

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivants, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 9.2 EMA-ESD. 1833-1844.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

# ENCYCLOPÉDIE

DES

## GENS DU MONDE.



TOME NEUVIÈME.

Deuxième Partie.

# SIGNATURES

## DES AUTEURS DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

MM.	MM.
AIMÉ. . . . . A-É.	GUILLON (l'évêque) . . . . M.N.S.G.†
ALLOU . . . . . C. N. A.	HAILLOT (le capitaine), à
ANDERS. . . . . G. E. A.	Strasbourg. . . . . C. A. H.
ARBANÈRE . . . . . A-RE.	HENNEQUIN. . . . . J.F.G.H-N.
ARMANDI (le colonel). . . . C. P. A.	JAL. . . . . A. J-L.
ARTAUD (l'inspecteur - gé- néral) . . . . . A-D.	LABOUDERIE (l'abbé de). . . J. L.
AUDIFFRET . . . . . H.A-D-T.	LAFAYE (à Marseille). . . . L-F-R.
BARDIN (le général). . . . . Gal B.	LA NOURAIS (de). . . . . L. N.
BARESTÉ . . . . . E. B-s.	LARÉVELLIÈRE-LÉPEAUX . . O. L. L.
BERR (Michel). . . . . M. B.	LATÉNA (de), à Chablis. . . . J. L-T-A.
BERZÉLIUS (le baron de), à Stockholm . . . . . B-z-s.	LECOMTE (Jules). . . . . J. L-C-TE.
BIET . . . . . J. B-T.	LEMONNIER . . . . . C. L-R.
BLANQUI (aîné). . . . . BL. A.	LE ROY DE CHANTIGNY. . . . L. D. C.
BOULATIGNIER . . . . . J. B-R.	LOUVET . . . . . L. L-T.
BOULLÉE (à Lyon). . . . . A. B-E.	MATTER . . . . . M-R.
BRADI (M <sup>me</sup> la comtesse de). . L. C. B.	NAUDET . . . . . N-T.
CARETTE (le lieut.-colonel). . C-TE.	OURRY. . . . . M. O.
CHERBULIEZ . . . . . J. CH.	OZENNE (Jules). . . . . J. O.
CLERJON - CHAMPAGNY. . . . CL. CH-Y.	OZENNE (M <sup>lle</sup> Louise). . . . L. L. O.
CROY (Raoul de), à la Guer- che . . . . . R. D. C.	PARIS (Henri), à Dresde. . . H. P.
DÉADDÉ. . . . . D. A. D.	PARISOT. . . . . J. T. P.
DEHÈQUE . . . . . F. D.	PASCALLET. . . . . E. P-C-T.
DELCASSO (à Strasbourg). . . L.D-C-O.	PETIT-LAFITTE (à Bordeaux). A. P. L.
DEPPING. . . . . D-G.	PONTÉCOULANT (le vic. de). . A. P-T.
DUFAU. . . . . P. A. D.	QUESNÉ . . . . . J. S. Q.
DUMAS (à Bolbec) . . . . . ANT. D.	RATHERY . . . . . R-Y.
DU MERSAN . . . . . D. M.	RATIER (Félix). . . . . F. R.
FAMIN . . . . . C. F-N.	RATIER (Victor). . . . . V. R.
FAYOT. . . . . F. F.	REGNARD (Émile) . . . . . E. R.
GALIBERT. . . . . L. G.	REINAUD . . . . . R.
GARDEN (le comte de). . . . C <sup>te</sup> DE G.	RENÉ (à Sèvres). . . . . A. R.
GÉRANDO (le baron de). . . . DR G-O.	RIENZI (Domeny de). . . . G. L. D. R.
GOLBÉRY (de) . . . . . P. G-Y.	ROUS (l'abbé). . . . . A. J. R.
	ROYER . . . . . R-Y-R.
	SANTAREM (le vicomte de). . V. DE S-T-M.
	SAUCEROTTE (à Lunéville). . C. S-TE.

## LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
SAUNOIS . . . . .	V. S.	TISSOT (à Dijon) . . . . .	J. T.
SAVAGNER . . . . .	A. S-R.	TRAVERS (à Falaise). . . . .	J. T-v-s.
SCHNITZLER . . . . .	J.H.S. et S.	VAUCHER (à Genève) . . . . .	L. V-B.
SIMON (Max.), à Montmirail.	M. S-N.	VIEILLARD . . . . .	P. A. V.
SOYER . . . . .	L. C. S.	VILLENAVE . . . . .	V-VE.
SPACH (Édouard). . . . .	ÉD. SP.	VILLIERS (le comte de). . .	C <sup>te</sup> M. DE V.
TAILLANDIER . . . . .	A. T-R.	WALDOR (M <sup>me</sup> Mélanie). .	M <sup>ie</sup> W-R.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*.

*C. L. m.* signifie *Conversations-Lexicon* modifié.

# ENCYCLOPÉDIE

DES

## GENS DU MONDE.

E ( suite de la lettre ).

**ÉMANCIPATION.** Les jurisconsultes définissent l'émancipation l'acte par lequel une personne qui est sous la puissance paternelle ou sous l'autorité d'un tuteur en est affranchie.

La puissance paternelle avait, comme on le sait, une immense étendue chez les Romains. L'un des cas dans lesquels elle recevait une modification salutaire était l'émancipation, qui avait lieu au moyen d'une forme symbolique. Ainsi, le père de famille disait à un étranger, en présence de sept témoins, dont l'un tenait une balance à la main : « *Mancipo tibi hunc filium qui meus est.* » C'était, suivant quelques historiens, une espèce d'aliénation à prix d'argent de la puissance paternelle au profit d'un tiers.

Dans l'ancienne législation française, l'émancipation résultait de lettres du prince, appelées *lettres de bénéfice d'âge*. Plus tard, elle eut lieu par jugement. Lorsque le père voulait émanciper son enfant, ils se transportaient l'un et l'autre devant un juge, et le père déclarait en sa présence qu'il émancipait son fils et qu'il le mettait hors de sa puissance. Dans plusieurs provinces, et notamment en Languedoc, on employait une forme plus respectueuse pour obtenir l'émancipation. Le fils se mettait à genoux devant son père, les mains jointes dans les siennes, et le priait de l'émanciper; le père disjoignait ensuite les mains de son fils, le relevait et l'embrassait en déclarant qu'il consentait à l'émancipation, et le juge donnait acte de cette déclaration.

Dans la législation française actuelle, le mineur est émancipé de plein droit par le mariage. Le mineur, même non marié, peut être émancipé par son père, ou, à défaut de père, par sa mère, lorsqu'il a atteint l'âge de 15 ans révolus. Cette émancipation s'opère par la seule déclaration du père et de la mère, reçue par le juge de paix, assisté de son greffier. Le mineur resté sans père ni mère peut aussi, mais seulement à l'âge de 18 ans accomplis, être émancipé, si le conseil de famille l'en juge capable. En ce cas, l'émancipation résulte de la délibération qui l'a autorisée et de la déclaration que le juge de paix, comme président du conseil de famille, a faite dans le même acte, *que le mineur est émancipé*. Lorsque le tuteur n'a fait aucune diligence pour l'émancipation du mineur et qu'un ou plusieurs parents ou alliés de ce mineur, au degré de cousin germain ou à des degrés plus proches, le jugent capable d'être émancipé, ils peuvent requérir le juge de paix de convoquer le conseil de famille pour délibérer à ce sujet. Le juge de paix doit déférer à cette réquisition.

Aussitôt que l'émancipation du mineur est prononcée, le conseil de famille lui nomme un curateur (*voy.*), à l'effet de l'assister dans la reddition de compte que lui fait son tuteur.

Le mineur émancipé peut passer les baux dont la durée n'excède point neuf années; il reçoit ses revenus, en donne décharge, et fait tous les actes qui ne sont que de pure administration, sans

être restituable contre ces actes dans tous les cas où le majeur ne le serait pas lui-même. Il ne peut faire d'emprunts, sous aucun prétexte, sans une délibération du conseil de famille, homologuée par le tribunal de première instance, après avoir entendu le procureur du roi; il ne peut non plus vendre ou aliéner ses immeubles, ni faire aucun acte autre que ceux de pure administration. A l'égard des obligations qu'il a contractées par voie d'achats ou autrement, elles sont réductibles en cas d'excès; les tribunaux doivent prendre à ce sujet en considération la fortune du mineur, la bonne ou mauvaise foi des personnes qui ont contracté avec lui, l'utilité ou l'inutilité des dépenses. Tout mineur émancipé dont les engagements ont été ainsi réduits peut être privé du bénéfice de l'émancipation, laquelle lui est retirée en suivant les mêmes formes que celles qui ont eu lieu pour la lui conférer.

Dès le jour où l'émancipation a été révoquée, le mineur rentre en tutelle et y reste jusqu'à sa majorité accomplie.

Le mineur émancipé qui fait un commerce est réputé majeur pour les faits relatifs à ce commerce.

Les dispositions relatives à l'émancipation sont réglées par le chapitre 3 du titre X du livre I du Code civil (art. 476-487).

Relativement à l'émancipation des esclaves, nous renvoyons à l'article AFFRANCHISSEMENT, et encore à l'article ESCLAVAGE. Au même art. AFFRANCHISSEMENT on a parlé de l'émancipation des communes, et à ce dernier mot on a donné l'historique de l'affranchissement des communes en France. A. T-R.

**ÉMANCIPATION DES CATHOLIQUES.** Ces mots rappellent un des plus glorieux triomphes que la liberté ait jamais remportés sur les préjugés et l'intolérance, une de ces grandes mesures qui font époque dans la vie d'une nation; mesure qui, après bien des tentatives inutiles et de longues luttes, fut prise en Angleterre par un acte du parlement, sanctionné par le roi George IV en date du 13 avril 1829. Jusqu'alors dans l'empire britannique, la position civile des catholiques, placés en quelque

sorte dans un état de suspicion permanente, avait été regardée comme intéressant toute la constitution de l'empire; on avait fait dépendre la sécurité du gouvernement de la dynastie de Hanovre de leur exclusion des emplois publics; en même temps la domination de l'Angleterre sur l'Irlande était celle des protestants vainqueurs, et, ce qui contribuait encore à la rendre odieuse, la domination d'un clergé protestant sur un peuple de plus de 7 millions de catholiques.

Les lois rendues contre ces derniers avaient pris naissance sous le règne de Henri VIII, dont le nom rappelle les commencements de la réforme en Angleterre. Elles prirent un caractère encore plus hostile sous le règne d'Élisabeth, qui répondit aux prétentions du pape Paul IV en exigeant le serment de suprématie (*oath of supremacy*), imposé à tous les employés de l'état ou ecclésiastiques, et par lequel ils jurèrent de reconnaître la reine comme légitime souveraine et comme exerçant le pouvoir suprême en affaires d'église aussi bien que d'état, prêts au besoin à la défendre comme telle contre tous et chacun. On ne s'en tint pas à cette première formule du serment; plus tard on exigea même des employés un second serment relatif au dogme (par exemple, contre la transsubstantiation, etc.), nommé le serment de l'abjuration; et le serment de fidélité ou d'allégeance (*oath of allegiance*) fut formulé de telle sorte que nul catholique, en son âme et conscience, ne put le prêter. Une loi de 1673 ordonna aux employés de prêter ce serment, et leur imposa de plus l'obligation de communier selon le rite protestant à leur entrée en fonction. Cette loi, véritable exclusion de tous les catholiques des droits publics et civils dont jouissaient leurs compatriotes protestants, fut appelée acte d'épreuve (*test act*): en effet, elle fut la pierre de touche des convictions profondes et des sentiments religieux sincères. Ces serments pouvaient être exigés de tout sujet, et le refus de les prêter (*recusancy*) fut sévèrement puni. En général, les lois contre les catholiques étaient injustes et vexatoires; il y avait même la

peine de mort pour certains cas, tels que le changement de religion lorsqu'un protestant devenait catholique, ou la présence dans le pays d'un prêtre catholique; l'hospitalité même, donnée à ces prêtres ou à des protestants qui avaient abjuré, exposait à la peine capitale. Avec le temps, il est vrai, ces lois furent mollement appliquées, et des lois postérieures y introduisirent beaucoup d'adoucissements; on essaya même de formuler le serment de suprématie et celui de fidélité de manière à ce qu'ils pussent être prêtés par les catholiques, essai à propos duquel il s'éleva à Londres en 1780 une insurrection terrible contre ces derniers et qui ne put être arrêtée qu'au bout de sept jours. Mais malgré toutes ces mesures de clémence, les catholiques étaient toujours exclus du parlement et de tous les emplois de l'état; un grand nombre de réglemens injurieux restaient d'ailleurs en vigueur contre eux. L'injustice de cet état de choses était bien généralement reconnue, mais on n'osa y porter remède, et le roi George III se crut personnellement obligé, par son serment de couronnement, à maintenir les lois contre les catholiques. Il résista à Pitt, qui, ayant promis aux Irlandais l'abrogation de ces lois en échange de leur union avec le royaume de la Grande-Bretagne, voulut accomplir sa promesse, au point que ce ministre donna sa démission lorsqu'il vit que la détermination du roi était inébranlable. Depuis lors on regarda généralement l'égalité des droits civils parmi les protestants et les catholiques, ou l'émancipation de ces derniers, comme une mesure de réparation urgente, comme une réforme indispensable et sans laquelle le maintien du repos de l'Irlande en particulier devait être considéré comme impossible. Néanmoins, la chambre haute refusa son consentement toutes les fois que la chambre des communes adopta le bill de l'émancipation. C'était une des questions dont Canning (*voy.*) avait fait une condition de son ministère: aussi la non-réussite de ses projets amenée par l'opposition de la haute aristocratie et du clergé, abrégé-t-elle ses jours. Mais à peine son principal adversaire, le duc de Wellington, eut-il accepté le

ministère, qu'il sentit qu'un tel acte de justice envers les catholiques pouvait seul empêcher les plus dangereux désordres; et, le croira-t-on? il fit rendre lui-même cette loi qu'il avait si obstinément refusée à Canning. Les serments publics furent formulés de manière à pouvoir être prêtés par les catholiques; car la légitimité de l'assassinat ou de la destitution d'un roi excommunié par le pape, et la reconnaissance d'un pouvoir temporel que ce pontife voudrait exercer dans le royaume, ne sont certainement pas des points de dogme qui obligent la conscience du catholique. Celui-ci, pourvu qu'il prête ce serment, peut désormais prétendre à tous les emplois, excepté à celui de tuteur du roi ou de régent, de chancelier, de gardes-sceaux, de gouverneur de l'Irlande ou de premier commissaire royal près de la haute magistrature ecclésiastique de l'Écosse. Bientôt après que le bill eut passé dans les deux chambres, plusieurs pairs catholiques, tels que le duc de Norfolk, et des députés tels que O'Connell, Shiel et autres, prirent place au parlement.

C'est un grand pas de fait; mais tous les griefs des catholiques ne sont pas pour cela réduits au silence. L'établissement anglican en Irlande, par exemple, est toujours, et malgré les lois récentes, un fardeau pesant pour cette malheureuse île, où l'on voit un peuple catholique condamné à pourvoir aux besoins du culte protestant en payant la dîme à ses ministres, tandis que l'état ne contribue en aucune façon à l'entretien du clergé et du culte catholiques. C'est pourtant ce clergé seul qui pourvoit au service divin, et les archevêques, évêques et ministres protestants en Irlande n'ont, pour la plupart, rien à faire. Tout cela appelle de nouvelles réformes, sans lesquelles ce pays, toujours prêt à courir aux armes, ne serait pas pour l'Angleterre une possession assurée. C'est à l'Irlande surtout que l'émancipation des catholiques se rapporte, et nous reviendrons sur ce grave sujet à l'article qui lui sera consacré et dans lequel, par l'organe d'un de ses enfants, elle plaidera elle-même sa cause sacrée. C. L. m.

**ÉMANCIPATION INTELLECTUELLE**, *voy.* ENSEIGNEMENT UNIVERSEL.

**ÉMANUEL**, *voy.* EMMANUEL.

**EMBALLIEUR**. L'emballeur est celui qui est chargé, par état, de disposer les marchandises dans les balles ou ballots, de les serrer, emballer de manière que, tout en faisant le moindre volume possible, elles puissent arriver à bon port au lieu de leur destination.

Il y a mille manières différentes d'emballer des marchandises. Il suffit, pour les unes, de les entourer de paille et d'une grosse toile; d'autres ne voyagent qu'enfoncées dans des *bannes* d'osier; celles-ci demandent à être confinées dans des caisses de bois de sapin, recouvertes de toiles cirées ou grasses toutes chaudes; celles-là s'accommodent très bien du carton enveloppé de toile cirée sèche. Quel que soit le mode d'emballage, les marchandises doivent toujours être enveloppées d'abord dans une toile qu'on coud avec une espèce de ficelle, et on serre le paquet en dessus avec une forte corde dont les deux extrémités viennent se joindre. C'est à ces deux extrémités que les plombiers des douanes appliquent leurs plombs; mais l'emballeur doit bien prendre garde à ce que la corde soit entière, parce que s'il arrivait qu'elle fût composée de morceaux rapportés, les plombiers pourraient refuser de sanctionner l'envoi par leur marque. Les emballages qu'on expédie des Échelles du Levant sont toujours composés d'une double toile, l'une intérieure, c'est la *chemise*, et l'autre extérieure, ou la *couverture* proprement dite. On remplit avec de la toile, et quelquefois avec du coton, l'intervalle qui sépare ces deux toiles.

Quelque facile que paraisse l'office de l'emballeur, il ne laisse pas que d'exiger encore une certaine habileté, et tous ne sont pas également aptes à disposer les marchandises de manière qu'il ne reste aucun vide entre elles, que le frottement contre les parois du vase qui les contient et le frottement des objets entre eux soit impossible, qu'il y ait une séparation infranchissable entre les objets fragiles et les solides qui pourraient les détériorer ou

les briser; enfin tous ne savent pas, avec une égale adresse, empailler leurs balles, les dresser carrément, coudre solidement la toile d'emballage, disposer également la corde avant de la serrer avec la *bille*, et laisser à chacun des angles du ballot des *oreilles* ou saillies de toile qui donnent toute facilité de le remuer, charger et décharger.

Écrire sur les toiles d'emballage les numéros des ballots appartenant au même marchand et destinés au même correspondant, ainsi que les noms, qualités, l'adresse complète, en un mot, du destinataire, rentre encore dans les attributions des emballeurs. Ils sont aussi chargés de dessiner sur les enveloppes des marchandises fragiles un verre, un miroir ou une main, afin d'avertir ceux qui les manient d'user des précautions nécessaires. Ils se servent pour cela d'encre commune et d'une espèce de *plume de bois*, qui n'est autre chose qu'un petit bâton de deux ou trois lignes de large sur six pouces de long, dont une extrémité est coupée en chanfrein.

D'abord c'étaient les crocheteurs et les gagne-deniers qui faisaient, dans les douanes françaises, l'office d'emballeurs; mais plus tard, dans les villes et faubourgs de Paris et de Lyon, il y eut des emballeurs en titre qui, moyennant une redevance qu'ils payaient au roi, sous le nom de *paulette*, avaient le droit exclusif de faire tous les emballages, tant à la douane que partout ailleurs. Aujourd'hui, dans les forts magasins de gros, il y a encore des gens préposés exclusivement à l'emballage des marchandises; mais le corps des emballeurs a disparu de la hiérarchie commerciale. *V. LAYETIER. E. P-C-T.*

**EMBARCADÈRE** et **DÉBARCADÈRE**, lieu disposé de manière à faciliter l'embarquement et le débarquement (*voy.* plus loin). De ces deux termes, le second est le moins usité, et ceux qui l'ont fabriqué n'ont pas songé qu'il était superflu; car là où l'on peut embarquer, on peut évidemment débarquer. *Embarcadère* nous est venu de l'espagnol, en passant par nos colonies et primitivement par l'île de Saint-Domin-

gue, dont les premiers colons furent Espagnols. Au lieu d'ouvrir à grande peine et à grands frais des routes qui conduisissent aux divers ports de l'île, les planteurs trouvèrent plus commode et moins dispendieux de faire, sur le point de la côte le plus rapproché d'un certain nombre d'habitations, des travaux qui en rendissent l'accès facile et permissent d'enlever leurs denrées pour les transporter soit à un port, soit à bord même des navires dont elles devaient composer la cargaison. Les établissements ainsi formés prirent le nom d'embarcadères. Aux colonies, un embarcadère est ainsi une espèce de petit môle qui, du rivage, s'avance un peu dans la mer à la hauteur d'une chaloupe ou d'un *acon* (les *acons* sont de la forme et à peu près de la grandeur des petits bateaux à blé qu'on voit sur la Seine). L'embarcadère n'est pas toujours un ouvrage de maçonnerie en pierres taillées et cimentées : ce n'est quelquefois qu'un amas de pierres brutes; en certains lieux il est formé par des pilotis sur la tête desquels on a établi une espèce de pont en madriers.

En Europe, l'embarcadère ne sert pas à l'embarquement et au débarquement des marchandises, et c'est ce qui le distingue des cales de chargement et de déchargement (*voy.* CALE); il est plutôt destiné au passage des personnes que des choses, d'un navire à terre et réciproquement. Il suffit qu'il soit propre à l'embarquement et au débarquement des passagers et de leurs menus bagages : aussi quelquefois ce n'est pas une cale, mais un escalier ou même une simple échelle appliquée contre la jetée ou le quai d'un port\*. Cependant, partout où il y a un grand mouvement de voyageurs, on a soin que les embarcadères soient larges et commodes. Dans certains ports on a même apporté de l'élégance dans leur construction. Le plus magnifique embarcadère qui existe aujourd'hui est celui de Brighton : c'est un môle construit à l'instar des ponts suspendus et qui fait l'admiration de tous les étrangers. Malheureusement la mer, dont la furie est presque indomptable, a déjà

(\*) Alors le mot pourrait être une abréviation d'*escale*. *Voy.* ÉCHELLE. S.

plusieurs fois endommagé ce bel ouvrage.

J. T. P.

**EMBARGO.** C'est au vocabulaire espagnol que le droit des gens a emprunté ce terme pour désigner tout arrêt ou saisie des navires étrangers qu'un gouvernement ordonne dans ses ports et ses rades, ou même au large. Le but de l'embargo peut être ou de suspendre seulement le départ des bâtiments, ou de s'en servir comme transports dans une expédition maritime qu'on médite, ou de s'appropriier tout ou partie de leur chargement. Lorsqu'il n'est pas une mesure de représailles, justifiée par les voies de fait de la nation à laquelle appartiennent les navires retenus, l'embargo est en lui-même une violation évidente de la foi publique. Si les navires saisis sont restitués, après qu'on s'en est servi, sans qu'une juste indemnité soit accordée à l'équipage et aux armateurs, il devient un abus de la force, exercé par un gouvernement contre des particuliers ; c'est bien pis encore s'il y a spoliation commise par la confiscation des marchandises.

On ne saurait, selon la plupart des publicistes, considérer comme une violation des droits des neutres l'embargo mis momentanément sur leurs navires pour dérober à l'ennemi la connaissance d'un armement qu'on prépare et dont ils lui porteraient la nouvelle. En effet, la raison d'état est ici prépondérante ; mais la justice rigoureuse exigerait en pareil cas que les neutres fussent indemnisés à raison du retard, lors de la levée de l'embargo.

Quelque hostile que soit, en général, le caractère de cette mesure, elle ne précède ou n'accompagne pas toujours une déclaration de guerre : elle n'est quelquefois qu'un acte de conservation ; il en serait ainsi, par exemple, si l'embargo était la suite du non-paiement à son échéance d'une somme stipulée par les traités.

Il résulte des articles 350, 369 et 403 du Code de commerce que la perte ou la détérioration des marchandises par suite d'un embargo sont aux risques de l'assureur, que l'embargo est une cause légitime de délaissement (*voy.*) de la part de l'assuré, lorsqu'il a lieu après le voyage commencé, et enfin que les frais de loyer

et de nourriture des matelots pendant la détention du bâtiment sont réputés avaries simples.

O. L. L.

**EMBARQUEMENT et DÉBARQUEMENT.** L'*embarquement* est l'introduction à bord d'un navire de l'une quelconque, de plusieurs ou de la totalité des parties du personnel et du matériel qu'exige sa destination, soit militaire, soit commerciale. Le *débarquement* est l'opération contraire; ce n'est pas toujours, comme on paraît assez généralement le penser, la mise à terre des hommes ou des choses, car le transbordement d'un navire à un autre est un véritable débarquement pour le premier, en même temps qu'il est un embarquement pour le second.

La principale partie du matériel d'un navire de commerce est sa cargaison, dont l'embarquement présente peu de difficulté; c'est une opération qui ne comporte que les plus simples règles de la mécanique. Il n'en est pas de même pour les divers objets composant le matériel d'un navire de guerre: leur embarquement exige des appareils plus ou moins compliqués suivant leur poids; il en faut, par exemple, d'assez puissants pour embarquer l'artillerie d'un vaisseau de ligne, et de bien plus puissants encore pour embarquer et planter les bas mâts de ce vaisseau là où il n'existe pas de machines à mâter; mais la force réunie du cabestan et des calornes d'appareil (mouffles d'une grande puissance) produit des effets dont il serait difficile d'assigner la limite. En somme, un navire de guerre, à l'aide de ses seuls agrès et appareils, parvient à embarquer des fardeaux d'une pesanteur étonnante. Le débarquement du matériel s'opère par les mêmes moyens que l'embarquement.

Pour ce qui regarde le personnel ordinaire d'un navire quelconque, son embarquement ne saurait donner lieu à aucune remarque; mais, dans le cas où l'on doit embarquer, soit sur des transports, soit sur des bâtiments de guerre, en outre de leurs équipages et garnisons, des troupes destinées pour une expédition outre-mer, il y a à prendre des mesures qui demandent de l'habileté et de l'expérience. Il faut pourvoir à l'avance aux besoins de ces troupes pendant la tra-

versée, et répartir les vivres, munitions et attirails de guerre de manière à ce qu'elles puissent agir avec promptitude et vigueur, aussitôt débarquées. Nous reviendrons sur ce point à ce que nous avons dit au mot DESCENTE. Une des plus grandes difficultés de l'opération provient de ce que l'embarquement des troupes expéditionnaires doit être instantané et n'avoir lieu, pour ainsi dire, qu'au moment du départ. Encombrées comme le sont ces troupes à bord des bâtiments, un séjour trop prolongé aurait de graves inconvénients sous le rapport sanitaire, et la prudence veut qu'on l'abrège autant que faire se peut. Il faut donc que le chef de l'expédition combine ses mesures de manière à ce que l'embarquement s'effectue avec le plus d'ensemble et de célérité possible.

Lorsqu'on veut trouver un modèle d'ordre et de régularité dans les dispositions nécessaires pour approprier une force navale à son objet, c'est presque toujours à la flottille de Boulogne qu'il faut recourir. Cet armement fera époque dans les annales de la marine militaire de France, et jamais préparatifs maritimes ne furent combinés et exécutés avec une aussi grande perfection.

L'organisation de la flottille de guerre avait été réglée sur celle de l'armée: chaque bateau de première et de seconde espèce devait embarquer une compagnie, chaque section un bataillon, chaque division un régiment, chaque demi-escadrille une brigade, et chaque escadrille une division; plusieurs escadrilles réunies formaient un des grands corps de la flottille, chacun desquels était affecté à un corps d'armée. Les bataillons étaient alors composés chacun de neuf compagnies: on composa les sections de flottille de neuf bâtiments et les divisions de dix-huit. Les camps étant établis sur les falaises à droite et à gauche de Boulogne, on avait eu soin de placer près de la rive droite du pont les divisions destinées aux régiments du camp de droite, et près de la rive gauche celles qui devaient porter les troupes du camp de gauche; enfin les bâtiments étaient rangés par sections, c'est-à-dire par files de neuf. Des poteaux plantés sur le quai,

vis-à-vis le centre de chaque escadrille, demi-escadrille et division, indiquaient la division, la brigade ou le régiment qu'elle devait embarquer.

Lors de l'embarquement, les troupes arrivaient en colonnes serrées, celles du camp de droite la gauche en tête et celles du camp de gauche la droite en tête; au moment où les colonnes faisaient halte, la tête de chaque bataillon se trouvait présentée vis-à-vis la file de bateaux qui lui était affectée; la compagnie de grenadiers traversait toute cette file pour gagner le bâtiment le plus au large; la première compagnie de fusiliers s'arrêtait sur le bâtiment le plus voisin de celui-ci, et ainsi de suite jusqu'à la dernière compagnie du bataillon, qui se trouvait occuper le bâtiment le plus près du quai. Les chevaux, enlevés de terre sur de larges sangles qui leur embrassaient toute la partie du corps comprise entre les jambes de devant et celles de derrière, traversaient en l'air tout ou partie d'une file de bâtiments et étaient embarqués avec autant d'ordre et de promptitude que les hommes. Deux fois l'on exécuta, en présence de l'empereur, cette opération, sur la célérité de laquelle il importait d'avoir des notions précises. Le résultat surpassa son attente. Quoique les troupes occupassent des camps dont l'extrémité fût éloignée de plus de 1,800 toises du point d'embarquement, une heure et demie après la générale battue, hommes et chevaux, tout était embarqué!

Quant aux dispositions relatives au débarquement des troupes, les détails que nous avons donnés au mot DESCENTE nous dispensent de revenir sur ce sujet. J.T.P.

**EMBARRAS GASTRIQUE**, **EMBARRAS BILIEUX**, état saburral de l'estomac, plénitude de l'estomac, etc. Le nom donné à cette maladie en indique suffisamment la nature. Pendant longtemps cette affection a figuré dans les cadres nosologiques comme une de celles auxquelles l'homme est le plus exposé; mais depuis que M. Broussais a ramené presque toutes les maladies à l'irritation de la fibre vivante comme à leur point de départ commun, l'embaras gastrique n'est plus qu'une forme de l'inflam-

mation pure et franche de l'estomac. Dans les idées du célèbre auteur que nous venons de citer, la présence de la bile dans les premières voies n'est qu'un phénomène secondaire de la maladie. Ce qui lui imprime son caractère, ce qui surtout doit commander le traitement qui lui convient, c'est l'inflammation de l'organe à la surface duquel cette bile, ces saburres sont amassées. Si ces deux états coexistaient nécessairement et toujours, nul doute qu'il n'en dût être ainsi; mais les faits établissent que ces deux états existent quelquefois isolément: il nous suffit que l'expérience nous fournisse cette donnée pour que nous ne les confondions point dans une commune description.

Les causes sous l'influence desquelles l'embaras gastrique se développe sont nombreuses. Nous ne signalerons ici que celles dont l'action est la moins contestable: tels sont l'usage trop exclusif et trop long et continué des aliments farineux, du pain, des viandes salées, celles surtout dont la chair est compacte. L'action indéterminée de certains poisons sur la muqueuse gastrique, un érysipèle à la face, des blessures plus ou moins graves en diverses parties du corps, certaines opérations chirurgicales, enfin certaines constitutions médicales, placent l'économie dans des conditions telles qu'il n'est point rare de voir, sous leur influence, se développer l'embaras gastrique avec ses caractères les plus tranchés.

Voici ces caractères. Souvent, avant qu'aucun trouble se manifeste du côté des voies digestives, les malades accusent un véritable état de courbature; les articulations principales sont roides et douloureuses, une sensation de brisement est perçue dans la continuité des membres, comme si ceux-ci avaient été contus; la face est comme fatiguée; une teinte jaunâtre se remarque au pourtour des lèvres et aux ailes du nez; puis l'appétit, qui pouvait tout d'abord avoir diminué, se perd complètement; la bouche est amère ou pâteuse, la langue se recouvre d'un enduit jaunâtre ou blanchâtre plus ou moins épais; souvent il y a des rapports nidoreux; en même temps des ondées de bile arrivent dans l'arrière-bouche et y

laissent la sensation d'une amertume nauséabonde. Avec cet ensemble de symptômes, l'estomac peut être complètement insensible à la plus forte pression dans quelque sens qu'elle soit exercée. Mais d'autres fois les malades accusent un sentiment de pesanteur à la région épigastrique. Il n'y a point de fièvre. Si, malgré tous ces accidents, on continue de se nourrir, c'est alors que d'autres symptômes peuvent surgir et que le simple embarras gastrique peut se convertir en une véritable inflammation de l'estomac (voy. GASTRITE).

Tels sont à la fois les causes et les symptômes de l'embarras gastrique, qu'on ne peut, sans une dangereuse préoccupation, confondre avec une maladie dont il est souvent le prélude, mais dont il s'isole aussi complètement dans un grand nombre de cas.

Quel est maintenant le traitement que les médecins opposent à cette affection? Les médicaments connus sous le nom générique d'émétiques ou vomitifs remplissent la double indication qui se présente dans l'embarras bilieux des premières voies : d'une part, ils déterminent l'évacuation des matières accumulées dans l'estomac; d'autre part, par la secousse qu'ils impriment à l'économie tout entière et à ce dernier organe en particulier, ils rompent le mode de sécrétion vicieuse dont l'embarras gastrique est le résultat. Les médicaments vomitifs auxquels on a le plus souvent recours dans cette maladie sont le tartre stibié et l'ipécacuanha. Le premier, plus actif, s'administre à la dose de un, deux, trois grains, suivant la susceptibilité des malades; pour le second, vingt ou trente grains forment les doses auxquelles on s'arrête ordinairement. Est-il besoin d'ajouter que le repos, la diète plus ou moins complète, l'usage de quelques boissons légèrement acidulées, qui sont celles que les malades goûtent le mieux, doivent concourir, avec le moyen principal, à assurer la solution heureuse et prompte de la maladie. On doit même s'en tenir à ces simples moyens dans plusieurs circonstances. Il en doit être ainsi, par exemple, chez les malades que leur constitution dispose à l'apoplexie ou qui sont sujets aux crache-

ments de sang, ou bien, enfin, qui sont atteints d'une hernie, dont l'état pourrait se trouver aggravé par les secousses du vomissement. M. S-N.

**EMBAUCHAGE**, terme de la criminalité militaire, employé pour la première fois dans la loi de 1791, maintenu et défini dans plusieurs lois subséquentes, et qui désigne une provocation à la désertion. Sous la Restauration, on a appliqué ce crime au cas du colonel Caron (v.), cas où pourtant il ne pouvait être question de désertion; mais on avait décidé que cet ennemi des princes restaurés serait jugé par un conseil de guerre, tribunal dont la provocation à la désobéissance, à l'infidélité, adressée à des militaires par un homme qui était rentré dans l'ordre civil, n'eût pas été justiciable. Ce sont, en effet, les conseils de guerre permanents qui sont appelés à juger les individus prévenus d'embauchage; c'est un crime tout-à-fait militaire et dont on ne se rend guère coupable qu'en temps de guerre et de grande perturbation.

Autrefois on disait qu'un compagnon était *embauché* lorsqu'il était reçu chez un maître; et alors il *payait son embauchage* aux autres compagnons, ce qui signifie qu'il leur donnait un repas. S.

**EMBAUMEMENT**, opération fort anciennement connue, pratiquée surtout dans l'Orient, et qui a pour objet de garantir de la décomposition putride les corps qu'on va déposer dans le tombeau. Maintenant éclairée par les progrès de la chimie, la conservation des corps est une opération simple et facile et d'ailleurs même peu usitée depuis qu'on se borne à déposer les morts au sein de la terre, où le corps ne tarde pas à se décomposer; mais chez les anciens elle avait une grande importance motivée par les opinions religieuses sur le retour de l'âme dans le corps qu'elle avait d'abord animé, et peut-être aussi par des considérations hygiéniques que, chez les Égyptiens, les inondations annuelles du Nil suggéraient naturellement.

Le mot d'*embaumement* vient évidemment des *baumes* (*balsamum*, de là le mot germanique *balsamiren*, *einbalsamiren*) que l'on employait pour conserver les corps; mais bien d'autres substan-

ces plus efficaces ont été mises en usage. L'histoire, souvent peu exacte lorsqu'il s'agit de la science ou de l'industrie, prétend que les Éthiopiens enfermaient les cadavres dans de la gomme qui, en se desséchant, prenait un aspect vitreux. Les anciens Perses, dit-on, les enveloppaient de cire fondue, et les Scythes les cousaient dans des sacs de peau. Il est plus que douteux que ces procédés pussent donner de bons résultats, et il faut arriver aux Égyptiens pour trouver quelque chose de positif; d'ailleurs les momies sont là pour témoigner de la bonté de leur méthode (*voy. MOMIES*).

Suivant Hérodote (II, 86, *sqq.*), les embaumeurs égyptiens avaient plusieurs classes d'embaumement, qui variaient moins pour le fond que pour la forme et le prix. Ils emportaient chez eux le cadavre: là, par des incisions, ils retiraient les viscères, et, après les avoir nettoyés et préparés, ils les remplaçaient dans les cavités qu'ils bourraient ensuite avec des aromates pulvérisés. Cette préparation achevée, le corps était salé pendant soixante-dix jours avec le natron (mélange naturel de carbonate, d'hydrochlorate et de sulfate de soude); puis il était lavé, et alors on l'enveloppait de bandes de toile enduites de gomme et on le plaçait dans une boîte destinée à cet usage et qui était conservée dans une pièce particulière de la maison. Cette préparation, la plus magnifique de toutes, ne différait pas beaucoup des deux autres pour l'opération fondamentale, c'est-à-dire la salaison, car il faut bien l'appeler par son nom. En effet, dans l'embaumement de la seconde classe on s'abstenait de toute incision, et, se bornant à une injection d'une liqueur tirée du cèdre et dont on ne connaît pas bien la nature, mais qui était corrosive, à ce qu'il paraît, on faisait macérer le corps dans le natron. Cette dernière macération constituait à elle seule l'embaumement des pauvres.

Les embaumeurs étaient voués à leur profession dès l'enfance, et, bien qu'ils fussent nécessaires, ils étaient peu considérés; on dit même qu'ils étaient poursuivis à coups de pierres par les parents du mort. Il est d'ailleurs peu probable que ces hommes aient pu faire de grandes

observations en anatomie, puisque les légères incisions qu'ils pratiquaient ne mettaient rien à découvert.

On a confondu l'embaumement avec la conservation des cadavres. Ainsi, dans la plupart des ouvrages où il est question de cette matière, on parle des cavernes sépulcrales des Guanches, où les corps se conservaient par dessiccation, de même que dans les climats septentrionaux la congélation amène un résultat pareil. C'est qu'en dernière analyse tous les embaumements ont nécessairement pour objet de dessécher plus ou moins parfaitement les corps, afin que la putréfaction ne puisse plus s'en emparer. Aussi retrouve-t-on à toutes les époques des procédés qui diffèrent peu de ceux qu'on employait en Égypte. Dans ces derniers temps, on a utilisé, pour la conservation des cadavres, le deuto-chlorure de mercure ou sublimé corrosif, qui, en se combinant avec les matières animales, forme un composé dur et imputrescible. Par ce moyen on a pu conserver des cadavres entiers, et même les laisser à visage découvert, pour satisfaire au désir des familles. Enfin l'opération s'est simplifiée de plus en plus, et la méthode proposée tout récemment par M. Gannal consiste à employer une solution de sel commun, d'alun et de nitre, dans laquelle on plonge les cadavres. M. Berzélius a également proposé d'injecter dans les artères du vinaigre de bois, et d'employer une solution de sublimé pour conserver la peau et les viscères. M. Braconnot veut qu'on substitue au sublimé le proto-sulfate de fer, qui est moins dangereux pour l'opérateur. Enfin, MM. Capron et Boniface sont parvenus, par un procédé qu'ils ont tenu secret, à conserver des corps exempts de toute corruption pendant plusieurs années, même étant exposés à l'action de l'air et de l'eau. Il paraît qu'ils emploient une substance végétale tellement avide d'humidité, qu'en huit ou dix jours un cadavre pesant 120 livres était privé de toutes ses parties liquides, au point de résonner au choc.

Les embaumements, tels qu'on les pratique encore quelquefois au moyen des substances résineuses mêlées au su-

blimé et au sel, sont à peu près illusoi-res, à cause de la trop grande célérité avec laquelle on opère (douze à vingt-quatre heures au plus). En effet, les réactifs chimiques au moyen desquels on veut absorber l'humidité n'ont pas le temps de se combiner pour former un composé sec et inaltérable : aussi est-il probable que ces momies incomplètes ne se conserveront pas comme celles des Égyptiens. Elles sont d'ailleurs en rapport avec le caractère passager que nous donnons à nos sépultures. Il faudrait, pour les maintenir exemptes de tout mouvement de décomposition, qu'elles fussent complètement isolées du contact de l'air et de l'humidité. Il est arrivé quelquefois que le développement tumultueux des gaz a déterminé la rupture des cercueils de bois ou de métal dans lesquels elles étaient renfermées. F. R.

**EMBLÈME.** Ce mot, formé de ἔμβλημα, désigne proprement un ornement ajouté à un ouvrage, comme ἐμβάλλω veut dire jeter par-dessus. Ainsi que le symbole, il appartient à ce langage intuitif, antérieur à l'écriture et à la langue parlée, au moyen duquel les peuples de l'antiquité, sous la forme de figures à double entente, conservèrent le souvenir de leurs découvertes, des événements qui les avaient frappés, ou, en général, de leurs impressions. Dans son origine, l'emblème a dû être presque aussi simple que le symbole dont il était l'accessoire; il se compliqua à mesure que les idées se développèrent. Des choses saintes auxquelles il fut primitivement appliqué, il passa aux représentations des pensées mondaines; ensuite, ne pouvant plus suffire à l'expression des nuances que la civilisation amène dans la conception d'une même idée, on l'accompagna de légendes pour en faciliter l'interprétation; enfin, employé par les modernes à tout exprimer, les pensées morales et religieuses aussi bien que celles qui ont pour objet des êtres purement imaginaires, il est devenu un langage tout énigmatique, dont le sens, bien qu'indiqué par des légendes, des sentences écrites, reste le plus souvent insaisissable, et cela par suite du manque de méthode des artistes et des savants qui les composent, de l'applica-

tion qu'ils font souvent du même objet à l'expression d'idées bien différentes. C'est ainsi que sont conçus en grande partie les emblèmes recueillis par le célèbre humaniste Alciati, en 1498, dans un livre souvent réimprimé avec des gravures en bois, où sont confondus pêle-mêle symboles, emblèmes, rébus, devises, personnages de la fable, de l'Écriture sainte, en un mot tous les éléments de l'allégorie païenne et chrétienne. A l'appui de ses exemples, Alciati cite, avec une érudition peu commune, les poètes grecs et latins. Après lui est venu le Père Ripa, avec son *Iconologie*, publiée in-4°, à Padoue, en 1525, et augmentée à Paris, en 1643, d'un vol. in-fol.; recueil non moins diffus, non moins mal gravé et ordonné que celui qu'il a prétendu remplacer et compléter; puis Gravelot et Ch. Nic. Cochin, dont *l'Iconologie figurée*, 1775-80, a été réimprimée en 1796, Paris, 4 v. in-8°, doit être également consultée avec beaucoup de circonspection par les artistes.

Les véritables sources des emblèmes sont la nature et les monuments des premiers âges des peuples. Dans ces derniers, on verra presque toujours les mêmes signes appliqués aux mêmes idées; et ces signes sont simples, expressifs, constamment envisagés sous leur sens moral et jamais sous le sens matériel. Winckelmann, Sulzer et autres savants, qui considèrent l'emblème comme appartenant en propre aux arts du dessin et le symbole comme exclusivement attaché à la poésie, nous paraissent être dans l'erreur; car alors les apologues, les fables dramatiques, les proverbes, véritables emblèmes parlés, rentreraient dans le domaine des oracles, des prophéties, des mythes, des paraboles, des dogmes, des formules du christianisme, qui sont tout-à-fait poétiques et essentiellement symboliques. Ainsi, selon eux, les hautes pensées attachées par les anciens à l'œuf, image du monde qui renferme tout; au triangle, signe de l'immuable fixité de l'univers, que les chrétiens ont adopté pour rappeler l'unité trinitaire; au serpent qui se mord la queue, au cerceau, à la bague, figurant l'éternité ou la grande année formée de la révolution des siècles;

au phallus, signe vénéré de la reproduction des êtres; au papillon, dans lequel ils voyaient l'image de l'âme et de son immortalité, etc., etc.; ces pensées, selon eux, seraient des signes matériels propres aux arts du dessin, n'ayant pas plus de portée que l'oie, le coq, le lièvre, personnifiant la vigilance; l'abeille et la fourmi, le travail et la prévoyance; le pavot, le grain d'orge et le taureau, la fécondité; l'ibis et la cigogne, l'amour des parents; le paon et le dindon, l'orgueil et la suffisance; la poule couvrant ses poussins de ses ailes, la protection maternelle; le chien, la fidélité et l'attachement sans borne; le lion et le chêne, la force, la puissance; le roseau, la souplesse et la docilité; la violette, l'humble modestie; l'olivier, la paix, et mille autres qu'il est inutile de rappeler.

Toutefois, la nuance entre le symbole et l'emblème n'est pas toujours facile à saisir; membres d'une même famille, leur air de ressemblance fait souvent confondre l'un avec l'autre. D'ailleurs tel objet qui dans un cas est emblème peut devenir symbole dans un autre; la dignité de l'emploi suffit pour établir cette différence. N'a-t-on pas vu souvent un mot trivial devenir poétique dans une circonstance particulière?

On nous demandera peut-être à quelle classe appartiennent ces obélisques, ces pyramides, ces temples de l'Égypte et de la Perse, figurant, soit par leur forme, soit par leurs accessoires, les rayons du soleil, son disque, le feu céleste ou terrestre, et ces églises chrétiennes dont toutes les parties de plan, de forme, de décoration, de couleur même, font allusion à nos croyances? A cette question nous répondrons : chacun de ces objets, chacune de ces formes, isolément, sont des emblèmes; la réunion de plusieurs peut constituer une allégorie (*voy.*). Ainsi nous voyons dans le symbole une langue d'origine divine, purement morale et religieuse, et n'ayant d'autre interprète que la poésie et les nobles images figurées; et dans l'emblème, le mot, le signe représentatif, également à double entente, d'idées de moindre portée, plus généralement reçues et comprises. L'un nous semble être le langage de la Divinité ex-

pliqué par le prêtre, le poète et l'artiste; l'autre le langage du prêtre et du savant parlé par le peuple.

C'est dans cette acception restreinte que l'emblème semble avoir été envisagé depuis l'époque où Tibère fit rayer d'un décret du sénat le mot *emblema* comme n'étant pas romain; ce mot a été employé jusqu'à nos jours par les jurisconsultes pour désigner des ouvrages de marqueterie, les ornements appliqués sur les vases, les meubles, les habits, etc., etc. Aaron portait sur sa poitrine douze pierres simulant les douze tribus d'Israël; nos pontifes ont sur leurs vêtements sacerdotaux, brodés en or, en argent et en couleurs, les signes révévés de nos dogmes et de nos croyances. Les Chaldéens figurèrent les premiers sur leurs monuments les constellations, les travaux populaires pendant l'année solaire; les armes des héros de l'antiquité portaient des emblèmes illustratifs de leur personne ou généalogiques de leurs ancêtres, dont notre blason semble n'être qu'une transformation; et celles des phalanges romaines offraient des signes distinctifs ou de reconnaissance dont la figure était emblématique. Pythagore, à l'aide du triangle, du triple triangle, formant cinq autres triangles et un pentagone, et de mille autres figures de géométrie mêlées de nombres, s'était créé un langage emblématique au moyen duquel il exprimait tour à tour et les vérités pratiques et les découvertes de la philosophie spéculative. Socrate, plus heureux que lui, peignit ses idées sous la forme d'emblèmes clairs et intelligibles: aussi le considère-t-on comme le père de l'apologue en Occident. Platon, en établissant sur des emblèmes le plan de ses idées, remplit le monde de ces images qui donnèrent naissance à tant d'ingénieuses fictions poétiques. En résumé, l'emblème, dans son acception élevée, est la nature tout entière exploitée par le poète et l'artiste pour rendre sensible à notre vue comme à notre intelligence, et ce qu'il y a de plus obscur, de plus mystérieux, et ce qu'il y a de plus explicite dans nos sentiments intérieurs; c'est une phraséologie toute particulière, une langue toute métaphorique, destinée à matérialiser les vérités abstraites de la physique, de la

morale, de la philosophie, à satisfaire, enfin, ce besoin naturel à l'homme de généraliser ses idées, de rassembler, sous un même point de vue, d'exprimer en un seul mot ou par une seule figure plusieurs propriétés d'un même objet, afin que l'âme les saisisse comme elle les conçoit, par une intuition soudaine, et, en quelque sorte, du même coup d'œil. C'est ainsi que les attributs des dieux, des héros du paganisme, employés comme emblèmes, rappellent à l'esprit les personnages qu'ils caractérisent et le but moral qui leur a donné naissance et dont ils sont la personnification vivante. Viennent ensuite ces emblèmes mondains appliqués sur nos meubles, nos vaisselles, nos tentures, qui n'ont le plus souvent aucune portée sérieuse; puis les emblèmes qui se rapportent aux noms propres, véritables énigmes dont les médailles antiques offrent plus d'un exemple, et que le Borromini a renouvelé en donnant au plan de la Sapience, à Rome, la forme d'une abeille, parce que cet insecte figurait dans les armes d'Urbain VIII, sous le pontificat duquel cette église a été élevée.

L. C. S.

**EMBONPOINT**, mot dont la signification littérale est facile à saisir, mais dont la délimitation est difficile à établir. On dit qu'une personne a de l'embonpoint lorsque, la nutrition se faisant bien, le tissu cellulaire renferme une suffisante quantité de graisse. L'embonpoint est en général le caractère de la santé; néanmoins il est des constitutions dans lesquelles la maigreur est compatible avec la plus régulière exécution des fonctions. Le tempérament sanguin, l'enfance et le sexe féminin y disposent particulièrement; l'oisiveté, l'usage des bains chauds, d'une nourriture composée de substances sucrées, de fécule, d'œufs, etc., en favorisent le développement; de même que les soucis, les travaux excessifs et l'alimentation insuffisante tendent à le diminuer. L'embonpoint au-delà d'une certaine mesure prend le nom d'*obésité* et constitue sinon une maladie, au moins une infirmité véritable. On trouve plus de gens disposés à diminuer leur embonpoint qu'à l'accroître; cependant lorsqu'on est consulté par des personnes

qui désirent engraisser, il faut s'assurer d'abord qu'il n'existe chez elles aucune affection évidente ou latente des organes intérieurs qui amène après elle l'amaigrissement, puis ensuite placer le sujet dans les conditions dont il vient d'être parlé plus haut. Mais bien des fois on fait de vains efforts quand la nature s'y refuse. *Voy. OBÉSITÉ.* F. R.

**EMBOSSAGE**, manière particulière d'établir un bâtiment de guerre à l'ancre. Tout navire en dérive, c'est-à-dire abandonné sans résistance à l'action du vent, de la marée ou d'un autre courant quelconque, vient naturellement en travers au vent ou au courant, parce que ses deux extrémités ont une égale tendance à céder à l'un ou à l'autre. Il n'en est pas de même si le navire est retenu par une ou deux ancres accrochées au fond de la mer. Dans le premier cas, le vent ou le courant, en tendant le câble, fait tourner tout le système, câble et navire, autour de l'ancre, comme une girouette autour de sa verge, et range l'axe longitudinal du navire dans sa direction; ce mouvement du navire est ce qu'on appelle *éviter au vent* ou *au courant*. Dans le second cas, où les deux ancres sont ordinairement placées dans une direction transversale à celle du vent ou du courant, les câbles, en se tendant, forment une espèce de fourche (d'où vient le terme d'*affourcher*), ou, plus exactement parlant, un angle au sommet duquel se trouve arrêté le navire qui évite également au vent ou au courant. Cette position, avantageuse pour sa sûreté, ne l'est pas généralement pour le combat. Les batteries d'un bâtiment de guerre, placées sur ses flancs, ne peuvent, lorsque ce bâtiment est à l'ancre, tirer qu'à peu près perpendiculairement à la direction de la force qui tend ses câbles. Cependant il lui importe souvent, soit pour attaquer, soit pour se défendre, de tirer dans une autre direction. Cette nécessité de l'attaque et de la défense a fait imaginer l'opération qu'on appelle *s'embossier* ou *s'entraverser*, parce qu'on *bosse* (attache) sur le câble une amarre auxiliaire, et parce que le résultat de l'opération est de faire présenter le travers du navire à un point déterminé.

Lorsqu'on veut embosser un vaisseau déjà mouillé, on fixe solidement sur son câble, à quelque distance en dehors de l'écubier, le bout d'un grelin ou d'une forte aussière, qui prend alors le nom d'*embossure*, et l'on en fait passer l'autre bout par le sabord le plus en arrière du côté qu'on veut présenter à l'ennemi ou du côté opposé, suivant que le vaisseau est évité l'avant ou l'arrière vers cet ennemi. Cette disposition prise, on parvient, en hâlant sur l'embossure et *filant* (lâchant) du câble convenablement, à s'effacer autant qu'il est nécessaire et à présenter le côté vers le point que l'on doit battre.

L'embossage n'est pas une opération qui soit toujours praticable. Quelquefois le vent ou le courant est trop fort pour que le vaisseau puisse se maintenir en travers; leur violence ferait rompre l'embossure ou imprimerait au vaisseau une inclinaison dangereuse.

Si, le vaisseau étant sans voiles, on veut l'embosser en le mouillant, on étalingue l'embossure sur l'organeau de l'ancre, comme on l'a fait pour le câble; on la passe de même que dans le cas déjà cité, et, après avoir laissé tomber l'ancre et filé du câble et de l'embossure ce qu'il faut pour retenir le vaisseau, on agit sur ces amarres, comme il a été dit, pour faire tourner le vaisseau et donner à l'artillerie la direction convenable. Cette manière de s'embosser est plus solide que la première.

De ce qui vient d'être exposé l'on peut déduire ce principe, reconnu par les marins militaires, que « toutes les fois qu'un vaisseau a pris un mouillage où il est susceptible d'être attaqué, et à la moindre probabilité d'une attaque, il doit s'embosser, » et que « toutes les fois qu'il se présente pour attaquer un vaisseau à l'ancre ou un fort, il doit mouiller en faisant embossure. »

Quand un vaisseau embossé, après avoir combattu autant qu'il lui était possible, se voit forcé d'abandonner la partie, l'embossure peut servir de croupiat pour le faire *abattre* (tourner) du côté le plus favorable pour recevoir le vent dans ses voiles et s'éloigner du champ de bataille.

On appelle *ligne d'embossage* celle

que forment un certain nombre de bâtiments de guerre embossés. Une ligne d'embossage établie en avant d'un port est la meilleure de toutes les défenses pour le garantir d'un bombardement. En maintenant les bombardes ennemies à la portée de ses canons, elle empêche leurs projectiles d'arriver jusqu'à terre, si ce n'est par hasard et en trop petit nombre pour causer de grands dommages. Plusieurs fois, dans le courant de la dernière guerre maritime, les ports du Havre et de Boulogne ont été préservés par des lignes d'embossage. J. T. P.

**EMBOUCHURE.** On appelle ainsi la partie sur laquelle se posent les lèvres et par laquelle on introduit le souffle dans le corps d'un instrument à vent; puis aussi la forme qu'affectent les lèvres pour tirer des sons de cet instrument. Les formes variées des anches, becs, embouchoirs, etc., des instruments à vent, ne permettent pas d'établir une théorie générale à ce sujet; mais une bonne embouchure est chose indispensable pour tirer de cette sorte d'instruments, quelle que soit leur nature, un son plein, rond et agréable: aussi ne peut-on se dispenser de porter sur ce point la plus grande attention. Une bonne embouchure est souvent le résultat d'une conformation particulière des lèvres qui ne peut être remplacée que très difficilement. X.

**EMBOUCHURE D'UN FLEUVE, D'UNE RIVIÈRE.** C'est l'extrémité inférieure du cours de ce fleuve, de cette rivière, l'endroit par lequel l'un et l'autre se déchargent dans la mer, soit par un seul bras, soit par plusieurs. Ces bras ou embranchements prennent aussi le nom de *bouches*. Deux bouches, formant un triangle avec la mer qui en est la base, produisent ce qu'on nomme un *delta* (*voy.*). L'embouchure d'une rivière dans une autre s'appelle leur *confluent*. Les embouchures présentent divers phénomènes, tels que ceux dont on a parlé aux mots ALLUVION, ATTÉRISSEMENT, BARRE, etc. *Voy.* aussi le mot RIVIÈRE, S.

**EMBRASEMENT SPONTANÉ,** *voy.* COMBUSTION SPONTANÉE.

**EMBRASURE.** La première fois qu'on approche d'une place de guerre on ne peut s'empêcher de remarquer cer-

taines ouvertures que l'on découvre de distance en distance le long de l'enceinte; il semble qu'un pressentiment secret avertit qu'au fond de ces antres obscurs se trouve un instrument de mort. On ne se trompe point, et ces ouvertures, que l'on nomme *embrasures*, ne sont pratiquées que pour donner passage aux bouches à feu qui défendront les approches de la place. L'ennemi le sait, et une partie de son feu se dirigera de préférence sur les embrasures; il lui tarde de mettre les canoniers hors de combat et les pièces hors de service. Dans les anciennes fortifications qu'on voulut conserver, on perça les embrasures dans les murs épais qui enveloppaient la place; mais le boulet, en frappant contre les parois de la maçonnerie, en détachait des éclats qui devenaient funestes aux défenseurs. Le canon a fait justice des hautes tours féodales; il a fallu, sous peine de mort, les abattre et les remplacer par des massifs en terre dans lesquels les balles et les boulets viennent se perdre. Un artiller distingué avait proposé l'emploi de la fonte comme revêtement d'embrasures, mais les belles expériences faites à Metz en 1834 ont démontré que les blocs de fonte les plus épais ne résistent pas au choc du boulet, et que leurs éclats, projetés dans différentes directions, ajouteraient aux effets meurtriers des projectiles ennemis.

On a cherché à supprimer les embrasures en plaçant les pièces sur des affûts construits de manière à élever le canon au-dessus de l'épaulement à l'instant de le tirer et à le ramener immédiatement en arrière de cet abri pour le charger: ces essais ont été infructueux, jusqu'à ce jour.

Les embrasures des batteries de brèche qui s'établissent, pour ainsi dire, à portée de pistolet de la place, servent de but aux tirailleurs ennemis. On cherche à garantir les canoniers en fermant l'ouverture intérieure de l'embrasure par un fort volet en chêne ou par un plateau également en chêne, découpé à la partie inférieure pour le passage de la bouche de la pièce. En construisant ces batteries, on cache jusqu'au dernier moment à l'ennemi la place de l'embrasure par

un massif de terre ou par une rangée de gabions. Aussitôt que la batterie doit commencer son feu, on jette le masque dans le fossé, ou les premiers coups de canon l'emportent.

Les embrasures sont directes quand leur directrice est perpendiculaire à l'épaulement; dans le cas contraire, elles sont obliques. Les embrasures des places sont à 1<sup>m</sup>,50 au-dessus du terre-plain du rempart; leur ouverture intérieure a un mètre de largeur et leur ouverture extérieure 4<sup>m</sup>,20. Les embrasures des batteries de siège sont à 1<sup>m</sup>,19 ou 1<sup>m</sup>,33 de la plate-forme; selon que l'on tire de plein fouet ou à ricochet, on donne à l'ouverture intérieure 0<sup>m</sup>,54, et à l'ouverture extérieure, au fond, la moitié de la longueur de l'embrasure. C. A. H.

**EMBRYON**, mot d'origine grecque et qu'on explique ainsi : τὸ ἐντὸς βρύον, ce qui germe ou croît intérieurement. Le sens rigoureux que l'on doit donner à ce mot n'est pas suffisamment arrêté; on semble cependant s'accorder généralement à nommer ainsi le rudiment de l'animal à peine formé, tant qu'il demeure sans communication directe de fluides avec la mère et avec l'atmosphère. La durée de cet état varie beaucoup chez les différents vertébrés. Ainsi, dans l'espèce humaine, sa durée est de trois mois; à cette époque l'œuf humain est mis en communication de circulation avec la mère, et prend le nom de *foetus*. Il arrive chez quelques mammifères que l'embryon passe directement à l'existence aérienne et pulmonaire, se greffe à la tétine de la mère, et paraît se nourrir par une véritable digestion intestinale. Cette évolution, exceptionnelle chez les vivipares, qui n'en offrent d'exemple que chez les marsupiaux, est la loi commune des ovipares, chez lesquels, comme dans les didelphes, la vie foetale est supprimée.

Sans nous égarer dans les questions ardues et hypothétiques de savoir si l'embryon appartient primitivement au père ou à la mère, s'il préexiste à l'accouplement; sans rechercher non plus l'époque à laquelle on le trouve dans l'utérus ou dans l'oviducte, nous allons donner un court aperçu de l'état constitutif de tout embryon.

Précédant du dedans au dehors, on trouve : 1° l'*amnios*, membrane ou enveloppe la plus intérieure de l'œuf, et qui est le prolongement de son épiderme ou surpeau ; 2° la *membrane ombilicale*, qui n'est plus une enveloppe, mais une vésicule en communication avec l'intestin dans les oiseaux, en communication également avec l'intestin dans les mammifères, suivant Ocken et suivant M. le professeur Flourens, bien que beaucoup d'auteurs n'admettent dans ces derniers de communication entre la vésicule ombilicale et l'intestin que par l'intermédiaire des vaisseaux omphalo-mésentériques ; 3° la *membrane allantoïde*, qui est destinée à recevoir les excréments, résultat de la nutrition opérée par le moyen de la vésicule ombilicale. Ces usages opposés ont mérité à ces vésicules, de la part de M. Flourens, les noms d'*intestin externe du fœtus* à la première, et de *vessie externe du fœtus* à la seconde. Celle-ci, en effet, se prolonge avec la vessie par le moyen de l'ouraque ; 4° le *chorion*, enveloppe extérieure de l'embryon, ne survenant qu'après les premières phases de la vie du germe qu'il reçoit.

Dans les premiers temps de la vie de l'embryon, les vaisseaux de la vésicule ombilicale absorbent d'abord dans les fluides de la matrice ou de l'oviducte les premières molécules de son développement. Lorsque cette vésicule ombilicale cesse son action, l'allantoïde en remplit les usages respiratoires. Enfin, à trois mois, chez l'homme, le germe contracte adhérence avec les parois de la matrice, le placenta se forme, et l'état de fœtus commence. Chez les oiseaux, la fonction de la vésicule ombilicale dure presque tout le temps de l'incubation. Dans les quatre premiers jours, la matière qu'elle contient sert à l'accroissement de l'embryon, et ses vaisseaux à sa respiration ; le quatrième jour elle occupe la moitié de la surface du jaune, et alors elle sert à la respiration. Les vaisseaux de la vésicule ombilicale ou du jaune absorbent alors le blanc ou albumen et maintiennent toujours pleine cette membrane qui en s'allongeant devient l'intestin. On voit donc que pendant toute l'incubation l'œuf des

oiseaux se développe comme celui des mammifères, et que le petit de l'oiseau est un embryon durant tout son séjour dans l'œuf. C. L-R.

**EMBRYOTOMIE**, opération par laquelle, dans les cas où l'étroitesse du bassin s'oppose à l'accouchement naturel, on divise dans le sein de la mère le fœtus mort ou vivant pour l'extraire par parties. Suivant les circonstances, on peut avoir à porter les instruments sur la tête, sur la poitrine ou sur l'abdomen. Pour extraire la tête, on est souvent obligé d'avoir recours à la perforation du crâne, à l'évacuation du cerveau et même à l'écrasement des os ; et l'on emploie dans ces divers buts des instruments tels que des perforateurs, des ciseaux, des forceps pourvus d'une forte vis de pression. On peut être forcé de faire des opérations semblables sur la poitrine et sur l'abdomen, lorsque ces parties présentent un volume trop considérable relativement aux diamètres du bassin.

Lorsque la division des parties du fœtus a eu lieu, il n'y a plus qu'à en faire l'extraction au moyen de la main, seule ou munie d'instruments. Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'il faut user de grandes précautions lorsqu'il s'agit de porter dans le sein de la mère des instruments piquants ou tranchants ; mais ce qu'il faut dire, c'est que ces opérations ne sont pas à beaucoup près si douloureuses ni si graves qu'on pourrait le supposer, lorsqu'elles sont pratiquées avec habileté et surtout à temps.

On n'a recours à l'embryotomie que lorsqu'on a acquis la certitude que l'enfant a cessé de vivre ; il faut même, pour qu'on puisse s'en promettre du succès, que le bassin ait au moins deux pouces de diamètre, sans quoi il vaut mieux avoir recours à l'opération césarienne (*voy. ce dernier mot*). F. R.

**EMBUSCADE**, ruse de guerre qui consiste à cacher une troupe dans un bois ou autre lieu secret pour surprendre l'ennemi à son passage. On donne indifféremment le nom d'*embuscade* à la troupe que l'on cache et au lieu où on la cache. Le but de ce stratagème est de tomber à l'improviste sur l'ennemi, de l'envelopper et de profiter de son désordre pour

l'accabler. Il y a eu des embuscades dont le résultat a été d'envelopper toute une armée, et de la forcer à mettre bas les armes sans coup férir. Telle fut la célèbre embuscade des *Fourches Caudines*, où les Samnites forcèrent une armée consulaire à se rendre à discrétion et à passer sous le joug. Quelquefois on dresse de pareils pièges pour s'emparer d'un convoi, pour intercepter un courrier, pour enlever un général qui voyage isolément, ou simplement pour arrêter les passants et se procurer des nouvelles de l'ennemi. Dans ce cas, on doit donner la préférence à la cavalerie et n'employer que quelques hommes adroits et déterminés; car le trop de monde ne servirait qu'à compromettre le succès. Les lieux les plus propres aux embuscades sont les défilés et passages étroits, où l'armée qui s'y engage est forcée d'amincir ses colonnes et de diminuer son front. Des troupes ainsi surprises sont à demi vaincues, car il leur est impossible de se former, de s'entre-secourir, d'entendre la voix des chefs et de leur obéir. Ce fut par la réunion de pareilles circonstances que Varus et ses légions furent exterminés par les Chérusques dans les gorges boisées de la forêt de Teutobourg. Peu importe d'ailleurs que ces passages soient positivement au milieu des bois, ou bien entre des montagnes, où l'on peut se cacher derrière les rochers et dans le creux des vallons. L'embuscade qui fut dressée par Annibal contre les Romains sur les bords du Trasymène était entre deux rangs de collines où l'imprudent Flaminius eut le malheur de s'engager et de périr avec l'élite de son armée. De simples murs de clôture, des cimetières, des jardins, ont souvent fourni l'occasion d'y disposer des embuscades très dangereuses.

Les principales précautions à prendre pour dresser une embuscade sont de bien examiner les lieux, d'y arriver le plus secrètement possible, de n'avoir point de bagages ni autres empêchements, de placer tout le monde à son poste, chacun bien instruit du rôle qui lui est assigné. On sera convenu d'avance d'un signal, soit de jour, soit de nuit, pour tomber d'un commun accord sur l'en-

mi, ni trop tôt ni trop tard. On placera des sentinelles tout autour et principalement du côté où l'on attend l'ennemi, pour être prévenu à temps de son arrivée; ces sentinelles doivent être postées de manière à bien voir sans être aperçues. Si quelque voyageur ou paysan vient à passer dans le lieu de l'embuscade, on l'arrêtera et on le tiendra sous bonne garde, afin que personne ne puisse ébruiter ce qui se passe. Une précaution qu'il ne faut pas négliger, c'est de prendre connaissance de toutes les sorties par lesquelles on pourra se retirer en cas de non-succès. Il n'est pas nécessaire d'ajouter qu'il ne faut employer dans ces expéditions que des troupes choisies et des officiers éprouvés. Autant qu'il sera possible on évitera d'arriver trop tôt au lieu de l'embuscade, afin de laisser moins de chances aux accidents qui peuvent la faire découvrir. Annibal, qui passe avec raison pour un des généraux les plus rusés, excellait dans la disposition des embuscades.

Celle qu'il dressa contre les Romains la veille de la bataille de la Trébie résume en quelque sorte toutes les précautions dont nous venons de parler. Il en confia le commandement à son propre frère, Magon, homme de tête et de résolution, auquel il donna ordre de choisir mille cavaliers et mille fantassins dans toute son armée. Ces troupes ne partirent et ne prirent position que vers la pointe du jour, c'est-à-dire peu de temps avant l'heure du combat. Elles se tinrent soigneusement cachées pendant le commencement de l'action; mais lorsqu'elles virent que les Romains commençaient à plier, elles tombèrent sur leurs derrières et achevèrent de les mettre en déroute.

Cependant, et en dépit de toutes les prévoyances, il peut arriver que l'ennemi déploie plus de résistance qu'on n'avait pensé et que l'embuscade soit obligée de se replier. En pareil cas, il faut que la troupe sache d'avance comment et par où elle doit se retirer, et qu'il y ait un corps échelonné sur la route pour la soutenir et la rallier. Cette disposition est de rigueur.

Quant aux précautions à prendre pour ne pas tomber dans des embuscades, elles

se résument en peu de mots : marcher avec méfiance, se faire précéder par de bons éclaireurs, bien reconnaître le terrain en avant et sur ses flancs, et fouiller tout endroit suspect qu'on rencontrera à sa portée. Parmi les armées européennes, les Russes et les Autrichiens seront le moins exposés à tomber dans de pareils pièges, car leurs Cosaques et leurs husards sont admirables pour faire le service d'éclaireurs, et il faut être bien fin pour échapper à leurs recherches.

Quoique les embuscades soient des stratagèmes surannés, il y en a toujours qui réussissent, et même des généraux d'un grand mérite en ont fait la triste expérience. L'affaire de Koenigswartha, en mai 1813, où une division du 4<sup>e</sup> corps de l'armée française se trouva accablée par les Russes et les Prussiens, fut une véritable embuscade : les ennemis sortirent tout à coup des bois qui entourent le village et, par une attaque environnante, tombèrent sur nos troupes et nous firent perdre en peu de temps près de 3,000 hommes. C. P. A.

**EMDEN**, ville de la Frise orientale, située non loin de l'Ems, à l'endroit où cette rivière a son embouchure dans le Dollart (v.). Emden est la place de commerce la plus considérable du royaume de Hanovre; elle compte 12,000 habitants. Plusieurs canaux traversent la ville, et, pour mettre en communication entre eux ces divers quartiers, on y trouve trente ponts. Elle se compose de la ville vieille et de la partie appelée *Flandre*; cette dernière se distingue beaucoup de la première, tant par la construction plus élégante des maisons que par la régularité des rues. La ville d'Emden est florissante par son commerce maritime, mais elle l'était bien davantage sous le gouvernement prussien, à cause de la liberté commerciale dont jouissait alors le pays qui compose actuellement la principauté d'Ost-Frise. Elle renferme quatre cent cinquante maisons de commerce plus ou moins considérables, ainsi que plusieurs fabriques. La pêche aux harengs y est aussi d'un rapport important. L'espèce de rade que forment ici les eaux est très sûre. Le port d'Emden est libre, mais ce n'est qu'à la marée montante qu'il peut

recevoir des navires tirant 12 à 13 pieds. La ville a un gymnase, une école de dessin et de navigation; deux sociétés d'histoire naturelle et, depuis 1833, une autre qui s'occupe d'arts libéraux et des antiquités du pays : cette dernière société possède une collection de tableaux, la plupart de l'école flamande et d'anciens peintres de la Frise orientale, tels que Backuisen d'Emden, H. Coninxloo, Martin Faber, etc.; elle a aussi d'autres monuments antiques indigènes. Il a existé à Emden, pour y vivifier le commerce, de 1682 à 1686, une compagnie d'Afrique, et de 1751 à 1757, puis de 1781 à 1788, une compagnie des Indes-Orientales; aujourd'hui il n'y a plus qu'une compagnie d'assurance commerciale. C. L.

Le nom de la ville d'Emden est resté attaché à la confession belge réformée, comme celui d'Augsbourg à la confession luthérienne allemande. Rédigée en langue française, dans le Brabant, par Guy de Brès (1562), il en fut donné une traduction allemande à Emden, l'an 1571. Cette confession, en 37 articles, fut approuvée à Dordrecht en 1619, et encore une fois à La Haye en 1651. S.

**ÉMERAUDE** (*smaragdus*), substance vitreuse, fusible, rayant le quartz en cristaux prismatiques hexaèdres, simples ou modifiés de diverses manières. Sa pesanteur spécifique est de 2,7; sa composition est représentée par deux atomes de bisilicate d'alumine et un atome de quadrisilicate de glucine, ou en poids de 52 de bisilicate d'alumine et de 48 de quadrisilicate de glucine.

On distingue plusieurs variétés d'émeraudes, parmi lesquelles on peut citer la verte ou *émeraude du Pérou*, le *bénil* (voy.), qui est d'un vert jaune, l'*aigue-marine* (voy.), qui est bleue.

C'est le granit graphique qui paraît être le gîte spécial de l'émeraude, car c'est dans cette roche qu'on la trouve dans le plus grand nombre de localités, comme à Chanteloube près de Limoges et à Marmaque près d'Autun. Cependant, le mica-schiste et les roches subordonnées en renferment aussi. L'émeraude du Pérou paraît être plus moderne, car elle se trouve quelquefois dans le schiste ar-

gileux carbonné, analogue à plusieurs schistes intermédiaires.

L'émeraude est très recherchée. La plus belle, la plus estimée, est la variété d'un beau vert qui vient du Pérou et qui est colorée par l'oxide de chrome.

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, l'émeraude aigue-marine, d'un vert bleuâtre, a besoin d'être d'un assez grand volume et a même alors peu de valeur. Le béryl bleu est beaucoup plus recherché et se maintient dans le commerce à un très haut prix. Il y a aussi des variétés jaunes qui sont d'un assez bel effet et peuvent imiter la topaze orientale. A-É.

**ÉMERGENCE.** Quand un rayon lumineux vient rencontrer un corps transparent, il est réfléchi ou il est absorbé, et pénètre dans l'intérieur jusqu'à ce qu'il vienne frapper une autre surface qui le renvoie ou qui le laisse échapper ou *émerger* : on appelle donc *émergent* tout rayon qui sort d'une substance diaphane. Ce rayon émergent est lié au rayon intérieur incident au moyen de la loi de réfraction de Descartes; et comme les substances les plus denses sont en général celles qui réfractent le plus la lumière, il arrive beaucoup de cas où le rayon extérieur ne peut pas sortir et se trouve rejeté dans l'intérieur, tandis que tout rayon traversant l'air et venant rencontrer une lame de cristal ou une surface de liquide, quel qu'il soit, y pénètre en partie.

Comme tout ce que l'on peut dire des rayons émergents s'applique également aux rayons incidents, nous renvoyons à l'article RÉFRACTION (de la lumière), pour traiter des rayons incidents et des rayons émergents. A-É.

**ÉMERI** ou **ÉMERIL.** L'*émeri* (*corindon granulaire*), du latin *smiris*, dérivé lui-même du grec *σμίρις* (racine *σμάω*, *je nettoie, je purifie*), est une pierre métallique fort pesante et fort dure, unie à beaucoup de quartz, qui passa longtemps pour une mine de fer. Sa couleur est grise, rougeâtre ou noirâtre. Les parties ferrugineuses y sont en si petite dose et tellement enveloppées que l'aimant n'exerce pas sur elles d'action appréciable. Soumis au feu le plus intense, ce minéral résiste à la fusion; pour la dé-

terminer, il faut y ajouter une grande quantité de fondant, ce qui l'avait fait classer parmi les mines de fer réfractaires. Cette expérience démontre combien il serait peu avantageux de chercher à en extraire le métal qu'il peut contenir.

L'émeri se trouve mêlé à toutes les mines, principalement à celles d'or, de cuivre et de fer. On le rencontre en Perse, en Pologne, dans les îles de Jersey et Guernesey, mais surtout au cap Émeri, dans l'île de Naxos, d'où l'on en tire des quantités considérables. Cet émeri de Naxos, dont un chimiste anglais, M. Tennant, a le premier donné la composition, est formé de 80 parties d'alumine, 3 parties de silice, 4 de fer et 1 partie non dissoute. L'émeri commun du même pays contient 30 parties de moins d'alumine et 30 parties de plus de fer. L'émeri a rangé toutes les différentes espèces d'émeri en trois classes : dans la première il place le plus estimé de tous, c'est-à-dire l'*émeri d'Espagne*, ainsi nommé parce qu'il se trouve surtout dans les mines d'or et d'argent du Pérou et autres parties de la Nouvelle-Espagne. Cette espèce, fort rare, parce que les rois d'Espagne en avaient défendu l'exportation, à cause de l'or qu'elle contient, est rougeâtre et parsemée de paillettes d'or et d'argent. Sous la deuxième classe il comprend l'émeri uni et rouge : il se forme dans les mines de cuivre et ne contient ni or ni argent. Enfin la troisième classe est consacrée à l'émeri noirâtre : c'est le plus commun de tous; on le trouve dans les mines de fer.

L'émeri n'a pas de propriétés médicales, mais il est d'un fréquent usage dans l'industrie et les arts. On l'emploie à brunir l'or, couper et tailler le verre, le marbre, les pierreries, à l'exception toutefois du diamant. Il polit le fer, l'acier, le verre et les pierres les plus dures; mais, pour l'appliquer à cette fonction, il faut le réduire en poudre extrêmement fine, qu'on délaie, suivant les cas, dans l'eau ou dans l'huile. Comme ce minéral est trop dur pour être pilé dans un mortier et qu'il le briserait plutôt que d'être broyé lui-même, les Anglais le pulvérisent au moyen de certains moulins faits exprès. En France, le moyen le plus en usage

pour pulvériser l'émeri est de le chauffer au rouge blanc, après quoi on l'arrose de vinaigre. Cependant cette substance, qui résiste au mortier, infusée dans l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin, se réduit d'elle-même en poudre imperceptible. Fondu avec le plomb et le fer, l'émeri leur communique une partie de sa dureté. Son mélange avec l'or en augmente le poids et le fonce en rouge : aussi en mêle-t-on une petite proportion avec l'or de Madagascar, naturellement pâle et facile à la fusion, sans y ajouter, comme à l'autre, du borax. L'émeri de l'île de Jersey, employé au polissage dans la manufacture de glaces des Gobelins, est réduit en poudre d'un rouge foncé. La matière qui tombe en boue de la meule des lapidaires contient de la pierre d'émeri en poudre; recueillie et séchée, elle se vend sous le nom de *potée d'émeri*.

Les géographes orientaux désignent, sous le nom de *sunbadag* ou *sundabeg*, une sorte d'émeri qui, selon eux, se trouve dans l'île de Ceylan. E. P-C-T.

**ÉMÉRIAU** (le comte MAURICE-JULIEN), vice-amiral, pair de France, l'un des anciens premiers inspecteurs généraux de la marine et des côtes, grand-croix de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, etc., est né à Carhaix (Finistère) le 20 octobre 1762. Issu d'une ancienne famille d'origine écossaise, il était destiné à entrer dans le génie militaire; mais on n'avait point consulté ses inclinations, et, à l'âge où il fut question de lui choisir définitivement un état, il se prononça pour la marine. Il n'avait point encore atteint sa 14<sup>e</sup> année lorsqu'il s'embarqua, comme volontaire, sur *le Sylphe*, avec lequel il fit une campagne de treize mois aux Antilles. La guerre qui éclata entre l'Angleterre et la France fournit bientôt au jeune Émériaud les occasions de se distinguer. Embarqué successivement comme volontaire sur les vaisseaux *l'Intrépide* et *le Diadème*, il participa au combat d'Ouessant (27 juillet 1778), à l'attaque et à la prise de la Grenade, au combat du 4 juillet 1779, sous cette île, ainsi qu'à ceux des 20, 21 et 22 mars 1780. Lors du siège de Savannah (septembre 1780), il sauta l'un

des premiers dans la tranchée et fut grièvement blessé à l'œil droit. Le comte d'Estaing (*voy.*) le récompensa de sa belle conduite en lui conférant le grade de lieutenant de frégate. Émériaud avait alors 18 ans. A la fin de la guerre d'Amérique, il fut compris dans le nombre des officiers français auxquels le congrès décerna la décoration de l'ordre de Cincinnati.

Au mois de novembre 1781, il s'embarqua à Brest sur *le Triomphant*, vaisseau qui, faisant partie de l'armée navale aux ordres du comte de Grasse, participa aux combats livrés les 9 et 12 avril 1782 à l'amiral Rodney. Successivement nommé lieutenant de vaisseau, il prit en 1792 le commandement de la corvette *le Cerf*, qui faisait partie de la station de Saint-Domingue, avec laquelle il remplit plusieurs missions importantes et contribua efficacement à la répression des noirs révoltés. Lorsque la ruine de cette belle colonie fut consommée par l'incendie du Cap, *le Cerf* fit partie des bâtiments de guerre chargés d'escorter et de conduire à la Nouvelle-Angleterre les nombreux bâtiments du commerce sur lesquels s'étaient réfugiés les habitants et les négociants de cette capitale avec les débris de leurs familles et de leurs propriétés.

A son arrivée à New-York, Émériaud s'occupa de réunir dans les divers ports des États-Unis les navires du commerce qui devaient former le convoi destiné pour la France; il se rangea sous les ordres du contre-amiral Vanstabel, et contribua efficacement, avec cet officier général, à conduire à Brest, sans avoir éprouvé aucune perte, un convoi de plus de 400 bâtiments, qui, indépendamment des denrées coloniales, estimées plus de 100 millions, apportait aussi plus de 500,000 barils de farine, dont Émériaud avait facilité l'acquisition aux États-Unis. Ces approvisionnements contribuèrent à faire cesser la disette qui désolait alors la France. La valeur du convoi se trouvait encore augmentée par la capture, faite pendant la traversée, d'environ 40 bâtiments anglais richement chargés.

A l'époque où la division dont *l'Em-*

*buscade*, la frégate d'Émériaux, faisait partie arriva à Brest, le funeste combat du 13 prairial an II (1<sup>er</sup> juin 1794) venait d'avoir lieu, et c'était à la faveur de cet engagement que la même division et son convoi étaient parvenus à échapper à l'armée anglaise : Émériaux fut chargé d'en aller reconnaître la force et la position, et il s'acquitta de cette mission avec autant d'intelligence que de célérité. On mit aussitôt sous ses ordres une division de frégates destinée à faciliter les opérations de l'armée des Pyrénées-Occidentales. Pendant le cours de cette mission, il captura plusieurs bâtiments chargés de blé et autres comestibles qui servirent à ravitailler Bayonne et à nourrir une partie de l'armée. Les forces sous son commandement contribuèrent efficacement au siège ainsi qu'à la prise de plusieurs villes et forteresses. En récompense du zèle et de l'activité qu'il avait déployés dans cette mission, il fut promu au grade de capitaine de vaisseau.

Pendant les années 1795 et 1796, Émériaux commanda successivement les vaisseaux *le Conquérant*, *le Timoléon* et *le Jemmapes* : c'est sur ce dernier qu'il fit la campagne d'Irlande. Nommé chef de division au mois de janvier 1797, il prit le commandement du *Spartiate*. Ce vaisseau ayant été désigné pour faire partie de l'armée navale aux ordres de l'amiral Brueys, Émériaux fut chargé du commandement de la seconde division de l'escadre légère, et, chef de file de l'armée, il entra le premier dans le port de Malte, sous le feu des batteries dont il est hérissé. Au combat d'Aboukir, *le Spartiate* eut successivement affaire à plusieurs vaisseaux et particulièrement au *Vanguard*, que montait Nelson. Attaqué ensuite à la fois par quatre vaisseaux, il leur opposa la plus vigoureuse résistance; mais, après plusieurs heures de combat, étant complètement démâté, le corps du vaisseau ainsi que la carène criblés de boulets, presque tous ses canons démontés, ayant perdu plus de la moitié de son état-major et de son équipage, il se vit dans la nécessité d'amener son pavillon. Dans cet engagement (voy. BRUEYS ET ABOUKIR), Émériaux reçut deux

blessures graves, par suite desquelles il fut débarqué à Alexandrie.

Au mois de septembre 1800, Émériaux fut nommé chef militaire du port de Toulon, et pendant les vingt-six mois qu'il occupa ce poste il remplit, à différentes reprises, les fonctions de préfet maritime. En 1802, promu au grade de contre-amiral, il fut chargé du commandement d'une division de vaisseaux et de frégates. Il devait transporter à Malte le nouveau grand-maître de l'ordre et assurer son installation dans ce poste; mais ce projet ayant été ajourné, cette division fut employée à transporter à Saint-Domingue des troupes de débarquement. A son arrivée, il trouva cette île livrée aux plus grands désordres. Le général en chef chargea le contre-amiral de rétablir l'ordre et les communications dans la partie du sud. Émériaux y réussit promptement, et contribua efficacement à sauver la ville de Port-au-Prince, assiégée par Dessalines, du sac et du pillage dont elle était menacée. Après une campagne d'environ huit mois dans ces parages, il effectua son retour à Toulon, ayant échappé par ses manœuvres à la poursuite d'une escadre anglaise bien supérieure à sa division.

Lors du projet de descente en Angleterre (1803), Émériaux reçut l'ordre de se rendre à Ostende pour y prendre le commandement en chef de l'aile droite de la flottille. Il mit ce port dans le meilleur état de défense, et y fit exécuter toutes les constructions et les armements que nécessitait l'expédition. Quelques mois après, il reçut l'ordre d'aller prendre à Lorient le commandement d'une division de vaisseaux et de frégates destinée à se rendre à Rochefort pour y rallier le pavillon de l'amiral Villeneuve. En octobre 1804 il fut nommé à la préfecture maritime de Toulon, et, pendant près de huit ans qu'il occupa ce poste, il répara, par l'activité qu'il sut imprimer aux constructions et aux armements, une grande partie des pertes qu'avait éprouvées notre marine; il réforma un grand nombre d'abus, et l'on conserve encore dans ce port le souvenir de sa longue administration, marquée au coin de la sagesse, de la probité et du talent.

Par lettres-patentes du 3 décembre 1810, l'empereur conféra au contre-amiral Émériaud le titre de comte. L'année suivante il fut élevé au grade de vice-amiral et chargé du commandement en chef des forces navales dans la Méditerranée. Au mois d'avril 1813, il fut nommé inspecteur général des côtes, et quelques mois après grand-officier de la Légion-d'Honneur et grand'croix de l'ordre de la Réunion.

Lors des événements qui signalèrent la fin de l'année 1813, le port de Toulon fut bloqué par une flotte anglaise, ayant à bord 18 à 20,000 hommes de troupes. L'amiral Émériaud prit alors, de concert avec le maréchal Masséna, gouverneur de la 8<sup>e</sup> division militaire, toutes les mesures propres à protéger le port, la ville et le littoral contre une attaque et un débarquement. Les Anglais n'osèrent rien entreprendre, et ils dirigèrent leurs troupes sur la Corse, Gênes et Livourne.

Le désarmement de la flotte de Toulon ayant eu lieu par suite de la cessation des hostilités, l'amiral Émériaud fut appelé à Paris. Présenté à Louis XVIII par le ministre de la marine, il en reçut l'accueil le plus flatteur. Par ordonnance du 9 juin 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et le 24 août suivant il fut promu au titre de grand'croix de la Légion-d'Honneur.

Pendant les Cent-Jours, Napoléon nomma Émériaud pair de France; mais cette nomination ne fut point ratifiée par le roi. Toutefois, il fut conservé au nombre des vice-amiraux en activité et dans son titre de premier inspecteur général. Au mois de juillet 1816, époque de la suppression de cette fonction, il fut admis à la retraite. En 1831, le roi Louis-Philippe, voulant récompenser dignement les longs et honorables services de l'amiral Émériaud, l'a nommé pair de France; il occupe encore en ce moment cette haute dignité de l'état. J. F. G. H.-N.

**ÉMÉRITAT** (du latin *émeritis, miles emeritus stipendia*) signifiait, chez les Romains, une récompense accordée à un soldat après un certain nombre d'années de service. On ignore en quoi consistait cette récompense, et l'on ne peut même fixer la différence qui existait entre

*l'eméritum* et le *præmium*. Tout ce qu'on sait, c'est que l'empereur Auguste porta la valeur de l'éméritat à son plus haut degré, et que Caligula lui fit subir plus tard une énorme diminution.

De nos jours, l'éméritat est la qualification des professeurs et des docteurs dont les services ont atteint un nombre d'années fixé par les universités. Dans le siècle dernier, un professeur qui avait vingt ans d'exercice conservait, en quittant sa chaire, une pension de 500 livres; et cette modique récompense lui était acquise par une retenue faite sur ses appointements et sur ceux de ses confrères en fonctions. L'Université nouvelle n'accorde la récompense de l'éméritat qu'après trente ans de service, et la fait consister dans une pension égale aux trois cinquièmes du traitement que le professeur *émérite* a touché pendant les trois dernières années de son activité. Quelques années de plus donnent droit à une augmentation dont le maximum ne peut, en aucun cas, excéder la somme de 5,000 fr., le minimum étant de 500 fr.

*Éméritat, émérite*, s'emploient aussi au figuré, pour désigner, dans toutes les positions de la vie, une personne pour laquelle l'heure de la retraite a déjà sonné. D. A. D.

**ÉMERSION.** Quand un astre visible pendant un certain temps vient à passer derrière un autre, il est occulté; quand il vient à reparaitre, on dit en astronomie qu'il y a émersion. L'occultation et l'émersion ont autrefois joué un grand rôle dans la science, en servant à déterminer la vitesse de translation de la lumière. Elles servent encore aujourd'hui à déterminer très exactement la position d'un lieu sur la terre. Pour cela, on observe de deux positions très éloignées, de Paris et du cap de Bonne-Espérance par exemple, l'instant de l'occultation ou de l'émersion d'un astre, et si cet astre est à une grande distance de la terre, on peut regarder comme rigoureusement le même le temps de l'émersion ou de l'occultation observé dans les deux localités; de sorte que si, à l'une de ces deux époques, l'on a eu soin de fixer exactement la position de certaines étoiles, on peut dire quel est l'angle que forment les

plans des deux méridiens passant à Paris et au cap de Bonne-Espérance. Cet angle sera en effet obtenu en prenant, dans les deux localités, l'angle fait par le plan passant par une certaine étoile, Syrius par exemple, et l'axe du monde et le méridien passant par le lieu de l'observation. La différence de ces deux angles mesurera la différence des longitudes de Paris et du Cap. La latitude pouvant s'évaluer à toute époque, on peut ainsi fixer à leur véritable place les différents points de la terre, et par suite en dresser une carte. A-É.

**ÉMÉTINE**, principe immédiat des végétaux, découvert par MM. Pelletier et Magendie dans l'ipécacuanha, et qui a été trouvé aussi dans d'autres végétaux, et notamment dans la violette des jardins. A l'état de pureté, c'est une poudre blanche-jaunâtre inodore, un peu amère, insoluble dans l'eau, mais très soluble dans l'alcool, formant avec les acides des sels peu connus jusqu'à présent, et peu employée elle-même parce que sa préparation est longue et difficile. L'émétine dont on se sert en médecine est l'émétine impure, qui est associée à une matière colorante et à un acide. C'est donc plutôt un extrait d'ipécacuanha qu'un alcaloïde proprement dit. Elle se trouve dans l'écorce de cette racine dans la proportion de 16 p.  $\frac{0}{100}$ .

Cette substance, administrée à une dose de 2 à 3 grains, détermine des vomissements accompagnés d'un état d'assoupissement plus ou moins profond. A une dose de 10 grains, elle a déterminé la mort chez des animaux en produisant une somnolence marquée, ainsi qu'une inflammation des poumons et du canal digestif. La décoction de noix de galle donnée à temps a mis fin aux accidents et peut être regardée comme l'antidote de ce poison. L'absence d'odeur et de saveur a fait préférer l'émétine à l'ipécacuanha (*voy.*) dans les cas où ce médicament était usité. Cependant, beaucoup de praticiens pensent qu'elle ne le remplace pas toujours d'une manière satisfaisante. F. R.

**ÉMÉTIQUE**. L'émétique, beaucoup plus connu sous ce nom que sous les noms de *tartre émétique*, *tartre stibié*, *tartrate de potasse antimonié*, *tartrate de*

*potasse et d'antimoine*, *proto-tartrate d'oxide d'antimoine et de potasse*, est un de ces médicaments dont l'apparition a fait du bruit dans le monde et enfanté des milliers de volumes pour l'attaque et la défense, sans parler des arrêts de la justice qui l'ont tour à tour proscrit et réhabilité. Il fut découvert en 1631 par A. de Mynsicht et préparé d'abord d'une manière tout empirique. On sait maintenant qu'il est composé d'acide tartrique 53,20, protoxide d'antimoine 27,10, potasse 12,53, et eau 7,17. On peut le préparer avec la crème de tartre et divers composés antimoniaux; le plus ordinairement on se sert du sous-chlorure de ce métal.

L'émétique est un sel blanc, cristallisant en octaèdres transparents, efflorescent, décomposable à la chaleur, inodore, d'une saveur métallique, soluble dans l'eau froide, mais plus soluble encore dans l'eau chaude. Sa solution précipite par les alcalis et les acides minéraux, par l'acide hydrosulfurique, par les hydrochlorates, par la plupart des substances animales et végétales, circonstance à laquelle il faut songer lorsqu'on veut administrer ce médicament.

Appliqué sur la peau et sur les membranes muqueuses, l'émétique agit comme irritant, et suscite une inflammation pustuleuse ayant des caractères presque semblables à ceux de la petite vérole. A l'intérieur, à la dose d'un à deux grains, il suscite le vomissement et la purgation, en même temps qu'il active la transpiration et les diverses sécrétions. Il est à remarquer que, dans l'état de maladie, donné à plus forte dose, il ne fait plus vomir et ne produit plus aucun signe d'irritation locale; il agit alors comme résolutif dans les cas d'inflammation du poumon, où il a été employé de cette manière par Rasori et les médecins de son école. Mais plus ordinairement l'émétique, donné à haute dose, imprudemment ou dans une intention criminelle, occasionne un véritable empoisonnement, dont les principaux phénomènes sont l'inflammation des organes digestifs, et surtout celle des poumons. D'ailleurs, outre que le vomissement entraîne la plus grande partie du poison, il est facile de

remédier aux accidents, pour peu qu'on arrive à temps, par la noix de galle, le quinquina, l'écorce de chêne, et généralement les substances végétales analogues qui décomposent l'émétique. Enfin, il faut traiter les inflammations consécutives.

Quoique l'emploi de l'émétique comme vomitif soit le plus généralement répandu, ce médicament a encore de nombreuses applications : outre son usage externe comme irritant et révulsif, on l'a regardé comme sudorifique, comme résorbant ou contre-stimulant, puis aussi comme dérivatif, fondant et altérant, ce qui se comprend si l'on fait attention aux circonstances dans lesquelles on peut l'administrer.

Jadis on avait prodigué l'émétique, et cet abus avait été suivi d'accidents; les doctrines de l'école physiologique firent tomber dans un complet discrédit ce médicament, dont l'emploi mesuré peut rendre de grands services à la pratique. La forme sous laquelle on le donne le plus ordinairement est la poudre en dissolution dans l'eau; quelquefois on le donne en pilules, mêlé à diverses autres substances; enfin on en a fait une pommade avec l'axonge, ou bien on en a saupoudré un emplâtre qu'on appliquait sur différentes parties du corps. On ne saurait nombrer les maladies dans lesquelles l'émétique a été conseillé avec plus ou moins de succès: maladies internes et externes ont été tour à tour attaquées par ce médicament, soit isolé, soit diversement associé; mais c'est particulièrement dans les affections des organes respiratoires qu'il a été recommandé. On l'a également tenté dans le rhumatisme articulaire. Enfin, dans quelques affections cérébrales on s'en est servi comme d'un moyen perturbateur. F. R.

**ÉMÉTIQUES**, mot dérivé du grec (*ἐμέω*, *vomo*) et synonyme de vomitifs. Il désigne les médicaments propres à susciter le vomissement, en vertu d'une action spéciale sur les organes digestifs, auxquels ils impriment un mouvement antipéristaltique, c'est-à-dire en sens inverse de celui qui a lieu ordinairement de la bouche à l'anus. Beaucoup de moyens divers provoquent le vomissement; il y a,

par exemple, des agents mécaniques et même intellectuels qui font vomir, le mouvement circulaire ou oscillatoire, la titillation de la luette, la vue d'un objet dégoûtant. L'ingestion de l'eau tiède, de l'huile, des mucilages, pourvu que l'on en donne en assez grande quantité, est un moyen de faire vomir, bien que dans les circonstances ordinaires elle ne produise pas un semblable effet; mais on entend par émétiques les substances qui provoquent le vomissement par quelque voie qu'elles soient introduites. Ce sont des matières minérales ou végétales, telles que l'émétique (tartrate de potasse et d'antimoine), les sulfates de zinc, de cuivre, l'ipécacuanha, l'ellébore, etc. Il faut remarquer encore que la plupart des poisons âcres et irritants peuvent agir comme vomitifs.

Les émétiques s'administrent ordinairement par la bouche, mais on peut aussi les donner par voie d'absorption (*voy. ENDERMIQUE*), ou en injection dans les veines. Suivant les circonstances, on se décide en faveur des agents purement mécaniques, ou bien l'on a recours aux émétiques proprement dits. Leurs effets immédiats sont de vider l'estomac de ce qu'il contient, et même de produire des évacuations par le bas; secondairement, ils excitent la transpiration pulmonaire et cutanée, et même quelquefois l'action de quelques autres organes. La menstruation et le flux hémorrhoidal se sont montrés souvent à la suite d'un vomitif. Quant aux résultats curatifs, ils dépendent de la nature et de l'intensité de la maladie dans laquelle on y a recours.

Pour que les émétiques soient utiles, ou tout au moins pour qu'ils ne soient pas nuisibles, il faut que l'estomac soit exempt de toute inflammation et de tout engorgement squirrheux, qu'il n'y ait point de hernie. La grossesse, les congestions cérébrales habituelles sont également des contre-indications à l'emploi de ces médicaments. Ils doivent être administrés à jeun, à dose plus ou moins forte, suivant la sensibilité des sujets, leur âge et leur constitution, et on en doit favoriser l'effet par des boissons tièdes et abondantes qui distendent l'estomac et rendent ses contractions moins

douloureuses. On donne quelquefois les émétiques à petites doses, plusieurs fois renouvelées, afin de tenir le malade dans un état de nausée habituelle et pour remplir des indications particulières.

En général, les émétiques sont employés, soit comme évacuants, soit pour exciter sympathiquement tel ou tel organe, soit pour exciter le canal intestinal, pour arrêter des flux muqueux ou sanguins, soit enfin pour produire une révulsion, ou pour opérer la résolution de phlegmasies des voies aériennes.

On désigne sous le nom d'*éméto-cathartiques* des médicaments formés par l'association des émétiques et des purgatifs: telle est la combinaison de l'émétique avec les sels neutres. On s'en sert particulièrement lorsqu'on veut agir sur toute la longueur du canal intestinal.

Les émétiques, ainsi que tous les médicaments énergiques, ont eu leurs promoteurs comme leurs détracteurs. L'école de M. Broussais les avait presque complètement proscrits, sans avoir égard aux bons résultats qu'ils pouvaient produire. On est revenu de ces préventions exclusives, et l'on sait tirer parti de ces médicaments employés avec prudence, avec discernement, dans les affections des voies digestives connues sous le nom d'embaras gastrique (*voy. l'article*). F. R.

**ÉMEUTE.** L'émeute est un mouvement tumultueux dans lequel le peuple, ou une fraction du peuple, et le plus souvent une populace ignorante ou égarée, exprime son mécontentement, soit de la marche, soit de quelque mesure du gouvernement, tantôt par des clameurs menaçantes, tantôt par des actes de violence. C'est la sœur cadette de l'insurrection et parfois le précurseur d'une révolution, comme nous l'avons vu un peu avant 1789 et 1830.

Toutefois un gouvernement fort s'alarme peu d'une émeute. Ce n'est alors qu'une fièvre légère dont le corps politique ne ressent qu'une incommodité momentanée. Ainsi les émeutes furent assez nombreuses sous la république romaine, et pourtant, même dirigées par les Gracques, elles ne parvinrent point à renverser le pouvoir patricien. De même, on sait qu'en Angleterre des rassemble-

ments de plus de cent mille individus, des injures, parfois même des pierres lancées contre les plus grands personnages, des vitres brisées, des maisons dévastées, n'entraînent ni un changement de dynastie, ni une simple modification de système dans le ministère. Tout cela n'est pour les hommes d'état de la Grande-Bretagne que de l'agitation à la surface. Ils savent que, comme la rivière débordée rentre dans son lit, l'émeute, fatiguée de ses désordres, se calmera peu à peu et sans que la constitution du pays en ait reçu aucune atteinte.

L'ancien régime eut, chez nous, principalement sous le règne pacifique de Louis XV, des émeutes qu'on pouvait appeler bénignes, où le peuple *s'émouvait* faiblement pour des intérêts qu'il comprenait peu, tels que le changement de formes judiciaires, l'exil d'un magistrat, etc. C'est sans doute d'une émeute de ce genre que Fontenelle avait été témoin à Rouen, dans sa jeunesse. Il racontait que, sortant de chez lui, il aperçut, au bout de la rue, un grand nombre d'hommes rassemblés, et demanda à une vieille femme qui filait sur sa porte, ce que c'était que cet attroupement. « Oh ! ce n'est rien, monsieur, lui répondit-elle de l'air le plus calme, c'est que je nous révoltons. »

L'émeute ne fut pas toujours si inoffensive, surtout quand elle eut pour objet la cherté des subsistances, ou quelque autre cause de nature à agir vivement sur la multitude: souvent alors elle fit couler le sang, et particulièrement quand on voulut lui opposer une répression violente; plus tard le mouvement politique lui communiqua aussi une impulsion et des effets plus redoutables. Ce fut une terrible émeute que celle des 5 et 6 octobre 1789 à Versailles, une émeute bien affreuse que le 2 septembre 1792 à Paris!

La grande agitation des esprits produite par la révolution de 1830 se manifesta quelque temps par des émeutes, en quelque sorte périodiques, et par lesquelles le zèle infatigable de la garde nationale parisienne fut souvent mis à l'épreuve. Le commerce en souffrit beaucoup, mais nombre de gens, que ces

troubles avaient d'abord fait trembler, finirent par s'y habituer. L'émeute était devenue pour eux un spectacle de plus, et les curieux se disaient : « Allons voir passer l'émeute. » Ce fut alors que l'on créa un mot nouveau, celui d'*émeutier*, pour quelques mauvais sujets et un certain nombre de *gamins* de la capitale, toujours disposés, les uns à former le noyau du mouvement, les autres à se grouper autour. M. Scribe, dans *Bertrand et Raton*, a tracé un portrait comique de l'*émeutier*, nouvel état dans la société civilisée du XIX<sup>e</sup> siècle, qui, nous devons l'espérer, n'y prendra pas racine. M. O.

**ÉMIGRATION** (histoire). A toutes les époques de l'histoire la nécessité a forcé les hommes de quitter le foyer paternel pour chercher ailleurs une nouvelle patrie. Cette nécessité dérive, ou de la difficulté de se procurer la subsistance nécessaire, ou du besoin d'échapper à des calamités produites par la nature, aux conséquences des révolutions politiques, aux persécutions religieuses, à l'oppression d'un ennemi odieux; circonstances à la suite desquelles il n'est plus permis à une classe d'hommes, à une caste, de jouir du repos et des avantages qu'elle possédait auparavant; ou bien encore le désir d'occuper ailleurs un sol plus fertile, plus riche, engage les hommes à abandonner leur patrie pour aller s'établir sur la terre étrangère. Cette émigration devient quelquefois un entraînement et a des conséquences importantes. L'histoire est riche en exemples de tous ces divers genres d'émigration. Ainsi, dans l'ancienne Grèce, quand un peuple parvenait à subjuguier ses voisins, à leur imposer son gouvernement, sa volonté, ses mœurs, les vaincus abandonnaient en foule le sol de la patrie pour se répandre dans les autres états helléniques; et lorsque ce pays offrait une population tellement serrée que les moyens de subsistance devenaient rares, les Grecs émigraient en foule pour s'établir dans les colonies qu'ils avaient fondées en Italie, dans l'Asie-Mineure, dans la Thrace, sur la côte septentrionale de l'Afrique. Les Juifs, réduits en esclavage par les Égyptiens, émigrèrent dans l'Arabie déserte et fini-

rent par s'établir dans la Palestine. De grandes émigrations paraissent s'être opérées, dans une haute antiquité, de l'ouest de l'Asie vers l'Europe orientale : c'est par ces émigrations qu'on explique l'affinité de langage qui existe entre les peuples des deux parties du monde. De même, le nord de l'Europe versa d'immenses flots d'émigrés sur le midi; l'empire romain en fut inondé et détruit. Vers cette époque il se fit des transmigrations de peuples étonnantes : les Goths allèrent s'établir en Espagne, les Francs dans la Gaule, les Vandales en Afrique, les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne, les Lombards en Italie (*voy. MIGRATION*). A la suite des conquérants arabes, une foule de familles de cette nation vinrent habiter les pays conquis en Asie, en Afrique, en Espagne et en Italie. Quand Charlemagne subjuguait les Saxons, une partie de cette peuplade germanique passa l'Elbe pour s'établir chez les Danois, et le conquérant lui-même força 40,000 Saxons d'émigrer de leurs foyers pour s'établir dans la partie méridionale de son empire, où il était plus sûr de pouvoir les contenir. Dans les guerres intestines des républiques d'Italie, au moyen-âge, la victoire d'un parti forçait fréquemment le parti vaincu à l'émigration, du moins passagère. Quand la monarchie fut devenue absolue en Espagne, elle expulsa impitoyablement les Maures et les Juifs, et força ces deux peuples de chercher une autre patrie par l'émigration. C'est ainsi que l'invasion de l'empire de Byzance par les Turcs causa l'émigration d'une foule de Grecs. Depuis l'introduction de la réforme religieuse, la diversité des cultes devint un nouveau prétexte pour des persécutions qui entraînaient souvent l'émigration forcée. Ainsi les sectaires de Penn, étant persécutés en Angleterre, cherchèrent leur salut en Amérique, où ils jetèrent les fondements de la florissante république des États-Unis. En France, les calvinistes, tourmentés par les conseillers bigots de Louis XIV, furent forcés de demander une nouvelle patrie à la Hollande, à l'Angleterre, à la Prusse et au cap de Bonne-Espérance. Par la même raison les protestants de l'évêché de Salz-

bourg, en Allemagne, émigrèrent l'an 1732 pour l'Amérique, comme les membres d'une commune du Tyrol convertie au protestantisme, émigre dans ce moment pour la Silésie. Ce fut par un motif différent, par amour de l'indépendance, qu'en 1771 une horde de Kalmuks abandonna, avec tout ce qu'elle possédait, le territoire russe pour se soustraire à la domination de cette puissance et vivre indépendante; et l'on sait que c'est ce même sentiment joint au noble culte voué à une nationalité foulée aux pieds par des vainqueurs, qui a donné lieu à la grande émigration polonaise de 1795 et de 1831, laquelle, accueillie avec faveur en France, en Angleterre, aux États-Unis, s'est en quelque sorte organisée; et malgré des chances bien incertaines, elle fait les plus honorables efforts pour sauver le nom de la Pologne et reconquérir l'indépendance d'une patrie à laquelle les malheurs attachent plus étroitement encore que même la gloire et les triomphes.

Mais l'émigration la plus célèbre des temps modernes est celle qui eut lieu en France à la suite des changements qui s'opérèrent dans le gouvernement de l'État en 1789. Quand Louis XVI eut adopté les principes nouveaux sur lesquels devait se fonder à l'avenir son gouvernement, les princes ses frères, sous prétexte que le roi, victime d'une faction, était dominé par elle, émigrèrent. Ils se rendirent, avec les plus intimes de leur cour, en Allemagne où bientôt d'autres les suivirent, soit par attachement pour ces princes, soit dans la crainte des sentiments hostiles que le peuple manifestait pour les nobles et pour le clergé, et en particulier pour les membres de ces deux classes qui repoussaient obstinément toutes les réformes. De 1790 à 1792, des milliers de personnes de tout sexe et de tout âge émigrèrent ainsi, les uns emportant des fonds, d'autres au contraire dans un dénûment absolu qui les exposa aux plus cruelles privations. La Belgique, le Piémont, la Suisse d'abord, puis l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande, se remplirent de nobles et de prêtres français dont peu appréciaient avec justesse l'état de l'opinion publique en France; la plupart s'i-

maginaient qu'une contre-révolution opérée par les autres puissances ne tarderait pas à annuler, à main armée, tout ce qui s'était fait en France, et réintégrerait la noblesse et le clergé dans leurs anciennes prérogatives. Autour des princes, à Coblenz, s'était formée une cour qui avait ses ministres et entretenait une correspondance avec les souverains; il s'organisa une armée qui, sous les ordres du prince de Condé, devait seconder celle des puissances alliées. Les émigrés marchèrent en effet avec les Prussiens à la conquête de la Champagne; mais relégués sur les derrières de l'armée, ils furent accueillis avec dédain en France et obligés, peu de jours après, de rétrograder. Le manifeste du duc de Brunswic avait indigné la nation. Des lois violentes furent rendues contre les émigrés; leurs biens furent confisqués; il fut défendu, sous peine de mort, de leur faire passer des secours et même de correspondre avec eux. Trente-cinq mille personnes furent inscrites sur la liste des émigrés et déclarées bannies à perpétuité. Dans ce nombre, il y en avait pourtant beaucoup qui n'avaient quitté la France que dans la crainte des persécutions et qui ne portèrent point les armes contre leur patrie. Le corps armé des émigrés, peu redoutable à cause de sa faible organisation et du peu d'accord qui régnait entre les combattants, devint la risée des républicains qui ne se lassèrent pas de répandre leur mépris dans des caricatures avidement accueillies par le public. Le prince de Condé se vit obligé de dissoudre son corps d'armée. Les armées républicaines ne laissèrent plus de sûreté aux émigrés sur les bords du Rhin, et ils furent obligés de se disperser dans le nord de l'Allemagne, en Russie, ou dans des contrées plus éloignées encore. Heureux ceux qui, privés ainsi de leur patrimoine, possédaient au moins des talents dont ils pouvaient faire usage pour se créer quelques ressources! On vit d'anciens ducs et marquis obligés de pratiquer des métiers ou de donner des leçons pour gagner leur vie. Quelques-uns abandonnèrent pour toujours le pays qui les avait vu naître et devinrent citoyens des contrées qui leur avaient accordé l'hospitalité. L'em-

pereur de Russie accorda des terres, des titres et des pensions à plusieurs émigrés appartenant à d'anciennes grandes familles. Les prêtres furent bien accueillis par leurs collègues du dehors ; dans les pays catholiques, beaucoup d'entre eux furent chargés de l'éducation des enfants dans les familles riches.

Cependant toute l'émigration n'avait pas renoncé au projet de reconquérir sa patrie : on compta sur l'Angleterre pour faire une descente dans la Vendée, et, à l'aide des insurgés de ce pays (*voy. CHOUANS*), pénétrer dans l'intérieur et y opérer une contre-révolution. L'expédition de Quiberon étant devenue fatale à ceux qui y avaient pris part (car ils furent impitoyablement fusillés), l'émigration, abandonnée par les souverains, renonça à l'espoir de forcer l'entrée de la France. Alors la plupart de ceux qui l'avaient composée s'estimèrent heureux d'obtenir individuellement la radiation de leurs noms de la liste des émigrés, et de voir enfin rouvrir pour eux, par Napoléon, premier consul, les portes de leur patrie. Beaucoup d'entre eux étaient morts dans l'exil ; les autres s'empressèrent, pour la plupart, de profiter de l'amnistie et de rentrer dans leur pays où toutefois ils trouvèrent leurs biens vendus, partagés et altérés. Quelques émigrés, pour ne pas se soumettre au nouvel ordre de choses établi en France, demeurèrent à l'étranger, rêvant toujours une contre-révolution qui remettrait sur le trône l'ancienne dynastie et rendrait aux castes privilégiées les prérogatives dont la révolution les avait dépouillées. Les événements parurent justifier cet espoir, quelque insensé qu'il fût d'abord. En 1814, après la chute de Napoléon, les anciens émigrés crurent avoir atteint leur but. Ils se rallièrent autour de l'ancienne dynastie, autour du *panache blanc* ; comme on disait : honneurs, pensions, tout leur fut prodigué ; et néanmoins la vente de leurs biens fut consacrée par la Charte ; les anciens privilèges ne purent non plus leur être restitués. Cependant, un *acte de réparation* fut accordé à leurs instances sous le règne de Charles X, plus favorable à l'ancienne émigration que Louis XVIII ; ce fut la loi dont il sera

parlé dans l'article suivant. — L'histoire de cette émigration a été le sujet d'un grand nombre d'ouvrages, écrits en partie par des personnes qui y ont pris part. Nous citerons entre autres : *Mémoires sur divers événements de la révolution et de l'émigration*, par H. de Dampmartin, Paris, 1825, 2 vol. in-8° ; *Souvenirs de l'émigration*, par le marquis de Marcillac, Paris, 1825, in-8° ; *Histoire de l'émigration (1789-1825)*, par M. F. de Montrol, 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1825 ; *Histoire des émigrés français, depuis 1789 jusqu'en 1828*, par A. Antoine de Saint-Gervais, Paris, 1823, 3 vol. in-8°.

Dans notre siècle, des émigrations d'une autre espèce ont attiré l'attention publique. Depuis que les routes de fer et la navigation à la vapeur permettent de pénétrer facilement dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, l'émigration pour ce pays est remise en vogue et des familles entières vont s'établir dans une partie du monde où le sol est encore à très bas prix, et où, par le travail, elles peuvent espérer de se procurer un bien-être d'autant plus précieux qu'aucun régime arbitraire ne vient en anéantir les fruits, comme malheureusement cela arrive souvent dans notre vieille Europe. Chaque année, des milliers d'émigrants partent de l'Angleterre, surtout de l'Irlande, de l'Allemagne et de quelques contrées limitrophes de la France, emmenant femmes et enfants, et leurs effets précieux, pour chercher une nouvelle patrie dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, ou à Alger, ou encore à Sidney, en Australie, etc. Ces émigrations, souvent irréfléchies, compromettent le salut des familles au lieu de leur être avantageuses. On a vu des paysans vendre à bas prix leur terre pour aller en acquérir une autre, à quelques milliers de lieues, sans avoir seulement de quoi défrayer leur voyage. Les spéculateurs américains, profitant de la détresse des colons, ont même organisé une espèce de servitude par laquelle les familles venues d'Europe sont obligées de s'acquitter des frais de leur passage ; en sorte qu'au lieu d'être libres et propriétaires, les malheureux cultivateurs, arrivés sur

cette terre où ils devaient trouver un remède à tous leurs maux, sont engagés pour plusieurs années au service d'un maître exigeant, et tombent dans une servitude qu'ils ne connaissent pas en Europe. Souvent les ports des États-Unis d'Amérique sont encombrés d'hommes qui n'apportent qu'une affreuse misère. Cette émigration continue néanmoins sans relâche; elle a de quoi tenter, en effet, la classe des prolétaires d'Europe, qui, dans l'état actuel des choses, ne peut jamais espérer d'entrer dans les rangs des grands propriétaires, tandis qu'en Amérique, à force de travail et d'économie, elle peut, s'il ne lui arrive pas d'accidents contraires, parvenir à une aisance et à une considération égales à celles des indigènes. L'émigration contribue ainsi puissamment à peupler une partie du monde où les bras manquent, et elle n'est pas défavorable à l'Europe, où le nombre des malheureux n'est déjà que trop considérable. Aux États-Unis même, il s'opère depuis plusieurs années une émigration des états de l'est aux territoires encore incultes de l'ouest. Remarquons enfin que, dans plusieurs contrées montagneuses, où un long hiver force les hommes au repos, par exemple en Auvergne, dans le Jura, en Suisse, en Savoie, dans le Tyrol, il se fait des émigrations périodiques d'hommes qui vont dans les villes et dans les campagnes pour y exercer le métier de colporteurs, de portefaix, de manœuvres, etc. Ces hommes rentrent ensuite dans leurs montagnes avec une petite somme qui les met en état de pourvoir aux besoins de leurs familles. D-C.

**ÉMIGRATION** (droit administr.). Les publicistes s'accordent généralement à reconnaître que le libre exercice de la locomotivité est un des droits naturels de l'homme; des constitutions ont expressément consacré ce principe. Mais ce droit, comme tous les droits naturels, se trouve nécessairement soumis à des restrictions dans l'état de société, et tous les peuples ont imposé des limites, des conditions, à l'émigration. Les nations chez lesquelles les garanties individuelles sont le plus étendues, les peuples les plus entreprenants au dehors, considèrent cependant, même en temps de

paix, les établissements formés à l'étranger par leurs citoyens, sans esprit de retour, comme une abdication de la nationalité. Il en est de même pour l'acceptation non autorisée par le prince de fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger (voir notamment le Code civil français, article 9). Dans des temps plus agités, la faculté d'émigrer se trouve plus restreinte; le séjour à l'étranger après une époque déterminée, la sortie du territoire national sans permission expresse de l'autorité publique, sont regardées parfois comme une renonciation au titre et aux droits de citoyen, parfois même comme un crime, puni tout au moins de la confiscation des biens. Aux jours du danger, la patrie, croyant avoir besoin du secours de tous ses enfants, les rappelle ou les retient dans son sein. Quant à l'émigration qu'on peut appeler agressive, qui ne se borne pas à refuser de s'associer à la fortune du pays, mais qui agit contre lui, qui sert ses ennemis de son intrigue, de sa plume ou de son épée, c'est un attentat que ne peuvent justifier à nos yeux ni les discordes politiques, ni son caractère collectif.

On a vu dans l'article précédent que, à aucune époque, il n'a manqué d'émigrations individuelles et collectives, entreprises dans un but de curiosité oisive ou scientifique, commercial ou politique. Malheureusement l'histoire nous offre aussi des exemples de ces émigrations que nous avons appelées agressives\*. Mais il était peut-être réservé à notre âge, dévoré par la fièvre du déplacement et l'ardeur des passions politiques, de réunir tous ces exemples: le plus mémorable est sans contredit celui de l'émigration française, à l'époque de la révolution de 1789.

Produit d'un élan qu'on peut appeler unanime, cette révolution, lorsqu'elle voulut accomplir le double but qu'elle s'était proposé, l'unité nationale et l'égalité civile, rencontra des résistances de la part des agrégations territoriales qu'elle brisait, et surtout des classes

(\*) Il n'est ici question que des émigrations volontaires; les émigrations forcées appartiennent à un autre ordre d'idées. Voy. DÉPORTATION, EXIL, OSTRACISME, BANNISSEMENT.

privilégiées qu'elle déponillait de droits qui lui semblaient acquis. Mais ayant en main le levier de la puissance publique, appuyée d'ailleurs sur la majorité de la nation, elle paraissait devoir soumettre assez facilement ces résistances, soit par le sentiment de leur impuissance, soit par ces transactions que les révolutions victorieuses refusent rarement aux intérêts qu'elles ont renversés. Par malheur, les adversaires de la révolution de 1789, appartenant surtout à la noblesse et au haut clergé, acceptèrent le secours que leur offraient les gouvernements étrangers, qui craignaient pour leurs états la contagion des principes révolutionnaires. Attaquée au dedans et au dehors par des Français même, la révolution devint terrible et violente; la confiscation de tous les biens et la peine de mort furent prononcées contre les émigrés. Leur succession s'ouvrit au profit de l'état. Voy. l'art. précédent.

Le gouvernement consulaire, dès son début, prit des mesures adoucissantes à l'égard des émigrés. Un sénatus-consulte du 6 floréal an X leur rendit, avec la vie civile, et sauf un petit nombre d'exceptions, ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus ou qui ne se trouvaient pas affectés à un service public.

La Restauration voulut effacer les dernières traces des coups portés aux émigrés. D'abord la loi du 5 décembre 1814 leur rendit : 1<sup>o</sup> tous les biens, meubles et immeubles, séquestrés ou confisqués pour cause d'émigration; ceux qui étaient devenus la propriété de l'état par suite de partages de successions et de présuccessions, ou qu'il avait reçus en échange de biens d'émigrés, ou qu'on avait réunis au domaine, soit par l'effet de la déchéance définitivement prononcée, soit par toute autre voie qu'à titre onéreux, et qui se trouvaient actuellement dans les mains de l'état; 2<sup>o</sup> les rentes purement foncières, les rentes constituées et les titres de créances dus par des particuliers et dont la régie des domaines était actuellement en possession et les actes conservatoires qui en faisaient partie; 3<sup>o</sup> les actions représentant la valeur des canaux à des époques déterminées; 4<sup>o</sup> les sommes provenant des dé-

comptes faits ou à faire des termes échus et non payés, ainsi que des termes à échoir du prix des ventes de biens nationaux.

Enfin est venue la célèbre loi du 27 avril 1825, qui accorda une indemnité de 30 millions de rentes 3 p.  $\frac{0}{0}$  au capital d'un milliard, pour *les biens-fonds situés en France, ou qui faisaient partie du territoire de la France au 1<sup>er</sup> janvier 1792, confisqués, ou aliénés, ou concédés définitivement et gratuitement, soit à des hospices ou à d'autres établissements publics, soit à des particuliers. L'indemnité était allouée aux Français, anciens propriétaires émigrés, déportés et condamnés révolutionnairement, à leurs représentants ou à ceux qui étaient appelés, soit par la loi, soit par leur volonté à les représenter à l'époque de leur décès. Elle devait consister : 1<sup>o</sup> pour les biens-fonds vendus en exécution des lois qui ordonnaient la recherche et l'indication préalable du revenu de 1790, ou du revenu-valeur de 1790, dans la capitalisation par 18 fois le revenu de 1790, tel qu'il avait été constaté par les procès-verbaux d'expertise ou d'adjudication; 2<sup>o</sup> pour les biens dont la vente avait été faite sur une simple estimation préalable, dans la réduction du prix de vente en numéraire au jour de l'adjudication; 3<sup>o</sup> pour les biens rachetés à l'état ou à des tiers par des ascendants ou héritiers d'émigrés, dans les valeurs réelles qui leur avaient été payées. L'indemnité devait aussi se composer d'un fonds commun destiné à réparer les inégalités procédant des bases diverses de la liquidation.*

Une commission spéciale, nommée par le roi, était chargée, sauf recours au conseil d'état, de procéder à la liquidation des indemnités, après avoir reconnu et vérifié les droits et qualités des parties. Mais les contestations entre les réclamants sur leurs qualités et droits respectifs devaient être portées devant l'autorité judiciaire.

Cette loi donna lieu à de très vives discussions dans les chambres, dans la presse et dans le public. On lui reprochait d'accorder, par privilège, une réparation à une classe seulement des victimes de nos troubles civils. La démo-

cratie y voyait pour ses ennemis un moyen d'accroître leur puissance. D'autre part, on trouvait dans cette loi la condamnation des confiscations, l'abolition de toute distinction entre les propriétés dites nationales et les autres immeubles, enfin la pacification de certaines contrées de l'Ouest et du Midi.

Il y avait du vrai dans l'éloge et le blâme. Il est certain, en effet, que la loi du 27 avril 1825 a contribué à effacer plus promptement une fâcheuse distinction entre les propriétés immobilières, mais que, d'un autre côté, elle a relevé l'influence d'un grand nombre de familles, dont les répugnances pour les idées et les mœurs de la France nouvelle ont souvent embarrassé le gouvernement fondé par la révolution de juillet. Cependant ce gouvernement a terminé la liquidation et la répartition de l'indemnité. Seulement une loi du 5 janvier 1831 a statué que la partie de rentes 3 p.  $\frac{0}{0}$  destinée à former le fonds commun dont il a été question ci-dessus serait annulée au profit de l'état. J. B.-R.

**ÉMINENCE.** C'est un titre de dignité que l'on donna, à partir du VII<sup>e</sup> siècle, aux évêques, et ensuite aux cardinaux (*voy.*) exclusivement. Le décret par lequel le pape Urbain VIII ordonna que les princes de l'Église recevraient cette qualification est du 10 janvier 1630. Ils quittèrent alors les titres d'*illustrissimes* et de *révérendissimes* qu'ils s'étaient attribués jusque-là. On traitait encore d'*éminence* le grand-maître de l'ordre de Malte et les électeurs ecclésiastiques du Saint-Empire. Les papes Jean VIII et Grégoire VII ont donné aussi ce titre aux rois de France. Les chefs de l'Empire l'ont également porté à certaines époques. A. S.-R.

**ÉMIR**, mot arabe signifiant *commandant*. Il s'est dit d'abord de toute personne revêtue d'une autorité quelconque; on l'a ensuite appliqué aux personnes issues du sang de Mahomet, et qui, aux yeux des musulmans, forment une classe distincte (*voy.* CHÉRIF). En Espagne, dans les premiers temps de la domination mahométane, la personne chargée de la surveillance des côtes et de la direction des armements maritimes

était appelée *émir-alma* ou émir de l'eau, et *émir-albahr* ou émir de la mer. C'est probablement de là qu'est venu notre mot *amiral*. Les Persans, au lieu d'*émir*, prononcent *mir*, et ont fait le mot *mirza* ou *mirzadé*, c'est-à-dire fils d'émir, dénomination par laquelle ils désignent les individus d'une naissance distinguée. Le mot *émir* fait au pluriel *omara* ou *omra*. La forme *omra* a servi chez les mahométans de l'Inde à désigner les généraux et les grands, par suite de l'opinion où l'on paraît être dans ce pays qu'un titre employé au pluriel a quelque chose de plus imposant. C'est ainsi qu'un gouverneur de province était autrefois appelé *nabab* (naouab), pluriel de *nayb*, lieutenant.

**ÉMIR-ALMOUMENIN** signifie chef des Croyants. A la mort de Mahomet, on donna à Abou-Bekr, qui fut revêtu de l'autorité après lui, le titre de khalife ou de vicaire. Abou-Bekr étant mort, Omar son successeur s'appela khalife du khalife. Mais ensuite on adopta le titre d'*émir-almoumenin*, dénomination qui caractérisait parfaitement le pouvoir religieux autant que politique du chef du nouvel empire. Pendant longtemps le titre d'*émir-almoumenin* indiqua une suprématie réelle et unique, et il resta l'apanage des khalifes omméyades et ensuite des khalifes abassides. Mais au X<sup>e</sup> siècle l'émir de Cordoue, Abdérahman III, à qui ses brillantes qualités ont fait décerner le titre de grand, et dont les ancêtres jouissaient depuis longtemps de la plénitude de l'autorité, s'arrogea le seul titre qui manquait à son orgueil. Il en fut de même des princes fatimides, qui, d'abord maîtres des provinces d'Afrique, aux environs de Tunis, s'emparèrent de l'Égypte et de la Syrie.

Il ne faut pas confondre le titre d'*émir-almoumenin* avec celui d'*émir-almoslem* ou chef des musulmans. Ce dernier n'avait pas la même importance, et fut donné comme marque de distinction aux princes almoravides d'Afrique et d'Espagne qui reconnaissaient la suprématie des khalifes de Bagdad (*voy.* ALMORAVIDES). C'est de ce titre que nos vieux auteurs ont fait le mot barbare *miramolín*. R.

**ÉMISSAIRE**, mot qui signifie proprement ce qu'on émet ou bien celui qui émet. Les Romains distinguaient ces deux mots, *emissarium*, endroit par où l'eau s'écoule, et *emissarius*, agent qu'on envoie à la découverte, à la recherche, etc. Dans le premier sens ils disaient et l'on dit encore *l'émissaire*, ou canal d'écoulement souterrain, *du lac Fucin* (voy.). On entendait également par *canal émissaire* la voie par laquelle les disciples de Pythagore croyaient qu'un objet lançait hors de lui des particules de sa propre substance et qui se dirigeaient vers l'œil de l'observateur (voy. ÉMISSION). C'est dans le second sens qu'on a rendu le mot hébreu *asasel* par *bouc émissaire* (*Sündenbock*): ce mot se trouve au livre du Lévitique (XVI, 8), dans un passage où l'on parle de l'animal que le grand-prêtre des Juifs chassait dans le désert, après l'avoir chargé des malédictions qu'il voulait détourner de dessus le peuple; et cette locution est devenue proverbiale pour désigner un homme sur lequel on fait retomber les torts des autres: *Ils l'ont pris pour leur bouc émissaire*.

On sait, au reste, ce qu'on entend par les mots *émissaires d'une puissance, d'une armée, de la police*, etc. J. H. S.

**ÉMISSION**, terme de physique, action par laquelle un corps fait sortir hors de lui des atomes provenant de sa propre nature ou de quelque autre substance qui lui est unie. Ce mot est synonyme d'*émanation*.

On n'est pas d'accord en physique sur la grande question de savoir si la propagation de la lumière se fait par *pression* ou par *émission*, c'est-à-dire si elle parvient à notre vue par l'action des corps lumineux sur un fluide permanent entre lui et l'observateur, ou par émission des particules de la propre substance du corps lumineux lui-même jusqu'à notre organe. Voy. PROPAGATION.

Pour un autre sens du mot ÉMISSION, voy. MONNAIE, FAUX-MONNAYEUR, et aussi RENDE et EFFETS. A. P.-T.

**EMMA**, voy. ÉGINARD.

**EMMANUEL**, nom que, d'après une prophétie d'Isaïe (VII, 14, et VIII, 8) relative au Messie, on a regardé comme

appartenant à Jésus. « Tout cela se fit, dit saint Matthieu (I, 22. 23), pour accomplir ce que le Seigneur avait dit par le prophète, en ces termes : Une vierge concevra et elle enfantera un fils à qui on donnera le nom d'*Emmanuel*, c'est-à-dire Dieu avec nous. » En effet, *Emmanuel* ou *Immanuel* est composé des mots hébreux *imanou*, avec nous, et *el*, Dieu. De ce passage, Schleussner conclut que *Jésus* et *Emmanuel* signifient la même chose, *auctor felicitatis, servator*, etc.

Le nom d'*Emmanuel*, *Émanuel*, ou par abréviation *Manuel*, a été porté par deux empereurs de Byzance, dont l'un appartenait à la famille des Comnènes et l'autre à celle des Paléologues (voy. ces noms). Il se retrouve plus tard dans l'histoire des ducs de Savoie; mais le prince qui a le plus illustré ce nom est le roi de Portugal dont suit la notice, due à un Portugais non moins savant que célèbre comme homme d'état. J. H. S.

**EMMANUEL**, roi de Portugal, surnommé *le Fortuné*, naquit dans la petite ville d'Alcochete, sur la rive gauche du Tage, le 3 mai 1469. Ce prince, qui était auparavant duc de Béja, succéda à Jean II (voy.), mort sans héritier légitime; car à la mort de ce roi s'éteignit la ligne directe des rois de la race d'Aviz (voy.). Emmanuel succéda à la couronne malgré les prétentions d'autres princes, notamment de l'empereur Maximilien. En effet, ses droits étaient incontestables; car il était petit-fils du roi Édouard, neveu d'Alphonse V, et cousin-germain de Jean II, étant fils du duc Ferdinand et de Béatrix, fille de l'infant D. Jean.

Emmanuel reçut une excellente éducation pendant le temps qu'il résida en Espagne, d'après les dispositions du traité fait entre le roi de Castille et Jean II de Portugal, son prédécesseur. Généreux tant qu'il n'était que prince, économe lorsqu'il commença à régner, il exigea immédiatement de ses ministres, lors de son avènement au trône, un compte-rendu de la situation de leurs départements. Pour mieux connaître l'état du royaume, il en parcourut les provinces, afin d'examiner par lui-même les besoins

du peuple. L'administration intérieure gagna beaucoup par la sagesse des mesures adoptées par Emmanuel; il compléta, par la publication du *Code Manoelino*, les institutions du royaume; car les lois publiées par ses devanciers n'étaient encore, pour ainsi dire, que les matériaux qui devaient servir à en construire l'édifice.

Un des premiers actes de son règne fut la convocation des cortès (1495), qui se réunirent à Montemor-Novo: le roi y reçut les hommages des États; on y fit des règlements relatifs à la taxe du prix des denrées; il y nomma des commissaires chargés d'examiner si les grâces et les titres des concessions faites sous le règne précédent avaient été en effet accordées au mérite et aux services de ceux qui en jouissaient. Emmanuel, qui avait épousé en premières noces, l'an 1477, Isabelle d'Aragon, avait eu de ce mariage le prince Michel, qui mourut à Grenade en 1500. Ayant été déclaré héritier des couronnes du Portugal, de Castille et d'Aragon, il convoqua de nouveau les cortès pour réclamer leur avis sur le voyage qu'il se disposait à faire en Espagne, afin de recevoir avec la reine le serment de la nation, en qualité de prince héritier de la monarchie espagnole; et il signa lui-même plusieurs des capitulaires de cette assemblée, en prenant le titre de roi de Portugal et prince de Castille. Malgré les décisions arrêtées dans ce parlement, Emmanuel, voulant toujours agir d'après les formes constitutionnelles, convoqua de nouveau les cortès (1499), qui se réunirent à Lisbonne pour déterminer la forme de gouvernement que l'on adopterait aussitôt que le roi serait entré en possession de la succession d'Espagne. Effectivement, Emmanuel alla rejoindre les rois catholiques à Tolède, où les cortès reconnurent la reine de Portugal, sa femme, héritière de la couronne de Castille.

Attentif à profiter des occasions d'agrandir ses états et d'en étendre le commerce, Emmanuel ne négligeait pas cependant les intérêts de la religion. Il profita de cette entrevue avec le roi d'Espagne pour concerter avec lui sur

une démarche collective qu'ils feraient, moyennant l'envoi d'ambassadeurs à Rome, pour représenter au pape Alexandre VI (*voy.*) combien sa conduite désordonnée causait de préjudice à la religion. Affligé des troubles que le luthéranisme excitait en Allemagne, il écrivit une lettre à Frédéric, dit le Sage, électeur de Saxe, pour l'exhorter à s'opposer à la propagation de la réforme. Si Emmanuel, d'un côté, faisait observer les institutions et maintenir les libertés nationales, d'un autre il suivit, quant à l'aristocratie, une politique différente de celle de son prédécesseur. Jean II avait, à l'imitation de Louis XI, détruit les privilèges de la noblesse et exercé contre les membres principaux de cette classe la plus grande rigueur: Emmanuel au contraire, considérant les grands services que plusieurs de ses membres avaient rendus à la nation dans les conquêtes de l'Afrique et de l'Asie, les jugea dignes de grandes récompenses. Il commença par réhabiliter les enfants du duc de Bragance, en leur permettant de rentrer dans le royaume et en les réintégrant dans leurs biens; puis il fit bâtir au palais de Cintra le fameux *Salon des Armoiries* des nobles qui avaient bien mérité de la patrie, et fit déposer aux archives du royaume un livre richement enluminé des blasons de cette même noblesse, dessinés d'après les règles de l'héraldique, art qu'il avait fait étudier en Allemagne et en Bourgogne par quelques-uns de ses sujets. Mais ce qui assura une gloire plus durable au roi Emmanuel, c'est qu'il aimait les sciences et les lettres, qu'il les faisait fleurir et prospérer à sa cour. Ce fut sous son règne que Bernardin Ribeiro s'éleva par ses poésies à une haute renommée. Ce fut à la cour d'Emmanuel et sous son influence que ce poète improvisa ses plus beaux vers. Ce fut encore à la cour d'Emmanuel que Falcaô montra son beau talent. Ce fut enfin son époque qui forma le grand poète Sa de Miranda, cet heureux imitateur d'Horace. L'infante D. Marie imita son père dans cet amour pour la culture des lettres. Elle écrivait correctement en latin, et inspira le goût de cette langue aux dames qui l'entouraient. Bientôt

quelques-unes d'entre elles se distinguèrent d'une manière remarquable, et notamment dona Louise Sigea qui composa en latin un poème intitulé *Cintra*, qui jouit alors d'une grande réputation. L'étude de la littérature ancienne, grecque, latine, etc., se propagea tellement qu'une autre femme, Jouna Vaz, élève de Diogue Sigeo, donnait des leçons de latin, de grec et d'hébreu, et Emmanuel confia l'éducation des princes don Alfonse et don Henri à Ayres Barboza, savant helléniste. Il ouvrit un grand nombre d'écoles publiques, où il allait souvent lui-même interroger les enfants, et envoya comme pensionnaires en Italie, en France, en Allemagne et en Bourgogne, plusieurs de ses sujets pour se perfectionner dans les sciences et dans les arts. Ce fut à cette mesure que le Portugal dut l'école du célèbre Vasco, disciple du Pérugin et condisciple de Raphaël. Le roi encourageait de même les relations des savants portugais avec des savants étrangers, comme on peut le voir dans les correspondances avec les hommes les plus célèbres de la cour des Médicis, etc. Emmanuel préparait ainsi la plus belle époque de la littérature portugaise, celle du règne de son successeur Jean III (*voy.*). S'il montra d'une part une remarquable sollicitude dans l'administration intérieure du pays et dans l'amélioration de toutes les branches de la prospérité nationale, d'autre part son esprit cultivé, par l'étude des mathématiques et de la cosmographie, lui fit espérer qu'il pourrait immortaliser son règne en continuant la carrière des découvertes océaniques déjà tracée avec tant de succès et de gloire par ses prédécesseurs.

Pour cette grande entreprise, Emmanuel eut le bonheur de s'entourer d'hommes doués de la plus haute capacité. Parmi eux, Vasco de Gama (*voy.*) fixa particulièrement les regards du roi qui le destina à accomplir la plus périlleuse des navigations, celle autour du cap de Bonne Espérance, que ce marin célèbre doubla en 1497, franchissant les bornes chimériques qui avaient arrêté le génie des anciens et renversant d'un seul coup le système de Ptolémée, de Strabon et des autres géographes de l'anti-

quité. Gama, en doublant le cap des Tempêtes, visita une partie de la côte de la Cafrerie, à laquelle il donna le nom de *Pays du Natal*; découvrit l'île de Mozambique, se dirigea à Melinde, et de là à Calicut, sur la côte du Malabar, se servant de la carte marine et des mémoires envoyés par Covilham à Jean II et qu'Emmanuel lui avait confiés avec ses instructions. Lorsque bientôt après le roi, infatigable dans ses plans de découvertes, ordonna à l'amiral Cabral (*voy.* ce nom) de suivre les traces de Gama et de se diriger vers l'Inde, cet autre marin célèbre eut le bonheur de découvrir (1500) la partie méridionale du nouveau continent, appelée depuis le Brésil; découverte de la plus haute importance, et qu'Emmanuel fit suivre d'explorations ultérieures. Un troisième navigateur, Gaspard Corte-Real, expédié par lui vers la partie septentrionale de l'Amérique, visita la Terre-Neuve, reconnut le fleuve Saint-Laurent et côtoya la partie du nouveau continent appelée Terre du Labrador, jusqu'au détroit d'Anian. Bientôt encore, Emmanuel fit partir pour l'Orient Albuquerque-le-Grand (*voy.*), qui découvrit l'île de Zimzibar et soumit plusieurs états arabes qui se reconnurent tributaires du Portugal. Emmanuel eut le bonheur de voir, par les sages mesures de sa politique et par l'intrépidité de ses capitaines, se soumettre à sa puissance Ceylan et Sumatra, les royaumes de Quiloa, de Cananor, de Narsingue, de Cochin, les îles Maldives, l'île d'Ormuz, de Dabul, Calicut, Goa, Choram, Divar, le territoire de Salsette, Malacca; il vit les Arabes expulsés d'Aden et la mer Rouge ouverte à ses flottes; les Molucques, Borneo et Célèbes découvertes et occupées par ses sujets; il vit ses ambassadeurs accueillis avec enthousiasme et avec respect en Chine (1516). Il obtint du roi de Narsingue la cession de la province de Balagate, et ses troupes s'étaient emparées de l'île de Balcarem. Ces conquêtes ajoutées aux autres possessions des Portugais sur la côte d'Afrique, Sofala, Mombaça, Brava et l'île de Socotora, les rendirent maîtres de tout le commerce de l'Orient, exploité jusqu'alors par les Vé-

nitiens. Emmanuel fit enfin établir à Goa le siège de la puissance portugaise en Asie, et constituer ainsi le centre du commerce le plus riche et le plus étendu du monde. Mais l'attention de ce monarque ne se portait pas exclusivement vers les affaires de l'Afrique méridionale et de l'Asie : celles d'une autre partie de l'Afrique éveillèrent aussi toute sa sollicitude. Ainsi, il profita de l'alliance que la célèbre Hélène, reine d'Éthiopie, lui avait proposée, pour établir des rapports avec ce pays aussi curieux qu'intéressant et pour faire connaître d'autre part l'Afrique, dont François Alvarès écrivit la relation\* ; en même temps il ordonna au duc de Bragance de passer dans une autre partie de ce continent à la tête d'une armée de 16,000 fantassins et de 2,000 chevaux, expédition dont le résultat fut la prise d'Azamor, d'Almedine et de Lita.

La marine acquit donc, par l'infatigable activité de ce prince, un développement immense. On vit, dans le court espace de 24 ans, 33 flottes composées de plus de 220 vaisseaux de guerre de haut bord partir, du seul port de Lisbonne, pour les différentes expéditions de l'Inde\*\*. Ce fut à cette activité qu'Emmanuel dut la découverte de toute la côte maritime depuis l'Indus jusqu'au Gange, de toute l'Éthiopie, de la Perse avec toutes ses mers, ports, rades et îles, celle de toute la Chine et de Malacca, la fameuse *Chersonèse d'or* des anciens.

Il ne s'occupait pas avec moins de zèle des transactions de la politique extérieure et des relations avec les autres souverains, ce dont les différentes correspondances qu'on trouve encore aux archives fournissent la preuve la plus évidente. Politique habile, il fit négocier d'après ses instructions plusieurs traités ; ceux avec le roi de Castille en 1509, avec François I<sup>er</sup> depuis 1506, avec Léon X, avec l'Angleterre, témoignent

(\*) Cette relation fut imprimée à Lisbonne en 1540 et publiée sous le titre de *Verdadeira informação das Terras do preste Ioaõ*. Elle a été traduite en espagnol et en français. Voir Léon l'Africain et Ramusio.

(\*\*) Voir Chronologie des expéditions portugaises, dans notre notice sur les manuscrits de la Bibliothèque du roi à Paris.

de sa prévoyante et haute sagesse\*.

Malgré tant de titres acquis à l'admiration et au respect, quelques auteurs ont blâmé la conduite d'Emmanuel à l'égard des Juifs ; mais, nés dans des siècles plus philosophiques, ces écrivains n'ont peut-être pas assez réfléchi sur les alarmes que la réforme avait jetée en Espagne et en Portugal, et encore moins connurent-ils l'influence que la première des deux parties de la Péninsule exerça en ce point sur la partie voisine. Ils paraissent avoir ignoré qu'Emmanuel avait pris les mesures les plus rigoureuses contre ces déplorables excès, en envoyant des commissaires à Lisbonne pour faire pendre ceux qui avaient massacré les Juifs, et que la ville entière, coupable d'avoir souffert cette horreur, en fut punie par la perte de ses privilèges.

Enfin ceux qui étudieront la biographie de ce roi avec impartialité et dans les sources authentiques verront que son règne nous offre une des pages les plus brillantes de l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle. Les finances organisées, plus de 30 forteresses bâties, d'immenses arsenaux approvisionnés, une armée aguerrie, une marine maîtresse des mers, le commerce, l'industrie, l'agriculture dans un état florissant, et des établissements faits pour consolider la prospérité publique dans tous ses détails, ce sont là des titres impérissables et qui seront reconnus de la postérité la plus reculée.

Emmanuel fut marié trois fois. Après la mort d'Isabelle (24 août 1498), il épousa en secondes noces, le 30 octobre 1500, Marie de Castille, sœur d'Isabelle. Enfin, après le décès de cette princesse, le 7 mars 1517, il contracta un troisième mariage en 1519 avec Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Emmanuel eut de sa première femme le prince Michel, qui mourut à Grenade ; de la seconde don Jean, qui lui succéda, don Louis, Henri le cardinal, Élouard, duc de Guimarens, qui épousa Isabelle de Portugal, fille du duc de Bragance, d'où descendent les ducs de Parme. Isabelle, sa fille aînée, épousa Charles-Quint. Il eut,

(\*) Voir Sautarem, Tableau des relations diplomatiques du Portugal avec les différentes puissances.

outre ces enfants, d'Éléonore d'Autriche, sa troisième femme, un fils et une fille nommés Charles et Marie. Charles mourut jeune, et Marie fut promise en mariage à François, dauphin de France.

Telle fut la postérité d'Emmanuel. Il mourut le 13 décembre 1521 et fut inhumé dans la magnifique abbaye de Bellem, qu'il avait fait bâtir, monument somptueux tant sous le rapport de l'art\* que sous celui de l'histoire.

Sur son mausolée on lit cette inscription :

*Littore ab Occiduo qui primus ad littora solis  
Extendit cultum notitiamque Dei,  
Tot reges domiti cui submitere tiaras,  
Conditur hoc tumulo maximus Emmanuel.*

Nous terminerons cet article en disant que ce roi fut justement surnommé *heureux*, non-seulement pour avoir légué à la postérité une des pages les plus remarquables de l'histoire moderne et de celle de la civilisation, mais encore pour avoir eu trois des plus illustres historiens pour la transmettre à notre admiration, Damiam de Goes, le savant Ozorio, surnommé le *Cicéron portugais*, et Barros (*voy.*), ainsi qu'un Virgile pour chanter des faits si mémorables, tel que Camoëns (*voy.*), dont un savant allemand dit que son poème seul forme une littérature tout entière\*\*. V. DE S.-T.-M.

**EMMÉNAGEMENTS.** On nomme emménagements d'un navire toutes les dispositions de charpentage et de menuiserie qui divisent, pour la plus grande commodité des habitants, la partie extrême de l'arrière sous le tillac. Ce mot est à peu près le synonyme de *distribution*, appliqué, dans le langage ordinaire, aux appartements.

Les emménagements d'un bâtiment de l'état diffèrent généralement de ceux d'un navire du commerce : nous parlerons d'abord des premiers.

A bord d'un grand bâtiment, tel que vaisseau, frégate, gabare ou corvette, chaque officier subalterne possède une petite chambre de 5 à 6 pieds carrés ; les officiers supérieurs ou généraux en ont de plus larges. Le commandant oc-

(\*) Voir Murphy, *Voyage en Portugal* (1789 et 1790), et Frézier, *Traité de Stéréotomie*, t. III.

(\*\*) F. Schlegel, *Hist. de la littérat.*, t. I, pag. 113.

cupe la chambre dite *de conseil*, qu'on peut considérer comme le salon du bord. Cette pièce a toute la largeur du vaisseau ; ses croisées sont percées sur l'arrière, et planent conséquemment sur l'espace qui a été franchi par le vaisseau. Une salle qui prend arbitrairement le nom de *carré* ou de *grande chambre* est la pièce commune où tous les officiers subalternes prennent leur repas ; toutes les petites chambres ou *cabines* particulières entourent cette salle et ont leur accès par elle. C'est l'ensemble de toutes ces distributions, y compris les offices, les couloirs, les escaliers et autres dépendances, que résume le mot *emménagements*. Ces emménagements sont spacieux ou étroits suivant la capacité du navire ; commodes, élégants, simples ou mesquins, selon le goût ou l'habileté de l'ingénieur de marine qui a présidé à leur construction.

Aujourd'hui les emménagements des bâtiments de guerre sont d'une extrême simplicité, eu égard au luxe inouï que déployait parfois l'ancienne marine pour leur décoration. Tous les marins grands seigneurs de la cour de Louis XIV et de Louis XV, en transportant de Versailles sur les flottes le luxe efféminé de leur garde-robe toutes de satin, de dentelles et de velours, ne se sevrèrent guère des autres accessoires d'élégance dont leurs aristocratiques habitudes leur faisaient un besoin réel : les livrées brillaient à bord comme à la cour, et les coiffeurs, les valets de chambre, les maîtres-d'hôtel, se voyaient contraints de ployer à la gêne du roulis et aux proportions exigües des emménagements tous les détails de leur service d'étiquette. Alors les emménagements empiétaient autant que possible sur les autres parties du vaisseau, quelquefois au préjudice du service des équipages. Mais on se dédommageait du manque d'étendue par l'élégance de la décoration, et certaines frégates étaient ornées, comme des hôtels, de charmants boudoirs en damas et dorures, au sein desquels on pouvait aisément oublier, sous de riantes pensées, une mission de boulets, de poudre et de sang.

De nos jours, tout ce luxe a disparu ;

les emménagements de nos vaisseaux de guerre ont l'aspect spartiate et sévère qui convient à leur usage; les lambris sont simplement revêtus d'une couleur claire, les meubles sont en bois de noyer, les draperies en toile d'une teinte tranchante. Tout cela est propre et modeste; les ravages du feu et de la mitraille n'y causent pas de dégâts ruineux et sont faciles à réparer.

L'équipage d'un bâtiment de l'état, au lieu d'emménagements, a pour lits des hamacs temporairement accrochés aux poutres des batteries, lesquels sont roulés après le sommeil et déposés avec les sacs de hardes dans des endroits réservés. Les autres emménagements, connus sous le nom de *soutes*, ont une distribution et un usage trop importants dans l'économie maritime pour qu'il soit possible de les confondre dans ces lignes, et ils seront traités spécialement. *Voy. SOUTE.*

Les navires du commerce n'ont pas dans leurs emménagements toute la régularité qui distingue ceux des bâtiments de l'état. Ici tout est arbitraire, parce qu'il n'y a pas, comme ailleurs, à concilier les déférences hiérarchiques des grades, non plus que les exigences du service militaire. Un bâtiment marchand est ordinairement monté par deux ou trois officiers; le capitaine a la meilleure cabine qu'il distribue et décore à sa fantaisie. Les autres officiers ont souvent un simple lit en menuiserie appliqué du côté du navire; quelquefois une petite chambre de deux pieds de large dans toute la longueur de leur couche. Ici, comme sur les navires de guerre, il y a une salle à manger, salle principale où chacun se tient comme dans sa propre chambre. Aujourd'hui on trouve dans les ports de commerce un assez grand nombre de navires appelés *paquebots*, destinés à transporter des passagers ou voyageurs sur les différents points de leur destination. Alors, comme ces navires sont à la fois et la diligence et l'hôtellerie, leurs emménagements sont plus vastes et plus élégants que ceux des simples bâtiments marchands. Souvent les chambres placées sous le tillac ne suffisant pas, ces paquebots ont une *dunette*,

sorte de construction dont on a déjà donné une idée dans cet ouvrage. Les emménagements ordinaires deviennent alors en quelque sorte la cave de ces emménagements additionnels, qui sont du reste distribués de la même façon.

Les chambres des paquebots sont souvent d'une élégance inattendue. C'est une question d'amour-propre pour les capitaines et les propriétaires de ces navires, un appât pour les passagers. Toute la menuiserie, ou mieux peut-être l'ébénisterie de ces emménagements, est en bois précieux. Le cuivre, les dorures, les cristaux, les soieries décorent ces chambres, où l'on rencontre parfois même un piano et une bonne bibliothèque. L'office, la petite salle de bain, la galerie, offrent aux passagers toutes les commodités qu'il est possible de chercher au sein de la navigation. Les cabines particulières qui entourent la salle commune sont garnies chacune d'un petit bureau, d'une armoire, d'une glace et d'une cabane ou lit que le tapissier a enveloppé de rideaux. On pense bien que tous ces meubles font corps avec la charpente et sont en menuiserie adaptée dans l'ensemble. L'ingénieur s'est efforcé d'utiliser chaque espace; jamais les lois d'économie architecturale n'ont été plus minutieusement étudiées; une étagère, un petit caisson, occupent ou encombrent chaque recoin. La lumière arrive aux emménagements par des ouvertures vitrées qui sont percées dans le tillac et servent au besoin pour donner de l'air; quelquefois chaque cabine a un petit *hublot* percé dans la muraille du navire, et qu'une porte épaisse et garnie ferme très hermétiquement.

Les emménagements destinés aux marins qui forment l'équipage sont placés à l'avant du navire à toute son extrémité, et aussi sous le tillac. Leur nom spécial est *logement*. C'est encore sur ce point une pièce principale et commune à tous; seulement, au lieu d'être entourée de petites chambres, elle est simplement encadrée de cabanes ou lits à compartiments placés l'un sur l'autre, comme des tiroirs sans planche sur leur face extérieure. Le marin a jeté là-dedans une paille ou un matelas et s'y en-

*fourne* ; c'est le mot. Son coffre, et ce mot est invariablement adopté pour ce qui est la malle des officiers, est maintenu au plancher avec deux crampes en face de cette cabane : il sert de marche-pied pour grimper dans celle qui est supérieure, en même temps qu'il encombre un peu l'accès de la seconde. Ce sont là dans toute leur simplicité les emménagements des matelots. J. L-C-TR.

**EMMÉNAGOGUES**, médicaments qui, d'après le radical de leur nom (*μην*, mois), jouissent de la propriété de provoquer le flux menstruel, en agissant d'une manière directe sur l'organe qui le produit. Il y a aussi des emménagogues indirects qui portent leur impression sur des organes voisins de l'utérus ou sympathisant avec lui, ou qui seulement rendent le jeu de la circulation plus facile et plus régulier. Il y en a enfin qui impriment à l'économie tout entière une impulsion avantageuse à toutes les fonctions : tels sont les agents hygiéniques en général. Ce sont peut-être les emménagogues les plus certains : tout au moins ce sont les plus innocents. Il en est d'autres toutefois dont l'action directe est en quelque sorte consacrée par l'opinion : ce sont par exemple l'aristoloche, le safran, la sabine, la matricaire, l'absinthe, la rhue, l'assa foetida, le castoreum, etc. Le fer jouit aussi d'une grande réputation.

Il ne faut pas perdre de vue que la rétention et l'irrégularité du flux menstruel dépendent de causes trop différentes pour qu'on doive compter d'une manière exclusive sur telle ou telle médication, et pour qu'on ne doive pas faire concourir au résultat des agents de nature très variable. Voy. AMÉNORRHÉE et MENSTRUATION.

F. R.

**EMMERY** (JEAN-LOUIS-CLAUDE, comte) DE GROZYEULX (nom d'une terre qu'il possédait près de Metz), naquit à Metz, le 26 avril 1762, d'une famille d'origine juive; son bisaïeul embrassa la religion catholique, probablement à cause des lois oppressives qui pesaient alors en France sur les malheureux Israélites. Le père d'Emmery était procureur au parlement de Metz, et son fils fut destiné au barreau : il en devint bientôt l'ornement par la profondeur de son

instruction, et l'honneur par la droiture et l'austère probité de son caractère. Le maréchal d'Armentières, qui commandait la ville de Metz, l'appela près de lui et en fit son conseil particulier et intime. Dans ce nouveau poste, Emmery se livra à une étude spéciale de toutes les lois relatives à l'administration militaire sur laquelle on le vit plus tard avec surprise développer à l'Assemblée constituante les connaissances les plus profondes, comme rapporteur du comité militaire, où brillaient les talents des La Fayette, des Alexandre de Lameth, des Beauharnais et des Bureaux de Pusy. Les lettres et les sciences ne lui restèrent pas étrangères : il se livra à des recherches sur les antiquités de son pays natal, et l'Académie de Metz, qui alors n'était pas sans influence sur la marche des événements et de l'esprit public (voy. ROEDERER, GRÉGOIRE, etc.), l'admit dans son sein. Lorsqu'elle proposa pour sujet de prix la régénération morale et politique des Juifs, prix qui fut remporté, comme on sait, par le curé d'Embermenil, depuis évêque de Blois, par un avocat au parlement de Nîmes et par un Juif polonais venu en France, Emmery, qui avait beaucoup contribué à faire établir ces deux concours, vit avec plaisir s'élever du sein d'une cité où si longtemps les malheureux Israélites avaient été en proie aux persécutions les plus avilissantes, une voix philanthropique en leur faveur. Joignant l'exemple à la doctrine, il se lia de l'amitié la plus intime avec J. Bing, juif de Metz, qui devança ses co-religionnaires en lumières et en vertus sociales.

La révolution éclata. Emmery, porté à l'Assemblée constituante, y prit un rang distingué parmi les fondateurs d'une sage liberté. Trois fois il fut appelé à présider cette assemblée si riche en talents et en vertus; il ne parut cependant jamais à la tribune que pour remplir des devoirs impérieux, pour défendre l'existence menacée de l'hôtel des Invalides, pour joindre sa voix à celles de ses collègues qui demandèrent et obtinrent l'admission des Juifs à tous les droits civils et politiques en France.

Les lumières d'Emmery et son amour

pour le travail le firent appeler au tribunal de Cassation. Jeté dans les affreux cachots de 93, il dut son salut au 9 thermidor. Il reparut sur la scène politique lorsque les électeurs de Paris le nommèrent membre du Conseil des Cinq-Cents, avant le 18 fructidor. Bientôt sa nomination fut illégalement cassée comme celle des autres députés de la Seine. Il resta étranger aux affaires publiques jusqu'au 18 brumaire, et reparut alors avec tant d'autres hommes distingués parmi les membres du conseil d'état. Le Code civil le compte parmi ses collaborateurs les plus actifs et les plus utiles. Appelé au Sénat, il fit tout le bien qu'il était en son pouvoir de faire et ne rechercha ni la faveur ni la renommée. La Restauration ouvrit d'abord son cœur à de douces espérances. Nommé pair de France, il se rangea aussitôt parmi les défenseurs des principes du pacte offert à notre pays comme un gage de paix et de bonheur.

Après s'être tenu loin des affaires lors du retour de Napoléon, il rentra dans la chambre des pairs de France à la seconde Restauration. Ses principes restèrent invariables; on le vit s'inscrire pour combattre la proposition de modifier la loi du 5 février, et, quoique accablé de souffrances et d'infirmités, il se fit, une année plus tard, transporter dans le lieu des séances pour voter en faveur du maintien de cette loi. L'un de ses deux fils avait embrassé l'état militaire et trouva la mort dans la guerre d'Espagne. Ce coup contribua sans doute à abrégier les jours du comte Emmercy, qui mourut à sa terre de Grozyeux le 15 juillet 1823. Le second de ses fils hérita de ce titre de comte que l'empereur lui avait conféré, et lui succéda dans la dignité de pair du royaume.

M. B.

**EMPAILLEMENT, EMPAILLEUR.** L'empaillement ou *taxidermie* (écorchement régulier, de *δέρω*, j'écorche, *δέρμα*, peau écorchée, et *τάσσω*, je range, je règle) est l'art de préparer la dépouille des animaux de manière à reproduire exactement, après leur mort, leurs formes, leurs poses et leurs couleurs naturelles. On a donné à ce travail le nom d'*empaillement*, sans doute parce que la

paille entre dans la préparation des grosses pièces; mais comme les petits animaux, principalement les oiseaux, à l'exception des fortes espèces, se montent avec d'autres matières, ainsi que nous le verrons plus tard, et que l'empaillement s'exerce surtout dans le domaine de l'ornithologie, la dénomination est impropre ou tout au moins incomplète. Cependant elle a pour elle la sanction de l'usage.

Cet art, malgré son ancienneté, ne compte guère plus d'un demi-siècle d'existence régulier, parce qu'avant ce temps on n'avait guère su faire autre chose qu'empêcher la putréfaction, sans arriver, en ce qui regardait les formes, à un résultat satisfaisant. Peu de temps après, Réaumur, qui avait publié un traité sur la manière de préserver les oiseaux de la corruption, reçut de nombreux envois d'oiseaux, baignés, selon sa recommandation, dans de l'esprit-de-vin. Il leur introduisait dans le corps, derrière les cuisses, deux fils de fer auxquels il attachait les pattes, le reste servant à monter l'oiseau sur son support; puis il remplaçait les yeux par deux grains de verre noir, et l'opération était terminée. Cependant, malgré l'imperfection de son procédé, il rassembla une très belle collection d'oiseaux qui servit plus tard de base au Muséum de Paris; mais nous doutons qu'il en reste encore un seul aujourd'hui.

A l'exemple de Réaumur, plusieurs personnes préparèrent, tant bien que mal, des oiseaux; d'autres se contentèrent d'enlever la peau des animaux, d'en couper la moitié et de les monter en demi-bosse. Quelques-uns même remplacèrent par la peinture plusieurs parties du corps qu'ils n'avaient pas su conserver. Tel était à peu près partout l'état de l'art lorsque les traités de l'abbé Manesse, de MM. Mauduit, Nicolas, Hénon et Mouton-Fontenille vinrent donner l'impulsion qui le conduisit au point de perfectionnement qu'il a atteint aujourd'hui.

L'empaillement se compose de quatre opérations successives: *dépouiller, bourrer, monter et appliquer des préservatifs.*

Le *dépouillement*, qui consiste à extraire de l'animal toutes les parties sujettes à tomber en putréfaction, pour ne conserver que la peau et les extrémités

du corps, est une opération délicate qui exige autant d'adresse que de patience. Les naturalistes-empailleurs ne sont pas tout-à-fait d'accord sur la place de l'incision par laquelle on enlève les chairs, et cette question a été débattue, surtout en ce qui regarde l'empaillement des oiseaux: les uns veulent qu'on fasse l'incision sur le dos, parce que, les plumes étant plus longues là qu'ailleurs, il est plus facile, disent-ils, de recouvrir la couture; mais aussi, comme il est impossible de la cacher entièrement, il est très-désavantageux de la placer dans l'endroit le plus apparent; les autres incisent le côté pour que la couture soit en grande partie cachée par l'aile, et ils n'ont pas pensé que, comme on est obligé de contracter la peau en recousant l'ouverture, on la tire de côté, ce qui peut donner fort mauvaise tournure à l'oiseau. Aussi la meilleure méthode et la plus généralement adoptée est-elle de faire l'incision sous le ventre.

*Bourrer*, c'est préparer et remplir la peau d'une matière quelconque, et le choix de cette matière est un objet très important. Pour les gros animaux, c'est la paille, la mousse parfaitement nettoyée et desséchée; le foin de mer est très-avantageux, en ce sens qu'il éloigne les insectes; mais aussi le sel qu'il contient peut rendre assez d'humidité pour pourrir les peaux, si l'on n'a soin de le faire dessaler dans l'eau et parfaitement sécher ensuite. Pour les animaux de taille moyenne, on emploie l'étoupe et la filasse, en les découpant plus ou moins, selon les circonstances; enfin, pour les petits on se sert du coton, qu'on découpe encore plus mince si le sujet est d'une grande exiguité. Les matériaux dont nous venons de parler ne s'emploient pas toujours isolément; on est même souvent obligé de les faire servir tous à la fois, parce que, dans le même animal, il y a toujours des parties relativement grosses, moyennes et petites. Mais, dans aucune circonstance, il ne faut employer les matières animales, parce qu'elles attirent les insectes.

*Monter*, c'est donner au corps la consistance et l'attitude convenables. Ceci est la partie la plus épineuse, mais aussi la

plus intéressante de l'empaillement. Tous les ouvriers peuvent bien bourrer la peau d'un animal d'une matière quelconque, mais tous ne savent pas conserver à sa pose la mollesse, le laisser-aller et le naturel de la vie. Pour monter, il faut avoir des fils de fer de calibres proportionnés à la taille des sujets qu'on a entre les mains; tous ces fils doivent être recuits avec soin en les faisant rougir au feu, afin qu'ils perdent leur élasticité et conservent bien les formes qu'on leur imprime. Il faut aussi avoir une provision d'yeux en émail de toutes grosseurs et de toutes nuances.

Enfin, *l'application des préservatifs*, c'est-à-dire de substances propres à garantir les peaux de la détérioration provenant du ravage des insectes ou des mauvaises influences de l'atmosphère, est capitale, parce que sans elle aucun des produits de l'art ne subsisterait. Parmi les préservatifs connus, le plus efficace peut-être est le savon arsénical dont Bécœur a donné la recette. Il se compose de 32 parties d'arsenic en poudre, autant de savon blanc, 12 parties de sel de tartre, 5 de camphre, et 4 de chaux en poudre: le tout, fondu et amalgamé ensemble, forme une composition dont on fait dissoudre une petite quantité dans l'eau pour l'appliquer au pinceau sur les parties qu'on veut conserver. Cela s'appelle *droguer*. Un auteur a conseillé une poudre composée de deux parties d'arsenic, trois parties d'alun calciné, et une de sel marin; mais le danger de cette composition la rend presque impraticable. On a aussi enduit avec succès les peaux d'un suif dans lequel on avait d'abord introduit un peu de sublimé corrosif. M. Mouton de Fontenille, auteur de *l'Art d'empailer les oiseaux* (Lyon, 1811, 1 vol. in-8° avec figures), faisant suite au *Traité élémentaire d'ornithologie*, par le même, emploie une liqueur composée de quinquina, d'écorce de grenade, d'écorce de chêne, de racine de gentiane, d'absinthe, de tabac, d'alun, le tout ensemble bouilli dans quatre fois autant d'eau. Ce mélange, qu'il a appelé *liqueur tannante*, se conserve dans une bouteille bouchée avec soin; pour s'en servir, on l'étend avec un pinceau sur l'intérieur

de la peau, qu'on a eu soin de dégraisser auparavant. Cette énumération, que nous ne pousserons pas plus loin, pourrait prêter encore à de larges développements. Plusieurs naturalistes ont essayé de concilier, dans la recherche des préservatifs, l'énergie de conservation avec la salubrité hygiénique des substances; mais malheureusement ils ont tous échoué plus ou moins, comparativement aux résultats que donnent les poisons violents.

Des *scalpels* de diverses grandeurs, c'est-à-dire des instruments tranchants, les uns des deux côtés, les autres d'un seul, à lames minces et plates et à manches aplatis; des *brucelles* de toutes dimensions et des *pincettes de dissection*; des ciseaux ordinaires à lames pointues et des ciseaux recourbés comme ceux des chirurgiens; des pincettes plates et rondes pour courber les fils de fer et d'autres pour les couper; des limes, des alènes ou petits poinçons pour forer la tête, les pattes, etc., et y introduire des fils de fer; des pinceaux en crin ordinaire pour étendre les préservatifs, et quelques-uns en poils de blaireau pour lisser les plumes des oiseaux et enlever la poussière, tels sont les instruments nécessaires au naturaliste-empaillleur.

Pour les jardiniers, l'empaillage est une opération qui consiste à emboîter les cloches (*voy.*) les unes dans les autres, en interposant de la paille entre elles pour éviter de les casser; à garnir de paille les espaliers, figuiers, groseillers, et certains arbres et arbustes indigènes et exotiques, pour les préserver des intempéries des saisons, de la rigueur du froid et quelquefois de l'ardeur du soleil.

Enfin, l'empaillage constitue encore l'art de garnir les chaises et fauteuils de paille, de joncs, roseaux, etc. L'empaillleur de chaises n'a d'autres instruments qu'un marteau, un morceau de bois aiguisé ou plat qui lui sert à rembourrer ses nattes, et des ciseaux. Plus les tissus sont serrés et plus l'ouvrage a de consistance.

E. P.-G.-T.

**EMPALEMENT**, *voy.* PAL (*supplée du*).

**EMPÊCHEMENTS**, terme du droit canonique relatif au mariage; en latin *impedimenta*, obstacles qui empêchent

deux personnes de se marier ensemble.

Navarre et saint Thomas donnent des empêchements une idée très claire. Les empêchements sont ou *prohibitifs* ou *dirimants*. Les *empêchements prohibitifs* font que le mariage est illicite et non pas invalide, que les parties ne peuvent se marier sans péché quand elles n'en ont pas obtenu la dispense, ce qu'il est très facile d'obtenir. On en compte ordinairement quatre avec le rituel de Lyon; ils sont exprimés ainsi : *Ecclesiæ vetitum, tempus, sponsalia, votum*. 1° La défense de l'Église de se marier avec un hérétique; 2° les temps de l'Avent et du Carême; 3° les fiançailles contractées en face de l'Église; 4° les vœux simples de garder la chasteté... Dans le diocèse de Paris, suivant les conférences de ce diocèse, les *empêchements prohibitifs* se réduisent aux trois derniers.

Les *empêchements dirimants* rendent les personnes en qui se rencontrent ces obstacles inhabiles à contracter l'une avec l'autre, de sorte que si elles se marient leur mariage est nul, et si elles sont mariées leur mariage est déclaré nul de plein droit.

Depuis le concile de Trente, les *empêchements dirimants* sont au nombre de quinze, dont quelques-uns sont fondés sur le droit naturel, d'autres sur le droit positif divin, plusieurs sur le droit humain. Ils sont renfermés dans les vers suivants :

*Error, conditio, votum, cognatio, crimen,  
Cultus disparitas, vis, ordo, ligamen, honestas,  
Amens, affinis, si clandestinus, et impos,  
Si mulier sit capta, loco nec reddita tuto;  
Hæc facienda vetant connubia, facta retractant.*

1° *L'erreur*. Il faut que l'erreur tombe sur la personne elle-même, ou que l'erreur de la qualité emporte l'erreur de la personne. 2° *La servitude*. On voit que cet empêchement ne regarde ni la France ni la plupart des autres états policés. 3° *Le vœu public*. Le concile de Trente en a fait un empêchement général. 4° *La parenté*. Dans la ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants légitimes ou naturels, et les alliés dans la même ligne. Cette disposition de l'art. 161 du Code civil français est la loi de l'Église. La parenté en ligne collatérale n'est un empêchement diri-

mant du mariage, dit le Rituel de Lyon, que jusques et compris le quatrième degré, et elle n'a cet effet que de droit positif. En ligne collatérale, le mariage est prohibé entre le frère et la sœur légitimes ou naturels; entre les alliés au même degré, l'oncle et la nièce, la tante et le neveu. Néanmoins il est loisible au chef de l'état de lever, pour des causes graves, les deux dernières prohibitions. 5° *Le crime d'homicide et celui d'adultère* qui en est la cause. 6° *La différence de religion*. On obtient facilement des dispenses moyennant quelques engagements. 7° *La violence* capable d'ébranler un homme ferme. Le Code civil reconnaît, art. 146, qu'il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement. 8° *L'ordre* (ordination). C'est la loi du concile de Trente, adoptée en France. 9° *Le lien*. Le Code civil dit, art. 147 : On ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier. 10° *L'honnêteté publique*. Cet empêchement résulte des fiançailles ou du lien d'un mariage célébré et non consommé. La loi civile a prévu les mêmes cas dans l'art. 147. 11° *La folie*, répondant à l'art. 146 du Code civil. 12° *L'affinité*. Si l'affinité est publique, elle est régie par la loi canonique et par la loi civile; lorsqu'elle est secrète elle est du ressort de la pénitencerie. 13° *La clandestinité*, empêchement reconnu par le concile de Trente. Nos lois veillent à ce que tout mariage soit public et solennel. 14° *L'impuissance*. Cet empêchement n'a pas peu multiplié les scandales dans l'ancien régime; le Code civil n'en parle pas. 15° *Le rapt*. Cet empêchement n'opérait plus la nullité d'un mariage contracté après que la personne enlevée avait été séparée de son ravisseur et qu'elle avait recouvré une entière liberté.

La dispense (*voy.*) des empêchements autres que ceux qui sont fondés sur le droit naturel et divin, s'obtient facilement avant l'acte, et plus facilement encore après. La loi civile peut y mettre obstacle avant la célébration du mariage; mais cette célébration une fois faite, la dispense est accordée avec indulgence et sans beaucoup de peine. Les frais occa-

sionnés par les dispenses n'en sont pas le prix : ils sont une espèce d'indemnité pour la violation de la loi ou pour l'entretien des buralistes.

Que de désordres, que de maux sont nés du refus et aussi de la concession des dispenses des empêchements de mariage! L'histoire de l'Église dans le moyen-âge et depuis en est la preuve la plus constante. La séparation de l'Angleterre avec le Saint-Siège a été amenée par la dispense accordée à Henri VIII d'épouser Catherine d'Aragon, veuve de son frère Artus, et du refus de Clément VII de séparer ces deux personnes lorsque cette union fut devenue insupportable au roi.

L'histoire de ces empêchements, de leur origine, de leur caractère, ne serait pas sans un grand intérêt. On peut consulter sur ce point Thomas Sanchez, *De sancto Matrimonii sacramento*, libri tres, Anvers, 1607, in-fol.; Gibert, *Tradition ou Histoire de l'Église sur le sacrement de Mariage*, Paris, 1725, in-4°, 3 vol.; Le Semelier, docteur, *Conférences ecclésiastiques de Paris sur le Mariage*, Paris, 1767, 5 vol. in-12, nouv. édit.; Pothier, *Traité du Contrat de Mariage*, Paris, 1771, 2 vol. in-12, et autres ouvrages. J. L.

**EMPECINADO** (don JUAN-MARTIN DIAZ, dit L'). Tout le monde connaît le nom de ce fameux chef de guérillas (*voy.*) espagnoles. Né en 1775, à Castriello, d'une famille qui vivait de l'agriculture, il aurait probablement suivi le même état, paisible et obscur, si les événements politiques de l'Espagne n'avaient donné l'éveil à cet esprit ardent et déterminé son courage à entrer dans une carrière plus brillante et plus périlleuse. Ce fut lors de l'entrée des Français en Espagne, l'an 1792, que Diaz, par haine pour l'étranger, prit du service dans les rangs des volontaires décidés à défendre leur patrie contre l'agression. Cependant, comme le gouvernement espagnol ne jugea pas prudent d'engager sérieusement la lutte contre les Français, la paix fut rétablie et les volontaires licenciés. L'Empecinado, sans avoir eu occasion de signaler sa bouillante ardeur, retourna aux travaux rustiques, qui paraissaient devoir être désormais sa seule occupation. Mais,

en 1808, lorsque Napoléon eut résolu d'en finir avec la dynastie des Bourbons d'Espagne, Martin Diaz se sentit bien autrement excité que la première fois, où il s'agissait seulement d'une invasion passagère. Dès qu'il eut compris que la guerre de détail ou de guérillas était la seule qui fût possible aux Espagnols contre les forces imposantes de Napoléon, il se mit en embuscade sur la grande route, aux environs de Madrid, avec deux paysans aussi déterminés que lui. Ils commencèrent par assassiner un courrier et par enlever les dépêches d'un autre. Quelques guet-apens de ce genre lui procurèrent des aides, de l'argent, des armes. Ayant renforcé sa troupe, il devint plus hardi et osa attaquer les convois, même bien escortés. C'est ainsi qu'il enleva les équipages du maréchal Moncey, escortés cependant d'une colonne de quelques milliers d'hommes. Bientôt ce fut un chef redoutable qui inspirait la terreur et avec qui on négociait, ne pouvant l'atteindre et le combattre. Se trouvant alors à la tête d'un corps de guérillas de quelques milliers d'hommes, il obtint de la régence le grade de général. Il reprit, en 1811, les villes de Sigüenza et Cuença, mais sans pouvoir s'y maintenir. Il marcha ensuite sur Madrid que les Français venaient d'évacuer.

En 1814, après la rentrée du roi et le rétablissement du pouvoir absolu en Espagne, l'Empecinado fut mis en non-activité comme les autres chefs qui avaient combattu pour la régence. Un mémoire qu'il présenta à Ferdinand VII en faveur du régime constitutionnel compléta sa disgrâce : aussi fut-il un des premiers, en 1820, lors de l'insurrection des troupes de l'île de Léon, à se prononcer pour la constitution des cortès. Il obtint, sous ce nouveau régime, le commandement de Zamora, et combattit avec succès contre les absolutistes commandés par le curé Mérino. Lors de l'entrée des troupes françaises, en 1823, l'Empecinado avait un commandement dans le corps d'armée du général Placencia. Quand ce corps, à la suite de la révolution de Cadix qui rendit le pouvoir aux absolutistes, fut obligé de capituler, l'Empecinado, qui était la terreur de cette

faction, fut arrêté par le corrégidor de Roa, jeté dans un cachot et abreuvé de toute sorte d'outrages. On lui fit son procès comme traître et on le condamna à mort. En vain la mère de l'Empecinado adressa au roi une lettre pleine de dignité pour lui rappeler les services autrefois rendus à la patrie par son fils et pour demander en sa faveur la faculté de sortir d'Espagne : Ferdinand fut impitoyable. La sentence de mort, ayant été confirmée à Madrid, fut exécutée avec une barbarie insultante; l'Empecinado mourut sur le gibet, en 1825, au milieu des hurlements féroces de la populace. Ce surnom d'Empecinado, qui signifie *endu de poix*, vient de ce que la plupart des habitants de Castrillo, son village natal, exercent l'état de cordonnier, ou, suivant d'autres, de la couleur noire du sol dans le même endroit. D-G.

**EMPÉDOCLE**, philosophe pythagoricien, était d'Agrigente, en Sicile; selon Diogène de Laërte, il florissait dans la 84<sup>e</sup> olympiade et fut, avec Zénon d'Élée, disciple de Parménide; néanmoins Zénon était de beaucoup son aîné. On ne s'accorde pas sur le nom du père d'Empédocle, que l'on appelle tantôt Méton, tantôt Archirome, tantôt Exénète. Quelques auteurs ont eu le tort de faire d'Empédocle un disciple de Pythagore, ce qui serait chronologiquement impossible : il ne peut avoir fréquenté les écoles des pythagoriciens que sous Telaugès, fils du fondateur de cette secte, comme le croit Vossius, ou bien sous un autre Pythagore, disciple du premier. Empédocle, voulant aller à la source des sciences, voyagea chez les peuples que les Grecs appelaient barbares; Plin le met au nombre de ceux qui s'exilèrent de leur pays pour apprendre la magie. Poète, historien, médecin, il voulut encore être instruit à l'école des prêtres égyptiens. Il y a apparence qu'il fut de retour à Agrigente avant la 84<sup>e</sup> olympiade, mais il n'y fixa pas tellement son séjour qu'il ne voyageât encore dans les autres villes de Sicile, d'Italie et de Grèce, et il vint à Thurium peu de temps après que cette ville italique eût été bâtie; or sa fondation est de la 3<sup>e</sup> année de la 83<sup>e</sup> olympiade. Non content d'écrire des traités,

il se fit le réformateur des mœurs de sa patrie; mais il refusa l'autorité suprême, n'agissant que par l'autorité de sa sagesse et de ses exemples. Il fit condamner à mort par le sénat de son pays deux citoyens qui furent convaincus, sur sa dénonciation, d'aspirer à la tyrannie. Il fit ensuite de grandes réformes politiques et financières, sans se laisser arrêter par les calomnies des hommes que blessaient sa droiture, sa science et sa noble fierté. Parmi les ridicules accusations dont il était l'objet figurait en première ligne celle de magie, et l'orateur Gorgias de Léontium, en Sicile, assurait avoir assisté à ses opérations. Si l'on en croit l'historien Satyrus qui nous transmet cette étrange assertion, la magie d'Empédocle consistait en remèdes pour rajeunir les vieillards, pour faire régner tel ou tel vent, amener la pluie ou le beau temps, et même à retirer les morts des enfers. Mais l'étude approfondie des sciences naturelles a pu passer aux yeux du vulgaire pour l'emploi de moyens extraordinaires, et la physique a pu être confondue avec la magie; Plutarque, saint Clément d'Alexandrie et Suidas nous confirment dans cette opinion. On lui attribuait aussi un miracle: il aurait opéré la résurrection de Panthia, femme d'Agrigente. Héraclide avait écrit un livre sur ce sujet; mais, d'après un auteur plus digne de foi, il ne s'agissait là que de la guérison d'une femme abandonnée des médecins et qu'ils avaient cru morte. Empédocle avait délivré les Sélinuntiens de la peste ou d'une autre épidémie par la simple dérivation des eaux d'une rivière qui emmenèrent une vase infecte: ils se jetèrent à genoux devant lui et l'honorèrent comme un Dieu. Quelque temps après, le philosophe alla, dit-on, se précipiter dans le gouffre de l'Etna; mais ce fait est fort contesté. D'autres disent qu'il se retira dans le Péloponèse et qu'il remporta le prix de la course de chars aux jeux olympiques; il offrit à cette occasion un bœuf fait de myrrhe, d'encens et de parfums; car en sa qualité de pythagoricien il ne voulait immoler aucun animal. Du reste on chantait aux jeux olympiques les vers des grands poètes, comme d'Homère, d'Hésiode, et on

fit le même honneur aux *Purgations* d'Empédocle, poème de trois mille vers sur les devoirs de la vie civile, le culte des dieux et les préceptes de morale. Il paraît qu'il composa cet ouvrage dans le Péloponèse, le retour à Agrigente lui ayant été interdit par ses ennemis. Apollodore dit d'après Aristote qu'il mourut à l'âge de 60 ans; il combat l'opinion qu'Empédocle aurait porté les armes avec les Syracusains contre les Athéniens. Il paraît qu'il mourut un an avant la première expédition de ces derniers, qui appartient à la seconde année de la 88<sup>e</sup> olympiade; les uns disent qu'il tomba d'un char et se cassa la cuisse, les autres qu'il tomba dans la mer et se noya; Diodore de Trezène veut qu'il se soit pendu; enfin le plus grand nombre des auteurs soutiennent qu'il se précipita dans l'Etna pour disparaître comme un Dieu; mais s'il est vrai qu'Empédocle ait songé à une telle déification, il n'a pu vouloir dire autre chose sinon que l'âme une fois dégagée du corps était immortelle. Il ne nous reste de lui que des fragments. Il avait écrit un poème sur la Nature, et, selon Aristote, il est le premier qui ait traité des principes de la rhétorique. Voir sur lui la savante monographie d'un Allemand: *Empedocles; de vitâ et philosophiâ ejus exposuit, carminum reliquias collegit*, etc. F. W. Sturz, Leipz., 1805, 2 vol. in-8<sup>o</sup>. P. G-Y.

**EMPEREUR.** Ce mot vient du latin *imperator*, titre qui, comme on sait, était donné par les soldats romains, sur le champ de bataille, au général signalé par une victoire éclatante; un décret du sénat donnait ensuite la sanction légale à cette brillante qualification, accordée par l'acclamation militaire (*voy. IMPERATOR*). Porté par César, ce terme, jusqu'alors tout honorifique, changea bientôt de valeur: il indiqua, sinon de droit, au moins de fait, la souveraine puissance du citoyen qui subjuguait la république.

Auguste se garda bien de se faire adjudger la dictature, qui avait rendu son père adoptif victime des conjurés. Consul pour la cinquième fois l'an 29 avant J.-C., il se fit décorer du titre d'*imperator*, qui devint pour toujours le signe de l'autorité souveraine et dictato-

riale qu'il devait exercer. Cette autorité, du reste, nous paraît avoir été exagérée par Dion Cassius, qui a confondu les temps dans l'énumération de toutes les prérogatives qu'il attribue au premier *empereur* romain, et a prêté par anticipation à Octave un pouvoir qui a dû être seulement le résultat des usurpations de ses successeurs. Il est certain, comme l'assure Dion, que l'empereur levait les armées, qu'il en avait le commandement suprême ou le déléguait à ses lieutenants, qu'il déterminait l'emploi des deniers publics; mais il n'est pas exact de dire que l'empereur déclarait la guerre et concluait les traités de paix, qu'il avait droit de vie et de mort sur les chevaliers et les sénateurs, et qu'il exerçait tous les droits qui appartenaient au consulat et aux grandes magistratures de la république. La politique d'Octave fut au contraire de persuader aux Romains qu'il n'apportait aucun changement dans l'état, tout en s'emparant du gouvernement. La dénomination d'*imperator* qu'il se fit donner signifiait que sa principale fonction, que l'essence de son pouvoir était le commandement des armées : en cette qualité il avait des gardes et pouvait porter dans la ville l'écarlate et la pourpre dont les anciens généraux n'étaient décorés qu'à la tête de leurs troupes ou dans les cérémonies du triomphe. Octave étant le commandant suprême de toutes les armées, aucun de ses lieutenants ne pouvait, sans son autorisation, être proclamé par les soldats général victorieux. Cependant les premiers Césars et Tibère lui-même permirent que des membres de leur famille ou leurs lieutenants fussent décorés du titre d'*imperator*; mais, après le règne de Vespasien, cette faveur ne fut plus accordée qu'aux fils des princes que ces derniers associaient à l'empire. Octave, loin de rapporter les droits qu'il exerçait réellement à l'autorité de l'empereur, les rapportait à celle que donnaient les charges de la république. Le consulat, le pouvoir proconsulaire, la censure, la puissance tribunitienne, le grand pontificat, l'investissaient en effet d'un pouvoir suprême, même pour les affaires civiles et religieuses. Ses successeurs imitèrent son

exemple avec plus ou moins de précautions et d'égards pour l'opinion. Entre les mains de beaucoup d'entre eux la puissance tribunitienne, la censure, l'empire proconsulaire, qu'ils ne se donnèrent même pas la peine de faire régulièrement conférer, devinrent des armes terribles par lesquelles ils se rendirent maîtres de la vie, des biens, de l'honneur des habitants de Rome et des provinciaux. N'oublions pas surtout que l'inviolabilité dont les lois anciennes avaient couvert le tribunat fut un des privilèges les plus redoutables d'Auguste et de ses successeurs. Tout citoyen qui, par ses actions ou même par ses paroles, se rendait coupable envers l'empereur de la plus légère offense, était puni comme sacrilège. La loi de lèse-majesté, qui fit verser tant de sang sous le règne des premiers Césars, ne fut renouvelée en leur faveur que parce que la puissance tribunitienne les rendait dépositaires des droits de la nation et représentants de la force publique. Ce fut sous le titre républicain de *princeps senatus*, obtenu l'an 27 avant J.-C., qu'Octave accepta tous les pouvoirs qui lui furent décernés dans la suite et qu'il gouverna l'empire romain\*.

La constitution romaine, sous les empereurs, ne présente aucun caractère décidé; la relation des pouvoirs y est à peine indiquée : aussi ne peut-on déterminer rigoureusement quels furent, aux diverses époques, les véritables droits des empereurs. Si le pouvoir des Antonins et de quelques autres fut modéré et utile à la prospérité de l'état, combien de monstres, jetés par le caprice du sort sous la pourpre impériale, ne connurent de règle que leur odieuse volonté, de limites que la lassitude !

Afin, disent les historiens, que l'empereur n'ignorât point qu'il avait reçu l'autorité pour l'intérêt de sa patrie et non pour le sien propre, le sénat lui accordait le même honneur que Cicéron, sauveur de Rome, avait reçu de Catulus : il le décorait du titre de *Père de la patrie*, par lequel le peuple était simple-

(\*) *Princeps* et *principatus* sont les mots dont Tacite se sert habituellement en parlant de l'empereur et de son autorité. On les retrouve dans le Code Justinien, S.

ment recommandé au prince, comme une famille à la tendresse d'un père. La flatterie ajouta ensuite à ce titre une partie de l'autorité paternelle.

La qualification d'*Auguste* (voy.) n'ajoutait rien à la puissance de ceux qu'on élevait à l'empire, mais il ajoutait quelque chose à la vénération du peuple. Octave eût craint de prendre le nom de *Romulus*, qui rappelait trop bien la royauté si odieuse aux Romains; mais il prit le nom d'*Auguste*, qui passa à ses successeurs avec le surnom de *César* (voy.). Le prince désigné pour l'empire fut ensuite appelé *César*, et celui qui y était élevé conserva seul le nom d'*Auguste*.

Les empereurs romains paraissent toujours sur les monuments publics sans aucun des attributs réservés aux monarques. Jamais, comme l'a remarqué Winkelmann (*Hist. de l'art*, IV, c. 3), une figure qui présente quelque chose à un empereur ne plie les genoux, si l'on excepte les captifs; aucun personnage ne lui parle la tête inclinée. Quoique la flatterie allât très loin à Rome sous les empereurs tyrans, puisque, selon Suétone, le sénat se prosterna aux pieds de Tibère, il faut reconnaître que les artistes conservèrent longtemps sur leurs ouvrages la dignité de l'homme. Quant au costume, les empereurs portaient la chlamyde couleur de pourpre; ils étaient précédés de faisceaux entourés de lauriers, et dans leur chambre seulement se voyait une petite statue de la Victoire ou de la Fortune. Devant les empereurs et les impératrices on portait du feu. Comme les citoyens, les empereurs n'employaient pour leurs habits que la laine, le coton, le lin, et plus tard une sorte particulière de soie dont Pline fait mention. La véritable soie était si rare et si chère du temps même des empereurs que Marc-Aurèle ne voulut pas garder et fit vendre publiquement un vêtement fabriqué de cette matière. Héliogabale fut le premier des empereurs que l'on vit paraître en public revêtu d'un habillement tissu de soie, sans mélange. Cependant dès la fin de la république les habillements des citoyens romains et de leurs chefs avaient beaucoup perdu de leur simpli-

cité. Caligula affecta de ne porter aucun habillement de ses ancêtres, ni civil, ni militaire; on le voyait souvent vêtu d'une *pænula* de pourpre, ornée de pierres précieuses; il portait aussi des habits à manches, des habits de soie, ou la *cyclas*, habit de femme, et des bracelets. On était choqué de voir Néron couvert d'une chlamyde à étoiles d'or, qu'il portait sur une tunique de pourpre. Qu'aurait-on dit alors du faste de Dioclétien, qui porta des perles jusque sur la chaussure; qui exigea, comme les rois de Perse, qu'on se prosternât devant lui? On blâma ouvertement Constantin d'avoir ajouté des perles au costume impérial. Au reste ces ornements étrangers altérèrent les formes. On vit ces vêtements, si nobles et si élégants dans leur première simplicité, prendre une apparence bizarre et une roideur qui les rendirent bientôt méconnaissables. Plusieurs auteurs prétendent que Constantin le premier a toujours porté le diadème. Voy. son article.

L'empire romain d'Occident finit en 476, et depuis cette époque jusqu'au jour de Noël de l'an 800 le titre d'empereur parut oublié dans cette partie du monde. A Constantinople, Justinien est le premier des empereurs d'Orient qui prit le titre général d'empereur des Romains, dans la première moitié du vi<sup>e</sup> siècle.

On sait comment, sous Charlemagne, l'an 800, fut rétabli le titre d'empereur d'Occident; mais il est essentiel ici de remarquer que ce prince ne l'obtint ni à titre de parenté ou d'héritage, comme il fut transmis aux premiers Césars, ni à titre d'élection ou par une révolte militaire, comme il fut conféré presque toujours depuis la mort de Néron: il résulta pour lui d'un autre ordre de choses. Les papes, chefs spirituels de l'Église, devenus indépendants de l'empire romain d'Orient, voulurent garantir à jamais cette indépendance en assurant en même temps l'entier développement et la suprématie du catholicisme dans la vieille Europe; leur adroite politique comprit que, pour obtenir cette suprématie, il fallait soumettre à un centre unique, à une seule autorité, les peuples occidentaux, déférer cette autorité à un pouvoir temporel déjà établi, déjà fort, et, au moyen

de ce pouvoir énergique, convertir, par la force au moins autant que par la persuasion, les nombreuses tribus de la vaste Germanie encore étrangères à la foi catholique, contenir d'abord, puis refouler les musulmans qui possédaient ou menaçaient l'Europe méridionale. La puissance des Francs, personnifié en Charlemagne, leur parut avec raison seule capable d'obtenir ce résultat. Ils firent un empereur du chef de cette domination, réunirent en lui tous les droits réels ou chimériques des anciens empereurs romains, et, se soumettant eux-mêmes pour un temps à ce souverain temporel de la catholicité, placèrent sous son égide et à côté de lui leur autorité spirituelle. La chrétienté, telle qu'ils la concevaient, eut donc dès lors une double tête, l'une dirigeant l'influence morale et religieuse, l'autre l'influence politique et matérielle. Avec le temps, par suite de la faiblesse des Carlovingiens et des embarras qui, après le partage définitif de l'empire de Charlemagne et la translation de l'empire des Francs aux Germains, entravèrent la marche des empereurs saxons et de leurs successeurs, les chefs de l'Église secouèrent le joug de cette autorité temporelle qu'ils avaient eux-mêmes créée et à laquelle ils avaient cru devoir se soumettre pendant quelque temps; il y eut lutte et scission entre ces deux pouvoirs destinés dans l'origine à marcher de concert et à suivre une ligne parallèle pour arriver à un but commun. Cette lutte remplit l'époque si importante de l'histoire du moyen-âge que l'on désigne dans son commencement sous la dénomination de querelle des investitures (*voy.*), et dans la suite sous celle de lutte entre le sacerdoce et l'empire. Il en résulta la suprématie, puis l'abaissement du pontificat, et d'autre part le resserrement effectif du pouvoir impérial dans les limites de l'Allemagne et rarement de l'Italie.

Après le démembrement définitif de la monarchie carlovingienne, l'an 888, les peuples germaniques, séparés désormais des Français et reprenant l'antique usage de leur pays, se donnèrent un chef de leur propre choix: leurs suffrages tombèrent sur Arnoulf, l'avant-dernier des

empereurs carlovingiens. Son fils Louis fut son successeur, ayant été élu de la même manière. Conrad de Franconie, élevé au trône l'an 912, fut choisi, disent les historiens, par les États divisés en deux classes, les Saxons et les Francs orientaux: la dernière classe comprenait les peuples de Bavière, de Souabe, de Franconie et du Rhin. Henri l'Oiseleur, couronné l'an 919, fut élu par les suffrages du clergé, de la haute noblesse et des chefs d'armée; et Othon-le-Grand, parvenu à l'empire l'an 936, déclare lui-même, dans un diplôme donné à l'abbaye de Quedlinbourg l'an 937, « que c'est au choix des États, et non point à la force de ses droits héréditaires, qu'il est redevable de sa dignité. » Le même Othon obtint des États, l'an 961, que son fils lui succéderait, et celui-ci pourvut de la même manière à l'élevation du sien l'an 982. Il suit de ces exemples anciens, confirmés jusqu'aux derniers temps du XVIII<sup>e</sup> siècle, que l'un des premiers attributs de l'empire d'Allemagne était d'être électif. Ce choix, quant à la manière de le faire, n'a pas toujours été le même, et, avant la bulle d'Or, les formalités n'en étaient pas déterminées. Sous les empereurs de la race saxonne, qui se terminèrent à Henri II, sous ceux de la race de Franconie, qui finirent avec Lothaire II, sous ceux de la race de Souabe, dont Conrad IV fut le dernier, sous Guillaume de Hollande, sous Richard de Cornouailles, sous Rodolphe d'Habsbourg, sous Adolphe de Nassau, sous Albert I<sup>er</sup>, sous Henri VII et sous Louis V, les États assemblés en diète procédaient à l'élection, soit en corps, soit par le ministère des principaux d'entre eux, munis du *jus prætaxationis*, et toujours à la pluralité des voix. Enfin, sous Charles IV, auteur de la bulle d'Or, le collège électoral prit consistance, et depuis l'an 1519, époque de l'élection de Charles-Quint, ses droits ont été augmentés ou confirmés dans toutes les capitulations impériales. *Voy.* BULLE D'OR, DIÈTE, ÉLECTEURS, et l'article *Saint-Empire*, ci-après.

La nécessité des temps ou la faiblesse des chefs du corps germanique forcèrent souvent ces derniers à demander au pape

la confirmation de leur élection : Boniface VIII la refusa à Albert d'Autriche, parce qu'on l'avait nommé sans son consentement. Mais dès l'an 1338 les États de l'Empire, irrités du refus que le pape Jean XXII faisait de donner l'absolution à Louis de Bavière, décidèrent qu'un prince élu empereur à la pluralité des voix serait en droit de faire les actes de la souveraineté quand même le pape refuserait de le reconnaître, et ils déclarèrent criminel de lèse-majesté quiconque oserait soutenir le contraire et attribuer au pape une supériorité sur l'Empereur

Les puissances étrangères accordaient la préséance à l'Empereur, titre qui lui était donné par excellence et sans qu'il fût besoin d'ajouter aucune autre désignation\*, car on ne comptait pas dans le monde catholique l'empereur schismatique de Constantinople, et cette dignité expira d'ailleurs au xv<sup>e</sup> siècle. Le chef du saint-empire avait la prétention reconnue d'être le premier prince de l'Europe, et se faisait appeler *l'avocat et le chef temporel de la chrétienté*. Les jurisconsultes et publicistes étrangers toutefois, surtout depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, ont souvent contesté la supériorité du titre d'empereur sur celui de roi. Les Empereurs s'attribuaient le droit d'ériger des royaumes, comme on le voit par l'exemple de la Pologne, de la Bohême, et, à une époque bien plus rapprochée, de la Prusse. Ce fut un sujet de très vives contestations que le titre d'empereur que s'arrogea le tsar de Russie, Pierre-le-Grand, à qui toutefois l'Autriche, dans ses pièces officielles, avait plus d'une fois accordé le titre de *César*, peut-être dans le principe pour traduire celui de *tsar*. On trouvera des détails sur les négociations auxquelles l'innovation du souverain russe donna lieu vis-à-vis de la plupart des grands états européens dans l'un des appendices de la *Statistique générale de l'empire de Russie*, par M. Schnitzler, p. 439-49.

Quant aux droits des empereurs d'Al-

(\*) Nous le distinguons constamment dans cet ouvrage par la lettre majuscule en tête du mot : l'Empereur, ainsi écrit, est toujours l'empereur d'Allemagne.

lemagne comme chefs du corps germanique, nous les exposerons à l'article *Saint-EMPIRE* (p. 452).

Aujourd'hui le titre d'empereur est un titre de souveraineté comme tout autre : nous avons eu un *empereur des Français*, qui, lui aussi, voulait maintenir la suprématie de cette qualification, créer des royaumes et soumettre les rois à sa haute influence; mais on sait comment Napoléon vit renverser tous ses projets (*voy. ci-dessous EMPIRE FRANÇAIS*). Aujourd'hui, en Europe, le titre d'empereur n'est plus porté que par les souverains de l'Autriche et de la Russie; et quelquefois le titre de *padischah*, qui est celui du grand-seigneur des Othomans est traduit par empereur, qualification qu'on donne aussi dans les langues européennes au souverain de Maroc. Dans le Nouveau-Monde, il y a depuis environ 15 ans un empereur du Brésil, comme il y avait eu un instant un empereur du Mexique.

Les rois de France se sont dits empereurs dans le temps où ils régnaient avec leurs fils, qu'ils avaient associés à la couronne. L'histoire du concile de Reims de Gerbert donne ce titre à Hugues Capet. Helgau de Fleury le donne également à Robert. Il est aussi quelquefois attribué à Louis-le-Gros, et plus anciennement même à Clovis, à Pepin, etc.

A. S-R.

**EMPHASE**, « pompe affectée dans le discours ou dans la prononciation. » A côté de cette définition, qui appartient au Dictionnaire de l'Académie et qui nous paraît incomplète, nous oserons placer celle-ci : l'emphase est l'exagération dans la pensée, unie à l'enflure (*voy.*) dans le style. C'est une sorte de charge ou de caricature du sublime, dont le faux éclat tend à surprendre l'admiration, et trop souvent même y réussit. La métaphore poussée jusqu'à l'hyperbole (*voy. ces mots*) constitue ce genre *emphatique*, véritable plaie de la littérature, parce qu'en littérature comme en tout,

On affaiblit toujours ce que l'on exagère.

Ce genre, qui a pris naissance en Orient, semble être inhérent au génie des langues et par conséquent des lettres

orientales. Il serait sans doute téméraire d'en blâmer l'emploi dans les livres sacrés, qui en offrent de fréquents exemples. Le génie si différent de la langue hébraïque et des idiomes européens rend choquantes dans la traduction une foule d'images qui, dans les textes primitifs, portent une empreinte incontestable de grandeur et de sublimité. Transportées dans notre champ littéraire, elles y paraissent aussi hors de place que le seraient les palmiers du désert implantés sur notre sol, ou les colossales pyramides introduites parmi nos frêles monuments. Ce même caractère de grandeur démesurée appartient à la poésie de toutes les contrées où la nature étale ses plus grands spectacles, comme aussi à celle des peuples dont la civilisation est peu avancée. Ainsi, on le trouve dans le langage des naturels de l'Amérique septentrionale et dans celui des nomades de l'Afrique, dans les chants du barde écossais, comme dans la romance espagnole. Là l'emphase dans la parole est tellement appropriée aux mœurs et au climat, qu'elle forme, pour ainsi dire, la base du langage. Le goût seul, à la longue, parvient à l'en exclure, et elle y reparait aussitôt que la corruption du goût a envahi la littérature; mais alors, au lieu de la naïveté primitive, elle revêt le caractère de l'affectation. Elle arrive jusqu'au ridicule, quand elle applique les plus grands mots aux plus petites choses. Alors que dans le style l'emphase se marie constamment à la trivialité, c'est le dernier degré de la dépravation du goût.

Dans notre langue, si raisonnable dans son allure, et peut-être même un peu froidement philosophique, le genre emphatique n'est jamais parvenu à se naturaliser; et si de temps en temps il y fait apparition, c'est presque toujours sous le couvert d'une littérature étrangère. Ronsard, dont le style est chez nous le type de ce mauvais genre, modèle admiré de son temps, ensuite décrié sans mesure, mais de nos jours, et pour cause, réhabilité avec une sorte d'enthousiasme, Ronsard écrivait le grec et le latin en français. Corneille, plein de l'étude de Lucain et de Calderon, tombe trop fréquemment,

à leur suite, dans l'emphase, en cherchant à s'élever au sublime. Ces deux vers de Chimène dans *le Cid* :

Ce sang qui, tout sorti, fume encor de courroux  
De se voir répandu pour d'autres que pour vous;

ces deux vers, disons-nous, sont du genre emphatique le mieux conditionné; mais on y trouve au moins un sentiment et une image qui offrent de l'éclat, et qui vont à l'effet. Au contraire, il n'y a rien que de faux et d'abject dans ces deux premiers vers d'*OEdipe* :

Quelque ravage affreux qu'étale ici la peste,  
L'absence aux vrais amants est encor plus funeste.

Par malheur, de pareils traits ne sont pas rares dans Corneille. Nous ne savons pas si, dans tout Racine, on en trouverait un second du genre de celui-ci, dans *Andromaque* :

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.

J.-B. Rousseau s'est doublement trompé lorsqu'il a dit

Que les grands mots et le ton *emphasé*  
Au genre humain n'ont jamais imposé.

D'abord il s'est servi d'un mot inusité (*emphasé*), qui n'en disait pas plus que le mot *emphatique*, et puis il a commis une bien plus grande erreur dans la pensée que dans l'expression. Le genre et le ton emphatiques ont été jusqu'ici, et probablement seront longtemps encore, un gagé de succès, sinon auprès du genre humain, du moins auprès de la masse du public. Or ce bon public est le genre humain pour tous les industriels, en commerce, en politique et en littérature, qui exploitent sa crédulité à toute épreuve au profit de leur fortune. De là cette vogue éternelle, et qui semble aujourd'hui à son apogée, de toutes les annonces marchandes, de tous les prospectus mercantiles et littéraires dont nous sommes inondés, et qui, par leur emphase, font pâlir la faconde ampoulée des improvisateurs à recettes et en char-à-banc.

Au résumé, si quelquefois l'emphase dans le discours peut se prendre pour le *os magna sonaturum*, presque tou-

jours ce n'est que *verba et voces, prætereaque nihil*.

Quant à l'emphase dans la prononciation, seconde partie de la définition académique, c'est ce ton déclamatoire et ampoulé qui, soit au théâtre, soit dans la conversation, décèle la prétention chez celui qui parle, et fait naître la fatigue et l'ennui chez celui qui écoute. « Quel plus grand supplice, dit à ce propos La Bruyère, que d'entendre prononcer de mauvais vers avec toute l'emphase d'un mauvais poète ! » P. A. V.

**EMPHYSÈME**, affection reconnaissant pour cause l'introduction de l'air dans le tissu cellulaire (*ἐμφυσάω*, je souffle dans..., je fais gonfler par insufflation). On sait que ce tissu est formé de mailles très nombreuses et communiquant toutes entre elles : de là vient que, quand l'air s'y introduit, il se répand successivement de proche en proche. L'emphysème dépend souvent d'une lésion externe : ainsi, par exemple, à la suite de la fracture des côtes, un fragment, venant à blesser le poumon, occasionne un épanchement d'air dans le tissu cellulaire environnant. Un coup d'épée dans la poitrine a eu le même résultat. Cet épanchement peut aussi se développer spontanément dans le tissu interlobulaire du poumon, ce qui donne lieu à une oppression dont on ne reconnaît pas toujours l'origine. Cette affection a été signalée et décrite dans ces derniers temps par Laënnec, qui lui assigne pour cause une rupture de quelques cellules pulmonaires, laquelle, survenue à la suite d'un cri ou d'efforts violents, permet à l'air de s'infiltrer de proche en proche.

L'emphysème, suite de lésions extérieures, n'a par lui-même aucune gravité. Quelques frictions stimulantes, une compression modérée, suffisent pour éparpiller l'air sur différents points où il est absorbé. Lorsqu'il résiste à ce traitement, on est quelquefois obligé de pratiquer des incisions pour lui donner issue et d'appliquer sur les plaies des ventouses qui l'attirent plus rapidement.

L'emphysème pulmonaire est bien plus sérieux ; car l'air épanché entre les lobules du poumon, se dilatant par la

chaleur, exerce une compression qui peut devenir funeste. Les symptômes de cette maladie sont une gêne plus ou moins considérable et constante de la respiration, avec une toux quinteuse et fatigante, suivie d'une expectoration muqueuse et claire. La poitrine percutée (*voy. AUSCULTATION*) donne un son très clair, et néanmoins la respiration ne se fait pas entendre.

L'ouverture des corps permet de constater l'existence normale de l'air dans le tissu cellulaire que réunissent les lobules du poumon, ou dans celui qui unit le poumon à la plèvre.

Cette affection d'ailleurs ne présente point d'indications particulières pour son traitement, qui doit être celui des dyspnées (*voy.*) en général et des lésions avec lesquelles coïncide souvent l'emphysème pulmonaire. F. R.

**EMPHYTÉOSE**, contrat par lequel le propriétaire d'un fonds en cède à quelqu'un le domaine utile pour un certain temps, à la charge par le preneur de payer une redevance annuelle, nommée *canon emphytéotique*, en reconnaissance du domaine direct que conserve le bailleur. Souvent aussi le preneur est chargé de faire quelques améliorations ou constructions ; mais cette obligation n'est pas de l'essence du contrat. Le nom d'*emphytéose* vient du grec *ἐμφύτεσις* (action de greffer, ou, plus généralement, de planter ; et aussi, par métonymie, l'amélioration qui en résulte), parce que, dans l'origine, ce contrat n'avait lieu que pour des terres que l'on donnait à défricher. C'était ainsi que l'on concédait principalement les terres des cités (Caius, 3 *Inst.* 145 ; loi 1, pr. et § 1, ff. *si ager vectigalis*). On nomme *emphytéote* celui qui prend un fonds à titre d'emphytéose.

Ce contrat nous a été transmis avec la législation romaine, et s'est plus tard empreint de féodalité. Le silence que le Code civil garde sur l'emphytéose avait fait penser qu'il ne pouvait plus avoir lieu, mais il faut tenir pour certain que ce contrat, n'étant interdit par aucun texte, peut être légalement formé. Seulement, aujourd'hui, comme l'observe Favard de Langlade, l'emphytéose n'est

pas soumis de plein droit aux règles de l'ancienne jurisprudence, et il n'a d'autre effet que celui qui résulte des stipulations des parties, d'après les principes généraux sur les obligations.

L'emphytéote a le droit de percevoir tous les fruits, même de couper les hautes futaies qui sont en âge d'être abattues. Quoiqu'il ne soit pas précisément propriétaire, il jouit en quelque sorte de tous les avantages de la propriété. Il peut aliéner ou hypothéquer le fonds qui lui est livré, sauf la résolution du droit des acquéreurs et des créanciers à l'expiration du temps fixé par le bail. Il peut, à plus forte raison, intenter une action possessoire, soit contre le bailleur, soit contre les tiers. D'un autre côté, il est tenu d'acquitter la redevance annuelle, de faire les améliorations promises, de payer les contributions foncières, enfin de faire aux bâtiments, pendant la durée du bail, toutes les réparations, tant grosses que d'entretien.

Quant au bailleur, il doit garantir le domaine utile qu'il a concédé. Il est en général soumis aux obligations d'un vendeur, et il a la faculté de demander la résiliation du contrat pour cause d'inexécution des obligations imposées à l'emphytéote.

Lorsque, par suite d'un événement fortuit, l'emphytéote est privé de tout ou partie des fruits ou revenus de l'héritage, il n'est pas autorisé, comme le fermier ordinaire, à réclamer une remise ou une diminution de la redevance annuelle. Il n'est pas non plus admis à invoquer la tacite reconduction. Enfin, il ne peut, pendant la durée du bail, acquérir par la prescription la propriété du fonds qu'il possède à titre d'emphytéose. Il ne peut pas même prescrire, quelque longue que soit la possession dans laquelle il s'est maintenu depuis l'expiration du temps fixé pour sa jouissance.

L'emphytéose ne se fait pas ordinairement pour moins de 20 ans ni pour plus de 99 ans. Ce contrat ne peut être valablement consenti par ceux qui n'ont pas la libre disposition de leurs biens. L'état, les communes, les établissements publics régulièrement autorisés en font souvent usage.

E. R.

**EMPIRE** (*imperium*), commandement, domination, et, dans une signification secondaire, état gouverné par un empereur (*voy.*). Dans ce dernier sens, la domination romaine est la première à laquelle le mot empire fut applicable. Elle se divisa en empire d'Orient, appelé dans la suite *Bas-Empire* (*voy.* BYZANCE), et en empire d'Occident, renouvelé l'an 800 en faveur de Charlemagne, et qui, au bout d'un siècle, devint l'empire germanique ou le *Saint-Empire*, dont il va être traité ci-après. Relativement au Bas-Empire, on fait encore différentes distinctions, à raison des dynasties qui ont régné ou par rapport à ses démembrements. C'est ainsi qu'il y a eu un empire grec et un empire latin (*voy.* LATINS), des empereurs de Constantinople, de Nicée, de Trébizonde, etc. (*voy.* ces noms).

Au reste, le mot *empire* se confond avec celui de domination, sans égard pour le titre monarchique ou autre affecté au chef qui régit un état; on dit l'empire des Perses, l'empire des Arabes, et, dans les temps modernes, l'empire britannique. Cette dernière dénomination, sous laquelle sont compris les royaumes d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, etc., est officielle, et, depuis l'union, le parlement britannique est qualifié d'*impérial*, c'est-à-dire appartenant aux trois royaumes. Dans l'histoire, on voit l'*empire* passer d'un peuple à un autre, des Assyriens aux Chaldéens, de ceux-ci aux Mèdes et aux Perses, puis aux Macédoniens et aux Romains. Plus tard, d'autres peuples ont rêvé l'*empire du monde*, que ne réalisèrent ni les Arabes, ni les Mongols, ni les Turcs, ni Charles-Quint, ni Napoléon, et qu'on aurait tort de redouter de la part d'un empereur russe. Le spectacle des *révolutions des empires* est plein de hautes leçons, comme il est environné d'un vif et légitime intérêt. J. H. S.

**EMPIRE** (BAS-), *voy.* l'article précédent et BYZANCE.

**EMPIRE** (SAINT-), ou EMPIRE D'ALLEMAGNE. On a vu à l'article EMPEREUR que le vaste empire fondé par Charlemagne, et qu'il avait seul gouverné, ne resta pas longtemps réuni. Peu de temps après sa mort, il se partagea en deux em-

pires distincts, celui des Francs orientaux, qui devint l'empire d'Allemagne, et celui des Francs d'Occident, que l'on nomma plus tard la monarchie française. Seulement, par un contraste assez bizarre, pendant que le second continuait d'être héréditaire, le premier devenait électif. En 888, les Allemands, ressaisissant les antiques droits de leur nation, recommencèrent à se donner des chefs de leur propre choix, et le premier qui se vit ainsi élu fut Arnoulf ou Arnould, fils naturel de Karlmann, frère de Charles-le-Gros. Nous ne dirons rien de ses successeurs jusqu'à Othon-le-Grand dont le règne fut long et glorieux (*voy. ci-dessus, p. 446*). Les plus hauts emplois, tant ecclésiastiques que séculiers, étaient presque toujours occupés par des parents de l'Empereur. Les habitudes religieuses de la maison de Saxe étaient connues : les riches donations qu'elle avait faites au clergé, les privilèges qu'elle lui avait conférés, lui avaient gagné la nation, et sous Othon I<sup>er</sup> il n'y avait pas en Allemagne de famille aussi puissante et aussi considérée que la sienne. Qui alors eût osé choisir un empereur dans une autre maison que dans celle de Saxe ? Mais cet empire des habitudes constituait si peu une dérogation au droit d'élection qu'Othon-le-Grand fit lui-même, dans le diplôme de Quedlinbourg, la déclaration dont on a parlé. Néanmoins la couronne passa successivement de la tête de son fils Othon II sur celle de son petit-fils Othon III. Pendant la longue minorité de ce dernier prince, sa mère et sa grand'mère auraient bien pu gouverner l'empire en qualité de tutrices, mais Henri II l'emporta, bien qu'il ne fût que parent collatéral des Othons. La confirmation du successeur par les États devint peu à peu quelque chose de plus qu'une cérémonie de pure forme, et les mit insensiblement en possession d'un droit électoral réel. A la mort de Henri II, l'élection de son successeur eut lieu avec des formalités et des solennités dont Wippo nous a conservé le récit; et Conrad II sentit tellement la nécessité de faire reconnaître aussitôt que possible, comme son successeur, son fils Henri III, qu'il saisit pour cela l'occasion que lui offrait sa première expédition en Italie.

Il ne restait plus qu'un pas à faire pour que l'Allemagne fût un empire électif : c'était de le déclarer d'une manière publique et officielle. Ce fut ce qui arriva lors de l'élection du duc Rodolphe de Souabe (*voir cette déclaration dans Bruno, Historia belli Saxonici, apud Freherum, tom. I*). Enfin, nous rappellerons encore qu'à l'occasion des difficultés de l'empereur Louis de Bavière avec le pape les électeurs se réunirent, le 15 juillet 1337, pour soutenir les droits de l'Empire, et déclarèrent, le 28 août suivant, à la diète de Francfort, « que le « pouvoir et la dignité d'Empereur ve- « naient immédiatement de Dieu seul, « et que celui qui était élu par les élec- « teurs ou par la majorité d'entre eux de- « vait, en vertu de cette élection, être le « véritable roi ou empereur des Romains, « et que tous les sujets de l'Empire avaient « à lui obéir. » Il en fut ainsi pendant toute la durée de l'empire d'Allemagne. Si, depuis 1438, tous les Empereurs, à l'exception d'un seul, Charles de Bavière (1742-1745), ont appartenu à la maison d'Autriche, on peut se convaincre, en lisant les capitulations électorales (*Wahl-Capitulationen*), que l'Empire n'en était toujours pas moins électif. Toutefois, ce ne fut que par la bulle d'Or (*voy. T. IV, p. 333*) que les formalités pour l'élection furent déterminées. Jusque-là les États assemblés en diète y procédaient, soit en corps, soit par des électeurs investis par eux du *jus prætaxationis*, et à la pluralité des voix; mais cela ne prouve autre chose sinon que l'élection avait devancé de plusieurs siècles l'établissement et la régularisation d'un collège électoral.

Pour faciliter davantage l'intelligence de ce travail, nous adopterons la division déjà suivie par Eichhorn, et nous partagerons comme lui l'histoire de l'Empire en deux grandes périodes qui se subdiviseront en plusieurs époques. La première commence à 888 et s'étend jusqu'à 1517 ou à la réforme religieuse; la seconde ne s'arrête qu'à la révolution française. Dans ces deux grandes périodes, l'élévation à l'Empire de Rodolphe de Habsbourg (1273) et la paix de Westphalie (1648) forment deux époques secondaires.

Les titres du *Corps germanique* dans ses rapports avec les autres états étaient : *Empire d'Allemagne, Empire d'Occident, Empire romain, Saint-Empire*. L'opinion commune les fait remonter à 962, époque où Jean XII couronna dans Rome Othon I<sup>er</sup>, bien que quelques-uns aient voulu en rapporter l'origine au couronnement de Charlemagne par Léon III en 800. Après le pape, l'Empereur était le premier prince chrétien : on l'appelait *invincible, toujours Auguste (beständiger Mehrer des Reichs), César*, et aussi *empereur romain élu (erwählter römischer Kaiser)*. L'empereur élu prêtait serment à l'Empire, et devait, après sa nomination, passer à d'autres ses charges et fiefs. C'était ce qui faisait dire qu'un prince allemand perdait par son élévation au trône ses droits naturels et *acquerrait le droit franconien (er gewinne fränkisches Recht)*, probablement parce que ce principe ne fut en vigueur que depuis l'élection de Henri de Saxe par les Francs orientaux. Les droits dont il restait en possession, en vertu de sa position nouvelle comme empereur, et que l'on nommait *Reservat-Rechte*, consistaient : 1<sup>o</sup> dans le pouvoir législatif qu'il exerçait conjointement avec les États ; 2<sup>o</sup> dans le pouvoir suprême judiciaire ; 3<sup>o</sup> dans le pouvoir suprême en matière de fiefs ; 4<sup>o</sup> enfin dans celui de conférer des privilèges. Quant aux États (*Reichsstände*), ce n'était pas seulement pour faire des lois, c'était pour toutes les affaires générales de l'Empire qu'ils devaient être convoqués. L'Empereur préparait dans son conseil ce qui devait faire l'objet des délibérations communes. Dans des cas d'un haut intérêt, par exemple dans ceux d'expropriation de biens de l'Empire ou de concessions de grands fiefs vacants, ou encore de collation de privilèges importants, et spécialement de privilèges d'impôts, une coutume qui remontait au xiv<sup>e</sup> ou xv<sup>e</sup> siècle imposait l'obligation de demander le consentement (*Willebriefe*) des Électeurs. Il faut ajouter toutefois que les Empereurs ne tenaient pas toujours compte de toutes ces prescriptions. Dans le commencement ils étaient élus par

les États, mais ensuite il y eut un comité de sept Électeurs (*voy.*) qui, en même temps, étaient les plus hauts fonctionnaires de l'Empire. On sait que c'étaient 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, les trois archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, archichanceliers d'Allemagne, d'Italie et de Bourgogne ; 4<sup>o</sup> le duc de Franconie, et depuis 1198 le comte palatin du Rhin, archi-écuyer tranchant ; 5<sup>o</sup> le duc de Saxe, archi-maréchal ; 6<sup>o</sup> le duc de Bavière d'abord, et ensuite le duc ou roi de Bohême archi-échanson ; 7<sup>o</sup> le duc de Souabe après 1142, et depuis le margrave de Brandebourg, archi-chambellan. Malgré ce faste et cet entourage de grands dignitaires, les revenus impériaux étaient fort bornés, et encore diminuèrent-ils peu à peu considérablement, surtout sous les empereurs de la maison de Luxembourg, qui dissipèrent les domaines ou engagèrent les *droits régaliens (regalia)* aux seigneurs. Rodolphe I<sup>er</sup> pouvait encore disposer annuellement de près de 2 millions de florins, mais l'empereur Sigismond n'en avait guère plus de 100,000. Aussi, dans des occasions extraordinaires, devait-on exiger des impôts particuliers, tels par exemple que la contribution nommée *Gemeinepfennig*, qui fut levée de 1427 à 1495. Car, après l'invention de la poudre à canon, la chevalerie ne suffit plus : il fallut avoir des troupes soldées. Pour les payer, les États accordèrent à l'Empereur, dans certains cas, ce *Gemeinepfennig*, impôt qui était assis sur la propriété, et auquel étaient assujettis, non-seulement ceux qui étaient médiats de l'empire, mais encore ceux qui en relevaient immédiatement. Les revenus ordinaires se composaient en outre habituellement : 1<sup>o</sup> des *Beden (precaria)* ou indemnité pour le service de l'Empire et la défense du territoire. Les chevaliers et le clergé en étaient personnellement exempts ; 2<sup>o</sup> des domaines ; 3<sup>o</sup> des *regalia* qui étaient concédés par l'Empereur. Les corvées (*Landfrohnden*) que tous les habitants d'une province devaient autrefois pour le service de l'Empereur, ses employés et l'armée, ne furent plus dus que pour sa personne.

Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle les princes temporels et spirituels et les seigneurs eurent seuls droit de séance aux diètes (*voy.*). Depuis Rodolphe I<sup>er</sup>, les villes impériales y parurent et acquirent, en réunissant leurs voix, une grande influence. Au XV<sup>e</sup> siècle, les États d'Empire se divisèrent en trois collèges : 1<sup>o</sup> celui des Électeurs ; 2<sup>o</sup> celui des princes et seigneurs, où siégeaient également les prélats et comtes qui possédaient un territoire ; 3<sup>o</sup> enfin celui des villes impériales. L'unanimité dans les trois collèges était nécessaire pour donner force légale à leurs dispositions, qui prenaient alors le nom de *recès d'Empire* (*Reichsabschied*).

Avant d'examiner quelle était pendant cette période la constitution territoriale de l'Empire, il n'est pas inutile de voir comment se partageaient les habitants d'un pays. Ils se divisaient en deux grandes classes : les *Landsassen* ou ceux qui ne devaient être et n'étaient sous la protection de personne, c'est-à-dire 1<sup>o</sup> les cloîtres et fondations pieuses (*Stifte, Stiftungen*), qui ne relevaient pas immédiatement de l'Empire ; 2<sup>o</sup> une grande partie des seigneurs ou *semperfreien* ; 3<sup>o</sup> les chevaliers ; 4<sup>o</sup> les villes qui n'étaient point immédiates. Dans les *Hintersassen* qui formaient la seconde classe, on rangeait les hommes libres, ou non libres, qui étaient sous la protection du souverain, des prélats, des chevaliers ou des villes. Sous le rapport de la juridiction, l'Empire était divisé en *Landgerichte* (*comitiæ, judicia provincialia*), tribunaux provinciaux, présidés à la place et au nom du souverain par un juge provincial (*judex provincialis, advocatus, Landvogt*). Le ressort de ce tribunal se partageait en *centena* (*Vogteien, Ämter\**), bailliages, où un bailli (*Vogt* ou *Amtmann*) exerçait une juridiction inférieure. Au souverain était dévolu l'exercice de la juridiction suprême sur toutes les personnes qui ne ressortissaient point des tribunaux que nous venons de nommer ; c'étaient : 1<sup>o</sup> les bourgeois des villes et ceux qui étaient liés à eux par un contrat de protection (*Schutzverwandte*) sur

(\*) On disait même en allemand *Centen, Senden*, de là le nom de *Centgraf, comes centenarius*.

lesquels les baillis du souverain ne pouvaient exercer de juridiction qu'autant que le conseil de leurs villes n'avait pas précédemment évoqué l'affaire ; 2<sup>o</sup> les gens des cloîtres et fondations pieuses qui faisaient exercer leur juridiction par des *Vogte* qu'ils commettaient ; 3<sup>o</sup> ceux qui en étaient exemptés en vertu de privilèges conférés par le souverain ou par suite de contrats passés avec lui ; 4<sup>o</sup> les gens de la chevalerie ; 5<sup>o</sup> les personnes et les biens ecclésiastiques ; 6<sup>o</sup> toutes les affaires pour lesquelles existaient des tribunaux spéciaux, comme par exemple les affaires de fiefs. A sa place et en son nom le souverain commettait ordinairement un *juge aulique* (*Hofrichter*). Les tribunaux impériaux ne dépendaient pas des souverains ; mais plus on était, au moyen-âge, habitué à réunir l'idée de juridiction avec celle de la souveraineté, plus les princes tâchèrent de mettre les tribunaux impériaux dans leur dépendance, ou de se protéger contre eux par des privilèges de *non evocando*. Peu à peu ils y réussirent si bien que ces sièges ne furent bientôt plus que de simples tribunaux provinciaux ; changement qui étonne d'autant plus qu'une espèce de tribunaux impériaux, les *tribunaux libres de Westphalie*, prirent naissance au XIV<sup>e</sup> siècle, et jouirent au commencement du XV<sup>e</sup> d'une immense considération (*voy. tribunal VEHMIQUE*). Cette transformation s'explique pourtant par cela, qu'en 1495 la constitution de la justice impériale éprouva une nouvelle organisation.

Sous le règne de Maximilien I<sup>er</sup>, la constitution de l'Empire subit des modifications essentielles. La *paix perpétuelle* (*ewiger Landfriede*) fut décrétée à la diète de Worms, en 1495, et, pour en assurer l'exécution, fut créé, comme tribunal suprême, le *tribunal de la chambre impériale* (*Reichskammergericht*). Il n'y avait en effet qu'un pareil tribunal qui pût décider dans quel cas on pouvait, avec le secours de ses alliés, faire une guerre légitime. L'avantage, cependant, semblait être trop du côté des grands états, qui, toutes les fois qu'ils voulaient attaquer ou se défendre, savaient fort bien se passer de la permission d'un tri-

bunal ou d'une autorité quelconque, tandis que les petits états, au contraire, n'avaient point d'autre protection. La fédération souabe, qui s'était formée peu de temps auparavant, offrait aux villes et à la noblesse un appui qu'ils ne trouvaient que bien imparfaitement dans la réunion générale des États d'Empire. Ce qu'on avait en vain cherché pendant un siècle, on crut enfin l'avoir trouvé en 1495. Les États assemblés à la diète de Worms y décrétèrent pour l'Allemagne une paix générale et dont la durée était illimitée. Toutes les guerres particulières devaient cesser à l'instant, sous peine, contre les contrevenants, d'être mis au ban de l'Empire et de payer 2,000 marcs d'or. Le soin et le droit d'appliquer ces peines furent dévolus au tribunal de la chambre impériale, institution qui aurait été encore plus bienfaisante si chaque année l'Empereur et les États n'avaient dû prononcer sur l'opportunité de sa réunion. Toutes les fois que le droit était violé, au lieu de recourir aux armes, il suffisait de porter plainte devant le tribunal compétent. Le tribunal impérial était pour les immédiats; quant aux sujets, ils devaient, comme par le passé, s'adresser aux tribunaux existants. Toutefois, pour les actions ordinaires, les Électeurs, les princes et ceux d'un rang égal au leur, pouvaient remettre la décision de leurs querelles à des *austrièques* (*voy.*) de leur choix, à leurs conseillers, ou à d'autres personnes qui avaient le rang de souverains. Les prélats, seigneurs, chevaliers et personnes à leur service (*Knechte*), ainsi que les villes, pouvaient également recourir à eux; seulement on pouvait appeler de leurs décisions devant le tribunal impérial, qui devenait alors le seul tribunal compétent. Il devait se tenir toujours dans une ville désignée et être en permanence. Il était composé d'un juge président, prince, comte ou baron, et de seize membres, dont huit devaient être docteurs en droit; ils étaient nommés par l'Empereur et les États. Mais la plus importante de ces nouvelles institutions fut l'assemblée qui devait se réunir annuellement pour assurer l'exécution de la paix perpétuelle et prononcer sur les

arrêts de la chambre impériale, ainsi que sur ceux des austrièques. Comme l'assemblée annuelle des États n'était jamais assez nombreuse, il fut résolu, en 1500, que l'on transférerait ses pouvoirs à un *Reichsregiment* assemblé à Nuremberg, et qui devait être composé d'un lieutenant de l'Empire, de membres des États en personne et de vingt députés de toutes les classes d'États. Pour l'élection de six députés, les pays de l'Empire furent divisés en six cercles. Mais une pareille institution ne pouvait plaire ni à l'Empereur ni aux États. Le premier trouvait le *Reichsregiment* trop indépendant, et il semblait trop actif à ceux qui n'y siégeaient pas. Il ne s'assembla que deux ans et, depuis ce moment, les États s'adressèrent à une autorité plus dépendante.

Ce fut aussi Maximilien I<sup>er</sup> qui, en 1501, institua un *conseil aulique* (*Hofrath*). Son règlement toutefois ne lui fut donné qu'en 1559 par Ferdinand I<sup>er</sup>. Ce fut aussi sous le règne de l'aïeul de Charles-Quint que tous les États d'Empire furent, à l'exception des Électeurs et des états impériaux héréditaires, répartis en six cercles (Franconie, Bavière, Souabe, Rhin, Westphalie, Saxe). En 1512, toute l'Allemagne, y compris les pays électoraux et les états impériaux héréditaires, en comprenait dix. Les états électoraux formèrent deux nouveaux cercles : celui de l'électorat du Rhin, qui comprit les territoires des trois électeurs ecclésiastiques et celui de l'électeur palatin, et le cercle de la Haute-Saxe, qui réunit les états de l'électeur de Brandebourg, de l'électeur de Saxe, et en outre quelques parties de ce qui fut postérieurement appelé le cercle de la Basse-Saxe, telles que la Poméranie, Anhalt et quelques comtés. Les états héréditaires de l'Empereur formèrent également deux autres cercles, qui complétèrent le nombre de dix : ce furent celui d'Autriche et celui de Bourgogne. Le royaume de Bohême, bien qu'il fût un électorat, ne fut point compris dans cette division, parce qu'il appartenait alors à des princes polonais et n'était rattaché à l'Allemagne que par de faibles liens. Il en fut de même, et

pour les mêmes motifs, des possessions de l'Ordre Teutonique.

Vers cette époque, l'Empire était déjà bien diminué, et, pendant la période que nous allons parcourir (1517-1648-1789), son étendue primitive se restreignit encore davantage; il ne lui restait plus que quelques parties de l'ancien royaume de Bourgogne. De l'ancien duché de la Basse-Lorraine se détachèrent sept provinces (Hollande, Zélande, Basse-Gueldre, Zütphen, Utrecht, Frise et Grœningue). L'ancien duché de la Lorraine supérieure fut peu à peu cédé à la France, et la paix de Ryswick faisait pressentir, comme conséquence inévitable, la cession de l'Alsace. A l'orient et au midi, depuis longtemps, la Livonie et les possessions de l'Ordre Teutonique en Prusse n'appartenaient plus à l'Empire. On comptait cependant encore de ces côtés, comme faisant partie de l'empire d'Allemagne, le royaume de Bohême, le margraviat de Moravie, celui de Lusace, le duché de Silésie et le comté de Glatz. Quant au royaume d'Italie, il n'y possédait plus que de simples droits féodaux; et bien qu'au siècle dernier l'évêque de Coire, en Suisse, et, dans l'ancien royaume de Bourgogne, l'archevêque de Besançon, ainsi que le duc de Savoie, fussent encore membres personnels de l'Empire, de ce côté la suprématie était purement nominale. Le Piémont, la Toscane, Milan, Mantoue, Modène et quelques autres villes reconnurent cependant jusqu'en 1789, mais d'une manière purement fictive, les droits et les prétentions de l'Empereur.

Peu avant la révolution française, l'étendue de l'Empire était encore de 11,000 milles géogr. carrés; il était borné à l'orient par la Pologne et la Hongrie, au midi par l'Italie et la Suisse, à l'occident par la France, les Provinces-Unies et la mer du Nord, au septentrion par le duché de Sleswig et la mer Baltique. Dans les limites que nous venons d'indiquer, l'on comptait 2,186 villes, 1,812 bourgs, 80,000 villages, une quantité innombrable de châteaux, de hameaux, de monastères isolés, et 24 millions d'habitants.

Disons encore quelques mots sur la *députation ordinaire de l'Empire* (*ordentliche Reichsdeputation*). Depuis 1555 existait, sous ce nom, une institution à peu près semblable à celle du *Reichsregiment*. C'était un conseil permanent qui avait été spécialement créé dans le but de maintenir la paix générale; mais depuis 1559, on lui déférait d'autres affaires, notamment celles qui n'avaient pu être terminées à la diète, ou qui exigeaient une expédition plus prompte ou un examen plus indépendant, ou bien encore qui étaient d'une nature difficile à soumettre à la diète assemblée. Ses résolutions avaient du reste la même force légale que celles de la diète. De 1606 à 1641, il ne fut point question de cette députation de l'Empire, et elle se réunit en 1655 pour la dernière fois; mais à sa place se réunirent des députations extraordinaires, convoquées chaque fois que la diète jugeait que l'état des affaires l'exigeait, et chaque fois elle fixait leur pouvoir et leurs attributions. La dernière et la plus célèbre fut celle qui se termina le 25 février 1803 par ce qu'on nomma le *recès général de la députation* (*Hauptdeputationsrecess*). La paix de Lunéville du 9 février 1801, conclue sous la médiation de la France et de la Russie, avait fixé en principe que les princes de la rive gauche du Rhin, dépossédés par suite des cessions faites à la France, devaient être indemnisés par et dans l'Empire. Les bases de l'indemnité à accorder aux intéressés furent arrêtées par une convention signée à Paris le 4 juin 1802. Ce plan fut remis le 18 août à la diète, qui, pour l'arrêter définitivement, nomma une députation extraordinaire. Elle ouvrit ses séances le 24 août 1802 et termina ses délibérations le 25 février de l'année suivante. Dans sa 46<sup>e</sup> séance, elle prit une résolution (*Hauptschluss*) ratifiée le 24 mars par l'assemblée impériale, et le 27 avril par l'Empereur, sauf toutefois la clause qui introduisait un nouveau partage des voix dans le collège des princes; en vertu de cette résolution, toutes les possessions qui avaient appartenu aux membres ecclésiastiques immédiats de l'Empire, ex-

cepté trois, toutes les villes impériales, à l'exception de six (Augsbourg, Nuremberg, Francfort, Brème, Lübeck et Hambourg), servirent d'indemnité et furent partagées par suite du recès de députation. Les trois princes ecclésiastiques qui subsistèrent furent : 1<sup>o</sup> celui de Mayence sous le titre d'*électeur archi-chancelier*, qui eut sur la rive droite du Rhin ce qui restait de son ancienne principauté électorale (c'est-à-dire la principauté d'Aschaffenbourg), à laquelle on ajouta l'évêché de Ratisbonne et les villes de Ratisbonne et de Wetzlar; 2<sup>o</sup> le grand-maître de l'Ordre Teutonique à Mergentheim, et 3<sup>o</sup> celui de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Heitersheim. Les archevêques de Trèves et de Cologne disparurent du collège des Électeurs, et Salzbourg sécularisé servit à indemniser le ci-devant grand-duc de Toscane.

Le 12 juillet 1806 se constitua, sous le protectorat de Napoléon, la Confédération du Rhin (*voy.*). Les princes qui la composaient et qui possédaient en toute souveraineté les territoires que l'empereur des Français leur avait donnés déclarèrent, dans l'acte constitutif, qu'ils se séparaient de l'empire germanique; et le 1<sup>er</sup> août, à la diète, les membres de la Confédération, ainsi que leur *protecteur*, renouvelèrent cette déclaration. Ce dernier déclara de plus qu'en reconnaissant l'entière souveraineté de chacun des princes dont les états faisaient ci-devant partie de l'empire d'Allemagne, il ne pouvait plus en même temps reconnaître la constitution de ce dernier. Ce fut alors que François II déposa, avec la couronne impériale, le titre d'Empereur (*voy.* AUTRICHE), et émit la déclaration suivante : « Convaincu de ne pouvoir  
« plus longtemps remplir les devoirs de  
« nos fonctions impériales, nous devons  
« à nos principes et à notre devoir de  
« renoncer à une couronne qui n'avait  
« de valeur à nos yeux que pendant  
« que nous étions à même de répon-  
« dre à la confiance des Électeurs, prin-  
« ces et autres États de l'empire ger-  
« manique; nous considérons comme  
« éteinte, par la Confédération du Rhin,  
« la charge de chef de l'Empire, et nous

« nous considérons par là acquitté de tous  
« nos devoirs envers l'empire germani-  
« que, en déposant la couronne et le gou-  
« vernement impérial. Nous déliions en  
« même temps les Électeurs, princes et  
« États, et tout ce qui appartient à l'Em-  
« pire, de leurs devoirs, par lesquels ils  
« ont été liés à nous comme chef légal  
« de l'Empire d'après la constitution. »  
Ainsi finit l'empire germanique, après une durée de 918 ans. Sur ses débris s'éleva la Confédération du Rhin, et plus tard la Confédération germanique, dont il sera traité séparément au mot GERMANIQUE.

Les ouvrages que nous avons consultés pour cet article sont Eichhorn, *Deutsche Staats und Rechtsgeschichte*; von-Lœw, *Geschichte der deutschen Reichs- und-Territorial-Verfassung*; Lindelof, *Deutsche Reichsgeschichte*; Robinet, *Dictionnaire historique*; Gaspari, etc., etc. L. N.

**EMPIRE FRANÇAIS.** Cet empire n'a eu tout juste que la durée du règne de Napoléon (*voy.*) qui l'avait fondé; il est né et s'est écroulé avec le trône de ce grand capitaine. Il a donc existé de 1804 à 1814, c'est-à-dire environ dix ans; mais ce n'était que dans les six dernières années qu'il avait acquis l'étendue immense qui en faisait l'état le plus puissant de l'Europe.

A l'époque du consulat, la France se composait de l'ancienne monarchie, de l'ancien canton suisse de Genève, de la Savoie et du Piémont, de la Belgique et de la rive gauche du Rhin; en tout 108 départements ayant une population d'environ 34 millions et demi. Par les conquêtes de Napoléon devenu empereur, la France, agrandie de toute la Hollande, des anciennes villes anseatiques, de l'ancienne province de Westphalie, du grand-duché de Berg, du canton suisse du Valais, de l'état de Gênes, de la Toscane et des états Romains, forma bientôt 130 départements, avec une population d'environ 50 millions d'âmes. Du sud au nord, l'empire français s'étendait donc depuis les frontières du royaume de Naples jusqu'aux bords de la mer Baltique. Il occupait le littoral de l'Océan-Atlantique depuis les Pyrénées jusqu'au Jutland, et le littoral de la Mé-

diterranée depuis les frontières de l'Espagne jusqu'à celles du royaume de Naples; sur le continent, il longeait le royaume d'Italie, la Suisse, la confédération du Rhin. La France avait donc incorporé à son territoire les anciens Pays-Bas, la Frise, la Basse-Allemagne, une partie de la Suisse et de l'Italie; et elle était maîtresse de l'embouchure de quelques-uns des grands fleuves de l'Europe, tels que l'Escaut, le Rhin, l'Elbe. Rome et Amsterdam, Bruxelles et Hambourg, n'étaient plus que des chefs-lieux de départements. Dans un quart de l'empire on parlait d'autres idiomes que le français : ces langues étaient le hollandais et le flamand, l'allemand et l'italien.

Quoique la constitution de cet empire ne parût être qu'une modification des constitutions faites sous le régime républicain, ce fut pourtant un tout autre système, une espèce de monarchie absolue que modéraient faiblement les formes constitutionnelles qui, maintenues d'abord, furent affaiblies peu à peu par une série de sénatus-consultes. D'après cette constitution, la couronne impériale devait être héréditaire dans la famille de Napoléon Bonaparte. Un conseil d'état proposait les lois; les orateurs du gouvernement les discutaient devant un corps législatif muet, qui pouvait les adopter ou les rejeter. Mais, il n'y a pas eu d'exemple de rejet. De là, les projets adoptés passaient ou devaient passer au sénat, auquel la constitution attribuait surtout les qualités de conservateur et de depositaire des actes du gouvernement. Quand les projets de loi avaient été adoptés aussi par ce corps, l'empereur était libre de les sanctionner ou de refuser son approbation; dans le dernier cas, les projets étaient considérés comme nuls et non avenue. Il y eut d'abord un autre corps politique, le Tribunat, qui devait discuter les projets de loi; mais ce corps fut bientôt supprimé comme un rouage inutile dans la machine de l'état. Les membres du corps législatif et du sénat, salariés par l'état, étaient élus par les collèges électoraux, ou plutôt ces collèges, présidés par des fonctionnaires publics, proposaient des

candidats entre lesquels le chef de l'état choisissait les sénateurs et les membres du corps législatif. L'empereur pouvait adjoindre aux collèges électoraux un certain nombre de membres de la Légion d'Honneur, dissoudre ces collèges et refuser tous les candidats qu'ils lui proposaient. Les sénateurs siégeaient à vie; les membres du corps législatif pour un terme de 5 ans. Six hauts fonctionnaires jouissaient d'honneurs princiers et du titre d'altesse sérénissime : c'étaient le grand-électeur, l'archi-chancelier de l'empire, l'archi-chancelier de l'état, l'archi-trésorier, le connétable et le grand-amiral. Venaient ensuite trois classes de grands fonctionnaires, dont l'une comprenait les militaires, savoir : les maréchaux et les inspecteurs généraux de l'armée. La Légion d'Honneur (*voy.*), destinée à récompenser tous les genres de services rendus à la patrie, reçut une dotation de plus de 5,000,000 de fr. de rentes affectées à des cohortes, dont chacune avait son siège dans quelque château ou quelque grand édifice départemental. A cette légion se rattacha une noblesse nouvelle, comprenant les simples chevaliers, puis les barons, comtes et ducs; ces nouveaux nobles avaient la faculté d'instituer des majorats en faveur d'un de leurs fils. La conscription, introduite depuis la révolution, fut maintenue comme moyen d'alimenter l'armée impériale. Le nombre d'hommes varia selon les besoins des guerres. Une seule conscription, décrétée en janvier 1813, procura 350,000 hommes, ce qui n'empêcha pas d'ordonner dans la même année la levée de 150,000 autres hommes, sans compter les gardes nationales. La liberté individuelle, la liberté de la presse et la liberté de conscience étaient inscrites comme principes dans la constitution; cependant il n'y eut que la dernière qui fût respectée, malgré les commissions sénatoriales instituées pour veiller au maintien des deux premières.

L'empire était administré centralement, à peu près comme la France l'est encore. Des préfets gouvernaient les départements, subdivisés en arrondissements et en communes ayant chacune son maire et ses conseils municipaux, tous nommés par le chef de l'État. Toutes les

communes dont le revenu s'élevait au-dessus de 10,000 fr. étaient obligées de faire régler leur budget par le gouvernement central; un décret de 1813 avait ordonné la vente de tous les biens affermés que possédaient les communes. Le budget du ministère de l'intérieur variait de 140 à 150 millions : c'était peu en comparaison du ministère de la guerre, qui, pour l'année désastreuse de 1814, avait été de 740 millions. Il est vrai que des ressources tirées des conquêtes venaient, dans les guerres heureuses, suppléer à ce que les revenus avaient d'insuffisant. Le système des impôts était également, sous l'empire, ce qu'il est maintenant. Cependant les revenus ordinaires ne suffisaient pas toujours aux dépenses énormes occasionnées par de grands travaux et de gigantesques entreprises. Le rapport présenté par l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur au commencement de la Restauration (1814), porte l'accroissement des dettes de l'état pendant le cours de 13 années, à la somme énorme de 1,645,469,000 fr., ce que l'empereur niait pourtant à Sainte-Hélène. L'instruction publique, dans ce vaste empire, était entièrement subordonnée à l'Université, à la tête de laquelle avait été placé un chef avec le titre de grand-maître. La langue française devait être introduite dans tous les tribunaux et les établissements d'instruction où les idiomes indigènes s'étaient maintenus. Les moyens de communication, entre les diverses contrées, étaient très imparfaits lors de l'agglomération de tant d'états divers : d'immenses travaux furent ordonnés pour améliorer les chemins et creuser des canaux; il n'y en a qu'une partie qui ait été exécutée. Un seul recueil de lois, le Code Napoléon, régissait tous les peuples qui faisaient partie de l'empire, organisé sous le rapport judiciaire comme l'est encore la France. Les juges n'étaient inamovibles qu'après 5 ans d'exercice. Le commerce du dehors était très restreint à cause du blocus continental (*voy.*), formé par les flottes anglaises; mais l'industrie, pouvant se développer à l'aise sur un territoire si vaste, avait pris un essor rapide.

Au reste, quoiqu'une main ferme tint

les rênes de l'état, quoique le système de centralisation (*v.*) favorisât l'administration publique de tant de pays inconnus les uns aux autres, et qu'il résultât de leur amalgame plusieurs avantages notables, il manquait pourtant un lien pour les unir étroitement, et l'empire tomba en dissolution dès que le grand guerrier qui l'avait formé par ses conquêtes eut essuyé des revers de fortune qui permirent aux états conquis et incorporés à la France de recouvrer leur indépendance et leurs usages nationaux. D-G.

**EMPIRIQUE.** Ce mot, pris en mauvaise part pour désigner un charlatan ignare et cupide était le nom d'une école médicale célèbre dans l'antiquité et qui, s'appuyant surtout sur l'expérience, se bornait à l'observation des faits et négligeait ou s'abstenait de les réduire en théorie. Philinus de Cos est le premier fondateur de cette école qui prit ses plus grands développements à Alexandrie. L'un de ses principaux élèves était Héraclide de Tarente. On les appelait encore *mnémoniques*, parce qu'ils cherchaient à se souvenir des symptômes et des remèdes qui avaient été employés. Les empiriques étaient les adversaires des *dogmatiques* ou rationalistes, et dans les deux sectes brillent des noms également fameux. La querelle s'est longtemps prolongée sans grand profit, et de nos jours les médecins les plus éclairés s'accordent à faire marcher de concert l'expérience et le raisonnement, persuadés que la réunion seule de ces deux moyens peut conduire à la vérité. F. R.

**EMPIRISME** (*d'ἐμπειρία*, expérience) a signifié d'abord le système de médecine qui s'interdisait toute théorie pour s'en tenir exclusivement à l'expérience, système dont on a parlé dans l'article précédent.

En philosophie, empirisme signifie, par analogie à ce qui précède, un système, ou plutôt une méthode de philosopher, fondée sur la persuasion qu'il n'y a pas d'autre moyen d'atteindre la vérité que l'observation. Elle repose, comme on voit, sur le matérialisme, ou sur la conviction que la matière est le seul objet de connaissance possible et la seule réalité. Elle rejette par conséquent les con-

ceptions de la raison pure, et se distingue par là de l'idéalisme. Elle rejette aussi les êtres spirituels, et se sépare ainsi du spiritualisme. L'empirisme est donc une doctrine fautive par son côté négatif ou exclusif, quoique vraie par son côté positif. Il y a plus : l'empirisme, comme le matérialisme qui en est la base, est impossible et par conséquent insoutenable, si on l'entend à la rigueur. Car le monde matériel n'est point connaissable par lui seul : aux perceptions qui nous en révèlent les phénomènes se joignent des données de la raison, sans lesquelles nous n'aurions qu'une connaissance bien imparfaite de la phénoménalité externe. Que serait-elle, en effet, sans la conception d'existence, d'espace, de temps, de mouvement, de vitesse, de nombre, de substance et de mode, de causalité, et même d'étendue ? Et malgré toutes ces conceptions primitives, que serait encore la connaissance des choses extérieures sans la généralisation et sans le raisonnement, sans l'induction ? Allons plus loin : si l'externe n'est connu de nous que par les idées que nous en avons, si toute idée est nécessairement du domaine de la conscience, toute connaissance de l'externe revient en définitive à la connaissance de l'interne. Sous ce point de vue encore, l'empirisme matérialiste croule de fond en comble.

Mais l'empirisme, dans le sens large du mot, s'entend non-seulement des faits externes, mais encore des faits internes ; en sorte que la conscience elle-même est tout entière dans le domaine de l'empirisme. Mais on peut dire de l'expérience interne ce qui a été dit de l'externe, savoir : qu'elle n'est possible, du moins dans un certain développement, qu'à la condition que des conceptions de la raison viennent y jeter la lumière et la rendre par là intelligible.

Nul doute que sans l'expérience, tant externe qu'interne, il ne se développerait aucune idée pure, aucune conception, dans notre esprit ; mais est-ce à dire pour cela que toute conception, toute idée, toute connaissance, en un mot toute illumination intellectuelle, corresponde à un phénomène comme à son objet immédiat ? Mais alors quel est

le sens qui nous révèle immédiatement les conceptions de liberté, de vertu, etc. ? On a beau vouloir ramener toute conception à la condition des connaissances sensibles, on ne prouvera jamais par là qu'une chose, savoir : que les sens sont la condition sans laquelle la raison ne se développerait point.

L'empirisme ne représentant qu'un côté de l'esprit humain, et même le plus grossier, doit, comme système, avoir des conséquences fausses en spéculation et désastreuses dans la pratique. C'est ainsi qu'en anéantissant toute science de spéculation pure, telles que les mathématiques, le droit et la morale, il corrompt, en même temps qu'il les rend impossibles, toutes les sciences mixtes, telles que l'æsthétique. Il en est de même des arts utiles et des beaux-arts. En morale, l'empirisme prend plus particulièrement le nom de *sensualisme* (voy. ce mot). J<sup>b</sup> T.

**EMPLÂTRE.** Le nom d'*emplâtre* a été indifféremment donné aux combinaisons des oxides métalliques avec les matières grasses, et à tout topique assez consistant pour pouvoir être appliqué sur la peau et y adhérer légèrement sans passer à l'état fluide : tels sont les médicaments qui doivent leur consistance à différents mélanges de substances résineuses et de graisses. Aujourd'hui, la première acception est plus généralement admise.

On avait d'abord considéré les emplâtres métalliques comme des espèces de savons ; mais les chimistes ne voulurent reconnaître pour tels que les combinaisons des alcalis proprement dits avec les matières grasses. Maintenant qu'il est bien démontré, d'après les belles expériences de M. Chevreul, que les savons sont des sels mixtes, formés d'*oléate* et de *margarate*, ou de *stéarate*, et de l'oxide qui sert de base, on les a tous compris dans un même groupe, et on les a rattachés à la série des sels. Ainsi donc les emplâtres sont, comme les véritables savons, le résultat de la combinaison des acides oléique et margarique avec une base salifiable ; ils en diffèrent cependant par leur insolubilité dans l'eau et dans l'alcool.

L'emplâtre dit *simple* entrant dans la

composition d'un grand nombre d'autres emplâtres, et sa préparation se rapprochant beaucoup de la leur, nous ne parlerons que de lui. Il se prépare avec l'huile d'olives, 2,000 grammes; la graisse de porc, 2,000 gr.; la litharge, 2,000 gr.; et l'eau en quantité suffisante, environ 4,000 gr. Il est toujours nécessaire de s'assurer de la pureté des substances qu'on emploie. Ainsi il existe deux sortes de litharge dans le commerce : l'une, dite *anglaise*, est très pure ou ne contient que des atomes de cuivre et de fer; l'autre, dite *de Hambourg*, contient des parties siliceuses, des oxides de fer et de cuivre qui donneraient à l'emplâtre une teinte grise. Pour reconnaître si la litharge possède les qualités qu'on recherche, on en dissout une petite portion dans l'acide nitrique; la dissolution étant complète, on ajoute une certaine quantité d'acide sulfurique qui sépare le plomb. Le cuivre, s'il en existe, reste dans la liqueur, et l'on constate sa présence par l'ammoniaque, qui, ajouté en excès, donne au liquide une teinte d'un beau bleu. On fait aussi usage de prussiate de potasse et de fer, qui déterminent un précipité brun pourpre; une lame de fer plongée dans la dissolution se couvrirait d'une légère couche rougeâtre, due au cuivre qui s'y attacherait. Lorsqu'il ne se manifeste aucun changement de couleur, c'est une preuve que la litharge ne contient pas de cuivre.

On doit aussi reconnaître la bonté de l'huile d'olives, ce qui s'effectue à l'aide de différents moyens : 1<sup>o</sup> par l'agitation dans une bouteille; après quelques instants de repos, la surface de l'huile d'olives pure est unie : si elle contenait de l'huile de pavots ou d'œillette qui s'y trouve souvent mélangée dans le commerce, elle conserverait une file de bulles d'air qui forment ce qu'on appelle le chapelet; 2<sup>o</sup> par le refroidissement dans la glace pilée : l'huile d'olives pure se solidifie complètement, etc.

Lorsqu'on s'est assuré de la bonne qualité des substances qu'on doit employer, et la litharge ayant été préalablement pulvérisée et passée au tamis de soie, on procède à la préparation; on fait fondre la graisse de porc dans une

bassine de cuivre d'une capacité convenable; on ajoute en même temps l'huile d'olives et une certaine quantité d'eau. La liquéfaction étant opérée, on projette la litharge en la passant dans un tamis au-dessus de la bassine, et dès ce moment on agit sans discontinuer jusqu'à la fin de l'opération. On fait bouillir le mélange qui augmente considérablement de volume, effet dû en partie à l'air interposé et en partie à l'acide carbonique contenu dans la litharge, lequel se dégage à mesure que la combinaison s'opère. La couleur du mélange, qui, dans le commencement de l'opération, était rougeâtre, passe ensuite au gris et devient de plus en plus blanche. On ajoute de l'eau à mesure que celle qu'on avait mise s'évapore; mais il faut avoir grand soin que l'eau ajoutée soit bouillante, afin d'éviter les accidents qui pourraient résulter, pour celui qui opère, du contact de l'eau froide avec la masse dont la température est très élevée.

On reconnaît que l'opération est terminée aux indices suivants : 1<sup>o</sup> la litharge a disparu et la masse est blanche; 2<sup>o</sup> la vapeur d'eau ne peut s'échapper sans être enveloppée d'une pellicule mince d'emplâtre, qui s'élève dans l'air sous la forme de petites bulles; 3<sup>o</sup> enfin le dernier degré, c'est quand une espèce d'emplâtre versé dans l'eau froide peut être pétri sans adhérer aux doigts. Alors on retire du feu, on laisse refroidir, on malaxe partie par partie pour faire sortir l'eau, et on réduit l'emplâtre en magdaléons que l'on conserve pour l'usage.

L'addition de l'eau est recommandée parce que sa température étant constante une fois qu'elle a atteint le terme de l'ébullition, c'est-à-dire 100<sup>o</sup> centigr., la masse ne peut plus s'échauffer assez pour brûler.

Quelques personnes avaient voulu substituer l'huile blanche à l'huile d'olives dans la préparation de cet emplâtre; mais la fraude, facilement reconnue, et la mauvaise qualité du médicament qui était contre l'intérêt du praticien, ont fait renoncer à cette substitution.

Il y a des emplâtres que l'on distingue sous le nom de *brûlés* : c'est lorsque les corps gras et l'oxide de plomb ont été

chauffés sans eau, ou mieux lorsque les corps gras ont été chauffés jusqu'à bouillir et brunir par un commencement de carbonisation, et qu'on y ajoute l'oxide de plomb. Il s'y dissout promptement; mais le composé est brun, a une odeur désagréable et jouit de propriétés médicales particulières. Tel est l'emplâtre connu vulgairement sous le nom d'*onguent de la mère*. Voy. ONGUENT. V. S.

**EMPLOYÉS**, voy. FONCTIONS et BUREAUCRATIE.

**EMPOIS**. L'amidon (voy.) est composé de vésicules pleines de substance gommeuse qui durcit à l'air par l'évaporation. Dans de l'eau chauffée seulement à 50°, l'enveloppe, imperméable à froid, se distend. Dans l'eau bouillante, elle se déchire. La substance gommeuse se dissout et les téguments restent suspendus; si l'eau est en excès, ils tombent au fond; mais si la fécule (voy.) est en excès, ils forment en s'agglutinant des couches tremblotantes qui épaississent le liquide et le rendent opaque: c'est ce que l'on appelle *empois*.

L'empois est d'une application journalière dans les arts: il sert, en effet, à la fabrication de la colle et à l'apprêt des étoffes et du linge. On l'emploie aussi comme aliment. La fécule n'est réellement nutritive qu'après l'ébullition; la chaleur de l'estomac ne suffit pas pour faire éclater tous les grains de la masse féculente que l'on injecte dans cet organe. L'estomac de certains animaux paraît cependant sous ce rapport jouir d'une propriété particulière, car ils ne prennent la substance féculente qu'à l'état de crudité; cependant il est constaté que la cuisson des pommes de terre dont on les nourrit produit de très bons effets.

La panification a pour but de faire éclater les grains de fécule qui se trouvent associés au gluten (voy.). Les plus beaux pains sont ceux qui proviennent des farines riches en gluten; car alors le gluten, se soulevant en larges crevasses par la dilatation des gaz qu'il emprisonnait, permet à chaque grain de fécule d'éclater comme par l'ébullition: aussi, après la panification bien faite, on ne trouve aucun grain de fécule intact. A-É.

**EMPOISONNEMENT**. Pour le ju-

riste il y a empoisonnement dans le cas où l'on a administré sciemment et dans une intention criminelle un poison (voy. ce mot); pour le médecin, l'empoisonnement consiste dans le fait pur et simple, qu'il résulte d'un crime ou d'un malheur. Etudier les phénomènes produits pour leur porter remède quand les désordres peuvent être réparés, tels sont sa mission et son devoir. C'est donc au mot HOMICIDE qu'il faudra chercher les détails relatifs à l'appréciation et à la pénalité de l'empoisonnement et les distinctions établies par les jurisconsultes. Néanmoins le médecin est souvent appelé à éclairer la justice sur la question de savoir s'il y a eu empoisonnement.

Les poisons peuvent agir soit à l'intérieur, soit lorsqu'ils sont appliqués seulement à l'extérieur; les lésions qu'ils produisent, comme les moyens curatifs qui leur sont applicables, varient suivant ces circonstances. La nature des poisons modifie également l'impression qu'en reçoit l'économie animale, impression qui est différente aussi suivant l'âge, le sexe, le tempérament, l'état de maladie ou de santé, les habitudes, etc.

En général, il est des signes auxquels on peut reconnaître ou qui au moins font présumer qu'il y a eu empoisonnement et à quelle classe appartient le poison, ce qui met sur la voie des secours à administrer. On peut supposer l'empoisonnement toutes les fois que des accidents graves et insolites se manifestent subitement chez une personne qui jouissait jusque-là d'une bonne santé. Il y a des cas dans lesquels l'évidence est entière, soit d'après les symptômes observés, soit d'après les aveux des malades ou les renseignements fournis; d'autres fois il règne une grande obscurité, surtout lorsque le poison est introduit à petites doses et successivement, de manière à ne susciter que des accidents peu marqués et faciles à confondre avec ceux des maladies chroniques dues à toute autre cause.

Dans l'empoisonnement par les substances irritantes (les acides, les alcalis, certains sels), on observe d'ordinaire, d'une manière toute subite, après l'ingestion d'une boisson ou d'un mets qui ont présenté un goût insolite, que les

malades éprouvent une chaleur âcre et brûlante à la gorge, à l'estomac, puis des vomissements dont la matière quelquefois bouillonne sur le carreau, enfin des coliques et des évacuations plus ou moins abondantes. Les coliques surviennent souvent avec promptitude lorsque la dose des poisons a été très forte, et c'est dans ces cas que l'on observe aussi des escarres aux lèvres, à la langue, etc.

Un assoupissement plus ou moins profond, avec sueur froide et mouvements convulsifs, signale généralement l'action des poisons narcotiques, tels que l'opium, la belladone; quelquefois aussi il y a des vomissements.

Quant aux poisons narcotico-âcres, comme sont les champignons, les symptômes complexes appartenant aux deux séries précédentes se manifestent à des degrés différents suivant la constitution, l'âge, etc.

Enfin, s'il s'agit d'un de ces poisons appelés *septiques* dont l'action semble atteindre spécifiquement et anéantir le principe de la vie, il y a soit mort subite, comme quand on respire de l'acide prussique, soit anéantissement graduel, mais néanmoins assez rapide, des facultés et des fonctions, c'est-à-dire une véritable asphyxie.

C'est par la connaissance des symptômes, et aussi par l'examen chimique des substances vomies ou des matières trouvées auprès du malade et dont il a fait usage, qu'on peut arriver à la constatation et à la distinction de l'empoisonnement.

Deux indications dominantes se présentent : décomposer le poison ou l'évacuer. La première, qui comprend toute l'histoire des contrepoisons, repose sur ce principe : administrer une substance qui, par une combinaison chimique, réduise le poison à l'état de substance insoluble et par conséquent innocente. La seconde s'exécute en suscitant le vomissement au moyen de substances incapables d'augmenter l'irritation, ou bien, dans le cas où la stupeur empêcherait l'estomac de sentir l'action des vomitifs, en vidant ce viscère avec une pompe aspirante.

Vient ensuite la nécessité de remédier aux accidents propres à telle ou telle es-

pèce de poison, savoir les phénomènes inflammatoires pour les poisons irritants, l'état apoplectique pour les poisons narcotiques. Un traitement complexe s'adapte aux empoisonnements par les narcotico-âcres. Enfin, pour les poisons septiques, les moyens de guérison sont encore plus équivoques; en effet, il n'y a pas de contrepoisons connus, non plus que de moyens spéciaux, propres à remédier aux accidents. D'ailleurs la convalescence est plus ou moins longue suivant la nature du poison, la manière dont il a agi et la promptitude avec laquelle les secours ont été administrés.

Souvent il arrive que le médecin est appelé trop tard pour pouvoir porter des secours efficaces : son devoir alors est de rassembler toutes les données propres à éclairer la justice, soit en mettant sur la trace du crime, soit en empêchant que des innocents soient compromis pour ce qui a été le résultat d'un malheur ou d'une imprudence. En pareil cas, il recueillera soigneusement les restes d'aliments empoisonnés ou de poison, fera conserver les matières des vomissements et des déjections, afin de les soumettre aux recherches médico-légales, puis il procédera, s'il en est requis, à l'ouverture des cadavres (*voy.*) et dressera un procès-verbal exact et circonstancié des diverses opérations auxquelles il se sera livré. F. R.

**EMPREINTES.** Les empreintes des pierres gravées et des médailles sont un moyen d'en faciliter l'étude en les multipliant pour ainsi dire. Les pierres gravées en creux, originellement destinées à faire des cachets, sont celles dont il est le plus facile de tirer des empreintes en cire, en plâtre ou en soufre. Les camées demandent pour être moulés deux opérations. On commence par en faire un moule en creux, dans lequel on coule du plâtre fin ou du soufre fondu, mêlé avec du vermillon. On imite aussi les pierres gravées par des pâtes de verre, auxquelles on donne la couleur des améthystes, des cornalines, des sardoines et même des sardonys à plusieurs couches, sur lesquelles les camées sont ordinairement gravés. Il y a une douzaine d'années, on a imaginé de reproduire les camées par des *empreintes polychromes*,

qui, moulées exactement, recevaient ensuite, par la peinture à l'huile, l'imitation parfaite des couches et même des nuances de la pierre originale.

L'étude des pierres gravées étant une des branches importantes de l'archéologie, on ne peut s'y livrer qu'au moyen des gravures ou des empreintes. Les dessinateurs et les graveurs mettent souvent leur *manière* au lieu du *faire* de l'original; il est d'ailleurs impossible de représenter, dans leur dimension naturelle, des pierres dont les détails ne se voient bien qu'à la loupe. Les empreintes sont au contraire la contre-épreuve exacte du monument lui-même, et leurs collections réunissent la représentation de pierres disséminées dans tous les cabinets de l'Europe. Lippert a donné, sous le nom de *Dactylithèque* (*voy.*), un choix de 4,000 empreintes classées méthodiquement et dont le catalogue est imprimé. Tassio a formé à Londres une collection de 15,000 empreintes, dont M. Raspe a publié le catalogue en anglais et en français.

On fait aussi pour les médailles des empreintes en soufre et d'autres en métal ductile, qui reproduisent la pièce avec la plus parfaite illusion. Le moule se fait de deux pièces de plâtre qui se rejoignent et auxquelles on conserve une ouverture pour couler le soufre ou le métal. Les empreintes sont de la plus grande utilité pour les artistes, qui peuvent à toute heure et sans sortir de leur atelier étudier les monuments qu'il leur faudrait aller chercher dans nos musées; elles leur font connaître de plus ceux que possèdent les musées étrangers.

Les cabinets de France possèdent ainsi, dans une vaste et nombreuse collection d'empreintes, tous les trésors de glyptique que renferment les autres cabinets de l'Europe. *Voy.* MÉDAILLES, CAMÉES, MOULAGE, etc. D. M.

**EMPRISE.** Ce mot, qui appartient à la langue du moyen-âge et a disparu avec elle, indiquait un projet, une *entreprise* de quelque fait d'armes notable, par lequel un chevalier voulait illustrer son nom. Il désignait aussi un signe extérieur que l'on portait, dans ce cas, au bras ou à la jambe; ordinairement un

anneau ou une petite chaîne de fer, dont on ne pouvait être débarrassé que par l'exécution du fait d'armes et par la personne même qui en avait été l'objet. On lit dans Monstrelet (chap. I<sup>er</sup>) qu'un écuyer d'Aragon, qui avait fait un défi à des chevaliers anglais, *portait à la jambe un tronçon de grève* qu'il ne devait quitter que lorsqu'un de ces chevaliers l'en aurait délivré. C. N. A.

**EMPRISONNEMENT**, *voy.* PRISON, DÉTENTION, CONTRAINTE PAR CORPS, DETTE, ÉCROU, etc.

**EMPRUNTS PUBLICS.** On désigne ainsi les valeurs qu'emprunte un gouvernement au nom de la société qu'il représente. Toutefois le mot *emprunt* suppose la restitution ultérieure de la valeur empruntée (*voy.* REMBOURSEMENT), tandis qu'il arrive souvent que les gouvernements se réservent la faculté de ne pas rendre les capitaux qu'ils ont reçus\*. Tantôt ils promettent le remboursement par la voie du sort, sous la forme de lots; tantôt ils paient, chaque année, avec les intérêts, une portion du principal; ou bien ils donnent un intérêt plus fort que l'intérêt courant, à condition que le capital et la rente seront éteints après la mort du prêteur.

C'est ordinairement pour subvenir à des besoins imprévus ou pour repousser des périls imminents que les gouvernements font des emprunts. Quelquefois cependant ils en affectent le montant à l'exécution de grands travaux d'utilité publique. Dans le premier cas, ce sont des dépenses improductives perdues pour la société; dans le second cas, celle-ci en retire une utilité ultérieure.

Examinons maintenant comment s'effectuent ces emprunts, qui dans plusieurs circonstances sont devenus des actes politiques d'une grande importance. Tantôt les gouvernements réalisent leurs emprunts en faisant un appel aux capitalistes et en leur indiquant les conditions auxquelles ils veulent contracter l'emprunt; quelquefois en faisant soumissionner par lettres closes tous ceux qui veulent concourir à l'adjudication

(\*) Dans ce cas, l'emprunt, à vrai dire, n'est qu'une création de rentes (*voy.* RENTES). S.

et en nommant adjudicataire le banquier ou la compagnie qui offre les plus grands avantages \*. Ce mode est ordinairement pratiqué en France : c'est ainsi qu'ont été négociés la plupart des emprunts de ce royaume.

De là viennent les différentes variations que l'on remarque dans le taux des emprunts, variations qui sont aussi produites par le plus ou moins de confiance qu'inspire le gouvernement emprunteur (voy. CRÉDIT). Ainsi nous avons le 3 p. 0/0, le 4, le 4 et demi, le 5; c'est-à-dire que, lors de la signature du traité, le gouvernement s'est engagé à payer 3, 4 ou 5 p. 0/0 les intérêts des sommes qui lui étaient remises. Mais remarquons ici que lorsque le gouvernement contracte un emprunt aux taux de 5, de 4 ou de 3 p. 0/0 d'intérêt, ce n'est là qu'un chiffre nominal; car il ar-

rive presque toujours que l'emprunt se fait au-dessous du pair, c'est-à-dire que le gouvernement donne un certificat d'emprunt de 100 fr. pour lequel il s'engage à payer 3 ou 4 p. 0/0, tandis que réellement il n'a reçu que 50 ou 75 fr., selon le crédit dont il jouit. Ainsi, en 1816, le trésor royal contracta un emprunt à 5 p. 0/0, qui représentait un capital de 120 millions de fr., et ne reçut dans ses coffres que 69,763,000 fr. D'après ce versement effectif, le gouvernement n'avait reçu que 58 fr. 13 cent. : le taux de l'intérêt lui revenait donc à 8 fr. 60 cent. Les pertes immenses supportées par le gouvernement français durant les premières années de la Restauration seront mieux appréciées lorsqu'on aura sous les yeux les résultats des divers emprunts qui ont été contractés à cette époque, et que voici :

1816, capital nominal	120,000,000 <sup>fr.</sup>	»	effectif.	69,763,000 <sup>fr.</sup>
1817.....	600,000,000	»	.....	345,065,000
1817.....	13 395,500	»	.....	7,924,035
1818.....	298,510,000	»	.....	197,909,400
1818.....	246,268,660	»	.....	165,000,000
1821.....	8,038,840	»	.....	7,000,000
1821.....	250,284,400	»	.....	214,118,305
1823.....	462,290,320	»	.....	413,980,981
	<hr/>		<hr/>	
	1,998,787,720		1,420,760,721	

D'après ce tableau, le taux moyen auquel remontent les négociations est de 71 fr. 08  $\frac{1121}{10000}$ , et celui des intérêts payés par le trésor sur les sommes qui lui ont été versées de 7 fr. 0342. L'état se reconnaît en outre débiteur d'une somme de 1,998,787,720 fr., bien qu'il n'ait reçu réellement que 1,420,760,721 francs, ce qui constitue pour lui une perte de 578,426,999 fr. Et ce n'est même pas là toute sa perte : comme les intérêts du capital emprunté ne sont servis que par une augmentation d'impôts, les frais de perception deviennent plus considérables; les soins minutieux

(\*) Quelquefois aussi en imposant à tous les contribuables une certaine somme comme avance de fonds, proportionnée à la cote de leurs impositions. Ce sont là des *emprunts forcés*, tels qu'on en a vu à différentes époques en France, en Espagne, etc.

qu'exige le morcellement de l'emprunt augmentent le nombre des employés, ce qui fait que l'on doit toujours ajouter quelques pour cent de plus au taux apparent de l'emprunt.

Le système des emprunts publics, ce moyen facile, rapide, de se procurer de grandes ressources, a dû nécessairement préoccuper beaucoup d'esprits : les uns ont réprouvé hautement ce système à cause des abus nombreux qu'il entraîne, des spéculations honteuses qu'il favorise (voy. AGIOTAGE), du désordre qu'il apporte dans l'économie des nations; les autres, au contraire, ont prétendu que les emprunts enrichissaient les états, qu'ils donnaient de l'emploi aux capitaux paresseux, et qu'ils créaient une immense circulation favorable à tous les intérêts. Défions-nous de toutes ces

exagérations. Si l'emprunt est réalisé pour subvenir à des guerres sans but, pour couvrir des dépenses folles, pour satisfaire des caprices sans résultat, l'emprunt est nuisible, fatal. Si, au contraire, l'emprunt a été consenti pour soulager une calamité publique, pour consolider un bon système de gouvernement, pour entreprendre de grands travaux d'utilité publique, il est relativement avantageux. Nous disons *relativement*, parce que nous avons l'intime conviction que les gouvernements, alors même qu'ils font des travaux utiles, n'en retirent pas tous les avantages possibles, soit parce que la dépense n'est pas en rapport avec les résultats, soit parce que la gestion en est mauvaise ou trop coûteuse. Voy. DETTE, GARANTIES, FONDS PUBLICS, RENTES, etc. L. G.

**EMPHYÈME** (ἐμπίημα, de ἐν, dans, et πύον, pus). Les médecins désignent à la fois par cette expression divers états morbides de la poitrine et l'opération chirurgicale que l'on oppose dans quelques circonstances à ces différentes affections.

Une quantité plus ou moins considérable de liquide accumulé dans la cavité de la poitrine, voilà le désordre principal qui constitue l'emphyème. Ce liquide n'est point toujours le même : tantôt il consiste en du sang pur, tantôt il est formé par du pus et de la sérosité. Cette différence dans la nature du liquide qui forme l'épanchement thoracique se lie à la variabilité de la cause dont cet épanchement peut être le résultat. L'emphyème succède-t-il à une plaie pénétrante de poitrine, dans laquelle les poumons, le cœur ou un gros vaisseau ont été lésés, si le sang ne s'échappe point au dehors, il s'accumule dans la cavité de la plèvre (voy.) et il se forme un épanchement thoracique sanguin ? Quand au contraire l'emphyème est le résultat d'une inflammation de la plèvre ou d'une pneumonie, le liquide qui le constitue est tantôt du pus, tantôt de la sérosité. On voit, par cette indication sommaire des principales sources d'où provient le liquide de l'emphyème, que celui-ci n'est jamais une lésion primitive : c'est un résultat qui a derrière lui sa cause ; mais

un résultat qui peut survivre à celle-ci, et qui, dans quelques cas, entraîne des indications tellement pressantes à remplir que le médecin doit faire abstraction des lésions primitives pour remplir au plutôt ces indications.

Voyons maintenant par quelle série de phénomènes l'emphyème se révèle à l'observateur dans les principales variétés qu'il peut présenter. Quand, à la suite d'une plaie pénétrante de poitrine, un épanchement sanguin se forme dans la cavité de la plèvre, on le reconnaît à ce que, malgré l'occlusion de la plaie extérieure, le blessé va toujours s'affaiblissant davantage ; le visage est pâle, la respiration devient de plus en plus gênée, le pouls fréquent est à peine senti. Si l'on peut observer la poitrine, on s'assure aisément que le côté dans lequel s'est effectuée l'hémorragie a perdu sa sonorité normale et que le bruit ordinaire de la respiration ne s'y fait plus entendre. Plusieurs des symptômes que nous venons d'indiquer appartiennent également à l'emphyème par épanchement séreux ou purulent ; toutefois, comme il est aisé de le prévoir, il y a aussi des différences notables. Lorsqu'à la suite d'une pneumonie ou d'une pleurésie, les malades demeurent dans un état de faiblesse dont la disparition de la plupart des symptômes aigus du mal ne permet plus de se rendre compte, une des causes qui, en pareille circonstance, entrave le plus ordinairement la convalescence, c'est la formation d'un emphyème consécutif. Le plus souvent il est assez facile de s'assurer de cette funeste complication par l'examen attentif des malades ; on la reconnaît aux phénomènes suivants : la respiration continue d'être gênée, elle devient surtout excessivement laborieuse lorsque les malades viennent à se coucher sur le côté affecté. Si l'on explore la poitrine, on trouve comme dans la variété précédente que le murmure respiratoire a disparu et qu'il y a matité complète là où existe l'épanchement. En même temps qu'apparaissent ces symptômes locaux, d'autres phénomènes se développent : ainsi les malades maigrissent d'une manière inquiétante ; le pouls, ordinairement accéléré, devient

très vif et très fréquent, surtout vers le soir; à cette époque aussi les joues se colorent fortement et les mains deviennent brûlantes; souvent une sueur plus ou moins abondante, ordinairement bornée à la face et à la poitrine, vient chaque nuit terminer ce redoublement fébrile. Quand cet ensemble de phénomènes succède à la période aiguë d'une pleurésie ou d'une pneumonie, on ne peut conserver de doute sur l'existence d'un empyème. Cette funeste terminaison est toujours grave, et elle l'est en général d'autant plus que l'épanchement est plus considérable. C'est ainsi, par exemple, que, quand cet épanchement existe à la fois dans les deux côtés de la poitrine, il est presque constamment mortel; une condition qui le rend encore ordinairement funeste, c'est la préexistence d'une maladie chronique de la poitrine, surtout les tubercules. Quand, au contraire, l'empyème existe dans la cavité d'une des plèvres seulement, que la quantité de liquide épanché est peu abondante et que le mal est venu frapper une personne dont les poumons étaient actuellement sains et non disposés au développement des tubercules, alors sa maladie, tout en conservant un caractère de haute gravité, n'est cependant plus au-dessus des ressources de l'art.

Voici les moyens auxquels on a recours en pareille circonstance : les malades doivent être maintenus à la diète la plus rigoureuse; si l'état des forces le permet, de petites saignées répétées à plusieurs jours d'intervalle sont d'une incontestable utilité, des révulsifs appliqués sur le côté de la poitrine malade, des frictions sèches sur toute la périphérie cutanée, complètent la série des principaux moyens à opposer à cette grave affection. Lorsque, comme il arrive malheureusement souvent, le mal résiste à cette médication, une seule ressource reste à l'homme de l'art : c'est l'opération chirurgicale que nous avons dit plus haut être connue aussi sous le nom d'empyème. Cette opération a pour but d'effectuer l'évacuation du liquide accumulé dans la cavité de la poitrine, au moyen d'une ouverture pratiquée dans un point des parois de celle-ci; cette opération

ne présente en général par elle-même aucune gravité, mais aussi elle est loin d'assurer toujours le salut des malades auxquels on l'applique. Il nous suffira de dire ici que c'est là un moyen extrême auquel on ne doit recourir que quand on a épuisé tous les moyens propres à favoriser l'absorption du liquide épanché; ceux-ci sont puissants, et la nature a des ressources dont il ne faut pas trop vite désespérer. M. S. R.

**EMPYRÉE.** Sous ce nom, formé du mot grec πῦρ, feu, précédé de la préposition ἐν, dans, les Pères de l'Église et les anciens théologiens désignèrent le point culminant de la voûte céleste où ils plaçaient l'habitation de Dieu, qu'ils se figuraient comme resplendissante de lumière, d'après ces paroles de saint Paul : *lucem habitat inaccessibilem*. L'infini mathématique n'étant, en effet, qu'un terme admis pour exprimer l'incommensurabilité, les anciens pensèrent que, si vaste que fût la sphère céleste, il existait un point au-delà duquel son rayon ne pouvait être prolongé, et qu'à ce point commençait l'empyrée, partie la plus distante du centre de plusieurs ciels concentriques les uns aux autres. Il serait superflu de dire que cette supposition est depuis longtemps abandonnée.

C'est donc dans l'empyrée que l'on a placé le trône de la Divinité près duquel l'homme de bien doit goûter les félicités de la vie future. Ce n'est qu'après avoir été ravi jusqu'au *troisième ciel* que l'apôtre saint Paul a vu et entendu ce qu'il ne lui a pas été permis de révéler aux mortels. Ce langage n'est qu'un emblème de la spiritualité du souverain Être et de l'immatérialité du principe intelligent chez l'homme créé à l'image de Dieu. L. D. C.

**EMPYREUME** (racine, πῦρ, feu, ἐμπύρευμα, état d'inflammation, d'incandescence, et surtout état d'une chose brûlée au feu et qui sent le brûlé, mais d'une manière non désagréable). Sous le nom d'*empyreume*, *empyreumatique*, on désigne le goût et l'odeur que prennent quelquefois les produits de la plupart des substances organiques, lorsque, étant soumises à l'action d'une température élevée, elles se décomposent sans

addition d'autres corps, ou quand on les met en contact avec différents liquides qui, à l'aide de la chaleur, peuvent dissoudre leurs principes. Ce résultat se remarque principalement dans la distillation sèche des substances organiques, et au nombre de leurs produits se trouve une huile qui est la cause essentielle de l'empyreume. La même remarque se fait encore quelquefois pour les liquides, lorsque de leur évaporation naissent des résidus susceptibles de s'attacher aux parois des vases et d'acquérir une température plus élevée que celle de la masse. Ces portions adhérentes aux parois éprouvent un commencement de décomposition; on donne ordinairement le nom de *goût de feu* aux produits ainsi obtenus et qui présentent cette odeur empyreumatique, qui n'est pas agréable à tout le monde.

Dans la distillation à feu nu, si le degré de chaleur n'est pas bien ménagé, il arrive souvent que le produit de la distillation est gâté : on observe alors que la liqueur obtenue n'a pas le même aspect que quand l'opération a été bien conduite. Il arrive encore, quand on pousse trop le feu, que l'huile empyreumatique qui se trouve produite passe dans le récipient, et alors tout le produit est perdu; l'instrument lui-même conserve pendant longtemps le goût d'empyreume. C'est ce qui a lieu dans la distillation des plantes, lorsque l'opération n'est point assez surveillée.

Il y a d'importantes précautions à prendre dans la distillation des eaux-de-vie. Si le feu n'est pas convenablement gradué, il dénature par sa force les principes spiritueux en leur communiquant le goût d'empyreume; au contraire, s'il est bien ménagé, le produit est pur et exempt de toute saveur désagréable.

Lorsque les améliorations n'avaient point encore été portées dans la distillation des eaux-de-vie, les consommateurs du Nord surtout avaient tellement contracté l'habitude du goût de brûlé qu'ils rejetèrent les eaux-de-vie douces et suaves et qu'on était obligé de les rendre empyreumatiques en y mettant de l'eau-de-vie brûlée. (*Voir Chaptal, Art de faire le vin.*)

Macquer dit qu'il suffit qu'une matière contracte le goût d'empyreume pour qu'on en puisse conclure immédiatement qu'elle est végétale ou animale.

Le goût d'empyreume se perd en exposant à un certain degré de froid et pendant un certain temps les liqueurs qui l'ont acquis; on dit aussi que l'exposition au soleil produirait le même effet, mais assurément ce dernier moyen ne conviendrait pas toujours pour priver de ce goût les liqueurs spiritueuses. V. S.

**EMS**, petite ville du duché de Nassau, célèbre par ses eaux. Elle est située dans la Vetteravie, arrosée par la Lahn, et compte environ 1500 habitants à demeure. Ses bains étaient déjà connus du temps des Romains; mais les premiers établissements réguliers pour des baigneurs n'y furent fondés qu'en 1583. Aujourd'hui, Ems possède trois grands établissements de bains publics où on peut loger un assez grand nombre de personnes. Chacun de ces édifices renferme plusieurs principaux bains, qui se subdivisent en plusieurs petits bains. Les sources dont l'eau est bonne à boire sont au nombre de sept. Parmi les bains proprement dits, on distingue les anciens, les nouveaux, ceux *des princes, du landgrave, la source des gamins (die Bubenquelle)*, et celle *de la pièce ronde*. Les sources les plus fortes sont dans l'ancienne maison dite de Hesse-Darmstadt. L'eau minérale a 18 à 44° de chaleur Réaumur. Le bain des princes, édifice d'un beau style, est construit en marbre indigène. L'eau des sources appelées *le petit robinet (Krænchen)* et *Karbrunnen* est envoyée à l'étranger; on puise dans la première tous les ans environ 50,000 cruchons. Cette eau acidulée, de l'espèce des alcalis salins, est bonne contre les catarrhes chroniques, les toux muqueuses, les engorgements des poumons, les maux d'estomac, les engorgements dans les entrailles ou du bas-ventre, les hémorroïdes, la goutte, les maux d'yeux et autres maladies. Il y a aussi dans la Lahn des sources d'eau chaudes, et c'est là qu'est le bain pour les chevaux. De l'autre côté de la Lahn est la Grotte aux chiens, qui, semblable à celle qu'on voit aux environs de Naples,

produit des vertiges. A Dausenau on trouve encore une source d'eau minérale; on y récolte aussi d'excellentes pommes. Les personnes qui séjournent à Ems vont visiter aussi Nassau et le vieux château de Hartenstein, lieux dont le site est ravissant; puis la ville de Coblenz et la citadelle d'Ehrenbreitstein (v. ces mots) dans la délicieuse vallée du Rhin, etc. Les ouvrages qui peuvent leur servir de guides, tous écrits en allemand, sont Thilenius, *Ems et ses sources thermales* (Wiesbaden, 1816); Vogler, *les Sources thermales d'Ems* (Coblenz, 1821), et Osann, *Observations sur les sources minérales les plus importantes du duché de Nassau* (Berlin, 1824, in-8°).

On appelle *Punctation d'Ems* la convention conclue le 25 août 1785, au congrès d'Ems, par les plénipotentiaires des quatre archevêques allemands, dans le but de maintenir leurs droits canoniques et ceux que leur accordait la constitution de l'Empire contre les empiétements réitérés de la curie romaine. Partant du principe que leurs droits étaient inaliénables, que la suprématie du pouvoir papal était restreinte à la haute surveillance et à la juridiction suprême dans les *causes majeures*; que les prétentions du pape, fondées sur les fausses décrétales d'Isidore, n'étaient pas admissibles; s'appuyant d'ailleurs sur les décrets de Bâle, peu modifiés par le concordat d'Aschaffembourg, les archevêques allemands déclarèrent que le pape n'avait pas le droit de s'immiscer dans les affaires de l'Église allemande, et que la juridiction directe exercée par les nonces du pape était un abus qui ne devait pas être toléré plus longtemps. Ils demandèrent en même temps que certains changements fussent faits au serment de fidélité que les évêques allemands prêtaient au chef de l'Église romaine, et ils réclamèrent de plus l'exclusion de tous les bénéfices ecclésiastiques des étrangers qui n'avaient pas été naturalisés, la réduction des frais d'annates et de pallium, et des empêchements de mariage dans tous les cas de simple dispense; ils demandèrent qu'on érigeât comme instance d'appel des cours synodales provinciales et qu'on soumit le concordat d'Aschaffembourg à

une révision; et en cas de refus de la part du pape d'adhérer à leurs décisions, ils indiquèrent comme un moyen de terminer ce différend la convocation d'un concile national; ils annoncèrent même, au cas où ce concile ne se réunirait pas, qu'ils chercheraient le remède à leurs griefs par les voies légales du droit constitutif de l'empire germanique. Cette démarche hardie, approuvée généralement par les protestants, ne fut pas accueillie avec la même faveur par tous les catholiques en Allemagne. L'Empereur, tout en approuvant les idées générales de la *punctation*, conseilla aux archevêques de s'assurer avant tout du consentement de leurs évêques suffragants. C'est pour avoir négligé cet avis que toute l'entreprise échoua. Les évêques allemands, blessés de ce qu'ils n'avaient point été consultés, ne virent dans les décrets d'Ems qu'une tentative arbitraire des archevêques d'agrandir leur propre autorité. D'ailleurs ils aimaient mieux avoir affaire à un pontife éloigné qu'ils trouvaient toujours moyen de disposer en leur faveur, que de soumettre leurs diocèses à l'influence directe de supérieurs si près d'eux, dont il leur serait bien difficile d'échapper le contrôle. Le pape de son côté sut disposer en sa faveur l'électeur palatin et de Bavière; puis, profitant des obstacles que rencontraient les réformes de Joseph II, il attaqua ouvertement les signataires de la convention d'Ems. Ces derniers ayant essayé d'exercer le droit de dispense, une circulaire du nonce Pacca, à Cologne, déclara nulles les dispenses des archevêques, et la Bavière, en opposition sur ce point avec l'Empereur, défendit aux curés du diocèse de Worms relevant de l'archevêque de Mayence, sous peine de confiscation de leurs revenus, de suivre à cet égard les instructions de leur supérieur hiérarchique. En même temps l'évêque de Spire fit à l'Empereur et à l'électeur de Mayence des remontrances sur la conduite arbitraire des archevêques, et une foule de brochures publiées par les partisans du pape contribuèrent à disposer les esprits parmi les catholiques contre les décrets d'Ems. L'impuissance de leurs auteurs se ma-

nifesta lorsqu'on vit repousser la protestation des archevêques de Trèves et de Salzbourg contre l'imposition d'une dîme accordée en 1787 par le pape à l'électeur de Bavière au préjudice du clergé de ce pays, sans que les deux autres archevêques osassent élever la voix en faveur de leurs collègues. Alors les électeurs de Mayence et de Trèves abandonnèrent la *punctation d'Ems*, et l'électeur de Cologne, frère de l'Empereur, intimidé par les menaces de la Bavière, n'osa plus insister sur l'exécution de ces mêmes décrets dont il avait eu l'idée le premier. C'est ainsi que des imprudences, le manque d'énergie et de persévérance de la part des archevêques et la politique égoïste de l'électeur de Bavière, firent avorter le projet tenté pour délivrer l'Église allemande du joug de la cour de Rome. Le pape Pie VI publia même une réfutation complète des décrets de la convention d'Ems, sous ce titre: *Responsio ad metropolitanos Mogunt., Trevir., Colon., et Salisb. super nuntiationis* (Rome, 1789, in-4°). C. L.

**ÉMULSION.** On nomme *émulsion* (d'*emulsus*, *emulgere*, tirer le lait) une liqueur artificielle, laiteuse le plus ordinairement, opaque, douce, formée par le broiement des semences huileuses avec de l'eau. Cette liqueur qui doit sa saveur douce, son opacité, sa couleur, à la division extrême d'une huile dans l'eau à la faveur d'un mucilage, a plusieurs analogies avec le lait des femelles des animaux vivipares : c'est de là que lui vient son nom, qui exprime l'action d'extraire le lait des mamelles.

La propriété reconnue à certaines graines pilées dans l'eau de donner une émulsion, leur a valu le nom de *semences huileuses* ou *émulsives* : ce sont particulièrement les amandes douces et amères, les pistaches, qui communiquent à l'eau une couleur verdâtre, les noisettes, les graines de chenevis, de lin, de pavot, les semences des cucurbitacées, connues sous le nom de *semences froides*, les pignons doux, etc.

Le procédé pour obtenir les émulsions est fort simple. Dans le cas le plus ordinaire, on prend des amandes douces que l'on monde de leurs pellicules en les

plongeant pendant quelques instants dans l'eau bouillante. Huit ou dix belles amandes suffisent pour huit onces de liqueur. On les pile dans un mortier de marbre avec une once de sucre et une très petite quantité d'eau ; lorsque la pâte est bien homogène, on la délaie dans le restant de l'eau et on passe le tout à travers un linge fin, ou sur un tamis de soie, ou à la chausse. L'émulsion ainsi obtenue porte également le nom de *lait d'amandes*. On l'aromatise le plus souvent avec de l'eau de fleurs d'oranges, dont la quantité varie suivant le goût des personnes. Les fruits tels que les pistaches, les noisettes, etc., se mondent également de leurs pellicules.

Les substances que nous venons de nommer ne sont pas les seules qui fournissent des émulsions : on en fait aussi avec des huiles, des résines liquides, des gommes résines, des baumes, etc., que l'on suspend dans l'eau au moyen d'intermédiaires convenables, tels que l'alcool aqueux, une forte solution de gomme, un jaune d'œuf, etc. Ces sortes d'émulsions reçoivent le nom de *fausses* ou *non huileuses* quand il n'y entre point d'huile ; elles ont de l'analogie avec les sucres laiteux des végétaux. Le jaune d'œuf délayé dans l'eau chaude forme aussi une espèce de fausse émulsion connue sous le nom de *lait de poule*.

Quand, à une émulsion préparée avec les amandes, les pistaches, l'huile d'amandes douces, on ajoute une quantité de gomme suffisante pour épaissir le liquide, on obtient ce qu'on appelle *un looch*. Si on unit l'émulsion à la gélatine, on forme une gelée amandée connue sous le nom de *blanc-manger* (*voy.* ce mot).

Les émulsions doivent être prises peu de temps après leur préparation ; dans les chaleurs de l'été, il arrive souvent qu'elles se décomposent avant la fin du jour : elles présentent alors à leur surface une pellicule blanche, légère, opaque, ressemblant assez à la crème. Elles s'aigrissent spontanément et laissent précipiter des flocons semblables au caséum, moins abondants, à la vérité, et moins denses que ceux de la matière laiteuse.

Le lait d'amandes se prend quelquefois comme agrément, mais il sert de remède dans le plus grand nombre de cas.

On l'emploie en général comme adoucissant, rafraichissant, tempérant dans les maladies de l'estomac, des intestins, et surtout dans celles des voies urinaires.

V. S.

**ÉNALLAGE** (en grec *ἐναλλαγή*, du verbe *ἐναλλάσσω*, changer, troquer, confondre), figure de grammaire qui fait subir à un discours un changement dans l'ordre naturel de sa construction. On peut admettre cinq espèces d'énallages, selon que la mutation se fait dans le genre, dans les personnes, dans les temps, dans les modes ou dans les nombres. La première consiste à remplacer le genre d'un mot employé directement dans une phrase par celui d'une expression indirecte; la seconde a lieu, lorsqu'en parlant ou en écrivant on emploie une autre personne que celle qui convient grammaticalement; la troisième, lorsque l'on transporte un récit dans un autre temps que celui qui lui est propre, telles qu'une action passée ou une prévision rapportées par l'historien au présent; la quatrième, quand on change le mode d'un verbe, soit que l'on confonde les deux modes, soit que l'on sous-entende un autre verbe; la cinquième, en changeant le nombre qu'un mot exprime pour celui que son idée renferme.

En n'admettant que l'ellipse, le pléonasme, la syllepse ou synthèse et l'hyperbate comme figures de rhétorique, on peut facilement y rapporter tous les cas d'antiptose, d'énallage, etc. L. L. T.

**ENCAISSEMENT.** Aux mots **BARTARDEAU** et **DIGUE** on est entré dans quelques détails qui ont pu faire concevoir ce que l'on doit entendre par encaissement, et l'on a dû en inférer que ce nom est donné généralement à des ouvrages de maçonnerie ou de charpente construits dans un espace déterminé, où ils se trouvent renfermés et comme encaissés.

Ce qui a déjà été dit, dans les articles précités, nous dispensera donc de donner de nouvelles descriptions de constructions bâties par le mode d'encaissement; nous ajouterons cependant que l'application de ce procédé ne se borne point aux travaux qui se font dans l'eau, soit pour la construction des ponts, soit pour

celle des quais, des bassins de ports et des jetées avancées dans la mer: elle s'étend encore aux ouvrages entrepris sur le sol ferme, et, dans ce cas, elle a le même but que pour les constructions maritimes; c'est-à-dire de former un sol factice, mais d'une résistance certaine, pour le substituer à un sol naturel, mais douteux.

L'exemple le plus prononcé de ce genre de construction est celui des routes dites à *encaissement*. Dans les localités où les routes doivent traverser des terrains qui manquent de solidité, sablonneux ou fangeux, on est obligé de préparer le sol pour qu'il puisse recevoir les formes de pavés ou d'empierrements des chaussées et de leurs accotements. A cet effet, on creuse l'emplacement qui doit être occupé par la route assez profondément pour substituer au sol faible des couches de terre, de pierrailles et même de béton susceptibles de résistance; dans certaines circonstances, ce sol factice a besoin d'être maintenu latéralement par des murs maçonnés formant bordure. C'est sur cette base rapportée que sont ensuite établis les chaussées et les revers de la route.

Les encaissements sont toujours des ouvrages très dispendieux que l'on doit éviter le plus possible dans les tracés de route.

On dit qu'une rivière, qu'un fleuve sont encaissés lorsque leurs bords sont escarpés, que l'encaissement soit naturel ou qu'il résulte de travaux d'art. Dans ce dernier cas, le travail artificiel est opéré généralement au moyen du fascinage (*voy. ce mot*). J. B. T.

**ENCAN** (anciennement *encant, enquant, incant, inquant*). On entend quelquefois par ce mot une vente de meubles faite publiquement au plus offrant et dernier enchérisseur. Plus ordinairement il désigne le cri public pour faire cette vente. C'est dans ce dernier sens que l'on dit: une vente à *l'encan*. Dans nos anciennes coutumes et dans divers actes publics, ce mot est écrit des différentes manières que nous venons de rappeler, et dans le chap. 134 des *Assises de Jérusalem*, manuscrit, citées par Du Cange, on lit: « vendre à l'enchantement. » Case-

neuve fait venir le mot encan du latin *in quantum*, pour combien. Ménage l'avait d'abord dérivé d'*incantum*, fait d'*incantare*, dans la signification de proclamer, parce que, disait-il, on proclame les choses qui sont à vendre dans les encans, ce qu'on appelle *crier*; néanmoins, dans la suite il embrassa le sentiment de Caseneuve. Selon Court de Gébelin, les encans se font dans les provinces à son de trompe, et ce mot viendrait d'*in cantu*, vente faite en cant, pour dire, en chant, au chant. Enfin, on trouve dans la basse latinité le substantif *encanum*, et le verbe *encantare*, vendre à l'encan.

On peut en général vendre à l'encan toute espèce d'effets mobiliers, excepté les marchandises appartenant à un marchand et faisant actuellement l'objet de son commerce. Ce mode de vente est nécessaire quand il y a lieu de vendre des meubles appartenant en tout ou en partie à des incapables, tels que des mineurs ou des interdits. Il faut également l'employer pour le mobilier d'une succession, si la vente est faite par un héritier bénéficiaire, si l'un des intéressés est absent, si la succession est vacante, etc. La loi détermine les formalités à suivre dans ces divers cas.

Les ventes à l'encan ne peuvent être faites que par le ministère d'officiers publics ayant qualité pour y procéder. Ce sont principalement les commissaires-priseurs, notaires, huissiers et greffiers des tribunaux et des justices de paix. A Paris, les commissaires-priseurs ont un droit exclusif; dans les départements, il en est de même dans les communes où ces officiers sont établis: ailleurs ils n'ont que la concurrence avec les notaires, greffiers et huissiers.

A Rome, la vente à l'encan était appelée *hasta* ou *subhastatio*, parce que, dans les temps reculés, lorsqu'on adjugeait le butin pris sur l'ennemi, on mettait un javelot au-dessus des choses exposées en vente, pour en indiquer l'origine. De là vint l'usage de placer cette même espèce d'arme à l'endroit où se faisaient les ventes et les locations à l'enchère. On trouve dans plusieurs anciennes coutumes françaises les mots *subhastation* et *subhaster* (vendre à l'enchère),

dont on ne se sert plus aujourd'hui. E. R.

**ENCAQUEUR.** C'est l'ouvrier chargé d'encaquer les harengs à la suite de la pêche, c'est-à-dire de les saler, disposer et presser dans de petits vases de bois ou *barils* connus sous le nom de *caques*. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la question de savoir à qui l'on est redevable du procédé qui nous conserve cette utile récolte des mers: les uns en revendiquent l'honneur pour Guillaume Buckels (de là le mot allemand *Bückling*, hareng saure), natif de Bieruliet, dans la Flandre hollandaise; les autres, au contraire, soutiennent que, plus de 400 ans avant lui, les Irlandais et autres peuples du Nord, même ceux qui avoisinent la Manche, savaient déjà appliquer l'encaquage à leur pêche. En présence de ces deux versions contradictoires, ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que Buckels ne découvrit pas, mais seulement perfectionna l'art de saler et d'encaquer les harengs, art qu'il tenait, sans doute, des Norvégiens et des Danois qui, au dire de Philippe de Mazières, dans un ouvrage publié en 1389, avaient l'habitude de *recueillir et saler en casques des harengs*.

Deux mots maintenant sur la manière d'opérer.

Aussitôt que les harengs (*voy.*) sont à bord du bâtiment pêcheur, l'encaqueur les ouvre, en extrait les *treuilles* ou entrailles, en réservant, toutefois, les *laites et œufs*, et met les poissons dans la saumure. Au bout de 12 ou 15 heures il les retire, les fait égoutter ou *varander*, les *lite*, c'est-à-dire les dispose par lits dans les caques, en ayant soin de saupoudrer de sel chacune des couches, après quoi il ferme hermétiquement les barils, pour conserver la saumure et préserver le poisson de l'évent, ce qui suffirait pour le gâter. En France, du moment où le bateau-pêcheur est arrivé au port, le propriétaire et les matelots perdent le droit de saler leur poisson; on le met en vente à l'encan, et il devient la propriété du plus offrant enchérisseur.

Le navire une fois en rade, on décharge les barriques, pour les porter chez le *matre saleur*, chargé de la *mise en vrac*, autrement dite *saurissage*. Cette opération, la plus importante de toutes, parce qu'elle

a pour but d'empêcher la putréfaction de la liqueur chargée de *lymphe* et de *sang*, consiste à donner à l'huile renfermée dans les *sauris* une propriété savonneuse qui lui permette de se mêler à l'eau et la garantisse du *rance*, en la soustrayant à l'action de l'air.

Lorsque les harengs ont été assez *brailés* pour se trouver débarrassés de la lymphe et du sang, on les verse sur de grandes tables garnies de rebords vers lesquels les tables inclinent, de manière à faciliter l'écoulement de la liqueur dans un large vase de bois disposé à cet effet en dessous de la table; on fait bouillir cette liqueur dans une chaudière de fer, et après l'avoir écumée durant l'ébullition, on la soutire dans une cuve de bois, pour la laisser refroidir. On prend ensuite les laites de 30 harengs par chaque barrique, qu'on triture dans un mortier de pierre, en ajoutant un peu de la liqueur au fur et à mesure que la trituration avance; on continue ainsi jusqu'à ce que le mélange prenne le caractère d'un liquide savonneux, puis on le verse dans la cuve en mêlant le tout ensemble. Alors on couche les harengs dans de nouveaux barils, de manière à renfermer dans deux le contenu de trois des précédents; on a soin de les bien fermer, puis on verse, par le bondon, autant de *sauris* bouilli que le vase en peut contenir; on ferme le bondon; cela fait, le hareng peut entrer dans la circulation.

Pour serrer davantage leur poisson dans les secondes barriques, les Hollandais font usage d'une presse mécanique et salent le hareng avec du sel de Portugal, qui, bien que plus corrosif que celui de France, leur donne plus d'apparence et de lustre.

L'encaquage est aussi très usité en Allemagne, le long de la mer du Nord et de la Baltique; les *Bückling* de Kiel sont surtout renommés. E. P.-C.-T.

**ENCAUSTIQUE** (du grec *ἐγκαυστικός*, marqué avec le feu, racine *ἐγκαίω*, je brûle). L'encaustique était un mode de peinture que les anciens avaient le secret d'employer, au moyen de cires colorées et liquéfiées au feu. Aujourd'hui on désigne sous ce nom, une préparation dont la cire fait la base et dont on enduit les

plafonds, lambris, meubles, parquets, murs, etc., dans le double but de les garantir de toute altération et de leur donner un lustre et un brillant qui les rendent agréables à l'œil. L'encaustique, formée d'un enduit de cire ou de résine, et d'huile de lin lithargirée, a de nombreuses propriétés préservatives: elle défend de l'humidité les rez de-chaussées et généralement tous les endroits bas, oppose une barrière aux infiltrations des voûtes et terrasses, empêche les bassins et autres vases de perdre le liquide qu'ils renferment, contient l'eau dans le plâtre qui se moule aisément sur toutes les formes que la main de l'art lui imprime; enfin, elle sert à enduire les statues de pierre tendre, les médailles en plâtre, les bas-reliefs, colonnes, entablements, mitres de cheminées, et mille autres objets qui, sans cela, seraient trop sujets à se détériorer.

Le mode de préparation de l'encaustique, loin d'être uniforme, admet presque autant de variations qu'il y a d'individus qui s'en occupent. Ainsi, par exemple, les uns font dissoudre un quart de livre de savon dans cinq litres d'eau de rivière; ils y ajoutent une livre de cire coupée en petits morceaux, déterminent la fusion par le calorique, ajoutent à ce mélange deux onces de cendres gravelées (sous-carbonate de potasse), laissent refroidir le tout, en ayant soin de le remuer de temps à autre, afin que les parties de densités différentes se trouvent amalgamées en une sorte d'émulsion épaisse, et ils ont de quoi couvrir environ 56 mètres ou 14 toises carrées de carreau ou de parquet. Mais comme cette composition ne souffre le frotage qu'au bout de 15 à 20 heures, on lui en substitue souvent d'autres que nous allons indiquer. Faites fondre 4 onces de cire jaune avec une once d'huile de térébenthine; versez le mélange dans un mortier chauffé à l'eau bouillante; ajoutez-y successivement 8 jaunes d'œufs; triturez le tout ensemble, et vous obtiendrez une pâte qu'il faudra délayer avec une pinte d'eau chaude que l'on y verse peu à peu, en l'agitant continuellement. Cette encaustique, appliquée avec une brosse ou une éponge sur les carreaux

des appartements peints, au préalable, à la détrempe, sèche au bout d'une heure ou deux. Alors, si l'on promène fortement sur les carreaux ou le plancher une brosse large et rude sur laquelle on appuie le pied, on obtient bientôt un poli très brillant qui se conserve fort longtemps, pourvu qu'on renouvelle le frotage deux ou trois fois par semaine.

A la place de la composition que nous venons de faire connaître, on emploie encore avantageusement la suivante : faites bouillir, pendant une demi-heure, cinq onces de soude dans une marmite de fer, avec une pinte d'eau et deux onces de chaux vive; retirez l'eau du feu quand elle a suffisamment déposé; tirez-la au clair dans une bassine de cuivre ou de fer; ajoutez trois onces de cire jaune, coupée en bien petits morceaux; faites bouillir le tout pendant une demi-heure environ, et remuez de temps à autre avec une spatule de bois; laissez reposer ensuite, et l'opération est terminée. Cette espèce d'encaustique ne s'emploie qu'à froid; on l'étend de la même manière que la précédente, sur laquelle elle a l'avantage d'une plus longue durée.

Mais pour en revenir à l'encaustique, si renommée chez les anciens, c'était un mode de peinture dans lequel les couleurs et les cires employées étaient passées au feu, et, pour ainsi dire, calcinées. On en attribue l'invention à Aristide de Thèbes (qui vivait vers l'an 340 av. J.-C.), et le perfectionnement à Praxitèle. Pamphile en donna des leçons à Pausias, le premier artiste que les auteurs citent avec distinction dans ce genre. Il paraît constant que cette peinture était en grande faveur chez les Grecs et les Romains; Pline (*H. N.* xxxv, 11) en parle fort au long, mais il n'en indique ni la recette ni les procédés plastiques, en sorte que les modernes se sont longtemps épuisés en recherches inutiles sur ce sujet\*. Le secret était d'autant plus

(\*) Les anciens avaient deux espèces de peinture à l'encaustique. Dans la première, qui ne méritait pas à vrai dire le nom de peinture, ils couvraient un mur, une cloison, une plaque, d'une couche de cire à laquelle, dans l'état de fusion, on avait mêlé des couleurs fines pulvérisées; puis ils dessinaient au style ou burin les figures qu'ils voulaient représenter. Pour les mi-

difficile à ressusciter que nous n'avions trouvé dans l'héritage des anciens aucun monument de cette espèce. Cependant, en 1749, Bachelier nous donna, dans son buste de Minerve, le premier échantillon de peinture en cire connu de nos jours. Peu de temps après (1752), le comte de Caylus parvint, à force de recherches, à découvrir que la *peinture encaustique* était applicable au bois, à la toile et au plâtre. Voici la marche qu'il conseille de suivre dans la préparation des matières à employer : broyer les couleurs avec la cire sur un fond échauffé, puis faire fondre les cires colorées avec leur vernis propre, ou bien fondre la cire dans le vernis et y ajouter la couleur, réduite en poudre très fine. L'huile de térébenthine sert à humecter les couleurs, laver les pinceaux, et pour retoucher les tableaux, leur donner de l'accord, on emploie un vernis préparé avec le mastic et l'esprit-de-vin. Le blanc d'œufs est surtout recommandé pour fonctionner, dans ce cas, comme vernis gras. Du reste, le comte de Caylus et M. Mignot développèrent largement ce procédé dans des mémoires très intéressants, publiés en 1755; après eux la peinture encaustique eut longtemps la vogue, et plusieurs peintres l'employèrent avec un véritable succès, surtout en Allemagne. Nous parlerons ailleurs de Reifenstein, mais parmi les plus récents, nous nommerons MM. Walter à Berlin, Roux à Heidelberg et Pierre Kraft à Vienne. E. P.-C.-T.

**ENCÉLADE**, voy. TITANS et GÉANTS.

**ENCENS**, substance gomme-résineuse connue dès la plus haute antiquité et regardée comme très précieuse à cause de la bonne odeur qu'elle exhale en natures, ils portaient ces mêmes couches cautérisées, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur l'ivoire dont la blancheur marquait les contours du dessin. Dans la seconde espèce, qui est une véritable peinture, ils employaient le pinceau pour appliquer des couleurs sur la cire préparée comme nous l'avons dit, et un style chauffé servait à étendre ces couleurs et à les affermir dans la couche, au moyen d'une espèce de cautérisation faite avec un fer appelé *cauterium*. Cet art paraît s'être perdu au v<sup>e</sup> siècle; on en doit une description exacte au marchese Haus; Montabert, dans son *Traité de la peinture* (t. VII et VIII), Roux dans son ouvrage sur *les Couleurs* (Heidelb., 1828), et plusieurs autres ont contribué à le faire connaître. J. H. S.

brûlant, et qui la faisait employer dans les temples, où son usage s'est continué jusqu'à nos jours. Son nom latin, *thus*, vient du grec *θύος*, dérivé sans doute lui-même de *θύω*, j'offre un sacrifice; le nom d'*oliban*, sous lequel il est parfois désigné, vient, suivant quelques étymologistes, d'*oleum Libani*, huile du Liban. Les naturalistes ne sont point d'accord sur l'arbre qui produit l'encens: les uns pensent que c'est le *boswellia serrata*, les autres l'attribuent au *juniperus lycia* ou *thurifera*. Le premier donne, à ce qu'il paraît, l'encens le plus précieux. Quoi qu'il en soit, il vient des contrées les plus chaudes de l'Afrique et de l'Asie, et se présente sous la forme de larmes ou en morceaux irréguliers d'un blanc jaunâtre, se ramollissant à la chaleur, sans saveur et sans odeur, excepté lorsqu'on le jette sur les charbons ardents, où il répand un parfum délicieux. On distingue, suivant le degré de pureté, l'encens *mâle*, l'encens *femelle*, et la *manne d'encens*.

Dans l'Orient, il est extrêmement employé comme parfum, soit seul, soit mélangé avec diverses substances odoriférantes, et l'on en brûle souvent dans les maisons où règne l'aisance.

Plusieurs gommes résines, provenant de végétaux divers et présentant une odeur plus ou moins analogue à celle de l'encens, ont été confondues avec cette substance et ont servi à la falsifier. En médecine, l'encens a été introduit dans différentes compositions stimulantes; l'on a aussi fait usage des vapeurs qui en proviennent comme d'un moyen excitant local, à part l'action excitante qu'elles exercent sur le cerveau et sur le système nerveux. F. R.

**ENCENSEMENT**, en latin, *thuris suffimentum*, *thymiamatis suffitus*, *thurificatio*. Les païens pratiquaient l'encensement en jetant de l'encens sur un brasier aux pieds des idoles. Il était ordonné aux Israélites de rendre hommage à Jéhovah en brûlant sur son autel un parfum composé tout exprès des aromates les plus odoriférants, קַטֹּרֶת. Les prêtres étaient chargés d'entretenir le feu et d'y jeter de l'encens. A propos du passage de l'*Exode*, XXX, 7, Leclerc dit que cet

usage de fumigation, outre le but religieux, était nécessaire pour faire disparaître les mauvaises exhalaisons.

Les encensements furent adoptés de bonne heure dans le culte chrétien, et on les voit en usage dans les liturgies les plus anciennes, de saint Jacques, de saint Basile, de saint Chrysostôme, dans les écrits de saint Éphrem, de saint Ambroise, et de plusieurs autres pères.

Suivant le rit actuel de l'Église catholique, les encensements sont très multipliés pendant la liturgie; le célébrant bénit ainsi l'encens: *Que le Tout-Puissant, en l'honneur de qui tu seras brûlé, te bénisse*. Lorsque le prêtre encense les offrandes, il récite les trois versets du psaume 140: « Que ma prière monte  
« vers toi, Jéhovah, comme l'encens;  
« l'hommage de mes mains suppliantes  
« comme la fumée du sacrifice du soir.  
« Mets, ô Jéhovah, une garde à ma  
« bouche, une sentinelle sur le bord de  
« mes lèvres; ne permets pas que mon  
« cœur soit entraîné dans le crime, ni  
« qu'il s'égaré dans des pensées coupables avec les artisans de l'iniquité. » On encense aussi les ministres des autels, comme représentant la divinité, et, par un abus inexplicable, les rois, les grands, les magistrats, le peuple. On prodigue l'encens aux morts; il n'est presque pas de bénédiction solennelle qui ne soit accompagnée d'encensement. Autrefois, en France, le refus de cet honneur était une source intarissable de procès et de ridicules.

**ENCENSOIR**, cassolette surmontée d'un couvercle en forme de dôme et suspendue à de petites chaînes, dont on se sert pour encenser. On admire ceux de Notre-Dame de Paris, ainsi que l'habileté avec laquelle les enfants de chœur les balancent dans l'air et les reçoivent dans la main. La matière ordinaire des encensoirs est le cuivre argenté, quelquefois l'argent, rarement l'or. L'historien Fl. Josèphe dit dans ses *Antiquités ju-daiques* (livre VIII, chap. 3), que Salomon fit faire vingt mille encensoirs d'or pour porter les parfums dans le temple, et cinquante mille réchauds du même métal pour porter le feu du grand autel au petit, qui était dans le

saint (traduction du P. Gillet). Il n'y a rien à dire sur une pareille exagération; mais il y a apparence que les encensoirs dont parle Josèphe ne ressemblaient pas aux nôtres et n'étaient que des cassolettes. J. L.

**ENCÉPHALE** (*ἐν κεφαλῇ*, dans la tête). C'est le cerveau en général, et par extension l'axe cérébro-spinal, ou l'ensemble des centres nerveux contenus dans le crâne et dans la colonne vertébrale. Comme on a traité au mot CÉRÉBRO-SPINAL de cet appareil considéré sous ce dernier point de vue, nous ne nous occuperons ici que de l'encéphale proprement dit, renvoyant en outre au mot MOELLE ÉPINIÈRE pour des détails plus explicites sur la portion qui est contenue dans la colonne vertébrale.

L'importance de l'encéphale en physiologie et en pathologie, sa suprématie dans l'organisme, les travaux intéressants dont il est aujourd'hui l'objet sous le point de vue psychologique, nous font un devoir d'entrer dans des développements quelque peu étendus sur sa structure et sur ses fonctions. Néanmoins, quant au premier point, nous croyons devoir prévenir nos lecteurs qu'on s'imaginerait en vain pouvoir se faire une idée bien précise d'un organe aussi compliqué d'après une simple description, si l'on ne s'aidait de dissections, ou au moins de figures bien faites, d'imitations en cire, etc.

L'encéphale proprement dit, ou la portion crânienne du système nerveux central, est une masse de substance pulpeuse dans laquelle on distingue trois parties principales : le *cerveau* proprement dit, le *cervelet*, et la *moelle allongée*.

Le *cerveau proprement dit* occupe la plus grande partie de la boîte du crâne. Sa forme est celle d'un ovoïde arrondi supérieurement, aplati en dessous, et dont la grosse extrémité est en arrière. Il est composé de parties paires situées les unes à droite, les autres à gauche, et réunies par des faisceaux de fibres nerveuses, appelées *commissures*. Chez l'homme, la plus volumineuse partie du cerveau est constituée par les *hémisphères*. Ce sont deux masses offrant cha-

cune la forme d'un quart d'ovoïde, et séparées par un sillon profond, à la base duquel on découvre une bande horizontale (le *corps calleux*) qui sert de commissure ou de communications entre les hémisphères. Ceux-ci offrent à leur surface inférieure trois portions ou *lobes*. Sur toute leur superficie on aperçoit les *circonvolutions*, sorte d'éminences arrondies séparées par des *anfractuosités*, et se contournant sur elles-mêmes en replis tortueux. Si l'on pénètre plus profondément dans la structure des hémisphères, on y découvre deux cavités (les *ventricules latéraux*). A leur fond on voit deux éminences grisâtres, pisi-formes (les *corps striés*), et plus en arrière les *couches optiques*, autres éminences ellipsoïdes, formées extérieurement de substance blanche, et entre lesquelles est un troisième ventricule communiquant avec les deux antérieurs. Entre le troisième ventricule dont nous venons de parler et le quatrième (*ventricule du cervelet*), à la face dorsale de la moelle allongée, sont situés quatre petits mamelons arrondis (les *tubercules quadrijumeaux*), séparés par un sillon crucial et renfermant dans leur intérieur un canal de communication entre les ventricules précités. Enfin les hémisphères tiennent aux parties centrales du système nerveux par deux prolongements ou pédoncules (les *jambes du cerveau*). Ces pédoncules étant coupés, on peut séparer les hémisphères des autres parties de l'axe cérébro-spinal.

La seconde partie de l'encéphale, ou le *cervelet*, n'offre que le quart environ du volume du cerveau. Il occupe la partie postérieure et inférieure du crâne, entre l'os occipital et un repli de la dure-mère, dit la *tente du cervelet*. Il est à peu près globuleux, mais plus étendu transversalement que d'avant en arrière, et se compose essentiellement de deux lobes ou *hémisphères cérébelleux* séparés par une rainure et offrant à l'intérieur une cavité unique (le quatrième ventricule), qui correspond, comme nous l'avons vu, avec le ventricule moyen par un conduit particulier (*l'aqueduc de Sylvius*). Le centre de chaque hémisphère cérébelleux pré-

sente des ramifications auxquelles on a donné, à cause de leur disposition arborisée, le nom d'*arbre de vie*. A leur surface, ils ne présentent pas de circonvolutions, mais des lames ou feuilletés grisâtres, situés les uns contre les autres, et distincts par des sillons étroits. Une éminence transversale ou en forme de croissant (*pont de varole, protubérance annulaire*), qu'on voit au-dessous du cervelet, en avant de la moelle allongée, sert de commissure entre ses deux lobes. Deux pédoncules (les *jambes du cervelet*) rattachent cette partie de l'encéphale à la *moelle allongée*.

Celle-ci, la plus petite de toutes, se montre immédiatement derrière le pont de varole, sous la forme d'un renflement ou bulbe, à la surface inférieure duquel sont quatre éminences dites *pyramidales* et *olivaires*, placées symétriquement l'une à côté de l'autre.

Si l'on veut découvrir l'origine des onze paires de nerfs qui partent de l'encéphale pour se rendre aux différents organes des sens, il faut le renverser et l'examiner à sa base. On voit alors les *nerfs olfactifs*, au-dessous et en avant des hémisphères; plus loin les *nerfs optiques*, qui forment un entrecroisement; puis successivement le *facial*, le *lingual*, l'*auditif*, etc., pour la description desquels nous renvoyons aux traités spéciaux, comme nous avons cru devoir aussi le faire à l'égard de certaines particularités de formes décrites avec un soin minutieux par et pour les anatomistes de profession, telles que le *ped d'Hippocampe*, la *corne d'Ammon*, la *tige pituitaire*, etc.

Il nous reste à indiquer les membranes ou *méninges* qui servent d'enveloppe à l'organe que nous décrivons. Ce sont, de dehors en dedans: 1° la *dure-mère*, membrane fibreuse, épaisse, adhérent aux os du crâne, et ne pénétrant dans l'encéphale que par des expansions ou replis dont un, nommé la *tente du cervelet*, sépare le cerveau du cervelet, et un autre, la *fauç du cerveau*, sépare les deux hémisphères; 2° l'*arachnoïde*, placée en dedans de la dure-mère, à laquelle elle adhère intimement, est mince, transparente, lisse et constamment lu-

bréfiée par de la sérosité. Par une disposition commune à toutes les membranes séreuses, elle tapisse toute la surface de l'encéphale sans pénétrer dans ses cavités, autour desquelles elle se réfléchit en formant un sac sans ouverture, d'où il résulte qu'elle fournit en réalité une double enveloppe aux organes encéphaliques; 3° enfin la *pie-mère*, sorte d'expansion celluloso-vasculaire, très fine, contiguë à l'arachnoïde, et adhérant intimement à l'encéphale dans les cavités duquel elle pénètre.

La substance nerveuse qui constitue l'encéphale est de deux sortes: l'une grise, granuleuse, forme à sa surface une couche de quelques millimètres d'épaisseur, ce qui lui a valu l'épithète de *corticale*. On la trouve cependant aussi dans l'intérieur. Elle est assez généralement regardée aujourd'hui comme la matrice ou la gangue génératrice de la substance blanche ou *médullaire*. Celle-ci, de structure fibreuse, occupe la profondeur du viscère intra-crânien. C'est l'inverse dans la moelle épinière. Quant à l'analyse chimique, elle donne pour résultat différentes matières grasses dans lesquelles se trouve une petite quantité de soufre et de phosphore.

A l'ancienne manière de diviser le cerveau par des coupes faites arbitrairement en tous sens, Gall (*voy.*), un des premiers, a substitué une méthode plus rationnelle en cherchant à reconnaître chaque partie étudiée à sa place, à en suivre les développements successifs et les connexions naturelles. C'est ainsi qu'il est parvenu à démontrer la disposition des fibres nerveuses et à déplier les circonvolutions sous la forme d'une membrane, etc.; mais décrire le mode d'évolution de ce viscère, la manière dont les fibres médullaires se renforcent en passant au travers de la substance grise, etc., serait tomber dans des considérations d'anatomie transcendante déplacées ici. Notons seulement un fait curieux, le *croisement* des fibres nerveuses d'un côté à l'autre de l'encéphale, de telle sorte qu'une lésion qui a lieu, par exemple, dans le côté droit se traduit par des troubles du mouvement ou de la sensibilité de la moitié gauche du corps.

Quelques mots sur les principales modifications que la structure de l'encéphale subit chez les animaux. Aucun animal invertébré n'a de cerveau : un simple renflement ou ganglion en tient ordinairement lieu. L'absence du cerveau, soit chez l'homme, soit chez les animaux, n'est pas une monstruosité très rare. Elle est compatible avec la vie intra-utérine. Les hémisphères cérébraux existent chez tous les vertébrés (hormis les raies et les squales), mais ce n'est que chez l'homme et chez les quadrumanes qu'ils dépassent le cervelet. C'est chez les mammifères seulement qu'ils sont sillonnés de circonvolutions ; celles-ci ne sont chez aucun animal aussi nombreuses et aussi profondes que dans l'homme. Les lobes olfactifs prennent dans certaines classes un grand développement ; dans plusieurs espèces de poissons et de reptiles ils égalent le reste du cerveau. Les hémisphères du cervelet n'existent que chez les mammifères. Le cervelet lui-même manque totalement chez les reptiles batraciens.

Passons maintenant à un point non moins important, l'étude des *fonctions* de l'encéphale. Renvoyant au mot *système NERVEUX* pour ce qui est des fonctions générales de cet appareil, nous nous bornerons à établir ici que le cerveau est l'organe de la sensibilité, de l'intelligence et des volitions.

1° L'encéphale est l'aboutissant commun de toutes les impressions organiques intérieures ou extérieures, en d'autres termes, le centre de la faculté de sentir ou de la sensibilité proprement dite. Entre autres faits qui le prouvent surabondamment, nous citerons l'absence complète de toute sensation dans les circonstances où le cerveau ne peut exercer ses fonctions, comme dans un sommeil profond, le narcotisme, certains états pathologiques, etc., l'impossibilité d'éprouver aucune sensation dans les sens ou dans tout autre organe qui ne communique plus avec l'encéphale, parce que les nerfs qui s'y rendent sont coupés ou lésés.

2° Les mêmes faits qui prouvent que l'encéphale est l'organe de la sensibilité physique démontrent qu'il est aussi le

point de départ de tous les mouvements volontaires. En effet, dans les maladies qui paralysent le cerveau, dans les circonstances qui suspendent son action, les mouvements deviennent impossibles. D'un autre côté, si toute communication entre l'encéphale et les organes du mouvement est interrompue par la lésion des nerfs qui établissent cette communication, il y a également impossibilité d'exécuter les mouvements que commande la volonté. Ainsi les désordres du mouvement, la paralysie, etc., sont les signes les plus fréquents des affections cérébrales.

3° Le cerveau est sinon la cause, du moins l'organe des facultés intellectuelles ; en effet, si le cerveau est altéré de quelque manière, il y a désordre dans la pensée, ou même impossibilité complète de penser. La folie, par exemple, a son siège dans le cerveau : c'est la que le sens intime nous fait irrésistiblement rapporter le siège de la pensée ; et en effet les grands travaux de l'esprit, les passions violentes épuisent ou irritent ce viscère, le prédisposent à de graves maladies. Chez les invertébrés qui n'ont pas de cerveau, l'intelligence est remplacée par l'instinct (*voy.*), qui a probablement son siège dans les nerfs ganglionnaires.

On peut établir en principe général que le degré d'intelligence d'un individu est surtout en rapport avec le nombre et la profondeur des plis ou circonvolutions cérébrales, et avec l'étendue de son cerveau. Chez l'idiot, cet organe est très petit ; chez les hommes de génie, on a communément observé un grand développement des masses antérieures. De même les différences que montrent les animaux sous le rapport de leur intelligence paraissent être aussi en rapport avec le développement de leur cerveau. Leur sphère intellectuelle s'agrandit en raison du degré de composition de leur encéphale. L'homme, le plus intelligent des êtres créés, est aussi celui de tous les mammifères dont le crâne est proportionnellement le plus grand et la face la plus petite. A mesure que les animaux deviennent plus stupides, la proportion inverse devient plus marquée ; le front, au lieu d'être droit, comme dans la tête

de l'Européen, s'incline de plus en plus en arrière, de manière à devenir très aigu, de droit qu'il était (*voy. VISAGE et HOMME*).

Une dernière question se présente ici : faut-il croire, avec Gall et les phrénologistes, que chaque partie du cerveau soit affectée à une faculté différente et constitue en quelque sorte un organe spécial ? L'état actuel de la science permet-il de localiser ces facultés et de juger de leur degré de développement d'après celui des parties du cerveau dans lesquelles elles sont censées avoir leur siège ? Ce haut problème de physiologie psychologique, qui soulève aujourd'hui des débats si animés, recevra sa solution au mot PHRÉNOLOGIE, si tant est qu'il soit possible de lui en donner une aujourd'hui. *Voy. aussi GALL.* C. S-TE.

**ENCÉPHALITE**, inflammation du cerveau. Quoique la distinction n'ait guère d'influence sur le traitement, les médecins isolent l'inflammation des méninges, ou membranes qui enveloppent le cerveau, de celle qui occupe la substance même de cet organe ; ils ont même décrit à part l'inflammation des diverses parties du cerveau. L'encéphalite, décrite aussi sous le nom de *cérébrite*, est une affection moins commune qu'on ne le croirait d'après l'importance et la continuité des fonctions du cerveau. Quoiqu'il en soit, elle accompagne ou suit fréquemment la méningite ; on la voit affecter plutôt les adultes et les vieillards que les enfants, et se montrer tantôt aiguë et tantôt chronique. Fréquemment elle succède à des lésions mécaniques du cerveau ou de la boîte osseuse qui le renferme ; les violentes affections de l'âme, des douleurs physiques intenses ou opiniâtres, l'abus des liqueurs spiritueuses et des médicaments excitants, sont autant de causes déterminantes. Deux périodes bien distinctes se montrent dans cette maladie : une première signalée par l'exaltation des fonctions cérébrales, telles que le délire, l'agitation, les convulsions, une douleur violente à la tête avec éblouissements, tintements d'oreille, etc. ; une seconde caractérisée par l'anéantissement des facultés intellectuelles, l'abolition des sens, l'assoupissement et la paralysie. Des nuances

extrêmement nombreuses d'intensité et de durée peuvent se montrer dans ces deux périodes sans rien changer ni à la nature ni à la gravité de la maladie. Les symptômes varient aussi suivant que la lésion occupe telle ou telle portion de la masse encéphalique, et les observations de ce genre ont beaucoup servi à la localisation des diverses facultés intellectuelles. *Voy. l'art. précédent.*

L'encéphalite est une maladie grave et souvent funeste, surtout lorsqu'elle est lente et insidieuse dans son développement. On a souvent de la peine alors à la distinguer des névralgies, des aliénations mentales et d'autres affections nerveuses. Il y a des exemples bien constatés de guérison, de même qu'on connaît des cas où l'encéphale a été longtemps enflammé sans qu'il se soit manifesté des symptômes proportionnés à l'importance du mal.

L'ouverture des corps fait voir la substance cérébrale plus ou moins endurcie, gorgée de sang, quand la mort a eu lieu dans la période aiguë de la maladie ; quand elle a été lente, la substance cérébrale est plus ou moins ramollie et quelquefois même complètement convertie en un pus dont la consistance et la couleur sont extrêmement variables. Quelquefois aussi se trouvent des masses cancéreuses ou tuberculeuses qui sont produites plus ou moins rapidement sous l'influence de la maladie comme le pensait quelques-uns, ou qui l'ont précédée, si l'on en croit d'autres médecins.

Le traitement ne saurait être trop actif dans l'encéphalite où, plus qu'ailleurs, il importe de borner le progrès des altérations. La saignée générale et locale, les applications froides sur la tête, les applications irritantes aux extrémités inférieures y sont particulièrement indiquées, sans exclure les moyens accessoires ordinaires du traitement antiphlogistique. Les vomitifs, loin d'être utiles, sont à craindre, à cause des ébranlements qu'ils occasionnent à un organe délicat dans l'état de santé et dont la sensibilité est encore augmentée par la maladie. Les narcotiques, non plus, ne sauraient y être avantageux ; car dans ce cas, au lieu de procurer du sommeil et du calme, ils

suscitent des phénomènes tout-à-fait opposés.

Les premiers moyens à employer sont ceux qui peuvent soustraire le cerveau à toute cause d'irritation directe et permanente, ce qu'on fait en extrayant les fragments d'os ou autres corps étrangers qui blessent et compriment la substance cérébrale.

Quand la maladie est arrivée à la période de suppuration, les chances de succès sont moins nombreuses et moins sûres; cependant on a vu des malades guérir, ou par les seules forces de la nature ou sous l'influence d'un traitement antiphlogistique mitigé, auquel on associe plus hardiment des révulsifs et même quelques excitants. On a pu aussi quelquefois avoir à ouvrir une collection de pus épanché dans la substance cérébrale, et amener ainsi une heureuse terminaison, dans des cas qui semblaient désespérés.

F. R.

**ENCHANTEMENT**, voy. MAGIE.

**ENCHÈRE**, offre d'un prix supérieur, soit à la mise à prix, soit au prix offert par quelqu'un pour une chose qui se vend ou se loue au plus offrant, en justice ou devant un officier public.

Les *enchères* se font toujours de vive voix, en justice ou devant un officier public; mais dans les ventes faites devant les tribunaux elles ne peuvent être mises que par le ministère d'avoués. Les administrations publiques et les communes emploient souvent la voie des enchères par écrit et cachetées, qui prennent alors le nom de *soumissions*.

C'est au dernier enchérisseur que l'adjudication est faite; lui seul est obligé; de sorte que, s'il était insolvable, on ne pourrait s'adresser au précédent enchérisseur, qui se trouve pleinement libéré quand son enchère est couverte par une autre, alors même que cette dernière serait déclarée nulle. On nomme *folle enchère* celle qui est présentée témérairement et aux conditions de laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire. Dans ce cas, on vend à la folle enchère, c'est-à-dire l'on procède, aux frais de cet enchérisseur, à une nouvelle adjudication. Le fol enchérisseur est en outre tenu de la différence entre son prix et celui de la

nouvelle vente, si ce dernier est inférieur, et il ne peut réclamer l'excédant s'il y en a. La vente sur folle enchère n'est de droit qu'en matière d'expropriation forcée; mais une stipulation formelle peut être faite à cet égard dans les autres adjudications.

Ceux qui entravent la liberté des enchères ou des soumissions, par voies de fait, violences ou menaces, ou qui, par dons ou promesses, écartent les enchérisseurs, sont punis d'un emprisonnement de 15 jours à 3 mois, et d'une amende de 100 fr. à 5,000 fr. Les mêmes peines, d'après l'article 22 du Code forestier, sont applicables à toute association secrète ou manœuvre, entre les marchands de bois ou autres, tendant à nuire aux enchères, à les troubler ou à obtenir les bois à plus bas prix. E. R.

**ENCISE** ou **ENCIS**. Dans l'ancien droit criminel français, on désignait par cette expression le meurtre d'une femme enceinte ou celui de l'enfant dont elle était grosse. On lit dans les *Établissements* de saint Louis, liv. 1<sup>er</sup>, chap. 25 : « Bers\* si a en sa terre le murtre, le rat et l'encis, tout ne l'eust pas anciennement. Rat si est fame efforcée. Encis si est fame enceinte, quand lest la fiert, et elle müert de l'enfant. » L'article 51 de la coutume du Maine portait : « Le seigneur chastellain est fondé d'avoir toute justice haute, moyenne et basse, avec la cognoissance des grands cas cy-après déclarez : c'est à sçavoir, de ravissement de personne, d'homicide fait de guet-à-pensée, de *encis*, qui est de meurdrir femme enceinte, ou son enfant au ventre, etc. » Ménage croit que ce mot vient d'*incisium*, fait d'*incidere*, qui, selon lui, signifie *intus cædere*.

Autrefois le crime d'encis entraînait la peine capitale; mais le Code pénal l'ayant laissé dans la classe des simples meurtres, il ne serait aujourd'hui puni de mort que dans le cas où les circonstances qui l'auraient accompagné constitueraient un assassinat. E. R.

**ENCKE** (JEAN-FRANÇOIS), directeur de l'observatoire royal de Berlin. Né le 23 septembre 1791 à Hambourg, où son père était pasteur, il étudia d'abord

(\*) Le baron.

les mathématiques et l'astronomie sous M. Gauss à Gœttingue, entra plus tard dans l'artillerie, au service de la Prusse, et il était lieutenant de cette arme à la forteresse de Kolberg lorsqu'il fut connu du ministre d'état actuel de Saxe, M. de Lindenau, qui le plaça à l'observatoire de Seeberg, près de Gotha. M. Encke resta dans cette ville jusqu'en 1825, époque à laquelle il fut nommé directeur de l'observatoire de Berlin et secrétaire de la classe des mathématiques de l'Académie royale de Prusse. Ce fut lui qui reconnut la comète découverte par Pons, le 26 novembre 1818, comme une de celles dont la révolution était la plus courte (3 ans  $\frac{315}{1000}$ ). Cette circonstance fit donner à la comète le nom d'Encke. L'exactitude des observations qu'il a faites sur elle ont appelé l'attention des savants sur la résistance que les corps de ce genre semblent éprouver de la part de l'éther dans l'espace. On peut consulter ses deux traités en langue allemande *Sur la comète observée par Pons* (Berlin, 1831-32), où il donne un aperçu du rapport qu'il a fait sur ces recherches. M. Encke rectifia les observations recueillies sur les passages de Vénus depuis 1761 jusqu'en 1769, et en conclut que la distance moyenne du soleil à la terre était de 20,665,838 milles géographiques; ce qui, en admettant le diamètre moyen de la terre comme égal à 859,4366 milles géographiques, donne pour la parallaxe du soleil 8,578 secondes. Depuis 1830 M. Encke donne ses soins aux Annales astronomiques (*Astronomische Jahrbücher*) dirigées précédemment par Bode, et entre ses mains cette publication s'est élevée au niveau des écrits périodiques les plus estimés sur cette science. C. L.

**ENCLAVES**, portions de territoire appartenant à un souverain autre que celui du territoire d'alentour. C'est ainsi qu'autrefois le pape possédait en France l'enclave d'Avignon. Par suite des conquêtes, des traités de paix et des échanges, les enclaves ont disparu de tous les grands états; mais elles subsistent encore en Allemagne, où l'ancien morcellement de territoire a laissé des traces profondes. Plusieurs souverains y possèdent des territoires tellement petits

qu'ils se trouvent enveloppés entièrement par les territoires de puissances plus considérables. Cet état de choses singulier a donné lieu à des procès et à une législation particulière qui force les états enclavés à se soumettre en partie à des mesures d'administration et de police adoptées par les souverains qui les enveloppent, par exemple en ce qui concerne les postes, les douanes, les routes militaires, etc. Ce sont des servitudes imposées aux petits états en raison de leur position, des restrictions de leur indépendance commandées par la nécessité. D. C.

**ENCLOUER** (art militaire). Une ville est assiégée, la garnison fait une sortie, elle s'empare des batteries ennemies; elle voudrait pouvoir rentrer les pièces dans la place; mais comment, sous le feu de l'ennemi et souvent par des chemins impraticables, mouvoir ces lourdes machines de guerre? Le temps presse, il faut à la hâte mettre les canons hors d'état de servir: un canonnier place alors dans la lumière un clou carré, entaillé sur ses arêtes, l'y chasse avec force jusqu'à ce que la partie supérieure arase l'orifice de la lumière; puis, à grands coups de refouloir, il rive dans l'intérieur de la pièce la pointe du clou; il augmente les difficultés que l'ennemi éprouvera à se servir de nouveau de la pièce en introduisant un boulet jusqu'au fond de l'âme et en l'y fixant par des éclisses en fer qu'il refoule fortement avec une barre de fer. Tel est le moyen mis en pratique à la guerre pour enclouer les canons. C. A. H.

**ENCLOURE** (méd. vétér.), affection très commune des pieds du cheval, laquelle reconnaît pour cause un clou qui a pénétré dans la sole, soit par la faute du maréchal-ferrant, soit parce que l'animal en marchant se sera enfoncé un clou dans cette partie. Quoi qu'il en soit, il s'établit une inflammation sourde et une suppuration qui, en s'étendant, peut détacher la sole et même une partie du sabot. Lorsqu'au moment du ferrage on s'aperçoit de l'accident, on doit extraire le clou d'abord et remédier ensuite au mal par quelques émollients et le repos; quand il s'agit du *clou de rue*

ainsi qu'on l'appelle, l'extraction est souvent difficile et nécessite quelques opérations. Les suites sont aussi plus fâcheuses, et elles exigent plus impérieusement les pansements méthodiques, le traitement antiphlogistique et le repos. Il est facile de concevoir l'importance de cette maladie qui semble peu sérieuse au premier abord, et qui néanmoins met hors de service un grand nombre de chevaux, lorsqu'on réfléchit à la sensibilité extrême de ces parties. F. R.

**ENCLUME.** L'enclume, en latin *incus*, est un instrument commun à presque tous les ouvriers qui travaillent les métaux. Ce n'est autre chose qu'une masse plus ou moins considérable de fer aciéré sur laquelle on bat et façonne au marteau divers ouvrages en fer, acier, or, cuivre, argent, etc.

L'enclume se compose de différentes parties : le *corps* ou *billot*; l'*estomac* ou la *poitrine*, pièce de fer dont la largeur varie de deux pouces à deux pouces et demi, suivant la force de l'enclume dont elle égale l'épaisseur par le bas; mais elle va toujours en se rétrécissant vers l'extrémité supérieure, qui ne portegère que  $\frac{2}{3}$  environ de son épaisseur à la base; la longueur de cette pièce est, relativement au corps de l'enclume, dans la proportion de  $\frac{2}{3}$  à 1; la *paroire*, située le long du haut du corps, et formant avec la poitrine une espèce de T : c'est une pièce de fer plat dont la largeur est environ  $\frac{1}{3}$  de la hauteur du corps, avec une épaisseur d'un pouce ou un pouce et demi, selon la force de l'enclume. Son effet est de donner plus de largeur à la table et de fortifier la masse entière, au moyen des arcades sur lesquelles elle s'étaie; les *pieds* sont des pièces de fer de deux à trois pouces en carré, toujours en proportion de la grosseur de l'instrument, soudés de chaque côté au bas du corps : il ne faut pas moins de trois chaudes pour chaque pied; la *saillie* ou *talon* se compose de trois mises de différentes grosseurs, et quelquefois d'un moindre nombre, lorsque l'enclume n'est pas de force à l'exiger. Ces mises, soudées ensemble, forment un talon carré dont la largeur égale l'épaisseur du corps de l'enclume, y compris l'épaisseur de la

*paroire*, qui ne fait qu'une masse avec le corps; la *table*, qui est la partie la plus importante de l'enclume, celle dont la qualité détermine seule la valeur de l'instrument, en forme la surface, à prendre depuis la racine de la bigorne jusqu'à l'extrémité de la saillie ou du talon. Pour aciérer la table, on emploie deux ou même trois mises d'un acier superfine; enfin nous trouvons encore dans l'enclume la *bigorne* : c'est l'extrémité opposée au talon, et qui, finissant en pointe, sert à courber les grosses pièces. Certaines enclumes, celles des éperonniers, par exemple, ont deux bigornes, dont l'une est ronde et l'autre carrée : cette dernière se place ordinairement à droite, à la place du talon. Il y a aussi des espèces d'enclumes qui retiennent spécialement le nom de *bigornes* : ce ne sont, à proprement parler, que deux bigornes dont les bases seraient soudées, sauf un petit espace, en forme de table, qui les sépare.

Tous les forgerons se servent de l'enclume : c'est sur elle qu'ils placent le fer rouge, pour le battre à chaud et lui donner la forme que réclament les différents ouvrages qu'ils veulent fabriquer. L'enclume des cloutiers est exactement semblable à celle des taillandiers; elle leur sert à forger les baguettes qu'ils emploient à la fabrication des clous. Celle des aiguilletiers et passementiers est tout simplement une espèce de tas ou de *bigorne* plate dont la surface est sillonnée de plusieurs fentes plus ou moins grandes et profondes dans lesquelles on travaille les ferrets pour les arrondir autour du lacet auquel on les adapte. Les arquebusiers emploient, comme les serruriers, l'*enclume en bigorne*, pour forger et arrondir plusieurs pièces dont la confection entre dans le domaine de leur art. Celle des paumiers-raquetiers est un billot rond sur lequel est debout une broche de fer, et à côté une petite lame de métal. Enfin les ceinturiers, chaudronniers, cloutiers d'épingles, couteliers, couvreurs, maréchaux, orfèvres, teinturiers et plusieurs autres artisans ont également recours à l'enclume; celle sur laquelle les couvreurs taillent l'ardoise affecte la forme d'un T dont la branche inférieure

serait un peu cintrée sur le champ et pointue. Quant à l'enclume dont font usage les teinturiers, c'est un bloc dont la base est de fer et la surface aciérée.

Les enclumes, avons-nous dit, varient indéfiniment de volume; cette même variété se retrouve dans leurs différents modes de confection : les unes sont coulées, les autres sont forgées, etc.

En anatomie, l'*enclume* est l'un des quatre osselets qui se trouvent dans la caisse du tympan de l'oreille.

Dans le style figuré, on dit remettre un ouvrage sur l'enclume pour dire lui donner une autre forme. Se trouver entre l'enclume et le marteau signifie, dans le langage familier, avoir à souffrir des deux côtés, être embarrassé et ne savoir quel parti prendre, etc. E. P-C-T.

**ENCOLLAGE.** L'encollage est un procédé commun à plusieurs artistes et industriels, tels que peintres, doreurs, manufacturiers en soie, laine, fil, coton, etc. Son effet est de donner aux matières sur lesquelles on l'applique une consistance qui facilite le travail, en assure la durée, ou lui donne une apparence, un lustre qui en rehausse le prix aux yeux de l'acheteur. Ainsi, par exemple, le peintre emploie l'encollage dans les ouvrages à la détrempe, c'est-à-dire qu'il délaie de la gélatine ou colle-forte (*voy.*) dans un liquide jusqu'à ce qu'il prenne une teinte uniforme et qu'il ait assez de consistance pour qu'on puisse facilement l'appliquer avec la brosse. Pour les décorateurs d'appartements, l'encollage est une préparation qu'ils étendent sur les boiseries ou plafonds pour boucher les pores du bois ou du plâtre et les disposer à recevoir une couleur ou un vernis. Il en est de même du doreur qui, avant de poser sa dorure, applique sur l'objet qui doit la recevoir une couche de matière propre à empêcher l'absorption de l'or, à en faire ressortir le lustre et lui donner du poli. Dans ce cas, l'encollage peut se faire d'un seul coup; mais il arrive aussi souvent qu'on est obligé de donner plusieurs couches aux objets qu'on veut dorer, ce qui dépend surtout de leur densité ou de leur porosité. La colle (*voy.*) qui sert à cet usage doit être employée toute bouillante, parce que, dans

cet état, elle pénètre mieux. Elle ne sera ni trop molle ni trop épaisse, et, si elle se trouvait trop forte, on l'affaiblirait en y mélangeant de l'eau, jusqu'à ce qu'on l'eût amenée à une densité convenable : alors on l'étend avec une brosse de poils de sanglier, en adoucissant lorsqu'on fait un ouvrage uni. Si, au contraire, on opère sur des moulures ou sur des sculptures, on applique la colle en frappant légèrement avec la brosse la surface qu'il s'agit d'enduire : c'est ce qui s'appelle *encoller*.

L'encollage se fait tantôt avec des rognures de gants, parchemins, et en général avec les peaux de toutes espèces d'animaux qu'on fait bouillir, tantôt avec du lait écrémé, de la chaux, de l'huile de lin, d'œillette ou de noix : c'est l'encollage *au lait*. D'autres fois, on fait un amalgame d'eau-forte, de feuilles d'absinthe, d'ail, de sel de cuisine, de vinaigre blanc, etc. L'emploi de ces différents ingrédients dépend de la nature des ouvrages auxquels on les destine.

Les manufacturiers de laine, fil et coton donnent le nom d'*encollage* à un apprêt de gomme ou de colle, mais plus souvent de gomme, qu'ils emploient à fortifier leurs tissus. Enfin, l'encollage, en terme de tisserand, désigne également un enduit de gomme ou de colle dont ils revêtent ordinairement le fil de leurs chaînes pour lui donner plus de fermeté et de poli. E. P-C-T.

**ENCRE.** L'origine de ce mot vient de la basse latinité *incaustum*, corruption d'*incaustum*, dont les Italiens firent *inchiostro* et nous *encre*. On entend par là toute liqueur ou pâte liquide qui sert pour écrire, dessiner, imprimer, lithographier, autographier, etc. Avant l'invention de ce moyen propre à fixer la pensée, on gravait avec un style sur des tablettes enduites de cire ou bien sur le bois, la pierre; ou avec du charbon, de la craie, on traçait les caractères sur des surfaces. Ce ne fut que longtemps après l'invention de l'écriture (*voy.*) que l'on s'avisait de se servir d'un liquide coulant peu à peu d'un chalumeau, puis d'une plume.

Chez les anciens, la liqueur à écrire avait pour base le noir de fumée ou le noir

d'ivoire; mais cette encre ne happait pas convenablement et l'on pouvait facilement altérer les manuscrits. La mauvaise foi tire parti de tout; il fallut trouver une liqueur plus solide. Depuis longtemps on fait usage d'une décoction de noix de galle mise en contact avec une dissolution de couperose (sulfate de fer) qui a la propriété chimique de faire passer la première au noir, ce qu'on appelle en terme de science un gallate de fer. Puis on y ajoute de la gomme arabique en quantité suffisante pour donner à l'encre la consistance convenable. Cependant les fabricants ont des recettes plus ou moins compliquées. La plus simple consiste en ceci : 2 tiers de noix de galle et 1 tiers de copeaux de bois de campêche pulvérisés; faire bouillir dans 25 fois leur poids d'eau pendant deux ou trois heures, en ayant soin de remplacer l'eau que l'ébullition fait évaporer.

D'un autre côté, on fait dissoudre du sulfate de fer (couperose verte), et si l'on veut que l'encre soit bien noire tout de suite, on le fait calciner. Cette dissolution doit marquer 14 ou 15 degrés à l'aréomètre. On y ajoute du sulfate de cuivre, un 13<sup>e</sup> de la noix de galle. A part aussi, on sature de l'eau tiède avec de la gomme arabique. Tout cela étant préparé, on mêle 6 parties de la décoction de noix de galle et de bois de campêche à 4 parties d'eau gommée; puis on y verse 3 ou 4 parties de la solution de sulfate de fer, et on agite. La liqueur devient bientôt d'un beau noir.

Voici les proportions déterminées en poids : eau, 12 livres; noix de galle (d'Alep, comme la meilleure), 8 onces; copeaux de bois de campêche, 4 onces; sulfate de fer, 4 onces; gomme arabique, 3 onces; sulfate de cuivre, 1 once. Quelques-uns ajoutent du sucre candi, 1 once.

L'encre la plus parfaite serait celle qui à une couleur noire franche et bien foncée joindrait la qualité de ne pas s'épaissir par le contact de l'air et celle d'être indélébile, c'est-à-dire inattaquable par des réactifs chimiques. On a donc cherché à lui donner ces qualités, ce qui a donné lieu à diverses recettes. En voici quelques-unes :

*Encre brevetée de Celliers :*

Eau..... 12 litres.  
Noix de galle..... 3 livres.

Nitrate acide de fer, ce qui peut provenir de la décomposition de 1 livre à 1 livre  $\frac{1}{4}$  de sulfate de fer par l'acide nitrique en excès.

Gomme arabique..... 1  
Charbon animal, surtout de graisse.....  $\frac{1}{4}$

*Encre indélébile de Westrumb :*

Bonne encre ordinaire... 2 litres.  
Indigo pulvérisé..... 1 liv.  $\frac{1}{2}$   
Noir de fumée délayé dans l'alcool..... 1

Mais selon M. Payen et M. Thénard l'encre qui paraît le plus à l'abri de l'atteinte des faussaires est un mélange, en parties égales, d'encre ordinaire et d'une solution d'encre de la Chine.

*Encre de la Chine.* La préparation de cette couleur si utile dans les arts du dessin est encore un secret pour nous; toutefois on est parvenu à l'imiter avec succès. C'est Proust qui, après avoir décomposé le produit préparé à la Chine, en a donné une recette simple, et il paraît que les gens de l'art ont adopté son résultat. Ce procédé consiste à mêler de la gélatine (colle-forte ou colle de poisson) à du noir de fumée, dit *noir léger fin*, dégraissé par la potasse. On ajoutera un peu de musc pour voiler l'odeur de la colle-forte quand c'est elle qu'on préfère.

Kasleteyn et Merimé ont donné des recettes qui diffèrent peu de celle qu'on vient de lire.

On met la pâte qui résulte du mélange dans des moules imitant les formes chinoises, et on fait sécher lentement; puis on dore ou l'on orne *ad libitum*. Les caractères qui annoncent dans cette couleur les qualités désirables sont ceux-ci : cassure d'un beau noir luisant et un peu cuivré, pâte extrêmement fine et bien homogène. Si on la délaye, ses teintes sont plus ou moins foncées, mais parfaitement monotones. Arrivée au noir intense, elle coule encore assez facilement pour tracer les déliés les plus fins à la plume ou au tire-ligne.

Employée au lavis, elle doit se fondre par les bords avec un pinceau chargé d'eau pure; mais une fois séchée elle ne doit plus y céder.

*Encre d'imprimerie.* On la prépare avec de l'huile de lin enflammée pendant une demi-heure environ, puis bouillie à petit feu jusqu'à consistance convenable. On y incorpore un sixième de son poids de noir de fumée.

*Encres de couleur.* Ce sont des infusions ou des solutions auxquelles on ajoute de la gomme arabique. On se sert plus particulièrement d'encre rouge, d'encre verte et d'encre jaune.

La première est le produit d'une infusion de bois de Brésil dans du vinaigre ou d'une dissolution de cochenille dans l'ammoniaque. Mais la plus belle est une décoction de carmin dans le même alcali.

La seconde se prépare avec deux parties de vert-de-gris et une de crème de tartre dans huit parties d'eau que l'on réduit à moitié par l'ébullition.

La troisième s'obtient en faisant bouillir dans un litre d'eau une demi-livre de graines d'Avignon; ou mieux encore du safran, mais en moindre quantité, avec un peu d'alun.

La gomme gutte, délayée comme l'encre de la Chine, procure une encre jaune plus solide que la précédente.

La plupart de ces encres, aussi bien que l'encre ordinaire, sont sujettes à se couvrir de moisissure, et il paraît que cet inconvénient est dû à la présence d'animalcules. C'est pourquoi on a proposé comme remède d'y ajouter quelque poison subtil, tel que le sublimé corrosif ou le précipité rouge.

Beaucoup d'anciens manuscrits sont tracés en lettres d'or; voici comment se préparait l'encre propre à cette écriture : on réduisait en poudre de l'or mêlé avec un peu d'argent, on y joignait du soufre, et on mettait le mélange sur le feu jusqu'à ce qu'il devint rouge; on pulvérisait de nouveau le culot qui en résultait et on lavait bien la poudre. Quand on voulait en faire usage, on la faisait chauffer dans de l'eau gommée, et on recouvrait ce qu'on avait tracé par son moyen de nouvelle eau gommée mêlée d'ocre ou de cinabre.

*Encre à impressions lithographiques.* Cette encre est analogue à celle des imprimeurs; son véhicule est l'huile de lin épaissie par une inflammation momentanée et par l'ébullition (voy. ci-dessus). On l'appelle alors *verniss*.

Ce vernis doit être plus épais lorsqu'il s'agit de tirer de sépreuves de dessins faits au crayon lithographique (voy. LITHOGRAPHIE), et un peu plus liquide quand il est question de tirer des exemplaires d'écriture ou de dessins faits à l'encre dont nous allons parler. C'est l'expérience seule qui peut déterminer le point convenable.

On incorpore à ce vernis une quantité de noir de fumée suffisante pour que les épreuves sortent bien noires; et comme cela dépend de la quantité de noir, on lui donne toute la perfection dont il est susceptible en faisant rebrûler dans un vase clos le noir de fumée provenant de la combustion de la résine, qui est préférable.

On obtient des encres de couleur pour le même usage en substituant au noir du bleu de Prusse, de l'indigo, du cinabre, des ocres, du carmin, des laques, etc. Il faut toujours les choisir de première qualité; quelques-unes exigent l'intervention de l'essence de térébenthine pour pouvoir être amalgamées avec le vernis.

*Encre à dessiner en lithographie.* Lorsque l'on veut écrire ou dessiner à la plume sur la pierre, on se sert d'une encre particulière qui doit couler facilement et adhérer fortement.

Il y a plusieurs recettes qui diffèrent peu les unes des autres; voici celle que l'on considère comme la meilleure :

Savon de suif desséché . . . . . 1 once.

(En général on préfère le savon de suif au savon à l'huile pour toutes les préparations lithographiques).

Mastic en larmes . . . . . 1  
Sous-carbonate de potasse . . 1  
Laque en tables . . . . . 5  
Noir de fumée . . . . .  $\frac{1}{2}$

*Encre de conservation.* Enfin on se sert en lithographie d'une autre espèce d'encre propre à conserver le dessin sur pierre quand le tirage doit être suspen-

du. Elle doit être grasse et onctueuse pour ne pas se dessécher comme l'encre à l'huile de lin seulement. Voici sa recette :

Vernis lithographique très épais ou huile de lin épaissie. . . . .	2 parties.
Suif de mouton. . . . .	4
Cire blanche. . . . .	1
Huile de térébenthine. . . . .	1
Noir de fumée. . . . .	4

Pour la manière d'en faire usage, voy. au mot LITHOGRAPHIE.

*Encre à autographie :*

Savon sec. . . . .	3 onces.
Cire blanche bien pure. . . . .	3
Suif de mouton. . . . .	1
Gomme laque. . . . .	1 $\frac{1}{2}$ ou 2
Mastic en larmes. . . . .	1 $\frac{1}{2}$ à 2
Noir de fumée. . . . .	1

On s'en sert sur un papier préparé spécialement à cet effet. Voy. AUTOGRAPHIE.

*Encres de sympathie.* Les effets que produisent certaines matières mises en contact ont autrefois donné lieu à des idées qui n'ont plus cours aujourd'hui. On sait maintenant que ni la sympathie ni la magie n'ont part à des phénomènes qui ne paraissent pas moins étonnants aux yeux du philosophe pour être dans l'ordre des choses naturelles.

On a donné le nom d'encres sympathiques à des liqueurs qui tracent des caractères invisibles, mais que l'on fait paraître par divers moyens. A la rigueur, l'encre ordinaire séparée en deux parties ferait une encre sympathique : il suffirait d'écrire avec une infusion de noix de galle et de passer ensuite sur les lignes tracées une solution de couperose pour que les caractères parussent en noir plus ou moins intense, ou *vice versa*.

Aujourd'hui on connaît tant de ces moyens que les rapporter tous deviendrait fastidieux. Voici les plus simples et les plus curieux.

Des caractères ou dessins tracés avec du jus d'ognon ou de citron, ou avec une solution d'alun de roche, apparaissent en brun lorsqu'on les expose à un feu un peu vif. L'hydrochlorate de cobalt étendu d'eau trace des caractères qui, légèrement chauffés, apparaissent en bleu ; si on les éloigne du feu ils disparaissent,

et pour qu'ils reparassent à volonté il suffit qu'on les en rapproche. Si on y mêle de l'hydrochlorate de tritoxide de fer, les caractères paraissent en vert. Des hommes ingénieux ont profité de cette propriété pour faire de jolis écrans qui changent une scène d'hiver en un frais paysage du printemps. Il suffit pour cela de recouvrir la neige des arbres et du sol par des dessins de feuilles et de gazon tracés avec le mélange ci-dessus. La personne qui tient l'écran est toute étonnée de la métamorphose.

Les bateleurs distribuent à leurs spectateurs des billets blancs qui, sous l'influence de leur lutin familier, doivent bientôt contenir l'horoscope de celui qui consent à l'interroger ou d'excellents numéros pour la loterie. Cette petite jonglerie s'opère au moyen de caractères tracés à l'avance avec de l'acétate de plomb que l'on expose aux vapeurs de ce qu'on appelait la liqueur fermentée de Boyle (l'hydrosulfate sulfuré d'ammoniaque avec excès d'alcali). C<sup>te</sup> M. DE V.

**ENCRINES.** Ce sont des zoophytes appartenant à la classe des échinodermes, pour lesquels Müller a établi la famille des *crinoïdes*. Les encrines sont des corps stelliformes, composés de cinq rayons principaux, subdivisés en trois ou quatre branches articulées, portés à l'extrémité d'une tige verticale, polygone, articulée, pourvue dans sa longueur d'un nombre variable de verticilles qui se composent de petites branches également articulées, et adhérents aux corps sous-marins. Ces corps ont reçu les noms de *larmes de géants*, *pierres de fée*, *étoilées*, etc. Après les avoir considérés tantôt comme des infiltrations inorganiques semblables aux stalactites, tantôt comme des végétaux, on a reconnu que les encrines faisaient partie d'un animal.

Ces zoophytes, absolument privés de la faculté locomotrice, adhèrent, au moyen d'appendices radiciformes, aux corps solides qui les avoisinent. Comme ils se présentent très rarement à l'état vivant, on n'a sur leur physiologie que des données bien incertaines. Il semble cependant que leurs articulations sont dues à la faculté dont jouiraient leurs téguements de former par sécrétion des

concrétions calcaires qui, par suite, sont devenues des ossicules composant le squelette de l'animal. Ces ossicules sont destinés à former sa charpente, à protéger ses viscères à l'insertion des muscles dont l'existence est nécessaire pour expliquer les mouvements des tentacules. Ces ossicules ne sont cependant pas des os proprement dits; leur disposition, leur composition chimique, les rapprochent plutôt de la nature du test des oursins (*voy.*). Il est probable que les encrines se nourrissent d'animalcules infusoires, de polypes, de méduses, ou d'autres animaux moins solides qu'eux; opinion que paraît justifier la disposition rétifforme de leurs doigts tentaculaires, tout-à-fait propres à la préhension.

En raison de la complication de la structure organique des encrines, on ne peut pas croire qu'ils se reproduisent par la séparation des parties de l'animal ou par bourgeons. Müller en a conclu qu'elles se propagent par des œufs; mais on n'a encore aucune preuve à l'appui de cette opinion.

Les encrines, dont on ne connaît que deux espèces à l'état vivant, la *tête de Méduse* et l'*encrine d'Europe*, se trouvent dans la mer des Antilles. En général on ne les trouve qu'à l'état fossile. Elles sont répandues dans presque tous les terrains et prennent ainsi le nom d'*encrinites*, vulgairement *étoiles de mer*. On ne les recueille que par fragments dont les variétés annoncent qu'elles ont appartenu à des espèces différentes. L. D. C.

**ENCYCLIQUE**, adjectif formé d'après le grec *ἐγκύκλιος*, dont la racine est *κύκλος*, cercle. Mais, en français, cet adjectif s'emploie comme substantif par une élision du mot lettre : on dit l'*encyclique* du pape Grégoire XVI au sujet de M. de La Mennais, au lieu de dire *la lettre encyclique*. Cet adjectif pris substantivement exprime par un mot grec ce que *circulaire* exprime par un mot formé du latin; c'est le mot allemand *Rundschreiben*, lettre destinée à faire le tour. Au moyen-âge on appelait *code encyclique* un règlement disciplinaire adopté par un synode ou un concile et que l'on envoyait aux différentes églises. Les *lettres encycliques* émanent

du souverain pontife; il en adresse aux évêques de la catholicité lorsqu'il veut leur faire connaître sa pensée sur quelque point de dogme ou de discipline ecclésiastique. *Encyclique*, avec cette terminaison, n'est au reste pas plus un mot grec que celui d'*Encyclopédie* (*voy.* l'article suivant). S.

**ENCYCLOPÉDIE**. D'après son étymologie, ce mot devrait exprimer l'ensemble des notions qu'il faut réunir à une certaine époque ou dans une certaine condition pour prétendre au titre d'homme *universellement instruit*; mais communément il est réservé à cette espèce de livres qui ont la prétention de former un répertoire universel des connaissances humaines, soit dans toute leur étendue, chose impossible, soit plutôt en abrégé et de manière à n'en rien omettre de fondamental ou d'essentiel. La science de l'homme universellement instruit, et qui par conséquent n'en sait pas moins à lui seul qu'un livre de cette nature, s'appelle une science *encyclopédique*, c'est-à-dire vaste, embrassant toutes les matières, toutes les branches du savoir; on dit d'un tel homme qu'il est une véritable encyclopédie, un homme *encyclopédique*. Un *encyclopédiste* n'est pas toujours cela, bien qu'il dût l'être, ce semble, plus que tout autre; mais à proprement parler c'est celui qui compose une encyclopédie ou qui au moins prend une part importante à sa rédaction; et, dans un temps où l'*Encyclopédie* de D'Alembert et de Diderot influait puissamment sur la direction des esprits, les *encyclopédistes* étaient ceux qui, associés ou non à cette grande entreprise civilisatrice, en partageaient les principes ou en embrassaient et propageaient les doctrines. Mais c'est toujours dans le sens direct qu'on emploiera le mot dans le cours de cet article.

Le mot *encyclopédie* n'est pas grec, quoique son étymologie grecque soit évidente. Si la plupart de nos encyclopédistes avaient connu cette langue aussi bien qu'ils possédaient sans doute les autres branches du savoir humain, ils ne l'auraient pas dérivé *directement* de *κύκλος*, cercle, en le décomposant ainsi : *ἐν κύκλω παιδεία*, et nous n'aurions pas

dans une langue moderne (l'anglais), le mot fautif de *cyclopædia*, employé jadis, nous ne l'ignorons pas, par le savant Gesner\*. *Encyclopédie* se compose de deux mots, παιδεία, éducation, enseignement, instruction, et ἐγκύκλιος, adjectif sans doute formé de κύκλος, cercle, et dont la signification première est par conséquent *circulaire*, mais qui, par une association d'idées tout-à-fait naturelle, prend ensuite celle de *commun à tous, universel, qui convient à tous, obligatoire pour tous*. Voilà la véritable étymologie méconnue de tous nos confrères, si ce n'est de M. Guizot, qui, seul que nous sachions, l'a donnée dans une encyclopédie française, mais sans fonder sur elle la vraie définition du mot. Depuis Aristote, la première tête encyclopédique, cette association des deux mots grecs, qu'on peut traduire par *éducation*, non pas *encyclopédique* (puisque le premier mot est déjà contenu dans l'autre), mais *encyclique* ou universelle, se rencontre fréquemment pour exprimer le cercle des connaissances que le jeune Hellène, de naissance libre, devait avoir parcouru au moment où il aspirait à prendre place parmi les citoyens actifs, où il brigait les honneurs et les emplois. Pour lui, l'encyclopédie était donc l'éducation complète, éducation sans laquelle il n'était homme qu'à demi et n'aurait jamais pu jouir avec dignité du loisir qu'il avait (*otium cum dignitate*) dans une société où toutes les occupations manuelles retombaient sur les esclaves. Les branches dont se composait cette éducation *libérale* s'appelaient, par la même raison, ἐγκύκλια μαθήματα, objets généraux d'étude; et, ce qui achève d'expliquer ces termes, c'est que l'adjectif ἐγκύκλια était souvent remplacé par κοινά, communs; dans le même sens on disait encore τὰ ἔξω, pour exprimer tout ce qu'on doit savoir *en dehors* des écoles philosophiques ou d'éloquence.

Il importait de rétablir la vraie étymo-

(\*) Κύκλος, dit-il dans son *Isagoge in eruditionem universalem*, T. I, p. 40, est circulus, quæ figura est simplicissima et perfectissima simul: nam incipi potest ubique in illâ, et ubique coheret. *Cyclopædia* itaque significat omnem doctrinarum scientiam inter se coherere. *Encyclopædia* est institutio in illo circulo.

logie parce qu'elle nous servira à fixer la signification véritable du mot *encyclopédie*, dont on n'a pas moins abusé dans ces derniers temps que du mot *statistique*, appliqué même aux coulisses. D'une part, ce n'est point la science dans son enchaînement, comme l'a dit le plus grand encyclopédiste français, mais l'ensemble, et, s'il est possible, l'enchaînement de toutes les notions qui doivent entrer dans l'éducation d'un homme jaloux de ne rien ignorer de ce qui concerne l'homme\*, c'est-à-dire de bien comprendre sa position individuelle et sa position sociale, ses rapports avec la nature qui l'environne, avec les générations qui ont précédé la sienne, avec le monde idéal qu'il rêve et auquel il se sent lié. D'autre part, ce n'est pas non plus le total d'une science particulière, puisque le mot embrasse les principaux résultats de toutes les sciences ou de la science en général; et par conséquent on ne devrait point dire *encyclopédie du droit* ou *encyclopédie des sciences mathématiques*, mais système général, ou répertoire universel du droit, des sciences mathématiques, etc.

Notre définition coupe court, ce nous semble, à bien des déclamations contre lesquelles même des hommes supérieurs ne se sont pas assez mis en garde. « Le titre seul prouve, dit M. Guizot, aussi profond penseur que savant consommé, le titre prouve que, rigoureusement par-

(\*) Nunc de ceteris artibus quibus instituendos priusquam tradantur rhetori pueros existimo strictim subjungam, ut efficiatur orbis ille doctrinæ quam Græci ἐγκύκλιον παιδείαν vocant. Nam iisdem fere annis aliarum quoque disciplinarum studia ingredienda sunt, etc. Quintil. *Inst. Or.* I, 10, 1.

Il y a bien ici l'idée d'un enchaînement, mais seulement par rapport aux sciences appelées *encycliques*, et non pas par rapport à la science prise d'une manière absolue. « Les ignorants s'étonneront peut-être, dit aussi Vitruve (I, 1, 6), qu'une nature d'homme puisse apprendre et retenir un si grand nombre de connaissances. Mais lorsqu'ils sauront que toutes ces connaissances se tiennent par leurs différents objets et sont intimement liées entre elles, ils en admettront plus facilement la possibilité. » Vitruve ajoute : « *Encyclos* enim *disciplina*, uti corpus unum, ex his membris est composita. Itaque, qui a teneris ætatibus eruditionibus variis instruuntur, omnibus literis, agnoscunt easdem notas, communicationemque omnium disciplinarum, et eâ re facilius omnia cognoscunt. »

tant, l'ouvrage est impossible. Le genre humain ne sait pas tout, et nul homme, nulle réunion d'hommes n'est capable de recueillir et d'enfermer dans un livre tout ce que sait le genre humain. Le mot *encyclopédie* dans son sens littéral et philosophique n'est donc qu'un mensonge de l'ambition et de l'orgueil d'esprit\*.» De ce que la science n'est pas complète, M. Paggès de l'Ariège déduit pareillement cette conséquence qu'une encyclopédie universelle est impossible; il ajoute même qu'elle ne deviendra jamais possible, « car, dit-il, du jour où tout serait découvert, démontré, dogmatique, l'homme cesserait d'être homme, Dieu cesserait d'être Dieu\*\*.»

Quoi qu'il en soit de cette dernière thèse, là n'est pas la question, et ces commentaires, suivant nous, portent à faux. Personne, que nous sachions, n'a demandé aux encyclopédies une science complète, quand la science n'est pas complète elle-même. Au reste, comme nous l'avons dit en commençant cet ouvrage (Discours préliminaire), une encyclopédie est bien moins un instrument de la science qu'un moyen de civilisation et de sociabilité; elle est, si l'on veut, un lien naturel entre toutes les sciences, destiné à réunir en un foyer commun les rayons de lumière qui émanent de chacune, afin de produire cette clarté qui est comme le jour moral de l'humanité entière, dont elle aide et féconde toutes les entreprises.

Car autre chose est la *science individuelle* et autre chose la *science générale* : l'une peut embellir et charmer la retraite du savant ou de l'érudit, satisfaire son besoin d'étude, séduire et entraîner son esprit curieux, flatter son ambition en faisant voir à tous quels nuages épais il peut éclaircir ou dissiper, dans quelles profondeurs il s'abîme et à quelle hauteur il s'élève; mais l'autre est comme la nourriture intellectuelle de notre espèce, une condition de vie et de dignité, profitable à tous, à tous indispensable du moment où ils se sont

reconnus, où ils ont réfléchi sur leur nature, sur leurs besoins, sur leur destination.

Les sciences, dans le fait, n'ont point d'intérêt par elles-mêmes : elles n'en ont que par rapport à l'homme dont elles tendent à améliorer la condition physique, dont elles développent l'essence spirituelle, et qu'elles sont destinées à rendre meilleur. A l'aide de la science, l'homme cherche la solution des problèmes sur lesquels il est dans une si pénible incertitude; et c'est elle aussi qui par ses objets les plus dissemblables, les plus éloignés en apparence du but direct qu'il a en vue, provoque en lui la réflexion, exerce son intelligence, mûrit son jugement, soutient sa pensée méditative et favorise l'abstraction qui est la plus grande gloire de l'homme, puisque par elle il s'élève au-dessus du monde périssable pour se mettre en contact, même ici-bas, avec la patrie vers laquelle son instinct le pousse, patrie dont le pressentiment fait de lui l'être moral, la noble créature, qui effleure cette terre et la dédaigne comme au-dessous de lui et de ses destinées. De plus, la science est un moyen de sociabilité que rien ne remplacerait, non-seulement en ce qu'elle perfectionne la machine sociale, mais encore parce que ses vérités fournissent la plus ample matière à l'échange des idées les plus intéressantes, les plus dignes de captiver l'attention et d'exciter la curiosité. Or, cet échange, produit par la conversation ou la publicité, fait le lien des sociétés en rapprochant plus intimement l'homme de l'homme son frère.

Ainsi donc la science est l'apanage de l'humanité entière, elle est son droit; notre espèce la réclame comme un besoin impérieux. Confinée d'abord dans la retraite des gens d'études, élaborée dans ses détails en mille endroits différents et peut-être aux extrémités du monde, elle aspire au grand jour de la publicité, où elle se reconnaît, où elle se complète en attirant à elle de toutes parts tout ce qui appartient à son domaine, où elle se montre dans son ensemble, facilitant la vie, corrigeant les mœurs, réformant les états, dégageant la

(\*) Article *Encyclopédie* fait pour l'*Encyclopédie progressive*, qui en est restée aux premières livraisons.

(\*\*) *Encyclopédie moderne* de M. Courtin, à l'article *Encyclopédie*.

religion de tout ce qui défigurait la sublime image de l'Être suprême.

De même que la civilisation ne se compose pas de toutes les élucubrations des savants ni de tout l'attirail d'érudition dont ils sont pesamment armés, de même aussi les encyclopédies, reflets de cette civilisation, n'ont que faire de toutes les discussions minutieuses et souvent contradictoires sur lesquelles la science se fonde, par lesquelles elle s'affermit, et dont personne n'est plus éloigné que nous de contester le mérite. C'est en la débarrassant des parties étrangères qui l'enveloppent, comme la fusion dégage le métal des éléments moins précieux combinés dans le minerai, en la condensant et en la sublimant pour ainsi dire, qu'il est possible de l'embrasser d'un coup d'œil dans sa totalité.

Magnifique spectacle que celui de la science humaine réduite à ce qu'elle a de plus utile pour la satisfaction de nos besoins terrestres et de ceux de notre âme immortelle; ensemble harmonieux où tout se tient, où tout concourt au même effet, dont les parties s'expliquent, se complètent les unes par les autres, et qui proclame la grandeur de l'homme, sa divine extraction, mieux que ne la prouveraient les argumentations les plus habiles et les plus serrées!

Résumer la science d'une époque, marquer avec précision le point où elle est arrivée, puis la divulguer, l'infiltrer en quelque sorte dans la vie, répandre son jour vivifiant sur les intérêts sociaux, sur l'éducation, sur la religion, sur les mœurs, sur les affaires, sur les conversations du grand monde, et jusque sur les causeries du foyer domestique, telle est, suivant nous, la tâche importante des encyclopédies.

On s'est mépris sur leur mission. Elles propagent la science et ne la font pas; la prenant toute faite dans les laboratoires de ses adeptes, elles la jettent à pleines mains au dehors, et s'en emparera qui-conque est préparé à la recevoir. Elles lui gagnent des amis, elles préservent de l'isolement ceux qui la cultivent, en attirant vers eux tant d'hommes qui n'ont su encore que l'aimer pour en faire des auditeurs intelligents de ceux qui la pro-

fessent et des lecteurs judicieux de leurs livres.

Mais s'il en est ainsi, d'où viennent donc les mépris des hommes de l'école pour ces sortes d'ouvrages auxquels nous venons de voir qu'ils ont tout à gagner eux-mêmes? D'où vient qu'en France surtout on les voit dédaigner d'y avoir recours, quand ils y trouveraient avec facilité mille choses qu'ils ignorent; quand ils y verraient leur science isolément cultivée dans ses mille rapports avec toutes les autres sciences; quand ils y apprendraient à les respecter toutes, en reconnaissant que la leur n'a pas seule de l'importance, qu'elle ne présente guère plus de difficultés que la plupart des autres, qu'il y a un monde en dehors de celui où ils se renferment? Cette leçon de modestie, ce préservatif contre la présomption et le pédantisme, n'ont-ils pas déjà leur prix, et les ouvrages dont nous parlons ne leur offriraient-ils pas en outre, même dans leur branche spéciale, un moyen commode de remémoration?

Cela ne nous paraît pas douteux; et cependant l'injustice, nous pouvons dire l'ingratitude des savants, envers les encyclopédies n'a rien d'étonnant pour nous. Car au lieu d'y voir un véhicule de la civilisation, trop souvent on les a représentées aussi comme des instruments de la science; alors s'armant pour les juger de toute la rigueur des procédés scientifiques, apportant à cet examen toutes les exigences d'un homme du métier, chacun en éplucha la partie qu'il connaissait lui-même parfaitement peut-être à l'exclusion de toutes les autres, et n'eut pas beaucoup de peine à y découvrir des imperfections, des lacunes, des erreurs, des choses qui, vraies autrefois, ne l'étaient plus à ce moment. Sans réfléchir qu'embrassant tout il était impossible d'approfondir les détails à l'égal de celui qui fait de cela seul l'affaire de sa vie, ces savants ont accusé les encyclopédies de réduire la science à de mesquines proportions et de rester en arrière d'elle; comme si leur mission les appelait en avant, comme si aujourd'hui au niveau de la science, elles ne devaient pas être nécessairement dépassées par elle dès le lendemain. Mais, jugés d'après leurs propres prétentions, les encyclopédistes

n'avaient pas le droit de se plaindre : vouloir avancer la science était de leur part une ambition déplacée et l'on devait bien s'attendre à ce que ceux dont elles usurpaient les fonctions s'en vengeassent sur elles.

Non, jamais les encyclopédies ne remplaceront les traités *ex professo* : l'omniscience n'appartient qu'à Dieu, et même la science humaine, si incomplète qu'elle soit, est impossible à un homme seul. Reste une association d'hommes choisis dans toutes les branches ; mais le produit d'une société de ce genre ne satisfera jamais, dans toutes ses parties, aux conditions rigoureuses d'un système scientifique.

D'après cela, ne faites point d'encyclopédies pour les savants, comme l'a recommandé pourtant un homme \* dont nous serions les derniers à révoquer en doute les hautes lumières. N'en faites pas pour ceux-là ; car dans leur branche spéciale, vous ne parviendrez jamais à les satisfaire, et dans toutes les autres, ils ne vous demandent pas tant de détails, n'ayant ni le temps de vous y suivre ni l'occasion d'en appliquer la connaissance. Ce qui leur sera vraiment utile, ce sont des renseignements exacts, substantiels, complets relativement à la surface, mais courts et rapides sur les matières qui restent en dehors de leurs études habituelles, matières que le hasard, des besoins inattendus recommandent à leur attention et dont ne traitent point les livres de leurs bibliothèques réunis d'après un plan prémédité. Ces mêmes livres, au contraire, rendront toujours superflus pour eux les traités spéciaux, quelque approfondis qu'on les suppose, dont l'auteur cité aurait voulu composer son *Encyclopédie savante* et progressive.

Mais à part les savants, on peut faire des encyclopédies pour tout le monde ; on peut en faire sur toutes les échelles possibles ; car le savoir encyclopédique, terme essentiellement relatif, varie suivant les époques et les classes de la population. Il y aura une encyclopédie de l'enfance et une encyclopédie de l'âge

(\*) M. Guizot, *Encyclopédie progressive*, art. *Encyclopédie*, p. 33.

mûr, une encyclopédie populaire et une encyclopédie des gens du monde, etc. Chacune embrassera, non pas assurément tout le domaine de la science, même dans ses sommités, mais toutes les connaissances appropriées à un âge, à une condition, à une époque. Et même, en embrassant non plus seulement un certain ordre de connaissances, mais la science dans son ensemble, les encyclopédies sont susceptibles d'une grande diversité quant à leur forme, leurs limites et leur portée. En effet, selon qu'elles prennent la science à sa surface ou qu'elles la suivent dans ses profondeurs, elles seront plus ou moins l'expression du véritable état de la civilisation d'une époque.

Elles affectent de préférence l'ordre alphabétique, dont on ne peut méconnaître les avantages. Cet ordre permet de satisfaire sans peine ni perte de temps les besoins du moment présent ; il attache le lecteur par une extrême variété et attire sa curiosité sur des matières auxquelles il n'avait pas pensé, mais auxquelles il s'arrêtera, les trouvant entremêlées à celles dont il s'occupe et que d'abord il voulait seules connaître. L'ordre alphabétique peut être plus ou moins restreint : s'il l'est trop, beaucoup de matières intéressantes, mais faiblement liées aux articles généraux, resteront en dehors de son cadre, et son but essentiel, celui de procurer une extrême facilité pour les recherches, sera manqué ; trop peu restreint, il entraînera d'éternelles redites et par conséquent beaucoup d'espace perdu ; des mots tout-à-fait secondaires prendront une importance démesurée et la multiplicité des volumes n'aura plus de bornes.

Au reste, malgré ses avantages, l'ordre *alphabétique* n'est pas une condition inhérente aux encyclopédies : en affectant l'ordre *systématique*, qui est celui de la coordination et de la subordination naturelle des matières, elles répondraient même davantage à l'idée scientifique, en même temps qu'elles formeraient incontestablement un édifice plus régulièrement construit, mieux proportionné, offrant moins de vides, moins de superfétations et moins de disparates. Mais

aussi elles seraient inaccessibles au grand nombre, elles ne rempliraient plus leur but de provoquer les recherches instructives par la facilité avec laquelle on les satisfait et d'éveiller le goût de la science en aplanissant ses abords, en l'offrant à chacun telle qu'il la demande, sans aspérités repoussantes, sans cet enchaînement sévère qui menace de trop de fatigues.

Mais c'est là précisément, nous le savons bien, un des griefs des savants contre les encyclopédies. Elles rendent l'étude trop facile, disent-ils, elles dispensent de travaux sérieux, de recherches laborieuses; elles multiplient les demi-savants, toujours émerveillés d'eux-mêmes et n'hésitant jamais à opposer leur savoir superficiel, acquis à si peu de frais, au savoir solide et chèrement acheté des hommes profondément instruits. De la légèreté des opinions et des études naissent ensuite, ajoutent-ils, les ambitions précoces et les tentatives inconsidérées, intempestives, de réformes, etc. Cet inconvénient des dictionnaires, nous ne le nions pas; nous l'avons avoué au contraire à propos d'un dictionnaire célèbre (*voy.* CONVERSATIONS-LEXIKON); mais un homme d'une autorité bien au-dessus de la nôtre a déjà répondu pour nous qu'il est également inhérent à l'imprimerie, à la presse, aux journaux, à l'active circulation des idées et des capitaux, en un mot à la civilisation elle-même. Faudra-t-il condamner cette dernière parce qu'elle entraîne des abus, et ceux-ci ne sont-ils pas mille fois compensés par ses avantages?

D'ailleurs pour les études sérieuses et suivies il faut des ressources, il faut des bibliothèques. En rencontre-t-on partout? sont-elles à votre portée, quand vous vivez loin des grandes villes ou si vous aimez la campagne et l'isolement? Vous suivent-elles dans les voyages, ou ne formeraient-elles pas un bagage trop lourd pour votre mobilité? Bien plus, une bibliothèque incohérente, mal composée, fût-elle de dix mille, de vingt mille volumes, serait moins utile qu'une encyclopédie encore récente, bien faite, offrant le moins de lacunes possible. Elle avait pris à tâche de condenser

la science, d'en distiller pour ainsi dire un extrait, tandis que dans les livres ordinaires cette dernière s'étale à son aise, multipliant les volumes à grand renfort de phrases, ornements de discours ou précautions oratoires. Diderot remarque avec raison qu'une seule idée neuve engendre des volumes sous la plume d'un écrivain, et que ces volumes se réduisent à quelques lignes sous la plume d'un encyclopédiste.

C'est à l'homme d'études vivant loin des bibliothèques ou qui, dans la sienne, trouverait seulement les livres relatifs à sa branche spéciale, par exemple à la théologie, au droit, à la médecine, à la philosophie ou à la littérature; c'est à l'homme public, chez qui mille affaires différentes sur lesquelles il donne un avis supposent une science variée que rarement il possède et qu'il n'aurait pas le loisir de puiser à ses sources véritables; c'est aux gens du monde, journellement mêlés aux conversations des salons, où des sujets de toute nature sont tour à tour abordés et qui dédaignent d'y porter les observations banales que chacun débite, mais qui ne sont écoutées de personne; c'est aux pères et mères, aux instituteurs, aux amis des enfants, pressés de questions par eux et qui ne voudraient manquer pour chacune d'elles, nous ne dirons pas d'une réponse, mais d'une réponse exacte, qui satisfasse l'esprit de celui qui la donne comme de celui qui la reçoit, et n'y laisse point d'incertitude; enfin c'est aux jeunes étudiants encore incertains sur la branche de la science qu'ils voudront cultiver et qui cherchent à se faire de toutes une idée nette et précise, ou qui, au moment de prendre place sur les bancs des cours universitaires, voudraient contempler le grand spectacle de la science dans son ensemble, connaître à l'avance, au moins dans leurs généralités, les sujets dont ils auront à suivre le développement; ou bien à ceux qui, remarquant des lacunes dans l'enseignement de leurs maîtres ou dans le souvenir qu'ils en rapportent, demanderaient aux livres de suppléer à ce qui leur a échappé ou à leur donner l'explication de ce qu'ils n'ont pas compris; c'est, disons-nous, à

toutes ces classes différentes, auxquelles on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, que les encyclopédies s'adressent.

Ces classes avides d'instruction, soit que leurs membres en aient puisé le goût dans leur éducation première ou que leur position sociale, supérieure à leurs lumières, leur en ait fait sentir le besoin, on peut les réunir sous la dénomination d'*hommes du monde*, préférable, suivant nous, à celle de *classe moyenne*, qui est relative à la position de fortune plutôt qu'au degré d'instruction. Une *encyclopédie des gens du monde* est en conséquence la plus élevée du genre. Placée à égale distance d'une *encyclopédie des savants*, suivant nous impossible à réaliser et manquant d'objet véritable, et d'une *encyclopédie populaire* ou élémentaire où ne trouveraient place que des notions très générales, de simples indications sur toutes les choses entrées dans la pratique vulgaire, son titre n'exclut personne, ni le peuple, qui dans ses sommités touche de près à ce qu'on est convenu d'appeler *la bonne compagnie*, ni les savants dont chacun l'est dans sa branche seulement et rentre à l'égard de toutes les autres dans la vaste catégorie des gens du monde. Fait par les savants, afin d'être au niveau des connaissances actuelles, un tel ouvrage doit être mis à la portée de ceux qui n'appartiennent pas à cette classe et leur offrir sur toutes les connaissances usuelles, c'est-à-dire dont la société s'est emparée déjà, n'importe pour quel usage, une instruction plus que suffisante. Également propre à aider les études supérieures et à satisfaire aux besoins de la vie sociale, il est plus qu'un dictionnaire de la conversation et de la lecture, titre qui n'engage pas à un travail bien fort de science, ni bien harmonieux dans son plan et dans sa distribution. A la fois plus grave et plus vaste, la mission d'un tel ouvrage consiste à offrir à tous, comme dans un miroir, le reflet de la civilisation européenne, un point de départ à quiconque veut s'enfoncer dans les profondeurs de la science, et pour ainsi dire le panorama de cette dernière à qui veut s'orienter dans son immense domaine.

Mais à l'état de prodigieux développement où est arrivée la science, comment faire pour passer en revue toutes ses branches, si ce n'est en les résumant, en se bornant à ce qu'elles ont de positif et d'essentiel, laissant à l'écart toute stérile discussion et tout l'échafaudage temporaire qui a servi pour en construire l'édifice. Le public s'informe de ce qui est, non de ce qui paraît ne pas être; des résultats obtenus, non des embarras et des complications qu'il a fallu traverser pour les obtenir. Or, nous l'avons dit, ce sont les intérêts de la société en général, telle que l'ont faite tant de révolutions successives et le progrès constant de l'esprit humain, qu'une encyclopédie des gens du monde doit servir.

Mais dans ces limites même la tâche est immense : sans le choix le plus judicieux, sans la plus grande sobriété dans l'expression, la matière remplirait d'innombrables volumes. Où faut-il s'arrêter? quels noms, quelles choses, faut-il exclure du cadre et lesquels est-il possible d'y admettre? Convenons-en, ces questions sont un peu laissées à l'arbitraire; leur solution dans la pratique met à l'épreuve le tact, le goût, la mesure de l'homme chargé de coordonner tous les matériaux dont se composera l'édifice.

La biographie doit-elle y entrer? On ne le croyait pas autrefois et rien n'en fait une loi. Elle nuira sans doute aux proportions, à la distribution symétrique du livre, elle y introduira presque inévitablement quelques répétitions; mais elle ajoutera à son utilité, elle adoucira ce qu'aurait de sévère son ordonnance plus scientifique, elle jettera beaucoup de variété dans les détails, et elle fera sans cesse apparaître aux yeux de l'homme, l'homme même, sujet qui l'intéresse plus que tout autre. Et quels hommes peuvent exciter davantage notre curiosité que ceux avec lesquels nous vivons, dont la science nous éclaire, dont l'industrie améliore notre condition, dont le talent créateur embellit notre existence, dont les vertus élèvent notre âme et nous servent d'exemple; ou ceux encore dont l'épée nous protège, dont la sagesse nous

gouverne, dont les grandes passions nous agitent, dont les crimes nous repoussent et nous donnent de sévères leçons; en un mot les contemporains célèbres ou fameux ?

Une encyclopédie des gens du monde peut donc admettre toutes ces choses. Mais, si alors elle s'annonce comme universelle, elle n'affiche pas pour cela la ridicule prétention de contenir la totalité de la science réduite en système.

D'Alembert et Diderot ont placé en tête de leur grande Encyclopédie du dernier siècle un arbre de la science modifié de celui du chancelier Bacon; ils ont défini leur titre même par *enchaînement de connaissances*, et ils se piquent d'être habituellement fidèles à un *ordre encyclopédique, formé en rapportant nos différentes connaissances aux diverses facultés de l'âme*. Dès le début de son excellent article *Encyclopédie*, Diderot annonce un système. « En effet, dit-il, le but d'une encyclopédie est de rassembler les connaissances éparses sur la surface de la terre, d'en exposer le système général aux hommes avec qui nous vivons, et de le transmettre aux hommes qui viendront après nous, afin que les travaux des siècles passés n'aient pas été des travaux inutiles pour les siècles qui succéderont; que nos neveux, devenant plus instruits, deviennent en même temps plus vertueux et plus heureux, et que nous ne mourions pas sans avoir bien mérité du genre humain. » En saisissant avec bonheur ce dernier point de vue, on peut, on doit, selon nous, décliner la première partie de la tâche. Un tel système est sans doute utile à construire et l'arbre encyclopédique servira de fil d'Ariane dans le labyrinthe de la science; nous-mêmes, à l'article SCIENCE, nous essaierons d'en offrir l'image avec toutes ses ramifications multiples, dans la vue de ramener à l'ordre scientifique ce que l'ordre alphabétique a jeté pêle-mêle dans cet ouvrage; mais nous ne voyons pas quelle en peut être l'application en détail, puisque l'alphabet isole tous ces éléments que le système voudrait coordonner ou subdiviser entre eux. Nous ne voyons pas, dans le dictionnaire même de Diderot, que l'exécution ré-

ponde à la théorie : chaque mot s'y trouve à la place que lui assignait l'ordre alphabétique, sans rappeler aucunement la classification rapportant tout aux facultés de l'âme. Nous sommes d'accord avec nos illustres devanciers sur un point : c'est qu'une classification des connaissances humaines aussi complète que possible doit précéder le travail des articles, afin qu'aucune matière importante n'y échappe et que l'on voie clairement ce qu'il faut recevoir dans le cadre et ce qu'il en faut exclure; puis aussi afin de déterminer l'importance relative de chaque matière et sur quel plan du vaste tableau elle figurera. Car, dit encore avec raison Diderot, dans l'article qui est pour l'encyclopédiste une source inépuisable d'instructions précieuses, « il faut considérer un dictionnaire universel des sciences et des arts comme une campagne immense couverte de montagnes, de plaines, de rochers, d'eaux, de forêts, d'animaux, et de tous les objets qui font la variété d'un grand paysage. La lumière du ciel les éclaire tous; mais ils en sont tous frappés diversement. Les uns s'avancent par leur nature et leur exposition jusque sur le devant de la scène; d'autres sont distribués sur une infinité de plans intermédiaires; il y en a qui se perdent dans le lointain; tous se font valoir réciproquement. » Voilà en peu de mots la vraie méthode à suivre dans la construction d'une encyclopédie; c'est de cette distribution que dépendra en grande partie son unité. Ainsi faite, elle assignera à chaque chose sa place : les articles généraux embrasseront d'un coup d'œil toute une matière, non pas superficiellement, mais de haut, touchant à tout, classant tout, mais ne s'attachant point au détail; puis, dans les articles de second ordre, la matière, prise par un de ses côtés, se développe, laisse entrevoir ses richesses, éveille la curiosité par les notions qu'elle tient en réserve, et met sur la voie quiconque ne veut rien ignorer de ce qu'elle peut lui apprendre. Viennent enfin au troisième rang, mais encore subdivisés en plusieurs classes, les articles de détail, où chaque idée, chaque fait, est franchement abordé, éclairci, disséqué. Ainsi l'on prévient

les redites et les oublis, on se rend compte du mot sous lequel chaque chose sera expliquée, on détermine les nuances des synonymes\*, ou, si la nuance est imperceptible, on choisit le mot auquel on rattachera l'explication de la chose, et le mot analogue devient un simple renvoi\*\*. Ces renvois multipliés judicieusement rattacheront aussi les articles de second ou de troisième ordre aux articles fondamentaux de la classification. Si alors cette disposition ne rencontre pas de difficultés graves, si les articles sont toujours prêts au moment de l'impression, si une lettre trop chargée n'a pas besoin d'être dédoublée en faveur d'une autre lettre moins riche, et que les collaborateurs épuisent dans l'article voulu la matière donnée sans empiéter sur les autres, il y aura unité de plan; et toutefois cette unité ne sera visible qu'à cette condition qu'on bouleverse l'ordre alphabétique pour placer chaque article sur son rameau ou sur sa branche de l'arbre encyclopédique.

Cette *unité de plan*, l'encyclopédie des gens du monde doit chercher à l'atteindre, mais non d'une manière absolue; car dans une classification tout n'est pas d'un égal intérêt pour son public à elle. Elle ne peut espérer d'y réussir toujours, à cause du grand nombre de collaborateurs entre lesquels il faut répartir la matière, si chacune de ses subdivisions doit être au niveau des connaissances acquises ou de l'état actuel de toutes les doctrines\*\*\*.

(\*) Dans notre ouvrage, par exemple, on trouve déjà l'article DIEUX, DEMI-DIEUX, et cependant nous promettons encore POLYTHÉISME, PAGANISME et MYTHOLOGIE. Il faut donc bien se rendre compte de ce qu'on dira à chacun de ces mots pour prévenir les lacunes aussi bien que les répétitions. Les mots IMPRIMERIE et TYPOGRAPHIE auront de même chacun son article.

(\*\*) Ainsi nous avons renvoyé de CONNAISSANCES HUMAINES à SCIENCE, de CORPULENCE à OBÉSITÉ, de COUP DE SANG à APOPLEXIE, de DOMINATION à EMPIRE, d'ÉMANCIPATION D'ESCLAVES à AFFRANCHISSEMENT, etc.

(\*\*\*) Maintenir l'accord entre les collaborateurs au nombre de plusieurs centaines, éviter les redites et plus encore les contradictions, lier entre eux tous les articles, bien déterminer leur étendue relative, telles seront toujours les principales difficultés à vaincre dans la rédaction d'une encyclopédie. Cependant il n'est sans doute

Les mêmes restrictions s'appliquent à l'*unité de doctrines* indispensable à établir au moins quant aux principes généraux, et bien difficile cependant quand le même homme, ou tout au moins un très petit nombre d'hommes bien d'accord entre eux, ne sont pas appelés à faire connaître tant de systèmes politiques, philosophiques, religieux qui ont marqué dans l'histoire de la civilisation, soit dans différents siècles, soit simultanément dans des localités diverses. Dans tout autre cas, l'unité de doctrines ne saurait être absolue, car la pensée d'une nombreuse réunion de collaborateurs ne se laissera jamais réduire à une seule et même pensée. Tout homme de talent réclame d'ailleurs son indépendance, une certaine latitude dans l'exposé de ses vues, et il ne serait guère plus juste que possible d'emprisonner tant d'intelligences diverses, la plupart supérieures, dans une sphère d'idées mesurée à l'horizon étroit d'un seul homme. Mais le choc des idées dans le même ouvrage étant plus intolérable encore, un compromis devient nécessaire. Après la construction d'une nomenclature sagement calculée, le premier besoin pour le directeur ou les directeurs d'une pareille entreprise, c'est d'avoir des idées arrêtées sur toutes les principales doctrines et de ne jamais les perdre de vue quand il s'en présente une application. Ces idées, il les fera accepter à ses collègues chargés des articles qui, de près ou de loin, touchent aux principes; il peut compter d'autant plus sur cette acceptation qu'il aura choisi ses collègues suivant ses sympathies et

pas impossible d'y réussir, au moyen d'une nomenclature soigneusement dressée à l'avance et d'une attention infatigable de la part du rédacteur en chef. Ces difficultés au reste ne sont pas les seules, nous le savons bien, mais nous nous dispenserons de les énumérer, Diderot l'ayant fait admirablement dans l'article *Encyclopédie*. La justesse de ses observations nous est confirmée par notre propre expérience et elles ajouteraient encore au sentiment déjà bien vif de notre insuffisance, si notre courage n'était soutenu par les suffrages encourageants du public bien du surtout au talent éprouvé de tant d'habiles collaborateurs, ainsi qu'aux soins éclairés, à la sollicitude des éditeurs, dont le dévouement à la cause que nous servons en commun n'a pas reculé devant les sacrifices.

suivant la connaissance qu'il avait des leurs. Dans le plus grand nombre de cas d'ailleurs, pour éviter de se prononcer, on suivra la méthode historique, faisant connaître ce qui a été dit et écrit sans prendre parti ni dans un sens ni dans un autre; on dira sur une théorie le pour et le contre, on exposera les doctrines sans les imposer. Rapporteurs fidèles, les auteurs mettront sous les yeux du lecteur les pièces du procès et auront trop bonne opinion de son intelligence pour se croire obligés de réfléchir pour lui. Ainsi se produiront avec avantage et dans tout leur jour les divers systèmes, sans exclusion, sans dogmatisme. Ce dernier sera réservé pour les vérités éternelles, incontestables, fondamentales pour notre espèce et qu'il est dans son intérêt de maintenir inébranlables. S'il se montre ailleurs, il sera d'accord avec les vues générales de l'ouvrage; et s'il ne l'était pas, si des opinions neuves, remarquables, curieuses à connaître, ne peuvent se produire autrement qu'en témoignant de la foi qu'elles ont en elles-mêmes, on ne leur en laisserait la faculté que sous toutes réserves et sans assumer sur les rédacteurs la responsabilité de ces idées\*. Celles de l'ouvrage se retrouveront toujours dans les articles qui dominant une matière et qui assignent leur place et leur valeur à ceux d'un degré inférieur dans la classification.

Ainsi, point de divergence d'opinions dans les choses fondamentales, point de contradiction même dans les détails, à moins que cette divergence ou cette contradiction ne soit aussitôt justifiée ou expliquée dans les notes: cette condition est essentielle; mais du reste tolérance parfaite et parfaite liberté pour des croyances diverses, quand il serait téméraire de se prononcer en faveur de l'une à l'exclusion des autres.

Cette méthode étant celle que nous avons suivie, elle exigera quelques développements de plus, et elle nous fait descendre de la hauteur des généralités

(\*) C'est aussi ce que nous avons fait pour un assez grand nombre d'articles dogmatiques dans un sens différent de celui que nous adopterions nous-mêmes. Tels sont par exemple les articles ASSOCIATION, ATOMES, ENSEIGNEMENT UNIVERSEL, etc.

sur le terrain de notre propre ouvrage pour en faire l'application. On voudra savoir sans doute encore sur quoi enfin nous prétendons fonder notre unité de doctrines. Ne serait-ce pas, dira-t-on peut-être après avoir lu ce qui précède, sur un syncrétisme aveugle donnant raison à tout le monde, ou sur un scepticisme désespérant, pour lequel il n'y a de certitude nulle part? Ni sur l'un ni sur l'autre, grâce au ciel! L'unité de doctrines chez nous repose sur cet éclectisme si bien défini par l'un de nos collaborateurs dans l'article spécial consacré à ce mot, système qui combat une opinion extrême par l'extrême opposé, sûr de ne rencontrer la vérité ni à un bout ni à l'autre, mais au milieu, à égale distance de chacun. Entrons à ce sujet dans quelques détails et commençons par la religion. Quelques personnes, voyant sur la liste des auteurs les noms de plusieurs écrivains protestants, ont cru frapper juste en désignant notre ouvrage du nom d'*Encyclopédie protestante*: elles ne réfléchissaient pas qu'au même titre il serait une *Encyclopédie catholique*, puisqu'un évêque et d'autres membres du clergé catholique figurent sur la même liste. Le fait est que nous plaçons la religion au-dessus de ces distinctions d'églises, ainsi qu'on le reconnaîtra aux mots FOI et RELIGION; nous ne jurons ni par Luther ni par le concile de Trente, et nous nous servons du flambeau de la raison pour juger en quoi consiste le vrai christianisme qui, bien compris, est sans aucun doute la vraie religion. Mais en exprimant nos propres idées et nos propres sentiments dans les articles où il nous paraît possible de dégager les vérités éternelles de leur enveloppe historique ou dogmatique, c'est pour nous un devoir de justice de mettre dans tout leur jour les différents systèmes religieux, et à cet effet nous en confions l'exposé à des hommes qui en parlent pertinemment et avec conviction. Car nous faisons profession de respecter les choses réputées saintes, à quelque culte qu'elles appartiennent, pourvu qu'au lieu de conduire à Dieu elles ne dépriment pas l'essor de notre âme ni n'en vicient les tendances morales. En philo-

sophie, nous repoussons le matérialisme et le sensualisme comme dégradants pour l'espèce humaine; mais nous voulons que le spiritualisme tienne compte de l'union intime du corps et de l'âme, de l'action incessante d'un de ces principes sur l'autre, et de leur combinaison souvent si étroite qu'il devient difficile de faire à chacun sa part. En politique, nous plaçons en première ligne la dignité de l'homme dont la moralité est la base; nous croyons à la perfectibilité des états comme à celle des individus; nous aimons le progrès et la liberté, et nous sommes sûrs que l'action gouvernementale doit se retirer dans un cercle de jour en jour plus étroit devant la civilisation croissante des sociétés plus sûres d'elles-mêmes, moins sujettes à l'égarement. Mais aussi, nous nous gardons bien d'oublier que le progrès est une question de temps et que les fruits les plus doux sont ceux qui sont les plus longs à mûrir. Ce progrès, nous le voyons également dispensé à tous les peuples, mais à chacun suivant l'état de culture où il est arrivé. D'abord très lent à raison des ressources bornées, il avance dans une progression géométrique une fois qu'il a atteint un degré plus élevé. Pour nous, le salut des nations ne tient pas à certaines formes de gouvernement, car ces formes se règlent sur les besoins divers de chacune; nous ne le faisons pas dépendre non plus d'une constitution écrite, fût-elle la plus logique possible, car souvent l'usage vivace vaut encore mieux que la lettre morte de la loi écrite. A des situations différentes conviennent des moyens également différents; et si, comme Français, la Charte de 1830 a toutes nos sympathies, ce n'est pas que nous n'imaginions rien au-dessus, ni par rapport à nous-mêmes dans d'autres temps, ni par rapport à d'autres peuples, même à l'époque actuelle.

Qu'on nous permette de le dire, l'indépendance est notre devise comme la vérité est le but de nos études. Philosophie, politique, religion, nous la portons partout, et l'on a pu voir par beaucoup de nos articles combien nous sommes tentés de réviser l'histoire toutes les fois qu'il y a certitude pour nous qu'elle était

mal faite. Loin de nous toutefois la prétention téméraire de réformer la science; mais l'esprit humain a secoué le joug de l'autorité et la révision du travail des siècles est si avancée qu'il ne reste plus qu'à glaner dans ce champ où nous a devancés l'ingénieuse et laborieuse Allemagne.

« J'ai dit qu'il n'appartenait qu'à un siècle philosophe de tenter une encyclopédie, et je l'ai dit parce que cet ouvrage demande partout plus de hardiesse dans l'esprit qu'on n'en a communément dans les siècles pusillanimes du goût. » Cette maxime de Diderot ne sera pas la nôtre; notre ambition n'est pas si haute et nous ne présumons pas autant de nos forces. Désormais tous les siècles sont philosophes, et la révision dont nous venons de parler se fait en dehors des encyclopédies.

On a dit de D'Alembert et de Diderot qu'ils ont élevé un monument entre le passé et l'avenir sur lequel tout le passé était écrit. Hélas! oui; au bout de vingt ans seulement c'était un passé bien accompli, à ce point que la nouvelle génération n'y vit plus que de l'histoire. Mais une immense catastrophe avait passé dessus en renouvelant la France. Le même sort nous sera-t-il réservé? Nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi. Dix ans auront suffi pour achever notre ouvrage, et ce court intervalle n'aura pas permis qu'il vieillisse, comme tant d'autres, avant d'être à sa fin. Il arrivait d'ailleurs à la suite d'un événement historique décisif, la révolution de 1830, qui ne laisse pas craindre de longtemps une rénovation profonde. Sans doute ce livre ne marquera pas une ère nouvelle, mais au moins présentera-t-il cette nouveauté que, pour la première fois, l'étranger aura eu sa part dans les trophées qui décorent le monument et qu'il aura pu faire valoir ses titres dans ses différents idiomes sans crainte de rester incompris. Or la civilisation d'une époque est le produit mixte de l'activité morale, intellectuelle et même matérielle de tous les peuples policés. Tous n'y concourent point au même degré, mais aucun n'y reste tout-à-fait étranger. L'Égypte, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Portugal,

ont primé tour à tour; aujourd'hui la France, l'Allemagne et l'Angleterre marchent en tête; il faut étudier avec le même soin leur état spécial de culture pour retracer le tableau de la civilisation européenne.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les ouvrages qui, à différentes époques, et décorés ou non du titre d'encyclopédies, ont cherché à mettre l'ensemble de la science à la portée d'un nombre de lecteurs plus grand de siècle en siècle.

Chez les Grecs, Aristote était l'homme encyclopédique par excellence dans l'acception la plus commune du mot, puisqu'il embrassait et classait non-seulement tout ce qui devait entrer dans l'éducation d'un homme libre, mais la science tout entière, dans l'état où elle était de son temps. Alors il était possible, même dans ce sens, d'être encyclopédique; car des milliers d'hommes ne s'étant pas encore adonnés à l'exploitation de la science, son cercle embrassait infiniment moins qu'aujourd'hui, et la vie d'un homme pouvait suffire à étudier les travaux de toute nature dont elle avait été l'objet. Chez les Romains, Varro et Pline l'Ancien étaient aussi des hommes universels. Deux ouvrages perdus du premier, l'un intitulé *Rerum humanarum et divinarum antiquitates*, l'autre *Disciplinarum libri IX*, paraissent avoir renfermé, à peu de chose près, la somme de toutes les connaissances alors répandues dans le monde; et personne n'ignore dans quelle large acception il faut prendre ce titre d'*Historia naturalis* donné par le second à un ouvrage vraiment universel, puisqu'on y trouve sur tous les sujets les plus précieux renseignements. Cependant l'*Onomasticon* de Julius Pollux (au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) et le recueil primitif de Jean Stobée (au V<sup>e</sup> siècle après J.-C.) avaient une plus grande analogie avec nos encyclopédies modernes, dont le dictionnaire de Suidas, grammairien du X<sup>e</sup> siècle, établit mieux encore le type général déjà ébauché au V<sup>e</sup> siècle dans le *Satyricon* de Martianus Capella (voy. CAPPELLA), ouvrage singulier, mêlé de prose et de vers, et où sont réunies en un seul faisceau la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'astrologie,

l'arithmétique et la musique, qui comprenait la poésie. Or les sept sciences qu'on vient de nommer formaient à cette époque l'ensemble du savoir humain. Vincent de Beauvais fit, au XIII<sup>e</sup> siècle, un pas de plus par son *Speculum majus*, dont la première édition (Strasb., 1473, 10 vol. in-fol.), compte parmi les livres d'une extrême rareté. Sous ce nom de *Speculum* et sous celui de *Summa*, le moyen-âge eut véritablement ses encyclopédies; car on commençait alors à sentir que les sciences tiennent les unes aux autres, que c'est à leurs dépens qu'elles s'ignorent réciproquement, qu'il ne faut pas scinder l'esprit humain en casiers divers, mais que toutes ses facultés doivent se développer concurremment. Ce sentiment donna naissance aux universités, qui désignèrent d'abord une corporation de savants (*universitas magistrorum et scholarium*), mais dont on détourna le nom de son acception primitive lorsqu'on eut compris l'unité de la science. Il signifiait dès lors *universitas litterarum*, *universitas rei litterariæ*. Ce que les universités étaient dans la vie, les encyclopédies le devinrent, à leur exemple et par elles, dans la retraite, dans les livres. Mais de même que dans l'homme certaines facultés se développent aux dépens des autres et les dominent, de même aussi régna-t-il peu d'accord entre les facultés universitaires, réputées les unes fondamentales, les autres seulement auxiliaires et accessoires. Il y eut lutte entre elles jusqu'à ce que le grand Bacon (voy.), également versé dans toutes, vint y mettre fin en démontrant l'importance relative de chacune. A lui l'honneur du premier système scientifique, d'un essai hardi et heureux d'enchaîner les sciences entre elles et de les montrer indispensables les unes aux autres. Son arbre scientifique, contenu dans le livre célèbre *De augmentis scientiarum*, fit à cette époque une sensation difficile à comprendre aujourd'hui que les besoins de la vie mettent toutes les sciences à contribution, et dans un siècle qui dépense et use si vite toutes les idées qu'aucune n'a plus le droit de captiver longtemps l'attention publique. Ce livre *De augmentis scientiarum*, joint au *Novum organon* (1605 et 1620), est un mo-

numement impérissable de la prodigieuse portée de l'esprit humain.

Plus elle s'enrichissait de faits et d'idées, plus la science, pour conserver son unité, avait besoin d'être réduite en système. Ce fut la gloire de Bacon de l'avoir tenté; mais il le fit plutôt dans l'intérêt de la science que dans celui de la civilisation en général, qui toutefois n'en profita pas moins. Il était à prévoir qu'on appliquerait un jour aux encyclopédies son heureuse idée de l'arbre encyclopédique, peu compatible cependant avec l'incohérence de l'ordre alphabétique qui ne tarda pas à être en faveur.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le mot *encyclopédie* n'était pas en usage parmi les Grecs ni même parmi les Romains : les uns et les autres se servaient cependant des mots *science encyclique*, qu'on trouve dans Athénée, comme dans Vitruve et dans Quintilien. En tête d'un livre et pour en former le titre, ce mot paraît, pour la première fois peut-être, en 1559, quand Paul Scalich\* publia à Bâle son *Encyclopædia, sive orbis disciplinarum tum sacrarum tum profanarum epistemon*; puis de nouveau en 1583 dans une édition refondue du livre de G. Reisch, *Margarita philosophica*, édition qui, publiée aussi à Bâle, prenait ce titre: *Habituum s. disciplinarum perfectissima Encyclopædia*. Le même titre se retrouve fréquemment dans le XVII<sup>e</sup> siècle: il fut employé par Matthias Martinius et par Alsted; d'autres, comme Hoffmann et Moreri, à l'exemple de Robert et de Charles Estienne (v.), s'en tinrent au titre moins ambitieux de dictionnaire, et sous celui de *Bibliothèque* on commença en Italie sur une très vaste échelle une encyclopédie qui resta inachevée (Cornelli, Venise, 1701, 7 vol. in-fol. n'arrivant encore qu'à la lettre C)\*\*. En France, Chevigny préleva, mais de fort loin, à une encyclopédie des gens du monde par l'ouvrage bien maigre intitulé: *La science des personnes de la cour, de l'épée et de la robe*, dont la 5<sup>e</sup> édition parut à Amsterdam en 1717 (4 vol.).

(\*) Voy. notre article CHAMBERS.

(\*\*) Plus tard, l'Italie en eut une autre: *Nuovo Dizionario scientifico e curioso, sacro-profano*, de G. P. Pivati, Venise, 1746-51, 12 vol. in-fol.

On eut ensuite le *Dictionnaire des arts et des sciences* de Thomas Corneille, et plusieurs autres dictionnaires, tous à peu près oubliés aujourd'hui, sauf celui de Bayle, qui n'était qu'une biographie par ordre alphabétique; mais on n'eut rien d'universel comme le lexique publié par le libraire Zedler à Halle sous ce titre: *Universallexicon aller Wissenschaften und Künste*, et qui, après celui de Jablonsky, fut la première encyclopédie allemande disposée par ordre alphabétique. C'est d'elle sans doute qu'a voulu parler Diderot en disant: « Ce serait un oubli inexcusable que de ne pas se procurer la grande *Encyclopédie allemande*. » Cet immense ouvrage, aujourd'hui d'une faible utilité, forme avec les suppléments 68 volumes in-fol.; 20 ans suffirent cependant pour le terminer (de 1732 à 1752). La mort de plusieurs rédacteurs en chef aurait sans doute porté le trouble dans cette entreprise colossale si l'habile éditeur n'avait su la maintenir dans la ligne où il l'avait tout d'abord placée. Un autre libraire, Varrentrapp à Francfort-sur-le-Mein, fut moins heureux dans une publication du même genre\*, un peu moins complète cependant, mais plus régulière, mieux proportionnée et aussi plus savante. Commencée en 1778, elle eut 23 vol. petit in-fol. et s'arrêta en 1804 à la lettre K. L'encyclopédie de Krünitz, ainsi nommée de son premier fondateur, avait été commencée quelques années plus tôt: cet ouvrage, très savant dans sa spécialité\*\*, s'est en quelque sorte annulé lui-même; assez éloigné encore de la fin, bien qu'il remplisse à lui seul plusieurs rayons d'une bibliothèque, il lui aura fallu près d'un siècle pour se compléter.

En Angleterre, Ephraïm Chambers (voy.) avait fait paraître dès l'année 1728 sa *Cyclopædia, or a universal dictionary of arts and sciences*, Londres, 2 vol. in-fol., recueil incomplet et médiocre, mais qui devint la base d'un monument littéraire et scientifique dont l'influence a été immense sur son siècle,

(\*) *Teutsche Encyclopædie oder allgemeines Real-Wörterbuch aller Künste und Wissenschaften*.

(\*\*) *OEkonomisch-Technologische Encyclopædie*, Berlin, 1773 jusqu'à ce jour, T. 1—159, in-8°.

la grande Encyclopédie française, à laquelle nous devons nous arrêter encore un instant ici, après avoir déjà parlé de son origine aux articles DIDEROT et D'ALEMBERT (T. VII, p. 456, et T. VIII, p. 166 et suiv.), et de ses prétentions philosophiques dans la première partie du présent article.

Il serait injuste de juger ce grand ouvrage avec nos idées et d'après nos besoins actuels : s'il a vieilli si vite, c'est qu'il a été suivi à peu d'intervalle d'une rénovation sociale qu'il a puissamment contribué à amener sur la France, et cette gloire est assez belle pour tenir lieu de toute autre. Mais d'ailleurs l'ouvrage, considéré en lui-même, fut une conception gigantesque, exécutée avec ordre, avec supériorité, avec une persévérance digne des plus grands éloges. Diderot a pu dire justement que son Encyclopédie avait sur tout autre ouvrage, « je ne dis pas de la même étendue, mais quel qu'il soit, composé par une société ou par un seul homme, l'avantage de contenir une infinité de choses nouvelles et qu'on chercherait inutilement ailleurs. » Renfermant en outre un grand nombre de morceaux du plus remarquable talent, il ne brillait pas moins comme composition littéraire que par la supériorité du jugement et par la hardiesse des opinions. La sévérité à son égard serait d'autant plus déplacée que ses auteurs ont rendu la tâche facile à ceux qui sont entrés après eux dans la même voie, et que nul ne dévoilerait aussi bien les imperfections de l'œuvre que ne l'a fait Diderot lui-même, avec une modestie surpassée seulement par la justesse et la finesse des remarques. Lui-même a fourni à ses adversaires tout un arsenal de critiques et de griefs à faire valoir. « J'examine notre travail sans partialité, dit-il; je vois qu'il n'y a peut-être aucune sorte de faute que nous n'ayons commise, et je suis forcé d'avouer que d'une encyclopédie telle que la nôtre il entrerait à peine les deux tiers dans une véritable encyclopédie. » Comment un pareil aveu ne désarmerait-il pas la critique? Et s'il n'a pas sauvé D'Alembert et Diderot des plus cruelles persécutions, c'est

que le mérite littéraire n'était qu'un tort de plus aux yeux des ennemis d'un ouvrage qui ruinait leur crédit et leur puissance. Ne se bornant pas à s'annoncer comme une œuvre philosophique, comme une véritable déclaration de guerre faite aux abus et aux préjugés, l'Encyclopédie se montra exclusive en matière de doctrines : elle imposa la philosophie, et non pas seulement la philosophie en général, mais sa philosophie à elle, esprit de doute et de fronde assez superficiel, substituant un bon sens vulgaire à ce qui devrait être le résultat de méditations profondes et de hautes abstractions. Militante, agressive dès le début, elle prit dans la lutte qu'elle eut à soutenir une acrimonie toujours croissante, et sa polémique ne fut pas sans violence. Elle brava l'Église, l'Université, la cour, les parlements, et tous ces pouvoirs se liguerent contre elle, multipliant les censures, lançant les arrêts, fulminant même l'excommunication. Le gouvernement ne s'en tint pas vis-à-vis d'elle aux tracasseries suscitées par les censeurs : il mit des entraves à sa publication, menaça la liberté de ses auteurs et lassa par les dégoûts le courage de D'Alembert. Cependant, honteux bientôt de son rôle et cédant à l'opinion publique, plus puissante que les arrêts des parlements et les interdictions des évêques; voyant d'ailleurs Frédéric II et Catherine II offrir leur patronage à des hommes qui avaient cru honorer leur pays en y élevant un monument aux doctrines, aux sciences et aux arts, le gouvernement, sous le ministère de Malesherbes, arrêta ses poursuites et toléra une publication qu'il n'avait pas la force de permettre. Il feignit de croire à son impression au-delà des frontières, quand tout le monde la voyait exécuter sous ses yeux et faire plus de bruit à Paris et dans toute la France que la guerre de Sept-Ans elle-même.

Voici le titre complet de l'ouvrage : *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres, mis en ordre par Diderot, et, quant à la partie mathématique, par D'Alembert.* Il en parut, de 1751 à 1772, 28 volumes

qui furent suivis, après un court intervalle, de 5 volumes supplémentaires (Amsterd., lisez Paris, 1776, 1777), et en 1780 d'une table analytique et raisonnée des matières en 2 volumes. En même temps qu'à Paris, l'ouvrage s'imprimait à Genève, où parut aussi la seconde édition (1777, 39 vol. in-4°), préférable à celle de Paris parce que les suppléments y sont fondus dans le corps de l'ouvrage. D'autres réimpressions sont celles de Lausanne et Berne (1778, 36 tomes ou 72 vol. grand in-8° avec 3 vol. de planches in-4°); de Lucques, avec quelques additions d'Octave Diodatti (1758-1771, 28 vol. in-fol.); de Livourne (1770, 33 vol. in-fol.). L'édition considérablement augmentée que donna le professeur Fortunat de Félicé (Yverdun, 1770-1780, 58 vol. in-4°), est incorrecte et n'offre qu'un médiocre intérêt par les articles historiques, géographiques, biographiques et autres ajoutés par l'éditeur.

Le livre de Diderot était déjà bien long pour une encyclopédie à l'usage des classes libérales en général; mais un autre ouvrage fondé sur elle, l'*Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières* la laissa bien loin derrière elle sous ce rapport. Panckoucke crut faire une chose utile en scindant le dictionnaire universel en un grand nombre de dictionnaires particuliers traitant chacun séparément une science, de manière à en approfondir toutes les parties. Cette entreprise, très honorable pour les maisons Panckoucke et Agassé qui l'ont conçue et achevée, n'a pas obtenu le succès dû à leur zèle et à tant de sacrifices. Commencée en 1781, elle n'a été mise à fin qu'en 1832, et elle se compose aujourd'hui de 157 volumes de texte (plus 42 parties de planches) dont les premiers ont généralement vieilli et dont les derniers ne se rapportent plus absolument aux autres. Son importance est plus dans les dictionnaires spéciaux de certains arts ou sciences que dans l'ensemble de l'ouvrage comme encyclopédie. La traduction espagnole qui en fut commencée à Madrid n'a pas eu de suite depuis 1806.

Ces ouvrages ont donné l'impulsion : si les encyclopédies sont désormais un

besoin de la civilisation, c'est à eux qu'on en est redevable. L'Angleterre et l'Allemagne multiplièrent les imitations et nous offrirent à leur tour des modèles. Ce serait un travail long et difficile que de faire connaître et apprécier tous ces livres dont la plupart sont d'une incontestable utilité : bornons-nous à une rapide mention. Depuis Chambers, les principales encyclopédies anglaises sont les suivantes : *Encyclopædia Britannica*, première édition, Édimbourg, 1788, 10 vol. in-4°; la sixième se composait de 20 vol. in-4°, plus 6 vol. de suppléments; la 7<sup>e</sup>, donnée par Napier, est actuellement en publication. Riche en articles du plus haut mérite\*, elle est extrêmement inégale et fort loin d'être complète en son genre. La *New Cyclopædia* d'Abr. Rees (Londres, 1802, sqq, 39 tomes en 79 volumes, in-4°, plus 6 vol. de suppl.) tire son utilité surtout des articles industriels ou technologiques traités avec un soin tout particulier; il en a paru une contrefaçon américaine. Ce sont, avec la technologie, les sciences naturelles qui dominent dans l'*Edinburgh Encyclopædia* de Brewster (voy.); publiée de 1815 à 1830, elle forme 18 volumes in-4°. L'*Encyclopædia Londinensis*, commencée en 1796 par Wilkes, est déjà à sa 9<sup>e</sup> édition, dont les volumes, au nombre d'environ 22, seront enrichis de 500 planches sur acier. Un ouvrage non moins remarquable est l'*Encyclopædia metropolitana*, commencée à Londres en 1815 et dont environ 40 volumes in-4° sont aujourd'hui publiés. Nous nommerons encore : Gregory, *Dictionary of arts and sciences*, Londres, 1806, 3 vol. in-4°; Nicholson, *British Encyclopædia*, Londres, 1809, 6 vol. in-8°; John Millar, *Encyclopædia Edinensis*, Édimb., 1816, 6 vol. in-4°, et Miller, *Encyclopædia Perthensis* (Londres, 1816, 23 vol. in-8°).

En Allemagne, les bonnes encyclopédies ne sont pas aussi nombreuses, à moins de compter toutes les contrefaçons du *Conversations-Lexikon* de Brockhaus; mais depuis celles de Zedler, de

(\*) Nous lui en avons déjà emprunté quelques uns, comme CANNING, ÉDIMBOURG, etc., et nous en ferons de même par la suite.

Varrentrapp, de Krünitz (auxquelles nous aurions dû ajouter peut-être le *Staats-Zeitungs- und Conversations-Lexikon* de Hübner qui, de 1742 à 1825 a eu 31 éditions), ce pays en a eu d'excellentes, et tous les jours on en commence de nouvelles. La plus complète, quant au vocabulaire et en même temps l'une de celles qui présentent le plus d'ordre et d'ensemble dans leur exécution, mais sans offrir aucun charme à la lecture, c'est le *Dictionnaire encyclopédique des sciences, des arts et de l'industrie* (Altenbourg, 1824-1837, 26 gros vol. in-8°), commencé par MM. Binzer et Pierer, et qu'après la mort de son collègue le dernier a seul continué jusqu'à la fin. Peu d'ouvrages mettent aussi bien que celui-ci sur la voie des recherches, qu'il ne satisfait toutefois qu'imparfaitement, à cause de la brièveté de ses articles, tous pleins de sécheresse. Cette brièveté et son impression parcimonieuse, désagréable à l'œil, distingue le dictionnaire de Pierer de la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber (*Allgemeine Encyclopædie der Wissenschaften und Künste*), l'ouvrage le plus imposant dans ce genre depuis l'*Encyclopédie méthodique*, peut-être le plus savant de tous, et que nous avons souvent l'occasion de citer dans le nôtre. Commencé en 1818 à Leipzig, entamant l'alphabet par trois bouts différents, elle n'a guère rempli encore que la moitié de son cadre, bien qu'elle compte déjà 50 vol. in-4°. Pleins d'estime pour la science profonde dont la plupart de ses articles sont nourris, nous avons cependant des doutes sur son utilité comme encyclopédie. Car ces articles approfondis ne vont qu'à l'adresse des savants qui n'en ont que faire s'ils possèdent les principaux livres de leur spécialité, et qui, sur la spécialité des autres, ne demandent pas de si longs traités. De plus, en changeant d'éditeur (Enoch Richter, Gleditsch, Brockhaus), et en paraissant par sections rédigées simultanément par plusieurs directeurs (la 1<sup>re</sup> par M. Gruber seul, depuis la mort d'Ersch; la 2<sup>e</sup> par M. Hoffmann; la 3<sup>e</sup> par MM. Meyer et Kæmpitz), cet ouvrage, déjà inégal et dont toutes les lacunes n'ont pas été remplies dans les suppléments de

différentes lettres, a beaucoup perdu de son unité, au reste bien difficile à maintenir dans une entreprise si colossale.

Après cet ouvrage, qu'on peut appeler la bibliothèque du savant, nous parlerons enfin de celui qui, répandu en Allemagne dans les plus petits hameaux, y est véritablement devenu la bibliothèque des classes moyennes. Les articles consacrés par nous au *Conversations-Lexikon* (voy.) et à son estimable fondateur (voy. BROCKHAUS) abrègent ici notre tâche et nous laissent peu de mots à ajouter. Ce qui a fait le succès de ce livre, malgré les dehors déplaisants de ses premières éditions, malgré les erreurs dont elles étaient remplies, et malgré le décousu du plan et la sécheresse du style, c'est qu'il s'adressait au grand nombre, c'est que la perspicacité de l'éditeur lui avait fait connaître qu'il y avait là des besoins à satisfaire et une terre encore vierge à exploiter. En Allemagne, l'activité intellectuelle est immense: toutes les classes y prennent part suivant leurs moyens et leurs loisirs; même la plus infime n'y reste pas tout-à-fait étrangère. Une bibliothèque universelle en raccourci, riche d'instruction, mais dégagée des formes scientifiques, accessible à tous par son bas prix, et rendant les recherches commodes au moyen de l'ordre alphabétique, était devenue une chose nécessaire au peuple allemand: Brockhaus l'en dota. Un avertissement assez étendu qui accompagne le dernier volume de la 8<sup>e</sup> édition maintenant terminée du *Conversations-Lexikon* nous apprend contre quelles difficultés ce négociant actif et éclairé lutta depuis 1808, époque où il acheta l'ouvrage de Læbel\*, jusqu'après le rétablissement de la paix européenne, et même plus tard, quand les contrefaçons vinrent compromettre sa propriété si laborieusement acquise; mais il nous met aussi dans la confiance du

(\*) Cette *postface* nous apprend aussi que Brockhaus publia sa première édition, non pas à Altenbourg, mais à Amsterdam (1809, 6 v. in-8°). C'est l'ouvrage de Læbel qui en fut la base, et non pas celui de Hübner, cité dans notre Discours préliminaire; et à propos du même Hübner nous corrigerons ici une faute typographique qui s'est glissée dans la traduction française du titre de son livre à l'article CONVERSATIONS-LEXIKON: T. VI, p. 736, 2<sup>e</sup> col., ligne 33, au lieu de *Gazette d'état*, lisez *Dictionnaire d'état*, etc.

succès inouï qui vint le dédommager de ses peines et de ses sacrifices. Des huit éditions entreprises jusqu'à ce jour, malgré les contrefaçons et les traductions, plusieurs eurent deux ou trois tirages, chacun de 10,000, de 12,000, ou même de 14,000 exemplaires, ce qui ne permet pas d'établir à moins de 80,000 le compte des exemplaires placés. Heureuse Allemagne ! heureux les éditeurs et les hommes de lettres dans un pays qui consomme lui-même tout ce qu'il produit dans sa langue et où le rapide écoulement de 80,000 exemplaires d'un livre ne décourage pas la tourbe des plagiaires et des contrefacteurs !

Après un pareil résultat, le titre adopté par Brockhaus a dû faire fortune : aussi paraît-il actuellement en Allemagne une foule de *Conversations-Lexikon : Allgemeines deutsches C. L. für die Gebildeten eines jeden Standes*, Leipzig, chez les frères Reichenbach, 10 vol. in-8° ; *Neuestes C. L. für alle Stände*, t. I-VI, Leipzig, Wigand ; *Neuestes und wohlfeilstes vollständiges C. L.*, Leipz., chez Meser, etc. Plusieurs autres encyclopédies ou dictionnaires allemands ne sont que des plagiats déguisés indignes de toute mention ; mais nous devons citer encore un ouvrage particulier à l'Autriche et auquel nous aurons des emprunts à faire pour nos articles relatifs à cet empire : *OÖsterreichische National-Encyklopædie, im Geiste der Unbefangenheit bearbeitet*, Vienne, 1835-36, 6 vol. in-8°. Parmi les traductions du *Conversations-Lexikon*, celle de Philadelphie (*Encyclopædia americana*, 1829-33, 13 vol. in-8°) nous fournit des matériaux dans ses articles américains, presque tous neufs, et nous lui emprunterons surtout son excellent article ÉTATS-UNIS. D'autres ont été entreprises en Angleterre et en Hollande. L'Encyclopédie russe de Saint-Petersbourg a aussi pour base le *Conversations-Lexikon*.

MM. Treuttel et Würtz avaient eu un instant l'idée de faire traduire en français cet ouvrage allemand ; mais cette idée, qui fut le point de départ de la présente encyclopédie, ne tarda pas à être abandonnée, quand on reconnut que le dictionnaire de Brockhaus, composé d'ail-

leurs en vue de lecteurs dont les besoins différaient des nôtres, avait aussi emprunté primitivement à des livres français une grande quantité d'articles dont la traduction aurait porté atteinte, dans notre pays, à des droits inviolables.

Cependant en France aussi des besoins nouveaux s'étaient fait jour : la classe moyenne, en se plaçant au centre de l'état, avait accru ses lumières et son bien-être comme en Allemagne. Elle est désormais la base de la société ; c'est par elle que les affaires se décident. On rencontre pêle-mêle aujourd'hui dans nos salons le négociant et l'homme de lettres, l'avocat et le militaire, l'industriel et le médecin, l'agriculteur et le capitaliste : toutes les questions sont tour à tour débattues, chacun y veut prendre part, personne ne se borne plus aux matières qui le concernent spécialement. Rien ne nivelle les rangs comme l'instruction jointe à l'esprit : l'ignorant, fût-il millionnaire et de vieille souche, ne brillera jamais dans la société ; le roturier instruit et spirituel sera toujours trouvé d'assez bonne compagnie. Bien des hommes dans notre France nouvelle sont encore au-dessous de leur fortune, par la faute de leur éducation dirigée en vue d'une plus modeste condition ; leurs biens les font siéger dans les conseils de la nation où l'insuffisance de leurs lumières leur ferme la bouche ou les menace du ridicule s'ils ont moins de prudence. Le désir d'apprendre est partout, et l'application de la loi sur l'instruction primaire le fera naître même sous d'humbles chaumières.

Pour ces besoins nouveaux il fallait de nouveaux moyens. Il fallait des livres universels accessibles au grand nombre, savants sans pédantisme, et qui, surtout, ne fussent pas trop volumineux. Pour remplir cet objet, M. Courtin (voy.) publia de 1824 à 1832 son *Encyclopédie moderne ou Dictionnaire abrégé des sciences, des lettres et des arts* (Paris, 24 vol. in-8°, avec 2 vol. de planches), ouvrage intéressant et en général bien écrit, dont le succès confirma la réalité du besoin, mais où le commentaire a trop usurpé la place des faits et qui d'ailleurs a servi de tribune à un libéralisme au-

jourd'hui dépassé, quel que fût alors son mérite. C'était à la fois trop et trop peu : trop peu de notions réelles ou de savoir positif, trop de réflexions explicatives qu'il fallait laisser faire au lecteur lui-même.

Le *Conversations-Lexikon* allemand, moins bien écrit, offrait infiniment plus d'instruction; c'était un type propre à servir de base pour un ouvrage de même nature, sauf l'aridité du style, et qui serait d'ailleurs plus complet quant à la médecine, aux sciences naturelles et aux sciences exactes, à la technologie et à l'économie rurale, plus pratique dans sa tendance, jugeant de plus haut les hommes et les choses de la politique. MM. Treuttel et Würtz se décidèrent en 1829 à entreprendre un tel ouvrage et firent part au public de leur projet par la voie des journaux\* et dans des prospectus qu'ils répandirent en grand nombre. On se mit aussitôt à l'œuvre; un plan fut arrêté, une nomenclature dressée et les collaborateurs, hommes de lettres et savants notables, répartirent entre eux le travail des articles. Mais la révolution de juillet 1830, fit ajourner la publication, et lorsqu'on fut prêt à la reprendre, d'autres éditeurs avaient annoncé un ouvrage semblable, également basé sur le *Conversations-Lexikon*, dont même les premiers volumes n'étaient guère qu'une traduction modifiée et enrichie de quelques articles nouveaux. Le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture* (Paris, 1832 et suiv., t. I-XLI, 82 livr., allant jusqu'à la lettre O), s'est, depuis, élevé bien au-dessus de ce faible commencement; mais, si nous en jugions par différentes observations de ses propres auteurs\*\*, il serait resté au-dessous de l'idée qu'ils s'étaient faite de leur tâche. Quoi qu'il en soit du mérite relatif de cet ouvrage, rival du nôtre, et

(\*) Voir entre autres, le *Journal des Débats* du 23 août 1829. L'ouvrage devait paraître sous ce titre : *Nouveau Dictionnaire encyclopédique à l'usage des Gens du Monde*, et avoir 15 tomes divisés en 30 volumes.

(\*\*) Voir celles qui précèdent les articles EFFET (T. XXIII, p. 355), FOUCHÉ (T. XXVIII, p. 9), etc. Nous avons noté plusieurs autres passages curieux par rapport à l'histoire de ce *Dictionnaire*.

qu'il ne nous appartient pas de juger par cette raison, s'il nous a enlevé des lecteurs en divisant le public, sa concurrence a aussi eu pour nous de bons effets en nous forçant à plus de soin, à un redoublement de zèle et de circonspection, en nous offrant souvent un exemple utile à suivre et en nous montrant, plus souvent peut-être, les écueils qu'il fallait éviter. Au reste, la tendance des deux ouvrages est toute différente, ils ne s'adressent pas aux mêmes lecteurs et se feront chacun leur place dans le monde instruit et éclairé.

Plus redoutable qu'aucune autre, cette concurrence n'était pas la seule pourtant que les éditeurs de l'*Encyclopédie des Gens du Monde* dussent avoir à soutenir. Le succès des deux premiers ouvrages de ce genre mit les encyclopédies en faveur, et bientôt toutes sortes de livres affectèrent ce titre. Dans le nombre il y en a de véritables, comme la petite *Encyclopédie des connaissances utiles*, ouvrage populaire, commencé presque simultanément avec les deux autres, puis interrompu, et repris récemment, et comme l'*Encyclopédie nouvelle*, d'abord panachée de figures quand elle portait le titre d'*Encyclopédie pittoresque*, mais ayant aujourd'hui un aspect plus sévère et une tendance plus prononcée. Dirigé par MM. Reynaud et Leroux (Paris, 1834 et suiv., t. I-IV, petit in-fol.), cet ouvrage veut battre en brèche l'organisation sociale actuelle et les églises fondées sur le christianisme. Il apporte au service d'une cause assez voisine de celle des saint-simoniens un talent que le christianisme, comme la société, aurait à redouter, si sa nature robuste ne résistait pas sans peine à toutes les attaques. Tout autre est la tendance de l'*Encyclopédie catholique* et celle de l'*Encyclopédie du XIX<sup>e</sup> siècle*, placées l'une et l'autre sous la surveillance d'un comité d'orthodoxie formé par des prêtres catholiques. Nous ne nous souviendrons pas de ce que leurs prospectus contenaient de désobligeant pour nous, leurs aînés dans la carrière, occupant dans l'estime du public une place qui pouvait bien être à leur convenance; mais aussi on n'attend pas de nous que nous les jugions sur leurs pro-

messes : or, jusqu'à ce jour ce n'est guère que par celles-ci qu'elles nous sont connues. Le lecteur verra si leur nomenclature plus riche et portée, surtout dans l'*Encyclopédie catholique*, à des limites extrêmes, offre une instruction plus digne de confiance, plus étendue, plus facile même, et s'il peut résulter d'une telle multitude de détails un ensemble plus complet et plus harmonieux.

Quant à nous, nous poursuivons avec zèle et courage l'accomplissement de notre tâche, heureux des suffrages dont le public a bien voulu encourager notre travail et sûrs de les obtenir un jour à un plus haut degré, si le dévouement à ses intérêts, qui sont ceux de la civilisation, et la persévérance la plus consciencieuse suffisent pour les mériter. J. H. S.

#### ENCYCLOPÉDIQUES (RECUEILS).

A plusieurs reprises on a tâché d'embrasser dans un seul recueil périodique les progrès de toutes les branches des connaissances humaines, quoique cette entreprise devienne de plus en plus difficile et demande de la part de ceux qui la dirigent des connaissances presque universelles. Vers le milieu du siècle dernier, P. Rousseau commença un *Journal encyclopédique*, qui, toutefois, avait un caractère plus littéraire que scientifique. Après avoir paru de 1756 à 1759 à Liège, il fut continué l'année suivante et jusqu'en 1791 à Bouillon; la collection forme 288 vol. in-8°. Quatre années après, Millin à Paris commença son *Magasin encyclopédique*; il le continua jusqu'en 1816. Ce recueil riche en dissertations savantes, particulièrement sur les antiquités, forme 122 vol. in-8°, pour lesquels Sajou a fait paraître une table générale des matières en 4 vol., Paris, 1819. Au *Magasin* Millin fit succéder en 1817 des *Annales encyclopédiques* qui s'adressaient moins aux savants que le recueil précédent. Il en a paru 12 vol. jusqu'à la mort de l'auteur en 1818. L'année suivante, M. Jullien (de Paris) entreprit la *Revue encyclopédique* avec la coopération d'un grand nombre de savants. Ainsi que l'indique le titre, elle passait en revue les principaux ouvrages sur les sciences, la littérature, la morale et la politique, tant en France qu'à l'étran-

ger. Les derniers volumes ont paru sous la direction de MM. Carnot et Roux, et enfin de M. Roux seul : ces volumes avaient une tendance particulière, celle de propager certains principes de morale sociale. La *Revue encyclopédique*, terminée en 1833, forme 60 vol. in-8°; une table des matières pour les dix premières années de ce recueil a été publiée sous le titre de *Table décennale*, Paris, 1831, en 2 vol. On peut considérer aussi comme un recueil encyclopédique le *Bulletin des sciences*, publié par Férussac depuis 1823 jusqu'en 1830, quoique plusieurs branches, telles que la jurisprudence, la théologie, la politique, n'aient pas été comprises dans le plan, déjà si vaste, de ce recueil périodique. Voy. BULLETIN. D-G.

**ENCYPROTYPE**, du grec ἐν χύρω τύπος, type, empreinte ou figure dans le cuivre. Cet adjectif français de nouvelle formation ne s'emploie que par rapport aux cartes géographiques; on en trouve l'explication dans le premier de nos articles portant ce titre, T. V, p. 11. S.

**ENDÉCAGONE**, voy. HENDÉCAGONE. Voy. de même à la lettre H ENDÉCASYLLABE et autres mots dans lesquelles entre le grec ἑνδεκά, onze.

**ENDÉMIQUES (MALADIES)**, nom qu'on donne aux maladies qui semblent inhérentes à certains pays et qui dépendent de causes locales (du grec ἐνδημος, indigène, national, dont la racine est δῆμος, tribu, peuple). Comme les maladies épidémiques et les maladies contagieuses (voy.); elles attaquent à la fois un grand nombre de personnes; mais elles se distinguent des premières en ce qu'elles règnent d'une manière permanente, et des autres en ce qu'elles ne se répandent pas au-delà d'une certaine limite et qu'elles n'atteignent pas les personnes qui ne viennent point les prendre au foyer. Il ne faut pas croire cependant que ces maladies, dans leur nature, leurs symptômes, leur durée et leur terminaison, soient différentes de celles qui se montrent, soit sporadiquement, soit sous forme d'épidémies. Voy. ce mot.

Les maladies qui sont le plus souvent endémiques sont les fièvres intermittentes des divers types, les goîtres, les scrofu-

les, le scorbut, la fièvre jaune, le choléra-morbus, la pellagre, la plique polonaise, etc., dont il est traité dans le cours de cet ouvrage. Elles reconnaissent pour causes les variations brusques de la température, la stagnation de l'air, le froid humide avec privation de lumière, les émanations produites par des substances animales et végétales en décomposition, celles que produisent un grand nombre d'individus et surtout de malades rassemblés dans le même lieu, etc.

La preuve que les maladies endémiques tiennent bien aux causes qui viennent d'être énoncées, c'est qu'il suffit, pour les faire disparaître, ou de dessécher un marais, ou de supprimer une usine, ou d'abattre quelques arbres, ou bien de disséminer des individus trop rapprochés les uns des autres. On voit d'ailleurs renaître les mêmes maux sous l'influence des mêmes causes.

C'est à l'administration, éclairée par le médecin observateur et judicieux, à faire disparaître les maladies endémiques. En effet, on les voit toujours fuir devant la véritable civilisation. La moyenne de la vie augmente alors, ou, pour parler plus exactement et plus modestement aussi, elle se rapproche davantage de celle que Dieu a faite aux hommes, mais que leur ignorance et leur folie abrègent trop souvent. L'histoire ne nous montre-t-elle pas les mêmes contrées tour à tour florissantes de richesse et de santé, ou ravagées par la misère ou la maladie. *Voy.* MORTALITÉ, PROBABILITÉS DE LA VIE.

Considérées individuellement, les maladies endémiques ne diffèrent guère des affections sporadiques; mais leur traitement présente pour indication spéciale de remédier aux causes permanentes qui les produisent et qui les entretiennent, lorsqu'on les connaît et qu'on peut agir sur elles; dans le cas contraire, l'émigration est le meilleur moyen. F. R.

**ENDENTURE**, *voy.* CHARTE.

**ENDERMIQUE (MÉTHODE)**. Deux mots caractérisent cette nouvelle manière d'administrer les médicaments: faire pénétrer par la peau (en grec *δέρμα*, avec la prép. *ἐν*) les substances médicamenteuses dont l'introduction par les organes digestifs serait difficile ou dan-

gereuse. Elle consiste donc à dénuder une portion de la peau par le moyen d'un vésicatoire, d'eau bouillante ou d'un peu d'alcool enflammé, et de panser la petite plaie avec une pommade contenant un médicament tel que l'opium, le mercure, etc. Ce mode d'administration remplace avantageusement les frictions médicamenteuses dans lesquelles souvent rien ne pénètre à l'intérieur, et les injections dans les veines dont l'emploi ne saurait être qu'exceptionnel. Il est facile de concevoir les avantages de la méthode endermique, savoir: de ne point altérer les substances comme le fait l'action des organes digestifs, et par conséquent de permettre la réduction des doses, d'assurer les résultats, de ménager les organes digestifs, etc. Quant aux inconvénients, ils résultent de l'action chimique des substances appliquées, lesquelles occasionnent quelquefois beaucoup de douleurs et obligent de recourir à l'emploi de la compression ou de médicaments propres à neutraliser l'action des premiers. La méthode endermique compte déjà quelques succès propres à encourager de nouvelles tentatives. F. R.

**ENDIVE**, *voy.* CHICORÉE.

**ENDOR** (PYTHONISSE D'), *voy.* PYTHONISSE et SAÛL.

**ENDOS, ENDOSSEMENT**. L'endossement ou endos est un acte inscrit ordinairement *au dos* d'une lettre de change ou d'un billet à ordre, et par lequel on en transmet à un autre la propriété ou le pouvoir d'en toucher le montant.

Dans le droit commun, le propriétaire d'une créance peut la céder à un tiers; mais la loi civile, pour prévenir les fraudes et les incertitudes, a prescrit des formalités particulières, lesquelles sont énumérées au liv. 3, chap. 8, du Code civil. Ainsi, par exemple, le *cessionnaire* n'est saisi à l'égard des tiers que par la signification du transport faite au débiteur, ou par l'acceptation de ce dernier, dans un acte authentique; de manière que si, avant cette signification ou cette acceptation, le débiteur paie le *cédat*, il est valablement libéré.

Mais la célérité qu'exige le commerce ne pouvait s'arranger de ces formes lentes. Le législateur a voulu que la seule déclaration, inscrite au dos d'un effet négociable et par laquelle le porteur le passait à l'ordre d'un tiers, suffit pour en transférer la propriété.

Toutefois, l'endossement, pour être régulier et conséquemment avoir son plein et entier effet, doit remplir trois conditions essentielles : 1<sup>o</sup> être daté; 2<sup>o</sup> exprimer la valeur fournie à l'endosseur; 3<sup>o</sup> énoncer le nom de la personne au profit de qui il est passé.

La date a pour objet d'empêcher les fraudes, telles que celle d'un failli, qui omettrait à dessein de dater ses endossements, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'il les a souscrits depuis sa faillite, ou dans les dix jours qui l'ont précédée, c'est-à-dire à une époque où il était de plein droit dessaisi de l'administration de ses biens. En principe, les actes sous seing privé n'ont de date que du jour où ils ont été enregistrés. L'acte authentique, au contraire, a date certaine du jour de sa rédaction. Or, le législateur a voulu, dans l'intérêt du commerce, que les lettres de change, les billets à ordre, les endossements fissent foi de leur date, comme les actes authentiques, et il a même poussé la rigueur jusqu'à punir l'antidate (*voy.*) des peines de faux, c'est-à-dire des travaux forcés à temps; ce qui toutefois ne doit s'entendre que de l'antidate faite en vue de frauder, et non par pure inadvertance.

L'endossement, en second lieu, doit exprimer quelle espèce de valeur a été fournie à l'endosseur en échange de la lettre ou du billet, c'est-à-dire si la valeur a été fournie en argent, en marchandises, en compte, ou de toute autre manière. L'expression *valeur en compte* ou *reçu comptant* suffirait, mais non celle-ci : *valeur reçue*. Un endos conçu en ces derniers termes ne vaudrait que comme simple procuration.

Enfin l'endossement doit énoncer le nom de la personne à l'ordre de qui il est passé. L'endos *en blanc*, généralement admis autrefois, est présumé irrégulier depuis la promulgation du Code de commerce. Cependant cette pré-

somption, selon la jurisprudence la plus récente de la cour suprême, peut s'évanouir devant des preuves bien établies; et l'endos, quoique irrégulier, peut opérer la transmission, si le porteur en justifie par des écrits, par des registres non suspects, ou par des preuves testimoniales.

Ainsi revêtu des formes légales, l'endossement fait passer au cessionnaire tous les droits du cédant, de sorte que l'effet semble n'avoir jamais appartenu qu'à celui qui s'en trouve propriétaire au moment de l'échéance. Toutefois, les endosseurs, c'est-à-dire tous ceux qui l'ont successivement signé, accepté ou endossé, sont garants solidaires de la réalité de la créance transférée.

Une question fort importante est celle de savoir si les effets de commerce peuvent être valablement transférés par endossement après leur échéance. L'affirmative a été constamment admise par la cour suprême, et notamment dans un arrêt longuement et judicieusement motivé, du 28 janvier 1834. Mais ce principe reçoit exception quand il y a eu présentation au paiement et protêt (*voy.*). On conçoit en effet qu'une fois la présentation effectuée et le refus du paiement constaté, les effets de commerce perdent leur caractère de créances nettes et liquides, en faveur duquel le privilège de circuler par endossement leur a été accordé. Ils rentrent dès lors dans la catégorie des créances litigieuses.

On peut encore transférer la propriété d'un effet de commerce par un acte séparé; mais alors ce n'est plus un endossement, c'est un transport ordinaire soumis aux règles du droit civil.

Les endossements d'effets négociables sont exempts d'enregistrement; mais ceux de billets non négociables, comme de toutes obligations ordinaires, sont assujettis au droit de un pour cent.

*Voir* les articles 136 et suiv., 164, 187 et 188 du Code de commerce; *voy.* aussi LETTRE DE CHANGE. A. H-N.

**ENDOSMOSE** (mot qui paraît formé du grec *ὄσμος* ou *ὄσις*, coup, impulsion, joint à l'adverbe *ἐνδον*, dedans). Deux liquides miscibles et hétérogènes étant séparés par une cloison à pores ca-

pillaires, ils marchent l'un vers l'autre avec inégalité au travers des canaux capillaires de la cloison séparatrice. De cette inégalité dans leur marche il résulte que l'un des deux liquides reçoit de son voisin plus qu'il ne lui donne, en sorte que son volume augmente sans cesse aux dépens de l'autre. Il y a donc alors deux courants, un fort et un faible : le premier a reçu le nom d'*endosmose*, le second celui d'*exosmose*. Mais ces dénominations n'expriment pas la cause, ils n'indiquent que l'existence des courants et les effets dynamiques qui en résultent. On peut bien, par l'observation, déterminer les proportions relatives des deux courants, connaître les conditions de l'inégalité variable de leur marche; mais la cause générale du phénomène est inconnue.

On a voulu l'expliquer par une impulsion électrique, par les phénomènes de la capillarité, par la différence de densité des liquides. L'auteur de la découverte de l'endosmose, M. Dutrochet, partagea d'abord ces diverses opinions; mais des expériences plus exactes lui ont démontré que l'ascension capillaire ne détermine point par son degré la direction du courant de l'endosmose; la capillarité n'en est pas la cause, mais le moyen. La théorie basée sur la tendance des liquides vers leur mixtion, sur la différence de l'ascension capillaire des deux liquides opposés, n'est plus admissible, ou, tout au moins, elle n'est pas d'une application générale.

On a appliqué avec succès le phénomène de l'endosmose à des questions de physiologie végétale jusqu'alors insolubles, telles que celles relatives à l'ascension du fluide végétal, à l'irritabilité végétale, etc. Diverses expériences récentes ont prouvé, comme l'avait soupçonné M. Dutrochet, que l'endosmose et l'exosmose jouent un grand rôle dans les phénomènes vitaux. Ainsi le docteur Graham ayant observé que l'endosmose et l'exosmose ont lieu pour les gaz comme pour les liquides, Faust tint compte de cette remarque, et s'assura que le dégagement de l'acide carbonique dans la respiration est en grande partie un effet de l'endosmose. Une expérience plus ré-

cente (*Revue britannique*, 1836), celle du docteur Rogers, établit que l'endosmose n'a lieu que quand la cloison séparatrice est d'un tissu organique animal ou végétal; qu'elle varie non-seulement en raison de la nature du tissu, mais encore suivant celle du fluide liquide ou gazeux mis en contact avec les deux surfaces du tissu. C'est sur cette observation appliquée à la physiologie que repose la nouvelle et brillante théorie de M. Rogers sur la respiration. Cette expérience ajoute aux faits signalés par M. Dutrochet et recule les limites d'une science qui, par la réunion des lois organiques aux lois physiologiques, cherche à rattacher les phénomènes vitaux aux phénomènes généraux qui régissent la matière inorganique. L. D. C.

**ENDUIT.** On appelle enduit une couche de rapport que l'on applique en dernier lieu sur la surface des constructions, pour en faire disparaître les aspérités et les défauts d'aspect résultant de la substance grossière des matériaux.

L'application des enduits a généralement deux objets : l'un de propreté et même de décoration, l'autre de conservation. Conséquemment on s'en dispense sur les parois des murs élevés en pierre et en marbre, parce que ces matériaux sont de leur nature résistants et de plus susceptibles d'être parementés et polis presque entièrement au ciseau.

Sur nos bâtiments de Paris, ordinairement bâtis en moellon brut, les enduits sont faits en plâtre (*voy. ce mot*), substance minérale dont on pourrait dire ce qu'Ésope disait des langues, que c'est en même temps la meilleure et la pire des choses : la meilleure, en ce qu'elle fournit à toutes les fortunes le moyen de construire rapidement, et avec une dépense médiocre, des maisons d'assez belle apparence; la pire, parce que la facilité même d'exécution qu'elle présente a fait perdre le goût des constructions méthodiques en matériaux de choix qui en assuraient la durée et leur donnaient un caractère local qu'elles n'ont plus. Quoi qu'il en soit, à Paris l'emploi du plâtre en enduit s'effectue de plusieurs manières, à raison du degré de fini que

l'on veut obtenir pour l'aspect des façades. Ainsi on distingue l'enduit *crépi*, l'enduit *moucheté* et l'enduit *au sas* ou enduit proprement dit. Le crépi s'opère en jetant le plâtre à la main sur le mur et en l'étendant grossièrement sans y ajouter le lissage à la truelle qui le rendrait parfaitement uni. Le moucheté s'exécute à peu près de la même façon, sinon que le jet du plâtre a lieu à l'aide d'un balai, ce qui donne à la surface enduite un aspect qui, sans être lisse, est d'un ton uniforme. Enfin l'enduit proprement dit est celui pour lequel on emploie le plâtre passé au sas ou tamis fin, et ensuite lissé à la truelle de cuivre ou à la taloche de bois, instrument plus large et plus propice à ce genre d'ouvrage. Souvent la combinaison de ces trois moyens, sur une même façade, produit des décorations plus piquantes et plus originales que l'application prétentieuse du plâtre à des ordonnances compliquées de moulures et d'ornements.

Lorsque les enduits ont directement pour but de préserver la surface des murs, principalement dans les rez-de-chaussée, ce n'est plus au plâtre qu'il faut se confier; car il ne se conserve bien que dans les parties élevées et sous l'influence d'un air sec. Dans les lieux sujets à l'humidité, il faut recourir à l'usage des mortiers où la chaux et le plâtre entrent comme éléments.

La composition des enduits imperméables présente des difficultés de même genre et plus grandes encore que celle des mortiers; car pour que ces derniers soient bons, il ne faut pas un sable trop fin, tandis qu'il faut le contraire pour les enduits, afin qu'ils puissent bien s'étendre. L'usage de la chaux hydraulique, préférablement à la chaux grasse, est aussi de rigueur, parce que les enduits doivent prendre consistance rapidement.

Les anciens ont été fort habiles dans la fabrication de leurs enduits: on en a retrouvé dans des fouilles de monuments antiques qui étaient parfaitement conservés, tant en revêtements sur des murs verticaux qu'en mosaïques horizontales formant dallages. La plupart sont couverts de peintures qui n'ont

point éprouvé d'altération, malgré la profondeur où elles étaient enfouies. Les fragments découverts à Pompeï et à Herculanium étaient intacts, et leurs peintures n'avaient rien perdu de leur éclat primitif.

Il s'en faut beaucoup que l'on rencontre dans les édifices modernes le même degré de perfection pour les enduits; il en est peu resté du moyen-âge qui aient complètement résisté. Nos stucs les plus soignés ne soutiennent pas la comparaison avec ceux de l'antiquité (*voy. STUC*). Dans ces derniers temps, cependant, on s'est livré à des recherches qui ont amené quelques bons résultats: les enduits de Molême et de Pouilly, que l'on fabrique aujourd'hui en France, promettent une longue durée; il en a été fait des essais assez satisfaisants; mais leur prix encore élevé n'a permis jusqu'à présent de les employer qu'aux travaux de luxe ou d'absolue nécessité. Leur qualité supérieure paraît tenir, d'une part, à l'excellence de la chaux qui y est introduite et qui jouit de la propriété hydraulique, et de l'autre à la nature de la substance terreuse qui y est unie et qui paraît analogue à la pouzzolane (*voy.*), si réputée en Italie. Pour les usages communs, notre industrie s'est enrichie d'un produit naturel qui ne paraît pas avoir été anciennement appliqué. L'asphalte (*voy.*), substance bitumineuse dont la France possède quelques mines, réussit parfaitement pour les aires de planchers, les terrasses et les couvertures; l'expérience en grand qui en a été faite récemment à Paris pour les trottoirs des boulevards et ceux de la belle place de la Concorde, a dissipé les craintes que sa nature molle avait fait concevoir. C'est une conquête industrielle dont l'esprit de progrès, si actif maintenant, doit se féliciter.

Les procédés d'application de l'asphalte, si simples en apparence, méritent néanmoins de fixer l'attention. Quelques indications sur cette fabrication ne seront pas sans intérêt.

Les pains bitumineux, de forme à peu près cubique, tels qu'ils arrivent des mines (Seysse, etc.) à Paris, sont fondus dans une chaudière échauffée sur l'em-

placement même du travail. Lorsque la matière est en liquéfaction complète, elle est versée à l'aide de cuillers sur une aire préparée d'avance; pour les planchers, cette aire est un carrelage jointif ou un enduit en plâtre, recouvert d'une toile claire dont la fonction est de faciliter l'adhérence du mastic bitumineux; pour les terrasses sur voûte et les trottoirs, c'est une forme bien nivelée en terre ou salpêtre battu. La planimétrie exacte de la surface du bitume s'obtient par l'emploi de tringles ou règles en fer, posées en bordure pendant le coulage de la matière : elles ont pour objet, non-seulement de régler le niveau, mais encore d'opérer des soudures propres et régulières. Enfin, pour donner plus de consistance à la surface et la rendre inaltérable à tout frottement, on la saupoudre, avant que la matière ne soit refroidie, avec de petits cailloux choisis, éprouvés et durcis au feu. Lorsque ces cailloux ont été triés de diverses nuances et couleurs, on en forme des dessins variés et des compartiments d'un effet très agréable, qui ont bien plus de solidité que les pavés dits à *la vénitienne*, autre sorte d'enduit que des ouvriers italiens avaient introduite en France, il y a quelques années, mais qui n'y a eu qu'un moment de vogue, et qui d'ailleurs n'était applicable qu'à des intérieurs. Il est aujourd'hui reconnu que le masticage en bitume est préférable même au dallage en pierre, dont les joints sont bouleversés en peu de temps dans notre climat par suite des changements fréquents de la température.

Nous devrions encore mentionner une sorte d'enduit dont l'usage est exclusif à l'art de la peinture et qui est destiné à préparer les fonds sur lesquels il s'agit d'exécuter des peintures monumentales dans les édifices : c'est de cet apprêt qu'a pris son nom le genre de peinture dit à *l'encaustique*. Nous en renvoyons la description au mot ENCAUSTIQUE. J. B-T.

**ENDYMION.** Il ne faut pas confondre ensemble, comme on fait quelquefois, deux personnages, l'un et l'autre célèbres sous ce nom, le berger de Carie et le roi d'Élide. L'Endymion de la fable était un bel adolescent qui sut plaire

à Junon et surtout à Diane (Phœbé ou Séléné); et les commentateurs, qui tiennent à tout expliquer, ont gravement prouvé que c'était une allégorie relative à l'astronomie. On aurait fait passer Endymion pour l'amant de Diane, parce que le premier il avait observé le cours de la lune; mais la fiction, qui le fait visiter par Diane pendant son sommeil, se passe bien d'une pareille interprétation\*. D'autres veulent qu'il ait été condamné par Jupiter à dormir toujours en punition de ce qu'il avait été surpris avec Junon (l'air). Un poète grec prétend que le dieu du sommeil était aussi amoureux d'Endymion et qu'il le faisait dormir les yeux ouverts, pour avoir le plaisir de les contempler toujours. Il était fils d'Aéthlius, qui avait eu Jupiter pour père, et de Protogénie, fille de Deucalion. Voir Pausanias sur le surplus de l'histoire d'Endymion. P. G-Y.

**ÉNÉE** (*Aeneas*), fils d'Anchise, petit-fils d'Assaracus, arrière-petit-fils de Dardanus (*voy.*); on lui donne Vénus pour mère, et l'on dit qu'il fut élevé par le centaure Chiron; enfin il épousa Créüse, fille de Priam\*\*. Quand Troie fut assiégée,

(\*) Aussi souvent, dit la fable, que le beau jeune homme, fatigué de la chasse, s'endormait sur le gazon, Diane (Séléné) qui l'avait enlevé par amour et conduit sur le mont Latmus en Carie, descendait vers lui et lui dérobait un seul baiser, de peur qu'il ne s'éveillât. Certes un amour si chaste n'expliquerait pas la naissance de cinquante filles que de grossiers mythographes assurent en avoir été le fruit pour la déesse virgine, s'il fallait les en croire sur parole. C'est après avoir été élevé au ciel par Jupiter que la beauté de l'heureux chasseur toucha vivement le cœur de Junon. Mais en l'appelant dans son Olympe, le roi des dieux n'avait pas entendu se donner un rival : il le relégua donc au Tartare, et ce développement du mythe justifie un peu les pauvres commentateurs que l'auteur de l'article nous semble traiter avec sévérité. Au reste, les rapports d'Endymion avec Diane ont fait le sujet, dans les temps anciens et modernes, de différentes représentations figurées, bas-reliefs, peintures, etc. Tout le monde connaît le gracieux tableau de Girodet (*voy.*), si chaste et si poétique dans cette scène de mystérieux amour, mérite qu'on ne peut accorder au tableau de M. J.-M. Langlois, remarquable d'ailleurs et reproduit avec beaucoup de talent par le burin de M. Muller. J. H. S.

(\*\*) On sait que, dans sa fuite, Énée perdit Créüse, sa première femme. Vainement, il retourna sur ses pas pour la chercher (*Aeneid.* II, 749, *sqq.*), vainement il parcourut l'épée à la main les

il combattit pour la liberté de sa patrie, quoiqu'il détestât le crime de Paris qui avait donné lieu à cette guerre. Après la prise de la ville, il défendit la citadelle, et quand les murailles en furent écroulées, il emporta son père, emmena ses enfants, prit avec lui le palladium, et sortit par une porte de derrière pour aller s'emparer des postes les plus avantageux de l'Ida, et peu de temps après il rassembla une nombreuse armée sur cette montagne. Énée espérait qu'après le départ des Grecs il pourrait réparer les ruines de Troie. Cependant les Grecs se disposaient à l'attaquer : une capitulation intervint par laquelle il s'engagea à sortir de la Troade, et bientôt il mit à la voile pour aller chercher un nouvel établissement.

Il existe de grandes divergences dans les versions sur le but des voyages d'Énée, et les lecteurs qui ne veulent point se perdre dans des discussions érudites sans but comme sans bornes feront bien de s'en tenir à l'*Énéide*, en ayant soin seulement de consulter aussi le commentaire de Servius, qui a recueilli beaucoup d'antiques traditions. Quant à nous, nous bornerons notre examen à ce qui a quelque liaison avec l'histoire d'Italie antérieure à celle de Rome, après avoir fait remarquer qu'en Thrace, en Macédoine, en Arcadie, en Phrygie même, on disputait à l'Italie l'honneur d'avoir retenu ce héros et que partout aussi on avait soin de montrer des tombeaux d'Énée. Ajoutons que la chronologie s'oppose de même à ce que l'on tienne compte de son séjour chez Didon (voy.); enfin il faut s'abstenir d'expliquer sérieusement les alliances de ses fils et les mariages de ses filles en Arcadie.

Le point important dans l'histoire d'Énée, ce sont les recherches historiques que l'on peut faire sur la colonie du Latium. Il est à peu près constant que le nombre des Troyens arrivés sur cette côte était fort petit et ne pouvait en rien changer la physionomie d'un peuple. Niebuhr remarque que, suivant les plus anciennes versions romaines, ces étranges de la ville embrasée qu'il faisait retentir de ses cris; Cybèle, la mère des dieux, avait disposé d'elle, et il ne revit que son ombre. S.

gers ne composaient que l'équipage d'un seul vaisseau, c'est-à-dire une troupe à laquelle suffirait le territoire d'un seul village. Les traditions grecques varient à l'infini. Dans le *Laocoon* de Sophocle on raconte l'émigration d'Énée avant la prise de la ville. Stésichore chantait le départ d'Énée à peu près comme Virgile, à en juger du moins par les représentations de la Table iliaque, que l'on sait avoir été faite d'après son poème. Dans la plupart de ces traditions, Énée s'embarque pour l'Hespérie; mais il reste un grand pas à franchir pour arriver à celle qui lui fait fonder une colonie dans le Latium. Toutefois le fait d'une colonie troyenne au bord du Tibre ne devait pas trop surprendre les Grecs contemporains de Thucydide, puisque cet auteur considère comme Troyens les Élymiens de Sicile. Un siècle plus tard, Apollonius de Gela nomma *Romus* fils d'Énée et de Lavinie. Timée disait avoir appris des Lavinien que dans le sanctuaire de leur temple on conservait les images des dieux de Troie : dès lors la croyance à une colonie troyenne devint générale parmi les Grecs et ce fut à Rome une opinion nationale. Quand le sénat intervint auprès des Étoliens en faveur des Acarnaniens, il dit que, seuls de tous les Grecs, ils n'ont pris aucune part à la guerre contre les Troyens, ancêtres des Romains; la même origine est indiquée dans une lettre du sénat à Séleucus; tout d'ailleurs prouve que cette légende doit être regardée comme indigène dans le Latium.

On ne sait qui a fixé à quatre ans la durée de la navigation d'Énée; il reconnut le pays que le destin lui assignait parce qu'une étoile qui avait guidé sa navigation s'évanouit quand il eut atteint le rivage de Laurente. Énée et un autre chef qui était avec lui donnèrent à leur premier établissement le nom de Troie. Niebuhr pense que, dans les *Origines* de Caton, Latinus investit les Troyens de sept cents arpents de terre, parce qu'ils étaient cent et que la mesure plébéienne était dès lors de sept arpents. Un cerf favori du roi Latinus ayant été blessé, Turnus, roi des Rutules d'Ardée, s'unit avec lui pour punir ces odieux étrangers; mais les indigènes furent vaincus et Lavinie

devint la proie du vainqueur. Dans les autres traditions, elle est médiatrice du traité conclu avec les étrangers. Il existe de grandes variations sur Lavinie elle-même. Cependant Énée ne possédait qu'une plage sablonneuse. Une truie pleine rompit ses liens, échappa au sacrifice et alla mettre bas sur une colline boisée; elle eut trente petits, figure type des trente villes latines, ou bien du nombre d'années après lesquelles Albe serait capitale au lieu de Lavinium. Quand celle-ci fut fondée, les dieux manifestèrent leur présence: le feu prit de lui-même à la forêt qui tenait encore la place de la ville; on vit un loup apporter dans sa gueule du bois sec pour l'entretenir, et un aigle animer la flamme du mouvement de ses ailes; mais il vint aussi un renard qui trempa sa queue dans l'eau pour éteindre l'incendie. On éleva sur la place publique de Lavinium les statues des trois animaux employés par le destin. Turnus courut demander du secours à Mézence, roi étrusque de Cære; on se battit au bord du Numicius. Turnus périt; mais les Latins commandés par Énée prirent la fuite. Énée se précipita dans le fleuve, et son âme, libre des misères humaines, fut élevée à la divinité. On l'adora sous le titre de *Jupiter indiges*; les consuls et les pontifes lui offraient annuellement un sacrifice sur ce rivage. P. G-Y.

**ÉNERGIE**, mot formé de *ἐνεργής*, actif, *voy.* VIGUEUR.

**ÉNERGUMÈNE**, formé d'un mot grec qui signifie *travailler au dedans avec force*\*. On désigna d'abord sous ce nom les hommes que l'on regardait comme possédés du diable, c'est-à-dire tous ceux dont une idée fixe troublait la raison, et beaucoup d'autres sans doute dont l'esprit, trop éclairé pour leur époque, blessait les préjugés populaires et les superstitions religieuses du temps. On exorcisait les énergumènes,

(\*) Ce mot, introduit d'abord dans la théologie ou dans la théurgie, n'est pas lui-même grec. Dans cette langue *ἐνεργέω* à la vérité veut dire agir, mais il ne s'employait au *moyen* que dans le grec des *Hellénistes*. En effet, dans le Nouveau-Testament *ἐνεργέομαι* a la même signification active d'agir, faire effort, etc. De la le participe *ἐνεργούμενος*, en latin *qui laborat*, qui fait effort hors de lui ou sur lui-même. J. H. S.

et lorsque le démon ne fuyait pas devant les paroles sacramentelles, on les brûlait. Il a fallu bien des siècles et bien des martyrs pour que cette barbare et stupide coutume fût enfin abolie dans toute l'Europe.

Depuis qu'on ne croit plus aux possédés, le mot énergumène sert à désigner un homme qui se livre à des mouvements excessifs d'enthousiasme, de colère, qui parle avec violence et emportement, qui porte dans toutes ses actions un caractère extrême et une irritation toujours prête à éclater. On dit également d'un prédicateur qui gesticule avec trop de véhémence en chaire qu'il prêche comme un énergumène. Ce défaut se rencontre assez fréquemment chez les orateurs, qui s'imaginent suppléer ainsi à l'âme qui leur manque, donner l'accent de la conviction à leurs paroles, et foudroyer leurs auditeurs en prenant un ton d'énergumène. J. CH.

**ÉNÉSIDÈME**, sceptique célèbre né à Cnosse dans l'île de Crète. Il fut contemporain de Cicéron et élève d'Héraclide qu'on ne doit pas confondre avec Héraclite, philosophe grec plus connu dont Énésidème paraît avoir étudié les ouvrages conservés à la bibliothèque d'Alexandrie, cette résidence des Ptolémées où il avait lui-même fixé sa demeure. C'est par les fragments de ses écrits conservés dans ceux de Sextus l'Empirique et de Photius que nous connaissons le système de ce philosophe de l'antiquité, sur la vie duquel très peu de notions positives nous sont parvenues. S.

**ENFANCE**, première période de la vie humaine, qui, d'après l'étymologie (*infans, non fans, de fari*), finirait au moment où l'homme commence à manifester sa pensée par la parole, mais qui, dans son acception ordinaire, se prolonge jusqu'à l'adolescence. La première enfance, continuation pour ainsi dire de la vie intra-utérine, semble purement végétative: dormir et prendre des aliments la résumant tout entière. Nulle relation extérieure, point ou peu d'impressions amenées par les sens; un cri insignifiant pour toute manifestation! Mais vers la sixième semaine la membrane pupillaire

se détruit, l'enfant voit, et son premier sourire apparaît; il entend, il se dirige du côté d'où vient le bruit; il commence, en un mot, à faire partie du monde social.

En même temps on observe à l'intérieur une activité prodigieuse: digestion, respiration, circulation, tout cela s'exécute avec un mouvement plus accéléré qu'à toute autre époque. Tout se forme et tout grandit: les os, mous jusque-là, commencent à prendre plus de consistance, sans néanmoins durcir assez pour qu'ils ne puissent plus prendre de longueur; les muscles, au contraire, sont dans un état de mollesse et de flaccidité qui explique l'absence de tout mouvement énergique. Lorsque la dentition (*voy.*) commence à se faire, les organes digestifs sont prêts à prendre plus de vigueur et à opérer sur des aliments plus consistants. Entre la première et la seconde dentition, qui se manifeste vers le septième mois, la marche du développement et de l'accroissement est rapide, non interrompue; tous les phénomènes vitaux s'accroissent d'une manière sensible, les manifestations intellectuelles commencent à se faire et deviennent de plus en plus vives; la locomotion, nulle jusque-là, surgit active et puissante; enfin, et c'est la limite de l'adolescence, on voit se caractériser dans l'économie tout entière la différence jusqu'alors inaperçue des sexes.

A aucune autre époque de la vie, les maladies ne sont plus fréquentes et plus funestes que dans l'enfance; la mortalité est effrayante, même parmi les enfants appartenant à la classe aisée. Dans les premiers jours, beaucoup d'enfants succombent à des inflammations, surtout des membranes muqueuses, qu'ils contractent à la naissance ou qu'ils ont apportées du sein de leur mère. Plus tard, les aphtes et le muguet en moissonnent un grand nombre, qu'augmentent encore les orages de la première et de la seconde dentition. Le croup, la variole et les autres maladies éruptives lèvent ensuite un funeste tribut sur ce qui reste, et enfin les scrofules, avec toutes leurs conséquences, viennent saisir ou marquer pour plus tard tant de victimes qu'on pourrait s'étonner quelquefois de ne pas voir une

plus affreuse dépopulation. *Voy.* les articles consacrés à ces maladies.

L'éducation physique, morale et intellectuelle fournit les moyens de remédier à tant de maux, ou plutôt de les prévenir, et de faire franchir à l'enfant cette période après laquelle les probabilités de son existence augmentent d'une manière rapide. *Voy.* ÉDUCATION et ÉDUCATION PHYSIQUE. F. R.

L'enfance! il y a dans ce mot une grande douceur; chacun l'entoure dans sa pensée de tant d'intérêt, de tant d'amour! L'enfance est le but constant de nos soins, de nos écrits; on s'en occupe sans cesse, et cependant il reste encore bien des recherches à faire, bien des systèmes à modifier.

En prenant l'homme au berceau, en le suivant jour par jour jusqu'à celui où commence l'adolescence, on fait une des plus utiles et des plus curieuses études de la nature.

La première enfance a de ravissants mystères qu'une mère seule peut comprendre. Chaque jour, chaque heure amène une nouvelle jouissance. Ce que personne ne voit, une mère le voit; ce que personne n'entend, une mère l'entend. Un fil sympathique unit ses idées à celles de son enfant; rien n'est encore développé dans ce jeune cerveau, que déjà elle presse le travail de la pensée et cherche à le rendre plus rapide. De là vient qu'on la voit parler à son enfant, rire avec lui, le mêler pour ainsi dire à tout ce qu'elle fait, et l'interroger comme si elle attendait une réponse.

Les premiers mois de cette première enfance, sans charme pour les étrangers, se revêtent pour la mère d'un si puissant intérêt qu'elle arrive presque sans s'en apercevoir à un des plus doux moments de sa vie, celui où elle entend un premier mot, celui où elle guide un premier pas.

Il y a dans cette première année de l'enfance des jours, des mois entiers où la vie intellectuelle est comme endormie. C'est un admirable rouage que celui sur lequel se meut et se débrouille la pensée, avant que la parole vienne à son secours. Ce chaos d'idées informes, incomplètes, qui sont le reflet des objets sur

lesquels l'enfance fixe son regard, se prolonge plus ou moins longtemps, selon les soins que l'on apporte à développer l'intelligence. Une mère peut seule suivre les progrès de cette création de la pensée, qui amène le sourire sur les lèvres de son enfant et vient animer son regard.

La curiosité naturelle à l'enfance, cette curiosité qui la pousse à briser ses jouets pour examiner ce qui peut faire mouvoir une figure ou ce qui peut produire un son, hâte le travail de la réflexion, en raison de ce qu'elle est excitée et satisfaite.

Cette première enfance se prolonge jusqu'à l'âge de sept ans; elle offre, de trois à six ans, un mélange ravissant de grâce et de faiblesse, d'espiègleries mutines et de douces séductions. Il est difficile de lui résister : on s'en fait l'esclave avec joie, avec bonheur. Les hommes les plus graves, les plus sévères, se prêtent aux jeux de l'enfance et demandent à ses innocentes caresses l'oubli des ennuis et des chagrins qui lui sont inconnus. Cette naïveté, cette insouciance, cette ignorance du mal, qui caractérisent la première enfance, lui donnent un bonheur qu'elle ne comprend pas, mais qui fait un de ses charmes les plus irrésistibles.

Pourquoi faut-il que des larmes coulent souvent sur ces jeunes visages que l'on voudrait voir toujours frais et rians? Il n'y a dans la vie qu'une seule époque heureuse, l'enfance : l'homme devrait craindre de troubler cette source si pure, si limpide. Et s'il est des devoirs, des nécessités de la vie sociale impossibles à laisser ignorer à la seconde enfance, il en est aussi qu'on pourrait lui épargner, ou tout au moins lui adoucir. Il est si cruel de passer sans transition d'un chemin couvert de mousse et de fleurs sur un chemin rocailleux; et cependant c'est ce qui se voit tous les jours. La première enfance prépare mal à la seconde. Les pensions, les études sévères et continues, l'absence de soins et de caresses, succèdent tout à coup aux jeux, aux douces gâteries maternelles.

De sept à douze ans l'enfance perd beaucoup de sa grâce et de sa gaieté; elle devient quelquefois taciturne, brusque,

sauvage. Il faut alors appeler à son aide la religion. L'enfance a besoin d'aimer et de croire. •

Les défauts et les qualités prennent l'enfance au berceau, grandissent avec elle ou s'effacent avec elle. L'exemple décide presque toujours de ce que fera l'enfant lorsqu'il sera homme. Rien de ce qu'il a vu, rien de ce qu'il a entendu ne lui est échappé; chaque parole, chaque action germe dans son souvenir et le pousse au bien ou au mal. Mais c'est surtout dans la seconde enfance que les impressions prennent un caractère durable. C'est donc la seconde enfance qui demande le plus de soins, le plus de prévoyance.

On tracerait un vaste tableau en opposant l'enfance pauvre à l'enfance riche, l'enfance surveillée avec une tendre sévérité à l'enfance abandonnée à elle-même; mais l'espace nous manque, et il nous reste, avant de finir cet article, à signaler une des choses les plus préjudiciables au développement physique et moral de l'enfance. Nous voulons parler des études forcées auxquelles on la soumet depuis quelques années, et qui, loin d'avoir le résultat qu'on en espérait, donnent aux jeunes gens une instruction plus brillante que solide, et aux jeunes filles une teinte de pédantisme effaçant cette grâce ingénue qui pour la femme se continuait souvent de l'enfance à l'adolescence, et de l'adolescence à la jeunesse.

On a parfaitement fait de dégager la première enfance de cet empâtement moral qui faisait d'un enfant d'un an une masse inerte; on a peut-être agi imprudemment en voulant obtenir de la seconde enfance un travail trop hâté, trop forcé pour que la santé ne s'en trouve pas altérée.

Si la première enfance est soumise à des souffrances, à des maladies, tristes conditions de l'existence, les souffrances sont bercées sur les genoux d'une mère. Ces maladies sont, pour ainsi dire, devinées avant de naître. L'œil d'une mère distingue la moindre nuance de pâleur, la moindre altération dans la respiration; et si elle ne peut prévenir par les soins rapides qu'elle donne les progrès du mal,

elle peut du moins les arrêter ou les empêcher de devenir mortels.

Il n'en est pas de même de la seconde enfance : on se fie à sa force apparente, on s'occupe moins d'elle, et les études qu'on lui fait faire deviennent le point important sur lequel les parents et les instituteurs arrêtent leur pensée.

Le nombre des enfants de huit à douze ans qui sont atteints de fièvres cérébrales est considérable, surtout dans les pensions. L'émulation, le désir de remporter des prix, la crainte d'être mise en retenue, poussent la seconde enfance à faire des efforts excessifs de mémoire : le cerveau se fatigue au-delà de ce qu'il a de force, et cette application constante, que deux heures de récréation et deux heures pour les repas viennent seules interrompre, expose la seconde enfance aux plus graves maladies. Les instituteurs le savent, mais il y a concurrence entre eux, et puis les parents, qui ont hâte de voir leurs enfants achever leurs études, sont les premiers, par des reproches ou par des prières, à exciter les maîtres à un redoublement d'exigences et de sévérité. Ce que la seconde enfance, souvent si frêle et si délicate, et toujours si avide de joie et de mouvements, est obligée chaque jour d'étudier et de savoir effraierait une grande personne.

Les maladies de cerveau ne sont pas les seules conséquences d'un système d'éducation si funeste. Les maladies de poitrine sont fréquentes dans plusieurs collèges et de même à Saint-Denis, où les études sont poussées, pour les jeunes filles, à un point presque inouï. C'est à l'âge du développement, c'est lorsque le sang fermente et se porte du cœur au cerveau et du cerveau au cœur, que l'on impose à la seconde enfance l'immobilité du corps et la fixité d'idées. La première enfance supporte mieux ce système d'éducation que la seconde enfance. Entrez dans la petite classe d'une institution : vous y verrez peu de poitrines enfouées et rétrécies, vous n'y verrez pas de tailles tournées; examinez la grande classe, celle qui est consacrée à la seconde enfance : que de poitrines fatiguées d'être courbées durant de longues heures sur une table, que de tailles tournées, que

de dos arrondis ! La croissance rapide de la seconde enfance rend ces tristes inconvénients presque inévitables lorsqu'on ne s'attache pas à les prévenir.

Ne vaudrait-il pas mieux prolonger d'un an ou de deux ans le temps consacré aux études ? Que les parents, que les instituteurs interrogent un médecin sur cette question si grave pour l'enfant appelé à devenir homme, et le médecin leur répondra que ce que l'enfance gagne en intelligence, elle le perd en vigueur physique.

On peut comparer l'éducation hâtive que l'on donne à cet âge au fruit trop précoce qui tombe avant d'être mûr.

Disons un mot en passant de l'influence qu'une lecture, bonne ou mauvaise, peut avoir sur la seconde enfance.

Il est triste de reconnaître que ce qui se vend, parmi les ouvrages faits pour l'enfance, de livres dépourvus de talent et même de moralité est innombrable (voy. LIVRES D'ÉDUCATION). Les provinces surtout reçoivent, à l'époque des prix et des étrennes, ce que la librairie peut appeler à juste titre ses livres de rebut ; mais ils sont proprement reliés ou cartonnés et ils ont l'immense avantage d'être à bon marché !

L'enfance reçoit toutes les impressions ; c'est une terre vierge qui conserve toujours quelque chose de ses premières semences. Un mauvais livre, c'est-à-dire un livre mal écrit ou mal pensé, offre donc à l'enfance deux dangers que l'on ne saurait trop signaler : il gâte le cœur, il égare l'esprit. Nous appelons sur cette branche si importante de l'éducation morale de l'enfance toute la sollicitude des parents et des instituteurs. Voy. ÉDUCATION.  
M<sup>ie</sup> W-R.

**ENFANT.** Ce mot, dans sa signification primitive, désigne celui qui ne peut pas encore parler (voy. l'article précédent) ; mais en droit il se dit principalement d'un fils ou d'une fille, par relation au père et à la mère, ou à l'un des deux seulement. En matière de contrats et de dispositions testamentaires, le mot *enfant* comprend tous les descendants d'une personne, suivant la règle du droit romain : *Liberorum appellatione nepotes et pronepotes conti-*

*mentur* (L. 220, ff. de *verborum significatione*).

*Enfant légitime.* On nomme ainsi celui qui est né de deux personnes unies par un mariage légal.

La filiation des enfants légitimes se prouve par les actes de naissance inscrits sur les registres des paroisses, et en France sur ceux de l'état civil (*voy.*); à défaut de ce titre, il suffit de la possession constante de l'état d'enfant légitime. La loi positive, d'accord avec la loi naturelle, établit des droits et des devoirs respectifs entre l'enfant et les auteurs de ses jours. Le seul fait du mariage impose aux pères et mères l'obligation de nourrir, d'entretenir et d'élever leurs enfants, sans néanmoins que ces derniers aient une action contre eux pour un établissement par mariage ou de toute autre manière. L'enfant doit à tout âge honneur et respect à ses père et mère; d'après la loi française à laquelle nous nous attachons ici de préférence, il ne pourrait par exemple obtenir contre eux la contrainte par corps, ni même exercer, comme cessionnaire d'un tiers, celle que celui-ci aurait fait prononcer contre eux. Il reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité ou son émancipation (*voy.* ces mots), et il ne peut quitter la maison paternelle sans la permission de son père, si ce n'est pour enrôlement volontaire, après l'âge de 20 ans. Les enfants doivent à leurs père et mère, et autres ascendants qui sont dans l'indigence, des aliments proportionnés au besoin de celui qui les réclame et à la fortune de celui qui les doit. Cette obligation est réciproque.

Le père, auquel, durant le mariage, appartient l'exercice de la puissance paternelle, règle seul tout ce qui concerne l'éducation des enfants. Après le décès du père, ce soin est confié à la mère, qui devient tutrice de plein droit. Enfin, devenu majeur, l'enfant est capable de tous les actes de la vie civile et n'a besoin d'aucune autorisation. Toutefois, le fils qui n'a pas encore l'âge de 25 ans ne peut contracter mariage sans le consentement de ses père et mère. Après l'âge de 25 ans pour le fils, et de 21 ans pour la fille, l'enfant n'est

plus astreint qu'à des actes respectueux.

Les enfants succèdent à leurs père et mère ou autres ascendants, sans distinction de sexe ou de primogéniture, et encore qu'ils soient nés de différents mariages, par égales portions et par tête s'ils sont tous au premier degré et appelés de leur chef, et par souche s'ils viennent par représentation. La loi assure aux enfants, sur les biens de leurs ascendants, une portion dont ceux-ci ne peuvent disposer ni par donation entre-vifs ni par testament. Cette portion, que l'on nomme *réserve*, est de la moitié des biens de l'ascendant, s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime; des deux tiers s'il laisse deux enfants, des trois quarts s'il en laisse trois ou un plus grand nombre; mais les descendants qui ne sont pas au premier degré ne sont comptés que pour l'enfant de ce degré qu'ils représentent dans la succession de l'ascendant.

Chez les Romains, les citoyens qui avaient des enfants jouissaient de plusieurs prérogatives: ils pouvaient exercer avant l'âge les diverses magistratures, chaque enfant leur procurant une dispense d'une année (L. 2, ff. de *minoribus*). Si l'on avait trois enfants à Rome, ou quatre en Italie, ou cinq dans les provinces, on était excusé de la tutelle et de la curatelle. En France, Louis XIV, par deux édits de 1666 et 1667, avait accordé divers avantages à ceux qui auraient dix ou douze enfants légitimes, non prêtres ou religieux, et qui seraient vivants, ou morts en portant les armes pour le service du roi; mais ces privilèges furent supprimés par une déclaration du 13 janvier 1683. De nos jours, ceux qui ont cinq enfants légitimes sont dispensés de toute tutelle autre que celle de ces enfants.

*Enfant légitimé.* On nomme ainsi celui qui est né hors mariage, mais qui obtient par le mariage subséquent de ses père et mère les avantages de la légitimité. La loi l'assimile en tous points à l'enfant légitime. *Voy.* LÉGITIMATION.

*Enfant naturel.* C'est celui qui est né hors du mariage ou qui, étant né pendant le mariage, a été déclaré non légitimé. On distingue deux classes d'enfants

naturels : les enfants naturels simples, c'est-à-dire nés de personnes capables de s'unir par le mariage au moment de leur conception, et les enfants naturels nés d'un commerce adultérin ou incestueux. Avant 1789, on confondait tous ces enfants sous la dénomination de *bâtards*.

L'enfant naturel n'a de droits de famille, de parenté légale et de succession, qu'autant qu'il a été reconnu par ses père et mère ou par l'un d'eux. Cette reconnaissance peut être faite soit dans l'acte de naissance de l'enfant, soit par un acte authentique et spécial. La reconnaissance du père, sans l'indication et l'aveu de la mère, n'a d'effet qu'à l'égard du père. Celle qui aurait lieu pendant le mariage par l'un des époux au profit d'un enfant naturel qu'il aurait eu, avant son mariage, d'un autre que de son époux, ne peut nuire ni à celui-ci, ni aux enfants nés de ce mariage. La reconnaissance du père doit être volontaire, car il est de principe aujourd'hui que la recherche de la paternité est interdite. Le mystère impénétrable qui couvre le fait de la paternité a fait établir cette règle, à laquelle la loi n'admet qu'une seule exception, pour le cas d'enlèvement de la mère. Si l'époque de l'enlèvement se rapporte à celle de la conception, le ravisseur peut être déclaré père de l'enfant. Quant à la maternité que l'accouchement peut rendre certaine, le législateur, toutes les fois qu'elle n'est pas le résultat de l'inceste ou de l'adultère, en permet la recherche, mais à certaines conditions. Ainsi, celui qui réclame sa mère doit prouver qu'il est identiquement le même que l'enfant dont elle est accouchée, et il n'est admis à faire cette preuve par témoins que lorsqu'il y a déjà un commencement de preuve par écrit.

L'enfant naturel reconnu par son père a le droit de porter son nom, autrement il ne peut prendre que celui de sa mère. Il suit, sous le rapport de la nationalité, la condition de son père, si ce dernier l'a reconnu, et celle de sa mère, s'il ne l'a pas fait. Il a besoin du consentement de ses père et mère pour contracter mariage. L'enfant naturel n'est point héritier de

ses père et mère, mais il a sur leurs biens des droits qui seront indiqués au mot SUCCESSION.

*Enfant adultérin ou incestueux.* On nomme *adultérin* l'enfant né du commerce de deux personnes dont l'une ou l'autre, ou toutes les deux, étaient mariées à un tiers\*. L'enfant *incestueux* est celui qui est né de personnes entre lesquelles le mariage est prohibé pour cause de parenté ou d'alliance. Les enfants adultérins ou incestueux ne peuvent être ni reconnus par leurs père et mère, ni légitimés par mariage subséquent. Ils ne sont, dans aucun cas, admis à la recherche de la paternité ou de la maternité. Ils ne succèdent point à leurs père et mère, ils ont seulement droit à des aliments, lorsque, indépendamment de toute reconnaissance ou recherche, la filiation incestueuse ou adultérine devient légalement certaine, par exemple, quand un enfant est né d'un second mariage contracté avant la dissolution du premier, mais ensuite déclaré nul. Ces aliments sont réglés eu égard à la fortune du père ou de la mère, et au nombre et à la qualité des enfants légitimes. Bien plus, si le père ou la mère de l'enfant adultérin ou incestueux lui fait apprendre un art mécanique, ou si l'un d'eux lui a assuré des aliments de son vivant, l'enfant ne peut élever aucune réclamation contre leur succession. E. R.

Plus bas, au mot ENFANTS, nous aurons à envisager les enfants dans différentes situations spéciales. Voy. aussi l'article ENFANCE. S.

**ENFANTEMENT**, voy. ACCOUCHEMENT.

**ENFANTIN** ( BARTHÉLEMY-PROSPER, dit LE PÈRE ) naquit à Paris en 1796, de parents sinon très riches du moins aisés; son père était banquier et jouissait d'une considération méritée. L'enfance du jeune Prosper fut des plus heureuses : chéri et aimé de tout le monde, il fut surtout l'idole de sa mère. Dès ses jeunes années il fit preuve d'une rare intelligence, et après avoir, avec succès, fini ses premières études, il entra à l'École polytechnique sur la fin de

(\*) Pour le mot *adultérins* appliqué aux frères et sœurs, et opposé à *consanguins*, voy. l'article PARENTÉ. S.

1812. Une année après, en 1814, à l'arrivée des troupes étrangères, il fut du nombre des élèves qui, étant sortis de l'École, allèrent opposer à l'invasion ennemie, sur les buttes Montmartre et Saint-Chaumont, une résistance toute patriotique; il fût aussi l'un de ceux pour qui l'École se trouva à jamais fermée, parce qu'ils avaient osé, dans leur jeune enthousiasme, soutenir avec dévouement une cause perdue. Il fallut donc songer à se créer une autre carrière. D'abord commis-voyageur en Russie, il entra à son retour chez un banquier, et dans la suite il passa, avec 5,000 fr. d'appoin-tements, à la direction de la caisse hypothécaire : c'était là une place de confiance et il avait à peine 29 ans.

A cette époque (c'était sur la fin de 1825), M. Olinde Rodrigues, l'un de ses amis et le disciple bien-aimé de Saint-Simon (voy.), conduisit Enfantin auprès de ce philosophe mourant; ensemble ils reçurent ses dernières paroles. Jeunes, ardents et persuadés tous deux que la doctrine de Saint-Simon, qui avait besoin d'être développée, était l'avenir de l'humanité, ils acceptèrent la mission de la faire connaître et se hâtèrent d'organiser les moyens de propagation. Tous deux, dans ce but, se constituèrent gérants d'une société en commandite pour la publication du *Producteur*, et dès lors M. Enfantin commença à publier dans ce journal des articles d'économie politique où il développait avec foi les pensées de Saint-Simon. Longtemps les travaux des deux disciples furent silencieux et passèrent inaperçus; puis quelques hommes vinrent un à un se grouper autour d'eux; enfin les premières réunions saint-simoniennes eurent lieu. Ainsi se passèrent plus de deux années; mais sur la fin de 1828 les saint-simoniens (voy.) eurent des réunions publiques, des salles s'ouvrirent aux professeurs de la nouvelle doctrine, des curieux, des esprits ardents s'y rendirent, et il y eut alors des enseignements publics, non-seulement à Paris, mais dans plusieurs villes de France. Sur ces entrefaites 1830 arriva, et les saint-simoniens se montrèrent au grand jour; leurs affiches excitèrent l'attention au milieu de tous les placards non contrôlés

qui couvrirent alors, pendant plusieurs semaines, tous les murs de Paris. M. Enfantin s'était associé à Bazard (voy.), et M. Rodrigues, au nom de Saint-Simon, les avait proclamés l'un et l'autre les *pères suprêmes*. Le premier n'avait point pris part jusque-là à la vie politique de ce temps orageux; son collègue au contraire avait été l'un des acteurs les plus influents et les plus dévoués de toutes les conspirations libérales sous la Restauration: de là une diversité de tendance qui sépara toujours l'association saint-simonienne en deux camps et amena à la fin la rupture. En effet, chacun des deux chefs tira des ouvrages et de la pensée du maître, selon sa propre individualité, les conséquences qui allaient à chacun et auxquelles Saint-Simon n'avait peut-être pas songé. Dans ce partage des idées fondamentales de sa doctrine, Bazard, qui avait été en France l'organisateur du carbonarisme, saisit le côté politique, tandis qu'Enfantin s'appliqua surtout à y découvrir ce qui regardait l'individu et les rapports d'homme à homme. L'état des relations intimes l'avait toujours vivement préoccupé, ou plutôt il n'avait jamais vu la vie que là; tout ce qu'il y avait donc dans la doctrine du maître de sentimental, de sympathique avec cette tendance naturelle de son esprit, il l'embrassa de cœur. Toute la morale pour lui consistait à *respecter* toutes les individualités, à les *comprendre* et à les *harmoniser*. Tandis que Bazard organisait, gouvernait, M. Enfantin se contentait d'inspirer de l'affection; Bazard était révérend dans la nouvelle école, Enfantin y était aimé: c'était lui qui adoucissait les amours-propres blessés et relevait les courages abattus. Bazard, homme politique et savant, agissait, discutait, fondait; Enfantin, prêtre et médecin à la fois, consolait, inspirait la foi; par lui la société avait un lien, et tout se faisait, non parce qu'il l'ordonnait; mais parce qu'il savait le faire vouloir. C'était lui d'ailleurs qui créait le dogme: d'une école de théories sociales il fit une église.

Dans plusieurs circonstances les deux *pères suprêmes* (Bazard-Enfantin) avaient déjà eu d'assez vives discussions sur les relations des hommes et des femmes dans

le mariage. La mobilité des affections, qui rendent souvent le mariage une tyrannie, pour les femmes surtout, porta le père Enfantin à y chercher un remède. Saint-Simon avait proclamé l'égalité des sexes; Bazard la reconnut aussi; mais, homme marié, il voulut la conservation du mariage et niait que les affections changeantes fussent dans la nature. Reportant sur des choix aveuglément faits les changements devenus nécessaires, il disait que les principes du monde sur le mariage devaient être suivis avec de légères modifications; et le divorce en vue d'une union plus parfaite était, selon lui, le seul remède. « Il suffisait, disait-il, pour remédier à la faillibilité humaine et corriger tous les mauvais choix. »

M. Enfantin établissait deux espèces de caractères parmi les hommes : ceux qui s'attachent dans leurs relations par la possession, et ceux qui se détachent fatigués de cet état; il posa en principe qu'il y avait des affections constantes et des natures constantes, des affections mobiles et des natures mobiles; partant il distinguait tous les caractères en superficiels et en profonds : ceux qui, ne voyant que les formes, glissent légèrement sur les choses, sont beaux, brillants, rieurs, aimables, constituent la classe des caractères superficiels; et ceux qui, au contraire, tenant peu de compte des avantages extérieurs, n'accordent d'attention qu'à l'essence des choses, forment la classe des caractères profonds. Puis il essaya de formuler une loi des relations dans lesquelles devraient vivre ces divers caractères entre eux, et à l'égard les uns des autres ces êtres de natures si opposées. Alors, frappé de la richesse de développement que, selon lui, présentait cette vue sur l'humanité, il proclama la nécessité de reconnaître et de satisfaire les natures mobiles : il déclara donc que les affections devaient être entièrement libres, n'admettant pour maintenir l'équilibre et l'ordre social que l'intervention du prêtre, du confesseur, lui remettant plein pouvoir sur l'âme et le corps des fidèles pour allumer ou éteindre les passions. Il déclara en outre que le prêtre devait être *beau*, et que la femme, qui représentait plus particulièrement

les affections mobiles, était indispensable pour la promulgation de la loi nouvelle : aussi le père Enfantin l'appela-t-il à siéger à ses côtés. On sait quel résultat eut ce singulier appel.

Le schisme était imminent. Dans le temps, la scission fut attribuée à une rivalité d'amour; mais il est plus raisonnable d'en rapporter la cause à l'extrême disproportion de caractères, de vie antérieure et de but pratique. Ce qui est certain, du reste, c'est que ce fut la promulgation de la loi nouvelle qui la fit éclater. Tout ce qui suivait Bazard, c'est-à-dire la partie qui formait l'école philosophique et politique, se retira, tandis que la fraction religieuse se mit à la recherche de la *femme-Messie*. Ceux qui suivirent Enfantin furent d'abord en très petit nombre, mais bientôt ils s'augmentèrent et le *père suprême* (Enfantin tout seul), plein d'espérance et se croyant l'élu de Dieu, s'avança dans les déductions qui devaient découler du principe général qu'il avait posé et « qui s'adressait, disait-il, à des souffrances si intimes et à des intérêts si puissants. »

Mais tandis qu'Enfantin qui, dans ses rêves ambitieux, voyait déjà une double tiare sur sa tête, allait jusqu'à se faire appeler *la loi vivante* par ses prédicateurs d'office, MM. Barraut, Transon, Laurent, etc., et envoyait partout quêter la femme selon son cœur, et que *le Globe*, de journal *doctrinaire* devenu saint-simonien, laissait chaque matin entrevoir dans ses colonnes obscures et mystiques le salut du monde attaché à la domination pontificale d'Enfantin, la loi nouvelle, ainsi qu'on le dira au mot SAINT-SIMONIENS, se vit attaquée avec vigueur par plusieurs des membres de l'ancienne école, MM. Henri Carnot, Jules Lechevalier, Jean Reynaud, etc.

Cependant, malgré ces attaques, la famille s'augmentait, les publications continuaient, et de nombreuses missions étaient envoyées dans toutes nos grandes villes et dans toutes les capitales de l'Europe, lorsque l'autorité crut devoir intervenir. Elle ferma les salles et appela le maître et ses disciples devant les tribunaux : ce fut, selon les apôtres, *l'opinion nouvelle avec ses jeunes tendances*

*mise en contact immédiat avec la vieille société...* Arrivé au palais, et debout devant ses juges, M. Enfantin se déclara le père de la loi nouvelle et annonça qu'il voulait changer la morale publique; ses disciples de leur côté lui donnèrent à l'audience le surnom de *loi vivante*. Lorsqu'on lui demanda quels étaient ses conseils, le père présenta deux dames (Cécile Fournel et Aglaé Saint-Hilaire). « La cause intéresse spécialement les femmes, dit-il, c'est surtout d'elles qu'il s'agit, voilà pourquoi je désire avoir des femmes pour conseils. » La cour, comme on le sait, ne crut pas devoir adhérer à une telle demande, contraire d'ailleurs aux usages du barreau; toutefois il fut permis à ces dames de rester, durant les débats, auprès de leur père suprême. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de ce procès si fameux par les discours que prononcèrent les apôtres saint-simoniens; ils étaient accusés d'attentat à la morale et d'association illégitime: les jurés, après deux jours de débats (les 27 et 28 août 1832), rendirent un verdict de culpabilité sur toutes les questions, et Enfantin fut, en conséquence, condamné à une année de prison et à 100 fr. d'amende. « Dieu a conduit ma vie d'une manière toute spéciale et privilégiée, avait-il dit à l'audience; je lui rends grâces de m'avoir inspiré que j'étais utile au bonheur des femmes, et à elles aussi je rends grâces pour la confiance que leur affection m'a donnée dans la sainteté et la puissance de ma mission, etc. » Et plus loin il ajoutait : « De cette femme, *Messie* de son sexe, qui doit sauver le monde de la prostitution, comme Jésus le délivra de l'esclavage, je sens que je suis le précurseur; pour elle, je suis ce que saint Jean fut pour Jésus. Là est toute ma vie, là est le lien de tous mes actes, et ils sont logiquement enchaînés, car ils découlent tous de ma foi dans les femmes; Dieu m'a envoyé pour appeler la femme à son affranchissement. Saint Jean disait : La loi a été donnée par Moïse, mais la grâce et la vérité ont été apportées par Jésus; et moi je dis : La loi d'égalité de l'homme et de la femme a été donnée par Saint-Simon, la loi de vérité a été donnée par

« moi; vienne la femme qui nous apporte la loi de grâce, etc. » En parlant ainsi, M. Enfantin n'était pas un homme modeste, et cependant on ne peut pas dire qu'il fût positivement orgueilleux. Calme, doux, affable envers tous, bon homme en un mot, il savait s'accommoder parfaitement avec ceux qu'il voulait amener à lui; il avait du tact et possédait une connaissance intime de l'homme, science qui ordinairement inspire le doute, mais qui ne l'empêchait pas d'avoir en lui une foi aveugle. Dans les réunions, les fêtes, les banquets, il ne négligeait personne, causait familièrement avec tous, et toujours il y avait dans ses manières quelque chose de caressant qui pourtant n'était pas de la flatterie. Sa taille est élevée et bien prise; il a la tête haute, le front large, un port noble, une physionomie ouverte. Appelé, comme il le disait, à réunir tous les partis dans un amour commun et à être le médiateur de la confraternité universelle entre tous les peuples, il avait pour habitude de se *poser* de la manière la plus tranchée. C'est ainsi, par exemple, qu'avant le procès et alors qu'il vivait retiré dans sa maison de Ménilmontant avec quarante de ses disciples, on le vit proclamer la prise du costume saint-simonien tout à la fois comme un moyen de propagation et un drapeau de ralliement pour tous les partis; car il ne doutait pas que, dans la collision qu'il prévoyait entre les bourgeois et les prolétaires, il ne fût destiné à jouer un rôle politique.

On a beaucoup parlé, à l'époque du procès, de cette espèce d'influence exercée par son geste et par la puissance de son regard, et dont on a prétendu que la cour elle-même avait eu de la peine à se défendre; bien des plaisanteries aussi ont été faites sur ce que lui-même avait appelé la *théorie du regard*. Mais Enfantin, accusé d'escroquerie, bien qu'honnête homme, et regardant ses juges du haut de la position qu'il s'attribuait et de sa conscience qui le déclarait innocent de ce fait, pouvait bien jeter un sentiment indéterminé de trouble dans l'esprit de ceux qui devaient prononcer sur lui; plusieurs personnes ont même prétendu qu'Enfantin exerçait réellement un certain charme sur ceux qui l'ap-

prochaient. C'est sans doute sous l'influence de cette espèce de fascination qu'un jour l'un des membres dissidents s'écria : « Dieu ou diable, vous êtes un être que je ne puis expliquer : il faut vous aimer ou vous fuir ! »

La condamnation du père Infantin et de ses principaux disciples eut pour résultat de briser le lien de cette nouvelle société qui, dès lors aussi, cessa bientôt d'exister. Libérés après quelques mois de prison, le père et plusieurs de ses fils partirent pour l'Égypte. Là, plusieurs d'entre eux acceptèrent des emplois du gouvernement; mais comme le despotisme de Mohammed-Ali ne laissait aucune place à Infantin, qui de son côté ne pouvait se résigner à n'occuper qu'un rôle de serviteur, il revint. Sur ces entrefaites la peste décima les apôtres; plusieurs moururent, et les autres, découragés, sont aussi revenus depuis. Actuellement M. Infantin vit retiré à Grenoble chez un de ses amis; il y a peu de temps, les disciples qui lui restent lui ayant fait demander ce qu'ils avaient à faire : « Je bêche mon jardin, leur a-t-il répondu; quant à vous, vous êtes libres... » M. Infantin n'est âgé que de 41 ans; il n'a jamais été marié, mais il a avec lui un fils d'environ 10 ans qu'il élève, dit-on, avec beaucoup de soin. Il a rarement écrit dans le *Globe*; ses principaux écrits sont : sa *Morale* et son traité d'*Économie politique*. Son père, qui avait inutilement combattu ses tendances de réformateur, s'est retiré en Suisse après avoir fait faillite : il y est mort en 1834; quelques mois après, M. Infantin perdit aussi sa mère. Auparavant il avait déjà eu la douleur de voir mourir son frère unique, AUGUSTIN Infantin, qui promettait comme peintre de fournir une glorieuse carrière. E. P.-C.-T.

**ENFANTS**, v. ENFANT et ENFANCE.

**ENFANTS DE FRANCE.** On donnait ce titre aux enfants et petits-enfants des rois de France, quel que fût leur sexe. Les frères et sœurs du roi régnant prenaient également cette qualification, qui ne s'étendait pas au-delà. Leurs petits-enfants ne portaient que le titre de princes du sang. Soit par l'usage, soit par une disposition législative expresse (voy. loi SALIQUE), les filles de France ont

de tout temps été exclues de la couronne; mais le droit de succession par ordre de primogéniture ne fut régulièrement établi qu'après le règne des premiers Capétiens. On sait en effet que, sous les Mérovingiens, tous les fils des rois, qu'ils fussent issus de légitime mariage ou bâtards avoués, se partageaient le royaume, sans qu'il y eût aucune prérogative pour l'ainé. Ces partages se renouvelèrent, pour le malheur de la nation, sous les Carlovingiens; mais les bâtards y participèrent plus rarement. Sous la troisième race, la coutume s'introduisit de donner des apanages aux puînés; les femmes en étaient exclues : on les dotait en argent. Les enfants de France avaient autrefois droit de prise. Voy. PRISE. A. S.-R.

**ENFANTS TROUVÉS.** Chez les nations primitives, la charité, dont en France, saint Vincent de Paul fut le législateur, n'avait pas étendu sa main secourable jusque sur ces pauvres créatures orphelines du vivant des auteurs de leurs jours. L'infanticide était une loi sociale. Le texte de la loi des Douze-Tables donnait aux pères non-seulement le droit de sacrifier leurs enfants, mais il leur accordait celui de les vendre jusqu'à trois fois. Quinte-Curce (liv. IX, ch. 1), voulant offrir une preuve de la haute sagesse et des louables coutumes d'un peuple des Indes, fait remarquer que chez eux ce n'était point d'après le caprice des parents, mais bien suivant l'ordre des magistrats, que l'on élevait ou que l'on faisait périr les enfants naissants\*. Ces citations suffiront pour faire apprécier ce qu'était la législation ancienne\*\* ; car à Rome, chez les Égyptiens et chez les Grecs, le principe de l'autorité paternelle absolue était également admis. Ces lois étaient la conséquence des principes sur lesquels était fondé l'esclavage, et qui constituaient des sociétés dans un but unique de domination égoïste, sans avenir.

(\*) Texte restauré par Bouchaud.

(\*\*) On trouve des détails curieux sur la manière dont l'infanticide et l'exposition des enfants étaient envisagés et pratiqués chez les anciens dans le petit ouvrage de M. de Gouffier intitulé : *Essai sur l'histoire des enfants trouvés depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, Paris, 1829, in-8°. 3] S.

Les Juifs, ce peuple placé comme par transition entre les premières étincelles de l'intelligence humaine et la lumière du christianisme, commencèrent à témoigner quelque sollicitude pour cette exubérance de la société. Si le Pentateuque ne contient pas de loi directe contre l'infanticide, il n'en fut pas moins reconnu, ainsi que l'expliquent les rabbins, que cette défense était comprise dans celle qui s'appliquait en général à l'homicide. C'est encore une raison pour reconnaître, en nos jours de scepticisme philosophique, à quelle source s'était inspirée la législation de Moïse, puisque les peuples, en dehors de cette voie de vérité, les Chinois, par exemple, traitent encore de nos jours les nouveaux-nés sans famille comme une lèpre sociale, dont la voierie doit affranchir la population\*, et que les disciples de l'islamisme, parodistes de l'Évangile; s'ils accordent dans leur législation sociale quelques droits à l'enfant trouvé (*larkit*), ne le délaissent pas moins dès sa naissance sans secours, sans lendemain, ainsi que M. Michaud nous l'écrivait en 1833, lorsqu'il cherchait vainement un hospice d'enfants trouvés dans la merveilleuse Stamboul.

Avec le christianisme, les établissements de charité prirent véritablement naissance. L'article 70 du concile de Nicée voulut que, dans chaque ville, une maison fût établie pour recevoir les enfants abandonnés: on l'appelait *xenodochium*. Un frère du désert devait accueillir les voyageurs et les pauvres, et solliciter les témoignages de la bienfaisance publique pour cette institution. En 787 un prêtre fondait à Milan une maison d'enfants trouvés. Vers 1212, des mariniers ayant retrouvé dans le Tibre le corps de plusieurs enfants nouveau-nés, le pape Innocent III destina une partie de l'hôpital du Saint-Esprit à recevoir 600 enfants que l'on admettait, comme actuellement en France, par un tour. Pontanus, écrivain du xv<sup>e</sup> siècle\*\*, dit avoir vu 900 filles dans un hospice d'orphelins abandonnés à Naples. En Bourgogne, des maisons d'*Imitateurs de la*

*charité de sainte Marthe, en Béthanie*, ainsi qu'elles s'intitulaient, se fondèrent vers le x<sup>e</sup> siècle. Guy de Montpellier créa aussi des institutions de ce genre, en appliquant à cette bonne œuvre les chanoines du Saint-Esprit. Mais c'étaient là des mesures partielles bien insuffisantes, et il fallait un saint Vincent de Paul (*voy.*) pour sauver, seulement dans une ville de France, plus de 400 enfants qu'on y jetait chaque année, *aval les rues*, ainsi que l'histoire s'exprimait alors.

L'œuvre éminemment charitable de Vincent de Paul, toute dans l'esprit de l'Évangile, ouvrit une nouvelle ère morale pour la société. Des lettres patentes de Charles VII, datées de 1445, affirment que *moult gens feroient moins de difficultés de eux abandonner à pescher quand ils veroient qu'ils n'auroient pas la charge première ni la sollicitude de tels enfants*. Ce texte développé de toutes les manières a servi de principe à bien des pages contre l'institution des hospices d'enfants trouvés. La charité de l'apôtre chrétien était plus louable, a-t-on dit, dans ses motifs que dans ses résultats. L'examen de la situation spéciale dans laquelle la France s'est placée depuis lors, et la comparaison de son système philanthropique avec celui des nations voisines, nous conduiront à reconnaître quelles ont été les conséquences pour l'état de l'adoption des enfants trouvés et quelle est la meilleure voie dans laquelle doit marcher une société, encore éloignée d'une perfection utopique, mais cependant désireuse de remplir les devoirs dont elle reconnaît la sainteté.

Les fondations de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, l'édit de 1670 qui déclara que la conservation des enfants trouvés était avantageuse pour l'état, puisqu'ils peuvent lui être utiles un jour, ne modifièrent que les formes de secours fondés sur le principe de conservation, imposé à la société par Vincent de Paul et reconnu par Louis XIV. La révolution trouva les choses dans cette situation, lorsque, par une loi du 29 novembre (ou 10 décembre) 1790, elle appela les enfants trouvés *enfants de la patrie*. A dater de ce moment, le soin de leur existence devenait une charge de

(\*) Barrow, Voyage en Chine, t. I. p. 282.

(\*\*) Pontani opera, Basil., 1566, t. I. ch. 19.

l'état, qui ouvrit un crédit au trésor public. Mais en même temps les biens des hôpitaux, ceux qui étaient affectés aux fondations pieuses, ayant été aliénés, les hospices devinrent le tombeau des malheureux enfants qui y avaient reçu asile. Le gouvernement républicain avait plus fait cependant que d'adopter les enfants naturels et abandonnés : il avait jugé utile d'accorder aux filles enceintes qui déclaraient leur grossesse une pension de 120 fr.\*. Une telle prime ne pouvait avoir d'influence que sur les mœurs, et lorsque le décret du 19 janvier 1811 donna à ces établissements l'organisation qu'ils conservent encore, le gouvernement impérial jugea que cette prime pouvait leur être plus fatale qu'utile. Cependant il adopta l'usage, plutôt que la législation, qui constituait les enfants abandonnés enfants de la patrie; fait grave dont la moralité se trouvait ainsi décidée sans qu'on eût suffisamment envisagé la question.

Dans tous les pays catholiques, en Espagne, en Italie, en Belgique, en Pologne, même en Russie, on avait en général adopté depuis longtemps cette pensée d'établissements nationaux; mais d'un autre côté l'Angleterre et une grande partie de l'Allemagne, après avoir essayé d'établir des hospices d'enfants-trouvés, les avaient supprimés et se contentaient de secours individuels ou d'admissions dans les maisons de charité, restreintes par de longues formalités administratives. La recherche de la paternité, si immorale dans ses moyens et si peu efficace dans ses résultats, abolie en France, n'existait pas réellement dans les pays étrangers. Aucune loi ne punissait la faiblesse des filles, aucun secours public n'était assuré à leurs enfants; et pourtant, lorsque le décret de 1811 intervint sur cette matière, le chiffre des nouveau-nés abandonnés se trouvait moins considérable dans les pays protestants qu'en France ou en Italie. Suivant M. B. de Châteauneuf, en 1784 il en existait dans nos différents hospices 40,000; en 1798, 51,000; vers 1809, 69,000; en 1815, 84,500, et enfin, en 1822, 109,410. On en comptait 119,876 en 1825, et les derniers ta-

(\*) De Villeneuve, t. II, p. 112.

bleaux publiés par le gouvernement donnent, au 31 décembre 1833, 129,629 enfants trouvés. Cette situation exceptionnelle de la France tenait-elle aux établissements qui avaient été fondés dès longtemps au profit des enfants abandonnés? le nombre en augmentait-il par suite de cette facilité d'assurer leur existence sans le concours des parents? était-ce plutôt parce qu'un petit nombre succombait par suite des soins qu'on leur donnait\*, ou bien encore l'état moral de la population était-il plus mauvais parmi nous que chez nos voisins d'outre-Manche et d'outre-Rhin? \*\* Telles étaient les difficultés que les économistes et les législateurs modernes avaient à résoudre, lorsqu'ils se sont occupés de cette matière, et contre lesquelles ils sont presque tous venus échouer, faute de connaissances spéciales, et par le désir de généraliser et de systématiser leurs idées.

Cependant, si d'une part il est certain que les fondations pieuses ont pour résultat inévitable d'augmenter la masse indigente à la charge des états, de l'autre il n'est pas moins incontestable que la législation doit intervenir pour assurer le sort de cette portion de la société qui n'a à sa disposition aucun moyen d'existence. Le christianisme a fait de la charité une vertu théologale, rien de mieux; mais ce n'est pas là le fondement d'une constitution d'état. Pour garantir l'inviolabilité de la propriété, pour maintenir l'ordre et assurer le libre exercice des intérêts privés, il faut de toute néces-

(\*) Il est malheureux qu'on ne puisse faire à cette question qu'une réponse négative; car, sur 103,189 enfants reçus à l'Hospice des Enfants trouvés de Paris pendant les 20 ans écoulés de 1816 à 1835, 80,764 sont morts. S.

(\*\*) Relativement à cette nouvelle question de l'auteur, nous empruntons un court passage à l'important ouvrage *de la Charité* par M. Duchâtel (voy.): « Notre heureuse réforme sociale, dit-il, d'où sont sortis tant de bienfaits de tous genres, n'a pas perverti la morale publique. Ce n'est pas aux dépens des vertus de famille que nous avons acheté nos libertés.... Les établissements d'enfants trouvés ont produit les effets que, selon les lois de la nature des choses, ils devaient produire: la taxe des pauvres crée des pauvres en Angleterre; les hospices de France multiplient les enfants abandonnés.» Cette dernière thèse de M. Duchâtel est combattue par l'auteur de notre article: pour nous, nous nous bornons à la transcrire. J. H. S.

sité accorder à la portion indigente de la société des compensations qui lui rendent au moins l'existence facile, sinon heureuse. Or, c'est ce dont nos gouvernants, passés et présents, se sont toujours le moins occupés. En dehors des préceptes de l'Évangile, il n'y a que des lois répressives qui tendent sans doute à débarrasser la société d'une de ses plaies, mais avec une moralité identique à celle de la peine de mort. A peine depuis quelques années, nos législateurs ont-ils compris les devoirs imposés à la nation pour arrêter l'indigence. C'est à tort, lorsque des mesures seront prises, qu'on s'imaginerait qu'elles tendront à en multiplier la masse. La taxe des pauvres (*voy.*) en Angleterre, si considérable de nos jours, n'a reçu ce développement qu'en raison de celui de la population et des garanties que la société accorde à l'augmentation de possession. En France, les enfants trouvés n'offrent un chiffre plus élevé comparativement aux pays étrangers que parce que les secours qu'on leur donne dans les hospices assurent au moins partiellement leur existence et augmentent ainsi leur nombre. Il est hors de doute que le chiffre des dernières années, bien apprécié, prouverait plutôt une diminution qu'une augmentation d'enfants déposés dans les tours des hospices. Ainsi, pour Paris, la moyenne des admissions des quatre années de 1788 à 1792 a été de 5,337, tandis que pour les dix dernières années, 1824 à 1834, elle ne s'est élevée qu'à 5,452. Les exemples analogues seraient faciles à multiplier. La création des hospices, avec admissions par le moyen des tours, n'a donc fait éprouver aucune fâcheuse influence aux mœurs, qui sont meilleures aujourd'hui qu'elles n'ont jamais été; et assurer le sort des indigents ou des enfants abandonnés ne concourt pas à en augmenter le nombre chez une nation où le travail et les principes d'ordre ont quelque développement. Ajoutons encore que la législation des pays protestants, éclairée avant la nôtre sur les intérêts matériels de la société, a puisé, depuis longues années, dans la richesse commune des ressources pour l'indigence forcée, maladie dont le corps politique ne

saurait se débarrasser arbitrairement.

En résumé, les hospices d'enfants trouvés institués par le décret de 1811 sont utiles; ils ne sauraient être supprimés sans immoralité et sans danger; mais peut-être pourraient-ils être autrement constitués et n'être pas une charge aussi onéreuse pour la société. Des essais viennent d'être tentés dans ce but par l'administration municipale de Paris.

Le tableau décennal de 1824 à 1833 présente les résultats suivants :

Enfants trouvés à la charge des départements, existants dans toute la France, au 1 <sup>er</sup> janvier 1824.	116,452
Enfants trouvés * admis pendant les dix années suivantes. . . . .	336,297
Dont la moyenne annuelle est de . . . . .	33,629
Enfants morts aux hospices . . . . .	46,755
Enfants morts chez les nourrices . . . . .	151,750
Total des morts . . . . .	198,505
Enfants retirés par leurs parents . . . . .	46,025
Enfants arrivés à l'âge où ils cessent d'être à la charge des départements . . . . .	78,590
Total des enfants cessant d'être à la charge du public, y compris les morts . . . . .	323,120
Enfants trouvés au 1 <sup>er</sup> décembre 1833 . . . . .	129,629
Terme moyen annuel de leur nombre total . . . . .	119,930
Total de la dépense en dix ans . . . . .	97,775,613 <sup>f</sup>
Moyenne annuelle . . . . .	9,777,561
Moyenne annuelle de la dépense de chaque enfant . . . . .	82 fr.

Le compte de la dépense que coûte à l'hospice de Paris un enfant abandonné dès sa naissance et arrivé à l'âge de 12 ans s'élève à 952 fr. 42 c.

Aussitôt qu'un enfant naissant se trouve déposé, dans la capitale, au tour destiné à le recevoir, on le pèse, et il a été reconnu que ceux qui sont au - dessous de

six livres possédaient peu de chances de vie; puis il est inscrit sur un registre spécial et procès-verbal est dressé des noms que les enfants portent soit sur eux, soit sur des billets écrits, ou résultant de quelque marque particulière; l'heure, le vêtement, le sexe, les signes corporels sont constatés. Présentés ensuite à la visite du médecin, ils doivent être remis aux nourrices le plus tôt possible. A Paris, chaque enfant obtient d'abord une nourrice spéciale, entretenue dans l'établissement, et recevant une indemnité de 40 c. par jour. D'autres nourrices, engagées par des proposés de l'administration, sont amenées dans la capitale dans des voitures appartenant au service des hospices. Au retour, ces mêmes voitures emportent les enfants et leurs nouvelles mères. Un droit de 5 p.  $\%$  est accordé aux agents chargés de procurer ces nourrices et de les surveiller. Avec les enfants, les nourrices reçoivent une carte ou un livret où sont inscrits un numéro d'ordre, son nom, son âge, la date de son placement, le nom et le domicile de son mari. L'article 13 du décret de 1811 exige la représentation de l'enfant, ou un certificat de vie du maire de la commune, et celle du livret, pour que les nourrices puissent être payées de leurs soins. Ces livrets autrefois étaient fréquemment mis en gage comme valeur escomptable : l'administration a réformé cet abus. Mais ce qu'il est difficile d'assurer aux malheureux abandonnés, ce sont des vêtements nécessaires. Il y a des hospices où les habillements des enfants sont fournis jusqu'à sept ans; dans d'autres maisons, la nourrice est chargée de les pourvoir du nécessaire tout le temps qu'elle les conserve, sauf indemnité. Chaque année, deux inspections doivent être faites à domicile, pour s'assurer des soins qui sont donnés aux enfants; mais, comme l'a observé M. de Bondy, les médecins désignés par les administrations locales n'exercent guère qu'une surveillance hygiénique. L'âge où ces enfants cessent d'être à la charge des établissements de charité varie dans beaucoup de départements; toutefois, quel que soit l'âge, les parents, n'importe leur degré de consanguinité, peuvent, en

établissant leurs moyens de nourrir un enfant, le réclamer des hospices. La législation française accorde aussi la faculté de l'adoption à tout citoyen jouissant de ses droits civiques et pouvant subvenir à l'entretien de l'un d'eux. Aux commissions administratives appartient la tutelle. Lorsque les enfants changent de domicile, par un seul acte administratif visé du préfet ou du sous-préfet, la commission peut transférer la tutelle à la commission la plus voisine de la résidence nouvelle, et cette tutelle dure ordinairement jusqu'à la majorité ou l'émancipation, soit qu'elle s'opère en raison du mariage ou autrement.

Telle est en abrégé l'histoire de la législation française et des faits que présente l'administration des hospices d'enfants trouvés. Pour compléter cet article, il sera bon d'entrer dans quelques détails sur les habitudes et la législation des pays étrangers : nous cédonc cette tâche à l'un de nos savants collaborateurs.

R. D. C.

Dans d'autres pays, on n'a pas moins été tardif qu'en France à prendre soin des petits enfants abandonnés par leurs parents; et si nous remontons dans les temps passés, nous y trouvons, à cet égard, la barbarie établie comme règle, et la pitié comme une exception rare\*. En Islande, la coutume d'exposer les enfants que les parents ne pouvaient nourrir était tellement générale que, lorsque le christianisme fut introduit dans cette île en vertu d'un pacte, les Islandais, parmi d'autres conditions, stipulèrent qu'ils conserveraient le droit d'exposer les enfants qu'ils ne voudraient pas garder, et ce ne fut qu'après s'être imbus de la morale de l'évangile et après avoir compris les préceptes de la charité qu'ils renoncèrent enfin à la coutume barbare de leurs ancêtres. Dans l'Inde soumise aux Anglais, l'exposition et même l'étouffement des enfants se pratiquait encore dans les temps modernes, et ce fut un major anglais, Walcker, qui au commencement de ce siècle engagea les mères, dans le district où il commandait, à prendre soin des malheureuses créatures abandonnées. Il a été dit plus haut

(\*) Voir l'ouvrage déjà cité de M. de Gourff.

que, dans le vaste empire de la Chine, les mères exposent sans pitié les enfants qu'elles croient ne pouvoir pas nourrir, et que ces petits infortunés périssent en foule lorsque des hommes charitables ne les sauvent pas de la mort.

En Europe même, la plupart des hospices des enfants trouvés ne datent que du dernier siècle; il n'y a que l'Italie, si riche en hospices et en établissements pour les pauvres, qui ait devancé à cet égard le reste du monde chrétien. C'est depuis le XI<sup>e</sup> siècle que Rome, à laquelle il appartenait de prendre l'initiative, a son *Conservatorio de la Ruota*, où l'on peut admettre jusqu'à 600 enfants. Au XIV<sup>e</sup> siècle, Florence construisit pour le même but son *Hôpital des Innocents* dont l'édifice fut élevé sur les dessins de Cellini. Depuis cette époque jusqu'au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a dans l'histoire de l'humanité une triste lacune pendant laquelle on ne fit à peu près rien pour les malheureux êtres exposés par leurs parents. Heureusement ce XVIII<sup>e</sup> siècle a noblement réparé les torts des siècles précédents, et actuellement il n'y a pas de ville considérable dans le monde civilisé qui n'ait une institution destinée à recueillir, à entretenir et à élever les enfants trouvés. Il faudrait un volume pour les énumérer toutes : nous nous bornerons à signaler les principales.

Le *Foundling-Hospital* de Londres est incontestablement de ce nombre. Quoique dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle des legs fussent faits pour une institution de ce genre, et quoiqu'en 1713 Addison, dans le journal *The Guardian*, en eût provoqué l'organisation, ce ne fut pourtant qu'en 1739 qu'une charte royale accorda la permission de fonder un hôpital, pour lequel un armateur, Thomas Coram, s'offrit à faire les fonds. On construisit des bâtiments bien aérés avec une chapelle, à laquelle le célèbre Hændel donna un orgue et le produit de ses oratorios sacrés exécutés en public. Aujourd'hui même la chapelle de l'hôpital est renommée pour l'exécution des chants religieux, et les quêtes que l'on y fait sont pour lui une précieuse ressource. Comme la loi anglaise oblige

le père, déclaré par la mère\*, à prendre soin de leur enfant commun, le comité ne reçoit les enfants qu'autant que la mère prouve que le père s'est mis à l'abri des poursuites et qu'elle manque elle-même des moyens nécessaires pour nourrir son enfant; passé l'âge d'un an on ne le reçoit plus. On oblige d'ailleurs la mère à vivre d'une manière honnête. L'établissement entretient environ 200 garçons et filles, sans compter 180 enfants en bas âge, élevés à la campagne, ce qui est peu comparativement à la grande population de Londres. On habitue les garçons et les filles aux travaux de la maison; on les instruit, et on les met ensuite en apprentissage, les garçons à 12 ou 13 ans, les filles à 14. On place aussi les premiers comme domestiques ou dans la marine. En sortant de l'établissement chaque enfant reçoit un trousseau et une petite somme d'argent.

Naples, quoique si près de Rome, n'a sa maison d'orphelins, dit *Albergo dei poveri*, que depuis 1750 (?voy. p. 521).

A Vienne, ce fut Joseph II qui destina, vers 1780, une partie du nouveau grand hôpital de cette résidence à la réception des enfants trouvés. La mère peut y accoucher sans être connue; seulement elle inscrit son véritable nom dans un billet cacheté. Les enfants sont envoyés et nourris à la campagne. A Stockholm et à Berlin, les hospices des enfants trouvés sont dus à l'esprit charitable de l'association des francs-maçons; dans la première de ces villes ce fut à l'occasion de la naissance de la princesse Sophie, en 1753, qu'eut lieu cet acte de bienfaisance. A Hambourg la maison des enfants trouvés ne date que de la fin du dernier siècle.

Un des plus grands hospices de ce genre est celui d'Amsterdam, dont la population est de plus de 3,500 âmes. — Dans la Belgique, toutes les grandes villes ont leur hospice des enfants trouvés.

(\*) L'enquête du parlement anglais qui précéda le bill du 14 août 1834, relatif aux bâtards, révèle à quels abus donnait lieu chaque année ce moyen de délivrer l'état du chapitre de dépenses qui assure l'existence des enfants trouvés. Il fut constaté que, dans les villes, neuf bâtards sur dix, étaient attribués à de faux pères. R. D. C.

La Russie a pour eux deux grands hospices dans les deux villes capitales. Celui de St-Pétersbourg, établi dans un beau palais sur la Moïka, renferme, avec la succursale de Gatchina, 3 à 4,000 enfants. L'hospice de Moscou, appelé Maison impériale d'éducation, et fondé, en 1762, par Catherine II, sert à la fois aux enfants trouvés et aux orphelins; et renferme plus de 600 enfants des deux sexes; on en reçoit annuellement, dit-on, plus de 4,500\*. Les petits sont envoyés en nourrice à la campagne, comme cela se pratique maintenant partout, après qu'on leur a scellé autour du cou un collier portant un numéro qui puisse les faire reconnaître. On enseigne aux enfants les éléments des lettres, et, s'ils montrent de l'aptitude pour l'étude, on les envoie dans la suite à l'université. Quant aux autres, ils apprennent des métiers dans les ateliers de la maison. A l'âge de 18 ans, on les établit comme cultivateurs dans les villages appartenant à la couronne; quelquefois ils sont adoptés comme fils par les paysans chez lesquels on les a placés. Il a même été fondé, en 1823, dans le gouvernement de Smolensk, une colonie d'élèves de la maison impériale. Cependant, les abus qui ont été commis de la part des paysans ont déterminé, en 1837, le gouvernement russe à prendre des mesures sévères à l'égard des enfants trouvés. Ils sont déclarés propriété du gouvernement et destinés aux colonisations et aux fabriques de la Russie asiatique. Quelques-uns pourront être employés aux fonctions civiles. — Dans la péninsule hispanique, les établissements pour les enfants trouvés ne sont pas nombreux\*\*. On connaît toutefois *la Casa*

(\*) On trouve sur ces établissements des détails circonstanciés dans l'ouvrage de M. Schnitzler *La Pologne, la Russie et la Finlande*, p. 275-77, et sur l'hospice de Moscou, p. 82. R. D. C.

(\*\*) D'après M. de Villeneuve, ancien préfet de Barcelonne, on compterait 69 de ces hospices dans la Péninsule.

Presque toutes les *ciudades* et *villas* du Portugal jouissent d'un établissement qu'on appelle *Casa di misericordia*. Une *confraria* ou *irmandade*, gouvernée par un *compromisso*, et sous la surveillance du *provedor da comarca*, se charge de tous les soins que rendent en France nos hospices aux enfants trouvés. Des rentes et cens, *pensões*, produits de fondations particulières,

*de la inclusa*, à Madrid, qui est sous la direction d'une association de dames charitables, l'hospice de Valence et celui de Lisbonne.

Il serait sans doute intéressant de pouvoir comparer tous les établissements d'enfants trouvés en Europe sous le rapport du mouvement de la population, de la mortalité et des frais d'entretien; mais on manque de renseignements statistiques sur un grand nombre de ces hospices. M. Benoiston de Châteauneuf a recueilli quelques renseignements épars que nous allons reproduire, non toutefois sans quelque doute sur leur authenticité. On a remarqué que, dans plusieurs pays, le nombre des enfants trouvés augmente, tandis qu'il diminue dans quelques autres pays et qu'il reste stationnaire dans certains autres. En Irlande, on recevait au commencement de ce siècle 1,800 enfants par an; à Rome, de 1,000 à 1,200\*; à Madrid, 1,100. En Savoie le terme moyen annuel des réceptions était de 750, en Piémont de 5,200, dans les États romains de 2,000, en Toscane de 4,800, dans le duché de Parme et Plaisance de 980, en Espagne de 12,400; les archevêchés de Trèves, de Cologne et de Mayence, et les duchés de Juliers et de Deux-Ponts, fournissaient 750 enfants trouvés; la Belgique et le Brabant 3,800. Il n'y a que les Pays-Bas, tels qu'ils étaient constitués avant 1830, c'est-à-dire comprenant la Belgique et la Hollande, qui aient dressé des tables de statistique exactes et très détaillées sur les hospices des enfants trouvés. D'après le *Rapport sur les institutions de bienfaisance* pour l'année 1826, par M. Quételet, les Pays-Bas avaient alors dans 19 hospices suffisant à l'entretien d'établissements qui, encore ici, ne sont pas une charge gouvernementale, mais un héritage légué par Vincent de Paul à la charité des chrétiens. R. D. C.

(\*) A Rome, la statistique des enfants délaissés, *projetti*, est assez difficile à établir à cause du nombre d'établissements charitables, sans attributions spéciales, qui concourent à les arracher à leur misérable destinée. Beaucoup apprennent, lorsqu'ils en ont l'âge, des métiers lucratifs; quelques-uns font de bonnes études. Nous renvoyons à l'essai historique et statistique de M. Morichini pour obtenir des renseignements positifs sur les sacrifices que la société s'impose, le gouvernement n'allouant directement aucun secours. R. D. C.

d'enfants trouvés, dont deux en Hollande (Amsterdam et Maëstricht) et le reste dans la Belgique, une population de 13,220 individus. L'entretien de ces 19 hospices coûtait 760,233 florins, ce qui faisait 57 florins 50 cents par tête. En 1815 la population n'avait été que de 10,739, et en 1822 de 12,837 : ainsi le nombre des enfants exposés irait en croissant. Le rapport de la population moyenne par année (calculée sur 8 ans, savoir de 1815 à 1822) aux décès était dans la proportion de 125,38 à 9,03, et le rapport des décès à 100 enfants entrés était de 45,07. En 1815, la mortalité des enfants avait été de 1 sur 7 ; mais 8 ans plus tard elle n'était plus que de 1 sur 11. On peut dire en général que, depuis que des soins éclairés président à l'entretien des enfants trouvés, leurs chances de mortalité ont beaucoup diminué, et l'on parvient à en sauver beaucoup plus qu'autrefois. D-G.

**ENFER**, en latin *Infernus*, *Tartara*, lieu où sont détenues les âmes ou les mânes des morts par ordre de la justice divine. Il n'est guère de religion qui n'ait admis, après la mort, un dieu vengeur du crime et rémunérateur de la vertu, par conséquent un enfer et un ciel (voy. TARTARE, *champs ÉLYSÉENS*, etc.). La description de ces lieux se ressent toujours de l'imagination plus ou moins vive des poètes qui ont été en général les théologiens de leur pays et de leur temps. Qui ne se rappelle le sixième livre de l'Énéide, dans lequel Virgile a si poétiquement décrit les tourments des enfers et les différents crimes qui y sont punis ? C'est peut-être le plus bel épisode de son admirable poème. Voici ce qu'il dit des suicides, d'après la traduction française de l'abbé Delille :

Non loin sont ces mortels qui, purs de tous  
les crimes,  
De leurs propres fureurs ont été les victimes,  
Et, détournant les yeux du céleste flambeau,  
D'une vie importune ont jeté le fardeau,  
Qu'ils voudraient bien revivre et revoir la  
lumière,  
Recommencer cent fois leur pénible carrière!  
Vains regrets ! par le Styx neuf fois environnés,  
L'onde affreusé à jamais les tient emprisonnés.

Le christianisme a parlé de l'enfer en termes simples et sans emphase, et sa

sévérité ne nous permet pas de nous en faire des tableaux de fantaisie. Pendant des siècles ses docteurs se sont bornés à répéter sur cet article ce qu'enseignent les saintes Écritures (voy. DAMNATION). Saint Bernard, dans le XII<sup>e</sup> siècle, fit un sermon sur l'enfer où l'on trouve les peintures qui ont été depuis si en vogue ; Dante Alighieri semble avoir emprunté de saint Bernard quelques-unes des idées dont il a orné la première partie de *la Divina Commedia*, c'est-à-dire l'enfer (*Inferno*)\*. Quant au vers devenu si célèbre,

*Lasciate ogni speranza, voi che 'ntrate.*

c'est tout à la fois une imitation de Virgile et la fidèle expression du dogme de l'Église sur l'éternité des peines de l'enfer. *O vous qui entrez, laissez toute espérance !* L'évangile avait dit : *Allez au feu éternel\*\* !*

Le Dante a eu une foule d'imitateurs plus ou moins heureux, mais presque tous inférieurs à lui. Milton seul peut-être ne le lui cède pas, et il se montre partout aussi terrible dans sa concision. La pensée du Dante, que nous venons de rapporter, y est ainsi reproduite, d'après la traduction de Delille :

Il ne découvre . . . . .  
Que des champs de douleurs, des régions de  
maux,  
Du deuil, de la souffrance, inconsolable asile ;  
L'espoir, présent partout, a jamais s'en exile.

M. de Châteaubriand marche avec succès sur les traces du Dante et de Milton dans *les Martyrs* ; cependant on ne remarque pas dans sa peinture la même précision, la même exactitude que dans nos bons sermons, surtout dans celui de l'abbé Poulle, qui jouit d'une célébrité méritée.

A la suite de ces grands écrivains

(\*) Voy. l'analyse de cette partie de son poème, T. VII, pag. 528.

(\*\*) Nous ne manquons pas, grâce au ciel, de savantes élucubrations sur la nature de ce feu ; mais dans le nombre nous n'en citerons qu'une seule qui prouve pour la centième fois que c'est peu d'être instruit *de omni scibili* et que l'esprit humain va toujours au-delà. Voici comment le savant et le sage Buddeus (*Dogm.* p. 487) décrit le feu éternel : *Ignis propriè sic dictus intelligendus est, sed talis qui in corpora hominum, qualia post resurrectionem futura sunt, agere et dolorem in illis, sine destructione, excitare potest. Quem adeo à nostro igne, seu eo qui nobis notus est, diversum esse manifestum est.* J. H. S.

viennent ceux qui ont parlé de l'enfer d'une manière ridicule, comme l'auteur des *Sept trompettes*, celui du *Pensez-y bien*, et ces prédicateurs qui semblent lutter avec Callot et lui disputer la palme du grotesque.

Nous reviendrons sur cette matière à l'article **VIE ÉTERNELLE**. J. L.

**ENFER** (VAL D'), *voy.* **FRIBOURG** en Brisgau.

**ENFILADE**. Nous avons fait voir que le défilement (*voy.*) avait pour objet de garantir l'intérieur d'un ouvrage des feux des hauteurs environnantes. Quand une place assiégée n'a pas été soustraite par cette opération aux coups de l'assiégeant, celui-ci établit des batteries sur le prolongement des faces des bastions pour les enfler : il renverse alors les pièces de canon placées sur les remparts et détruit ainsi les feux directs de la place, pour en rendre les approches plus faciles et pour parvenir à élever ses batteries de brèche. C'est ainsi qu'au dernier siège de la place de Constantine, en octobre 1837, l'artillerie française, de concert avec le génie, disposa, les 9 et 10 de ce mois, sur le plateau de Mansourah qui domine la ville, trois batteries qui enfilèrent le prolongement des faces des remparts situés sur le front d'attaque. Après avoir détruit en grande partie les défenses des Arabes, elle vint ensuite établir le 11 sa batterie de brèche, d'abord à 400 mètres des murailles, pour commencer la brèche, puis la rapprocher, dans la nuit du 11 au 12, à 150 mètres, pour achever, dans la journée suivante, de rendre la brèche praticable; après quoi, l'infanterie, dirigée par les troupes du génie, livra le 13 au matin cet assaut héroïque qui, après la résistance la plus opiniâtre de la part des Cabaïles et des Turcs, fit enfin tomber la place au pouvoir des Français.

Si l'enfilade est dangereuse, comme on le voit, pour les assiégés, elle ne l'est pas moins pour les assiégeants. Ils doivent en préserver les travaux de tranchée qu'ils sont obligés de faire pour s'approcher de la place qu'ils attaquent. Il faut donc que les boyaux de communication qui sont destinés à conduire les troupes à couvert, des dépôts aux différentes

places d'armes (*voy.*), soient tracés en zig-zag; ils sont dirigés sur la *capitale* des bastions du front d'attaque, de manière à ne pouvoir être vus *d'enfilade* ni plongés par aucune partie des ouvrages de fortification. A cet effet, ils coupent, en avançant obliquement à droite, puis par un retour à gauche, la capitale des ouvrages auxquels l'assiégeant veut arriver.

Le tracé et l'ouverture de ces tranchées sont des travaux très périlleux : c'est pourquoi ils se font la nuit pour éviter, autant que possible, que les officiers du génie et les sapeurs qui en sont chargés soient trop exposés aux feux de la place. *Voy.* **TRANCHÉE**. C-TE.

**ENFLURE** (méd.), *voy.* **ENGORGE-MENT**, **INFLAMMATION**, **TUMEUR**.

**ENFLURE** (litt.). L'enflure, au propre, est un vice de forme; au figuré, c'est un défaut du style qui exagère le grand et le sublime. Le désir de briller l'a produite à toutes les époques. Dans les littératures en décadence, elle naît de la recherche des idées neuves et saillantes, ou des formes hardies et ambitieuses sous lesquelles on présente des pensées communes. Rien de moins rare que ce défaut chez les écrivains qui ont beaucoup d'imagination et peu de goût. Les figures les plus audacieuses leur servent à l'expression des objets les plus simples. « Moins ils ont d'esprit, plus ils font d'efforts, dit Quintilien, pour se guinder et pour s'étendre; comme ces petits hommes qui se dressent sur le bout des pieds pour paraître plus grands. Je suis persuadé, ajoute-t-il, que l'enflure, le faux brillant, la délicatesse affectée, et tous les défauts qui semblent approcher de quelque vertu, marquent la faiblesse d'esprit et non pas la force; de même que les visages bouffis sont une marque de mauvaise santé et non pas d'embonpoint. » Voltaire donne comme des exemples d'affectation une série de phrases dont voici la première : « Il faut mettre sur le compte de l'amour-propre ce qu'on met sur le compte des vertus. » Que dirait-il aujourd'hui du style de nos drames et de nos romans? Un homme de mérite a récemment, dans la *Revue des deux mondes*, lutté d'amphigouri avec le poème si ridicule de Malherbe sur les

larmes de saint Pierre. La France, qui a perdu Napoléon, *remplit un seau de pleurs*; l'empereur verse *des pleurs de sang*; ses soldats *pleurent des pleurs d'airain*, et ses généraux

ont tant pleuré,  
Et tant aussi leurs dures armes,  
Qu'ils ont fait une mer de larmes,  
Et l'ilot en est entouré.

Voy. EMPHASE. - J. T-v-s.

**ENGAGEMENT** (droit), voy. CONTRAT et OBLIGATION.

**ENGAGEMENT** (art militaire). On sait qu'avant les événements de 1789 les engagements militaires, c'est-à-dire les obligations de servir l'état que contractaient les soldats, étaient presque toujours, en France comme dans les pays étrangers, le résultat de moyens astucieux, de promesses fallacieuses, employés par les recruteurs pour déterminer les jeunes gens à prendre du service. De pareils engagements ne pouvaient manquer de porter leurs fruits. Ils ne produisaient généralement que de mauvais sujets, ou bien des soldats qui, trompés dans leurs espérances, ne se faisaient aucun scrupule d'abandonner les drapeaux aussitôt qu'ils en trouvaient l'occasion.

Voy. RECRUTEMENT.

A peine la révolution eut-elle éclaté qu'il ne fallut plus recourir aux moyens pécuniaires ni à des promesses trompeuses pour se procurer des soldats. Le patriotisme, l'amour de la liberté, le besoin de l'indépendance nationale, la soif de la gloire, l'espoir de l'avancement, inspirèrent le goût des armes à toute la jeunesse française, et l'on vit marcher à la fois et se distribuer sur les frontières, pour la défense du pays, quatorze armées de cent mille hommes qui faisaient face aux armées de toutes les puissances coalisées contre la France. L'esprit national qui animait tous ces soldats volontaires leur donnait une grande supériorité sur les troupes étrangères qu'ils avaient à combattre : aussi l'ennemi qui avait mis le pied sur le sol français en fut bientôt chassé.

Une fois les armées françaises répandues en Piémont, en Italie, en Hollande, en Allemagne, etc., le recrutement dut prendre une forme régulière. Pour rem-

placer les vides que le temps et la guerre faisaient chaque jour dans les cadres, il fallut recourir à la conscription, qui alimenta ces armées pendant toutes les guerres soutenues par le Directoire et par Napoléon.

La loi qui appelait au service militaire tous les Français parvenus à l'âge de vingt ans, en état de porter les armes, fournissait une population valide dans laquelle le gouvernement appelait chaque année le nombre d'hommes dont il avait besoin. Le sort déterminait ceux qui devaient marcher; mais la loi donnait aux conscrits désignés par le sort la faculté de se faire remplacer, soit par des jeunes gens qui n'étaient pas appelés, soit par des soldats qui avaient achevé leur temps de service. Les uns et les autres contractaient l'engagement de remplacer le conscrit désigné par le sort pour tout le temps de service auquel il était obligé. La loi de la conscription resta en vigueur jusqu'à la fin du règne de Napoléon, et fut abrogée en 1814 par la Charte, qui portait en même temps que le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer serait réglé par une loi. Cette loi ne parut qu'après l'évacuation de la France par les alliés : c'est celle du 10 mars 1818. Elle posait en principe que l'armée se recrute par des *engagements* volontaires, et, en cas d'insuffisance, par des *appels*. Après la révolution de 1830 vint une nouvelle loi, celle du 21 mars 1832, qui intervertit cet ordre et dit au contraire que l'armée se recrute par des appels et par des engagements volontaires. Cette dernière loi est plus conforme à la vérité que la précédente; car les engagements volontaires ne sont pas assez nombreux pour qu'on puisse les considérer comme le mode principal de recrutement. L'art. 19 de la loi autorise les jeunes gens compris définitivement dans le contingent à se faire remplacer, et détermine les conditions auxquelles les remplaçants peuvent être admis à contracter l'engagement de faire le service du remplacé. Mais l'état reste étranger aux stipulations particulières qui peuvent avoir lieu entre les contractants à l'occasion des remplacements, lesquelles stipula-

tions (art. 24) sont soumises aux mêmes règles et formalités que tout autre contrat civil.

La loi du 21 mars 1832 admet, comme nous venons de le dire, les engagements volontaires ainsi que les rengagements. Mais ces engagements sont tout-à-fait gratuits. « Il n'y aura, dit la loi, art. 31, « dans les troupes françaises, ni prime en « argent, ni prix quelconque d'engage- « ment. » Art. 32. « Tout Français sera « reçu à contracter un engagement volon- « taire aux conditions déterminées par la « loi. » L'article 33 fixe à sept ans la durée de l'engagement volontaire; néanmoins, en temps de guerre, elle admet à un engagement volontaire de deux ans tout Français n'appartenant à aucun contingent, et qui a satisfait à la loi du recrutement.

Les engagements à prix d'argent contractés par les remplaçants ont souvent donné lieu à des plaintes de la part des chefs de corps, à des réclamations présentées à la Chambre des députés par des officiers distingués qui en font partie, à des observations judicieuses publiées par des jurisconsultes éclairés.

De toutes parts on se récrie contre le tirage au sort et la faculté de se faire remplacer, qui font la base des dispositions législatives en vigueur. M. le général Bugeaud a traité ce sujet en 1835 dans une proposition qu'il a faite à la Chambre des députés. En avril 1836, dans son rapport à la même chambre sur l'appel des 80 mille hommes demandés par le gouvernement, M. le colonel d'artillerie Paixhans a fait remarquer qu'au 1<sup>er</sup> octobre 1835 il y avait dans l'armée en remplaçants

admis	{	par le conseil de révision. 53,441
		par les corps. . . . . 12,196

TOTAL. . . . . 65,637

Cet officier supérieur déplore les inconvénients d'une législation qui amène sous les drapeaux un si grand nombre de malheureux souvent incapables et quelquefois indignes d'y être admis. Enfin on trouve sur cette matière des développements étendus qui embrassent les inconvénients de la législation actuelle,

et les moyens par lesquels on pourrait y remédier, dans un mémoire publié en 1836 par M. Carette, docteur en droit, avocat aux conseils du roi et à la cour de Cassation. C-TE.

On appelle encore *engagement*, et aussi *affaire*, un combat de peu de conséquence livré par des divisions de troupes peu nombreuses, et qui n'a pas été soutenu longtemps.

**ENGASTRIMYSME**, mot mal formé du grec (*γαστήρ*, ventre, avec la préposition *ἐν*, et *μῦθος*, parole), voy. VENTRILOQUIE.

**ENGEL (JEAN-JACQUES)** était une de ces fortes intelligences auxquelles l'Allemagne fut redevable de ce mouvement intellectuel qui jeta tant d'éclat sur les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il naquit, le 11 septembre 1741, à Parchim, ville du Mecklembourg, où son père, homme d'une morale sévère, mais d'un caractère assez jovial pour être l'ami du satirique Liscow, était pasteur. A l'âge de 12 ans, le jeune Engel fut placé au collège de Rostock, qu'il quitta (1758) pour l'université de cette même ville, et en 1762 il se rendit à celle de Butzow. Il se voua d'abord à la théologie, et prêcha même plusieurs fois avec beaucoup de succès; mais le piétisme qui régnait dans sa patrie, et qui s'accordait mal avec son esprit indépendant et éclairé, le fit changer de vocation: il s'adonna donc aux mathématiques et à la philosophie, sous les auspices de Tetens. Son père étant mort en 1764, Engel obtint aisément de sa mère la permission d'aller à Leipzig, ville universitaire où se trouvait alors un noyau de savants et d'artistes distingués, tels que Zollikofer, Ernesti, Adelung, Platner, Weisse, Muller, Oeser, Hiller, qui tous s'intéressèrent bientôt au nouveau venu. Il étudia avec ardeur les auteurs de l'antiquité, principalement la philosophie de Platon, et il éclaircit de plus en plus cette étude par celle de l'histoire des différentes doctrines postérieures. Mais c'est surtout sa liaison intime avec le célèbre Garve, alors son condisciple, qui lui fit acquérir cette lucidité de la pensée, cette précision du style, qui, plus tard, le distinguèrent si avantageusement. Les deux amis développaient

leur esprit dans de fréquentes discussions, où Garve apportait plus de pénétration et de gravité, Engel plus de finesse et de vivacité, tous deux une égale sincérité et un zèle religieux pour la science. On a même remarqué depuis qu'il leur en était resté un peu l'habitude de s'emparer à eux seuls de la conversation; mais Engel y apportait tant d'esprit et d'élégance qu'on lui pardonnait volontiers ce monopole.

Engel, imitant l'exemple de son ami, se fit docteur, en 1769; mais comme il ne se supposait pas alors de l'aptitude pour le professorat et qu'il sentait néanmoins la nécessité d'arriver à une position sociale, il sollicita un emploi dans l'administration. On lui promit la place modeste de secrétaire au bureau des postes; mais cette perspective lui échappa pour avoir négligé une visite de rigueur. Son esprit d'indépendance l'en consola, et son goût pour le théâtre ayant été éveillé à cette époque par ses amis Weisse, le poète, et Eckhof, le grand comédien, il se mit à composer pour la scène et débuta, l'an 1769, par une petite pièce, *le Fils reconnaissant* (*Der dankbare Sohn*), dont le succès retentit bientôt dans toute l'Allemagne. C'est ce petit drame sentimental, bâti sur un épisode de la guerre de Sept-Ans, qui mit en vogue la comédie *larmoyante*, dont les successeurs d'Engel ont fait un grand abus, mais qui, de son temps, produisit une sensation toute de nouveauté; car les princes romains ou les Mascarille de la scène française faisaient alors tous les frais du théâtre allemand. Ce petit tableau de mœurs populaires et de sentiments nationaux frappa les imaginations d'un charme irrésistible, car il s'adressait au patriotisme des spectateurs. Il y a encore quelque chose de fort caractéristique dans ce petit ouvrage, production toute germanique : c'est que l'on y entrevoit déjà, sous les apparences du plus grand respect pour le principe monarchique; un germe de cet esprit d'égalité qui, vingt ans plus tard, devait faire explosion en France avec une énergie si formidable; car le *Fils reconnaissant* est tout simplement un jeune paysan fait officier par son prince sur le champ de bataille,

et c'était là une innovation qui dut singulièrement choquer le public noble de ce temps-là. Engel s'attacha tellement à Eckhof et à la troupe Seiler (cette troupe qui avait joué à Hambourg dans le temps où le grand Lessing y écrivait sa *Dramaturgie*) qu'il la suivit même à Gotha, où la cour et la ville le reçurent avec le même empressement que la société de Leipzig.

Redoutant l'humeur du savant Büsching, régent du collège dit *Joachimsthal*, à Berlin, Engel refusa, en 1773, l'invitation d'aller y occuper une chaire. L'an 1775, cependant, quand il eut publié ce célèbre recueil de spirituels traités intitulé le *Philosophe du monde* (*der Philosoph für die Welt*), Ramler engagea le ministre prussien de Zedlitz à réitérer le même appel, et cette fois Engel accepta, malgré les efforts du ministère de Saxe pour le retenir à Leipzig. Son enseignement lui acquit bientôt une réputation brillante : aussi fit-il imprimer successivement (en 1780 et 1783) ses cours sur la méthode de développer la logique d'après les dialogues de Platon (*Methode die Vernunftlehre aus den Dialogen des Platon zu entwickeln*), et sur les différents genres de la poésie (*Ueber die verschiedenen Dichtungsarten*).

Quelques années après, Engel fut investi, avec Ramler, de la direction du nouveau théâtre allemand à Berlin, où, sous Frédéric-le-Grand, il n'avait existé qu'un théâtre français, assez bien composé, mais où l'on ne jouait que pour la cour. En 1767, cette troupe avait obtenu la permission de jouer en public, et en 1775, on avait même bâti une salle pour ses représentations. En 1787, le nouveau roi, Frédéric-Guillaume II, congédia les Français et installa un *théâtre royal* allemand, qui reçut en même temps le nom de *national* (*Königliches Nationaltheater*). C'est là l'origine de ce théâtre célèbre, qui a exercé une si grande influence sur la civilisation germanique, en offrant aux héros de Goethe, de Schiller, de dignes représentants, tels que Fleck, Iffland, Beschort, Gern, Unzelmann, M<sup>mes</sup> Baranius, Unzelmann, Fleck, Eunike, et tant d'autres.

Cependant Engel ne fut pas heureux dans son nouvel emploi. Son penchant pour une poétique oisiveté et son caractère brusque et irritable le brouillèrent souvent avec la peuplade capricieuse soumise à son sceptre, quoique son goût délicat et sa critique lumineuse ne contribuassent pas moins à former des acteurs que des auteurs dramatiques. Aussi l'un de ces derniers, Babo, auteur de la tragédie d'*Othon de Wittelsbach*, lui exprima publiquement sa gratitude. Engel, ennuyé de plus en plus des difficultés de sa place, finit même par se dispenser de l'obligation d'assister aux répétitions, et, cédant ses fonctions au comédien Fleck, il s'en démit tout-à-fait en 1793, pour se retirer dans son pays natal. Cependant il a laissé au théâtre un ouvrage impérissable : nous voulons parler de ses *Idées sur la mimique* (*Ideen zu einer Mimik*).

Engel agit encore sur les destinées du siècle par les leçons de philosophie et de morale qu'il donnait à plusieurs personnages marquants, dont nous ne citons que le roi de Prusse actuel et les fils du prince Ferdinand, ainsi que les illustres frères de Humboldt. En 1787, il devint membre de l'Académie royale des Sciences, et en cette qualité il prononça plusieurs discours fort intéressants avec une éloquence peu commune en Allemagne. Quantité de ses petits écrits se trouvent dans les actes et publications de ce corps savant.

Dans sa solitude, à Parchim et à Schwerin, où il ne vivait qu'avec son frère, médecin distingué, Engel acheva deux livres qui ont le plus contribué à sa réputation. L'un est son *Miroir des princes* (*der Fürstenspiegel*), résumé de ses leçons données au prince royal, et sorte d'Anti-Machiavel fort remarquable par l'esprit de franchise et de libéralisme qui y règne; l'autre est un petit roman de la famille des *Vicar of Wakefield*, ou des *Philosophe sans le savoir*. *Monsieur Lorenz Stark*, devenu classique, est en effet un petit chef-d'œuvre de simplicité, de vérité et d'esprit, charmant tableau de famille plein de traits heureux, d'une fine observation du cœur humain, et des enseignements d'une

saine morale. Le héros est peint de main de maître; l'auteur a avoué que son portrait était fait d'après nature et qu'il était emprunté à son aïeul Brasch, homme qu'il vénérât et qui lui fournit encore le sujet d'une autre petite pièce, *le Serment et le devoir*.

En 1798, le jeune roi Frédéric-Guillaume III se souvint de son ancien professeur : il le rappela et le gratifia d'une pension. Mais Engel n'en jouit pas longtemps, sa vie sédentaire lui ayant donné trop d'embonpoint et ayant affaibli sa santé. Dans un voyage qu'il fit pour revoir sa mère octogénaire, il mourut, le 28 juin 1802, dans sa ville natale, qui l'honora par des funérailles solennelles.

La critique sévère qu'Engel exerçait sur ses propres ouvrages l'avait porté, à Schwerin, à détruire une grande partie de ses manuscrits, dont ses amis regretèrent quelques-uns. Sa mort interrompit la publication de ses *œuvres*, qui parurent plus tard chez Nicolaï, ami et biographe d'Engel. Il est inutile de dire que ce dernier avait été lié avec toutes les notabilités de la Prusse : Moïse Mendelssohn, David Friedländer, Feller, Eberhard, Zoellner, Biester, Herz, Tiedge, etc. Sa conversation spirituelle et instructive le fit rechercher; mais son humeur un peu dominante et inégale lui rendit plus agréable le petit cercle de ses intimes, qui supportaient ses faiblesses en considération de ses qualités.

Engel avait été l'un des collaborateurs de Nicolaï dans la publication du recueil alors célèbre, intitulé *la Bibliothèque universelle* (*Allgemeine deutsche Bibliothek*), et de *la Bibliothèque des belles-lettres* (*Bibliothek der schönen Wissenschaften*). Parmi ses pièces de théâtre, ce sont *le Page* (*der Edelknabe*) et l'opérette *la Pharmacie* (*die Apotheke*) qui jouirent le plus longtemps de la faveur du public. Il a laissé aussi l'ébauche d'une tragédie de *Stratonice* et une pièce de circonstance, *Titus*, ouvrages assez médiocres. Quant au *Jour de nocce* et au *Diamant*<sup>\*</sup>, l'un n'est qu'une imita-

(\*) Dans sa première ébauche cet ouvrage était destiné au théâtre; mais Gemmingen ayant publié une pièce analogue (*le Père de famille allemand*), Engel changea de plan. Néanmoins un autre tira plus tard de son roman le sujet

tion de Shakspeare, l'autre est la traduction d'un proverbe de Carmontel. La paresse naturelle d'Engel l'empêchait de produire beaucoup; se lassant bientôt d'un ouvrage commencé, corrigeant d'ailleurs avec beaucoup de soin, il gâta parfois ses premières inspirations et il travaillait avec quelque difficulté. Comme Lessing, il n'aimait point les vers, et il n'avait réellement pas assez d'imagination pour mériter le nom de poète : c'était un penseur plein de sagacité, un critique d'un tact exquis; et, prenant part à tous les travaux de l'intelligence, il sut éveiller l'émulation autour de lui et encourager puissamment les lettres. Son testament même en fait foi. N'ayant jamais été marié, il légua ses ouvrages à ses amis, et le produit de son mobilier aux élèves les plus pauvres et en même temps les plus studieux du collège où il avait été professeur. H. P.

**ENGELURE**, mal fort commun et très douloureux qui, peu considérable en lui-même, n'en a pas moins eu quelquefois de graves conséquences. Ce mal reconnaît pour cause, ainsi que son nom (gelé) l'indique, l'action du froid, et se montre par conséquent dans les saisons et les climats où règne une température basse. Les parties découvertes et celles qui sont les plus éloignées du centre de la circulation, comme les doigts, les orteils, les oreilles et le nez, en sont atteints de préférence, et on les remarque plus particulièrement chez les personnes délicates et d'un tempérament lymphatique.

Les engelures ne sont autre chose qu'une congélation partielle et limitée; les liquides, retenus dans les vaisseaux, y subissent ensuite, par l'action de la chaleur, une dilatation qui les distend et occasionne la douleur brûlante si connue. L'ulcération succède fréquemment à la rougeur violacée que présentent les parties malades, et elle s'accompagne d'une suppuration sanieuse et interminable tant que le froid n'a pas cessé. D'ailleurs cette affection a une tendance extrême à récidiver au retour de l'hiver. En général, les engelures viennent d'un drame qui a longtemps figuré au théâtre allemand à côté du *Père de famille* de Diderot.

d'une manière lente et successive, et n'ont pas une grande importance; quelquefois cependant on les voit produire des ulcérations qui vont jusqu'aux os.

Il est plus facile de prévenir que de guérir cette maladie : on y parvient en garantissant du froid, et surtout des variations de température, les parties qui y sont les plus sujettes. Les lotions avec l'eau froide, les frictions avec la neige et la glace, et aussi avec des liqueurs spiritueuses, sont fort utiles en pareil cas et contribuent également à amener la résolution des engorgements partiels qui sont encore au début et à empêcher qu'il s'en forme de nouveaux. Quelquefois des accidents inflammatoires obligent de recourir aux antiphlogistiques et même aux saignées locales, quoique, en général, les piqûres de sangsues favorisent l'ulcération qu'il faut tâcher d'éviter le plus possible. Quant à cet accident, on y remédie par des pansements méthodiques dans lesquels il faut craindre l'abus des débilittants. La cautérisation superficielle y joue un rôle fort utile. Au reste, les engelures comptent une multitude innombrable de remèdes, dont les meilleurs sont ceux qui rentrent dans les précédentes indications. F. R.

**ENGHIEN (EAUX D')**\*. On appelle ainsi depuis 16 ans une fontaine minérale, située à trois lieues et demie de Paris, entre la Barre, Ormesson, Saint-Gratien et Soisy, dans la charmante vallée de Montmorency (*voy.*). La source, découverte en 1697, tomba dans l'oubli jusqu'en 1766, que le savant oratorien Cotte, l'ayant retrouvée, en examina la nature et fit part de ses recherches à l'abbé Nollet. Une forte odeur de soufre et d'œufs couvis l'assimile aux eaux d'Aix-la-Chapelle, avec une température moins élevée. Cotte, dont les observations sont consignées au *Recueil des Savants étrangers*, l'analysa en 1771; la même opération fut renouvelée trois ans après par Deyeux et Roux, et en 1785 par Fourcroy et Delaporté. Selon Vauquelin, son odeur sulfureuse vient de l'hydrogène sulfuré qu'elle tient en dissolution. Sa température indique en tout temps 12° Réaumur ou 15 centigrade.

(\*) On ne prononce pas le dernier e.

Les analyses faites en 1822 et 1824 sont presque exactement conformes à celles de Fourcroy et de Vauquelin.

Voici l'analyse de Fourcroy :

Cent livres d'eau contiennent : 185 grains de gaz acide carbonique, 700 pouces cubes d'hydrogène sulfuré, 214 grains de carbonate de chaux, 13 grains  $\frac{1}{3}$  de carbonate de magnésie, 24 grains d'hydrochlorate de soude, 80 grains d'hydrochlorate de magnésie, 333 grains de sulfate de chaux, 158 grains de sulfate de magnésie, plus un peu de matière extractive de silice. La pesanteur spécifique de l'eau est à celle de l'eau distillée, comme 10006,8 est à 10000.

Le terrain qui environne la source appartenait jadis au prince de Condé. C'est sans doute d'après la ville d'Enghien, en Belgique (district de Mons), où sa famille avait eu de grandes possessions avec un beau château, qu'on a donné le nom d'Enghien et d'Enghienles-Bains à cette portion de territoire, aussitôt qu'on y a établi des constructions; car, il y a moins de 20 ans, on n'y voyait encore que le moulin qui touche à la chaussée de l'étang. Cette pièce d'eau, décorée depuis peu du nom de *lac*, couvre 110 arpents, sans les canaux.

En 1822, Louis XVIII fit usage des eaux d'Enghien et s'en trouva bien. Elles se boivent ou se prennent en bains. On les dit fort efficaces dans un grand nombre de maladies, telles que paralysies, scrofules, hypocondries, dyspepsies (digestions laborieuses), dysenteries chroniques, engorgements des glandes, obstructions des viscères abdominaux, affections catarrhales de diverse nature, etc.; mais elles sont nuisibles dans les maladies inflammatoires, ainsi que dans les pléthores, où le crachement du sang, le flux hémorroïdal et les vomissements offrent trop souvent un effet de leur énergie.

J. S. Q.

**ENGHIEN** (COMTES ET DUCS D'), ainsi nommés d'après la ville de Belgique dont on a parlé dans l'article précédent, et près de laquelle est situé Steinkerque, où se livra la bataille de ce nom. Nous renvoyons ce qui les concerne aux articles BOURBON, CONDÉ, VENDÔME, CÉRI-SOLES, etc., pour ne nous occuper ici

que du jeune prince qui porta en dernier lieu le titre de duc d'Enghien. S.

LOUIS-ANTOINE-HENRI de Bourbon-Condé duc d'Enghien, naquit à Chantilly le 2 août 1772, de Louis-Henri-Joseph duc de Bourbon (*voy.* CONDÉ) et de Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans. Il appartenait donc à l'illustre race des Condé, qui descendait d'un fils de saint Louis, Robert, qui avait épousé l'héritière de Bourbon; et, appelé à soutenir l'honneur de cette race, à son époque la plus calamiteuse, il ne *forli-gna* point. La mésintelligence survenue entre le duc et la duchesse de Bourbon sembla rendre leur fils encore plus cher au prince de Condé son grand-père, sous la conduite duquel il commença à apprendre l'art de la guerre au camp de plaisance formé sous les murs de Saint-Omer en 1788. N'ayant pas encore 16 ans, mais grand, beau et déjà robuste, le duc d'Enghien se soumit à toutes les fatigues d'une guerre simulée, que son grand-père ne manqua point de lui rendre aussi pénible qu'instructive. Le jeune prince se fit aimer des officiers et des soldats de cette petite armée par sa franchise, sa bonté, sa politesse et la grâce qui accompagnait ses moindres actions. Le 17 juillet de l'année suivante, il quitta la France avec tous les princes français, *Monsieur* (Louis XVIII) excepté, et voyagea successivement en Belgique et en Piémont jusqu'au mois d'août 1792, où, les émigrés ayant formé plusieurs corps, le duc d'Enghien servit d'abord sous les ordres de son père, pour passer ensuite dans l'armée de son grand-père, dite *de Condé*. Pendant cette campagne, il se signala à l'attaque des lignes de Wissembourg et au combat de Berstheim, non-seulement par son courage à la fois ferme et ardent, mais encore par son humanité envers les Français tombés en son pouvoir, bien que les lois de France qui ordonnaient de fusiller les émigrés prisonniers eussent pu paraître justifier d'atroces représailles.

La cause que soutenaient les princes et ceux de leur parti était indifférente aux puissances étrangères : elles exerçaient sur ces corps d'émigrés un pouvoir intolérable et ne leur permettaient d'a-

gir qu'autant qu'elles profitaient de leurs succès, dont pourtant elles étaient jalouses. Ce que le grand Condé avait souffert de l'Espagne, ses descendants eurent à l'endurer de l'Autriche, de la Prusse, etc. : c'est l'un des moindres inconvénients des guerres civiles. En 1794, le duc d'Enghien reçut la croix de Saint-Louis. Ce fut dans cette même année qu'il laissa connaître son attachement pour M<sup>lle</sup> de Rohan-Rochefort et contracta avec cette jeune princesse une liaison que la mort seule interrompit. La campagne du duc d'Enghien pendant 1796 fut brillante; en tête de l'avant-garde de l'armée de Condé, sa bravoure et son habileté éclatèrent dans les combats de Kehl, de la forêt de la Schouter, d'Oberkamlach, de Schussenried, et à la défense du pont de Munich. Le corps de Condé, licencié par l'Autriche après le traité de Léoben (1797), passa en Russie, d'où le duc d'Enghien revint faire la guerre en Suisse comme colonel des dragons-royalistes, sous les ordres du général Korsakof en 1799, et se distingua particulièrement à Rosenheim, en protégeant la retraite des Russes et en arrêtant pendant sept heures, à la tête de 2,000 hommes, la division Lecourbe. Jusqu'en 1801, où par suite du traité de Lunéville le corps de Condé fut définitivement licencié, le duc d'Enghien ne cessa d'accroître sa réputation militaire. Forcé alors de déposer les armes, il alla habiter Ettenheim (ancienne résidence du cardinal de Rohan, située sur la rive droite du Rhin, à quatre lieues de Strasbourg, et qui venait d'être réuni à l'électorat de Bade), bien que son père, ainsi que les principaux membres de son parti, désapprouvassent son séjour dans un lieu aussi proche de la frontière de France. Mais M<sup>lle</sup> de Rohan se plaisait dans cette résidence, où le prince vivait au milieu d'un petit nombre d'amis dévoués, n'ayant d'autre plaisir que celui de chasser et de cultiver son jardin. Peut-on mettre en doute d'ailleurs que le duc d'Enghien n'ait pas toujours espéré que les Français rappelleraient les Bourbons? Lui seul eut le courage d'exposer sa vie en se fixant aussi près des frontières; un intérêt immense l'y décidait, mais un intérêt semblable

agissait aussi sur Bonaparte, qui, s'étant emparé du pouvoir, jugeait légitimes tous les moyens de le conserver. Dès le 24 décembre 1800, l'explosion d'une machine infernale (voy.) fabriquée par des royalistes avait mis en péril les jours du premier consul; au mois de février 1804, la conspiration de Cadoudal, Moreau, Pichegru, de Polignac, de Rivière et autres émigrés vendéens et royalistes, ayant été découverte, Napoléon, qui voulait se faire reconnaître empereur, eut recours, pour effrayer les royalistes et satisfaire les jacobins, à un de ces crimes execrables que la raison d'état ne justifie qu'aux yeux de ceux qui les commettent. Il chargea de ses ordres Caulaincourt et le général Ordener : le premier quitta Paris et les emporta cachetés, sans les connaître (voy. son article). De toutes parts le duc d'Enghien recevait des lettres signées et anonymes qui l'avertissaient de s'éloigner; la princesse de Rohan l'en conjurait : il résista. Dans la nuit du 15 mars 1804, trois cents soldats de la garnison de Strasbourg et des gendarmes commandés par un nommé Charlot violent le territoire de Bade et investissent la maison habitée par le duc d'Enghien, qui n'étant point sans inquiétude, avait dit avant de se coucher à Canonne, son porte-arquebuse, en qui il avait toute confiance : « Mets mon fusil près de mon lit, et que le tien soit à côté de toi. — Il vaudrait mieux ne pas coucher ici, monseigneur, répondit Canonne. — Pourquoi? Bonaparte est un soldat, il ne me prendra pas en traître. » Au premier bruit le prince s'élança de son lit; lui et Canonne (qui lui avait déjà sauvé la vie au péril de la sienne en le retirant d'un lac) ouvrirent une fenêtre et s'apprêtent à faire feu sur les soldats français, quand Schmidt, ancien officier attaché au prince, arrêta son bras et lui démontra l'impossibilité de la défense. Charlot et son maréchal — des — logis Pferdsdorf, suivis de leurs gendarmes, entrèrent et se saisirent de tous ceux qui s'étaient réunis dans la chambre du duc, qu'aucun de ceux qui venaient l'arrêter ne connaissait. Les gendarmes emmenèrent leurs prisonniers, et des fenêtres de sa maison la princesse Charlotte, dans les convul-

sions de la douleur, vit entraîner son amant, son mari peut-être, par cette troupe ennemie. Ce fut dans un moulin voisin, d'où le prince s'échappait sans une porte malheureusement fermée en dehors, que le détachement apprit enfin lequel de ses prisonniers était le duc d'Enghien. On le conduisit à Strasbourg, et, n'ayant pas d'ordre, Charlot le mena dans sa propre maison, où le prince essaya vainement de gagner cet officier, qui crut de son devoir d'accomplir l'odieuse mission qu'il avait acceptée. Après l'avoir renfermé d'abord dans la citadelle, on l'en fit partir le 18 mars pour le conduire au château de Vincennes, où il arriva le 20. La femme de Harel, commandant de ce château, était la sœur de lait du prince et le reconnut avec effroi. Excédé de fatigue, il se coucha, après un court repas, quoiqu'il ne fût que huit heures du soir. On le réveilla avant minuit pour le faire comparaître devant une commission militaire que présidait le général Hullin et que composaient des officiers de tout grade, nommés par Murat, gouverneur de Paris. On accusa le prince d'être à la solde de l'Angleterre et d'avoir porté les armes contre la patrie; il répondit : « J'ai combattu avec ma famille pour recouvrer l'héritage de mes ancêtres; mais depuis la paix j'ai posé les armes, et j'ai reconnu qu'il n'y avait plus de rois en Europe. » Mais il ne s'agissait pas de la culpabilité du duc d'Enghien : on voulait sa mort. On le jugea de nuit, sans pièces à charge, sans témoins, sans défenseur; aucune des formes de la jurisprudence militaire ne fut observée. Pendant qu'on l'interrogeait à Vincennes, on le condamnait aux Tuileries, et quand la commission le jugea digne de mort, elle ne fit que répéter l'ordre qui venait de lui être transmis. Le prince, après avoir entendu son arrêt, demanda inutilement à parler au premier consul et à s'entretenir avec un prêtre : on lui refusa ces deux faveurs, et on le fit descendre dans les fossés du château. Ce fut alors seulement que, regardant autour de lui, il dit : « Je reconnais Vincennes! » car il ignorait où il se trouvait. En voyant l'appareil militaire qui l'attendait, il s'écria : « Grâce au ciel ! je mourrai de la mort

d'un soldat ! » A sa prière, un de ceux qui l'escortaient s'était chargé de remettre à la princesse de Roban une lettre, des cheveux et un anneau; un officier s'en saisit en disant : « Personne ne doit faire les commissions d'un traître. » Le prince s'agenouilla quelques instants, mais entendant commander le feu, il se releva, et les gendarmes d'élite le frappèrent debout; ils s'emparèrent ensuite de ses dépouilles et le déposèrent dans la fosse, que, par une amère dérision de toute justice, on avait creusée plusieurs heures avant sa condamnation.

Ainsi périt, le 21 mars 1804, à la pointe du jour, le duc d'Enghien, brave guerrier, prince aimable et instruit, dont la France se serait glorifiée dans d'autres temps. Mais en devenant l'égal des souverains, Bonaparte en adoptait les principes; et se rappelant Conradin, Marie-Stuart, et tant d'autres illustres victimes d'un pouvoir disputé, il sacrifia un Bourbon à sa nouvelle puissance, motivant ainsi pour la suite la captivité de Sainte-Hélène, le supplice de Murat, et toutes les rigueurs dont sa famille a pu souffrir. En 1816, le prince de Condé et le duc de Bourbon firent exhumer les restes de leur infortuné fils, et on les déposa dans la chapelle du château de Vincennes, où ils lui élevèrent un mausolée, œuvre du statuaire Bosio. L. C. B.

On peut voir dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* (t. VII, p. 330 et suiv.), ce que Napoléon a dit pour se justifier d'un acte qui n'en est pas moins une tache dans sa vie. « Tout avait été prévu d'avance, disait-il; les pièces se trouvèrent toutes prêtes, il n'y eut qu'à signer, et le sort du prince se trouva décidé.... Assurément, si j'eusse été instruit à temps de certaines particularités concernant les opinions et le naturel du prince, si surtout j'avais vu la lettre qu'il m'écrivit et qu'on ne me remit, Dieu sait par quels motifs, qu'après qu'il n'était plus, bien certainement j'eusse pardonné. » Ces paroles donnèrent lieu à une controverse d'autant plus vive que, sous la Restauration, il importait excessivement aux instruments de ce crime d'en décliner la responsabilité. Louis XVIII trouva suffisante la justification de M. le prince de

Talleyrand provoquée par une brochure assez maladroite du duc de Rovigo (Paris, 1823, in-8°) et par une autre signée de L\*\*\*; mais on n'en jugea pas ainsi de celle du général Savary lui-même, qui avait présidé à l'exécution de la sentence et qui, suivant les explications du vieux général Hullin, président de la commission militaire, aurait précipité cette exécution sans nécessité. Un grand nombre de brochures parurent à cette occasion (voir la *Revue Encyclop.*, t. XX, p. 630 et suiv.), et M. Dupin réunit et publia toutes les pièces de ce monstrueux procès précédées de la discussion des actes de la commission militaire (Paris, 1823, chez Baudouin). On a parlé de ce qui concerne Caulaincourt à l'article qui lui a été consacré; les articles SAVARY et TALLEYRAND ramèneront notre attention sur la même matière. J. H. S.

**ENGIN.** On désigne par ce vieux mot les machines et instruments, composés de plusieurs pièces, qui servent à enlever, à lancer ou à soutenir un grand poids ou à produire quelque autre effet considérable, avec économie de temps ou de force. Les engins sont de différentes natures : les uns servaient à la guerre avant l'emploi du canon : tels étaient les balistes, les catapultes, les scorpions, les béliers (*voy.*); etc.; d'autres servent dans les arts, comme les moulins, les grues, les presses, etc.

Le nom de *machine* (*voy.*) étant devenu celui de tout agent mécanique, qu'il soit simple ou qu'il soit composé, le mot *engin* a nécessairement dû se confondre avec lui, et il est en effet très peu usité aujourd'hui; néanmoins l'Académie lui a conservé cette acception générale et s'en sert même dans son *Dictionnaire* pour définir le mot machine.

On appelle aussi *engins* les filets et autres outils nécessaires à la chasse et à la pêche. Dans les mines, il se dit de toutes les machines employées à vider les eaux et à enlever les matières hors des mines. Dans l'art des constructions, c'est le nom spécial d'une machine en triangle composée d'un arbre soutenu de ses arcs-boutants et potencé en haut d'un fauconneau garni de poulies dans lesquelles passe un câble qui se dévide

sur un treuil ou rouleau à bras. Cet instrument, destiné à élever les pierres, charpentes et autres objets, a beaucoup de ressemblance avec la grue, dont il ne diffère que par la pièce de bois du sommet. En terme d'aiguiller et de cloutier d'épingles, *engin* est le nom d'une planche couverte de clous d'épingle plus ou moins forts, plantés de distance en distance, et entre lesquels on tire le fil de fer pour le redresser. *Voy.* ÉPINGLES.

Il y a eu plusieurs collections d'engins militaires : celle du Louvre, après avoir été transportée, dans le siècle dernier, aux Invalides, s'est trouvée dispersée, sans doute à la suite des révolutions qui dévastèrent tant de fois nos musées militaires. On a beaucoup parlé des engins de forme ancienne qu'on voyait aux écuries royales de Berlin.

On peut croire que c'est de ce mot, déjà français au XIII<sup>e</sup> siècle, que nous vient celui d'*ingénieur* (*voy.*) s'appliquant à ceux qui en effet dirigeaient l'emploi des engins. L. L. R.

**ENGORGEMENT**, expression médicale empruntée à l'hydraulique et supposant que les vaisseaux dans lesquels circulent les liquides s'engorgent et s'obstruent par l'épaississement de ceux-ci. Cette explication, tour à tour admise et rejetée, n'est ni meilleure ni moins bonne que bien d'autres; elle exprime un fait incontestable, savoir : l'augmentation de volume et de consistance des parties. Dans ces derniers temps, les recherches microscopiques ont montré qu'en effet dans l'inflammation, par exemple, les globules rouges du sang pénètrent dans des vaisseaux destinés à recevoir seulement des globules blancs. Quoi qu'il en soit, le mot *engorgement* reste dans le langage médical et usuel avec une assez large signification, et il sert, moyennant des adjectifs, à désigner des phénomènes différents : ainsi l'on dit engorgement inflammatoire, squirrheux, cancéreux, scrofuleux, etc. F. R.

**ENGOUEMENT.** C'est cet enthousiasme frénétique, mais passager, qui s'empare soudainement d'une ou de plusieurs personnes pour un homme, un ouvrage, une découverte, etc., souvent même

pour une mode nouvelle, ou pour l'objet le plus futile. Tant que dure cette fièvre d'admiration, n'espérez pas distraire de son engouement celui ou ceux qui l'éprouvent; car c'est un des caractères de cette manie que d'être avant tout exclusive.

On a vu une nation entière *s'engouer* de tel ou tel objet; et, il faut bien le dire, c'est surtout à la nôtre que ce reproche a pu être fréquemment adressé sans trop d'injustice. Combien de charlatans de toute espèce ont excité notre engouement, et pour combien de folies ou de niaiseries n'en avons-nous pas ressenti!

Une femme spirituelle, M<sup>me</sup> de Staal (M<sup>lle</sup> de Launay), a fait une petite comédie intitulée *l'Engouement*, où cette passion d'un moment est peinte sous les traits les plus vifs et les plus heureux. Elle n'a toutefois pris pour sujet de sa pièce que l'engouement d'un homme: celui d'un peuple pouvait être l'objet d'un tableau plus vaste et d'une œuvre aussi piquante que philosophique.

Un frondeur ingénieux, le critique français Hoffman, l'a du moins esquissé dans cette fable où il montre *la Nouveauté* recevant dans notre patrie des hommages unanimes, captivant tous les cœurs, exaltant tous les esprits le jour de sa naissance; mais, hélas! qu'arriva-t-il dès le lendemain?

« Le premier qui la rencontra,  
S'écria: « Dieux! comme elle est vieille! »

Cette fable ne fut que trop souvent notre histoire. Aussi un homme d'état et d'esprit, ne craignant pas d'employer des expressions un peu vulgaires pour rendre sa pensée d'une manière plus vive et plus frappante, disait-il de l'engouement politique ce qu'on pourrait dire de tous les autres: « C'est une omelette soufflée; « si on ne veut pas qu'elle tombe, il ne faut pas lui donner le temps de refroidir. »

M. O.

**ENGOULEVENT** (*caprimulgus*). Ce mot exprime, dans sa pittoresque énergie, un des traits les plus caractéristiques de l'organisation de ce genre d'oiseaux: un bec largement fendu et engouffrant l'air, qui y produit un bourdonnement particulier. Les engoulevants

prennent place parmi les passereaux, immédiatement à côté des hirondelles, avec lesquelles ils ont assez d'analogie pour avoir été rangés par les ornithologistes dans une même famille, mais dont les éloignent beaucoup leurs habitudes. Ce sont des oiseaux nocturnes ou crépusculaires, c'est-à-dire qui ne quittent les lieux sombres où ils se retirent qu'à la naissance du crépuscule, et pour donner la chasse aux insectes. Les attributs qui caractérisent le genre se tirent d'abord de ce bec, légèrement crochu, très déprimé, fendu jusqu'au-delà des yeux, et garni à sa base de soies raides divergentes; de la brièveté des pieds, à targes emplumés, à doigts réunis à leur base par une courte membrane. Les yeux sont grands, le plumage mou, nuancé de gris et de brun, sombre comme chez la plupart des oiseaux de nuit. Le plus souvent isolés, ces bipèdes volent cependant quelquefois par troupes. Le mâle ne partage pas avec la femelle les soins de la maternité. Quelque trou dans lequel ils se contentent d'apporter un peu de mousse leur tient lieu de nid. Leur nom latin de *caprimulgus* ou tette-chèvre a sa source dans l'opinion vulgaire, mais dénuée de fondement, qu'ils tettent ces animaux, et même les vaches. La dénomination triviale de *crapaud-volant* leur vient de la ressemblance de leur cri avec le croassement de ce reptile.

Oiseaux cosmopolites, les engoulevants sont cependant plus communs sous l'équateur. Leurs espèces assez nombreuses varient surtout par la taille et par la forme de la queue. L'engoulevant ordinaire ou d'Europe est d'un gris brun, ondulé et moucheté de brun noirâtre, avec une bande blanche allant du bec à la nuque. Il est gros comme une grive.

C. S-TE.

**ENGOURDISSEMENT**, perte partielle et temporaire de la faculté de sentir et de se mouvoir, occasionnée par une compression des gros troncs nerveux. Cette sensation consiste souvent dans un endolorissement avec pesanteur et difficulté dans les mouvements, phénomènes qui diminuent et disparaissent bientôt quand la cause cesse d'agir, ou qui, allant toujours en croissant, aboutis-

sent quelquefois à la paralysie. On observe l'engourdissement des membres lorsque, en conséquence d'une fausse position, d'une chute ou d'une luxation, les nerfs ont été foulés ou meurtris; à la suite de la ligature des artères, lorsqu'un nerf s'est trouvé lié par accident, enfin aussi par la suspension de la circulation et de l'action nerveuse qui succède à l'ossification ou à la compression des gros vaisseaux.

L'engourdissement n'est pas par lui-même une maladie, mais il doit appeler l'attention parce qu'il est le signe précurseur de l'apoplexie, de la paralysie, de la gangrène par congélation, etc. Par la même raison les moyens curatifs ne sauraient être dirigés contre lui spécialement, mais contre les affections qu'il annonce ou qu'il caractérise. En général, les émissions sanguines, les résolutifs, certaines opérations chirurgicales, sont les moyens les plus utiles contre cet accident.

On a voulu tirer parti de l'engourdissement dans les opérations de chirurgie pour amortir la douleur, et dans cette vue on a appliqué aux membres sur lesquels on devait pratiquer des incisions des ligatures annulaires plus ou moins serrées. Ce moyen n'a rendu que de faibles services et l'on n'en a pas continué l'usage. F. R.

**ENGRAIS.** On nomme engrais toute substance organique, animale ou végétale, susceptible de se convertir en *humus* par la fermentation putride et de rendre plus fertile le sol sur lequel on l'applique, ou avec lequel on le mélange, avant ou après qu'elle a subi cette fermentation.

Dans la nature, et dans le règne végétal en particulier, la destruction de certains êtres entretient la vie de certains autres : c'est ainsi que la graine ne se forme qu'aux dépens de la fleur et coûte souvent la vie au végétal entier qui la produit; c'est ainsi que le lichen et le champignon parasites donnent souvent la mort à l'arbre qui les nourrit, et que l'humour de leurs débris, lorsqu'ils croissent sur le roc aride, devient le premier rudiment d'un sol qui doit peut-être un jour, à son tour, se couvrir de forêts.

De ces observations ressortent deux

choses qui sont la base de la théorie des engrais : 1<sup>o</sup> toutes les substances organiques, sans exception, doivent être des engrais dont les qualités varient d'après les proportions de leurs parties élémentaires; 2<sup>o</sup> tous les engrais ne sauraient être appliqués indifféremment à toutes les cultures, puisque ces plantes parasites dont nous venons de parler affectent telle espèce végétale et ne sauraient vivre sur une autre. En effet, la terre de bruyère (*voy.*) est indispensable à la vie de certaines familles végétales tout entières, tandis que la plupart des autres y périssent inévitablement; et la terre de bruyère est un véritable engrais résultant de la décomposition des espèces du genre *erica*. *Voy.* ÉRICINÉES.

Les engrais sont ordinairement solides, quelquefois liquides; les uns appartiennent au règne végétal, d'autres au règne animal, d'autres enfin, comme les fumiers, sont un mélange des deux. Parmi les substances gazeuses ou aériformes, un assez grand nombre peut nuire à la végétation, d'autres lui sont nécessaires; mais leur mode d'application n'appartient pas aux procédés d'agriculture.

Parmi les engrais végétaux, les uns s'appliquent avant d'avoir subi la fermentation putride : tels sont les enfouissements de récoltes vertes, dont le mérite doit varier avec les localités et fait l'objet de plus d'un doute que nous partagerions volontiers.

Toutes les matières végétales peuvent être converties en engrais par la fermentation et par leur mélange avec des matières animales : c'est ce mélange qui constitue les *fumiers*, engrais les plus généralement employés et déjà connus au temps de Moïse, comme on le voit dans la Genèse. Les pailles de seigle et de froment sont le plus employées à cet usage et celles qui y sont le plus propres, les premières surtout; ordinairement les pailles d'avoine sont employées comme fourrage; quant aux pailles d'orge, on les jette aux fumiers plutôt qu'on ne les y emploie. Les pailles agissent en absorbant les urines et les liquides de la défécation; elles forment d'ailleurs avec eux, par la fermentation, des composés plus fertilisants que s'il n'y avait pas eu

de mélange, mais qui varient cependant avec l'espèce et la nourriture de l'animal qui les produit. On évalue que la paille entre pour un cinquième dans le poids du fumier. Le degré de fermentation auquel il convient d'appliquer cet engrais est encore en question; il dépend de la nature et de la fertilité du sol, de la quantité, de la saison où on l'applique, et de la récolte qu'on y place immédiatement. Quelquefois on l'épanche sur une récolte sans l'enfouir; le plus souvent, après l'avoir épanché, on l'enfouit avant de semer ou avec la semence; d'autres fois enfin on le place à la main, poignée à poignée, au fond des raies et immédiatement par-dessus ou sous des racines semées ou plantées. Outre la paille, on emploie quelquefois en litière: 1<sup>o</sup> les chaumes, excellente pratique trop peu usitée; 2<sup>o</sup> des joncs, roseaux, bruyères, fâcheux pis-aller, symptôme de misère et de stérilité; 3<sup>o</sup> des feuilles, qui sont de toutes les litières les plus mauvaises à tous égards.

Les engrais animaux solides sont les plus actifs incomparablement; ils peuvent être: 1<sup>o</sup> mous et onctueux, et nous avons dit que ce sont les défécations qui font la base des fumiers dans la composition desquels ils entrent pour quatre cinquièmes en poids environ; ce sont aussi les cadavres d'animaux morts, etc.; ou 2<sup>o</sup> pulvérulents; et le nombre de ces derniers engrais est aussi considérable que leurs effets sont variables. Parmi les plus employés et les plus efficaces, on doit ranger la poudrette et la colombine, puis le noir animal ou charbon d'os des raffineries de sucre, qui conviennent particulièrement aux terres froides; les rognures de cornes sont employées aux environs de Pontoise et ailleurs, sur des sols calcaires et secs, particulièrement pour la culture de la gaude; enfin les débris de poissons sont employés sur les côtes. Les os broyés dont on a extrait la gélatine et qui s'annoncent sous le nom d'*engrais Laitné*, le sang desséché, l'urate, etc., etc., sont d'une invention trop récente et leur emploi est d'un avantage trop douteux encore. Tous ces engrais paraissent être plus profitables aux journalistes qui les annoncent qu'à ceux qui

les vendent et à ceux surtout qui les emploient: ces derniers donnent à ces inventions modernes le nom collectif et méprisant d'*engrais parisien*.

Le parcage des bêtes à laines et à cornes est un mode excellent et tout particulier d'appliquer les engrais; mais les bornes de cet article nous permettent seulement de l'indiquer.

Les engrais liquides sont ordinairement l'urine des animaux, reçue dans une citerne et plus ou moins fermentée; elle a reçu le nom de *purin, lizé*, etc. Dans divers pays, et quand on manque de litière, on ne saurait trop recommander cette pratique; cependant ce ne sont pas les seuls engrais liquides rigoureusement parlant, et les eaux qui tiennent en suspension des huiles, des savons, des graisses ou matières animales quelconques, provenant d'usines auxquelles elles ont servi, sont quelquefois d'excellents engrais; mais l'emploi de ces eaux appartient à la théorie des irrigations plus qu'à celle des engrais. R-Y-R.

**ENGRAISSEMENT DES ANIMAUX**, opération importante de l'industrie agricole qui consiste à augmenter le volume, le poids des animaux domestiques destinés à nos tables, en développant chez eux une surabondance de graisse qui attendrit les fibres musculaires. L'engraissement est devenu une science basée sur des observations relatives aux circonstances qui augmentent le plus et le plus vite l'embonpoint chez des animaux d'espèces différentes. Il présente, en outre, comme spéculation commerciale, beaucoup de difficultés et fait courir des chances de perte réelle, par la grande disproportion qui peut se trouver entre la quantité d'aliments consommés et le prix de vente des animaux.

Il n'est point indifférent pour la vente que la graisse soit ferme et consistante, ou bien, au contraire, molle et fluente, qu'elle se trouve toute rassemblée à l'intérieur ou bien disséminée convenablement entre les muscles, ce qui réunit le poids et la bonne qualité de la viande. Pour arriver à ce résultat, il faut considérer l'âge de l'animal, sa constitution, son tempérament et son état de santé. Trop jeunes, les animaux n'ont pas

encore assez de puissance digestive; trop vieux, ils n'en ont plus assez; l'époque moyenne de la vie, où l'accroissement est terminé, est celle où l'engraissement réussit le mieux. La castration (*voy.*) des mâles a été de tout temps reconnue comme une condition très favorable; on a également remarqué que la saignée pratiquée à diverses époques accélérât le résultat. En général, le repos et le sommeil sont utiles; néanmoins un peu d'exercice et de travail est nécessaire à la bonne nutrition. De même, le choix, la mesure et la répartition des aliments sont d'une haute importance, ainsi que les soins de propreté, le renouvellement de l'air et la tranquillité.

A un certain degré, l'animal n'engraisse plus et ne peut que perdre; c'est ce qu'il faut reconnaître pour n'avoir point de mécompte.

Il est à peine nécessaire de dire que, pour engraisser, il faut des aliments substantiels par eux-mêmes, qu'il faut en outre exciter l'appétit de l'animal et même sa sensualité, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par les préparations qu'on leur fait subir et par les assaisonnements qu'on y ajoute. Dans quelques espèces, les volailles, par exemple, on empâte l'animal, c'est-à-dire qu'on lui fait avaler plus d'aliments qu'il n'en prendrait spontanément. Mais il ne faut jamais perdre de vue que c'est moins ce qu'on mange qui profite que ce qu'on digère facilement.

Suivant les localités et les circonstances, on emploie les fourrages secs ou frais, les racines, les grains, les résidus de diverses fabriques, tels que les lies de vin, les drèches, les résidus des féculeries, des sucreries, des distilleries, etc., qui ont des propriétés plus ou moins avantageuses. On peut aussi, d'après des considérations particulières, viser à un engraissement rapide ou bien progressif, préférer un animal *en chair* à une bête surchargée d'une graisse presque malade.

Les boissons jouent un grand rôle dans l'opération qui nous occupe. Elles sont, en général, mêlées de principes nutritifs, et il paraît utile à quelques agronomes de les rendre excitantes par le sel et même par les spiritueux.

On a aussi remarqué que l'usage des substances animales mêlées aux végétaux présentait de l'utilité pour l'engraissement de certaines espèces, et l'on continue des expériences sur ce sujet important.

Après avoir exposé les principes généraux, nous ne saurions entrer ici dans les détails relatifs aux différentes espèces d'animaux domestiques: ainsi le bœuf, la vache, le mouton et le porc demandent une direction particulière (*voy. NOURRISEURS*), de même que les volailles, telles que les gallinacés, les oies, les canards, etc., exigent aussi des procédés fondés sur leur organisation différente. *Voy. CHAPON, OIE, etc.*

Les anciens, dont le luxe gastronomique était poussé au plus haut degré, avaient un moyen d'engraisser des animaux de toute espèce avec des raffinements quelquefois illusoire, et trop souvent barbares. On sait comment Pollion nourrissait ses murènes avec de la chair humaine. On engraisait plus innocemment les becs-figues, les escargots, les huîtres, etc. De nos jours, dans les parcs, on s'attache à augmenter le volume des huîtres et à perfectionner leur saveur. *Voy. HUÎTRES.* F. R.

**ENGRENAGE.** Un système de tours agissant les uns sur les autres s'emploie souvent dans les transmissions de mouvement. En effet, quand deux cylindres adhèrent l'un à l'autre, si on tourne l'un de ces cylindres, l'autre, mobile sur un axe, sera entraîné par le cylindre moteur. Mais ce système, quoique quelquefois employé, est loin de suffire dans toutes les circonstances de transmission de mouvement, parce que le grand frottement fait perdre beaucoup de puissance, que les surfaces d'abord rayées des cylindres finissent par se polir, ce qui les fait glisser l'une sur l'autre, et enfin parce que les tourillons des arbres sont extrêmement fatigués. On a donc imaginé, pour obvier à ces inconvénients, de fixer sur les cylindres des dents séparées entre elles par un espace appelé *denture*; alors les dents de l'un entrent dans la denture de l'autre. C'est à ces cylindres ainsi dentés qu'on donne le nom d'engrenage.

Outre les engrenages cylindriques, il

y en a de coniques qui sont des troncs de cône armés de dents. Ils prennent encore le nom de *roues d'angle*.

Les *crémaillères* sont des tiges garnies de dents comme dans le cric.

On appelle *cercles primitifs*, *cônes primitifs*, dans un engrenage, les cercles générateurs des cylindres ou des cônes qui, d'après la définition donnée ci-dessus, doivent se toucher. A partir de ces cercles, les dents doivent avoir une certaine forme, celle d'une portion d'épicycloïde (*voy.*); mais dans la pratique on se contente de terminer les côtés des dents frottant sur les autres par des arcs de cercle. La denture descend un peu au-dessous du cercle primitif, mais c'est sur celui-ci qu'est le contact des dents.

L'usure dans les engrenages est prompte : on la combat en interposant entre les dents des substances grasses, comme de l'huile, de la graisse, de la plombagine, qui diminuent le frottement. Mais une méthode excellente pour que les dents s'usent moins et plus également, c'est d'adopter un *nombre premier* pour une roue par rapport à l'autre. De cette manière les mêmes dents se rencontrent moins souvent, s'usent peu et plus également. On évite encore le frottement en faisant les dents d'une roue en bois quand celles d'une autre sont en fonte ; ce moyen rend aussi le mouvement plus doux.

Les proportions des dents, leur saillie au-delà du cercle primitif, sont des objets fort importants à considérer dans les engrenages. L'épaisseur des dents varie naturellement avec l'effort que la roue doit vaincre. Leur largeur est ordinairement de 4 à 5 fois leur épaisseur. Des constructeurs recommandent de tenir les roues plutôt larges qu'étroites, l'expérience prouvant que le frottement n'en est point augmenté et que la durée de la roue est plus grande. La saillie des dents au-delà du cercle primitif est les trois quarts de l'épaisseur de la dent, et le jeu de l'engrenage, c'est-à-dire l'espace restant du bout de la dent engrenée à la jante de l'autre roue, peut être de cinq millimètres et moins, pourvu que le bout de la dent ne frotte pas contre la jante.

Le rapport qui doit exister entre les diamètres des cercles primitifs de deux

roues qui engrènent ensemble peut varier selon qu'on a besoin d'une vitesse plus grande ou plus petite. Le rapport entre ces diamètres, et par conséquent entre le nombre des dents, peut être de 1 à 3, à 4, à 5, à 6 et même à 7 ; mais ce dernier rapport, qui ne doit être jamais excédé, n'existe que lorsqu'il s'agit de vaincre une résistance peu considérable.

Outre les dents pratiquées sur la circonférence convexe d'un cylindre, on en met aussi, dans bien des cas, sur la partie concave.

Les engrenages sont l'âme de la mécanique pratique : les moulins, les belles machines modernes à tisser, à filer, à broder, etc., leur doivent une grande supériorité, par la facilité qu'il y a avec eux de transformer un mouvement en un autre.

ANT. D.

**ENGUERRAND**, *voy.* COUCY, MARRIGNY et MONSTRELET.

**ENHARMONIQUE**, terme de musique composé de deux mots grecs (*ἐν*, dans, et *ἁρμονία*, accord). Le mode enharmonique était un des trois genres de la musique des Grecs, appelé fréquemment *harmonie* par Aristoxène et ses sectateurs. Chez les anciens, il résultait d'une division particulière de l'instrument nommé tétracorde, selon laquelle l'intervalle qui se trouve entre le *lichanos* (troisième corde) et la *mèse* (quatrième corde) étant d'un *diton* ou d'une tierce moyenne; il ne restait pour achever le tétracorde au grave qu'un demi-ton à partager entre deux intervalles. Suivant Aristide Quintilien, le genre enharmonique des Grecs était le plus doux, le plus harmonieux des trois genres et le plus ancien. Des Grecs, ce genre passa chez les Romains et enfin chez nous; mais celui que nous possédons est entièrement différent de celui des anciens. Il consiste dans une progression particulière de l'harmonie, c'est-à-dire à passer réciproquement d'un ton où il y a plusieurs dièses à la clef dans un autre où il y a plusieurs bémols, comme par exemple d'*ut* dièse en *ré* bémol. Mais pour que ce changement soit encore plus facile à comprendre, supposons le ton mineur de *la* comme point de départ; prenons la note fondamentale pour y pratiquer un

accord de septième diminuée, représentons-nous les quatre notes à la tierce mineure qui forment cet accord : alors chacune de ces notes va devenir fondamentale par un simple changement de nom. Ainsi au lieu de *sol* dièse, *si*, *ré*, *fa*, on prendra *si* pour note fondamentale, et l'on dira *si*, *ré*, *fa*, *la* bémol, au lieu de *sol* dièse; de cette manière le premier de ces deux accords appartiendra au ton mineur de *la*, et le second au ton mineur d'*ut*. Cette transition n'est sensible que sur les instruments à cordes, parce qu'ils ont les dièses et les bémols bien distincts, tandis que sur les instruments à touches, tels que le piano, l'orgue, la flûte, etc., etc., elles n'existent pas, attendu que les notes diésées se font sur la même touche et avec la même clef. On a plusieurs fois essayé de faire des morceaux entiers dans le genre enharmonique, et, afin de régulariser sa marche fondamentale, on l'a divisé en diatonique enharmonique et en chromatique enharmonique. Le chant de la première espèce est diatonique parce que les demi-tons y sont majeurs, et enharmonique parce que deux demi-tons majeurs de suite forment un ton trop fort d'un intervalle enharmonique. Le chant de la seconde est chromatique, parce qu'il procède par demi-tons mineurs, et enharmonique parce que les deux demi-tons mineurs consécutifs forment un ton trop faible d'un intervalle enharmonique. E. B.-s.

**ENHYDRE** (du grec ὑδωρ, eau, avec la prép. ἐν, dans), nom donné à quelques géodes (coques pierreuses) quartzesuses translucides, et contenant de l'eau dans leur intérieur. On voit celle-ci aller et revenir, lorsqu'on fait mouvoir la pierre entre l'œil et la lumière. Ces géodes sont en général fort petites. Elles ont des fissures; l'eau finit toujours par s'échapper. On les trouve principalement dans une colline du Vicentin appelée le Maïn.

Ce mot était encore employé dans l'histoire naturelle pour désigner une espèce de serpent; mais il n'est plus usité aujourd'hui dans ce sens. C. L.-R.

**ÉNIGME.** L'énigme, terme emprunté à la langue grecque (αἰνύγμα), est un problème à résoudre, un mot qu'il faut deviner d'après la définition, rendue

obscur à dessein, qu'en donne celui qui la propose. Ce n'est aujourd'hui qu'un jeu d'esprit, ou un genre d'amusement pour quelques oisifs; mais c'était jadis un objet beaucoup plus important. Les monarques de l'Orient s'envoyaient des ambassades pour se proposer des énigmes, et l'on connaît la lutte entre Salomon et la reine de Saba. Qui ne connaît aussi l'énigme que Samson donna à expliquer aux Philistins (*Jud. XIV, 14*), ou celle plus fameuse encore du sphinx, allégorie philosophique et ingénieuse, source de la royauté et des malheurs d'OEdipe?

L'énigme, après avoir joui de si grands honneurs dans l'antiquité, paraît avoir été négligée ensuite; elle reprit quelque faveur chez nous au XVII<sup>e</sup> siècle. Le P. Ménestrier, jésuite érudit, lui consacra un grave traité. On commença alors à écrire l'énigme en vers, et elle partagea presque la vogue des madrigaux et des sonnets. Grand fabricant de ces derniers, l'abbé Cotin (*voy.*) fut aussi un grand faiseur d'énigmes: il publia un recueil des siennes et de celles de ses contemporains, précédé d'une dissertation où il raconta modestement qu'on l'avait surnommé le *père de l'énigme*; mais cette paternité-là n'a pas été plus respectée par la postérité que les autres titres qu'il se croyait à la renommée.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle l'énigme poétique fut encore plus cultivée. Le savant La Condamine ne dédaigna pas d'en tracer les règles, et ce petit genre eut l'honneur d'occuper quelques moments de nos grands poètes. Déjà l'on devait à Boileau celle de *la Puce*, à Dufresny celle de *l'Orange*. On put alors y ajouter, comme des modèles, l'énigme de J.-B. Rousseau sur *le Portrait (Enfant de l'art, enfant de la nature, etc.)*; celle de Lamoignon sur *le Ramonneur*, et l'énigme épigrammatique de Voltaire sur *la Tête à perruque*. Elles sont trop connues pour les citer ici, et les amateurs les trouveront, escortées de quelques centaines d'autres, dans le *Magasin énigmatique*, l'une des compilations de l'abbé de la Porte.\*

(\*) On doit à Schiller beaucoup de bonnes énigmes, versifiées en allemand. On sait quel rôle important ce divertissement intellectuel joue dans sa pièce de *Turandot*, J. H. S.

Bientôt le *Mercur de France* devint un autre magasin d'énigmes : il en publia une chaque samedi, sans préjudice de la charade et du logogriphe obligés, et il suffisait d'en trouver le premier le mot pour se créer une réputation de société.

Il faut en convenir, l'énigme est aujourd'hui bien déchue de sa gloire antique et moderne. Cependant, il y a quelques années, elle obtint un dernier triomphe : tout Paris, toute la France se mirent à la recherche de celle dont le professeur Lucet avait fait l'objet d'un concours. Le mot était *contraste*; et, plus heureux, sinon plus habile que le sphynx, M. Lucet ne trouva aucun OEdipe parmi nous. En revanche, il recueillit bon nombre d'épigrammes, tant rimées que chantées.

On ne fait donc plus guère d'énigmes proprement dites; mais employé métaphoriquement, ce terme est d'un usage fréquent parmi nous. Ainsi, dans une affaire, un événement obscur ou mystérieux, chacun veut deviner *le mot de l'énigme*. De combien de choses, sans compter la femme, n'a-t-on pas dit que c'étaient des énigmes impossibles à deviner? et Dieu lui-même n'est-il pas une énigme sublime?

En littérature, une telle expression équivaut à une critique sévère. Voltaire reçut une leçon de cette espèce et sut en profiter. Dans la première édition de *la Henriade*, le poème débutait par ces deux vers :

Je chante les combats, et ce roi généreux  
Qui força les Français à devenir heureux.

« Monsieur, lui dit un Grec spirituel, interprète du roi de la Grande-Bretagne, je suis du pays d'Homère : il ne commençait pas ses poèmes par des énigmes. » A combien de poètes et même de prosateurs ne pourrait-on pas également aujourd'hui reprocher leur style *énigmatique*! Voy. les mots CHARADE et LOGOGRIPE.

M. O.

**ENJAMBEMENT.** La rimé, la césure et l'interdiction de l'enjambement d'un vers sur un autre sont de règle invariable dans la poésie française. Nos anciens poètes, qui ne respectaient guère les deux premières, portèrent encore à la troisième de plus nombreuses atteintes.

Mais *enfin Malherbe vint*, etc. : grâce à son autorité et à son exemple, comme l'a dit Boileau,

...le vers sur le vers n'osa plus *enjamber*.

Despréaux toutefois regardait et présentait peut-être cette défense comme trop absolue; Racine, qui, avec un goût non moins pur, sentait et exécutait si bien tout ce que notre poésie peut admettre d'heureuses témérités, osa plus d'une fois, mais en remplissant la condition énoncée plus haut, se permettre l'enjambement, c'est-à-dire ne terminer le sens suspendu qu'au troisième, parfois même au cinquième vers, comme dans ce passage de *Mithridate* :

Ainsi ce roi qui, seul, a, depuis quarante ans,  
Lassé tout ce que Rome eut de chefs importants,

Et qui, dans l'Orient balançant la fortune,  
Vengeait de tous les rois la querelle commune,  
Meurt.....

Rejeté ainsi au commencement d'un vers, on sent combien ce mot frappe plus fortement l'oreille et l'imagination.

De tels enjambements sont d'autant plus admissibles, doivent même être d'autant mieux accueillis que, sans nuire à l'harmonie, ils assouplissent le vers alexandrin (*voy.*) et rompent une monotonie quelquefois fatigante; mais, sous ce prétexte spécieux, quelques auteurs de nos jours, ressuscitant Ronsard et Du Bartas, ont fait de l'enjambement un si fréquent abus qu'il a rendu leur poésie tantôt prosaïque à l'excès, tantôt rocailleuse et barbare. Il nous serait facile d'en multiplier les exemples et nous n'aurions que l'embarras du choix\*.

Entre le danger de l'uniformité, dont, suivant un poète, « naquit un jour l'ennui, » et celui de ce bizarre moyen de réveiller l'attention aux dépens de l'écrivain, c'est au talent et au goût à se frayer une route, et déjà quelques-uns des poètes dont nous venons de parler ont montré qu'ils pouvaient s'en tracer une meilleure.

M. O.

(\*) Ce ne serait sans doute pas M. Victor Hugo qui les fournirait, lui dont on connaît ces deux vers :

De lourds alexandrins, l'un sur l'autre *enjambant*,  
Comme des écoliers qui sortent de leur banc.

J. H. S.

**ENLÈVEMENT**, voy. RAPT.

**ENLUMINURE**, terme qui se rapporte aux arts du dessin. L'art d'*enluminer* consiste à donner aux différentes parties d'un dessin ou d'une gravure les teintes que la nature prête aux objets qu'elle représente. Entre faire une aquarelle et enluminer, il y a cette différence que l'un est dessiné et colorié par le même artiste et qu'on y reconnaît l'étude de la nature, tandis que l'autre suppose au moins le trait déjà exécuté et ne tient qu'à l'application plus ou moins parfaite des couleurs. Aussi cette désignation se trouve-t-elle particulièrement appliquée au coloriage de la gravure, soit qu'il s'agisse d'une eau-forte, d'une gravure à la manière noire, ou à la roulette si elle ne porte qu'une teinte noire, et entraîne-t-elle la pensée qu'en couvrant le travail du graveur on n'a rien ajouté à l'art en cherchant à parler plus fortement aux yeux.

Il n'en a pas toujours été ainsi dans les siècles où la renaissance des arts ne permettait que des procédés extrêmement simples, et même grossiers. Nos anciens manuscrits témoignent de la perfection avec laquelle certaines enluminures étaient exécutées. Les peintures, assez souvent sur vélin, consistaient principalement en miniatures représentant des sujets saints; mais elles étaient entourées de fleurons, de cartouches, où le génie du colorier se livrait à toutes les fantaisies de l'imagination. Des manuscrits, cet usage de colorier certaines lettres majuscules passa aux ouvrages imprimés en caractères gothiques, et de nos jours ceci a été renouvelé avec succès. Nos habiles typographes ont reproduit dernièrement des volumes (imitations de manuscrits du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle) dans lesquels la beauté de l'enluminure a droit de fixer l'attention. C'est aussi ce qui est arrivé par rapport à ces anciens manuscrits tout brillants d'or, d'azur et de carmin : leur parfaite exécution a captivé l'attention de nos savants archéologues. Il y a de nombreuses recherches à faire sur ce sujet, en prenant l'art du coloriage dès son enfance et en essayant d'en décrire les différentes phases. Les conséquences qui en ont

surgi sont immenses. De là, en effet, les vitraux colorés de nos églises et de nos vieilles basiliques; de là les premières œuvres des Holbein, des Dürer, des Vignagrier et des Jean Cousin, et de là aussi les variétés de nos étoffes et de nos teintures. Sur ces recherches, on fonderait une histoire des arts, presque sans lacune, curieuse étude des progrès du génie de l'homme et qui, pour cette spécialité, nous manque encore.

Il nous resterait à expliquer les procédés matériels de l'enluminure et du coloriage; mais ils sont si simples que nul, pour ainsi dire, ne les ignore. Lorsqu'on opère sur une gravure, un léger encollage est presque toujours nécessaire pour communiquer au papier une consistance qui permette d'appliquer les couleurs. Du choix de ces couleurs dépend à peu près tout le mérite du travail. Les teintes ne pouvant guère être fondues, adoucies, harmonisées, elles exigent plus de soin et de réflexion dans leur choix. Elles doivent être préparées à l'eau légèrement gommée, quelquefois être appliquées sur un mordant qui sert à les fixer, comme lorsqu'il s'agit de l'or. La connaissance de ces procédés est généralement répandue, sauf toutefois quelques secrets, celui, par exemple, d'obtenir l'or mat et bruni en relief, dont on n'a pas su jusqu'à présent imiter, dans les nouveaux coloriations, la délicatesse et la beauté. R. D. C.

**ENNIUS (QUINTUS)**, un des premiers et sans contredit le plus célèbre de ces Grecs italiotes qui soumièrent, par une conquête d'entraînement, le génie latin à la littérature de la Grèce, était né à Rudies, en Calabre, un an après le début de Livius Andronicus, quatre ans avant celui de Nævius, l'année 514 depuis la fondation de Rome. Il n'oublia jamais son humble et obscure patrie, même lorsqu'il fut élevé au rang de citoyen romain. On aime à lire ce vers, expression naïve d'un noble sentiment :

*Nos sumu' Romanei, qui fuvimus ante Rudeinei.*

Cependant le Calabrois ne dédaigna pas tout-à-fait les vanités de la naissance. Sa terre natale faisait partie de l'antique Messapie : il se vantait d'être issu du héros dont elle avait pris le nom et re-

connu l'empire. On lui pardonnerait plus volontiers les rêves de sa généalogie pythagoricienne, qui le constituait héritier de l'âme d'Homère. Quoi qu'il en soit, le fils des rois alla chercher fortune dans les pays étrangers; il tint école de grammaire en Sardaigne quand les Romains furent maîtres de cette île. Caton, questeur de l'armée d'Afrique reçut de lui ses premières leçons de grec, en passant par la Sardaigne à son retour; et le disciple conçut tant d'estime pour le maître, qu'il voulut l'emmener avec lui à Rome. C'était, selon l'expression de Cornelius Nepos, la plus belle dépouille que Caton pût enlever aux vaincus. Ennius alla chez les Romains continuer sa profession littéraire; il avait alors environ 36 ans. Le latin et l'osque, vieil idiome des Atellanes (*voy.*), lui devinrent familiers comme le grec. Savoir trois langues, selon lui, c'était avoir une triple intelligence (*habere tria corda*). Son mérite ne tarda pas à le faire connaître, son caractère à le faire aimer de tout ce qu'il y avait de plus illustre et de plus éclairé parmi les Romains. L'éloquent Galba fut son voisin et se plaisait à se promener en causant avec lui devant la maison. Scipion Nasica lui rendait familièrement visite et n'était pas toujours reçu; le poète faisait dire quelquefois au consulaire qu'il n'y était pas. Il fut l'ami, le confident de Scipion l'Africain, de Fulvius Nobilior, et, ce qui ne lui fait pas moins honneur, il vivait bien avec les auteurs ses émules; le comique Cécilius Statius demeura sous le même toit que lui, et leur union ne fut jamais troublée. Le charme de sa conversation était une des puissances qui attiraient à lui le cœur des hommes; car il unissait à une humeur enjouée, à un naturel franc et ouvert, un esprit fin, solide, judicieux, de vastes connaissances, et une qualité non moins précieuse et plus rare chez les gens d'esprit, celle de savoir se taire. C'est un des traits les plus saillants de son portrait dessiné par lui-même dans ses annales. Il s'est rendu aussi ce témoignage que les contemporains ni la postérité ne démentirent point: « J'avais peu de biens, mais beaucoup de probité. »

Ce n'est pas un spectacle sans intérêt que de voir l'intérieur et les habitudes journalières du poète. Il avait une petite maison sur le mont Aventin, près du bois de la déesse Tutiline, dans le quartier des poètes, que les Latins grossiers désignaient alors par le terme méprisant de *scribæ*. Tout son domestique se composait d'une servante, et encore avait-il peine à suffire aux dépenses d'un train si modeste. Ses écrits lui rapportaient beaucoup de gloire et peu d'argent: on ne savait pas encore l'art d'exploiter les réputations. Cependant des patriciens, des triomphateurs s'empressaient de faire cercle autour de son petit foyer, et leur gloire était cliente de son génie autant que lui-même pouvait l'être de leur puissance.

Mais avant de célébrer les victoires des Romains, il combattit pour eux. Les biographes ont répété, sur la foi de Silius Italicus, qu'il avait eu le grade de centurion dans l'armée de Sardaigne sous Torquatus: c'est un anachronisme qui ne soutient pas le moindre examen. Ennius alors n'avait pas dépassé sa 25<sup>e</sup> année; il ne vit Rome pour la première fois que onze ans plus tard, et ce n'était que vingt ans encore après qu'il devait obtenir le titre de citoyen romain, lorsqu'il eut servi bravement sous le vainqueur d'Annibal et sous Fulvius, qui dompta les Étoliens (567). Caton reprocha au général romain d'avoir mené avec lui à la guerre un vagabond (*grassatorem*); Fulvius aurait pu lui demander pourquoi il l'avait introduit lui-même à Rome. C'était le temps de la lutte la plus vive entre les défenseurs de l'antique rusticité latine et les propagateurs de la civilisation grecque. Le peuple romain dut être en effet bien étonné lorsqu'il apprit que Fulvius consacrait les dépouilles de la guerre dans le temple des muses; on reconnaissait l'influence d'Ennius. Ses dernières années ne furent pas toujours heureuses: aux embarras de l'indigence se joignirent les infirmités de l'âge ou plutôt, peut-être, les maladies causées par l'intempérance. Le Massique et le Falerne, quand il pouvait en acheter, étaient son Hypocrène (*nunquam nisi potus, ad arma prosiluit dicenda*).

Il alla trop souvent y puiser des inspirations, et les douleurs cruelles de la goutte le punirent de cet excès sans le forcer même au repentir. S'il n'opposa pas à ses maux l'impassibilité du stoïcisme, il les supporta en les trompant par son inaltérable gaité, espèce de philosophie moins fière, mais non moins courageuse, et par les distractions encore plus puissantes du travail (*nunquam poëtor nisi podager*). Enfin il succomba l'année 585 de Rome, âgé de plus de 70 ans, quinze ans après Plaute, trois seulement avant la première apparition de Térence, lorsqu'il venait lui-même de donner sa tragédie de *Thyeste*, et pendant que son ami Galba célébrait les jeux d'Apollon. L'Africain voulut qu'on l'enterrât dans le tombeau des Scipions, et l'on y voyait encore sa statue au siècle de Tite-Live. On pourrait dire d'Ennius ce que Pline a dit de Virginius : que de son vivant il jouissait de sa renommée dans la postérité. Il le déclare assez ingénument dans l'inscription qu'il fit pour sa statue :

Regardez, citoyens, le chantre des combats ;  
Des héros, vos aïeux, il célébra la gloire.  
Regardez Ennius, mais ne le pleurez pas :  
Il revit immortel au temple de mémoire.

Si l'orgueil est jamais pardonnable, il faut le pardonner à Ennius. Il était le poète avoué, naturalisé du peuple romain, et on lui devait le monument poétique le plus vaste et le plus beau qui eût été jusqu'alors élevé à l'honneur national. Par lui la langue s'était accrue, ornée, polie; ses innovations avaient changé les formes de la versification latine; au mode saturnien il avait substitué le vers héroïque d'Homère; il avait enseigné aussi la cadence du vers élégiaque. A lui appartenait l'invention de la satire, poème moral mêlé de prose; à lui aussi les premières comédies à toge (*fabulæ togatæ*). Épopée, drame tragique et comique, poésie didactique, poésie grave, poésie légère, il avait traité tous les genres avec supériorité, et, ce qui était peut-être plus difficile à cette époque, il écrivit une prose élégante et nombreuse (la traduction d'Évhémère). A ne considérer que la fécondité de sa plume, la variété de ses productions et l'empire qu'il exerça sur les esprits, on

pourrait dire qu'il fut le Voltaire de son temps. Il eut même un trait plus particulier de ressemblance avec l'écrivain français : c'était ce hardi scepticisme, cette incrédulité moqueuse qui s'attaquaient utilement aux impostures des devins et des charlatans, mais qui ébranlaient aussi la religion dans les dogmes populaires. Ce n'est pas ici le lieu d'entasser les jugements portés par les critiques et les auteurs latins sur ce grand poète; mais sans rappeler qu'Aulu Gelle voyait de son temps des assemblées nombreuses courir aux lectures publiques des annales d'Ennius, sans attribuer beaucoup de valeur à l'opinion de l'empereur Adrien, qui le préférait à Virgile, sans discuter non plus la sentence d'Ovide : *sumpseris Annales; nihil est hirsutius illis*, laquelle heureusement est corrigée par cette appréciation plus juste : *ingenio maximus, arte rudis*, nous renvoyons le lecteur studieux aux livres dans lesquels Paul Mérula recueillit les fragments des annales d'Ennius, aux éditions des fragments de tout genre, données d'abord par Jérôme Columna (1590), ensuite par Hesselius (1707), enfin par Spangenberg (1825). C'est là qu'on retrouve une foule de vers qui semblent extraits de Virgile avec quelques changements, et qui montrent ce qu'on doit penser du bon mot qu'un grammairien du Bas-Empire a prêté à l'auteur de l'*Énéide*. N-T.

**ENNUI.** L'ennui est moins un sentiment positif qu'une affection morbide et privative; c'est un état de découragement et de langueur, une sorte d'atonie morale, d'où résulte souvent le dégoût de la vie et qui mène quelquefois au suicide. Dans ses causes et dans ses effets, l'ennui peut être apprécié d'après des considérations tirées de l'ordre psychologique ou de l'ordre physiologique. Les excès, en quelque genre que ce soit, principes de la surexcitation et ensuite de l'affaissement du système nerveux, l'abus des plaisirs, qui en amène la satiété et bientôt le dégoût, le désœuvrement, la nonchalance, la monotonie des sensations ou celle des impressions morales, sont les véhicules aussi constants qu'infaillibles de l'ennui, et ce vers :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité,

auquel le poète n'a voulu donner qu'un sens littéraire, offre un sens philosophique d'une étendue et d'une vérité incontestables. « L'ennui, dit La Bruyère, est entré dans le monde par la paresse. » Un travail actif, un exercice modéré, mais soutenu, des facultés physiques et intellectuelles, la variété des impressions qui peuvent affecter l'âme ou les sens, tels sont les plus sûrs préservatifs contre cette maladie morale, que les anciens qualifiaient de *tædium vitæ*, et qui, sous le nom de *spleen*, a passé d'Angleterre en France.

La grammaire, et surtout la poésie, donnent encore au mot *ennui* une autre acception, qui, selon nous, le détourne de son sens rigoureux. Dans cette acception, la seule qui admette le pluriel, *ennui* est employé comme synonyme de *chagrin*, et nos meilleurs auteurs en offrent de fréquents exemples. Les trois suivants sont empruntés aux trois maîtres de notre scène tragique, à Corneille, à Racine et à Voltaire :

Sire, voyez l'excès de mes mortels ennuis.

(*Horace.*)

Si d'une mère en pleurs vous plaignez les ennuis.

(*Iphigénie.*)

Ah! que dis-tu? pourquoi rappeler mes ennuis?

(*Zaire.*)

La poésie qui, de son prestige, couvre les sujets les plus ingrats, a su nous éblouir et nous amuser même avec l'ennui. En 1789, l'*Almanach des muses* publia, sous ce titre, une élégie du jeune Dougados Venance, alors capucin, et qui, à la fin de 1793, tomba sous la faux révolutionnaire. Si cette élégie, où règne la grâce mélancolique, où brille la fraîcheur des images et l'harmonie du style, a été inspirée par l'ennui, cette fois du moins il a travaillé au profit de la poésie. Sur la scène comique, Collin d'Harleville a résumé dans sa meilleure pièce tous les éléments d'ennui dont se compose la situation d'un *vieux célibataire*; enfin le dramatique Sedaine, dans les deux premières scènes de la *Gageure imprévue*, nous a offert l'esquisse piquante de cet ennui de bon ton qui, sous le nom de *vapeurs*, est une partie essentielle des habitudes féminines dans la haute société.

P. A. V.

ÉNOCH, voy. HÉNOCH.

ENOTIKON, voy. HÉNOTIQUE.

ENQUÊTE, du latin *inquirere*, s'informer. Dans le langage de la procédure civile, on nomme *enquête* l'audition de témoins qui déposent sur des faits dont ils ont connaissance. En droit administratif ou politique, l'enquête est une recherche faite au moyen des déclarations de personnes appelées à donner leur avis touchant une matière sur laquelle le pouvoir exécutif ou législatif a besoin de s'éclairer. En droit criminel, l'enquête reçoit le nom d'*information*.

*Enquête judiciaire.* Dans les causes civiles, lorsque la loi ne défend pas la preuve testimoniale, la partie qui demande à faire une enquête doit y être autorisée, lorsque les faits qu'elle allègue sont *pertinents* et *concluants*, c'est-à-dire quand ils ont un rapport direct à la cause et qu'ils doivent, s'ils sont prouvés, influencer sur sa décision.

Dans les affaires ordinaires, l'enquête se fait devant un juge commis par le tribunal; mais, dans les affaires sommaires, elle a lieu à l'audience. Devant les tribunaux de paix l'enquête est faite par le juge lui-même; le Code de procédure règle les formalités à suivre. Les témoins sont entendus séparément, et chacun d'eux, avant de déposer, doit, à peine de nullité, déclarer ses noms, profession, âge et demeure, dire s'il est parent, allié ou serviteur de l'une des parties, et prêter serment de dire la vérité. Toute personne peut être assignée comme témoin, à l'exception des parents ou alliés en ligne directe et des époux des parties. Les femmes sont admises à déposer. Les enfants âgés de moins de quinze ans peuvent aussi être entendus, sauf aux juges à avoir tel égard que de raison à leurs témoignages.

Dans les parlements, on nommait *chambres des enquêtes* les chambres établies pour juger les appels des sentences rendues sur procès instruits par écrit.

*Enquête administrative.* Ce mode d'information est employé par l'autorité administrative, toutes les fois qu'elle le juge utile, afin de statuer en pleine connaissance de cause sur une affaire dont l'examen lui est soumis. Parmi les en-

quêtes administratives, on doit distinguer l'enquête *de commodo et incommodo* qui a pour but, comme cette expression l'indique, de constater, d'après l'opinion publique, les *avantages* et les *inconvenients* d'un projet. Cette formalité préalable, dont l'importance ne peut être mise en doute, est prescrite par la loi dans différents cas. Ainsi les conseils de préfecture ne peuvent prononcer qu'après une enquête de cette nature, sur les contestations qui s'élèvent entre les communes et l'administration forestière, relativement à des droits d'usage dans les bois de l'état. De même, une commune ne peut obtenir l'autorisation d'aliéner une propriété immobilière, avant qu'une semblable enquête ait eu lieu. Enfin, cette enquête est également nécessaire lorsqu'un particulier veut former un établissement du genre de ceux que la loi déclare incommodes, insalubres ou dangereux. Nous mentionnerons aussi l'enquête qui, suivant l'art. 3 de la loi du 7 juillet 1833, doit toujours précéder la loi ou l'ordonnance qui déclare l'utilité publique des grands travaux, tels que les routes, les canaux et les chemins de fer, dont cette loi a pour but de faciliter l'exécution. Les formes spéciales de cette enquête sont tracées par l'ordonnance du 18 février 1834. E. R.

**ENQUÊTE COMMERCIALE.** A mesure que les intérêts commerciaux du monde se sont compliqués, la solution des difficultés qui s'y rattachent est devenue de jour en jour plus délicate, et les gouvernements ont dû s'entourer d'un plus grand nombre de documents pour les résoudre. Le prix des matières premières dans les différents pays, le taux des salaires, l'état des communications, le prix des transports, sont devenus des éléments indispensables à connaître, et il a fallu les recueillir avec beaucoup de soin pour opérer, en connaissance de cause, les réformes nécessaires aux progrès des industries. C'est l'Angleterre qui en a donné le premier exemple; et, depuis lors, aucune grande résolution commerciale n'a été prise, dans ce pays et dans le nôtre, sans une enquête préalable.

Ce n'est pas toutefois chose facile que

la direction d'une enquête de ce genre; car sa valeur dépend de la manière dont elle est conduite, et surtout de l'impartialité avec laquelle on consulte tous les intérêts. Une enquête dans laquelle on n'entendrait que des manufacturiers entraînerait presque toujours un gouvernement vers des mesures restrictives, tandis que des négociants exclusivement entendus pourraient donner lieu à des résolutions peu favorables à l'industrie. Aussi les Anglais ont-ils mis beaucoup de sollicitude à écouter les représentants de toutes les opinions dans les enquêtes mémorables qui ont précédé la réforme de leurs lois commerciales. Chacune de ces enquêtes est devenue un traité complet sur certaines matières, et nous devons citer l'enquête *sur le commerce des soies*, l'enquête *sur le sort des ouvriers*, *sur la Banque d'Angleterre*, *sur le monopole de la Compagnie des Indes*, et le célèbre rapport de M. Jacob *sur les grains*.

Les enquêtes exécutées en France ne présentent pas le même caractère d'impartialité. On s'y est moins préoccupé de l'intérêt général que de celui de quelques industries privilégiées, témoin l'enquête de 1828 *sur les fers*, *sur les sucres*, et même celle qui a été consacrée à la question des houilles depuis la révolution de juillet. Une seule enquête, à vrai dire, s'est distinguée, dans ces derniers temps, de toutes celles qui l'avaient précédée : c'est l'enquête de 1834, *sur les prohibitions*, dirigée par M. T. Duchâtel (voy.) avec la louable intention d'y mettre un terme. La tendance si différente du gouvernement français et du gouvernement anglais en matière commerciale est le résultat naturel du système d'enquêtes adopté dans les deux pays. Voy. DOUANES et PROHIBITION.

Nous recommandons aux lecteurs jaloux de comparer les deux méthodes la lecture des documents que nous avons cités et qui ont été imprimés in-fol. et in-4°, les uns par un ordre du parlement anglais, les autres en vertu d'une décision du ministre du commerce. Il convient d'ajouter à la liste que nous en avons donnée l'enquête plus récente *sur les moyens d'établir la navigation à la va-*

*peur de l'Angleterre aux Indes-Orientales*, soit par la mer Rouge, soit par l'Euphrate. Ce document est certainement un des plus curieux qui aient jamais été publiés, et l'on ne sait ce qu'on y doit admirer le plus, de la sagacité des questions ou de la netteté des réponses. BL. A.

#### ENQUÊTE PARLEMENTAIRE.

Discuter et voter des mesures législatives est, comme on sait, la mission des assemblées politiques dans les gouvernements représentatifs. Mais les lois proposées ont pour but de régler des faits : ces faits peuvent être incomplètement connus des législateurs, à raison de leur complication, ou de celle des intérêts divers et souvent opposés qui s'y rattachent. Suppléer à l'absence ou à l'insuffisance de renseignements fournis par le pouvoir exécutif, tel est le but des enquêtes législatives. Interroger des témoins, recueillir des documents verbaux ou écrits, par l'intermédiaire des commissaires délégués à cet effet, tel est le moyen mis en usage pour l'atteindre.

Considéré sous cet aspect, le droit d'enquête parlementaire n'implique aucune confusion de pouvoirs; son exercice n'a rien qui tienne de la puissance administrative; il n'est qu'une extension naturelle et légitime du mode d'examen usité par les commissions auxquelles les assemblées confient l'étude préparatoire des projets de loi. Car tous les jours, et par la force même des choses, ces commissions procèdent par voie d'enquête, sans se l'être formellement proposé. Toutes les fois, en effet, qu'elles admettent ou invitent un ministre ou un directeur général à conférer avec elles, toutes les fois qu'elles demandent et qu'elles obtiennent du gouvernement des renseignements statistiques ou autres, toutes les fois qu'elles accueillent les communications écrites ou verbales des particuliers ou qu'elles permettent à des individus spécialement intéressés dans une question de leur soumettre leurs griefs et leurs observations, il y a un commencement d'enquête parlementaire.

En France, le droit d'enquête législative n'est établi en faveur des chambres par aucun texte constitutionnel ou légal. Son exercice n'est réglé que par un seul

précédent, qui même n'est pas entièrement accompli : c'est celui de l'enquête sur la culture, la fabrication et la vente des tabacs, commencée par la Chambre des députés dans la session de 1835, et reprise dans les deux sessions suivantes, sans être arrivée à fin jusqu'ici (janvier 1838). Lorsque la proposition en fut faite, le droit de la Chambre fut reconnu par les ministres comme une conséquence du droit de discussion et d'examen que lui confère la Charte sur les projets dont elle est saisie, et l'hésitation de l'assemblée ne provint que de la crainte qu'elle éprouvait de voir l'usage dégénérer en abus et l'administration mise dans les chambres, par un déplacement de pouvoirs d'autant plus rapide que les ressorts de la puissance ministérielle avaient été plus affaiblis depuis 1830. Aussi la majorité, ainsi que les commissaires chargés de l'enquête, parut-elle reconnaître et accepter comme limites nécessaires de la prérogative parlementaire en cette matière les conditions posées par M. Duchâtel, alors ministre du commerce, et qui étaient : que la Chambre s'abstînt de toute mesure coercitive, soit envers des fonctionnaires, soit envers des particuliers, pour obtenir d'eux des pièces ou des éclaircissements; qu'elle ne prétendît pas prolonger au-delà de la session la mission de ses commissaires, en leur déléguant une permanence qu'elle ne pouvait se donner à elle-même; enfin qu'elle ne portât ses investigations que sur des choses qui sont du domaine de la législation, et non sur d'autres. Circonscrit de cette manière, le droit d'enquête n'était pour les deux Chambres que le droit de s'éclairer; il n'y avait pas nécessité d'une loi préalable pour en régler l'usage, de même qu'il n'avait pas été besoin d'un article de la Charte pour l'établir.

Il ne faut pas confondre les enquêtes dont il vient d'être question, et dont le but est de faciliter par les données de la statistique et de l'expérience la solution de quelque problème législatif, avec d'autres enquêtes faites aussi par les Chambres, mais dont le caractère est quasi-judiciaire, et qui dérive, plus ou moins directement, du droit d'accuser et de juger les ministres. Telles sont les

enquêtes ordonnées par la Chambre des députés en 1831 sur la situation du trésor, et en 1832 sur le déficit résultant des malversations du caissier central Kessner, et sur les cas de responsabilité qui pouvaient en résulter. Il n'est pas douteux que les commissions d'enquête instituées en pareille circonstance ne puissent recevoir des Chambres qui les désignent des pouvoirs fort étendus; le droit de mander et de contraindre certaines personnes à comparaître devant elles peut leur être délégué comme une conséquence de la prérogative judiciaire des Chambres en fait de responsabilité ministérielle.

En Angleterre, cette distinction est peu sensible. Comme les Chambres ont obtenu ou se sont arrogé à diverses époques une puissance coercitive sur les individus, dans l'intérêt de leur conservation, de leur dignité, et comme garantie de leur indépendance politique, elles mandent et entendent également sous serment les témoins qu'il leur convient d'appeler, soit qu'il s'agisse d'une question judiciaire ou d'une question législative. Pour ces dernières, il arrive souvent qu'après avoir voté l'enquête, la Chambre des communes laisse au ministère le soin d'y procéder; d'autres fois, c'est à un comité spécial, choisi par elle et dans son sein, qu'elle confie cette tâche. Les taxes des pauvres, le commerce des grains, une branche particulière de commerce ou d'industrie, ont particulièrement été l'objet d'enquêtes parlementaires.

Disons encore qu'une motion d'enquête sur l'état du pays est une des formules consacrées par l'usage pour demander le renversement d'une administration. Un ministère ne survit pas au vote d'une pareille enquête obtenu contre lui.

O. L. L.

**ENRAYER.** Quand une voiture se meut sur un plan horizontal, les chevaux, pour la mettre en mouvement, n'ont qu'à vaincre le frottement des roues avec leurs essieux et avec la surface du sol, de sorte que si ce frottement était nul, ce qui a lieu à peu près sur les chemins de fer, la voiture, une fois mise en mouvement, conserverait sa vitesse acquise et marcherait

toute seule indéfiniment, si le chemin était constamment horizontal. Une pente déterminerait un accroissement dans la vitesse ou un retard, suivant que la voiture aurait à monter ou à descendre. Pendant la descente, la vitesse irait constamment en augmentant; dans la montée, la vitesse irait en diminuant. Quand on tient compte du frottement, ce qui précède subsiste encore en partie: aussi, lorsqu'une voiture descend une côte, si les chevaux de derrière n'ont pas assez de force pour soutenir la voiture, la vitesse de l'équipage, allant toujours en s'accéléralant, peut occasionner de graves accidents aux voyageurs. C'est pour les éviter que l'on a imaginé d'enrayer les roues. On sait par expérience et l'on démontre en mécanique que, quand un corps roule ou quand il frotte sur un autre, il exerce deux actions bien différentes: dans le premier cas la résistance qu'il éprouve est très faible, dans le second elle est très considérable. En empêchant une roue de tourner, on change son frottement du premier genre en frottement du second, et ce frottement peut dans certains cas faire équilibre à la force qui sollicite la voiture à descendre sur le plan incliné.

Ce sont ordinairement les roues de derrière que l'on enrayer; car en enrayant celles de devant, on courrait risque de voir la voiture se retourner.

On emploie différents moyens pour empêcher les roues de tourner. Le plus simple est celui qui est employé par la plupart des charretiers: il consiste à attacher une traverse en bois sur le derrière de la voiture, de manière à pouvoir l'appuyer fortement sur les roues de derrière. On peut ainsi ou arrêter ou au moins gêner le mouvement des roues. Les diligences ou autres grandes voitures enrayerent d'après le même système, au moyen d'une machine mise en jeu par une manivelle placée sous la main du conducteur sur l'impériale où il a son siège. Mais le plus généralement on se sert du *sabot*, qui n'est autre chose qu'une boîte en fer dans laquelle peut entrer la partie de la roue qui touche le sol. Ce sabot étant attaché fortement à l'essieu de devant, la roue de derrière ne peut

plus rouler quand elle s'appuie sur le sabot.

A-É.

**ENREGISTREMENT** (ADMINISTRATION DE L'). Cette administration, qui est, en France, la plus ancienne des régies financières, porte aussi le nom d'administration *des domaines*; toutefois ce double titre n'indique encore, qu'une partie de ses attributions. En effet, outre la perception des droits établis par la loi à l'enregistrement de certains actes ou transactions sur des registres publics à ce destinés et des revenus du domaine (*voy.*), la direction générale qui nous occupe a dans ses attributions les droits de timbre, de greffe, d'inscription hypothécaire, les amendes judiciaires, les passeports et permis de port-d'armes de chasse, les droits de sceau, les frais de justice, ceux de poursuites et d'instance.

A la tête de l'administration de l'enregistrement et des domaines est placé un fonctionnaire qui a le titre de *directeur général* et dont la nomination appartient au roi. Quatre *sous-directeurs*, nommés par le ministre des finances, partagent les travaux de l'administration centrale et forment avec lui le conseil d'administration, auquel sont soumises toutes les affaires un peu importantes. Les traitements du personnel de l'administration centrale (directeur général, sous-directeurs, chefs, sous-chefs, commis de toutes classes, etc.) figurent au budget de l'état pour la somme de 557,200 francs.

Le service extérieur ou départemental comprend des directeurs, des inspecteurs, des vérificateurs, des premiers commis et des receveurs.

Il y a une direction par département. Les *directeurs* sont les chefs de tout le service. Ils doivent veiller à ce que la perception soit faite conformément aux lois; à ce que les officiers ministériels, qui ne rempliraient pas les obligations qui leur sont imposées pour assurer les droits du trésor, soient poursuivis et condamnés aux peines par eux encourues. Ils doivent exercer une surveillance sur les receveurs, pour empêcher que les produits de l'impôt ne restent dans leurs caisses au-delà du temps prescrit par les lois et règlements, décerner des con-

traintes et faire toutes poursuites contre les préposés en *débet*. Les directeurs doivent aussi instruire et défendre sur les instances qui sont engagées devant les tribunaux, prononcer sur l'allocation des dépenses nécessaires, autorisées et justifiées, enfin, rendre compte à l'administration centrale des travaux de leur direction.

Les directeurs sont divisés en quatre classes, à raison de l'importance du service dans les départements. Ils ont un traitement fixe. Les traitements des 86 directeurs figurent au budget pour la somme de 903,000 fr.; il y a en outre des frais de bureau qui s'élèvent à 328,300 fr.

Les *inspecteurs* ont pour mission d'arrêter le montant des recettes, de vérifier la conduite des receveurs à l'égard de la comptabilité et de leur exactitude dans toutes les fonctions. Ils font les visites autorisées chez les notaires, greffiers et huissiers; ils font faire les poursuites nécessaires pour le recouvrement des droits exigibles; ils veillent à l'instruction des receveurs, rendent compte au directeur de ceux qui sont en *débet*, les contraignent sur-le-champ par les voies de droit et provisoirement leur ferment les mains. Les inspecteurs sont au nombre de 150, divisés en trois classes; leurs traitements figurent au budget pour la somme de 865,000 fr.

Les *vérificateurs* sont chargés de faire toutes les vérifications et recherches qui tendent à la conservation des droits confiés à l'administration. A cet effet, ils se transportent dans les bureaux et dépôts publics, sur les ordres qui leur sont donnés par l'administration centrale ou par le directeur local, relèvent les perceptions vicieuses, en moins ou trop perçu, prennent des extraits des actes civils ou judiciaires, pour s'assurer, en les confrontant avec les enregistrements, de la fidélité des receveurs. Les vérificateurs sont divisés en cinq classes. On en compte aujourd'hui 310. Leurs traitements réunis s'élèvent à la somme de 1,100,300 fr.

Il y a dans chaque direction un *premier commis*; le département de la Seine toutefois en compte deux. Les traitements des 87 premiers commis de direc-

tion figurent au budget pour la somme de 152,000 fr.

Chaque direction a aussi des surnuméraires, qui doivent être bacheliers ès-lettres. On en compte 450. Ils ne reçoivent pas de traitement, mais seulement des *indemnités*, des *gratifications*.

Les *receveurs* sont chargés d'analyser les actes soumis à la formalité de l'enregistrement et de percevoir le droit qui est dû à raison de leur nature. Il y a des receveurs dans tous les départements et arrondissements et dans tous les cantons où les besoins du service l'exigent. Ils sont aujourd'hui au nombre de 2,617. Leur traitement se compose de remises, calculées sur le montant des recettes. Une somme de 5,400,000 fr. est allouée au budget de 1837 pour cet objet.

Indépendamment des agents que nous venons de faire connaître, l'administration de l'enregistrement et des domaines compte des agents spéciaux pour quelques-uns des services dont elle est chargée : tels sont 363 *conservateurs d'hypothèques*, 110 *employés*, contrôleurs, surveillants, etc., de l'atelier général du timbre, coûtant 149,950 fr.; 86 *garde-magasins*, contrôleurs du timbre, coûtant 166,500 fr.; 51 *timbreurs*, coûtant 44,500 fr., et 24 *tourne-feuilles*, coûtant 19,700 fr.

Le service départemental de l'administration de l'enregistrement et des domaines occupe donc 4,334 agents, coûtant 9,129,250 fr.

Des différents droits qui sont dans les attributions de l'administration, ceux d'enregistrement sont les seuls qui doivent nous occuper ici.

Cette dénomination de *droits d'enregistrement* date seulement de la loi du 19 décembre 1790; mais la formalité et les droits remontent en France à François I<sup>er</sup> (1539), qui emprunta aux Romains la formalité de *l'insinuation*, pour les mutations d'immeubles, et à Henri III, qui établit un droit de *contrôle* (1581). Ce droit, étendu successivement et principalement par Louis XIV, se percevait sur tous les actes reçus par les notaires, tabellions royaux et notaires apostoliques, ainsi que sur ceux des seigneurs et des greffiers des arbitrages dans toute

l'étendue du royaume (édit de mars 1693); il se percevait aussi sur les actes sous seing privé (édit d'octobre 1705, déclaration du 20 mars 1708); sur les exploits et autres actes des huissiers et sergents (édit de janvier 1654 et arrêt de 1669). Il y avait en outre, au profit des seigneurs dans la mouvance desquels se trouvaient les héritages vendus, des droits connus sous des noms divers, tels que droit de *quint* et *requint*, de *lods et ventes* et d'*ensaisinement*.

La révolution de 1789 supprima tous ces droits et les remplaça par l'unique droit d'*enregistrement* (loi des 5 et 19 décembre 1790). Cette loi a reçu successivement plusieurs modifications, jusqu'à ce qu'elle ait été remplacée par celle du 22 frimaire an VII, qui, bien que modifiée elle-même en plusieurs points par les lois subséquentes, forme encore la loi principale de la matière.

Les droits d'enregistrement se divisent en droits fixes et en droits proportionnels. Les droits *fixes* s'appliquent généralement aux actes, soit civils, soit judiciaires ou extra-judiciaires, qui ne libèrent ni n'obligent personne, ou qui ne transmettent la propriété, l'usufruit ou la jouissance d'aucun bien. Les droits *proportionnels* sont dus pour les obligations, libérations, condamnations, collocations ou liquidations de sommes et valeurs, et pour transmission de propriété, d'usufruit, de jouissance de biens, meubles ou immeubles, soit entre vifs, soit par décès. Les droits d'enregistrement portent sur environ 230 espèces d'actes de toute sorte, dont 120 sont frappés par le droit proportionnel. Nous n'entreprendrons pas d'énumérer ces actes, mais nous essaierons de les grouper dans un petit nombre de classes.

On distingue quatre espèces principales d'actes soumis au droit fixe d'enregistrement, savoir : 1<sup>o</sup> *les actes administratifs et civils*, qui, suivant leur nature, sont atteints d'un droit fixe de 1, de 2, de 3, de 5, de 15 fr.; 2<sup>o</sup> *les actes judiciaires*, qui sont atteints par des droits fixes de 1, de 2, de 3, de 5, de 10, de 15, de 25, de 50 et de 100 fr.; 3<sup>o</sup> *les actes extra-judiciaires*, qui sont atteints par des droits fixes de 50 centimes, de 1,

de 2, de 3, de 5 et de 10 fr.; 4<sup>o</sup> les actes de l'état civil, qu'atteignent des droits fixes de 2, de 15 et de 100 fr.

Il y a seize principales espèces d'actes soumis au droit proportionnel; ce sont: 1<sup>o</sup> les transmissions, entre vifs, de meubles à titre onéreux (le droit varie ici de 50 cent. p. 0/0 à 10 p. 0/0); 2<sup>o</sup> les transmissions, entre vifs, d'immeubles à titre onéreux (le droit varie de 1 fr. 50 cent. p. 0/0 à 10 p. 0/0); 3<sup>o</sup> les transmissions, entre vifs, à titre gratuit, en ligne directe (le droit varie de 1 p. 0/0 à 4 p. 0/0); 4<sup>o</sup> les transmissions, entre vifs, à titre gratuit, entre époux (le droit varie de 75 cent. p. 0/0 à 4 fr. 50 cent. p. 0/0); 5<sup>o</sup> les transmissions, entre vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale (le droit varie de 2 p. 0/0 à 8 p. 0/0); 6<sup>o</sup> les transmissions, entre vifs, à titre gratuit, entre personnes non-parentes (le droit varie de 4 p. 0/0 à 9 p. 0/0); 7<sup>o</sup> les mutations, par décès, en ligne directe (pour les meubles 25 cent. p. 0/0, pour les immeubles 1 p. 0/0); 8<sup>o</sup> les mutations, par décès, entre époux (pour les meubles 1 fr. 50 cent. p. 0/0, pour les immeubles 3 p. 0/0); 9<sup>o</sup> les mutations, par décès, en ligne collatérale (le droit varie de 3 p. 0/0 à 8 p. 0/0); 10<sup>o</sup> les mutations, par décès, entre personnes non-parentes (pour les meubles 6 p. 0/0, pour les immeubles 9 p. 0/0); 11<sup>o</sup> les baux et antichrèses (le droit varie de 20 cent. p. 0/0 à 5 fr. 50 cent. p. 0/0); 12<sup>o</sup> les adjudications au rabais et marchés entre particuliers (1 p. 0/0\*); 13<sup>o</sup> les obligations (le droit est de 50 cent. ou de 1 p. 0/0; il y a même certaines obligations qui sont seulement assujetties à des droits fixes de 1, de 2 et de 3 fr.); 14<sup>o</sup> les cautionnements (le droit est de 10, de 25 et de 50 cent. p. 0/0. Il y a d'ailleurs des cautionnements qui ne sont assujettis qu'au droit fixe de 1 fr.); 15<sup>o</sup> les libérations (le droit est ici de 50 cent. p. 0/0 en général; les seules quittances des droits de sceau sont soumises au droit de 20 p. 0/0. En matière de faillite, les quittances de répartitions ne sont sujettes qu'au droit fixe de 2 fr.); 16<sup>o</sup> les condamnations,

(\*) Les adjudications dont le prix doit être payé directement ou indirectement par le trésor public ne sont frappées que du droit fixe de 1 fr.

collocations et liquidations (les droits sont de 50 cent. p. 0/0 et de 2 p. 0/0).

La loi détermine la manière dont on constate la valeur de la propriété, de l'usufruit et de la jouissance des biens meubles et immeubles, pour l'assiette du droit proportionnel.

L'état perçoit sur tous les droits d'enregistrement un décime par franc, dit *décime de guerre*.

Il est des actes qui rentrent dans les catégories qui précèdent et qui cependant sont dispensés de la formalité de l'enregistrement ou qui sont enregistrés gratis.

L'exemption comprend: 1<sup>o</sup> les actes du gouvernement et des chambres législatives; 2<sup>o</sup> tous les actes relatifs à l'exécution des lois sur les élections; 3<sup>o</sup> les actes des autorités administratives autres que ceux portant marché, vente, cautionnements; 3<sup>o</sup> les inscriptions sur le grand-livre de la dette publique; 4<sup>o</sup> les prestations de serment des juges et procureurs du roi, etc.

Sont enregistrés *gratis*: 1<sup>o</sup> les acquisitions pour le compte de l'état, les échanges et partages entre lui et des particuliers; 2<sup>o</sup> les actes relatifs au service de la garde nationale; 3<sup>o</sup> les lettres de grande naturalisation; 4<sup>o</sup> les actes des huissiers et gendarmes concernant la police générale et de sûreté ou la vindicte publique, etc.

En général, les droits d'enregistrement, lorsqu'ils sont dus, doivent être acquittés avant la formalité par les fonctionnaires ou les contribuables qui présentent l'acte; mais afin de concilier la rapidité que doit avoir l'action de la justice avec les intérêts du trésor, certains actes sont enregistrés en *débet*; tels sont: 1<sup>o</sup> tous actes et procès-verbaux concernant la police ordinaire et qui ont pour objet la poursuite et la répression des délits et des contraventions aux règlements généraux de police et d'imposition, lorsqu'il n'y a pas de partie civile poursuivante; 2<sup>o</sup> les déclarations d'appel et les pourvois en cassation, en matière de police correctionnelle, lorsque l'appelant est emprisonné; 3<sup>o</sup> les significations de jugements par défaut en matière de délits forestiers; 4<sup>o</sup> les appositions et levées de

scellés, et les actes de nomination de tuteur et de subrogé-tuteur, lorsque les juges de paix agissent d'office après des successions échues à des héritiers absents et non représentés, ou à des mineurs qui n'ont ni tuteur ni curateur, et généralement dans tous les cas où le ministère public agit dans l'intérêt de la loi et pour assurer son exécution.

En échange du privilège que la loi confère à certains fonctionnaires et officiers ministériels de rédiger les actes publics, elle leur impose, d'ordinaire du moins, l'obligation d'acquitter les droits d'enregistrement dont leurs actes sont passibles. Il y a avantage pour le trésor et les contribuables; mais il est des cas où ceux-ci sont tenus d'acquitter eux-mêmes l'impôt.

Du reste, la loi a déterminé les délais et les lieux dans lesquels l'enregistrement doit être fait. Des peines (telles que des amendes et des nullités) sont établies pour défaut d'enregistrement des actes et déclarations dans les délais, pour omission, fausses estimations et contre-lettres.

Pour empêcher la fraude, les fonctionnaires publics et agents ministériels sont assujettis : 1<sup>o</sup> à faire des répertoires de leurs actes qui sont soumis à la vérification des agents de l'administration de l'enregistrement; 2<sup>o</sup> à communiquer à ces agents les registres publics, les titres dont ils sont dépositaires, sauf les testaments et autres actes de libéralités à cause de mort du vivant du testateur; 3<sup>o</sup> à fournir chaque trimestre des notices des décès.

Enfin, pour tempérer l'effet des simulations de prix et de revenus dans les actes translatifs de propriété immobilière, l'administration peut requérir l'expertise, suivant des formes tracées par la loi.

Les prescriptions pour la demande des droits d'enregistrement sont de deux, trois, cinq et trente ans, suivant les actes. Il y a aussi des prescriptions pour les réclamations des contribuables contre les droits indûment payés.

Quant au contentieux, la solution des difficultés qui peuvent s'élever relativement à la perception des droits avant

l'introduction des instances appartient à la régie; mais les instances doivent être portées devant les tribunaux civils.

Les droits d'enregistrement sont en France une des plus précieuses ressources du trésor public. En 1789, dans le compte général, on trouve porté à 24,812,500 livres le produit du contrôle des actes et des exploits, des droits d'insinuation, de centième denier, etc., des droits de lods et ventes et d'ensaisinement pour les terres de la mouvance du roi. Il est vrai qu'on évalue, en outre, à 34,882,000 livres les droits qui se percevaient alors à la mutation des propriétés au profit des seigneurs. En 1816, les produits des droits d'enregistrement montaient à 95 millions de fr. Le tarif fut élevé, et, à partir de 1821, les recettes dépassèrent régulièrement 120 millions; en 1825, elles avaient atteint 135 millions, et en 1828, 140 millions, taux auquel elles étaient à peu près restées lorsque, en 1832, le tarif subit une nouvelle élévation. En 1833, le produit a été de 151,817,571 fr. 47 cent.; en 1834, de 150,007,630 fr. 56 cent.; en 1835, de 152,940,924 fr. 09 cent.

Les valeurs sur lesquelles les droits proportionnels ont été assis, en 1835, se sont élevées à 6,120,037,557 fr. 22 c., et le nombre des actes soumis à des droits fixes a été de 7,915,537.

On trouve généralement que les droits d'enregistrement sont très élevés. D'une part, on assure qu'il n'en peut être autrement si l'on veut maintenir le chiffre de l'impôt, attendu que la diffusion des lumières multiplie singulièrement les actes sous seing-privé; d'autre part, on affirme que si les droits étaient moins élevés, la diffusion des lumières qui apprend aussi aux citoyens le danger des actes sous seing-privé ferait recourir plus fréquemment à la formalité de l'enregistrement.

DE G-O.

**ENRÔLEMENT**, voy. ENGAGEMENT, RECRUTEMENT, etc.

**ENROUEMENT**, incommodité légère qui consiste dans une inflammation superficielle de la membrane muqueuse, dont est revêtu l'organe de la voix. Le gonflement, qui en est le symptôme, change l'état des parties, et amène dans

la voix une raucité insolite et quelquefois une extinction plus ou moins complète. Ordinairement ce mal est aussitôt dissipé que venu; mais quelquefois il passe à l'état chronique, ou se renouvelle fréquemment; ce qui a de graves inconvénients chez les orateurs du barreau, de la tribune et de la chaire, comme aussi chez les acteurs et surtout chez les chanteurs.

Des causes diverses peuvent produire l'enrouement : tantôt, en effet, c'est une simple inflammation; tantôt c'est une sécrétion surabondante de sérosité, tantôt, enfin, c'est une lésion plus grave, telle que l'ulcération des bords de la glotte (*voy.*) et des cordes vocales. Dans ce cas, la maladie principale n'est pas l'enrouement; il s'agit donc de bien reconnaître sa véritable origine et sa nature.

Le traitement adoucissant suffit pour les enrouements légers et aigus. Mais pour ceux qui persistent, même sans lésion organique, ces moyens ne réussissent plus et souvent même ils aggravent le mal. Alors il est plus avantageux d'employer quelques excitants locaux, et l'on a surtout obtenu de bons effets de la cautérisation superficielle des bords de la glotte. Les soins hygiéniques et principalement l'emploi de la flanelle sur la peau, favorisent le succès. Lorsque l'enrouement est lié à la phthisie laryngée, tous les moyens sont également infructueux. *Voy.* PHTHISIE. F. R.

ENS, *voy.* AUTRICHE.

**ENSEIGNE** (*signum*), signe militaire sous lequel se rangent les soldats selon les différents corps auxquels ils appartiennent et les différents partis qu'ils suivent. Portées à la tête des troupes, les enseignes servent à les faire reconnaître et à les rallier après une déroute. L'usage des enseignes remonte aux premiers temps historiques. Le livre des Nombres fait mention des enseignes des enfants d'Israël. Agamemnon, dans l'Iliade, prend un morceau de pourpre et l'élève en guise de signal pour rallier les Grecs. Aux premiers temps de la milice, les enseignes furent aussi simples que l'étaient les premières armes. Des branches vertes, des bouquets de plumes, des peaux d'animaux portés au haut d'une perche, suf-

fisaient pour cet usage. Peu à peu on imagina des signes plus riches et plus solides. Chez les Grecs, aux temps héroïques, c'était un bouclier, une cuirasse, un casque, portés sur une lance, qui servaient d'enseigne. Avec le temps, on y introduisit des devises et des symboles. Ceux des Athéniens étaient une figure de Minerve, l'olivier, la chouette. Les Corinthiens arboraient le cheval Pégase. Les Égyptiens avaient pour enseignes, le taureau, le crocodile, le vautour, qui étaient en même temps des objets de leur culte. Les Assyriens déployaient la colombe en honneur de Sémiramis, dont le nom signifiait colombe en langue chaldéenne. L'enseigne des Persans était un aigle d'or; celles des anciens Gaulois étaient le taureau sauvage, l'ours, le loup, et autres bêtes de leurs forêts.

Rien ne fut aussi simple que les premières enseignes des Romains. Une botte (*manipulus*) de foin en faisait tous les frais, et c'est de là que tire son nom le *maniple*, une des subdivisions élémentaires de l'ordonnance romaine. Ce signe grossier ne tarda pas à être remplacé par une main ouverte au-dessous de laquelle il y avait une suite de petits ronds figurant des boucliers votifs dans lesquels on inscrivait la désignation du corps, les noms des chefs; quelquefois on y plaçait les images des divinités tutélaires, et principalement celles de Mars, de Neptune, de Romulus. On rencontre souvent la représentation de ces enseignes sur les monuments sculptés et sur les médailles. Successivement les Romains adoptèrent diverses figures d'animaux, tels que lions, aigles, louves, griffons, capricornes, et en firent les enseignes des légions, des cohortes, des manipules. Cette promiscuité dura jusqu'aux temps de Marius, qui affecta exclusivement l'aigle (*voy.* ce mot) aux légions, et les autres signes ne figurèrent plus qu'en sous-ordre. Ces aigles étaient en or ou en argent et reposaient sur une tablette qui portait le nom et le numéro de la légion. Ensuite on y ajouta les noms des empereurs, et quelquefois le tout était encadré dans une couronne de laurier. A l'aigle seulement appartenait l'honneur de paraître sur le champ de ba-

taille : on laissait les autres enseignes à la garde du camp. Les Romains professaient un véritable culte pour leurs enseignes : ce sentiment religieux était un calcul de la politique, pour exalter le courage et consacrer la discipline. En temps de paix, on les gardait dans les temples et dans le trésor de l'état; de là on les transportait en cérémonie au Champ-de-Mars lorsqu'ils s'agissait de faire de nouvelles levées, et à mesure qu'une légion était organisée on lui confiait ses enseignes. Du temps des empereurs, les légions reprirent peu à peu les figures d'animaux qu'elles avaient quittées. Ce changement fut une suite de l'admission des Barbares dans les armées romaines : chaque nation y parut avec les symboles qui lui étaient particuliers. Le dragon était l'enseigne des Daces, et les Romains l'adoptèrent après les victoires de Trajan.

Dans les temps modernes, on sait quel rôle l'aigle française a joué sous le règne de Napoléon; cet emblème, avec différentes modifications dans la forme, est encore en usage chez d'autres nations, ainsi qu'on l'a vu au mot AIGLE. En France, le coq gaulois a pris la place de l'aigle et des lys. Voy. LYS et COQ.

Dans la milice moderne, le mot *enseigne* est générique : ses espèces sont le *drapeau* pour l'infanterie, et l'*étendard* pour la cavalerie. Voy. ces deux mots, ainsi que BANNIÈRE, GUIDON, ORIFLAMME.

C. P. A.

**ENSEIGNE DE BOUTIQUE.** Cette sorte d'enseigne, qui, d'après le mot latin dont celui-ci dérive, est le *signe*, la représentation de l'objet qu'elle annonce, se conforma d'abord strictement à cette étymologie. Une énorme clef indiquait la forge d'un serrurier, un gant ou un bas monstrueux les boutiques des débiteurs de ces marchandises, et ainsi de suite. Il reste encore dans nos villes et même dans Paris quelques échantillons de ce genre d'enseignes qui étaient une menace continuelle contre la sûreté des passants.

Dans des siècles plus dévots que le nôtre, les commerçants se mirent souvent aussi sous le patronage de quelques saints. L'numérotage des maisons n'exis-

tant pas encore, on les désignait par le nom de leurs enseignes : à l'image *Saint-Jacques, Saint-Pierre, au grand Saint-Nicolas*, etc., etc. Bientôt le profane vint disputer la place au sacré : le *soleil levant*, le *chariot d'or*, cherchèrent à éblouir les regards des chalands. Les animaux furent, à leur tour, admis à cet honneur : le *cheval blanc* devint l'enseigne d'une foule d'auberges, et, comme l'a dit l'auteur de *Maison à Vendre*, il y eut partout des *grands cerfs*.

Le calembourg et l'épigramme trouvèrent aussi moyen de s'y glisser. Un marchand de toiles mettait sur son écriteau : *Au saint Jean-Baptiste*, et on y voyait un singe avec des manchettes (*singe en batiste*) ; un autre marchand, au-dessus de ces mots : *A la bonne femme*, faisait peindre une femme sans tête.

C'était une grave injure autrefois que d'appeler un artiste *peintre d'enseignes*. Il n'en est plus de même aujourd'hui que nos enseignes sont devenues des tableaux. De véritables talents n'ont pas craint de descendre à ce genre, et nous avons eu récemment un musée des rues, où l'on a vu briller *les trois Sultanes, l'avocat Patelin*, etc. Toutes les pièces en faveur ont servi de sujets à ces enseignes-tableaux qui, à la vérité, ne sont plus des indications du genre de commerce qui les adopte, puisque *Jean de Paris* peut décorer un dépôt de vin de Bordeaux et *la Vestale* un magasin de marchande de modes.

Le luxe des enseignes a gagné à Paris toutes les classes de marchands en détail, et les merciers même ne se contentent plus du classique Y; ce n'est plus guère que dans nos petites villes qu'on retrouve l'enseigne dévote ou consacrée, avec toute sa modestie, et dans nos villages l'enseigne économique du bouchon de paille, ou de la branche de houx au-dessus de l'auberge ou du cabaret. Celles-là, du moins, ne sont pas trompeuses, au lieu que telle fastueuse enseigne n'est parfois qu'une brillante déception. M. O.

**ENSEIGNE**, au masculin, est l'abrégé de *porte-enseigne*, grade spécial dans certains corps. En France on se sert du terme de *porte-drapeau*; mais à l'étran-

ger les *enseignes* sont de jeunes officiers, ayant le grade de sous-lieutenant ou celui qui vient immédiatement au-dessous, et dont la place est près du drapeau que toutefois ils ne sont pas destinés à porter. Les *enseignes porte-épée* forment parmi eux une classe supérieure. Il existait autrefois des *écoles d'enseignes*, comme il existe encore des *écoles de cadets*, et le mot allemand de *Junkerschule* n'est sans doute qu'une abréviation de *Fahnenjunkerschule*. Car dans cette contrée on distinguait le *Fahnenjunker*, jeune noble accompagnant le drapeau, du *Fähnrich* qui le portait. S.

**ENSEIGNE DE VAISSEAU.** Le titre d'*enseigne*, dont on vient de parler, est vieux dans la hiérarchie militaire, plus vieux, je crois, que celui de *cornette*, avec lequel il a beaucoup d'analogie. Que l'enseigne ait été d'abord un officier chargé de porter à l'armée la bannière, le bouclier ou la figure emblématique servant d'enseigne à la phalange, c'est ce qui ne paraît guère douteux; que l'enseigne de vaisseau ait eu longtemps l'honorable mission de veiller sur l'enseigne de poupe et de la défendre pendant le combat, c'est ce dont on ne peut guère douter davantage. Aujourd'hui, l'enseigne fait le service du bord comme le lieutenant de vaisseau, sous les ordres de qui il est placé; le pavillon ne lui est pas essentiellement confié; il garde son titre traditionnel seulement par respect pour la tradition. Un moment cependant l'enseigne échangea ce titre consacré par un long usage contre celui de *lieutenant de frégate*. Ce fut le 1<sup>er</sup> mars 1831 que la nouvelle dénomination fut adoptée; mais le 29 décembre 1836 on revint à l'ancienne. On avait voulu emprunter quelque chose à l'organisation de 1689 en créant les lieutenants de frégate, et l'on ne s'était pas rappelé la position de ces officiers du xvii<sup>e</sup> siècle qui, dans le service, obéissaient aux enseignes de vaisseau, et avaient par conséquent un grade intermédiaire entre celui d'enseigne et celui de garde-marine. L'enseigne a aujourd'hui le rang de lieutenant en premier d'artillerie; il est le dernier des officiers de la marine, car l'élève n'est pas encore officier. Autrefois les

aspirants étaient sous-lieutenants des équipages de haut-bord, et le décret organique de ces équipages leur donnait le titre d'officiers, ce qui était d'autant plus raisonnable qu'alors l'aspirant ne devenait pas presque nécessairement enseigne après deux ans de noviciat d'élève. *Voy.* ÉLÈVE DE MARINE. A. J-L.

**ENSEIGNEMENT.** Les mots *enseigner* et *enseignement* se prennent dans deux sens. La terre et les cieux, le présent et le passé, les hasards de chaque jour nous enseignent mille choses que nous ignorions. Dans ce sens, l'enseignement est involontairement offert et en quelque sorte involontairement subi. Ce n'est pas de cet enseignement que nous avons à parler; c'est de celui qui est volontaire, qui est offert avec la prétention d'instruire et reçu avec le désir d'apprendre. Dans ce sens, le seul qui nous occupe, l'enseignement se fait encore de plusieurs manières: il se communique par le tact, par le signe, par la parole, ou par la parole combinée avec le tact et le signe. On enseigne les aveugles par le tact et la parole, les sourds-muets par le signe et par la parole employée en guise de signe; ceux qui ont les cinq sens, par la parole aidée du signe, par exemple dans l'enseignement des mathématiques, et quelquefois par la parole aidée du tact, par exemple dans l'enseignement de la plastique. En effet, certains professeurs apprennent à juger le beau en sculpture au moyen de la palpation. Cependant le mode le plus général est évidemment celui qui se borne à la parole, le plus rapide et le plus complet des moyens de communiquer la pensée.

L'enseignement oral est individuel ou général, privé ou public; il est élémentaire, secondaire ou supérieur. *Individuel*, il est aussi ancien que le genre humain; *général*, il est le fait d'une association arrivée à l'état de famille, de tribu ou de nation; *privé*, il est l'affaire de la famille; *public*, celle de l'état. *Élémentaire*, il s'adresse à l'enfance et lui donne, non certes ses premières pensées, mais ces simples notions et ces petits talents que l'homme qui vit en société est obligé de posséder; *secondaire*, il s'adresse à l'adolescence et lui procure les éléments

des lettres et des sciences; *supérieur*, il va au jeune homme ou à l'homme fait et lui communique ce que la science et la littérature ont de plus élevé. Que l'enseignement soit public ou privé, qu'il soit supérieur, secondaire ou élémentaire, il est un des plus grands moyens de perfectionnement de l'espèce humaine. Après la religion et la loi sociale, c'est la plus belle des institutions; elle est celle de toutes qui a le plus directement pour but de conserver, de propager et de grossir la masse des notions utiles ou des idées élevées que, dans leur marche toujours progressive, conquièrent les diverses générations qui se succèdent. La presse, le théâtre, les bibliothèques, autres moyens d'instruction, sont loin d'égaliser les avantages de l'enseignement. L'enseignement d'une époque ou d'une nation donne non-seulement la mesure de sa valeur intellectuelle, de son état moral et de sa situation sociale, il ranime ou paralyse, il développe ou arrête à la fois les facultés et les idées, les progrès de la vie publique et la gloire des destinées sociales. Dès que la famille devient une tribu, l'enseignement germe et s'essaie; dès qu'elle devient un peuple, il prend une direction fixe; quand elle devient une nation, il se grandit par elle et la grandit elle-même jusqu'au jour où baisse la fortune publique, où s'éclipse l'étoile de la nation. Aussi longtemps que l'enseignement n'est pas établi dans le sein d'une association humaine, elle est moins un corps moral qu'une agrégation d'intelligences demeurées brutes, comme le diamant que n'a pas façonné la main de l'ouvrier; et partout où il manque de liberté ou de pureté, où il se laisse baigner ou corrompre, la raison publique chancelle, les destinées nationales se flétrissent. Là, au contraire, où la parole enseignante est libre et pure sous la loi humaine comme la pensée elle-même sous la loi divine, elle élève par sa puissance toutes les puissances morales d'un peuple. Voyez ce qu'a été l'enseignement, et ce qu'il a fait dans le monde; voyez ce qu'il aurait pu faire et n'a pas fait. Dans l'Inde, en Perse, en Égypte et en Éthiopie, une seule caste a su se le donner et le conserver. Elle l'a toujours

gardé, et, se réservant, avec les lumières, le monopole de la raison nationale, elle a laissé la masse dans l'ignorance, elle a constamment renfermé la science dans ses sanctuaires et maintenu le peuple dans la servitude. Sur les confins de l'Orient et de l'Occident, aux bords de cette Méditerranée, qui lia plutôt qu'elle ne sépara la civilisation du monde asiatique et celle du monde européen, le législateur des Juifs fit une immense innovation: en donnant sa loi, il en ordonna l'enseignement au peuple. Le roi, dit-il d'avance, devra la copier tout entière de sa main; le peuple, l'écouter le premier jour de chaque semaine. Le peuple de la Judée eut ainsi des leçons de religion et de morale, et ces leçons furent en même temps des leçons de politique et de législation. Aussi voyez le développement de cette nation qui se mêla successivement aux Égyptiens, aux Perses, aux Grecs et aux Romains, sans rien perdre de sa nationalité intime. Cependant, sur les bords européens du même bassin, l'enseignement fit un pas plus grand: Athènes, et la Grèce qui imita Athènes, donnèrent à l'enseignement une liberté plus grande qui n'eut pour limites que l'arbitre du professeur, et pour police que les lois du pays. Cette liberté avait ses périls; elle conduisit à la mort Socrate qui le premier en usa. Mais quelque violente que fût cette persécution, la liberté de l'enseignement n'en fut pas compromise. Personne ne s'avisa de l'ôter au pays. Si Platon et Aristote mirent plus de réserve dans leurs leçons et dirent tout bas ce que leur maître avait dit sur la place publique, bientôt leurs successeurs s'exprimèrent avec plus de franchise. Ils parlèrent souvent avec licence. Combien la Grèce a été grande dans cette période de franchise et de liberté! que son enseignement a été puissant et glorieux, malgré cette rare licence! Elle a, dans le cours de deux siècles, créé presque toutes les sciences, tous les arts, tous les genres d'études; et, s'élevant elle-même au plus haut degré de l'illustration intellectuelle, elle a poussé l'humanité dans mille voies nouvelles, les unes plus fécondes que les autres pour son perfectionnement moral. Rome, puissance

trop colossale pour qu'elle pût jamais se mouvoir avec une grande aisance, Rome dont le développement politique n'a été précédé que d'un médiocre développement intellectuel, n'a eu de l'enseignement grec qu'une pâle imitation. Rome, à tout prendre, n'a pas beaucoup fait pour les sciences, pour les lettres, pour les arts, pour les idées. Que devenait l'enseignement sous la politique de l'empire, si le christianisme, achevant l'œuvre du mosaïsme, n'était venu affranchir à la fois les consciences et les intelligences, faire une école de chaque assemblée de fidèles, un professeur de chaque apôtre, et un étudiant de chaque catéchumène ? Ce que le christianisme renfermait d'éléments d'émancipation ne se développa néanmoins qu'à mesure qu'il régna plus complètement sur les esprits, et sa domination ne put s'établir que lentement, puisqu'il eut à vaincre d'abord la corruption de l'antiquité, puis la barbarie du moyen-âge. Mais à mesure qu'avancait sa victoire, que d'écoles il donna au monde ! Ce furent d'abord les écoles catéchétiques des premiers siècles ; ce furent ensuite les écoles théologiques de la période constantine ; puis vinrent les écoles religieuses et populaires de l'époque carlovingienne ; et plus tard les universités du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle ; ce furent enfin les célèbres académies des siècles de Pomponace, de Bacon, de Descartes, de Leibnitz. Il y eut progrès sur progrès. Cependant, il faut le dire, l'enseignement moderne, l'enseignement libre et pur, est l'œuvre du christianisme tel qu'il est compris de nos jours, et celle de la civilisation que la raison publique des trois derniers siècles a donnée au monde. En lui permettant d'être libre et en l'élevant à sa pureté idéale, la raison publique lui a donné enfin le moyen de s'étendre indéfiniment et celui d'embrasser tout l'empire de la pensée. Il n'est vrai qu'à ce titre.

Embrassant toute la pensée de l'intelligence humaine, l'enseignement se distingue en deux grandes sphères, l'une *morale*, l'autre *physique*. A l'une se rattachent les sciences morales et politiques, à l'autre les sciences mathématiques et physiques. L'enseignement sub-

divise les sciences morales et politiques en beaucoup de branches, dont les principales, chacune divisible à son tour en plusieurs autres, sont la religion, la philosophie, la morale, la politique, la jurisprudence et la littérature. Il partage de même les sciences mathématiques et physiques ; et à leur tour ces divisions, c'est-à-dire l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la cosmographie, la physique, la chimie, la botanique, la zoologie, la minéralogie, la médecine et la chirurgie, peuvent être subdivisées en plusieurs sciences importantes. Cependant il y a des distinctions à faire entre ces branches. Puis entre les sciences morales et les sciences physiques il est un abîme, celui-là même qui sépare les cieux de la terre : les unes se bornent au monde et à la vie matérielle, les autres règlent les choses spirituelles et les destinées à venir. A l'enseignement des lois suprêmes et impérissables appartient évidemment le premier rang ; le second est à l'enseignement des intérêts secondaires de l'homme. Cette règle a prévalu dans la classification des études, dès qu'on a songé à les organiser ; trois grandes branches ont été distinguées dans l'enseignement, à l'époque de la création des universités ; et les trois grandes sciences ont été alors la théologie, la jurisprudence, la médecine. La même loi a prévalu encore dans l'organisation de la plus grande et de la plus célèbre des universités modernes, celle de France, qui fut créée en 1808 et qui embrasse dans sa sphère toutes les connaissances humaines et à peu près toutes les institutions publiques où elles sont enseignées. Seulement, Napoléon, en instituant les académies, a joint aux trois facultés anciennes celle des sciences et celle des lettres, devenues si importantes par le progrès de la civilisation moderne. Fondée dans la nature des choses, cette classification est inviolable. Que les rangs soient changés dans l'opinion ou dans les institutions, et les destinées des nations seront changées. En effet, voyez où en sont les peuples qui n'assignent le premier rang à l'enseignement moral que par une sorte de pudeur officielle dont ils se moquent en secret. Voyez où en sont

ceux dont l'enseignement politique ou social est mis en suspicion, et ceux qui n'attachent plus d'importance qu'à l'enseignement des sciences mathématiques et physiques. Là un changement profond a eu lieu dans la pensée générale, et cette altération dans les sentiments intimes et dans les tendances publiques ne peut qu'annoncer des crises ou des catastrophes prochaines dans les destinées nationales.

L'enseignement secondaire se distingue, comme l'enseignement supérieur, en plusieurs branches, mais il n'en réfléchit que faiblement l'importance. On y distingue les études littéraires et les études scientifiques; cependant l'âge auquel s'adresse ce degré d'enseignement ne permettant pas d'aborder les hauteurs des sciences et des lettres, on s'en tient aux éléments. Cet enseignement embrasse surtout les premières études de deux langues anciennes, celles de la philosophie, de l'histoire, de la géographie, de la cosmographie, de l'arithmétique, de la géométrie, de l'algèbre, de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle. Les langues modernes entrent à peine dans cet enseignement, et les langues orientales en sont exclues. La théologie et la politique, le droit et la médecine, en sont bannis également. On le voit, cet enseignement, comme disaient les Romains, est *jeu d'enfant* (*ludus*). Il a néanmoins, sous certains points de vue, une importance que n'a pas l'enseignement supérieur. D'abord il façonne les intelligences en leur donnant les notions premières. Ensuite, dans les institutions qui le donnent, c'est-à-dire les collèges, les pensions et les prytanées (*v.* ces mots), il est accompagné d'un certain degré d'éducation morale et religieuse, quelquefois même politique, que des influences postérieures peuvent bien modifier, mais dont elles effacent rarement le caractère primitif. C'est sous ce dernier point de vue (*voy.* les mots ÉDUCATION et INSTRUCTION PUBLIQUE) que l'enseignement secondaire mérite de la part du législateur, surtout aux époques d'une civilisation avancée, une attention que jusqu'ici il n'a obtenue nulle part. En France, deux tendances opposées, incomplètes l'une et l'autre, et qui n'ont de

chances d'avenir que dans une profonde fusion, nous voulons dire une tendance plus religieuse que nationale et une tendance plus nationale que religieuse, prévalent dans l'enseignement secondaire et dominant toutes les questions qu'il soulève. Une tendance religieuse ou ecclésiastique qui ne serait pas nationale serait évidemment un élément de discorde; une tendance nationale qui ne serait pas religieuse, qui serait purement morale, purement politique ou purement *gouvernementale*, serait un non-sens qui ne saurait avoir le moindre succès. Nous l'avons dit, c'est dans la fusion de ces deux tendances qu'est la perfection de l'enseignement secondaire et celle des institutions qui prétendent le donner.

L'enseignement primaire, à son tour plus élémentaire que le précédent, a aussi moins d'importance encore; car il ne s'occupe qu'à dégrossir les intelligences et n'offre à cette classe de la société qui vit de travaux manuels, que les notions qu'on ne peut s'empêcher de leur concéder du riche banquet de la science. Loin de s'appliquer à donner aux esprits tout le développement qu'ils réclament, il s'efforce au contraire d'en arrêter l'élan, de peur de mettre aux prises la richesse de l'âme et la misère du corps. Cependant ce degré aussi a sa valeur, et, sous certains rapports, son importance surpasse celle des deux autres. D'abord l'enseignement populaire s'adresse à la nation entière, et c'est peut-être lui qui donne la vraie mesure de la situation d'un empire. Est-il nul, le peuple est brutal, grossier, esclave de ses passions fougueuses, et une facile proie des fauteurs de l'anarchie. S'il est fort, avancé, raisonneur, le peuple, livré aux séductions de théories idéales, est désordonné, ambitieux de droits, avide de jouissances, impatient de la loi, indisciplinable, ingouvernable. Trouver entre ces deux points extrêmes la ligne qu'il faut atteindre, mais où il faut s'arrêter et qu'on doit se garder de franchir, est chose ardue. Dans une société où tout fait question, il n'est pas de question plus difficile que celle de l'enseignement primaire. La France est toute frappée

de cette vérité : aussi l'enseignement primaire est-il celui de nos intérêts moraux que l'opinion générale affectionne le plus, et tout ce qui tient à cette branche de notre instruction publique est l'objet de méditations sérieuses.

Dans cet enseignement aussi on distingue des degrés, l'un *élémentaire*, l'autre *supérieur*, un autre encore *normal*. Trois sortes d'institutions sont consacrées à ces degrés : les écoles *élémentaires*, où se font les études du futur prolétaire et de l'enfant du laboureur ; les écoles *supérieures*, où se font celles de l'artisan et du simple bourgeois, et les écoles *normales*, consacrées à celles des futurs maîtres de la jeunesse du peuple. Il est peu de pays qui possèdent sur tous les degrés, de l'enseignement une législation aussi avancée que la France ; mais il est peu de pays où, grâce à l'esprit de progrès qui chez nous domine toutes choses, les lois vieillissent plus rapidement. A peine ont-elles reçu un commencement d'exécution que déjà l'opinion en demande le perfectionnement. Une loi sur l'enseignement primaire était à peine rendue qu'une autre sur l'enseignement secondaire était réclamée ; et celle qu'on médite aujourd'hui sur l'enseignement supérieur ne sera pas votée peut-être que la réforme de la première des trois sera vivement sollicitée. Les lois sur l'enseignement sont et seront toujours ce que sont nécessairement toutes les lois que crée la raison humaine : des essais approximatifs des lois de la raison divine. L'enseignement lui-même n'est pas autre chose qu'un essai plus ou moins approximatif de ce qu'il prétend être ; il ne fait, il ne fera jamais ce qu'il a la prétention de faire et ce qu'il devrait faire en effet : exposer complètement les idées de l'époque et les transmettre fidèlement d'une génération à l'autre. On dit, à la vérité, que ses principes sont ceux des choses ; ses règles et ses méthodes, celles des intelligences ; ses intérêts, ceux de l'humanité ; son action, universelle ; ses destinées, celles des peuples. Mais tout cela n'est vrai qu'à demi. En effet, les principes de la science ne sont pas ceux des choses ; ils en sont tout au plus la copie ou la notion. Les

règles et les méthodes de l'enseignement, loin de varier autant que les intelligences, et de les suivre une à une, chacune selon sa portée, ce qui serait la perfection, se font ordinairement parmi elles une moyenne, à laquelle s'adresse constamment le professeur, sauf aux plus fortes à s'abaisser et aux plus faibles à s'élever, si elles le peuvent. On est même arrivé à prendre l'invention de cette moyenne pour une méthode digne d'éloges et à proscrire dans l'enseignement public, par voie d'économie, toute espèce d'instruction calculée pour les besoins d'une seule intelligence. Or, c'est là évidemment substituer aux procédés naturels une sorte de lit de Procuste. Les intérêts de l'enseignement ne sont pas non plus tout-à-fait identiques avec ceux de l'humanité. Il est très vrai que l'art d'enseigner s'élève ou tombe avec les nations elles-mêmes ; cependant l'humanité avait des intérêts avant que n'existât aucun enseignement, et elle en aura encore quand il n'existera plus de cours académiques. Puis son action, loin d'être universelle et puissante dans tous, comme elle devrait l'être, est généralement si bornée qu'elle ne parvient jamais jusqu'à la majorité des hommes. Non-seulement il existe des peuplades nombreuses qui ne la connaissent pas ; mais, dans le sein des nations les plus civilisées, l'enseignement, même élémentaire, n'arrive pas à toutes les intelligences. Quant à l'enseignement secondaire, il échoit à peine à un sur cent, et l'enseignement supérieur est réservé à un sur mille. Il n'est pas non plus exact de dire que les destinées de l'enseignement sont celles des nations. L'enseignement est souvent médiocre et les peuples sont puissants ; les nations peuvent être faibles et corrompues, et leur enseignement peut encore jeter de l'éclat. Cela s'est vu. La prétention d'être à la fois l'expression la plus complète et la transmission la plus fidèle des idées d'une époque, l'enseignement ne la justifie que rarement, si jamais il la justifie. Quelque complète que soit l'organisation de l'enseignement, il existe toujours une foule de notions individuelles, de connaissances spéciales, de traditions secrètes qui n'entrent pas dans

le domaine public; et peut-être, en dépit de tous les organes, éloquents ou muets, c'est-à-dire de tous les professeurs et de tous les livres, que possède l'empire des idées, périt-il sans cesse et sans retour un grand nombre de connaissances dont l'histoire de la science n'entend point parler.

Mais, on le voit bien, ces considérations, loin de tendre à rien ôter à l'enseignement, ont pour but de lui faire assurer de plus vastes moyens. Plus son organisation, si complète qu'elle soit, laisse à désirer encore, et plus il importe de l'agrandir, afin de mettre l'enseignement au niveau de sa mission. On paraît le sentir aujourd'hui, et personne n'est plus surpris de voir parmi nous, à la tête de la moins étendue de nos grandes divisions administratives du royaume, les hommes les plus éminents de l'époque. Si éminents qu'ils soient, il leur est difficile, il leur sera toujours impossible de mettre l'enseignement à la hauteur de notre civilisation et de créer des institutions aussi rapidement que le progrès jette au milieu de nous ses nouvelles idées. L'enseignement est quelquefois plus avancé que les idées généralement reçues, que la raison générale : ce sont des exceptions; le plus souvent c'est l'enseignement qui est en arrière. D'ordinaire il lui manque non-seulement les moyens matériels, les chaires et les institutions, mais aussi les moyens moraux, les interprètes complets et sincères de l'époque. C'est encore moins la capacité que la volonté qui fait défaut. On le sait, dans les sociétés avancées, les hautes positions sont conservatrices; les autres consultent moins les intérêts de leur présent que ceux de leur avenir. La parole pure jusqu'à l'idéalité est aussi rare que la vertu pure jusqu'à la perfection. En général l'enseignement public, qui se crée une *moyenne d'intelligences*, se fait aussi une *moyenne de doctrines*. S'il est quelquefois progressif, novateur et guide avancé, il est d'ordinaire simple rapporteur, juge grave et impassible du débat. Il faut le dire, là n'est pas la gloire de l'enseignement supérieur. Mais, chose publique et voix sociale, l'enseignement ne peut pas être lumière idéale; il appartient à la politique, et à ce titre il devient quel-

quefois coupable par son silence et quelquefois par sa parole. Il serait odieux et méprisable s'il osait jamais se constituer ambitieux démagogue ou vil flatteur de passions populaires. Institution sociale et interprète de la raison commune, il partage le sort de toute institution publique et de toute représentation nationale; comme son auxiliaire la presse, il est ce que la loi permet qu'il soit dans une situation donnée. Il varie donc suivant les mœurs et la loi du pays, et malgré tout le progrès du temps, il n'est pas encore d'enseignement public qui ne reçoive de règle que de lui-même. Dans l'état social, il n'y a de liberté absolue que celle de la pensée; à la parole commence l'action de la loi. La parole qui expose la géologie ne doit pas être plus affranchie de la loi commune que celle qui expose la théologie. Il n'y a pas d'autre liberté que celle qui est dans la loi. La loi peut être très imparfaite, et l'enseignement alors ne doit pas l'ignorer; il peut même en exposer les défauts; mais, tout en les signalant, il est obligé de les respecter et de s'y soumettre. La question de la liberté de l'enseignement ne saurait se résoudre dans un autre sens. Il est deux principes qui doivent éternellement présider à tout enseignement et que tous les professeurs doivent inculquer aux esprits : toute liberté qui n'est pas réglée par une loi est une infraction contre les droits de la société. Or, tous ont des droits contre les abus du pouvoir, mais nul n'a de droits contre les droits de la société. M-R.

**ENSEIGNEMENT MUTUEL.** Les systèmes généraux qui président à l'organisation des écoles primaires (voy. ÉCOLES) se réfèrent à trois formes principales : l'enseignement individuel, l'enseignement simultané, l'enseignement mutuel. Un petit nombre de réflexions suffisent pour caractériser ces trois systèmes et pour en faire apprécier le mérite relatif.

Dans l'*enseignement individuel*, chaque élève reçoit directement et séparément la leçon de l'instituteur; quoiqu'un certain nombre d'élèves soient à la fois réunis dans la même salle, ils reçoivent peu de directions communes; chacun se comporte à peu près comme s'il était seul; le maître passe successivement de

l'un à l'autre, lui trace sa besogne et le corrige.

Dans l'*enseignement simultané*, l'instituteur instruit et dirige à la fois un certain nombre d'élèves, et s'adresse à tous par une même parole, par un même signe; tous exécutent en même temps les mêmes choses, agissent avec ensemble. Cependant, comme tous les élèves de l'école ne sont point égaux en capacité, comme tous n'ont pas commencé le même jour ni avancé aussi rapidement, l'école se divise nécessairement en un certain nombre de classes, dans lesquelles les élèves sont distribués suivant leurs forces.

L'enseignement simultané, comme l'enseignement individuel, établit un rapport immédiat et direct entre l'instituteur et les élèves. L'enseignement appelé *mutuel* interpose, entre le maître et les élèves, un certain nombre de *moniteurs* pris parmi les élèves eux-mêmes\* : par là, il permet tout ensemble d'introduire dans l'école de nombreuses sous-divisions, que ne comportait pas l'enseignement simultané, comme aussi d'individualiser la direction et la surveillance, sans rompre l'harmonie et l'ensemble.

L'enseignement individuel est celui qui est pratiqué encore aujourd'hui dans la plupart des écoles primaires de France. L'enseignement simultané a été créé avec d'incroyables difficultés\*\* par le respectable chanoine de Lasalle et donné par lui à la congrégation des frères de la doctrine chrétienne. L'enseignement mutuel avait été pratiqué déjà chez les anciens; il avait été recommandé par l'un des principaux restaurateurs des études modernes, par Érasme; le sage Rollin l'avait vu pratiquer à Orléans et l'avait jugé digne d'attention; madame de Maintenon l'avait introduit à Saint-Cyr. A son exemple, plusieurs congrégations religieuses, livrées à l'éducation des filles, en avaient adopté des parties plus ou

(\*) A l'article MONITEUR, nous parlerons des dispositions matérielles introduites dans les écoles où se pratique la méthode de l'enseignement mutuel, des moniteurs et moniteurs généraux, des groupes, des évolutions, etc. S.

(\*\*) On peut voir le détail de ces longues contrariétés dans la *Vie de M. J.-B. de Lasalle, instituteur des frères des écoles chrétiennes*, par M..., 2 vol. in-4°, Rouen, 1733.

moins nombreuses. Heurbault, en 1741, le mit en vigueur à Paris, dans l'hospice de la Pitié. Le chevalier Paulet en avait fait la base de l'institution qu'il avait érigée et qui avait obtenu la bienveillance, la protection et les libéralités particulières de l'infortuné Louis XVI. En Angleterre, Bell et Lancastre (*voy. ces deux noms*) organisèrent ce système sous deux formes différentes, dans deux ordres d'écoles rivales, quoique fondées sur un principe commun : l'un jouissait de la faveur et de la protection du clergé anglican, l'autre était adopté par les communions dissidentes. De là l'enseignement mutuel s'était propagé en Amérique; la Russie s'occupait de le naturaliser sur son territoire, et la Suisse voyait s'élever dans son sein des établissements analogues. Cependant, au milieu des troubles politiques et du fracas de la guerre, ce principe s'était perdu en France. Lorsque la paix eut rétabli les communications entre les nations européennes, quelques philanthropes français l'étudièrent en Angleterre et le rapportèrent parmi nous, où il fut appliqué avec des modifications par les soins de MM. de La Rochefoucault-Liancourt, Jomard, Bailly, Franceur, de Laborde, l'abbé Gaultier et autres\*. Le gouvernement encouragea d'abord ces louables efforts; mais bientôt l'esprit de parti se donna rendez-vous sur ce terrain, où tous les amis du bien devaient se rencontrer. De là des préventions, des luttes qui ont arrêté le développement de l'enseignement populaire pendant tout le cours de la Restauration. Aujourd'hui les passions ont abandonné ce domaine, les trois procédés ont pu se développer librement; on peut les juger d'après l'expérience, et l'impartialité est facile.

L'individualité dans l'enseignement présente un certain avantage : elle permet d'adapter l'enseignement aux dispositions et à la capacité spéciale de l'élève, de le proportionner constamment à ses progrès. Mais le maître devant

(\*) L'auteur de cet article doit être cité parmi les personnes qui ont le plus aidé de leur influence et de leurs persévérants efforts la réintroduction en France du système d'enseignement mutuel.  
J. H. S.

partager ses soins entre un certain nombre d'élèves se trouve contraint de passer de l'un à l'autre; chaque élève, pendant un espace de temps assez long, reste abandonné à lui-même; il est privé de toute direction, comme de toute surveillance. Le nombre d'élèves entre lesquels un seul maître est contraint de se partager est alors nécessairement fort limité; plus il s'étend, plus les élèves sont négligés.

L'enseignement simultané a sur l'enseignement individuel une supériorité marquée. Le maître qui préside à chaque classe s'adresse à la classe entière; il a les yeux sur tous les élèves, et tous les élèves l'écoutent. Il y a donc plus de simplicité, plus de rapidité dans les opérations; les forces et le temps de l'instituteur sont distribués avec plus d'économie; l'imitation et la sympathie animent et soutiennent les enfants dans cette marche commune qu'ils exécutent tous ensemble; l'harmonie de leurs travaux y entretient une discipline naturelle. Cependant il est difficile que, dans une classe un peu nombreuse, tous les élèves soient réellement au même degré de capacité et d'avancement : les plus faibles restent donc en arrière et ne profitent pas, tandis que les plus forts sont obligés de s'arrêter pour attendre leurs camarades. La tâche du maître est rude; elle exige à chaque instant toute l'activité de sa vigilance, toute l'énergie de ses facultés.

L'enseignement mutuel obtient encore une plus grande simplicité, une plus grande économie de moyens : un seul maître suffit à toutes les divisions de l'école, et nous voyons jusqu'à 500 enfants réunis sous un seul instituteur, sans que la moindre confusion, la moindre incertitude, le moindre retard se fasse sentir. L'enseignement mutuel, par la classification qu'il introduit entre les élèves, permet de les distribuer suivant leur degré précis de capacité actuelle. L'enseignement mutuel réunit à la simultanéité dans la direction, dans la surveillance générale, une véritable individualité d'action de la part de chaque élève. Chaque enfant observe ses égaux, est observé par eux; à chaque instant il déploie tout l'effort dont il est capable;

monte, descend, remonte incessamment au niveau de son mérite. L'enseignement mutuel réunit donc à la fois les avantages de la simultanéité et ceux de l'individualité; il emprunte à l'une la simplicité de ses ressorts, à l'autre l'énergie de l'action. Il a ce mérite éminent qu'il appelle constamment chaque enfant à faire l'emploi de toutes ses forces.

Dans les deux premiers modes d'enseignement, l'instituteur conserve des relations plus directes et plus continues avec ses élèves : il peut donc exercer sur eux une plus grande influence. Si, dans l'enseignement mutuel, son action est moins immédiate, il agit par l'organe des moniteurs; il respire en eux, il se multiplie par eux; c'est lui qui les forme, qui les dirige. L'élève, dans les fonctions de moniteur, revoit ce qu'il a déjà appris, s'en rend compte, et par là se confirme, se perfectionne dans ce qu'il sait. Les échanges qui s'opèrent entre les élèves doublent les forces de chacun. L'instruction descend mieux à la portée des élèves, dans chaque degré, en leur arrivant par le canal de leurs camarades.

Il est une autre considération. L'instruction populaire est *gratuite* ou *rétribuée* : son étendue, dans le premier cas, dépend des ressources dont dispose l'administration publique, et, dans le second, des sacrifices que peuvent ou veulent faire les parents. Les premières sont nécessairement limitées; elles le sont surtout à une époque où la société est, de toutes parts, emportée vers les améliorations matérielles. Les secondes ne le sont pas moins; et si l'on considère que, dans les classes inférieures surtout, les intérêts de l'avenir sont trop ordinairement abandonnés pour le présent, on conçoit que des familles laborieuses préfèrent trop souvent aussi le secours immédiat qu'elles peuvent recevoir du travail de leurs enfants à la perspective éloignée d'une instruction achetée par des sacrifices. Or, l'enseignement mutuel offre encore l'avantage d'une économie considérable, relativement aux deux autres procédés\*.

(\*) C'est là, suivant nous, le principal avantage de l'enseignement mutuel : il permet d'étendre

Mais, il faut le reconnaître, les formes de l'enseignement mutuel ne s'appliquent avec un véritable fruit qu'aux écoles assez nombreuses pour se prêter à toutes les sous-divisions qu'il introduit et pour laisser à chacun une vie suffisante. Au-dessous de 80 élèves, son utilité est moins sensible; l'enseignement simultané devient préférable.

Il faut l'avouer aussi, les formes de l'enseignement mutuel, en excluant les entretiens du maître avec ses élèves, en interdisant entre eux le commerce de la pensée, perd ses avantages dans les études qui exercent essentiellement l'intelligence et qui ont pour but le développement des idées.

Il est, au reste, différents modes de combiner entre elles les trois formes générales dont nous venons de parler, suivant les besoins des élèves et les circonstances de l'école, suivant l'habileté du maître. C'est à lui d'employer chacune d'elles dans les conditions qui lui sont propres et quelquefois tour à tour, mais sans les confondre.

DE G-O.

**ENSEIGNEMENT UNIVERSEL, ÉMANCIPATION INTELLECTUELLE.** La méthode d'enseignement universel est plus généralement connue sous le nom de méthode Jacotot. Un de ses adversaires l'a judicieusement appelée *autodidaxie universelle* (voy. AUTODIDACTE); mais cette dénomination, plus complète et plus expressive peut-être pour les érudits, n'en devient pas plus claire pour la masse des personnes qui ignorent le grec. A présent que ces idées n'en sont plus à se défendre du double reproche de chimère ou de mensonge, il nous a semblé que la meilleure manière de faire comprendre à tous ce que c'est que la méthode d'enseignement universel était de raconter l'instruction à toutes les classes d'une population, même lorsque le nombre borné des maîtres et l'insuffisance des ressources pécuniaires empêchent de trop multiplier les écoles du peuple. Que l'Allemagne et d'autres pays germaniques, loin de regarder cette méthode comme plus avancée que les méthodes rivales, se montrent disposés à l'abandonner au contraire, cela ne prouve qu'une chose: c'est que, dans ces pays, à la différence du nôtre, les bons maîtres abondent, et que le nombre des écoles, déjà très considérable, pourrait augmenter encore de beaucoup sans qu'il y eût lieu de craindre pour cela qu'on ne manquât de sujets capables de les diriger. J. H. S.

avec simplicité, comment, par qui, et dans quelles circonstances elle fut découverte.

Nous consacrerons plus tard une notice biographique à M. Jacotot. Ce fut en 1818, lors de son séjour à Louvain, où il fut nommé lecteur de langue et de littérature françaises, qu'une circonstance fortuite, un de ces heureux hasards qui ne sont saisis que par les grands observateurs, le mit sur la voie d'une découverte destinée à avoir tôt ou tard une immense et bienfaisante influence sur l'humanité. Parmi les premiers élèves qui se présentèrent à lui, un grand nombre ne comprenaient pas un mot de français: le professeur ne pouvait se faire maître d'école, sacrifier ceux qui savaient à ceux qui ne savaient pas, retarder les uns sans espoir de faire avancer les autres; il ne pouvait non plus repousser des auditeurs dont la démarche seule garantissait la bonne volonté et le zèle. Que faire alors? Il imagina de mettre en leurs mains un livre avec une traduction dans leur langue maternelle. Le livre se trouva être un *Télémaque*: ce fut le premier épitomé de la méthode. Le hasard l'avait fourni; une sorte de reconnaissance jointe à l'impossibilité de le remplacer par un ouvrage d'une morale et d'une diction plus pures l'a fait conserver jusqu'à ce jour, sans qu'on lui accorde néanmoins une préférence exclusive. Voilà nos jeunes gens qui, fidèles aux recommandations du maître, se mettent à apprendre le texte en français, en s'aidant de la traduction pour le comprendre. Ils apprennent ainsi la moitié du premier livre, répétant sans cesse ce qu'ils savaient, et se contentant de lire le reste de manière à le raconter. Lorsqu'ils furent préparés de la sorte, M. Jacotot leur dit d'écrire, en français, ce qu'ils pensaient de tout ce qu'ils avaient vu dans leur livre. Il s'attendait à d'affreux barbarismes, à une impuissance absolue peut-être. Comment, en effet, tous ces jeunes gens privés d'explications auraient-ils pu comprendre et résoudre les difficultés d'une langue nouvelle pour eux. N'importe! il fallait voir où les avait conduits cette route ouverte au hasard, quels étaient les résultats de cet empi-

risme désespéré. Combien ne fut-il pas surpris de découvrir que ces élèves livrés à eux-mêmes s'étaient tirés de ce pas difficile aussi bien que l'auraient fait beaucoup de Français. Les explications n'étaient-elles donc pas nécessaires ? Ne fallait-il plus que vouloir pour pouvoir ? Tous les hommes étaient-ils donc virtuellement capables de comprendre et de faire ce que d'autres avaient fait et compris ? Ces graves questions se présentèrent en foule, non pour la première fois peut-être, à la pensée du professeur, et évoquèrent ses souvenirs : il se rappela ses travaux personnels, ses études solitaires, et comment, sans le secours des maîtres, il s'était plusieurs fois mis en état de remplir d'importantes fonctions ; il passa en revue tous les grands hommes de l'antiquité et des temps modernes qui ont accompli de grandes choses en quelque genre que ce soit ; et en comparant ces souvenirs au fait qu'il avait alors sous les yeux, il se trouva naturellement conduit à formuler en un corps de doctrine une foule de faits et d'observations épars jusque-là, sans aucune liaison apparente. Mais avant de proclamer cette lumière nouvelle ou pour mieux dire ignorée, il lui fallait la sanction de l'expérience. Le maître continua donc de se taire, et les élèves continuèrent de travailler seuls, sans secours. La tâche était plus rude, plus pénible encore ; mais insensiblement les difficultés s'aplanissaient, et en peu de temps, à force de répéter, de comparer et de conclure, ils parvinrent à connaître, à parler et à écrire le français ; ils en avaient eux-mêmes déduit les règles. Renouvelée par d'autres élèves sur d'autres matières, l'expérience amena toujours les mêmes résultats. Langues vivantes, langues mortes, musique, dessin, mathématiques, tout fut éprouvé et chaque épreuve réussit. Ce qui n'avait été pour l'esprit prudent du professeur qu'une vague perception, qu'une espèce de pressentiment intérieur, devenait une réalité évidente. Il ne s'agissait plus, pour propager le bienfait de la découverte, que d'en formuler les principes.

M. Jacotot proclama alors, dit un de ses plus fidèles disciples, la maxime : *Qui veut, peut*, comme moyen de réussite dans tout

travail intellectuel, maxime mise en pratique par tous ceux qui veulent accomplir de grandes choses ; maxime qui, lorsqu'elle produit l'effet d'un ressort caché, fait croire aux prodiges, et qui en tout cas inspire aux élèves une juste confiance en eux-mêmes et les encourage à persévérer pour recueillir le fruit de leurs travaux.

Du succès qui avait constamment couronné ses tentatives il conclut : que Dieu a créé l'âme humaine capable de s'instruire seule et sans le secours des maîtres explicateurs.

M. Jacotot avait remarqué que ses élèves prenaient pour point de départ ce qu'ils savaient, afin d'y rapporter ce qu'ils voulaient apprendre ; que pour apprendre la langue française, par exemple, ils avaient pris pour base le peu de français qu'ils avaient appris d'abord par cœur et comparé avec leur langue maternelle, pour comprendre le reste du texte. Il en déduisit ce principe : *Apprendre ou savoir quelque chose, et y rapporter tout le reste.*

Comme il n'est pas d'individu qui ne sache quelque chose et qui ne puisse en conséquence y rapporter autre chose et tout apprendre, il en résulte cet axiome : *Tout est dans tout*, c'est-à-dire que tout se tient dans le monde, que tout se lie dans la nature, et que la même intelligence qui a présidé à la composition d'une machine, d'une maison, d'un tableau, est celle qui a fait une aiguille, un dé, un livre, une chanson, etc.

Puis M. Jacotot, ayant remarqué que tous les individus qui avaient suivi sa méthode en se proposant un but avaient toujours approché de ce but, s'ils ne l'avaient entièrement atteint, les uns plus tôt les autres plus tard, en conclut que tous les hommes communément organisés avaient une égale aptitude à voir, à juger, à comparer et à déduire, ce qu'il exprime par cette formule : *Toutes les intelligences sont égales* \* ; pensée qu'il ne donna d'ailleurs que comme une opinion, mais qui, faute d'avoir été comprise, lui a valu tant d'attaques et de sarcasmes et qui a attiré tant d'ennemis à sa méthode ; pensée féconde, éminemment encourageante, que tout maître doit avoir constamment à l'esprit. Car aucun homme ne pouvant

(\*) Voir la note de la page 570.

être rationnellement et mathématiquement sûr de l'inégalité intellectuelle de ses semblables, il doit, lorsqu'il se livre à l'éducation, ne jamais cesser de vérifier cette opinion et de la faire vérifier à ses élèves, sous peine de tomber dans le préjugé.

Enfin M. Jacotot a lancé dans le monde une proposition dont la formule hardie, et qui paraît choquer toutes les idées reçues, une fois étudiée, devient, comme toutes les précédentes, d'une simplicité et d'une évidence parfaites. Il a dit et recommandé de dire à tout le monde : *On peut enseigner ce qu'on ignore*; ce qui signifie seulement que qui que ce soit peut, avec de la confiance en lui-même et avec de la volonté, vérifier si un autre sait bien ce qu'il a appris. Au contraire, dans l'acception ordinaire, enseigner c'est communiquer à autrui ce que l'on sait soi-même; c'est, au moyen d'un procédé quelconque, faire passer une notion d'une intelligence qui la possédait dans une intelligence qui en était privée. Ce n'est point là le fait de l'enseignement universel, qui est une méthode pour apprendre spontanément et personnellement, et non pour faire apprendre en dépit de l'élève.

Par ce qui précède on peut voir que cette méthode, nouvelle en principes, ne l'est pas en fait. L'enseignement universel est basé sur ce que tout le monde fait, sur ce que nous faisons tous les jours. Il consiste à opérer aujourd'hui, demain, comme on opérait hier; à ne pas s'écarter de la route où l'on est entré dès le premier jour de la vie; à continuer son éducation comme elle a été commencée; à achever l'étude de sa langue par le procédé qu'on a suivi dès l'enfance, et commencer et achever l'étude des autres connaissances par le procédé qu'on a suivi pour l'étude de sa langue maternelle. Imiter la marche de la nature, c'est pratiquer la méthode d'enseignement universel. Mais cette méthode comment se pratique-t-elle? *Apprendre quelque chose et y rapporter tout le reste.* C'est là en deux lignes toute la méthode d'enseignement universel. Apprendre une chose, quoi que ce soit, si peu de chose que ce soit; la savoir imperturbablement sous toutes les faces; la suivre dans toutes ses compo-

sitions et décompositions, passer de l'analyse à la synthèse, de la synthèse à l'analyse; en séparer et combiner toutes les parties, et, lorsque l'on possède bien cet épitomé, y rapporter tout ce qu'on veut apprendre. Ainsi, lorsqu'un enfant a appris une phrase de latin ou de toute autre langue, il recherche tout ce qu'il y voit de semblable ou de dissemblable; il le rapporte, le rapproche, en tire des conclusions quelquefois erronées, mais qu'il rectifie toujours, un peu plus tôt ou un peu plus tard, s'il persévère dans la même marche. Ainsi de quelque manière qu'il s'y prenne pour rapporter, celui qui rapporte ce qu'il ne sait pas à ce qu'il sait, celui-là fait de l'enseignement universel; et c'est dans ce sens que M. Jacotot a dit que sa méthode n'était pas une méthode, c'est-à-dire une suite de procédés, puisque les procédés ne sont point prescrits, mais abandonnés au gré de chacun; de même que les disciples de l'enseignement universel soutiennent que cette méthode, plus ou moins volontairement déguisée, fait le fond et l'essence des méthodes Lévi, Robertson, Jawinski, Dupuis, Boulet, etc., que le public accueillait avec enthousiasme, en même temps qu'il repoussait avec une amère ironie l'enseignement universel. C'est au reste cette marche qu'ont suivie tous les hommes qui se sont placés haut dans quelque branche de connaissances que ce soit, et c'est pour cela que nous avons dit qu'elle n'était pas nouvelle. Ainsi ont procédé, les uns par nécessité, les autres par une sorte d'instinct, les grands maîtres des sciences, tous ceux qui en ont posé les bases ou présenté les plus vastes développements; mais la plupart ont agi à leur insu, sans remarquer que la marche qu'ils suivaient, tous pouvaient la suivre comme eux; que de la manière dont ils étudiaient une science toutes les sciences pouvaient être étudiées. Voilà ce qui est nouveau; c'est là ce qu'a observé et constaté M. Jacotot. Là est la découverte. Cette méthode n'a pas seulement pour résultat d'abréger considérablement le temps de l'instruction et de la rendre plus profitable; mais en permettant à tout père de famille, quelque pauvre qu'il soit, de faire apprendre à ses enfants ce qu'il ignore lui-même, elle

établit entre les hommes une véritable égalité. Là est le bienfait qui gravera le nom de M. Jacotot dans le cœur de tous les vrais amis de l'humanité. L'enseignement universel est la méthode du pauvre; le fondateur l'a donnée gratuitement, et ses disciples la donnent comme ils l'ont reçue.

Nous avons vu qu'un dogme fondamental de l'enseignement universel était celui de l'égalité des intelligences; car, proclamer que tout homme peut apprendre seul toutes choses, c'est dire que toutes les intelligences sont égales, puisque pour arriver au but il faut croire à la possibilité d'y arriver. C'est la persuasion du : *Qui veut peut*, que M. Jacotot a appelée émancipation intellectuelle et qui constitue une doctrine philosophique, à laquelle on a donné le nom de *panécastique* (πᾶν, tout, ἕκαστος, chacun).

Nous ne pouvons mieux exposer cette philosophie qu'en citant la remarquable définition d'un des disciples les plus distingués du fondateur. « *Être émancipé*, c'est n'être plus assujéti au joug funeste des explications, ni au préjugé si flétrissant de l'inégalité intellectuelle; c'est comprendre la valeur de son âme, sa puissance et son aptitude à tous les genres d'études; c'est savoir que la dignité de l'homme ne dépend ni de la condition qu'il occupe, ni des travaux auxquels il s'applique; c'est aimer à réfléchir et à se rendre compte; c'est avoir la conviction qu'il n'est aucune limite posée par la nature à nos acquisitions intellectuelles et à notre amélioration; enfin c'est entreprendre à son tour une œuvre semblable à celle que nous avons prise pour modèle, afin de sortir du rang des élèves pour prendre place parmi les maîtres. »

L'universalité de la méthode a pour grand avantage de faire avancer l'élève d'une marche régulière; et le temps qu'il perd aux yeux du monde en cherchant lui-même ce que l'on croit à tort qu'une explication lui apprendrait plus facilement, il le regagne en n'ayant pas à faire précéder l'étude de chaque science de celle d'une nouvelle méthode.

L'attention ferme nous fait bientôt comprendre ce qui nous avait d'abord paru le plus obscur. « Répétez, répétez

sans cesse, a dit M. de Seprés, et vous verrez s'éclaircir, comme par enchantement, les choses qui vous auront semblé les plus obscures et les plus inintelligibles. » C'est une attention soutenue qui explique cette opinion si vraie et si peu comprise : Tous les hommes ont une intelligence égale. En effet, il n'est pas de difficulté qui ne cède bientôt aux lumières de l'attention, et l'esprit, quelque peu développé qu'il paraisse, finit toujours, grâce à une attention soutenue, par saisir, par comprendre les choses les plus abstraites et pour lesquelles il semblait d'abord qu'il fût besoin de l'esprit le plus actif et le plus pénétrant.

Si l'enseignement universel procède sans explicateur, il ne procède pas sans maître comme on l'a dit. Les fonctions du maître sont d'agir sur la volonté, de stimuler la paresse, de déterminer l'application; il prouve qu'il y a certitude indubitable d'arriver au but. L'exemple est ce qu'il y a de mieux pour cela. Les hommes de volonté n'ont besoin de personne; pour les autres, les procédés ne sont pas des opérations du maître, mais des exercices que l'élève fait dans la forme et l'ordre qu'il faut. L'élève agit, le maître assiste, excite, encourage, propose son avis, ne l'impose jamais. L'élève dit : Je l'ai vu, et non pas : Le maître l'a dit; ce que le maître lui propose, il l'examine, l'accepte ou le rejette; s'il se trompe, il se corrige lui-même par expérience, non par condescendance. Ailleurs, au contraire, les élèves acceptent toujours, aimant mieux croire que de prendre la peine de voir.

M. Jacotot trouve les explications inutiles, puisque tout homme peut comprendre ce qu'un autre a compris; dangereuses, en ce qu'elles favorisent la paresse; mais il ne dit pas qu'elles soient nécessairement mauvaises : elles peuvent être bonnes dès que l'élève n'est pas forcé de les accepter et qu'il sait qu'il pourrait s'en passer.

L'intelligence, comme l'âme, est égale chez tous les hommes et indépendante du plus ou moins de perfection des organes qui lui sont soumis. C'est un germe qui peut être développé à l'infini par la volonté et l'attention.

On dira peut-être que si les intelli-

gences sont nativement égales et que les volontés ne le soient pas, cela revient au même. Non, car tout le monde reconnaît que la volonté se forme et se développe, et réagit sur l'intelligence, et en admettant l'inégalité des intelligences vous supposez une chose irrémédiable et vous vous condamnez vous-même; car si mon intelligence n'est pas égale à la vôtre, toutes vos explications ne me feront pas comprendre ce que la vôtre comprend; mais si c'est sur ma volonté qu'il faut agir, qui ne sait toute l'influence d'une volonté sur une autre ou des circonstances sur la volonté. Quel que soit un élève, s'il est vrai qu'il ne puisse pas, *faute d'intelligence*, apercevoir par lui-même certains rapports qui existent entre les choses, comme il est impossible de donner de l'intelligence, il ne pourra les apercevoir davantage quand vous les lui montrerez. Rien à faire donc *par aucune méthode!* Dans cette supposition heureusement gratuite, si, ne les ayant pas aperçues d'abord, il les aperçoit quand vous les lui montrez, ce n'était donc pas *faute d'intelligence*, mais *faute par lui de faire usage de l'intelligence qu'il avait*, quelle que fût d'ailleurs la cause qui l'empêchât de s'en servir. Tout ce que vous lui montrerez ne lui servira de rien s'il n'y porte lui-même son attention\*.

(\*) Tous les arguments qu'on fait valoir ici ne sont peut-être pas sans réplique. Ainsi, en admettant que les hommes apportent généralement les mêmes germes, une égale intelligence, ce qui nous paraît encore en litige, nous oserions douter que tous aient la même force d'attention, qu'ils puissent donner à cette faculté fondamentale pour l'intelligence la même tension, qu'ils soient tous capables de la soutenir non-seulement avec la même force, mais aussi avec une égale durée. Et ce qui produit en nous ce doute, c'est qu'ici plus que partout ailleurs l'influence du corps se fait sentir; c'est que le système nerveux, le tempérament, le sang, la constitution physique tout entière, nous paraissent fortement intéressés dans la question, et que l'âme rencontre plus ou moins de difficulté à dominer la chair, dans l'ordre intellectuel aussi bien que dans l'ordre moral, en d'autres termes, pour bien comprendre comme pour bien agir. Alors, disent les spirituels auteurs de l'article, à quoi bon expliquer? N'expliquez pas si vous n'avez aucun espoir de vous faire comprendre! Mais je réponds que dans l'explication l'élève suit le maître aussi loin qu'il peut, rarement jusqu'au bout, et que pour savoir, s'il ne peut aller jusqu'à ce dernier terme, il faut au moins essayer

Quiconque a beaucoup vu  
Peut avoir beaucoup retenu.

La Fontaine, avec raison, n'a pas dit *doit* avoir beaucoup retenu.

En un mot, comme on n'engraisse pas de ce qu'on mange, mais de ce qu'on digère, de même on n'est pas savant de ce qu'on *a lu*, mais de ce qu'on *a retenu*.

L'enseignement universel, publié en 1818 par M. Jacotot en Belgique, et introduit plus tard en France par M. Serph Dumagnou, éprouva le sort de toutes les vérités nouvelles. Ses principes hardis excitèrent un *tolle* général; il fut incompris et calomnié. Ceux-là par ignorance, ceux-ci par mauvaise foi, le repoussèrent avec opiniâtreté, l'attaquèrent avec acharnement. Les plus basses et les plus odieuses accusations furent même prodiguées à l'inventeur, dont on oubliait la longue et laborieuse carrière. On le traita de charlatan, de démoralisateur public; à ses paroles: *Essayez, cela ne coûte rien!* on répondit par d'impuisantes railleries. Cependant M. Jacotot, qui avait cru devoir sacrifier sa position à son indépendance répétait imperturbablement: *Je crois que Dieu a créé l'âme humaine capable de s'instruire seule et sans maître explicateur; toutes les intelligences sont égales. Qui veut peut; tout est dans tout.* Si parfois il consentait à descendre dans l'arène, c'était pour y décocher avec vigueur quelques-unes de ces flèches acérées qu'il sait si bien manier et que ses adversaires s'applaudissaient rarement d'avoir provoquées. Au milieu de ces agressions et de ces mauvais vouloirs, l'enseignement universel, examiné et compris par des hommes consciencieux et éclairés, se propageait de proche en proche: on en parlait avec moins d'aigreur; des écoles florissaient dans les Pays-Bas; en France, des édu-

de l'y conduire. Car pour savoir il faut avoir expérimenté.

Au reste, tout ceci est une simple réserve que nous faisons, en publiant, sans y rien changer, cet article remarquable dont le principal auteur, trop modeste pour dire ce que lui doit l'enseignement universel qu'il a mis tant de zèle à répandre en France, est aussi notre plus ancien et plus actif collaborateur dans la rédaction de cet ouvrage. Mieux que personne, M. Rattier comprendra cette réserve que nous consignons ici.

J. H. S.

cations particulières réussissaient; un rapport lumineux était adressé au ministre de l'instruction publique; en Angleterre des tentatives individuelles étaient couronnées de succès. La révolution de juillet éclata et vint donner aux esprits une nouvelle impulsion, aux idées généreuses un nouveau courage. L'enseignement universel fit de nouveaux efforts pour se faire écouter; les discussions recommencèrent avec la même ignorance et la même mauvaise foi; il y eut encore des détracteurs passionnés et des admirateurs imprudents; mais cette fois le plus grand nombre de rieurs ne fut pas pour les antagonistes. Enfin, débarrassé du cortège des haines envenimées et des amitiés plus dangereuses, l'enseignement universel marcha tête levée. Le fondateur, venu à Paris, exposa à qui voulut l'entendre sa doctrine et publia de nouveau le résultat de ses observations sous forme de livre et sous forme de journal. Des cours furent gratuitement ouverts où ses idées furent développées avec zèle. Enfin, en 1833, une société fut fondée pour les propager; le nombre des essais et des succès se multiplia; des exercices publics eurent lieu dans différents établissements et des institutions s'ouvrirent qui avouèrent hautement et avec orgueil leur système, non-seulement dans les provinces, mais à l'étranger, en Belgique, en Angleterre, en Hanovre, dans le Danemark et même en Amérique, où la doctrine compte aujourd'hui de fervents disciples. Un grand nombre de publications ont été faites sur, pour ou contre l'enseignement universel et l'émancipation intellectuelle, les unes par la société, les autres par des auteurs isolés. Nous donnons ici la liste des principaux ouvrages que nous avons dû consulter pour rédiger ce court et imparfait résumé: 1° *Langue maternelle*, par J. Jacotot; 2° *Journal de l'émancipation intellectuelle*, par MM. F. et V. Jacotot; 3° *Rapport adressé à M. Vatimesnil*, par E. Baudouin; 4° *Résumé des principes de l'enseignement universel*, par M. Deshoulières; 5° *Ce que c'est que la méthode Jacotot*, par le docteur Ratier; 6° *Procès-verbal de la séance publique du 17 janvier 1836*. Enfin nous signalons à l'attention des per-

sonnes qui voudraient s'édifier plus amplement encore les écrits de MM. de Seprès, E. Boutmy, Benjamin Laroche, de Lasteyrie, Reter de Brighton, Gonod et Durietz. F. R. et V. R.

**ENSUPLE**, voy. MÉTIER.

**ENTABLEMENT**. Ce mot sert à désigner une des parties les plus importantes de l'architecture. Il tire son origine du latin *tabulatum*, qui signifie plancher, comme pour nous apprendre par son étymologie que c'est aux solives du plafond supportées par l'architrave que les anciens durent les formes essentielles et primitives de l'entablement.

Chez les Égyptiens et les Hébreux, l'entablement était extrêmement simple et se composait seulement d'un bandeau lisse sans ornements à saillie et d'une corniche formée d'un quart de rond renversé et évidé circulairement à sa partie inférieure. Chez les Grecs et les Romains, l'entablement se perfectionna en adoptant des formes nouvelles, en se classant par ordre, en régularisant ses profils, et en se divisant en architrave, en frise et en corniche (voy. ces trois mots), pour former l'ensemble du couronnement de chaque édifice.

D'après les savantes recherches de Brunelleschi, de Léon-Baptiste Alberti, du Bramante, de Vignole et de Perrault, les Grecs n'eurent que trois systèmes d'entablement se rapportant aux trois ordres d'architecture, qui sont le dorique, l'ionique et le corinthien. L'entablement dorique se distingue des deux autres par la sévérité de son style, par la grave harmonie de ses lignes et par la simplicité de ses profils. Il est composé d'un architrave lisse orné de gouttes, d'une frise sur laquelle sont placés des métopes et des triglyphes, et d'une corniche formée des chapiteaux de triglyphes, d'un larmier, d'un talon couronnant le mutule, d'une grande cymaise et d'un talon. L'entablement ionique est plus riche que celui d'ordre dorique, plus élevé, divisé avec plus d'art et décoré magnifiquement. Il est composé d'un architrave divisé en trois bandes allant en augmentant de hauteur, d'une frise lisse enrichie de figures en bas-reliefs, et d'une corniche déroulant avec grâce ses talons, ses denticules, ses

filets, ses astragales, son larmier, sa doucine, et l'orbe de sa cymaise. L'entablement corinthien est le plus grand, le plus beau, le plus riche des trois. Il s'élève avec majesté au-dessus de l'édifice et présente à l'œil étonné des détails infinis, des ornements sans nombre répandus avec profusion dans toutes les parties de ce magnifique couronnement. Il est composé d'un architrave divisé aussi en trois bandes comme celui de l'entablement ionique, et orné de rubans, de perles et de feuilles; d'une frise ornée de sujets historiques, d'attributs de sacrifices et de symboles divers; d'une corniche formée d'un talon, d'un filet, d'une ligne de denticules surmontée de filets et d'astragales, d'une échine en ove, d'une autre ligne de modillons, d'un larmier, d'un talon, et enfin d'une grande cymaise couronnée par un filet.

Lorsque le christianisme eut enfanté l'architecture appelée vulgairement *gothique*, il couronna ses édifices d'entablements tout différents de ceux des Grecs et des Romains, soit par la combinaison et la distribution des profils, soit par la proportion des architraves, des frises et des corniches, soit enfin par les ornements symboliques qui les décoraient. Au commencement du *xvi<sup>e</sup>* siècle, les entablements changèrent encore de forme; mais quelque temps après, les travaux des architectes italiens éloignèrent pour toujours les entablements des peuples du moyen-âge pour y substituer ceux de Rome et d'Athènes.

L'entablement est tout à la fois la partie la plus importante et la plus riche d'un édifice, et celle aussi qui demande le plus de goût, de science et de talent à ordonner. C'est dans l'entablement que se reflètent la grâce, la beauté, la richesse, l'harmonie d'un palais ou d'un temple. C'est d'après l'accord de ses lignes, la combinaison de ses saillies, le choix de ses ornements, que les façades se caractérisent. Parmi les entablements devenus classiques, on cite celui du palais Strozzi à Florence, exécuté par Cronaca, et celui du palais Farnèse à Rome, de Michel-Ange.

On appelle *entablement de couronnement* celui qui couronne un mur ou

qui entoure un plafond; et *entablement recoupé*, celui qui fait avant-corps sur une colonne ou sur un pilastre. E. B. s.

**ENTE**, voy. GREFFE.

**ENTENDEMENT**, faculté par laquelle notre âme connaît. Ce terme signifie donc la même chose qu'intelligence, et c'est pourquoi nous renvoyons à ce dernier pour les explications et les développements philosophiques, nous bornant ici à marquer les nuances qui distinguent ces deux synonymes.

Par l'intelligence nous connaissons d'une manière active; par l'entendement, d'une manière passive. L'intelligence saisit, perçoit, pénètre : ce mot vient d'*intelligentia*, qui, comme *intelligens*, marque l'actif, une faculté. L'entendement répond à *intellectus*, qui marque le passif, une capacité. Et, pour nous servir de termes scolastiques, l'intelligence est l'intellect agent, et l'entendement l'intellect patient. L'intelligence est comme la vue, et dans la vue il y a quelque chose qui part de nous, qui marque notre activité; c'est nous qui voyons l'objet, et nous pourrions ne pas le voir en n'ouvrant pas les yeux, ou même, ayant les yeux ouverts, en ne le regardant pas. L'entendement est comme l'oreille, qui, pour entendre, n'a besoin que d'être ouverte et non pas d'aller au-devant des choses à connaître. Conformément à cette différence, on dit : l'œil de l'intelligence, la prise, l'action, l'opération, le développement, l'effort, la portée, les découvertes de l'intelligence. On ne peut, au contraire, se servir d'entendement que dans des phrases telles que celle-ci : les idées s'introduisent, entrent, sont reçues dans l'entendement; les objets, les vérités se présentent à l'entendement; suivant l'idéalisme, rien n'est perçu que ce qui est dans l'entendement. L'entendement reçoit et garde les idées qui sont le fruit du travail de l'intelligence.

Il suit de là que l'intelligence désigne la somme de nos connaissances acquises, et l'entendement, ce qui les contient. L'intelligence de l'homme est l'ouvrage de l'analyse; elle commence, s'accroît et se perfectionne; les trésors de l'intelligence sont dus en partie à l'expérience. Mais on dira : la capacité de l'entendement;

aucune idée plus abjecte que l'athéisme ne peut souiller l'entendement humain.

Cela étant, l'intelligence est susceptible de beaucoup de nuances et de plus ou de moins, soit en action et en portée comme faculté, soit en étendue comme réunion de connaissances : elle est prompte ou tardive, pénétrante, vive, active, rapide, facile, bornée, vaste, etc. L'entendement n'est susceptible ni de plus ni de moins ; il peut être seulement ouvert ou bouché, large ou étroit. C'est pourquoi, toutes les fois qu'on compare l'homme aux autres êtres, Dieu ou les animaux, sous le rapport du pouvoir de connaître, on se sert du mot *intelligence*, jamais de celui d'entendement.

En philosophie, l'intelligence est aussi plutôt considérée comme un instrument actif qui produit certains effets qu'on peut étudier et qui pénètre plus ou moins avant dans la connaissance des choses : il y a bien des mystères qui ne sont accessibles qu'à des intelligences supérieures. L'entendement est plutôt regardé comme un objet ayant des propriétés et qu'on peut décomposer dans ses éléments : on étudie les phénomènes de l'intelligence ; on fait l'analyse de l'entendement humain ; on cherche à connaître sa nature, sa constitution. Et ce qui confirme bien la grande distinction que nous venons d'établir entre ces deux mots, c'est que dans les ouvrages de philosophie, par exemple dans ceux de Locke, de Condillac et de Malebranche, où l'on traite de notre faculté de connaître sous le nom d'entendement, la connaissance est plutôt présentée comme une modification que comme le résultat d'une action de notre âme ; l'homme y apparaît comme simple auditeur, comme l'écolier passif de la nature ou de Dieu. Aujourd'hui que l'activité de l'âme dans l'acquisition des idées est un fait hors de doute, les philosophes n'emploient plus guère que le mot *intelligence* pour signifier la faculté qu'a l'âme de connaître ; le mot *entendement* ne fait plus partie que d'un petit nombre de locutions que nous venons de signaler presque toutes. L-F-E.

**ENTÉRINEMENT.** C'est une sorte d'homologation (*voy.*), de vérification, à laquelle sont soumis certains actes de-

vant l'autorité judiciaire, comme pour les rendre *entiers* et complets et leur donner force exécutoire.

Cette formalité était d'un usage très fréquent dans l'ancienne procédure. La plupart des lettres qui s'expédiaient en chancellerie y étaient soumises. Aujourd'hui, l'entérinement a lieu surtout à l'occasion des grâces que le souverain accorde aux condamnés, en vertu d'une des plus belles prérogatives constitutionnelles de la couronne. Le code de procédure a aussi conservé le mot *entérinement* pour les *requêtes civiles* (art. 501), et pour les *rapports d'experts* (art. 972 et 988). J. B-R.

**ENTÉRITE**, de *έντερον*, intestin, nom moderne donné à l'inflammation de la membrane muqueuse de l'intestin grêle et que quelques auteurs appliquaient à la lésion inflammatoire de la totalité de l'intestin qui a lieu dans les *hernies étranglées*. L'importance de cette partie du canal digestif, dans laquelle se fait l'absorption du chyle, explique très bien l'influence que son altération exerce sur la santé. Il y a d'ailleurs dans l'entérite plusieurs variétés, suivant que la membrane est enflammée seulement à sa surface ou que l'inflammation occupe les follicules logés dans son épaisseur. A ces deux espèces il faut en joindre une troisième plus rare, dans laquelle se forment des concrétions couenneuses qui lui ont valu le nom d'*entérite pseudo-membraneuse*. L'entérite *folliculeuse* est plus particulièrement connue sous le nom de *fièvre putride adynamique* ou *typhoïde* : nous nous occuperons donc plus spécialement ici de l'entérite *vil-leuse* ou *superficielle*.

Les causes de cette maladie sont tellement nombreuses et variées qu'il est presque impossible de les préciser. Ainsi, ni le sexe, ni l'âge, ni le tempérament, ni le climat, ne mettent à l'abri de ses atteintes ; on la voit survenir en hiver et en été, sous l'influence de la suppression d'évacuations, d'exanthèmes cutanés, d'hémorragies, etc. Néanmoins, il faut dire que ses causes les plus fréquentes et les plus évidentes sont les stimulations portées sur les organes digestifs : telles sont l'abus des li-

queurs spiritueuses, l'ingestion des boissons glacées quand on a chaud, l'habitude de prendre trop d'aliments à la fois.

Les symptômes sont un gonflement plus ou moins volumineux du ventre, avec une douleur qui n'augmente guère par la pression et qui d'ordinaire parcourt différents points de la cavité abdominale. Les malades éprouvent de la chaleur dans les intestins, des borborrygmes, et tantôt de la constipation, tantôt une diarrhée bilieuse. Une fièvre plus ou moins marquée accompagne ces phénomènes locaux; la langue, blanche ou jaunâtre au centre, est d'un rouge vif à la pointe et sur les bords; la face est jaune et terreuse; il y a de la soif, mais point d'appétit, et les urines, peu abondantes, sont rouges et sédimenteuses.

La marche, la durée et la terminaison de cette maladie sont essentiellement variables: tantôt c'est une affection légère et qui en quelques heures naît et meurt, tantôt c'est une maladie grave qui enlève le malade, soit d'une manière rapide, soit après lui avoir fait parcourir toutes les phases du dépérissement. Les complications viennent souvent assombrir le tableau et ajouter aux dangers, comme dans toutes les maladies. Quoi qu'il en soit, lorsque l'entérite a cessé, elle a une grande tendance à se reproduire.

L'ouverture des corps montre la membrane muqueuse injectée, gonflée, épaissie, facile à déchirer, et souvent parsemée d'ulcérations superficielles ou profondes. On conçoit, d'après ces lésions, les symptômes qui se manifestent pendant le cours de la maladie.

Le traitement de l'entérite aiguë doit être essentiellement antiphlogistique; l'abstinence plus ou moins complète y tient naturellement la première place et ne saurait être remplacée par rien; les émissions sanguines y sont quelquefois nécessaires; les bains, les lavements surtout y sont un utile accessoire; les opiacés y rendent de grands services quand ils sont employés avec intelligence. On a quelquefois réussi avec les vomitifs et les purgatifs, qui sembleraient, au premier abord, contre-indiqués à cause de leur action irritante sur le canal intestinal. Cette méthode de traitement a

même longtemps été en honneur et recommandée par des hommes célèbres.

Les mêmes moyens de guérison conviennent dans l'entérite chronique, avec les nuances que, la lenteur des phénomènes et l'éloignement du point de départ peuvent motiver. Le traitement est en général plus long et plus difficile; les rechutes sont plus fréquentes; mais avec du temps et de la persévérance on parvient à guérir, à moins qu'il n'existe de profondes désorganisations, et dans ce cas même, un traitement méthodique et rationnel est nécessaire encore pour prolonger, autant que possible, l'existence du malade et lui donner quelque soulagement.

Remarquons en finissant que la nomenclature a varié et que longtemps les diverses espèces d'entérites ont formé la classe des fièvres (*voy.*). M. Broussais et son école ont appelé l'attention des médecins sur les phénomènes locaux des maladies, et ont pensé que le canal intestinal était plus fréquemment qu'aucune autre partie du corps le point de départ du phénomène morbide. F. R.

**ENTERREMENT**, action de mettre en terre (*inhumare*). Cependant on *entèrre* aussi dans des caveaux; et l'on enterrait jadis les personnes de marque et les riches dans les églises. Dès l'année 563, un conseil tenu à Prague se prononça contre cet usage. *Voy.* SÉPULTURE, CHARNIER, INHUMATION et FUNÉRAILLES.

**ENTERRÉ VIF**, supplice usité chez presque tous les peuples barbares et fréquemment ordonné en Orient. On sait qu'à Rome les vestales (*voy.*) qui manquaient à l'honneur et laissaient éteindre le feu sacré étaient enterrées vives. On trouve aussi quelques exemples de ce supplice en France. Ainsi, d'après une chronique de Louis XI, la nommée Perrette Mangé fut condamnée, en 1460, à ce genre de mort, comme voleuse et recéleuse, par arrêt confirmatif d'une sentence du prévôt de Paris; elle fut en effet enterrée vive devant le gibet de Paris, qu'on appelait le gibet de Montigni.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, cette peine était encore appliquée en Allemagne, suivant l'article 131 de l'ordonnance caroline,

contre les femmes qui faisaient mourir leurs enfants. A. S-R.

Aujourd'hui, s'il arrive encore quelquefois que des personnes soient enterrées vivantes, ce ne peut plus être que par une erreur dont la possibilité seule fait frémir tous les hommes sensibles. Malheureusement les exemples d'une telle méprise ne sont pas rares, même de nos jours, et il est triste de penser qu'il eût souvent été facile d'en détourner de soi le chagrin ou même le remords, par des précautions itérativement recommandées et qui sont connues de tout le monde. *Voy.* MORT et LÉTHARGIE. S.

**ENTÊTEMENT**, *voy.* OPINIATRETÉ et FERMETÉ.

**ENTHOUSIASME.** Ce mot grec, formé d'*ἐνθους*, adjectif qui se compose de *θεός* et *ἐν* (ayant Dieu en soi), désigne l'état d'exaltation extraordinaire de l'âme, que les anciens attribuaient à l'action particulière de la Divinité en nous. Ceux qui tiennent à tout analyser et à tout classer distinguent l'enthousiasme *logique*; ou l'inspiration du vrai; l'enthousiasme *æsthétique*, ou l'inspiration du beau; l'enthousiasme *moral*, ou l'inspiration du bon; l'enthousiasme *religieux*, ou l'inspiration du saint. Tout ce qui est propre à faire naître en nous un sentiment et par conséquent une passion; tout ce qui participe à la conception de l'infini, si surtout l'imagination peut en même temps être frappée, comme dans les conceptions obscures de l'indéterminé ou de l'infini en puissance, en grandeur, etc., tout cela est éminemment propre à faire naître en nous l'enthousiasme. Il ne faut pas croire que cette disposition de l'esprit ne se rencontre que dans quelques âmes privilégiées: elle est universelle, comme le sentiment de l'infini, comme l'ardeur poétique.

*Est Deus in nobis, agitante calescimus illa.*

Seulement elle ne se développe pas chez tous au même degré ni à l'occasion des mêmes choses. Ceux-ci sont plus accessibles à une certaine sorte d'enthousiasme, ceux-là à une autre. Il en est, les véritables poètes, par exemple, les devins, les prophètes et tous les illuminés (*voy.*)

possibles, quelque dénomination qu'on leur donne, chez lesquels l'enthousiasme se développe à un très haut degré et forme dans ces âmes ardentes comme un courant d'inspiration presque aussi fatal que le courant électrique qui s'établit dans certains corps convenablement disposés. A l'état de compression, l'enthousiasme n'est guère qu'une mélancolie accidentelle; à ce degré, il prend possession de l'âme, la garrotte, pour ainsi dire, afin de l'empêcher de vaquer à d'autres idées, jusqu'à ce que, la possédant bien, il l'agite et lui donne une force apparente extraordinaire. Du reste, l'enthousiasme finit, comme il commence, par une prostration momentanée des forces intellectuelles et physiques. L'inspiration, n'est, en effet, que le commencement de l'enthousiasme. Un enthousiasme trop vif ou habituel serait une véritable anomalie de l'esprit, une folie: aussi les anciens appelaient du même nom, *insanire*, l'action de poétiser et celle de délirer. On comprend aisément que l'enthousiasme expose au danger de prendre de fausses idées sur une infinité de choses, de se faire un monde imaginaire en méconnaissant celui dans lequel on vit, d'affaiblir en soi le calme de la réflexion et du raisonnement, et, ce qui est pis encore, l'empire sur soi-même, si nécessaire dans la vie. L'enthousiasme peut conduire aussi à la superstition, au fanatisme et à mille autres égarements (*voy.* EXTASE); mais il est le mobile des grandes actions, un levier puissant, la source de l'héroïsme; et la vertu à son plus haut degré est l'enthousiasme du bien. J<sup>b</sup> T.

**ENTHOUSIASTE.** C'est celui qui est sujet à s'engouer, à s'enthousiasmer, et par conséquent à laisser éblouir sa raison, dont les yeux se ferment, dont la voix se tait. Les enthousiastes d'un poète, d'un homme d'état, d'un grand guerrier, admirent tout en eux, jusqu'à leurs défauts, jusqu'à leurs excès et leurs vices. Les enthousiastes d'une idée, d'un principe, d'un système, ne reculent devant aucune conséquence; ils sacrifient volontiers leur fortune et leur vie aux doctrines les plus étranges et les plus inutiles. Dans les dissensions politiques,

chaque parti compte ses enthousiastes qui, trop souvent, le perdent par leur folle exagération.

Les sectes religieuses nous en offrent aussi un grand nombre; c'est dans leur sein qu'ils se développent plus souvent encore que partout ailleurs et avec une intensité bien plus grande. On en comprendra facilement la cause : lorsqu'il s'agit des intérêts les plus sacrés de l'homme, du bonheur ou du malheur de sa vie éternelle, l'esprit doit être naturellement porté à embrasser avec ardeur, avec violence, ce qu'il croit être la vérité, et, une fois convaincu, rien ne saurait plus l'ébranler.

Dans tous les temps et dans toutes les religions on a vu des enthousiastes s'offrir au monde comme inspirés et donner des preuves d'un dévouement bien extraordinaire à leurs convictions. L'insensibilité physique paraît surtout être le résultat le plus fréquent de cet état extatique de l'âme, qui, la plongeant dans les profondeurs d'un mysticisme enthousiaste, lui fait tout-à-fait oublier les douleurs du corps. Les convulsionnaires (*voy.*) du siècle dernier se soumettaient ainsi aux plus abominables tortures et les supportaient avec une héroïque fermeté. Un exemple plus récent et non moins curieux de cette complète abnégation des souffrances physiques chez les enthousiastes se trouve dans la *Relation des atrocités commises dans le canton de Zurich, en 1823, par une association de fanatiques*. Trois de ces malheureux, deux femmes et un homme, se firent crucifier par les autres qui, persuadés qu'ils ressusciteraient le troisième jour, attendaient, en prières, l'accomplissement du miracle, lorsque la police avertie vint les arrêter et les livrer aux tribunaux. Après un assez long procès qui dévoila tout le fanatisme de cette secte, dont les extravagances se rattachaient par plus d'un point aux rêveries de M<sup>me</sup> de Krudener, les acteurs de cette cruelle tragédie furent condamnés comme fous à être enfermés, seul châtement en effet que l'on puisse justement infliger à ces dangereux enthousiastes.

J. CH.

**ENTHYMÈME**, mot grec qui si-

gnifie la chose qui nous préoccupe, que nous avons dans l'esprit, *ἐν θύμῳ*, et sur laquelle nous réfléchissons. Les anciens rhéteurs donnaient à ce mot différentes acceptions : ils entendaient par là, tantôt des pensées ou des sentences en général, mais particulièrement des sentences pleines de sens, tantôt des propositions accompagnées de leur principe ou raison, tantôt une espèce de raisonnement tronqué. C'est dans ce dernier sens que les logiciens modernes l'entendent. Un raisonnement de cette nature n'a que deux propositions exprimées : la conclusion et l'une seulement des deux prémisses. Si c'est la majeure qui est sous-entendue, l'enthymème est dit de premier ordre; par exemple : *Jupiter est une planète* (on a passé la majeure : les planètes ont leur lumière propre); *donc il n'a pas de lumière qui lui soit propre*. Si au contraire c'est la mineure qui est sous-entendue, l'enthymème est dit de second ordre; par exemple : *Les planètes ne sont pas lumineuses par elles-mêmes* (sous-entendez ici : Jupiter est une planète); *donc Jupiter n'est pas lumineux par lui-même*.

Tous les raisonnements que les logiciens appellent immédiats, ou raisonnements de l'entendement, ne sont au fond que des enthymèmes du premier ordre. Tels sont les raisonnements *par opposition* comme ceux *par contradiction* et *par contrariété*; les raisonnements *par égalité* ou *équipollence*; ceux *par conversion* et enfin ceux *par subordination*.

J<sup>h</sup> T.

**ENTITÉ** (d'*ens*, *entis*, ce qui est), expression scolastique barbare, qui sert à désigner substantivement une existence, un être déterminé, sans indiquer cependant aucune de ces modifications. On aura d'abord dit *ce qui est*, ensuite *l'étant(ens)*, et enfin *l'entité*, comme on dit, en abstrayant et en simplifiant de plus en plus, *ce qui est blanc*, *le blanc*, *la blancheur*. Le mot *entité* a beaucoup d'analogie avec les mots *substance* et *essence*; mais il en diffère en ce qu'il signifie quelque chose de moins général et de moins profond que le mot *substance*; c'est pour ainsi dire la variété de la substance ou une de ces mille con-

ceptions grossièrement réalisées par la plupart des scolastiques, et avant eux par Platon, telle que la grandeur, le nombre, etc. L'entité diffère de l'essence, en ce qu'elle ne porte pas sur la forme logique des choses, c'est-à-dire sur les dernières conceptions analytiques que l'on s'en fait, et qui constituent les définitions logiques. Du reste, le mot essence signifie souvent aussi substance (*voy. ces mots*). J<sup>h</sup>T.

**ENTOMOLOGIE** (du grec λόγος, discours, traité, et τὰ έντομα, sous-entendu ζώα, animaux incisés, ce qui revient au mot *insectes*, tiré du latin). C'est une branche de la zoologie qui ne traite pas seulement des insectes dans l'acception rigoureuse de ce mot, mais encore des annélides, des crustacés et des arachnides, c'est-à-dire de quatre classes fort distinctes d'invertébrés, réunies cependant, par plusieurs analogies, dans un seul et vaste embranchement, sous le nom d'*animaux articulés* (*voy. l'article ANIMAL*). C. S-TE.

Le lecteur consultera l'article **INSECTES** et tous ceux que l'on vient d'indiquer : il serait donc superflu de traiter en particulier de l'entomologie, science qui a fait des progrès immenses dans ces derniers temps. Parmi les plus célèbres *entomologistes* nous nommerons Latreille, Lamarck, Cuvier, M. le comte Déjean, Müller, M. Fischer à Moscou, etc.; feu Eschholz à Dorpat, MM. de Blainville et Strauss à Paris, et beaucoup d'autres dont la liste serait trop longue, méritent aussi une mention. Les gens du monde consulteront avec fruit, sur cette science naturelle, les *Lettres à Julie sur l'entomologie*, Paris, 1830, 4 vol. in-8<sup>o</sup> avec planches. En allemand, il a paru un bon Manuel d'entomologie, par M. Burmeister, Berlin, 1832. S.

**ENTOMOSTRACÉS.** Sous cette dénomination, Müller a désigné des insectes aquatiques et microscopiques, couverts d'un test ou d'une coquille, dont quelques-uns étaient connus sous le nom générique de *monocles*. La locomotion et la respiration s'exécutent d'une manière tout-à-fait spéciale. Leurs pattes sont munies de branchies, et, au moyen de cette singulière organisation, elles

leur servent tout à la fois pour la natation et la respiration, d'où leur est venu le nom de *branchiopodes*, sous lequel Latreille a désigné ces insectes. Le nombre des organes représentant ce double appareil varie de 6 à 800. Les pattes antérieures sont formées pour la locomotion, la natation et la préhension, les autres pour la natation (*pœcilopes*); ou bien les pattes antérieures sont en forme d'antennes et servent à la natation (*phyllopes*). Au moyen des pattes, ces insectes exécutent des mouvements aussi variés que rapides; ils se meuvent par saccades en frappant l'eau de droite et de gauche avec leur queue, ou ils nagent à l'aide d'antennes ou d'autres organes spéciaux situés à la poitrine. Leur nourriture se compose d'animalcules portés à leur bouche par un courant d'eau établi par le mouvement de leurs pattes ou d'autres organes et qui suit un canal placé sous leur poitrine; presque tous sont carnassiers, quelques-uns sont parasites et vivent sur des animaux aquatiques. L'organe de la vue, unique ou double, est situé sur le front ou sur diverses parties de la tête; il y en a dont cet œil compose toute la tête; ces yeux sont sessiles ou manquant dans quelques espèces, pédonculés chez d'autres. L'organe de la génération est unique ou double dans les différents sexes; il est caché dans la queue, la poitrine ou les antennes. Quelques femelles sont ovipares, d'autres vivipares, ou l'un et l'autre à différents temps. Les œufs sont placés tantôt dans l'intérieur, tantôt sur le dos, d'autres fois sous la queue, où ils s'accumulent sous la forme d'une grappe de raisin, comme chez les crabes, les écrevisses, etc.; d'autres portent leurs œufs à la partie postérieure de leur corps et en dehors, et les petits restent sur cette partie et y croissent ensemble. Il en est qui pondent leurs œufs dans l'eau, sur les corps environnants, et ils éclosent de 5 à 20 jours après la ponte. L'animal est parfait au sortir de l'œuf; d'autres fois il doit passer par l'état de larve et subir plusieurs mues.

Ces insectes habitent, pour le plus grand nombre, les eaux douces et stagnantes; on en trouve peu dans les eaux

pures et limpides, et ils se rencontrent rarement dans les eaux de la mer. L. D. C.

**ENTOMOZOAIRES**, nom composé de *έντομον*, insecte, et *ζωον*, animal, et qui a été donné par M. de Blainville à une grande série d'animaux qui correspond aux classes des insectes, des crustacés, des arachnides, des vers intestinaux et des annélides. Le même naturaliste établit les classes de ce type en raison de l'existence ou de l'absence des appendices, de leur nature, de leur disposition, de leur nombre et de leurs usages.

Caractères généraux : animaux paires, invertébrés, symétriques, articulés; canal digestif complet; appareil respiratoire complexe et extérieur; appareil circulatoire incomplet; génération ovipare, dioïque ou monoïque; hermaphroditisme jamais complet; sexes parfaitement distincts et portés sur des individus différents, ou distincts et réunis sur un seul individu.

Nous renvoyons, pour les détails, au *Prodrome d'une nouvelle distribution systématique du règne animal* (1816) de M. de Blainville, et nous nous bornons à ajouter que les entomozôaires se divisent en deux classes : les *chétopodes* et les *apodes*; ces derniers sont aussi appelés *entozoaires*, de *έντός*, dedans. *Voy.* VERS INTESTINAUX. L. D. C.

**ENTORSE**. Lorsque le pied porte à faux sur un sol inégal, il tend à faire un angle anormal avec la jambe, et dans cet effort les ligaments sont violemment tirillés; un effort de plus, et, les os quittant leurs rapports respectifs, il y avait luxation (*voy.*). On peut considérer comme une entorse le tiraillement de toute articulation, bien que ce mot soit spécialisé pour le pied. On conçoit d'ailleurs que la distension peut être plus ou moins considérable et qu'elle peut s'accompagner même de déchirures partielles des liens articulaires, accident auquel les anciens avaient réservé le nom de *diastasis*.

L'entorse est signalée par une douleur vive au moment même de l'accident, douleur qui ne permet pas de poser le pied à terre et qui va croissant avec rapidité, en même temps qu'un gonflement plus ou moins considérable s'empare du

pied. L'inflammation qui se développe alors peut être très rapide, et elle occasionne dans ce cas des abcès chauds; quelquefois, et plus souvent peut-être, on la voit cheminer sourdement, se propager des parties molles jusqu'aux os et y déterminer des caries dont les conséquences sont toujours fâcheuses, et qui même peuvent aller jusqu'à exiger l'amputation du membre. C'est principalement chez les sujets scrofuleux et de mauvaise constitution que l'on voit ces graves affections succéder à l'entorse.

On ne saurait donc traiter cette affection avec trop de soin dès son début ni arrêter assez tôt le développement de l'inflammation; on conseille pour cela de plonger, au moment même de l'accident, le pied dans de l'eau extrêmement froide, pratique utile en elle-même, mais qui reste presque toujours inefficace parce qu'on ne la continue pas assez longtemps pour déterminer une répercussion bien complète. Mais pour peu que, comme cela se voit très souvent, le traitement ne soit pas immédiat, l'application du froid n'est plus aussi avantageuse et doit faire place aux émoullients et aux narcotiques. D'ailleurs, ce qu'il y a de plus indispensable et ce qui seul suffirait dans les entorses peu graves, c'est le repos le plus complet du membre malade. On se trouve bien de joindre à ces moyens les résolutifs, tels que le savon ou le camphre dissous dans l'eau-de-vie, les huiles volatiles, etc. La compression, faite avec soin au moyen d'une bande ou d'un bas de coutil lacé, est d'une grande utilité, parce qu'elle empêche la nouvelle distension des parties ligamenteuses; elle doit, pour plus de sûreté, être continuée longtemps après que la douleur a complètement cessé. F. R.

**ENTOZOAIRES**, *voy.* ENTOMOZOAIRES.

**ENTR'ACTE**. Ce repos, ménagé à la fatigue du comédien, à l'attention du spectateur, entre les différents actes d'un ouvrage dramatique, appartient presque entièrement au théâtre moderne. Les Grecs ne le connurent point : chez eux, la scène était sans cesse occupée; lorsque les personnages de la pièce cessaient d'y figurer, ils étaient remplacés par le *choeur*,

personnage collectif qui devait y exprimer ses vœux, ses craintes, ses espérances. Ce fut le théâtre latin qui commença à diviser en actes les tragédies et comédies qu'on y représenta ; il n'eut point toutefois d'entr'actes tels que les nôtres, puisque des joueurs de flûte d'abord, ensuite des bateleurs ou faiseurs de tours continuaient, pendant l'absence des acteurs, d'occuper les oreilles ou les yeux du public romain.

Dans l'enfance de notre théâtre, et même encore dans le siècle de Molière, des intermèdes, qui ne tenaient en rien à l'action, envahissaient le terrain de l'entr'acte et avaient le grand inconvénient de faire perdre aux spectateurs le fil de l'histoire. Molière, du moins, sut toujours, quand il en fit usage, le lier à la sienne, et dans ses œuvres capitales, telles que *le Misanthrope*, *le Tartufe*, etc., il se garda bien d'y avoir recours.

L'entr'acte fut enfin rétabli dans son domaine entier et dans tous ses droits de repos absolu, en dépit de Diderot, qui aurait voulu le voir rempli par une pantomime faisant suite au dialogue ; mais ce fut à la condition expresse, imposée par les préceptes et l'exemple des maîtres de l'art, que l'action, suspendue sur la scène, ne le serait point hors du théâtre, que pendant ce temps elle ferait des progrès qui nous seraient révélés par l'acte suivant ; en un mot, que l'entr'acte servirait à autre chose qu'à laisser reposer acteurs et public. C'était, du reste, un précieux moyen fourni à l'auteur dramatique de placer dans cet intervalle tout ce qui aurait pu être froid ou désagréable sur la scène, ainsi que tout ce qui aurait été trop difficile à y exécuter. L'entr'acte pouvait, en outre, avoir une durée idéale, c'est-à-dire plus longue que le temps écoulé durant son cours, tolérance classique, restreinte toutefois dans certaines bornes.

Ce fut le Vaudeville qui, le premier, franchit ces limites dans la pièce intitulée : *Julien, ou Vingt-cinq ans d'entr'acte* ; ce quart de siècle parut bientôt trop peu de chose, et, dans tous les genres, l'entr'acte se mit en possession d'un espace illimité que lui accorda un public auquel, à ce prix, il promettait des mer-

veilles. Nous attendons encore les chefs-d'œuvre que doit nous valoir cette large concession.

Quant à l'entr'acte dans la salle, suspension plus que jamais nécessaire pour une assemblée à laquelle on prodigue maintenant les actes et même les pièces, il est mis à profit pour la causerie, les discussions critiques sur ce qui vient d'être joué, la vente des journaux de spectacle (dont l'un lui a même emprunté son nom), des lorgnettes et des rafraîchissements ; il nous permet aussi, dans l'été, d'aller respirer un instant le frais hors du théâtre, dans l'hiver, de faire provision de chaleur au foyer (*voy.*). Quelques spectacles cependant ont pris la mauvaise habitude de prolonger tellement ces intervalles que les entr'actes durent chez eux beaucoup plus que les actes ; ils nous feraient regretter les flûtes des Romains et les intermèdes de nos pères. M. O.

**ENTRAILLES**, *voy.* **INTESTINS** et **VISCÈRES**.

**ENTRECASTEAUX** (JOSEPH-ANTOINE BRUNI D'), né à Aix en 1740. Son père, qui était président du parlement de Provence, lui fit faire ses premières études chez les Jésuites. Il se distingua de bonne heure par son aptitude au travail, par un jugement sain et précoce, par un caractère doux et bienveillant, et par des sentiments religieux qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours.

D'Entrecasteaux entra fort jeune dans la marine royale, sous les auspices et sous les ordres du bailli de Suffren, son parent. Il eut pour mission de croiser avec une simple barque sur les côtes de la Corse, pendant que le maréchal de Vaux soumettait cette île à la France. Au commencement de 1778, il eut le commandement d'une frégate de 32 canons destinée à convoier plusieurs bâtiments marchands du port de Marseille dans les différentes écueilles du Levant. Il rencontra deux corsaires dont chacun était supérieur à sa frégate ; mais il couvrit son convoi avec tant d'habileté qu'il parvint à sauver tous les bâtiments qui le composaient. La réputation qu'il acquit dans cette circonstance le fit nommer capitaine de pavillon du *Majestueux*, vaisseau de 110 canons, monté par M. de Rochechouart. Il y don-

na plusieurs fois des preuves signalées des plus grands talents et d'un courage impassible. Le maréchal de Castries ne tarda pas à le nommer directeur-adjoint des ports et des arsenaux de la marine royale de France. Il remplit ces nouvelles fonctions avec une intégrité et une étendue de vues fort rares. Un malheur arrivé dans sa famille, et sur lequel M. de Rossel, qui a rédigé le voyage d'Entrecasteaux, ne nous donne pas d'autres explications, le détermina à demander sa retraite. Le maréchal de Castries refusa sa demande; mais en 1785, d'Entrecasteaux, devenu contre-amiral, fut appelé au commandement des forces navales dans l'Inde, et, à l'expiration du terme de son commandement, il fut nommé gouverneur de l'Île-de-France. C'est pendant sa campagne de l'Inde qu'il alla en Chine à contre-mousson, en s'avancant à l'est par le détroit de la Sonde et en passant à travers les îles dites de la Sonde et les Moluques. D'Entrecasteaux pénétra encore dans le grand Océan et arriva à Canton après avoir contourné par l'est et par le nord les îles Mariannes et les Philippines. Les talents nautiques et la fermeté dont il donna un éclatant témoignage pendant cette navigation difficile et périlleuse, qu'il avait entreprise le premier, le firent choisir pour aller à la recherche de La Pérouse et compléter les découvertes qui lui restaient à faire. Malgré les soins les plus minutieux; il ne put remplir la première partie de sa mission, dont l'honneur était réservé à M. Dumont-d'Urville; mais ses nombreuses découvertes rendirent sa campagne une des plus brillantes qui aient encore eu lieu. Au mois de juin 1793, d'Entrecasteaux trouva le détroit de Dampier, et alla explorer la partie occidentale de la Nouvelle-Bretagne. Il releva les îles Manaoua-Taoui et la partie nord d'Ikana-a-Maoui; il reconnut en entier la côte occidentale de la Nouvelle-Calédonie, la côte occidentale de l'île Bougainville, et la partie nord de l'archipel de la Louisiade. Il découvrit au sud de Van-Diémen une suite de canaux, de rades et de beaux ports dans lesquels viennent se jeter de grandes rivières. Il reconnut près de 300 lieues de côtes au

sud-ouest de l'Australie ou Nouvelle-Hollande, à savoir toute la terre de la Lionne (*Leeuwin*) et la terre de Nuytz presque entière; il mouilla à Tonga-Tabou le 22 mars 1793, constata l'identité des îles Salomon de Mendana avec les terres vues par Surville et Shortland, et reconnut 80 lieues des côtes de la Nouvelle-Guinée que nous avons appelée Papouasie. Après ces belles découvertes, qui le placent au nombre des plus illustres navigateurs, d'Entrecasteaux fut attaqué du scorbut et succomba le 20 juillet 1793, âgé de 54 ans, lorsqu'il était sur le point d'arriver dans l'île de Java. Sa mort causa une douleur universelle dans les équipages des deux frégates.

Le voyage de d'Entrecasteaux, rédigé par M. de Rossel, son capitaine de pavillon et ami, fut imprimé à Paris en 1808; M. de Rossel y ajouta des observations sur la position des îles et des côtes. M. Beautemps-Beaupré, ingénieur-hydrographe de l'expédition, y joignit l'atlas qu'il avait rédigé, et dans lequel les positions des côtes visitées pendant cette importante expédition sont tracées avec une exactitude inconnue peut-être jusqu'alors. G. L. D. R.

**ENTRECHATS.** Ce terme de l'art chorégraphique vient de l'italien *intreciato*, entrelacé. L'entrechat est, en effet, un pas ou plutôt un assemblage de pas s'offrant à l'œil sous cet aspect; ces cabrioles croisées sont les fioritures de la danse. Les amateurs en doivent l'invention, ou du moins l'importation chez nous, à la fameuse Camargo (*v.*). Ce fut elle qui battit les premiers entrechats à l'Opéra en 1730; on cria au prodige, et pourtant elle les battait seulement à quatre. Il fallut un intervalle de trente ans pour que M<sup>lle</sup> Lany, autre danseuse célèbre aussi de son temps, les élevât à six; plus tard on arriva à huit; enfin Trémitz, le dieu de la danse des salons, les battit jusqu'à dix. La chorégraphie de nos jours a découvert, en outre, les entrechats *coupés*, *couchés*, etc. L'entrechat n'en restera pas là, il craindrait trop d'être appelé stationnaire; et tout annonce qu'il fera encore de nouveaux pas dans la route du progrès. M. O.

**ENTRE - COLONNEMENT.** On

appelle *entre-colonne* la distance d'une colonne à une autre dans les colonnades ou dans les péristyles, et *entre-colonnement* l'intervalle uniforme qu'on a fait régner entre toutes les colonnes du même ordre. Cette distance n'est pas arbitraire, mais les artistes ne sont pas d'accord sur ses proportions. Vitruve distinguait cinq espèces d'entre-colonnements qu'il nomme *pycnostile*, *systile*, *eustile*, *diastile* et *aræostile*. Il ne les adaptait d'une manière spéciale à aucun ordre particulier : l'architecte avait à choisir et l'ordre et l'entre-colonnement qui lui convenaient le mieux. Mais Vignole et Scamozzi cherchèrent à établir des règles propres aux différents ordres.

La justesse des proportions unit étroitement l'entre-colonnement à l'entablement (*voy.*) et aux ornements qu'il renferme. Dans l'ordre dorique, par exemple, l'entre-colonnement ne doit avoir ni moins d'un triglyphe ni plus de cinq, en ne comptant pas ceux qui portent à plomb sur les colonnes.

Les modernes ont observé les mêmes règles pour l'entre-colonnement des groupes de colonnes accouplées, les deux colonnes accouplées devant être le plus près qu'il est possible sans se toucher. Telle est la belle colonnade du Louvre. Quelquefois on élève les couples sur un seul piédestal ; mais l'ordonnance du monument gagne en légèreté lorsque l'artiste ménage assez d'espace entre les colonnes pour que les piédestaux soient distincts, ce qui est indispensable surtout lorsque les couples de colonnes sont surmontés de couples supérieurs toujours plus petits : l'axe des plus élevées devant être la prolongation perpendiculaire de l'axe des colonnes inférieures, on sent combien l'élégance gagne à ce que les piédestaux soient séparés, et par conséquent plus en harmonie avec les colonnes qu'ils soutiennent. *Voy. COLONNE, COLONNADE.* L. L.-T.

**ENTRÉES** (art culinaire). Nous y comprenons les potages, sur lesquels Carême a fait un si beau livre ; il les appelait les *portiques du temple*. M. de Cussy, qui les aimait au souper, ou la nuit au bal, ou en voyage et à deux heures dans la journée, les bannissait sévèrement des grands

dîners ; il était inflexible là-dessus\*. Carême a eu à ce sujet avec lui de vives discussions : il voulait maintenir les entrées dans les grands repas, mais au fond il était peut-être de l'avis de M. de Cussy. « Dans un dîner *prié*, disait ce dernier, je tolère, j'appelle même le potage, si c'est à petite dose, si c'est sept à huit cuillerées par convives. » Le potage le plus cité par les maîtres est le potage à la *Camérani*, du nom de l'ancien régisseur et acteur de l'Opéra-Comique, et celui de *Louise Contat*, l'une des plus brillantes actrices qui ait honoré la scène française ; on le trouvait servi sur des assiettes chaudes en arrivant à la table. M<sup>lle</sup> Contat (*voy.*) avait pour convives chaque semaine les hommes les plus aimables et les jeunes gens les plus spirituels de Paris.

Nous répéterons ces anciennes vérités ou lieux communs, comme on voudra, que les entrées sont la partie capitale, nourrissante, splendide du dîner, qu'elles sont sérieusement le dîner, les deux premiers étages de la maison ou du palais. Les entrées sont infinies, et nous ne pouvons énumérer les principales ; mais les entrées fondamentales et habituelles sont composées de viandes différentes et *faites* : on les nomme *grosses entrées*, *entrées de broches*, *entrées de braises*, et quelquefois *relevés*. Laguière et Carême en comptaient plus de cinq cents, qui toutes, plus ou moins, avaient été servies de leur temps : nous n'avons pas vérifié leur calcul, mais nous avons découvert qu'on en doit d'importantes à l'appétit connaisseur et hardi du congrès de Vienne (1815), qui certainement y a

(\*) Nous, pour notre part, nous avouons que nous le serions beaucoup moins ; mais cela tient sans doute à ce que nous ne sommes pas entièrement à la hauteur de ces questions sur lesquelles le goût le plus exercé, le plus fin, le plus délicat, peut seul se permettre une opinion. Bien que nous ayons osé parler de CUISINE, qui sait si le spirituel auteur des articles *art CULINAIRE, DESSERT, DÎNER, ENTREMETS*, etc., accordera que nous soyons de l'école, même de l'école *irréfléchi* ! Nous passons condamnation sur ce point, et nous avouons notre ignorance dans cette science *de la gueule* que tant de grands hommes ont illustrée ; mais aussi nous ne voudrions par nous rendre complice de l'absolutisme gastronomique de M. de Cussy, ni prendre sur nous la responsabilité des oracles culinaires de notre savant collaborateur. J. H. S.

mis la partie la plus durable de ses talents ( voir les *Menus du Maître-d'hôtel français*, de Carême ).

Toutes les productions animales sont matières à entrées : la viande, de boucherie, les issues, les agneaux, le gibier, la volaille, les beaux poissons de mer et de rivière. Il y a différents genres et séries : il y a des entrées naturelles, masquées, grasses, maigres, de boucherie, de basse-cour, d'issues, de forêts, de plaines, de volières, de marais, de boudoirs, etc.

L'habitude n'est pas de servir successivement les entrées, ce serait pourtant une manière parfaite : elles perdent, en attendant sur le feu ou à côté, ou sur les boules, la partie la plus délicate de leur saveur ; elles se séchent sur les cendres et se refroidissent vite sur la table. Pour obvier à l'un de ces inconvénients, il faut renverser l'ordre et servir les *plats délicats* les premiers : ceux-là n'attendent pas ou sont perdus. Nous recommandons l'émincé de volaille fine aux truffes émincées en même temps, le vol-au-vent avec un assaisonnement de viandes au vin de Malaga. L'école, mais l'école irréfléchie, conseille aux gourmets de manger de tout et de faire le tour de la table : ce conseil nous ne le donnons pas, il est beaucoup mieux de choisir quelques mets.

Les mixtions judicieuses élèvent et échauffent l'esprit ; bizarres, elles l'oblitérent, le rendent positivement informe dans les entrées. La table, à sept heures, n'a qu'un mouvement matériel et odontologique ; la conversation n'est pas commencée, surtout cette conversation brillante qui jette sur tout ses vives couleurs. *L'homme vit par les entrées* ; l'existence s'y puise, et, après les fatigues et les maladies, elle s'y rallume ; le reste, dans un dîner raisonné, n'est rien que bordures élégantes, dentelle, enjolivements. Les premières entrées sont celles de la saison : manipulez-les finement dans l'intérêt des estomacs paresseux. L'entrée qui substante une jeune femme ou de jolis enfants, ne convient pas ou convient peu à un jeune homme et à un vieillard dont les préoccupations intellectuelles sont encore assez vives. Tenez bien compte de ces différences si vous voulez être hygié-

nique, délicat et recherché. L'un des privilèges de la science, c'est aussi de relever le malade.

L'homme qui s'ennuie et se blase est bien malade ; il se meurt même, car la vie c'est un goût vif et des impressions précises. Les entrées ravivent le pied de l'arbre et tous les canaux de sa sève. Carême nous explique, dans des pages pleines d'heureuses observations, comment le suc des viandes rétablit vite la pureté du sang.

*Janvier* possède toutes les entrées estimées, toutes les entrées splendides. Elles sont excellentes en *février* ; encore soignées en *mars*, toutefois elles ont fait des pertes ; elles pâlisent en *avril*, et s'effacent en *mai* ; elles se relèvent sous les fines pluies de *juin* par des légumes délicats et des viandes tendres. En *juillet*, les entrées sont toujours tendres et plus variées et plus friandes ; en *août*, les terres de promesse se dessinent devant vous. *Septembre* est encore jeune et il est riche de gibier ; *octobre* offre ses fruits et ses viandes choisies ; *novembre* ses cailles fondantes et d'admirables poulets. En *décembre* vous avez le plus beau ciel sur la tête et à vos pieds les joies du paradis !

Quatre entrées bien méditées et bien exécutées suffisent au dîner quand les convives sont gens de goût ; deux au déjeuner. Le matin, vous les composerez de volailles, car les grosses viandes noires seraient capables d'abrutir pendant quelques heures les estomacs robustes et actifs. Faites souper ( car un homme bien élevé ne soupe pas seul ) avec des soles, des émincés de volailles aux vins chauds et vieux ; servez le champagne non glacé et versez-le à petite dose depuis le commencement jusqu'à la fin de la collation. Le vin ordinaire de MM. Gastaldy, Corvisart, de Cussy et Grimod de la Reynière était le *vieux Laffitte*. Servez sur des assiettes chaudes ; servez à point, rapidement. Quand un invité vous arrive tard, ne faites rien revenir de la cuisine : c'est une faute énorme, et vous ralentissez le

(\*) Le célèbre auteur de l'*Almanach des Gourmands* vient de mourir (janvier 1838) ; il a suivi de bien près dans la tombe M. de Cussy, qui ne jouissait pas d'une moins grande autorité parmi les gourmands. S.

service; vous n'avez qu'une chose à faire, c'est de le jeter dans le courant du dîner. Ayez toujours présent à l'esprit les tristes conséquences du courage gourmand dans un corps fatigué. Gastaldy, l'un des habiles médecins de l'empire, homme de tant d'esprit et d'estomac, meurt à table, en riant, en répétant un mot de verve que Corvisart venait de lancer; il expire un verre de champagne à la main. Un causeur spirituel, le médecin Moulin, tombe ainsi chez Grignon au milieu de ses confrères. Le grand-aïeul de Grimod de la Reynière, homme spirituel et fermier général, expire de la même manière, les lèvres humides d'Aï et en riant aux éclats. Le soir, songez aux entrées que vous avez attaquées, et ayez toujours sous les yeux comme un vif avertissement la mort du maréchal Lauriston. Nos pères étaient fort sages : ils n'étaient gais et expansifs que vers le matin; c'est le contraire de nos jours, le matin est le moment de la morosité.

Racontons, pour finir cet article, deux petites scènes de la cour impériale, qui ont été le cadre de quelques délicieuses entrées.

Napoléon, après un assez long dîner, plus long du moins qu'à l'ordinaire, était rentré de bonne heure, mais il n'avait pu reprendre le travail; il était lourd et agité. Après deux heures d'inertie et d'essais infructueux, il avait fini par entrer chez l'impératrice; mais cette nuit-là fut ravie au sommeil. Il ne revint à son cabinet qu'à sept heures. Ayant éprouvé de nouveau l'impossibilité de dicter, il demanda son déjeuner : huit heures sonnaient, et jamais on ne l'avait vu déjeuner sitôt. Il était chagrin, harassé, quelques plis saillaient sur sa figure; quand, sortant tout à coup de sa léthargie morale, il demanda à son premier maître-d'hôtel pourquoi « il ne servait jamais sur sa table une entrée excellente, les *crépinettes de cochon*. » Cette question embarrassa d'abord l'officier de bouche; quelle question en effet, et quel désir! Dunan voulut se justifier en qualifiant le mets d'aliment grossier et lourd. « Sire, dit-il, ce qui est indigeste n'est pas gastronomique. » Un des officiers de l'empereur ajouta : « V. M.

ne pourrait pas manger de crépinettes et travailler quelques instants après. — Bah! bah! ce sont des contes; je travaillerai malgré cela. — Sire, répondit Dunan, V. M. sera obéie demain à déjeuner. » Et le lendemain le chef des offices impériaux servit le plat demandé; seulement les crépinettes étaient en chair de perdreaux, ce qui était bien différent. L'empereur en mangea avec délices. « Votre plat est bien délicat, monsieur, dit-il à Dunan; je vous en fais mon compliment. Ma foi! le travail épuise à la longue; voilà bien des nuits blanches et j'avais besoin aujourd'hui d'un bon déjeuner. »

Deux années après (et c'était au moment où le cabinet des Tuileries allait rompre la paix avec la Russie), le même officier de bouche inscrivit les *crépinettes* sur le menu et les présenta au déjeuner. Ce jour-là Murat et Bessières devaient déjeuner au palais; cependant des affaires instantes les avaient éloignés de Paris à la fin de la nuit. Mais quel autre accueil reçurent les crépinettes de volaille, et que l'empereur parut changé pour elles! Il venait d'avaler à sa manière, en une seconde, quelques cuillerées de potage, quand, décrochant vivement la première assiette, il aperçut son plat favori : sa figure se contracta, il se leva, repoussa la table et la renversa, avec tout ce qui était dessus, sur un magnifique tapis d'Ispahan, et s'éloigna en agitant ses bras, en élevant la voix et en jetant les portes les unes sur les autres jusqu'à son cabinet. M. Dunan se crut foudroyé et resta là sur le plancher, immobile et brisé comme les belles porcelaines du service. Quelle tragédie traversait tout à coup le palais! Les écuyers tranchants étaient tremblants, et les valets de pied, effarés, s'étaient enfuis peu de minutes après. Cependant il leur avait fallu revenir se hâter de relever la table et de ramasser les débris; mais le maître-d'hôtel éperdu s'était rendu chez le grand-maréchal du palais pour invoquer ses conseils et ses bontés, et il y était arrivé avec la figure d'un homme anéanti. Duroc écouta le récit de cette scène un peu vive; quand il la connut, il sourit doucement à Dunan. « Vous ne connaissez pas en-

core l'empereur; si vous voulez m'en croire, vous irez sur-le-champ faire recommencer son déjeuner et le plat de crépinettes. Vous n'êtes pour rien dans cet éclat, les affaires seules en sont cause. Quand l'empereur aura fini, dans une heure, il vous redemandera probablement son déjeuner. Allez, Dunan, et tenez-le prêt. »

Le pauvre maître-d'hôtel ne se fit pas prier et courut faire exécuter ce second déjeuner. A peine était-il prêt que l'empereur sonna et le demanda avec impatience. Dunan le porta jusqu'à l'appartement et Roustan le servit. Ne voyant pas à ses côtés son chef d'office, Napoléon demanda avec douceur et vivacité où il était et pourquoi il ne servait pas? On l'appela. Il reparut la figure encore toute pâle, mais les mains munies du plus beau poulet rôti. L'empereur lui sourit avec bonté, mangea une aile et un peu de crépinettes, puis il loua les mets. Faisant signe à Dunan d'approcher, il lui toucha la joue à plusieurs reprises en disant d'un accent ému : « Monsieur Dunan, vous êtes plus heureux d'être mon maître-d'hôtel que je ne le suis, moi, d'être l'empereur de ce beau pays. » Il acheva son déjeuner en silence et ses traits étaient altérés. F. F.

**ENTRÉES** (théâtre). C'est ainsi que l'on nomme le droit ou la faculté dont jouissent, à divers titres, les personnes qui peuvent prendre place dans un théâtre sans avoir rien payé. Tels sont principalement les auteurs dramatiques lorsque leurs pièces ont été représentées ou sont mises en répétition; une concession bienveillante leur accorde même, en général, leurs *entrées* dès que leurs ouvrages sont reçus. Ajoutons que ces messieurs les ont également sur la scène même, privilège qui leur est souvent envié, et bien à tort; car rien n'est si *désillusionnant* que l'intérieur d'un théâtre, sous tous les rapports.

Une foule d'individus s'étaient jadis arrogé le droit abusif des entrées gratuites. Sous Louis XIV, il ne s'étendait pas à moins qu'à toute la maison militaire du roi, et quand Molière en obtint la révocation, ce ne fut pas sans une résistance vive et même sanglante des ex-privilégiés.

Sous Louis XV, cet abus s'était de nouveau glissé partiellement dans les théâtres royaux : cette fois, quand on voulut y mettre un terme, MM. les mousquetaires gris et noirs, privés de leurs entrées sans bourse délier, bornèrent leur vengeance à venir siffler, pour leur argent, les premières nouveautés qui furent représentées. Les comédiens tinrent bon; ils savaient que les mécontents se lasseraient bien vite d'une vengeance qu'il fallait payer comptant tous les soirs.

Aujourd'hui, à l'exception des auteurs qui les ont conquises et des actionnaires qui souvent les ont achetées plus cher qu'à la porte, peu de personnes ont des *entrées de droit*; mais, en revanche, les *entrées de faveur* sont prodiguées dans plus d'un théâtre, les jours même où la trompeuse affiche les déclare *suspendues*. Toutes ces entrées heureusement ne se donnent pas le mot pour *entrer* le même jour, et d'ailleurs les directeurs savent employer, dans l'occasion, la fiction utile des loges ou stalles *louées*; sans quoi, tout ce qui reste de public payant pourrait fréquemment rester à la porte de la salle.

Les entrées des auteurs de nos théâtres sont temporaires ou perpétuelles: on obtient les premières pour une pièce, et les autres pour un nombre d'ouvrages déterminé par le règlement de chaque spectacle. Dans les théâtres secondaires, les auteurs se sont réservé, en outre, quand ils ont fait pour cela un nombre d'ouvrages suffisant, l'avantage de jouir d'une seconde entrée, qu'ils peuvent, soit par don, soit par cession, transporter sur une autre tête. M. O.

**ENTRÉES** (GRANDES ET PETITES), droit de s'introduire ou d'être introduit dans la chambre du roi de France, qui s'accordait à la naissance, à certaines dignités, à certaines charges et à la faveur. Sous Louis XIV, celui de nos souverains qui sépara le moins l'étiquette de la dignité, les choses étaient ainsi réglées : à l'heure que le roi avait prescrite la veille, le premier valet-de-chambre, qui couchait au pied du lit du roi, le réveillait; aussitôt le dauphin et les princes, fils du dauphin, avaient la liberté d'entrer. Jouissaient du même pri-

vilége, le roi étant encore au lit, son frère, le duc d'Orléans, et son neveu le duc de Chartres : pour ceux-là seulement, le garçon de la chambre ouvrait les deux battants de la porte. Suivaient les autres princes du sang, les princes légitimés, le grand-chambellan, les quatre premiers gentilshommes de la chambre, le grand-maître de la garde-robe, les maîtres de la garde-robe, le premier médecin, le premier chirurgien, M. le duc de Lauzun, et quelques serviteurs du roi et des princes, à qui cette faveur avait été accordée ou conservée. Le roi sorti du lit, ayant sa robe de chambre et ses pantoufles, demandait la première entrée, et le *petit lever* commençait. Étaient admis, au moyen d'un *brevet d'entrée*, les ducs de Mazarin, de Villeroy, de Charost, et messieurs de Grammont, de Dangeau, de Beringhen, les quatre secrétaires du cabinet, les valets-de-chambre qui n'étaient pas de quartier, les deux lecteurs, et une douzaine d'individus prêtres ou séculiers admis par faveur. Au moment de s'habiller, le roi demandait *sa chambre* : alors entraient les aumôniers, les portemanteaux, porte-arquebuses et autres officiers de la chambre. Les huissiers s'emparaient de la porte, et un d'eux allait dire à l'oreille du premier gentilhomme de la chambre les noms des gens de qualité qui attendaient à la porte : c'étaient des cardinaux, des ambassadeurs, des maréchaux, des premiers présidents, etc. Le premier gentilhomme répétait ces noms au roi, qui donnait l'ordre de laisser entrer. L'huissier ne nommait point le prince de Conti, le duc de Vendôme et quelques autres, dont était le poète Racine : ils étaient introduits sans ordre. Après eux, on laissait entrer toute la noblesse et les officiers de la maison du roi. L'huissier demandait le nom et la qualité de ceux qu'il ne connaissait point, et personne ne devait le trouver mauvais : c'était un devoir de sa charge. L'heure du conseil terminait le *grand lever*. Lorsque le roi revenait de la chasse, ceux qui avaient les entrées le matin en jouissaient au *déboté*, ainsi qu'au *grand et petit coucher*, pendant lesquels le roi se déshabillait; ayant pris sa robe de chambre et ses pantoufles, il saluait, et l'on

sortait de la chambre dans un ordre inverse à celui des entrées du matin, d'abord le gros des courtisans, puis successivement ceux de la première entrée, les princes du sang, ceux de la famille royale, quelques favoris, le premier médecin et les valets de chambre, qui assistaient seuls le roi quand il se mettait au lit. Cet ordre des entrées était à peu près le même chez tous les princes dont la maison était formée, et subsista en France jusqu'à la captivité de Louis XVI. Cet usage avait cela d'excellent, comme tous les privilèges honorifiques, de ne point grever la cassette du roi, qui récompensait par des honneurs (et l'idée qu'on attache à ce mot varie suivant les temps) les services que lui rendait la noblesse. L. C. B.

**ENTREMETS**, service qu'on place entre les rôtis, les relevés et le dessert, aux confins du dîner (*voy.*); c'est sa partie travaillée, perdue peut-être et logiquement inutile, celle qui précède les vingt stériles assiettes du dessert. L'entremets, et son dernier développement le dessert (*voy.*), ne sont plus que deux superfluités presque fanées, alors même que ces petits services sont dus aux dames les plus soigneuses et les plus jolies. La raison en est simple : c'est qu'à ce point du dîner l'estomac n'en peut plus et cherche à planter l'étendard dans quelque morceau de ce vieux fromage qui a ces deux effets : « d'altérer le palais et de désobstruer les tubes les plus actifs. » En conséquence, ne touchez à l'entremets que par courtoisie. Nous ne sachions d'ailleurs qu'un bon plat de cette espèce, le *soufflé* au vin blanc de l'Ermitage; mais n'en mangez pas plus de deux cuillerées, que vous mouillez incontinent d'un verre de Frontignan, de Tonnerre ou de Pacaret\*.

- Les gelées de fruits, les cerises par exemple au vin de Madère, donnent un entremets très fin. Quelques glaces au

(\*) Nous avons déjà dit que notre collaborateur est un peu exclusif, ce qu'en général notre ouvrage se pique d'être le moins possible. Mais que nous servirait de lui citer d'autres entremets passables? il rirait à nos dépens avec ses amis les gourmands et opposerait à notre *cuisine bourgeoise* les tables modèles de vingt grands seigneurs et les décisions non susceptibles d'appel de leurs officiers de la bouche. *Voy.* la note de la page 581. J. H. S.

rhum et au vin fin sont de bonnes variétés d'entremets.

Toutefois au dîner et vers sa fin, leur digestion est pleine de péril. L'amateur expérimenté et sage ne les recommande pas à ce moment-là.

Les entremets sont dans le dîner ces décorations légères, élégantes, nombreuses, qui surmontent les portes, entourent les glaces, occupent le milieu des papiers peints dans nos appartements. Ces décorations sont agréables et souvent de bon goût, mais il ne faut pas leur sacrifier trop d'argent; et à vrai dire, ces modestes décors ne sont à leur place que dans de petits entresols, dans des appartements frais et délicats. L'entremets est cela, de petits ornements dans un grand dîner médité. M. de Cobentzl appelait l'entremets la *cuisine des soirées*, et cette qualification est juste.

On peut y trouver un excellent *second déjeuner* pour deux heures, lorsqu'on dîne à sept, ou le *souper*, si vous avez le confort de bons vins blancs, des vins éprouvés; mais soyez sûrs ou ne servez pas!

Les entremets ainsi compris, et sous les réserves que nous venons de faire, nous recommandons particulièrement ceux de douceur et des végétaux de nos jardins, ensuite le *petit four* créé par Carême, les petits gâteaux chauds aux confitures, les tartelettes sucrées croquantes, les meringues à la crème française, les punchs, les poudings, les gâteaux d'amande, les génoises, les gâteaux fourrés, etc. Ajoutons, pour achever cette indication, le pâté froid, la daube parée, les œufs au jus avec de l'essence de chair de chapon, de légères omelettes à l'huile de Florence, recommandées par le docteur Roques, ouvertes en sortant de la poêle et remplies de jus de fruits, des beignets aux confitures de Bar; mais on sait qu'une demi-minute les flétrit. Réflexion faite, je ne connais qu'un entremets hors de ligne, fondamental et rationnel: ce sont les *pommes de terre* sautées au beurre fin bouillant, mariées immédiatement aux truffes cuites dans le vin du Rhin. Nous devons cette association, aussi simple qu'une solution d'un problème fondamental, comme par exemple celui

du système du monde, à un de nos amis les plus graves, d'une haute position sociale, et par moment l'un des hommes les plus aimables que nous ayons le bonheur de connaître.

Carême a écrit dans ses *Mémoires* que M. de Talleyrand avait fait servir dans les anciennes galeries des relations extérieures (en 1814) les plus beaux entremets qui aient jamais été exécutés; il ajoutait de vive voix, et je crois encore l'entendre, que « le prince était à la hauteur de tout ce qu'on peut faire de bien et d'habile, culinairement parlant. Il est et restera toute sa vie le maître de la science la plus délicate; c'est un Médicis, et le plus noble de tous. » Puis changeant de sujet avec sa distraction et sa rapidité habituelles, il ajoutait: « Je veux encore, si vous faites de l'entremets un repas du soir, des salades bien trempées dans l'huile d'Aix, et du pâté froid, de la timbale de volailles. »

La conversation vient brocher sur le tout; elle n'est même brillante qu'au premier moment de l'entremets, sous le jet croisé, pressé, des vins vieux.

Le champagne est l'instrument désordonné des entremets, le vin des fous. Nous ne le repoussons pas formellement pour les jeunes gens des écoles, les sous-lieutenants et même les lieutenants d'une banlieue, ni à petite dose pour les dames, dont il délie la langue; mais nous le repoussons pour les personnes qui pensent, dont le labeur est la méditation: il épuise, il énerve indignement toute intelligence active. Malheur à vous si les amis qui vous donnent à dîner en ont disputé le prix à quelque obscur fournisseur! malheur à vous, dîneur délicat, causeur distrait, quand ceux-ci ne doivent leurs caves qu'aux occasions, aux rabais! Vous êtes traqué, et votre estomac surpris ne va plus qu'à l'aventure. F. F.

**ENTREPAS**, allure défectueuse du cheval, approchant beaucoup de l'amble (*voy.*). En effet, c'est une espèce d'amble rompu, moitié pas et moitié amble, mais très différent de l'un et de l'autre. C'est, à proprement dire, le train des chevaux qui vont sur les épaules.

L'entrepas partage, avec l'*aubin*, le nom de *train rompu, désuni ou composé*. On

confond souvent ces deux allures en effet très semblables; cependant, on dit qu'un cheval va l'*aubin* (du latin *ambo*), lorsqu'en galopant avec les jambes du devant il trotte qu'il va à l'amble du train de derrière. Un tel animal est peu estimé, parce qu'on ne peut l'employer ni pour le train ni pour le carrosse, et qu'il s'use très promptement. L'*aubin* tient à la fois du trot et du galop. Les causes de ces deux allures sont rigoureusement les mêmes: elles proviennent l'une et l'autre d'excès de fatigue et de faiblesse des reins. Aussi voit-on les chevaux de messageries prendre l'entrepas au lieu du trot, et les chevaux de poste tomber du galop dans l'*aubin*, à mesure qu'ils se ruinent.

On dit ordinairement: *ce cheval va l'entrepas, un bon entrepas*. Nous laissons à décider jusqu'à quel point cette dernière épithète peut s'adapter à une habitude de corps toute vicieuse.

L'entrepas est encore connu sous le nom de *traquenard*. L. B.-V.-N.

**ENTREPONT.** Dans la marine, on appelle ainsi l'espace compris entre deux ponts ou planchers d'un navire. Cet espace sert de logement et d'établissement pour une batterie dans un vaisseau de guerre. La hauteur de l'entrepont change avec la grandeur du bâtiment, et varie selon que l'entrepont est le premier, le second ou le troisième. Le premier entrepont d'un vaisseau ordinaire, celui qui reçoit la première batterie, la batterie basse, celle qui est le plus rapprochée de la ligne de flottaison, et par conséquent de la quille, a ordinairement de 5 pieds et demi à 6 pieds de haut. Au moyen-âge, il y avait des navires à 2 et 3 couvertes ou ponts, comme le démontrent la *Capitulare nauticum pro emporio Veneto*, 1256, le *Contractus navigii domini Regis cum Venetis*, 1268, les marchés passés avec les Génois pour la seconde croisade de saint Louis, et plusieurs des statuts de Gazarie publiés pendant le XIV<sup>e</sup> siècle. Les entreponts étaient dans ces navires d'une hauteur considérable; nous trouvons par exemple que la *Bonne-Aventure* de Gênes avait 5 pieds 7 pouces d'entrepont, et la *Sainte Marie* de Venise, 6 pieds et demi. Le mot *entrepont* n'était

pas encore en usage au XVII<sup>e</sup> siècle: on ne le trouve dans les dictionnaires que depuis Lescalier, 1777. A. J.-L.

**ENTREPÔT.** Lorsque les nations ne défendent pas absolument l'entrée de leur territoire aux provenances étrangères, elles les frappent de droits de douanes (*voy.*), qui n'ont pas seulement pour but de protéger l'industrie nationale, mais qui sont aussi établis dans la vue de créer des ressources au trésor public. A l'origine des droits de douanes, le besoin de rendre la perception plus facile et d'éviter la fraude fit recouvrer ces droits au moment même où la marchandise était introduite; cependant cette marchandise est rarement destinée à une consommation immédiate, quelquefois même elle doit être réexportée. Il arrivait de là que le commerce était obligé de faire des avances considérables, qui augmentaient le prix des objets pour le consommateur et qui restreignaient nécessairement les opérations aux objets dont le débit était certain. Les intérêts du commerce n'étaient pas seuls lésés dans cet ordre de choses; il ne perdait pas seul à ne point pouvoir étendre et varier ses approvisionnements, de manière à tenter toutes les fantaisies, à satisfaire tous les goûts des consommateurs: le fisc aussi perdait à la restriction du marché, puisque ses recettes augmentent avec les débouchés, avec le nombre des ventes.

Ces considérations déterminèrent l'établissement de *ports francs*, où les marchandises étrangères purent arriver et séjourner en exemption de droit. Mais l'expérience ne tarda pas à révéler combien cette institution était imparfaite. Le port déclaré franc devenait en quelque sorte un pays étranger, un état ennemi dans l'état; si l'industrie s'y développait, elle ne pouvait écouler ses produits dans l'intérieur, car ils en étaient repoussés par des droits et des prohibitions.

En France, Colbert, frappé de ces inconvénients, établit pour les provenances étrangères la faculté de l'*entrepôt*, c'est-à-dire la faculté de les déposer dans des magasins, pour les réexporter sans payer de droits, ou pour les écouler à l'intérieur en n'acquittant l'impôt qu'au moment de

la consommation. De là les ordonnances de 1667 et de 1670. Le préambule de cette dernière expliquait que « le roi, en prenant ces mesures, avait eu pour but de donner aux négociants de tous pays la facilité de se servir de ces ports comme d'une étape générale, où ils pourraient apporter toutes leurs marchandises, soit pour les vendre en France, soit pour les transporter hors du royaume. » Mais ces heureuses combinaisons du génie de Colbert ne reçurent qu'une exécution passagère. La ferme générale, qui ne voyait dans l'entrepôt que des risques de fraude et des frais de surveillance qui tombaient à sa charge, en obtint la suppression à la mort du grand ministre. Plus d'un siècle s'écoula avant que la France songeât seulement à le rétablir. Ce n'est, en effet, qu'en 1790 qu'on y revint, mais seulement par des applications locales et de peu d'importance, dont la guerre, bientôt devenue générale, arrêta les développements. Un essai plus étendu eut lieu en l'an XI, après la conclusion du traité d'Amiens; et, chose remarquable, c'est dans cette même année que l'Angleterre fonda le premier entrepôt de Londres. Cette ville en compte aujourd'hui cinq; plusieurs, notamment celui qui est connu sous le nom de *dock de sainte Catherine* (voy. Docks), ont des proportions colossales. L'exemple a été suivi par toutes les nations commerçantes; il est triste d'avouer que, jusqu'à ces dernières années, la France était une de celles chez qui le système des entrepôts était le plus imparfait, et que, malgré les améliorations introduites par des lois récentes, nous sommes loin de retirer de cette institution les avantages qu'en obtiennent d'autres peuples voisins, par exemple les Anglais.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur l'état actuel de la législation française relativement aux entrepôts de douanes.

Il y a d'abord l'entrepôt pour les marchandises dont l'introduction en France est frappée d'un droit; puis l'entrepôt pour les marchandises prohibées. L'entrepôt pour les marchandises tarifées se distingue en entrepôt *réel* et en entrepôt *fictif*. L'entrepôt réel, c'est le dépôt de la marchandise dans un maga-

sin unique placé sous la surveillance immédiate de la douane, fermant à deux clefs, dont l'une est remise au commerce.

L'entrepôt fictif, c'est le dépôt, dans les magasins même du commerçant et sous sa seule clef, des objets par lui importés, à charge de garantir le paiement des droits dont ils sont passibles s'ils entrent en consommation, ou de justifier de leur réexpédition légale.

L'entrepôt fictif est accordé, dans les ports ouverts au commerce des colonies françaises, pour les denrées et marchandises importées desdites colonies par navires français, et qui jouissent à ce titre d'une modération de droits. Ces ports sont au nombre de 25, savoir : Toulon, Cette, Bayonne, Bordeaux, Rochefort, La Rochelle, Nantes, Lorient, Brest, Morlaix, Grandville, Cherbourg, Rouen, le Havre, Honfleur, Fécamp, Saint-Valery, Boulogne, Calais, Dunkerque, le Légué, Vannes, Saint-Brieuc, Caen et Port-Vendre. L'entrepôt fictif est également accordé, mais dans les ports d'entrepôt réel seulement, à certaines marchandises d'encombrement; encore quelques-unes des marchandises pour lesquelles cette faveur est concédée ne peuvent-elles en jouir qu'autant qu'elles ont été importées par navires français.

La durée de l'entrepôt fictif est d'une année. Cependant les propriétaires ou consignataires qui justifient de l'impossibilité de vendre ou de réexporter leurs marchandises obtiennent des prolongations, mais à charge de prolonger aussi la garantie des droits. A l'expiration des délais fixés, il faut acquitter ces droits ou réexporter. Faute de faire l'un ou l'autre, il est décerné contrainte par l'administration des douanes, en vertu de la soumission qui a été fournie au moment de la mise en entrepôt.

Quant à l'entrepôt *réel*, il existe pour les denrées coloniales et autres marchandises de toute espèce non prohibées, dans les 25 ports suivants : Marseille, Cette, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Rouen, Lorient, Saint-Malo, Cherbourg, Honfleur, le Havre, Dunkerque, Calais, Dieppe, Boulogne, le Légué, Port-Vendre, Arles, Toulon, Agde, Morlaix,

Caen, Saint-Valery-sur-Somme et Granville.

Nous verrons tout à l'heure que certaines villes de l'intérieur ont récemment obtenu des entrepôts réels pour des marchandises tarifées et même prohibées.

Les ports ne jouissent de l'entrepôt réel qu'à la charge d'y affecter des magasins sûrs, réunis en un seul corps de bâtiment, situé sur le port ou à proximité du bureau de douanes. Les magasins sont entretenus par le commerce; ils ferment à deux clefs : l'une reste entre les mains du contrôleur aux entrepôts, l'autre est remise à l'agent délégué par les commerçants.

La faculté de l'entrepôt peut être refusée à tout négociant ou commissionnaire qui aurait été convaincu d'avoir importé ou exporté des marchandises en fraude, ou d'avoir effectué des soustractions et substitutions.

Lorsqu'un négociant veut faire admettre des marchandises en entrepôt réel, il doit en faire, avant le débarquement, sa déclaration, indiquant la nature, l'espèce, la qualité, la provenance, la quantité. Après le débarquement, les marchandises sont soumises à une vérification. Si la visite fait reconnaître un excédant de plus d'un 20<sup>e</sup> pour les métaux et du 10<sup>e</sup> pour les autres marchandises, cet excédant peut être mis immédiatement en consommation, après avoir été frappé du droit d'entrée et du double droit pour amende. La vérification terminée, la marchandise est inscrite sur un registre destiné à constater son état au moment de l'entrée en entrepôt. Tous les déficits qui sont constatés pendant le séjour donnent lieu au paiement des droits, sauf le cas où ces déficits proviennent de déchets naturels. Ces déchets sont prévus et réglés par la loi et les règlements.

La durée de l'entrepôt réel est de trois années si les marchandises sont placées dans l'entrepôt régulièrement constitué, et d'une année si les objets sont déposés hors de l'enceinte du bâtiment principal. Si le délai d'entrepôt n'est pas suffisant, l'administration, sur la demande motivée de l'entrepositaire, accorde, s'il y a lieu, une prolongation. L'entreposi-

taire peut vendre l'objet entreposé à un tiers qui désire le laisser en entrepôt; mais, pour cesser d'être garant des droits envers l'administration des douanes, il faut qu'il déclare et justifie le transport de la propriété et qu'il fasse intervenir l'acquéreur pour s'engager personnellement.

L'entrepôt cesse par la consommation avec acquit des droits, par la réexportation par mer, par le transit, par l'envoi dans un autre entrepôt. Ces diverses opérations sont soumises à des formalités compliquées de détails que nous ne pouvons exposer ici, et qui toutes ont pour but d'assurer les droits du trésor.

L'entrepôt des marchandises prohibées a pour but de donner, soit au commerce national, soit au commerce étranger la faculté de compléter ses chargements en France avec des produits exotiques. C'est incontestablement un avantage pour le pays; mais on a longtemps différé à l'en faire jouir, parce qu'on craignait de multiplier ainsi les occasions de fraude au préjudice de l'industrie française. Depuis il a été reconnu que des précautions efficaces pouvaient être prises contre les fraudes et qu'il n'y avait pas de raisons sérieuses pour s'opposer à une mesure utile sous tant de rapports. Les lois des 9 février et 26 juin 1835 ont établi des entrepôts pour les marchandises prohibées de toutes espèces dans les ports de Marseille, Bayonne, Bordeaux, Nantes, le Havre, Dunkerque, Calais et Boulogne.

Le commerce ne jouit de l'entrepôt du prohibé qu'après avoir fait disposer dans le bâtiment de l'entrepôt réel, et non ailleurs, des magasins spéciaux, isolés, fermés, comme l'entrée principale, sous les deux clefs du commerce et de la douane. L'administration supérieure est en droit d'exiger, si la marchandise prohibée arrive en quantités considérables, qu'un local séparé, offrant toute sûreté et n'ayant d'ouverture que sur les quais, soit fourni par le commerce.

Les marchandises prohibées ne peuvent arriver dans les ports autorisés à les recevoir que par des navires d'un tonnage déterminé. Il en est de même pour la réexpédition.

La durée de l'entrepôt du prohibé est

de trois années. Si, à l'expiration de ce délai, la réexportation n'a pas eu lieu, les marchandises sont rendues à charge de renvoi à l'étranger.

Les bâtiments chargés de la réexportation sont l'objet d'une surveillance spéciale jusqu'au moment où ils prennent la mer; ils sont signalés aux préposés des postes voisins, qui en suivent les mouvements; pour empêcher qu'ils ne cherchent à effectuer un versement sur les côtes.

Il est, à l'égard des marchandises prohibées, un autre genre de mesure qui a quelque analogie avec l'entrepôt, qui repose sur les mêmes vues, et que, par ce motif, nous croyons devoir faire connaître ici : c'est le *dépôt*.

Lorsqu'un navire se présente pour entrer dans un port de France avec un chargement qui contient des objets prohibés, on n'a pas cru devoir lui refuser l'entrée, si ces objets ne sont qu'une faible partie du chargement; mais ils sont mis en dépôt sous la seule clef de la douane, moyennant un droit de magasinage et à charge de les réexpédier dans le délai de quatre mois, ou d'un mois, suivant les indications portées au manifeste du capitaine. Pour les navires de 100 tonneaux et au-dessus, il faut que les objets prohibés n'excèdent pas le dixième de la valeur du chargement.

Tout récemment encore la France n'admettait même les marchandises non prohibées en entrepôt *réel* que dans les ports. Le législateur l'avait établi ainsi pour la plus grande sûreté de la perception, et on semblait croire dans les ports qu'il en résultait pour ceux-ci un droit inviolable. Lors donc qu'il s'est agi d'accorder à des villes de l'intérieur la faculté de créer des entrepôts réels de douane pour les marchandises non prohibées et prohibées, les ports ont fait entendre les plus vives réclamations : ils ont prétendu qu'on portait atteinte à leur propriété, qu'on voulait les dépouiller particulièrement au profit de la capitale, et qu'on allait déranger toutes les spéculations du commerce régulier. Cependant l'établissement des entrepôts réels à l'intérieur a été une mesure favorable à la liberté et à l'extension du commerce. Les ports ont con-

tinué à recevoir les marchandises, à recueillir les profits de l'arrivage et du débarquement; mais le négociant de l'intérieur n'est plus forcé de laisser sa marchandise emmagasinée jusqu'au moment de la vente : il peut la rapprocher de lui et des consommateurs, c'est-à-dire supporter les frais de magasinage qui lui conviennent, donner directement et sans déplacement ses soins aux objets; enfin multiplier les chances de vente en plaçant, non-seulement des échantillons, mais les choses elles-mêmes sous les yeux du consommateur.

D'après la loi du 27 février 1832, toute ville de l'intérieur et des frontières peut obtenir la faculté d'établir un entrepôt réel pour toutes les marchandises prohibées et non prohibées, *admissibles au transit*, expédiées des ports d'entrepôt réel où elles ont été débarquées sur des bureaux frontières ouverts au transit (*voy. ce mot*). Les villes auxquelles cette faculté a été concédée doivent préalablement y avoir affecté un bâtiment spécial, isolé et distribué intérieurement de manière à ce qu'on puisse y classer séparément les marchandises d'origines diverses. Le même bâtiment doit offrir, en outre, la distribution convenable pour l'établissement des corps-de-garde des préposés, ainsi que des logements et bureaux réservés à l'agent du commerce et à celui des douanes, dépositaires chacun d'une clef de l'entrepôt. Ces édifices doivent être agréés par le gouvernement. Les villes ont à pourvoir à la dépense, non-seulement des bâtiments de l'entrepôt, mais à tous les frais que cet entrepôt occasionne, par exemple aux salaires fixés pour les employés chargés des écritures, de la garde, de la surveillance et de la perception. Elles jouissent, il est vrai, de droits de magasinage dont la perception a lieu d'après les tarifs adoptés par l'administration supérieure.

Le délai de l'entrepôt pour les villes de l'intérieur est de trois années, à partir du jour où les marchandises ont été importées, soit par terre, soit par mer.

Les villes de l'intérieur qui ont des entrepôts réels sont celles de Metz, de Toulouse, d'Orléans, de Paris (qui en compte deux) et de Mulhausen. Mais

Paris et Metz ont seules satisfait aux conditions exigées quant aux marchandises prohibées.

Du reste, les règles que nous avons indiquées ci-dessus pour les entrepôts maritimes sont applicables ici.

Indépendamment des entrepôts dont il vient d'être question, et dont chaque espèce est soumise à des règles générales qui lui sont propres, il y a des entrepôts spéciaux qui ont des règles particulières : tels sont ceux qui ont été successivement accordés aux ports et villes de Marseille, de Lyon, de Strasbourg et de Saint-Martin (île de Ré). Ces entrepôts sont placés dans des conditions exceptionnelles, soit quant aux marchandises qu'on y admet, soit quant à la nature de l'entrepôt (réel ou fictif), soit quant à la durée.

Tels sont aussi les entrepôts pour les *grains* étrangers et pour les *tabacs*, et aussi ceux qui sont établis dans divers ports de la Manche pour le *smoglage*. Ainsi Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne, Cherbourg, Dieppe, Fécamp, Saint-Malo, Morlaix, Roscoff, ont, sous conditions spéciales, l'entrepôt réel pour l'eau-de-vie de grains, dite de genièvre, pour le tafia des colonies françaises, les raisins de Corinthe et le thé. Les cinq premiers ont, en outre, l'entrepôt pour les tissus de soie des Indes connus sous le nom de *foûlards*, de *croisés* des Indes et *crêpes* de Chine.

Les droits de douanes ne sont pas les seuls qui donnent lieu à l'entrepôt : cette faculté est aussi admise pour les droits dont la loi frappe, au profit du trésor, les boissons, à leur entrée dans certaines villes, et pour les droits d'*octroi* qu'un grand nombre de communes perçoivent à leur bénéfice sur la plupart des objets de consommation qui pénètrent dans leur sein. Nous retrouvons ici des règles analogues à celles qui concernent les entrepôts de douanes. Jusqu'en 1834, les personnes qui avaient droit à l'entrepôt, soit pour les liquides sujets à l'impôt sur les boissons, soit pour les objets soumis aux droits d'*octroi*, pouvaient, excepté à Paris, obtenir l'entrepôt fictif, c'est-à-dire à domicile, lors même qu'il existait dans le lieu un entrepôt public. Aujourd'hui, lorsqu'il y a dans une commune

un entrepôt public régulièrement établi, le conseil municipal peut faire supprimer les entrepôts à domicile pour les boissons. Cette disposition a été prise non-seulement pour prévenir les fraudes, qui sont toujours plus faciles dans le système de l'entrepôt fictif que dans celui de l'entrepôt réel, mais aussi pour favoriser la création d'entrepôts publics, création qui ne peut s'effectuer qu'autant que des revenus sont assurés à ces établissements.

La ville de Paris possède *intra muros* un vaste entrepôt pour les liquides, élevé à grands frais, mais dont les produits sont bien faibles eu égard aux dépenses de la construction. L'entrepôt particulier de Bercy lui fait une redoutable concurrence.

J. B-R.

**ENTREPRENEUR.** C'est celui qui, muni de capitaux et de connaissances nécessaires, met en œuvre ou fait mettre en œuvre diverses matières, qui, converties en produits manufacturés, sont ensuite vendues par lui avec bénéfice. C'est aussi celui qui s'occupe d'une foule d'opérations non matérielles sur lesquelles il fait un gain quelconque. Dans le premier cas, le mot *entrepreneur* est synonyme de *fabricant*, mais toujours sa signification est plus étendue, on peut dire presque sans limite; l'autre au contraire est restreinte. En effet, il y a des entrepreneurs d'industrie agricole, manufacturière, et d'une foule d'industries de genres non définis, se rattachant aux sciences, aux arts, aux lettres, à la banque.

Cette définition est toute théorique; car dans le langage usuel le mot *entrepreneur* s'applique plus particulièrement aux personnes qui s'occupent de spéculations ayant pour but les travaux de bâtiment ou encore de spéculations qui se rattachent aux divers services des administrations publiques.

Un entrepreneur, pour toutes ses opérations, a besoin : 1<sup>o</sup> de connaissances générales et spéciales; 2<sup>o</sup> de capitaux.

Les connaissances générales doivent comprendre les règles fondamentales du langage, la géographie, l'arithmétique complète, le droit commercial et l'économie industrielle. Les connaissances spéciales peuvent se résumer dans la géomé-

trie, le dessin, la mécanique appliquée, diverses branches de chimie et de physique, enfin dans l'art agricole et dans celui des constructions. Une partie de ces connaissances est indispensable à l'entrepreneur s'il veut parcourir avec succès la carrière de l'industrie et ne pas marcher à tâtons ou être arrêté par la moindre difficulté. Certes il est des entrepreneurs qui font d'excellentes affaires en ne possédant que fort légèrement les connaissances ci-dessus énoncées, mais il est à remarquer que toujours ces industriels y suppléent par un grand fonds d'expérience et beaucoup de prudence, et qu'en outre les opérations dont ils s'occupent sont en général fort peu compliquées, quoique lucratives. C'est surtout dans des sociétés en commandite et par actions qu'un entrepreneur-gérant doit de rigueur posséder un vaste savoir industriel.

Les connaissances que nous venons d'énumérer sont appelées *capitaux immatériels productifs*.

Les secondes espèces de capitaux, peut-être plus nécessaires à l'entrepreneur que les premiers, sont les capitaux matériels productifs, au rang desquels on classe communément les matières premières, les ateliers ou constructions strictement nécessaires à une industrie, les machines de toute espèce, enfin l'argent ou numéraire, et même le crédit. Un entrepreneur doit toujours, sans aucune exception, apporter dans l'établissement de ses ateliers et autres constructions destinées à son entreprise la plus stricte économie, pourvu que ce ne soit pas au détriment de son industrie. Ainsi donc tout luxe de stabilité et de décoration doit être mis de côté. Un simple raisonnement fondé sur le calcul lui fera voir que des constructions légères sont les seules à adopter; car il est patent que les intérêts composés de la somme économisée sur les constructions le mettront à même plus tard d'agrandir ses opérations, tandis qu'un fort capital engagé dans de solides constructions ne peut que le forcer à les restreindre, souvent même à les arrêter.

Le choix des machines demande aussi une grande circonspection. L'entrepreneur doit sérieusement avoir égard aux fortes dépenses que nécessitent l'achat et

l'entretien des machines compliquées; il aura à peser si, par une division du travail sagement entendue, il lui est permis de se passer, surtout dans le commencement de son opération, de moteurs dispendieux. Il est bon d'envisager froidement les divers cas que présentent toutes les études qui ont dû être faites, et de voir si des dépenses fortes, mais faites à propos, donneront la facilité de soutenir avec plus de succès une grande concurrence. Les capitaux dont nous venons de parler s'appellent *capitaux engagés*.

Le numéraire, nommé aussi *capitaux circulants*, nom du reste que l'on donne encore aux matières premières, est la cheville ouvrière de toute entreprise, et le spéculateur ne doit le prodiguer qu'avec une grande circonspection, afin d'être toujours en état de faire face à toutes les circonstances malheureuses et imprévues qui se présentent journellement dans les affaires. On trouvera au mot **ENTREPRISE** quelques données omises ici pour éviter toute répétition.

Il est presque inutile d'ajouter que, sans les qualités morales que possède tout homme d'honneur, sans une activité soutenue, sans une exactitude scrupuleuse dans toutes les relations, enfin sans une grande entente des affaires, le spéculateur aura peu de chances de réussite.

Nous allons sortir un peu des généralités pour dire quelques mots des entrepreneurs de bâtiments ou de constructions diverses, puisque c'est par cette désignation que sont toujours désignées les personnes qui s'occupent de ces sortes d'opérations. Néanmoins l'agriculture, les transports par terre et par eau, l'éclairage des villes, et tout ce qui, dans l'administration, se met en adjudication, est également exploité par des entrepreneurs.

Sous le nom générique d'*entrepreneurs de bâtiments* on entend des industriels qui s'occupent d'une profession se rattachant à la bâtisse. Tous les principes que nous avons émis ci-dessus s'appliquent à ces professions; toutefois, elles exigent des connaissances spéciales qui dépendent toutes des sciences technologiques.

Comme homme de métier, l'entrepreneur a une foule de conditions à remplir. Pour simplifier et abrégé, nous les résu-

merons dans une bonne organisation de ses ateliers, qui se composent de machines et d'ouvriers. Les premières réclament tous les perfectionnements possibles, si l'entrepreneur ne veut rester au-dessous de ses concurrents. Cependant point d'engouement dans leur choix ! au contraire, la plus grande prudence doit y présider afin de ne pas engager inutilement des capitaux. Au reste, en travaux de bâtiment le nombre des machines est très borné; on ne se sert guère que d'engins et d'équipages. Les grands ateliers de serrurerie comportent seuls des machines coûteuses.

Dans le choix des ouvriers, un entrepreneur doit avoir égard d'abord à la probité, puis à l'adresse et à une certaine instruction; il est indispensable surtout, pour la conduite de ses ouvriers, qu'il ait de bons *maîtres compagnons* avec lesquels il n'a pas à regarder au prix de la journée. Ses ordres doivent toujours être donnés à ceux-ci, et il est de toute nécessité qu'il fasse peser sur eux une grande responsabilité. Sa surveillance doit s'exercer presque en totalité sur ces agents principaux : c'est le seul moyen de conduire de vastes ateliers et d'entreprendre des opérations considérables.

Comme homme moral, l'entrepreneur a aussi de grands devoirs à remplir. En effet, ses opérations diffèrent des autres; les éléments qui les composent lui donnent la facilité de tromper les personnes avec lesquelles il a traité, et qui souvent lui ont confié une partie de leur fortune. Tous ces petits moyens illicites de gain doivent donc être repoussés par lui comme déshonorants. C'est à lui de tout prévoir et même de s'arranger dans les clauses de manière à ce que tous ses actes puissent être contrôlés pour éviter jusqu'au soupçon.

Le législateur a cru devoir faire peser sur les entrepreneurs de bâtiments une certaine responsabilité, et a prévu tous les cas qui peuvent se présenter dans les constructions : nous renvoyons à ce sujet au Code civil.

Les *entrepreneurs d'industrie agricole* peuvent, comme les précédents, former une classe bien distincte. Ils doivent posséder le métier et l'art agricoles,

deux objets qui, joints à un jugement sain et à une grande prudence, les mettront à même de juger le pays qu'ils habitent, et, par conséquent, de choisir un système convenable d'économie rurale et un plan de culture, qui forment deux bases fondamentales de leurs opérations.

M. Mathieu de Dombasle (*voy.*) a consigné dans les *Annales de Roville* des documents précieux qui, en toutes occasions, serviront de guides à l'entrepreneur d'industrie agricole. Il serait bien à désirer que, pour toute industrie, il y eût des manuels pratiques aussi parfaits que ceux des *Annales de Roville*, où les spéculateurs trouvassent des conseils et des exemples pratiques aussi sûrs. Malheureusement, l'égoïsme et l'intérêt font que chaque industriel garde ses connaissances pour lui.

ANT. D.

**ENTREPRISE**, dans son sens le plus ordinaire en industrie, est une opération d'une durée plus ou moins longue et dont le résultat est communément un bénéfice quelconque pour celui qui la fait. Le mot entraîne toujours avec lui l'idée de chances incertaines. En effet, s'il n'entre un peu de hasard dans une opération financière, elle est soumise aux règles communes de l'échange ou du commerce, c'est-à-dire que, conduite avec prudence et selon les données convenables, elle offre des bénéfices certains connus à l'avance : c'est alors le commerce pur et simple. L'entreprise, avec sa portion de hasard, offre par conséquent des chances de grands bénéfices comme des chances de grandes pertes.

Il existe des entreprises de toutes espèces, sur l'exploitation des mines, les théâtres, les messageries, les chemins de fer, les canaux, etc.; sur les denrées ayant des cours très variables, comme sucre, café, esprit-de-vin, huile, et enfin sur l'industrie manufacturière et l'agriculture.

En général, une entreprise sera bonne si les objets sur lesquels on spéculé sont recherchés et qu'il y ait peu de concurrence; elle sera d'autant plus sûre que le *capital engagé* sera faible et le *capital de roulement* considérable. Ceci souffre quelques exceptions : ainsi, quand on spéculé sur des opérations immenses, un fort capital engagé n'est pas nuisible; il

est même presque toujours nécessaire et se trouve en rapport avec la masse d'affaires. Mais, dans une foule de petites entreprises, il faut bien se garder d'engager trop de capitaux, quand ils n'ont pas un but réel d'utilité : cela ne peut qu'entraver et même complètement arrêter un spéculateur dont le crédit n'est pas bien fondé.

Lorsque, par la nature de l'entreprise, de forts capitaux engagés sont nécessaires pour marcher, ce qui arrive fort souvent de nos jours avec le grand nombre d'agents et de machines employés, c'est toujours une chance désavantageuse de plus contre cette entreprise. Nous connaissons de petits constructeurs de machines qui, faisant peu d'affaires, par plusieurs causes, et étant obligés d'avoir dans leurs ateliers un matériel en machines de toute espèce, montant de 40 à 50,000 francs, ont chez eux, on peut le dire, un ver rongeur qui les mine, qui quelquefois les fait périr. D'un autre côté, il est de forts constructeurs qui, avec un matériel de 5 à 600,000 francs en ateliers et machines, font cependant, avec leur masse importante d'affaires, des bénéfices immenses.

Pour la sûreté d'une entreprise, on ne saurait trop faire d'études avant de rien commencer. Nous ne nous étendrons pas sur ces études extrêmement variables ; mais en principe il est de toute nécessité de bien connaître ses ressources, de calculer les causes de succès et d'insuccès, en se basant toujours, pour les résultats, sur les bénéfices les plus minimes et faisant même la part des crises commerciales, qui seront d'autant plus fréquentes que l'industrie sera plus en faveur.

Parfois une entreprise repose sur un brevet d'invention, objet de grandes espérances. Un entrepreneur prudent doit bien se garder de s'engager de son brevet : il est certes rationnel de le considérer comme une chance de plus de succès ; néanmoins aucune mesure de prudence ne doit être négligée par lui, et il aura bien à se garder d'épuiser son capital de roulement en remplissant ses magasins de produits.

Dans les travaux de bâtiment, il est presque toujours plus avantageux de

faire plusieurs grandes entreprises solides qu'une foule de petites, lors même que ces dernières donneraient des bénéfices partiels un peu plus forts. Le résultat sera toujours en faveur des premières, quand on mettra en ligne de compte le moindre temps qu'elles prennent, le peu d'agents principaux qu'elles exigent, et une foule d'autres petites causes.

Les entreprises agricoles ne jouissent pas jusqu'ici d'une grande faveur en France, par la raison que, l'économie rurale y étant peu avancée, les bénéfices sont minimes, ce qui détourne les capitalistes d'y employer des fonds. Elles demandent une grande prudence, de grandes connaissances pratiques dans toutes les branches de l'agriculture, et un capital de roulement plus fort qu'on ne l'a cru jusqu'à présent.

La France est bien inférieure à l'Angleterre pour ses produits agricoles. D'après la statistique de M. Jean Schoen, de Breslau, la première a un revenu, provenant de l'économie rurale, de 4,262,000,000 de francs, l'autre de 5,425,000,000 de francs ; l'Autriche a un revenu de 3,080,000,000 de francs ; la Prusse de 1,350,000,000 de francs.

Eu égard aux autres industries, la France a encore une vaste carrière à parcourir pour atteindre l'Angleterre. Pour celle-ci, on évalue à 3,575,000,000 de francs la valeur des objets fabriqués ; pour la France, à 1,820,000,000 de francs, et l'Angleterre a  $\frac{45}{100}$  de ses hommes occupés à la mise en œuvre, la France  $\frac{36}{100}$ . Pour l'agriculture, le chiffre est l'inverse du précédent entre les deux pays : ainsi l'Angleterre emploie  $\frac{34}{100}$  de ses hommes aux travaux agricoles, la France  $\frac{44}{100}$ . Ceci s'explique par les grands perfectionnements qu'on a apportés en Angleterre dans l'art agricole, surtout dans les machines qu'on y emploie.

ANT. D.

**ENVIE.** Dans son dictionnaire, l'Académie Française définit ainsi l'envie : « Chagrin qu'on ressent du succès, du bonheur, des avantages d'autrui. » La Bruyère dit : « L'envie et la haine sont deux passions qui se confondent. » Cela est exact, surtout en ce sens que la haine naît presque toujours de l'envie. Au

berceau du monde, en armant le bras de Caïn contre Abel, elle enfante le premier fratricide; plus tard, elle livre à l'esclavage Joseph vendu par ses frères; c'est elle qui souffle au cœur de Saül sa rage contre David; enfin, à toutes les époques, elle ensanglante le foyer domestique, l'enceinte des palais, et jusqu'à l'asile des temples; elle remplit le monde de troubles, de guerres et d'assassinats. On la trouve partout, dans le conseil des princes, aux comices populaires, dans toutes les assemblées où s'agitent les passions des hommes. Il faut bien l'avouer, elle s'introduit aussi dans ces associations pacifiques où ne devrait régner qu'une émulation fraternelle pour les intérêts de la science, l'amour de la littérature et la gloire des arts. La cupidité, l'ambition, la vanité, sont les véhicules aussi actifs que dangereux de l'envie. Il serait fastidieux et superflu d'en rechercher les exemples, même les plus fameux: les crimes de l'envie sont l'histoire du monde; l'Église l'a mise au rang des péchés capitaux et elle ne pouvait faire moins.

Un vice n'est quelquefois que la corruption d'un principe louable en lui-même: ainsi l'envie peut naître de l'émulation qui, dirigée vers le bien, est une vertu. Les lauriers de Miltiade empêchaient Thémistocle de dormir. Chez Thémistocle était-ce envie, ou simplement émulation?

L'antiquité nous a laissé dans Thersite le type grotesque de l'envieux. L'époque révolutionnaire a mis chez nous en relief un caractère qui en sera à jamais le plus effrayant symbole: c'est celui de Robespierre (*voy.* son article). Doué de talents assez médiocres, envieux de toute espèce de supériorité, ce démagogue tyran fit de la mort l'auxiliaire des succès de son ambition.

Nous l'avons déjà dit: les annales de la science et des arts ne sont que trop déshonorées par des souvenirs empruntés à ce vice funeste. Nous n'en rappellerons aucun, nous voudrions au contraire pouvoir les effacer tous. Nous dirons seulement que si, en politique, la proscription est l'arme de l'envie, la critique haineuse, qui en est l'arme littéraire,

fait des blessures qui ne sont pas moins mortelles.

Dans le sens grammatical, le mot *envie* ne se prend pas toujours en mauvaise part: souvent il ne signifie que *désir*, et il n'emporte pas l'idée de rivalité ni de jalousie. Dans cette acception, *avoir envie* d'une chose ou d'un objet quelconque veut seulement dire *en désirer la possession* pour soi-même, sans l'*envier* chez autrui. Même, avec cette dernière acception, le mot *envie* se prend quelquefois dans un sens très différent de celui de haine, témoin ces deux vers de Corneille:

Et notre Polyeucte a vu trancher sa vie?  
Il l'a vu: mais, hélas! avec un œil d'*envie*.

Les Grecs, qui personnifiaient et qui défiaient tout, dans le monde moral comme dans le monde physique, avaient fait un dieu de l'*envie*, le mot qui, dans leur langue, exprime ce vice étant du genre masculin. La même convenance grammaticale en fit une déesse chez les Romains. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que le mot latin *invidia* signifie *qui ne voit pas d'un bon œil*: ainsi cette dénomination est symbolique. Au deuxième livre des *Métamorphoses*, dans la fable d'*Aglaure et Hersé*, Ovide a décrit l'Envie de la manière la plus poétique, et son traducteur Saint-Ange a rendu cette description avec autant d'élégance que de fidélité.

*Pallor in ore sedet, macies in corpore toto, etc.*  
Sur son front pâle et sombre habite le chagrin;

Une affreuse maigreur a desséché son sein:  
Le fiel ronge ses dents; son œil est faux et louche;

Le venin de son cœur distille de sa bouche.

Triste de notre joie, elle ne rit jamais

Que des maux qu'elle a vus, ou des maux qu'elle a faits.

Et la nuit et le jour un soin rongeur l'éveille;

Le bruit de la louange afflige son oreille;

Son supplice est de voir la gloire des talents;

Elle sèche et périt de leurs succès brillants;

Son cœur est son bourreau!...}

Apelle avait représenté l'Envie servant de guide à la Calomnie: le Poussin a peint ce monstre qui se mord les bras et secoue les serpents qui forment sa chevelure. Dans un des tableaux de sa galerie allégorique, sur la régence de

Marie de Médicis, Rubens a reproduit sur la toile les traits qu'Ovide donne à l'Envie. Au théâtre, Racine a peint l'envieux sous le nom de *Mathan*, comme Racine savait peindre. Ce vice odieux et triste ne semble point du ressort de la muse comique; cependant un auteur contemporain, M. Dorvo, a composé, sous le titre de *l'Envieux*, une comédie en 5 actes, dont on a retenu ces vers :

Le bien qu'on dit d'un autre est un vol qu'on lui fait.....

Si l'on boit, il a soif; si l'on mange, il a faim

Cette pièce fut représentée à l'Odéon le 28 ventôse an VII (19 mars 1799). La nuit d'après, le théâtre fut dévoré par les flammes. On prétendit, dans le temps, que l'incendie de l'Odéon était un crime de l'envie. P. A. V.

**ENVIES.** Ce sujet, sur lequel il n'est plus permis de s'étendre longuement de nos jours, présente un des plus curieux chapitres des erreurs de l'esprit humain. L'observation avait montré que les femmes dans l'état de grossesse étaient douées d'un excès de susceptibilité et que l'enfant pouvait souffrir plus ou moins des impressions ressenties par la mère; et comme des enfants naissaient présentant quelques difformités plus ou moins singulières, on crut pouvoir les attribuer à ce qui avait frappé l'imagination de la mère, et particulièrement aux envies non satisfaites qu'elle avait pu éprouver. De là, le nom d'envies, *nævi materni*, par lequel on désigne communément des taches, des tumeurs de couleur et de volume différents, qu'on appelle également *signes de naissance*. La croyance vulgaire à ce sujet est que, quand une femme éprouve une envie qu'elle ne peut contenir, son enfant apporte en naissant l'image plus ou moins parfaite de l'objet désiré sur la partie du corps où elle a porté la main en ce moment.

On voit fréquemment chez les enfants nouveau-nés des taches plus ou moins larges, avec ou sans saillie de la peau, tantôt roses, rouges ou violettes, tantôt brunes ou livides. Eh bien! ces taches viennent, dit-on, de ce que la mère a souhaité du vin, du café, ou bien tel fruit ou telle fleur, avec lesquels

une prévention ignorante et aveugle s'obstine à trouver une ressemblance frappante. On va même jusqu'à dire qu'à l'époque de la maturité des fruits ces taches présentent des changements de couleur. La forme et le volume que ces tumeurs prennent quelquefois, ont été interprétés de la manière la plus bizarre. Ainsi on a voulu y voir des couennes de lard, des huîtres, ou bien aussi des araignées, des crapauds, des vipères. Nous ne parlons pas ici des enfants à tête de singe ou de chat qui sont des difformités plus ou moins singulières, mais qui s'expliquent très bien maintenant. Voy. MONSTRUOSITÉS.

Quant aux envies, elles sont pour la plupart des vices de structure de la peau, tantôt des tumeurs variqueuses ou des cicatrices, tantôt des adhérences formées pendant la vie intra-utérine. Elles n'ont surtout aucune liaison avec les désirs dont les femmes grosses ont pu être tourmentées, que ces désirs aient ou non été satisfaits; enfin, comme elles sont ou des maladies ou des traces de maladie, elles peuvent être guéries avec succès, et, au moins presque toujours, sans danger.

Ce n'est pas qu'il ne soit bon de tenir les femmes enceintes à l'abri de toute impression pénible et de tout spectacle dégoûtant, mais non pas dans la vue que l'on se propose communément. Le meilleur moyen qu'on puisse mettre en usage consiste à donner aux femmes une éducation solide et sérieuse, qui les mette à l'abri des écarts de l'imagination.

On appelle encore *envies* des fentes ou des excoriations légères qui se font aux doigts vers la racine des ongles. Insignifiantes par elles-mêmes, ces petites plaies occasionnent quelquefois des douleurs assez vives et peuvent même susciter une inflammation notable des doigts (voy. PANARIS). On ne doit donc point négliger cette affection, qui, outre le danger qui vient d'être signalé, présente encore celui de permettre l'introduction des matières vénéneuses ou virulentes, qui sont sans action sur la peau intacte. Outre qu'il faut, autant que possible, garantir les mains du contact des corps durs ou irritants, on doit aussi couper avec précaution les pellicules qui se sou-

lèvent au lieu de les arracher comme le font quelques personnes. Un petit emplâtre adhésif est également utile pour préserver du retour de cet accident. F. R.

**ENVOI EN POSSESSION**, voy. POSSESSION.

**ENVOYÉ.** Dans l'ancienne diplomatie on distinguait le simple envoyé, *ablegatus*, de l'ambassadeur proprement dit, *legatus*. Cette distinction subsiste, car les diplomates de second ordre ou les ministres plénipotentiaires ajoutent à ce titre celui d'*envoyés extraordinaires*, alors même que leur mission n'est pas seulement temporaire et exceptionnelle. Les principaux agents diplomatiques des états de second ou au moins de troisième ordre sont des envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires; la Prusse même, dont le gouvernement se pique d'une sage économie, n'a pas d'agents d'un rang plus élevé, si ce n'est dans des cas particuliers, tandis que Naples et la Sardaigne, états secondaires, accèdent des ambassadeurs près des principales cours et leur paient de gros traitements, à l'instar des grandes puissances. Voy. AGENTS DIPLOMATIQUES. S.

**ÉOLE.** Après la mort de Deucalion (voy.), ses deux fils, Hellen et Amphictyon, se partagèrent ses domaines. Amphictyon eut, pour sa part, tout le pays qui s'étend sur le littoral de la mer Égée, depuis les confins de la Thessalie jusqu'à ceux de la Béotie. Hellen obtint la Haute-Thessalie ou le pays des montagnes. Ce prince eut trois fils : Éole, Dorus et Xuthus. Les deux premiers suivirent l'exemple qui leur avait été donné par leur père; mais, en se partageant ses états, ils en exclurent leur troisième frère Xuthus. Celui-ci s'étant réfugié dans l'Attique y épousa une fille du roi d'Athènes, et en eut deux fils, dont l'aîné, nommé Ion, s'établit dans l'Égiale à laquelle il imposa son nom. Voy. ÉOLIENS.

Un second Éole, descendant du précédent, et que les mythographes font naître de Jupiter et de Mélanippe, régna sur un groupe d'îles volcaniques de la mer Tyrrhénienne, près la côte septentrionale de la Sicile. C'était sans doute un prince instruit dans les sciences astronomiques et dans l'art de la navigation,

puisque les poètes en ont fait le dieu des vents. Homère, dans le récit des aventures d'Ulysse, et Virgile, dans celui des voyages d'Énée, ont tiré le plus heureux parti de cette fiction. Les îles qui formaient le domaine d'Éole, appelées d'abord *Vulcania*, reçurent le nom d'*îles Éoliennes*, qu'elles portent encore de nos jours. Ce groupe se compose de six îles principales, savoir : 1° *Lipara*, aujourd'hui Lipari, qui passait pour le séjour d'Éole; Diodore prétend même que la ville de Lipari fut bâtie par un troisième Éole, fils de celui dont il est ici question; 2° *Vulcania*, la moderne Vulcano; 3° *Strongyle*, maintenant Stromboli, remarquable par son volcan; 4° *Didyme*, la Salina des cartes actuelles; 5° *Phænicodes*, aujourd'hui Filicuri; 6° *Ericoides* ou Alicuri. Enfin, un petit groupe d'îlots volcaniques environne la mugissante Stromboli. Ces îles sont habitées par quelques familles de pêcheurs et un petit nombre de cultivateurs. Le commerce des poissons, des vins de Lipari et d'une espèce de raisins secs, appelés *passoline*, constitue toutes leurs ressources. C. F.-N.

**ÉOLIDE** ou **ÉOLIE.** L'Éolide ou l'Éolie est cette partie de l'Asie-Mineure ainsi nommée des Éoliens, qui, près d'un siècle après le siège de Troie, passèrent de Grèce en Asie et y fondèrent des colonies sur tout le littoral, depuis la ville de Cyzique jusqu'au fleuve Caïque. Ces colonies éoliennes donnèrent plus spécialement leur nom à la côte de la mer Égée enclavée entre le Caïque et l'Hermus, et au territoire situé entre ces deux fleuves jusqu'à la distance de 17 lieues dans l'intérieur des terres. Quelques villes de l'île de Lesbos furent aussi colonisées par ces mêmes tribus éoliennes, et de là vient qu'Horace (Odes, iv, 9) appelle *Æolia puella* la Lesbienne Sapho. Les Éoliens possédaient sur le continent d'Asie onze villes dont les députés s'assemblaient en certaines occasions dans la ville de Cume ou de Cyme. C'était la principale ville de l'Éolie, la plus belle, l'une des premières qui fût fondée par les Éoliens, et la patrie d'Hésiode (voy. CUMES), Smyrne avait été la douzième des cités éoliennes; mais les Ioniens s'en em-

parèrent, et elle leur est restée. Toutes les vicissitudes politiques de l'Ionie furent partagées par les colonies éoliennes. *Voy.* IONIE, IONIENS. F. D.

**ÉOLIENNE** (HARPE), *voy.* HARPE.

**ÉOLIENNES** (ILES), *voy.* ÉOLE.

**ÉOLIENS.** Éole, dont il a été parlé dans un des articles précédents, eut en partage la Thessalie et les pays circonvoisins. Ces contrées prirent le nom d'Éolie, et on appela Éoliens les peuplades qui les habitaient. Ces peuplades se répandirent de proche en proche dans presque tout le pays qui est en-deçà de l'isthme, à l'exception de l'Attique et de la Doride, et pénétrèrent même dans le Péloponèse. Enfin la surabondance de population et une sage politique déterminèrent l'émigration de diverses colonies: elles partirent de Grèce, 1124 ans environ av. J.-C., pour les côtes de l'Asie-Mineure, 80 ans avant le départ des tribus ioniennes. Les Doriens et les Attiques, primitivement Ioniens, s'étant moins mêlés avec la nation éolienne, il arriva que la langue hellénique, originairement commune, se modifia en plusieurs dialectes (*voy.* ce mot). Le dialecte éolien dominait en-deçà de l'isthme, moins les pays occupés par les descendants de Dorus et d'Ion (*voy.*); et dans les colonies asiatiques. Il offre le plus de traces de la langue grecque primitive, et de là sa singulière affinité avec la langue latine. Il ne s'écarte du dorien que par quelques nuances légères, et ce qui le distingue surtout, c'est l'aspiration des voyelles initiales figurée par le digamma (*voy.*). Ce dialecte fut principalement perfectionné par les poètes lyriques de Lesbos, Alcée et Sapho, et en Béotie par Corinne. F. D.

**ÉOLIPYLE** (du grec *Αἰολος*, Éole, et *πύλη*, porte), ou *Éolipile* (*pila Æoli*), boule ou ballon d'Éole, est un instrument dont on se sert en physique pour rendre sensibles quelques effets de la force élastique des vapeurs.

Il se compose d'une boule creuse en fer, en cuivre, et plus souvent en verre, soudée à un manche par lequel on puisse tenir et manier l'appareil. La boule, terminée par une tige effilée, n'a d'autre communication avec l'air extérieur qu'une

ouverture capillaire, ménagée à l'extrémité supérieure de cette tige. On donne ordinairement au manche une direction perpendiculaire à celle du tuyau, en le soudant à son point d'insertion avec la boule.

Pour procéder aux démonstrations de l'éolipyle, il faut introduire dans la cavité un liquide quelconque, ce qui nécessite l'opération usitée pour remplir la boule d'un thermomètre. Ainsi, on expose le vase à une chaleur assez forte pour que l'air qu'il renferme, se dilatant, s'échappe en grande partie par l'ouverture du bec. Alors on plonge ce bec dans la liqueur qu'on veut introduire. A mesure que la boule se refroidit, la pression de l'air intérieur s'affaiblit, et, comme elle n'est plus suffisante pour faire équilibre au poids de l'atmosphère, la liqueur monte dans le vase jusqu'à ce que cet état statique résulte tant du poids du liquide introduit que du rétrécissement de l'espace occupé par l'air intérieur. Si l'on tient à remplir entièrement la boule, on répète la même manœuvre jusqu'à ce que le but soit atteint; mais la qualité de l'expérience étant tout-à-fait indépendante de la quantité du liquide, on peut s'épargner cet embarras. Du reste, un moyen très simple de couper court à tous ces préliminaires, c'est d'avoir un éolipyle dont le cou s'adapte à la boule par une vis. Une telle disposition permet de remplir le vase sans la moindre difficulté.

Cette première opération prouve déjà une partie de la force élastique de l'air et de la vapeur, qui, en s'échappant, n'a fait que céder à cette puissance d'expansion. Mais pour rendre la démonstration plus complète encore, l'expérience se poursuit de la manière suivante: on remet la boule au feu jusqu'à ce que le liquide bouille; on tient le tuyau dirigé verticalement pour laisser au gaz toute facilité de s'échapper, et lorsque l'ébullition est à son terme, on incline le bec de manière à ce que le liquide arrive à l'orifice interne du tube. Alors, la force expansive de la vapeur, agissant tant sur la liqueur que sur les parois, chasse, par l'ouverture du bec, la vapeur qui forme

un filet continu, jaillissant d'autant plus loin que l'orifice est plus petit, le liquide plus chaud et moins dense. Si l'on tient toujours l'instrument à la chaleur, l'émission continue jusqu'à l'épuisement du liquide.

Quand on veut rendre l'épreuve amusante, on introduit de l'alcool dans la boule et l'on met le feu à cette liqueur au moment où elle sort, ce qui donne un filet de flamme qui, saupoudré de limaille d'acier avec un tamis très fin, figure assez bien un feu d'artifice. Cette expérience est très usitée dans les cours de physique. On a essayé d'en tirer parti, soit pour échauffer rapidement certains corps en les exposant au jet de flamme qui s'échappe du bec, soit pour mesurer la force expansive de la vapeur par la longueur de projection du jet; mais on a renoncé à ces moyens pour d'autres qui se sont trouvés plus commodes et plus précis.

Si l'on tient l'éolipyle au feu sans l'incliner comme nous l'avons dit, le calorique dégage une vapeur qui s'échappe en sifflant bruyamment jusqu'à l'entière évaporation du liquide. Cette vapeur, sensiblement chaude à l'orifice, se trouve toute froide à quelque distance. Descartes et plusieurs autres se sont emparés du phénomène de cette éruption pour expliquer la cause et la nature des vents. De là encore on a conclu à divers emplois de l'éolipyle: ainsi, par exemple, il pourrait tirer des sons d'un instrument à vent appliqué à son ouverture; rempli d'eau de senteur, il parfumerait un appartement; on en ferait facilement un soufflet, une machine à chasser la fumée par un courant d'air, etc.

L'appareil de l'éolipyle n'est pas toujours aussi simple que celui que nous avons décrit: souvent, par exemple, cette machine hydraulique est suspendue sur un petit chariot, au-dessus d'une lampe à esprit-de-vin. La lampe allumée, le liquide lance, par l'orifice, un courant de vapeur, et le chariot recule, cédant à la résistance de l'air. L. B-v-n.

**ÉOLODICON**, instrument de musique à vent et à clavier, inventé vers 1816 par un Allemand nommé Eschenbach, construit et perfectionné par Voit,

Fr. Sturm et autres. Dans cet instrument le son est produit par des lames métalliques fixées par un bout et mises en vibration par un courant d'air au moyen d'un soufflet artificiel dont les mouvements sont réglés par le pied de l'exécutant. Pouvant être augmenté et diminué à volonté, le son ressemble dans le haut à celui de la flûte et de la clarinette, dans le bas à un mélange de cor et de basson. Le clavier est de six octaves; il parle bien, mais on conçoit que la nature de l'instrument se prête moins aux morceaux brillants du piano qu'à des adagio et à des mouvements modérés.

L'inventeur donna d'abord à son instrument le nom d'*éoline* que l'on changea en celui d'*éolodion*; enfin on rectifia ce mot en écrivant *éolodicon*, nom qui lui est resté et que quelques auteurs écrivent mal à propos *élodicon*. Cette diversité de noms a donné lieu à des erreurs: on a pris pour trois instruments ce qui en réalité n'en était qu'un seul.

G. E. A.

**ÉON DE BEAUMONT** (CHARLES-GENEVÈVE-LOUIS-AUGUSTE-ANDRÉ-TIMOTHÉE D').

Du royaume français bizarre hermaphrodite,  
De quel genre es-tu donc? . . .

Voilà le problème qui, pendant près d'un demi-siècle, fut en discussion, tant chez nous que chez nos voisins d'outre-mer, au sujet de ce mystérieux personnage, et que sa mort a pu seule résoudre complètement.

Né à Tonnerre, en Bourgogne, le 7 octobre 1728, d'Éon descendait d'une famille ancienne, originaire de la Bretagne, et comptait parmi ses ancêtres Éon, fameux hérésiarque du XII<sup>e</sup> siècle. Quoi qu'en aient dit des faiseurs de romans et même certains biographes, le chevalier fut bien inscrit sur les registres des naissances et reconnu universellement comme un être entièrement masculin. A la vérité, dans ses premières années, il parut d'une complexion faible et délicate, ce qui engagea sa pieuse mère à le vouer à la Vierge, vœu que, plus tard, il accomplit assez mal, pour sa part. Toutefois cette faiblesse de tempérament se conserva à ce qu'il paraît assez longtemps pour lui tenir lieu de sagesse pendant la

première partie de sa longue carrière.

Envoyé à Paris, il y fit de bonnes études au collège Mazarin, fut ensuite reçu docteur dans deux facultés et avocat au parlement de Paris. Il composa aussi à cette époque quelques opuscules littéraires et des recherches historiques et financières dans lesquelles le gouvernement trouva assez de sagesse et de mesure pour le gratifier d'un brevet de censeur royal.

Mais, en approchant de sa trentième année, d'Éon, chez lequel l'énergie virile s'était enfin développée avec l'âge, éprouva à la fois des goûts moins paisibles et des penchants ambitieux. Guidé par les premiers, il se livra avec ardeur à l'escrime et y acquit un renom mérité; la protection d'un prince lui facilita le moyen de satisfaire les seconds.

La France n'avait plus alors d'ambassadeur en Russie et ne conservait que des relations très froides avec l'impératrice Élisabeth; il importait beaucoup cependant de s'assurer l'alliance de cette princesse, que l'on craignait de voir se ranger du côté de la Prusse dans la lutte de la France et de l'Autriche contre cette puissance. Le prince de Conti, chef de ce ministère occulte que Louis XV avait formé près de lui, proposa d'envoyer le chevalier d'Éon à Pétersbourg. Il fut adjoint, pour cette mission secrète, à un chevalier Douglas, Écossais réfugié en France, autre personnage sans importance politique. C'étaient deux enfants perdus de la diplomatie, qu'il était aisé de désavouer en cas de besoin.

D'Éon montra beaucoup de talent et de finesse dans cette négociation; il sut tour à tour obtenir la bienveillance du grand-duc, héritier de l'impératrice, par son adresse au maniement des armes, gagner par d'autres moyens la faveur, quelques-uns disent même les faveurs d'Élisabeth, et faire échouer les manœuvres astucieuses du grand-chancelier Bestoujef, ennemi secret de la France. Supplanter et remplacer Douglas, dont il n'était d'abord que le second, avait été un des premiers succès du jeune diplomate; ses preuves furent entièrement faites quand il rapporta successivement à Versailles l'accession de l'impératrice de Russie au

traité de 1756, et la ratification du nouveau traité de 1758.

Une pension et un brevet de capitaine de dragons furent les témoignages de la satisfaction du roi. D'Éon servit d'abord en cette qualité, puis comme aide-de-camp du maréchal de Broglie, et se distingua aussi dans cette nouvelle carrière. Rappelé dans celle de la diplomatie pour les négociations de la paix, peu glorieuse, mais devenue nécessaire, de 1763, il contribua beaucoup à sa conclusion. La croix de Saint-Louis d'abord, ensuite le poste envié de ministre plénipotentiaire près la cour britannique en furent la récompense.

Favorisé jusque-là par le sort et les événements dans toutes les circonstances de sa vie aventureuse, le chevalier d'Éon trouva dans ses nouvelles fonctions l'origine de ses chagrins et de ses revers. Le comte de Guerchy fut bientôt envoyé à Londres comme ambassadeur *officiel*. D'Éon, en apparence son subordonné, était l'ambassadeur *intime*, beaucoup plus avant dans la confiance du souverain, avec lequel il entretenait une correspondance mystérieuse. Fier de cet honneur inconnu, peut-être aussi de sa supériorité de mérite sur l'ambassadeur en titre, le chevalier d'Éon, dans une vive discussion avec ce dernier, s'emporta jusqu'à un outrage qui eût exigé une sanglante réparation. Le comte ne la demanda point: il aima mieux porter ses plaintes au monarque, et Louis XV agit dans cette occasion avec cette dissimulation compagne ordinaire de la faiblesse. Il donna tort hautement à d'Éon, et signa même un ordre de l'arrêter; mais il eut soin de l'en prévenir 24 heures d'avance, pour qu'il se placât sous la protection de l'Angleterre et pût continuer, en restant son agent secret à Londres, sa correspondance ignorée avec lui.

Guerchy cependant mourut quelque temps après. Son jeune fils, qui grandissait, avait, disait-on, juré à sa mère de venger l'affront paternel. Que fit alors Louis XV, qui voulait éviter un pareil éclat et se conserver, dans la Grande-Bretagne, un adroit *observateur*? En profitant de quelques circonstances de la jeunesse du chevalier, de quelques aven-

tures galantes, qui, plus tard, fournirent, dit-on, plus d'un chapitre au roman de *Faublas*, on répandit le bruit que ce militaire diplomate n'était qu'une femme, femme extraordinaire, il est vrai, déguisée sous le costume masculin; et, par ordre de Louis XV, protecteur de la morale publique, il lui fut enjoint de reprendre les habits *de son sexe*. Certes, jamais aucune marque d'obéissance à son roi n'avait dû coûter autant au chevalier d'Éon; il la donna cependant: le capitaine de dragons endossa le corset et la jupe, sous lesquels il eut, dans les premiers temps, une singulière tournure. Il paraît cependant qu'il finit par les porter avec plus d'aisance, de manière à rendre son nouveau sexe au moins *vraisemblable*, puisqu'il se trouva à Londres une foule de parieurs pour en soutenir la vérité. Ces paris, qui ne s'élevaient pas à moins de sept millions, furent annulés, comme immoraux, par la cour du banc du Roi.

Quand Louis XVI monta sur le trône, il voulut retirer des mains de la prétendue chevalière d'Éon l'importante correspondance de Louis XV, dont on craignait qu'elle ne trafiquât avec les Anglais. Beaumarchais fut envoyé à Londres pour traiter cette affaire, dans laquelle, malgré sa finesse habituelle, il ne réussit pas sans peine. D'Éon consentit enfin à cette remise, pour laquelle il obtint le paiement de ses dettes, une pension de 12,000 francs, et la permission de revenir en France, mais en conservant le costume féminin sur lequel seulement elle pourrait porter sa croix de Saint-Louis, par une distinction spéciale.

Déclarée *demoiselle* par ordonnance du roi, et *héroïne* par sa *Vie militaire, politique et privée*, œuvre d'un sieur Lafortelle (1775), et de plus par une galante épître de Dorat, cette singulière amazone sentit se réveiller son ardeur guerrière lors de la guerre d'Amérique, et demanda au ministre à reparaître comme *chevalier* sous le drapeau français: on ne lui répondit que par un ordre d'exil dans son château de Bourgogne.

Piqué de ce procédé, d'Éon profita des premiers moments de la paix, conclue en 1783, pour retourner en Angleterre.

En 1775 il avait réuni, sous le titre de *Loisirs du chevalier d'Éon* (13 vol. in-8°), ses productions de divers genres; à Londres, il se livra de nouveau à la culture des lettres. La révolution vint le priver de sa pension royale; il espéra un moment qu'elle l'en dédommagerait d'une autre manière: malgré ses 65 ans, il vint offrir à la Convention ses services militaires, qui furent refusés. On ne manquait pas alors de plus jeunes amazones, et l'on sait que Dumouriez en avait deux pour aides-de-camp. Dans sa position très gênée, il se vit alors obligé de vendre en Angleterre la précieuse bibliothèque qu'il y avait formée. Son rôle était fini, et ses derniers jours s'écoulèrent dans un état voisin de l'indigence.

D'Éon mourut à Londres au mois de mai 1810, âgé de 82 ans. Les Anglais, qui autrefois avaient montré tant de curiosité sur son sexe, ne laissèrent pas échapper l'occasion de fixer ce point historique: cet examen fut fait par de célèbres docteurs de Londres et le P. Élisée (*voy.*), chirurgien de Louis XVIII, en présence de plusieurs membres du parlement et autres personnes notables. Le procès-verbal signé par eux constata la *masculinité* de la prétendue chevalière d'Éon, qui désormais ne peut plus être mise en doute.

Quelques autres circonstances cependant sont encore restées peu éclaircies dans cette bizarre existence: on en a profité pour nous donner récemment, sur la vie du chevalier d'Éon, des *Mémoires*, en partie vrais et appuyés de pièces authentiques, en partie fondés sur des conjectures, parfois aussi tout-à-fait romanesques, ou du moins pleins de récits très hasardés. Quant à nous, nous n'avons consigné dans cette rapide notice que ce qui porte le caractère de la certitude dans la biographie d'un homme qui fit beaucoup de bruit sur la scène du monde, mais que l'histoire et la postérité ne placeront néanmoins qu'au rang des aventuriers fameux. M. O.

ÉONS. Les gnostiques, en cherchant à faire pénétrer quelques-unes des anciennes théories du paganisme dans les doctrines chrétiennes, qui leur paraissaient d'une simplicité extrême, se sont

attachés surtout à la pneumatologie, à la doctrine des intelligences célestes, qui leur semblait trop pauvre dans la religion nouvelle et bien inférieure à celle de la Perse, de l'Égypte et de la Grèce. La distance qu'ils admettaient entre le Dieu suprême et le Jéhovah des Juifs, qui n'était à leurs yeux qu'une divinité secondaire, celle qu'ils établissaient entre le Père inconnu et le Fils, Christ, qu'il envoya pour le faire connaître, celle qu'ils proclamaient entre cet envoyé céleste et les hommes qu'il vint délivrer; ces distances, disons-nous, ils ne pouvaient se les expliquer qu'au moyen d'une nombreuse série d'êtres intermédiaires. Ces êtres, ils les appelaient *éons*, du mot αἰών, *œvum*, temps indéfini, mais non pas infini; considérable, mais non pas éternel. En effet, ils ne pouvaient pas admettre l'éternité de ces êtres, puisqu'ils admettaient le panthéisme et la doctrine de l'émanation de toutes les intelligences du sein de Dieu, ainsi que le retour de toutes dans ce même Être suprême. Les théories sur les éons se nuançaient d'ailleurs suivant la diversité des écoles gnostiques: celle de Basilide en admettait jusqu'à 365, dont les sept génies planétaires étaient les principaux; celle de Valentin en désignait nominativement jusqu'à 30, qui correspondaient aux principales divinités des trois théogonies de l'Égypte. Dans toutes les écoles, les éons, émanés les uns des autres, se réfléchissaient les uns les autres, tout en allant sans cesse s'affaiblissant; tenant toutefois tous au même système, concourant au même but, et liant à Dieu l'homme émané d'eux, comme ils étaient eux-mêmes émanés de Dieu. On peut voir les noms des éons dans notre *Histoire du Gnosticisme*, vol. III, pl. 1, fig. 4. M-R.

ÉOS, voy. AUBORE.

ÉPACTE, en grec ἐπακτός, ajouté, de ἐπάγω, j'ajoute. On appelle ainsi un nombre de jours que l'on ajoute à l'année lunaire pour l'égaliser à l'année solaire. L'épacte résulte donc de l'excès de l'année solaire sur l'année lunaire; or cet excès est de 11 jours, et de 33 pour trois ans, ou plutôt trois, puisque trente jours font un mois *embolismique* ou intercalaire. L'épacte de la quatrième année sera de 14 jours,

ainsi des autres; l'épacte de chaque 19<sup>me</sup> année deviendra 30 ou 0, et fera encore 11 pour l'épacte de la 20<sup>me</sup> année. Le cycle des *épactes* expire donc avec le nombre d'or, ou le cycle lunaire de 19 ans, et recommence encore dans le même temps (voy. CYCLE). On aura donc:

NOMBRE D'OR.	ÉPACTES.	NOMBRE D'OR.	ÉPACTES.
1	11	11	1
2	22	12	12
3	3	13	23
4	14	14	4
5	25	15	15
6	6	16	26
7	17	17	7
8	28	18	18
9	9	19	30 ou 0
10	20		

L'année solaire dépassant de 11 jours la lunaire, quand l'épacte est 11 pour une année, la correspondance entre le nombre d'or et les épactes sert à trouver les vraies épactes moyennes; il ne faut pour cela que prendre le nombre dont le rang est marqué par le nombre d'or, et en comparant cette notion avec celle des tables lunaires, on pourra en déduire cette règle, qui a lieu de 1800 à 1900:

1<sup>o</sup> Retranchez 4 des deux chiffres à droite du millésime, divisez par 19; le reste est le nombre d'or.

2<sup>o</sup> Retranchez 1 du nombre d'or, multipliez par 11, et divisez par 30; le reste est l'épacte civile. Voy. CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE (T. IV, p. 505.)

La table que nous venons de donner doit changer avec les siècles: de 1900 à 2000, il faudra diminuer de 1 chaque épacte; 13 répondra alors au nombre d'or 4, et 16 à 7, etc., etc. Cette altération provient de la réforme du calendrier grégorien; et comme la période de 19 ans n'est pas rigoureusement exacte, il faut également changer cette correspondance tous les 300 ans (voy. LUNAISON).

On se sert de l'épacte pour trouver le jour de la nouvelle lune. On ajoute alors l'épacte de l'année donnée au nombre de mois, à compter de mars inclusivement; on soustrait ensuite la somme de 30 ou de 60, suivant sa grandeur, et le reste marque le jour de la nouvelle lune. On

peut encore ajouter l'épacte au nombre de mois et au jour donné dans le mois. Si le total est moins que 30, il marquera l'âge de la lune; s'il est plus grand, on le divise par 30, et le reste donnera l'âge demandé. *Voy.* CALENDRIER, CYCLE, etc.

**ÉPAGOMÈNES**, jours complémentaires du mois (*voy.* ANNÉE et CALENDRIER). Ce mot est, comme le précédent, dérivé du verbe *ἐπάγω*, j'ajoute, dont en grec il est le participe passif. S.

**ÉPAMINONDAS**, le héros le plus accompli de l'ancienne Grèce, était né l'an 411 av. J.-C., fils de Polymnis de Thèbes, qu'on disait issu lui-même de Cadmus. Sa fortune ne répondait point à une si haute naissance; néanmoins, il reçut l'éducation la plus complète qu'on donnât alors. Lysis de Tarente l'éleva dans les principes de Pythagore, et de là, chez Épaminondas, au dedans comme au dehors, un caractère prononcé de réflexion et de gravité. Il apprit la musique vocale et instrumentale sous Denys et Olympiodore, et la danse sous Calliphron. A ces arts d'agrément, alors en honneur dans toutes les cités de la Grèce, il joignait encore à un haut degré l'habitude de tous les exercices gymnastiques: aussi, à l'âge où l'on entrait dans la carrière des armes et où l'on prenait part aux affaires publiques, Épaminondas pouvait être considéré comme l'un des meilleurs soldats de Thèbes et comme l'un des plus grands orateurs de la Grèce.

A cette époque, deux partis divisaient les républiques grecques: celui des riches et celui du peuple. Athènes était l'appui des démagogues, et Lacédémone soutenait l'aristocratie. Avec le secours des Thébains, Lacédémone avait établi sa suprématie par une victoire décisive à Mantinée, sur les Arcadiens. Épaminondas et Pélopidas (*voy.*), son ami et son émule, avaient combattu avec leurs compatriotes. Après ce début dans la carrière des armes, Épaminondas était rentré dans le repos et l'obscurité, si favorables à l'étude et aux méditations philosophiques.

Vers 382 av. J.-C., la faction aristocratique livra la citadelle de Thèbes à Phœbidas, Lacédémonien; et les chefs

du parti populaire, à la tête desquels était Pélopidas, furent exilés. Épaminondas, étranger à ces dissensions, sur lesquelles il gémissait, put rester dans sa patrie. Quatre ans après, Pélopidas forma le projet de reprendre la citadelle. Épaminondas refusa d'entrer dans la conjuration: il avait horreur de ces mouvements anarchiques où l'intérêt particulier prend si souvent la place de l'intérêt général. Les Lacédémoniens furent vaincus. Épaminondas usa de toute l'influence que lui donnait sa haute réputation de patriotisme pour apaiser les haines civiles et rétablir le calme dans Thèbes. Au dehors, Pélopidas battit les Lacédémoniens à Tégyre, et les républiques grecques, espérant mettre un terme à leurs dissensions, consentirent enfin à convoquer une diète générale à Lacédémone. Épaminondas, député de Thèbes, y soutint avec éloquence et fermeté les intérêts des Thébains.

Aux termes du traité d'Antalcidas (*v.*) (387 av. J.-C.), conclu entre les Spartiates et le roi de Perse, toutes les villes de la Grèce devaient être indépendantes les unes des autres. Les députés de Sparte exigeaient que Thèbes rendit la liberté aux villes de la ligue béotienne: Épaminondas, convaincu de leur mauvaise foi, s'efforça d'éveiller la méfiance de l'assemblée sur les projets des Lacédémoniens. Le roi Agésilas, redoutant l'effet de ses paroles, l'interrompit. « Consentirez-vous, lui dit-il, à rendre indépendantes les villes de la Béotie? — Non. — « nerez-vous la liberté aux villes de la « Laconie? » répondit Épaminondas. Ce débat eut la fin qu'on avait prévue: Agésilas, désespérant de vaincre l'inflexible opposant, effaça du projet de traité le nom des Thébains.

La guerre recommença. Le roi Cléombrote entra en Béotie avec 10,000 hommes de pied et 1,000 chevaux. Épaminondas, ayant sous lui Pélopidas, s'avança à sa rencontre avec 6,000 fantassins et 500 cavaliers. Les deux armées en vinrent aux mains à Leuctres, près de Platée; Épaminondas se montra soldat intrépide et général habile. Ses combinaisons stratégiques, admirées des anciens dans cette mémorable circonstance, le sont

encore aujourd'hui de ceux qui font de la tactique une étude approfondie. Sa victoire fut complète (8 juillet 371 av. J.-C.). Le roi Cléombrote et 4,000 Lacédémoniens restèrent sur le champ de bataille, et les Thébains, n'ayant que peu des leurs à regretter, érigèrent un trophée sur le lieu même où ils avaient vaincu. On peut voir dans le VI<sup>e</sup> livre des *Helléniques* de Xénophon des détails précieux sur cette bataille, la plus sanglante et la plus décisive que les nations grecques se fussent encore livrée.

Plusieurs villes, désertant l'alliance de Lacédémone, se rangèrent du parti que favorisait la fortune. Thèbes alors devint toute-puissante; son armée s'éleva bientôt jusqu'à 70,000 hommes. Modeste dans sa gloire, Épaminondas, disait : « Ce qui me flatte, c'est que mon père et ma mère peuvent savoir ce que j'ai fait pour la patrie. »

Épaminondas conçut le vaste projet de faire passer à Thèbes cette suprématie qu'il venait d'arracher à Lacédémone. Réuni à Pélopidas, il se jeta dans la Laconie, conquit l'Arcadie, rassembla les Messéniens dispersés, et les mit en état de rebâtir leur ville détruite autrefois par les Lacédémoniens. Il détermina les Arcadiens à quitter leurs bourgs sans défense pour aller élever une ville forte sur les frontières de la Laconie : telle fut l'origine de Mégalopolis. Il fonda Corone dans le même but\*. Les généraux thébains entrèrent, deux ans après, dans le Péloponèse. Leurs drapeaux flottèrent jusqu'aux portes de Lacédémone. Agésilas, malgré ses quatre-vingts ans, fit une si vigoureuse résistance qu'Épaminondas, manquant de vivres et désespérant de s'emparer d'une ville ainsi défendue, se décida à la retraite.

A Thèbes, on accusa les chefs de l'armée d'avoir retenu le commandement trois mois au-delà du terme fixé par les lois. « Je suis seul coupable, dit Épaminondas à l'assemblée; condamnez-moi, mais que votre arrêt porte qu'on me punit de mort pour avoir forcé les Thébains à vaincre, à Leuctres, les Spartiates, qu'auparavant ils n'osaient

(\*) D'après d'autres, ce fut Épimélide qui fonda cette ville de la Messénie.

« regarder en face; pour avoir sauvé  
« Thèbes et rendu à la Grèce la liberté  
« par cette seule victoire; pour avoir  
« menacé Sparte d'être ruinée; enfin,  
« pour avoir créé un rempart contre les  
« Lacédémoniens, en rétablissant les  
« murs de Messène. »

Épaminondas et ses co-accusés furent absous; mais dans la distribution des emplois publics, on crut l'humilier en lui offrant de se charger d'entretenir et de nettoyer la ville. Il accepta. « Les emplois, dit-il, n'honorent pas les hommes, mais les hommes honorent les emplois. » Il n'eut pas de commandement dans l'armée que les Thébains envoyèrent contre Alexandre, tyran de Phères, qui, au mépris des traités, retenait prisonnier Pélopidas, ambassadeur de Thèbes. Il marcha comme simple soldat. Les chefs thébains s'étant fait battre, il se chargea de la retraite à leur place et sauva l'armée. La campagne suivante, il força le tyran à rendre Pélopidas à la liberté.

Thèbes, puissante sur le continent, n'avait pas de marine : Épaminondas fit construire cent galères, en prit le commandement, et alla forcer Rhodes, Chio et Byzance à entrer dans la ligue thébaine.

Cependant la guerre entre Lacédémone et Thèbes éclata de nouveau : Épaminondas résolut d'anéantir l'éternelle ennemie de sa patrie. Il entre en Laconie, surprend Lacédémone, pénètre jusqu'au milieu de la ville; mais il y rencontre l'infatigable Agésilas. De poste en poste il est repoussé. Sparte est sauvée, et le général thébain se dirige vers l'Arcadie (363 av. J.-C.). Les Spartiates réunis aux Athéniens l'y suivent. A Mantinée a lieu une bataille acharnée comme à Leuctres. Épaminondas y déploie le même courage, la même science de la guerre. A la tête de quelques soldats d'élite il rompt la phalange lacédémonienne; déjà il est assuré d'une victoire immense, lorsqu'il tombe la poitrine percée d'un javelot lancé de loin. Les Thébains consternés l'emportent hors du champ de bataille. Dans ce moment suprême, sa dernière pensée est pour sa patrie. Il interroge ceux qui l'entourent sur l'issue du combat. A la nouvelle du succès des Thébains, il arra-

che lui-même le fer qui l'avait frappé et rend le dernier soupir, heureux de mourir dans un jour de victoire.

Avec Épaminondas tomba sans retour la puissance de Thèbes : depuis, cette ville ne fit plus que languir ; pourtant, elle eut encore un dernier moment de gloire lorsqu'elle succomba sous l'épée d'Alexandre.

La mort d'Épaminondas arriva le 27 juin de l'an 362 av. J.-C. ; on éleva un trophée sur son tombeau. Plusieurs villes se disputèrent le triste honneur d'avoir donné naissance au soldat qui priva la Grèce du plus grand citoyen qu'elle eût jamais produit.

Tous les historiens de l'antiquité ont célébré Épaminondas. Les *Helléniques* de Xénophon renferment les faits militaires de sa vie. Mais ni ces renseignements précieux, ni la vie incomplète de ce héros, dans Cornélius-Népos, ni les pages éloquentes où Barthélemy, dans son *Voyage d'Anacharsis*, l'a mis en action, ne peuvent dédommager de la perte de sa *Vie* qu'avait écrite Plutarque : cette lacune dans le précieux recueil de cet immortel biographe est à jamais irréparable. On a, en français, une histoire d'Épaminondas, où Seran de la Tour a prolixement rassemblé tout ce qu'on trouve sur ce héros dans les historiens anciens (1739 et 1752 ; in-12, avec des observations du chevalier Folard). Meissner a écrit aussi la vie d'Épaminondas en allemand, Prague, 1801, 2 v. in-12. J. L.-T.-A.

**ÉPANCHEMENT.** Il y a épanchement toutes les fois qu'un liquide organique, sorti des vaisseaux ou de ses réservoirs, se répand dans une cavité naturelle à laquelle il est étranger et dans laquelle il suscite en général quelque phénomène morbide. Dans ces cas le liquide obéit, soit aux lois générales de la pesanteur, soit à une impulsion accidentelle. Qu'un vaisseau sanguin ou un réservoir soit ouvert par un corps vulnérant, le sang ou le liquide contenu dans le réservoir se répand au dehors ; mais quand les ouvertures ne correspondent pas les unes aux autres, l'épanchement se fait soit dans l'épaisseur des parties, soit dans une des grandes cavités de la poitrine, de l'abdomen ou du crâne.

On dit aussi qu'il y a épanchement quand un abcès s'ouvre dans une de ces cavités, ou quand la membrane séreuse qui les tapisse sécrète une surabondance de sérosité.

Il serait trop long de dire les diverses espèces d'épanchements et les accidents qui en résultent, ainsi que le traitement qu'on peut leur opposer, ces questions ayant été déjà ou devant être traitées dans divers articles, notamment aux mots APOPLEXIE, ENCÉPHALITE, EMPYÈME, HYDROCÈLE, etc. F. R.

Au figuré, on appelle *épanchement* l'effusion avec laquelle on communique aux personnes que l'on juge dignes de confiance, ses sentiments les plus intimes, les secrets du cœur ou de la vie domestique, sans réserve aucune et avec une entière franchise. S.

**EPAPHUS**, voy. Io.

**ÉPARGNES** (CAISSES D'). Les caisses d'épargnes reçoivent et font fructifier les plus modiques économies du pauvre et de l'artisan, de manière à lui former un petit capital sur lequel il peut compter si quelque besoin extraordinaire lui survient, ou pour former un établissement, ou enfin pour assurer son existence aux jours de la vieillesse. Cette institution a ainsi pour but et pour effet de former à la prévoyance la portion de la société qui en a le plus besoin, et qui, cependant, y est généralement la plus étrangère, sans doute parce que c'est pour elle que sa pratique est le plus difficile. « Or, toutes les vertus naissent de la prévoyance : elle engendre l'économie, l'amour du travail, l'ordre, la sobriété, le respect de soi-même et d'autrui ; elle fait naître le désir de la propriété et elle développe les facultés de l'intelligence \*. » Les caisses d'épargnes sont donc utiles partout où il y a des sommes qui peuvent être prélevées sur les salaires actuels au profit de l'avenir ; dans les campagnes aussi bien qu'à la ville, dans les grands comme dans les petits centres de population. A la campagne, l'ouvrier à la journée, le domestique, le petit cultivateur, qui ne sont pas assez riches pour acheter un champ, une ferme ou du bétail, et

(\*) De Cormenin, *Dialogues utilitaires de maître Pierre*, grand in-18.

qui sont trop sages pour dissiper le produit de leur travail, enfouissent l'argent. « Les uns le mettent sous la paille de leur lit, les autres entre les tuiles ou les poutres du toit, ceux-ci dans leurs caves ou au pied d'un arbre, et ceux-là derrière quelque mur qui le cache; puis, si le possesseur de l'argent perd la mémoire par maladie ou vieillesse, ou s'il est frappé de mort subite, les enfants de cet homme riche qui vivait en misérable, ne sachant s'il y a un trésor, ni où il est, restent pauvres en réalité. Il résulte de ces enfouissements de numéraire deux sortes de pertes : perte pour la société, parce que l'argent qui vivifie l'agriculture et le commerce n'a de valeur qu'autant qu'il circule; perte pour les héritiers, qui sont frustrés du capital et de l'intérêt que son placement aurait produit\*. » Le moyen assuré de placer de petites sommes, à la campagne, peut aussi arrêter la fureur d'acquérir du terrain à tout prix, et, par suite, le morcellement indéfini du sol, ce morcellement qui peut aller jusqu'à empêcher toute bonne agriculture, en remplaçant les vaches ou les chevaux par des porcs, le froment par des pommes de terre, et la charrue par la bêche.

Mais c'est encore plus dans l'intérêt des ouvriers des villes que les caisses d'épargne semblent avoir été créées. Voici comment l'auteur déjà cité a cherché à le leur faire comprendre : « Les petits marchands, bourgeois et rentiers, dit M. de Cormenin, ne portent leur argent aux caisses d'épargne que pour sûreté de dépôt, placement temporaire et spéculation. Les domestiques des deux sexes qui se méfient de leurs maîtres et des banquiers prennent volontiers le même chemin. On y voit aussi venir les ouvrières, qui sont naturellement plus rangées, plus économes, plus prévoyantes que les hommes, qui vivent plus retirées et qui ont des appétits de toute nature moins brusques et moins exigeants; mais les ouvriers se laissent entraîner par leur propre facilité ou par la contagion du mauvais exemple. Le jeu, la table, le cabaret, le billard, les veilles épuisantes, consomment, presque sur l'heure, l'excédant de leur salaire; on mange pour

(\*) *Même ouvrage.*

soi, on dépense pour les autres. On aurait honte de garder son argent; on en fait montre, on le jette, on rit de la prévoyance, on nargue l'avenir, on se débaille, on s'avine, on se plonge dans la débauche.

« Les pères de famille ne sont guère plus tempérants ni plus retenus que les célibataires, et ils perdent dans la fatigue des plus grossiers plaisirs leur vigueur, leur santé, leur intelligence, leurs mœurs, leur repos intérieur, leurs pratiques dégoûtées et les économies amassées aux bons jours.

« Mais c'est surtout les ouvriers des ateliers et des manufactures qui sont exposés aux accidents foudroyants de l'imprévoyance; car si, tout à coup, par concurrence, incendie, refus de capitaux, guerre, encombrement, fausse spéculation ou autre revers, la fabrique engrène ses machines et clôture ses magasins, voilà des familles sur le pavé, sans pain, sans vêtements et sans asile. Plus de travail et plus de salaire. Il faut donc mourir ou mendier! Les ouvriers de manufacture savent tous cela: aussi ne veulent-ils pas s'engager dans les liens perpétuels du mariage, et ne forment-ils que des unions fortuites. La plupart de ces ouvriers, appliqués toute la journée au même rouage de la même mécanique, ont peu d'idées; ils n'ont pas le temps d'apprendre les notions les plus élémentaires de la morale; ils sont précocement excités aux plaisirs de l'amour par le mélange des sexes dans les mêmes ateliers; enfin, la crainte vague d'une cessation subite de travail les préoccupe sans cesse. C'est à ces causes réunies qu'il faut attribuer la quantité d'enfants naturels qui abondent dans les pays de fabrique et de commerce. Or, les caisses d'épargne conduisent le concubinage à se légitimer, parce que les ouvriers et les ouvrières peuvent mettre en commun leurs fonds de prévoyance, et elles préparent pour les mariages légitimes, en cas de fermeture temporaire de la fabrique, une transition plus honnête et plus facile de l'état d'inertie à l'état de réactivité.

« Les caisses d'épargne sont donc la providence des classes manufacturières; c'est leur bureau de bienfaisance, leur

maison de refuge, l'asile de leur vieillesse.

« L'aumône entretient le paupérisme vigoureux et jeune, et la caisse d'épargnes ne laisse tendre la main qu'au paupérisme infirme ou moribond.

« La taxe des pauvres engendre la faim, la misère, l'ignorance, l'orgueil, l'ivrognerie, le pillage, les violences, l'assassinat, l'incendie, la ruine de l'agriculture et de l'état. La caisse d'épargnes engendre la tempérance, l'ordre, la richesse, relève le prix des terres et soulage le trésor.

« Les hôpitaux, lorsqu'ils sont trop nombreux, trop richement dotés et trop facilement ouverts, donnent des primes à l'imprévoyance et à la paresse, et la caisse d'épargnes n'en donne qu'à la prévoyance et à l'économie.

« Les tontines, spéculations fiscales, institution de l'égoïsme riche, favorisent le célibat aux dépens du mariage, et l'individu aux dépens de la famille, consomment les intérêts avec le capital, jouent un jeu de probabilités et de hasard, et meurent avec l'actionnaire.

« Les caisses d'épargnes se mêlent, par le dépôt public de leurs fonds, au mouvement et aux destinées de la fortune du pays\*, agissent avec la puissance de l'intérêt composé, recueillent les plus petites économies de l'ouvrier, et, ne laissant rien à ses passions, rien à l'éventualité du sort, précisent nettement le positif de son épargne par le positif de son travail.

« Ouvrir une des portes de la caisse d'épargnes, c'est fermer une des portes des enfants trouvés. Avec les caisses d'épargnes, moins de libertinage, moins d'émeutes, moins de police, moins d'hospices, moins de subventions et moins de vols, délits, crimes, suicides, énévation physique, dégradation morale et calamités de toute espèce.

(\*) Cette idée nous aurait paru digne de quelques développements. C'est une institution bien précieuse de nos jours que celle qui intéresse à la fortune de l'état la classe ouvrière et même la classe indigente. Elles aussi, grâce aux caisses d'épargnes, peuvent perdre aux bouleversements; il ne sera plus vrai de tous les prolétaires qu'ils ont tout à gagner aux émeutes, aux révolutions. Ils craindront d'ébranler le crédit public et ne sépareront plus leurs intérêts individuels de ceux de la société entière.

J. H. S.

« La caisse d'épargnes est la mère de l'économie, le trésor des artisans, le pécule du pauvre, le remède de la mendicité, le reproducteur des capitaux et le levier du crédit national. »

Quant à la véritable origine des caisses d'épargnes, elle est encore inconnue. On a pu la faire remonter à ces institutions de prévoyance que les sociétés d'ouvriers et les corporations qui existaient partout au moyen-âge firent souvent éclore; on a pu remarquer que le spirituel auteur de *Gulliver* raconte que, dans le royaume de Lilliput, chaque ouvrier est obligé de déposer une somme retenue de son salaire pour subvenir à l'éducation de ses enfants (*Voyage à Lilliput*, chap. 17). Mais, d'une part, les caisses du compagnonnage étaient intimement liées aux corporations et aux jurandes; d'un autre côté, est-il bien certain que Swift ait transporté dans son royaume imaginaire une institution de son pays ou de son siècle? n'est-il pas plus probable qu'il voulut y placer la réalisation d'un de ses vœux? Tout ce qu'on sait aujourd'hui, grâce aux très récentes découvertes de M. Alph. de Candolle, c'est que, dès 1778, la ville de Hambourg possédait une véritable caisse d'épargnes, qui se rattachait à un plan général d'institutions philanthropiques remarquablement bien combinées; et que, en 1787, l'état de Berne organisa et garantit, par une avance de 40,000 livres, la caisse dite *des domestiques*\*. En 1789, Genève eut aussi une caisse d'épargnes particulière qui ne dura pas; Bâle en eut une en 1792, et Genève fit en 1794 un nouvel essai également transitoire d'une caisse d'épargnes, d'escompte et de dépôt instituée par l'état. A peu près dans le même temps (1798), mistress Wakefield fondait en Angleterre, dans la petite ville de Tottenham, une *banque pour les femmes et les enfants*, à laquelle on avait jusqu'ici rattaché le berceau des caisses d'épargnes. Du reste, il pa-

(\*) *Des Caisses d'épargnes de la Suisse considérées en elles-mêmes et comparées avec celles d'autres pays*, par Alph. de Candolle; dans le 23<sup>e</sup> volume des Mémoires de la Société suisse d'utilité publique à Genève. Ce très remarquable travail vient d'être publié séparément à Genève et à Paris, chez Cberbuliez.

rait que les fondateurs des institutions de Hambourg, de Berne et de Tottenham, ignoraient mutuellement leurs tentatives. Il n'est pas rare que la même idée se développe ainsi spontanément dans des localités différentes, à des époques souvent très rapprochées. La Suisse et l'Angleterre continuèrent, dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans les premières du XIX<sup>e</sup>, d'étendre ce bienfait qui s'est propagé jusque dans ses colonies les plus lointaines et a servi à améliorer le sort des esclaves. L'institution toutefois ne se généralisa dans la Suisse qu'après la fondation, en 1816, de la caisse de Genève, favorisée par les dons généreux de M. Tronchin, et en Angleterre qu'après l'acte du parlement qui, en 1817, appela l'attention de la législature et du public sur les *savings banks*. C'est aussi cet acte qui paraît avoir suggéré au vertueux duc de La Rochefoucauld-Liancourt (*voy.*) l'idée de fonder la caisse d'épargnes de Paris, qui date seulement de 1818 et qui dut son existence à la libéralité d'une association de généreux citoyens.

La Hollande, à qui les recherches les plus exactes et les plus nouvelles attribuent l'honneur d'avoir la première réalisé l'institution des caisses d'épargnes, ne s'est pas montrée infidèle à ce noble précédent. En 1827 on y comptait 53 caisses, dont 24 dans la seule province de Hollande proprement dite. Cet heureux résultat était dû, comme tant d'autres, aux efforts de la *Société de bien public*. Du reste, il est remarquable que, pendant tout le temps qu'a duré la réunion de la Hollande à la Belgique, celle-ci était restée complètement étrangère aux établissements de caisses d'épargnes.

Les États-Unis, la Suède, la Norvège, le Danemark et la Saxe ont aussi adopté l'institution des caisses d'épargnes; mais elles ne semblent pas s'être établies dans ces pays antérieurement au siècle actuel. En Autriche, la date est certainement plus récente. Dans le Wurtemberg, c'est en 1818 que la reine Catherine fonda et dota la grande caisse de Stuttgart, dont les opérations embrassent tout le royaume. Deux années plus tôt, le grand-duché de Bade avait vu se constituer la

caisse de Karlsruhe, à laquelle la ville offrit son patrimoine à titre de garantie. Dans le royaume Lombardo-Vénitien, les caisses d'épargnes datent de 1823. Plusieurs grandes villes d'Italie ont suivi cet exemple, et à Rome même il vient de se former, sous le nom de *Casa di rispetto*, une caisse que le pape et la plupart des cardinaux protègent d'une manière spéciale.

On a suivi dans les différents pays des modes différents pour les caisses d'épargnes. Le plus communément de simples particuliers, dans le désir d'être utiles, ont constitué une société et une administration, sans consulter le gouvernement, ou en se bornant à soumettre leur plan à son approbation. Quelquefois le gouvernement a pris l'initiative; quelquefois les caisses d'épargnes ont été des établissements de la commune. D'autres fois enfin elles ont été annexées à des monts-de-piété (*voy.*), auxquels elles ont pu donner le moyen d'abaisser le taux de leurs prêts. En France et en Angleterre, les caisses d'épargnes, pour jouir des avantages que leur accorde l'état, doivent, entre autres conditions, être approuvées par le gouvernement, suivant des formes propres aux deux pays. Ce n'est qu'au moyen de cette approbation, qu'elles peuvent notamment devenir parmi nous des établissements publics, c'est-à-dire des personnes civiles, aptes à acquérir, à recevoir, à aliéner. Quel que soit le mode adopté pour la fondation (et tous peuvent être bons suivant le temps et les pays), il intervient d'ordinaire des personnes bienfaitrices qui forment une sorte de dotation à la caisse, pour couvrir les dépenses d'administration, et permettent ainsi d'accorder aux déposants un intérêt plus élevé. Quelquefois ces personnes font davantage : elles constituent, par des concessions d'hypothèques ou par des avances d'argent, une sorte de garantie pour les opérations de la caisse; et cette garantie subsiste jusqu'au moment où l'établissement a fait des bénéfices assez considérables, ou s'est assez affermi dans la confiance des populations pour pouvoir y renoncer. Partout l'administration de la caisse est, au moins en

partie, confiée au zèle et au désintéressement de ces particuliers.

La circonscription des caisses d'épargne est très variée. En France, elle embrasse quelquefois un département, quelquefois un arrondissement, quelquefois la commune où la caisse est établie. La disposition la plus favorable et la plus conforme à l'esprit de l'institution est sans doute l'absence de toute limitation de territoire, limitation assez illusoire en soi. Il faut, d'ailleurs, remarquer que les frais d'administration sont moindres et les placements souvent plus faciles, lorsque la circonscription des caisses est considérable. Mais aussi souvent la modicité des ressources de la caisse et la crainte d'une trop grande abondance dans les versements, enchaîne la volonté des fondateurs. Beaucoup de caisses d'épargne dans les différents pays ont, pour étendre leur cercle d'action, établi des *succursales*, qui opèrent sous la responsabilité de la caisse centrale, qui n'ont pas d'écritures spéciales, qui ne sont guère qu'un comptoir. Dans certaines contrées, en Suisse par exemple, des personnes notables se chargent de recevoir dans les campagnes les dépôts qu'elles versent ensuite à la caisse de la ville.

Les règles et les conditions du dépôt sont diverses. En Angleterre, le minimum est fixé à un shelling. L'intérêt ne court que quand la somme déposée s'élève au moins à une livre sterling et a séjourné un mois dans la caisse. On ne reçoit de dépôts que de la part de personnes réputées pauvres. Les fonds redemandés sont remboursés dans la semaine; aucun déposant ne peut verser plus de 30 liv. sterling par année, ni en tout plus de 150 livres. Lorsque le compte d'un déposant excède 200 liv. sterl., il ne touche plus d'intérêts. Les sociétés charitables, qui font des dépôts collectifs, peuvent verser jusqu'à 100 liv. sterl. par an et porter leur compte productif d'intérêt jusqu'à 300 liv. Les membres de ces sociétés peuvent, d'ailleurs, verser individuellement. En France, la loi autorise les versements des particuliers jusqu'à concurrence de 300 fr. par semaine; mais dès qu'un déposant est créancier d'une caisse d'épargne, en capital et intérêts com-

posés, d'une somme de 3,000 fr., il ne lui est bonifié sur les sommes qui excéderaient ce maximum, aucun intérêt provenant de l'accumulation des intérêts. Si, pour verser au-delà de 3,000 fr., le même individu déposait dans plusieurs caisses d'épargne sans avertissement préalable à chacune de ces caisses, il perdrait l'intérêt de tous ses versements. Des dispositions analogues existent en Angleterre et dans celles des caisses suisses qui limitent les dépôts. On a permis en France des versements de 300 fr., en considération des matelots et de quelques ouvriers qui reçoivent leur salaire par grosses sommes, et dans les mains desquels ces sommes auraient pu se dissiper s'ils n'avaient pu les déposer immédiatement. Les sociétés charitables peuvent verser jusqu'à la somme de 6,000 fr. En Suisse, il n'y a point d'uniformité. Certaines caisses n'ont pas de limites pour la somme totale que chacun peut déposer. Mais ordinairement il y a une limite pour les sommes qu'on peut recevoir, dans l'année, du même individu. A Genève, la somme déposée ne peut être inférieure à 5 florins ni supérieure à 500 fl. par année, et à 2,500 fl. en tout. Le remboursement doit être demandé trois mois d'avance. L'intérêt est de 3 p. 0/0. A Stuttgart, la caisse reçoit depuis 1 florin jusqu'à 50. L'intérêt court à partir du premier mois qui suit le dépôt; il se capitalise après trois ans et est de 4 p. 0/0 jusqu'à 100 florins; il devient plus faible au-dessus de cette somme. Les remboursements ont lieu quinze jours après la demande. A Karlsruhe, le minimum des dépôts est de 10 florins, le maximum de 100. L'intérêt est de 3  $\frac{1}{2}$  p. 0/0.

Les ressources des caisses d'épargne, comme d'autres conditions de leur existence, varient suivant les pays et les localités: ce sont des fonds de dotation, des souscriptions, des subventions municipales et autres, des legs et donations, les bonifications obtenues par les placements, des retenues sur les produits de ces bonifications, et enfin des fonds de réserve pour suppléer, le cas échéant, à l'insuffisance des arrérages de leur dotation, ou pour parer aux dépenses impré-

vues qui viendraient à tomber à leur charge.

La plus abondante de ces ressources consiste sans contredit dans les bonifications obtenues par les placements que la caisse fait des dépôts qui lui sont confiés.

Ici se présentent plusieurs systèmes, dont voici les principaux.

En Suisse, les caisses d'épargnes placent principalement sur hypothèque et accessoirement en effets sur chaque place. Les cantons suisses, n'ayant point de dettes pour la plupart, ont été conduits presque nécessairement à ce système : il n'y a qu'un petit nombre d'exceptions.

En Angleterre et en France, les caisses d'épargnes sont admises, mais non obligées à placer au trésor public, en compte courant, en bons royaux, en acquisitions de rente, les fonds provenant de leurs dépôts. L'état accorde alors aux fonds placés en compte courant ou en bons royaux un intérêt plus considérable que celui qu'il alloue aux correspondants ordinaires du trésor ou aux porteurs des bons. Les caisses peuvent toujours avoir ainsi à leur disposition un placement avantageux sur l'état lui-même, c'est-à-dire sur un débiteur dont la fortune ne peut périr qu'en engloutissant toutes les fortunes particulières, et cependant, si ces caisses trouvent un placement plus favorable, elles sont libres d'en profiter. En France, pour tâcher d'engager le moins possible les fonds des caisses d'épargnes dans les opérations du crédit public, et aussi pour éviter les stagnations de fonds au trésor, la loi du 31 mars 1837 a chargé la Caisse des dépôts et consignations de recevoir et d'administrer les fonds versés par ces caisses au trésor. Mais la gestion de la Caisse des consignations a lieu sous la responsabilité de l'état, qui garantit de plus un intérêt de 4 p.  $\frac{0}{100}$  par an. La Caisse des dépôts et consignations ne peut acheter ou vendre des rentes sur l'état qu'avec l'autorisation préalable du ministre des finances, et les achats doivent avoir lieu avec concurrence et publicité. La même loi du 31 mars 1837 a autorisé le ministre des finances à remettre à la Caisse des dépôts et consignations des rentes 4 p.  $\frac{0}{100}$  au pair, en échange des versements qui

avaient été faits précédemment au Trésor, et qui étaient évalués à 100 millions. Malgré cette opération, les caisses d'épargnes avaient encore en compte courant au Trésor au 31 octobre 1837, une somme de 90 millions.

Le système admis en France et en Angleterre a, toutefois, subi de vives attaques. Aux avantages de sa simplicité et de sa commodité on oppose les inconvénients que produit l'uniformité du taux même de l'intérêt, lorsque la valeur de l'argent est encore si différente dans les diverses parties d'un même pays, surtout de la France. On ajoute que c'est se préparer de très graves embarras, dans des moments de crises financières, que d'associer aux chances du crédit public la partie de la nation la plus nécessiteuse, la plus facile à alarmer, celle en un mot qui, au premier symptôme, ou même au premier soupçon de gêne de la part du trésor public, descendra dans les rues pour réclamer son argent et à l'heure même. Dans l'autre système, au contraire, lorsque l'état est compromis, les particuliers trouvent des ressources dans les caisses d'épargnes. Enfin, dans tous les temps, les économies du pauvre deviennent immédiatement, par leur réunion, des capitaux qui vont féconder les diverses branches de l'industrie.

Le nombre des déposants aux caisses d'épargnes est peut-être le point le plus important à considérer pour bien apprécier les services qu'elles peuvent rendre; et à cet égard il faut remarquer que le retrait des dépôts ne doit pas toujours être aussi déploré qu'on le fait communément. On paraît croire trop généralement que l'argent retiré de la caisse d'épargnes est nécessairement dissipé : c'est là une grande erreur. D'ordinaire, le dépôt est repris parce qu'un besoin imprévu se manifeste dans la famille, parce que la somme qu'on voulait former pour un paiement important est réalisée et que l'époque du paiement est échue, parce qu'un placement avantageux se présente, parce qu'on dote ou établit ses enfants. Eh bien! dans tous ces cas, pourquoi regretter le retrait du dépôt? La caisse d'épargne n'a-

t-elle pas atteint le but qu'elle se proposait?

A la fin de 1835, il y avait en Suisse 60,028 déposants et 11,513,712 liv. de Suisse déposés; en Angleterre, 537,517 déposants et 16,456,164 liv. sterl. déposés; en France, 121,527 déposants et 62,185,676 fr. déposés.

On a calculé que, en Suisse, où les caisses d'épargne datent de 1787, il y a une caisse d'épargne sur 21,795 habitants et à raison de 19 lieues carrées, puis un déposant sur 36 habitants; que la somme déposée par chaque habitant du pays, d'après le solde, à la fin de l'année, serait de 7 fr. 66, et la valeur moyenne de chaque dépôt effectué par un individu, de 277 fr. En Angleterre (moins l'Écosse), où les caisses datent de 1798, il y a une caisse sur 31,428 habitants et sur 16 lieues carrées; un déposant sur 40 habitants; la somme déposée par habitant est de 18 fr. 85 c., et la valeur moyenne du dépôt de 775 fr. 89 c. Enfin en France, où les caisses datent de 1818, il y a une caisse sur 207,547 habitants et sur 105 lieues carrées; un déposant sur 271 habitants; la somme déposée par habitant est de 1 fr. 81 c., la valeur moyenne du dépôt effectué de 511 fr. 70.

Voici, du reste, le nombre des caisses dans les trois pays, aussi exact que des recherches attentives nous ont permis de l'obtenir.

En France, au 1<sup>er</sup> janvier 1837, on comptait 224 caisses d'épargnes: de 1818 au 1<sup>er</sup> janvier 1836, il ne s'en était établi que 16. Le nombre des caisses anglaises ne nous est pas exactement connu; nous savons seulement que, à la fin de 1829, il y avait en Angleterre, dans le pays de Galles et en Irlande, 477 caisses\*. On voit que l'Écosse, où ces établissements sont pourtant nombreux et prospères (car ils recueillent à eux seuls une masse de dépôts presque égale à celle des autres caisses du royaume-uni), ne figure pas dans ce chiffre. Il est certain, d'ailleurs, que le nombre de ces établissements a augmenté depuis 1830. En Suisse, à la fin de 1835, on comptait 100 caisses d'épargnes, ayant environ 165 bureaux ou-

(\*) Tidd, Prat, *History of Savings-Banks.*

verts dans les communes différentes. Ces caisses appartenaient à 18 cantons ou demi-cantons. Depuis, Appenzell (Rhod. intér.), Uri et Bâle-campagne, se sont occupés d'en créer. En 1837, il ne restait plus que Zug, Unterwald et Valais, qui, placés cependant dans des conditions propres à propager ce genre d'institution, n'eussent pas encore songé à l'adopter\*.

J. B.-R.

**ÉPAULE**, première portion du membre thoracique de l'homme et des autres animaux vertébrés. On y trouve des os, des ligaments, des muscles, des vaisseaux sanguins et lymphatiques, et des nerfs. Le nombre des os varie de un à trois: ce sont l'*omoplate* en arrière, la *clavicule* en avant, et l'*os coracoïdien*, dont la direction varie. L'omoplate, ou partie principale de l'épaule, qui ne manque jamais dans les animaux munis de membres thoraciques, existe seule chez tous les mammifères dont les membres ne sont appelés qu'à se mouvoir dans un plan parallèle à l'axe du corps: tels sont les pachydermes, les ruminants et les cétacés. La clavicule ne se rencontre que chez les mammifères dont les membres antérieurs sont appelés à exécuter des mouvements dans une direction plus ou moins perpendiculaire à l'axe du corps, comme ceux qu'exigent la préhension, le saut, le vol, etc. C'est à ce titre que les bimanues, les quadrumanes, les chauves-souris, les taupes, les didelphes, et un grand nombre de rongeurs, tels que rats, écureuils, castors, etc., sont complètement claviculés. Les carnivores, un assez grand nombre de rongeurs, d'édentés, ne le sont qu'incomplètement, c'est-à-dire que l'os claviculaire, au lieu de s'articuler immédiatement du côté interne avec le sternum, et de l'autre avec l'omoplate, ne s'unit à ces os que par des ligaments. Les seuls mammifères qui offrent un os coracoïdien susceptible de donner naissance à une espèce de seconde clavicule, com-

(\*) On peut consulter le *Manuel des caisses d'épargnes et de prévoyance* ou *Traité de l'institution et de l'administration de ces établissements*, avec des modèles, des statuts, comptes courants, bordereaux, etc., par M. Senac, in-8°. — Le même M. Senac publie dans la *Revue commerciale*, recueil mensuel, tous les documents relatifs aux caisses d'épargnes.

me dans les oiseaux, sont les échidnés et les ornithorynques, ces singuliers êtres intermédiaires aux trois premières classes des animaux vertébrés, et qui semblent créés par la nature comme pour opposer un écueil perpétuel aux classifications humaines. Dans les reptiles et les poissons, on rencontre presque toujours un os coracoïdien, bien que la clavicule manque quelquefois dans les reptiles et toujours dans les poissons.

Les mouvements opérés par l'épaule au moyen de ses muscles sont : 1<sup>o</sup> l'élévation ; 2<sup>o</sup> l'abaissement, et, suivant que l'une ou l'autre de ces actions a lieu, on dit vulgairement que le cou *s'engonce* ou se dégage ; 3<sup>o</sup> l'épaule peut être tirée en avant et en dedans ; 4<sup>o</sup> elle est susceptible d'être portée en arrière, et alors on dit que le corps *s'efface*.

Un des muscles les plus curieux à examiner est le *grand dentelé*, qui, peu développé dans l'homme et dans l'orang-outang, l'est excessivement dans les mammifères quadrupèdes, et forme, au-dessous de leur thorax et de leur cou, une espèce de sangle destinée à soutenir efficacement le poids du corps. Chez les oiseaux, on doit remarquer le développement énorme des muscles pectoraux qui, au nombre de trois de chaque côté de la poitrine, remplissent l'angle rentrant formé par la saillie quelquefois énorme du bréchet. Ces puissants instruments de locomotion sont destinés à faire mouvoir l'aile (*voy.*), et s'étendent du bréchet et des parties antérieures du thorax à la crête prononcée que présente par-devant l'humérus. L'autruche, en sa qualité d'oiseau exclusivement coureur, n'a que des vestiges de ces muscles.

Les principaux vaisseaux sanguins de l'épaule sont surtout des divisions de l'artère sous-clavière et axillaire : ses veines se rendent à la veine axillaire ; ses nerfs viennent du plexus brachial ; ses vaisseaux lymphatiques débouchent dans les ganglions de l'aisselle. C. L-R.

**ÉPAULEMENT.** D'après son étymologie, ce mot exprime une masse élevée soit en terre, soit en fascines, soit en sacs à laine, pour couvrir en flanc, ou *épauler*, les militaires placés sous le feu des ouvrages de l'ennemi. Tel est le sens

que les ingénieurs attachent au mot *épaulement*. Les artilleurs le prennent dans une acception plus étendue : ils donnent ce nom au parapet (*voy.*) ou au coffre de leurs batteries (*voy.*), c'est-à-dire au massif ou à l'élévation de terre disposée en avant des bouches à feu pour les couvrir des coups de l'ennemi.

Les épaulements s'emploient dans diverses circonstances, et particulièrement dans l'attaque des places. On construit des épaulements pour protéger les dépôts de tranchée, quand ils ne sont pas naturellement couverts par quelque pli de terrain.

On termine l'extrémité des parallèles (*voy.*) par des parties en retour de 30 à 40 mètres de long, qui sont de véritables épaulements.

Dans les passages de fossés, on fait des épaulements pour garantir les assiégeants du feu des flancs des bastions qui défendent le fossé. C'est dans cette circonstance un travail fort périlleux, qui s'exécute par un sapeur auquel on fait passer de main en main les fascines, sacs à terre et autres matériaux qu'il place de manière à se couvrir des feux de la place le plus promptement possible.

Dans les fossés d'eau courante, le passage du fossé est formé par un pont de fascines, ou un radeau flottant, et soutenu contre le courant par de petites ancres jetées en amont, ou par des pilots à arc-boutant battus en aval, suivant que l'épaulement se trouve à l'amont ou à l'aval du courant par rapport au pont. Dans ce cas, l'épaulement n'est autre chose qu'un parapet de fascines, aussi léger que possible, ou même de sacs à laine recouverts de peaux de bêtes fraîchement écorchées, élevé sur le bord du radeau du côté du flanc dont le feu est à craindre. C-TE.

**ÉPAULETTES**, *voy.* INSIGNES MILITAIRES.

**ÉPAVES.** On nomme ainsi les choses mobilières trouvées à l'abandon et dont on ne connaît point le propriétaire. Dans l'origine, le mot *épaves* ne désignait que les animaux qui, ayant pris la fuite par peur (*expavefacta*), se trouvaient égarés ; mais il s'est appliqué depuis à toute espèce de choses perdues.

Chez les Romains, les épaves appartenant à celui qui les avait trouvées ou au premier occupant, pourvu que le propriétaire ne vint pas les réclamer pendant le temps nécessaire pour la prescription des meubles.

Autrefois, en France, les épaves appartenant au seigneur haut-justicier, si elles n'étaient pas réclamées dans les délais fixés par les diverses coutumes. D'après le Code civil, les détenteurs d'objets perdus ne sont tenus de remplir aucune formalité; ils peuvent en disposer librement, sauf au propriétaire à exercer, dans le délai de trois ans à compter du jour de la perte, une action en revendication (art. 2279).

On nomme *épaves maritimes* les effets que la mer pousse et jette à terre, et dont le propriétaire n'est point connu. La coutume de Normandie les appelait *varech* (voy. droit de VARECH).

Suivant l'ordonnance de la marine de 1681, l'ambre, le corail, les poissons à lard (c'est ainsi qu'on désignait alors les cétacés), lorsque la mer les a rejetés sur la grève, appartiennent pour deux tiers au domaine, et pour l'autre tiers à celui qui les trouve. Quant aux herbes marines, l'ordonnance distingue celles qui sont attachées aux rochers ou aux rivages de celles que la mer a rejetées sur les grèves : ces dernières deviennent la propriété du premier occupant; au contraire la coupe des autres est exclusivement réservée aux habitants de chaque paroisse.

Les vaisseaux et les effets échoués ou trouvés sur le rivage appartiennent à l'état lorsqu'ils ne sont pas réclamés dans l'an et jour. Mais si les effets naufragés ont été trouvés en pleine mer, ou tirés du fond des eaux, la troisième partie en doit être délivrée, *en espèces ou en deniers*, à ceux qui les ont sauvés. Les deux autres tiers doivent être déposés pour être rendus aux propriétaires, s'ils les réclament dans l'an et jour. A défaut de réclamation, ces effets sont dévolus au fisc. E. R.

**ÉPEAUTRE** (*triticum spelta*, Linn.), espèce de froment différent du froment commun (*triticum sativum*, Lam.) par ses épis plus ou moins lâches, un peu

comprimés et à axe fragile, ainsi que par son grain adhérent aux balles. De même que les froments en général, l'épeautre varie par rapport à ses épis, glabres ou velus, de couleur soit blanchâtre, soit glauque, soit violette à la maturité; et ses balles sont tantôt mutiques, tantôt terminées en crête.

Cette céréale, plus rustique que ses congénères et susceptible de prospérer dans des terrains fort médiocres, convient surtout aux climats froids des pays de montagnes; elle peut, sans souffrir, rester couverte de neige pendant trois ou quatre mois de suite. Sa culture, très répandue dans plusieurs parties de l'Allemagne, en Suisse et dans le nord de l'Italie, est à peu près inconnue dans les plaines fertiles de la France, où le froment commun offre beaucoup plus d'avantages. Le grain d'épeautre, revêtu de ses balles, est parfaitement à l'abri de l'attaque des insectes; mais avant de le réduire en farine, il faut, par une opération spéciale, le débarrasser de ses écailles florales. La farine d'épeautre est très blanche et donne un pain léger lorsqu'elle a été bien séparée de tout le son; mais elle existe en moindre quantité dans ce grain que dans le froment. L'épeautre étant assez tardif, on a coutume de le semer peu après la moisson; sa culture d'ailleurs ne diffère pas de celle des céréales en général. ED. SP.

**ÉPÉE.** Les trente synonymes que, non compris les homonymes différenciés par épithètes, il nous serait aisé de mentionner à l'occasion de l'épée, témoigneraient que c'est l'arme qui, chez les peuples civilisés, a été le plus en usage, la plus universelle, et de la forme la plus variée. Les modernes la divisent vaguement en trois classes: poignards, épées, espadons; mais on chercherait vainement des écrivains qui auraient délimité ces sous-genres, et l'on peut dire que depuis le stylet de six pouces, qui garnissait la jarretière de l'Espagnole ou de l'Italienne, jusqu'au glaive de six pieds qu'à cheval on portait à cette dimension, à peu près comme on allonge une lorgnette, il n'y a pas eu de lames qui, de ligne en ligne, n'aient fait chaînon et n'aient différé du chaînon voisin par la confi-

guration, la trempe, la dimension, les carres ou tranchants, le jeu ou le manie- ment, la monture, les pans, le talon, le biseau, les gouttières, la manière d'être portée, la rectitude ou la courbure. Ce dernier mot témoigne que bien long- temps la langue de l'histoire et celle de la poésie ont nommé *épée* le *sabre*, dont le nom date d'un siècle à peine. Si l'épée à une main n'a pas excédé deux mètres, il y a eu des épées à deux mains de sept, huit, dix pieds de long. Un traité qui satisferait aux descriptions de ces différences infinies exigerait à lui seul un volume pour l'instruction de l'antiquaire, du militaire, du tireur d'armes. Le mot *épée*, que quelques sa- vants tirent de l'hébreu, viendrait, si l'on en croit Diodore de Sicile, du cel- tique ou du gaulois. Les Celtes auraient porté en Grèce le mot *σπάθη*, dont les Ro- mains ont fait *spatha*, et qui s'est changé dans le bas latin en *spada*, traduit par le roman et le français en *espée*, et *espa- don*\*. Voy. ESPADON.

L'épée est bien antérieure à l'art de forger le fer, quoique cet art, s'il est vrai que Tubalcaïn l'ait découvert, dût remonter à près de trois mille ans avant J.-C. Dans une antiquité bien moins reculée, la lame de l'épée romaine fut longtemps, comme le témoigne Caylus, d'une matière obtenue par la fusion de cinq parties de cuivre et d'une partie de fer. Depuis qu'on forgea généralement le fer, l'épée devint surtout d'un usage universel. Celle qui chez les Romains s'appelait *ensis* était plutôt une arme, soit tranchante, soit à pointes sans tran- cher; celle qu'on appelait *gladius* frap- pait surtout de la pointe; enfin cette épée courbe et orientale, cette épée des Huns que le moyen-âge a appelée *cime- terre* et *fauchard*, que les temps mo- dernes ont appelé *sabre* (voy.), se nom- mait chez les Latins *ensis falcatus* : c'é- tait l'arme des *celeres*. Tite-Live nous apprend que l'infanterie romaine adopta l'épée espagnole, sabre à lame courte, droite, plate; par là les légionnaires de- vinrent supérieurs aux soldats gaulois

(\*) Le mot allemand *Spieß* paraît être de la même famille, bien qu'il ne désigne plus une épée, *Degen*, mais une pique ou hallebarde. S.

armés d'épées longues, molles et sans pointe. Le soldat français d'infanterie de ligne a quitté l'épée depuis la guerre de 1756; les gardes françaises l'ont portée jusqu'en 1789. Depuis la Restau- ration, les officiers français ne la portent plus comme arme de guerre; et depuis que le duel au pistolet a fait, pour ainsi dire, oublier l'escrime (voy.), l'épée n'est plus, militairement parlant, qu'un ornement de salon. Gal B.

ÉPÉE (ORDRE DE L'). Gustave Wasa est réputé le fondateur de cette institu- tion, qu'il avait dessein de faire servir à la défense de l'Église catholique; mais le luthéranisme ayant pénétré en Suède du vivant même de ce prince, l'ordre de l'Épée disparut, et ne fut restauré qu'en 1748 par Frédéric I<sup>er</sup>. Depuis cette épo- que il s'est maintenu avec distinction, et il est aujourd'hui le prix des actions d'éclat et des longs services sous les dra- peaux. Les statuts de l'ordre ont été suc- cessivement réformés en 1772, 1798 et 1814. Maintenant il est composé de cinq classes : 1<sup>o</sup> les commandeurs grand's- croix; cette dignité n'est conférée qu'en temps de guerre, et le roi lui-même n'en porte la décoration que lorsque les ar- mées suédoises ont vaincu sous son com- mandement : Gustave III n'a consenti à en recevoir les insignes qu'à la troisième campagne; 2<sup>o</sup> les commandeurs, desquels font partie de droit les princes du sang; il faut avoir au moins le grade de géné- ral pour être admis dans cette classe; 3<sup>o</sup> les chevaliers grand's-croix de 1<sup>re</sup> classe qui doivent être majors généraux; 4<sup>o</sup> les chevaliers grand's-croix de la 2<sup>o</sup> classe qui doivent être colonels; 5<sup>o</sup> enfin les simples chevaliers, parmi lesquels sont reçus les capitaines ayant vingt ans de service. Des pensions proportion- nnelles sont attribuées à chacune des classes, et elles sont réparties suivant les décisions du chapitre. L'admission dans l'ordre dépend uniquement de l'appré- ciation que fait le roi du mérite et des services; toute personne qui solliciterait cette marque honorable serait à jamais déclarée indigne.

La grande décoration qui, les jours de cérémonie, est portée suspendue à un col- lier, est ordinairement attachée à un ru-

ban jaune moiré, liséré de bleu, passant de l'épaule droite au côté gauche; pour cette 1<sup>re</sup> classe la plaque est une étoile d'argent anglée de couronnes d'or. Les membres de la 2<sup>e</sup> classe portent le grand cordon, mais avec une croix plus petite, et au lieu de plaque une épée d'argent, la pointe haute. Les chevaliers grand's-croix portent la décoration en sautoir, et les simples chevaliers la placent à la boutonnière de l'habit.

La croix de l'ordre est d'or, à huit pointes unies par des épées, émaillée de blanc et anglée de couronnes d'or; au centre est un écusson d'azur chargé, d'un côté, des armes de Suède, et de l'autre d'une épée en pal dont la pointe est entourée d'une guirlande de laurier, avec cette légende : *Pro patria*. C<sup>te</sup> DE G.

**ÉPÉE** (ABBÉ DE L.), voy. L'ÉPÉE.

**ÉPELLATION.** Par ce mot, qui vient du verbe latin *appellare*, appeler, nommer, on désigne l'action ou l'art d'épeler, c'est-à-dire de nommer, d'appeler les lettres qui composent un mot, et ainsi de les assembler pour en former des syllabes, des mots.

C'est un art incontestablement bien difficile que celui de l'épellation et de la lecture, et l'enfant auquel il a été donné de percevoir les premières difficultés du langage écrit, doit avoir bien souffert du pédagogisme des écoles.

L'épellation avait reçu la sanction des Pères de l'Église, et dans les écoles, jusqu'à nos jours, repoussant toute innovation, l'on a épélé au lieu de *syllaber*.

L'épellation, disons-nous, est la répétition des lettres qui forment une syllabe; la syllabe elle-même est le faisceau d'une ou de plusieurs lettres, répétées également d'après l'ordre successif des lettres; et ainsi comme les lettres composent les syllabes, les syllabes concourent à l'achèvement d'un mot. L'enfant, à mesure qu'il établissait la différence des lettres, devait donc fixer aussi celle des syllabes (voy.); or, avant de procéder à l'épellation, il était indispensable d'apprendre l'alphabet (voy.), c'est-à-dire qu'il fallait s'initier à la connaissance de tous les caractères employés pour écrire la pensée. Mais c'est le manque d'une étude suivie du caractère de l'enfance qui a fait toujours le

défaut capital des méthodes qui désespéraient par leur ennuyeuse longueur. A présent qu'on sent le besoin d'une réforme qui mette le travail de la lecture plus à portée de l'intelligence des enfants, on crée tous les jours de nouvelles modifications, toujours entées les unes sur les autres, et l'on rejette l'épellation comme inutile, en ce que l'accentuation des consonnes du vieil alphabet et leur retentissement sur la voyelle n'est pas naturel à prononcer. Ainsi, dans l'ancienne épellation, en disant *effe elle*  
<sup>1 2 3 4</sup>  
*a fla*, on employait six sons élémentaires  
<sup>5 6</sup>  
pour en former un seul composé, *fla*. Aujourd'hui on ne fait pas suivre cette succession de sons élémentaires dans la formation de la syllabe ou du *temps* du mot, mais on fait reconnaître et prononcer la syllabe dans son ensemble, l'enfant prenant l'habitude de faire couler facilement sur une voyelle quelconque la consonne ou articulation simple ou double, simple *fa*, double *fla*.

Parmi toutes les méthodes aujourd'hui le plus en faveur, celle de M. Robertson, calquée sur l'ingénieux système de MM. Carlotti et Walker, nous a paru se distinguer surtout par sa simplicité savante et sa clarté facile. Une autre, celle de M. Jacotot, consiste à distinguer d'abord parfaitement tous les mots dont est composée la phrase, pour arriver ensuite à connaître les syllabes, puis enfin les lettres. On voit que c'est le contraire de l'ancienne méthode: là c'était l'analyse, ici c'est la synthèse; là on allait du simple au composé, de la lettre à la phrase; ici on va du composé au simple, de la phrase à la lettre. Du reste, ce que l'on peut assurer, c'est que la méthode Jacotot (si toutefois c'est une méthode) n'exige de la part de l'enfant qu'une attention bientôt satisfaite par un succès rapide, dès qu'il s'est appliqué à revenir sans cesse sur la composition et la décomposition d'un certain nombre restreint de phrases et de mots sans cesse répétés. On affirme que l'oraison dominicale suffit pour apprendre à lire suivant cette méthode.

E. P-C-T.

**ÉBERLAN**, sous-genre de poissons,

de la famille des salmonés, la quatrième de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux. Ses caractères sont : deux rangées de dents écartées à chaque os palatin; le devant de l'os vomer presque dépourvu de dents; le corps sans tache; les ventrales répondant au bord antérieur de la dorsale. On ne connaît qu'une espèce d'éperlans, ornée des plus belles teintes d'argent et de vert clair, et excellente à manger. Elle habite, la plus grande partie de l'année, dans les lacs dont le fond est sablonneux, ainsi que dans les grandes rivières. L'embouchure de la Seine en est remplie, et c'est un des poissons dont on mange le plus à Rouen, où il est fort recherché à cause de l'odeur de violette qu'on lui attribue. Il abonde aussi dans la Baltique. On en cite une variété un peu plus grande qui se tient constamment dans l'eau salée autour des Terres magellaniques. C. L.-R.

**ÉPERNAY**, voy. CHAMPAGNE.

**ÉPERNON** (JEAN-LOUIS DE NOGARET ET DE LA VALETTE, duc d'), pair et amiral de France, était né en 1554 d'une famille assez distinguée des environs de Toulouse.

La cause de la fortune rapide du duc d'Épernon se trouve parfaitement expliquée dans ce passage de la *Henriade* relatif à Henri III :

Queylus et Saint-Maigrin, Joyeuse et d'Épernon,  
Jeunes voluptueux qui régnaient sous son nom,  
D'un maître efféminé corrupteurs politiques,  
Plongeaient dans les plaisirs ses langueurs léthargiques.

Effectivement, ce seigneur, que l'on vit plus tard déployer, dans son gouvernement de Guienne, un luxe, une arrogance, un orgueil qui le rendirent odieux à toute la province et donnèrent lieu à ses démêlés nombreux avec le parlement, l'archevêque et la ville de Bordeaux, avait commencé sa carrière militaire au siège de La Rochelle, en 1573; s'était attaché ensuite à Henri de Bourbon, roi de Navarre, qu'il avait bientôt quitté pour entrer dans la société de ces jeunes courtisans que le peuple, et après lui l'histoire, ont désignés sous le nom de *mignons* de Henri III. Successivement promu

par ce monarque, qui l'employa souvent contre les ligueurs, aux charges de premier gentilhomme de sa chambre, de colonel général de l'infanterie française, et aux dignités de duc, de pair et d'amiral de France, il obtint enfin, le 28 août 1622, de Marie de Médicis, dont il avait appuyé les prétentions à la régence, le gouvernement de la province de Guienne, devenu vacant par la mort du duc de Mayenne. « Cette mort, dit l'historien de Bordeaux, mit un terme à la félicité des Bordelais, en leur substituant à la place les troubles et les désolations que leur causa le règne des deux gouverneurs, père et fils, qui se succédèrent l'un à l'autre, qui remplirent la province de meurtres, sacrilèges et désolations.... »

La querelle du duc d'Épernon avec le parlement eut pour cause la réception que lui fit cette compagnie, qui, se fondant sur ce qu'il n'était pas né prince, ne voulut pas, à son entrée à Bordeaux, lui rendre les mêmes honneurs qu'à ses prédécesseurs. Sa querelle avec l'archevêque (cardinal de Sourdis), tout aussi peu fondée dans son principe, fut poussée à un tel point qu'en l'année 1632 ce prélat eut à supporter le coup de canne que, dans un moment de fureur, osa lui donner le gouverneur sous le portail de son église, en présence de son clergé et des nombreux spectateurs attirés par l'éclat de cette scène scandaleuse. Après de tels excès, on devine facilement de quelle nature dut être l'administration du duc d'Épernon dans la province de Guienne, jusqu'au moment où, faisant droit aux plaintes nombreuses qu'on ne cessait de lui adresser, Louis XIII le révoqua enfin de ses fonctions en 1638. Cet homme, que la mort ne put soustraire à la haine des Bordelais et que l'on accusa même d'avoir pris part à l'assassinat de Henri IV, dans le carrosse duquel il se trouvait lors de ce funeste événement, s'était montré plus d'une fois, par son courage et son intrépidité, digne d'occuper les postes éminents qui lui furent successivement confiés. Il serait facile de citer plusieurs faits à l'appui de cette opinion, si l'on n'avait vu le duc d'Épernon, à l'âge de 82 ans, dans une

sédition qui eut lieu à Bordeaux en 1635, marcher à la tête d'une faible escorte sur les mutins déjà maîtres de la ville, les battre et les disperser. Mais son orgueil excessif, sa dureté, sa turbulence, paralyserent toutes les autres belles qualités qu'il pouvait avoir; et les moyens dont il fit usage pour amasser une immense fortune et subvenir aux dépenses qu'exigea la construction de son château de Cadillac-sur-Garonne, pour alimenter toutes ses profusions, achevèrent de le rendre odieux à ses administrés. Il mourut le 13 janvier 1643, et fut inhumé dans son château de Cadillac.

BERNARD DE FOIX ET DE LA VALETTE, duc d'Épernon, fils du précédent, avait obtenu dès l'année 1634 la survivance de son père, mais il ne prit possession de sa charge qu'en 1644. Sa conduite, comme gouverneur de Guienne, fut en tous points conforme au modèle que lui offrait en ce genre sa famille. Dévoué au cardinal Mazarin, il soutint chaudement, contre le parlement de Bordeaux, le parti de ce ministre, dont il partagea la disgrâce, s'étant vu contraint, lorsque son protecteur chercha un refuge dans la ville de Liège, de céder son gouvernement au prince de Condé et de se retirer à Loches. Il mourut insolvable en 1660, aussi peu regretté des Bordelais que l'avait été son père.

LOUIS DE NOGARET ET DE LA VALETTE, troisième fils de Jean-Louis et par conséquent frère du dernier, fit une fortune rapide dans l'état ecclésiastique, puisqu'il mourut cardinal le 28 septembre 1639, à l'âge de 47 ans. Le rôle que joua ce personnage célèbre dans l'Église, dans les emplois civils et même à l'armée qui l'eut pour chef en plusieurs expéditions, est dû en grande partie à la haute protection de Richelieu, qui trouva dans le cardinal de La Valette un homme capable de le seconder dans l'accomplissement de ses vastes projets.

Depuis longtemps la famille d'Épernon a cessé d'exister; elle s'éteignit dans la personne de M<sup>lle</sup> d'Épernon, nièce du dernier gouverneur de Guienne, qui se retira dans un couvent après la mort de son amant, le chevalier de Fiesque, tué au siège de Mardick. A. P. L.

**ÉPERON**, pièce très connue de l'équipement du cavalier, qui s'adapte aux talons et sert à piquer le cheval. Nous avons assez de témoignages pour assurer que les anciens connaissaient l'usage des éperons : Aristote, Lucrèce, Térence, Virgile en font mention. Le P. Montfaucon a publié la gravure d'un ancien éperon. C'était simplement une pointe fixée sur un demi-cercle en métal qui s'ajustait sur la *caliga*, sur l'*ocrea*, ou sur toute autre chaussure. Les éperons n'avaient pas de molette roulante comme les nôtres, mais une seule pointe fixe et solide fondue avec la pièce. Dans le moyen-âge, il n'était permis qu'aux chevaliers d'avoir des éperons dorés; ceux des écuyers ne pouvaient être qu'en argent. On montrait autrefois au cabinet d'armes de Chantilly une belle collection de ces anciens éperons dorés et argentés. En 816, sous Louis-le-Débonnaire, une assemblée de seigneurs et d'évêques défendit aux ecclésiastiques la mode profane de porter des éperons, qui s'était introduite dans le haut clergé. On regardait alors les éperons comme une telle marque d'indépendance et de pouvoir, que lorsqu'un baron ou seigneur subalterne prêtait foi et hommage à son suzerain, il était obligé de *quitter ses éperons* en signe de vasselage. Une des principales cérémonies dans l'ancienne chevalerie consistait à chausser les éperons au nouveau candidat : de là vient le proverbe de *gagner ses éperons*, c'est-à-dire faire quelque action d'éclat pour mériter le rang de chevalier. Par la même raison une des formalités de la dégradation des chevaliers consistait à leur *trancher les éperons* : on les leur coupait sur les talons même avec une hache. Il est question de cet usage flétrissant dans les Établissements de saint Louis et dans les statuts de l'ancien ordre du Bain en Angleterre. Un chevalier qui se signalait par quelque trait de bravoure recevait pour récompense des *éperons d'honneur*. Telle est l'origine de l'ordre de l'*Éperon d'Or*, qui était autrefois célèbre en Espagne et en d'autres pays, mais qui n'existe plus maintenant que dans les états du pape, où il est presque tombé en désuétude (*voy. ci-après*). Charles d'Anjou, deve-

nu maître du royaume de Naples, avait institué un *Ordre de l'Éperon* pour récompenser les militaires qui l'avaient aidé à conquérir cette couronne. C. P. A.

**ÉPERON D'OR** (ORDRE DE L'). Institué par Pie IV, en 1559, comme récompense du mérite civil, cet ordre fut jadis célèbre, et ses chevaliers jouissaient de grands privilèges. C'était la seule décoration avec laquelle il fût permis aux ambassadeurs de Venise, à Rome, de faire leur entrée solennelle dans le sénat de cette république, au retour de leur mission. Tant que les souverains pontifes furent les seuls dispensateurs de cet ordre, il se maintint dans l'opinion; mais le droit qui fut attribué à plusieurs grandes charges de la cour de Rome de créer quelques chevaliers donna naissance à des abus: aussi ce droit a-t-il été retiré en 1815, époque où cet ordre était vendu à vil prix dans Paris. Le Saint-Siège, aujourd'hui, s'impose beaucoup plus de réserve dans les nominations.

La marque de l'ordre est une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, entre les branches inférieures de laquelle est fixé un éperon d'or; elle est suspendue au cou par une chaîne d'or, ou attachée à la boutonnière de l'habit par un ruban ponceau. C<sup>10</sup> DE G.

**ÉPERONS** (JOURNÉE DES). On a donné ce nom, dans l'histoire de France, à la bataille de Guinegate, où les Français furent mis en déroute (1513) presque sans coup férir, et parce que cette fois on fit plus usage des éperons que des épées. Les Flamands ont donné le même nom à la bataille de Courtrai (1302), où ils défirent l'armée de Philippe-le-Bel, et d'où ils remportèrent 4,000 paires d'éperons dorés comme trophée de la victoire. C. P. A.

**ÉPERVIER** (*falco nisus*). Cet oiseau est regardé par la plupart des naturalistes comme constituant une espèce dans le genre *falcon*. Il a les parties supérieures d'un cendré bleuâtre, et les parties inférieures blanches, avec des raies brunâtres, longitudinales sous la gorge, transversales sous le ventre. Son bec est noirâtre; ses pieds et l'iris de ses yeux, jaunes. Le mâle a 32 centimètres de long, la femelle quelques-uns de plus.

Ils offrent d'ailleurs de nombreuses variétés, suivant l'âge, les localités, etc. L'épervier habite les champs dans presque toutes les parties de l'Europe; il se nourrit de reptiles, de petits mammifères et d'autres oiseaux. Voy., comme complément de cet article, le mot FAUCON.

On appelle *épervier du furet* une sorte de filet avec lequel on prend le poisson dans les rivières. Voy. PÊCHE. C. S-TE.

**ÉPHÉLIDES** (de *ἐπι*, sur, et *ἥλιος*, soleil), taches d'un jaune plus ou moins foncé, de formes et de dimensions fort variables, et que l'on voit paraître sur divers points de la peau; mais principalement là où elle est exposée à l'action de l'air extérieur. On les nomme vulgairement *taches de rouxseur*, *son*, etc., et à vrai dire l'on ignore leur cause immédiate, quoiqu'elles aient été attribuées par les uns à l'action du soleil, par les autres à une altération des voies digestives. Quelquefois elles paraissent dépendre de l'action du feu, comme on le voit sur les jambes des personnes qui demeurent trop longtemps devant un foyer ardent. D'après ces causes, les éphélides ont été appelées *hépatiques*, *ignéales*, etc. Quelques-unes ont été aussi nommées *scorbutiques* ou *syphilitiques*, parce qu'elles existaient simultanément avec la syphilis ou le scorbut; mais ce sont plutôt des coïncidences que des faits ayant une liaison directe.

Quoi qu'il en soit, ces taches, dont la coquetterie s'inquiète et s'alarme, n'ont effectivement aucune importance; elles sont d'ailleurs assez opiniâtres dans quelques cas, au lieu qu'elles disparaissent dans d'autres spontanément. On a observé qu'elles sont plus communes chez les femmes, les enfants, les sujets blonds ou roux, qui d'ordinaire ont la peau très blanche. Les femmes enceintes y sont particulièrement sujettes, et la saison chaude favorise le développement de ces taches.

Elles peuvent s'étendre beaucoup et constituer une véritable difformité. En général, le traitement en est assez difficile, et l'on en voit qui résistent à tous les moyens de l'art. Les purgatifs et les diurétiques sont les remèdes qu'on emploie avec le plus de confiance; on a recours aussi aux bains simples ou sulfureux;

quelques pommades excitantes et résolatives ont été également conseillées avec des succès variables. F. R.

**ÉPHÉMÈRES** (mot grec qui, dérivé de *ἡμερα*, jour, signifie journalier, durant un jour), genre d'insectes de l'ordre des névroptères, fondé par Linné et rangé par Latreille dans la famille des subulicornes.

Ses caractères principaux sont : tête très petite au-devant de laquelle sont insérées immédiatement des antennes très courtes, sétacées; corps allongé, terminé par deux ou trois filets longs et sétacés; pattes allongées; tous les tarses à cinq articles; absence de mandibules; palpes courtes; ailes au nombre de quatre, inégales, réticulées; yeux réticulés, arrondis, saillants.

Plusieurs naturalistes, entre autres Swammerdam et Degeer, ont étudié les habitudes des éphémères tant à l'état parfait que dans l'état de larve et de nymphe. Les larves et les nymphes se développent dans l'eau, où elles restent sous ces divers états quelquefois pendant plusieurs années, tandis qu'à l'état d'insecte ailé et parfait elles ne vivent que trois ou quatre jours, quelquefois même quelques heures. Nées au coucher du soleil, elles périssent avant l'aurore. C'est de cette brièveté de leur vie qu'elles ont pris la dénomination d'éphémères. Les larves, sous la forme de vers hexapodes, restent dans des trous pratiqués dans la vase, sous l'eau, et disposés de manière à ne pas en permettre l'entrée à des animaux plus gros qu'elles; d'autres sont errantes, mais se retirent sous les pierres, sous les racines des arbres qui bordent le rivage, pour se soustraire à la voracité des poissons qui les poursuivent. Elles respirent l'air contenu dans l'eau au moyen des branchies dont elles sont pourvues. Après être restées dans cet état une ou plusieurs années, les larves se métamorphosent en nymphes, état dans lequel elles ne diffèrent de celui de larves que par les rudiments de leurs ailes; puis elles se dépouillent des étuis qui les enveloppent, deviennent nymphes ailées et prennent leur essor. Ce travail, qui dure quatre à cinq jours, se fait dans les mois de juin, juillet et août. C'est dans les soirées de

cette saison que nous voyons des essaims de ces petits insectes voltiger dans les jardins, ou se précipiter sur les lumières qui éclairent nos appartements. Arrivés à l'état parfait, les éphémères ne s'occupent qu'à se reproduire. On a cru distinguer les mâles d'avec les femelles par deux crochets dont sont munis les premiers et dont on dit qu'ils se servent pour cramponner la femelle pendant l'accouplement. Cependant les opinions sur le mode de fécondation ne sont pas encore définitivement arrêtées; on sait seulement que les femelles déposent leurs œufs en masse et en même temps dans l'eau, sur les murailles et sur les branches d'arbre; mais on ignore l'époque de la fécondation de ces œufs, si elle a lieu après la ponte, comme cela arrive pour le frai des poissons. Cependant des observations assez récentes semblent confirmer l'opinion de Degeer et de Latreille en faveur d'un accouplement réel qui, bien qu'il ne dure qu'un clin d'œil, suffit à la fécondation des sept à huit cents œufs que renferme l'ovaire.

En botanique, on désigne sous la dénomination d'*éphémères* certaines plantes dont la vie se renferme dans la durée de peu de jours ou de quelques heures; plusieurs champignons sont dans cette catégorie.

La même qualification appartient à des fleurs qui ne restent que peu de temps écloses et tombent ensuite pour ne plus s'épanouir: les fleurs des cistes en offrent un exemple.

On ne doit pas ranger parmi les éphémères les fleurs qui ne demeurent épanouies que pendant quelques heures, mais qui, comme l'ornithogale (dame d'onze heures), s'épanouissent et se referment alternativement pendant plusieurs jours de suite.

L. D. C.

**ÉPHÉMÉRIDES** (*ἐφημερίδες*, *acta diurna*), espèces de journal ou de récapitulation journalière de ce qu'on a vu, lu ou éprouvé d'intéressant pendant cet intervalle. Certains ouvrages historiques où les faits sont enregistrés jour par jour et faiblement liés entre eux, ont pris le titre d'*Éphémérides*. Celles de la vie d'Alexandre-le-Grand, par Diodote d'Érythres et par Eumène de Cardie, qui jouissait de la confiance de ce roi, parais-

sent avoir été l'une des sources où Arrien a puisé son histoire. Plusieurs recueils modernes ont reçu le même titre. S.

Les éphémérides des mouvements célestes sont des ouvrages que les astronomes sont dans l'usage de publier depuis la renaissance de l'astronomie : il en existe un très grand nombre; nous allons citer les principaux.

Regiomontanus, peu avant de quitter l'Allemagne pour aller à Rome où il mourut, publia à Nuremberg des éphémérides qui représentaient l'état du ciel depuis 1475 jusqu'en 1506; ces éphémérides furent ensuite réimprimées en divers endroits, particulièrement à Venise, avec ou sans date. D'autres éphémérides furent celles de Engel : *J. Angeli Ephemerides motuum cœlestium ab anno 1494 ad annum 1500*, Vienne, 1500, in-4°. L'Espagne nous fournit des éphémérides vers le même temps. *Sumario en el qual se contienen las conjunciones y oposiciones, los eclipses del sol y luna, fiestas movibles desde el anno MCCCCLXXXVIII hasta el MDL*, par Bernardo de Granolachs. Nous apprenons de Nicolas Antonio, dans sa *Bibliotheca Hispana*, que ce Bernard de Granolachs était un docteur en médecine de Barcelone. L'ouvrage, quoique sans date, est probablement de 1488. Nommons encore *Jo. Stœffleri Ephemerides astronomicæ ab anno 1499 ad ann. 1531 ex tabulis Alphonsinis (v.) ad meridianum ulmensem; Ulmæ*, 1499, continuées jusqu'à 1556; Abraham Zacuthi, *Almanach perpetuum*, à *Jo. Michaelæ Germano Budorensi interpolatum et auctum*. Venet., 1499; *Almanach nova plurimis annis venturis inservientia per Joan. Stœfflerinum Justingensem et Jac. Pflaumen Ulmensem accuratiss. supputata, et toti ferè Europæ dextro sidere impertita*, Venet., 1507 : c'est une nouvelle édition des éphémérides d'Ulm, 1499, citées plus haut.

Mais il est inutile de transcrire les titres de toutes les éphémérides; on les trouvera dans la bibliographie astronomique de De Lalande.

Indépendamment des éphémérides publiées longtemps d'avance et pour plusieurs années, on a des éphémérides an-

nuelles des sociétés savantes. C'est un recueil des tables les plus usuelles pour le calcul des mouvements célestes, avec l'indication de tous les phénomènes qui doivent arriver ou peuvent être observés chaque jour.

L'Académie des Sciences de Paris paraît être la première qui ait publié un ouvrage semblable sous le nom de *Connaissance des temps*\*. Le premier volume de cette éphéméride parut en 1679. Ce fut d'abord Picard qui publia cet ouvrage; il fut remplacé par Lefebvre, Lieutaud, Godin, Maraldi, par Lalande, et aujourd'hui c'est le Bureau des longitudes qui est chargé de cette publication. *Voy. ALMANACH et CALENDRIER. A-É.*

**ÉPHÈSE.** Strabon et Pausanias indiquaient les Cariens et les Lélèges comme les premiers habitants de cette ville de l'Asie-Mineure située au bord du Caystre dans l'Ionie et à quelque distance de la mer. La fable dit que des Amazones habitaient les environs du temple de Diane; mais Pausanias réfute l'opinion qu'elles l'auraient bâti : il blâme Pindare de l'avoir émise, et l'accuse d'avoir en cela fait preuve de peu de connaissance de l'antiquité. Ce géographe prétend au contraire que les Amazones, battues par Hercule et précédemment par Bacchus, s'étaient réfugiées dans le temple comme dans un asile. Le vrai fondateur serait Ephesus, qui passait pour le fils du fleuve Caystre. Dans la suite, Androclès, fils de Codrus, en fit la conquête avec ses Ioniens, et fut tué dans un combat contre les Cariens; mais la colonie subsista. Lysimaque fit entourer la ville de murs, et, pour vaincre la résistance des Éphésiens qui ne voulaient point y venir demeurer, il profita d'une pluie abondante, boucha les canaux et causa une inondation qui fut suivie d'une complète obéissance de la part des récalcitrants. Il voulut ensuite changer le nom d'Éphèse en celui d'Ar-sinoé, sa femme; mais ce nom fut bientôt oublié, comme ceux d'Alope, Orty-

(\*) Voir le titre complet, ainsi que d'autres détails, T. IV, p. 503, article CALENDRIER. Nous citerons en outre les *Ephemerides astronomicæ ad meridianum Vindobonensem*, publiées de 1757 à 1806, par différents astronomes de Vienne et dont les *Annales* de l'Observatoire de cette ville, par M. Littré, ont pris la place. S.

gie, Trachée, Samorion, que cette ville avait plus anciennement portés. Ce prince transporta à Éphèse les habitants de Lébédos et de Colophon; d'ailleurs la population s'accrut de jour en jour, tant à la faveur du commerce dont Éphèse était le principal entrepôt qu'à raison de la célébrité de son temple, qui attirait les hommages de tout le monde connu.

Ce temple rebâti deux cents ans avant que Pline nous en donnât la description, a passé pour une des sept merveilles du monde. Adossé au pied d'une montagne, élevé sur un sol marécageux, il n'avait pu être assis que sur des souterrains pratiqués pour l'écoulement des eaux. Sa longueur était de 425 pieds, sa largeur de 220; il comptait 117 colonnes de 60 pieds de haut; quelques-unes étaient ornées de magnifiques bas-reliefs, et l'on citait particulièrement un beau travail du sculpteur Scopas. Il n'en reste plus que des fragments informes en briques revêtues de marbre. L'architecte de cet édifice fut Chersiphron, dont le nom est peu répété par la renommée, tandis qu'elle se plaît à célébrer celle du destructeur Érostrate, insensé qui, pour se faire un nom digne de mémoire, mit le feu au temple dans la nuit même où naquit le grand Alexandre, c'est-à-dire le 6 du mois hécatombeon, en la première année de la 106<sup>e</sup> olympiade (359 avant J.-C.). Diverses prédictions furent répandues à ce sujet: entre autres les devins dirent que dans cette nuit s'allumait un flambeau qui devait un jour embraser toute l'Asie. Lorsque Alexandre prit Éphèse, en la troisième année de la 111<sup>e</sup> olympiade, il offrit aux Éphésiens tout l'argent nécessaire à la reconstruction de l'édifice; mais ils refusèrent, disant qu'il ne convenait pas à un dieu d'élever des temples à d'autres dieux. Cependant on s'occupait du rétablissement de ce siège du culte, et l'on eut recours à l'architecte qui avait conçu l'absurde et gigantesque projet de convertir le mont Athos en statue d'Alexandre. Au temps d'Auguste, Strabon vit l'autel qui était de Praxitèle. Mithridate et plus tard Marc-Antoine réglèrent l'étendue du rayon dans lequel s'exercerait le droit d'asile; Tibère l'abolit. Le temple que

Pline a décrit est évidemment le même que celui qu'a vu Strabon, et n'a rien de commun avec celui que brûla Érostrate. Ce nouvel édifice subit une dévastation complète de la part des Scythes, l'an 263 après J.-C.; il fut ensuite pillé par les Goths. Il est souvent représenté sur les médailles de Domitien, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, etc., etc. La ville elle-même eut beaucoup de médailles; presque toutes portent une Diane chasseresse.

On croit que le temple de Diane fut détruit sous Constantin, par suite de l'édit général rendu contre le culte païen. Héraclite, le plus chagrin des philosophes, était né à Éphèse; cette ville fut aussi la patrie d'Hermodore, que ses compatriotes bannirent pour qu'il n'y eût pas parmi eux un citoyen plus homme de bien que les autres. Hipponax le poète, les peintres Appelle et Parrhasius, l'orateur Alexandre, surnommé Lychnus, étaient tous d'Éphèse. Saint Paul y vint l'an de J.-C. 54, et y séjourna trois ans; c'est de là qu'il écrivit sa première épître aux Corinthiens, et quelques années plus tard, étant à Rome dans les fers, il écrivit aux Éphésiens une lettre fort touchante. Suivant une ancienne tradition, la sainte Vierge mourut dans cette ville et y fut enterrée; les saints pères du concile d'Éphèse ajoutent qu'on y voyait son tombeau. Éphèse n'est plus qu'un misérable village que les Turcs appellent *Aiasaloué*, corruption d'un nom grec. Saint Jean est en effet nommé *Alos Scologos*, pour *Agios Theologos*, et cet apôtre y passa la plus grande partie de sa vie; en sorte que le nom turc a une origine toute chrétienne. P. G-Y.

**ÉPHESTION** ou **HÉPHÆSTION**, fils d'Amyntor, de la ville de Pella, en Macédoine, est associé, dans l'histoire, à l'immortalité d'Alexandre-le-Grand, dont il fut l'ami et le confident intime. Sa mère avait nourri le conquérant macédonien, et, plus tard, il fut un des sept officiers attachés à la personne d'Alexandre sous le titre de *gardes-du-corps*. Dès lors leurs vies se trouvèrent mêlées dans une fraternité dont la mort seule fut le terme. Les deux amis ne se séparaient pas. Après la bataille d'Issus, comme ils

entraient l'un et l'autre dans la tente des deux reines de Perse que le sort des armes avait laissées entre les mains du vainqueur, Sysigambis, mère de Darius, adressa le salut à Éphestion, qu'elle prit pour Alexandre à la supériorité de sa taille et à l'éclat de son costume. Avertie de son erreur, elle veut s'en excuser et tombe aux pieds du prince, qui la relève en lui disant : « Vous ne vous êtes pas trompée, ô ma mère; celui-ci est aussi Alexandre. » *Voy.* LEBRUN et MIGNARD.

Malgré sa tendresse pour son favori, Alexandre ne se faisait pas illusion sur son mérite, et il ne lui confia aucun commandement important avant la destruction de l'empire de Perse. Cependant Tyr venait d'être conquise, et Straton, roi des Sidoniens, expiait, par la perte de son trône, le tort d'avoir combattu sous les drapeaux de Darius. Éphestion, chargé de lui nommer un successeur, avait offert sa couronne à deux frères chez lesquels il logeait et qui étaient les premiers citoyens du pays par leur naissance et leurs richesses. Ils refusèrent, et Éphestion leur déféra l'honneur de cette nomination : leur choix tomba sur le sage Abdolonyme (*voy.*), descendant très éloigné des rois de Sidon.

Après la mort de Darius, Alexandre envoya d'abord son ami dans la Sogdiane pour y fonder quelques villes; puis il lui donna, concurremment avec Perdicas, le commandement d'un corps de troupes qui devait préparer le passage de l'Indus. Lorsque Porus, vaincu, eut fait sa paix, Éphestion resta dans le pays pour soumettre un autre roi du même nom que Porus et quelques peuples enclavés entre l'Hydaspe et l'Hydraote. Enfin, au retour de l'Inde, Alexandre, en s'embarquant sur l'Hydaspe avec une partie de son armée, pour gagner la mer par l'Indus, laissa le reste de ses Macédoniens sous le commandement d'Éphestion et de Cratère, qui devaient suivre, par terre, les mouvements de l'expédition maritime; et, lorsque après une marche pénible, depuis l'Indus jusqu'à la Caramanie, Alexandre eut pris les devants avec quelques troupes légères, Éphestion dut encore ramener le reste de l'armée en Perse.

Il entra dans la politique du conquérant de mêler, par des alliances, le sang dont les deux peuples, vainqueurs et vaincus, avaient confondu les flots sur les champs de bataille. Pour rapprocher encore davantage de lui son ami d'enfance, il le maria à Drypatis, fille de Darius et sœur cadette de Statira, qu'il épousa lui-même. Ce fut peu de temps après cette union qu'Éphestion mourut à Ecbatane, en Médie, l'an 325 av. J.-C., à la suite de fêtes et de sacrifices célébrés pour remercier les dieux du succès des armes macédoniennes. Alexandre, inconsolable de cette perte, coupa sa chevelure, demeura huit jours entiers, ou au moins trois jours, suivant d'autres, sans prendre de nourriture ni parler à personne. Il interrompit les jeux, fit éteindre le feu sacré, comme à la mort des rois de Perse, et, si l'on en croyait quelques auteurs, il aurait même fait mourir en croix le médecin qui avait soigné Éphestion dans sa dernière maladie, et qui lui aurait administré mal à propos un remède. Il voulut qu'on rasât les crins, en signe de deuil, à tous les chevaux et mulets de son armée. Plutarque prétend aussi qu'il immola, sur le tombeau de son ami, les Cusséens, peuplade nombreuse, à l'imitation d'Achille, qui avait sacrifié plusieurs princes troyens aux mânes de Patrocle. Mais n'oublions pas de dire qu'Arrien s'inscrit en faux contre les cruautés dans lesquelles, si l'on ajoutait foi aux récits dont nous venons de faire mention, le grand conquérant aurait laissé s'égarer sa douleur. Perdicas fut chargé de faire transporter le corps d'Éphestion à Babylone, où Alexandre se rendait pour recevoir les ambassadeurs de cent peuples divers. Dix mille talents (56 millions de francs environ) furent affectés à la construction du bûcher, dont Diodore de Sicile nous a laissé la description\*. Alexandre n'avait pas paru disposé d'abord à survivre à son ami : la mort servit bien son désespoir. Il succomba lui-même avant d'avoir pu célébrer les obsèques d'Éphestion, et les 5000 athlètes et musiciens qu'il avait mandés

(\*) On le voit représenté à la page 469 de l'*Examen des historiens d'Alexandre-le-Grand*, par Sainte-Croix. *Voy.* aussi l'article ÉPHORE. S.

de toutes parts servirent à ses propres funérailles. L. B-v-n.

**ÉPHIALTE**, voy. GÉANTS.

**ÉPHORE**. L'antiquité nous a laissé de nombreuses mentions sur cet historien grec, qui eut une grande célébrité; mais ces mentions nous apprennent bien peu de chose, et les principaux renseignements que nous ayons sur son compte sont dus à Suidas; encore le passage où il en parle est-il altéré, si bien qu'on y lit tantôt *Ephippos*, tantôt *Euphoros*. Il y avait en effet un Éphippus d'Olynthe qui, comme le dit Athénée, écrivit sur les sépultures d'Alexandre et d'Éphésion. Néanmoins toute l'antiquité s'accorde à revendiquer pour Éphore ce que nous dit Suidas, soit qu'il ait confondu lui-même, soit que l'erreur vienne des copistes. Quant à la faute *Euphore*, on la conçoit plus aisément: elle se représente souvent et dans beaucoup d'autres mots. Scaliger, Xylander et Schæfer l'ont suffisamment relevée. En prenant donc ce passage pour ce qu'il est, nous y voyons qu'Éphore était né à Cyme en Éolide et que son père Démippus l'envoya à l'école d'Isocrate à l'époque où celui-ci, pour échapper au tumulte de la guerre du Péloponèse, s'était retiré à Chio. Éphore n'avait point de dispositions à l'éloquence de la place publique; il profita peu des leçons d'Isocrate, mais celui-ci devina qu'il y avait dans ce disciple de quoi former un historien. Cicéron dit formellement qu'Éphore s'appliqua aux études historiques par l'impulsion de ce maître célèbre, qui lui indiqua même le sujet qu'il devait traiter. Théopompe aussi était disciple d'Isocrate. Ce grand orateur, disait en parlant de la différence de leurs caractères et de leurs genres, que Théopompe avait besoin de la bride et Éphore de l'éperon. Plutarque dit que ce dernier refusa d'aller vivre auprès d'Alexandre. Nous n'avons pas d'autres détails sur les événements de sa vie. M. Marx, qui a publié une excellente édition des fragments d'Éphore, pense qu'il est né en l'olympiade 93, en l'année où Athènes était dans l'anarchie, c'est-à-dire, d'après les rapprochements ingénieux auxquels se livre M. Marx sur les assertions de Xénophon et sur celles de Diodore

de Sicile, à la fin de la quatrième année de la 93<sup>e</sup> olympiade, après que Lysandre eut pris possession de la ville et du Pirée. Une autre conjecture, non moins ingénieuse, conduit à croire qu'Éphore a vécu 64 ans, et que la mort le surprit avant qu'il eût terminé son histoire. Au surplus, il y a beaucoup de dissentiments sur l'âge auquel Éphore est parvenu, sur l'appel que lui aurait fait Alexandre, etc. Son histoire s'arrêtait à la quatrième année de la 109<sup>e</sup> olympiade. Diyllus l'Athénien la continua jusqu'au règne du grand roi de Macédoine. Si l'anecdote que nous avons rapportée est vraie, Éphore aurait atteint une vieillesse fort avancée. Vanté par une partie des écrivains de l'antiquité, cet historien eut aussi des détracteurs, tels que Duris de Samos; Dion Chrysostôme et Suidas. Son histoire était en trente livres et commençait à la guerre de Troie. Il écrivit aussi 16 livres sur *les biens et les maux*, un traité sur *les choses merveilleuses*, un autre sur *les inventions*. Les fragments de ce dernier sont compris dans le travail de M. Marx, publié en 1825 à Heidelberg, avec une préface de l'illustre Creuzer. P. G-y.

**ÉPHORES**, magistrats populaires de Sparte, qui paraissent avoir été institués pendant la première guerre contre Messène. Il existe néanmoins beaucoup de dissentiments à cet égard. Hérodote attribue cette magistrature à Lycurgue lui-même, et l'on pourrait induire du texte de Xénophon que cet historien soutenait la même opinion; mais la controverse s'est aussi emparée de ce texte. D'un autre côté, Aristote, Cicéron, Valère-Maxime et Plutarque fixent au règne du roi Théopompe la création de l'*éphorie*, sans qu'on sache d'après quelle autorité. Tous ces écrivains vivaient dans un temps trop éloigné de la naissance de l'institution pour que leurs assertions puissent fournir aucune base solide à nos conjectures. Hérodote, aux yeux de quelques savants, mérite la préférence, parce que le type des éphores se retrouve dans la législation de la Crète, que Lycurgue avait copiée en beaucoup de points. Il n'y a pas moins d'obscurité sur le but de la création des éphores; nous n'ap-

prenons à les bien connaître que pendant la guerre du Péloponèse. Aristote pense qu'ils assurèrent la durée de la constitution; il dit que Théopompe diminua, il est vrai, le pouvoir royal par la création de ces magistrats, mais que par cela même il le consolida. Plutarque fait parler Cléomène en ces termes au sujet du meurtre des éphores. « Lycurgue avait adjoint le sénat (*gerousia*) à l'autorité des rois, et ils gouvernèrent de concert; mais, dans la suite, la guerre de Messénie se prolongeant, les rois, toujours absents, désignèrent pour administrer l'état quelques-uns de leurs amis. Dans l'origine, les éphores n'étaient donc que les aides et comme les substitués des rois; ils ne se créèrent une autorité séparée et indépendante que dans la suite. » A ce passage, que Plutarque met dans la bouche de Cléomène, il ajoute ailleurs, que, 130 ans après Lycurgue, Élatos fut le premier éphore, et que le but de sa nomination fut de mettre un frein à l'orgueil des rois. Sans doute alors la constitution avait déjà beaucoup dégénéré; il s'agissait de rétablir l'équilibre dans les pouvoirs. La nouvelle magistrature fut composée de cinq membres choisis dans le peuple, et souvent dans la classe la plus pauvre. Leurs pouvoirs furent annuels. Lorsque l'assemblée du peuple altérait une résolution proposée par eux et le sénat, ils avaient le droit de la dissoudre. Dans son savant ouvrage sur *Sparte*, M. Manso pense que l'éphorie n'était pas du tout un pouvoir modérateur, ni un intermédiaire entre les rois et les *gérontes* ou sénateurs. Les éphores étaient plutôt les auxiliaires des rois pour rendre la justice en leur absence, pour s'opposer aux empiétements du sénat; et de là même il conclut que cette magistrature ne peut guère être attribuée à Lycurgue, puisque les abus qu'elle devait prévenir ne pouvaient encore exister. Cet auteur en revient donc à l'opinion qui adopte la guerre de Messénie comme l'époque de la fondation de l'éphorie. Dans l'origine, les rois nommaient eux-mêmes les éphores parmi leurs amis, pour se bien assurer de leur dévouement; afin qu'ils ne s'entendissent point avec l'aristocra-

tie, ils les prenaient dans la basse classe; mais les éphores eurent bientôt des attributions permanentes, sur lesquelles ils prononçaient à la majorité des voix. Leur influence s'étendit peu à peu, et dans la guerre du Péloponèse elle était devenue redoutable même aux rois : on les voit surpasser en autorité les tribuns de Rome. Antérieurement même, ce n'est pas aux rois, c'est aux éphores que s'adressent les envoyés d'Athènes quand ils viennent demander des secours contre Mardonius; ce sont les éphores qui l'accordent et l'armée marche par leurs ordres. Après la bataille de Platée, ils président à la distribution du butin. Tout citoyen était tenu d'obéir à la citation des éphores; les rois eux-mêmes devaient comparaître après trois sommations. Quand l'armée passait la frontière, deux éphores accompagnaient le roi. Ils se firent les maîtres souverains des traités, et décidèrent de la paix et de la guerre; enfin à Sparte l'année prenait le nom du premier éphore, comme à Athènes elle était désignée par celui du premier archonte. Les éphores entraient en charge en automne. Agis et Cléombrote les chassèrent un jour de la place publique et en instituèrent de nouveaux. Cléomène eut aussi recours à la violence contre eux, puis il adressa au peuple une longue harangue sur leurs usurpations. P. G-Y.

**ÉPHRAÏM**, voy. TRIBUS (*les douze*).

**ÉPIREM** (SAINT), diacre d'Édesse.

Ses contemporains ne nous ont laissé sur sa vie que des incertitudes. Les uns lui donnent pour patrie Édesse, d'autres Nisibe de Mésopotamie; ceux-ci le font naître d'une extraction illustre et d'une famille opulente, ceux-là dans une condition obscure et pauvre. Ce qui doit lever tous les doutes à cet égard, c'est la déclaration faite par lui-même dans sa *confession* : « que ses ancêtres étaient « étrangers, qu'ils étaient venus s'éta- « blir en Mésopotamie, où ils avaient « vécu du travail de leurs mains et des « aumônes qu'ils recevaient; que sa fa- « mille était sortie peu à peu de son état « de profonde indigence, mais que son « père et sa mère n'avaient pas laissé de « vivre dans une condition obscure selon « le monde; qu'ils avaient pratiqué une

« vie chrétienne et qu'ils avaient eu l'honneur de confesser le nom de Jésus-Christ devant les juges. » Il nous apprend que sa jeunesse ne fut exempte ni d'orages ni de fautes dont il conserva toute sa vie un amer souvenir. Le principal reproche qu'il se fait à lui-même, c'est d'avoir eu des doutes à l'égard de la Providence : il en dut l'éclaircissement aux instructions d'un pieux vieillard qui vivait sur une montagne voisine de Nisibe. Éphrem voulut, à son exemple, embrasser la vie monastique, reçut le baptême à l'âge de 18 ans, et se consacra tout entier à la pénitence et à la solitude. La méditation de l'Écriture fit son unique étude : elle lui suffit pour enrichir son esprit et son cœur de trésors que les leçons humaines ne donnent point. Il ne tarda pas à devenir célèbre parmi les solitaires de la contrée qui aimaient à le consulter, et l'on pensa à le tirer de son désert pour lui confier le ministère épiscopal : il s'y refusa constamment et ne se crut pas même digne du sacerdoce. S'étant rendu à Édesse de Césarée pour y visiter le grand archevêque saint Basile, il consentit à recevoir de ses mains l'ordre du diaconat, dignité considérable dans un temps où le sacerdoce était honoré comme il doit l'être, et il s'adonna au ministère de la prédication, quoiqu'il ne fût que diacre. Il ne revint à Édesse que pour y voir les ravages de la peste et de la famine dont cette ville était désolée, et dont il nous a laissé la pathétique description qu'on peut lire dans notre *Bibliothèque des Pères*. Les riches avaient fui ; les malades et les pauvres étaient abandonnés. Pauvre comme il l'était, il ne pouvait soulager de son propre bien ceux qui souffraient : la charité du saint diacre suppléa à tout. Ses discours pleins de chaleur, bénis d'en haut, émurent le cœur des riches et les disposèrent à d'abondantes aumônes qui le mirent en état d'ériger une sorte d'hôpital, où il rassembla tous ceux qui ne pouvaient trouver dans leurs demeures des secours et des soins. Il s'établit au milieu d'eux, les servant de ses mains, pansant leurs plaies, ensevelissant les morts, se prodiguant tout entier à tous les besoins de l'âme et du corps. Il

passa un an dans ces soins pieux, jusqu'à ce que de meilleurs jours fussent arrivés pour Édesse : alors il reprit le chemin de sa solitude. Au bout d'un mois, se sentant atteint de la maladie dont il mourut, il recueillit ses forces pour écrire son testament que nous avons encore ; il y exhorte ses disciples à l'union, ses concitoyens à la pratique des commandements divins, et donne à tous ses dernières bénédictions. Il mourut en 379, la même année que saint Basile.

Les œuvres de saint Éphrem se composent de commentaires sur l'Écriture sainte, de traités dogmatiques, de simples homélies adressées pour la plupart à des religieux, d'instructions morales sur tous les devoirs de la vie chrétienne, de chants sacrés où la chaleur de l'inspiration et la liberté du rythme prêtent au talent de l'orateur un nouvel essor, et le transportent dans une région reculée au-delà des bornes du monde. Nous l'avons dit ailleurs, et nous ne croyons pas devoir changer d'opinion : « Il n'est pas un écrivain des temps antiques et modernes où se rencontrent avec autant de vigueur et de variété les peintures les plus frappantes de la fragilité de la vie, la vanité des choses de la terre, des terreurs de la mort, du jugement qu'elle amène et de ses formidables suites... Vous croyez, disait saint Grégoire de Nysse parlant de ces discours, vous croyez assister à la dernière scène qui accompagnera la consommation des temps. Vous êtes présent à l'arrivée de Jésus-Christ porté sur les nuées du ciel ; vous êtes réveillé de votre assoupissement comme les morts au fond de leurs sépulcres par les sons de la trompette, et il ne manque en effet à la vérité du tableau que la présence même du juge futur des vivants et des morts. » Pouvons-nous craindre d'être accusés d'exagération dans l'éloge que nous en avons fait, après que l'illustre Mosheim en avait parlé comme tous les catholiques ?

Les ouvrages de saint Éphrem\* ont

(\*) Nous les avons en partie en langue syriaque et en partie en grec, c'est-à-dire vraisemblablement dans une simple traduction. Dans la critique biblique, les citations du texte sacré faites par saint Éphrem de Syrie ont une grande importance pour rétablir les leçons primitives du *Pé-*

été recueillis d'abord en 3 volumes in-fol. par Ger. Vossius; cent ans après par Assemani, bibliothécaire du Vatican (Rome, 1589-97), en 6 v. in-fol. d'une magnifique exécution. Le dessein de ces éditions est des plus défectueux; c'est aussi le défaut de l'auteur. Plus qu'aucun autre de nos docteurs anciens, saint Éphrem n'a point de marche régulière. Sa prose éloquente s'élève à la hauteur de la poésie; elle en a aussi le désordre, et la plupart de ses compositions sont autant de dithyrambes. Ce n'est pas un orateur concerté qui se laisse aller à son propre esprit: c'est un prophète dominé par l'esprit de Dieu, qui s'abandonne tout entier aux mouvements de la grâce dont il n'est que l'instrument. M. N. S. G. †

**ÉPI.** Dans son acception habituelle, ce mot s'applique presque spécialement à l'assemblage de fleurs ou de grains qui couvre l'extrémité des chaumes des céréales. En botanique, on appelle *épi* toute inflorescence constituée par des fleurs sessiles et disposées le long d'un axe ou pédoncule commun. Ed. Sp.

**ÉPICERIE, ÉPICIER.** On appelle *épici*er le marchand qui fait commerce, en gros et en détail, des *épices*, drogues simples qui s'emploient dans l'économie domestique, la médecine, les arts, et de mille autres objets en dehors de ces deux branches de négoce. L'*épicerie* désigne, tantôt la profession de l'épici

er en elle-même et tantôt les marchandises sur l'achat et le débit desquelles roule sa profession. Dans ce dernier sens, *épicerie* est synonyme d'*épices*.  
 Sous le nom générique d'*épices* ou *épiceries*, on comprend toutes les substances végétales indigènes ou exotiques douées d'une saveur ou d'une odeur qui les rendent propres à un usage d'utilité ou d'agrément: tels sont par exemple la cannelle, la muscade, le girofle, le café, les différentes espèces de poivre, le cacao, les pistaches, les dattes, le citron, la bergamote, la casse, le séné, les fleurs du safran du Levant, celles du grenadier, dites balaustes, et de l'oranger; les différentes espèces de thés, le dictame, le laurier, les anis de toutes sortes, *chito*, vieille traduction de la Bible qui remplace chez les Syriens celles des LXX, S.

tes, le fenouil, le carvi, le cumin, plusieurs bois, tiges, écorces et racines, etc. Notre commerce tenait autrefois la plus grande partie de ces produits des Hollandais, maîtres alors des riches contrées de l'Inde où on les recueille. Parmi les drogues ou drogueries (*voy.*), on range surtout celles des substances appartenant aux trois règnes de la nature jouissant de certaines propriétés médicales ou dont on tire parti dans les arts, et dont la plupart proviennent du Levant ou des Indes-Orientales.

Ce n'est que du moment où le génie aventureux des Portugais, aidé de la boussole, rendit journalières les communications du vieux continent avec l'Inde, en doublant le cap de Bonne-Espérance, que les épices acquirent en Europe la popularité dont elles jouissent aujourd'hui. Avant ce temps, elles étaient à peine connues (*voy.* CAFÉ), et même, au commencement des excursions de ces hardis navigateurs, elles étaient encore si rares qu'on les considérait comme objets de luxe: aussi n'en faisait-on guère usage que comme ornement dans les fêtes solennelles. Dans les festins de noces, l'épouse en présentait à toute l'assemblée, ce qui se pratiquait également dans les réjouissances des universités. Et puis, avant ou après la décision d'un procès, on ne croyait pas pouvoir offrir aux magistrats qui y figuraient un cadeau plus convenable, comme mode de sollicitation ou témoignage de reconnaissance. De là l'expression si connue: *donner les épices*, pour dire: présenter à quelqu'un un présent d'honneur. On sait que, de ce point de vue, les épices aujourd'hui ont perdu toute leur importance.

Rien n'est plus contraire aux épiceries qu'une chaleur immodérée. Quand elles y demeurent exposées, elles se dessèchent si rapidement, surtout le clou de girofle, qu'elles peuvent perdre, dans l'espace de deux ou de trois jours, plus d'un dixième de leur poids. Pour éviter ce déchet, il faut avoir soin de les tenir dans un endroit frais.

Le commerce de l'épici

er, ainsi que nous l'avons dit, n'est pas borné aux épices et drogueries: ils ont obtenu, à

différentes époques, la permission de l'étendre successivement à mille objets de détail qu'il est très commode pour le consommateur de trouver réunis dans le même magasin. La plupart de ces concessions leur ont été faites par des arrêts du parlement.

Le commerce de l'épicerie, accaparé d'abord par les chandeliers vendeurs de suif, prit, sous François I<sup>er</sup>, une extension qui le fit passer aux mains d'un corps de marchands qui devint le second des six. Ce prince, par lettres-patentes du 12 avril 1520, leur défendit de rien entreprendre sur les attributions des apothicaires, et leur confirma la qualité d'épiciers *simples*, qui fut échangée ensuite, par arrêt du parlement du 14 juillet 1742, contre celle d'épiciers-droguistes et d'épiciers *grossiers*. Nul ne pouvait autrefois être admis dans le corps de l'épicerie qu'il ne fût Français ou naturalisé. On exigeait en outre de chaque aspirant trois ans de compagnonnage et six ans de service. Les veuves avaient la faculté de continuer le commerce de leur mari, pourvu qu'elles fussent assistées d'un garçon approuvé par les maîtres et gardes; mais elles ne pouvaient faire d'apprentis ni donner, sous leur nom, leurs boutiques à un garçon, à moins qu'il n'habitât avec elles. Toutes les drogueries et épiceries devaient, avant la distribution générale, être déposées au bureau pour subir l'inspection des gardes.

L'épicier de nos jours est bien déchu du rang qu'il occupait jadis : à tort ou à raison, son nom est devenu en français, entre les mains de l'ironie, un symbole de ridicule, une formule d'accusation contre tout ce qui porte l'empreinte du mercantilisme égoïste et étroit. E. P.-C.-T.

**ÉPICERIES** (ÎLES AUX), voy. MO-LUQUES.

**ÉPICCHARME**, philosophe pythagoricien, né, selon Diogène Laërce, dans l'île de Cos, selon d'autres en Sicile; il vécut au milieu du v<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Parmi les sentences qu'on lui attribue est cette belle expression que *les dieux nous vendent tous les biens pour le travail*. Pline le regarde comme l'inventeur des lettres Θ et Χ (thêta et chi) dont on

fait honneur à Palamède; d'après d'autres passages du même auteur, il y a lieu de penser qu'Épicharme s'appliqua aussi à l'étude des plantes médicinales et qu'il indiqua de la sorte plusieurs médicaments efficaces. Cicéron, qui en fait grand cas, le considère surtout comme poète comique. Dans ses *Tusculanes*, il l'appelle néanmoins philosophe plein de sens et de finesse, *comme tous les Siciliens*; mais dans les lettres à Atticus on voit bien qu'il ne le croit pas Sicilien de naissance, puisqu'il dit expressément que ce surnom lui vient de ce qu'il fut apporté de sa patrie en Sicile, lorsqu'il était à peine âgé de 3 mois. Épicharme fit représenter à Syracuse 52 comédies, au temps du tyran Hiéron. Plaute en imita un grand nombre. Il ne nous reste que quarante titres de pièces, énumérés dans la Bibliothèque grecque de Fabricius, t. I, p. 677. Antérieure à la comédie attique, celle d'Épicharme fut le produit des mimes, représentations populaires fort usitées dans l'île; il ne fit que mettre de l'ordre et de la suite dans les scènes et les transformer en action avec unité et intérêt. Les comédies d'Épicharme furent très estimées; le philosophe se montrait toujours dans le poète; il possédait au plus haut degré cette verve que l'antiquité appelait *vis comica* et la vivacité du dialogue. Quelques traits satiriques, des allusions de circonstance et son austérité philosophique lui attirèrent la disgrâce de Hiéron : il fut banni de Syracuse et il mourut dans sa patrie à un âge fort avancé. On prétend qu'il atteignit sa 75<sup>e</sup> année. Platon en faisait le plus grand cas; il déclare dans son *Theætetus* qu'Épicharme est pour la comédie du même mérite qu'Homère pour l'épopée. Un joueur de flûte appelé Chrysogon a donné sous le nom d'Épicharme des traités sur la constitution des états. Quant aux fragments qui restent de ses pièces, il y a dans la collection de Henri Estienne quelques vers ou sentences, entre autres celle-ci : *le fond de la sagesse est de ne pas croire légèrement*. C'est Polybe (XVII, 30), qui nous l'a conservée. Dans ses *Académiques*, Cicéron nous apprend qu'Ennius avait composé un livre sur Épicharme. Suidas dit qu'Épicharme eut un

filz appelé Démologue, aussi poète comique et Syracusain. P. G-γ.

**ÉPICTÈTE**, célèbre philosophe stoïcien, naquit, vers l'an 50 de J.-C., à Hiérapolis en Phrygie. Il était esclave d'Épaphrodite, affranchi de Néron, qui le fit instruire à Rome par Musonius Rufus, et qui lui donna ensuite la liberté. Cette conduite généreuse semble peu en accord avec la tradition si généralement accréditée des mauvais traitements d'Épaphrodite envers son esclave, et de la constance avec laquelle Épictète les supportait. Ainsi l'on raconte que son maître le frappant violemment à la jambe, Épictète lui dit : « Vous allez me la casser. » Son maître redouble et lui casse la jambe. « Je vous avais bien dit, reprit-il froidement, que vous me la casseriez. » Il profita de la liberté, lorsqu'elle lui fut donnée, pour se livrer à la philosophie. A l'exemple de Socrate et de Diogène, il voulut d'abord professer sur les places publiques. Cette tentative ne lui réussit pas; la populace de Rome, à moitié barbare, était loin d'avoir l'esprit vif et pénétrant du peuple athénien auquel s'adressait Socrate. D'ailleurs les forces physiques et le talent de la parole manquaient à Épictète pour captiver l'attention de la multitude. Il se décida donc à ouvrir une école, où s'adressant à un auditoire plus restreint, ses leçons portèrent plus de fruits. L'édit de Domitien, qui expulsait de Rome tous les philosophes, vers l'an 90 de J.-C., força Épictète à se réfugier à Nicopolis en Épire. Il y ouvrit une école, où la jeunesse romaine se rendit en foule. Il paraît qu'il revint à Rome après la mort de Domitien. Spartien rapporte qu'il vécut dans une grande familiarité avec l'empereur Adrien. On pense qu'il mourut vers l'an 117. Suidas place sa mort sous Marc-Aurèle : cette indication est évidemment fautive, car alors il aurait eu cent dix ans. Marc-Aurèle parle de *commentaires* sur la philosophie d'Épictète, ce qui ne suppose pas le philosophe encore vivant, et Aulugelle, qui écrivait sous Antonin, ne parle de lui qu'au passé. Lucien rapporte que, de son temps, un amateur payait trois mille drachmes la lampe de terre

qui avait appartenu à Épictète, espérant peut-être recevoir de doctes inspirations en travaillant à la lueur de cette lampe.

Épictète n'a rien écrit lui-même, ou du moins il ne nous reste aucun ouvrage de lui. Le *Manuel* (*Enchiridion*) qui porte son nom a été rédigé par son disciple Arrien, qui y a résumé la substance de sa doctrine. Arrien a en outre mis par écrit les entretiens de son maître, sous le titre de *Dissertations philosophiques d'Épictète*. Il ne nous reste plus que quatre livres de cet ouvrage, qui en comprenait huit. L'auteur dit dans sa préface qu'il a conservé aussi littéralement que possible les paroles de son maître : c'est donc un monument véritable de la philosophie d'Épictète.

Le stoïcisme, renouvelé ou plutôt continué par Épictète, reçut l'héritage de l'ancienne école du Portique, qui commence à Zénon de Cittium et qui finit à Posidonius, lequel compta parmi ses auditeurs Pompée et Cicéron. Mais entre cette école et celle d'Épictète se place ce que l'on peut appeler le stoïcisme pratique, mis en action par plusieurs nobles romains, dont le plus illustre fut Caton. Les principes de ce dernier ont été admirablement caractérisés par ces vers de Lucain dans sa *Pharsale* :

.. *Hi mores, hæc duri immota Catonis  
Secta fuit, servare modum finemque tenere,  
Naturamque sequi, patriæque impendere vitam,  
Nec sibi, sed toti genitum se credere mundo.*

Ce dernier vers respire déjà un sentiment cosmopolite qui semble étranger à la société antique et qu'Épictète fut un des premiers à pressentir au sein du paganisme, parce qu'il était né esclave et que l'aurore de la liberté commençait à se lever sur le monde. La tradition du stoïcisme de Caton se transmet sous les premiers empereurs dans l'élite de l'aristocratie romaine. Cette secte, qui compta pour adhérents les Marcus Brutus, les Thraséas, les Helvidius Priscus, si dignement célébrés par Tacite, fut l'asile de toutes les passions généreuses qui luttèrent contre la tyrannie et la dépravation générale. Épictète prit pour tâche de résumer les principes de conduite de ces âmes supérieures qui travaillaient à

réhabiliter la dignité de la nature humaine, si dégradée dans ces temps malheureux. On comprend dès lors comment il fut conduit à s'adonner presque exclusivement à la morale. Sa doctrine est l'expression la plus grave et la plus élevée de la morale païenne.

Épictète ramena toute la philosophie stoïcienne à cette simple formule : *Supporte et abstiens-toi*. Il fonda toute sa morale sur l'idée de la liberté humaine : c'était là un pas immense. Son principe fondamental est de distinguer ce qui dépend de nous et ce qui n'en dépend pas. Il trace une ligne de démarcation profonde entre les actes marqués du caractère de liberté et les accidents ou phénomènes empreints du caractère de nécessité extérieure. Pour nous séparer entièrement de ce qui ne dépend pas de nous, de ce qui n'est pas nous-mêmes, il faut nous rendre maîtres de nos désirs et de nos craintes. Certes, il y a de la grandeur dans cette doctrine qui enseigne à l'homme que sa dignité réside surtout dans son activité personnelle et spontanée, qui l'exerce à se rendre indépendant de toutes les forces extérieures qui peuvent agir sur lui et à prendre en main les rênes de ses propres destinées. Toutefois le stoïcisme paraît n'avoir pas compris toute la fécondité de son principe : il n'en a pris que la partie qui conseille l'indépendance contemplative, et il a laissé sommeiller l'énergie active, mère de tous les progrès de l'humanité. Le précepte *sustine, supporte les peines*, nous commande la résignation, l'impassibilité ; le précepte *abstine, abstiens-toi*, nous apprend à retrancher le plus possible sur nos besoins, à comprimer tous les mobiles qui nous portent à agir, à sortir de nous-mêmes. Cette double formule ne constitue guère qu'une morale négative : il lui manque un principe d'action. C'est là, il faut l'avouer, un des côtés faibles de la théorie d'Épictète. Il faut le reconnaître aussi, les stoïciens exagèrent le renoncement à soi-même ; ils éteignent les sentiments d'humanité, de bienveillance mutuelle, et finiraient par rendre les hommes orgueilleux et farouches. Quand le philosophe représente à un père ou à un époux la perte

de sa femme ou de son fils comme un accident commun, auquel il doit être préparé, il est bien près de l'insensibilité. Une pareille doctrine doit avoir pour effet d'isoler les hommes ; elle est inaccessible à la bienveillance, aux émotions douces ; il lui manque l'élément social, l'amour, la sympathie. C'est par là que le christianisme a fondé une société nouvelle, tandis que l'immobilité stoïcienne a formé dans des temps de corruption quelques sages, dont l'héroïsme aboutissait à se délivrer de l'esclavage par la mort.

Du reste, Épictète se montra dans la pratique fidèle à ses leçons : son caractère était simple et droit comme sa doctrine ; il fut dans toute sa conduite le plus parfait modèle d'un stoïcien. Sévère envers lui-même, il supportait avec patience les faiblesses des autres. La pauvreté dans laquelle il vécut était en accord avec son système, qui faisait consister la sagesse dans l'art de souffrir et de réprimer ses désirs.

Le Manuel d'Épictète, ses entretiens, recueillis par Arrien (v.), ont été publiés avec plusieurs commentaires par Schweighæuser, sous ce titre : *Epictetæ philosophiæ monumenta*, Lips., 1799-1800, 5 vol. in-8°. Parmi les traductions françaises du *Manuel*, les plus connues, celles de Lévesque et de Lefebvre de Villebrune, sont encore très médiocres. A-D.

**ÉPICURE**, un des philosophes les plus célèbres de la Grèce, naquit au bourg de Gargette, près d'Athènes, la troisième année de la 109<sup>e</sup> olympiade (342 avant J.-C.). Ses parents, malgré leur pauvreté, ne négligèrent pas son éducation. Son père enseignait la grammaire, en d'autres termes, il était maître d'école, et Épicure passe pour l'avoir aidé dans cette profession. Sa mère gagnait sa vie à aller dans les maisons accomplir les cérémonies lustrales, et Diogène de Laërte rapporte que, dans son enfance, Épicure accompagnait sa mère dans l'exercice de ses fonctions assez méprisées. Ses adversaires même lui en firent plus tard le reproche, comme Démosthène l'avait fait à Eschine. D'après le récit de Sextus Empiricus (*Adv. Math.*, ix), voici comment Épicure, encore écolier, donna le

premier indice de son esprit philosophique. Il lisait avec son précepteur ces vers de la théogonie d'Hésiode : « Au commencement était le chaos, puis la terre,.... le ténébreux Tartare, et l'a-mour..... » La suite explique comment toutes choses sont nées de ces premiers éléments; mais le jeune élève s'avisa de demander : « Et le chaos, d'où vient-il ? » Le maître, pris au dépourvu, répondit que ce n'était pas son affaire de répondre à cette question, et qu'il fallait s'adresser aux philosophes. De là le germe de cette curiosité élevée, qui le porta peu à peu à abandonner les autres études pour se livrer entièrement à la philosophie. Sa vie fut longtemps errante. Son père ayant été un des colons que les Athéniens envoyèrent à Samos, Épicure fut élevé d'abord dans cette île, et plus tard à Téos. Il vint dans sa dix-huitième année à Athènes, où il ne paraît guère avoir passé qu'un an; car, lorsqu'après la mort d'Alexandre les Athéniens furent chassés de Samos, Épicure suivit son père, qui se retira à Colophon. Il visita divers pays pour former son esprit et acquérir des connaissances. Suivant quelques auteurs, il ne commença à enseigner la philosophie qu'à l'âge de 32 ans, d'abord à Mitylène, et ensuite à Lampsaque. Ce fut dans sa trente-sixième année qu'il vint s'établir à Athènes, où il fonda son école; et il y enseigna jusqu'à sa mort, arrivée la 2<sup>e</sup> année de la 127<sup>e</sup> olympiade (270 av. J.-C.); il avait alors 72 ans.

Il se donna d'abord pour disciple de Démocrite, dont il avait étudié particulièrement les ouvrages. Mais bientôt sa renommée ayant grandi, il professa une doctrine indépendante. C'était dans ses jardins qu'il donnait ses leçons, et il les légua à son école, sous la condition d'y enseigner la philosophie et d'y célébrer tous les ans une fête en son honneur. C'est là qu'il passa une vie calme, vouée à la philosophie et à l'amitié. Son instruction paraît avoir été peu étendue; néanmoins il composa un grand nombre d'ouvrages; selon Diogène de Laërte, il écrivit 300 volumes. Sa manière d'enseigner doit avoir été peu propre à exciter l'activité intellectuelle : il faisait à l'usage de ses disciples de courts extraits, et, comme

on dirait aujourd'hui, des résumés de son système, et les leur faisait apprendre par cœur. Diogène de Laërte, qui professe beaucoup de respect pour Épicure, nous a conservé plusieurs de ces extraits. Des fragments d'un livre *Sur la nature* ont été trouvés dans les fouilles d'Herculanum et publiés par Orelli (Leipzig, 1818). Il reste aussi deux lettres de lui, dont la dernière édition est celle de Schneider (Leipzig, 1813). Sa doctrine est exposée et célébrée dans le poème de Lucrèce, qui l'a ornée de tous les charmes de la plus riche poésie. Parmi les modernes, Gassendi a élevé un véritable monument à la mémoire d'Épicure, en recueillant les documents les plus complets sur sa personne et sur sa philosophie, dans les deux ouvrages intitulés *De vitâ, moribus et doctrinâ Epicuri, et Syntagma philosophiæ Epicuri*\*.

On a dit que les courtisanes fréquentaient aussi les jardins d'Épicure et s'initiaient à la nouvelle doctrine. On sait que la courtisane Léontium composa elle-même des ouvrages philosophiques. Cependant il paraît que les femmes n'étaient admises qu'aux banquets qui se donnaient en commun; mais ce seul fait indique, dans l'école épicurienne, une certaine facilité de mœurs.

La partie la plus importante et la plus célèbre de la doctrine d'Épicure est sa morale : elle a été, de la part de ses sectateurs, comme de ses adversaires, l'objet d'éloges et de censures aussi exagérés les uns que les autres. Toute sa philosophie est subordonnée à la recherche du bonheur, qu'il pose comme le but de l'homme; la pensée et toutes les facultés humaines ne sont pour lui que des moyens. Par conséquent, l'utilité fait seule la valeur de la science; la morale doit nous enseigner les moyens de parvenir à une vie heureuse. Son idée du bonheur est composée d'éléments em-

(\*) Outre les ouvrages généraux sur l'histoire de la philosophie, par Buhle, Tiedemann, Tennemann, Ritter, on peut encore consulter sur le philosophe dont on s'occupe ici le mémoire de M. Rochoux sur *l'Épicurisme et ses principales applications*, ainsi que l'*Exposé du système physique d'Épicure* par M. Ajasson de Grandsagne, dans le t. II du *Lucrèce* de la *Bibliothèque latine-française* de M. Panckoucke. S.

pruntés en partie à la doctrine de Démocrite, en partie à celle d'Aristote. Il se rapproche de Démocrite et des Cyrénaïques (*voy.* ces noms) en ce qu'il regarde le plaisir (*ἡδονή*) comme partie essentielle et intégrante du bonheur; car l'homme et tous les êtres animés tendent naturellement au plaisir et fuient la douleur. Mais Épicure veut que nous cherchions le plaisir dans son rapport avec le bonheur de la vie : ici apparaît l'idée de l'utile, et la prévoyance qui vient modifier notre tendance au plaisir. Il y a des plaisirs qui peuvent nous causer des peines : il convient donc de préférer quelquefois la douleur lorsqu'elle peut être suivie de plaisirs plus grands. Il faut calculer le plaisir, non pour le moment actuel, mais pour l'ensemble de la vie. D'un autre côté, à l'exemple d'Aristote, il regarde le plaisir et le bonheur comme intimement liés à la vertu. La vertu n'est pas un bien en soi, mais seulement autant qu'elle nous procure du plaisir. Cependant la vertu est inséparable du vrai plaisir, et il n'y a pas de vie agréable sans vertu, ni de vertu sans une vie agréable. A la différence de quelques Cyrénaïques qui estimaient le plaisir des sens supérieur au plaisir intellectuel, Épicure regardait le plaisir et la douleur morale comme supérieurs au plaisir et à la douleur corporels, parce qu'il cherchait le souverain bien non-seulement pour le moment présent, mais pour l'ensemble de la vie; car la douleur et le plaisir du corps ne sont, dit-il, que pour le moment actuel, tandis que la douleur et le plaisir intellectuels s'étendent au passé et à l'avenir. Sous ce point de vue, on a trouvé justement la doctrine d'Épicure supérieure à celle d'Aristippe. Toutefois, en y regardant de près, on trouverait que chez Épicure le corporel et le spirituel sont bien près de se confondre; car qu'entend-il par le plaisir de l'âme? Selon lui, tout plaisir de l'âme résulte de ce que la chair jouit par anticipation. Ainsi, le plaisir intellectuel se réduit à l'espérance du plaisir corporel futur et au souvenir du plaisir corporel passé. Épicure vante la vertu, mais comme un moyen nécessaire au bonheur; c'est un choix entre le plaisir

nuisible et celui qui ne l'est pas. Qui ne voit que cette vertu intéressée, mercenaire, est un calcul de prudence et une véritable industrie, bien plus qu'un exercice moral par lequel l'être libre se rend méritant?

En posant le bonheur comme le but de l'activité humaine, Épicure pensait que nous pouvons l'atteindre. Il s'efforça donc de prouver qu'il dépend de nous, ou du moins que le destin ou la fortune ne doit avoir que peu d'empire sur le sage. Ce bonheur consiste surtout dans le calme de l'âme et l'affranchissement de toute peine. Au fond, toute la doctrine morale d'Épicure n'est que le produit de la crainte des divers maux de la vie. Nous avons à craindre les hommes et la nature. La loi et la justice nous préservent contre la crainte des hommes; la loi est établie pour les sages, non pour qu'ils ne fassent pas le mal, mais pour qu'ils n'éprouvent pas d'injustice. La loi se fonde sur un contrat d'utilité réciproque : le sage doit donc vivre conformément à la loi établie. La crainte du châtement est le seul frein réel qui empêche de faire le mal. Quant à la crainte de la nature, le sage doit s'en affranchir par la raison, qui lui donne la connaissance des causes de la nature et qui bannit la crainte des dieux et du destin, et en général toute crainte superstitieuse. La raison nous fait voir que tout dépend de nous-mêmes ou de la fortune; mais les biens de la fortune intéressent peu le sage qui possède en lui-même la source principale de son bonheur. Quant à la mort, le sage ne la craint pas, puisqu'elle est le terme de tous les maux, l'affranchissement de toute peine; « car si nous sommes; elle n'est pas, et si elle est, nous ne sommes pas. »

On le voit, c'est là une doctrine bien imparfaite; son point de vue borné et exclusif rétrécit l'idée de la vertu. C'est le pur sensualisme qui fait dépendre l'homme tout entier de sa constitution physique et de l'état de ses organes.

La logique d'Épicure, qu'il appelle *canonique*, se rattache à sa physique. Il ne cultiva la physique que dans le but tout pratique d'affranchir le sage de toute crainte superstitieuse. Ces deux

parties de sa doctrine sont donc subordonnées à sa morale. Là encore nous retrouvons le sensualisme. L'impression sensible est le signe caractéristique de toute vérité et de toute fausseté. Toute sensation est vraie; l'erreur ne se trouve que dans les opinions. Ce sont les jugements qui sont vrais ou faux, selon qu'ils répondent ou non aux perceptions sensibles. Toute idée dépend des sensations; mais la sensation ne nous fait pas connaître l'objet : par les sensations, nous apprenons à connaître certaines qualités accessoires des choses, mais non les choses elles-mêmes. Il est impossible de distinguer, parmi les sensations, celles qui nous représentent des objets réels et celles qui ne résultent que d'images vaines et illusives. Outre la sensation, il admet encore les *προλήψεις*, les *présomptions*, espèces d'idées qui sont l'objet du souvenir. Il s'est occupé aussi de la formation des idées générales, et l'on pourrait faire remonter jusqu'à lui l'opinion accréditée par les *nominalistes* du moyen-âge, qui plaçaient le fondement des idées générales uniquement dans les mots.

Sa physique repose sur la doctrine des atomes (*voy.*) de Démocrite. Le système atomistique a toujours été bien vu de ceux qui ont voulu réhabiliter les plaisirs des sens. Ce système réduit tout à l'existence individuelle; il nie toute généralité et toute force supérieure. Épicure admet deux principes des choses : l'espace vide et les atomes, corps indivisibles et innombrables, ayant toutes les formes possibles. Les atomes se meuvent dans l'espace par leur pesanteur naturelle et se mêlent les uns aux autres; mais pour rendre ce mélange possible, il fait dévier les atomes de la chute verticale, il les fait tomber non en lignes droites, mais en lignes courbes ou obliques : par ces mouvements, ils se croisent et se heurtent de mille manières, et de leurs innombrables agglomérations naissent des corps et des êtres de toute espèce. Quoique les atomes n'aient aucune autre propriété que la forme et la pesanteur, ils produisent dans les corps les diverses propriétés qui agissent sur les sens, comme la couleur, le son, l'o-

deur, etc... Il a emprunté de Démocrite la théorie des idées, si fameuse dans l'histoire de la philosophie moderne, et d'après laquelle certaines images sensibles qui émanent des corps pénètrent jusqu'à notre âme, et lui transmettent la connaissance des objets extérieurs.

La théologie d'Épicure est très obscure. Il suppose que les dieux, avec des formes humaines, mais affranchis des besoins de l'humanité, et sans corps solides, mènent, dans les intervalles vides qui séparent les mondes infinis, une vie sans trouble dont la félicité n'est pas susceptible d'accroissement, et il conclut de la félicité des dieux qu'ils ne s'occupent pas du tout de nos affaires; car la félicité est le repos. En conséquence, il attaque vivement les fables populaires répandues sur les dieux; il ne dissimule pas qu'il rejette les dieux du vulgaire. Mais, en vérité, l'existence de ces dieux oisifs, vivant dans un éternel repos, sans s'occuper du monde, est très problématique, si l'on admet le système d'Épicure; car il ne renferme pas de raison suffisante d'admettre leur réalité.

Pour affranchir le sage de la crainte des dieux et du destin, il introduit le caprice du hasard dans le monde et en bannit toute loi; le sage lui-même n'est qu'un produit du hasard : il naît de la rencontre fortuite de certains atomes.

En résumé, les doctrines d'Épicure aboutissent de toutes parts au matérialisme, tout en présentant beaucoup d'incohérence. Sa logique et sa physique ne sont qu'un appendice maladroit de sa morale. Il a été bon néanmoins que cette philosophie fût essayée et développée d'une manière complète pour que son impuissance fût bien constatée; et les philosophes, qui ont fait tant d'efforts pour la renouveler au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'ont pas mieux réussi que leurs prédécesseurs.

Le système d'Épicure trouva beaucoup de partisans : les plus renommés furent, en Grèce, Métrodore et la courtisane Léontium, et à Rome Lucrèce, Celse, Plin l'ancien. L'épicurisme pratique fit surtout de grands ravages à l'époque de la décadence de la république

et sous les empereurs : alors il prêta à la corruption des mœurs le voile officieux d'une théorie philosophique. Son fruit le plus épuré fut ce quiétisme et cette indifférence politique dont Atticus, l'ami de Cicéron, offre le modèle le plus achevé. Toutefois, si les vices ont tiré des conséquences légitimes de la doctrine d'Épicure, il est juste de dire qu'ils ont abusé de son nom et qu'ils n'ont pas imité sa conduite. On s'est emparé de ses maximes sur la volupté sans suivre ses exemples de tempérance. Cicéron et Sénèque témoignent qu'Épicure fut de mœurs pures et usa d'une modération ou plutôt d'une réserve extrême sur les plaisirs des sens : on peut donc conclure qu'il a été calomnié par les désordres de disciples corrompus qu'il aurait désavoués.

A-D.

**ÉPICYCLE.** C'est un petit cercle de l'invention des anciens astronomes, et dont le centre est dans un point de la circonférence d'un plus grand cercle. C'est à l'aide de ce cercle que l'on expliquait les stations et les rétrogradations des planètes. On supposait que le soleil se mouvait uniformément d'orient en occident dans la circonférence de ce petit cercle, dont le centre parcourait uniformément d'occident en orient la circonférence d'un plus grand cercle au centre duquel se trouvait la terre. C'est Ptolémée qui avait imaginé les épicycles pour expliquer les inégalités du mouvement du soleil et des planètes, lesquelles dépendent de la figure de leurs orbites et du mouvement de la terre autour du soleil, que Ptolémée n'admettait pas. Ce fut Copernic qui débarrassa l'astronomie de tous ces cercles, en attribuant à la terre un mouvement sur son axe et un autre autour du soleil (*voy.* **SYSTÈME DU MONDE**). Le grand cercle dans la circonférence duquel l'épicycle a son centre est l'*excentrique* de la planète.

A. P-T.

**ÉPICYCLOÏDE**, ligne courbe engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle qui roule sur la partie concave ou convexe d'une autre circonférence.

Chaque point de la circonférence d'un cercle qui avance en droite ligne sur un plan et tourne en même temps sur

son axe ou centre décrit une cycloïde (*voy.* ce mot); mais si le cercle générateur de la ligne courbe, au lieu de se mouvoir sur une ligne droite, tourne sur la circonférence d'un autre cercle, quelle que soit leur proportion relative, chaque point de sa circonférence décrira une ligne courbe qui sera une *épicycloïde* résultant du double mouvement du cercle générateur sur un autre cercle et sur lui-même. Le point de la circonférence en mouvement le plus éloigné de celle qu'on suppose en repos se nomme *sommet* de l'épicycloïde; la partie de la circonférence sur laquelle la génératrice aura roulé avant que le sommet se soit rencontré avec l'autre circonférence, sera la *base* de l'épicycloïde; et l'angle curviligne formé par l'épicycloïde et sa base ressemblera à une corne de croissant.

Lorsque ces mouvements ont lieu en dehors du cercle immobile, l'épicycloïde est dite *supérieure* ou *extérieure*; au contraire elle est *inférieure* ou *intérieure* et prend une figure elliptique avec sa base lorsque le cercle générateur se meut en dedans du cercle immobile.

On comprend facilement que la vitesse de la rotation influera sur la courbure de l'épicycloïde : si le mouvement progressif du cercle roulant est plus grand que son mouvement circulaire, l'épicycloïde est nommée *allongée*; elle est *accourcie*, si le premier de ces deux mouvements est le plus petit.

Au lieu de rouler sur le même plan que le premier cercle, le second peut aussi rouler dans un plan perpendiculaire, comme font les roues d'un manège : alors la ligne courbe produite par la révolution d'un des points du cercle générateur sera une épicycloïde *sphérique*.

L. L-T.

**ÉPIDAURE.** Trois villes grecques ont porté ce nom : l'une était située dans la Dalmatie, les deux autres dans le Péloponèse. Dans celles-ci, la première, *Epidaurus-Limara*, se trouvait en Laconie; ses ruines ont servi, en partie, à la construction de la moderne Naples de Malvoisie. La seconde, et la plus importante, est celle dont il va être question.

Épidaure, ville de l'Argolide, était la rivale d'Argos et de Sparte. Elle avait,

dit-on, donné naissance à Esculape, et sa plus grande célébrité lui est venue du temple de ce Dieu. Les malades y affluaient de tous les pays où le culte d'Esculape avait pénétré, et on y célébrait des fêtes appelées *épidauries*. La statue du dieu était d'ivoire et d'or; mais on y adorait également l'inventeur de la médecine sous l'emblème d'un serpent d'or. Les murs étaient tapissés de riches offrandes dues à la crédulité des malades. Les oracles d'Épidaure, plus qu'aucun autre peut-être, étaient enveloppés de réticences et d'ambiguïtés propres à sauver, dans tous les cas possibles, sinon le malade, au moins l'honneur du dieu.

Ce temple, où les prêtres entretenaient une foule d'animaux consacrés à Esculape, tels que des coqs, des serpents, des couleuvres privées et des tortues, était situé au milieu d'un bois sacré entouré de bornes. Les fidèles avaient soin d'en éloigner les malades en danger de mort et les femmes prêtes à accoucher; mais comme cet usage entraînait de graves inconvénients, Antonin-le-Pieux fit construire une maison destinée à recevoir les moribonds et les femmes enceintes.

Épidaure était gouvernée par des rois descendant d'Ion; mais les Doriens ayant fait une invasion dans l'Argolide, les Épidauriens livrèrent leur ville sans combat et se retirèrent dans l'Attique, où leur roi Pityréus les accompagna. Après cet événement chaque ville de l'Argolide forma un état indépendant. Le sénat d'Épidaure, choisi dans un corps de 180 citoyens, exerça longtemps dans cette ville l'autorité suprême. Le chétif village de *Pithaura* a remplacé l'opulente Épidaure. On y voit, entre autres ruines, le théâtre de Polyclète, l'une des plus belles antiquités de la Grèce. C. F.-R.

**ÉPIDÉMIE** (de *ἐπι*, sur, et *δημος*, peuple). On appelle ainsi les maladies qui, surgissant tout d'un coup, frappent à la fois un grand nombre de personnes; puis, après avoir duré plus ou moins, cessent ou complètement ou pour un temps, après lequel on les voit revenir. Dans des époques d'ignorance et de superstition, les épidémies étaient attribuées à la colère des immortels, aux

quels on offrait des sacrifices afin de les apaiser. Le progrès des sciences a montré que les maladies épidémiques dépendent de causes générales souvent appréciables qui se manifestent incidemment et qui s'éteignent après avoir fait un plus ou moins grand nombre de victimes; tandis que dans les maladies endémiques (*voy.*) les causes sont permanentes et inhérentes aux localités.

D'ailleurs les maladies épidémiques ne sont pas autres que celles qu'on voit régner sporadiquement; mais elles revêtent des caractères particuliers suivant telle ou telle année, et présentent même, sous le rapport du traitement, des variétés souvent très remarquables. Comme les maladies considérées individuellement, les épidémies offrent des phases d'accroissement, de consistance et de déclin: ainsi elles sont meurtrières pendant les deux premières et se calment dans la troisième.

On peut dire aussi, relativement aux causes, qu'elles ne sont pas différentes de celles qui produisent les maladies ordinaires, si ce n'est dans le rapport de leur intensité. En effet, ce sont tantôt des variations plus ou moins brusques de l'atmosphère, tantôt des émanations ou des miasmes contagieux qui s'y trouvent répandus, tantôt des aliments malsains, etc. Il est donc naturel que les mêmes causes agissent en grand comme elles le font en petit.

Ainsi envisagée, la question des épidémies se dépouille du merveilleux dont on l'avait enveloppée, et se réduit à une très simple proportion qu'on peut exprimer ainsi: des causes plus abondantes, si l'on peut ainsi dire, se répandent sur un plus grand nombre de personnes et produisent des effets d'autant plus funestes que la part de chacun est plus importante et que les individus sont moins en état de résister et de réagir. Voilà pourquoi dans toute épidémie les sujets faibles primitivement ou accidentellement sont les premières victimes; voilà pourquoi, toutes choses égales d'ailleurs, les épidémies sévissent plus fortement sur les populations misérables, ignorantes et corrompues, que sur celles qui se trouvent dans des conditions opposées.

Dans l'histoire on voit que les grandes épidémies ont fréquemment coïncidé avec les grands mouvements politiques; néanmoins la paix et la civilisation sont loin de pouvoir les empêcher toujours, ainsi que l'a prouvé tout récemment encore le choléra-morbus (*voy.* ce mot). Cependant cette fâcheuse circonstance a encore montré quelle est l'influence de la bonne administration et du bien-être général pour combattre un semblable fléau et pour borner ses ravages.

Deux choses sont à considérer pour le médecin dans le traitement des épidémies : ce qui convient à chaque malade en particulier, et ce qui peut agir sur la cause générale, soit en l'atténuant par une action directe, soit en prémunissant les individus contre leurs atteintes. C'est à l'hygiène publique et privée qu'il appartient d'intervenir en pareil cas, et nous ne pouvons ici que dire en général ce qui a été dit en parlant des maladies endémiques, savoir que l'assainissement des localités par tous les moyens connus, la surveillance exercée sur les aliments et les boissons, l'isolement des sujets affectés de maladies contagieuses, le soin des inhumations, sont les choses auxquelles l'autorité doit apporter toute son influence, et que les particuliers ne sauraient de leur part prendre trop de précautions, mais de précautions judicieuses, pour se soustraire aux atteintes du mal. *Voy.* HYGIÈNE.

Pour obvier aux ravages des épidémies, on a établi, dans divers pays, des médecins spécialement chargés d'exercer une surveillance sur les populations qui en sont affectées et de diriger les secours. Dans les cas où la contagion a été reconnue ou même soupçonnée, on a établi des cordons sanitaires pour empêcher les communications, on a imposé des quarantaines à tout ce qui venait du dehors, enfin on a établi des lazarets destinés à passer ce temps d'épreuves. A chacun de ces mots on trouvera les détails nécessaires et l'appréciation de ces diverses mesures.

C'est durant les épidémies que le médecin est appelé à remplir un ministère important. Plus qu'aucun autre il doit avoir le courage de sang-froid et de dévouement,

et tout en prenant les soins nécessaires pour se conserver lui-même dans l'intérêt de ses concitoyens, il saura se multiplier par l'activité, rassurer les esprits par son calme et sa fermeté, en même temps qu'il appellera à son aide tous les secours de la science et de l'art.

Les ministres de la religion et des citoyens généreux luttent souvent de dévouement et de zèle avec les médecins dans ces conjonctures douloureuses. Ils les secondent dans leurs fonctions, portent aux indigents des secours et des consolations, et les soutiennent par leur exemple jusqu'au moment où la maladie cesse enfin ses ravages. *Voy.* CHOLÉRA-MORBUS, PESTE, TYPHUS, VARIOLE, etc. F. R.

**ÉPIDERME.** (de ἐπί, et δέρμα, peau), *sur-peau*, comme on l'appelait jadis. On nomme ainsi le tégument le plus extérieur des corps organisés; car il se trouve dans les végétaux comme dans les animaux. Il est le produit d'une sécrétion qui se concrète à la surface du derme (*voy.* PEAU), et a pour usage de protéger contre le contact de l'air et des corps extérieurs les organes délicats qu'il recouvre. L'épiderme est mince, extensible, mais non élastique; se reproduisant avec facilité lorsqu'il a été détruit; s'épaississant ou plutôt formant des couches superposées et nombreuses dans les points soumis à des pressions ou à des frottements. Appliqué exactement sur la peau dont il suit toutes les éminences et tous les replis, il est, comme elle, percé de trous qui donnent passage aux poils et aux vaisseaux exhalants, et ne peut être détaché que dans des conditions morbides; d'ailleurs il est complètement insensible, n'étant qu'une matière albumineuse sans vaisseaux et sans nerfs. Dans les cavités intérieures tapissées par des membranes muqueuses, l'épiderme existe aussi sous le nom d'*epithelium*. Par une disposition exceptionnelle, l'épiderme est beaucoup plus épais aux mains et surtout aux pieds que partout ailleurs : dans ces parties, il acquiert quelquefois une dureté cornée, et c'est même ce qui a fait considérer les cornes, les ongles, les cheveux et les poils comme des produits épidermiques.

L'épiderme est par lui-même transparent et sans couleur. C'est donc par une

erreur qu'on lui attribue dans le monde la coloration des nègres, laquelle appartient au tissu même de la peau. Ainsi que nous l'avons dit, il existe chez les animaux comme chez l'homme, et dans les végétaux il recouvre l'écorce (*voy. ce mot*).

Quand la peau s'enflamme par une cause interne ou externe, l'épiderme est soulevé et distendu plus ou moins par un liquide épanché entre la peau et lui. Désormais il ne peut plus s'appliquer de nouveau : il se dessèche et tombe, et bientôt il est remplacé par un nouvel épiderme. Dans le bain, des portions d'épiderme se détachent et sont régénérées presque immédiatement. On observe également ce fait après les fièvres éruptives.

Enfin c'est l'épiderme endurci et épaissi par la superposition de ses lames et prenant diverses formes qui constitue les callosités, cors, oignons, durillons (*voy. ces mots*), petites infirmités qui causent tant de souffrance, à cause de la propriété inhérente à l'épiderme d'absorber facilement l'humidité et de se gonfler beaucoup alors.

F. R.

**ÉPIGASTRE**, *voy. VENTRE*.

**ÉPIGONES**, *voy. ADRASTE et THÈBES*.

**ÉPIGRAMME**. L'usage a tout-à-fait détourné ce mot de son sens étymologique : dans sa signification primitive, il désignait une inscription ou une courte sentence, comme celles qu'on lisait sur les tombeaux et sur les monuments antiques; par extension, on l'appliqua ensuite à toute pièce de poésie d'une courte étendue, quel qu'en fût d'ailleurs le caractère ou le sujet. Les Grecs l'employèrent longtemps dans cette dernière acception; elle lui fut conservée dans la littérature latine, et quelque temps même dans la nôtre. Alors la brièveté en était encore le principal et presque le seul caractère. Boileau en indiqua un plus précis, en disant :

L'épigramme plus libre, en son cours plus borné,  
N'est souvent qu'un bon mot, de deux rimes orné.

Le Dictionnaire de l'Académie n'a fait que reproduire en prose la définition

contenue dans les deux vers de Boileau; mais Montesquieu a encore déterminé d'une manière plus exacte le sens actuel du mot *épigramme*, dans ce passage des *Lettres persanes* : « De tous les auteurs « que nous avons vus, voici les plus dan- « gereux : ce sont ceux qui aiguissent les « épigrammes, qui sont de petites flèches « déliées, qui font une plaie profonde « et inaccessible aux remèdes. » Telle est en effet l'épigramme moderne, dont la malignité est le trait essentiel. Beaucoup de couplets de vaudeville sont des épigrammes, qui réunissent toutes les conditions du genre, et l'on donne même figurément ce nom aux personnalités piquantes, qui ne sont que trop fréquentes dans la conversation. L'épigramme, en un mot, est une satire en abrégé.

On voit par ce qui précède quel serait le désappointement de ceux qui croiraient trouver le type de l'épigramme actuelle dans les pièces de poésies tout-à-fait inoffensives, et souvent doucereuses jusqu'à la fadeur, que l'Anthologie grecque a recueillies sous ce nom. La poésie latine a été la première à lui imprimer ce cachet de causticité dont elle a reçu, dans la poésie française, une empreinte plus profonde. Catulle et Martial sont, chez les Latins, les modèles du genre. Ce dernier a laissé quatre livres d'épigrammes, dont le nombre total s'élève à près de 1700; mais ici la quantité n'équivaut pas au mérite, et il faut convenir avec Martial lui-même que, si l'on trouve dans ce volumineux recueil quelques pièces excellentes, il en offre beaucoup de médiocres, et un plus grand nombre encore de mauvaises\* : il en est bien peu qui aujourd'hui soutiennent avec honneur l'épreuve de la traduction, car on ne saurait tenir compte de celle de l'abbé de Marolles. Mais, sous un autre rapport, ce recueil est un des monuments les plus précieux de la littérature latine : on y trouve, sur les mœurs et sur les habitudes domestiques de la société romaine du temps des premiers empereurs, une foule de détails et de renseignements que l'on chercherait en vain autre part.

Les épigrammes de Catulle, beaucoup moins nombreuses que celles de Martial,

(\*) *Sunt mediocria, sunt mala plura.*

sont fort supérieures; mais, chez l'un comme chez l'autre, la licence de la pensée ou de l'expression déshonore celles de ces pièces où brille à un plus haut degré le talent poétique. Le même vice dépare chez nous les meilleures épigrammes de J.-B. Rousseau et de Piron. Un fait dont la réalité est incontestable, mais dont l'explication offre une sorte de problème littéraire assez difficile à résoudre, c'est que ceux de nos poètes qui tiennent le premier rang dans le genre lyrique sont encore nos meilleurs épigrammatistes. Le nom de Clément Marot vient le premier à l'appui de cette assertion, à laquelle les exemples de J.-B. Rousseau, de Racine, de Lebrun et de Chénier, ajoutent une nouvelle autorité.

Le mérite de cette composition, si bien en harmonie avec l'esprit français, résulte de la perfection du style, ou de la finesse et de la soudaineté du trait. Il est rare que l'épigramme comporte plus de dix vers; celles qui dépassent ce nombre perdent nécessairement une des qualités essentielles du genre, qui est la concision: c'est donc du distique au dixain, que varie l'étendue ordinaire, et au-delà du quatrain la forme marotique est celle qui a toujours été le plus heureusement employée. En effet, elle réunit naïveté et malignité. C'est peut-être faute de l'avoir adoptée que Boileau et Voltaire, ces deux génies si éminemment railleurs, sont restés, dans l'épigramme, si inférieurs à des esprits à l'égard desquels ils avaient, dans tout autre genre, une évidente supériorité.

Nous terminerons en citant quelques épigrammes, comme *specimen* du genre et de ses différentes variétés. Nous les emprunterons presque toutes aux auteurs que nous avons nommés plus haut. Tout le monde sait par cœur l'épigramme, véritable petit chef-d'œuvre de Racine, sur la *Judith* de Boyer. Nous en citerons un petit nombre d'autres.

De J.-B. Rousseau :

Ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique  
Où chacun fait ses rôles différents.  
Là, sur la scène, en habit dramatique,  
Brillent, prélats, ministres, conquérants :  
Pour nous, vil peuple, assis aux derniers  
rangs,  
Troupe futile et des grands rebutée,

Par nous, d'en-bas, la pièce est écoutée.  
Mais nous payons, utiles spectateurs;  
Et, quand la pièce est mal représentée,  
Pour notre argent nous sifflons les acteurs.

De Piron, sur l'Académie-Française :

En France, on fait, par un plaisant moyen,  
Taire un acteur, quand d'écris il assomme.  
Dans un fauteuil d'académicien,  
Lui quarantième, on fait asseoir mon homme.  
Puis il s'endort, et ne fait plus qu'un somme :  
Plus n'en aurez prose ni madrigal ;  
Au bel-esprit ce fauteuil est, en somme,  
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal.

De Lebrun, sur une femme bel-esprit et coquette :

Cloé, belle et poète, a deux petits travers :  
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

De Chénier sur M<sup>lle</sup> Raucourt, jouant le rôle de Phèdre.

O Phèdre ! dans ton jeu que de vérité brille !  
Oui ! de Pasiphaé, je reconnais la fille,  
Les fureurs de sa mère, et son tempérament,  
Et l'organe de son amant.

D'un anonyme, sur un drame moderne (cette épigramme est extraite d'un recueil périodique littéraire) :

Point ne saviez, peut-être, demoiselles  
Et jouvenceaux, comme, en ce vieux Paris,  
François premier s'éboudissait jadis.  
Or, un grand clerc nous en porte nouvelles,  
Dont il appert que le roi chevalier,  
A qui Bayard octroya l'accolade,  
Fut un ribaud, fut un grivois maussade,  
Qui, pris de vin, gîtait en un charnier.  
La France erra, fêtoyant sa mémoire,  
Le nommant preux, loyal, ès-arts profès :  
Adonc, voilà dans nos jours de progrès,  
Comme on écrit et le drame et l'histoire.

P. A. V.

**ÉPIGRAPHE** (ἐπιγραφή, inscription, composé d'ἐπί, sur, et de γράφω, j'écris). On appelait *épigraphé*, ἐπιγραφῆς, chez les Athéniens, l'officier qui réglait le nombre des contribuables, tenait les comptes publics et poursuivait le recouvrement des arrérages. De là le mot ἐπιγραφή pour désigner, tantôt l'imposition elle-même, tantôt le rôle des contributions.

En architecture, *épigraphé* est le nom de toute inscription placée sur un point quelconque d'un bâtiment pour faire connaître l'usage auquel il est destiné, le nom du fondateur, l'année de l'érection, etc. Dans ce sens, le mot *inscription* (voy.) est plus usité. Les paroles mises au haut, au bas, ou sur les marges

latérales des estampes pour en indiquer le sujet, sont des épigraphes. Il en est d'assez piquantes au bas des plus spirituelles caricatures de ces dernières années. L'esprit frondeur est si français!

En littérature, on nomme *épigraphe* un mot profond, une phrase sententieuse empruntée généralement à un écrivain connu, prosateur ou poète, et placée au-dessous du titre d'un livre pour donner une idée de son contenu. L'abus que l'on fait de ce genre de citation dépasse aujourd'hui toutes les bornes. On ne se contente pas d'en mettre au frontispice d'un ouvrage : à l'exemple de sir Walter Scott, on en place en tête de tous les chapitres d'un roman, de toutes les pièces d'un recueil de poésies fugitives. Telle bagatelle de dix vers a en regard une longue page d'épigraphes. J. T-v-s.

**ÉPILEPSIE** (*ἐπιληψία* de *ἐπιλαμβάνω*, saisir, surprendre), maladie convulsive ainsi nommée parce qu'elle surprend ses victimes avec la rapidité de l'éclair, et que les anciens, qui n'avaient pu en découvrir les causes, croyaient devoir attribuer à la colère des dieux : aussi l'appelaient-ils *mal sacré*, *mal d'Hercule* \*. Divers autres noms lui furent donnés à différentes époques, tels que *mal caduc*, *haut-mal*, *mal de saint Jean*, *mal des enfants*; mais la cause n'en est pas mieux connue aujourd'hui qu'autrefois, malgré les recherches des anatomistes et des médecins; car les quelques altérations du cerveau et de la moelle épinière qu'on a pu constater après la mort des épileptiques sont plutôt des effets que des causes, puisqu'elles ne sont ni constantes ni toujours les mêmes.

L'épilepsie est le plus communément congéniale, et c'est la plus incurable; on la regarde généralement comme héréditaire; elle peut se développer après la naissance à l'occasion d'affections morales, et dans ce cas on a plus d'espérance de guérison. Elle est donc plus commune chez les jeunes sujets que d'ailleurs elle ne laisse guère vieillir.

Des accès plus ou moins longs et rap-

(\*) Les juifs et même les chrétiens y ont vu l'influence de l'esprit malin, et les possédés anciens et modernes ont été, la plupart du temps, des épileptiques.

prochés constituent la maladie : dans certains cas, ils durent quelques minutes et se manifestent à plusieurs mois et même à plusieurs années de distance; dans d'autres, et surtout quand la maladie est près de se terminer d'une manière funeste, ils se répètent plusieurs fois par jour. Un cri aigu est ordinairement le début de l'accès; le malade est saisi de convulsions qui deviennent quelquefois affreuses; il perd connaissance, se roule et s'agite avec une violence telle, qu'on a peine à le maintenir et à l'empêcher de se nuire à lui-même. Toutes les fonctions sont alors dans le plus complet désordre; les yeux sont fermés, tournés en haut et insensibles à la lumière; le visage, rouge et gonflé, grimace de la plus hideuse manière; l'écume s'échappe de la bouche, les dents se choquent et se serrent jusqu'à se briser, et plusieurs fois la langue s'est trouvée prise et cruellement blessée. Des cris effrayants se font entendre, la respiration et la circulation sont accélérées, les excréments se font involontairement. Enfin les accidents se calment peu à peu, et le malade revient à lui ne conservant aucun souvenir de ce qui s'est passé pendant l'accès, mais brisé, meurtri et attristé. C'est un spectacle pénible que celui d'un accès d'épilepsie, et souvent chez des sujets très nerveux il a eu pour résultat de produire la maladie par imitation. Un phénomène remarquable est que les accès sont annoncés par une sorte de froid qui, partant d'un point éloigné du centre, un doigt, un orteil, par exemple, se propage avec rapidité jusqu'au cerveau : c'est ce qu'on appelle *aura epileptica*.

La marche de la maladie, ainsi que sa terminaison et sa durée, est essentiellement variable. Celle qui est accidentelle guérit souvent d'elle-même ou par un traitement approprié à la cause qui l'a produite; au contraire l'épilepsie congéniale est durable et va toujours s'aggravant jusqu'au moment où elle détermine la manie, la démence, l'idiotisme et en dernier lieu l'apoplexie, qui met fin à une si misérable existence. Le pronostic est en général fâcheux, et, même dans les cas où l'épilepsie est accidentelle, elle accuse

une susceptibilité toujours bien fâcheuse du système nerveux. Dans les circonstances opposées, les probabilités sont encore plus contraires au malade, et la guérison est bien rare, si tant est qu'on l'ait jamais obtenue.

On conçoit facilement qu'une pareille maladie ait de tout temps appelé l'attention des médecins et leur ait fourni plus d'une fois l'occasion de constater l'insuffisance de l'art. Dans l'épilepsie accidentelle, les moyens de traitement sont simples et relatifs aux causes réelles ou présumées. Désemplir les vaisseaux sanguins dans le cas de congestion cérébrale, arracher une dent cariée chez un adulte, ouvrir une issue à une dent qui sort avec difficulté chez un enfant, établir un cautère ou un vésicatoire quand il y a eu suppression d'une dartre ou d'une plaie, et rétablir aussi le calme moral dans les cas où des chagrins ont amené la maladie, voilà tout ce qu'il faut pour la dissiper sans retour. Mais après avoir épuisé tous ces moyens dans l'épilepsie, on a dû en essayer d'autres, et, comme on n'en a jamais trouvé d'efficaces, il a fallu multiplier les expériences. On a cru à toutes les promesses de l'enthousiasme et du charlatanisme. Outre les moyens qui peuvent agir sur l'imagination, tels que les exorcismes, les pèlerinages, les reliques et les amulettes, on a eu recours aux narcotiques, aux antispasmodiques, aux toniques, aux purgatifs, en un mot à tout l'arsenal des médicaments. Il n'est pas de souffrance qu'on ait épargnée aux malheureux épileptiques, point de dangers qu'on ne leur ait fait courir par les plus téméraires essais. Ne leur a-t-on pas fait avaler du nitrate d'argent en gros morceaux ? Ne leur a-t-on pas fait prendre de l'acide prussique, de telle sorte que des empoisonnements ont eu lieu dans l'un et l'autre cas ? Enfin, n'a-t-on pas proposé et pratiqué l'extirpation de la partie d'où partait l'*aura epileptica* ?

Dans l'état actuel des connaissances, les personnes appelées à donner des soins aux *épileptiques* doivent avoir en vue de soulager une maladie qu'il est souvent impossible de guérir. En général, les soins hygiéniques, qui comprennent habita-

tion, régime, vêtements, exercices, etc., produisent une amélioration sensible en écartant et en abrégant les accès : aussi doit-on les observer assidûment. Une éducation judicieuse et médicale, si l'on peut s'exprimer ainsi, doit être donnée aux enfants issus de parents épileptiques afin de les garantir, s'il est possible, de ce funeste héritage. A cela se joignent utilement, dans l'imminence des accès, les bains généraux, les adoucissants, les calmants ; quelques autres médications peuvent aussi être employées d'après des indications particulières.

Au moment des accès, les malades doivent être maintenus sans violence, entourés de précautions pour prévenir les accidents, dégagés de tous liens, garantis des chutes et des coups ; un bouchon mis entre les dents empêche les blessures de la langue. Après l'accès, le repos et l'isolement leur sont particulièrement nécessaires.

Les épileptiques incurables doivent être isolés de la société, où leur sûreté est compromise, et où leur présence est nuisible. C'est dans les maisons de santé et dans les hospices qu'ils trouvent la retraite convenable et les soins éclairés qu'exige leur état. C'est une chose fâcheuse que de rencontrer sur la voie publique des épileptiques en proie à leurs accès, et plus souvent encore des escrocs cherchant à faire des dupes. Un moyen certain autant qu'innocent de démasquer ces fourbes consiste à approcher de leur main un papier enflammé : le faux épileptique aura bientôt fait de retirer sa main.

F. R.

**ÉPILOGUE.** C'est, comme l'annoncent les deux mots grecs *ἐπι* et *λόγος* dont celui-ci se compose, une conclusion ou une récapitulation du sujet qui vient d'être traité. Toutefois ce terme est rarement employé chez nous au sujet des ouvrages en prose, et c'est dans la poésie qu'il est principalement en usage. La Fontaine a terminé presque tous les *livres* qui servent de division à ses fables par des *épilogues*, qui sont des modèles de grâce et de naturel.

Chez les anciens, qui se servaient beaucoup du *prologue* dans leurs œuvres de théâtre, l'*épilogue* dramatique y fut

aussi, quoique plus tard, très souvent admis. C'était une sorte de commentaire ou de résumé de la pièce que l'on avait représentée, qu'un acteur venait débiter devant le public; parfois c'était aussi un appel fait à son indulgence et à ses *bravos*, avec la formule ordinaire: *Plaudite, cives!* Dans le théâtre moderne, il n'y a guère que les Anglais qui aient conservé ce genre d'épilogue; souvent même il est composé, chez eux, par un autre auteur que celui de la tragédie ou comédie qui le précède. Ce dernier est demandé à quelques-uns des poètes les plus en crédit, comme chez nous on demande à des auteurs bien connus du public des préfaces ou des notices, pour que leur nom serve d'appui à une nouvelle publication.

Quand l'épilogue a, de temps en temps, paru sur notre scène, c'était comme complément de l'action. Il avait surtout son utilité pour transporter les spectateurs à quelques mois ou quelques années plus loin que ne les avait laissés l'ouvrage, à l'époque où l'on se serait fait scrupule de violer, dans une production théâtrale, la classique unité de temps: c'était alors une espèce de capitulation de conscience littéraire dont nos auteurs n'ont plus besoin aujourd'hui.

C'est une bizarrerie de notre langue que le mot *épilogue* y soit exclusivement réservé à la littérature, tandis que ceux d'*épiloguer* et d'*épilogueurs* sont pris dans un sens tout différent et appliqués surtout à ce *tatillonnage* critique, qui est devenu chez certains individus une seconde nature. M. O.

**ÉPIMÉNIDE**, personnage moitié fabuleux, moitié historique, natif de l'île de Crète, où il florissait environ six siècles avant l'ère vulgaire. Il est connu comme philosophe et comme poète; mais ce qui a donné le plus de célébrité à son nom, c'est le sommeil prodigieux dont il fut saisi dans sa jeunesse, et qui dura de 50 à 60 ans, s'il faut en croire le témoignage de Pline et de Plutarque. C'est dans une caverne de l'île de Crète qu'on place la scène de ce singulier événement. A son réveil, Épiménide crut n'avoir dormi qu'une nuit; mais il ne fut pas peu surpris, en rentrant dans sa ville natale, d'y trouver tout changé et d'être lui-

même un objet d'étonnement pour ses concitoyens. Ce qu'il y a de probablement vrai au fond de cette fiction, c'est qu'Épiménide, voulant se donner de l'importance, se retira du monde et n'y reparut qu'après un laps de temps considérable, donnant à croire que pendant son absence il n'avait fait que dormir. Alors il se mit à jouer le rôle d'un inspiré et s'adonna à la politique et à la législation de son pays. Sur l'invitation de Solon, il se rendit à Athènes pour pacifier cette ville, agitée par les factions; il y réforma beaucoup d'abus et la purifia par des sacrifices. Ayant parfaitement réussi dans sa mission, il ne voulut accepter pour récompense qu'un rameau d'olivier. Épiménide avait composé plusieurs ouvrages, dont aucun n'est arrivé jusqu'à nous; le plus connu était un poème sur les Argonautes. *Le sommeil et le réveil d'Épiménide* sont passés en proverbe et ont souvent servi de texte et d'allégorie dans les grands changements politiques. Le même sujet a été mis au théâtre, dans les premières années de la révolution, par Flindes Oliviers et par le tribun Riouffe. C. P. A.

**ÉPIMÉTHÉE**, frère de Prométhée, époux de Pandore et père de Pyrrha, femme de Deucalion. *Voy.* PANDORE.

**ÉPINAL**, *voy.* VOSGES.

**ÉPINARD** (*spinacea oleracea*, Linn.). Cette plante, si fréquemment cultivée dans les potagers, est originaire d'Orient et appartient à la famille des chénopodées (*voy.*). C'est une herbe annuelle ou bisannuelle, dont les tiges atteignent deux à trois pieds de haut; ses feuilles radicales sont obovales et indivisées, tandis que la plupart de celles qui garnissent la tige sont sagittiformes ou hastiformes, et souvent sinuées; les fleurs, petites, à pétales et de couleur verdâtre, sont petites et agrégées en glomérules axillaires; le calice est persistant et recouvre le fruit. Dans la variété dite *épinard cornu*, ses dents se terminent en pointe piquante. Personne n'ignore que les épinards sont l'un des légumes verts les plus recherchés; les soins du jardinier savent le reproduire pendant toute l'année. On a donné le nom d'*épinard de la Chine* au *basella alba*, Linn., et celui

d'épinard des Indes au *basella rubra*, Linn., plantes potagères d'ailleurs peu cultivées en Europe. L'épinard de la Nouvelle-Zélande (*tetragonia expansa*) n'est guère plus répandu que les basella. Ed. Sp.

**ÉPINAY** (LOUISE-FLORENCE-PÉTRONILLE DE LA LIVE D'). Lorsque Tardieu d'Esclavelles, brigadier d'infanterie, mourut au service du roi, en 1735, il laissa une fortune si médiocre que l'on crut devoir donner comme dot à sa fille, alors âgée de dix ans, un *bon de fermier général*, avec lequel elle épousa, quelques années plus tard, M. de la Live d'Épinay, neveu de sa mère, dont le père était un des financiers les plus riches de l'époque. M<sup>me</sup> d'Épinay était jolie, spirituelle et douce. Si les mœurs de son mari n'eussent point été corrompues, si on ne lui eût point prêché la morale relâchée que l'on décorait alors du nom de philosophie, elle n'eût point transgressé ses devoirs; elle eût vécu en paix et fût morte ignorée. Mais elle partagea les plaisirs et les peines du monde le plus frivole, et obtint une célébrité fâcheuse sous quelques rapports. C'est dans les Confessions de J.-J. Rousseau, dans les correspondances privées et les mémoires du dernier siècle, que l'on apprend à connaître cette société un peu trop vantée. Les brouilleries, les plaintes, les reproches, les accommodements se succédaient, et tout ce que la vie tracassière peut offrir d'ennuyeux et de pénible, M<sup>me</sup> d'Épinay l'éprouva dans l'intimité de J.-J. Rousseau, de Duclos, Grimm, d'Holbach, Diderot, Desmahis, beaux-esprits et sages du temps. Le premier (Rousseau), qu'elle avait logé à l'*Ermitage*, jolie retraite attenante à son parc de la Chevrette, dans la vallée de Montmorency, la diffama à tort et à raison, comme il avait fait d'une autre de ses bienfaitrices. Le seul avantage que M<sup>me</sup> d'Épinay retira de ses liaisons fut le prix d'utilité accordé par l'Académie, en 1783, aux *Conversations d'Émilie*, livre composé pour l'éducation de M<sup>lle</sup> de Belzunce, petite-fille de l'auteur. Les *Conversations d'Émilie* l'emportèrent sur *Adèle et Théodore*, ouvrage aussi destiné à l'éducation, avec cette différence que le livre de M<sup>me</sup> d'É-

pinay devait être lu par les enfants, celui de M<sup>me</sup> de Genlis par ceux qui sont chargés de les élever; que le premier n'était qu'un petit traité de morale naïf, tandis que le second peignait les mœurs et renfermait une critique sévère et moqueuse de la doctrine encyclopédique et des encyclopédistes eux-mêmes. M<sup>me</sup> d'Épinay jouit peu du succès flatteur d'avoir écrit un livre utile: couronnée au mois de janvier, elle mourut dans le mois d'avril de la même année, à l'âge de 58 ans. Son amour et son respect pour sa mère, les soins qu'elle donna à ses enfants et à ses petits-enfants, les amis qu'elle sut conserver, sa bienfaisance, firent oublier des torts qui furent surtout ceux de la morale singulière de ce temps, où de fort beaux esprits mirent en question non-seulement la sainteté du serment dans le mariage et les notions communes sur la pudeur, mais encore les sentiments les plus naturels. On attribue à M<sup>me</sup> d'Épinay deux volumes, dont l'un est intitulé: *Lettre à mon fils* (1758, in-8°, et 1759, in-12), et l'autre: *Mes moments heureux* (1752, in-12). Plusieurs lettres de cette dame se trouvent dans la correspondance de J.-J. Rousseau et dans un ouvrage, en trois volumes in-8°, imprimé chez Brunet, en 1818, sous le titre de *Mémoires de madame d'Épinay*. L. C. B.

**ÉPINES.** On confond vulgairement sous ce nom tous les piquants dont sont armés les végétaux; mais en botanique on ne considère comme épines que les prolongements durs et acérés qui naissent immédiatement du tissu vasculaire, et qui, par conséquent, font corps avec le bois ou du moins avec l'intérieur de l'écorce. On appelle au contraire *aiguillons* les pointes ordinairement courtes et faibles qui ne proviennent que de l'épiderme et peuvent s'en détacher sans déchirer les tissus sous-jacents. Les *gléditschia* ou féviers, les vinetiers, le prunellier, l'aubépine, etc., sont armés d'épines; les ronces et les rosiers n'offrent que des aiguillons. Les épines, dans beaucoup de cas, ne sont autre chose que des rameaux arrêtés brusquement dans leur développement et ayant perdu la faculté de produire des feuilles ou des

bourgeons : aussi certains végétaux épineux qui croissent dans des terrains arides, perdent-ils leurs épines lorsqu'on les cultive dans un sol substantiel. D'autres fois les épines prennent la place des stipules, ou bien elles proviennent de l'endurcissement des pédoncules ; dans le houx, les vinetiers, etc., les nervures des feuilles se prolongent au-delà du bord de celles-ci et forment de petites épines. Enfin les feuilles peuvent se transformer entièrement en épines, ainsi qu'il arrive dans l'ajonc, plusieurs genêts, etc., etc. ED. SP.

**ÉPINE-VINETTE**, voy. VINETIER.

**ÉPINETTE**, voy. CLAVECIN.

**ÉPINGLE, ÉPINGLIER.** L'usage des épingles, mot dérivé du latin *spiculum*, petit dard, ne commença pas en France avant 1540. Catherine Howard, femme de Henri VIII, les introduisit en Angleterre en 1543. Auparavant, les deux sexes se servaient de cordons, de lacets, d'agrafes, de boutons, et les pauvres de brochettes de bois pour attacher leurs vêtements. Des machines à confectionner les épingles furent montées à Troyes, à l'Aigle, etc. Il y a eu jusqu'à six mille ouvriers employés à cette fabrication.

L'épinglier est l'industriel qui fabrique et vend des épingles, des *clous d'épingles*, des *touches*, des *aiguilles*, etc.

Rien n'est plus simple et moins façonné qu'une épingle ; et cependant, de tous les produits de l'industrie, c'est peut-être celui dont le travail est le plus compliqué. Sa confection exige dix-huit opérations successives dont voici l'énumération : *jaunir le fil de laiton*, qui vient tout noir de la forge, roulé en *torques*, c'est-à-dire en forme de colliers ; *le tirer à la bobille*, *le dresser*, *couper la dressée*, *empointer*, *repasser*, *couper les tronçons*, *tourner les têtes*, *les couper*, *les amollir*, *les frapper*, *les jaunir*, après avoir été noircies au feu ; *blanchir les épingles*, *les étamer*, *les sécher*, *les vanner*, *piquer les papiers*, enfin *bouter les épingles*, c'est-à-dire les caser dans le papier. Chacune de ces opérations constitue, dans les manufactures, une spécialité à laquelle un ou plusieurs ouvriers sont exclusivement affectés.

Les épingliers achètent le laiton en bottes ; ils le passent d'abord à la filière, pour lui donner la grosseur que doit avoir l'épingle, après quoi ils le *décapent*, c'est-à-dire le nettoient avec du tartre. La *filière* est une pièce de fer ou d'acier criblée à jour de plusieurs trous qui vont toujours en diminuant de grosseur, et par lesquels on fait passer le laiton pour calibrer exactement le fil et lui donner un volume approprié à l'espèce d'épingles qu'on veut faire. On appelle *fil à moule* celui qui sert au corps des épingles, et *fil à tête* celui dont on forme les têtes. Pour décrasser le fil, on divise la botte de laiton en écheveaux qu'on tord par le milieu en forme de 8 ; on les jette dans une chaudière pleine d'eau claire, à laquelle on mêle une livre de *gravelle* blanche ou cinq quarterons de *gravelle* rouge, pour 80 ou 90 livres de fils ; alors un ouvrier retire, l'une après l'autre, les pièces qu'il frappe successivement sur un billot de bois pour détacher la crasse. Il les remet ensuite dans la même eau, et, lorsqu'elles ont bouilli environ une heure, il les retire et les bat comme la première fois, ce qui les rend plus brillantes et plus jaunes ; puis, quand l'eau dans laquelle on lave le laiton reste bien claire, on fait sécher les pièces au soleil ou au feu. Le nettoyage terminé, on tire le fil par une filière, et, lorsqu'il a passé par deux trous, on le recuit à un feu de bois ; on le met ensuite tremper dans l'eau, on le lave avec de la *gravelle*, on continue de le tirer, si on veut le rendre plus fin, et, au sortir de deux ou trois trous, on lui rend la couleur obscurcie par le feu et on le recuit.

La grosseur des pièces une fois arrêtée, il s'agit de dresser le fil, c'est-à-dire qu'au moyen d'un instrument appelé *engin* (voy.) on divise chaque pièce en brins longs de plusieurs pieds, qu'on rend le plus droits possible. Un *dresseur* peut préparer, chaque jour, du fil pour 120,000 épingles. La botte de *dressées* faite, on la coupe en tronçons dont chacun doit fournir 3, 4 ou 5 épingles, selon la longueur dont on les veut, et qui est déterminée par le *moule*. Cet instrument est une planchette dont un côté est à rebord, et terminée, à l'une des extré-

mités, par une lame de fer verticale. Le *coupeur* qui le fait mouvoir jette dans une jatte de bois, placée à ses côtés, les tronçons qu'il a coupés; un ouvrier qu'on appelle l'*empointeur* s'en empare ensuite, pour leur faire une pointe à chaque bout, sur une meule de fer, montée comme celle des couteliers, mais hérissée de hachures dans toute sa circonférence. Un bon empointeur peut faire, dans un jour, les pointes de 72,000 épingles de calibres différents. A mesure qu'il fait les pointes, il passe son ouvrage à un second empointeur, qui leur fait subir la même opération sur une meule montée de la même manière, à cela près qu'elle a les taillants plus fins, les hachures moins larges, ce qui donne aux pointes plus de finesse et de poli. L'ouvrier chargé de ce travail s'appelle *re-passeur*.

Chaque tronçon étant, comme nous l'avons dit, aiguisé des deux bouts, il suffit de le couper par le milieu pour en faire deux épingles; cette opération regarde le *coupeur de hauses*, nom qu'on donne aux épingles sans tête. Un homme peut couper, dans sa journée, environ 190,000 hauses. Vient ensuite le travail des spirales, au moyen d'un instrument appelé *tour-à-tête*. On réserve pour cet usage le meilleur laiton, et on le recuit quelquefois, afin de lui donner plus de souplesse. Quand les pièces de cannetille destinées aux têtes sont préparées, le *coupeur de têtes* en prend d'une main dix ou douze dont il égalise les bouts avec soin, s'arme de grands ciseaux, et coupe, d'un même coup, toutes ces pièces en petites parties, en prenant bien garde à ne détacher de chacune que deux tours de fil, ni plus ni moins, sans quoi l'ouvrage serait perdu. On peut couper environ 144,000 têtes par jour; elles tombent dans une sébille de bois à mesure qu'on les coupe. Pour les ramollir, on les fait recuire dans une cuiller de fer et chauffer jusqu'au rouge, afin de les rendre plus souples, pour les assujettir aux hauses. Les têtes coupées, on les accommode au bout des épingles, au moyen d'une machine appelée l'*entétoir*. L'*entéteur*, c'est-à-dire l'ouvrier chargé de ce travail, s'assied devant une enclu-

me, les coudes appuyés et un pied sur la marche. A côté de lui sont deux boîtes dont l'une renferme les hauses et l'autre les têtes. De la main gauche il prend une hausse, en pousse, au hasard, la pointe dans un monceau de têtes, et, aussitôt qu'il en a enfilé une, il pose, de la main droite, la tête dans le creux de l'enclume, tire l'épingle à elle, jusqu'à ce qu'elle soit ajustée, et alors, un poinçon que le pied de l'ouvrier tenait levé vient frapper la tête; il l'élève et le laisse retomber quatre ou cinq fois de suite, jusqu'à ce que la tête, frappée dans tous les sens, soit, pour ainsi dire, soudée à la hausse. Huit ou 9,000 épingles peuvent, terme moyen, passer, en un jour, par les mains d'un entéteur.

Ces différentes opérations terminées, on s'occupe ensuite de blanchir les épingles, au moyen de l'*étamage*, non-seulement pour les embellir, mais encore pour éviter la mauvaise odeur que le cuivre laisse aux mains et le vert-de-gris qu'il est sujet à contracter. Quatre onces d'étain suffisent pour étamer cent livres d'épingles. On lave les épingles avant et après l'étamage, puis on les fait sécher, en les agitant dans la *frottoire*, espèce de petit tonneau d'un pied de diamètre environ, sur un peu moins de long, qu'on fait tourner, au moyen d'une manivelle, sur un essieu de bois soutenu par deux tréteaux. Après avoir remué, pendant une demi-heure, dans cette frottoire, les épingles mêlées à du son, on les verse dans le *plat à vanner*; on les vanne jusqu'à ce qu'elles soient bien nettes, et on les met dans un boisseau. Il ne reste plus alors qu'à disposer, par quarterons, les épingles sur du papier non collé, qu'on perce pour un quarteron à la fois, au moyen d'un outil qu'on appelle *quarteron*. C'est une sorte de peigne, terminé par vingt-six pointes, à l'aide duquel une ouvrière perce, en un jour, assez de papier pour huit douzaines de milliers d'épingles; enfin, une seconde ouvrière, dite *bouteuse*, case les épingles dans ces trous et en forme des paquets composés chacun de 6,000; c'est ce qu'on appelle des *sixains*. Une bouteuse peut arranger par jour 30,000 épingles.

Autrefois les épingliers formaient à Paris une corporation très nombreuse et très ancienne, dont les statuts furent renouvelés par Henri IV, en 1602. Leur communauté était régie par trois jurés, éligibles à deux reprises différentes, et dont le ministère durait deux ans; mais depuis que la plupart des maîtres eurent cessé de fabriquer pour vendre et que les merciers se mêlèrent de leur négoce, les fabriques d'épingles de Paris, très renommées d'abord, tombèrent, et l'on tira les épingles d'Angleterre, de Hollande, de Rugles, l'Aigle et autres lieux, où la main-d'œuvre était à plus bas prix.

On a calculé qu'il pouvait se consommer annuellement à Paris 60 millions d'épingles de toute espèce, qui, à 25 centimes le cent, font 150,000 fr. En 1803, Hams établit en Angleterre une fabrique dans laquelle les meules pour aiguiser les épingles étaient en acier, et les têtes de métal fondu. E. P.-C.-T.

**ÉPIPHANE (SAINT)**, archevêque de Salamine et docteur de l'Église, naquit, selon la plus probable opinion, en 310, quinze ans avant le concile de Nicée, lorsque l'empereur Constantin était encore engagé dans les liens du paganisme. On place le lieu de sa naissance dans un hameau de la Palestine nommé Besandouc, près de la ville d'Éleuthérople. Les événements qui remplirent sa vie seraient incroyables s'ils n'avaient eu lieu à une époque où le besoin de frapper les yeux des infidèles par des spectacles extraordinaires les rendait plus fréquents. Né de famille juive, Épiphané, avec une imagination ardente, avait joint aux préjugés héréditaires de sa nation l'enthousiasme des gnostiques (*voy.*), alors répandus dans l'Égypte et la Syrie. Il dut sa conversion à un concours de circonstances que le hasard seul n'aurait pu produire, et qui manifestaient les desseins de Dieu sur sa personne. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il reçut le baptême des mains de Lucien, évêque d'Éleuthérople; il voyagea dans l'Égypte, et se lia avec les solitaires de cette contrée (*voy.* THÉBAÏDE). Bientôt entraîné par leur exemple, il se consacra à la vie monastique, sous la direction de saint Hilarion, s'appliqua à l'intelligence de l'Écriture, et, pour s'en fa-

ciliter l'étude, apprit l'hébreu, l'égyptien, le syriaque, le grec, et fit de rapides progrès dans la connaissance de ces quatre langues. Saint Jérôme assure qu'il ne réussit pas également dans celle du latin.

D'Égypte, Épiphané revint dans sa patrie, où il bâtit, auprès du lieu de sa naissance, un monastère dont il fut le supérieur. Il soutint avec chaleur la foi de Nicée contre toutes les entreprises de l'arianisme, fut ordonné prêtre dans un âge déjà avancé, et appelé à remplir le siège de Salamine, métropole du royaume de Chypre. C'était vers l'an 367, Salamine se nommait alors Constantia. Bien que les fureurs de l'arianisme (*voy.*) allassent toujours croissant, et que ses partisans, appuyés de l'autorité de l'empereur Valens, eussent dépouillé de leurs évêques la plupart des églises catholiques, il est à remarquer, dit un de ses historiens, que cependant « ils n'osèrent jamais attaquer Épiphané, quoiqu'ils eussent sujet de le regarder comme un de leurs plus redoutables adversaires, croyant, ainsi que le dit saint Jérôme, qu'il leur serait honteux, et qu'ils se feraient tort à eux-mêmes, s'ils persécutaient un homme si universellement révérend; si bien qu'il demeura paisible dans son église, durant toute la tempête, à l'ombre de sa propre réputation, qui le rendait formidable à ses ennemis, lesquels n'étaient autres que ceux de l'Église. » Le saint archevêque profita de son loisir pour combattre à la fois l'hérésie et le paganisme par de savants ouvrages que nous avons encore, et qui l'ont fait justement placer au nombre des plus illustres Pères de l'Église. En 382, Épiphané se rendit à Rome pour assister au concile que le pape Damase y avait convoqué dans l'intention de faire cesser le schisme excité par la double promotion de Méléce et de Paulin au siège d'Antioche. Épiphané y fut accueilli par l'illustre sainte Paule; il la reçut à son tour à Salamine, et se détermina au voyage de Jérusalem, où il eut de vives contestations avec Jean, qui en était évêque. Un jour qu'il prêchait dans cette église, il parla avec force contre les erreurs imputées à Origène (*v.*). Si le savant prêtre d'Alexandrie trouvait en-

core après sa mort de puissants adversaires, il avait aussi des admirateurs et des apologistes. Jean, qui était présent, et son clergé s'offensèrent de cette liberté à laquelle on répondit par de violentes récriminations. Épiphané, de son côté, se vit obligé de repousser certaines accusations, où, comme il n'arrive que trop souvent, la passion avait pris la place du zèle et fait oublier la première loi de l'Évangile, qui est la charité. Secrètement excité par Théophile d'Alexandrie, Épiphané voulut poursuivre la mémoire d'Origène jusque dans la chaire de Constantinople; il s'y rendit dans le dessein de condamner en présence du peuple les livres d'Origène et ceux qu'il taxait d'en être les partisans, sans épargner le saint patriarche, coupable à ses yeux du crime de n'avoir point partagé les fureurs de Théophile à l'égard des *grands frères*: c'étaient les moines de Nitrie, suspects d'origénisme. Chrysostôme, prévenu de son dessein, réussit à en empêcher l'exécution, tant par la générosité de ses procédés que par l'autorité de son caractère. Saint Épiphané quitta le séjour de Constantinople et s'embarqua pour retourner en Chypre. La mort le saisit sur mer, à l'âge de plus de 92 ans. Il mourut en 403, après 36 ans d'épiscopat. Son corps, rapporté à Salamine, y fut reçu comme en triomphe; on bâtit en son honneur une église dans l'île de Chypre; sa fête est célébrée le 12 de mai.

Les principaux écrits que nous avons de cet illustre docteur sont: 1° l'*Anchorat*, divisé en chapitres et ainsi appelé parce que son auteur le regardait comme une ancre propre à affermir la foi chancelante au milieu des agitations de l'hérésie: ce livre traite des mystères et en particulier de la divinité du Saint-Esprit; il y réfute et les païens et les hérétiques; 2° le *Panarion*, ou traité des hérésies. Sous ce nom, l'auteur comprend toute société qui professe des sentiments contraires à ceux de l'Église. C'est, au jugement de Photius, l'ouvrage le plus considérable et le plus utile qui ait été publié jusqu'à lui sur cette matière. Il avait servi de modèle à saint Augustin dans son écrit sur les hérésies; 3° le *Traité des poids et des mesures*. Ces trois ouvrages témoignent

beaucoup de lecture et d'érudition, mais peu de critique et moins encore d'application à soigner le style. La meilleure édition des œuvres d'Épiphané est celle que le P. Petau en a publiée en grec et en latin, avec de savantes notes, 2 vol. in-f., Paris, 1622, et Leipzig, 1682. M. N. S. G. †

**ÉPIPHANIE**, en grec ἐπιφάνεια, apparition, manifestation, jour où Jésus-Christ se révéla aux Gentils par l'adoration des mages. Les Grecs ont toujours célébré et célèbrent encore le même jour la Nativité de Jésus-Christ et son adoration par les représentants de la gentilité, sous le nom de *Théophanie* ou manifestation de Dieu. Les Latins ont séparé ces fêtes dès le IV<sup>e</sup> siècle, sous le pontificat de Jules I<sup>er</sup>; suivant le père Papebrock, ils célèbrent aussi le même jour le baptême de Jésus-Christ et son premier miracle aux noces de Cana. L'antienne du *Magnificat*, suivant le rit romain, fait mention expresse de cette triple commémoration.

L'Écriture a désigné sous le titre de *mages* les adorateurs de l'enfant Jésus; l'opinion populaire leur attribue la qualité de rois et les nomme Melchior, Gaspard et Balthazar. Elle n'en admet que trois, et la ville de Cologne, après différentes translations, se glorifie d'en posséder les restes. Les trois offrandes, l'or, l'encens et la myrrhe, ont été interprétées par les auteurs mystiques.

Ce jour est fêté dans les familles par le tirage de la fève et le festin du *Roi boit*. Cet usage est généralement répandu, même à la cour. En 1664, Jean Deslyons, doyen de Senlis, publia des *Discours ecclésiastiques contre le paganisme des rois de la fève et du Roi boit*, 1 vol. in-12. Nicolas Barthélemy répondit par une *Apologie du banquet sanctifié de la veille des rois*, même année, même format. Deslyons fit paraître (1670) un *Traité ou opuscule contre la dissolution et les débauches qui se font en la fête des rois*, in-12; J.-B. Bullet traita cette matière dans une dissertation intitulée *Du festin du Roi boit*, Besançon, 1762, in-8°. Amanton a reproduit cet opuscule avec des notes savantes en 1810 et 1827. J. L.

**ÉPIPHONÈME**. L'épiphonème (ἐπιφώνημα, mot grec composé de ἐπι, sur,

et *φωνέω*, je parle, je m'écrie), est une figure de rhétorique, espèce d'exclamation sententieuse, de réflexion courte et vive qui termine un raisonnement ou un récit. C'est ainsi que Virgile, après avoir déploré la mort du jeune Polydore, fils de Priam, lâchement assassiné par le roi de Thrace, son hôte, termine par cette réflexion : « *Quid non mortalia pectora cogis, auri sacra fames!* »

Ces mots du même poète : « *Tantæne animis cœlestibus iræ?* » traduits si heureusement par l'auteur du *Lutrin* :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots?  
sont aussi un exemple de cette figure que nous retrouvons encore dans les deux derniers vers de ce passage extrait du *Voyage de Munich*, par Regnier des Marets :

Déjà nous avons vu le Danube inconstant  
Qui, tantôt catholique et tantôt protestant,  
Sert Rome et Luther de son onde,  
Et qui, comptant après pour rien  
Le romain, le luthérien,  
Finit sa course vagabonde  
Par n'être pas même chrétien.  
Rarement, à courir le monde,  
On devient plus homme de bien.

Souvent l'épiphonème ramasse, sous la forme d'interjection ou d'exclamation, en une seule proposition vive et concise, tout l'esprit d'une suite de vérités développées avec étendue. Ainsi Voltaire, dans sa *Henriade*, décrivant les horreurs commises à Paris dans la nuit de la Saint-Barthélemy, termine son récit par cet épiphonème :

Des fureurs des humains c'est ce qu'on peut  
attendre!

L'épiphonème, avons-nous dit, est une *sentence* : cependant, on remarquera qu'il y a entre cette figure et la sentence proprement dite cette différence que, tandis que l'épiphonème termine toujours le morceau dont il dépend, la sentence est une pensée morale, un enseignement court et frappant qui peut se placer partout ailleurs qu'à la fin. Toutefois, la plupart des rhéteurs ne distinguent pas ces deux figures.

Les sentences, non plus que les épiphonèmes, ne conviennent pas au langage de la passion : lorsqu'elles sont le

fruit d'une froide réflexion, placées à propos et bien exprimées, elles sont d'un grand effet; mais quand on en abuse, elles rendent le style haché et décousu. L'historien surtout ne doit l'employer qu'avec réserve, et il faut bien se garder de l'affectation et de la recherche. E. P.-C.-T.

**ÉPIPHORE.** C'est une figure de rhétorique, appelée aussi *épistrophe* et *conversion*, par laquelle on termine de la même manière plusieurs membres consécutifs d'une période, par exemple : « Quand j'étais enfant, je parlais comme un enfant, j'avais des goûts d'enfant, des pensées d'enfant; mais lorsque je suis devenu homme, etc. » (Saint Paul, 1 Cor.) Ainsi que l'anaphore (*voy.* ce mot), cette figure doit être employée avec beaucoup de discernement; si elle ne reposait que sur des idées indifférentes, ce ne serait plus une épiphore, mais une tautologie (*voy.* ce mot). F. D.

**ÉPIPLOON**, *voy.* PÉRITOINE.

**ÉPIQUE** (POÉSIE), *voy.* ÉPOPÉE.

**ÉPIRE.** Ce nom, dont la signification grecque est *continent* (*ἠπειρος*), s'applique plus particulièrement en géographie au pays qui borde la mer Adriatique, en face de l'Italie. Confinant avec l'Illyrie au nord, l'Épire est bornée à l'est par la Thessalie. Quoique cette contrée ne soit pas fort étendue, Théopompe, cité par Strabon, compte jusqu'à quatorze nations épirotes : la plupart étaient barbares; la Chaonie, la Thesprotie, la Cassiopie et l'Alméne en étaient des districts. Les Grecs s'étaient établis dans l'autre partie, qui renfermait l'Acaïnanie, l'Amphilochie, l'Athamanie, la Dolopie et la Molosside. Quelques auteurs rapportent que Pélasge vint après le déluge en Épire et donna un de ses fidèles compagnons pour roi aux Thesprotes et aux Molosses. Thucydide ne compte en aucune façon les Épirotes parmi les Grecs, et n'hésite point à les qualifier de barbares. Polybe, plus facile, les compte parmi les Hellènes, mais il ne faut pas accorder trop de poids à cette concession; d'ailleurs, comme le dit Niebuhr, l'élément grec avait cela de particulier, qu'il absorbait en lui-même en se les assimilant tous les peuples qui entraient en

contact avec lui. Les Épirotes devinrent donc, qu'on nous passe le mot, des Barbares *hellénisés*. On comptait comme Épirotes les peuples du versant septentrional des montagnes, où fut plus tard la Haute-Macédoine : tels sont les Orestains, les Pélagones, les Élymiotes ; et d'un autre côté les peuples qui furent incorporés dans l'Étolie, les Amphilochiens, les Agréens, etc., etc. A l'embouchure de l'Achéloüs, qui baigne leur territoire, demeuraient dans les temps mythologiques les Téléboens, qui portent le nom d'un Lycaonide et doivent être envisagés comme Pélasges. Il en faut dire autant des Dolopes, qui habitaient dans les montagnes aux sources du fleuve. De ce que les peuples de l'Achéloüs prenaient part à l'amphictyonie, il ne faudrait pas conclure qu'ils étaient d'origine hellénique ; les Thessaliens aussi y tenaient un rang distingué : la religion était la principale affaire de cette assemblée, et cette religion était commune aux Pélasges et aux Hellènes (*voy. ces mots*).

Niebuhr fait remarquer que, sur les quatorze peuples comptés par Théopompe, il en est treize que nous pouvons désigner avec certitude. Aristote dit que les Hellènes, lorsqu'ils demeuraient dans les environs de Dodone (*voy.*), étaient appelés *Græcoi*. On se demande comment il se fait que les Romains, et en général tous les peuples italiques, se servaient du même mot pour désigner tous les Hellènes. La solution de l'énigme est peut-être que tous les peuples pélasgiques, tant en Italie qu'en Grèce, se donnaient à eux-mêmes ce nom, qui de la sorte a pu être connu et usité en Italie avant qu'il y eût des colonies helléniques ; et les *Itali* n'aperçurent pas la nuance qui existait entre les deux peuples.

La nature semble avoir séparé les Atintanes, qui demeurent sur les confins de l'Illyrie, et les Orestains, voisins de la Macédoine. Plus tard on voit ceux-ci compris dans la Macédoine, mais comme un peuple étranger qui cherche à s'en détacher. Les monts Cérauniens ne présentent que des roches arides ou des pâturages de forêt. La Thesprotie, la Mo-

losside et l'Arachtus ne le cèdent point aux contrées les plus favorisées de la Grèce et brillent de toute sorte de richesses ; mais sous la Thesprotie sévit le feu des volcans ; les tremblements de terre y sont fréquents. On dirait que les tempêtes des monts Cérauniens jaillissent du sein de la terre. Les alluvions de l'embouchure des rivières sont très productives, mais fort malsaines. Rien de plus beau que les chiens de l'Épire ; ils sont encore nombreux malgré toutes les dévastations des Barbares. Enfin la race des chiens molosses s'est conservée, tandis que celle des anciens habitants a disparu complètement de la plus grande partie du pays. Il ne possède pas davantage aujourd'hui ces magnifiques bœufs tant vantés par l'antiquité.

Scylax, contemporain de Pyrrhus, ne connaît dans ce pays que les villes grecques bâties sur la côte ; il dit que les Épirotes habitaient dans des villages. Que M. Pouqueville ait découvert beaucoup d'enceintes et de fondations, cela ne contredit pas l'assertion de Scylax : ces constructions n'ont que peu d'étendue ; c'étaient donc des forts, des lieux de refuge où les habitants se retiraient, en cas de danger, avec ce qu'ils avaient de plus précieux. Il n'y a d'ailleurs nulle trace de temples ni d'édifices publics. Les demeures devaient dès lors avoir peu d'apparence et de solidité ; la vie des Épirotes ressemblait sans doute à celle de l'habitant du Samnium. Il ne paraît pas qu'il ait existé des monnaies nationales avant l'époque où régna Pyrrhus. Chaque peuple était indépendant et constitué pour son compte sous la prépondérance de quelques-uns d'entre eux, par exemple les Thesprotes, possesseurs de l'oracle et conquérants de la Thessalie. Les Chaoniens furent plus en évidence durant la guerre du Péloponèse ; puis ce furent les Molosses. Plusieurs de ces peuples avaient des rois ; cela n'est pas douteux quant aux Orestains, aux Æthiques et aux Athamanes. La royauté s'était éteinte chez les Thesprotes et chez les Chaoniens, mais le choix de leurs magistrats suprêmes ne pouvait se faire que dans une seule famille. On sait que le pouvoir des rois molosses était fort

restreint, ce qui contribua à sa durée. Il fallait qu'il y eût une assemblée délibérante, puisque Aristote a pu comparer leur gouvernement avec celui de Sparte. Ce conseil aura sans doute été composé comme de nos jours les capitans des phares. On peut voir sur ce qui concerne la constitution et l'organisation de l'Épire, ce qu'en a dit Niebuhr, t. III, p. 529 et 531, dans son préambule à l'histoire de Pyrrhus. Voy. l'article de ce roi, ainsi que les mots ALBANIE, MOLOSSES, OLYMPIAS, etc. P. G-Y.

**ÉPIRRÉOLOGIE**, voy. BOTANIQUE (T. III, p. 740).

**ÉPISCOPAT**, voy. ÉVÊQUE, ÉVÊCHÉ.

**ÉPISCOPAUX**, ÉGLISE ÉPISCOPALE, voy. ÉGLISE (T. IX, p. 223).

**ÉPISE**. Le mot épisode (*ἐπεισόδιον*) a reçu, chez les Grecs, plusieurs acceptions, qui se rapportent toutes à l'idée d'*intermède*. Selon Pollux, Victorius et Suidas, c'est un fait qui s'ajoute à la suite ou au milieu d'un autre fait. On employa d'abord ce terme pour désigner une partie de la tragédie qui, dans le principe, n'était qu'un hymne en l'honneur de Bacchus. Tous les ans, Athènes ouvrait un concours entre les poètes qui aspiraient à l'honneur de célébrer ce dieu : un bouc était le prix du vainqueur ; de là le nom de *tragédie* (*τράγος*, *ἄδω*). Pour donner plus d'étendue et de variété à un sujet si rebattu, on imagina d'intercaler, entre les diverses parties du chant, des récits héroïques ou mythiques, qu'on appela *épisodes* (Aristote, *Poétique*, ch. XII. ; D'Aubignac, *Pratique du théâtre*, liv. III, ch. 2). Bientôt ces récits prirent la forme du drame, et les chants du chœur, qui jusque-là avaient été le principal, ne furent plus qu'un brillant accessoire. Dès lors le mot épisode, dans les compositions dramatiques, s'appliqua seulement à certains rôles, à certaines scènes, qui se rattachent à l'action générale sans en faire essentiellement partie. Tel est le personnage de Philoctète dans l'*OEdipe* de Voltaire.

Tout poème d'assez longue haleine admet des épisodes : on en trouve dans les odes de Pindare, dans les œuvres didactiques d'Hésiode, de Lucrèce, de Vir-

gile, et surtout dans les épopées de tous les âges (Aristote, *Poétique*, ch. XVII, Le Bossu, *Poème épique*, liv. II, ch. 2, 3, 4 et 5).

Selon le cours naturel des choses, une action de quelque importance se développe, en vertu de sa propre force, à travers des incidents qui en retardent ou en accélèrent la marche. Imitation embellie de la nature, la fable épique ne saurait être d'une seule pièce et courir en ligne droite au dénouement. Une narration simple, nue, sans accessoires, tendant au but par le chemin le plus court, manquerait nécessairement d'étendue et d'intérêt. Il faut au cœur et à l'esprit des péripéties inattendues ; des alternatives de crainte et d'espérance ; qui forment l'intrigue et suspendent la catastrophe. Or, les petites histoires qu'une grande histoire entraîne dans son cours, les incidents jetés au milieu du sujet, pour coopérer à son développement, pour y répandre du charme et de la variété, voilà ce qu'aujourd'hui nous appelons des épisodes.

On a souvent comparé un poème à un jardin : la grande allée, dit-on, figure la marche directe de l'action ; les épisodes ressemblent aux allées latérales. Nous n'approuvons point cette comparaison, qui présente l'épopée marchant sur plusieurs routes à la fois. Il ne faut pas non plus assimiler le poète à un promeneur désœuvré, qui erre sans objet, s'arrête ou se détourne capricieusement pour chercher de vaines distractions. Malgré les agréables détours du chemin qu'il suit, Homère va toujours à son but, *semper ad eventum festinat*. Le fil du récit se plie et se replie, mais il ne se rompt jamais. Pour le chantre d'Achille, les épisodes ne sont pas d'ingénieux hors-d'œuvre, de brillantes digressions, mais des ressorts pour amener l'événement, des degrés pour atteindre au résultat. Étroitement unis à la fable, ils en sont comme les membres, s'incorporent avec elle, vivent de la même vie et participent au même mouvement.

Tantôt l'épisode est une sorte d'excroissance du sujet, un rejeton produit par la force propre de l'action, comme le récit de la mort de Cacus (*Énéide*,

liv. VIII), le dévouement de Nisus et d'Euryale (liv. IX); tantôt c'est une circonstance extérieure qui vient aboutir au sujet, y entre et s'associe à l'action pour la presser ou la ralentir, comme les serpents de Ténédos (liv. II), et la passion de Didon (liv. IV). D'autres fois enfin, né de l'action, l'épisode ne s'en sépare point : il la suit et la pousse au but. Telle est l'expédition de Diomède et d'Ulysse (*Iliade*, liv. X), incident qui naît de la guerre et qui détruit une des fatalités protectrices d'Ilion.

Les épisodes de la première espèce partent du sujet, mais n'y reviennent point. On ne saurait les blâmer, quand ils sont naturellement produits par la suite des événements. Ces rayons, que l'action projette en s'avancant, vont se perdre hors de la fable, à laquelle ils tiennent par des liens, sinon nécessaires, du moins vraisemblables. Ainsi, vous assistez à la nuit fatale qui déterminera le départ d'Énée (*Énéide*, liv. II) : ce tragique événement se compose d'une série de scènes épisodiques, depuis les larmes perfides de Sinon jusqu'à la rencontre d'Hélène. Sans être tous indispensables au développement de l'action, ces admirables tableaux en sont le produit légitime.

Cependant nous préférons les épisodes qui, venant du dehors, se plongent dans le sujet, s'y mêlent comme des ruisseaux dans un fleuve, ajoutent leur force à la force de l'action fondamentale, lui prêtent une vie plus active, un intérêt plus puissant. De ce genre est l'apparition d'Hector (liv. II), jetée au milieu des ruines funèbres de Troie pour consacrer la pieuse mission du fils d'Anchise; telles sont, dans les *Lusiades*, les menaces du génie Adamastor (*Lusiades*, liv. V), qui restent, jusqu'à la fin du poème, suspendues sur la tête des héros portugais.

Mais jamais un épisode ne nous paraît plus admirable que lorsqu'il tient doublement à l'action, et par son origine et par son dernier effet; lorsqu'il s'échappe du sein de la fable, pour la soutenir de son influence et la conduire à son terme. Ainsi l'homicide repos d'Achille amène le récit épisodique des com-

bats et de la mort de Patrocle (*Iliade* liv. XVI, XVII, XVIII), et la mort de Patrocle fera cesser le repos d'Achille; ainsi la guerre du Latium amène la fin cruelle du jeune Pallas (*Énéide*, liv. X, XI et XII), qui sera l'arrêt de mort de Turnus.

On voit que nous n'admettons pas l'opinion de certains critiques, qu'on peut retrancher un épisode sans que l'action générale en souffre. Si l'épisode est bien amené, s'il tient suffisamment au sujet, il ne peut être supprimé sans laisser une lacune. Aussi condamnons-nous sans restriction les épisodes de pur ornement. Quelque agréable distraction qu'ils procurent, ils nuisent à l'effet d'ensemble et affaiblissent l'intérêt. A ce titre, nous blâmons la touchante aventure d'Olinde et de Sophronie (*Jérusalem délivrée*, liv. II), et l'histoire déchirante d'Inès (*Lusiades*, liv. III). Nous ne croyons pas même devoir approuver la magnifique digression sur les prodiges arrivés à la mort de César; car elle ne tient que par un fil au premier livre des *Géorgiques*. Au contraire, nous admirons sous tous les rapports la fable d'Aristée, qui n'est qu'un précepte en action, et qui par conséquent est une des pièces essentielles du quatrième livre.

Gardons-nous toutefois de donner le nom d'épisodes à des portions intégrantes de l'action : le récit d'Énée à Didon, par exemple, bien qu'il contienne des détails épisodiques, n'est point lui-même un épisode. C'est, à proprement parler, le début de la fable, rejeté au second et au troisième livre par un artifice de composition.

Un épisode, dans tous les cas, doit embellir, enrichir le poème où il se trouve placé. Dès qu'il n'ajoute pas au charme de l'ouvrage, il est défectueux. Le poète prodiguera donc tous les trésors de son génie dans ces petites épopées qui gravitent autour de la grande et en forment l'éclatant cortège. Là rien n'excuse la médiocrité; tout exige un travail accompli, exposition, nœud, dénouement.

Surtout que les épisodes interviennent à propos et s'encadrent heureusement; qu'ils se détachent sur le fond et diversifient la scène! L'entrevue d'Hector

et d'Andromaque (*Iliade*, liv. VI), Herminie chez des bergers (*Jérusalem déli-vrée*, liv. VII) sont des peintures d'autant plus délicieuses qu'elles font un instant trêve à la sanglante horreur des batailles.

Les épisodes étant un accessoire, il faut qu'ils se renferment dans de justes limites, et pour le nombre et pour l'étendue; ils doivent parer le fond, et non le faire disparaître. On conçoit difficilement une épopée dont le *Jocelyn* de M. de Lamartine ne serait qu'un épisode. Voy. ÉPOPÉE.

Remarquons cependant, en finissant, que certains poèmes, comme les *Métamorphoses* d'Ovide et la *Divine Comédie* du Dante, ne sont qu'un ingénieux tissu de récits épisodiques. L. D-C-O.

ÉPISTAXIS, voy. HÉMORRHAGIE NASALE.

ÉPISTOLAIRE (GENRE). Beaucoup de sujets sont de nature à être traités sous la forme de lettres, et ces lettres fictives peuvent admettre diverses formes de style. Ainsi, tantôt elles seront une argumentation profonde, une dialectique vive, pressante, comme les *Lettres de Junius* en politique; en théologie les *Provinciales* de Pascal; en matières philosophiques, la *Lettre* de J.-J. Rousseau à l'archevêque de Paris, etc.; tantôt ce seront de petits traités destinés à faciliter l'acquisition d'une science, comme les *Lettres*, trop vantées, sur la *Mythologie*; parfois aussi une maligne critique de nos mœurs ou de nos travers: c'est nommer les *Lettres persanes*, cet ingénieux badinage du génie.

Mais quant aux romans en lettres, ils rentrent, par leur forme même, dans toutes les conditions imposées au style épistolaire. L'auteur n'a point la permission de s'y montrer, et chaque personnage doit y écrire de manière à nous laisser croire que nous lisons une lettre véritable, et que, d'après son caractère, ses passions, elle n'a pu être tracée par un autre que par lui. Cette imitation fidèle et variée de la nature n'est pas chose facile, et Richardson, dans sa *Clarisse*, est presque le seul qui ait produit cette illusion. Rousseau, dans son *Héloïse*, n'a su être qu'éloquent pour

tous ses personnages; et combien d'autres romans épistolaires ne nous offriront pas même un tel dédommagement! Il faut l'avouer, d'ailleurs, cette forme de composition, en rendant parfois la marche des événements plus vraisemblable, la rendait aussi moins vive; elle délayait l'action et y introduisait souvent des longueurs presque obligées, grand défaut pour les lecteurs actuels: aussi a-t-elle été presque entièrement abandonnée par les romanciers de notre époque. M. O.

ÉPISTOLÆ OBSCURORUM VIRO-  
RUM. Le livre publié sous ce titre peut être comparé aux *Lettres provinciales* pour la tendance, l'esprit et le raisonnement. Ce fut pour tourner en ridicule la crasse ignorance, le pédantisme, l'esprit de persécution et les mœurs dissolues des moines qui enseignaient à Cologne, que Ulrich de Hutten (voy.), jeune homme animé d'une haine vigoureuse contre l'obscurantisme, publia, à l'aide de quelques amis, peu de temps avant la réforme religieuse, ces lettres en latin monacal et qu'il supposa provenir des Ortuin, Pfefferkorn et autres moines. Ce qui étonne, c'est que les moines de Cologne prirent d'abord ce livre au sérieux et le donnèrent à expliquer dans leurs écoles pour faire apprendre le latin à leurs élèves; mais bientôt ils reconnurent qu'ils avaient été dupes de leur bonne foi vraiment incroyable. Ces lettres sont, selon Gœthe, une satire nationale pleine d'esprit, de chaleur, de saillies et de vérités de détail: aussi fit-elle un effet prodigieux, et le livre fut souvent réimprimé. La première édition paraît être celle qui porte le titre suivant: *Epistolæ obscurorum virorum ad venerabilem virum magistrum Ortuinum Gratium Daventriensem Coloniae Agrippinæ bonas litteras docentem, variis et locis et temporibus missæ, ac demum in volumen coactæ. In Venetiâ impressum in impressoriâ Aldi Minutii, in-4<sup>o</sup>, en caractères gothiques, sans date. Elle fut probablement imprimée à Mayence ou aux environs, en 1515\*. Dès l'année sui-*

(\*) Il résulte même avec certitude des recherches de M. Mohr que ce fut dans cette année-là que parut, non pas l'ensemble de ces lettres, mais le 1<sup>er</sup> livre, destiné à faire pendant

vante il parut une défense du juif converti Pfefferkorn, contre les attaques contenues dans ces lettres, qui, en 1517, furent mises à l'index à Rome. Les éditions subséquentes parurent également sans date, et avec de fausses indications de lieu. On augmenta les lettres d'une seconde et d'une troisième partie, notamment dans les éditions ayant pour titre : *Duo volumina Epistolarum obscurorum virorum, ... attico lepore referta, denuo excusa et à mendis repurgata*, Romæ, MDLVI, 2 vol. in-12; et *Epistolæ obscurorum virorum, tertio volumine auctæ*, Londini, 1689, in-12. Les dernières éditions faites en Allemagne sont celle de Francfort, 1757, avec des portraits mal exécutés, celle de M. Ernest Münch (Leipz., 1827) et celle de M. Rotermond (Hanov., 1827, 2 v. in-8°). On peut joindre à cet écrit les *Lamentationes obscurorum virorum non prohibitæ per sedem apostolicam; Epistola Erasmi Roterdami, etc.*, Cologne, 1528, in-4°, ouvrage ambigu, qui n'est ni pour ni contre les hommes obscurs basoués par Hutten et ses amis. D-G.

**ÉPISTOLAIRE (STYLE).** S'il est un genre d'écrit qui n'admette point de préceptes et de règles et dont la composition ne puisse s'enseigner, c'est sans doute celui que l'on a compris sous cette dénomination. En dépit du poème didactique de Jacques Delille sur *la Conversation*, on ne professe point l'art de causer, et une lettre, pour avoir tout son charme, doit être une *causerie* intime et familière. Elle perd une grande partie de son mérite et de son attrait distinctifs si l'on peut s'apercevoir qu'elle a plutôt été écrite pour le public que pour celui auquel elle est adressée. C'est le reproche que l'on peut faire, du moins partiellement, à deux recueils épistolaires, très remarquables du reste, que nous a laissés l'antiquité, les *Lettres de Cicéron* et celles de *Pline le Jeune*. Que l'on y trouve souvent des dis-

au 1<sup>er</sup> livre *Epistolarum clarorum virorum ad Joan. Reuchlin Phorcensem*. Le lieu de l'impression fut Haguenau en Alsace, où le véritable auteur de ces épîtres, Wolfgang Angst, était employé dans l'imprimerie de Th. Anselm. Mais le 11<sup>e</sup> livre parut à Bâle en 1519. Voir l'article *Angst* de l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, t. IV.

J. H. S.

sertations éloquentes, des remarques instructives, d'ingénieuses discussions, d'accord! mais en général, ce sont des fragments littéraires, historiques, philosophiques, et non des *lettres*; ou, si l'on veut leur conserver ce nom, il faut bien convenir qu'évidemment elles ont été mises à l'adresse de la postérité.

Elle n'en a pas moins accepté ce legs, comme celui de productions empreintes d'un véritable talent. Il n'en a pas été de même du legs que lui destinaient également deux hommes dont la faconde épistolaire usurpa pendant quelque temps une grande renommée, Balzac et Voiture. L'emphase et la pédanterie du premier, que ses contemporains surnommèrent pourtant *le grand épistolier*, le mauvais goût et les pointes prétentieuses du second, qui transportaient les *précieuses* de l'hôtel de Rambouillet, furent bientôt mis à leur place par des lecteurs qu'avaient formés les bons écrivains du xvii<sup>e</sup> siècle. Mais tout en ayant appris qu'il ne fallait pas écrire des lettres comme les leurs, nul ne savait comment il fallait les écrire.

M<sup>me</sup> de Sévigné devina ce secret sans le chercher, et en s'abandonnant à son âme, à son esprit, à ses impressions. Voilà celle qu'on aurait pu nommer *l'épistolière*, comme La Fontaine fut appelé *le fablier*. C'est qu'elle écrivait pour sa fille, pour ses amis, et non pour être admirée; c'est que M<sup>me</sup> de Grignan, Coulanges, etc., étaient là devant elle, qu'elle *causait* avec eux, leur racontait pêle-mêle ses pensées et un fait qui l'avait frappée, ses projets et la chronique du jour, qu'elle leur faisait partager toutes ses émotions de joie, de tristesse, d'aversion, d'enthousiasme; c'est qu'elle se gardait bien d'effacer une répétition, de corriger une négligence ou même une faute si elles avaient coulé de sa plume, conservant toute la grâce du *laisser-aller*, toute la verve du premier jet.

Après ce grand modèle, le style épistolaire compte encore chez nous plusieurs femmes qui l'ont possédé avec des nuances et à des degrés différents. Ainsi, les lettres de M<sup>me</sup> de Maintenon se distinguent par une spirituelle raison et une correcte élégance; celles de M<sup>me</sup> Du

Deffand par la finesse des observations et par des appréciations presque toujours remplies de tact et de goût; celles enfin de M<sup>lle</sup> de l'Espinasse par la chaleur des sentiments et ce qu'on pourrait appeler la beauté de la passion. Sans offrir des qualités aussi prononcées, les lettres de M<sup>mes</sup> de La Fayette, de Villars de Tencin, de M<sup>lle</sup> Aïssé, et de plusieurs autres dont on a fait un recueil, il y a quelques années, n'étaient point indignes de cet honneur.

On voit que le style épistolaire a surtout été chez nous le domaine des femmes. Cela devait être, puisqu'il exige avant tout du naturel, de l'abandon, une gracieuse simplicité : aussi nos auteurs les plus célèbres ont-ils dû leur céder la palme de ce concours. Combien sont froides et sèches les lettres de Boileau, de J.-B. Rousseau, de Racine lui-même, mises à côté de celles, je ne dis pas de M<sup>me</sup> de Sévigné, mais des autres dames nommées ! Un seul homme en France a pu se faire citer en ce genre auprès d'elles : c'est Voltaire, qui, non moins grand prosateur que grand poète, put, grâce à la flexibilité de son esprit, acquérir ce que la nature leur avait donné, et, dans sa *correspondance* volumineuse, nous laisser aussi des modèles piquants et variés de ce style.

C'est à peu près dans les mêmes proportions que le talent épistolaire se trouve réparti chez nous entre les deux sexes. Pour un homme tel que Paul-Louis Courier, qui s'y est fait remarquer, on pourrait peut-être trouver vingt femmes de la société qui ne sont point des *femmes de lettres*, et dont les lettres, écrites à l'improviste, pourraient les faire nommer, sans trop de flatterie galante, les Sévigné du XIX<sup>e</sup> siècle, comme avec justice on avait appelé M<sup>lle</sup> Constat *la reine des billets*. M. O.

**ÉPISTOLOGRAPHES.** On donne ce nom à quelques anciens, Grecs ou Romains, qui nous ont laissé des lettres. Il n'y a point de doute que le commerce épistolaire ne soit presque contemporain de l'invention de l'écriture; et quelque imparfaites que dussent être ces premières communications, il est certain que dès qu'on put formuler la pensée par des

signes, la transmission de ces signes d'un lieu à l'autre en fut, à peu près, l'usage le plus antique. Il ne tarda point à se développer, et, de perfectionnements en perfectionnements, il devint une branche de littérature. Toutefois Denys d'Halicarnasse et Démétrius de Phalère (*voy.*) furent les premiers à soumettre ce genre à des règles certaines. La simplicité et le goût avaient seuls présidé à la rédaction des lettres de Platon, d'Aristote, d'Isocrate, de Démosthène et d'Eschine (*voy.*); il nous en reste plusieurs de ces grands hommes. Les sophistes et les rhéteurs vinrent ensuite : souvent ils donnèrent la forme épistolaire à leurs discussions, et, pour y ajouter plus d'intérêt, ils écrivirent leurs lettres sous les noms de personnages célèbres des temps passés. Les falsificateurs allaient plus loin : ils attribuaient leurs déclamations à ces personnages; mais une saine critique en a fait justice; on ne s'y méprend pas. Nous ne nous occupons que des épistolographes véritables, de ceux qui écrivaient, non pour répandre ou publier leurs lettres, mais naturellement et avec l'abandon qu'inspirent les relations familières. Chez les Grecs, on en a quelques-unes de Théano de Crète ou de Crotoné, de Phalaris, d'Aristénète, d'Alciphron; mais il s'en faut de beaucoup qu'elles soient toutes authentiques. Celles de l'empereur Julien sont plus philosophiques que familières; nous en avons aussi de Procope de Gaza, qui vivait sous Justin. Enfin, depuis le IV<sup>e</sup> siècle, le genre épistolaire s'est réveillé chez les Grecs modernes; on cite des recueils de Théophylacte et de Simocatta.

Chez les Romains, les lettres ne sont devenues partie de leur littérature que fort tard. Qui ne connaît celles de Cicéron si improprement appelées *familières* dans l'usage de notre discours. Le titre latin *ad familiares* n'est pas plus exact, car ce sont souvent de grands plaidoyers politiques; mais elles ont le mérite du style, et de plus elles composent avec les lettres à Atticus, à Quintus, frère de Cicéron, et à Brutus, une sorte d'histoire, et, lues par ordre de date, elles équivalent à des mémoires sur les affaires de Rome à l'époque la plus importante de ses annales. Les lettres de Pline, dit *le Jeune*,

sont d'un tout autre genre : il y a plus de variété, et quelques-unes sont citées comme des chefs-d'œuvre de description. Celles de Sénèque ne sont que des déclamations. Fronto, né sous Domitien ou sous Nerva, et mort vers 165, a aussi écrit des lettres que l'illustre cardinal Maï a retrouvées dans un palimpseste du Vatican. Nous citerons encore Aurelius Symmaque, proconsul d'Afrique en 370 et consul en 391 : il a beaucoup imité la manière de Pline ; saint Paullin, évêque de Nôle, Apollinaire Sidoine, évêque de Clermont, tous deux du v<sup>e</sup> siècle. Relativement aux modernes, voy. les articles *genre et style* ÉPISTOLAIRE. P. G-Y.

**ÉPITAPHE** (en latin *epitaphium*, du grec ἐπιτάφιος, adjectif composé de τάφος, tombeau, et de la préposition ἐπι, sur, et pour lequel il faut sous-entendre le mot *inscription*). L'épithaphe n'était point, chez les Grecs, un honneur prodigé. Lacédémone n'accordait cette distinction qu'aux guerriers morts pour la patrie (qui ne connaît celle de Léonidas et de ses compagnons : *Passant, va dire à Sparte, etc.* ?), ou aux femmes décédées en lui donnant un nouveau citoyen. Rome fut moins sévère sur ce point, et chez cette nation toute famille en état de consacrer une tombe à quelqu'un des siens put y faire graver son épithaphe. Toutefois, elles conservèrent en général la simplicité hellénique ; presque toutes commencent par la monotone formule : *Sta, viator !* C'est que, les champs de repos étant placés près des routes, cette interpellation au voyageur était la préface naturelle de toute inscription de ce genre.

Les peuples modernes ont trop souvent rendu l'épithaphe flatteuse et prolixe ; néanmoins on en peut citer qui sont exemptes de ce double défaut. Les Anglais n'ont placé qu'un nom sur la tombe d'un de leurs plus grands poètes : *Dryden* ; un poète français a lui-même dicté son épithaphe : *Jacques Delille !* et la concision de cet autre hommage funèbre à un grand homme : *Les os du Tasse*, n'est pas moins admirable. Sans avoir cette brièveté sublime l'épithaphe de Chevert, composée par Diderot, offre une haute et imposante leçon\*.

(\*) Nous citerons une singulière velléité de

Le genre de l'épithaphe, au surplus, a pris en France une prodigieuse extension. Tour à tour elle y est devenue historique, morale, louangeuse, satirique, et même bouffonne quelquefois. Il est vrai que celles de ces deux dernières catégories n'avaient pas précisément la destination assignée à l'épithaphe par son étymologie. Ce serait effectivement un arrêt surpassant la sévérité de ceux de l'ancienne Égypte que celui qui resterait à perpétuité gravé sur la cendre d'un défunt.

L'épithaphe se ressentit d'abord chez nous de la naïveté parfois un peu cynique du langage ; tous nos recueils littéraires en ont cité de curieux exemples, entre autres celui-ci, dont l'expression n'est au moins que burlesque :

Cy-git Marguerite Guillier,  
En son petit particulier.

Un bel exemple de l'épithaphe philosophique et morale, c'est celle du comte de Tenia, qui, comblé d'honneurs et de biens pendant une longue existence, ordonna d'inscrire sur sa tombe ces deux seuls mots : *Tandem felix !* Celle de Passerat n'offre peut-être pas, dans un autre ordre d'idées, moins de philosophie ; on sait comment elle se termine :

Et je ne sais vraiment pourquoi  
La mort voulut songer à moi,  
Qui ne m'occupai jamais d'elle.

Un modèle de l'épithaphe satirique, c'est celle de Robespierre qui, si elle n'est pas gravée sur une tombe refusée à ses restes, demeurera du moins clouée en quelque sorte à sa mémoire :

Passant, ne pleure point mon sort ;  
Si je vivais, tu serais mort !

En général, l'épithaphe écrite en vers n'est chez nous que *fictive*, c'est-à-dire un hommage au défunt ou une opinion exprimée sur lui, et non l'inscription de son monument funéraire. Telles sont celles de Turenne, de Rantzau, dans le style héroïque ; de Molière, de J.-B. Rousseau, etc., dans le style élégiaque. Sou-

laconisme. Sur la tombe du feld-maréchal Souvorof, au couvent d'Alexandre Nefski à Saint-Petersbourg, on lit ces mots : *Ci git Souvorof*. En effet, ils en disaient assez. Mais après le filet de séparation, vient aussitôt toute la kyrielle des titres du héros : *Comte Rymnikski, etc. etc.* S.

vent même l'épithalame est de la composition de celui qu'elle concerne: Scarron, La Fontaine, Piron et quelques autres se sont fait eux-mêmes des épithalames fort originales; mais ce fut, il faut l'avouer, une singulière attention que celle d'un auteur du dernier siècle, de ce bon M. de la Place, qui, publiant en 1782 trois gros volumes formant un *Recueil d'épithalames*, imagina de régaler de la leur tous ses amis vivants et bien portants. Il crut sans doute que c'était là un de ces petits présents qui entretiennent l'amitié, et la sienne était, comme on voit, de la meilleure foi du monde.

De nos jours, on fait beaucoup moins d'épithalames poétiques; mais l'épithalame en prose vient inévitablement s'inscrire sur toutes les tombes de nos cimetières. Quelques-unes sans doute sont touchantes dans leur simplicité; on a cité avec raison celle d'une mère de famille: *La première au rendez-vous*; celle du frère d'un de nos peintres célèbres: *Ci gît mon meilleur ami: c'était mon frère*. Mais combien d'autres ont offert, soit par leur emphase, soit par des défauts contraires, plus d'un genre de ridicule. Qui ne se rappelle cette épithalame qu'on pourrait nommer commerciale, où, tout en déplorant la perte d'une femme adorée, l'inconsolable époux annonçait, en guise de *post-scriptum*, qu'il continuait de tenir un magasin de bas, avec indication de la rue et du numéro? Aussi, pour éviter ce scandale et d'autres plus graves, il a fallu créer un inspecteur des épithalames, comme il fut proposé d'en nommer un pour les enseignes. Depuis ce temps il n'en leur est plus permis d'outrager la morale, la raison, ni même la langue (l'orthographe non comprise); mais aussi elles sont devenues d'une assez fade monotonie: on n'y voit que bons pères, tendres fils, épouses vertueuses, maris fidèles, etc., etc.; ce qui produisit, dit-on, l'erreur bien naturelle d'un enfant auquel son éducation avait déjà appris qu'il y avait dans le monde des bons et des méchants. Conduit par sa mère au cimetière le plus peuplé de la capitale, et voyant tous les tombeaux proclamer cette réunion de qualités, il ne douta pas que ce dernier asile ne fût réservé aux seules

vertus, et dit ingénument: « Maintenant, maman, allons voir l'autre. » Si quelque grande catastrophe détruisait un jour l'histoire écrite, la postérité ne pourrait-elle pas, comme cet enfant, nous croire un peuple modèle, sur la foi de nos épithalames? M. O.

**ÉPITHALAME** (d'*ἐπιθαλάμιον*, chant nuptial; mot composé de *ἐπί*, sur, et *θάλαμος*, lit ou chambre de personnes mariées). C'est un poème à l'occasion d'un mariage. Le nom de ce poème vient de ce que, chez les Grecs, il se chantait à la porte de l'appartement des nouveaux époux. On ne manquait pas d'invoquer l'hymen, de faire des vœux pour les mariés, de leur prédire un bonheur chimérique, et, s'ils étaient puissants, des destinées propres à flatter leur ambition. L'épithalame se rencontre dans toutes les littératures. On en trouve dans le Psautier de David (*Ps.* 44), et le Cantique des cantiques est le chant nuptial le plus magnifique. Hésiode, Stésichore, Théocrite, Sapho, Apollonius, s'exercèrent dans ce genre de poésie. Les Latins firent d'abord des épithalames à l'imitation des Grecs; puis ils donnèrent carrière à leur imagination obscène, et l'on eut les vers fescennins (*voy.*). Un jour même, pour complaire à Valentinien, Ausone fit, avec des lambeaux du plus chaste des poètes, avec des hémistiches de Virgile, un centon (*voy.*) nuptial; dont il chercha vainement à excuser la licence.

Comme il n'y a point eu de rythme particulier affecté à l'épithalame, nous pouvons ranger sous ce titre toutes les pièces de vers où l'on félicite de nouveaux époux sur leur union, que ce soient des récits, des chants amébées (alternatifs, du grec *ἀμειβαῖος*) ou des invocations à l'Hymen; comme dans Catulle:

O Hymenæe, Hymen!

O Hymen, Hymenæe!

Nos chansons de noce sont encore des épithalames, les seuls même qui soient possibles parmi nous. Les œuvres de Béranger en contiennent de fort jolies, qui, du reste, sont bien plus remarquables par l'esprit et la gaieté que par le sentiment et la décence. Nous citerons *le Célibataire*, *les Billets d'enterrement*,

le Soir des nocés, l'Eau bénite et le Chapeau de la mariée. L'usage des épithètes, dans la primitive acception du mot, se trouve encore parmi les villageois de la Basse-Normandie. Là, pendant les premières heures que passent ensemble les nouveaux époux, les convives de la noce entonnent des couplets à la porte de la chambre à coucher. Ce sont des vers fescennins pleins d'une verve libertine : ils n'ont pas d'autre mérite.

J. T-v-s.

**ÉPITHÈTE** (d'ἐπιθετος, posé sur, ajouté à). Toute qualification d'un substantif est une épithète. Il en est qui sont indispensables, les autres sont de pur ornement. On a souvent considéré les premières comme de simples adjectifs (voy.), et le mot *épithète* a été restreint à désigner ces modificatifs sans lesquels l'idée principale serait suffisamment exprimée, mais avec moins de force, ou de noblesse, ou de grâce. D'après cette distinction, admise par Marmontel, *liquide* et *humide* ne sont que des adjectifs dans ces deux vers de Racine :

Cependant sur le dos de la plaine liquide  
S'élève à gros bouillons une montagne humide.

Quoi qu'il en soit, les épithètes sont du plus fréquent usage. Elles servent à développer les pensées, à donner de l'éclat aux peintures, du nombre aux phrases, une variété infinie aux nuances du discours. Employées à propos, elles rendent l'idée plus piquante, le sentiment plus pathétique, l'expression plus pittoresque. Placées sans discrétion, elles décèlent la faiblesse et l'indigence; elles énervent et dégradent le style.

Les modernes sont plus sévères que les anciens sur le choix et l'emploi des épithètes. Homère, à toutes les pages, offre des exemples de qualifications dont notre goût ne peut supporter la traduction littérale. Ce genre d'épithète est plus rare dans Virgile, et il l'est devenu davantage dans les poètes latins postérieurs au siècle d'Auguste. La langue française repousse en général les épithètes tirées du caractère de l'homme et de la nature des choses, pour celles qui ne conviennent aux hommes et aux choses que dans des cas donnés, c'est-

à-dire pour les épithètes de circonstance. Les sources de ces dernières sont dans le génie de l'écrivain qui les emploie souvent avec bonheur, par opposition, par hypallage et par métaphore (voy. ces mots).

J. T-v-s.

**ÉPITOMÉ** (du grec ἐπιτομή, composé de ἐπι, sur, et τέμνω, je coupe), mot qui sert à désigner, dans notre langue, l'abrégé (voy.) d'un livre, en général, mais plus particulièrement d'une histoire. Ainsi, on disait autrefois *épitomer* pour *faire un abrégé*. L'utilité des épitomés est incontestable : quelquefois ils ont l'inappréciable avantage d'offrir en substance toutes les idées générales, toutes les notions essentielles sur une science ou un art. Ils nous procurent alors la facilité de connaître beaucoup de choses, et par là d'apercevoir le lien philosophique qui unit toutes les branches des connaissances humaines; mais c'est peut-être surtout lorsqu'ils s'appliquent aux arts et à l'industrie que les épitomés, qui alors prennent le nom de *manuels*, deviennent plus importants encore. En effet, ils éclairent l'ouvrier, le font remonter naturellement aux causes en vertu desquelles il opère et réussit; ils impriment, en un mot, le cachet de l'intelligence aux créations de l'industrie, et révèlent de la science au fond de mille opérations qui, sans elle, se réduiraient à un pur mécanisme.

Cependant, comme les meilleures choses du monde ont toujours un côté mauvais, les manuels et épitomés ont aussi un grand inconvénient; car ils favorisent la tendance déjà si naturelle de la paresse de l'esprit, et, si l'on doit rapporter à ces ouvrages la diffusion facile des lumières, le cosmopolitisme, pour ainsi dire, de la science, on doit aussi les regarder, en partie, comme la cause de tous ces esprits superficiels qui n'ont rien de solide et dans le cerveau desquels les idées, reçues à la hâte et sans travail, se trouvent mal digérées, mal classées, et ne s'offrent que pêle-mêle. De plus, on peut reprocher aux épitomés d'occasionner souvent la perte des originaux (voy. JUSTIN), puis de fausser les jugements en présentant les idées à demi; aussi est-ce surtout lorsqu'ils ont pour objet des études

sérieuses que l'on doit apporter dans l'examen critique des épitomés beaucoup d'attention et de discernement, et qu'il est bon de recourir aux sources, afin de se faire une opinion.

Bien que les épitomés soient assez universellement employés dans nos collèges et autres établissements d'instruction publique, il reste cependant encore bien des lacunes à remplir et bien d'autres à rectifier. A l'article ABRÉGÉ, on a déjà cité, comme un modèle du genre, le *Discours de Bossuet sur l'histoire universelle*; nous citerons encore les abrégés historiques du P. Loricet, qui n'a pas su toujours rester impartial, qualité si précieuse pour l'historien; puis l'abrégé de l'histoire d'Angleterre, par Thierry. Campe a fait, pour l'enfance, des épitomés historiques, et aussi des abrégés de sciences et d'arts; MM. Berquin et Blanchard ont dédié également à l'enfance des abrégés de philosophie pratique. La bibliothèque populaire, due au concours de plusieurs savants, et les *Manuels* de Roret, pour l'industrie et les arts, ont aussi droit d'être cités. Les qualités essentielles de ces sortes d'ouvrages sont la clarté, la simplicité, la précision. E. P.-C.-T.

**ÉPÎTRE**, du latin *epistola*, est synonyme de lettre, mais on ne l'emploie guère ainsi dans le style familier, à moins de vouloir indiquer une lettre extrêmement longue ou renfermant des reproches. Les lettres missives des anciens qui nous ont été conservées, et notamment celles des apôtres (voy. NOUVEAU-TESTAMENT), sont toujours appelées *épîtres*, nom qui est également donné aux lettres versifiées, ainsi qu'on le verra par l'article suivant. Voy. aussi ÉPISTOLAIRE (*genre et style*). S.

Dans la liturgie, on appelle épître, la leçon ou partie de la messe, lue par le prêtre ou chantée par le sous-diacre après la collecte. Cette leçon, prise dans l'Ancien-Testament, et plus souvent dans les épîtres de saint Paul ou des autres apôtres, en a pris le nom d'*épître*.

Dès l'origine de l'Église, la lecture des livres saints fit partie de la liturgie et en sanctifia les commencements. C'était un usage chez les Israélites que, dans les of-

fices du sabbat et des fêtes, on fit une ou plusieurs lectures de l'Ancien-Testament. Peut-être que dans quelques localités, où avait pénétré le christianisme, on commençait par lire à la messe une leçon de l'Ancien-Testament; venait ensuite la leçon du Nouveau-Testament: la première lecture préparait les voies, la seconde en montrait l'accomplissement. De là l'usage, qui existe encore dans l'Église latine, de faire, en diverses contrées, deux lectures, une de l'Ancien-Testament et l'autre du Nouveau. On trouve cet usage marqué dans le Missel mozarabe d'Alexandre Lesley (Rome, 1755, in-4<sup>o</sup>, voir la note p. 499). Saint Grégoire de Tours nous apprend que c'était l'usage de l'Église gallicane de son temps que l'on fit une lecture des prophètes, une de l'Apôtre (des épîtres) et puis de l'Évangile.

Suivant le rit ambrosien on dit: *Prophetica lectio sit vobis salutis conditio, in nomine Patris, et Filii, et Spiritus-Sancti*. Viennent ensuite deux versets d'un psaume et l'épître de saint Paul, précédée du titre: *Lectio beati apostoli*, suivie de la bénédiction: *Apostolica doctrina repleat nos gratiâ divini*. Avant les lectures, des ecclésiastiques invoquent le silence par ces formules: *Parcite fabulis... Silentium facite... Habete silentium*. Ailleurs on ne s'éloigne pas beaucoup de cette rubrique.

Dans l'église d'Afrique, selon saint Augustin (*Lettre LIII*), après l'épître tous les fidèles répondaient: *Pax vobis*; en général on répond: *Deo gratias*.

Ordinairement les fidèles et le clergé sont assis pendant la lecture de l'épître et écoutent très attentivement.

Bien qu'il soit ordonné, par un canon du concile de Laodicée, de ne lire à la messe que les écritures canoniques, on y a lu néanmoins pendant longtemps les actes des martyrs, les lettres du pape saint Clément, de saint Denis de Corinthe, quelques ouvrages pieux et même des lettres encycliques ou de communion (card. Bona, *Rerum liturgicarum*, lib. II, cap. 6). Saint Germain, évêque de Paris, à la fin du vi<sup>e</sup> siècle, Hincmar de Reims, dans le ix<sup>e</sup> siècle, et beaucoup d'autres écrivains rapportent ce fait.

Suivant les *Rits de l'Église romaine*, par Patrizio (Cologne, 1557), lorsque le pape célébrait pontificalement le jour de Noël, un sous-diacre chantait l'épître en latin et puis un autre en grec. Cet usage est relaté par Georgius et par Vicecomès, qui voient dans cette double lecture l'union de l'Église occidentale et de l'Église orientale. A Soissons on chantait l'épître en français le jour de saint Étienne, et à Aix en vieux provençal; à Alexandrie, après qu'on a lu l'épître en grec, on la lit en arabe, suivant Thévenot.

Le livre qui contient les épîtres de toute l'année, s'appelle *Lectionnaire* ou *Épistolier*. On voit, dans Vicecomès, avec quelle magnificence, dès les temps les plus reculés, on ornait d'or et de pierres précieuses ces livres ecclésiastiques, que l'on faisait souvent baiser au célébrant après la lecture.

J. L.

Dans les églises catholiques, on distingue le *côté de l'épître* de celui de l'évangile : le premier est le côté droit de l'autel en entrant dans le chœur, et l'autre est le côté gauche.

S.

**ÉPITRE EN VERS.** L'épître en vers est d'invention romaine, comme la satire qui lui a donné naissance. Se ressentant de son origine, elle ne ménage pas les ridicules quand l'occasion se présente; mais ce qu'elle se propose surtout, c'est de faire aimer la morale et la vertu, et d'être, au besoin, l'auxiliaire de la science et de la vérité. Moins agressive que la satire, elle veut bien être malicieuse et piquante, mais à condition de plaire et d'instruire; son enseignement est plus général, son utilité plus universelle. Tel est cependant le rapport de la satire et de l'épître que Casaubon et d'autres commentateurs ont soutenu que les épîtres et les satires d'Horace devaient être comprises sous la dénomination commune de *Sermones*, et qu'elles ne formaient qu'un seul genre de poésie. Pour nous, nous y voyons deux genres bien distincts: d'abord, en ce que l'épître est toujours adressée à un individu, non par forme de lettre ou de dédicace, mais de manière que le caractère de cet individu et les circonstances particulières de son rang et de sa position influent sur la marche du poème. Ainsi, Boileau s'a-

dresse-t-il à Louis XIV, c'est le passage du Rhin qu'il célèbre, et l'éclat de la victoire se reflète dans ses vers presque épiques; s'adresse-t-il à Antoine, son jardinier, il descendra au ton modeste de l'églogue. L'autre différence consiste en ce que la mission de la satire est bien déterminée: c'est de se moquer des travers, de flageller les vices, tandis que l'épître, dont l'objet est bien moins caractérisé, bien moins circonscrit, recherche et discute les questions philosophiques, morales, artistiques; même elle peut être purement didactique, comme l'atteste l'épître fameuse adressée aux Pisons, à laquelle on est convenu de donner le nom d'*Art poétique*, et qui sera pour la poésie le code éternel de la raison et du goût. L'épître en vers est donc un genre qui a des variétés, des caprices infinis, et qui peut promener ses ingénieuses fantaisies sur toute l'échelle littéraire, et prendre depuis le style de l'idylle jusqu'à celui de l'épopée.

Horace est le premier qui ait écrit des épîtres en vers, et ses épîtres sont les seules qui nous restent de l'antiquité. Il s'y permet peu de personnalités et s'y montre, avant tout, moraliste et philosophe. L'exquise urbanité, la saine raison et l'esprit, la connaissance intime du cœur humain, en font le charme; ce charme s'accroît encore de la variété qui règne dans les caractères des personnes à qui elles sont adressées, et d'après lesquelles le poète change et varie son ton et ses couleurs. Leur perfection atteste assez que c'est un fruit de l'âge mûr. Comme Horace, c'est à l'âge de la maturité que Boileau publia ses épîtres, également plus estimées que ses satires. « La versification, a dit un critique célèbre que nous nous honorons de citer parmi nos collaborateurs, y offre plus de souplesse et de grâce, le style plus de couleur, les pensées plus de force et d'enchaînement (v. BOILEAU, T. III, p. 626). » C'est que ce poète avait bien compris les conditions, les exigences de ce genre de poésie, dont il est d'autant plus singulier qu'il ait omis, dans son *Art poétique*, d'exposer les lois. Voltaire, qui a cultivé tous les genres de poésie, a fait un grand nombre d'épîtres. Si elles ont plus de

variété, plus de mouvement que celles de Despréaux, si les idées en sont moins circonscrites, elles sont loin d'être composées aussi sagement, et la versification n'en est pas aussi savante; mais combien toutefois elles sont supérieures aux épîtres de J.-B. Rousseau! Aucun ouvrage, dans ses formes, ne rappelle moins l'élégant badinage de Marot, dont il affecte le style; et qu'il y a loin de là à la manière expéditive d'Horace, à celle même qu'il entend par ces mots: *Sermoni propiora!* Supérieur à Voltaire, à Boileau peut-être, Pope, dans ses belles épîtres de *l'Essai sur l'homme*, a donné à ce genre une plus grande portée, l'a élevé à une plus haute sphère. Sa précision savante et les formes habiles de son style s'y prêtent avec un rare bonheur aux plus grandes questions de métaphysique et de morale. Mais la création la plus heureuse de Pope et la plus heureuse de la poésie moderne, a dit M. Villemain, est l'épître d'Héloïse à Abeilard. Ce qui en fait le mérite, c'est la peinture naïve de la passion, une sorte de mélancolie amoureuse et mystique, et la nouveauté du sujet. Nous ne disons pas la nouveauté du genre, parce qu'il est ancien et remonte aux *Héroïdes*, désignation que prend l'épître en vers quand elle est composée sous le nom de quelque héros ou personnage fameux. Ovide s'en est désigné lui-même comme l'inventeur. Ses *Héroïdes* sont restées un des monuments les plus remarquables que nous ait laissés l'antiquité. Le poète y prodigue les plus riches fictions des siècles héroïques; et pourtant, comme ce sont partout des plaintes d'un amour malheureux, la monotonie s'y fait sentir malgré les prodigieuses ressources de la plus féconde et de la plus charmante imagination. L'héroïde, si goûtée encore au siècle dernier, n'est plus de mode aujourd'hui; mais de nouvelles destinées, plus glorieuses que celles qu'elle a déjà su accomplir, semblent réservées à l'épître en vers. Qu'elle suive en effet la pente de nos institutions et de nos mœurs, et, persévérant dans la voie où l'ont introduite MM. de Lamartine, Casimir Delavigne, et quelques autres poètes, qu'elle devienne religieuse, politique, sociale;

qu'elle ne soit plus un caprice ingénieux de la pensée, mais l'écho profond et sincère des plus hautes conceptions de l'intelligence et des besoins mystérieux de l'humanité: alors la palme de la poésie épistolaire ne sera plus à Horace, à Pope, à Boileau, mais à notre siècle et à la France. F. D.

**ÉPIZOOTIE** (*ἐπι*, sur, et *ζῷον*, animal), maladie qui attaque les animaux, particulièrement les animaux domestiques, et qui peut être parfaitement assimilée, sous tous les rapports, aux épidémies (*voy.*) qui affligent l'espèce humaine. Les épizooties sont un des fléaux de l'agriculture et de l'économie rurale; quelquefois, outre le tort qu'elles causent par la perte du bétail, on les voit se propager à l'homme et occasionner des maladies souvent funestes (*voy.* CHARBON). D'ailleurs les maladies épizootiques ne diffèrent point des autres d'une manière sensible. Les causes qui les produisent sont, tantôt des influences atmosphériques, tantôt de mauvais aliments, des exercices forcés, des habitations insalubres; car les animaux qui sont associés à l'homme participent aux inconvénients comme aux bienfaits de la civilisation. Tous les animaux domestiques peuvent être affectés d'épizooties, dont les unes sont contagieuses, et les autres, sans se transmettre de l'individu malade à l'individu sain, se propagent avec rapidité. Les espèces ovine, bovine et chevaline y sont plus exposées, ou plutôt on remarque davantage les épizooties qui les frappent. On en observe souvent aussi sur les oiseaux de basse-cour.

Les épizooties étaient, chez les anciens, de même que les épidémies, attribuées au courroux céleste, et l'on cherchait souvent à les détourner par des prières ou des sacrifices, au lieu d'en rechercher et d'en combattre les causes par les moyens que nous fournissent les sciences naturelles. Ainsi les épizooties sont devenues de moins en moins fréquentes et moins meurtrières, à mesure que l'on a apporté plus de soin dans la construction des locaux destinés à l'habitation du bétail, plus d'intelligence dans le choix de ses aliments, d'humanité dans la manière de le traiter. Mais à diverses époques ont

régné des épizooties furieuses, dont l'histoire nous a gardé le souvenir, et qui ont porté le nom effrayant de peste. Comme les épidémies encore, ces malheurs ont coïncidé avec des circonstances où les hommes, trop occupés de leurs propres désastres, n'avaient pas le temps de songer au bien-être des animaux qui les entouraient.

La surveillance la plus active et le progrès des connaissances utiles sont le meilleur moyen de prévenir le développement des épizooties; c'est aussi le meilleur moyen de les combattre. Les médecins et les vétérinaires doivent concourir ensemble à ce but. Dans l'épizootie tout est permis : séquestration et même sacrifice des individus les premiers atteints, dans le cas où il y a crainte de la contagion, et cela devrait peut-être arrêter, plus souvent qu'on ne l'observe, la marche destructive de ces maladies; mais l'intérêt particulier et la négligence s'opposent souvent à l'exécution de ces mesures conservatrices.

Les moyens hygiéniques directs, l'aération des étables, une propreté plus réelle, des aliments choisis, et enfin le traitement médical proprement dit, contribuent, chacun pour sa part, à ramener la santé parmi les animaux, heureux si un homme éclairé, venant à reconnaître la véritable cause, la fait cesser immédiatement; plus heureux encore lorsque, comme pour la clavelée (voy.), on vient à découvrir un moyen préservatif d'un effet certain.

Pendant longtemps on a été dans l'usage d'enfourer, corps et poil, les animaux qui succombaient aux affections épizootiques : l'expérience a montré que cette pratique, qui augmente beaucoup les pertes, n'était pas toujours nécessaire.

On ne peut qu'applaudir à l'usage où l'on est, après les épizooties, de faire nettoyer, réparer, et quelquefois même entièrement reconstruire les édifices consacrés au logement des animaux domestiques. Il serait à souhaiter que dans les constructions primitives on eût plus en vue les véritables principes d'après lesquels ils doivent être établis. Voy. ÉCURIES, ÉTABLES et BERGERIES.

Les personnes appelées par état à

donner des soins aux animaux domestiques dans les épizooties, et celles qui se trouvent en contact avec leurs dépouilles, sont exposées à contracter les mêmes maladies lorsqu'elles sont contagieuses. Ainsi le charbon et la morve (voy. ces mots) ont été plus d'une fois contractés de cette manière, sans parler du cowpox, dont l'inoculation accidentelle a produit la découverte de la vaccine : on ne saurait donc recommander trop de précautions. Une propreté extrême, un régime sévère, mais un peu tonique, la fermeté d'esprit, voilà, en général, les moyens de se garantir du danger.

Quant au traitement individuel des affections épizootiques, il ne diffère pas sensiblement de celui des mêmes maladies observées sporadiquement. Seulement il faut, comme toujours en médecine vétérinaire, établir d'abord jusqu'à quel point la valeur réelle de l'animal couvrira les frais de traitement qu'il aura nécessités. Il faut ajouter que souvent une décision de l'autorité, à l'exécution de laquelle on ne peut se soustraire, prescrit l'abattage des animaux affectés, d'après le rapport des gens de l'art délégués par elle.

F. R.

**ÉPODE** (de *ἐπι*, en sus, par-dessus, et *ὀδή*, chant) a plusieurs significations dans la métrique grecque et latine. C'est, dans les odes grecques, dans les chœurs des tragédies, etc., la stance qui suit la strophe et l'antistrophe (voy. ODE et STROPHE). La strophe et l'antistrophe ont la même mesure et avaient peut-être le même chant, tandis que l'épode a plus ou moins de vers que les deux stances qui la précèdent, et des vers d'une autre mesure, et sur un air qui ne pouvait pas être le même; ces trois stances réunies forment une *période*. — L'épode est aussi un petit poème lyrique, dont Archiloque fut l'inventeur, et qui consiste en distiques d'un iambe trimètre, ou de six pieds, et d'un iambe dimètre, ou de quatre pieds. Suivant quelques grammairiens, c'était proprement le petit vers qui s'appelait épode, parce qu'il complétait le sens du distique, de même que l'épode des odes et des chœurs en finissait le chant. Il est probable que le 5<sup>e</sup> livre des odes d'Horace est intitulé *Liber epodôn*

parce qu'il est presque en entier composé d'odes où chaque vers est suivi d'un petit vers, à peu près comme les épodes d'Archiloque.

F. D.

**ÉPONGE** ( du grec *σπόγγος* ). Les naturalistes anciens et modernes ont été longtemps partagés d'opinion relativement à la place que doivent occuper les éponges dans l'échelle des productions de la nature, et les ont rangées tour à tour parmi les animaux et les végétaux. Les premiers les ont considérées tantôt comme un animal simple, tantôt comme des polypiers (*voy.*) dont l'animal est inconnu. On les a encore regardées comme un corps organisé intermédiaire entre le règne animal et le règne végétal ou comme un zoophyte (*voy.*). Aujourd'hui l'animalité des éponges paraît être un fait démontré; mais on n'a pas de données positives sur la nature des animaux qui les produisent, ni sur leur forme et leurs organes. Ce n'est point non plus sur les mêmes motifs que les partisans de l'animalité des éponges ont appuyé leur opinion : les uns invoquent le mouvement de contraction et de dilatation, considéré par d'autres comme purement mécanique, et par quelques observateurs comme impossible en raison de la fragilité du tissu siliceux de certaines espèces. L'adhérence des éponges aux rochers, la résistance qu'elles opposent, l'odeur qu'elles exhalent dans leur état de fraîcheur ou après l'incinération, ont été autant de faits apportés en preuve de leur vie sensitive. On ne s'accorde pas davantage sur leur organisation : ainsi on a dit que la substance gélatineuse est l'animal lui-même dont la forme est subordonnée à celle de la masse fibreuse qui lui sert d'enveloppe et qui est son squelette. D'après d'autres savants, il y aurait des polypes distincts implantés dans la substance gélatineuse : ce serait un animal composé; enfin on a voulu que les éponges fussent des corps organisés, sans forme déterminée, n'offrant qu'une surface absorbante, comme la racine dans les végétaux, sentant obscurément comme certains animaux, se nourrissant de molécules toutes préparées dans le milieu ambiant, comme les végétaux, offrant dans leurs oscules, ou orifices de leur surface, un mouvement

analogue à peu près à celui de la circulation et qui les rapproche des animaux.

Les éponges ont-elles des sexes distincts? Cette question n'est point résolue. Ont-elles des ovaires, des œufs, ou bien ne peuvent-elles se multiplier que par des bourgeons? Les deux hypothèses paraissent également probables. On croit donc que les éponges peuvent se reproduire tantôt par des corpuscules reproductifs analogues aux œufs de plusieurs zoophytes, tantôt par une scissure spontanée, ou par des bourgeons entiers qui, nés dans toutes les parties du tissu, sortent par les oscules.

Les éponges sont toujours adhérentes aux corps sous-marins. On les trouve à diverses profondeurs. Elles sont communes dans les mers des pays chauds, moins nombreuses dans les régions tempérées, et sont extrêmement rares dans le voisinage des pôles. Leur volume varie d'un millimètre à 5 pieds; leurs formes, la régularité de leurs opercules et leur couleur offrent aussi beaucoup de variétés. On ignore la durée de leur vie, le temps nécessaire à leur développement, le nombre de leurs espèces en raison de la fugacité de la partie vivante des éponges dont on ne trouve le plus souvent que le squelette.

Les éponges fossiles sont très rares; quelques naturalistes doutent même de leur existence.

Les éponges employées dans les arts et pour les usages domestiques, nous viennent de l'Amérique méridionale ou de la Méditerranée, dans laquelle les pêcheurs sont obligés de plonger jusqu'à la profondeur de 5 à 6 toises pour les rencontrer. On ne les livre dans le commerce qu'après plusieurs préparations qui leur enlèvent, avant tout, leur odeur désagréable.

L. D. C.

Dans la Méditerranée, la pêche des éponges à laquelle se livrent surtout les Syriens et les Grecs, commence en juin et finit en août ou en septembre. Elle se fait soit au trident, mais au risque de déchirer les éponges en les arrachant, soit au contraire en plongeant jusque sur les rochers auxquels elles adhèrent fortement. De petites embarcations portent de trois à huit plongeurs.

On distingue plusieurs qualités, telles que l'éponge fine douce de Syrie et celle de l'Archipel, la fine-dure dite grecque, l'éponge blonde de Syrie, dite de Venise, et celle de l'Archipel, l'éponge géline, l'éponge brune de Barbarie dite de Marseille, celle de Salonique, celle de Bahama, etc.

Cette marchandise nous arrive dans des balles de crin dont le poids est variable.

Les éponges renferment beaucoup de matières étrangères, et leurs fibres sont enduites de sable et d'argile : il faut donc avant tout les nettoyer. On les bat, puis on les lave, et on les traite aussi par l'acide hydrochlorique très affaibli, à l'effet d'en dissoudre les parties calcaires. Après les avoir lavées une dernière fois, on les fait sécher, et les éponges très fines, destinées à la toilette, sont ensuite blanchies au moyen du chlore. Elles forment un objet de commerce très considérable. X.

L'ÉPONGE D'EAU DOUCE, ou *spongille*, a été longtemps confondue avec l'éponge marine. L'animalité, la végétabilité des spongilles ont trouvé un nombre égal de partisans. Néanmoins des observations récentes paraissent prouver qu'elles appartiennent au règne végétal.

Les corps jaunes sphériques que présentent les spongilles dans la saison du printemps sont de véritables semences, se composant, comme les œufs de l'alcyonéca, d'un test granulé et n'offrant aucune trace d'un travail embryonnaire. Les mouvements de contraction et de dilatation observés par MM. Bosc, Cuvier, etc., et qu'ils ont pris pour des œufs mouvants, ne sont que de grosses vorticilles marines renfermées dans les pores dont est couverte la surface des spongilles. On a pris pour des courants aspirés par les canaux, des courants aspirés par les animalcules microscopiques vivant dans la substance de ces éponges. M. Raspail, dont nous exposons ici le système, l'appuie, en outre, sur la présence des cristaux de silice dans les interstices de leur tissu cellulaire, et sur l'analogie de ces cristaux avec ceux d'oxalate de chaux qu'offrent les interstices des cellules d'un grand nombre de végétaux. Enfin, selon le même obser-

vateur, les éponges d'eau douce sont des polypes, mais des polypes véritablement zoophytes, que leur inertie apparente et l'absorption imperceptible doivent faire classer entre les animaux et les végétaux.

Il n'y a, selon M. Dutrochet, ni polypes, ni signe d'irritabilité dans les spongilles. Les courants sont l'effet de l'endosmose (*voy.* ce mot) ou de l'introduction continuelle de l'eau ambiante dans les cavités de la spongille, remplies d'un fluide organique plus dense que l'eau ambiante. Les corps oviformes sont des tubercules servant de réservoir à une matière nutritive devant contribuer au développement du végétal et à sa reproduction. La couleur verte est commune aux spongilles et aux végétaux; l'accroissement, qui s'opère comme celui de certaines uves, la présence de tubercules reproducteurs, déterminent M. Dutrochet à considérer les éponges comme un végétal, quoique, d'une part, la composition chimique de leurs membranes, et de l'autre leurs mouvements singuliers les rapprochent des animaux. D'un autre côté, les expériences de M. Gervais (1835) établissent évidemment la végétabilité des spongilles. Au reste, l'organisation des spongilles n'est pas assez connue encore pour déterminer certainement la place qui leur appartient dans l'échelle des êtres; leur forme est rarement constante; leurs couleurs varient en raison des corps auxquels elles adhèrent. On les trouve dans les eaux douces, fraîches, limpides, où elles recouvrent les pierres et autres corps environnants; elles acquièrent quelquefois une dimension qui leur permet d'atteindre les corps situés à d'assez grandes distances. L. D. C.

- ÉPONINE était femme de Julius Sabinus, chef des Lingons (*Lingones*), qui entreprit, avec le fameux Civilis, d'affranchir les Gaules du joug des Romains (l'an 69 après J.-C.). *Voy.* CIVILIS.

Sabinus, qui se prétendait issu de Jules-César, osa revêtir la pourpre impériale; mais vaincu par les Séquaniens, alliés des Romains, il se retira dans sa maison, l'incendia et répandit au dehors le bruit de sa mort. La douleur et le deuil d'Éponine y firent croire, et Sa-

binus, caché dans un souterrain avec deux serviteurs fidèles, put apprendre à sa femme le secret de son existence. Heureuse de se réunir à lui, Éponine alla s'enfermer dans son cachot, où, pendant neuf années, elle sut l'indemniser par sa tendresse et ses soins de la nécessité à laquelle l'avait réduit son manque de courage. Quelquefois, durant le jour, elle reparaisait dans le monde, mais avec l'extérieur d'une veuve désolée, et, la nuit venue, elle allait retrouver Sabinus. Elle devint mère de deux enfants jumeaux. Un jour, sur de vagues espérances, elle conduisit à Rome Sabinus déguisé; mais désabusée bientôt, elle regagna sa sombre retraite.

Enfin Sabinus trahi fut livré aux Romains. Éponine se présenta au tribunal de Vespasien, et, lui montrant ses deux fils : « César, lui dit-elle, vois ces enfants; je les ai élevés dans un tombeau, afin qu'ils pussent venir à tes pieds implorer avec moi la grâce de leur père. »

Vespasien, inflexible, condamna Sabinus à mort et laissa la vie à ses enfants et à sa femme; mais Éponine ne voulut pas survivre à l'époux qu'elle n'avait pu sauver (78, après J.-C.). Plutarque s'indigne d'une telle rigueur envers un homme déchu et sur qui le dévouement sublime de sa femme devait appeler la clémence de l'empereur. Il regarde comme un châtiment du ciel la mort des deux fils de Vespasien et l'extinction de sa postérité.

Les fils d'Éponine finirent leurs jours, l'un en Égypte et l'autre dans la Grèce; Plutarque, qui vit ce dernier à Delphes, apprit de lui le malheur de sa famille.

On a perdu les pages où Tacite avait tracé l'histoire d'Éponine, que l'on trouve, mais incomplète, dans Plutarque, et à peine indiquée dans Dion-Cassius. Les muses n'ont consacré que des vers faibles à sa gloire, et l'on désire encore un poète digne de célébrer la vertu de cette femme, l'éternel honneur de son sexe.

Secousse a donné, dans le 6<sup>e</sup> tome du recueil de l'Académie des Inscriptions, un mémoire intitulé : *Histoire de Julius Sabinus et d'Éponine.* J. L-T-A.

**ÉPOPÉE**, POÉSIE ÉPIQUE, mots grecs dont le radical ἔπος, surtout au pluriel τὰ ἔπη, signifie mot, discours, récit; ἔποποιός, qui se compose du même mot ἔπος et de ποιέω, je fais; était le terme dont les Grecs se servaient pour un grand poème en hexamètres. A la prendre dans son sens primitif, l'épopée est donc une action racontée en vers, et de préférence le récit en vers d'une action héroïque mêlée de merveilleux. Cependant on n'a pas toujours été d'accord sur la véritable définition du mot; en France surtout, on a beaucoup disputé depuis deux siècles sur le sens qu'il fallait y attacher et sur la nature et les qualités essentielles des poèmes auxquels ce mot s'applique. Que de paroles oiseuses à ce propos! que d'arguments vides de sens! que d'explications ridicules! Voltaire, qui daigna descendre dans cette lice, a cependant donné une définition juste et simple de ce poème. « L'épopée, dit-il, est un récit en vers d'actions héroïques. » Il n'exige pas, comme caractères essentiels d'un poème épique, une descente aux enfers, une description de bouclier, un dénombrement d'armée; il ne pose pas en principe qu'il n'existe point de merveilleux possible hors de la mythologie païenne; il ne s'amuse pas à rêver que les personnages d'Homère sont autant de symboles qu'il a conçus d'abord comme des idées pures et qu'il n'a revêtus d'un corps que pour les rendre compréhensibles au vulgaire; mais il voit, et en cela il a parfaitement raison, qu'épopée signifie surtout pour nous une action grande, imposante, héroïque. Seulement, se plaçant comme ses devanciers au point de vue littéraire, il n'a point aperçu, et peut-être il n'a point voulu voir, comment ces poèmes se rattachaient à l'histoire primitive et religieuse des peuples.

Il n'est pas d'époque qui n'offre de frappantes catastrophes, des traits de vertu, de beaux faits d'armes; il n'en est point qui n'ait ses héros, si par ce mot on entend des hommes éminents en bravoure et en générosité: s'ensuit-il que toutes ces catastrophes, ces grandes actions, ces héros, figureront également bien dans une épopée? Non, certes. La Ligue nous présente un des tableaux

les plus intéressants et les plus animés de notre histoire : Henri IV est peut-être le plus grand et le plus réellement héroïque de nos rois ; cependant peu de personnes avoueront aujourd'hui que *la Henriade* soit un poème véritablement épique ; on en trouvera beaucoup plus qui conviendraient que Voltaire s'est trompé en choisissant le sujet de ses chants dans un temps aussi rapproché de nous, par conséquent très nettement connu et tout-à-fait dégagé des nuages du merveilleux. Les mêmes réflexions se présentent à la lecture de *la Pharsale* de Lucain : ce n'est pas non plus l'intérêt, ni la grandeur, ni la majesté du sujet qui ont manqué au poète romain ; mais il chante à un peuple corrompu par l'égoïsme et la mollesse un événement qui s'est passé presque sous ses yeux, un événement que le flambeau de l'histoire a déjà éclairé sous toutes ses faces et pénétré tout entier : aussi ne parvient-il lui-même qu'à faire de l'histoire versifiée. On dira que ni Voltaire ni Lucain n'avaient le génie épique ; mais qu'on nous explique alors pourquoi aucun de ceux qui l'ont eu, ce rare et magnifique génie, n'a choisi de semblables sujets ? Si l'on y réfléchit bien, on sera inévitablement conduit, ce nous semble, à modifier ainsi la définition de Voltaire : « L'épopée est le récit en vers d'une action héroïque choisie dans les temps primitifs de l'histoire des peuples. »

Il faut à la poésie épique ces époques de naïve croyance où tout prend aux yeux de l'homme un aspect miraculeux. A la plus grande et la plus belle des formes poétiques appartient l'âge le plus poétique des nations, cet âge de leur jeunesse où les instincts généreux s'éveillent, où le cœur commence à battre dans la poitrine, où l'imagination se colore des teintes les plus éclatantes, où la raison sait encore peu de chose, où les nations et les hommes sentent trop la vie dans sa plénitude pour se tourmenter à la comprendre et à l'analyser. Le jour où commence le retour sur soi-même, quand l'homme ou le peuple plonge pour la première fois dans ses propres entrailles ce regard qu'il a jusqu'alors promené sur les objets extérieurs, ce jour-là commence le règne de

la prose et la décadence de la poésie. Dans leur jeunesse, les nations ont une parole vive, animée, pleine de métaphores et d'images ; elles répètent souvent le nom de Dieu auquel elles croient sans vouloir l'expliquer ; elles aiment à se figurer les ministres de ce Dieu, les anges, les dieux secondaires, descendant au milieu d'elles sous une forme humaine ; elles contemplent avec un naïf enthousiasme les hommes qui sont grands parmi elles, et les élèvent, dans leur naïve admiration, jusqu'au niveau des natures divines ; elles se complaisent dans le récit des hauts faits de ces hommes, qui n'est que le récit de leur grandeur et de leurs triomphes à elles-mêmes : tout cela c'est la poésie épique encore vague et errante sur les lèvres de tout un peuple. Idée religieuse, merveilleux sentiment patriotique, actes d'héroïsme, grands et beaux caractères, tout ce qui la constitue existe déjà dans ces chants que toute une multitude invente et répète spontanément (*voy. CHANTS POPULAIRES, BALLADES, etc.*). Sur quelque réunion d'hommes que vous arrêtez vos regards, vous y retrouverez ainsi l'épopée en germe, aussi bien chez le Canadien que chez l'Hindou ; chez le Grec antique que chez les Germains, les Francs, les Saxons du moyen-âge. Mais vague, informe, indéterminée, elle ne présente encore que l'image du chaos, semblable aux flottantes blancheurs, aux nébuleuses que nous voyons errer dans les cieux, et qui sont, disent les astronomes, la matière première des soleils. Qu'un jour le Créateur lance sur elles la flamme fécondante de son regard, nous verrons un astre nouveau s'allumer à leur place. Ainsi, qu'un de ces hommes auxquels Dieu, en leur donnant le génie, accorde une parcelle de sa puissance créatrice, jette les yeux sur les chants nationaux de son pays, qu'il s'en empare, qu'il y mette l'ordre, l'unité, la lumière, et voilà les chants populaires transformés en un poème immortel. Ainsi *l'Iliade* résume les plus belles traditions poétiques des Grecs et se met à leur place ; et sur la limite qui sépare les temps héroïques de ce peuple des temps de son histoire, au lieu de quelques débris épars et informes, nous voyons s'élever un monument in-

destructible. Ainsi le poème de Virgile éternise les récits que les Romains s'étaient passés de bouche en bouche sur les Troyens jetés aux rives du Latium, sur la colline du vieil Évandre et le bon roi Latinus. Ainsi le Tasse, dans sa *Jérusalem*, assure une durée sans bornes aux glorieux et romanesques souvenirs du plus grand fait du moyen-âge.

Il n'a pas été donné à tous les cycles épiques\* d'être ainsi doués par le souffle du génie d'une vie resplendissante; plus d'une nébuleuse au ciel de la poésie attend encore la parole au son de laquelle ses clartés indécises doivent se changer en rayons éternels. Voyez en Allemagne le grand cycle des Nibelungs, voyez à l'est de l'Europe les chants des Slaves, au nord-ouest les belles ballades écossaises, au midi les nobles chansons guerrières des Espagnols, les chansons du Cid! Où trouver une figure plus épique que celle de ce héros? Pourtant, étrange caprice de la destinée! en dehors de la tradition populaire il n'a trouvé que des poètes dramatiques pour l'immortaliser. Et le cycle des vieux Bretons, les poèmes d'Arthur; et le cycle des anciens Francs, les poèmes de Charlemagne! Celui-ci cependant a eu son poète plein de verve, fécond, varié, toujours enchanteur, quelquefois sublime, l'Arioste. Si le ton badin sur lequel il aime à monter sa lyre empêche de le ranger parmi les poètes épiques, il n'en est pas moins un de ces êtres privilégiés au front desquels le laurier reste toujours vert et qui communiquent à tout ce qu'ils touchent le don de l'immortalité. Certes la merveilleuse poésie dont il a revêtu l'époque de Charlemagne ne vivra pas moins que celle qui fut inspirée au Tasse par l'époque des croisades.

Si, au premier abord, il semble que la destinée, en accordant à certaines traditions et en refusant à d'autres l'homme de génie qui pouvait les éterniser, ait agi en aveugle, peut-être, après un mûr examen, sera-t-on moins porté à l'accuser. En y réfléchissant bien, on verra que les sujets qui ont été choisis étaient entre tous les plus grands et les plus épiques.

(\*) Ce terme a été expliqué dans l'article sur la poésie CYCLIQUE.

Dans l'*Iliade*, le choc de la Grèce contre Troie est la première phase de la lutte de l'Orient contre l'Occident, de la lutte du principe progressif contre le principe stationnaire, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus vital et de plus intéressant dans l'histoire de l'humanité; l'*Énéide* nous offre le tableau de la naissance du plus grand peuple qui ait paru sur la face du globe, d'un peuple au sort duquel le sort des autres s'est trouvé rattaché. Pour le Tasse, comme le vieil Homère, c'est l'Europe aux prises avec l'Asie qu'il a choisie pour sujet de ses chants. Ce même combat, à une autre époque, sert de fond aux mille tableaux dépeints par l'Arioste. Et que retrouvez-vous encore dans les *Lusiades*, ce beau poème, qui, malgré ses imperfections, ses incohérences, mérite sûrement le nom d'épopée (car le génie qui l'a conçu puise ses inspirations au cœur le plus ardent, le plus plein de foi, de dévouement, de patriotisme)? Vous y voyez encore l'Europe jetant son esprit actif et aventureux, sa soif de lumières et son perpétuel besoin de mouvement au sein de la vieille et immobile Asie. Ainsi, dans tous ces poèmes, à l'intérêt national se rattache un plus vaste intérêt: ils réunissent, par une alliance admirable, l'histoire des destinées d'un peuple particulier avec l'histoire de l'humanité, et par là ils se trouvent être de tous les temps et de tous les lieux.

Il est cependant deux poèmes épiques qui sortent de ces conditions et auxquels la plupart des traits que nous venons de reconnaître comme caractéristiques de l'épopée ne sauraient s'appliquer, la *Divine comédie* et le *Paradis perdu*. Pourtant après l'*Iliade*, ou plutôt avec l'*Iliade*, ils sont les plus beaux et les plus sublimes. Si, parmi les successeurs d'Homère, il en est qui l'aient égalé, à Dante, à Milton cet honneur! Puissants et originaux comme lui, ils n'ont pas suivi sa trace; ils se sont fait une route à part, qu'ils ont, comme lui, parcourue sans fatigue; ils ont existé par eux-mêmes et ont tiré les merveilles qu'ils enfantent de leur propre puissance. Qu'ils ne soient pas épiques, comme l'a dit jadis un critique célèbre, si vous tenez trop à la rigueur de vos définitions pour la faire

fléchir en leur faveur; qu'ils ne soient pas épiques, ils seront divins! En effet, le Dante et Milton semblent s'élever au-dessus de la nature humaine; ce monde-ci ne s'est pas trouvé assez vaste pour leur génie, ils s'y sont sentis à l'étroit; il leur a fallu les espaces du ciel et les profondeurs de l'enfer. Leur large coup d'œil ne s'est pas contenté d'embrasser les destinées de tel ou tel peuple, ni même celles de l'humanité, bornée à cette terre de passage: ils l'ont contemplée au sein du christianisme qui agrandit son horizon par de grands souvenirs dans le passé, par des perspectives sans fin dans l'avenir; qui lui montre le ciel ouvert au début et au terme de sa carrière; et l'un des poètes a chanté les mystères à demi révélés du passé, et l'autre les mystères encore plus cachés de l'avenir. Le premier a fait vraiment l'épopée de tous, puisqu'il a chanté les traditions qui entourent le berceau commun des hommes, et l'autre l'a faite aussi, en ce sens qu'il a chanté une attente et une fin commune à tous.

Donc, s'il nous est permis de dire comment nous voyons ces immortels assis au temple de mémoire, Homère, Dante, Milton, nous semblent planer au-dessus des autres à une hauteur égale; tous trois sont les poètes forts par excellence; Atlas qui peuvent soutenir le ciel sur leurs épaules; aigles qui peuvent monter, dans leur vol, jusqu'au foyer même du soleil. Chacun est entouré d'une auréole qui resplendit uniquement de ses propres clartés. Au contraire, l'auréole de Virgile et du Tasse a emprunté des reflets aux rayons qui couronnent le front du vieil Homère. Plus tendres, plus purs, plus délicats dans leurs inspirations que les trois vieillards, ni l'un ni l'autre n'eût été de force à porter des enfants tels que l'Achille d'Homère, ou le Satan de Milton, ou les Toscans du Dante; mais s'ils n'ont pas produit des créations si sublimes, nous leur en devons de ravissantes dans leur douceur et dans leur grâce: nous leur devons Didon, nous leur devons Armide; nous devons à Virgile le style le plus parfait, l'harmonie la plus enchanteresse, la plus admirable poésie de détails qui

exista jamais; au Tasse, le plan le mieux proportionné dans toutes ses parties et le mieux conduit, l'ensemble le plus parfait dans les caractères, la variété la plus brillante dans les descriptions.

Un peu plus bas qu'eux, mais toujours avec eux, nous mettrons le Camoëns. Malgré ses négligences nombreuses et le mélange adultère qu'il fait du christianisme avec la mythologie païenne, le sentiment patriotique qui l'anime constamment, la beauté du sujet qu'il a choisi, l'éclat de sa poésie, quelques inspirations magnifiques lui méritent cette place. Quant à Lucain, nous l'avons déjà dit, les morceaux éloquents et les peintures vigoureuses qu'on admirera toujours dans son poème ne sauraient atténuer le vice du sujet, anti-épique par sa nature. Stace et Silius Italicus, ces poètes de la décadence latine, n'ont laissé que des essais impuissants; il serait injuste cependant de ne pas reconnaître dans Stace des passages empreints d'une verve chaleureuse. Si nous revenons aux modernes, nous ne saurions non plus mettre au rang des poètes épiques l'auteur espagnol de *l'Araucana*, poème semé de beautés, mais complètement informe; nous n'y mettrons pas même Klopstock, dont *la Messiade* nous paraît plutôt une sublime lamentation qu'une de ces œuvres où règnent la vie, la variété, le mouvement, toutes les orageuses tempêtes des passions humaines à côté du calme impassible de la nature. Quant à Voltaire, notre siècle n'en est pas à s'apercevoir que cet esprit universel qui fut longtemps salué comme l'auteur de la seule épopée que possédât la France, fut peut-être la nature la moins épique qui ait existé.

Maintenant, si l'on nous demande quelles règles doit suivre le poète qui entreprend une épopée, nous nous bornerons à répondre que celui qui a la puissance suffisante pour entreprendre une telle œuvre nous paraît au-dessus des règles. Toutes celles qui forment l'essence même de l'épopée, telles que la nécessité de choisir un sujet élevé, vaste et grandiose, de créer des figures imposantes qui, dans le bien comme dans le mal, dépassent la limite marquée au

commun des hommes; d'ouvrir le ciel à nos yeux pour faire descendre parmi nous la foule des divinités secondaires ou pour montrer le Dieu tout-puissant dirigeant nos destinées du haut de son trône inaccessible; enfin, de répandre sur tout cela les trésors d'une poésie pleine d'harmonie et d'images, aux couleurs impérissables, à l'expression toujours vraie, naturelle, et lorsqu'il le faut sublime; d'une poésie qui peut et doit être tour à tour logique, dramatique, descriptive, et qui, réunissant ainsi les qualités des genres les plus distincts, a dans sa force et dans son immensité quelque chose qui les domine; toutes ces règles seront écrites par la nature même dans la tête de l'homme assez fort pour les pratiquer. Si, par un miracle peu probable, un poète épique naissait aujourd'hui, au milieu de notre société vieillie, croyons-le, il n'aurait pas besoin qu'on lui désignât le sujet qu'il doit traiter, ni qu'on prît la peine de lui apprendre la manière dont il faut le traiter; il aurait bientôt tout deviné par un instinct sublime. Mais le temps n'est plus de ces hommes prodiges; leur race est peu nombreuse, le trône du haut duquel ils règnent sur les autres poètes est rarement occupé, et ce n'est pas dans ce siècle de découragement, de doute et de langueur, que nous devons nous flatter d'avoir à saluer l'avènement d'un de ces rois de la poésie qu'on peut vraiment appeler des rois de droit divin\*.

L. L. O.

ÉPOPTES, voy. MYSTÈRES.

**ÉPOQUE.** Le mot époque vient du grec *ἐποχή*, point d'arrêt, de *ἐπέχω*, arrêter; il désigne un événement ou l'intervalle compris entre deux événements majeurs et qui paraissent à l'historien les plus propres pour servir de cadre dans lequel il puisse classer les faits qu'il raconte. Une époque est en conséquence plus qu'une simple date (voy.): c'est une date

(\*) Outre les poètes mentionnés par l'auteur et qui auront tous leur article, et le poème anonyme des *Nibelungen* que nous ferons aussi connaître avec détail, on peut consulter encore les notices sur BYRON, PARSEVAL, SCHULZE, SONNENBERG, etc., etc. Il a été parlé de M. de Lamartine, comme poète épique, au mot ÉPIQUE qui forme le complément nécessaire du présent article.

S.

importante et servant de point de départ à une ère nouvelle. Quelques-unes, en petit nombre, sont fondamentales dans l'histoire et universellement reconnues; mais en général les époques historiques sont arbitraires: chaque historien les choisit selon l'objet qu'il a en vue, ou suivant que, d'après sa manière de voir, les événements ont eu plus ou moins d'influence sur le temps ou sur le peuple dont il écrit l'histoire. Le temps qui s'est écoulé d'une époque à une autre est appelé *période*: une période est donc limitée par deux époques; deux périodes le sont par trois époques. Quelquefois on confond le mot *époque* avec le mot *période*, et l'on désigne par le premier, comme par le second, tout un espace de temps: on dit par exemple *l'époque des croisades* au lieu de dire *l'époque de la première, de la dernière croisade*, ou *la période des croisades*. Voy. PÉRIODE.

Les époques principales sont ces événements qui ont eu un rapport marqué avec la plupart des faits contemporains, et qui ont été les causes de plusieurs autres faits. Telle est la fondation d'un empire devenu par la suite dominateur; telle est la chute d'un trône puissant dont les débris auront fait naître plusieurs états; tel est encore un changement important dans les mœurs, dans les lumières d'une partie considérable de notre globe, ou la vie d'un homme extraordinaire, qui, par son génie, aura poussé l'humanité dans la voie du progrès. La création du monde, la naissance de Jésus-Christ, la fuite de Mahomet, sont des époques sur lesquelles la chronologie (voy.) a fondé trois de ses principales ères. Voy. ce mot.

Ces époques et plusieurs autres appartiennent à l'histoire de l'humanité tout entière; il en est qui, sans avoir cette portée universelle, sont cependant fondamentales pour un empire; et sur un théâtre moins vaste, à des intervalles moins grands, des événements de toute espèce et d'un ordre inférieur peuvent encore *faire époque*, c'est-à-dire marquer profondément et laisser des traces difficiles à effacer dans certaines localités.

En astronomie, on appelle *époque* l'instant déterminé pour une planète où elle arrive dans son lieu moyen. On dit, dans ce sens, l'époque de la longitude moyenne du soleil.

En logique, on appelait autrefois *époque*, d'après la signification primitive du mot grec, l'état de l'esprit dans lequel nous n'établissons rien, n'affirmant et ne niant quoi que ce soit. A. S-R.

**ÉPOUX, ÉPOUSAILLES**, des mots latins *sponsi* (en italien *sposi*), *sponsalia*. Voy. MARIAGE.

**ÉPRÉMESNIL** (JEAN-JACQUES DUVAL D'), conseiller au parlement de Paris et député à l'Assemblée constituante, naquit à Pondichéri, en 1746, d'un membre du conseil souverain de la colonie. Son père, homme d'un mérite distingué, auteur de plusieurs mémoires sur des questions d'économie politique et de littérature, quitta, en 1750, la présidence du conseil de Madras, pour repasser en France avec sa famille. A la suite de brillantes études, le jeune d'Éprémesnil, d'abord avocat du roi au Châtelet, devint bientôt conseiller au parlement de Paris. Doué des dons extérieurs les plus heureux, à ce premier moyen de succès, si réel, quoique contesté, il en ajoutait de plus solides : une élocution facile, abondante, animée par la grâce du débit et par une chaleur qui prenait sa source dans l'inspiration, empruntait souvent chez lui les traits de la véritable éloquence. Le comte de Lally-Tollendal ayant, en 1778, obtenu au grand conseil la cassation de la sentence par laquelle, douze ans auparavant, le parlement de Paris avait infligé à son père la peine capitale, d'Éprémesnil fut choisi par cette cour pour soutenir l'arrêt devant le parlement de Rouen, chargé de la révision du procès. Cette tâche était difficile et d'autant plus ingrate que l'opinion publique s'était hautement déclarée contre une sentence dont l'exécution avait offert des détails révoltants de cruauté. Cette circonstance rendit plus éclatant encore le succès de d'Éprémesnil, qui fit consacrer le bien jugé de l'arrêt attaqué, quant au chef de haute trahison.

On sait dans quels embarras de finances les profusions et les désordres de toute

espèce de la fin du règne de Louis XV avaient plongé la France, lorsque son petit-fils monta sur le trône. Les frais énormes de la guerre d'Amérique achevèrent de creuser le gouffre d'un immense déficit. On rendait justice aux vues et aux habitudes d'économie de Louis XVI, mais on exagérait les dépenses de la reine. La scandaleuse affaire du collier avait encore envenimé les préventions, qui, de toute part, s'élevaient contre cette malheureuse princesse. Dans cette fatale circonstance, où Marie-Antoinette ne fut point coupable, d'Éprémesnil se montra l'un de ses plus ardents détracteurs. Partisan de tout ce qui offrait l'apparence du merveilleux, zélé prôneur de Mesmer (voy.) et des mystères du magnétisme, il s'était entêté du prétendu savoir de Cagliostro (voy.), et on lui attribua même la rédaction des mémoires emphatiques de ce rusé charlatan. Plus que personne, il s'élevait contre les prodigalités attribuées à la reine : elle ne l'ignorait pas, et un jour où sa marchande de modes était venue lui offrir une coiffure nouvelle, on l'entendit lui répondre qu'avant de s'en parler il fallait qu'elle eût obtenu l'assentiment de M. d'Éprémesnil.

L'opposition de celui-ci allait bientôt s'exercer sur de plus hautes questions et se développer sur une scène plus étendue (voy. PARLEMENTS). Les alarmes de l'opinion avaient été excitées par le renvoi du ministre Necker. Appelé à le remplacer au contrôle général des finances, Calonne, objet de la défaveur qui s'attachait à tous ceux qui paraissaient s'unir à la cause de la reine, était tombé devant les résistances apportées par l'assemblée des notables à l'adoption de ses plans de finances. Repris par son successeur ; le cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, ces mêmes plans avaient été approuvés par les notables. L'établissement des assemblées provinciales (voy.), celui d'une subvention sur toutes les terres du royaume, dont n'étaient exemptées ni les terres nobles, ni même le domaine de la couronne, enfin la création de l'impôt du timbre, tels étaient les principaux éléments du système adopté par le gouvernement pour remédier aux désordres de l'administra-

tion et pour arrêter les progrès du déficit. Mais ce projet devait échouer devant la résistance parlementaire. Dans ce conflit entre le ministère et les parlements, les intentions libérales, les vues vraiment conformes à l'intérêt national étaient du côté du gouvernement, qui, par la formation des assemblées provinciales, appelait les diverses classes de la société à l'examen des questions d'intérêt public, et, par l'établissement de l'impôt territorial, faisait participer les ordres privilégiés à l'acquittement des charges de l'état, dont jusque-là ils s'étaient appropriés les revenus. C'était le principe des conseils généraux de département et de la contribution foncière introduit dès lors dans notre système social. Mais cette innovation si conforme à l'intérêt général était proposée avec les formes du pouvoir absolu; au contraire, la résistance empruntait les formes populaires. La nation, depuis près de deux siècles, privée de ses États-Généraux, voyait dans les parlements les seuls gardiens des libertés publiques; ils exerçaient un pouvoir d'opposition, et, en France, l'opposition, de quelque part qu'elle vienne et n'importe contre qui elle s'exerce, a toujours gain de cause auprès de l'opinion. Comme corps politiques, la seule prérogative des parlements consistait dans le droit d'enregistrer les édits royaux; mais le droit de remontrances était leur moyen d'influence le plus énergique. Jamais ils n'en avaient fait un emploi moins opportun ni plus redoutable qu'à l'époque dont nous nous occupons. Par ses opinions, par son talent, par ses succès, d'Éprémesnil était le représentant le plus complet de la puissance parlementaire. Il en fut aussi l'organe le plus populaire dans la lutte qui s'éleva entre elle et la puissance royale, et qui bientôt devait aboutir à la ruine de toutes deux. Une rapide analyse des faits va servir de corollaire à ces propositions.

L'assemblée des notables avait terminé ses séances le 25 mai 1787. Les édits approuvés par cette assemblée, dont l'action était purement consultative, devaient, pour acquérir force de loi, être enregistrés par les cours souveraines. Mais les

parlements ne voulaient ni la suppression des privilèges en matière d'impôts, ni la convocation des assemblées provinciales. Grevés par le projet d'impôt territorial, les magistrats profitèrent de l'odieux de celui du timbre pour éluder l'adoption de l'édit qui établissait le premier. Après la clôture de l'assemblée des notables, il y eut un combat d'ordres et de refus, d'injonctions et de remontrances, d'arrêtés et de protestations, d'où sortit enfin la première pensée du retour aux États-Généraux. Redoutable péripétie, dont le motif fut le désir d'effrayer et d'embarrasser le gouvernement, et qui eut pour prétexte les doutes tardifs du parlement sur la légalité de l'enregistrement des édits de finances par les cours souveraines. « Ainsi, dit M<sup>me</sup> de Staël, les castes privilégiées commencèrent l'insurrection contre l'autorité royale, et le parlement prononça le mot d'où devait dépendre le sort de la France. » Ce mot qui sortit pour la première fois de la bouche de l'abbé Sabathier, sous la forme d'un calembourg, répété et pris au sérieux par d'Éprémesnil, par les jeunes conseillers et les jansénistes du parlement de Paris, devint bientôt le mot d'ordre de toute la France. Le nom de d'Éprémesnil est dans toutes les bouches; il jouit du bonheur de se voir l'idole du peuple, tandis qu'il soutient les droits de la noblesse. D'itératives remontrances rédigées par lui sont adressées au roi. La demande des États-Généraux en forme la base. Le roi y répond par une convocation du parlement et de la cour des pairs en séance royale. Dans cette séance tenue le 6 août à Versailles, Louis XVI, sans faire recueillir les voix, ordonne l'enregistrement des édits sur les taxes territoriale et du timbre. De retour à Paris, les pairs et le parlement protestent et déclarent nul tout ce qui s'est fait à Versailles. Le roi exile le parlement à Troyes; les parlements de province font cause commune avec celui de Paris; six semaines se passent en négociations: une sorte de transaction s'établit; le ministère retire les édits. Reproduits bientôt, à peu de choses près, sous d'autres dénominations, ils sont enregistrés à Troyes le 19 sep-

tembre, et le parlement rappelé à Paris, y fait le 21, sa rentrée solennelle, aux acclamations du public. L'insuffisance des moyens consentis pour couvrir le déficit, en fait chercher de nouveaux; le cardinal de Brienne propose un emprunt successif devant produire en quatre années la somme de 420 millions. Si cette mesure est adoptée, la convocation des États-Généraux est promise pour l'année 1792. Le 19 novembre, le roi tient une séance au parlement pour l'enregistrement de l'emprunt. Le garde-des-sceaux Lamoignon entrant au parquet avant l'ouverture de la séance, l'avocat général Séguier lui demande s'il est vrai que le roi soit décidé à faire enregistrer sans prendre les voix? *Sans doute*, répond le garde-des-sceaux; *est-ce que vous voulez que le roi ne soit qu'un conseiller au parlement?* La séance ouverte, ce même Lamoignon prononce un discours étendu, où, en exprimant le mécontentement du roi, relativement à l'initiative prise par le parlement dans la question des États-Généraux, il met en avant cette maxime qu'en France le pouvoir législatif réside dans la personne du souverain, sans dépendance ni sans partage. Il annonce cependant que le roi veut bien prendre l'engagement de convoquer les États après la réalisation de l'emprunt. Plusieurs conseillers se prononcent avec véhémence contre l'enregistrement. Aux discours de Sabathier de Cabres et de Fréteau, succède une brillante et chaleureuse improvisation de d'Éprémesnil, où il conjure le roi de convoquer immédiatement les États. Louis XVI paraît être ébranlé et prêt à céder à l'éloquence du magistrat; le garde-des-sceaux monte les degrés du trône comme pour prendre les ordres du monarque, auquel il adresse quelques mots à voix basse: Louis interrompt alors la discussion, et, en son nom, Lamoignon prononce l'ordre d'enregistrement sans avoir compté les voix. Le duc d'Orléans proteste, le roi se retire, le parlement unit ses protestations à celles du premier prince du sang et les fait consigner sur ses registres. Le lendemain, le duc d'Orléans est exilé à Villers-Cotterets, et les conseillers Fréteau et Saba-

thier sont conduits dans des prisons d'état. Le parlement réclame avec force; le roi répond avec faiblesse; de la capitale, le mouvement se communique à la France entière, et tous les parlements de province unissent leurs remontrances à celles du parlement de Paris.

Avec l'édit de l'emprunt, le roi en avait proposé un second, dont, en des temps moins orageux, la présentation eût excité l'enthousiasme et la reconnaissance. Par cet acte, réparateur d'une grande injustice morale et d'une grande erreur en politique, la jouissance des droits civils était rendue aux *prétendus réformés*. L'enregistrement de cet édit ne rencontra d'opposition, dans le parlement de Paris, que de la part de d'Éprémesnil. Ici nous laisserons parler l'historien de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle, M. Charles Lacretelle « On vit avec « étonnement d'Éprémesnil se déclarer « contre un édit appelé par l'opinion « publique, lui qui ne cessait d'en se- « conder les vœux et d'en flatter les ca- « prices. D'Éprémesnil avait été initié à « une secte alors peu répandue, qu'on « appelait les *martinistes* ou les *illumi- « nés*. Il avait foi aux inspirations céles- « tes, et même aux apparitions des êtres « surnaturels. La voix de la Vierge Marie, « qu'il crut entendre, le rendit inflexible « dans son opposition contre l'édit des « protestants. Indigné de ne pouvoir ra- « mener les esprits à son sentiment, il « eut recours à un mouvement d'élo- « quence depuis longtemps inusité au « parlement de Paris. Il montra une « image du Christ, et s'écria: *Voulez- « vous donc le crucifier encore une fois?* « Ce mouvement ne produisit nul effet, « et l'édit fut enregistré. »

Cependant la cour et le ministère, convaincus que désormais la résistance systématique du parlement ne pouvait être domptée que par la convocation des États-Généraux, et redoutant à juste titre l'action d'un moyen si énergique sur des institutions ébranlées par tant d'attaques et ruinées par tant d'abus, essayèrent d'échapper aux dangers de la situation en avançant l'époque assignée à cette convocation par le rétablissement de la cour plénière (*voy.*). Cette in-

stitution, presque aussi ancienne que la monarchie, antérieure aux États (depuis qu'ils avaient perdu leur caractère primitif d'assemblées générales de la nation), et de qui enfin il était inconteste que les parlements tiraient leur origine, sembla offrir un moyen assuré d'absorber leurs résistances. En effet, on reportait sur elle toutes leurs attributions politiques, et en même temps, par la création des grands bailliages, on dépouillait les parlements de leurs fonctions judiciaires. Ce plan concerté en cachette, et qui, jusqu'au jour de la mise à exécution, devait rester entouré du plus profond mystère, fut cependant découvert par d'Éprémesnil. Cet incident avait redoublé l'activité de la polémique d'injonctions et d'arrêtés, qui, depuis le 19 novembre, s'était élevée entre le ministère et la magistrature. Ainsi, dans ses remontrances du 11 avril 1788, à propos de l'enregistrement forcé des édits royaux, le parlement de Paris disait au roi que *la liberté était attaquée dans son principe, et le despotisme substitué à la loi de l'état*. Ainsi, le 17 avril, le roi répondait au parlement : « Si la pluralité dans mes cours forçait ma volonté, la monarchie ne serait plus qu'une aristocratie de magistrats, aussi contraire aux droits et aux intérêts de la nation qu'à ceux de la souveraineté. » Ainsi enfin, le même jour, 17 avril, le parlement disait encore : « Non, sire, point d'aristocratie en France, mais point de despotisme ! Telle est la constitution ; tel est aussi le vœu de votre parlement et l'intérêt de Votre Majesté. » Des deux côtés c'était signaler un mal réel ; mais ce n'était ni de l'un ni de l'autre côté que pouvait venir le remède.

La découverte, par d'Éprémesnil, des projets du ministère, avait besoin, pour amener un résultat, d'être appuyée de la production d'une pièce matérielle. Il sut se la procurer en se faisant livrer à prix d'argent, par un ouvrier attaché à l'imprimerie royale, un exemplaire de l'édit portant rétablissement de la cour plénière et des grands bailliages. Muni de cette pièce, d'Éprémesnil obtint aussitôt une convocation extraordinaire de toutes les chambres du parlement, auxquelles

se joignent plusieurs pairs. Il y donne lecture de l'épreuve soustraite, et, dans le discours le plus véhément, provoque les protestations de la magistrature contre cette violation de ses droits et des lois du royaume. Un jeune conseiller nommé Goislard de Montsabert appuie avec force d'Éprémesnil, et, séance tenante, les protestations sont rédigées dans les termes les plus énergiques. La cour s'émeut, Brienne et Lamoignon obtiennent du roi un ordre d'arrestation contre Goislard et d'Éprémesnil : on se présente chez eux pour l'exécuter ; ils en sont avertis, se cachent, puis se rendent au palais où leurs confrères se rassemblent autour d'eux. Le parlement se déclare en permanence. Alors eut lieu, le 5 mai 1788, une scène où pendant vingt-quatre heures on vit aux prises la violence avec la générosité, et qui fut le prélude des scènes les plus mémorables de la révolution.

Le marquis d'Agoult, envoyé par le roi pour mettre à exécution les lettres de cachet décernées contre d'Éprémesnil et Goislard, ayant sommé ces deux magistrats, qui lui étaient inconnus, de se lever et de le suivre, un profond silence accueillit cette injonction ; une seconde interpellation adressée au premier président n'obtint pas plus de succès, mais tous les magistrats s'écrièrent ensemble : *Nous sommes tous messieurs Duval et Goislard ! si vous prétendez les enlever, enlevez-nous tous !* Enfin, après une lutte qui dura une nuit et une matinée, lutte qu'on appela *le siège du palais*, le 6 mai vers midi, d'Éprémesnil, assis et couvert, s'adressa en ces termes à M. d'Agoult : « Je suis l'un des magistrats que vous cherchez : la loi me défend à ce titre d'obéir aux lettres closes, aux ordres surpris au souverain. C'est pour obéir à la loi que je ne me suis pas nommé jusqu'à ce moment. Je sens enfin qu'il est temps de consumer le sacrifice de ma personne, que j'ai juré de lui faire au pied des saints autels. Je vous somme donc de déclarer si, dans le cas où je ne vous suivrais pas volontairement, vous avez l'ordre de m'arracher par la force de la place que j'occupe en ce moment ? »

« — Oui, monsieur, et je l'exécuterai.  
 « — C'en est assez. Pour ne pas exposer  
 « la cour des pairs et le sanctuaire des lois  
 « à une plus grande profanation, je cède  
 « à la force. » Puis après avoir protesté,  
 en s'adressant au premier président, contre la mesure illégale et violente dont il était l'objet, il se remit entre les mains de l'officier chargé de l'arrêter. Le jeune Goislard suivit son exemple. D'Éprémesnil partit immédiatement pour l'île Sainte-Marguerite, et son confrère fut conduit à Pierre-Encise.

Après cette catastrophe, toute voie à un accommodement fut fermée sans retour. En vain les ministres voulurent essayer de mettre les édits à exécution : tous les membres du parlement désignés, au nombre de 76, pour faire partie de la cour plénière, se refusèrent à y entrer, et l'organisation demeura sur le papier. Le soulèvement dont Paris avait donné le signal se répandit bientôt dans tout le royaume. Plusieurs provinces envoyèrent dans la capitale des députés chargés de protester contre les mesures du gouvernement et de réclamer le renvoi des ministres. Après quelques tentatives de résistance, il fallut céder. Le principal ministre, le cardinal de Loménie se retira le 24 août, et le 14 septembre Lamoignon remit les sceaux. Cette double disgrâce donna lieu à l'apparition d'une brochure aristophanique très piquante intitulée : *La dernière édition de la cour plénière, héroï-tragi-comédie*, et qui eut plusieurs éditions in-8°. Cette satire politique est attribuée à Gorsas. La rentrée du parlement, le rappel de d'Éprémesnil et des autres magistrats exilés suivirent de près la chute de leurs adversaires; cette rentrée eut lieu le 24 septembre 1788. Ce fut une véritable ovation à laquelle ne manquèrent ni les *vivat* ni les couronnes de laurier; mais, pour le parlement, ce triomphe fut le dernier. Ajoutons qu'il fut accompagné d'excès populaires réprimés par la force publique, et que le sang y coula pour la première fois.

Le clergé, non moins hostile au pouvoir ministériel que les parlements, et non moins aveugle sur les intérêts de sa conservation, avait, dès le mois de juin,

sollicité du roi la convocation sans remise des États-Généraux. Louis XVI l'avait enfin promise pour le commencement de l'année 1789. Ce grand intérêt absorba tous les autres; les corps de l'état furent tous appelés à proposer leurs vœux sur le mode de composition et d'organisation des États, qui n'avaient pas été assemblés depuis 1614. En provoquant le retour aux États-Généraux, d'Éprémesnil et la grande majorité de ses confrères avaient eu pour objet spécial l'extension constitutionnelle des prérogatives parlementaires. Ils se flattaient que ces mandataires directs de la nation leur transmettraient législativement le droit de consentir et même de voter les impôts dans les intervalles de leurs rares convocations. C'était donc à cette conservation de leur caractère politique que les parlements entendaient borner le résultat du grand mouvement social auquel ils avaient donné la première impulsion : aussi se prononcèrent-ils fortement pour le maintien des formes observées en 1614, où les trois ordres avaient délibéré séparément, et où le tiers-état n'avait obtenu qu'une représentation égale en nombre à celle de chacun des deux ordres privilégiés. D'Éprémesnil, toujours le premier sur la brèche, entraîna dans ce sens la délibération du parlement. C'était jeter le gant à l'opinion : dès lors le fantôme de popularité qui entourait encore et les magistrats et leur coryphée disparut sans retour, et une indignation durable succéda à l'enthousiasme d'un moment.

Élu député de la noblesse de Paris aux États-Généraux, d'Éprémesnil s'opposa, avec la même ardeur qu'il apportait dans toutes les discussions, à la réunion des trois ordres. Nous n'essaierons point de le suivre dans sa carrière législative : l'exaltation qu'il y porta ne put en couvrir l'insignifiance réelle; son rôle politique finit avec son opposition au pouvoir. Il s'était trouvé assez fort pour l'ébranler, il se trouva trop faible pour le soutenir, et il fut lui-même écrasé par sa chute. Sa conduite à l'Assemblée constituante prouva qu'il ne comprenait rien à une situation que, plus qu'aucun autre, il avait contribué

à créer. Doué de quelques-unes de ces facultés brillantes qui font l'orateur, mais dépourvu de cette rectitude et de cette profondeur de vues indispensables à l'homme d'état, sa popularité avait été un contre-sens; dans sa lutte avec la révolution, son impopularité fit de lui l'auxiliaire le plus dangereux pour le pouvoir. Lorsque le principe de la permanence des assemblées nationales eut dépouillé les parlements qui existaient encore de nom de tout caractère politique, plusieurs de ces cours, et entre autres celles de Rennes et de Toulouse protestèrent contre les décrets de l'assemblée et se mirent en révolte ouverte contre son autorité. D'Éprémesnil entreprit de les défendre, et il le fit de manière à compromettre davantage leur cause; il n'obtint pas plus de succès en luttant contre l'établissement de la constitution civile du clergé. Le genre de polémique qu'il avait adopté lui faisait presque toujours refuser l'accès de la tribune ou retirer la parole. Il succomba de même, mais cette fois du moins avec honneur, en combattant l'introduction, dans la constitution de 1791, du principe de la déchéance du roi. Déjà, au commencement de 1790, il avait fait la proposition formelle d'investir Louis XVI d'un pouvoir discrétionnaire pour réprimer les troubles qui éclataient dans diverses provinces. Le contraste de cette conduite avec ses faits antérieurs, et les objections auxquelles un pareil changement donnait lieu, arrachèrent de lui la singulière déclaration que si le roi eût rendu justice à son opposition parlementaire, il aurait dû le faire pendre. C'étaient ces étranges contradictions et des habitudes de discussion sans mesure et sans dignité, qui, dans l'Assemblée constituante, enlevèrent à d'Éprémesnil toute influence et même toute considération. Cela alla si loin qu'à la suite d'une de ses sorties les plus véhémentes un député proposa de renvoyer sa motion à l'examen du comité d'*aliénation*. Enfin, le 8 août 1791, il protesta *contre toutes les entreprises pratiquées depuis 1789 sur l'autorité royale, sur les parlements et sur les principes de la monarchie*. A la clôture de l'assemblée, il

renouvella ces déclarations en les appliquant spécialement à la nouvelle constitution.

Aux approches du 10 août, d'Éprémesnil, dont le courage était toujours dépourvu de prudence, s'étant mêlé parmi les groupes nombreux qui remplissaient les Tuileries, y fut reconnu, poursuivi, frappé avec violence, et sans doute il aurait péri si le maire Pétion, sous prétexte de s'assurer de sa personne, ne l'eût fait mettre en sûreté dans un corps-de-garde voisin. *Il y a quatre ans*, dit d'Éprémesnil à Pétion, *j'étais l'idole de ce peuple, comme vous l'êtes aujourd'hui*. A la suite de cette scène, il se retira dans une terre qu'il possédait auprès du Havre; il y vivait tranquille et en apparence oublié, lorsque, vers la fin de 1793, le proconsul Louchet le fit arrêter et conduire à Paris. Déposé au palais du Luxembourg, dont la Terreur avait fait une prison, il s'y fit remarquer par un calme et une sérénité qui contrastaient avec son caractère ardent et les habitudes d'une vie agitée. Traduit le 2 floréal an II (21 avril 1794) au tribunal révolutionnaire, il y fut condamné à mort avec le vertueux Lamoignon de Malesherbes et sa famille, et les constituants Thouret et Le Chapelier. Au moment de partir pour l'échafaud, Le Chapelier qui, dans l'Assemblée, avait toujours été opposé à d'Éprémesnil, lui ayant demandé auquel des deux il croyait que s'adresseraient de préférence les huées qui les poursuivraient sur la charrette : « *A l'un et à l'autre*, » répondit d'Éprémesnil. Sa femme fut immolée peu de temps après lui.

Cet homme d'abord si influent et si vanté, et bientôt si nul et si décrié, était doué d'énergie, de franchise et de dévouement. Mais, jeté sur la scène politique sans connaissance réelle des choses et des hommes de son époque, ses succès furent des fautes et des malheurs. Tribun de la cause du privilège, toujours intempêtif dans son opposition, le pouvoir et la liberté eurent tour à tour en lui un adversaire inconsideré et un champion malencontreux. Il fut le premier à s'égarer, et son exemple fut perdu pour tous ceux qui vinrent après lui. D'Épré-

mesnil est l'auteur de deux brochures publiées en 1790, et intitulées : *Nullité et despotisme de l'Assemblée nationale; De l'état actuel de la France.*

Un petit-fils de ce fameux parlementaire, OSCAR d'Éprémésnil est aussi entré dans la magistrature et faisait partie du parquet, sous la Restauration. P. A. V.

**ÉPREUVE** (techn.). En imprimerie, en gravure, en lithographie, en fonderie, et en général dans tous les arts dont les procédés permettent de reproduire un grand nombre d'exemplaires d'un type une fois donné, on appelle *épreuves* les exemplaires d'essai que l'on tire ou que l'on moule avant la fonte ou le tirage définitif, afin de rectifier les erreurs de l'ouvrier compositeur, graveur ou autre. Le soin apporté à la correction des épreuves est ce qui distingue l'artiste de l'ouvrier. Aussi, dans les ouvrages de conscience et de luxe, les épreuves se multiplient — elles nécessairement\* ; car il est à remarquer que, quel que soit le mérite du dessin ou du manuscrit donné pour modèle, l'aspect nouveau qu'offre l'épreuve fait découvrir à l'auteur ou à l'artiste des imperfections qu'il ne soupçonnait même pas.

Nous avons détaillé à l'article CORRECTION les soins nombreux que nécessite, en typographie, la révision des épreuves, et nous avons dit quelle aptitude exige cette opération importante, et combien peu la perfection en ce genre est encouragée. Trop souvent l'ouvrier, étourdi ou inintelligent, fait de grossiers contre-sens ou de risibles quiproquo qui passent, inaperçus, sous les yeux de trois ou quatre personnes chargées de revoir les épreuves, et qui échappent surtout à l'auteur lui-même, tandis que le premier lecteur venu qui ouvrira le livre répandu dans le public tombera du premier coup sur la faute qui atteste l'inexpérience du correcteur. Cependant il n'arrive pas toujours à l'imprimeur de dénaturer les œuvres qu'il a mission de reproduire, au contraire l'intelligence dont il a besoin dans son travail l'inspire heureusement quelquefois. C'est ainsi que nous devons au goût natu-

(\*) Voir l'ouvrage de M. Crapelet : *Études pratiques et littéraires sur la typographie*, t. I<sup>er</sup>, Paris, 1837, in-8°.

rel d'un ouvrier, ce vers si gracieux de Malherbe :

« Et Rose, elle a vécu ce que vivent les roses,

tandis que le père de la poésie française avait dit tout simplement, en conservant le vrai nom de mademoiselle Duperrier :

Et Rosette a vécu ce que vivent les roses.

Nous n'avons pas besoin de dire que Malherbe, à la lecture de l'épreuve, s'empressa d'adopter ce léger changement à son manuscrit et à l'orthographe du nom. Nous pourrions citer quantité d'autres exemples qui prouveraient qu'on rend souvent dans les imprimeries de grands services aux auteurs en relevant des bévues qui peuvent leur échapper dans la chaleur de la composition. Mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait beaucoup à dire, à l'époque actuelle, sur l'imperfection de la correction des livres en général, et qu'on ne saurait trop rappeler aux imprimeurs et aux libraires l'exemple de Robert Estienne, que François I<sup>er</sup> craignait de déranger quand il le trouvait occupé à lire des épreuves, et qui affichait ces mêmes épreuves à la porte des collèges, en promettant une récompense pour chaque faute découverte par la sagacité des écoliers. Aussi le nom d'Estienne est-il resté illustre parmi les illustrations de la France.

En gravure et en lithographie, le mot *épreuve* a pris, par extension, un sens qui, loin d'indiquer de l'infériorité dans les exemplaires revêtus de ce nom, les fait rechercher avec empressement par les amateurs, comme étant l'expression la plus fidèle de l'œuvre de l'artiste : c'est ainsi que les épreuves dites *avant la lettre* d'une gravure estimée sont quelquefois d'un prix hors de proportion avec celui des exemplaires *avec la lettre*, c'est-à-dire portant l'indication du sujet et les noms des artistes qui l'ont dessiné et gravé, indications que l'on ajoute sur la planche après le premier tirage seulement. L'expression renforcée *avant toute lettre* marque d'une manière absolue que l'épreuve ne doit encore porter aucune espèce d'indication. Cette distinction est très importante à faire; car la reproduction sur le cuivre, sur l'acier ou sur la

pour fixer Gontran, roi de Bourgogne, sur la légitimité de Clotaire II comme fils de Chilpéric, son frère, fit comparaître trois évêques et trois cents seigneurs francs de la Neustrie, qui prêtèrent serment devant Gontran que Clotaire II était fils de Chilpéric.

pour fixer Gontran, roi de Bourgogne, sur la légitimité de Clotaire II comme fils de Chilpéric, son frère, fit comparaître trois évêques et trois cents seigneurs francs de la Neustrie, qui prêtèrent serment devant Gontran que Clotaire II était fils de Chilpéric.

Ce cas, où l'assertion du prévenu et la crédulité du juge décidaient sur une affaire, devait offrir peu de coupables. Le premier parjure couronné de l'absolution juridique amenait, sans scrupule et sans crainte, son auteur et ceux qui étaient dans le secret de l'affaire à une foule d'autres parjures. Les juges se faisaient un cas de conscience de croire à l'innocence, puisque le tonnerre ne frappait pas le prévenu après son serment.

**ÉPREUVES JUDICIAIRES.** Au moyen-âge, dans les ténèbres qui obscurcissaient sa vue et rapetissaient tout à ses yeux, l'homme se crut assez important pour que la Divinité intervînt à son appel dans certaines cérémonies et qu'elle suspendit l'action des lois générales pour lui faire connaître, par un miracle, l'innocence ou la culpabilité de certains prévenus. Telle est la nature des épreuves qui furent adoptées dans le moyen-âge comme moyens judiciaires. Cette manière d'obtenir ou de faciliter la décision en matière criminelle fut en usage principalement dans le ix<sup>e</sup>, le x<sup>e</sup> et le xi<sup>e</sup> siècle. Comme Dieu était l'agent principal dans les épreuves, les décisions qui en provinrent furent nommées *Jugements de Dieu*.

Le duel était le second genre d'épreuve (*voy. COMBAT SINGULIER*). Le juge pouvait le prononcer sur la demande d'une partie; souvent il était interjeté à l'adversaire lui-même par son compétiteur. Dans l'accusation de haute-trahison, les princes du sang même étaient obligés, pour constater leur innocence, de soutenir le combat.

C'était toujours par l'effet du même principe, l'intervention continuelle de Dieu dans les affaires humaines. Dieu donnait nécessairement la victoire à celui qui avait le droit de son côté.

Les genres principaux étaient l'épreuve par serment, l'épreuve par le duel, et l'ordalie ou l'épreuve par les éléments.

Par analogie, ce moyen du duel passa des affaires criminelles à tous les autres genres d'affaires sur la propriété, l'état d'une personne, le sens d'une loi. Si le droit était incertain, on l'éclaircissait par les armes; on choisissait des champions pour soutenir sa cause si on ne voulait la défendre soi-même. Ces avocats armés trouvaient dans le résultat du combat le jugement tout rendu. Ce dernier mode fut nécessairement employé par les femmes.

L'épreuve par serment se nommait aussi *purgation canonique*; le prévenu était nommé *jurator* ou *sacramentalis*. Il prenait une poignée d'épis et la jetait en l'air en attestant le ciel de son innocence. Le plus fréquent de ces moyens, celui dont la durée fut la plus longue, était de jurer sur un tombeau, sur des reliques, sur l'autel, sur les Évangiles.

Les lois des princes mérovingiens, des Bourguignons, des Frisons, accordaient à l'accusé la faculté de faire jurer avec lui douze témoins qu'on appelait *conjuratores* ou *compurgatores*. On pouvait même déferer le serment à un nombre plus considérable de personnes recommandables pour constater un fait. Ainsi, selon ce que nous apprend Grégoire de Tours (liv. VIII, ch. 9), Frédégonde,

La force, le courage, l'habileté dans les exercices militaires, la possession des meilleures armes étaient dans le moyen-âge le lot des hommes des hautes classes: ils devaient ainsi être disposés à regarder la valeur comme l'expression de la justice et de la volonté divines, et ils devaient faire adopter comme moyen judiciaire l'arbitrage des armes.

Cependant ce moyen, qui semblait un

privilege de la chevalerie, fut départi à des hommes qui ne tenaient nullement à la classe noble, et qui même, par la honte et l'abjection dont ils étaient souillés, devaient à la fin jeter de la défaveur sur cet usage. Nous voyons dans les mémoires de Du Guesclin (chap. xx) que Henri de Transtamare, interrogeant Darniot et Turquant, deux des assassins juifs que le roi de Castille, Pierre-le-Cruel, avait commis au meurtre de Blanche de Bourbon, son épouse, restait dans l'incertitude sur le degré de culpabilité de ces deux scélérats, qui attribuaient chacun à l'autre la part principale dans le forfait. Alors le connétable Bertrand Du Guesclin proposa au roi Henri de les faire combattre en champ clos, et que celui qui serait victorieux de l'autre serait reconnu innocent. Du Guesclin marqua lui-même le jour, l'heure et le lieu où le duel devait se faire entre ces deux juifs. Le prince voulut être spectateur de ce combat; toute sa cour eut la même curiosité. Ces bandits s'attaquèrent d'abord à l'épée, et puis se prirent corps à corps avec la ténacité de dogues furieux.

Les animaux mêmes furent acteurs dans ce genre d'épreuve. Tel est le combat ordonné entre le chien d'Aubry (v.), qui avait été assassiné dans la forêt de Fontainebleau, et Robert Macaire, soupçonné d'être son meurtrier.

Ce préjugé a passé des débats judiciaires dans les mœurs et il s'y est maintenu après la suppression du duel (voy.) comme moyen d'investigation du crime, comme preuve juridique. Il dure encore quoiqu'affaibli; mais ce serait désespérer de la raison humaine que de croire qu'il existera toujours, bien que condamné par la moralité publique, et, malgré l'exemple des peuples braves et spirituels de la Grèce et de Rome, qui ne le connurent jamais.

Le troisième genre d'épreuves judiciaires était l'*ordalie* ou l'épreuve par les éléments. Ce mot *ordalie* vient du saxon *ordal*, et cette dénomination prouve que ce moyen fut d'abord employé dans les forêts de la Germanie. C'est évidemment le même mot que celui qu'on écrit aujourd'hui *Urtheil*, jugement, et que le

peuple prononce encore *ourdel* en différents lieux. Les deux principales épreuves étaient celles par l'eau et le feu.

Les nobles, les prêtres et les autres personnes libres qu'on dispensait du combat, subissaient l'épreuve par le feu. Elle consistait à marcher pieds nus sur des charbons ardents ou sur des socs de charrue rouges, ou sur une barre de fer qui était bénie et gardée dans une église investie de ce privilège, et qui avait un droit à percevoir pour cette cérémonie; ou bien à prendre en main cette barre de fer ou encore un anneau de fer placé au fond d'une cuve pleine d'eau bouillante. Préalablement l'accusé jeûnait trois jours, entendait la messe, faisait serment de son innocence, et communiait après. Le prévenu prenait la barre de fer plus ou moins échauffée, selon les présomptions de la culpabilité et la gravité du crime, et sans doute aussi selon le degré de bienveillance des juges. Il la soulevait deux ou trois fois, ou la portait durant un certain nombre de pas, toutes circonstances indiquées dans la sentence. On lui mettait ensuite la main dans un sac que l'on scellait. Le troisième jour on faisait l'ouverture du sac: le prévenu était déclaré innocent s'il ne paraissait point de brûlure, et quelquefois aussi suivant la nature et l'inspection de la plaie.

Ces épreuves par le feu pouvaient être variées, mais elles laissaient toutes, comme celles que nous venons d'indiquer, une grande latitude à la bienveillance, à la cupidité ou à la peur des juges.

L'épreuve par l'eau froide consistait à lier le patient et à le jeter en cet état dans l'eau: s'il surnageait il était déclaré coupable\*. Ce jugement s'offrait comme une conséquence de cette idée que l'eau bénite, qui avait pris une nouvelle nature par la cérémonie de la consécration, ne voulait point recéler en son sein un coupable et le repoussait à sa surface malgré les lois de la pesanteur. Ce genre

(\*) Suivant d'autres, cette sentence était portée dans le cas où il allait au fond de l'eau. Il en était ainsi, dit-on, déjà chez les Celtes; si la naissance d'un enfant était imputée à l'adultère, on exposait sur le Rhin cet enfant placé dans le creux d'un bouclier: si le bouclier coulait à fond on jugeait la mère coupable. J. H. S.

d'épreuve s'appliquait au peuple. Le premier expédient ne devait faire trouver que des coupables; le miracle n'avait lieu que pour prouver l'innocence. Le second ne devait présenter que des innocents. En supposant que les juges voulussent faire un trafic de la justice, nous reconnaitrons de l'habileté dans le choix des moyens. Les riches soumis à l'épreuve du feu devaient, s'ils n'étaient pas bien sûrs d'un miracle en leur faveur, se racheter préalablement. Sous le point de vue mercantile, il était inutile d'agir sur les pauvres qui n'avaient rien à donner, et ils étaient absous. On y trouvait toujours l'avantage d'augmenter en eux la révérence et la reconnaissance pour les juges.

Deux contendants pouvaient être soumis à tenir le plus longtemps possible leurs bras en croix : celui qui, le premier, les laissait tomber de lassitude, était débouté de ses prétentions.

Des papes, des conciles, ont sanctionné ces préjugés répandus dans toute l'Europe; mais nous devons dire aussi à l'honneur de la raison humaine que d'autres papes et d'autres conciles ont condamné ces moyens judiciaires. Dès le commencement du ix<sup>e</sup> siècle, Agobard, archevêque de Lyon, se récrie contre le nom de *jugement de Dieu* qu'on osait donner à ces épreuves, « Comme si Dieu, dit-il, les avait ordonnées et comme s'il devait se soumettre à nos préjugés et à nos sentiments particuliers pour nous révéler tout ce qu'il nous plait de savoir. » Quatre conciles provinciaux assemblés en 829 par Louis-le-Débonnaire les défendirent.

Le moyen-âge n'a point le tort exclusif de ces absurdités ou de ces impiétés, si l'on aime mieux : les anciens ont été imbus des mêmes préjugés. Les augures, les auspices, les oracles et tous les genres de divination de l'antiquité chaldéenne, égyptienne, grecque, romaine, sont sur la même ligne que les épreuves du moyen-âge, qu'on retrouve également dans la haute antiquité hindoue. Rares au xiv<sup>e</sup> siècle déjà, elles tombèrent en désuétude pendant le xv<sup>e</sup>, où le droit canonique vint exclure tous ces moyens judiciaires. — Fr. Maier, en 1795, et M. Zwicker, en

1818, ont fait l'histoire des ordalies dans deux livres allemands. A-RE.

**ÉPROUVETTE.** Dans l'artillerie, on nomme ainsi l'instrument destiné à faire connaître la force ou la portée des poudres. En France, l'éprouvette réglementaire est un petit mortier en bronze, à chambre cylindrique, de 7 pouces 0 l. 9 p. de diamètre; le globe ou projectile que l'éprouvette doit lancer est également en bronze, il a 7 pouces de diamètre et pèse 29<sup>k</sup>, 30. On ne souffre aucune tolérance dans les dimensions. On place, pour les épreuves, l'éprouvette (dont on vérifie à chaque expérience les dimensions) sur une plate-forme horizontale établie sur un massif en maçonnerie; on verse dans la chambre 92 grammes de la poudre à éprouver sans la refouler; on introduit le globe dans l'âme de l'éprouvette et on met le feu; on tire pour chaque poudre trois coups, et la moyenne des portées est celle que l'on attribue à la poudre. Les poudres neuves ne sont reçues qu'autant qu'elles portent le globe à 225 mètres, et l'on exige, pour les poudres radoubées, une portée de 210 mètres. On constate, au moment de l'épreuve, l'état hygrométrique de l'air, la direction et la force du vent, la hauteur du baromètre et du thermomètre.

Cette éprouvette, quoiqu'en bronze, est cependant un instrument très délicat et qui ne tarde pas à se détériorer et à donner par conséquent des portées plus faibles, ce qui oblige à des corrections que l'on obtient au moyen d'une *poudre-type*, conservée avec soin et dont la portée est connue.

On a commencé en 1835 à Bruxelles une série d'expériences dans le but de substituer à l'éprouvette en bronze une éprouvette en fer coulé. Le temps seul décidera cette question.

On se sert en Allemagne d'une éprouvette à *cremaillère*. On place 1,5 gramme de poudre dans un petit canon; son explosion soulève un poids surmonté d'une cremaillère; un cliquet empêche la cremaillère de descendre, et l'on juge du degré de force de la poudre par la hauteur à laquelle est parvenu le poids.

L'éprouvette à *roue dentée* est montée en forme de pistolet; on introduit un

gramme de poudre environ dans une chambre ou boîte cylindrique dont l'ouverture est fermée par une plaque de fer appelée *obturateur*, qui fait partie d'une roue dentée; le feu se met à la poudre au moyen d'une platine de pistolet adaptée à l'instrument; l'explosion soulève l'obturateur, la roue tourne, les dents pressent successivement sur un ressort à cliquet, et l'on apprécie la force de la poudre par le nombre de dents qui ont pressé le ressort. Il y a encore l'éprouvette Regnier ou éprouvette à peson, qui n'est qu'une modification de l'éprouvette à roue dentée.

On voit que l'éprouvette, à proprement parler, n'est autre chose qu'un dynamomètre (*voy. ce mot*). C. A. H.

**ÉPUISEMENT** (archit. hydraul.). Dans les grandes constructions hydrauliques, comme ponts, digues, écluses, etc., il est fréquemment besoin, pour les établir, d'assécher des tranchées, des batardeaux (*voy.*) ou autres parties: c'est à cette opération, qui se présente encore tous les jours dans les mines et dans le percement des puits, qu'on donne le nom d'*épuiement*.

Les machines et ustensiles à épuiser sont: les *baquet*, *écope*, *seau*, *van*, *hollandaise*, *escargot* ou *vis d'Archimède*, *chapelet vertical* et *incliné*, *roues à aubes* et à *tympan*, *noria*, *pompes* de tout système; on se sert en outre d'autres machines de combinaisons très variées. Nous renvoyons à POMPE et à ROUE pour leur description.

Les épuisements sont une des opérations importantes de l'architecture hydraulique; ils réclament dans leur exécution: 1<sup>o</sup> célérité de travail, 2<sup>o</sup> économie dans la dépense. Le but auquel on doit viser est de faire marcher ces deux objets de front, toujours solidaires l'un de l'autre, toutes les fois que la dépense n'est pas limitée. Quand on ne peut disposer que de faibles fonds, on est souvent obligé d'employer des moyens peu coûteux, mais longs; pourtant il n'y a que le calcul basé sur des expériences directes, faites sur les machines, qui puissent bien fixer à cet égard; car on conçoit qu'une machine, quoique dispendieuse, produira une économie que l'on

n'obtiendrait pas par d'autres moyens, peu coûteux en détail, mais qui, en se prolongeant, occasionnent des dépenses répétées surpassant en définitive celles de l'autre machine.

Voici quelques résultats de machines employées dans les épuisements.

Le *baquetage* ou épuisement au baquet, au seau, est le plus simple, et fort employé dans une foule de petits travaux. Il offre par sa simplicité des avantages, surtout quand le prix de la main-d'œuvre est peu élevé. Deux baqueteurs, l'un emplissant le seau, l'autre le vidant, élèvent par heure à 3 pieds de hauteur 350 seaux contenant chacun 22 livres d'eau, ce qui donne par heure 7,700 livres, et, pour une journée de 10 heures de travail, 77,000 livres ou 1,100 pieds cubes (le pied cube pesant 70 livres). Approximativement, on peut compter que deux ouvriers, dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire relayés après le même temps, élèveront par chaque pied de hauteur de plus  $\frac{1}{8}$  moins d'eau. Ainsi, à 4 pieds de haut, ils n'élèveront que 917 pieds cubes, et à 5 pieds 765 pieds cubes. Passé cette hauteur le baquetage ne s'emploie plus convenablement.

Une hollandaise, manœuvrée par deux ouvriers relayés convenablement, élève à 4 pieds de haut 420 pieds cubes d'eau par heure, soit en 10 heures 4,200 pieds cubes.

Une vis d'Archimède, de 7 pieds de long sur 2 pieds de diamètre, et inclinée de 25 à 28 degrés, mue par deux hommes qui lui font faire 30 tours par minute, donne un produit de 7,500 pieds cubes en 10 heures.

Avec les chapelets verticaux et inclinés, les roues à aubes et à tympan, les diverses espèces de norias, tant de combinaisons et d'objets variés sont à prendre en considération pour indiquer leur effet utile que nous ne pouvons les aborder que brièvement. Les chapelets donnent un bon produit, mais ils offrent le grave inconvénient de se déranger facilement, ce qui les fait souvent rejeter, et on leur préfère l'escargot. Les norias établis avec simplicité sont fort utiles, surtout en agriculture; il y en a à bras,

à manège et à vent. Parmi les norias simples, nous citerons celui à manège de M. Laperelle : cette machine marche avec un cheval tournant toujours dans le même sens. Il y en a une établie à Ath en Belgique, où elle remplace trois grandes vis d'Archimède : d'après M. Héricart de Thury, l'effet ordinaire et régulier de cette machine est de 2,800 mètres cubes d'eau, élevés en 24 heures par un cheval à la hauteur de 3<sup>m</sup>.14. Un noria à vent de M. Polydore de Bec élève 48 mètres cubes d'eau en une heure. Les norias à bras offrent aussi l'avantage d'élever l'eau d'une grande profondeur.

Les pompes aspirantes ordinaires en bois peuvent être aussi employées avec avantage, ainsi que celles un peu compliquées de MM. Dietz et Farcot. Le n<sup>o</sup> 9 du premier inventeur donne moyennement 12 mètres cubes par heure; les pompes de l'autre donnent au moins le même produit et sont moins sujettes à se déranger. La plus grande hauteur à laquelle toutes les deux atteignent est celle qui est donnée par la pression atmosphérique.

Pour les épuisements dans les mines, on a presque totalement abandonné tous les systèmes de pompes pour adopter celles qui sont mues par la vapeur. Dans les machines à basse pression, on compte moyennement 40 mètres cubes d'eau élevés à un mètre pour chaque kilogramme de houille brûlée; les machines à haute pression donnent de 80 à 100 mètres cubes élevés à un mètre.

Le nombre des autres machines à épuiser l'eau est considérable; celles que nous venons de citer sont les plus employées dans les travaux hydrauliques et dans l'agriculture. Outre les machines à vapeur dans les mines, on emploie celles à *colonne d'eau*, quand on peut disposer d'une chute élevée. Les machines de ce genre de Reichenbach jouissent d'une grande réputation; elles utilisent, quand elles sont bien construites, plus de 50 pour 100 de la force qu'elles reçoivent; on les trouve fréquemment employées dans les mines d'Allemagne.

Les épuisements importants, pour être bien faits, demandent à être conduits par un ingénieur. En agriculture,

tous les moyens sont bons aussitôt qu'ils sont économiques et qu'on a du temps devant soi pour épuiser l'eau; il faut néanmoins que celui qui a des opérations de ce genre à exécuter soit observateur, qu'il ait quelques connaissances en mécanique pratique, pour apporter dans l'exécution, sur les lieux mêmes, des perfectionnements qui soulageront les ouvriers, économiseront du temps et de l'argent.

Toutes les fois qu'on peut donner de l'écoulement à l'eau, il est clair que l'épuisement par machines doit être rejeté. Dans bien des circonstances, ceci demande des études et un examen approfondi de l'emplacement. Par exemple, dans de grandes tranchées de fondations, il est souvent très facile de réunir les eaux dans une rigole tracée de manière à ne pas gêner la construction, puis de se débarrasser de ces eaux en les jetant dans une rivière ou autres lieux bas. Dans les mines, on pratique quelquefois des galeries d'écoulement qui viennent s'ouvrir dans la vallée.

En agriculture, ce cas se présente assez rarement; car les épuisements consistent fréquemment à tirer de l'eau d'un lieu bas pour les irrigations. Mais, dans toutes autres circonstances, le moyen de l'écoulement des eaux ne doit pas être négligé, à moins que, pour s'en débarrasser, on ne les absorbe dans des *boîtouts*. Voy. pour plus de détails le mot **DESSÈCHEMENT**. ANT. D.

**ÉPUISEMENT** (physiologie). Lorsque la nutrition se fait mal ou qu'il y a des sécrétions naturelles ou accidentelles très considérables, et à plus forte raison quand ces deux circonstances viennent se réunir, le sujet dépérit, s'épuise et semble se fondre, comme l'indique l'expression pittoresque de *colliquation*. Les causes de l'épuisement sont nombreuses et peuvent souvent se réunir deux à deux ou même plus pour en accélérer les progrès. Les principales sont les lésions latentes qui succèdent à une maladie dont la convalescence est incomplète; les hémorragies ou les saignées très abondantes, l'allaitement trop prolongé, un accroissement trop rapide, les diarrhées, les flux d'urine, les sueurs, etc.; les

excès en tout genre, le défaut d'aliments suffisants; les travaux immodérés de l'esprit, enfin les chagrins profonds et prolongés, et les progrès de l'âge. Les symptômes de l'épuisement sont trop connus pour qu'il ne suffise pas ici de rappeler seulement l'amaigrissement, la faiblesse et la décoloration qu'on observe dans tous les tissus, en même temps qu'ont lieu des déperditions qu'il est extrêmement difficile de modérer.

Autant de causes différentes, autant de moyens de remédier à l'épuisement quand il n'est pas irrémédiable. Lorsque les organes digestifs restent en bon état, il y a généralement espoir de succès, et alors le repos des parties fatiguées, en même temps qu'on remonte l'économie tout entière par une alimentation substantielle et tonique, suffit pour rétablir la force et la santé; mais souvent aussi il arrive, surtout lorsqu'on a trop attendu, que rien ne peut ranimer une lampe à laquelle l'huile vient à manquer, et que l'épuisement se termine par la mort. Dans les cas favorables, on voit bientôt cesser les évacuations colliquatives, puis se réparer peu à peu les pertes qu'elles ont occasionnées. F. R.

**ÉPULIE** (de *ἐπί* sur, et *ὄλον*, gencive), tumeur qui survient sur les gencives et qui est ordinairement d'une structure fongueuse analogue à celle des polypes des fosses nasales. C'est un petit tubercule, plus ou moins pédiculé, qui souvent s'élève d'une ulcération ou d'un abcès de la gencive, qui bientôt grossit et devient gênant par son volume et par son poids, lors même que, comme cela arrive fréquemment, la dégénération cancéreuse ne vient pas s'en emparer.

Au début de cette affection, il suffirait de quelques cautérisations superficielles pour réprimer cette végétation anormale; plus tard, il faut une opération que la situation et la forme des parties rendent quelquefois difficile et dangereuse, indépendamment même des chances funestes du cancer. Voy. FONGUS. F. R.

**ÉPURATION** et **ÉLIMINATION**. Le second de ces mots, emprunté au vocabulaire de l'algèbre et que nous avons déjà expliqué dans ce sens, est employé pour désigner l'acte par lequel on écarte d'un

corps, d'une liste électorale, des personnes qui ne sont pas dignes d'y figurer, et surtout que le pouvoir ou les partis veulent en éloigner. L'élimination est un de ces euphémismes inventés pour cacher sous l'honnêteté et la douceur des syllabes des actes d'injustice et de violence. Voici à quelle occasion ce mot s'est produit dans la langue politique, ou du moins voici le fait historique auquel il est plus spécialement attaché.

Lorsque, à la fin de 1799, on établit en France le gouvernement consulaire, la constitution créa, dans le pouvoir législatif, sous le nom de tribunal (*voy.*), un corps composé de cent membres, chargés de discuter publiquement les projets de loi, d'en voter l'adoption ou le rejet, d'exposer ou de défendre devant le Corps-Législatif les motifs de son vote, de déférer au sénat, pour cause d'inconstitutionnalité, les listes d'éligibles, les actes du corps législatif et du gouvernement, et enfin d'exprimer son vœu sur les lois faites et à faire, sur les abus à corriger, sur les améliorations à entreprendre dans toutes les parties de l'administration publique, mais jamais sur les affaires civiles ou criminelles portées devant les tribunaux.

En constituant une fraction du pouvoir législatif sous une dénomination républicaine qui rappelait toutes les franchises et même les licences de la tribune antique, les auteurs de la constitution de l'an VIII, qui, sourdement, faisaient route vers la monarchie, avaient pris les précautions nécessaires pour que l'établissement n'eût de démocratique que le nom. Cependant, malgré ces précautions, le tribunal fit résistance aux projets de reconstitution monarchique que le premier consul commençait à produire sans trop de dissimulation. Cette opposition l'irrita vivement: il s'en plaignit amèrement; l'un des tribuns, le probe et spirituel Andrieux, lui représenta vainement, par un de ces mots devenus proverbes et qui lui étaient familiers, qu'on ne s'appuie que sur ce qui résiste: Bonaparte résolut de briser toute espèce de résistance.

D'après la constitution, le tribunal devait se renouveler par cinquième, et le

premier renouvellement devait avoir lieu en l'an X. Quand vint cette époque, on agita dans le conseil d'état la question de savoir comment serait désigné le premier cinquième sortant. La voie du sort était sans doute le moyen le plus impartial; mais ceux des conseillers qui avaient la pensée du premier consul soutinrent que le sort était destructif du droit d'élection qui appartenait au sénat. On répondait, il est vrai, que le sénat exerçait son droit en choisissant le nouveau cinquième, mais qu'il ne lui appartenait pas de désigner les membres sortants; que cette opération n'avait rien de commun avec l'élection; que c'était procéder par voie d'exclusion. C'était précisément ce que voulait le premier consul. La question fut laissée indécise, par le motif que c'était au sénat lui-même à déterminer le mode qui lui paraîtrait le meilleur. Le 22 ventôse an X, il adopta, comme plus conforme à la nature de ses fonctions, le mode d'un scrutin électif de ceux des membres qui devaient continuer leurs fonctions. On arriva ainsi à *éliminer* (ce fut dès lors le mot consacré) les orateurs dont l'opposition était la plus importune: Chénier, Benjamin Constant, Daunou, Ganilh, etc. Les éliminations continuèrent les années suivantes, jusqu'à ce que le tribunal, réduit à 50 membres et condamné au silence, fut définitivement supprimé par le sénatus-consulte du 19 août 1807.

*Épuration*, autre mot imaginé par les partis pour dissimuler la violence des mesures, s'applique surtout aux fonctionnaires de l'administration publique, et ce mot est moins honnête que le précédent, dont il est à peu près synonyme, en ce qu'il fait supposer un état d'*impureté* qui exige un remède radical. C'est au moyen des épurations que les partis excluent des emplois leurs adversaires politiques ou religieux, pour prendre eux-mêmes la place ou l'adjuger à leurs amis et créatures. Il n'est pas rare de voir que les partis, à force de *s'épurer*, se trouvent réduits à un petit nombre de personnages qui tombent sous la haine et le mépris public.

J. B-R.

**ÉPURE**, en géométrie descriptive, est la figure plane qui comprend les projections

d'un corps (*voy. GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE*). Dans l'art des constructions, l'épure est un plan fait à une assez grande échelle, et sur lequel toutes les *cotes* sont marquées, de manière à pouvoir procéder avec facilité et sûreté à l'exécution des travaux. Mais le plus ordinairement on entend par épure le dessin géométral, grandeur d'exécution, d'un objet quelconque exécuté sur une surface bien unie.

Ainsi le tailleur de pierre dessine sur une aire bien dressée l'épure de tous les voussoirs qui doivent composer une voûte. C'est sur cette épure faite avec le plus grand soin qu'il relève les *panneaux* nécessaires pour tailler sa pierre.

Les charpentiers donnent à leur épure le nom d'*ételon*; ils ne peuvent s'en passer s'ils veulent travailler avec précision. Pour établir un ételon, ils placent dans les chantiers, non dans toute leur étendue, mais seulement selon la configuration grossière de leur charpente, des planches de niveau sur lesquelles ils tracent de grandeur d'exécution leur charpente avec des cordeaux fins blanchis à la craie. Avec ce tracé, les ouvriers peuvent relever facilement les grosseurs et la forme des pièces, puis les assembler au-dessus de l'ételon sur des chantiers ou pièces de bois, de manière à ce qu'elles coïncident bien avec lui, ce qui se vérifie avec le plomb, l'équerre, la sauterelle, etc. C'est ordinairement le gâcheur (maître compagnon charpentier) qui trace les épures, dans les ateliers, d'après un plan qu'on lui donne. Lorsque la charpente est compliquée, il les trace sous la direction d'un architecte ou d'un ingénieur.

Pour les constructions navales, on a des salles immenses construites exprès, où, sur un plancher fort uni, se tracent les épures d'après lesquelles on relève les *gabaris*.

ANT. D.

**ÉQUARRISSAGE**. Ce mot a deux significations essentiellement différentes. La première signification du verbe *équarrir* est celle de tailler à angles droits, ce qui fait voir que sa racine est le mot *quart*, *carré*. On équarrit ainsi une poutre, une pierre; équarrir une glace, c'est aussi la rendre carrée en se servant du diamant et des pinces. On dit qu'une

pièce de bois a tel nombre de *pouces d'équarrissage*, pour indiquer sa dimension en tous sens. Lorsqu'elle en a au moins six, elle est appelée *bois d'équarrissage*. L'équarrissage, dans cette signification, est donc l'état d'une matière équarrie, et l'action d'équarrir est ce qu'on nomme *l'équarrissement*.

Mais le mot *équarrissage*, pris dans sa seconde acception, est l'action d'écorcher les bêtes de somme ou de trait : c'est de celle-ci qu'on doit s'occuper ici. S.

Cette industrie, qui consiste dans l'abatage et le dépècement des chevaux, ânes, chiens, chats, etc., prend dans les grandes villes, et particulièrement à Paris, une importance qui explique comment on en traite ici. C'est Parent-Duchatelet, auquel est emprunté ce qui va suivre, qui le premier a donné sur ce sujet des détails véritablement curieux.

L'équarrissage s'exerce dans des locaux particuliers, ordinairement éloignés des habitations, à raison des émanations incommodes et insalubres qui s'en exhalent. Là sont conduits encore vivants, ou transportés après leur mort, les chevaux ou autres animaux domestiques hors de service. Jadis les chantiers d'équarrissage, appelés *escorcherie aux chevaux*, étaient situés, l'un sur le bord de la rivière derrière le castel du Louvre (en 1404), l'autre près du grand pont, actuellement le pont au Change (en 1416). Les équarrisseurs s'appelaient alors *escorcheurs et tueurs de bêtes*; ils eurent à quelques époques un privilège qui fut anéanti depuis, mais auquel succédèrent des règlements de police fort sévères, tendant à réprimer des abus de plus d'un genre. Plusieurs fois des individus cherchèrent à monopoliser une industrie dont le public ne soupçonnait pas les énormes produits, et dans ces derniers temps encore, à Paris, le principe de liberté qui nous régit a fait rejeter les offres très avantageuses d'une compagnie qui proposait, moyennant un privilège, de fonder un établissement d'équarrissage qui aurait été extrêmement avantageux sous les rapports de la salubrité et de la bonne exploitation des produits, et qui aurait été analogue aux abattoirs (*voy. ce mot*).

Dans l'état actuel des choses, l'équar-

rissage se pratique ainsi qu'il suit. Les chevaux amenés vivants à l'enclos y sont abattus, soit au moyen d'un coup de masse assené sur le sommet de la tête, soit par un coup de couteau qui, donné au haut de la poitrine, va ouvrir les gros vaisseaux à leur sortie du cœur. L'animal est alors dépouillé de sa peau; puis les intestins sont extraits, ouverts et vidés, les chairs séparées des os, la graisse recueillie, et les parties cornées et cartilagineuses mises de côté avec une exactitude et une célérité inconcevables. Tout est utilisé : la peau pour la tannerie; le crin pour la fabrication des étoffes, des cordes ou des sièges et des lits; la viande fraîche et saine pour la nourriture des chiens, et même, cela est à peu près certain, pour celle des hommes; les intestins pour la fabrication des cordes à boyaux; l'huile pour l'éclairage et les manufactures; les sabots pour la colle forte; les os, dont l'emploi dans l'industrie est immense, pour la tabletterie, la fabrication du noir animal. On en recueille jusqu'aux moindres parcelles, tandis qu'autrefois on les brûlait, ne sachant comment s'en débarrasser. Qu'on ajoute à cela le sang, si usité dans les raffineries de sucre, les vieux clous, les vieux fers, et enfin les débris et rognures de tout genre au moyen desquels on se procure les asticots (vers blancs si nécessaires aux pêcheurs et dont les volailles s'engraissent si bien), enfin les derniers résidus qui servent comme engrais, et l'on aura une idée encore imparfaite de la puissance créatrice de l'industrie, qui, comme la nature elle-même, sait faire tourner au profit de l'homme jusqu'aux choses les plus immondes. Le nombre des chevaux équarris chaque année à Paris dépasse 16,000, et chaque cheval, qui coûte à l'équarrisseur une somme de 15 à 20 francs au plus, lui représente, lorsqu'il est travaillé, une valeur de plus de 60 francs.

C'est un triste spectacle de voir dans Paris la charrette de l'équarrisseur, un ou deux chevaux morts suivis de quelques autres, mais si faibles, si décharnés qu'ils peuvent à peine la suivre. C'en est un plus triste encore que celui d'un enclos d'équarrissage, lieu d'infecte puanteur, où ces malheureux animaux, exté-

nués par la faim et la souffrance, attendent la mort. On y voit des hommes et des femmes occupés à dépouiller les chevaux morts, à en extraire la graisse et les autres produits, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que le squelette, lequel est attaché à la queue de celui qu'on va abattre, et traîné par lui à l'endroit où gisent toutes ces carcasses.

On a peine à se faire une idée de l'adresse et de la célérité avec laquelle se font les nombreuses opérations nécessitées par l'équarrissage. De même on est étonné, malgré l'épouvantable fétidité que répandent tant de matières animales en décomposition, de la santé florissante de tous les habitants de ces établissements et des ouvriers qui y sont employés. Pour ces individus, ils semblent n'être en aucune façon incommodés de la mauvaise odeur et croient au contraire qu'elle leur est salutaire. Ils n'ont d'ailleurs aucune répugnance à manger de la chair de cheval, et peut-être y aurait-il utilité à ce que la vente de cette chair fût autorisée avec les précautions convenables, puisque ce serait un moyen d'offrir aux pauvres un aliment sain, économique et substantiel, qu'un préjugé seul peut faire repousser.

L'équarrissage des chiens et des chats se fait plutôt sur des animaux morts; cependant les chiffonniers de Paris attrapent ceux de ces animaux qu'ils peuvent saisir et qu'ils pendent pour les faire mourir. Les peaux sont vendues aux fourreurs, de même que celles des innombrables rats qui habitent les enclos d'équarrissage où ils trouvent abondamment à se nourrir. Les boyaudiers achètent les intestins; la chair, surtout celle des chats, figure souvent sous le nom de lapin, enfin les autres parties, os, graisse, etc., sont utilisées comme il a été dit plus haut.

L'état actuel des enclos d'équarrissage appelle une organisation: elle aurait pour résultat un assainissement complet des localités qu'occupent les équarrisseurs, en même temps qu'une augmentation dans la quantité de produits utiles, lesquels se sont accrus d'une manière surprenante, à mesure que la science est venue éclairer l'industrie et lui prouver que dans une civilisation réelle rien ne doit être rejeté ni perdu.

F. R.

**ÉQUATEUR**, du latin *aequator*, formé d'*aequare*, évaluer.

En astronomie et en géographie, c'est le grand cercle de la sphère qui la coupe en deux parties égales perpendiculairement à son axe. Il a pour pôles les pôles du monde dont il est également éloigné.

On pourrait croire que son nom vient de cette propriété de couper la sphère en deux parties égales; mais elle est commune à tous les méridiens et même à l'écliptique, qui le coupent lui-même également aussi (*voy.* MÉRIDIDIENS, ÉCLIPTIQUE). On le nomme ainsi parce que les jours sont égaux aux nuits quand le soleil décrit ce cercle, ou plutôt lorsque la terre présente les points de ce cercle au soleil dans son mouvement diurne. C'est ce qu'on appelle les équinoxes, qui se présentent deux fois l'an, par suite du mouvement annuel et de l'inclinaison de l'écliptique. L'équinoxe de printemps marque le commencement de cette saison, comme l'équinoxe d'automne indique l'arrivée de cette dernière. *Voy.* ÉQUINOXE, SOLSTICE.

Lorsqu'on trace l'équateur sur les cartes géographiques, on l'appelle *ligne équinoxiale* ou simplement *la ligne*. Les marins l'appellent aussi *la ligne*, et le passage sous cette ligne donne lieu à un amusement pour l'équipage des navires, lequel se compose de cérémonies grotesques que l'on pourrait appeler le carnaval marin et dont il a été parlé au mot BAPTÊME ÉQUATORIAL OU TROPICAL. On le renouvelle volontiers au passage des tropiques.

**ÉQUATEUR MAGNÉTIQUE**. On sait que l'aiguille aimantée a deux propensions, dont l'une s'appelle *déclinaison* (*voy.*) et qui consiste en ce qu'au lieu de se diriger constamment dans le plan du méridien ou vers un point fixe quelconque, elle dérive vers l'est ou vers l'ouest d'une manière irrégulière et capricieuse par l'influence de causes encore inconnues. L'autre, que l'on nomme *inclinaison* (*voy.*), consiste en ce que l'aiguille, mise en équilibre, le perd selon les lieux où on la transporte, et se penche plus ou moins vers l'horizon. *Voy.* AIGUILLE AIMANTÉE, BOUSSOLE, MAGNÉTISME TERRESTRE.

Or, on appelle *équateur magnétique*

une courbe qui passe par les différents points où l'inclinaison est nulle, c'est-à-dire où l'aiguille reprend la position horizontale qu'elle avait pu perdre.

On peut considérer cette courbe comme un grand cercle qui couperait l'équateur terrestre en deux points qui sont à peu près opposés. Du reste elle n'est pas régulière, et les observations ne sont encore ni assez multipliées ni assez précises pour la déterminer d'une manière certaine.

C<sup>te</sup> M. DE V.

**ÉQUATEUR** (RÉPUBLIQUE DE L'), en espagnol *Ecuador*. Cet état dans l'Amérique méridionale a été nommé ainsi à cause de sa situation sous la ligne équinoxiale, entre les républiques du Pérou et de la Nouvelle-Grenade. Au nord elle ne s'étend qu'à environ 3° de l'équateur; mais au sud ses limites s'éloignent de 6 degrés de la ligne équinoxiale. Le grand Océan la borde à l'ouest, mais il n'y a pas de ports commodes, et l'on est obligé de se servir de celui de Guyaquil, comme étant le plus proche. Les Andes du Pérou hérissent ce pays de pics très élevés dont une partie a été volcanisée; il en descend des rivières considérables qui se rendent, du côté de l'est, au fleuve des Amazones. Des vallées magnifiques existent aux pieds de ces montagnes prodigieuses : celle de Quito est renommée pour sa beauté et sa grande fertilité; située à l'est du volcan de Pichinca, elle occupe elle-même une élévation considérable. Parmi les pics de la chaîne de l'Équateur, on signale encore le Cayambé, l'Ilinissa, l'Antisana, le volcan de Cotopaxi. Toutes les productions équatoriales viennent en abondance en ce beau pays, qui a aussi les flancs de ses montagnes couverts de superbes forêts. Le maïs, la cochenille, le cacao, la soie, le coton, voilà quelques-unes de ses principales productions. En raison de son sol montagneux, le pays est moins peuplé que son étendue ne le ferait supposer. Toute la république n'a pas 500,000 âmes, sur 8,700 milles car. géogr.; c'est une des plus petites républiques de l'Amérique.

Dans les premiers temps de l'indépendance des anciennes colonies espagnoles, l'Équateur formait un département de la Colombie; mais étant séparés par les mon-

tagnes du reste de cette république, les habitants de l'Équateur montrèrent peu de sympathie pour leurs alliés, et finirent par s'en séparer pour former un état indépendant\*. Cependant, si l'un de ses deux voisins acquiert de la force, l'indépendance de l'Équateur pourra être facilement compromise.

La république consiste en sept provinces, dont les principales sont celles de Pichinca, Chimborazo et Imbabura. Quito est la capitale du pays et le siège du congrès législatif. Les autres villes importantes sont : *la Tacunga*, que les éruptions du Cotopaxi menacent de détruire; *Ibarra* et *Otavalo*, enfin *Esmeraldas*, qui exporte l'excellent cacao de son territoire. Depuis la formation de la république, les villes font quelques efforts pour se mettre au niveau d'autres peuples libres pour la culture des arts, des sciences et des lettres.

D-G.

**ÉQUATION** ( du latin *æquare*, éga-ler ). En algèbre, on appelle de ce nom l'expression d'une même quantité présentée sous deux aspects différents, sous deux dénominations différentes; de sorte que l'on peut définir l'équation un rapport d'égalité entre deux quantités de dénominations différentes. Les deux expressions de cette quantité s'appellent les *membres* de l'équation; on les sépare au moyen de ce signe = qui signifie égal à... Les différentes quantités ou parties qui composent chacun des membres de l'équation s'appellent *termes d'une équation*; ils sont joints par le signe + qui veut dire *plus*, ou par celui-ci — qui signifie *moins*. Ainsi,  $a + b - c = d$  est une équation qui indique que la quantité  $a$ , plus la quantité  $b$ , moins une autre  $c$ , est égale à la quantité  $d$ . Ici le premier membre de l'équation a trois termes, le second n'en a qu'un.

L'objet d'une équation est de trouver une ou plusieurs quantités inconnues au moyen des opérations que l'on fait subir aux quantités connues. Toutes ces opérations tendent à dégager l'inconnue ou les inconnues, c'est-à-dire à faire en

(\*) Cette séparation eut lieu en 1831; les limites entre l'Équateur et la Nouvelle-Grenade, autre démembrement de la Colombie (voy.), furent réglées par le traité de Pasto, conclu en 1832. S.

sorte que les quantités connues finissent par se trouver réunies dans un des membres, et les quantités inconnues dans l'autre.

On a contracté l'habitude de représenter les quantités connues par les premières lettres de l'alphabet, et les inconnues par les dernières.

Supposons donc ce problème fort simple : trouver un nombre dont le quadruple, ajouté à 3, soit de la même valeur que le triple ajouté à 12.

En représentant ce nombre inconnu par  $x$ , on traduira la question par cette équation :  $4x+3=3x+12$ .

On sait qu'en ajoutant ou en retranchant des parties égales à des quantités égales, leur rapport ne change pas; or en réfléchissant un peu, on remarquera facilement que si l'on retranche  $3x$  dans chacun des membres, le résultat sera le même et l'on aura cette nouvelle équation :  $1x$  ou  $x+3=12$ ; mais si l'on retranche encore 3 dans chaque membre, le rapport ne sera pas davantage rompu, et l'on aura  $x=12-3$  ou  $x=9$ , et ce nombre doit satisfaire aux conditions proposées.

Les opérations sont ordinairement plus multipliées et plus difficiles; elles se compliquent de multiplications, que l'on indique par ce signe  $\times$ , et de divisions, que l'on marque par un trait entre les quantités à diviser  $\frac{a}{b}$ . Ainsi :  $a+b-c=3x \times \frac{d+e}{f-h}$  signifie qu'une certaine quantité, plus une autre, moins une troisième, égale une quantité inconnue répétée trois fois, multipliée par une quantité augmentée d'une seconde, mais divisée par le résultat d'une soustraction.

Pour arriver à dégager l'inconnue, il faut suivre certaines règles établies par le raisonnement et qui se rapportent à la transposition des termes d'une équation, et au dégagement des quantités inconnues. Voy. ÉLIMINATION.

On appelle *racine* d'une équation la valeur de la quantité inconnue de l'équation.

Les équations se divisent en équations simples, carrées, cubiques, etc., selon le degré de puissance auquel l'inconnue se trouve portée.

L'équation *simple* ou *du premier degré* est celle où l'inconnue est à la première puissance; on la nomme aussi *linéaire*.

L'équation *carrée* ou *du second degré* est celle où l'inconnue est élevée à la seconde puissance, ou, comme on dit encore, où l'inconnue est de deux dimensions.

L'équation *cubique* ou *du troisième degré* est celle où l'inconnue est élevée à la troisième puissance, ou bien est de trois dimensions.

On appelle *biquadratique* l'équation *du quatrième degré*, et *sursolide* celle *du cinquième degré*. Voy. PUISSANCE.

On distingue encore les équations *différentielles* et les équations *exponentielles*. Voy. CALCULS DIFFÉRENTIEL et EXPONENTIEL.

On a inventé une machine qui sert à trouver les racines de toutes les équations quelles qu'elles soient: on l'appelle *constructeur universel d'équations*.

En astronomie, on distingue les équations *empiriques* et les équations *séculaires*.

Enfin, on appelle *équation du temps* la différence entre le temps calculé sur le cours réel du soleil et le temps calculé sur un chronomètre exact. Voy. TEMPS VRAI ET TEMPS MOYEN, CHRONOMÈTRE. C<sup>te</sup> M. DE V.

**ÉQUERRE**, instrument de mathématiques employé généralement pour mener des perpendiculaires à des droites données. Il se compose d'une petite planche à faces parallèles, coupée en forme de triangle rectangle, percée à son milieu d'un petit trou destiné à recevoir le pouce de la personne qui veut s'en servir. Pour donner une idée tout-à-fait exacte d'une équerre, il suffit de dire qu'elle représente un prisme droit ayant pour base un triangle rectangle, et tel que la distance entre ses bases est ordinairement de un à quatre millimètres.

Pour mener une perpendiculaire à une ligne donnée avec cet instrument, il suffit de faire coïncider un des côtés adjacents à l'angle droit d'une des bases avec la ligne donnée; l'autre côté adjacent se trouve, d'après la construction même de l'équerre, perpendiculaire à la

ligne donnée, de sorte qu'en faisant glisser une pointe ou un crayon sur ce second côté, on trace une perpendiculaire à la ligne donnée.

L'équerre peut aussi servir à mener des parallèles à une ligne donnée; pour cela, il faut se servir d'une règle. Après avoir fait coïncider un des côtés de l'équerre avec la ligne donnée, on applique la règle sur l'hypothénuse de l'équerre, et l'on fait glisser l'équerre sur la règle qui doit rester fixe. Quelle que soit la position que vienne occuper l'équerre, il est clair que chacun de ses côtés doit toujours rester parallèle à lui-même, et, par conséquent, l'un d'eux demeurer constamment parallèle à la ligne donnée.

L'équerre peut être en bois ou en métal; celle dont on se sert communément dans les métiers est composée de deux règles assemblées à tenons et à mortaises, ou tout autrement. L'équerre à *chapeau* est celle dont l'une des règles déborde l'autre en épaisseur des deux côtés. On peut joindre à l'équerre l'*onglet* ou l'angle à 45 degrés. A-É.

**EQUES**, peuple du Latium qui habitait dans les montagnes à l'est de Rome. Les Eques jouissaient d'une grande réputation de justice qui leur valut, selon quelques auteurs, les noms d'*Æqui* ou *Æquicoli*, qui veut dire justes. Ce fut d'eux que Numa Pompilius emprunta le droit fécial, qui consistait à ne jamais porter la guerre contre un peuple sans la déclarer préalablement par le ministère d'un héraut qu'on appelait fécial (*voy. ce mot*). Les Eques furent en même temps une nation très belliqueuse et soutinrent une lutte de plus de deux siècles contre les Romains avant d'être entièrement domptés. Leurs villes principales étaient *Præneste* (aujourd'hui Palestrine), *Car-seoli* (Arsoli), *Treba* (Trevi), et plusieurs autres dont il ne reste plus de trace. C'est de Trevi que part le magnifique aqueduc qui, depuis dix-huit siècles, conduit à Rome la plus pure et la plus abondante de ses eaux.—Le pays des Eques est un des plus pittoresques de l'Italie; il est traversé dans toute sa longueur par l'*Anio* (aujourd'hui Teverone), qui forme les belles cascades de Tivoli. Ses montagnes sont célèbres pour avoir été le

berceau de l'ordre de saint Benoît (*voy.*). Ce fut dans une caverne, au centre du pays des Eques, que ce patriarche des moines d'Occident commença sa vie d'austérités, vers la fin du v<sup>e</sup> siècle. On y bâtit ensuite un monastère, près duquel s'élève maintenant la ville de Subiaco, visitée souvent par les pèlerins et par les amateurs de la belle nature. C. P. A.

**ÉQUESTRE (ORDRE)**. Ce mot, dérivé du latin *equus*, sert à indiquer un rapport de l'homme avec le cheval. Une statue est *pédestre* lorsqu'elle nous représente une figure d'homme en pied; si cet homme est monté à cheval, la statue est appelée *équestre*. Dans un sens particulier, ce mot est l'adjectif du substantif *chevalier*, en latin *eques*. Les chevaliers romains, dont il va être parlé, formaient sous la dénomination d'*ordre équestre* la seconde classe des citoyens de Rome. La même dénomination s'appliquait en Pologne, et s'applique encore maintenant dans différents pays d'États, à la noblesse de second ordre, aux nobles qui n'étaient pas sénateurs, ou qui ne sont ni magnats, ni princes, comtes ou barons. Le siège des États féodaux s'appelle encore aujourd'hui *Ritterhaus* (*domus ord. equestris*) dans plusieurs pays du Nord, et dans plusieurs provinces, comme par exemple la Livonie, l'Esthonie, etc. S.

**ORDRE ÉQUESTRE CHEZ LES ROMAINS**. Il faut bien distinguer l'ordre équestre, tel qu'il fut constitué au v<sup>e</sup> siècle de Rome, de ce qu'il était par la constitution de Servius Tullius, et surtout des anciennes centuries de chevaliers appelées les six suffrages (*sex suffragia*), qu'avait organisées le premier Tarquin. Dans l'origine, les chevaliers ne composaient point un ordre à part: ils étaient purement patriciens, et comptaient dans les trois tribus primitives, savoir: les *Ramnenses*, les *Titicenses* ou tribus *majorum gentium*, puis les *Luceres* qu'on appelait *minorum gentium*, parce qu'ils étaient de qualité inférieure, et que, postérieurement admis, ils jouissaient de moindres droits. Chaque tribu fournissait une centurie d'*equites*. Quelques auteurs leur donnent le titre de *celerés*. M. Hüllmann prétend que ces chevaliers, qui formaient

le noyau de l'armée, combattaient sur des chars; nous ne le suivrons pas dans la dissertation qu'il consacre à cet objet. On voit aussi par Pline que l'ancien nom des chevaliers était *Trossuli*. Niebuhr, qui les regarde comme des cavaliers, a fait, sur l'organisation de l'ordre équestre, de profondes recherches. Il prouve qu'avant Servius Tullius les chevaliers n'étaient soumis à la condition d'aucun cens. Déjà Tarquin avait doublé le nombre des centuries : Servius les admit telles qu'elles étaient, puis il créa douze autres centuries de chevaliers, qu'il prit parmi les plébéiens les plus considérés et les plus riches. Ceux-ci s'équipaient à leurs frais, tandis que l'état donnait un cheval aux autres et une pension pour son entretien. Niebuhr est toutefois d'avis que le cens, la fortune de ces premiers chevaliers plébéiens, ne fut pas sur-le-champ porté à un million, car la différence lui paraît trop grande entre cette détermination et le cens de la première classe, qui n'était que de cent mille as. Expliquant ensuite le célèbre passage de la *République* de Cicéron sur les centuries de Servius, il compte les dix-huit centuries de chevaliers en dehors de la première classe. M. Hüllmann, dans un chapitre où il s'occupe beaucoup plus de l'organisation militaire que de la constitution politique, estime qu'en y comprenant les *flexumines* ou conducteurs de chars, il y avait trois cents combattants par tribu, ou neuf cents pour les trois, et ce fut ce nombre que doubla Tarquin. Ces idées sont beaucoup trop absolues et ne reposent d'ailleurs que sur une hypothèse. Il ne faut voir dans ces premiers chevaliers qu'une désignation des patriciens, et dans ceux de la création de Servius qu'un contre-poids donné par ce roi à la démocratie, puisqu'il ajouta à l'aristocratie de naissance, au patriciat ancien, une sorte de noblesse intermédiaire, reposant sur la fortune, une *timocratie*. Il voulait que la première classe de plébéiens, composée de citoyens aisés, pût, à l'aide des six suffrages et des douze nouvelles centuries, l'emporter toujours sur la multitude; pensée qui se trouve formellement exprimée dans ces paroles de Ci-

céron : *ne plurimum valeant plurimi*.

Dans la suite, on obligea au service à cheval tous ceux dont la fortune atteignit le cens équestre, et, s'il en faut croire Denys d'Halicarnasse, dès l'an 260 on éleva 400 Romains à la fois au rang de chevaliers. Les accroissements de la fortune multipliant les affaires, il se trouva dans cet ordre beaucoup de fermiers des deniers publics; ils furent capitalistes, banquiers, fournisseurs, entrepreneurs. Les *sex suffragia*, les anciennes centuries patriciennes, se perdirent entièrement, et, du temps d'Auguste, il n'y avait plus que cinquante familles patriciennes dans l'ordre équestre.

Il règne beaucoup d'obscurité sur la dégénération de l'ancienne institution des chevaliers : selon Tite-Live, ils votaient les premiers, mais il est bien certain que, dès la seconde guerre punique, cet avantage était dévolu, par le sort, à une centurie de tribu. D'ailleurs l'organisation de la légion, telle que la donne Polybe pour cette époque, fait voir assez que la constitution politique était complètement changée. Après la prérogative, les autres étaient *jure vocatæ*. Niebuhr établit qu'au iv<sup>e</sup> siècle, et notamment aux comices des tribuns militaires, en 359, les douze centuries votaient dans la première classe, et les six suffrages après cette classe. Il met dans la première toutes les centuries rurales, et les autres *postremo vocatæ*, les inférieures, sont les centuries urbaines. Le cens des chevaliers était alors porté à un million d'as, et la nation entière divisée en deux classes seulement. Le savant allemand admet que ces grands changements furent opérés sous la censure de Fabius et Décius, vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle. Voy. CENSEURS ROMAINS et CENTURIES. P.G-Y.

**ÉQUILIBRE**, égalité entre deux ou plusieurs puissances, deux ou plusieurs forces que l'on compare, et qui, dans le cas le plus simple, agissent opposées l'une à l'autre. Une balance est *en équilibre* quand les bras du levier sont dans un même plan parfaitement horizontal. C'est de là que le mot *équilibre* est dérivé, étant composé de *æquus*, égal, et *libra*, balance. Voy. BALANCE.

L'équilibre est *stable* ou *instable* : sta-

ble, quand le centre de gravité est au-dessous de l'axe vrai ou supposé qui traverse le corps ; instable, quand il est au-dessus.

On fait en mécanique et en physique deux grandes distinctions d'équilibre, suivant qu'on l'observe dans les solides ou dans les liquides : la statique (*voy.*) traite de l'équilibre des solides, l'hydrostatique (*voy.*) de l'équilibre des liquides.

L'équilibre peut toujours avoir lieu lorsque deux ou plusieurs forces égales ou inégales s'exercent sur un point matériel ou sur une masse solide, non plus dans le cas d'opposition directe, mais parallèlement ou en faisant entre elles un certain angle. Il s'agit alors de réduire toutes ces forces en une seule appelée *résultante*, et de supposer que de l'autre côté du point d'application de cette résultante il existe une autre force qui lui est égale et qui agit en sens contraire. Dans la théorie de l'action des forces, on a coutume de les représenter par des lignes, pour en rendre la démonstration plus facile.

Tous les corps qui nous paraissent en repos ne sont réellement que des corps en équilibre, parce qu'ils sont toujours soumis à l'action de plusieurs forces qui se détruisent mutuellement. Ainsi les corps à la surface de la terre sont en équilibre, étant soumis, d'une part, à l'action de la pesanteur qui s'exerce pour les rapprocher du centre du globe, et d'autre part, à l'action de la force centrifuge qui tend à les éloigner et à les rejeter en dehors de sa sphère d'activité.

L'équilibre existe aussi pour les liquides. Ces corps, quoique compressibles, ne l'étant que très peu, même lorsqu'ils sont soumis à des pressions considérables, on peut les considérer comme étant absolument incompressibles. Aussi admet-on dans la recherche des lois de l'équilibre des corps liquides : 1° qu'ils sont incompressibles ; 2° que leurs molécules sont douées d'une mobilité parfaite ; 3° qu'ils communiquent dans tous les sens la pression qu'on exerce en un point quelconque de leur surface.

Parmi les nombreuses expériences qui servent à démontrer l'existence de l'équilibre pour les liquides, la plus simple

consiste à verser dans des tubes communiquant par un canal horizontal, les tubes étant verticaux, un liquide quelconque. On le voit s'élever au même niveau dans les deux branches. Mais si d'un côté on mettait un liquide dont la densité fût différente de celle du liquide de l'autre branche, l'équilibre ne serait rétabli que quand les deux colonnes, de hauteur inégale dans ce cas, seraient suffisantes pour se soutenir l'une l'autre. C'est ainsi qu'en mettant dans les tubes de l'eau et du mercure, d'un côté la colonne d'eau est treize fois et demie plus haute que celle du mercure, parce que la densité du mercure est treize fois et demie plus grande que celle de l'eau. En général, voici quelle est la loi de l'équilibre des liquides : *Les hauteurs des colonnes des liquides, dans des vases communiquant, sont en raison inverse des densités de ces liquides.*

L'équilibre se produit également pour les corps solides plongeant dans un liquide, aux conditions suivantes : 1° il faut, pour que l'équilibre ait lieu, que le poids de la quantité de liquide déplacé soit égal au poids du corps qui plonge ; 2° que le centre de gravité du corps et celui du liquide déplacé se trouvent sur la même verticale, et pour que l'équilibre soit stable il faut en outre que le centre de gravité du corps soit le plus bas possible.

Les gaz ou fluides élastiques tendent aussi à se mettre en rapport d'équilibre entre eux et avec les autres corps : la théorie du baromètre (*voy.*) est fondée sur ce principe.

Tous les corps, solides ou fluides, peuvent se faire équilibre. Un corps échauffé tend à se mettre en équilibre de chaleur avec les corps qui l'environnent ; il y a équilibre par l'électricité, équilibre par le magnétisme. L'équilibre se retrouve encore partout dans l'économie animale. Enfin, tout dans la nature tend à se faire équilibre. V. S.

**ÉQUILIBRE POLITIQUE.** Dans les rapports qui existent entre les puissances, dans leur attitude respective, on a dès longtemps cherché à saisir un principe d'ordre et d'unité, quelque fait réel qui servît de régulateur, et qui fût en

même temps capable d'arrêter les écarts de l'ambition.

Ce principe, entrevu déjà par Polybe, est suffisamment expliqué par ce peu de mots : *Ne cujusquam principatus à vicinis sinatur in tantum crescere, hostibus illius oppressis, ut pro libitu postea dominari in omnes possit.* Plus tard, ce même principe, toujours soupçonné, désiré par ceux qui souffraient des abus de la puissance, a été enfin saisi et combiné par le génie profond de Guillaume III. Depuis, nous le trouvons invoqué dans toutes les négociations, sous les noms de *balance européenne*, *d'équilibre du pouvoir*, et il est devenu partie intégrante du droit international (*voy.*), comme étant fondé sur le droit de propre conservation.

En effet, l'existence et l'indépendance des états exigent qu'aucune puissance ne se développe hors de toute proportion avec les autres; car du moment qu'il lui sera permis d'accomplir tous ses desseins, son ambition n'aura d'autre frein que celui de ses intérêts, et c'est elle seule qui en fait le calcul. Il faut donc que la puissance, s'opposant à la puissance, empêche une pareille force de s'étendre; il faut qu'elle soit arrêtée dans sa course, ou qu'elle soit prévenue, comprimée par une opposition vigoureuse, ou par la crainte de rencontrer tôt ou tard une résistance dont elle ne pourrait triompher.

Un semblable résultat ne peut être obtenu que par l'action combinée des forces des autres états, qui servent de contre-poids à la force menaçante. Ce n'est pas que l'on prétende jamais établir l'équilibre dans le sens propre du mot : les inégalités de forces, de moyens et de ressources subsisteront toujours et renaitront des efforts même que l'on fera pour les détruire. Mais en formant, selon les occurrences, contre toutes les puissances qui prétendraient ou marcheraient à la domination, une masse de forces imposantes, on peut et l'on doit empêcher l'excès d'une prépondérance quelconque.

Cependant des publicistes distingués, tels que Schmettow et Klüber, ont contesté que cet équilibre soit fondé dans le

droit des gens, comme un principe absolu et sans que des conventions publiques l'aient établi. Contrairement à cette opinion, nous ferons observer que chaque puissance est autorisée à s'opposer à toute démarche injuste d'une autre puissance dont le but est de s'arroger le privilège exclusif de la domination; et comme on ne peut refuser à une nation le droit de suivre ses propres lumières sur la question de la justice ou de l'injustice des démarches ou entreprises d'une autre nation, il est évidemment impossible de trouver des règles pour juger la nature de ces démarches. Ce serait d'ailleurs trop restreindre le sens du mot équilibre que de le borner à la seule opposition contre un nouvel agrandissement d'une puissance déjà redoutable : il doit également embrasser le soin d'empêcher le rabaissement d'une puissance destinée à servir de contre-poids. Et pour ne citer qu'un exemple, n'était-il pas en effet aussi essentiel, pour la sûreté des autres nations, de s'opposer au démembrement de l'Autriche, après la mort de Charles VII, que de s'opposer à la réunion, dans la personne du même prince, des deux couronnes de France et d'Espagne?

Ajoutons encore, pour plus de précision, que le véritable but du système de l'équilibre est seulement d'empêcher toute suprématie qui pourrait contraindre les autres souverains à agir contre leur volonté et en sens inverse de l'intérêt manifeste de leurs peuples. On n'a jamais voulu produire en Europe une inertie absolue, ni empêcher de petits états de s'élever au rang de puissances de moyen ordre, ni priver ces dernières de se placer au premier rang par des voies légitimes, fût-ce même par la guerre ou la conquête, et par conséquent mettre obstacle à la création de nouvelles puissances; mais on a cru nécessaire de s'opposer efficacement à toute supériorité qui menacerait la tranquillité commune.

Ainsi, lorsqu'entre des puissances voisines ou occupant une même partie du globe, les forces disproportionnées que l'une d'elles voudrait acquérir seraient incompatibles avec l'indépendance des autres et les menacerait d'asservissement,

la loi naturelle semble autoriser ces puissances à veiller au maintien de l'équilibre entre elles, et de s'opposer, dès la première démonstration, soit à l'agrandissement disproportionné de tel état, soit à l'affaiblissement de tel autre.

Il ne faut donc pas être surpris que les cabinets se soient constamment efforcés d'établir ou de conserver un système d'équilibre, soit général, soit relatif à quelques parties de l'Europe, au nord, à l'est ou à l'ouest, en Allemagne, en Italie, sur le continent et sur mer, et enfin qu'un changement porté dans ces divers systèmes ait été regardé comme une raison justificative de guerre.

L'état de guerre, qu'on trouve déjà à l'époque la plus reculée de l'histoire des peuples, changea insensiblement tous les principes, tous les rapports; il enfanta le droit de conquête et la servitude. Chez les vainqueurs, l'ambition s'accrut avec la puissance, la force et les succès; les chefs, enivrés par le sentiment de l'autorité, ne combattirent plus pour la sûreté, pour l'indépendance de la société qu'ils gouvernaient: ils n'employèrent leur autorité, leurs armes, que pour soumettre ce qui était à leur convenance. De là ces conquérants fameux, de là ces grands empires dont l'histoire a conservé le souvenir et dont nous ne connaissons que les débris.

Ces empires se détruisirent successivement les uns par les autres. Lorsque celui de Rome, dont la décadence commença presque avec sa grandeur, se fut dissous avec un terrible éclat, le génie d'un grand homme planant sur ce chaos, lui donna une forme, un ensemble; et Charlemagne se trouva roi des trois quarts de l'Europe. Mais lui seul avait le secret de cette organisation; le secret se perdit avec lui.

Si quelque monarque a pu se flatter de renouveler cet exemple, c'est Charles-Quint; mais quoique la fortune semblât avoir accumulé autour de lui tous les moyens d'une domination exclusive, il échoua dans ses projets. Les branches d'Autriche et d'Espagne voulurent les reprendre: elles diminuèrent au lieu de s'agrandir. Cette ambition de Charles-Quint, de Philippe II, son fils, et de l'empe-

reur Ferdinand II, éveilla l'attention des autres souverains; ils comprirent qu'il fallait lui opposer une digue, et ce fut principalement la France qui se chargea du maintien de la balance contre la maison d'Autriche. *Voy. RICHELIEU.*

Toute l'Europe prit part à cette grande querelle, qui n'eut de terme qu'à la paix de Westphalie. Ce traité célèbre, en consolidant la constitution germanique, éleva une barrière contre les autres puissances et fut dès lors regardé comme le pivot de la politique moderne. *Voy. WESTPHALIE (traité de).*

On conçoit facilement que les pertes de la maison d'Autriche ne servirent qu'à entretenir la rivalité qui existait entre elle et la France. Cette rivalité devint plus vive encore par le développement de la puissance de Louis XIV, dont l'ambition suscita une longue suite de guerres, dans lesquelles la plupart des états de l'Europe se liguèrent contre ce monarque. Ainsi, le système de l'équilibre, établi d'abord sous l'influence de la France contre les projets de la maison d'Autriche, fut bientôt tourné contre ses auteurs, et la France, malgré les avantages qu'elle retint à Utrecht, à Rastadt et à Bade (*voy. ces noms*), fut contenue de manière à ne plus inquiéter l'Europe. Elle n'a franchi les bornes qui lui avaient été opposées que vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour acquérir la Lorraine et la Corse.

La paix de 1748 (*voy. AIX-LA-CHAPELLE*) consolida une nouvelle puissance dans le Nord, celle de la Prusse. La Russie, tirée d'une longue enfance, avait déjà pris un rang distingué parmi les nations de l'Europe. L'intervention de ces deux états changea nécessairement tous les rapports politiques. Il fallut donc de nouveaux calculs, il fallut refondre le système de l'équilibre pour établir une nouvelle balance. La France, placée d'un côté, chercha des alliés pour former contre-poids à la Grande-Bretagne placée de l'autre; ces deux puissances étaient les points de ralliement des deux partis. Des événements divers changèrent encore l'ordre de choses qui venait de s'établir. L'alliance inattendue des cours de Versailles et de Vien-

ne, en 1756, et le pacte de famille, en 1761, amenèrent de nouvelles combinaisons; mais rien n'imprima une altération profonde à l'équilibre général, et cette situation se serait maintenue tant que quelque grande nation n'aurait eu aucune de ces longues et violentes convulsions qui, dans leurs ébranlements, changent les arcs-boutants de l'édifice politique.

A dater de la révolution française, il n'y a plus vestige d'équilibre. Cependant Napoléon, à l'apogée de sa puissance, comprenait bien toute la force de ce principe salutaire, et nous verrons, en traitant du système fédératif, comment il espérait affermir son empire et sa dynastie en créant, sur des bases nouvelles, un rapport nouveau entre les forces d'agression et les forces de résistance réciproques des divers corps politiques.

En 1814, il y eut un retour complet aux principes avoués par les maximes d'une saine politique. L'établissement d'une pacification fondée sur une juste répartition des forces entre les puissances devint la règle des grandes transactions de cette mémorable époque, et le préambule du traité de Paris du 30 mai n'exprime d'autre but que le rétablissement en Europe d'un équilibre réel et durable.

C<sup>te</sup> DE G.

**ÉQUILIBRISTE.** On désigne sous ce nom les gens qui savent conserver l'équilibre dans quelque position que leur corps soit placé, en maintenant avec dextérité la verticale de son centre de gravité (*voy.*) sur une base très étroite. C'est encore ainsi qu'on appelle ceux qui, sur les places publiques, jouent avec des poignards, des épées, quelquefois des chaises, des roues, des échelles qu'ils tiennent en équilibre. Les acrobates (*voy.*) sont aussi connus sous le même nom.

La condition essentielle, pour que l'équilibre soit conservé sur la corde qui sert aux acrobates pour leurs exercices, étant que la verticale de leur centre de gravité passe directement par cette corde, ils sont obligés d'user de certains artifices pour la maintenir toujours dans la même direction; car si, dans les divers mouvements qu'ils exécutent et où

leur corps se trouve porté tantôt à droite, tantôt à gauche, en avant, en arrière, ils manqueraient de moyens propres à rétablir l'équilibre lorsqu'il est prêt d'être détruit, la ligne qui part de leur centre de gravité ne passant plus alors par la corde, ils tomberaient infailliblement. Ils ont donc recours à l'usage d'un long bâton appelé *balancier* ou de leurs bras, qu'ils agitent sans cesse dans l'air. Les danseurs peu expérimentés ne s'avancent jamais sans leur balancier, dont les mouvements brusques et rapides attestent leur manque d'habitude dans ce genre d'exercice. Quand leur corps se porte à droite, ils penchent le balancier à gauche; quand leur corps se porte à gauche, ils inclinent le balancier à droite. Il est certaines positions où ils descendent le balancier autant que leurs bras le permettent: c'est qu'alors ils ont besoin que leur centre de gravité soit le plus bas possible; dans d'autres positions, ils l'élèvent de toute la hauteur de leurs bras pour avoir plus de légèreté, plus de souplesse. Dans tous ces différents mouvements, ils cherchent à faire preuve de grande habileté.

Si les danseurs ne se servent plus du balancier, c'est qu'une longue habitude, et peut-être l'étude des différentes positions qu'ils peuvent prendre sur la corde, leur a rendu leurs exercices tellement familiers qu'ils connaissent immédiatement dans quelle position ils doivent se placer pour que l'équilibre soit conservé. Ils se servent de leurs bras. On en voit qui semblent encore négliger ce secours: ceux-là sont solides sur leur plancher étroit et mobile; ils y marchent, courent, sautent, dansent, avec autant d'assurance et d'abandon qu'ils le feraient sur le sol même.

V. S.

**ÉQUILLE**, genre de l'ordre des malacoptérygiens apodes, le dernier, selon Cuvier, de la famille des anguilliformes, qui seule compose cet ordre. Tous les naturalistes l'ont rapproché des murènes, avec lesquelles il a de grands rapports. Les caractères de l'équille consistent dans un corps grêle et allongé, une tête si fortement comprimée qu'elle est plus étroite que le corps, la mâchoire inférieure pointue, plus longue que la supérieure,

les nageoires au nombre de trois, une dorsale fort longue, une caudale fourchue et une anale. C'est à l'aide de leurs mâchoires que les deux espèces de ce genre se creusent dans le sable une retraite qui les met à l'abri de leurs ennemis, et qu'elles y opèrent les fouilles nécessaires à la découverte des vers qui s'y tiennent cachés, et dont elles font leur principale nourriture. Leur taille n'atteint guère que de 8 à 15 pouces de longueur; leur couleur est un gris argentin sur les flancs, et une légère teinte bleuâtre sur le dos. Leur chair est bonne à manger; mais leur principal usage consiste à servir aux pêcheurs d'appâts pour s'emparer de poissons plus précieux. Ces deux espèces, fort communes sur nos côtes, sont l'équille et le lançon, longtemps confondues sous le nom commun d'appât de vase. On les prend facilement à marée basse en remuant le sable à quelques pouces de profondeur; on les y trouve roulées sur elles-mêmes comme des vers. C. L-R.

**ÉQUINOXE** (*nox*, nuit, et *æquus*, égal), égale durée du jour et de la nuit. La terre décrit dans l'espace une ellipse dont le soleil occupe un des foyers, et en même temps elle exécute sur elle-même un mouvement de rotation dont chacun des tours produit un jour complet. L'année se compose de la série des révolutions que la terre peut effectuer autour de son axe pour décrire l'ellipse tout entière. Voy. JOUR et ANNÉE.

Cette ellipse a ses foyers très rapprochés. S'ils se confondaient en un même point, la terre décrirait un grand cercle, et, par suite, serait toujours à la même distance du soleil, de sorte qu'elle en recevrait constamment la même quantité de chaleur. Si, de plus, l'axe de rotation de la terre était normal au plan de son orbite, toutes les saisons et tous les jours se ressembleraient, et, ce qu'il y a de remarquable, la durée du jour serait constamment de 12 heures, comme la durée de la nuit: il y aurait un équinoxe perpétuel. Mais à cause de l'inclinaison de l'axe et à cause de l'ellipse décrite, l'année se compose de deux parties tout-à-fait semblables quant aux positions de la terre et du soleil, c'est-

à-dire que, pendant l'hiver et le printemps, la terre se trouve vis-à-vis du soleil dans les mêmes positions que pendant l'été et l'automne, et l'équinoxe n'a plus lieu que quand le plan de l'équateur passe par le centre du soleil, ce qui correspond au 21 mars, commencement du printemps, et au 23 septembre, commencement de l'automne. Il y a en conséquence deux équinoxes, celui de printemps et celui d'automne. Pendant l'équinoxe, la durée du jour et de la nuit est la même sur toute la surface de la terre; à toute autre époque, la durée est différente sur les différents parallèles. Voy. ÉQUATEUR, ECLIPTIQUE et SOLSTICE. A. E.

**ÉQUINOXIALES (RÉGIONS)**. Ces régions sont celles par lesquelles passe l'équateur ou la ligne équinoxiale, et qui, à cause de leur situation, ont toujours équinoxe (voy.). On étend, en géographie, ces régions jusqu'à 10 et même jusqu'à 15 degrés au nord et au sud de l'équateur. La zone équinoxiale comprend donc le nord de l'Amérique méridionale, le milieu de l'océan Pacifique, les îles Salomon, la Nouvelle-Guinée, les îles Moluques, les îles de la Sonde, le nord de la mer des Indes, l'intérieur de l'Afrique et la Guinée, ou du moins une partie de cette contrée, et le milieu de l'océan Atlantique. Ces régions doivent être les plus chaudes du globe, puisque le soleil y dirige ses rayons presque toujours perpendiculairement. Toutefois, cette chaleur est modifiée par les montagnes, par l'élévation du terrain, par les vents et par toutes les autres causes physiques qui influent sur la température. Ainsi, dans l'Amérique équinoxiale, la hauteur des Cordillères modifie beaucoup la chaleur, et rend même la température délicieuse dans les hautes vallées bien arrosées par les eaux des montagnes. L'Afrique équinoxiale, au contraire, n'offre en grande partie que des plaines immenses et couvertes d'un sable qui réfléchit la chaleur d'un climat brûlant. Dans les îles de la Sonde, les brises de la mer, les vents et les montagnes contribuent à tempérer l'atmosphère pendant une partie de l'année. Au reste, M. de Humboldt ne pense pas que

la température moyenne de la zone équatoriale dépasse 27°7. Comme le climat est en rapport direct avec la végétation, le sol brûlé de l'Afrique équinoxiale a peu de productions, tandis que l'Amérique équinoxiale et une partie des îles étalent une végétation riche et variée. Les aromes, les épices et d'autres productions abondent dans cette zone, qui est riche aussi en métaux. Les pluies sont rares, surtout quand les régions sont dépourvues de hautes montagnes, ou bien elles tombent périodiquement pendant une saison fixe de l'année. Dans l'Océan Pacifique, la zone équinoxiale est remarquable par les courants (*voy.*) qui portent sans cesse les eaux de l'est à l'ouest et qui se font sentir aussi au-delà de la zone, mais avec moins de force.

Par ce qui vient d'être dit, on voit que les *mers équinoxiales* sont celles que traverse l'équateur et que comprend la zone équinoxiale. Il y a donc des eaux ou mers équinoxiales tant dans l'Océan Atlantique que dans l'Océan Pacifique. Ce sont des mers presque sans îles, ayant une chaleur étouffante, mais n'étant pas pour cela à l'abri de violentes tempêtes. Dans la mer des Indes, les moussons (*voy.*) règnent périodiquement et sont accompagnés quelquefois de violents orages. *Voy. TROPIQUES.* D-C.

**ÉQUIPAGE** (marine). Suivant l'acception de ce mot dans le langage ordinaire, l'équipage d'un vaisseau serait précisément ce que l'on est convenu d'appeler son *équipement* (*voy.*), tandis que c'est en réalité l'ensemble de tous les hommes embarqués pour le service d'un vaisseau ou de tout bâtiment naviguant sur la mer.

On est peu d'accord sur l'étymologie d'*équipage* : les uns l'ont trouvée dans les deux mots latins *equum parare*; d'autres lui donnent pour racine *skip*, qui dans les langues du Nord veut dire vaisseau, et qui, par une transformation assez commune dans notre langue, serait devenu *esquip*, puis *équip* (esquif), et ils s'appuient sur ce que les Anglais appellent l'équipage *ship's people* et les Hollandais *scheeps volk* (en allemand *Schiffsvolk*), le peuple ou plutôt les gens du vaisseau. *Voy. ÉQUIPEMENT.*

Quoi qu'il en soit, on ne comprend d'ordinaire sous la désignation d'équipage ni le capitaine, ni les autres officiers de l'état-major, non plus que les passagers. L'équipage proprement dit se compose des diverses classes de matelots, novices (ou apprentis-marins) et mous-ses, des espèces de sous-officiers autrefois appelés *officiers mariners*, et qui sont aujourd'hui, sur les bâtiments de guerre, de véritables sous-officiers, de la *maistrance*, c'est-à-dire des maîtres de manœuvre, de canonnage, de timonnerie, de charpentage, etc., et enfin des surnuméraires, tels que les employés à la distribution et cuisson des subsistances, les domestiques, etc.; ce serait ainsi la plèbe, le bas peuple du vaisseau. Il n'y a là au reste qu'un point d'étiquette; car, en face des dangers et de la mort, qui ne font acception de rangs ni de personnes, le mot équipage reprend sa signification la plus étendue : c'est la population entière du vaisseau. Lorsqu'on nous annonce qu'un vaisseau a fait naufrage et que, faute de secours, tout l'équipage a péri, il est évident que nous devons entendre que nul n'a échappé, une distinction conventionnelle ne pouvant être d'aucune ressource contre la fureur des éléments.

Les bâtiments de mer étant destinés, soit simplement à naviguer, soit à naviguer et à combattre, la force numérique de leurs équipages respectifs doit être réglée, dans le premier cas, sur leur grandeur, d'où résulte le plus ou moins d'effort qu'exige la manœuvre de leurs ancres et de leurs voiles, et de plus, dans le second cas, sur le nombre et le calibre des bouches à feu qui composent leur artillerie. Autrefois la proportion avait été fixée à 10 hommes par canon pour les vaisseaux et frégates, c'est-à-dire pour les bâtiments armés presque en totalité de canons de gros calibre; mais depuis qu'on emploie des batteries entières de caronades et de canons moins lourds que les anciens, quoique de calibre égal ou même supérieur, cette proportion a été réduite. Elle est aujourd'hui d'environ 9 pour les vaisseaux et les frégates des deux premiers rangs, d'environ 8 pour les frégates du troisième rang, d'environ 7 pour les

corvettes à batterie couverte qui, il y a quarante ans, prenaient rang parmi les frégates, d'environ 6 pour les grands brigs, et d'environ 7 pour les bâtiments de guerre plus petits et dont la manœuvre exige un nombre d'hommes supérieur à ce que requiert le service de leurs canons peu nombreux et de faible calibre.

Quant aux navires de commerce, l'usage suivi jusqu'à ces derniers temps a été de régler le nombre de leur équipage à 10 hommes pour 100 tonneaux de jauge légale, 15 pour 200 tonneaux, et ainsi de suite, c'est-à-dire avec une augmentation progressivement moindre par chaque centaine de tonneaux en plus.

On trouvera au mot **MATELOT** divers détails sur les travaux, le régime diététique, l'hygiène, et enfin tout ce qui constitue le genre de vie si anormal d'un équipage à la mer. C'est à l'article **RECRUTEMENT** (marine) que viendra naturellement se placer l'exposé des moyens que l'on a employés autrefois et de ceux qu'on emploie aujourd'hui en France pour fournir des équipages aux bâtiments de l'état. Nous nous bornerons, quant à présent, à faire remarquer que, d'après le système suivi jusque vers la fin de la guerre maritime de la révolution, les équipages manquaient, et devaient nécessairement manquer de l'esprit militaire et de la discipline qui, non moins peut-être que la bravoure, sont indispensables pour obtenir des succès à la guerre.

Napoléon, pour remédier à ce vice capital auquel il attribuait en grande partie nos défaites sur mer, entreprit de militariser la marine. Il créa, en 1808, cinquante bataillons de marins à l'instar de celui que, dans la dernière année du consulat, il avait attaché à sa garde. En 1811, il augmenta le nombre de ces corps, en changea le nom et les appela *équipages de haut-bord* ou *équipages de flottille*, suivant qu'ils étaient destinés à monter des vaisseaux et frégates ou des divisions de bâtiments légers. Il avait commencé à obtenir des résultats très avantageux de cette organisation, lorsque vint presque tout à coup se briser entre ses mains la plus formidable puissance des temps modernes.

Les Bourbons supprimèrent les équi-

pages de haut-bord et de flottille, détruisant ainsi le plus puissant élément de la discipline dans l'armée navale. Mais sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, leurs vieux préjugés durent enfin céder à la puissance irrésistible de la raison et de l'expérience, et, en 1825, de nouveaux corps de marins furent formés sous les noms d'*équipages de ligne*. Cette institution ressuscitée depuis si peu de temps a déjà subi bien des modifications. Quatre ordonnances royales, celles des 2 octobre 1825, 28 mai 1829, 1<sup>er</sup> mars 1832 et 11 octobre 1836, ont l'une basé et les autres refondu successivement l'organisation des équipages de ligne; on peut même dire que les deux dernières les ont complètement détruits; il n'en reste que le nom. Il n'y a plus aujourd'hui d'équipages constitués d'une manière permanente, mais des compagnies isolées, sans lien entre elles, sans chef commun, et que l'on prend arbitrairement en tel ou tel nombre pour former temporairement les équipages des vaisseaux et autres bâtiments de guerre, à mesure qu'on en fait l'armement. Le nom de *corps des équipages de ligne* a été conservé à l'ensemble de ces compagnies, qui prennent rang avec les corps spéciaux de l'armée de terre (l'artillerie et le génie). On ne fera pas sentir ici les graves inconvénients de cette désorganisation : la question si importante de la militarisation des marins sera examinée plus complètement au mot **MARINE**.

Il sera parlé du *maître d'équipage* au mot **MAITRE**. J. T. P.

**ÉQUIPAGES** (art milit.), en latin *impedimenta*. On a généralement dans le monde des idées peu justes sur ce qu'on comprend aux armées sous le nom d'*équipages*, et la plupart du temps on n'applique ce mot qu'aux bagages (*voj.*) des officiers et de la troupe, tandis que les équipages d'une armée sont bien autrement importants. Ils se composent : 1<sup>o</sup> des équipages d'artillerie, qui comprennent les équipages d'artillerie de campagne et de montagne, les équipages de pont, les équipages d'artillerie de siège; 2<sup>o</sup> des équipages du génie; 3<sup>o</sup> des équipages militaires : on entend sous cette dénomination les ambulances et les convois de vi-

vres, d'effets, etc., nécessaires à l'armée; 4° les équipages ou bagages que chaque régiment, chaque fraction de troupes traîne à sa suite; 5° les équipages des quartiers-généraux.

Quelques mots sur la composition de chacun de ces équipages donneront un aperçu des difficultés de toute nature qui entravent constamment la marche et les opérations d'une armée.

Supposons l'armée de 100,000 hommes : son artillerie de campagne, à raison de 2 pièces par 1,000 hommes (c'est la proportion la plus communément suivie), s'élèvera à 200 bouches à feu, dont 36 pièces de 12, 100 de 8, et 64 obusiers de 6 pouces et de 24. On compte par bouche à feu 8 voitures (attûts compris) attelées chacune de 6 chevaux. On aura pour l'équipage de l'artillerie de campagne 1,600 voitures et 9,600 chevaux de trait. Une batterie de montagne de 6 obusiers de 12 exige 90 mulets ou chevaux de bât. Il faudra à cette armée deux équipages de pont d'avant-garde et deux équipages de pont de bateaux de campagne; ces équipages présenteront un total de 164 voitures traînées par 984 chevaux. Un équipage de siège de 100 bouches à feu comporte 348 voitures et 2,250 chevaux de trait, et l'on fait en outre transporter par marché ou réquisition la plus grande partie des munitions. Leur quantité a de quoi effrayer l'imagination la plus active : il ne faut rien moins que 60,000 boulets de 16 et de 24, c'est-à-dire plus d'un million de livres de fer en boulets, puis 10,000 obus, 20 à 30,000 bombes, 2,500 à 3,000 barils de 200 livres de poudre, 200,000 livres de plomb, 250,000 pierres à fusil, etc., etc.

Les équipages du génie sont moins considérables que ceux de l'artillerie; ils se composent d'un petit nombre de voitures, d'outils de toute espèce, et principalement d'outils à pionniers et de quelques caissons de poudre.

Une division complète d'ambulance (*voy.*) pour infanterie est de 5 caissons, contenant ensemble 8,900 pansements. Les convois de vivres et d'effets militaires acquièrent plus ou moins d'importance selon le pays où l'on opère; la

guerre la plus difficile est celle où il faut, comme en Afrique, mener les vivres à la suite de l'armée.

Passons aux bagages proprement dits. On cherche avant d'entrer en campagne à réduire le plus possible les bagages nécessaires à chaque régiment d'infanterie et de cavalerie; mais on a beau faire, plus on avance, plus les embarras augmentent. Il ne fallait d'abord que quelques colliers pour les registres de la comptabilité et pour le modeste avoir des officiers; mais insensiblement le nombre des voitures s'accroît : on ne veut pas laisser aux ambulances quelques braves soldats légèrement blessés; on veut transporter quelques vivres, parce que les distributions se font trop attendre; on veut... que ne veut-on pas encore?... Les prétextes ne manquent pas; les chefs ferment les yeux sur les abus, jusqu'à ce que l'ennemi, par une forte leçon, rappelle chacun à son devoir.

Mais les équipages de la troupe sont bien modestes comparés à ceux des quartiers-généraux. Bornons-nous à citer le règlement, et nous verrons défiler devant nous les équipages du commandant en chef, du chef de l'état-major général, des lieutenants généraux, de l'intendant de l'armée, du trésor et du payeur général, des maréchaux-de-camp, des intendants militaires, du grand-prévôt, des colonels attachés à l'état-major, des sous-intendants et de leurs adjoints, des officiers d'état-major, de gendarmerie; et, à la suite du quartier-général, ceux du médecin, du chirurgien, et du pharmacien en chef, de l'imprimerie de l'armée, des agents de l'administration, de la poste aux lettres, des vivandiers et marchands autorisés. Voilà pour le grand quartier-général; les équipages des quartiers-généraux de division défilent dans un ordre analogue.

Les généraux en chef ont souvent fait justice des bagages inutiles amassés on ne sait comment, et l'on a vu plus d'un auto-da-fé de ces richesses tant bien que mal acquises. Malheureusement l'intérêt particulier prévaut presque toujours; si, pour n'en citer qu'un seul exemple, dans la campagne de Russie, on eût sacrifié quelques-unes de ces innombrables voi-

tures qui suivaient l'armée, au lieu de brûler les équipages de pont à Orcha, on n'aurait pas eu à déplorer les malheurs de la Bérézina. C. A. H.

**ÉQUIPEMENT.** Le mot *équiper* paraît venir du scandinave *skipar*, armer un *skip*, mot qui signifie bateau, vaisseau, en flamand *schip*, en anglais *ship*, en allemand *Schiff*, etc., etc. L'article 36 du *Guidon de la mer* (xvi<sup>e</sup> siècle) contient déjà le mot *équipage*, dont on a traité dans un article précédent. Au moyen-âge, le mot *équiper* était rendu dans les traités de science maritime par *sarciare*, *apparare*, *corredare*; c'est ce qu'aujourd'hui on appelle *armer un navire*, le fournir de tout ce qui lui est nécessaire, en cordages, mâts, vergues, voiles, armes, vivres, hommes, etc. A. J.-L.

Un soldat tout équipé présente à l'esprit l'idée d'un soldat revêtu de son costume et armé de toutes pièces : il semblerait donc que, militairement parlant, le mot *équipement* dût signifier l'ensemble et le complet de la tenue du soldat. Ce n'est pas là le sens que les règlements attachent à ce mot, et l'on distingue dans le modeste bagage du fantassin, comme dans celui du cavalier, le *grand équipement* et le *petit équipement*; mais le soldat, plus vrai dans son langage naïf, appelle son grand équipement *ma buffleterie*, et son petit équipement *mes effets de linge et chaussure*. Il a raison, car son grand équipement se compose de la giberne, du porte-giberne, du baudrier ou du ceinturon de sabre, et de la bretelle du fusil ou du mousqueton. Ses soucis à lui sont d'avoir une giberne bien *asticotée* (polie et luisante) et son *fourniment* (les autres pièces du grand équipement) d'un beau blanc.

Le soldat reçoit, pour faire l'acquisition de son petit équipement, une première mise en argent qui varie selon l'arme à laquelle il appartient; on lui fournit, sur cet argent, des chemises, des souliers, des cols, un havre-sac, un pompon, des épaulettes, des gants, des mouchoirs, etc.

Le restant de la première mise forme le fond de la masse individuelle, et, par suite, le soldat doit s'entretenir de tous les objets de petit équipement au moyen

de cette masse et de 10 centimes par jour qu'on lui alloue. Recevoir 10 centimes par jour, pas davantage, pour la lingère et le cordonnier, et en avoir assez, cela paraîtra étonnant à bien des gens du monde; mais que de soins pour y parvenir! Toutefois le soldat en vient à bout, et jugez combien il doit être fier quand, à la fin du trimestre, son capitaine lui fait payer 5 à 6 francs d'excédant sur les 10 centimes par jour de linge et chaussures. Nous laissons à deviner l'emploi de cet argent. C. A. H.

**ÉQUITATION**, art de monter à cheval (*equus*). Cet art remonte à la plus haute antiquité. Le P. Gabriel Fabricy, auteur des *Recherches sur l'époque de l'équitation et de l'usage des chars équestres chez les anciens* (Marseille et Rome, 1764, 2 vol. in-8<sup>o</sup>), commence l'histoire au temps de Joseph, fils de Jacob; mais en admettant comme certain que l'origine de cet art, sans doute plus ancienne encore, se perd dans la nuit des temps. Il le considère cependant comme à peine naissant en Égypte au commencement du ministère de Joseph. « L'art de l'équitation, dit-il, comme plus compliqué et moins simple, dut être une suite assez naturelle de l'usage des chars (*v. ce mot*). On commença d'abord à faire servir le cheval à tirer, et puis à porter. Je crois néanmoins que la pratique de l'un conduisit bientôt à celle de l'autre. » On sait que les combattants, dans les temps héroïques, au lieu d'être montés à cheval, étaient placés sur un char dont un serviteur ou compagnon d'armes tenait les rênes pendant que le guerrier lançait le javelot ou brandissait son épée.

Peu à peu l'équitation devint plus commune, même dans les combats, et l'on conçoit qu'elle ait été ramenée de bonne heure à certaines règles qui en ont fait un art que tous les cavaliers ne possédaient pas dans la même perfection.

On sait que, dans le moyen-âge, les nobles servaient à cheval, suivis de leurs vassaux et serfs qui marchaient à pied. Alors le mot *cavalier* devint synonyme d'homme de bonne naissance, comme plus tard il signifia homme de bon ton. De nos jours, pour être un cavalier ac-

*compli*, on n'a pas besoin de connaître toutes les pratiques de l'équitation, ni même de monter à cheval; mais il y a eu un temps où tous les hommes qu'on rencontrait dans la société était cavaliers dans le sens propre du mot. Aujourd'hui, celui qui monte bien à cheval est appelé un bon *écuyer*, mot qu'on a tantôt dérivé de *equus* et tantôt de *scutum*, mais dont la signification était jadis différente. Voy. ÉCUYER, CAVALIÈRE, etc. J. H. S.

L'art de l'équitation fut de tout temps inséparable de l'éducation des nobles et en général des hommes d'une naissance distinguée. L'exercice qu'il fait faire assouplit le corps, lui donne de la grâce, de l'aisance, et fortifie la santé; il rend l'homme agile et hardi, et double sa force à la guerre.

Il y a eu sous tous les règnes et parmi presque toutes les nations de l'Europe des écoles d'équitation entretenues aux frais de l'état ou du souverain : une des plus célèbres est celle de Versailles, car on peut dire que les écuyers français sont ceux qui ont déployé le plus de grâce et de dextérité dans l'art de l'équitation.

Ce que peut embrasser le mot *équitation* pourrait s'étendre fort loin, car nul animal n'est plus susceptible d'éducation que celui auquel il se rapporte; mais son acception générale ne comprend guère que le mécanisme employé pour communiquer au cheval la volonté du cavalier et les divers moyens mis en œuvre par celui-ci pour augmenter ou diminuer sa marche, depuis le pas le plus lent jusqu'au galop le plus rapide, et en modifiant ses mouvements selon son caprice et la nécessité.

Comme tous les arts, l'équitation a ses principes dont l'étude est épineuse, fatigante et parfois même périlleuse : aussi est-il à propos d'y appliquer les jeunes gens de bonne heure, c'est-à-dire à l'âge où le corps est souple et léger, et où, par conséquent, les chutes peuvent être moins funestes.

Cependant on doit convenir que cette étude a été considérablement simplifiée de nos jours; comme on montait beaucoup plus à cheval autrefois qu'aujourd'hui, les écuyers célèbres avaient inté-

rêt à tenir la lumière sous le boisseau : aussi n'osait-on se dire *écuyer* qu'après 25 ans et plus de manège. L'école moderne est plus généreuse et aussi plus expéditive, grâce aux démonstrations claires et dégagées de pédantisme des habiles professeurs.

L'équitation proprement dite se divise en *basse école* et *haute école*. La première consiste à prendre et assurer la position de l'homme à cheval, à apprendre à diriger le cheval droit devant soi et à acquérir de la solidité. Ce travail se fait d'abord à la *longe* et avec toutes les précautions nécessaires pour donner de la confiance à l'élève. On ne met celui-ci au travail en liberté que lorsqu'il commence à se reconnaître, c'est-à-dire qu'il sait diriger et arrêter son cheval; dans ce cas on le fait marcher d'abord sur le *cercle* et au large. En raison de ses progrès, on le fait passer au trot, puis au galop; à mesure qu'il sait prendre et quitter facilement ces deux allures et qu'il s'assure dans sa position, on les lui fait *allonger*. Ce n'est que lorsque l'élève se sert facilement de ses jambes et de ses mains pour faire marcher son cheval, le diriger à toutes les allures et l'arrêter, qu'on le fait passer au travail de la haute école.

Ce travail fait connaître, d'une manière précise et détaillée, les moyens à employer pour savoir exiger avec discernement et obtenir d'un cheval dressé ce qui peut contribuer à sa conservation en même temps qu'à la sûreté du cavalier. Lorsqu'ils ont suivi attentivement un travail de cette nature, les élèves doivent être capables d'appliquer sur de jeunes chevaux les procédés dont ils ont usé sur des chevaux faits.

Le travail de la haute école consiste donc à faire connaître : 1° l'action du mors et l'effet des rênes; 2° la manière de produire cet effet par les mouvements de la main; 3° l'effet des jambes; 4° l'accord qui doit régner entre la main de la bride et les jambes; 5° les moyens de maintenir le cheval dans son aplomb et de l'y ramener quand il le perd; 6° les causes qui font qu'un cheval pèse plus sur une de ses parties que sur une autre, et les moyens d'y remédier ou de préve-

nir les accidents qui peuvent résulter de cette mauvaise habitude.

Une fois ces connaissances acquises, l'élève passe à ce que l'on nomme le *travail composé*. Ce travail consiste à faire sortir le cheval de ses allures naturelles par des mouvements soudains et en employant des moyens presque invisibles. Telle est la marche de côté sans que le cheval gagne du terrain en avant ou en arrière, ce qui se nomme *fermer*; telle est aussi la marche oblique qui s'exécute par des pas de côté, en gagnant du terrain en avant, ce qu'on appelle *prendre les hanches*. Quand ce travail a été exécuté au pas, au trot ou au galop sans hésitation, on apprend à l'élève les différents *airs de manège*, c'est-à-dire à faire exécuter au cheval, à volonté, divers sauts, courbettes et mouvements brusques qui accoutument le cavalier à tous les accidents imprévus auxquels peuvent l'exposer la peur, le mauvais caractère d'un coursier ou son défaut d'éducation.

Aujourd'hui que la méthode d'enseignement est plus expéditive et que l'on s'attache plutôt à mettre le cavalier en état de maîtriser son cheval que de lui donner de la grâce en le faisant briller, on peut facilement en deux années de travail assidu, faire passer l'élève par tous les exercices de la basse et de la haute école; il acquiert ainsi la connaissance des principes de l'art, en pratiquant assez pour faire l'application de la théorie, mais non pour devenir écuyer; car l'art ne se borne pas à faire faire à un cheval tout ce que prescrivent les leçons écrites, mais à le lui faire exécuter avec grâce, précision, justesse, et sans que les yeux de la galerie s'aperçoivent des moyens employés pour cela.

Il faut des années pour arriver à ce degré de perfection. Encore un écuyer habile ne peut-il prétendre à mettre cette perfection dans ses exercices avec le premier cheval venu; il en est de cette espèce comme de l'espèce humaine: autant d'individus, autant de caractères différents. Un écuyer, quelque habile qu'il soit, ne peut être sûr de son effet qu'avec son cheval favori, celui qu'il a dressé et qu'il monte habituellement. On comprend

qu'il n'est ici question que des finesses de l'art.

Il est à remarquer que plusieurs hommes célèbres dans l'histoire de l'équitation ont différé d'opinion sur un des principes fondamentaux de cet art, la position de l'homme à cheval. Cette position a dû changer nécessairement à raison des modifications apportées par le temps et les usages dans l'accoutrement des cavaliers.

Ainsi, dans l'équitation antique, on voit ces derniers presque nus, assis et raccrochés sur le cheval, s'y liant par les genoux et les gras des jambes; cette position qui était celle des Numides, est encore de nos jours la position orientale.

Du moment où l'on couvrit de fer les guerriers combattant à cheval, leur position dut changer: elle devint presque perpendiculaire; le cavalier, enfermé dans son armure, ne pouvait enfourcher son cheval sans l'aide d'un petit échafaudage dressé à cet effet, et une fois enchassé dans sa selle, il y restait jusqu'à ce que la lance de son adversaire lui fit, comme on disait, *vider les arçons*, ou que ses écuyers et varlets l'en retirassent.

Dans ces temps de fer et de martelage, il était impossible de rien demander au cheval de ces airs brillants de manège en usage chez les anciens Grecs, et qui reparurent dans des temps plus modernes: alors tout s'y opposait, l'équipement de l'homme, celui du cheval, et son espèce, qui devait avoir plus de force et de poids que d'agilité, destiné qu'il était à être emprisonné dans deux quintaux de fer en sus du poids de son cavalier.

Vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, César Fiaschi, gentilhomme de Ferrare, remit en honneur la haute école et apporta quelque modification dans la position: il s'assit davantage sur la selle; ce qui semble être la position la plus commode et la plus naturelle. Cet Italien pensa que, tout mouvement renfermant un principe musical, des notes rythmées devaient lui être d'un grand secours pour cadencer les allures d'un cheval et le rendre aussi docile à sa voix qu'aux pressions et attouchements, moyens ordi-

naires de l'art. Il adopta cette méthode avec quelque succès, et la propagea à ce point, qu'il en reste encore quelque chose dans le langage que l'on parle communément aux chevaux dans les manèges d'Europe.

Federico Grisone, qui vint un peu plus tard, voulut aussi que le cavalier se liât au cheval par les jambes et que l'étrier droit fût un peu plus court que le gauche, ce qui devait nécessairement porter l'homme à s'asseoir. A cette époque aussi les armes défensives étant plus légères et le cavalier de guerre ne portant que des cuissarts, il lui était plus facile qu'au temps de la chevalerie de se lier à son cheval et d'en avoir un léger.

Ce Grisone était de Naples; les Italiens ont poussé très loin l'art de l'équitation. Mais vint ensuite de Pluvinet, professeur du jeune roi Louis XIII, qui lui donna de tout autres principes. Il voulut d'abord que le cavalier eût la face riante, puis il ajouta : «  
« advisez aussi de quelle  
« sorte il se tient dans le fond de la selle,  
« sans presque en toucher que le milieu,  
« se gardant bien de rencontrer l'arçon de  
« derrière de peur d'estre assis; car il faut  
« estre droict comme vous le voyez, de  
« mesme que s'il estoit sur les pieds. Re-  
« gardez ses jambes avancées et le bout  
« de son pied s'appuyer fermement sur  
« l'estrier, proche de l'épaule, le talon  
« assez bas et tourné en dehors. Voyez  
« en outre ses genouils serrés de toute sa  
« force; et que Vostre Majesté retienne  
« (s'il lui plaist) que nous n'avons pas  
« d'autre tenue ni n'en devons espérer  
« d'autre. Voilà, sire, la posture que je  
« désire à mon escolier pour estre estimé  
« bel homme de cheval; laquelle je veux  
« qu'il ne change jamais, si ce n'est quand  
« il manie pour ce qu'il est nécessaire de  
« changer à temps toutes les aydes de la  
« main, de la bride et de la housine. »

Le marquis de New-Castle, qui vivait à peu près à la même époque, professait les mêmes principes.

« Lorsque le cavalier est dans la selle,  
« disait-il, il s'y doit seoir *droit sur l'en-*  
« *fourchure et non sur les fesses*, quoi-  
« que plusieurs croient que la nature les  
« a faites pour s'asseoir dessus; mais il  
« ne faut pas s'en servir à cheval. Étant

« donc bien placé sur l'enfourchure dans  
« le milieu de la selle, il doit s'avancer  
« vers le pommeau, tenant les jambes  
« droit en bas comme s'il estoit à pied,  
« etc. »

Après cet Anglais, vint de Laguéri-  
vière, écuyer du roi Louis XV, qui voulut,  
lui, que l'homme fût assis à cheval, sur  
les fesses et non pas sur l'enfourchure,  
que les jambes tombassent naturelle-  
ment et ne s'allongeassent que par leur  
propre poids et sans raideur; que le  
tronc du corps fût en arrière et la cein-  
ture en avant, point sur lequel ses pré-  
décesseurs avaient plutôt prêché le con-  
traire.

Il semble que de deux avis si opposés  
devait nécessairement naître un *mezzo*  
*termine* qui fût le vrai. Cela est arrivé en  
effet, et c'est à notre célébrité actuelle en  
fait d'équitation qu'il est dû. M. le vi-  
comte d'Aure, élève et successeur de  
MM. d'Abzac au manège de Versailles, a  
adopté pour principe de posture à cheval  
celle qui est la plus naturelle et la plus  
commode à l'élève. Tout en établissant  
qu'il doit se donner dans cet exercice le  
meilleur air possible, il dépouille l'équi-  
tation de tout le charlatanisme dont les  
anciens se sont plus à l'entourer; il la  
rapproche de la nature et s'abstient de  
l'astreindre à des règles générales qui ne  
s'appliqueraient jamais à tout le monde;  
il veut seulement que l'art vienne au se-  
cours de l'équitation instructive sans la  
dénaturer. Aussi la posture qu'il prescrit  
n'est-elle autre que celle que l'homme  
assez hardi pour monter à cheval sans  
leçons prend tout naturellement; il s'at-  
tache à la rendre plus gracieuse lorsque  
rien ne s'y oppose dans la conformation  
de l'élève, mais à la condition toutefois  
que ces modifications ne peuvent com-  
promettre sa sûreté, ce qui arrivait sou-  
vent par le despotisme des règles géné-  
rales.

« Le cavalier, dit M. d'Aure, doit  
« être assis d'aplomb, les reins souples,  
« afin de suivre les mouvements du che-  
« val, les épaules effacées et non recu-  
« lées, la tête d'aplomb sur les épaules;  
« il doit éviter de porter le menton en  
« avant, mouvement qui jette les épaules  
« en arrière et fait remonter les genoux.

« Les cuisses doivent être tournées sur leur plat et également tombantes, les genoux fixés à la selle, le talon un peu plus bas que la pointe du pied, afin que les muscles internes des cuisses assurent la fixité des parties qui doivent rester immobiles. »

On voit que ces principes, beaucoup plus larges que les autres, n'ont rien de trop assujettissant pour l'élève, pour qui les précédents ont souvent créé des difficultés inutiles qui ont absorbé la plus grande partie du temps qu'il consacrait à l'étude de l'équitation.

Il y aurait un long parallèle à établir sur tous les points entre l'ancienne et la nouvelle école : celle-ci est plus conforme aux besoins et au goût de notre époque, et peut obtenir, par des moyens plus prompts, les mêmes résultats que son aînée.

On peut diviser l'équitation en plusieurs genres : 1° l'équitation militaire ; 2° l'équitation civile ; 3° l'équitation des femmes ; 4° le voltige ou équitation aérienne. Un excellent ouvrage émané de l'école de Saumur est le meilleur livre à consulter pour l'équitation militaire\*. Ce premier genre unit le maniement des armes et divers exercices d'adresse aux mouvements et aux airs du genre civil. Le traité d'équitation civile le plus complet et le plus approprié à nos usages actuels est celui de M. d'Aure, 1 vol. in-4° avec planches ; Paris, chez Anselin. Ce traité renferme une lettre sur l'équitation des femmes qui est à elle seule un cours pratique complet. C'est du reste le seul ouvrage moderne de ce genre qui se recommande par des idées justes et des démonstrations claires. M. d'Aure est en cela le continuateur du marquis de New-Castle, créateur de l'équitation anglaise pour les femmes. Les écuyers voltigeurs ou aériens sont trop nombreux pour que l'on puisse payer à cet art, qui semble si merveilleux au vulgaire, un trop large tribut d'admiration ; il suffit de citer la célèbre famille Franconi (voy.), vu qu'elle a réuni au génie des tours de force les connaissances de l'écuyer, chose assez

(\*) *Cours d'équitation militaire*, 2 vol. in-8°, avec un atlas ; Paris, 1830, chez Anselin.

peu commune dans ce genre d'équitation. Voy. CIRQUE OLYMPIQUE, HIPPODROME, etc. CL. CH-Y.

ÉQUITÉ, voy. JUSTICE.

#### ÉQUIVALENTS CHIMIQUES.

Nous avons développé, dans l'article *SYSTÈME ATOMIQUE*, ce que l'on entend en chimie par le mot *atome*. Ce mot, tiré du grec, veut dire indivisible ; il exprime donc une hypothèse dans laquelle on considère les corps comme formés de corpuscules dont la division ultérieure est impossible. Cette hypothèse, même en admettant qu'elle représente d'une manière vraie la constitution intime des corps, est de nature à ne pas pouvoir être prouvée et restera par conséquent toujours une simple conjecture. Par cette raison, il y a des chimistes qui rejettent entièrement l'idée d'atomes et qui adoptent à sa place la dénomination d'équivalents chimiques. Cette dernière dénomination repose sur le fait dont il a déjà été parlé à l'article *SYSTÈME ATOMIQUE*, savoir : que les corps se combinent toujours sous des poids relatifs donnés, qui ont été déterminés et constatés par des expériences rigoureuses. En appelant ces poids relatifs des équivalents chimiques, on n'a plus recours à une hypothèse, on s'en tient aux faits réels. Ce n'est qu'en cherchant à se faire une idée de la cause par laquelle les équivalents existent qu'on est conduit à l'hypothèse qui admet des atomes.

Équivalents chimiques et atomes, ou poids atomiques, peuvent, en général, être considérés comme synonymes ; il y a cependant des cas où l'un ne peut pas être employé pour l'autre. L'équivalent chimique pour l'oxygène étant égal à 100, celui d'hydrogène est 12.5 ; mais d'après les rapports qui existent entre leurs volumes sous forme de gaz, plusieurs chimistes considèrent l'équivalent d'hydrogène comme composé de 2 atomes. Un atome d'acide nitrique est considéré comme composé de 2 atomes de nitrogène (azote) et de 5 atomes d'oxygène ; et de même un atome d'acide phosphorique est considéré comme composé de 2 atomes de phosphore et de 5 atomes d'oxygène. Or, un atome du premier est neutralisé par un

atome d'une base quelconque; mais il en faut deux atomes pour neutraliser un atome du dernier acide. Le poids d'un atome d'acide nitrique est donc l'équivalent au poids de la moitié d'un atome d'acide phosphorique. On a un instrument, inventé par Wollaston, appelé *échelle des équivalents chimiques*, qui est fort commode pour l'usage des laboratoires. Cet instrument n'est en effet que l'échelle logarithmique dont se servent les ouvriers pour leurs calculs, et qui consiste en deux règles sur lesquelles les nombres de 10 à 100 sont placés à des distances proportionnelles aux logarithmes correspondant à chaque nombre. On fait le calcul en les glissant l'une contre l'autre. Sur l'une de ces règles, Wollaston a substitué aux nombres les noms des substances dont le poids équivalent est exprimé par le chiffre remplacé. Cet instrument fournit un moyen facile de calculer, pour des opérations chimiques, la quantité qu'il faut employer d'une substance pour saturer ou décomposer un poids donné d'une autre substance; mais il a l'inconvénient de ne pouvoir contenir qu'un nombre limité de noms. On le remplace donc le plus souvent par une échelle logarithmique ordinaire, à laquelle on joint des tables alphabétiques des poids équivalents des corps simples et composés. B-z-s.

**ÉQUIVOQUE** (*d'æqua vox*, voix ou sens égal), substantif masculin et féminin avant Vaugelas, mais uniquement féminin du temps de Boileau, qui commença sa 12<sup>e</sup> satire par un doute sur le genre de ce mot :

De quel genre te faire, équivoque maudite,  
Ou maudit ?

Ce vice d'élocution présente deux sens entre lesquels l'esprit reste incertain. Or, cette incertitude vient, ou des mots, ou de leur arrangement : des mots, par l'impropriété; de leur arrangement, par des constructions incorrectes ou des relations ambiguës. La langue française, plus amie de la clarté qu'aucune autre, proscrit l'équivoque,

Tourment des écrivains, juste effroi des lecteurs

Par qui, de mots confus sans cesse embarrassée,

Ma plume, en écrivant, cherche en vain ma pensée.

BOILEAU.

Mais l'équivoque déjoue les meilleurs esprits; elle les trompe par l'ambiguïté des termes; elle les enlace dans le réseau des rapports multiples qu'offrent les *qui, que, dont, les il, elle, ils, lui, eux, elles, leur, les celui, celle, ceux, celles, les le, la, les, son, sa, ses*, etc.

L'équivoque donne lieu aux sophismes appelés dans les écoles *fallaciæ grammaticales*. Ces sophismes n'ont point disparu avec la scolastique. L'abus des mots pris dans des acceptions diverses entretient nos conversations, alimente notre polémique,

Presque toujours les hommes se rapprocheraient s'ils se comprenaient; ils seraient d'accord sur les choses, s'ils l'étaient sur les mots.

En morale, l'équivoque est une proposition à deux sens, dont l'un est compris de celui qui écoute, et l'autre de celui qui parle; c'est un artifice que le fourbe emploie volontiers dans ses marchés, une subtilité coupable, trop souvent en usage dans les relations des hommes politiques.

Quant à l'équivoque, jeu de mots, voy. CALÉMBOURG. J. T-v-s.

**ÉRABLE**, genre de la famille des acérinées, composé d'une trentaine d'espèces, toutes indigènes dans les régions tempérées de l'hémisphère septentrional. Les érables sont des arbres ou des arbrisseaux à rameaux opposés, articulés et cylindriques. Leurs feuilles, dépourvues de stipules, sont simples, opposées, pétiolées et lobées, ou anguleuses. Les pédoncules communs naissent le plus souvent solitaires au sommet des jeunes pousses. Les fleurs, par avortement unisexuelles, sont en général petites et disposées en grappe, ou en thyse, ou en corymbe, ou en ombelle. Le calice, inadhérent et caduc, se compose de quatre à douze (le plus souvent de cinq) folioles; les pétales sont en même nombre et de même couleur que les folioles calicinales, ou quelquefois ils manquent. Le nombre des étamines varie de quatre à douze, mais le plus souvent on en observe huit; elles s'insèrent sur un bourrelet charnu qui entoure la base du pistil. L'ovaire est

didyme et terminé par un style bifurqué. Le fruit se compose de deux samares accolées face à face et se séparant l'une de l'autre à la maturité; chacune d'elles se prolonge postérieurement en aile membraneuse, et renferme une seule graine à embryon roulé en crosse.

Après les conifères, les chênes et quelques autres amentacées, une partie des érables occupe le premier rang, sous le rapport de l'utilité, parmi les arbres forestiers de la zone tempérée. D'ailleurs la plupart des espèces abondent dans les plantations d'agrément, car on les recherche à cause de leur feuillage précoce, élégant et touffu.

Les espèces indigènes les plus remarquables sont : l'érable sycomore (*acer pseudo-platanus*, Linn.); le plane (*acer platanoides*, Linn.); l'érable champêtre (*acer campestre*, Linn.); l'opale (*acer opalus*, Linn.), et l'érable trilobé (*acer creticum* et *acer monspessulanum*, Linn.).

L'érable sycomore (qu'il faut avoir garde de confondre avec le sycomore d'Orient, lequel est une espèce de figuier) atteint 60 à 100 pieds de haut et 2 à 3 pieds de diamètre. Ses feuilles, glauques ou pubescentes en dessous, sont divisées en cinq ou sept lobes dentés. Les fleurs, petites et de couleur verdâtre, sont disposées en longs thyrses pendants. Cet arbre croît dans toute l'Europe, mais surtout dans les montagnes et dans le Nord; il exige, pour prospérer, un sol frais et fertile. On estime sa durée à environ 200 ans. A raison de son port élégant et de sa croissance assez rapide, on aime à en planter les avenues et les promenades publiques. Son bois, marbré, blanchâtre, d'un tissu dense, susceptible d'un beau poli, sert à de nombreux usages dans les arts et métiers; comme bois de chauffage, il l'emporte sur tous les autres bois indigènes, sans en excepter le hêtre.

L'érable plane (ainsi nommé à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles du platane) se distingue facilement de l'érable sycomore à son suc propre laiteux, à ses feuilles d'un vert gai, divisées en lobes très acérés et sinués, ainsi qu'à ses fleurs disposées en corymbes

dressés; en outre, les ailes de son fruit, au lieu d'être érigées ou convergentes, divergent dans une direction horizontale. C'est un arbre atteignant 60 à 80 pieds de haut sur 2 pieds de diamètre, et qui habite aussi presque toute l'Europe jusqu'au-delà du 60<sup>e</sup> degré de latitude; il se plaît dans les expositions fraîches des montagnes et parvient à un âge d'environ 150 ans. Son bois, d'un blanc sale, ou jaunâtre dans les vieux troncs, est plus pesant et plus compacte que celui de l'érable sycomore; il s'emploie communément dans la menuiserie et le charonnage. Le bois des racines, qui offre de très belles marbrures, sert à des ouvrages de tour et de marqueterie. La sève de l'érable plane, plus abondante et plus sucrée que dans les autres espèces indigènes, fournit, à la suite d'une cuisson prolongée, environ la 24<sup>e</sup> partie, en volume, d'un sirop semblable à celui de mélasse: aussi les jeunes feuilles de l'arbre ont-elles une saveur douceâtre et elles peuvent être mangées en guise de salade ou de légume.

L'érable champêtre ne s'élève guère à plus de 40 pieds, et plus souvent il ne forme qu'un buisson. On le reconnaît facilement à l'écorce extérieure de ses branches, laquelle est presque toujours crevassée et de nature fongueuse, comme le liège. Les feuilles sont divisées presque jusqu'à leur base en cinq ou sept lobes, soit entiers, soit dentés. Les fleurs, d'un jaune verdâtre, sont disposées en thyrses dressés, raccourcis et très lâches. Les ailes du fruit divergent dans une direction parfaitement horizontale. Cette espèce abonde dans les sols calcaires. Son suc propre est laiteux, comme celui de l'érable plane. Le bois est d'un jaune blanchâtre, noirâtre au centre, très tenace, compacte, d'un grain fin et serré. Les ébénistes, les tourneurs, les layetiers l'emploient à une foule d'ouvrages. Considéré comme bois de chauffage, on l'estime autant que l'orme. L'érable champêtre n'est pas très recherché comme arbre d'ornement; mais comme il se prête très bien à la taille, on peut en former d'excellentes haies, dont les rejetons s'utilisent pour nourrir le bétail.

L'érable opale, connu dans le midi

de la France sous les noms de *duret* et d'*érable à feuilles d'obier*, croît plus spécialement dans l'Europe australe; il forme un petit arbre de 20 à 30 pieds de haut ou bien un buisson touffu. Ses feuilles ressemblent assez à celles du sycomore, mais ses fleurs sont disposées en corymbes sessiles ou courtement pédonculés. La cime arrondie et touffue de l'opale le rend éminemment propre à orner les jardins paysagers. Son bois jaunâtre, veiné, à tissu fin et susceptible d'un beau poli, est recherché, surtout en Italie, par les tourneurs et les ébénistes.

L'*érable trilobé*, qui ne diffère du précédent que par ses feuilles plus petites, plus coriaces, divisées en trois lobes peu profonds et entiers ou à peine dentés, croît particulièrement dans les contrées voisines de la Méditerranée. On le cultive fréquemment dans les bosquets. Son feuillage se développe dès le commencement du printemps, et persiste jusqu'à l'entrée ou même jusqu'à la fin de l'hiver. Cette espèce prospère dans les terrains les plus ingrats, et son bois est fort dur.

Parmi les espèces propres à l'Amérique septentrionale, l'une des plus intéressantes est sans contredit l'*érable à sucre* (*acer saccharinum*, Linn.), très commun au Canada et dans le nord des États-Unis, où l'on extrait de la sève de cet arbre un sucre cristallisable qui ne cède en rien au sucre de canne. Toutefois, cette exploitation ne peut se faire avec avantage que dans les contrées où les érables à sucre croissent en grandes forêts, et nous possédons sans doute dans la betterave une plante bien plus précieuse sous le même rapport. L'*érable à sucre* a le port de l'*érable plane*, et parvient à 80 pieds de hauteur; son bois est l'un des combustibles les plus estimés aux États-Unis, où on l'emploie aussi au charonnage, aux constructions légères, ainsi qu'à la menuiserie. L'*érable rouge* (*acer rubrum*, Michx.), ainsi nommé à cause de la couleur de ses fleurs, et l'*érable blanc* (*acer eriocarpum*, Michx.), qui doit son nom à la couleur blanchâtre de la face inférieure de ses feuilles, contiennent aussi une sève très

sucrée, dont on tire parti aux États-Unis. Au témoignage de M. André Michaux, le bois de l'*érable rouge* est d'un effet magnifique dans les ouvrages d'ébénisterie, et mérite d'être préféré à l'acajou. Enfin nous signalerons encore l'*érable jaspé* (*acer striatum*, Lamk.), remarquable par son écorce luisante, marbrée de vert et blanc, ainsi que l'*érable à épis* (*acer spicatum*, Lamk.), l'un et l'autre fréquemment cultivés dans les jardins paysagers. ED. SP.

**ÉRARD** (SÉBASTIEN), primitivement ERHARD, célèbre facteur de pianos et de harpes, naquit à Strasbourg le 5 avril 1752. De bonne heure il montra des dispositions heureuses pour tout ce qui tenait aux arts mécaniques. Travaillant dans les ateliers de son père qui était fabricant de meubles, il se distingua bientôt par une habileté peu commune, et déjà son esprit inventeur se fit remarquer par toutes sortes de petits objets qu'il imagina et fabriqua pour son amusement. Dans ses études théoriques, son goût le porta principalement à la géométrie, à la perspective et au dessin linéaire, connaissances qui lui furent plus tard d'un puissant secours pour le genre de ses travaux.

Ayant perdu son père qui laissait une veuve et plusieurs enfants sans fortune, Sébastien résolut d'aller à Paris pour y chercher de l'emploi. Il y arriva à l'âge de 16 ans et se plaça chez un facteur de clavecins. Sa supériorité ne tarda pas à exciter contre lui la jalousie des ouvriers et du maître, qui le congédia en lui reprochant de vouloir tout savoir. Heureusement un autre facteur, embarrassé de construire un instrument qu'on lui avait demandé, s'accommoda parfaitement d'un ouvrier ainsi fait: il le prit chez lui, et le jeune Érard exécuta l'instrument sous le nom de son nouveau patron; mais bientôt reconnu comme véritable auteur, il attira sur lui l'attention du public. Plus tard il construisit un instrument qu'il appela *clavecin mécanique* et qui acheva de fonder sa réputation. Alors il résolut de travailler pour son propre compte.

La duchesse de Villeroy lui ayant offert un appartement dans son hôtel,

Érard y exécuta son premier piano, qui lui valut de nombreuses commandes. Quelques années après, se voyant obligé d'agrandir ses ateliers, il quitta l'hôtel de sa protectrice, et son frère JEAN-BAPTISTE Érard étant venu le joindre, ils établirent ensemble une fabrique de pianos qui ne tarda pas à avoir la vogue, et qui, comme on sait, est devenue une des plus célèbres de l'Europe.

Cependant les troubles de la révolution menacèrent l'industrie, et l'établissement des frères Érard s'en ressentit. Sébastien passa en Angleterre et fonda à Londres une manufacture pareille à celle de Paris. Il revint en France en 1796, et ce fut alors qu'il fabriqua ses premiers grands pianos à queue, dans lesquels il introduisit le mécanisme anglais, mais avec des perfectionnements de son invention.

La harpe l'avait aussi depuis longtemps préoccupé. Cet instrument, si beau par sa sonorité, était toujours très défectueux sous le rapport du mécanisme, qui ne permettait pas de moduler librement dans tous les tons. Bien des essais avaient été tentés pour remédier à ce défaut, mais il subsistait malgré tous les perfectionnements obtenus. Érard se mit à l'œuvre, et son génie triompha où ses prédécesseurs avaient échoué. Abandonnant le système suivi jusqu'alors, il inventa le mécanisme à fourchette. Ces nouvelles harpes, dont les premières furent fabriquées à Paris vers 1789, et qui, en 1794, reçurent des modifications dans la manufacture de Londres, se répandirent promptement en France et en Angleterre. Après l'expiration du brevet d'Érard, ce mécanisme fut adopté par d'autres facteurs, et la harpe semblait arrivée au dernier degré de perfection qu'elle pût atteindre, lorsqu'Érard lui-même, abandonnant son premier système, y en substitua un autre bien supérieur. Il imagina le mécanisme à double mouvement. Retourné, vers 1808, à Londres, il mit son idée à exécution, et la première harpe à double mouvement y parut en 1810. On verra à l'article HARPE en quoi consiste ce mécanisme et son immense avantage pour l'art. Nous nous bornons ici à dire qu'Érard, à ce qu'on prétend, vendit à Londres, dans le cours

de la première année, des harpes pour 25,000 liv. sterl. (environ 625,000 fr.). Il revint en France, vers 1812, y importa sa découverte, et depuis ce temps toutes les harpes sorties de ses ateliers de Paris et de Londres ont été construites sur ce système.

Érard ne pouvait s'abandonner au repos. Toujours préoccupé de nouvelles idées pour le perfectionnement des deux instruments auxquels il consacrait toute sa vie, il reporta son attention sur le piano, qui lui était déjà redevable de tant d'améliorations. Après bien des essais, il présenta enfin à l'exposition de 1823 le modèle de son grand piano à double échappement, chef-d'œuvre de combinaison mécanique. Il s'était proposé un problème des plus difficiles : c'est de donner au pianiste le moyen de faire parler la touche à tel degré qu'elle fût enfoncée. On sait que, dans les autres pianos, aussitôt qu'on a comprimé la touche, l'échappement s'opère et le marteau retombe, et que pour faire parler de nouveau cette touche il faut relever le doigt et frapper derechef. Dans le mécanisme d'Érard, le marteau ne retombant qu'en proportion de l'abaissement de la touche, celle-ci parle à des degrés presque imperceptibles de compression, et l'on n'a pas besoin d'en relever le doigt entièrement pour la faire répéter. Une description détaillée de ce mécanisme, accompagnée de planches, a été donnée par M. Pierre Érard dans une notice publiée à Paris en 1834, et intitulée : *Perfectionnements apportés au mécanisme du piano par les Érard.*

Il nous reste à parler d'un troisième instrument auquel Sébastien Érard a voué ses soins. L'idée de rendre expressif le jeu de l'orgue au moyen de la seule pression du doigt lui était venue avant 1790; il en avait même fait un essai qu'il montra à Grétry, et dont celui-ci parle avec enthousiasme dans ses *Mémoires*, nommant cette découverte *la pierre philosophale en musique*; mais l'exécution de l'instrument avait été interrompue et abandonnée. Trente ans plus tard, Érard reprit cette idée et construisit un orgue qu'il exposa en 1827 et qui fut un objet d'ad-

miration générale. L'instrument avait deux claviers : le clavier supérieur était celui d'expression ; on se servait de l'inférieur si l'on ne voulait produire que l'effet de l'orgue ordinaire. Cet instrument devait être placé à la chapelle du roi ; mais comme on trouva que le volume en était trop grand pour la place qu'on pouvait lui consacrer, Érard en fit un autre sur les dimensions données, et celui-ci fut encore plus parfait. Il avait trois claviers : l'un (le clavier supérieur) était expressif au moyen de la pression des doigts, c'est-à-dire que chaque touche pouvait séparément renfler le son ; les deux autres claviers n'avaient qu'une expression commune à toutes les touches ensemble, et celle-là s'obtenait au moyen d'une pédale qui, selon la pression du pied, plus ou moins forte, renflait ou diminuait le son de toute la masse de l'instrument. L'orgue de la chapelle du roi a été endommagé en juillet 1830 ; l'autre, placé au château de la Muette, a été démonté après la mort d'Érard, et nous ignorons ce qu'il est devenu.

En 1824, Érard fut opéré de la pierre, et l'opération réussit. Mais six ans plus tard le mal reparut, et alors tous les secours de l'art furent impuissants. Il mourut le 5 août 1831 au château de la Muette (Passy, près de Paris), qu'il habitait depuis quelques années. Le nom de Séb. Érard brillera à jamais dans l'histoire des instruments auxquels il a consacré l'activité d'une vie entière.

Les manufactures de Paris et de Londres ont été continuées par M. PIERRE Érard, neveu de Sébastien. G. E. A.

**ÉRASME (DIDIER OU DESIRÉ)\*** naquit à Rotterdam le 28 octobre 1467 ; il était fils d'un Hollandais de Gorda nommé Gérard, et de la fille d'un médecin de Zevenbergen nommée Marguerite ; mais ses parents ne furent pas unis par les liens du mariage. A l'âge de 9 ans il fut envoyé à Deventer, et il mérita par ses succès littéraires d'être présenté au savant Rod. Agricola, qui lui prédit qu'il serait un jour un grand homme. A 14 ans

(\*) Érasme est un nom emprunté du grec *ἔραυα*, j'aime, je désire ; il fut adopté par l'homme célèbre qui fait le sujet de cet article, à défaut d'un nom de famille, et à l'imitation des savants de son temps.

Érasme perdit ses parents : il passa sous la tutelle de personnes qui, désireuses de s'approprier son faible patrimoine, le contraignirent d'entrer dans un monastère. Mais le régime du couvent, l'ignorance et les vices des moines lui inspirèrent une telle aversion qu'il accepta avec empressement les offres de l'évêque de Cambrai, qui voulait le conduire à Rome. Le voyage n'eut pas lieu : Érasme fut placé à Paris dans le collège Montaigu ; il fit connaissance, dans cette ville, avec quelques jeunes nobles anglais qui l'engagèrent à les suivre dans leur patrie, et l'un d'entre eux lui assura une pension qui fut fidèlement payée jusqu'à la mort d'Érasme. Cependant celui-ci revint bientôt à Paris, d'où il partit de nouveau en 1506 pour se rendre en Italie. Il séjourna à Bologne, à Padoue, à Venise, chez les Aldes, qui imprimèrent ses *Adages*, à Rome enfin, où de puissantes protections lui auraient ouvert une brillante carrière, si, à l'avènement de Henri VIII, ses amis ne l'eussent vivement sollicité de revenir en Angleterre pour jouir de la faveur d'un prince qui avait pour lui une grande considération. Il se rendit à leur invitation, reçut un accueil distingué, et se lia avec des personnages d'un grand mérite et d'une haute position, tels que le chancelier Thomas Morus, Jean Colet, doyen de l'église de Saint-Paul, Thomas Linacer, médecin de Henri VIII. Mais soit que les offres qui lui furent faites ne lui parussent pas assez honorables, soit qu'il ne voulût pas perdre son indépendance, il quitta l'Angleterre en 1513, et passa en Flandre, où Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint, lui donna le titre de conseiller royal avec une pension. Ce prince ne réussit pas non plus à retenir Érasme, qui refusa de même les offres de Sigismond de Pologne et de François I<sup>er</sup>, et finit par se fixer à Bâle, auprès de son ami l'imprimeur Froben, en 1521. Ce fut là qu'il mit au jour la plupart de ses ouvrages, en particulier ses éditions du Nouveau-Testament et des Pères de l'Église, et qu'il publia ensuite la collection de ses œuvres. Il y vécut tranquille jusqu'à l'époque où la réforme fut adoptée par les Bâlois ; et comme, tout en

partageant la plupart des opinions des réformateurs, il n'approuvait pas la marche suivie pour les faire prévaloir, il dut se soustraire aux persécutions qui le menaçaient, et quitta Bâle pour aller vivre à Fribourg en Brisgau. Après sept années de séjour dans cette petite ville, il revint à Bâle, où il mourut au bout de quelques mois, le 12 juillet 1536, âgé de 70 ans. Il fut enseveli dans la cathédrale.

Érasme occupe une place très élevée parmi les grands hommes de son temps, et l'époque où il a vécu est une des plus remarquables de l'histoire civile et de l'histoire littéraire. L'Europe assistait à la fois à la renaissance des lettres et à la réforme de l'Église : Érasme joua un rôle important dans l'un et l'autre de ces grands drames, et contribua puissamment aux graves résultats qu'ils amenèrent. Comme littérateur, non-seulement il rendit d'éminents services aux bonnes études, à la connaissance de l'antiquité, par la publication de ses *Adages*, ouvrage dans lequel il a réuni, expliqué et commenté tous les proverbes qui se trouvent dans les auteurs grecs et latins, vrai trésor d'érudition, où puisèrent à pleines mains les contemporains d'Érasme et où l'on puise encore aujourd'hui; par celle de quelques auteurs anciens jusqu'alors inédits, comme la Géographie de Claude Ptolémée, les sentences de Publius Syrus; par la traduction de quelques pièces d'Euripide; de quelques traités de Plutarque et de Lucien; par des dictionnaires, par des ouvrages généraux ou spéciaux sur la grammaire, par des plans d'études; mais, joignant l'exemple aux préceptes, Érasme composa en outre des écrits remarquables par l'élégance du style, par la justesse des vues, par la connaissance approfondie du cœur humain et des mœurs de son temps. Tels sont divers traités de morale et de politique; tels sont surtout ses *Colloques* et son *Éloge de la folie* (*Μωρίας Ἐγκώμιον*), ouvrages satiriques, pleins d'esprit et de saine raison, et qui charment encore les lecteurs éclairés de nos jours.

Le rôle d'Érasme, comme théologien, n'est pas facile à assigner. D'une part, il

servit la cause de la réforme (voy.) par son édition du Nouveau-Testament, la première qui offrit le texte grec, et par cette paraphrase admirable, si propre à bien faire comprendre les livres saints. Ses Colloques dont nous venons de parler tendirent au même but, à cause des attaques de l'auteur contre les abus des couvents; ils eurent un succès prodigieux et firent considérer Érasme comme un ennemi déclaré des ordres monastiques et de l'Église romaine. D'autre part, il blâmait ouvertement la marche violente adoptée par les réformateurs; il combattait quelques-unes de leurs opinions; il écrivait contre Luther son traité *Du libre arbitre*; il publiait les œuvres des principaux Pères de l'Église, saint Jérôme, saint Athanase, saint Basile, saint Jean Chrysostôme; il conservait des rapports avec les hauts dignitaires du Vatican, avec les papes Léon X, Adrien VI, Paul III, et refusait d'embrasser la réforme, tout en désapprouvant aussi les moyens employés pour en arrêter les progrès. En persistant ainsi à ne se déclarer formellement pour aucun des deux partis, il s'exposa à la haine des catholiques et des protestants, comme aussi il fut l'objet des flatteuries et des avances des uns et des autres. Érasme entretenait une correspondance très active et très étendue avec presque tous les hommes lettrés de son temps; le recueil de ses lettres est très propre à faire connaître son caractère, ses intentions, ainsi que l'esprit de son époque, les personnages qui parurent alors sur la scène du monde, les vues, les craintes, les espérances, les passions qui les faisaient agir. Les œuvres d'Érasme furent publiées de son vivant à Bâle, par Froben, en 9 vol. in-fol., puis à Leyde par Leclerc, 1703, en 10 vol. in-fol. L'Éloge de la folie a eu un grand nombre d'éditions, parmi lesquelles on préfère celles qui sont ornées des figures de Holbein. La vie d'Érasme a été écrite en latin par Beatus Rhenanus; en français, par de Burigny, Paris, 1757, 2 vol. in-12; en anglais, par Sortin, Londres, 1758, 2 vol. in-4<sup>o</sup>; en allemand, par un anonyme, à Zurich, 1712, et par Adolphe Müller, Hambourg, 1828. Ce dernier ouvrage a été couronné par l'université de Berlin.

M. Nisard a publié récemment sur Érasme, dans la Revue des deux mondes (livraisons des 1<sup>er</sup> et 15 août et du 1<sup>er</sup> septembre 1837) des *Études* très intéressantes; une autre notice a été insérée dans la Revue britannique, n° 2, du février 1836. L. V-n.

ÉRATO, voy. MUSES.

ÉRATOSTHÈNE, savant célèbre du siècle des Ptolémées, naquit à Cyrène 275 ans avant J.-C.; il était fils d'Aglaos; et eut pour maîtres, en philosophie Ariston de Chio, en littérature Lusanius de Cyrène et Callimaque le poète; car il fut à la fois poète, géographe, astronome et philosophe; on alla même jusqu'à l'appeler un second Platon. Toutefois ce nom de second Platon est, aux yeux de certains philologues, l'équivalent de Platon ou philosophe inférieur. Ératosthène avait été surnommé *Béta*, du nom de la deuxième lettre de l'alphabet grec: ils y voient une allusion au second rang qu'ils assignent à ce philosophe. Hésychius et Marcien ont recueilli la tradition qui lui donne le nom de Bêta: M. Bernhardt, qui en 1682 a publié une excellente édition des fragments d'Ératosthène, défend son auteur et montre qu'Hésychius est sans autorité, et que Marcien n'a fait que copier Artémidore, adversaire d'Ératosthène. Le savant critique conteste de même l'assertion de Suidas qui veut que ce géographe ait aussi écrit l'histoire. Il reproche des erreurs semblables à saint Clément d'Alexandrie, et soutient que nul ouvrage d'Ératosthène n'a été publié sous le titre de *Grammatica* (ce qui serait l'équivalent de mémoires critiques). Il pense que la qualité de Cyrénéen qu'il partageait avec Callimaque est seule cause de cette méprise, parce qu'en effet Callimaque a donné des *ὑπομνήματα γραμματικά*. Chose bizarre, Suidas, qui charge Ératosthène de tant d'ouvrages qu'il n'a pas écrits, se tait sur sa géographie et sur son traité de la comédie ancienne. La chronique d'Eusèbe dit qu'Ératosthène se fit connaître, c'est-à-dire s'illustra, en la septième année du règne de Ptolémée Philopator. Le Syncelle le place sous Philippe III; la chronique Paschale à l'an de Rome 531. Il en résulte qu'il était

déjà fort âgé quand il publia ses livres. Contemporain d'Archimède, il paraît qu'il fut lié d'amitié avec ce grand géomètre, qui le consulta plus d'une fois sur la solution de problèmes qu'il lui envoyait à Alexandrie: cela résulte de la combinaison d'un passage de Proclus avec une épigramme qui a paru dans les œuvres de Lessing (t. XIV, p. 235). Si Strabon a dit vrai, il fut aussi l'ami de Zénon. Ptolémée Evergète l'avait mis à la tête de la bibliothèque d'Alexandrie, et il y resta jusqu'à sa mort, jouissant de toute la faveur des rois. J.-G. Vossius (*De naturâ artium*) prétend qu'Ératosthène disposa un observatoire et des instruments pour l'étude de l'astronomie. Suidas dit qu'à l'âge de 80 ans il se laissa mourir de faim, parce qu'il ne pouvait supporter le chagrin d'être devenu aveugle. Lucien le fait vivre jusqu'à 82 ans; mais Censorin, qui compare son âge avec celui auquel parvint Xénocrate le platonicien, et qui paraît faire un compte exact, ne lui en accorde que 81. Denys de Cyzique n'est pas de l'avis de Suidas sur le genre de mort d'Ératosthène. Il eut pour successeur à la bibliothèque d'Alexandrie Apollonius de Rhodes.

L'illustre Delambre a fait une excellente analyse des travaux de ce grand géographe, qui a mesuré l'arc du méridien entre les deux tropiques à 47° 42' 22". L'Académie des Sciences a fixé cette même mesure à 47° 40'. Il y avait donc dans les observations d'Ératosthène une étonnante précision. Il observa aussi l'obliquité de l'écliptique. On désigne sous le nom de *Crible d'Ératosthène* une méthode pour connaître tous les nombres qui n'ont de diviseurs qu'eux-mêmes ou l'unité. Il résolut le problème de la duplication du cube, par le moyen d'un instrument composé de plusieurs planchettes mobiles. On le qualifia de cosmographe et d'inspecteur de la terre. Il inventa un instrument appelé *mésolabe*: ce sont trois parallélogrammes qui se meuvent dans une rainure et à l'aide desquels on détermine mécaniquement les moyennes proportionnelles. On veut que sa chronologie ou canon des rois thébains soit ce que nous avons de plus

ancien après les marbres d'Arundel. On lui attribue encore, et peut-être fort mal à propos, un précis des conquêtes d'Alexandre. Les Catastérismes sont aussi considérés comme venant de notre géographe. Les fragments d'Ératosthène ont été imprimés à Oxford en 1672, en un vol. in-8; ils avaient déjà paru en 1630 dans l'Uranologie du père Pétau. En 1795, Schaubach a publié les *Catastérismes* avec un commentaire; en 1798, Seidel a donné au public le recueil des fragments; enfin en 1822, M. Bernhardt imprima à Berlin son excellent traité sur Ératosthène avec les fragments et de savants commentaires. Il y a dans cette édition beaucoup d'ordre, d'érudition, de sagacité; mais la clarté manque quelquefois à l'expression, et le ton tranchant de l'auteur n'est pas toujours racheté par des arguments irréfutables (voir le jugement qu'en a porté M. Letronne dans le *Journal des Savants*, juin 1824). M. Letronne pense aussi que les Catastérismes sont à tort attribués à Ératosthène; il estime que ce n'est qu'une contre-épreuve de son poème de Mercure. Le géographe grec avait aussi composé un poème sur les vainqueurs aux jeux olympiques.

Il y eut encore un autre Ératosthène qui vécut cent ans plus tard dans la Gaule Narbonnaise et qui écrivit une histoire des Gaules. P. G-Y.

**ERBACH** (COMTES D'). Cette famille de Franconie, qui fait remonter son arbre généalogique jusqu'à Éginard, et même à Charlemagne par Emma, la prétendue femme d'Éginard (voy.), fleurit encore aujourd'hui en trois branches différentes, qui professent le culte protestant. Ces branches s'appellent *Erbach-Fürstenau*, *Erbach-Erbach* et *Erbach-Schoenberg*. L'ainé des trois comtes régnants, si l'on peut encore se servir de ce mot en parlant des princes médiatisés, est toujours regardé comme chef de toute la famille. Le chef actuel est le comte ALBERT d'Erbach-Fürstenau, né le 18 mai 1787, qui, encore mineur à la mort de son père, lui succéda sous tutelle en 1803. Leurs possessions médiatisées et placées en partie sous la souveraineté du grand-duc de Hesse, en partie sous celle

de la Bavière et de Wurtemberg, ont une étendue de plus de 10 milles carrés géogr., et 34,000 habitants. Le seigneur d'Erbach-Schoenberg, comte LOUIS, né le 1<sup>er</sup> juillet 1792, succéda en 1829 à son frère, membre de la première chambre des États de Hesse-Darmstadt, et le seigneur d'Erbach-Erbach, comte ÉBERHARD, né le 27 novembre 1818, succéda sous tutelle à son père en 1832. Le château patrimonial de la famille d'Erbach, qui donne son nom à tout le comté et qui est situé dans le Odenwald (grand-duché de Hesse), est célèbre par sa superbe salle des chevaliers, par sa salle d'armes, unique dans son genre, et par son musée où se trouvent beaucoup d'antiquités grecques, romaines et surtout germaines, ainsi que des tableaux et des dessins de prix appartenant aux écoles modernes. Les cercueils d'Éginard et d'Emma, apportés du couvent de Seligenstadt (voy. ÉGINARD), sont placés dans la chapelle funéraire ornée dans le goût gothique. C. L.

**ÈRE.** Dans le langage, il arrive souvent de confondre l'ère avec l'époque (voy. ce mot). Il existe pourtant dans l'acception de ces deux mots une différence dont il importe de tenir compte.

Le mot *ère* est-il d'origine latine? C'est ce qu'ont prétendu révoquer en doute plusieurs orientalistes, qui veulent en trouver l'étymologie dans l'arabe *ar-rach*, dater; ils ajoutent que ce mot ne fut connu des Européens que vers l'an 711 de J.-C., lors de l'arrivée des Arabes en Espagne; mais c'est là une erreur. L'opinion la plus commune, répandue déjà du temps d'Isidore, est que le mot *ère* est réellement d'origine latine, bien que l'on ne soit pas d'accord sur son étymologie. Il serait péril d'admettre que ce terme a été formé de la réunion des lettres initiales de l'ère des Espagnols: *Ab Exordio Regni Augusti*. « Les savants (disent les bénédictins, auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatie*) ont jusqu'ici tenté, sans beaucoup de succès, de donner l'étymologie du mot *ère*. Ceux qui paraissent avoir le moins réussi la dérivent d'un ancien mot latin qui signifie *nombre, compte ou supputation*. Ce mot n'est autre qu'*æra*, qu'on écrit fort

différemment. Car outre *æra*, on dit *hera*, *era*, et même *ira*, *hira*. Au risque d'augmenter le nombre de ceux qui n'ont pas été heureux en conjectures sur ce terme, ne pourrait-on pas supposer qu'il vient originairement du verbe grec *εἶπω*, *necto*? De là on aura formé *εἶπά*, de même qu'on en a certainement tiré *εἶμὸς*, *enchaînement*, *suite*, et peut-être aussi *σειρά*, *series*, *catena*. Qui ne sait que les ères sont des suites ou des enchaînements d'années? On peut s'en tenir au sentiment de D. Lancelot (*Méth. lat. de Port-Royal*), qui croit qu'*æra* est le nom qu'on donnait aux petits clous d'airain dont on marquait les comptes et les nombres des années chez les Romains. »

Voilà pour l'origine du mot; mais que doit-on entendre par ère? Comment arriva-t-on à admettre des ères? M. Champollion-Figeac a répondu à cette question dans l'article ANNÉE que lui doit cette Encyclopédie (T. I., p. 785), et dans son *Résumé complet de chronologie*.

Il faut aussi distinguer l'ère de la période (voy.). En chronologie, l'ère est une méthode reçue de compter les années qui s'écoulent en les rapportant toutes, selon leur succession, à un point fixe historique ou astronomique qui est le commencement de cette ère. La période ou le cycle (voy.) est un ensemble successif de faits physiques ou l'espace de temps revenant à la fin du cercle, soit au même point du ciel, soit au même jour et à la même heure.

Nous devons maintenant faire connaître les ères des divers peuples qui ont le plus d'importance en chronologie.

*Ère mondaine des Juifs.* L'ère mondaine des Juifs fut instituée très anciennement, selon les Juifs modernes; mais quelques critiques la font remonter tout au plus au XI<sup>e</sup> siècle de l'ère vulgaire. Les Juifs la nomment *ère de la création du monde*; et la commencent 3761 ans av. J.-C.; la première année de notre ère vulgaire est donc la 3762<sup>e</sup> de celle des Juifs, commençant au printemps pour le style ecclésiastique, et à l'automne de cette même première année pour le style civil. L'ère des Juifs est réglée par le cycle de 19 ans, composé de douze années

lunaires et de sept autres de même nature qui reçoivent une intercalation. Les Juifs comptaient quelquefois depuis leur sortie d'Égypte, placée d'après leur calcul à l'an 1483 av. J.-C., ou depuis la construction du temple de Salomon, l'an 1002 av. J.-C. Depuis leur sortie de la captivité de Babylone, ils comptèrent, soit du commencement de cette captivité, l'an 597 av. J.-C., soit de la construction du second temple, 508 ans av. J.-C., soit de leur délivrance par les Machabées (*ère des Asmonéens*), 143 av. J.-C.; mais surtout ils se servaient de l'ère des Séleucides, qu'ils appelaient *ère des Contrats*, et dont le point de départ est l'an 312 av. J.-C.

*Ère d'Abraham.* Elle commence à la vocation de ce patriarche, précède l'incarnation de 2015 ans, et part du 1<sup>er</sup> octobre, de manière que le 1<sup>er</sup> octobre qui devance immédiatement notre ère vulgaire est le commencement de l'an 2016 de l'ère d'Abraham. C'est l'ère d'où part Eusèbe dans sa Chronique, et que suit Idace dans la sienne.

*Cycle des générations, ère cécropique, Olympiades.* Pendant longtemps les Grecs ne comptaient les années de leur histoire que d'après les générations: Phérécyde et Cadmus de Milet, leurs plus anciens historiens, ne connaissaient pas d'autre ère, et Hérodote calcule encore fort souvent d'après la suite des générations. Il a pour principe que trois générations forment un siècle. Denys d'Halicarnasse compte quelquefois les générations à 27 ans. Les généalogies des familles illustres parmi les Grecs se conservaient avec soin: l'habitude de joindre au nom d'un homme célèbre celui de son père en facilitait la transmission; les inscriptions nombreuses qu'on plaçait sur les monuments, sur les prix des vainqueurs dans les combats, perpétuaient la mémoire des hommes qui s'étaient distingués par quelque action d'éclat. C'est ainsi que l'on connaît la généalogie des rois Héraclides de Lacédémone, d'après la suite desquels les anciens fixaient assez généralement, mais à tort, la guerre de Troie à une époque qui répond à l'année 1144 av. J.-C. Newton remarqua le premier que s'il est vrai

que trois générations équivalent à peu près à un siècle, les Grecs n'ont pas dû confondre trois règnes avec trois générations. Il a fait voir que pour le règne d'un roi on ne peut compter que dix-huit et vingt ans, et pour trois règnes consécutifs tout au plus 66 ans. D'après ce principe, la guerre de Troie tomberait à l'an 900 av. J.-C., ce qui n'est pas non plus admissible. Cette méthode de compter le temps d'après les générations s'appelle *cycle des générations*.

Depuis le xvii<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup>, on a regardé l'ère de Cécrops, ou l'époque où cet Égyptien se serait rendu en Grèce (voy. CÉCROPS), comme un point chronologique aussi sûr qu'il est important, puisqu'avec lui commença la civilisation de la Grèce. Voy. *marbres de PAROS*.

La division de la Grèce en petits états séparés ne nous permet pas de présenter des notions générales sur la chronologie historique de cette contrée. Chaque pays eut la sienne, commençant à une époque différente des autres, et ordonnée pour lui seul. Entre les systèmes de toutes ces peuplades, il n'y a rien de commun que beaucoup d'incertitude dans la supputation des temps qu'embrassent leurs annales fondées ou sur la tradition ou sur les monuments. Ce ne fut que postérieurement au règne d'Alexandre qu'une ère commune, celle des Olympiades, fut introduite dans les écrits des historiens grecs par Timée, historien sicilien dont les ouvrages sont perdus pour nous. Cette ère fut donc adoptée longtemps après l'introduction des jeux olympiques dans la Grèce, et lors de cette adoption on en rapporta ainsi le point initial à plusieurs siècles en arrière. Il y avait assez d'incertitude sur l'époque de l'institution des jeux; on ne pouvait donc pas remonter à cette institution, et l'on s'attacha à découvrir, dans les temps qui s'étaient écoulés depuis, un point fixe, hors de toute contestation. On choisit celui où l'usage fut introduit d'ériger aux vainqueurs dans les jeux des statues et autres monuments publics. On remonta ainsi jusqu'à Corœbus, qui reçut le premier les honneurs d'une statue; on rattacha donc l'origine de l'ère des olympiades à celle des olym-

piades où Corœbus avait reçu cet honneur : ce fut l'an 776 av. J.-C. Chaque olympiade était composée de quatre années, les jeux étant célébrés tous les quatre ans : la première olympiade comprenait donc les années 776, 775, 774 et 773 av. J.-C., et ainsi de suite; les dates, selon cette ère, s'expriment à la fois par le chiffre numérique de l'année et de l'olympiade : CXCIV, 1, indique la première année de la 195<sup>e</sup> olympiade. Si l'on additionne le nombre des années qu'indiquent ces chiffres, on trouve que 194 olympiades entières font 776 ans : c'est juste l'intervalle entre le point initial de l'ère des olympiades et de l'ère chrétienne. Telle est, en effet, l'opinion commune des chronologistes. La concordance des années olympiques et de l'année de l'ère vulgaire n'est cependant pas entière : la première commençait vers la pleine lune après le solstice d'été, vers le 1<sup>er</sup> juillet, et la seconde au mois de janvier. Il en résulte qu'une année olympique répond à la seconde moitié d'une année julienne et à la première moitié de l'année suivante, ce qu'on exprime ainsi : VII, 4 répond à l'année  $\frac{749}{748}$  av. J.-C.; mais on n'exprime ordinairement que le premier nombre 749, qui est l'année julienne dont le mois de juillet fut le commencement de l'année olympique. L'usage des olympiades fut continué jusqu'à la fin du iv<sup>e</sup> siècle avant notre ère. On attribue à l'empereur Théodose un édit qui supprime l'usage de compter par olympiades. Quelques auteurs s'en servirent encore après, et il est facile de les suivre dans leurs calculs au moyen de la concordance des olympiades avec la première année de l'ère chrétienne. Les opinions diverses sur la détermination de cette première année, jettent quelques variations dans cette concordance; mais les cas sont assez rares pour qu'on puisse ne pas s'y arrêter. Dans l'antiquité aussi le changement opéré par Méton dans le calendrier athénien laisse quelques doutes sur la rigoureuse exactitude du rapport général des années olympiques avec les années juliennes; mais il suffit d'en être averti pour recourir à ces données dans la discussion approfondie d'une date grecque

ou romaine selon les olympiades; car les historiens romains se servirent souvent aussi de cette ère pour plus de clarté dans leurs annales.

*Ère de Nabonassar.* Rien n'est plus fameux, dans les tables des anciens astronomes, que l'ère de Nabonassar, fondateur du royaume des Babyloniens. Ptolémée est celui qui en a fait le plus usage. Ses observations sont appuyées, pour la plupart, sur cette ère; et ceux qui l'ont bien examinée remarquent qu'elle a dû commencer un mercredi (ou féerie 4) 26 février de l'an 747 avant J.-C. Les années qui la composent sont des années vagues de 365 jours, sans intercalation à la quatrième année, ce qui produit une année de plus sur 1460 années juliennes. Les auteurs anciens qui, outre Ptolémée, font mention de l'ère de Nabonassar, n'en parlent pas comme d'une ère civile, et rien n'indique qu'elle ait jamais servi comme telle.

*Ère d'Alexandre-le-Grand.* Elle est connue aussi sous la dénomination d'*ère de Philippe* ou *des Lagides*. La mort d'Alexandre en est le point de départ. Sa première année commença avec la 425<sup>e</sup> année de l'ère de Nabonassar et le 12 novembre 324 avant J.-C. Elle est en tout semblable à l'ère de Nabonassar; elle n'en est en quelque sorte qu'un appendice, et le respect que tous les peuples, l'Égypte surtout, professèrent pour la mémoire du conquérant macédonien, fut le motif de l'institution de l'ère d'Alexandre, ou de Philippe Arrhidée, son fils, ou des Ptolémées (Lagides), ses successeurs en Égypte, où cette ère fut promptement connue. Son premier jour, le 12 novembre, ne fut pas celui de la mort d'Alexandre, quoiqu'il soit le point initial de l'ère. Ceci dérive de l'usage d'après lequel les Égyptiens comptaient les années du règne de leurs princes, qu'ils rattachaient toujours au commencement de leur année civile; et le premier *thot* de l'an 425 de Nabonassar tombant cette année-là au 12 novembre, c'est ainsi que ce jour est devenu le premier de l'année avec laquelle commence l'ère d'Alexandre. Les astronomes s'en sont servis plusieurs fois,

et même quelques écrivains des premiers siècles de l'ère chrétienne\*.

L'ère des *Séleucides* ou *des Grecs* porte quelquefois, mais improprement, le nom d'Alexandre; elle est aussi quelquefois appelée l'ère des *Syro-Macédoniens*; son commencement se prend de l'an de Rome 442, 12 ans après la mort d'Alexandre, et 311 ans 4 mois pleins avant J.-C., époque des premières conquêtes de Séleucus Nicator dans cette partie de l'Orient qui forma depuis le vaste empire de Syrie. Les années qu'elle emploie, au moins depuis l'incarnation, sont des années juliennes composées de mois romains auxquels on a donné des noms syriens. Elle eut cours non-seulement dans la monarchie des Séleucides, mais chez presque tous les peuples du Levant, et s'est même perpétuée jusqu'à nos jours. Cependant tous ceux qui l'adoptèrent ne la datèrent pas du même mois ni du même jour. Les Grecs de Syrie la faisaient commencer au 1<sup>er</sup> du mois de *gorpiæus* macédonien, *eloul* syrien, qui répond à notre mois de septembre; et c'est encore, dit-on, l'usage des catholiques de Syrie. Les autres Syriens la prenaient du 1<sup>er</sup> *hyperbericæus* macédonien, *tisri* I syrien, qui correspond à notre mois d'octobre; en quoi ils sont encore aujourd'hui suivis par les Jacobites et les Nestoriens du Levant. Différentes villes de Syrie, comme il paraît par les médailles et autres anciens monuments, avaient leur manière particulière de la commencer. A Tyr, on la comptait du 19 octobre; à Gaza, du 28 du même mois; à Damas, de l'équinoxe du printemps. Les Juifs, depuis qu'ils furent assujettis à la domination des rois de Syrie, adoptèrent aussi l'ère des Séleucides; ils l'appelèrent *Tarik Dilkarnaïm* ou *ère des contrats*, parce qu'ils en faisaient usage dans leurs marchés et autres actes civils. L'équinoxe d'automne était le point d'où ils la faisaient partir. Il ya environ quatre siècles, dit-on, qu'ils ont quitté ce calcul

(\*) Scaliger (*de Emendatione temporum*) prétend que cette ère a été nommée d'après Philippe, père d'Alexandre-le-Grand; mais il est en contradiction avec Censorin, ainsi qu'avec Ptolémée, Théon et le Synocelle.

pour en adopter un autre qu'ils suivent encore de nos jours. Les Arabes, chez qui l'ère des Séleucides est encore en usage, la font commencer, les uns, comme Alfragan, au 1<sup>er</sup> septembre, les autres, comme Albategnius, au 1<sup>er</sup> octobre. Outre ces différences du jour initial de l'ère des Séleucides, on en remarque aussi une pour l'année même où elle a commencé. Les Syriens, les Juifs et les Arabes en mettaient l'époque l'an 311, ou dans la 312<sup>e</sup> année av. J.-C.; mais il est prouvé par divers monuments que les peuples de la Babylonie et quelques autres la retardaient d'une année, et la faisaient précéder, non de 311 ans pleins, mais de 310 seulement l'époque de l'ère chrétienne. Tel est encore, à ce qu'on assure, l'usage des catholiques de Syrie (*Art de vérifier les dates*).

*Ère de Ptolémée Philadelphie, ère de Denys.* On a confondu le règne de Ptolémée Philadelphie avec l'ère de Denys\*; il est très vrai que Denys institua son ère sous le règne de Philadelphie et en rapporta la première année au commencement de ce règne; mais les deux époques initiales ne furent pas absolument les mêmes, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure. L'ère de Denys était tout astronomique, composée d'années solaires fixes, formées de douze mois, dont chacun portait le nom d'un signe du zodiaque. L'époque radicale en fut rattachée à l'avènement de Ptolémée Philadelphie; mais elle commença réellement au solstice d'été qui précéda l'avènement de ce roi, fixé très approximativement au 2 novembre après ce solstice; et son jour initial est le 21 juin 283 avant l'ère chrétienne. On est autorisé à croire que Denys ne proposa son ère que dans la dix-huitième année du règne de Philadelphie: c'est de cette époque, en effet, que ce prince, abandonnant le calcul des années de son règne depuis l'avènement de Soter, son père et son prédécesseur, calcul qu'il avait suivi jusque-là, data ses monnaies et les actes de

(\*) Denys, mathématicien grec de l'école d'Alexandrie, vécut trois siècles avant J.-C. On n'a point de détails sur sa vie. Il ne faut pas le confondre avec Denys-le-Petit, auteur de la période qui porte son nom et dont il sera parlé plus bas voy. DENYS et période DIONYSIENNE).

son règne, en comptant de son propre avènement.

*L'ère de Tyr* commence 125 ans avant J.-C., l'an de Rome 628 et 186 de l'ère des Séleucides, dont les Syriens s'étaient servis jusqu'alors. Ce qui les engagea à établir une ère nouvelle, ce fut la reconnaissance envers Bala, roi de Syrie, qui, à son avènement au trône, leur accorda l'autonomie ou la liberté de se gouverner par leurs propres lois. Le 19 octobre était le premier jour de l'année tyrienne, qui s'ouvrait par le mois *hyperberetæus*. Ainsi la première année de notre ère vulgaire tombe en l'an 126 de l'ère Tyrienne, commencée le 19 octobre, deux mois et treize jours avant notre 1<sup>er</sup> janvier. On voit plusieurs médailles sur lesquelles est marquée l'ère de Tyr; elle a servi à dater aussi plusieurs conciles.

*Ère des Consuls, ère de la ville de Rome, ère Julienne.* Les Romains n'ont jamais eu d'autre ère civile que la double série des deux consuls annuels; les noms de ces magistrats étaient mis en tête des lois, des traités et des monuments publics, et inscrits dans leurs fastes ou annales. Cette ère des consuls commença avec l'année 215 de Rome ou 509 avant J.-C.; elle continua même sous les empereurs. L'année ne fut à aucune époque désignée autrement que d'après les consuls; quelques auteurs ont même cru que c'est uniquement dans ce but que la dignité de consul fut conservée. Ce n'est que sous Léon-le-Sage, qui fut empereur d'Orient de 886 à 911 après J.-C., que le consulat fut définitivement supprimé. Voy. FASTES CONSULAIRES.

Les historiens romains n'ont pas été d'accord sur le temps de la fondation de Rome, l'ère la plus célèbre dont ils se soient servis dans leurs supputations. Il y a trois opinions, qu'ils ont le plus communément adoptées et qui méritent le plus d'examen. L'une rattache cet événement à la troisième année de la 6<sup>e</sup> olympiade, l'autre à la quatrième année, enfin la troisième le place à la première année de la 7<sup>e</sup> olympiade. On prétend que les défenseurs du premier et du second système ont cru soutenir les uns et les autres l'opinion de Varron; ceux qui

suivent le troisième l'attribuent à Caton le Censeur et l'appellent, pour cette raison, l'époque *Catonienne*. Mais ces trois opinions se réduisent à deux seulement, et ne diffèrent au fond que d'une seule année; un faux principe a induit en erreur les défenseurs de l'époque de Caton, et la préférence est due à l'époque *Varronienne*. Le faux principe qui a été la cause de l'erreur consiste en ce que les défenseurs de l'opinion *Catonienne* ont confondu l'époque où a commencé la royauté à Rome avec la fondation de la ville; et il paraît certain que la royauté et un gouvernement régulier ne furent établis formellement à Rome que quelques mois au moins après la fondation de la ville. Pour l'ère de la fondation de Rome, nous suivons donc les indications fournies par Varron, et nous placerons le commencement de cette ère à l'an 753 av. J.-C.

L'ère *Julienne* prit son nom de Jules-César. Le dictateur reforma le calendrier romain, l'arrangea pour une année de 365 jours avec un 366<sup>e</sup> intercalé tous les quatre ans, et c'est de cette mémorable réforme que date l'ère *Julienne*. Elle commença l'an 45 av. J.-C. Pour le calcul régulier des temps antérieurs à cette année, les chronologistes emploient les années de cette même ère *Julienne*, quoiqu'elle n'existât pas encore, et c'est dans ce cas qu'ils les appellent années de l'ère *Julienne proleptique*, c'est-à-dire prise par anticipation pour mesure du temps.

*Ère d'Espagne, ère Césarienne d'Antioche, ère Actiaque, ère des Augustes.* L'ère d'Espagne commence trente-huit années pleines avant la naissance de Jésus-Christ. C'est l'époque de la réduction de l'Espagne sous l'obéissance d'Auguste. Tantôt cette date se rencontrait seule dans les actes du pays, tantôt on y joignait la date de l'ère chrétienne; mais enfin celle-ci l'emporta vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou dans le XIII<sup>e</sup>. Dans le XIV<sup>e</sup>, les Espagnols cessèrent de se servir de leur ère et lui substituèrent l'année de l'Incarnation; elle fut totalement abandonnée en Aragon l'an 1359. Dès 1350, Pierre IV d'Aragon en avait même interdit l'usage dans les royaumes de Castille et d'Aragon; elle fut entièrement pros-

crite en 1384. Le Portugal n'abandonna l'ère espagnole et ne se détermina à suivre l'usage commun que dans le XV<sup>e</sup> siècle, en 1415.

L'ère *Césarienne* d'Antioche fut introduite dans cette ville lorsque César lui donna l'autonomie; elle commença le 22 septembre, l'an 705 de Rome, 49 av. J.-C. Schœll, dans ses *Éléments de chronologie historique*, confond à tort l'ère *Césarienne* d'Antioche avec l'ère *mondaine* de cette même ville: cette dernière ère consiste dans une modification de la date de la création, dont le détail est inutile pour nous.

La mémorable bataille d'Actium (*voy.*) fut l'occasion de l'ère *Actiaque*, qu'on adopta dans diverses provinces de l'empire romain, mais avec des différences qu'il est utile de connaître. En Égypte, où l'ère fut d'abord instituée, son commencement fut rattaché au 1<sup>er</sup> *thot*, ou 30 août immédiatement antérieur au jour de la bataille, qui eut lieu le 2 septembre de l'an 30 av. J.-C., ce 30 août étant le jour julien fixe correspondant au 1<sup>er</sup> *thot*, ou 1<sup>er</sup> de l'année vague égyptienne, 719 de Nabonassar. Les Grecs d'Antioche commencèrent l'ère *Actiaque* avec le 1<sup>er</sup> septembre de la même année. A Rome, cette même ère prit son origine au 1<sup>er</sup> janvier suivant, c'est-à-dire l'an 29 av. J.-C. Il paraît que l'usage de cette ère ne fut pas de longue durée; elle a été mal à propos confondue souvent avec l'ère des Augustes.

On donne plusieurs motifs à l'établissement de cette dernière, entre autres l'acte du sénat qui déféra à Auguste la suprême autorité. Ce qui paraît plus certain, c'est l'établissement même de l'usage de l'année fixe en Égypte par Auguste. Théon d'Alexandrie dit que cette réforme arriva lorsque le 1<sup>er</sup> jour de l'année vague répondit au 29 août julien, et la 5<sup>e</sup> année du règne d'Auguste selon les Égyptiens. Il est unanimement reconnu que l'Égypte lui fut soumise dès l'an 29 av. J.-C., que son autorité fut comptée en Égypte dès cette même année; la 5<sup>e</sup> de cette autorité répondit donc à la 25<sup>e</sup> avant l'ère chrétienne. Dans cette même année, le 29 août julien répondit en effet au 1<sup>er</sup> *thot* vague égyptien; ce 29 août

julien de l'an 25 av. J.-C. est donc le point initial de l'ère des Augustes, employée depuis l'établissement de l'autorité romaine en Égypte et durant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

*Ère de l'Ascension, ère chrétienne, ère de Constantinople.* L'ère de Jésus-Christ ou de l'Incarnation est proprement l'ère des Latins. Les Grecs et les Orientaux n'en ont presque point fait usage dans leurs actes publics. Ils avaient et ont encore aujourd'hui pour leurs dates authentiques d'autres époques. Nous n'examinerons pas quelle est la véritable année de la naissance de Jésus-Christ. Suivant les plus habiles chronologistes, elle est arrivée cinq ans plus tôt qu'on ne l'admet communément. Un auteur soutient même qu'il faut avancer de huit ans cette époque. Quoi qu'il en soit, l'ère vulgaire s'est maintenue, malgré l'erreur qu'on peut y remarquer, telle qu'elle fut introduite d'abord, et nous comptons aujourd'hui l'an 1838 de J.-C., tandis que nous devrions compter au moins l'an 1843.

L'usage de compter les années d'après la naissance de Jésus-Christ n'a été introduit en Italie qu'au VI<sup>e</sup> siècle par Denis-le-Petit (*voy. ce nom et période Dionysienne*), et qu'au VII<sup>e</sup> en France, où il ne s'est même bien établi que vers le VIII<sup>e</sup>, sous Pépin et Charlemagne. Nous avons trois conciles, celui de Germanie, assemblé l'an 742; celui de Liptines ou Lestines, tenu en 743, et celui de Soissons, célébré l'an 744, qui sont datés des années de l'Incarnation. Depuis ce temps-là, et surtout depuis Charlemagne, nos historiens ont coutume de dater les faits qu'ils rapportent par les années de Jésus-Christ; mais ils ne s'accordent pas tous quant au commencement de l'année.

L'ère de Constantinople commence à la création du monde. Dans cette période, la première année de l'Incarnation tombe à l'an 5509 av. J.-C. et répond, comme dans notre ère vulgaire, à la dernière de la 194<sup>e</sup> olympiade et à la première de l'olympiade suivante. L'Église grecque, encore même aujourd'hui, ne connaît pas d'autre ère. Les Russes, qui l'avaient reçue des Grecs avec le christianisme, l'ont de même conservée jusqu'au règne

de Pierre-le-Grand\*. On distingue dans l'ère de Constantinople l'année civile et l'année ecclésiastique. La première s'ouvre avec le mois de septembre, la seconde a commencé, tantôt au 21 mars, tantôt au 1<sup>er</sup> avril. Mais le 1<sup>er</sup> septembre a-t-il toujours été le jour initial de l'année à Constantinople et dans son ressort, même avant la séparation des deux empires d'Orient et d'Occident, c'est ce que l'on ne peut pas absolument décider. En soutenant l'affirmative, il faudrait reconnaître qu'il y avait alors à Constantinople deux sortes d'années civiles: l'année romaine ou consulaire, commençant au 1<sup>er</sup> janvier comme à Rome, et l'année grecque, qui s'ouvrait au 1<sup>er</sup> septembre. L'ère mondaine dont nous parlons était en usage à Constantinople avant le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, comme on le voit par le traité du comput de saint Maxime, qui fut composé l'an 641. Les actes du sixième concile général, terminé l'an 681 de notre ère vulgaire, sont datés de l'an vulgaire 6189: retranchez de cette somme 681, restera celle de 5508, qui forme l'ère de Constantinople. Dans la suite, on voit tous les actes publics de l'empire grec datés de la même ère. L'auteur grec de la Chronique pascale ou d'Alexandrie s'est servi d'une ère qui tire son motif de l'Ascension. D'après les dates qu'il donne selon cette ère, la première année répond à la 39<sup>e</sup> de l'ère chrétienne.

*Ère de Dioclétien, ère des jeux capitolins.* L'avènement de Dioclétien au trône fut pour les Égyptiens le motif et l'origine de l'ère qui porta le nom de ce prince. Alors le calendrier égyptien était réglé pour une année fixe, ou de 365 jours et un quart, depuis le temps d'Auguste; et comme les Égyptiens comptaient aussi les années du règne des empereurs depuis le premier jour de celle durant laquelle ils parvenaient au trône, Dioclétien ayant été proclamé empereur

(\*) En Russie, l'ère chrétienne fut substituée à celle de la création du monde, qu'on avait suivie jusqu'alors selon la chronologie des LXX, l'an 1700 seulement. On commença en même temps l'année au 1<sup>er</sup> janvier au lieu du 1<sup>er</sup> septembre adopté comme jour initial depuis 1342. Avant cette date, le jour de l'an coïncidait avec l'équinoxe du printemps. J. H. S.

le 17 septembre de l'an 284, ce fut du 29 août précédent, premier jour de l'année égyptienne, qu'ils datèrent son règne; ce même jour de cette même année fut aussi le premier de l'ère qu'ils instituèrent en l'honneur de ce prince. L'ère de Dioclétien fut ensuite nommée ère des martyrs, à cause des persécutions que les chrétiens eurent à subir peu d'années après.

On peut rencontrer dans d'anciens monuments romains des dates ayant pour point fixe ou pour ère les jeux capitolins. Il faut donc savoir qu'outre les premiers jeux capitolins (*voy.*) de Rome, institués par Camille, il y en eut d'autres qui furent fondés par Domitien vers l'an 87 de J.-C.; ces derniers se célébrèrent tous les cinq ans, et ils ne furent entièrement abolis que sous l'empire de Constantin.

*Ère des Arméniens.* L'ère des Arméniens proprement dite, qui employait une année vague de 365 jours sans intercalation, eut pour motif la séparation de l'Église arménienne de l'Église latine, par la condamnation du concile de Chalcédoine, et pour époque initiale le 9 juillet de l'an 532 de J.-C. Ils employaient aussi dans leur liturgie une année fixe ou intercalée. Leur nouvel an ou premier jour de cette année fut fixé au 11 août julien. Ils adoptèrent ensuite le comput suivant cette année julienne et se trouvèrent ainsi en concordance pour les jours avec les Latins, tout en différant sur le chiffre des années, à cause de la différence des deux ères. Ils se servirent aussi quelquefois de l'ère vulgaire dans leurs actes. L'ère des Arméniens est appelée *lettreuse* dans quelques titres écrits en français. On connaît principalement la charte datée des Arméniens: c'est la donation d'un *cazal* appelé *gouvaira* faite à Guérin, grand-maitre de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, par Constantin, qui se qualifie de seigneur de Lambron ou des Embruns, et *sers de Deus et météor de la couronne des Ermines*, c'est-à-dire serviteur de Dieu et trésorier de la couronne des Arméniens, ou d'Arménie. Cette pièce, gardée à la chancellerie de Malte, était datée de la fin du mois d'octobre l'an de la *lettreuse des Ermines* qu'elle fut trou-

vée; *DCLXXXII*. Cette charte doit avoir été donnée l'an 1232 ou 1233, selon notre manière de compter les mois; le grand-maitre Guérin, à qui la donation fut faite, vivait alors (*voir la Nouvelle Diplomatique des bénédictins*).

*Ère de Hiesdedgerd.* L'ère de Hiesdedgerd n'est autre chose que l'ère de Nabonassar, telle qu'elle a été introduite en Perse par Hiesdedgerd, l'an 632 de notre ère. Les Perses ou Ghèbres, tant en Perse que dans l'Indostan, s'en servent encore; le 16 juin est son jour initial. Cette ère se régla sur l'année vague de 365 jours jusqu'à ce que Djelal-eddin, sulthan du Khoragan, la réduisit à une forme plus régulière, l'an 1075 de J.-C.

*Ère de l'hégire.* Tous les peuples qui professent l'islamisme comptent les années depuis l'époque où Mahomet, poursuivi par les Koreïchites, s'enfuit de la Mecque et se retira à Médine\*. Du mot arabe *hedjra*, fuite, nous avons fait *hégire* (*voy.* ce mot). La fuite de Mahomet eut lieu dans la nuit du 15 au 16 juillet de l'an 622 de J.-C. Le 16 du mois est le plus généralement adopté pour le commencement de l'hégire, quoique les astronomes et quelques historiens le placent au 15. Cette date correspond à l'an 1369 de l'ère de Nabonassar, 1375 de la fondation de Rome, et 5335 de la période julienne.

*Ères diverses.* Outre les ères dont nous avons parlé jusqu'ici on connaît encore les suivantes: l'ère de *Kaly-Yougan*, ou âge du malheur, chez les Indous, qui le font remonter à l'année 3101 av. J.-C.; — l'ère *Grégorienne*, qui date de la réformation du calendrier julien par le pape Grégoire XIII, en 1582, et trace une ligne de séparation entre l'ancien et le nouveau style; — l'ère *américaine*, commençant le 4 juillet 1776,

(\*) Les Arabes se servent encore d'une ère plus ancienne, appelée *époque des éléphants* (*taryk-el-fyt*) et dont 571 de J.-C. est l'année initiale. Elle tire son nom des éléphants avec lesquels Abraham, roi chrétien de l'Yémen, se serait mis en marche contre la Mecque pour y détruire la Kaaba, au moment même où les Koreïchites cherchaient à profaner son église de Sauaa. Mais, dit le Koran, à mesure qu'un de ces animaux arrivait sous les murs de la ville sainte il pliait le genou et refusait de se porter en avant.

époque à laquelle les États-Unis d'Amérique, affranchis de l'administration anglaise, proclamèrent leur indépendance, et se constituèrent en un gouvernement fédératif; — l'ère *de la république française*, qui commença le 22 septembre 1792 et ne fut en usage que jusqu'au 9 septembre 1805. Voy. CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

Les médailles de l'antiquité nous offrent une foule d'ères particulières dans le détail desquelles il serait superflu d'entrer.

*Ère des Indous, ère des Chinois.* Les Indous se servent de deux ères, l'une appelée des Saces ou des Chakes (*æra Sacarum*), qui commence à l'an 78 ap. J.-C., et l'autre de Káliouga (ou de Kaly-Yougam, dont nous avons déjà parlé). Les années dont ces ères se composent commencent à la fin du mois de mars ou dans les premiers jours d'avril.

Les Chinois n'ont pas d'ère d'années consécutives, mais une ère cyclique, à l'instar des olympiades. Leur cycle est composé de 60 années dont chacune, dans leur langue, porte un nom particulier. De Guignes place le commencement de ce cycle à l'année 2697 av. J.-C., ce qui fait que leur première année après J.-C. répond à la 58<sup>e</sup> de notre ère. A. S.-R.

ÉRÈBE, voy. TARTARE.

ÉRECHTHÉE, voy. ATTIQUE et ÉLEUSIS.

**ÉRECTILE (TISSU).** Certaines parties des animaux présentent le phénomène particulier de se gonfler, de se durcir sous l'influence de certaines excitations; puis, lorsque ces causes ont cessé d'agir, de revenir à leur état ordinaire. Telles sont les lèvres, le mamelon, les organes sexuels, l'iris. Cette faculté est inhérente à un tissu particulier, fibreux et dense, dans les mailles duquel le sang pénètre pour être repris ensuite par les vaisseaux veineux. Ce tissu a reçu le nom de *tissu spongieux, caverneux ou érectile*, et il présente quelques modifications dans sa structure, suivant les parties dans lesquelles on le considère.

Un tissu semblable peut se développer d'une manière anormale et donner naissance à des tumeurs quelquefois très volumineuses qu'on appelle *tumeurs érec-*

*tiles, fungus hématodes*, etc. On voit ces tumeurs acquérir un volume quelquefois très considérable; l'examen anatomique qu'on en a fait ou les accidents qui y sont arrivés, tels que l'ulcération; les ruptures, etc., en ont démontré la structure vasculaire. Il est bon de dire ici qu'un grand nombre de taches ou marques de naissance appelées *fraises, framboises*, etc., ne sont que des tumeurs érectiles dont le gonflement accidentel a pu donner naissance aux fables qu'on débite à ce sujet. Voy. ENVIES.

Quoi qu'il en soit, les tumeurs érectiles constituent en général une affection sérieuse et qu'il serait imprudent d'abandonner à elle-même, parce qu'elles subissent fréquemment la dégénération cancéreuse et qu'elles présentent cette particularité de donner naissance à de funestes hémorragies.

Le traitement de ces tumeurs est difficile et tout chirurgical : lorsque la compression employée avec persévérance et avec exactitude n'a pas réussi, il faut avoir recours au fer, secondé du feu; car cette maladie a une tendance extrême à se reproduire lorsqu'on n'a pas extirpé jusqu'aux dernières racines du mal. Il est même recommandé d'exercer sur les cicatrices consécutives aux opérations une compression permanente. F. R.

**ÉRECTION.** En architecture, on donne ce nom à l'ensemble des opérations de main-d'œuvre que nécessite la construction d'un monument.

A la suite de la première impression qu'éprouve un spectateur devant un monument remarquable par sa grandeur et sa magnificence, son imagination se reporte immédiatement sur les moyens que l'homme a employés pour produire d'aussi beaux et aussi grands résultats. Les effets qui ne proviennent que de l'éclat et de la richesse des matériaux, du fini ou de l'excellence de l'exécution, sont naturellement rapportés au talent des artistes, à la munificence des princes, au désir ardent de la gloire qui anime les peuples et les porte à créer des ouvrages destinés à perpétuer le souvenir de leur existence; mais les effets dus aux dimensions colossales de l'édifice engendrent encore un sentiment d'ad-

miration qui étonne la raison elle-même, parce qu'ils supposent l'emploi de moyens extraordinaires qui dépassent les forces physiques de l'homme.

Tous ceux qui ont assisté à l'érection d'un monument de quelque importance savent que les procédés d'exécution qu'il nécessite constituent en quelque sorte une seconde création, qui ne demande ni moins de science ni moins de génie que la conception même du monument, et qui a d'autant plus d'intérêt que, disparaissant à l'achèvement de l'édifice, elle ne laisse aucune trace des soins et des efforts inouïs qu'elle a coûtés. Plus tard, l'esprit de l'observateur se perd en conjectures, et va souvent chercher bien loin, jusque dans des récits fabuleux, les moyens d'exécution dont l'invention n'a été, dans la réalité, que le fruit d'une ingénieuse simplicité.

Bien que les peuples modernes aient élevé quelques monuments de grandes dimensions, dont ils peuvent à bon droit s'enorgueillir, c'est dans l'antiquité qu'il faut en rechercher les exemples les plus nombreux et les plus surprenants. Le caractère des constructions était généralement le caractère dominant des édifices des anciens. Sans rien omettre de ce qui ajoutait à la perfection de l'art, ils ne négligeaient rien non plus pour que leurs ouvrages parvinssent à la postérité. Quoique le temps en ait détruit le plus grand nombre, les ruines de ceux qui ont résisté en imposent toujours à l'esprit par leur masse prodigieuse et leur immense étendue. Ceux de ces chefs-d'œuvre qui avaient le plus captivé l'admiration populaire furent appelés *merveilles du monde*. L'antiquité en comptait sept, dont il ne reste plus aujourd'hui que les pyramides (*voy.*) d'Égypte : on connaît, par les récits des voyageurs, l'aspect gigantesque de ces derniers monuments. Ce que d'anciens auteurs ont rapporté des jardins de Sémiramis et des murs de Babylone (*voy.*) tient de la féerie; le colosse de Rhodes, qui laissait passer les navires entre ses jambes, était une construction dont on ne concevrait plus maintenant les moyens d'exécution, s'il était vrai qu'elle eût été érigée, en métal, d'une seule pièce. *Voy. COLOSSE.*

Une des causes qui ont le plus contribué à la facilité d'exécution des grandes constructions antiques est l'esclavage. Avec cette faculté de réduire l'homme à la condition de bête de somme, rien ne devenait impossible, puisqu'il ne fallait que l'emploi, au besoin, de plusieurs milliers de bras pour mouvoir les plus lourds fardeaux; la force humaine n'étant point ménagée, l'art de la mécanique se réduisait à l'usage des machines les plus simples, les cordes, les leviers et les plans inclinés. Il n'est pas douteux que ces moyens n'aient été appliqués à la translation des énormes monolithes employés en obélisques et en colonnes, ou qui recouvraient, d'une seule pièce, des espaces immenses dans les monuments de l'Inde et de l'Égypte. Par ce même système, ou plutôt par son extension illimitée, les Romains sont parvenus à achever les plus grandes entreprises; ils ne se faisaient point scrupule de soumettre les nations conquises au joug odieux des plus rudes travaux. L'historien Josèphe nous apprend qu'après les victoires de Flave et de Tite Vespasien, 30,000 Juifs furent employés à la construction du Colisée (*voy.*). Ce fut aux dépouilles et aux sueurs des peuples asservis que durent leur naissance les masses colossales du port d'Ostie, des cirques, des naumachies, des hardis septizonnes, et autres prodiges dont les noms seuls ont survécu, parce que la vengeance trop légitime des Vandales en a fait disparaître jusqu'à la poussière. Les armées romaines étaient en outre disciplinées à la construction des grands travaux; l'état, obligé de les maintenir constamment sur pied, avait à redouter leurs moments d'inaction. La plupart des grandes routes antiques ont été dressées par les soldats.

Si la faculté d'attacher de nombreuses populations à l'exécution des grands travaux doit être regardée comme le premier moteur des vastes entreprises des anciens, cette raison doit expliquer en même temps pourquoi, chez les peuples modernes, les opérations de même genre sont devenues plus rares. Au moment où l'existence de l'homme est redevenue sa propriété, où l'emploi de son temps a été apprécié, à ce moment devaient s'arrêter les entreprises ruineuses dans lesquelles

son sang et ses biens avaient été prodigués. Les nations plus divisées et restreintes à leurs propres moyens sont devenues circonspectes; l'utile et le positif ont remplacé la superfluité et le prestige de l'idéal. Telles sont les causes réelles des changements survenus dans l'art depuis notre ère, sans qu'il soit besoin de recourir à une prétendue dégénération, que le nombre et l'importance de nos découvertes ont démentie complètement. Cependant l'émancipation de l'homme ne s'est pas opérée tout à coup. Pendant longtemps encore après la chute de l'empire romain, les princes féodaux ont eu recours à la corvée, dont ils ont abusé trop souvent dans leur intérêt particulier plutôt que dans un but d'utilité générale; mais la corvée elle-même a disparu devant les institutions qui ont rendu inviolable la liberté de l'homme.

Ce doit être nécessairement à raison de la diminution de la force humaine que l'industrie moderne a multiplié ses efforts pour y suppléer, dans la construction des édifices; ses premières recherches ont amené l'art de l'appareil, que les anciens n'avaient fait qu'entrevoir. Cette méthode nouvelle de mettre les matériaux en œuvre a produit des combinaisons qui appartiennent exclusivement aux temps modernes; elle a contribué à donner en hauteur aux bâtiments ce qu'on ne devait plus leur donner en superficie; elle a procuré les moyens d'approprier, à de beaux effets pittoresques, tant intérieurs qu'extérieurs, des matériaux de moindres dimensions et de moindre prix que ceux des édifices anciens. Les chefs-d'œuvre du moyen-âge, ceux non moins remarquables de la renaissance, et d'autres dans les siècles postérieurs, attestent l'immense révolution que la science du trait a fait subir à l'art. Cette innovation, il est vrai, a eu ses détracteurs, qui l'ont accusée d'avoir altéré les types primitifs et de n'avoir créé qu'un art factice; mais ses progrès ne se sont point arrêtés; de magnifiques monuments brillent encore intacts, sans qu'on ait à regretter les déplorables moyens au prix desquels ils auraient été achetés dans les temps reculés de l'antiquité.

Les constructions d'art qui, par leur difficulté d'exécution, excitent le plus d'intérêt chez les nations modernes, sont celles qui ont pour objet l'érection des monolithes, genre de monument consacré principalement à la commémoration des hauts faits ou des hommes illustres. C'est le seul cas où l'usage antique de construire des masses d'une seule pièce se soit conservé, parce que ce mode, qui garantit la durée et la solidité des monuments, est aussi le symbole de l'immortalité.

Dans ces circonstances, la puissance des moyens mécaniques, quelque ingénieuse qu'elle fût, ne suffirait pas, si on n'y ajoutait celle des bras; mais cette dernière ne devient réellement active que lorsqu'on procède avec ordre et méthode, car la confusion des efforts augmenterait les obstacles plus qu'elle ne les surmonterait. Ce n'est pas sans fondement que les Grecs ont inventé la fable ingénieuse d'Amphion rebâtissant les murs de Thèbes au son de sa lyre: leur poésie a fait ainsi allusion au succès que l'on obtient par des mouvements collectifs exécutés avec ensemble et harmonie. Ici le mot harmonie n'est pas simplement une figure, il est pris dans une acception positive. Ceux qui ont observé les marins dans les ports ou sur leur navire, les charpentiers dans leur chantier, les forgerons près de l'enclume, savent que leurs manœuvres ne sont jamais plus précises que lorsqu'ils les exécutent en cadence, quelquefois même en s'accompagnant d'une sorte de chant rythmé, dont la mesure règle leurs mouvements.

Cette observation a été mise à profit pour l'érection de la grande colonne alexandrine, récemment érigée à Saint-Pétersbourg, et dont l'énorme bloc a été tiré des rochers de la Finlande: pendant la pose, les temps de manœuvre étaient indiqués aux ouvriers par le tambour. On sait que cette opération a été dirigée par les soins d'un architecte français (M. de Montferrand). Ce monument est l'ouvrage le plus gigantesque de l'Europe moderne; les dimensions du monolithe sont de 80 pieds environ, depuis le piédestal jusqu'au chapiteau. Voy. COLONNE (T. VI, p. 389).

La Russie avait déjà donné un exemple de son goût pour le genre colossal par les travaux extraordinaires de la statue de Pierre-le-Grand, posée sur un rocher transporté à bras d'hommes et dont le poids a été évalué à 40,000 quintaux\*, et par les colonnes monolithes qui, à peu de distance de là, forment le péristyle et soutiennent les voûtes de la nef de l'église d'Isaac, depuis si longtemps en construction.

Il ne serait pas difficile de montrer que, dans ces sortes de travaux, l'adresse et le génie de l'ordonnateur l'emportent sur le concours des bras, et que souvent encore les moyens les plus simples produisent les plus grands effets. Tout le monde connaît l'incident qui survint pendant la pose de l'un des plus grands obélisques de Rome, opération qui avait été confiée au talent de Dominique Fontana. (voy.). L'énorme bloc était parvenu à la hauteur de son piédestal, mais les cordes, trop distendues, se refusaient au dernier effort qui devait l'asseoir sur sa base, et menaçaient de rompre. Dans ce moment d'anxiété, une voix se fait entendre : « Mouillez les cordes !... » Soit que ce cri partit de la foule, soit qu'il fût une inspiration de Fontana, ce fut un trait de lumière qui sauva l'opération.

Nous pouvons encore citer, comme exemple remarquable de l'influence du savoir dans les circonstances difficiles, la construction du phare d'Édystone, élevé à trois lieues du port de Plymouth, sur un rocher à fleur d'eau, dans l'un des parages les plus dangereux de la Manche. Deux tours en charpente, construites aux frais de l'amirauté, avaient été détruites successivement, l'une par le feu, l'autre par les eaux, et l'on regardait une construction en pierre comme impossible, dans un endroit presque en tous temps inabordable, où la fureur des vagues avait fait disparaître même une partie du rocher. M. Smeaton, ingénieur anglais, entreprit de surmonter ces obstacles. Le succès le plus complet a couronné ses efforts. Les détails de cette belle opération, où l'on remarque principalement les coupes de pierre les plus ingénieuses, sont consi-

(\*) Voir les détails dans l'ouvrage de M. Schnitzler, *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 223.

gnés dans un recueil de mémoires techniques des ponts et chaussées; nous croyons rendre justice à l'auteur en les signalant au grand jour.

Aucun exemple ne serait plus concluant pour démontrer la supériorité de la science sur l'emploi des forces physiques, que l'exposition des faits qui se rapportent à la translation de l'obélisque de Luxor ou Louqsor (voy. OBÉLISQUE) au centre de la place de la Concorde, à Paris. Il sera curieux de comparer les moyens d'action employés de nos jours avec ceux des anciens Égyptiens. La difficulté ne consistait pas seulement, en cette occasion, dans la pesanteur du monolithe : on avait remarqué que l'une de ses faces était sillonnée par une fissure assez prolongée, qui pouvait faire craindre la rupture, soit en l'enlevant du socle sur lequel il était assis en Égypte, soit en le replaçant à Paris sur le nouveau piédestal, qu'un habile architecte, M. Hitdorff, lui avait dressé. Il était donc essentiel de ne lui faire supporter aucune secousse, ni dans chacune de ces deux opérations, ni pendant le transport. Ainsi, il n'existait point, pour ce monolithe, la ressource qu'offrent ordinairement les corps ronds ou cubiques, de rouler sur eux-mêmes, ou d'être tournés successivement sur leurs faces diverses.

M. Lebas, ingénieur de la marine, qui fut chargé de l'expédition, ne fut point intimidé à la vue de cette défectuosité : il osa se fier à la résistance de la matière, et conçut l'idée de faire pivoter l'obélisque sur une des arêtes de sa base. Cette pensée adoptée, le problème était presque résolu; car il ne s'agissait plus que d'établir un appareil suffisant pour soutenir le monolithe pendant le temps de sa rotation. M. Lebas imagina d'appliquer à cette opération un procédé fréquemment en usage dans les travaux de la marine lorsqu'il s'agit de mouvoir de lourds fardeaux; toutefois, il fallait le disposer sur une plus grande échelle que dans les circonstances ordinaires, et ces modifications n'exigeaient pas moins que son talent exercé.

Tel fut le succès de cette manœuvre que les naturels du pays, qui d'abord avaient témoigné avec ironie leur in-

crédulité sur la possibilité de réussir, demeurèrent stupéfaits lorsqu'ils aperçurent le colosse couché par terre; leur étonnement fut au comble lorsqu'ils virent cette masse pesante s'avancer paisiblement vers le navire et s'y dérober à leur vue. Le chef de l'expédition est, comme on sait, de petite stature, mais il avait grandi à leurs yeux, et bientôt ils effacèrent, par les formules d'admiration si expressives dans la langue orientale, les railleries par lesquelles ils l'avaient d'abord accueilli. Un même triomphe attendait M. Lebas à Paris.

Le navire s'étant échoué au pied du quai qui borde la place de la Concorde, l'obélisque franchit avec le même bonheur la rampe qui le séparait de la place, ainsi que le plan incliné qui avait été préparé pour l'amener à pied d'œuvre. Enfin arriva le jour où, par une manœuvre inverse de celle qu'il avait subie en Égypte, il devait prendre possession de sa nouvelle base pour y commencer une seconde existence.

Tout Paris assistait à cette belle scène; plus de 200,000 spectateurs l'ont vu s'élever majestueusement. Les applaudissements ont retenti de toutes parts lorsque, dégagée de ses liens, la brillante aiguille s'est montrée radieuse aux regards de ses nouveaux hôtes.

Il fut principalement remarquable que dans l'ensemble des combinaisons de l'appareil rien n'avait été laissé au hasard : toutes les parties en avaient été exactement calculées. L'habile ingénieur connaissait d'avance sous quel effort chacune d'elles devait agir; il avait pu prévoir ce que chaque cordage devait opérer; il était certain qu'aucun d'eux ne faillirait à sa fonction. Son succès était donc assuré, inévitable; il aurait pu voir, comme dans le rapport de Pline, le fils d'un Pharaon suspendu au sommet de l'obélisque sans avoir rien à redouter pour sa responsabilité. Et cependant, il n'avait pas, comme l'architecte de Ramsès, 20,000 hommes à sa disposition; car la manœuvre a été opérée en deux heures par 200 ouvriers au plus, choisis à la vérité parmi les artilleurs de la marine et les charpentiers les plus expérimentés.

Cette belle expérience résume à elle seule tous les motifs de comparaison que l'on pourrait élever entre l'art antique et l'art moderne. Si le premier séduit les sens par le prestige des effets grandioses, le second ne parle pas moins haut à l'imagination par la puissance de ses combinaisons; le dernier a sur l'autre l'avantage de faire entrer dans ses obligations la condition de n'obtenir ses résultats que par des moyens qui ne répugnent point à l'humanité. Désormais les destins de l'art sont changés : ce ne sera plus seulement par le nombre de stades, de palmes ou de coudées, que l'on appréciera l'importance des monuments; on n'aura plus à supputer les dépouilles des peuples vaincus, à énumérer le nombre des populations arrachées à leurs foyers pour créer des chefs-d'œuvre; des souvenirs cruels ne troubleront plus des sensations qui doivent se rapporter à des idées consolantes de paix et de prospérité. Les édifices seront considérés pour leur but d'utilité plutôt que sous le rapport d'une magnificence qui ne serait due qu'à des prodigalités. Le génie de nos artistes ne sera point pour cela paralysé : il trouvera son aliment dans un autre ordre d'usages, de mœurs et de civilisation. Les découvertes modernes faites dans les sciences naturelles lui viendront merveilleusement en aide et enfanteront de nouveaux miracles. Ce dernier lot n'est point à dédaigner; tout bien pesé, pour les personnes qui jugent sans prévention, les temps modernes ne sont point déçus de ceux de l'antiquité.

J. B.-T.

**ERFURT**, l'une des villes les plus importantes de la Thuringe, chef-lieu de la régence prussienne du même nom, est située au 28° 42' 11" de longitude, et 50° 58' 45" de latitude, dans une plaine parfaitement cultivée, sur la Gera, petite rivière formée par un bras de l'Unstrut, qui la coupe en différents endroits. Au temps de Charlemagne, elle était une des cités les plus commerçantes de l'Allemagne, et plus tard elle vit sa prospérité s'accroître encore sous la protection des électeurs de Saxe. En 1648, elle fut abandonnée à l'électeur de Mayence, qui, quatre ans auparavant,

l'avait conquise avec beaucoup de difficulté. En 1597, elle comptait encore 58,000 habitants. Après la suppression des souverainetés ecclésiastiques, en 1803, elle échut à la Prusse, et de 1807 à 1813, elle fut régie par l'administration française. Cette année, le bombardement et l'artillerie dirigée par les Français y consumèrent 117 maisons; 61 furent démolies, et jusqu'au 8 janvier 1814, époque où elle fut remise aux Prussiens, plus de 2,000 hommes succombèrent, atteints de maladies contagieuses. Erfurt ne compte aujourd'hui, d'après Volger, que 25,000 habitants, et d'après Stein, seulement 15,097. Près de 6,000 professent la religion catholique. On a calculé que la ville contenait 320 rues et 2,892 maisons. Deux citadelles la défendent : l'une, le vieux fort Saint-Cyriaque, élevé de 800 pieds, et dans l'enceinte duquel est, dit-on, une source d'eau minérale; l'autre, dans l'intérieur de la ville, est sur la montagne Saint-Pierre, haute de 740 pieds. Elle fut fortifiée par un électeur de Mayence, et l'on y voit un ancien couvent de bénédictins, ainsi que le tombeau du comte de Gleichen. La ville d'Erfurt est construite d'une manière assez irrégulière; il n'y a de remarquable que la place du marché avec un petit obélisque, élevé en l'honneur de l'avant-dernier électeur de Mayence, et la place Frédéric-Guillaume ou *des grades* (*Gradenplatz*), qui conduit à la cathédrale gothique ou à l'église de la bienheureuse Vierge Marie. Dans la tour de cette église, est une cloche épaisse de 10 pouces, de 10 pieds de haut, et de 30 de circonférence; elle pèse 275 quintaux : c'est la fameuse grande Suzanne. L'église Saint-Sévère, aujourd'hui rétablie, fut en 1813 presque totalement détruite. A ces édifices il faut ajouter les couvents des Augustins, des Ermites, des Ursulines, auquel est réuni un institut d'éducation pour les jeunes filles, une maison luthérienne pour les orphelins, et un vieux cloître avec une *danse des morts*, et la cellule où vécut Martin Luther de 1505 à 1512\*. Bien que siège de la régence,

(\*) Il existe à Erfurt plusieurs descendants du réformateur, enfants en bas-âge de celui qui,

Erfurt n'a pas de tribunal de seconde instance (*Oberlandsgericht*); le territoire est du ressort de ceux de Mersebourg et de Halberstadt. Parmi ses établissements scientifiques et littéraires, nous citerons particulièrement l'École normale primaire (*Schullehrerseminarium*), où sont spécialement instruits ceux qui plus tard doivent donner des leçons aux sourds-muets; l'Académie des sciences usuelles et sa bibliothèque fondée en 1754; le jardin botanique également avec sa bibliothèque, forte de 40,000 volumes, qui était autrefois celle de l'université créée en 1392 et supprimée le 12 novembre 1816; un cabinet de physique, des collections d'objets d'art, d'histoire naturelle, de médailles. La ville a aussi sa bibliothèque particulière. Outre un gymnase luthérien et un autre catholique, il y existe aussi des écoles pour le dessin, les mathématiques, l'architecture et le commerce, une école pour les sages-femmes, un hospice pour les aveugles. Quant à l'Institut pharmaceutique, il a été supprimé en 1828. Huit ans auparavant, on y avait fondé l'œuvre de saint Martin (*Sanct Martins-Stift*) pour l'éducation des enfants pauvres. Il y existe aussi une maison de détention pour les criminels. Enfin il y a à Erfurt des fabriques de laine, de coton, de soie, de rubans, de vermicelles, de liqueurs, de vinaigre, de tabac.

Comme position militaire, Erfurt coupe la grande route de Francfort à Leipzig. Les Prussiens y ont toujours tenu, depuis 1815, une garnison considérable.

Ce fut à Erfurt qu'eut lieu, en 1808, ce grand congrès de monarches connu sous le nom d'*entrevue d'Erfurt*. Napoléon y arriva le 27 septembre; il y avait envoyé une partie de la Comédie-Française et avait dit à Talma, avant de quitter Paris : « Je vais te faire jouer devant un parterre de rois. » A peine arrivé à Erfurt, Napoléon alla à Weimar au-devant de l'empereur

après s'être expatrié et avoir porté sa misère dans la Silésie autrichienne, y abjura la réforme. Ce Luther est mort il y a quelques années; mais des ennemis de la liberté de la conscience ont rapporté, comme un fait récent, sa conversion dont ils ont fait pour eux, au XIX<sup>e</sup> siècle, un grand sujet de triomphe. S.

Alexandre qui l'y attendait depuis deux jours. Tous les rois et princes de l'Allemagne s'y rendirent; seuls, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche n'y furent point appelés. De la part des deux autres empereurs, le but de la réunion était de convenir d'arrangements qui pourraient enfin donner au monde la paix générale. Comme témoignages des intentions toutes pacifiques de celui des Français, on cite sa lettre du 12 octobre au roi d'Angleterre, et celles du 14 du même mois aux princes de la Confédération du Rhin et à l'empereur d'Autriche. Ce même jour, Napoléon et Alexandre se séparèrent. Deux jours auparavant, Napoléon avait, par un décret daté de cette ville, donné la décoration de la Légion-d'Honneur à Goethe, à Wieland, au bourgmestre d'Iéna et au médecin municipal de cette ville. Ces conférences sont restées jusqu'à ce jour complètement secrètes. Si les deux empereurs ont, pendant le cours de leur éphémère amitié, formé quelques grands projets, la rapidité des événements ne leur a pas permis de les exécuter. L. N.

**ERGOT** (zool.). On donne ce nom aux ongles des doigts imparfaitement développés, chez les mammifères, et en général placés derrière les autres : tels sont les doigts rudimentaux du porc et des ruminants.

On désigne encore par cette dénomination l'apophyse cornée située au-dessus de la partie postérieure du tarse, et au-dessus du pouce chez plusieurs oiseaux, et spécialement chez les gallinacés. L'ergot qui n'existe que chez les mâles de certaines espèces, ou dont les dimensions chez la femelle sont beaucoup plus petites, sert à ces animaux d'armes offensives. L'ergot est formé d'une épine osseuse, revêtue à sa surface d'une substance cornée; sa forme, ses dimensions, qui s'accroissent avec l'âge, ne sont point constantes. On sait que l'ergot du coq, extrait du tarse et implanté dans sa crête, y conserve le principe vital, s'y développe et devient une sorte de greffe animale. L. D. C.

**ERGOT** (botan.), altération que présente le grain de plusieurs graminées, et en particulier de quelques céréales. Elle

consiste dans une excroissance en forme de corne, assez ressemblante à l'ergot des gallinacés (voy. l'art. précédent).

Le grain *ergoté* est d'abord mou, pulpeux; puis il se solidifie et s'allonge. Rouge ou violacé dans les premiers instants, il prend ensuite une teinte plombée, puis il devient noir, et sa surface se couvre quelquefois d'une poudre noirâtre. On ne voit sur un épi que deux ou trois grains altérés, les autres restent intacts. Intérieurement la couleur naturelle de la graine est conservée.

Les chimistes et les botanistes ont expliqué différemment la nature de l'ergot. On l'a attribué, tantôt à la piqûre d'insectes, tantôt à un défaut accidentel de la fécondation, à l'influence de l'humidité ou autres circonstances morbifiques; enfin on l'a considéré comme une plante parasite du genre *sclerotium*, espèce de champignon qui se développe dans l'ovaire et végète à la place du grain.

Les partisans de cette dernière opinion s'appuient sur ce que l'humidité est favorable au développement de l'ergot comme à celui des champignons, que les phases et le mode de développement sont les mêmes; que la saveur, l'odeur, les propriétés vénéneuses du grain ergoté se retrouvent dans les champignons, etc., etc. Les naturalistes qui considèrent l'ergot comme un état morbide de la plante invoquent, à l'appui de leur système, la destruction du principe amylicé, l'altération du gluten, le remplacement de l'amidon par une matière muqueuse, l'analyse chimique du *sclerotium* et du grain ergoté offrant des différences essentielles, la naissance du *sclerotium* sur les végétaux en putréfaction, tandis que l'ergot se manifeste sur les plantes vivantes, etc., etc.

On est plus d'accord relativement aux effets que produit, sur l'économie animale, l'usage du grain ergoté. Quoique certains faits semblent prouver son innocence à l'égard d'animaux qui le mangent impunément, la fermentation paninaire est peut-être nécessaire pour développer l'action du grain ergoté. Dans tous les cas, il paraît n'être malfaisant que quand il entre pour un quart avec

la farine. Il est certain que le poison recélé dans l'ergot augmente d'activité en raison de certaines circonstances atmosphériques; c'est pendant les temps pluvieux que l'épidémie connue sous le nom d'*ergotisme* est plus meurtrière et plus opiniâtre. Les effets de l'ergot varient encore en raison de l'espèce de grain qu'il a attaqué et de l'espèce des individus qui en font usage. Ainsi, en Amérique, le maïs ergoté produit des accidents bien moins dangereux chez l'homme que ceux qu'entraîne en Europe notre seigle ergoté. Les oiseaux, les cerfs, qui sont très friands du maïs affecté de cette maladie, tombent dans une espèce d'ivresse; les poules pondent des œufs sans coquilles, phénomène explicable par l'action de ce grain sur les organes destinés à l'expulsion de l'œuf, qui alors est chassé de l'oviducte avant d'avoir eu le temps de se revêtir de son enveloppe calcaire. L. D. C.

L'ergot du seigle jouit d'une propriété remarquable, celle d'accélérer les contractions utérines et de favoriser le travail de l'accouchement dans les cas où il traîne en longueur. Cette propriété ne se manifeste pas seulement dans l'espèce humaine, ainsi qu'on a pu le voir par ce qui précède. Les praticiens emploient l'ergot avec succès depuis quelques années; mais il y a longtemps déjà que son usage était populaire parmi les sages-femmes de quelques départements méridionaux. A la dose de douze grains administrés dans l'inertie de la matrice, il produit des effets très avantageux. On a voulu aussi l'appliquer à d'autres affections de cet organe. Il y a cependant des accoucheurs qui se refusent à reconnaître les avantages du seigle ergoté, prétendant que l'attente suffit toujours pour que l'accouchement s'opère lorsqu'il n'y a pas d'obstacle mécanique à l'accomplissement de cette fonction. F. R.

**ERGOTERIE** (d'*ergo*, donc), manie de raisonner poussée jusqu'à la déraison, et en tous cas contraire au bon goût, qui ne veut point des formes dialectiques où elles n'ont que faire. La forme syllogistique, très utile dans les sciences de déduction, est loin de présenter les mêmes

avantages dans les jugements d'expérience ou dans les affaires. Ses principaux inconvénients sont de donner de la sécheresse à la pensée et à l'âme même, d'inspirer de la défiance, et de convaincre tout au plus, sans du reste persuader, d'éblouir plutôt que d'éclairer, et par conséquent d'être une source de déceptions pour le raisonneur lui-même; c'est une arme qui souvent blesse la main qui s'en sert imprudemment. L'ergoterie a encore le tort de provoquer aux jeux de mots, aux subtilités et aux paradoxes, et par conséquent de fausser le jugement à la longue; de servir surtout aux disputeurs de mauvaise foi, ce qui est une présomption contre elle, puisqu'elle est si facilement en hostilité avec le sens commun. L'ergoterie contrarie l'observation et l'induction, et par conséquent l'expérience et la science de la nature. Dans un esprit habitué à marcher synthétiquement ou à passer du général au particulier, elle fait aussi facilement sortir de la question par la recherche de moyens-termes forcés. Elle fait de la discussion une arène où les défaites et les victoires sont trop sensibles pour qu'on ne songe pas à vaincre à tout prix, même aux dépens de la vérité; elle induit les esprits superficiels en erreur sur le mérite absolu ou relatif des raisonneurs et des contendants. Il est plus facile à un esprit faux d'embrouiller une question qu'à un esprit droit de la tirer au clair, comme il est plus facile de troubler l'eau que de l'épurer et de la purifier. On dit aussi *ergotisme*, *ergoter*, *ergotiser*. J<sup>b</sup> T.

**ERGOTISME**, voy. ERGOT (bot.).

**ÉRIC** ou *Ehrrich*, c'est-à-dire, *Ehrenreich*, riche en honneur, nom germanique qui a été porté par un très grand nombre de rois de la Scandinavie. Le Danemark a eu neuf rois de ce nom, depuis la fin du ix<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1459; la Suède (voy.) en a eu quatorze, dont le dernier mourut empoisonné en 1577; enfin il y eut au moyen-âge deux rois de Norvège du nom d'Éric. S.

**ÉRICINÉES** ou **ÉRICACÉES**, famille de plantes dicotylédones, qui doit son nom aux bruyères (voy.) ou *erica*. Les caractères les plus essentiels de ce

groupe sont un calice quadri- ou quintifide, persistant; une corolle hypogyne, monopétale, quadri- ou quintifide, le plus souvent persistante; des étamines en même nombre que les divisions de la corolle ou en nombre double, insérées soit à un disque hypogyne, soit à la base de la corolle; les anthères mucronées ou appendiculées soit à la base, soit au sommet; un ovaire inadhérent, quadri- ou quintiloculaire, terminé par un seul style; un péricarpe capsulaire ou charnu; des graines très nombreuses, minimes, attachées à des placentaires axiles; l'embryon rectiligne, situé au centre d'un périsperme charnu. Les éricinées sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à feuilles soit opposées, soit verticillées, simples, non stipulées, entières, ordinairement coriaces, souvent petites et imbriquées; l'inflorescence, en général très élégante, est fort variée; la corolle offre une foule de formes différentes; les filets des étamines sont libres; les anthères s'ouvrent d'ordinaire par deux pores terminaux.

Cette famille est répandue sur tout le globe; on en trouve des représentants dans les régions alpines les plus élevées ainsi que dans les contrées les plus voisines des pôles, mais le plus grand nombre des espèces habitent la zone tempérée et surtout l'extrémité australe de l'Afrique. La thérapeutique emploie plusieurs éricinées comme diurétiques et antisyphilitiques. En général toutes les parties des végétaux de cette famille sont très astringentes; toutefois quelques espèces ont des propriétés narcotiques. Le miel que sécrètent les fleurs des *kalmia*, des *azaléas* et de certains *rhododendron* est réputé vénéneux; au contraire, les fruits charnus des arbousiers, des *gaultheria* et d'autres éricinées sont acidulés et mangeables. Une foule d'éricinées se cultivent comme plantes d'ornement, parmi lesquelles les *erica* ou bruyères, dont on connaît aujourd'hui plus de cinq cents espèces, jouent le premier rôle, du moins dans les collections de serre. Quelques espèces de ce genre, et principalement la bruyère commune (*erica vulgaris*, Linn.), couvrent à elles seules des landes immenses dans tout le nord

de l'Europe. Il en a été traité au mot BRUYÈRE. ED. SP.

ÉRICHTHONIUS paraît être le même nom qu'*Érechthée* (voy. ÉLEUSIS). Cependant l'histoire mythologique fait mention de deux rois de ce nom, dont le plus ancien, moitié homme, moitié dragon, fut le fils d'Héphaestus et d'Atthis, et, devenu roi de l'Attique, fonda les Panathénées. Le second, également roi d'Attiques, est celui qu'on nomme pour avoir introduit dans l'Attique la culture des céréales. Dans une guerre contre Éleusis, il immola, pour obéir à l'oracle, Orithyia, la plus jeune de ses quatre filles. Enfin l'on cite un roi de Troie du même nom, fils de Dardanus et de Botia, et fameux par ses 3000 juments. S.

ÉRIDAN, voy. PÔ.

ÉRIGÈNE (JEAN SCOT), philosophe scolastique du IX<sup>e</sup> siècle, né dans la Grande-Bretagne. Les uns le croient Irlandais et dérivent son nom d'*Érin*, ancien nom de l'Irlande (*Erigena*, né en Érin); les autres, Écossais, d'où lui serait venu le surnom de *Scot* (*Scotus*, Écossais), d'autres enfin, Anglais\*. Ce fut sans contredit de tous les hommes de son siècle celui qui posséda l'instruction la plus étendue. Il savait les trois langues latine, grecque et arabe. Il avait sans doute puisé la connaissance des deux premières en Irlande où les sciences étaient encore quelque peu cultivées à cette époque de barbarie; mais s'il est vrai que la langue des Arabes lui fût connue, il ne pouvait guère l'avoir apprise que dans les pays occupés par ce peuple, c'est-à-dire en Orient ou en Espagne. Quoi qu'il en soit, sa réputation d'homme savant et principalement versé dans la connaissance de la philosophie grecque parvint jusqu'au roi de France, Charles-le-Chauve. Il le fit venir à sa cour pour rendre la vie aux institutions scientifiques tombées en décadence après la mort de Charlemagne, leur fondateur. Érigène en effet ranima le goût des sciences dans l'école palatine. Il jouit de l'intimité et de toute la considération du prince, qui faisait le plus grand cas de son érudition, de son carac-

(\*) La même incertitude règne au sujet de Duns Scot, le célèbre adversaire de Saint-Thomas d'Aquin, ainsi qu'on l'a vu au mot DUNS. S.

tère enjoué et de sa conversation spirituelle. Mais il excita des soupçons d'hérésie et la haine du Saint-Siège par des opinions un peu libres sur des dogmes chrétiens et par la traduction des livres attribués à Denys l'Aréopagite. Le pape, Nicolas II, en 860, exigea du roi de France qu'il fût envoyé à Rome en personne ou contraint de ne plus enseigner. Jean Scot abandonna donc Paris, et, après avoir vécu en différents lieux sous la protection de Charles, il retourna en Angleterre. Il y fut appelé en 877 par Alfred-le-Grand, qui le mit à la tête de l'école qu'il avait fondée ou rétablie à Oxford. On ne sait comment finit la carrière assez tumultueuse de ce philosophe : quelques-uns racontent qu'il fut massacré à coups de poinçon à écrire, vers 886, dans un couvent de Malmesbury dont il voulait réformer la règle. C'est là qu'il s'était réfugié à la suite de violentes disputes avec les autres maîtres de l'école d'Oxford.

De tous les philosophes scolastiques Jean Scot est chronologiquement le premier qui ait mérité ce titre. Les savants qui l'avaient précédé, et, par exemple, Alcuin et Raban Maure, s'étaient occupés de dialectique sans doute, mais de dialectique seulement, et beaucoup plus encore de rhétorique et de grammaire. Quant à lui, il étudia moins la forme, l'instrument, l'expression, que la science elle-même. Érigène a commencé cette longue formation de l'esprit philosophique à l'école de l'antiquité, qui a été l'un des principaux résultats, sinon le seul, de la scolastique. La philosophie grecque surtout trouva en lui un propagateur enthousiaste; il mit tout en œuvre pour en découvrir les monuments; il visita, comme il le dit lui-même, tous les temples, toutes les bibliothèques où ils pouvaient avoir été déposés, et consulta tous les hommes qu'il crut en état de lui fournir à cet égard des renseignements. Roger Bacon lui rend le témoignage qu'il a fait connaître les seuls ouvrages vrais ou authentiques d'Aristote qu'on possédât de son temps. C'est grâce à sa traduction des écrits de Denys l'Aréopagite (voy.) que la raison humaine reprit la philosophie où elle l'avait laissée, à la théo-

logie mystique de l'école d'Alexandrie.

D'ailleurs Érigène faisait de l'érudition un moyen. C'était un libre penseur proclamant l'omnipotence de la raison humaine en fait de vérité. Il connut et fit connaître le mysticisme alexandrin, sans l'adopter aveuglément. Il avait étudié les ouvrages de saint Augustin, de saint Grégoire de Nazianze, de Boèce, mais il ne suivit servilement aucun de ces auteurs. Quant à l'autorité ecclésiastique, il n'en redoutait ni les arguments ni les anathèmes. La philosophie était pour lui ce qu'elle fut depuis lui pour Abélard et pour tous les philosophes scolastiques dignes de ce nom : la science qui a pour but d'arriver à la vérité par la raison, tandis que la théologie, de son côté, y arrive par la révélation. La vraie philosophie, dit-il, est la vraie religion, et la vraie religion est la vraie philosophie.

Outre sa traduction de Denys l'Aréopagite imprimée à Cologne en 1556, in-fol., Jean Scot avait écrit des ouvrages originaux sur la *Théologie mystique*, sur la *Morale d'Aristote*, sur l'*Institution de la jeunesse*, etc., qui n'existent plus ou sont encore ensevelis dans les bibliothèques à l'état de manuscrits. Ceux qui ont été publiés sont *De divinâ prædestinatione et gratiâ* (dans la collect. de Mangin, t. I, Paris, 1650) et *De divisione naturæ lib. V* (ed. Thom. Gal. Oxford, 1681, in-fol.). Dans le premier il prend parti pour la liberté et se porte l'adversaire de Gottschalk, qui penchait plutôt pour la grâce. Du reste, il ne sut pas concilier cette liberté avec la prédétermination providentielle de tous les événements du monde sans exception. L'autre est un traité d'ontologie transcendante qui a pour but d'expliquer la nature de l'être et le mystère entier de la création. On y reconnaît aisément beaucoup d'idées néoplatoniciennes avec les formes de la logique d'Aristote.

L-F-E.

ÉRIPHILE, voy. AMPHARAÛS.

ÉRIS, voy. DISCORDE.

ÉRIVAN, la plus méridionale des provinces russes en Asie, et ainsi appelée de son chef-lieu, est bornée au nord par les monts Pambaky, qui la séparent de la Géorgie, à l'ouest par les possessions turques, au sud par l'Araxe ou Aras

(Érasch) qui la sépare de la Perse, et à l'est par les provinces de Gandjah et de Karabagh. Sous la domination persane, elle comprenait ces deux dernières provinces, formait la majeure partie de l'Arménie persane, et s'étendait au sud de l'Araxe jusqu'aux frontières de l'Adzerbaïdjan. C'est surtout dans la partie restée à la Perse que s'élève le fameux mont Ararat (*voy.*), dont nous devons l'exacte description à M. Frédéric Parrot\*. Le sol de la province d'Érivân est très élevé et entrecoupé de montagnes; mais on y trouve le grand lac Gokhtcha (c'est-à-dire lac Bleu), en arménien Sévani ou Sévanga, et qu'on nomme aussi *lac d'Érivân*. Elle est arrosée par les eaux de ce lac, par la rivière Zenghi ou Zanga qui en sort, par le fleuve Araxe et ses autres affluents. Quoique l'air y soit un peu épais et l'hiver long et froid, le climat y est sain, l'été fort doux, la terre fertile et bien cultivée. Elle produit du riz, des céréales qui sont la base de son commerce d'exportation, des fruits, d'excellents raisins, du tabac, du coton, etc.; le bois y est fort rare, mais les montagnes sont couvertes de beaux pâturages qui nourrissent de nombreux bestiaux et des chevaux très renommés; elles contiennent peu de minéraux, mais beaucoup de substances minérales. Le lac et les rivières sont très poissonneux. La province d'Érivân forme deux districts, dont les chefs-lieux sont Érivân et Nakhtchévân (*voy. ARMÉNIE*), ville presque entièrement ruinée, qui n'est plus que l'ombre de ce qu'elle fut autrefois. La population assez nombreuse se compose de Persans, d'Arméniens, de Juifs, de Russes et de tribus nomades de Kourdes et de Turcomans.

ÉRIVAN, ou *Érivân*, en turc *Révân*, quelquefois *Arân*, capitale de l'Arménie russe, comme elle le fut de l'Arménie persane, qui en prit le nom, est à 5 lieues nord de l'Araxe et à 13 lieues N.-E. du mont Ararat. Ses habitants en attribuent la fondation à Noé, parce que son territoire fut le premier que dut découvrir ce patriarche en sortant de l'arche arrêtée sur le mont Ararat. Ils se fondent sur la signification en arménien du nom d'É-

(\*) *Reise zum Ararat*, 2 vol. in-8°, Berlin, 1834, avec cartes et planches. S.

révân, *vu, aperçu*\*. Mais cette ville n'étant point citée dans les anciennes annales du monde, le silence des historiens semble prouver qu'elle est de création plus moderne. On croit qu'elle occupe l'emplacement d'un bourg fondé sur le champ de bataille où Érovant II, roi d'Arménie, à la fin du 1<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne, fut vaincu par les Persans, qui rendirent le trône à Ardaschès qu'il en avait chassé. Ce bourg reçut le nom d'*Érovantovan* (lieu de la défaite d'Érovant), dont son nom moderne n'est qu'une altération. Déjà considérable au VII<sup>e</sup> siècle, il ne fut décoré du titre de cité que vers le commencement du XVI<sup>e</sup>, sous les premiers rois de Perse de la dynastie des Sofys, qui la fortifièrent et en firent leur résidence. Le sulthan Soliman I<sup>er</sup> la leur enleva en 1553, en détruisit les principaux monuments et la rendit l'année suivante. Les Turcs la reprirent en 1582, la gardèrent à la paix de 1590, et y construisirent une citadelle. Chah-Abbas-le-Grand, roi de Perse, l'ayant recouvrée en 1604, la mit en état de résister au canon. Les Turcs l'assiégèrent vainement pendant 4 mois en 1615, et ce ne fut qu'après la mort d'Abbas qu'elle leur fut livrée par trahison, en 1634. Chah-Séfy, son successeur, l'emporta d'assaut l'année suivante et en fit passer la garnison au fil de l'épée. Érivân devint dès lors la résidence du khan ou beylerbey de la province, l'un des boulevards de l'empire contre les Othomans, et le passage le plus sûr, le plus fréquenté par les caravanes, les voyageurs et les ambassadeurs européens. Ce fut là que mourut en 1705, non sans soupçon de poison, un envoyé extraordinaire de France, Fabre, dont la concubine, Marie Petit, a mérité, par ses aventures, d'être citée dans une lettre autographe de notre célèbre romancier Le Sage, qui avait été chargé de les rédiger\*\*. Pendant l'inter-règne auquel donna lieu, en Perse, l'invasion des Afghans, Érivân fut pris par les Turcs en 1724. Le fameux Thahmasp-Kouli-Khan la reconquit sur eux en 1734. Au milieu des révolutions qui

(\*) *Iel iérevân* signifie *apparus*. S.

(\*\*) Cette lettre a été lithographiée par les soins de l'auteur de cet article.

suivirent la mort de cet usurpateur, en 1747, Érivân tomba successivement au pouvoir d'Héraclius II, tsar de Géorgie, et d'Azad-Khan, l'un des prétendants au trône de Perse. Elle devint le chef-lieu d'un khanat particulier qui se soumit en 1769 à Kerim-Khan, régent de Perse et aux princes zends, ses successeurs, puis, en 1789, à ceux de la dynastie régnante. Les Russes l'assiégèrent inutilement en 1808 et y perdirent beaucoup de monde par l'inhabileté de leur vieux général Goudovitch. Plus heureux en 1827, le général Paskévitch (*voy.*) fit cette conquête, qui lui a valu le titre d'*Érivansky*, et la paix, de 1828 a confirmé à la Russie la possession de la ville et de la province.

Érivân est dans une plaine basse, inégale, entourée de trois côtés par de hautes montagnes et arrosée par le Zenghi au nord, et par le Kirkh-Boulakh (Quarante sources) au sud. Érivân est divisé en trois parties : la citadelle est bâtie sur un rocher perpendiculaire de 100 toises, qui domine la rive gauche du Zenghi, et protégée des autres côtés par un profond et large fossé et par une double enceinte de murailles en terre, flanquées de tours. Elle contient l'ancien palais des khans, une belle mosquée, une fonderie de canons, des casernes et autres édifices publics. La seconde partie, *Topobatin*, descend depuis la rive gauche du Zenghi jusqu'à un vaste et beau caravanseraï qui contient 780 boutiques. La troisième partie, *Demir-Boulakh*, est sur les bords du Kirkh-Boulakh. La ville renferme environ 2,000 maisons éparses au milieu de champs et de jardins; elles sont en briques non cuites et ont des toits plats. Les rues sont généralement plus larges que celles des autres cités de l'Orient. Cette ville possède une église gréco-russe, un couvent arménien, quatre églises arméniennes et trois mosquées musulmanes. Ses habitants, au nombre de 10,000\*, dont les trois quarts sont Arméniens et le reste Juifs, Persans et Russes, font avec la Russie, la Turquie et la Géorgie, un commerce assez considérable en tannerie, poterie et toiles de coton qui se

(\*) D'après une publication officielle russe de 1833, la population d'Érivân était de 11,284 âmes.

fabriquent dans la ville. Érivân est sous le 40° 18' de lat. N., et le 42° 45' de long. E., à trois journées S.-O. du lac Gokhtcha et à trois lieues S.-E. du célèbre et beau monastère d'Etchmiadzine (*voy.*), nommé en turc *Utch-Kilisseh* (les Trois-Églises), où réside le patriarche d'Arménie, et qui a beaucoup souffert dans les dernières guerres. H. A.-D.-T.

ÉRIX, un de ces êtres à double face dont l'existence est attestée par les monuments et par les traditions locales, mais dont l'histoire est obscurcie par les ténèbres mythologiques.

Érix, fils de Butès, roi d'un canton de la Sicile, succéda à son père. Sa force prodigieuse, son adresse et sa bravoure le placèrent tellement au-dessus des hommes de sa nation que ceux-ci le considérèrent comme un être divin. La croyance s'établit qu'il était fils de Vénus. L'Hercule grec, ayant entendu vanter les qualités guerrières qui distinguaient Érix, vint lui offrir le combat. Cet aventurier conduisait avec lui les bœufs qu'il avait enlevés à Géryon : il proposa au roi de les lui céder s'il était vaincu, à condition que, de son côté, Érix jouerait ses états. Le roi eut la témérité d'accepter ce défi. Le destin lui fut contraire et il reçut la mort dans cette lutte; son corps fut enseveli dans le temple de Vénus, sur une montagne qui prit et conserva longtemps le nom d'Érix. C'est aujourd'hui le mont Saint-Julien\*, près de Trapani, l'ancienne Drepanum. Le temple avait été bâti, disait la tradition, sur les lieux mêmes qui furent témoins des amours de la déesse et de Butès; Vénus y venait tous les ans visiter son sanctuaire; de blanches colombes, nourries et élevées dans le temple, la ramenaient à Paphos ou sur les côtes d'Afrique. Ces oiseaux se rassemblaient sur un îlot placé en face de Drepanum; là gisent encore les ruines d'un fort connu dans le pays sous le nom de *Columbaria*. Le départ et le retour des colombes donnaient lieu à des fêtes brillantes.

Les prêtresses de Vénus *Éricine* étaient choisies parmi les plus belles femmes, ce qui s'explique parfaitement

(\*) De 3654 pieds d'élévation.

par la nature de leurs fonctions. Il est à remarquer, d'ailleurs, que les femmes de Trapani et des environs du mont Saint-Julien sont renommées pour leur beauté.

Le culte de Vénus Éricine fut transporté à Rome et dans plusieurs autres villes d'Italie. On trouve notamment, près de la Spezzia, deux noms qui s'y rattachent incontestablement : ce sont ceux de *Porto-Venere* et de *Lerice*, deux villes situées en face l'une de l'autre à l'entrée du golfe. Élien nous a transmis une pompeuse description de ce temple si célèbre. Il n'en reste plus de vestiges sur le mont Saint-Julien (*San-Giuliano*), où l'on ne retrouve que quelques citernes de construction antique.

Les médailles du mont et de la ville d'Érix sont nombreuses.

Deux autres personnages des temps fabuleux ont porté le nom d'*Éryx* : l'un fut un roi de Sicanie, père de Psophis, qui accorda ses faveurs à Hercule, et eut deux fils, Échephron et Promachus ; l'autre était un guerrier que Persée changea en rocher en lui présentant la tête de Méduse. C. F. N.

**ERLACH.** C'est le nom de l'une des plus anciennes familles suisses, originaire de Bourgogne, et qui, surtout depuis le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, joue un rôle important dans les annales de Berne. Parmi les principaux membres de cette famille, nous devons mentionner RODOLPHE, fils d'Ulric, chef des Bernois dans la lutte glorieuse contre la noblesse et le parti d'Albert (1293), le vainqueur de Laupen, bataille qui décida du sort de la république (1338). Rodolphe d'Erlach se chargea généreusement des fils du comte de Nydau, qu'il avait vaincu, et leur rendit leur héritage ; il fut assassiné par son gendre en 1360. — JEAN-LOUIS, né en 1595 et mort en 1650, aussi bon capitaine qu'homme d'état habile, exerça une grande influence sur les événements de la guerre de Trente-Ans, et prit plus tard une part marquée aux guerres de Louis XIII et de Louis XIV. Il rendit des services importants à Gustave-Adolphe de Suède et au duc Bernard de Saxe-Weimar, qui l'honorèrent de leur amitié et de leur confiance. A la mort de Bernard, il entra

au service de la France, à laquelle il amena toute l'armée du généralissime luthérien. — JÉRÔME, né en 1667 et mort en 1748, un des meilleurs généraux de son temps, porta d'abord avec succès les armes pour la France et ensuite pour l'Autriche, et vécut surtout dans l'intimité du prince Eugène. — CHARLES-LOUIS d'Erlach naquit à Berne en 1726. Après avoir servi la France jusqu'au commencement de la révolution, il fut chargé par le gouvernement bernois, lors de l'invasion des Français en 1798, sous Brune et Schauenbourg, de pourvoir à l'armement du pays. Il décida, le 24 février, le sénat irrésolu à prendre des mesures énergiques, et à lui donner plein pouvoir d'agir contre les Français ; mais ces pouvoirs lui furent bientôt retirés. Attaqué par le général Schauenbourg, il se défendit honorablement, et ne céda qu'à la supériorité numérique de l'ennemi. Cependant dans sa retraite, à la nouvelle de la prise de Berne, il fut tué par ses propres soldats. — RODOLPHE-LOUIS, né à Berne en 1749, chercha en vain, pendant qu'il était bailli de Burgdorf, à sauver le canton de l'invasion française. En 1801 il s'était joint à Aloys Reding et à Steiger pour rétablir l'ancienne constitution fédérale ; et en 1802, lorsque l'insurrection préparée de longue main vint à éclater, il fut nommé général en chef de l'armée des confédérés. Bonaparte, par son acte de médiation, ayant étouffé l'insurrection, Rodolphe d'Erlach rentra dans la vie privée et se livra entièrement aux sciences. Parmi ses ouvrages, le *Code du Bonheur*, écrit en français et qu'il avait dédié à Catherine II, mérite une attention particulière. C. L.

**ERLANGEN (UNIVERSITÉ D').** Erlangen, sur la Regnitz, dans le cercle de Rezat, en Bavière, passe pour une des plus jolies villes et des plus régulières de l'Allemagne. Cela est vrai surtout de la ville neuve, appelée aussi *Christian-Erlangen*, du nom de Chrétien-Ernest, margrave de Baireuth, sous lequel des émigrés français la fondèrent en 1688. Erlangen compte 10,000 habitants, la plupart attachés au culte réformé ; elle possède plusieurs manufactures et bras-

series qui jouissent d'une grande renommée. Ses fabriques de chapeaux, de gants et de toiles peintes, jadis très importantes, ont beaucoup souffert dans les derniers temps. La société Léopoldine des naturalistes, transférée depuis 1808 à Bonn, était autrefois établie en cette ville bavaroise, où se trouve actuellement une université et un gymnase, une société de physique et de médecine, et une société d'économie politique. L'université dite de Frédéric-Alexandre doit son origine au margrave Frédéric de Brandebourg - Baireuth, qui l'avait d'abord établie en 1742 à Baireuth, sa résidence, mais qui, dès l'année suivante, la transféra à Erlangen. Cette université, qui n'avait encore que 7 professeurs et 80 étudiants sous la direction de son premier curateur Daniel de Superville, commença à fleurir lors de la guerre de Sept-Ans, où elle comptait environ 400 étudiants. Le margrave Alexandre, après l'avoir régénérée, diminua, par des règlements trop sévères, le nombre des étudiants, qui ne s'accrut de nouveau que lorsque la ville eut passé sous la domination de la Prusse. Mais vers la fin de l'année 1806, l'université retomba dans une position précaire et fâcheuse qui dura encore quelque temps après qu'Erlangen fut devenue ville bavaroise. Pour que l'université se relevât, il était indispensable de la doter d'une manière plus conforme aux besoins du temps. La fondation de l'université de Munich lui porta un coup fatal; cependant plusieurs professeurs distingués, tels qu'Engelhardt, Henke, Kœppen, Pfaff, Bœttiger, Raumer, Dœderlein, Harl, Koch et autres, continuèrent d'y attirer jusqu'à 450 étudiants. Un comité administratif du sénat académique est chargé, sous la surveillance du gouvernement, de la gestion des revenus de l'université, qui s'élèvent à environ 76,000 florins. En 1814, le palais du margrave cédé à l'université fut incendié; dans le nouvel édifice construit à sa place se trouve la bibliothèque, portée, par sa réunion à celle d'Altorf, à 100,000 volumes. L'université a aussi quelques autres collections scientifiques. Au vaste hôpital qui en dépend se joint

une excellente clinique. En 1828, Erlangen obtint aussi une maison d'accouchement. — On peut consulter sur cette ville l'ouvrage allemand de Fick: *Description topographique et statistique d'Erlangen et de ses environs* (Erlangen, 1812). C. L.

**ERLON** (JEAN-BAPTISTE DROUET, comte d'), lieutenant général, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, pair de France, chevalier de Saint-Louis, etc., naquit à Reims le 29 juillet 1765. Il s'enrôla en 1792 dans un bataillon de volontaires nationaux, où il fit ses premières armes en qualité de simple soldat. Mais bientôt son courage et son intelligence l'ayant fait distinguer par ses chefs, le général Lefebvre le choisit pour son aide-de-camp, et ce fut avec ce grade qu'il prit sa part de dangers et de gloire dans les campagnes de 1793, 1794, 1795 et 1796, aux armées de la Moselle et de Sambre-et-Meuse. Nommé général de brigade sur la fin de 1799 et employé en 1803 à l'armée qui s'empara du pays de Hanovre, il s'y distingua en plusieurs occasions, et fut promu le 27 août de la même année au grade de général de division. Désigné en 1804 pour faire partie de la grande armée d'Allemagne, il pénétra en 1805, avec le corps qu'il commandait, dans la Bavière, par la Franconie. Mais la paix de Presbourg l'ayant placé sur un autre théâtre, il se trouva, le 14 octobre 1806, à la mémorable bataille d'Iéna, et fut honorablement cité. Le général Drouet contribua surtout à la prise de Halle; il défit aussi le prince de Wurtemberg, qui dans cette grande circonstance commandait le corps de réserve de l'armée prussienne, et prit enfin en entier le régiment de Treskow. Devenu en 1807 chef d'état-major général du corps d'armée sous les ordres du maréchal Lannes, Drouet se signala le 14 juin à la bataille de Friedland, où il fut même grièvement blessé. Le 29 mai suivant, sa belle conduite lui valut la décoration et le titre de grand-officier de la Légion - d'Honneur. Employé durant 1809 dans le Tyrol, sous les ordres de son ancien général, alors maréchal Lefebvre, il concourut puissamment par sa valeur et son humanité à la soumission

de cette province. Puis envoyé en Espagne pour commander le neuvième corps d'armée, il entra dans le Portugal, où il obtint en 1810 des succès qui furent annoncés à la France dans les bulletins des 10, 11 et 12 octobre. Le 26 décembre 1811, il y opéra sa jonction avec Masséna, et en 1812 il dirigea avec habileté son corps d'armée contre le général anglais Hill, qu'il força à rétrograder jusque sous les murs de Lisbonne. Après beaucoup d'autres succès vint la déroute de Vittoria; Drouet, qui y avait eu le commandement d'un corps d'armée, devint l'un des lieutenants du maréchal Soult, et, lors de l'invasion de l'armée anglaise dans le midi de la France, il se trouva à toutes les batailles livrées pour arrêter les progrès de lord Wellington. Mais ce fut surtout aux batailles de l'Adour, d'Orthez et de Toulouse qu'il se fit remarquer par une brillante valeur. Après la première Restauration, il obtint, le commandement supérieur de la 16<sup>e</sup> division militaire, et fut décoré de la croix de Saint-Louis. Le 20 septembre de la même année le roi Louis XVIII le confirma aussi dans la dignité de grand-cordon de la Légion-d'Honneur, qui lui avait déjà été conférée par le duc de Berri lors du passage de ce prince à Lille. Ce fut à la même époque qu'il présida le conseil de guerre qui acquitta le brave général Exelmans (*voy. ce nom*).

Sur ces entrefaites le général Lefebvre-Desnouettes ayant formé le complot de marcher sur Paris à la tête de toutes les troupes réunies dans le nord de la France, d'enlever la famille royale et de rappeler l'empereur, le général d'Erlon fut arrêté à Lille le 13 mars 1815, comme prévenu de complicité avec Bonaparte et Lefebvre, et par ordre du duc de Feltre qui venait depuis quelques jours de prendre la direction du ministère de la guerre. Le général d'Erlon eut alors l'adresse d'échapper à la gendarmerie, et resta caché à Lille même jusqu'au retour de Napoléon. A la première nouvelle que l'empereur avait quitté l'île d'Elbe, le général sort de sa retraite, se montre aux troupes, les harangue, se met à leur tête, et s'empare de la citadelle, où il se maintient jusqu'au 20 mars. L'empereur

récompensa le général d'Erlon de son dévouement à sa personne en lui conférant, le 2 juin, les titres de comte de l'empire et de pair de France, et en lui donnant le commandement du premier corps de son armée. Ce fut à la tête de cette armée que le brave général fit à Fleurus et à Waterloo des prodiges de valeur que la fortune rendit inutiles. Dans la sanglante et désastreuse journée de Waterloo surtout, ce fut le corps commandé par Drouet d'Erlon qui eut le plus à souffrir. Ce corps, qui se trouvait à l'aile droite, fut chargé de commencer l'attaque; mais tout à coup, comme il venait de s'ébranler, une forte brigade de cavalerie anglaise se jeta sur lui et le mit en confusion. Heureusement qu'une division de cavalerie arriva pour le soutenir, car, entouré de toute part, sa perte était inévitable. Cependant le 1<sup>er</sup> corps fut culbuté par l'arrivée du maréchal Blücher. Après les désastres de Waterloo, le comte d'Erlon commanda l'aile droite de l'armée sous les murs de Paris; puis lorsque la capitulation de la capitale fut signée, il se retira au-delà de la Loire. Mais compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, qui prescrivait son arrestation immédiate et sa traduction devant un conseil de guerre, il quitta secrètement l'armée pour se soustraire à l'exécution de cette ordonnance.

Pendant son séjour à Bayreuth, où il avait été autorisé à résider, le général proscrit fut cité le 22 juin 1816 devant le conseil de guerre de la 11<sup>e</sup> division; mais l'instruction des pièces n'ayant pas alors été trouvée suffisante, l'affaire fut suspendue faute de preuves. Elle fut rappelée de nouveau le 10 août suivant, et cette fois le comte d'Erlon fut condamné à mort par contumace, comme traître au roi et à la patrie.

Le général resta donc dans l'exil jusqu'au commencement de 1825, époque où il lui fut permis de rentrer dans sa patrie. Plusieurs fois, dans les cinq années qui suivirent, le gouvernement de la Restauration lui offrit de reprendre du service, mais sans réussir à ébranler sa résolution de rester éloigné des affaires.

Lorsqu'arriva la révolution de 1830, le général d'Erlon, réintégré dans ses ti-

tres de pair de France et de lieutenant général, rentra en activité de service. En 1831, il fut nommé commandant dans la Vendée, muni de pouvoirs extraordinaires; il contribua au rétablissement de l'ordre dans cette contrée. Le 27 juillet 1834, il fut choisi par le roi pour prendre le gouvernement général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique; et enfin, après avoir occupé ce poste élevé jusqu'au 8 juillet 1835, où le maréchal Clausel fut appelé à le remplacer, le général comte d'Erlon fut nommé au commandement de la 12<sup>e</sup> division militaire, dont Nantes est le chef-lieu, poste qu'il occupe encore actuellement. E. P.-G.-T.

**ERMENONVILLE**, à 12 lieues de Paris et à 3 de Senlis, dans le département de l'Oise, est un modeste village qui, jusqu'à la fin du dernier siècle, n'avait jamais attiré l'attention des voyageurs. Son château possédait un parc assez vaste et de plus vastes terrains non enclos; mais un sol humide et marécageux en rendait le séjour peu agréable. Ce fut en 1763 que René de Girardin, qui en était alors propriétaire, conçut l'idée de l'assainir et de l'embellir à la fois. Il en fit un grand jardin anglais, ou plutôt une réunion de tout ce que l'art et la nature pouvaient produire par leur alliance de beautés agrestes, de sites pittoresques, d'ingéniennes fabriques. Ermenonville commença à exciter la curiosité de quelques amateurs et d'un certain nombre d'oisifs: il était réservé à une autre circonstance d'en faire le but des pèlerinages de toutes les notabilités de la France et de l'étranger.

En 1778, René de Girardin y offrit à Jean-Jacques Rousseau un asile qu'il vint habiter pour bien peu de temps, et qui bientôt ne fut plus que celui de ses cendres. Alors commença la grande célébrité d'Ermenonville. La tombe de Jean-Jacques y fut visitée par la reine de France et les plus hauts personnages de la cour et de la ville, par des princes voyageurs, tels que l'empereur Joseph II, qui avait refusé à Voltaire vivant l'hommage qu'il rendait aux mânes de Rousseau. Dès ce moment, le voyage d'Ermenonville fut un tribut pour les uns, une mode

pour les autres. Mais par quelque motif que l'on y fût conduit, les attrait variés de ce délicieux séjour ne permettaient à personne de regretter ce déplacement.

Il faudrait un volume entier pour les décrire tous, et plusieurs ouvrages, en effet, y ont été consacrés. Les bornes de cet article ne permettent d'indiquer ici que les points les plus curieux.

En partant du château, l'un de ceux qui frappent d'abord la vue, c'est le *temple de la Philosophie*, rotonde demi-circulaire dédiée à Michel Montaigne; six colonnes y portent le nom d'autant de philosophes modernes, et, de plus, ces mots latins qui désignent leur trait caractéristique: Newton, *lucem*; J.-J. Rousseau, *naturam*; Voltaire, *ridiculum*, etc. Ce temple est inachevé; idée profonde et spirituelle, et que font ressortir ces trois mots: *Quis hoc perficiet?* Personne n'a encore fait une réponse satisfaisante à cette question.

A quelque distance de là, au milieu d'une sorte de lac, est l'*île des Peupliers*, où l'on voit le tombeau simple et élégant veuf des restes de Jean-Jacques. Il a du moins conservé la devise de cet écrivain: *Vitam impendere vero*; mais au lieu de l'ancienne inscription: « Ici repose l'homme de la nature et de la vérité, » on y lit aujourd'hui: « Ils ont violé mes « mânes en voulant m'honorer; ils ont « méconnu ma dernière volonté en m'ar- « rachant à ce champêtre asile! » Juste et touchante réclamation de l'élève du grand homme, que peut-être une juste restitution fera effacer un jour.

Voici maintenant *le désert*, désert peuplé de souvenirs de l'auteur d'*Émile*: c'est ici la cabane où il venait travailler ou se reposer de ses promenades; là, c'est la table, ou plutôt les fragments de la table sur laquelle il écrivait; car elle a été fortement mutilée par les admirateurs et les curieux.

Dans une autre partie du parc est la vieille *tour*, dite *de la belle Gabrielle*, au pied de laquelle on voyait autrefois la pesante armure de l'un des compagnons d'armes du Béarnais, de Vic, propriétaire, à cette époque, du domaine d'Ermenonville. Cet ami d'Henri IV mourut de douleur en apprenant son as-

sassinat, souvenir plus honorable pour la mémoire de Henri que ceux qui sont réveillés par la galante tour.

Citons encore, parmi les monuments qui décorent cet immense parc, l'obélisque érigé en l'honneur de la muse pastorale et de ses quatre poètes les plus renommés : Théocrite, Virgile, Thompson et Gessner. Il nous faut renoncer à indiquer même une foule d'autres objets que font connaître en détail les descriptions spéciales de Meyer, Letourneur, Fayolle, et surtout le *Voyage à l'île des Peupliers*, par M. Thiébaud de Berneaud, dont l'édition la plus complète est celle de 1826.

Un des charmes les plus piquants d'Ermenonville, c'est la foule d'inscriptions touchantes, gracieuses, que l'on y trouve à chaque pas. Les unes sont des citations du Tasse, de Pétrarque, très heureusement choisies ; d'autres ont été improvisées ou composées pour quelques-uns de ses sites. Une main, est-il besoin de dire que c'est celle d'une femme, a tracé dans l'une des fraîches grottes du *bocage* des vers dont voici le premier :

L'auteur de l'*Héloïse* est un dieu que j'adore, etc.

Un anonyme avait gravé sur la colonne de Jean-Jacques, au *temple de la Philosophie*, ce quatrain peut-être effacé aujourd'hui par le temps, et qui mérite d'être conservé :

Au sensible Rousseau voulez-vous rendre  
hommage,  
Jurez sur son tombeau de faire des heureux!  
N'offrez point à sa cendre un encens fastueux;  
Une seule vertu lui plairait davantage.

Des bois considérables dépendant du domaine d'Ermenonville, le dernier duc de Bourbon, pour étendre ses chasses, l'avait acheté en viager de la famille Girardin, à laquelle il est revenu après la mort de ce prince.

Aujourd'hui l'on ne court plus à Ermenonville par idolâtrie philosophique ou pour suivre une mode; mais ce domaine reçoit encore de nombreuses visites des amis de la nature champêtre embellie, de ceux des lettres et des arts. Les étrangers ne manquent guère d'y faire un voyage. L'ombre de Jean-Jacques y reçut

en 1815 un hommage bien flatteur : elle protégea les lieux où elle avait erré. Les chefs des Prussiens et des Russes campés dans le voisinage déclarèrent Ermenonville exempt de toutes corvées de guerre, et les Cosaques même ne s'y permirent aucune dévastation. Il y a quelque chose d'antique dans ce respect pour le lieu illustré par le séjour du génie! M. O.

**ERMITE**, et non pas *Hermite* (en grec *έρημίτης*; racine : *έρημος*, désert, à la fois adjectif et substantif comme le mot français). Un esprit juste, réuni à un caractère doux, doit, après avoir étudié les hommes, redouter leur société. Quelle existence le monde peut-il offrir à celui qui apprécie ses joies et ses peines selon les principes d'une éternelle vérité, laquelle a déclaré bon tout ce que le monde fuit et redoute, à commencer par la pauvreté, et mauvais ce qu'il désire et recherche, en commençant par la gloire? Quel but se proposent les passions? que font-elles pour l'atteindre? que devient, au milieu de la tourmente qu'elles excitent, le sage qui a su s'en préserver? Entraîné, froissé, s'il survit, il n'aspire qu'au repos, et son expérience le conduit dans la solitude où il n'entendra que la voix de Dieu, ne s'occupera que de ses perfections, et jouira à l'avance du bonheur ineffable de ne vivre que pour lui. Élie, Jean-Baptiste, Jésus, lui-même, se retirèrent au désert (*voy.*), sans faire un précepte de l'isolement absolu, mais comme pour le sanctifier. Paul, jeune Égyptien de la Basse-Thébaïde, fut le premier chrétien qui, pour se dérober à la persécution des empereurs, se réfugia dans le désert. Au moment de retourner dans sa famille, Paul, qui venait de goûter les charmes de la paix, s'effraya du caractère avide et querelleur de son beau-frère. Il préféra sa grotte, qu'ombrageait un palmier, que traversait un ruisseau, aux richesses d'un héritage disputé. Après lui, Antoine, Jérôme, Macaire, une foule de chrétiens vinrent dans le désert chercher un abri contre la méchanceté des puissants ou contre leur propre faiblesse. Le désir aigu de posséder, l'inquiétude de perdre, s'évanouissent dans ces solitudes; là on en avait fini avec les

ennuis de la vie; elle n'était plus partagée qu'entre la contemplation et le travail des mains, ces seuls vrais besoins de l'âme et du corps.

Moins d'injustice et de cruauté réglant par la suite le gouvernement des hommes, les chrétiens ne mirent plus une mer de sable entre eux et la société.

En différents lieux, les montagnes, les forêts se peuplèrent d'ermites. Ces hommes vraiment indépendants semblent pourtant s'être proposé l'observance de certaines pratiques: tous prient, travaillent à la terre et à la fabrication d'ouvrages de bois et d'osier; tous sont revêtus d'un sarreau grossier, couchent sur la dure et vivent sobrement, le plus souvent d'aumônes. En général, c'est sur les hauts lieux et au milieu des bois que l'on trouve les *ermitages*, soit absolument isolés, tels que ceux du Vésuve, de la Sainte-Beaume, soit à peu de distance les uns des autres, comme sur le mont Carmel, sur l'Athos, le Serrat, ou dans la forêt de Senart. La nature quelquefois en fait les frais: c'est une grotte, un arbre creux; d'autres fois une cabane en terre, en bois, en pierres sèches, en maçonnerie, ou une cellule creusée à main d'homme dans le roc. Une chapelle, au moins une grande croix, s'élève auprès de la demeure de l'anachorète (*voy.*); cette demeure si pauvre éveille pourtant de telles pensées de calme et de béatitude que les riches ne manquent jamais d'en décorer leurs jardins de luxe: un ermitage n'est pas moins nécessaire à la célébrité d'un jardin qu'une ruine grecque et un château gothique. Pendant longtemps un assez mauvais goût plaça en France un ermite en plâtre dans l'intérieur de ce genre de fabrique. Les curieux vont visiter à Montmorency une petite maison que M<sup>me</sup> d'Épinay avait mise à la disposition de J.-J. Rousseau et qui s'appela l'*Ermitage*. Il en fut là de la vie de Jean-Jacques comme de son asile: l'ermitage n'était qu'une vaine décoration, l'ermite qu'un auteur amoureux.

Les camaldules, les chartreux, et d'autres menèrent la vie *érémitique*; mais l'obligation de faire des vœux les classait plutôt parmi les religieux (*voy.* CÉNObITES) que parmi les ermites, qui ne sont

obligés de s'assujettir à aucune règle. C'est seulement par exception que quelques femmes, telles que Madeleine et Marie l'Égyptienne ont recherché une solitude absolue, que leur faiblesse et la prudence interdisent également à leur sexe. — On peut lire avec fruit pour la philosophie et pour l'étude du cœur humain les vies des Pères du désert, écrites par Arnauld d'Andilly. L. C. B.

On donnera la description de l'*Ermitage* de Catherine II à Saint-Petersbourg, véritable temple des arts comme le Louvre à Paris, dans l'article SAINT-PÉTERSBOURG. Nous en avons publié une séparément (*Notice sur les principaux tableaux, etc.*, Saint-Petersb. et Berlin, 1828, in-12), et renfermé une autre, peut-être plus complète quoique moins étendue, dans l'ouvrage intitulé *La Russie, la Pologne et la Finlande*. Le bâtiment de l'Ermitage, attenant au Palais d'hiver, a heureusement échappé au terrible incendie de décembre 1837.

Sur le *vin de l'Ermitage*, *voy.* l'article DRÔME. S.

ERNEST I<sup>er</sup>, surnommé *le Pieux*, duc de Saxe-Gotha et Altenbourg, fils du duc Jean de Weimar, souche de la branche de Gotha de la ligne Ernestine (*voy.*) des ducs de Saxe. Cet excellent prince naquit en 1601 au château d'Altenbourg, le neuvième de dix frères dont le plus jeune fut Bernard-le-Grand de Weimar. Dans la guerre de Trente-Ans il servit d'abord comme colonel d'un régiment de cavalerie suédois. Il montra à l'armée de Gustave-Adolphe le chemin par le Lech, en traversant le premier ce fleuve avec son régiment; il contribua beaucoup à la conquête des villes de Fussen et de Munich; il combattit avec courage et avec le coup d'œil d'un capitaine expérimenté aux batailles de Nuremberg et de Lutzen, et à cette dernière, après la mort du roi, il remporta seul la victoire contre Pappenheim, qui arrivait avec de nouveaux renforts. Il s'était éloigné pour quelque temps du théâtre de la guerre, lorsqu'en 1633 son frère Bernard, investi du commandement en chef de l'armée suédoise, le chargea de gouverner en son nom le duché de Franconie, qui lui avait été abandonné. Dans

cette nouvelle fonction, Ernest fit preuve d'une grande habileté, et porta surtout le plus vif intérêt à l'université d'Iéna. Après avoir terminé heureusement plusieurs affaires de famille, de retour au camp suédois, il aida son frère Bernard à prendre d'assaut Landshut en Bavière; mais après la défaite de Nœrdlingen (26 août 1634), il renonça pour toujours aux armes. Le 20 mai 1635, il accéda à la paix de Prague; en 1636, il épousa Élisabeth-Sophie, fille unique du duc Jean-Philippe d'Altenbourg, et alla habiter à Weimar le château dit français, jusqu'au moment où, par le partage de succession du 13 février 1640, il entra en possession du duché de Gotha et devint fondateur des branches spéciales de la maison de Gotha. Plusieurs de ses institutions, qui existent encore en partie, et dans lesquelles il sut lier intimement les intérêts de l'état et ceux de l'Église, offrent des preuves irrécusables de la sagesse comme de l'activité de son règne. La présence de l'abbé Grégoire d'Abyssinie à sa cour, l'intérêt qu'il prit à l'état religieux de ce pays, ses lettres au roi d'Éthiopie, la mission de Jean-Michel-Wansleb d'Erfurt en Abyssinie, les lettres que lui adressa le patriarche d'Alexandrie, la correspondance avec le tsar Alexeï-Mikhaïlovitch de Moscou, au sujet de la commune protestante en cette ville, l'ambassade du tsar envoyée à Gotha, les soins qu'Ernest donna à l'éducation de ses enfants à qui il fit apprendre par cœur presque toute la Bible et qu'il instruisit lui-même dans la religion, sont des actes qui parlent assez haut, et qui, en caractérisant ce prince, justifient pleinement le surnom de pieux que lui donnèrent ses contemporains. Par l'extinction de la famille d'Altenbourg dans la personne du duc Frédéric-Guillaume III, Ernest se trouva appelé à la succession de toutes les possessions d'Altenbourg, dont il abandonna cependant une partie à Weimar, lorsque les prétentions de cette famille semblèrent menacer le repos de sa vieillesse. Il mourut en 1675, laissant sept fils qui régnèrent d'abord ensemble, mais qui en 1679 et en 1681 partagèrent entre eux le pays et formèrent sept nouvelles branches (voy.

GOtha).—Gelbke a publié en allemand une *Biographie d'Ernest-le-Pieux* (Gotha, 1810, 3 vol. in-8°). C. L.

Un de ses descendants du même nom, ERNEST II, né en 1745, régna avec sagesse sur le duché de Gotha-Altenbourg de 1772 à 1804, année de sa mort. Il fut un mathématicien distingué, écrivit lui-même sur l'astronomie et fonda le célèbre observatoire de Seeburg. S.

ERNEST-AUGUSTE, roi de Hanovre depuis le 20 juin 1837, et auparavant duc de Cumberland (voy.), a été l'objet d'une notice biographique sous son premier nom. Depuis son avènement, il a donné lieu aux plus graves discussions, en abolissant de sa propre et seule autorité, et en vertu d'une patente datée du 1<sup>er</sup> novembre 1837, la constitution du 26 septembre 1833, concertée entre le roi Guillaume IV d'Angleterre et les États du royaume. Nous donnerons les détails de cet événement au mot HANOVRE. S.

ERNESTI (JEAN-AUGUSTE), l'un des philologues les plus illustres de l'Allemagne, né à Tennstedt, en Thuringe, le 4 août 1707. Dès le xv<sup>e</sup> siècle, il y eut un JEAN Ernesti auteur de plusieurs ouvrages de théologie, et cette famille continua de fournir des savants aux universités et aux écoles : tel fut JACQUES-DANIEL, qui mourut en l'année même de la naissance du célèbre philologue, et laissa 18 enfants et quelques œuvres théologiques. Son fils HENRI joignit à des ouvrages théologiques des dissertations de philologie, par exemple, sur le style de Quinte-Curce comparé à celui de Cornelius Nepos. Enfin, Jean-Auguste, auquel cet article est spécialement consacré, était fils d'un pasteur qui donna beaucoup de soins à son éducation. Le jeune homme se distingua aux écoles de Pforta, aux universités de Wittemberg et de Leipzig; puis il donna des leçons. A l'âge de 24 ans, il fut nommé recteur adjoint de l'école de Leipzig. En 1742, il fut professeur extraordinaire de littérature ancienne; en 1758, professeur de théologie. Il n'en conserva pas moins la chaire d'éloquence qui lui avait été conférée deux ans auparavant. Ernesti parvint à une heureuse vieillesse et mourut le 11 septembre 1781, entouré de l'admira-

tion et du respect de l'Allemagne. Il était d'un caractère bon et doux; il avait plus d'érudition et de délicatesse de goût que de génie ou de vues d'ensemble. De 1759 à 1764, il donna une édition d'Homère faite sur celle de Samuel Clarke, très estimée alors; on lui préfère aujourd'hui, pour le texte, celle de Wolf et celle de Heyne pour les notes. En 1761 il publia les Hymnes de Callimaque avec une bonne version latine; de 1763 à 1764 un Polybe dont on vante surtout l'index, mais qui a été effacé par l'excellent travail de Schweighæuser. De 1757 à 1773 parut le Cicéron enrichi de la célèbre *Clavis*, l'un des ouvrages qui ont le plus contribué à la grande réputation de son auteur, à tel point qu'il ne peut plus aujourd'hui être fait de bonne édition de Cicéron sans ce célèbre *index*. En 1752 Ernesti publia un Tacite à Leipzig, et en 1772 cette édition fut réimprimée; elle le fut encore en 1801 par Oberlin, Lallemand et Brotier ont adopté le texte tel que l'avait constitué Ernesti. Ce savant a donné aussi une édition de Suétone, 1748 et 1775; une édition d'Aristophane, 1753, etc. Telle est à peu près la liste des éditions d'Ernesti. Il est, de plus, auteur du célèbre ouvrage intitulé : *Initia doctrinæ solidioris* (Leipzig, 1736, 7<sup>e</sup> édit., 1783), et on lui doit en outre : 1<sup>o</sup> des opuscules de critique et de philologie; 2<sup>o</sup> des opuscules oratoires; 3<sup>o</sup> une nouvelle collection d'opuscules; 4<sup>o</sup> une archéologie littéraire où il développe l'origine de la gravure et de l'écriture, etc., etc. Ernesti écrivait si bien le latin qu'il fut surnommé le Cicéron de l'Allemagne. Son éloge a été publié en latin par Aug.-Guillaume Ernesti immédiatement après sa mort; Bauer et Teller ont écrit sur sa vie et ses ouvrages.

AUGUSTE-GUILLAUME Ernesti, né à Frohndorf, en Thuringe, le 26 novembre 1733, fit ses études à Leipzig sous la direction de son oncle, et succéda à cet homme célèbre dans la chaire d'éloquence; il mourut le 20 juillet 1801 d'apoplexie, maladie dont il avait déjà éprouvé les atteintes en 1792. On lui doit : 1<sup>o</sup> une édition de Tite-Live publiée à Leipzig en 1769 et reproduite en 1801

par son ami Schæfer; 2<sup>o</sup> une édition du X<sup>e</sup> livre de Quintilien; 3<sup>o</sup> un Ammien Marcellin, 1773, in-8<sup>o</sup>; 4<sup>o</sup> un Pomponius Mela, de la même année; 5<sup>o</sup> des opuscules philologiques où sont les biographies de beaucoup de philologues, entre autres celle de son oncle; 6<sup>o</sup> des programmes sur divers sujets.

JEAN-CHRISTIAN-GOTTLÖB Ernesti, neveu de Jean-Auguste, étudia sous la surveillance de son oncle. En 1782, il fut professeur de philosophie à Leipzig; en 1801, il succéda à A.-G. Ernesti dans la chaire d'éloquence; mais il mourut l'année suivante à l'âge de 46 ans. Il a laissé de nombreux ouvrages : 1<sup>o</sup> une édition des fables d'Ésope, Leipzig, 1781, in 8<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> un Hesychius; 3<sup>o</sup> un Suidas (*Glossæ sacræ*); 4<sup>o</sup> un Silius Italicus; 5<sup>o</sup> un Lexique grec; 6<sup>o</sup> un Lexique romain : ces deux ouvrages sont des plus estimés; 7<sup>o</sup> les Synonymes latins de Gardin Dumesnil traduits en allemand, Leipzig, 1778; 8<sup>o</sup> *Cicero's Geist und Kern*, 1799, 1800, 1802, ou traduction en allemand des meilleurs ouvrages de Cicéron. P. G-Y.

ERNESTINE (LIGNE) de la maison de Saxe, ainsi nommée de l'électeur Ernest, qui, après avoir échappé au fameux *enlèvement des princes* (*Prinzenraub*), succéda en 1464 à l'électeur Frédéric II, son père, et mourut en 1486. Ernest avait dû partager son héritage avec son frère Albert : il eut lui-même Altenbourg et la Thuringe avec la dignité électorale, tandis que la Misnie et la Saxe, aujourd'hui royale, échurent à Albert. Mais la réforme de Luther qu'embrassèrent Frédéric-le-Sage et Jean-le-Constant, deux des fils d'Ernest, puis la ligue de Smalkalden qui s'ensuivit, firent perdre l'électorat à la ligne Ernestine au profit de Maurice, duc de la branche Albertine (*voy.*), à laquelle resta attachée cette dignité jusqu'au moment où elle fut convertie en une royauté. La ligne Ernestine fleurit encore maintenant dans les duchés de Saxe. *Voy.* ce mot et ERNEST. S.

EROS, *voy.* CUPIDON, AMOUR. C'est un mot grec (*ἔρως*), qui signifie amour, désir; racine *ἐράω*, j'aime, je désire.

ÉROSTRATE, *voy.* ÉPHÈSE.

ÉROTIQUE (GENRE). Ce mot, formé

du mot grec qui signifie amour (*voy.* EROS), peut s'appliquer à tout ce qui a rapport à cette passion; mais son principal emploi est de désigner tout ce qui, dans les arts, a pour objet d'en peindre les effets ou d'en célébrer les charmes. Ainsi un livre, un tableau, une statue peuvent également être érotiques. En littérature, l'épigramme, l'ode, l'épître, l'héroïde furent surtout affectées à ce genre. Chez les anciens, Anacréon et Sapho sont les principaux poètes érotiques des Grecs; Ovide, Tibulle et Propertius, ceux des Latins. Chez nous, cette branche de poésie cite, pour ses modèles, Bertin et Parny.

L'amour (*voy.*) véritable, ayant pour compagnes la réserve et la pudeur, il semble qu'un terme dérivé de son nom ne devrait s'employer que pour des ouvrages où elles sont respectées. Mais, comme pour beaucoup d'autres mots, la signification de celui-ci a changé, et, lorsqu'on cite maintenant une composition comme *érotique*, c'est libre ou grivoise que l'on veut dire. C'est ainsi qu'on nomme Grécour, Robbé et quelques autres des poètes érotiques, à peu près comme, par un hideux abus d'expressions, les prostituées se donnent le nom de *filles d'amour*.

Le conte, la chanson, etc., sont assez souvent de nos jours érotiques dans ce sens-là, où l'on peut classer aussi une grande partie de nos romans; toutefois avec quelques nuances, car il y en a aussi dans l'*érotisme*, et telle production fameuse de ce genre, comme *Faublas*, par exemple, est recouverte au moins d'un vernis d'esprit et de bon ton qui lui sert en quelque sorte de gaze, tandis que telle autre descend jusqu'à un cynisme de langage que rien ne lui fait pardonner. C'est que, comme l'a dit un critique spirituel au sujet d'une de ces œuvres, sortie de la plume d'un de nos plus féconds romanciers : « Le goût est une « seconde pudeur. » M. O.

**ÉROTOMANIE**, composé des deux mots grecs *ἔρως*, amour, et *μανία*, manie, et signifiant délire d'amour. *Voy.* FOLIE.

**ÉRPÉTOLOGIE** (du grec *έρπετον* reptile, et *λόγος*, discours, traité), bran-

che de la zoologie qui a pour objet l'étude des reptiles. C'est à ce dernier mot que nous donnerons les détails d'organisation, de mœurs et de classification qui concernent cette classe remarquable de vertébrés. Quant à l'histoire des progrès qu'a faits l'erpétologie, considérée comme science spéciale, et dans ses rapports avec la marche générale de l'esprit humain, elle trouvera sa place au mot HISTOIRE NATURELLE. C. S-TE.

**ERRATIQUES** (BLOCS), *voy.* CATACLYSME. Le comte Rasoumofski (1819), M. Al. Brongniart, qui a donné ce nom aux fragments de roche qu'il désigne, MM. Hausmann, Brückmann et autres, en ont fait l'objet de leurs savantes recherches. X.

**ERRATUM**, au pluriel *errata*, *voy.* FAUTES D'IMPRESSION.

**ERREUR**, état dans lequel notre esprit, voyant les choses autrement qu'elles ne sont, porte sur elles un faux jugement, ou bien ce faux jugement lui-même. On est *dans l'erreur* et on commet *des erreurs*.

L'esprit accomplit certaines fonctions qui ont pour fin la connaissance de la vérité, de même que l'organisme remplit les siennes, dont la fin est la santé du corps. Il s'en faut bien que nos maladies, quoique plus variées, soient aussi fréquentes et aussi généralement connues que nos erreurs. Quelques-unes sont si rares ou si nouvelles qu'à peine encore a-t-on pu les observer; presque toutes d'ailleurs exigent, pour se faire connaître, des occasions favorables, de l'habitude, de l'expérience, des instruments, des notions préalables qui ne peuvent être possédées que par les hommes de l'art : aussi la plupart ne sont point désignées dans la langue vulgaire, et les médecins ont dû se créer une nomenclature qui s'enrichit tous les jours et ne le cède à aucune autre pour l'abondance des termes. Nos erreurs se répètent beaucoup plus souvent, sans aucun doute, mais elles ne se divisent point en espèces aussi diverses et elles sont les mêmes depuis l'origine du monde, les conditions de notre existence intellectuelle n'ayant point varié. Un philosophe se rendrait assurément ridicule

s'il annonçait qu'il vient de faire la découverte dans notre esprit d'un genre d'erreur inconnu jusqu'ici, d'autant plus que tous les hommes, au moyen de leur conscience seule, sont instinctivement avertis de toutes les sortes d'erreurs qu'ils commettent. Le langage, ce reflet de la pensée, lui qui contient la sagesse des nations sous le rapport intellectuel et moral, doit donc présenter des termes pour l'expression de toutes les erreurs dans lesquelles nous tombons si fréquemment, et par conséquent c'est au langage, et au langage vulgaire, qu'il faut en demander l'indication complète. Si pauvre qu'on la suppose, la langue d'un peuple civilisé ne peut manquer de mots propres à rendre, avec ses nuances principales, un fait aussi commun que l'erreur. Prenant donc tous les mots de notre langue, qui ont cela de commun avec erreur qu'ils signifient l'action ou l'état de l'esprit qui s'écarte du vrai, nous établirons leurs caractères distinctifs, et de cette façon nous obtiendrons toutes les manières dont l'esprit se trompe et toutes les causes qui l'induisent à se tromper.

Or, parmi les mots de cette espèce contenus dans notre vocabulaire s'en trouvent d'abord deux qui, sans exprimer avec précision les particularités de l'idée commune, en degrés ou en espèces, la présentent néanmoins sous différents points de vue : ce sont *erreur* et *égarement*. Ils diffèrent comme les verbes *errer* et *s'égarer*, pris au propre. *Errer*, vient du latin *errare*, aller çà et là, au hasard, sans direction déterminée; *s'égarer*, de *ex*, loin de, et *varare*, détourner à côté, c'est s'écarter du vrai chemin de manière à se perdre : on *erre* dans un jardin, on *s'égare* dans un bois. En conséquence, *erreur* exprime sans aucun accessoire que l'esprit vague ou va à l'aventure; c'est le terme le plus général, le seul propre quand on parle de l'action de se tromper théoriquement, en matière de sciences et sans qu'on songe à la pratique. Mais *égarement* marque qu'on s'écarte du vrai chemin, et par suite d'un principe, d'une règle; c'est une déviation. Les *égarements*, car ce mot, quand il est syno-

nyme d'*erreur*, ne s'emploie qu'au pluriel, signifient les erreurs de conduite, c'est-à-dire celles qui, étant dangereuses par les conséquences, écartent des règles ou du chemin de la vertu et font tomber dans des fautes. Or, comme ce sont surtout les inclinations, les passions, qui nous jettent dans de pareilles erreurs, c'est principalement en parlant du cœur qu'on se sert de ce mot. On ne dit : les égarements de l'esprit, que quand les erreurs qu'il commet ont des conséquences fâcheuses pour la conduite et mènent au dérèglement des mœurs. On dira donc bien : les égarements des sophistes, mais on ne peut dire : les égarements d'un mathématicien, d'un géomètre.

Toutes les maladies du corps se partagent en deux classes : les unes sont passagères et dépendent ordinairement de causes accidentelles, un coup, une blessure, une chute, un refroidissement; les autres sont permanentes ou périodiques et leurs causes résident dans la constitution même du sujet : ce sont plutôt des dispositions malades contractées depuis plus ou moins de temps. Or, la même division s'applique exactement aux erreurs de l'esprit, à en juger par les termes qui en expriment les espèces dans le langage ordinaire. Les uns signifient, en effet, des erreurs passagères, momentanées, qui dépendent de causes accidentelles, comme une distraction, une inadvertance, une surprise; les autres marquent des erreurs permanentes ou plutôt des dispositions à l'erreur, lesquelles dépendent d'habitudes intellectuelles vicieuses, contractées auparavant. Ce sont, d'une part : 1<sup>o</sup> *bévue*, *méprise*, *quiproquo*, *malentendu*, *mécompte*; 2<sup>o</sup> *illusion* et *prestige*; d'autre part, *préoccupation*, *prévention*, *préjugé*.

Occupons-nous d'abord des premiers. Nous les séparons en deux séries, eu égard à la différence de leurs causes. L'*illusion* et le *prestige*, en effet, sont moins que les autres causés par la légèreté de l'esprit ou le mauvais emploi de nos facultés intellectuelles, et le sont davantage par un certain arrangement des choses qui nous en impose et nous déçoit.

1<sup>o</sup> *Bévue*, *méprise*, *quiproquo*, *malentendu*, *mécompte* : tous ces mots expriment l'action de l'esprit qui se trompe de sang-froid, avec ingénuité, sans s'en douter, sans le vouloir, et dans un cas bien particulier où il lui eût été facile de juger sainement.

*Bévue* équivaut à *mévue*, mot qui n'existe pas. C'est une erreur qui consiste à mal voir, erreur grossière par conséquent, puisqu'il n'y avait qu'à bien voir pour ne pas se tromper; elle est aussi vulgairement appelée une *balourdise*, et elle a pour cause l'inadvertance et la légèreté, plus souvent encore l'inexpérience, la pesanteur d'esprit, l'ignorance, la sottise; elle est impardonnable dans le premier cas, honteuse dans le second. Comme elle procède souvent d'ignorance, elle peut constituer une habitude; il y a des hommes à bévues. Mais ce n'est une habitude que relativement à la fréquente répétition du même acte, et à cet égard la bévue ne ressemble point à la préoccupation, à la prévention et au préjugé, qui nous aveuglent et nous séduisent. Les synonymes de *bévue* sont plus proprement des accidents. *Bévue* ne se dit qu'au figuré.

La *méprise* consiste à mal prendre, à prendre une chose au lieu d'une autre qu'on devait prendre. Elle suppose un choix à faire, une chose à distinguer, à séparer d'une ou de plusieurs autres. Elle peut être causée par l'étourderie, la précipitation, ou bien encore par des circonstances indépendantes de celui qui se *méprend* :

Car le plus habile homme enfin peut se méprendre.  
RACINE.

Ce mot s'emploie au propre et au figuré. Un cuisinier ivre prend un cygne pour une oie et va l'égorger : c'est une *méprise*. La Fontaine dit d'un enfant qui a beaucoup d'intelligence :

Sans se méprendre il rit à la plus belle.

Le jésuite Daniel a fait une *méprise* en prenant un abbé guerrier, *martialem abbatem*, pour l'abbé Martial.

Le *quiproquo* semble ne différer de la *méprise* qu'en ce qu'il est du style

familier et comique, et une expression toute latine. *Quiproquo* veut dire un tel pour un tel, ou telle chose pour telle autre. Garo, qui prétend que la citrouille aurait dû être attachée au chêne et le gland à la tige de la citrouille, dit :

Dieu s'est mépris : plus je contemple  
Ces fruits ainsi placés, plus il semble à Garo  
Que l'on a fait un quiproquo.

Il est un seul cas où ce mot s'emploie pour signifier une *méprise* grave et de conséquence, c'est quand il s'agit de la *méprise* d'un pharmacien qui donne un médicament en place d'un autre : un *quiproquo* d'apothicaire. Il semble aussi que le *quiproquo* a lieu seulement quand on n'a à choisir qu'entre deux choses, et la *méprise* quand il s'agit d'un choix entre deux ou plusieurs choses. Un homme, à l'entrée de quatre chemins, en prend un mauvais : c'est une *méprise*; ce n'est peut-être pas un *quiproquo*.

Le *malentendu* est une *méprise* de compréhension. Il consiste à mal entendre ce qui est dit, ordonné ou conseillé par un autre; à choisir, entre divers sens que peuvent avoir ses paroles, celui qu'il ne faut pas prendre, et à agir en conséquence. Il a pour cause l'inattention ou l'ambiguïté des termes. Un voyageur, à qui un villageois a dit d'aller à droite, a entendu qu'il s'agissait de la droite du villageois, tandis que le villageois voulait parler de la droite du voyageur qui était en face de lui : c'est un *malentendu*, et ce nom se donne aussi à la faute que commet le voyageur en conséquence. Le *malentendu* peut être réciproque, c'est-à-dire provenir de ce qu'on n'a pas su s'entendre, s'expliquer suffisamment de part et d'autre en faisant une convention, en concertant un plan. Deux personnes conviennent d'un rendez-vous à 8 heures; l'une y vient à 8 heures du matin, l'autre à 8 heures du soir : il y a eu entre elles *malentendu*. *Malentendu* ne s'emploie qu'au figuré.

La *bévue*, le *quiproquo* et le *malentendu* sont plus relatifs à l'action de faire l'erreur que chacun d'eux exprime et au moment où on la fait; le *mécompte* l'est davantage à l'action de

la découvrir et au moment où on la découvre. Un mécompte est une erreur de compte, de calcul; on trouve du mécompte dans une somme, quand on s'aperçoit qu'il y a plus ou moins qu'il ne devrait y avoir d'après le compte qu'on en a fait. Figurément, c'est une erreur de conjecture, une induction mal faite, un espoir mal calculé: Cet auteur se flattait de réussir, mais il a trouvé bien du mécompte.

On dit *commettre* une bévue, une méprise, un quiproquo, parce que nous aurions pu facilement les éviter et que ces mots désignent à la fois des erreurs et les fautes dont elles sont suivies. On ne dit point commettre un malentendu, parce qu'il dépend moins généralement de nous de bien entendre; on ne dit point, commettre un mécompte, mais plutôt *éprouver* ou *trouver* du mécompte, parce que ce mot est plus relatif au moment où l'erreur est découverte qu'au moment où on la fait, parce qu'il n'exprime pas en même temps une faute amenée par cette erreur, et parce qu'enfin ce sont souvent des événements postérieurs et que nous n'avons pu prévoir qui viennent faire mentir nos calculs, nos conjectures, nos espérances.

2<sup>o</sup> *Illusion, prestige.* Ces deux mots expriment des erreurs passagères causées en nous par des apparences décevantes qui ne laissent point l'esprit dans son état ordinaire, agissent sur l'imagination et quelquefois en sont l'œuvre.

L'*illusion* ( d'*illudere*, se jouer, se moquer de quelqu'un ) résulte d'une disposition des choses qui nous abuse, nous rend le jouet d'une apparence trompeuse et nous la fait prendre pour la réalité. Le *prestige* ( de *præstringere*, éblouir ) fait plus, il nous fascine; c'est une illusion par sortilège, par magie; c'est un charme, un enchantement. Les sens, l'imagination et la passion peuvent contribuer beaucoup à faire naître en nous l'illusion; le prestige dépend beaucoup plus exclusivement de l'arrangement des choses. L'illusion se détruirait souvent par une grande attention; le prestige serait plus difficile à éloigner:

il nous étourdit et nous jette, en quelque sorte, *de la poudre aux yeux*. L'illusion est quelquefois volontaire, on peut s'y prêter: telle est l'illusion théâtrale, qui s'évapourerait à la moindre réflexion; le prestige nous trompe toujours sans que nous le voulions. Au figuré, l'illusion est un fantôme de l'imagination, qui nous flatte, nous caresse et s'amuse de nous; on s'y prête toujours parce qu'on s'y complait; le prestige est une illusion produite par l'art, l'éloquence, la peinture, etc.; il nous enchante sans que nous le voulions le moins du monde: c'est un pur entraînement. On se fait illusion à soi-même, on ne se fait pas prestige. L'illusion est au prestige, dans le sens figuré, ce qu'est la rêverie à l'enthousiasme, au transport.

Passons aux mots qui appartiennent à la seconde classe d'erreurs. Ce sont *préoccupation, prévention, préjugé*, qui marquent, comme nous l'avons dit, les dispositions malades de l'esprit, c'est-à-dire des dispositions à l'erreur, lesquelles résultent d'opinions admises auparavant (*præ*) et subornent l'esprit, qu'elles empêchent d'examiner suffisamment ou convenablement.

*Préoccupation* désigne l'action d'occuper, de saisir l'esprit mal à propos; *prévention*, celle de prévenir, de disposer d'avance l'esprit; *préjugé*, celle de juger, de croire trop tôt. La préoccupation fait que l'esprit, plein de certaines idées, leur accorde une beaucoup trop grande importance, et que, s'il consent encore à en examiner de contraires, il ne leur donne que peu ou point d'attention et ne les conçoit point, parce qu'il en juge par celles dont il est possédé. L'effet de la prévention est de disposer d'une manière favorable ou défavorable à l'égard des personnes ou des choses, et de les juger en conséquence. Le préjugé est une croyance admise avant examen suffisant et connaissance convenable de la chose.

La préoccupation rend exclusif, elle empêche de voir; la prévention rend partial et passionné, elle empêche de voir comme il faut; le préjugé rend tranchant, décisif. L'une ôte à l'esprit

sa liberté, l'autre son indépendance, le troisième ce doute salutaire, cette sage défiance qui mène à l'examen approfondi des choses.

La préoccupation vient de ce que l'esprit a été vivement frappé d'une idée qui s'est emparée de lui et l'occupe tout entier, ou de ce qu'il s'en est longtemps et exclusivement occupé; la prévention naît de certains rapports d'intérêt qui ne permettent pas de rester indifférent et ravissent le sang-froid; les préjugés naissent plutôt de l'éducation ou de la faiblesse et de la paresse de l'esprit. La préoccupation se fait sentir plutôt en matière de sciences; la prévention dans les jugements à l'égard des personnes; le préjugé dans les croyances, dans les opinions.

Telles sont, avec leurs nuances caractéristiques et leurs diverses causes, les erreurs dans lesquelles nous pouvons tomber, et les dispositions à l'erreur que nous pouvons contracter ou dont nous pouvons être atteints. Reste à indiquer les moyens d'éviter les unes et les autres, c'est-à-dire à donner la thérapeutique de l'esprit humain, après en avoir donné la nosologie. Or, il existe encore ici, entre les maladies du corps et celles de l'intelligence, une différence bien notable. Les unes étant connues, il est difficile encore de déterminer les remèdes qui leur conviennent; ce n'est pas trop, pour y parvenir, des instructions de la physique, de la botanique, de la chimie et d'expériences mille fois répétées. Quand on connaît les autres, on aperçoit presque toujours et en même temps les précautions à prendre pour les prévenir et les moyens à employer pour les combattre; dans le plus grand nombre des cas, le mal indique à la fois sa cause et son remède. Ainsi, nos erreurs accidentelles ou nos erreurs comme faits particuliers ayant été définies, distinguées, caractérisées, on a pu aisément leur reconnaître pour causes, d'une part l'inattention, la légèreté, le défaut d'examen, la précipitation à juger, l'ignorance; d'autre part, une disposition artificieuse et trompeuse des choses qui trouble l'imagination. Et alors ne voit-on pas sur-le-champ que le préservatif ou le remède consiste

dans des qualités de l'esprit opposées à ces défauts, et, d'un autre côté, dans une sage défiance à l'égard des choses qui peuvent en imposer par l'apparence? Il en est de même par rapport à nos erreurs, considérées comme états ou comme dispositions malades de l'esprit.

La seule considération des mots qui expriment nos erreurs conduit donc à les connaître assez pour en distinguer les espèces, les classer, et pour en savoir les causes et les remèdes. Toutefois, il faut convenir que cette méthode, si elle est, comme nous le croyons, la plus sûre et la meilleure pour arriver à une classification complète, est impuissante à révéler les causes précises de nos erreurs et leurs moyens de guérison les plus efficaces. C'est à la psychologie à éclaircir, à étendre et à préciser les données du langage ou du sens commun, et, d'autre part, à remplir ici un rôle analogue à celui de la chimie relativement aux désordres de l'économie animale découverts par la médecine. Il y a bien des manières de tomber dans des bévues, des méprises, des malentendus, par exemple, en faisant un mauvais usage de ses sens, ou de sa mémoire, ou de sa raison. Or, la psychologie seule peut dire ce que l'erreur et sa cause ont de particulier dans ces différents cas, et, au lieu du précepte vague et vulgaire: Soyez attentif, lent à juger! prescrire des règles plus spéciales et d'une application plus sûre. Voyons un cas spécial. Il nous arrive souvent, en connaissant par les sens, de commettre des méprises sur la forme, la distance, etc., des objets. La seule règle alors inspirée par le sens commun est celle de l'attention, de l'examen, de la lenteur; mais le psychologue, sachant que c'est en nous une habitude de juger des qualités des corps par un ou plusieurs sens à qui la nature n'a pas donné pour fonction d'en connaître, pourra recommander précisément, par exemple, de ne point juger de la forme par la vue, de la distance par la vue ou par l'ouïe, mais bien par le toucher, ou tout au moins de vérifier les perceptions de la vue ou de l'ouïe par celles du toucher. Qu'est-il besoin d'ajouter que la science de nous-mêmes peut seule nous découvrir les mille ma-

nières dont notre esprit se préoccupe, se prévient ou se remplit de préjugés, et par conséquent les moyens précis de nous mettre en garde contre tout danger de cette espèce?

Il suit de là qu'on pourrait classer nos erreurs, non plus d'après le sens des mots employés par le langage commun pour les désigner, mais d'après leurs causes précises signalées par la psychologie. C'est, en effet, ce que les philosophes ont tenté de faire depuis longtemps; mais tous les travaux de ce genre sont incomplets, parce qu'ils ont été entrepris sous l'influence de préoccupations ou d'idées systématiques. Ainsi Aristote, le philosophe logicien par excellence, n'a parlé que des erreurs qui ont leur source dans un mauvais emploi du raisonnement, c'est-à-dire des sophismes (*voy.*). Condillac, qui s'était exagéré les secours que le langage prête à la pensée, réduisit toutes nos erreurs à des malentendus; suivant lui, l'erreur serait impossible avec une langue bien faite. Pareillement dans l'école cartésienne l'erreur est rapportée à une seule cause, la précipitation à juger, l'abus de la liberté qui se porte à affirmer avant que l'esprit soit suffisamment éclairé; ce qui peut être vrai en soi, mais ne nous apprend rien sur les spécialités de l'erreur et la variété de ses causes. Bacon a entrepris la même recherche, mais en vue de combattre la science de son temps et de préparer les esprits à la révolution qu'il annonçait, et c'est pourquoi sa classification ne comprend guère que les causes des erreurs spéculatives et exclut celles des erreurs de la vie commune. Sur ce point la philosophie contemporaine suit la route ouverte par Malebranche. Il avait signalé, non pas les causes efficientes, mais les causes occasionnelles de nos erreurs, et, ayant remarqué que nous nous trompons en nous servant mal de nos sens, de notre imagination, de notre entendement pur, et en dirigeant mal nos passions et nos inclinations, il avait établi cinq causes ou sources d'erreurs. Les philosophes de nos jours ont généralisé le principe et reconnu des sources d'erreurs plus nombreuses. Nous nous trompons en usant mal de tous nos moyens de connaître, les sens, l'imagination, le

raisonnement, la mémoire, l'abstraction, l'induction, l'analogie, le témoignage des hommes, etc., et en laissant nos penchants, nos affections, nos passions pervertir nos jugements; nous nous trompons aussi dans l'emploi que nous faisons du langage: de là autant de causes d'erreurs. Cette classification prête aux descriptions, aux développements oratoires; mais, on le voit assez, elle ne va point à la racine du mal dont elle ne montre que les occasions; elle est d'ailleurs arbitraire et susceptible de s'étendre ou de se resserrer, suivant qu'on admet plus ou moins de moyens de connaître et d'inclinations ayant sur l'esprit une influence pernicieuse. C'est pourquoi nous croyons qu'on lui doit préférer, au moins dans l'état présent des choses, la classification fondée sur les différences des mots du langage commun qui expriment nos erreurs avec toutes leurs nuances.

L-F-E.

**ERRHINS**, *voy.* STERNUTATOIRE.

**ERS**, genre de la famille des papilionacées ou légumineuses, offrant pour caractères: un calice profondément divisé en cinq lanières égales et à peu près aussi longues que les pétales; un style épaissi au sommet; une gousse bivalve, courte, comprimée, et contenant un petit nombre de graines lenticulaires ou globuleuses. Ce genre, fort voisin des vesces, ne renferme que des herbes annuelles; les feuilles sont pennées, et le pétiole commun se termine en vrille, soit simple, soit bifurquée; les pédoncules, solitaires ou géminés aux aisselles des feuilles, portent vers leur sommet une à quatre fleurs de grandeur médiocre et de couleur blanchâtre. On connaît environ dix espèces, parmi lesquelles se range aussi la lentille (*voy.* ce mot).

L'*ers ervilier* (*ervum ervilia*, Linn.) appelé vulgairement *komin*, *orobe*, *alliez*, etc., a des feuilles composées d'un assez grand nombre de folioles linéaires-oblongues, tronquées au sommet; des vrilles sétacées simples et très courtes; des pédoncules biflores et plus courts que les feuilles; des gousses oblongues, fortement bosselées et renfermant d'ordinaire quatre graines, les

quelles sont presque globuleuses et de couleur grisâtre. Cette plante se cultive comme fourrage vert dans quelques cantons de la France méridionale, mais elle n'est point à recommander sous ce rapport, parce que le bétail ne peut la manger sans danger qu'en très petite quantité; on assure même qu'elle est mortelle aux porcs. Les graines de l'ervilier participent aux propriétés suspectes de la plante fraîche : aussi faut-il avoir garde de les donner sans ménagement à la volaille, et plus encore de mêler leur farine avec celle qui doit servir à faire du pain. On l'employait autrefois en médecine à des cataplasmes émollients. Enfoui en vert, l'ers passe pour un des meilleurs engrais végétaux. ED. SP.

**ERSCH** (JEAN-SAMUEL), le fondateur de la bibliographie moderne en Allemagne, naquit à Grand-Glogau (Basse-Silésie) le 23 juin 1766. Encore à l'école, il montrait déjà beaucoup de goût pour la connaissance des livres et des auteurs. Ce goût trouva un nouvel aliment à la bibliothèque de l'université de Halle, où il se livra à l'étude de la théologie, et l'*Allemagne savante* de Meusel, dont Ersch devint bientôt un des collaborateurs les plus actifs, porta principalement les recherches du jeune littérateur sur l'époque contemporaine. Ses liaisons avec le professeur Fabri lui inspirèrent en outre le goût de la géographie. Il le suivit, en 1786, à Iéna, pour rédiger en commun avec lui la *Gazette politique générale pour toutes les classes*, qu'ils avaient déjà commencée à Halle, et dont la direction passa plus tard aux mains de Hammersdœrfer. Ce dernier et Fabri associèrent Ersch à leurs traductions et autres travaux géographiques et statistiques, et l'encouragèrent à publier un *Répertoire* du contenu des journaux allemands généraux, et des principaux recueils périodiques sur la géographie, l'histoire et les sciences qui s'y rapportent (Lemgo, 1790 - 1792, 3 vol.). Fabri le présenta au célèbre critique Schütz, qui, ayant reconnu dans Ersch toutes les qualités du bibliographe, le décida à entreprendre, sous le titre de *Répertoire général de la littérature pour les années 1785-1800*, un ouvrage d'une

vaste étendue, et qui fut publié de 1793 à 1809, à Iéna, en 8 vol. in-8°. Dans ce répertoire, Ersch ne consigna pas seulement les titres de tous les travaux importants mis au jour pendant cette époque, mais aussi tous les mémoires et petits traités imprimés séparément ou insérés dans des feuilles périodiques, en ayant soin de marquer par des signes particuliers les jugements favorables ou défavorables auxquels chacun de ces travaux donnait lieu. Il s'occupa en même temps du plan d'un *Dictionnaire général des écrivains modernes*, dont il se décida plus tard à faire des bibliographies de chaque nation de l'Europe en particulier. Cette entreprise le conduisit à Goettingue dont la célèbre bibliothèque lui était indispensable, et où il accepta la rédaction de la *Nouvelle Gazette de Hambourg* qu'on vint lui proposer. Arrivé, dans les premières semaines de 1795, au poste que ces devoirs lui assignaient, son temps fut encore partagé entre ses occupations de journaliste et de collaborateur aux recueils d'Archenholz et ses études bibliographiques et géographiques, ainsi que sur l'histoire moderne. Il publia *La France savante ou lexicque des écrivains français, depuis 1781 jusqu'à 1795* (Hambourg, 1797, 3 vol., suivis de 2 volumes supplémentaires). Enfin, rappelé à Iéna en 1800 comme collaborateur de la *Gazette littéraire générale*, il y obtint, la même année, la place de bibliothécaire. Indépendamment de ces doubles fonctions, Ersch continua de s'occuper de ses travaux bibliographiques. En 1803 il fut nommé professeur ordinaire de géographie et de statistique à Halle, et, en 1808, on lui conféra en outre la charge de directeur de la bibliothèque de l'université.

C'est à cette période de sa vie, pendant laquelle il ne cessa pas un instant de prendre part à la rédaction de la *Gazette littéraire universelle* de Halle, qu'appartiennent deux de ses grandes entreprises : son *Manuel de la littérature allemande, depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à ces derniers temps* (Leipzig, 1812-14, 2 vol. divisés chacun en quatre parties), et l'*Encyclopédie générale des arts*

*et des sciences*, qu'il commença de concert avec M. Gruber (Leipzig, 1818, in-4°). Ce dernier ouvrage a été suffisamment caractérisé au mot **ENCYCLOPÉDIE**; par le premier, il a véritablement fondé la bibliographie allemande, surtout en indiquant la forme à adopter pour les travaux de ce genre; il a donné le modèle à suivre pour classer toutes les productions littéraires et scientifiques d'une nation. Il en commença la seconde édition en 1822, et en termina, à l'aide de plusieurs collaborateurs, six sections sur huit. Depuis 1827 cette publication resta suspendue; mais dans les derniers mois de 1837, une nouvelle section a paru, et il ne manque plus, pour compléter l'ouvrage, que la 2<sup>e</sup> partie du 2<sup>e</sup> volume, qui contiendra la bibliographie des beaux-arts. Ersch eut longtemps la principale part à la rédaction de sa volumineuse encyclopédie, et il continua de lui prodiguer ses soins jusqu'à sa mort, arrivée le 16 janvier 1828. Ses successeurs ont reconnu tout ce qu'elle devait à Ersch qui l'avait fondée avec M. Gruber, en décorant de son portrait l'un des volumes de ce savant et estimable ouvrage.

C. L. et S.

**ERSE**, langue que parlaient les anciens Irlandais, et de laquelle est venu l'*irish* ou irlandais actuel, comme l'écosseis d'aujourd'hui est venu du gaëlique d'autrefois. Les langues erse et gaëlique peuvent être considérées comme deux sœurs dont la mère commune est la langue que parlaient les Bretons antérieurement à la domination romaine. L'une et l'autre se sont modifiées dans la suite, surtout par leur mélange avec l'anglo-saxon, auquel les Irlandais ont emprunté aussi l'alphabet; auparavant ils ne connaissaient probablement pas l'écriture, ou du moins ils n'en faisaient pas usage. Vallancey et d'autres savants enthousiastes ont cru trouver des rapports frappants entre l'erse et le phénicien; mais ils connaissaient trop peu cette dernière langue pour inspirer beaucoup de confiance dans leur hypothèse. Si l'on en juge par l'irlandais actuel, l'erse a dû varier, quant à la prononciation, dans les diverses contrées de l'île; aujourd'hui on remarque des va-

riations de langage, non-seulement dans les provinces, mais dans les comtés et même dans les baronnies.

On conserve dans les bibliothèques du royaume-uni et du continent d'anciens ouvrages, principalement des livres ascétiques et théologiques, écrits au moyen-âge par des moines irlandais dans leur idiome national. On a aussi d'anciennes poésies irlandaises; après s'être conservées longtemps plus ou moins fidèlement par tradition, elles ont été recueillies dans les temps modernes.

Nous citerons comme bons à être consultés sur cette langue les ouvrages suivants: La grammaire de Vallancey, *Grammar of the iberno-celtic or irish language*, 2<sup>e</sup> édit., Dublin, 1783, in-4°; le dictionnaire d'O'Brien, *Focaloir gaoidhilye saxbhearla*, Paris, 1768, in-4°, et le recueil de poésies (de diverses époques) formé par miss Brooke, *Relics of ancient irish poetry*, Dublin, 1789, in-4°. A la fin d'un catéchisme irlandais-anglais, imprimé à Paris en 1742, on trouve une instruction sur l'alphabet irlandais. On a traduit aussi la Bible dans cette langue.

D.-c.

**ERSKINE** (lord). THOMAS Erskine, né le 21 janvier 1750, était le troisième fils du comte de Buchan\*, d'une ancienne famille écossaise dans laquelle on comptait des lords-trésoriers, des ambassadeurs et jusqu'à des régents du royaume, mais qui ne démentait pas cette réputation proverbiale de fierté nécessaire dont l'Angleterre a fait le type de ses frères du nord. Aussi après de brillantes études à l'école centrale d'Édimbourg, puis à l'université de Saint-André, le jeune Thomas, en véritable cadet d'Écosse, se vit forcé de prendre un état pour vivre, heureuse nécessité à qui plus d'un gentilhomme a dû de devenir un homme de génie. Mais, comme tant d'autres, Erskine tâtonna avant de trouver sa vocation. Au rebours de Catinat, qui laissa la robe pour l'épée, il se jeta d'abord dans la carrière des armes, essaya comme *midshipman* de la marine

(\*) Le pair d'Écosse actuel de ce titre est Henri-David Erskine, comte de Buchan, lord Auchterhouse et lord Cardross (comté de Stirling), né en 1783.

S.

aux Indes et comme enseigne du service de terre dans un régiment en garnison à Minorque, le tout sans grand espoir d'avancement. Cependant sa mère était inquiète de lui voir suivre cette route ingrate et périlleuse. L'instinct maternel lui disait que l'avenir de son fils n'était pas là, et que si sa vie devait être un combat, c'était sur un autre terrain que l'appelaient son caractère, son esprit brillant et cultivé. Elle parla du barreau; mais à 26 ans, pauvre, déjà marié, déjà père, se remettre sur les bancs, commencer cette effrayante étude des lois anglaises pour laquelle, au dire de Blackstone, vingt ans suffisent à peine! N'importe: Erskine sentit que la réputation et la fortune étaient à ce prix; il crut aux pressentiments d'une mère: la gloire se chargea de l'en récompenser. Ce fut à Cambridge, au collège de la Trinité, qu'il commença ses travaux judiciaires et oratoires. On a conservé une déclamation qui lui valut à cette époque une palme universitaire, et dont le sujet était la révolution de 1688. Il se fit ensuite inscrire sur les registres de Lincoln's-Inn pour y étudier la pratique de sa profession, et entra chez Buller, alors avocat célèbre, et qui plus tard dut un autre genre de célébrité aux répliques éloquentes qu'il s'attira, devenu juge, de la part de son ancien élève.

Le jeune avocat parut enfin à la barre, à la session de la Trinité de l'année 1778; et si jusqu'alors il avait eu à lutter contre le désavantage d'une détermination tardive, contre le défaut de fortune et les obstacles de tout genre, des succès précoces signalèrent ses premiers pas dans la carrière. A cette époque le barreau anglais, sans pouvoir rivaliser avec la tribune illustrée par Fox, Burke et Sheridan, n'était cependant pas, comme on l'a prétendu, dépourvu d'éclat. Il retentissait encore des accents de Dunning, dont le nom si populaire avait été mêlé plus d'une fois au cri de *Wilkes et liberté*, pendant les luttes orageuses de ce tribun avec le pouvoir; Curran (*voy.*) était dans la force de son talent, Curran l'orateur excentrique, dont la parole hardie et pittoresque disputa tant de victimes aux fureurs des partis. Dès son

début, Erskine rencontra ce bonheur qui peut-être, comme l'a dit Fontenelle, n'arrive jamais aux sots, mais qui manque quelquefois aux hommes de talent, une occasion. Il dîna un jour à côté d'un vieil officier de marine, qui parlait avec chaleur des abus de l'administration de Greenwich; il venait de les signaler dans une brochure où il dévoilait de honteux marchés, nommait ceux qui, étrangers au service de mer, avaient envahi des places réservées aux marins, et, dans l'audace de ses accusations, n'épargnait pas le premier lord de l'amirauté lui-même. Accusé de libelle par des ennemis puissants, le capitaine Baillie, c'était son nom, témoignait sa crainte de ne pouvoir trouver au barreau un homme assez courageux pour se charger d'une défense qui ressemblait si fort à une attaque. Le jeune inconnu se proposa; il parla des faits et l'homme qui connaissait la matière, et du droit en légiste qui saurait le proclamer envers et contre tous: ses réminiscences de bord, son assurance juvénile plurent au vieil officier, et la franchise du marin comprit l'indépendance de l'avocat. C'était sa première cause, ce fut son premier triomphe et le signal d'une longue suite de succès qui, pendant 25 ans, signalèrent le nom d'Erskine à l'admiration de ses compatriotes et de la postérité. On le vit successivement dans les affaires de lord Gordon, de Thomas Hardy et de Horne Tooke (1780, 1794), briser aux mains du pouvoir l'arme perfide des accusations de haute trahison; dans celle du libraire Stockdale (1789), asseoir sur de larges bases les vrais principes de la liberté de la presse; et surtout dans la défense du doyen de Saint-Asaph (1783), faire rendre au jury, dans un bill exprès formulé par Fox, la plénitude de ses pouvoirs abusivement réduits au point de fait, glorieux triomphe qui lui valut l'honneur d'inscrire sur ses armes *Les droits du jury* pour devise, comme on a vu chez nous un autre avocat, parvenu aux premières dignités politiques, graver sur son cachet sans armoiries *Libre défense des accusés*. Nous pourrions citer encore le plaidoyer pour Hardfield le régicide (1800), dont l'exorde est si admiré

par M<sup>mo</sup> de Staël, divers procès de séduction où Erskine révéla la flexibilité de son talent, et tant d'autres dont l'énumération serait trop longue. Résumons-nous en disant qu'il posséda les deux attributs du grand avocat : l'éloquence sans laquelle on n'est qu'un légiste, l'indépendance sans laquelle on n'est qu'un rhéteur. Rien n'est plus connu que ses vives répliques au président Buller et à lord Kenyon, le sacrifice qu'il fit de la place d'attorney-general du comté de Cornouailles, pour défendre Thomas Paine, et cette profession de foi qui est en même temps le plus beau modèle de son éloquence et la plus noble manifestation de son caractère : « Fais ce que dois, advienne que pourra, telle est la première règle de conduite tracée à ma jeunesse. J'emporterai au tombeau le souvenir, et, j'espère, la pratique de cette leçon paternelle. Je l'ai observée jusqu'à ce jour, et je n'ai pas lieu de me plaindre qu'il m'en ait coûté un seul instant pour la suivre. Au contraire elle a toujours été pour moi le chemin du succès et de la fortune, et je la signalerai comme telle à mes enfants. »

Membre de la chambre des communes en 1783, pair et chancelier de l'Échiquier en 1806 pendant la courte administration de lord Grenville, lord Erskine ne justifia pas complètement, dans la carrière politique, la haute opinion que l'on avait conçue de son talent. Cependant on le retrouva dans la discussion du bill des droits du jury. Il défendit aussi avec chaleur la loi contre l'adultère, parla en mai 1808 pour les catholiques d'Irlande, et présenta en 1814 une pétition au nom de 80 ministres non conformistes contre le commerce des esclaves. Du reste, fidèle aux maximes d'indépendance dont ses plaidoyers avaient offert tant d'exemples, il vota avec l'Opposition dans presque toutes les questions, si ce n'est en avril 1818, où il appuya, avec les lords ministériels, les apanages proposés pour les ducs de Clarence et de Cambridge. Comme Fox, dont il fut l'ami, comme Mac-Intosh, son compatriote, il acquit des droits à la reconnaissance de la France, ou plutôt de l'humanité tout entière, en

défendant les immortels principes de la révolution de 1789 dans un pamphlet (*View on the causes and consequences of the present war*) qui n'eut pas moins de 48 éditions en quelques mois. Mais son patriotisme n'en reçut aucune atteinte; car on le vit, lorsque l'Angleterre fut menacée d'une invasion française, se souvenir qu'il avait porté l'épée et accepter le commandement du corps de volontaires formé sous le nom d'*association de la loi*. Lors des préliminaires de la paix d'Amiens, il accompagna Fox à Paris et fut présenté à Bonaparte, qui l'accueillit comme il accueillait les avocats et les *idéologues*. « Êtes-vous légiste? » lui demanda-t-il brusquement, question qui, comme on l'a fait observer, n'était humiliante que pour celui qui l'adressait, auquel il était honteux d'ignorer l'une des premières réputations de l'Angleterre. Vers la fin de sa vie, lord Erskine publia une brochure en faveur des Grecs, et un petit poème sur l'agriculture inséré dans la *Literary Gazette*. Il mourut le 17 novembre 1823 à Almondale, près d'Édimbourg, qu'il n'avait pas revue depuis sa jeunesse. Outre les ouvrages déjà cités et la collection de ses discours (*Speeches on subjects connected with the liberty of the press and against treasons*, Lond., 1803, 6 v.), qui a eu plusieurs éditions en Angleterre, on connaît de lui une brochure sur la paie de l'armée, écrite pendant qu'il était au service, un roman politique en 2 volumes intitulé *Armata*, et un assez grand nombre de poésies fugitives éparses dans divers recueils.

R-Y.

Le titre de lord Erskine, *baron Erskine of Restomel Castle* (Cornwall), passa au second de ses fils, DAVID-MONTAGU, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à la cour de Bavière, et père d'une nombreuse famille.

Le frère aîné du célèbre avocat, HENRY Erskine, second fils du dixième comte de Buchan, né en 1746, mort en 1817, se distingua avant son frère dans la carrière parlementaire et dans le barreau écossais, dont il fut élu doyen après avoir été dépouillé par Pitt de la charge de lord-

avocat d'Écosse, laquelle lui fut rendue en 1806, lors de l'élevation de Thomas Erskine aux éminentes fonctions de lord-chancelier. S.

**ÉRUDITION** vient du latin *erudire*, dégrossir; et de ce mot, dont la racine est *rudis*, brut, les anciens ont fait *eruditio*, *eruditus*, *erudite*. Cicéron emploie souvent *erudire* pour instruire, enseigner; *eruditio* pour connaissances, savoir; *eruditus* pour instruit, savant, docte (*institutionibus græcis eruditus*); *erudite* pour savamment, doctement. L'Académie Française a défini ainsi l'érudition dans la première édition de son dictionnaire (1694, 2 vol. in-fol.) : *savoir, connaissance dans les belles-lettres*. Les dernières éditions n'ont ajouté que des superlatifs à cette définition : *grande étendue de savoir, connaissance fort étendue dans les belles-lettres*.

L'abbé Desfontaines remarque, dans son *Dictionnaire néologique*, que le mot *érudit* n'a été introduit dans notre langue qu'en 1717, époque où l'abbé de Pons l'employa le premier dans un numéro du *Mercur*. En effet, le mot *érudit* manque dans les premières éditions du Dictionnaire de l'Académie.

Le mot *érudition* avait autrefois au pluriel, parmi nous, une acception qui a vieilli et n'est plus en usage. Par *éruditions*, on entendait des remarques, des recherches, et l'on disait : « Il y a de « belles éruditions dans ce livre; il faut « draït ôter de cet ouvrage de certaines « éruditions trop sauvages. » (*Dict. de l'Acad. Fr.*, 1694 et 1718). Ménage disait qu'il avait *vingt-deux éruditions* dans son *Histoire de Sablé* (1685, in-fol.). Maintenant, dans le sens de remarque, de recherche, *érudition* n'est plus employé qu'au singulier : « ouvrage d'érudition, recherches d'érudition; érudition très recherchée, mais mal placée. » (*Dict. de l'Acad.*).

Chez les anciens, le mot *érudition* était employé pour instruction, science. Depuis, ce mot a été restreint dans son acception et ne s'entend que de la linguistique, de la philologie, de l'histoire et des antiquités. Le nom de science est plus ordinairement employé pour les connaissances qui, comme les mathéma-

tiques, la physique, l'astronomie, la médecine, etc., ont plus expressément besoin d'observation et d'une connaissance exacte des faits positifs et bien constatés. Cependant en Angleterre, les académies, les universités sont désignées souvent par les mots *places of erudition*.

L'érudition que l'académicien Balzac appelait *le bagage de l'antiquité* serait mieux appelée le bagage de la science littéraire; mais ce bagage pourrait être comparé à celui des armées, qui souvent embarrasse leur marche, nuit à leurs succès et peut même amener des revers. Cependant, comme le remarquait Daniel Huet, évêque d'Avranches, autre académicien très érudit : « Les avantages « de la véritable érudition sont si grands « qu'en remontrant la difficulté de par- « venir au sommet de cette âpre monta- « gne où Cébès l'a placée, je prétends « plutôt encourager ceux que le travail « pourrait effrayer que de les rebuter\* ».

La connaissance des anciens, procurée par l'érudition, devient utile aux sciences même. Il n'est, par exemple, en physique, aucun principe général dont le germe ne se trouve dans les auteurs de l'antiquité. Empédocle avait eu quelques idées confuses de la gravitation; d'autres philosophes avaient cru le mouvement de la terre; Copernic et Newton ont prouvé ce qui n'avait été que vaguement conjecturé. Un savant ne peut lire sans intérêt et sans profit les écrits des anciens. L'érudition est donc un savoir utile; toutes les sciences se tiennent et s'éclairent mutuellement.

Mais, de même qu'un *savant* ne peut embrasser toutes les sciences, de même un *érudit* ne peut connaître à fond tout ce qui concerne les langues mortes et vivantes; l'histoire ancienne et moderne, sacrée, profane, ecclésiastique, nationale et étrangère; l'histoire des sciences et des arts; la géographie et la chronologie; la numismatique et l'archéologie; la bibliographie ou la connaissance de tous les livres, des matières qu'ils traitent, des noms de leurs auteurs, de l'époque, du nombre et du choix de leurs éditions, etc. L'érudition est comme la science : l'uni-

(\*) *Huetiana*, 1722, p. 195.

versalité ne peut appartenir ni à l'une ni à l'autre. On est donc plus ou moins érudit, comme on est plus ou moins savant.

La véritable érudition suppose la méthode et la critique (*voy.*). Le défaut de méthode se fait remarquer dans la plupart des anciens. La forme familière du dialogue adoptée par Platon ne lui permet pas l'exactitude de la méthode, quoiqu'il prétende conduire à la raison par la synthèse et par l'analyse, dont on dit qu'il fut l'inventeur. Aristote est le premier auteur de l'antiquité qui ait su diviser, classer; mais sa méthode est bien loin encore de l'exacte précision où les modernes ont élevé les sciences philosophiques. C'est un fait remarquable que, parmi les classiques anciens, Ovide, le plus érudit des poètes latins, soit peut-être celui qui, dans son poème de *l'Art d'aimer*, s'est proposé au début et a suivi, dans le cours de son poème, la division la plus régulière et la plus méthodique.

Les modernes sont beaucoup plus érudits que ne l'étaient les anciens, parce que la matière de l'érudition s'est successivement accrue avec les siècles. Les Grecs avaient peu d'érudits; les Romains ne comptèrent guère que Varron et Plin le naturaliste.

Dans les premiers siècles du christianisme, Origène, saint Jérôme et saint Augustin étaient des hommes érudits. Les siècles qui suivirent la translation de l'empire romain à Constantinople furent, dans l'Occident, des temps de barbarie, et la barbarie dura jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle. Mais, en Orient, si les lettres pâlirent, l'érudition s'y conserva.

Sur la fin du ix<sup>e</sup> siècle vivait un homme d'une vaste érudition, Photius, patriarche de Constantinople, qui, dans son volume intitulé *Bibliothèque*, nous a transmis des fragments précieux et fait connaître, par des analyses ou des jugements critiques, 280 ouvrages des anciens qui sont en grande partie perdus pour la postérité. Après Photius, on peut citer, parmi les Grecs qui eurent de l'érudition, Gennade, patriarche de Constantinople, Suidas, Tzetzés, Psellus et Eusthathe, commentateur d'Homère.

Dans le xiii<sup>e</sup> siècle parut en France

Thomas d'Aquin, scolastique érudit, qui fut surnommé l'*Ange de l'École*, le *docteur angélique*, mais qui, dans sa fameuse *Somme*, ouvrage en apparence si méthodique, ne définit rien. Les lettres renaquirent dans l'Occident au xv<sup>e</sup> siècle par l'étude des langues grecque et latine. C'est en venant porter en Italie le goût de la première de ces langues que des Grecs réfugiés après la prise de Constantinople\* concoururent à cette renaissance des lettres, dont on a tort de leur attribuer l'honneur; car Dante, Pétrarque et Boccace étaient déjà morts, et, lors de l'arrivée des Grecs fugitifs, l'Italie comptait, parmi les érudits, Laurent Valla, Philèphe, le Pogge, Léonard Arétin, Ange Politien, Marsile Ficin, Pomponius Lætus et d'autres encore. *Voy.* ces noms.

La renaissance des lettres fut principalement due à la découverte de l'imprimerie et aux grands travaux d'érudition faits par les premiers éditeurs des classiques de l'antiquité. Il fallait purger les anciens textes de fautes sans nombre introduites par l'ignorance ou par la négligence des copistes, ou par l'une et l'autre de ces causes d'altération. Il fallait distinguer les écrits vrais des écrits supposés, et, pour se décider, il fallait connaître le style des auteurs, le goût et le caractère des différents siècles dans lesquels ils avaient vécu. Rechercher les meilleurs manuscrits d'un même ouvrage, les conférer entre eux, choisir les meilleures leçons, recueillir les variantes; puis, après avoir construit ou rétabli le texte, l'expliquer, l'interpréter, l'éclaircir, tels furent les pénibles et patients, les utiles et obscurs labeurs des critiques érudits que l'Italie, la France et l'Allemagne virent, dans le xv<sup>e</sup> siècle, exhumer et ressusciter les gloires de l'antiquité\*\*.

(\*) Th. Gaza, Marulle, Argyrophile, C. Lascaris, Chrysoloras, plusieurs autres, et avant eux le cardinal Bessarion.

(\*\*) Parmi les érudits du xv<sup>e</sup> siècle, l'Italie compte encore Alde Manuce, Philippe Beroaldo, Pie de La Mirandole, Annius de Viterbe, Hermolaus Barbaro, Domitius Calderinus, Flavius Blondus, A. Calepin, G. Merula, Campanus, etc.; l'Allemagne, Trithème, Reuchlin, etc.; l'Espagne, Alph. Tostat, Turrecremata, etc.; la France, le chan-

Dans une période de 43 ans (de 1457 à 1500), l'imprimerie ayant été établie dans deux cents villes ou localités, on voit combien grand dut être le nombre des érudits éditeurs ou commentateurs. On peut dire, en ce sens, que l'érudition sauva tout ce qui restait du *bagage de l'antiquité*. Ce fut un service immense rendu à la civilisation; mais un travail si grand et si difficile ne put s'achever dans ces premiers temps de la renaissance, et il est resté beaucoup à faire dans les âges suivants. Il a fallu que Gronove, Gruter et d'autres érudits passassent leur vie à restituer des textes corrompus par les premiers éditeurs qui, dit le savant Huet, « abusant de leur talent et par trop raffiner, gâtaient ce qui était entier et sain, et donnaient la peine aux critiques leurs successeurs de remettre les choses en leur premier état, et de guérir les plaies qu'ils avaient faites. »

Le xvi<sup>e</sup> siècle vit de nouvelles découvertes d'auteurs anciens qu'on croyait perdus. Ce siècle fut celui de l'érudition. Ce serait une liste trop longue que celle des grands érudits de cette époque : nous nous bornerons à citer Postel, Muret, Budé, Casaubon, les deux Scaliger, Érasme, Juste-Lipse, Mélanchthon, Camérarius, Gérard Vossius; et, parmi les imprimeurs les plus célèbres par leur érudition, Robert et Henri Estienne, Dolet, les Aldes, Christ. Plantin, Froben et Oporin.

A cette époque, les écrivains, nourris de la lecture des anciens, farcissaient leurs livres de citations; elles abondent dans Rabelais et dans Montaigne, comme dans tous les prosateurs latins et français du xvi<sup>e</sup> siècle. L'emploi fréquent de textes grecs et latins était un abus dans la chaire, au barreau; et cet abus durait encore bien avant dans le xvii<sup>e</sup> siècle, comme on peut le voir dans les prédicateurs antérieurs à Bourdaloue, dans les plaidoyers de Le Maistre, de Patru, et même dans les harangues de l'Académie Française. Le ridicule des citations était poussé si loin que Racine et Boileau

celier Gerson, P. D'Ailly, Nic. Oresme, Cleman-gis, Froissard, Monstrelet, Christine de Pisan, Juvénal des Ursins, Robert Gaguin, etc,

crurent devoir en faire justice dans la comédie des *Plaideurs* (1668).

Le goût manquait encore à l'érudition. La Mothe-le-Vayer, Balzac, Voiture, Dacier, Saumaise, et bon nombre d'académiciens, étaient des érudits qui, dans leurs ouvrages, montraient trop l'esprit des autres, et pas assez le leur. Dans ses *Femmes savantes* (1672), Molière les immola à la risée publique, surtout dans la scène de Trissotin et de Vadius, où il persifla le faux bel-esprit de Cotin et la pesanteur érudite de Ménage et de ses pareils. A cette époque, la dénomination de savant en *us* commençait à devenir une injure. La Hollande tenait alors le sceptre de l'érudition classique, et les plus célèbres éditeurs de cette contrée avaient tous latinisé leurs noms : c'étaient Gruterus, Gronovius, Grævius, les deux Heinsius, Isaac Vossius, Schrevelius, etc.

Cependant de grands et utiles travaux étaient alors dus à l'érudition. En même temps que paraissaient en Hollande la belle collection des Elzeviers et celle des classiques latins, connue sous le nom de *Variorum*, on publiait à Paris la collection dite *ad usum Delphini*. D'autres érudits attachaient leur nom à la *Gallia christiana*, à deux volumineuses collections des conciles, au Corps de l'histoire byzantine (*voy.*); et les bénédictins (*voy.*) commençaient et poursuivaient avec ardeur leurs grandes éditions des Pères de l'Église. C'était l'époque des Sainte-Marthe, La Rue, Ménestrier, des jésuites Labbe et Hardouin, de Baluze, des deux Valois, de Montfaucon et de Mabillon. La critique était entrée dans l'érudition, et l'érudition s'était répandue avec plus de méthode en France et en Allemagne, où elle devait encore faire de grands progrès : c'est là que parurent les bibliothèques grecque et latine de Fabricius, et d'autres ouvrages pleins d'une savante érudition. Ce fut aussi dans le xvii<sup>e</sup> siècle que les Bollandistes (*voy.*) commencèrent la publication des *Acta sanctorum*; que Baillet publia ses *Jugements des savants*, et Moréri son *Dictionnaire historique*, qui précéda de quelques années le fameux dictionnaire de Bayle.

L'érudition a brillé d'un nouvel éclat dans le XVIII<sup>e</sup> siècle. La France peut citer Dom Calmet, Du Cange, D. Bouquet, D. Clément, Ceillier, Mercier Saint-Léger, D. Brial, beaucoup d'autres encore. Ce siècle a vu paraître l'Encyclopédie de Diderot, la Collection des historiens de France, celle des Ordonnances des rois, les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, etc. L'Europe littéraire s'est enrichie des travaux érudits des Burmann, de Heyne, Brunck, Ernesti, Reiske, Wolf; de Muratori, des Assemani, de Morelli, etc. *Voy.* ces noms.

L'érudition semble prendre, depuis plusieurs années, un nouvel essor; elle éclaire utilement les études historiques. Degrands travaux, sont les uns continués, les autres commencés; de nouvelles collections de classiques ont été entreprises (*voy.* ÉDITEUR) et terminées trop hâtivement. On n'a pas assez compté le temps comme nécessaire au travail et au succès; on a trop oublié que

Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.

Les éditions bipontines des classiques grecs et latins, justement estimées, se poursuivent et se complètent avec un travail intelligent et une sage maturité. Paris a vu entreprendre à la fois cinq ou six encyclopédies; plusieurs collections d'auteurs français; une Bibliothèque universelle d'auteurs célèbres, sous le titre un peu fastueux de *Panthéon littéraire*, et la *Nouvelle Bibliothèque classique*, collection des chefs-d'œuvre de la littérature française dans le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. MM. Lacroix, de Sismondi, Thierry, Guizot, Michelet, se distinguent parmi nos historiens; à peine une grande collection de mémoires relatifs à l'Histoire de France a-t-elle été terminée qu'une autre a commencé. Des ouvrages nationaux analogues se publient en Allemagne, en Russie, etc. Le dernier pays a eu, en Karamzine, un excellent historien; parmi ceux de l'Allemagne nous citerons, après J. de Müller, MM. Heeren, Wilken, Luden, Schlosser, Niebuhr, Leo, etc. L'Angleterre, de son côté, cite les Lingard, les Hallam, etc. MM. Daunou, Boissonade, Angelo Mai, Bœckh,

Jacobs, Dindorf, Grimm, O. Müller, d'autres encore, se distinguent par leur érudition. On publie des revues littéraires de toutes les contrées; enfin, si le nombre des véritables érudits n'est pas en réalité considérable, on peut trouver immense le nombre de ceux qui se livrent ou paraissent se livrer à des travaux d'érudition. Mais il est beaucoup d'érudits superficiels, et d'autres, en plus grand nombre, qui empruntent aux vivants, comme aux morts, et qui copient, sans discernement, les anciens dans les écrits modernes.

Il est facile de faire de l'érudition, il n'est pas si aisé de faire de la science. L'érudition rassemble, la science ordonne; le savant peut se resserrer, l'érudition s'étend toujours. Les commentateurs ont souvent submergé le texte des classiques dans les flots épais de leurs annotations. Saint-Hyacinthe, sous le nom de *Mathanasius*, a versé le ridicule sur les diffusions minutieuses des savants en us, en remplissant deux volumes de notes grotesquement érudites sur quelques couplets d'une misérable chanson. Voltaire s'est moqué de Felibien,

Qui noie éloquemment un rien  
Dans un fatras de beau langage.

Il a peint aussi, dans son *Temple du Goût*, les Dacier, les Saumaises,

Gens hérissés de savantes fadaïses,  
Le teint jauni, les yeux rouges et secs,  
Le dos courbé sous un tas d'auteurs grecs,  
Tout noircis d'encre, et couverts de poussière.

Le poète leur crie : *N'allez - vous pas dans le temple du Goût vous décrasser ?* et ils répondent : *Nous ! point du tout !*

Grâces au ciel, ce n'est pas notre étude;  
Le goût n'est rien : nous avons l'habitude  
De rédiger, au long, de point en point,  
Ce qu'on pensa; mais nous ne pensons point.

Ce persiflage pouvait être utile à une époque où l'érudition sans critique et sans goût était trop commune encore; mais il ne faut pas oublier que les grands siècles d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV, ont été préparés et ouverts par l'érudition, et qu'on doit à ses travaux, non-seulement l'éclat des lettres, mais aussi le pro-

grès des sciences. Voltaire était légèrement savant et érudit; mais la France aurait-elle l'immortel *Esprit des lois* et le *Voyage d'Anacharsis*, si Montesquieu et l'abbé Barthélemy ne se fussent nourris, pendant vingt ans, des études d'une profonde érudition? V-VE.

**ÉRUPTION** (géol.), voy. VOLCAN.

**ÉRUPTION** (médec.), voy. FIÈVRES ÉRUPTIVES.

**ERWIN DE STEINBACH**, appelé par ses contemporains *Magister Erwinus, gubernator fabricæ ecclesiæ Argentiniensis*, naquit dans la petite ville de Steinbach, près de Bühl, non loin de Baden (cercle du Moyen-Rhin), où il y avait d'excellentes carrières. Il fut l'architecte auquel l'évêque Conrad de Lichtenberg confia la construction, non pas de la cathédrale de Strasbourg (car la nef commencée déjà l'an 1015 venait d'être achevée en 1275), mais des deux tours et de la façade qui devait les lier entre elles. Les premiers fondements en furent creusés sous la direction d'Erwin le 2 février 1276, et le 25 mai 1277 on posa la pierre fondamentale; et malgré tous les obstacles que des tremblements de terre et des ouragans amenèrent, ce grand artiste vit encore de son vivant s'élever à une hauteur considérable la partie basse de la tour du nord\*. Il y avait dans l'intérieur de l'église, dans les parties latérales de la croix, une tribune d'une grande beauté, ouvrage du même maître, mais que les injures du temps n'ont point épargné. L'épithaphe du tombeau d'Erwin, qu'on voit encore dans une petite cour de la chapelle de S. Jean-Baptiste, lui donne les qualités de chef d'atelier et de construction (*Hüttenherr und Werkmeister*) de la cathédrale de Strasbourg, et porte le 17 janvier 1318 comme date de sa mort. C'est à peu près

(\*) Contrairement à l'opinion recue, nous dirons avec Kœnigshoven et avec M. Schweighæuser (*Antiquités de l'Alsace*, 2<sup>e</sup> partie, Bas-Rhin, p. 84) que la cathédrale de Strasbourg avait deux tours, comme Notre-Dame de Paris, l'une avec, l'autre sans flèche; « car il est facile de se convaincre, dit le savant auteur de l'ouvrage cité, qu'au-dessus de la rosace et du toit de la nef la partie centrale de cet avant-corps (dans laquelle sont placées aujourd'hui les grandes cloches) a été ajoutée après la construction du reste. » §.

tout ce qu'on sait de sa vie. Il a été le père d'une génération d'artistes. Son fils JEAN lui succéda dans la place d'architecte de la cathédrale, dont il continua la construction jusqu'au 18 mars 1339, époque de sa mort. SABINE, fille d'Erwin, orna la tribune déjà mentionnée et la croisée méridionale, de plusieurs productions de son ciseau; et WINHING, un autre de ses fils, signala son talent comme architecte de la collégiale de Hasselach (grand-duché de Bade), où son tombeau porte la date de 1330. Voir le mémoire allemand de M. Schreiber de Fribourg sur la famille d'Erwin, inséré dans les Actes de la Société historique de cette ville, et le bel ouvrage de MM. de Golbéry et Schweighæuser mentionné dans la note. S. et C. L.

**ÉRYSIPELE** (en grec *έρυσίπελας*, mot composé de *έρυθρός*, rouge, et de *πέλας* ou *πέλος*, peau), inflammation de la partie la plus externe de la peau, et qui, étant parfaitement visible, peut être présentée comme un type propre à faire étudier et comprendre les phénomènes de l'inflammation en général. L'érysipèle, ordinairement produit par une cause intérieure, résulte souvent aussi de causes externes, telles que l'action du soleil, celle des corps irritants ou du feu. Une brûlure au premier degré n'est qu'un érysipèle.

Quoi qu'il en soit de l'origine de cette maladie, il est certain qu'elle affecte plus particulièrement les sujets qui ont la peau blanche et délicate, comme les femmes et les enfants, et qu'elle se montre plus fréquemment dans les contrées et dans les saisons chaudes. L'érysipèle se manifeste dans toutes les parties du corps, mais souvent sur celle où la peau est plus fine et plus vasculaire. La maladie commence par un gonflement inflammatoire douloureux, superficiel, qui s'étend irrégulièrement et quelquefois successivement à la surface de la peau, et dont la couleur rose, pourpre ou rouge foncé, disparaît un instant sous la pression des doigts pour revenir ensuite. Une chaleur âcre et brûlante accompagne l'érysipèle pendant toute sa durée, qui est en général de huit à douze jours. Lorsque l'inflammation est très aiguë, il se

fait souvent une exhalation de sérosité sous l'épiderme, comme dans la brûlure au second degré, ou bien enfin le tissu externe de la peau et même le tissu cellulaire subjacent s'engorgent, et l'on a l'érysipèle *vésiculeux* et l'érysipèle *phlegmoneux*. Outre que des complications diverses peuvent se joindre à cette maladie, elle s'accompagne, pour peu qu'elle soit étendue, de symptômes généraux, tels que la fièvre, le dérangement des phénomènes digestifs, etc. Dans l'érysipèle de la face surtout, les accidents deviennent quelquefois graves et funestes, l'irritation pouvant se communiquer au cerveau. Plus ordinairement, après quelques jours de durée la rougeur s'éteint par degrés, le gonflement diminue, et l'épiderme qui a été distendu et ne peut revenir sur lui-même se détache par lames et tombe pour être remplacé. Quelques crises par les urines, les sueurs ou les selles, terminent communément cette maladie.

L'érysipèle se distingue des autres maladies de la peau par l'acuité de sa marche, par sa rougeur vive et la cuisson brûlante qui l'accompagnent. C'est une maladie peu grave en elle-même, mais qui le devient quelquefois par les complications, ou lorsqu'elle vient elle-même compliquer des plaies ou des opérations chirurgicales. Quelquefois on a vu l'érysipèle survenir comme critique et terminer une autre maladie.

Le traitement de l'érysipèle a été l'objet d'une foule de controverses. Quelques médecins veulent que dans la plupart des cas on l'abandonne à la nature, tout en tenant le malade dans des conditions favorables; d'autres prétendent qu'un traitement actif est indispensable, et conseillent, soit les saignées multipliées, soit les vomitifs ou les purgatifs. Il en est qui veulent enlever la maladie par un vésicatoire ou par des frictions mercurielles, etc. Mais ces moyens, si puissants dans les livres, laissent souvent à désirer quand vient le moment de l'application. Aucun traitement ne mérite donc ici de préférence exclusive, et chacun des agents thérapeutiques doit à son tour trouver place suivant les indications. Rarement il y a de l'inconvénient à attendre avec patience.

Pour le traitement externe et local, on s'est beaucoup évertué sans doute, et l'on a fini par reconnaître que les topiques, de quelque nature qu'ils fussent, avaient peu d'efficacité, que souvent même ils augmentaient le mal.

Quant aux complications qui peuvent survenir ou aux maladies que l'érysipèle lui-même vient compliquer, elles doivent être traitées suivant leur nature et indépendamment de l'existence de l'érysipèle.

L'érysipèle phlegmoneux et l'érysipèle vésiculeux demandent dans leur traitement de légères modifications dont il nous suffit d'avoir fait mention.

On connaît sous le nom d'*érythème* une rougeur légère, superficielle, aiguë ou chronique, permanente ou passagère de la peau, laquelle semble n'être qu'une variété de l'érysipèle et qui réclame à peine les secours de la médecine. F. R.

**ÉRYTHRÉE** (MER), voy. ROUGE.

**ERZEROUM** (*Arz-Roum*), pachalik d'environ 1300 milles carrés géogr., avec une population de 200,000 âmes, et qui appartient à l'Arménie turque. Il occupe un plateau élevé de 7,000 pieds au-dessus de la mer, au pied du mont Ararat (voy.). Il a été de tout temps le champ de bataille des conquérants qui aspirèrent à la domination de l'Asie, depuis les Assyriens jusqu'aux Russes. Erzeroum, de *Arzen-Erroum* (vraisemblablement *arx Romanorum*), ancienne capitale de la Grande-Arménie, en est le chef-lieu, et le siège d'un beglerbeg ou pacha à trois queues. C'est une ville mal bâtie, aux rues sales et étroites, située au pied du Egarli-Dagh, dans une contrée parsemée d'environ 400 villages. On lui donne une population, les uns de 100,000, les autres seulement de 70,000 âmes, composée en partie de Turcs et en partie d'Arméniens, de Grecs et de Persans. Outre ses douze mosquées (quelques voyageurs en portent le nombre à quarante), ses deux églises arméniennes grecques et son église arménienne latine, on peut citer encore parmi ses édifices remarquables de riches bazars et le vaste bâtiment de la douane. L'industrie et le commerce y sont très florissants. Ses habitants travaillent la soie, le coton, le cuir et le cuivre. Les

Arméniens fabriquent les meilleures armes de l'empire; ils tirent le fer qu'ils emploient de la Sibérie et de l'Inde : c'est ce dernier qui leur sert à faire les lames de Damas. Erzeroum est le centre du commerce entre les provinces du Caucase, la Perse et les Indes. Il ne se passe pas de semaine qu'il n'y arrive des caravanes d'Alep, de Tebriz ou Tauris, de Tiflis, de Bagdad, de Diarbekir et de Constantinople. On estime qu'en 1831 les Anglais y ont importé pour 10 millions de francs de marchandises. Les Russes n'y font pas un commerce moins considérable. La prospérité de cette ville s'est encore accrue dans ces derniers temps; elle a gagné tout ce qu'a perdu Damas par suite des guerres qui ont désolé la Syrie.

La situation d'Erzeroum dans une plaine très élevée au pied d'une haute montagne y rend l'hiver froid et rigoureux; mais aussi les chaleurs y sont rarement trop fortes en été à cause du vent du Nord qui rafraîchit l'atmosphère. La froidure du climat ne permet pas d'y cultiver la vigne et les arbres fruitiers. Quoique le sol soit fertile, l'agriculture y est fort négligée, comme partout en Turquie. Des prairies excellentes nourrissent une grande quantité de bestiaux. On y trouve aussi beaucoup de gibier, surtout des sangliers; les loups et les tigres n'y sont pas rares. Les montagnes qui avoisinent la ville étant entièrement dépourvues de forêts, les habitants sont obligés de faire venir des monts Sangalou, à seize lieues d'Erzeroum, tout le bois dont ils ont besoin pour les constructions et le chauffage: aussi la basse classe du peuple ne brûle-t-elle guère que de la bouse de vache.

Erzeroum appartient aux Turcs depuis 1517. Dans la dernière guerre entre la Russie et la Porte, le général Paskévitch (voy.) s'en empara le 9 juillet 1829, et cette conquête mit fin à la campagne d'Asie. Elle fut rendue à la Porte par le traité d'Andrinople signé le 14 septembre suivant; mais les Russes restèrent en possession d'Akhalsikhé, sur la rive droite de la Potzchowka, où, depuis 1831, un grand nombre de familles arméniennes d'Erzeroum sont allées s'établir. C. L. m.

**ERZGEBIRGE**, c'est-à-dire *montagnes au minerai*, partie montagneuse de la Saxe, et contiguë à la Bohême. Elle forme un des cinq cercles dans lesquels est divisé le royaume; et quoiqu'une partie en soit hérissée de rochers, et par conséquent aride et stérile, l'Erzgebirge renferme, sur 121 milles carrés d'Allemagne, une population de près de 500,000 âmes qui subsistent, soit de l'agriculture, soit des fabriques, soit enfin de l'exploitation des mines. Les montagnes de ce pays ont pour base le granit et le gneiss, sur lequel reposent des bancs de schiste qui à leur tour supportent des masses de granit, de syénite et de porphyre; seulement du côté de la Bohême ce sont des masses de manganèse qui recouvrent les terrains primordiaux. Dans ces montagnes on exploite, depuis des siècles, des mines d'argent, de plomb, d'étain, de fer, de cuivre, de soufre, de bismuth, d'arsenic. Le produit annuel des mines d'argent est de plus de 50,000 marcs d'argent fin, et l'ensemble de l'exploitation de toutes ces mines, y compris le vitriol, l'alun, la terre à porcelaine et le cobalt, forme une valeur de plus de 5 millions de francs. Dans les environs, il y a des fonderies et des usines en grand nombre. Freiberg (voy.) est le chef-lieu de ce pays de mines; là siègent les préposés et une école de mineurs. Les métaux fournis par les mines alimentent plusieurs fabriques d'armes, d'épingles, de galons d'argent. L'industrie de l'Erzgebirge ne se borne pas à façonner les métaux: il y a aussi beaucoup de filateurs, tisserands en laine, fil, coton; on fait de la bonneterie, des dentelles, etc. En un mot l'Erzgebirge est une des contrées les plus importantes de la Saxe et une des plus industrieuses de toute l'Allemagne. D-G.

**ÉSAU**, voy. ISAAC et JACOB.

**ESCADRE**, subdivision d'une armée navale, générale ou spéciale. Quand nous avons dit au mot ARMÉE qu'une armée navale est la réunion des vaisseaux armés d'un état, nous avons considéré ce terme dans une acception générale. Dans un sens spécial, c'est une force composée d'un certain nombre de vaisseaux de ligne et d'une quantité proportionnée de frégates et autres bâti-

ments de guerre d'un rang inférieur. De là dérive la distinction faite plus haut entre les armées navales générales et spéciales.

Suivant les règles de la tactique, toute force navale doit être subdivisée, pour les évolutions et pour le combat, en trois portions ou corps distincts destinés à former l'avant-garde, le corps de bataille et l'arrière-garde. Quand cette subdivision s'applique à une armée, chacun des trois corps prend le nom d'*escadre*. L'*escadre* se partage de même en trois *divisions*. Quant à la division, ses trois parties n'ont plus de dénomination spéciale; elles conservent les noms génériques d'avant-garde, de corps de bataille et d'arrière-garde. D'après cela, une armée navale (*voy.* FLOTTE), pour être parfaitement régulière, devrait se composer de 27 vaisseaux, ou des multiples de ce nombre, 54, 81, etc. Toutefois une division peut à la rigueur se composer de deux bâtiments réunis sous le même chef (dans ce cas elle n'a plus de corps de bataille); on obtient ainsi, par une composition à peu près régulière, une armée navale de 18 vaisseaux. L'*escadre* est donc en général le tiers de l'armée et la division le neuvième. Une réunion de neuf bâtiments remplit en partie les conditions de la tactique; mais comme son neuvième (un seul bâtiment) ne saurait constituer une division, la réunion entière ne peut prendre que le nom d'*escadre*. Pour les campagnes d'évolutions, on a soin d'adopter ou la parfaite régularité ou la régularité approchante qui viennent d'être tracées, et l'on emploie 9, 18 ou 27 bâtiments; mais pour les missions de guerre, on y renonce assez généralement, afin de ne pas être obligé d'armer plus de vaisseaux que n'en comporte l'expédition projetée. Les frégates et autres bâtiments légers d'une armée navale sont répartis, en nombre à peu près égal, entre les *escadres* et *divisions* qui la composent.

Les détachements que l'on fait des forces navales d'un état pour une mission déterminée reçoivent par analogie le nom d'armée, d'*escadre* ou de division, en raison de leur plus ou moins d'importance. L'*escadre* détachée ou

spéciale est par conséquent une force navale composée de vaisseaux de ligne, frégates, etc., en nombre trop petit pour constituer une armée et trop grand pour ne former qu'une simple division.

Ici s'élève naturellement une question. Combien faut-il de vaisseaux, au moins, pour composer une armée navale; combien pour une *escadre*? C'est un point sur lequel on ne s'est point encore accordé jusqu'ici, du moins en France. Une ordonnance rendue en 1670 par Louis XIV prescrivait de n'arborer le pavillon d'amiral que dans une réunion de vingt bâtiments armés en guerre, et ceux de vice-amiral et de contre-amiral qu'avec douze bâtiments dont le moindre porterait 36 canons. Le dictionnaire d'Aubin cite un autre règlement du même roi portant qu'on ne devra qualifier d'*escadre* qu'une réunion d'au moins quatre vaisseaux; mais ce règlement nous est inconnu. Dans l'ordonnance de 1765, qui réorganisa la marine, on donne indifféremment le nom d'*armée navale* ou d'*escadre* à une force de 18 vaisseaux. L'ordonnance actuellement en vigueur, celle du 31 octobre 1827, sur le service des officiers à bord des bâtiments de la marine royale, dit, art. 1<sup>er</sup>, que le vice-amiral pourra commander une armée navale de 15 vaisseaux et au-dessus; puis, par une contradiction tout-à-fait inexplicable, il est fait mention à l'art. 3 d'une *escadre* de 15 à 26 vaisseaux. Enfin M. l'amiral Willaumez, auteur du dictionnaire de marine le plus récemment publié, ne reconnaît pas d'armée navale au-dessous de 27 vaisseaux ni d'*escadre* au-dessous de 9.

Du temps de la république, il avait été fixé indirectement un minimum pour la force d'une armée navale. On sait que, sous ce régime, il n'existait pas dans l'armée de terre de grade supérieur à celui de général de division, et que le commandement en chef d'une armée était exercé en vertu d'une commission temporaire donnée par le gouvernement à celui des généraux de division qui lui inspirait le plus de confiance. On agit de même à l'égard de la marine, et il fut décrété que le grade d'amiral serait

temporaire et conféré aux officiers généraux de la marine chargés du commandement des armées navales composées de 15 vaisseaux et au-dessus, mais seulement pendant la durée de la campagne.

A défaut d'autorités positives, l'expérience indique qu'il convient de donner le titre d'armée à toute force navale qui exige l'emploi de trois officiers généraux, c'est-à-dire dont le tiers surpasse 4 vaisseaux, et de la sorte on arrive naturellement au nombre 15, qui se représente si souvent dans les ordonnances. De même le nom d'escadre paraît devoir être donné à toute force navale excédant 4 bâtiments; enfin, pour proportionner l'importance des commandements à celle des grades, il semble naturel de donner pour chef à une escadre de 5 à 9 vaisseaux un contre-amiral, et de 9 à 15 un vice-amiral.

Dès que les marines militaires des temps modernes commencèrent à recevoir une organisation régulière, on établit dans chaque armée navale trois chefs principaux : l'amiral, le vice-amiral et le contre-amiral. Le premier, en même temps qu'il commandait l'armée entière, dirigeait particulièrement la première escadre, c'est-à-dire le centre ou corps de bataille; le second commandait la deuxième escadre ou l'avant-garde, et le dernier la troisième ou l'arrière-garde\*. Ces titres n'indiquaient alors que des fonctions éventuelles et étaient souvent sans rapport avec le rang des titulaires dans la hiérarchie navale de leur pays; aujourd'hui, dans la plupart des marines, ils sont ceux de grades effectifs.

Si l'on prenait pour terme de comparaison le rang du chef qui la commande (le plus ordinairement un contre-amiral), l'escadre correspondrait à la brigade d'une armée de terre; mais l'assimilation ne serait pas exacte. En effet, un calcul rigoureux fait connaître que la force destructive d'une escadre de 9 vaisseaux est douze fois plus considérable que celle d'une brigade de 5,000 hommes.

(\*) En Angleterre, contre-amiral se dit *rear admiral* (amiral de l'arrière).

**CHEF D'ESCADRE** est le titre d'un grade d'officier général de la marine royale de France, qui a été aboli à la révolution et remplacé par celui de contre-amiral. Les chefs d'escadre prenaient rang avec les maréchaux-de-camp, d'après la date de leurs brevets. J. T. P.

**ESCADRILLE**, *voy.* FLOTTILLE.

**ESCADRON**. L'escadron est un corps de cavalerie dont la composition varie suivant les circonstances. L'escadron est dans la cavalerie ce qu'est le bataillon (*voy.*) dans l'infanterie: c'est l'unité fondamentale des régiments de cavalerie. Le nombre des escadrons dont se compose un régiment n'est pas toujours le même: en temps de paix, les régiments ont au moins quatre escadrons; sur le pied de guerre, ils n'en ont pas moins de six. La force des escadrons augmente ou diminue également suivant les mêmes circonstances. Elle est communément de 100 à 120 chevaux; à l'armée, on la porte à 150, 160 et quelquefois jusqu'à 180 chevaux.

Cette organisation des régiments de cavalerie en escadrons existait chez les anciens sous d'autres dénominations; elle est aussi adoptée en Europe depuis fort longtemps. Les Espagnols et les Allemands s'en servaient avant nous. C'est sans doute à leur imitation que nous avons formé notre cavalerie en escadrons, et il y a lieu de croire que l'exemple des Européens aura déterminé les Mongols en Chine à diviser leurs bannières militaires\* en régiments, et les régiments en escadrons. Chez eux, chaque régiment a 6 escadrons et un escadron a 150 hommes, dont 50 seulement font le service militaire, tandis que les autres n'ont rien à faire.

Avant les guerres de la révolution, les escadrons de la cavalerie, en France, se mêlaient dans les armées aux bataillons d'infanterie. On a renoncé à ce mélange à la suite des premières batailles qu'eurent à soutenir les armées de la république. On reconnut alors la nécessité d'opposer des masses de cavalerie à celles de l'ennemi, qui s'en servait très avantageusement pour appuyer les mouvements de son infanterie. On commença à Marengo

(\*) On appelle bannière une division ou principauté.

la séparation des deux armes, et la cavalerie fut dès lors organisée en divisions toutes les fois qu'elle eut à combattre en bataille rangée. Néanmoins il est une foule d'autres circonstances où l'on détache des escadrons. Placés sous les ordres d'officiers expérimentés, ils sont employés avec beaucoup d'avantage pour éclairer tantôt la marche d'un corps d'armée, tantôt les approches d'une place qu'on veut assiéger.

Autrefois les escadrons combattaient sur 6, 8, 10 et même 12 hommes de profondeur. Cette méthode, qui neutralisait les forces des rangs de derrière, était déjà vicieuse contre les armes de jet; mais elle l'est devenue bien plus encore depuis l'invention de la poudre. L'expérience a fait connaître, que la force de la cavalerie consiste dans la disposition qui lui donne la faculté de mettre le plus de sabres en contact avec l'ennemi : c'est pourquoi on ne met jamais actuellement plus de trois hommes de file dans les escadrons.

L'organisation des régiments en escadrons, sans nuire à la formation des divisions de cavalerie quand elles doivent agir réunies, permet de multiplier les détachements. Pendant que les uns s'emparent des défilés, des bois, des ponts, des débouchés, des gués, etc., d'autres, par de fausses marches, inquiètent l'ennemi, le harcèlent, le fatiguent et l'affaiblissent en l'obligeant à faire diversion.

Le grade de *chef d'escadron* est en France le premier grade d'officier supérieur auquel parviennent les capitaines de cavalerie; ils y sont nommés moitié par ancienneté et moitié au choix. Leurs fonctions sont dans la cavalerie parfaitement analogues à celles des chefs de bataillon, dont il a été traité sous le mot **CHEF**. Outre les soins que ces deux espèces d'officiers supérieurs ont en commun, ceux des chefs d'escadron doivent encore s'étendre sur les chevaux, dont la santé, la vigueur et l'instruction (car les chevaux ont aussi la leur), si importantes au succès des mouvements des escadrons, exigent aussi une surveillance très assidue, et des connaissances particulières, tant en hippatrique qu'en manœuvres de cavalerie.

Les chefs d'escadrons les plus expérimentés sont souvent chargés de pourvoir à la remonte des corps auxquels ils appartiennent. On sent aisément combien il faut d'instruction et d'expérience aux officiers chargés des remontes pour les mettre en état de bien apprécier les qualités et les défauts des chevaux dont les corps se recrutent, quand on réforme ceux qui sont jugés hors de service. C-TE.

**ESCALADE** (de *escale*, échelle), assaut brusque donné à une place, à un ouvrage, à un château et à tout autre lieu fermé, en franchissant l'enceinte avec des échelles ou à l'aide de quelque moyen semblable. Cette opération peut être conduite secrètement, et alors elle rentre dans la catégorie des attaques clandestines ou par surprise, ou elle est exécutée à force ouverte et alors elle appartient aux attaques d'emblée ou d'insulte. Dans le premier cas, il y a moins de danger et plus de probabilité de réussite; dans le second, c'est une entreprise aussi périlleuse qu'incertaine, à laquelle il ne faut jamais se résoudre que par de bonnes raisons, comme lorsqu'il y a véritable urgence de s'emparer d'un poste, ou lorsqu'on ne s'attend pas à beaucoup de résistance ou qu'on est assez fort pour la braver. Les conditions nécessaires pour la réussite d'une escalade par surprise sont : 1<sup>o</sup> la connaissance exacte de la hauteur des murs à franchir; 2<sup>o</sup> le secret le plus absolu dans les préparatifs; 3<sup>o</sup> la plus grande promptitude dans l'exécution, afin que l'ennemi n'ait pas le temps de se mettre en garde. On choisit ordinairement la nuit; plus elle sera sombre et orageuse, et mieux elle conviendra. On fera amener les échelles sur des chariots jusqu'à proximité de la place; on les distribuera aux soldats qui doivent être rangés en silence autour de la contrescarpe, sous les ordres d'officiers intelligents qui auront la consigne détaillée de tout ce qu'il y a à faire; soit pour pénétrer dans la place, soit après y avoir pénétré. Ordinairement les échelles sont garnies en bas de pointes en fer pour leur donner plus d'immobilité, et elles ont des crampons à leur partie supérieure pour se prendre au mur. Aussitôt qu'on aura fait monter assez de

monde pour attaquer une porte, on la forcera et on introduira le gros des troupes qui doivent se tenir prêtes pour entrer dans la place. En général, pour surprendre ainsi une ville, il faut pouvoir compter sur la négligence du gouverneur et de la garnison; il faut aussi autant que possible se procurer des intelligences au dedans, pour connaître quels sont les lieux d'un accès plus facile et les heures où l'on a moins de surveillance à craindre. Quant aux escalades de vive force, qui sont les plus dangereuses, le meilleur moyen d'y procéder, c'est d'attaquer en même temps tous les côtés de l'enceinte, pour diviser les forces de la garnison et lui donner le change sur le vrai point qu'on se propose de forcer. Mais avant tout on doit tâcher de dégarnir le parapet de ses défenseurs par un feu bien nourri d'artillerie et de mousqueterie. Si, dans le moment même de l'escalade, on pouvait lancer beaucoup de bombes et de projectiles dans la ville, ce serait un bon moyen de donner de l'occupation aux assiégés et de les obliger à s'éloigner des remparts; mais il faut convenir que ces entreprises sont hérissées d'une infinité d'obstacles et que tout l'avantage est pour ceux du dedans; car ils n'ont qu'à s'armer et à courir à leur poste. Pour peu qu'ils aient de la résolution, ils n'auront pas grande peine à repousser des hommes chancelant sur le haut d'une échelle, d'où il leur faut en même temps attaquer, se défendre et s'affermir. Le nombre n'y fait rien en pareil cas, car celui qui arrive ne peut pas être secouru par ceux qui suivent, et souvent il s'en trouve embarrassé.

L'usage d'escalader les villes était très fréquent avant l'invention de la poudre; les moyens qu'on avait alors d'abattre les remparts étaient tellement lents et tellement incertains qu'on leur préférerait des attaques brusques quoique plus meurtrières. En outre, les anciennes fortifications n'avaient pas d'ouvrages extérieurs, on arrivait d'emblée au corps de la place, et une fois maître de la première enceinte tout était fini; au lieu que, dans le système moderne il faudrait escalader les uns après les autres les ouvrages extérieurs sans être sûr de pouvoir

s'y maintenir, car on y serait pris en revers par les feux de la place. Malgré ces difficultés, on trouve quelques exemples d'escalades dans les guerres modernes. Un des plus connus est la prise de Philippsbourg que les Autrichiens escaladèrent à la faveur de la glace en 1635. Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, le duc de Noailles prit par escalade un bastion de Gironne en 1711. Mais la plus célèbre, comme la plus rapprochée de nous, c'est l'escalade de Prague, donnée par les Français sous les ordres du comte de Saxe, en nov. 1741. C. P. A.

**ESCALIER** (*scala, escale*). L'escalier, dont il est superflu de donner la définition, est, dans nos habitations une de ces parties fondamentales d'une utilité tout aussi indispensable que les ouvertures; Scamozzi, avec le ton emphatique qui lui est ordinaire, proclame que l'escalier est utile dans un édifice, comme les veines le sont dans le corps humain.

Donnons d'abord la nomenclature des parties constitutives d'un escalier. La *marche* ou *degré* se compose du *giron*, partie horizontale, et de la *contre-marche*, qui forme le devant; la *cage* est l'espace où est situé l'escalier. On appelle *palier* une surface plus large qu'un giron de marche et qui sert de repos. La *rampe* ou *volée* est une certaine quantité de marches comprise entre le sol et un palier ou entre deux paliers. L'*emmarchement* désigne la longueur des degrés.

Un escalier, comme toutes les parties d'un édifice, doit répondre en tous points aux lois de la commodité, de la décoration et de la construction. Le bien traiter n'est pas toujours facile, surtout dans les restaurations, où l'on est arrêté par une foule d'obstacles qu'apportent des *lignes données*. Avant tout, un escalier principal doit se présenter dans le vestibule attenant à la porte d'entrée, car rien n'est plus fatigant que de chercher un escalier. Sa place néanmoins peut varier selon la disposition des corps de logis; dans tous les cas il est bien de le mettre toujours dans un corps de logis double, afin qu'il n'interrompe jamais la communication des appartements.

Une lumière abondante dans les escaliers est peut-être plus nécessaire encore

qu'un bon choix de situation; on a recours au jour d'en haut par des lanternes quand on ne peut en avoir de côté ou de face.

La commodité réclame qu'il existe entre la hauteur et la largeur des marches un rapport limité. Les anciens, pour qui les escaliers n'étaient que fort secondaires, n'ayant que des maisons basses, se sont peu occupés de cet objet. Vitruve (liv. III, chap. 3), en parlant des degrés des temples, donne des proportions qui ne ressemblent nullement à celles des marches: aussi ce passage de son ouvrage est-il trouvé obscur. Au liv. IX, chap. 2, il donne d'autres proportions qui consistent à diviser la hauteur de l'escalier en 3 parties, et à donner 4 parties au plan ou projection horizontale de la rampe; alors, d'après la propriété du triangle rectangle, la rampe ou l'hypothénuse (*voy.*) en a 5 de longueur. La largeur des marches est à leur hauteur comme 4 est à 3: ainsi des marches de 12 pouces de giron auraient des contre-marches de 9 pouces, proportion peu praticable. Des degrés existant tout entiers au Colisée à Rome ont 9 pouces  $\frac{2}{3}$  sur 8 pouces  $\frac{1}{3}$ , proportion convenable sous un rapport, comme on va le voir.

Les modernes, un peu plus difficiles sur le confortable que les anciens, ont établi le rapport entre le giron et sa contre-marche de manière que la somme des deux dimensions égale toujours 18 pouces ou à peu près. Le giron de 12 pouces aura donc une contre-marche de 6 pouces, celui de 13 pouces une de 5 pouces; il ne faut jamais aller au-dessous de cette dernière hauteur.

On peut voir dans l'*Antologia romana* (année 1797) une méthode ingénieuse pour trouver les proportions des marches; donnée par l'architecte Marvuglia\*; elle est trop longue pour être exposée ici. La commodité comporte encore d'autres règles dont voici quelques-unes. Les rampes ne doivent pas avoir plus de 21 marches: passé ce nombre, elles deviennent fatigantes. Il est d'usage de donner,

(\*) Giuseppe Venanzio Marvuglia était professeur d'architecture à l'université royale des études à Palerme; il existe dans cette ville quelques palais de lui.

quand on le peut, à une volée un nombre impair de marches: cette règle, dont on ne tient presque jamais aucun compte, offre le mince avantage d'arriver sur le palier du même pied dont on est parti. La largeur des paliers doit être fixée de manière à ce qu'on y puisse faire au moins un pas, sans cela ils sont plus nuisibles qu'utiles. L'emmarchement ne doit pas être de moins de 30 pouces, une plus petite dimension ne convient qu'aux escaliers secrets.

La forme ou plan de l'escalier peut varier selon l'emplacement, toutefois il est rarement arbitraire; plus il sera simple et régulier, mieux il sera. La forme bizarre ne peut être excusée que par une place resserrée, dont on ne peut absolument modifier la configuration. Le plan se rapporte à trois divisions: 1° les escaliers composés de lignes droites; 2° ceux dont les éléments sont des lignes courbes; 3° ceux qui sont formés en même temps de lignes droites et de lignes courbes. La forme rectangulaire et les polygones réguliers conviennent aux premiers. Un vaste octogone surmonté d'une coupole à pans ornés et avec lanterne est d'un bel effet. Le cercle et l'ellipse sont les seules courbes à adopter, et ce mode est maintenant presque entièrement rejeté de nos habitations comme coûteux, incommode et étourdissant à monter. Pourtant il est supportable lorsque le rayon est grand: alors il rentre dans la classe des escaliers de luxe surmontés d'une coupole. La forme mixte s'emploie fréquemment dans les maisons particulières: c'est presque toujours un demi-cercle se raccordant avec des lignes droites. Cette forme offre l'avantage d'éviter dans les angles les marches de différentes longueurs.

Tout ce qui regarde la décoration d'un escalier est d'un ajustement difficile, et cela à cause des rampes qui coupent toujours obliquement les murs de la cage susceptibles seuls d'être décorés. Néanmoins des paliers placés avec eurythmie (*voy.*) peuvent s'ornez de colonnes qui ne conviennent nullement aux rampes présentant des plans inclinés. Les peintures, les sculptures renfermées dans des encadrements réguliers compris dans la hau-

teur entre deux rampes, conviennent aux murs de la cage. Le plafond est susceptible de recevoir des peintures ou mieux des caissons avec ornements. Les paliers s'ornent convenablement de niches avec statues; même dans les escaliers d'une certaine simplicité, ce genre de décoration est d'un effet heureux, bien propre à rompre la monotonie.

La manière de construire les escaliers est un objet d'une grande importance; les diverses formes dont nous avons parlé plus haut se réduisent à ces deux : escaliers *non suspendus* et escaliers *suspendus*. Dans les premiers escaliers, les marches sont scellées par les deux bouts dans des murs parallèles ou concentriques; dans les autres, elles sont fixées par un bout dans le mur de la cage, et par le bout opposé dans un limon, ou bien elles portent sur elles-mêmes au moyen de coupes comme des *voussoirs*. Ces derniers systèmes sont presque les seuls usités dans nos habitations; l'autre se rencontre dans les monuments, ainsi qu'on le voit au Louvre et à la Bourse de Paris.

Pour la construction des escaliers, on met à contribution la pierre, le bois et le fer. La pierre est destinée aux édifices publics; c'est avec la géométrie descriptive appliquée à la stéréotomie qu'on la façonne de mille manières. Dans les escaliers suspendus en pierre, les *voussures en trompe*, les *voûtes d'arête* sont souvent employées pour soutenir les paliers, et les *courbes rampantes* pour former les limons ou têtes de marches. Le bois sert dans nos modestes édifices particuliers. Un escalier en charpente est à limon ou sans limon. Dans le premier cas, lorsque la rampe est droite, l'établissement en est fort simple. Le *limon* est un morceau de bois méplat presque toujours parallèle aux murs de la cage et qui reçoit le bout des marches assemblé dedans à entaille. Aussitôt que la rampe tourne, le limon tourne aussi, et alors ses surfaces supérieure et inférieure sont hélicoïdes. De là les escaliers circulaires nommés vulgairement à *vis* prennent souvent le nom de *hélicoïdes*; nom plus juste, car ces escaliers étant elliptiques, ils ne peuvent être bien justement

appelés à *vis*. L'escalier en charpente sans limon s'appelle *escalier anglais*; les marches pleines dans ce système se profilent par leur bout et se soutiennent sur des *coupes*; elles sont réunies en outre par de petits boulons entre elles. Ce mécanisme est généralement peu usité, comme coûteux et exigeant une trop grande précision de travail. On le remplace par un autre genre nommé *demi-anglais*, ouvrage de menuiserie consistant en un limon taillé en crémaillère, lequel reçoit le giron dont la moulure du bout se profile en saillie du limon; avec celui-ci s'assemblent à onglet les contre-marches. Dans ces deux espèces, la rampe en fer se compose de barreaux à embase, fixés sur le bout des marches ou sur le limon à crémaillère qui les représente. On trouve aussi fréquemment dans les cafés des escaliers circulaires, en menuiserie, fort légers; on les nomme escaliers à *gousset*. Depuis quelque temps il s'en fait en fonte: le Palais-Royal, les bazars à Paris en offrent des exemples. Ils se composent généralement de marches en fonte, assemblées par un bout dans un *noyau* ou *colonne* pareillement en fonte, et de l'autre dans le mur de la cage ou dans un limon.

Il n'y a que peu de choses à dire des escaliers secrets et de cave. Les premiers, fort commodes pour le service des chambres et cabinets, évitent des détours et facilitent le service. Pour les autres, il serait bien, au lieu de ces marches élevées qu'on leur donne, d'adopter le système que les Italiens appellent à *cordone*, qui consiste en un plan incliné avec des bordures en pierre peu élevées de distance en distance. Le service des caves se ferait beaucoup plus facilement. ANT. D.

**ESCAMOTEUR.** Il faudrait n'avoir jamais traversé les places publiques de nos grandes villes pour ne pas savoir ce que c'est qu'un escamoteur. Le pavé brûlant, humide ou poudreux, c'est là son théâtre ordinaire; la foule bigarrée des badauds, c'est son auditoire; auditoire insoucieux du soleil, insoucieux de la pluie, aussi infatigable sur ses jambes qu'un soldat au port d'armes, plus patient que le public le mieux assis, toujours nombreux, toujours content, car

toutes les places sont bonnes, et personne en prenant la sienne n'a payé le droit de se montrer difficile. Aussi, quelle attention, quel silence dans le cercle ! comme tous les yeux sont fixés sur le prestidigitateur, toutes les oreilles suspendues à ses lèvres, les bouches béantes ! comme tout ce monde écoute, comme il admire, et surtout comme il regarde sans voir ! En effet, s'il voyait, tout serait perdu : adieu la science de l'escamoteur, puisqu'elle consiste tout entière à ôter, changer, faire disparaître quelque chose en un tour de main, sans qu'on puisse s'en apercevoir. Voici venir l'opérateur ! il sort de chez le marchand de vin le plus voisin : c'est là qu'il a son dépôt, son cabinet de consultation ; c'est là qu'assis sur un méchant tabouret en guise de trépied, accoudé sur une table vineuse, entre un verre et une bouteille, il vous dira plus tard, moyennant la bagatelle de deux sous et quelquefois la perte de votre mouchoir, si vous ferez fortune, si votre maîtresse vous trahit, ou si vous attendez de l'argent de la campagne. Vêtu de quelques misérables oripeaux, les manches relevées jusqu'au coude, et même par-delà, une gibecière pendant sur sa poitrine, il s'avance d'un air capable, frappe de sa baguette de magicien sur une table boiteuse, prend les gobelets de fer-blanc qui la couvrent, les range, les dérange, les choque l'un contre l'autre, les introduit l'un dans l'autre avec fracas. Ceci n'est encore qu'un préambule, une manière d'ouverture pour attirer les curieux et leur laisser le temps de s'accumuler. Ainsi nous voyons les acteurs de nos théâtres jouer devant les banquettes quelque vieille pièce usée, en attendant que les spectateurs, alléchés par l'ouvrage à la mode, soient bien installés dans leurs loges. Le peuple s'est rassemblé, au grand préjudice de la circulation, en dépit des règlements de police qui limitent le nombre des places où les escamoteurs ont la permission d'établir leurs tréteaux ; les cochers détournent leurs chevaux en tempêtant, les chiens jappent, l'auditoire est au grand complet. Notre homme fait orgueilleusement le tour de la société, faisant faire place aux messieurs bien mis et repoussant aux

derniers rangs les gamins, mauvaises pratiques d'ordinaire ; puis le voilà qui recommence son manège, qui frappe ses gobelets, qui fait sauter sa baguette avec accompagnement obligé de gaudrioles et de facéties d'un goût plus ou moins pur, mais toutes de nature à agir sur la fibre populaire. « *Messieurs*, s'écrie-t-il avec assurance et en repoussant ses manches jusqu'à l'épaule, *rien dans les mains, rien dans les poches !* » Du bout des doigts, il place une petite balle de liège sous un gobelet : *le premier s'appelle passe* ; il en met une autre sous un second : *celui-ci également passe* ; il en couvre une dernière de son dernier gobelet : *et le troisième contrepasse ! Et maintenant, avec un peu de poudre de Perlimpinpin, nous ne retrouverons pas plus de boules sous les gobelets que dans le creux de ma main : partez, muscades !* Et tandis que la multitude, ébahie de son éloquence de carrefour, rit aux éclats et écarquille de grands yeux comme le dindon de la fable, mains de faire leur office adroitement, balles de changer de place, de disparaître, de reparaitre, isolées, réunies, de se réduire, de se multiplier, de diminuer, de grossir, de devenir boules, pommes, œufs, etc. Mais ce n'est rien encore : après les mouchoirs coupés en deux et rétablis en leur entier, après les montres pilées, les lapins ressuscités, il reste toujours quelque autre tour aussi fort au-dessus de tous ceux-là que le soleil est au-dessus de la lune. Seulement, avant d'y procéder et de passer à l'escamotage d'un enfant ou même d'un homme fait, sous le double et spécieux prétexte que l'ancien privilège des bateleurs de payer en monnaie de singe est périmé, et qu'avec vingt mille francs de gloire on n'achète pas un pain de quatre livres chez le boulanger, l'opérateur invite l'assemblée à vouloir bien passer à son bureau de recette, un chapeau ou une soucoupe placé au milieu du cercle, dans lesquels chacun est libre de jeter quelque pièce de billon, et où l'on reçoit, dit-il, depuis les billets de mille francs jusqu'aux pièces de six liards. C'est communément là le signal du départ et le moment où l'on voit le cercle se dissiper peu à peu. D'autres

demandent à la société la permission de lui offrir quelque composition de leur façon : « *Je ne la vends pas, messieurs, je la donne... et combien? deux sous!* »

C'est d'habitude quelque pommade pour noircir les cheveux et les gibernes, quelque poudre pour blanchir les dents et les buffleteries; quelque eau souveraine pour les engelures, les brûlures, les foulures, les apoplexies, les névralgies; quelque savon à détacher. Les exercices de prestidigitation n'étaient qu'une manière adroite d'amorcer les acheteurs: le marchand a remplacé l'escamoteur.

Le fait propre de celui-ci est donc de faire des tours de passe-passe, et son nom lui vient d'*escamote*, qui est la petite balle de liège qu'il fait aller et venir à son gré et que l'on appelle aussi *muscade*, sans doute parce qu'elle est de la grosseur de cette noix, ou parce que les anciens escamoteurs employaient des muscades dans leurs exercices.

Quelques escamoteurs, en empruntant aux sciences physiques, chimiques et mathématiques plusieurs de leurs expériences si intéressantes, ont grossi le volume de leur gibecière et relevé quelque peu leur profession. Pinetti, Bienvenu, Olivier, Comus, Bosco et M. Comte ont acquis en ce genre une grande célébrité et développé leurs talents sur de véritables théâtres ou dans les réunions de la bonne compagnie. On a même vu naguère ce dernier appelé devant une cour d'assises pour jeter quelque lumière sur un fait de sorcellerie démoniaque arrivé, à Paris, chez un parfumeur de la rue Saint-Honoré.

Tous les escamoteurs ne travaillent pas de la même manière: ceux des places publiques et des théâtres, s'ils ne réussissent pas, n'ont à craindre que leurs spectateurs; d'autres sont justiciables des tribunaux. Ce sont ceux qui, dans les foules, enlèvent dextrement les bijoux, les bourses, les châles; ou ceux qui, dans les bals, trichent au jeu, font sauter la coupe, changent les dés et les cartes, et finissent en sortant par se tromper de chapeau ou de manteau. Il y en a enfin une troisième espèce qui n'est pas la moins commune, mais qui ne relève que de l'opinion publique: ce sont ceux qui

escamotent des places, des honneurs, des dignités, en s'en emparant par quelque voie plus adroite qu'honnête.

Le Dictionnaire des arts et métiers dit aussi qu'en termes de broderies *escamoter*, c'est faire disparaître au moyen d'une aiguille les bouts d'or ou de soie en les faisant rentrer par-dessous l'ouvrage. En musique, escamoter une difficulté, c'est passer par-dessus, de manière à ce que l'auditoire ne s'en aperçoive pas. V. R.

**ESCARBOT**, genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes. Ses caractères principaux sont: un corps plus ou moins carré, quelquefois presque globuleux, avec les mandibules avancées; la tête reçue dans une échancrure du corselet; les étuis tronqués; les jambes larges et épineuses. On trouve ces insectes dans les bouses, les fientes, les charognes, et dans les tueries sur le sang qui y est resté desséché. Quelques espèces vivent sous l'écorce des arbres morts ou cariés. On les rencontre pendant une grande partie de l'année courant quelquefois par terre et dans les chemins. Lorsqu'on les touche, ils contrefont les morts, en collant leurs pattes et leurs antennes contre le corps, et en suspendant tout mouvement. Malgré leurs sales habitudes, ils ont ordinairement les élytres d'un beau noir brillant. L'escarbot à quatre taches se trouve communément dans les déjections des vaches; il offre deux maculatures rouges sur chaque élytre. La larve de l'escarbot des cadavres a été trouvée, par Latreille, sous des excréments humains, et a donné lieu de la part de cet entomologiste à des observations curieuses. C. L-R.

**ESCARBOUCLE**, pierre précieuse fort estimée des anciens et particulièrement des Orientaux. Ils accordaient à cette pierre des propriétés surnaturelles. Suivant quelques auteurs, il existait de ces pierres qui étaient lumineuses pendant l'obscurité et qui brillaient d'un si vif éclat qu'elles pouvaient éclairer un appartement. Quoi qu'il en soit, l'escarboucle a beaucoup perdu de sa valeur en perdant ses vertus magiques, et au-

jourd'hui elle est confondue au milieu des pierres précieuses où elle est loin d'occuper le premier rang.

L'escarboucle ou *grenat almandin* est un silicate double d'alumine de couleur rouge; sa pesanteur spécifique varie entre 3 et 4; sa composition est représentée par 39 parties de silicate d'alumine et 61 parties de silicate de fer. A-É.

**ESCARGOT**, voy. HÉLICE, et aussi l'article ÉPUISEMENT.

**ESCARMOUCHE**, combat irrégulier entre de petits corps de troupes qu'on détache exprès ou qui se rencontrent fortuitement. Ce mot vient de l'allemand *Schaar*, qui veut dire troupe, bande, multitude; on en forma dans la basse latinité le mot *scara* et *scaramuccia*, cité par Du Cange\*. Ces engagements partiels ont lieu souvent entre des avant-gardes, des patrouilles, ou des partis envoyés à la découverte, ou entre des fourrageurs qui se rencontrent et échangent quelques coups de sabre avant de se replier sur leurs postes. Quelquefois on engage exprès des escarmouches dans l'intention de reconnaître les forces de l'ennemi, pour l'amuser et le retarder dans sa marche, pour lui dérober la connaissance de quelque mouvement, ou simplement pour gagner du temps lorsque l'on a besoin d'attendre des renforts qui sont en marche. Souvent ces petits combats n'ont d'autre but que d'aguerrir les nouvelles recrues, ou de faire quelques prisonniers pour se procurer des renseignements sur l'ennemi. C'est toujours le terrain qui décide de la nature des troupes que l'on fait *escarmoucher*. Dans les pays couverts et accidentés, on donne la préférence à l'infanterie; dans les plaines, on emploie la cavalerie; dans les pays mêlés, on fait soutenir ces armes l'une par l'autre, chacune tirant avantage des accidents du terrain qui lui sont le plus favorables. Une maxime capitale, c'est de n'engager jamais que peu de monde à la fois, sauf à le soutenir par de bons renforts, afin de ne pas accoutumer l'ennemi à ramener impunément vos avant-coureurs. Si par hasard il s'engage quelques escarmou-

(\*) Le mot allemand est *Schaarmützel*, composé de *Schaar*, dont on vient de parler, et de *mützel* qui paraît être le mot *Gemetzel*, boucherie. S.

ches mal à propos et à l'insu des chefs, il faut les faire cesser au plus tôt, car elles peuvent avoir des suites fâcheuses et n'aboutissent jamais qu'à faire perdre du monde inutilement. Il est arrivé souvent que de pareils engagements, sans plan et sans but, ont fini par amener une affaire générale qu'on avait intérêt d'éviter, et ont compromis les résultats de toute une campagne.

Il y a des circonstances où un système d'escarmouches, combiné sur une grande échelle et suivi avec intelligence, peut devenir le seul moyen de salut pour une nation menacée par des forces prépondérantes, devant lesquelles elle n'oserait pas se présenter en bataille rangée. Ce fut ainsi que les Espagnols, découragés par les revers de Tudela, d'Espinosa, d'Ocaña, prirent la résolution de s'organiser en partisans pour harceler sur tous les points les phalanges de Napoléon. Ces combats partiels, mais répétés sans cesse, réduisirent souvent à l'impuissance les armées d'invasion, et l'Espagne fut redevable de son indépendance au courage persévérant de ses *guerillas*. Quelques années plus tard, la Grèce présenta un spectacle semblable : la guerre de l'indépendance hellénique n'a été en grande partie qu'une suite d'escarmouches où l'adresse et l'audace du petit nombre ont triomphé des satrapes du Bosphore et de leurs formidables moyens d'agression. Mais un pareil système de guerre ne peut convenir qu'aux pays montagneux et accidentés, tels que ceux dont nous venons de parler. Dans tout autre cas, les escarmouches n'auront jamais qu'une importance tout-à-fait secondaire. C. P. A.

**ESCAROLE** ou **SCAROLE**, voy. CHICORACÉES.

**ESCARPE**. L'escarpe est la face extérieure du rempart; elle descend jusqu'au fond du fossé qui la sépare de la contrescarpe (voy.). Cette dénomination s'applique aux ouvrages en terre, comme à ceux qui sont revêtus en maçonnerie.

Dans les ouvrages en terre, l'escarpe n'est autre chose que la surface du talus extérieur que prennent les terres. Elle est revêtue de gazons, et le pied en est ordinairement défendu par des palissades.

Dans les ouvrages revêtus en maçon-

nerie, le mur d'escarpe est surmonté du parapet (voy.). C'est contre les murs d'escarpe qu'on dirige les batteries de siège (voy. BATTERIE) destinées à faire brèche aux ouvrages de fortification dont on veut s'emparer. L'épaisseur des murs d'escarpe varie en raison de leur hauteur; ils sont ordinairement appuyés par des contreforts espacés de 5 à 6 mètres d'axe en axe. C-TR.

**ESCARRE**, voy. BRULURE, CAUTÉRISATION, etc.

**ESCARS** (PEYRUSSE ou PÉRUSSE D'). Cette famille, originaire du Limousin, tire son nom de la terre de Pérusse, située dans la province de la Marche, à 8 lieues de Limoges. On ne connaît rien de positif sur l'époque de sa première illustration, si ce n'est qu'elle se retrouve mentionnée deux fois dans des anciennes chartes qui remontent jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle. Enfin, en 1281, on peut constater avec quelque certitude l'existence d'un seigneur de Saint-Bonnet et de la Coussière, nommé Audouin de Pérusse, et à compter de là il est aisé de parcourir dans toutes ses ramifications l'arbre généalogique de la famille de Pérusse d'Escars, subdivisée en plusieurs branches, dont les principales sont celles des seigneurs de Merville, des barons de Carbon, des marquis de La Mothe, des seigneurs de Fialex, de La Vauguyon, des princes de Carency, etc.

Presque tous les membres de cette maison illustre ont occupé des emplois honorables; parmi eux on compte un cardinal, des évêques, des chambellans et plusieurs chevaliers des ordres. Les plus remarquables sont: JEAN de Pérusse d'Escars, comte de La Vauguyon, maréchal-de-camp en 1568, qui servit sous le duc d'Anjou aux combats de Jarnac et de Montcontour, fut fait chevalier du Saint-Esprit à la paix, et commanda en Bretagne en 1589, sous le prince de Dombes.—FRANÇOIS-MARIE de Pérusse, marquis d'Escars, né le 8 octobre 1709, qui servit avec distinction à la tête du régiment de Santerre, en Italie, en Westphalie, en Bohême, en Bavière et en Piémont, fut créé maréchal-de-camp en 1754, et puis obtint par survivance la lieutenance générale du gouvernement

du Limousin. Nommé en 1758 menin de monseigneur le Dauphin, il mourut l'année suivante en laissant trois fils, dont l'un mourut dans l'émigration, dont le second, capitaine de vaisseau, fut tué dans l'Inde en 1728, et dont le troisième, Jean-François, méritera plus bas une mention plus expresse.

LOUIS-NICOLAS de Pérusse, marquis d'Escars, né en 1724, colonel du régiment de Normandie en 1753, brigadier des armées du roi en 1759, maréchal-de-camp en 1768 et lieutenant général en 1784, émigra en 1791 et mourut en 1795, après 61 ans d'un service actif.

FRANÇOIS-NICOLAS-RÉNÉ de Pérusse, comte d'Escars, fils du précédent, naquit le 13 mars 1759. Destiné de bonne heure à l'état militaire, il était colonel du régiment des dragons d'Artois lorsqu'éclata la révolution et qu'il fut élu député aux États-Généraux par la noblesse de Châtelerault. Ses principes politiques, non moins que la position qu'il occupait auprès du comte d'Artois, dont il était gentilhomme d'honneur, lui firent prendre place parmi les membres de la minorité royaliste, contraire aux idées révolutionnaires. Lorsque son royal protecteur quitta la France pour chercher un asile à la cour de Turin, le comte d'Escars dut le suivre. Il accepta ensuite plusieurs missions, notamment en 1792, où il vint prendre à Paris les ordres du roi prisonnier. Plus tard il servit avec distinction dans toutes les campagnes de l'émigration, qui lui valurent le grade de maréchal-de-camp. Rentré avec les Bourbons en 1814, il fut nommé lieutenant général le 22 juin, et fut confirmé dans sa place de capitaine des gardes de Monsieur, qu'il avait occupée pendant l'exil; il reçut en outre le brevet de commandeur de l'ordre de Saint-Louis. En 1815, après les Cent-Jours, le roi lui confia le commandement de la 4<sup>e</sup> division militaire et le fit pair de France. Il avait échangé son commandement contre celui de la 14<sup>e</sup> division lorsque la mort vint le surprendre à Paris en 1822. M. le duc de Fitz-James a prononcé son éloge à la Chambre des pairs.

JEAN-FRANÇOIS de Pérusse, baron et ensuite duc d'Escars, fils de François-

Marie, né le 13 novembre 1747, entra comme cadet de famille dans l'ordre de Malte, et passa ensuite dans la marine, puis dans l'armée de terre. En 1774, il était colonel des dragons d'Artois; en 1783, il épousa la fille du fameux banquier Laborde, et obtint la survivance de la place de premier maître-d'hôtel du roi. Il était maréchal-de-camp depuis 1788, lorsque la révolution le força d'émigrer, en 1791. Les princes, auxquels il rendit alors d'éminents services, lui confièrent une mission importante auprès du roi de Suède Gustave III, qui le garda à sa cour jusqu'à sa mort, arrivée l'année suivante. De retour en Allemagne, le baron d'Escars obtint la permission de prendre du service dans l'armée prussienne. Veuf de sa première femme, il épousa en secondes noces M<sup>me</sup> de Nadaillac, qui, rentrée en France sous le gouvernement impérial, s'attira la haine de Napoléon et se fit exiler aux îles Sainte-Marguerite et de là en Touraine. Son mari, toujours fidèle à la famille des Bourbons, fut récompensé par elle en 1815 en recevant tour à tour le titre de lieutenant général, celui de premier maître-d'hôtel du roi, en survivance de son frère aîné, mort à Londres pendant l'émigration, et enfin celui de duc, qui lui fut conféré en mars 1816. Il est mort à Paris le 9 septembre 1822.

AMÉDÉE-FRANÇOIS-RÉGIS de Pérusse, duc d'Escars, fils de François-Nicolas-Réné, seul survivant de cette famille, est né à Chambéry le 30 septembre 1790 et a été connu du vivant de son père sous le nom de vicomte d'Escars. Nommé successivement, après la Restauration, colonel, aide-de-camp et gentilhomme du duc d'Angoulême, puis chevalier de l'ordre de Saint-Louis, il fut employé à l'armée du Midi en 1815, et promu, à la suite d'un succès important, au grade de maréchal-de-camp. Mais le duc d'Angoulême, forcé de se réfugier en Espagne par suite de la défection de ses troupes, l'emmena avec lui et le ramena en 1815. Il venait de succéder à la pairie et au titre de comte de son père (fin de 1822), lorsqu'il fut désigné pour faire partie de l'expédition d'Espagne, en 1823. Les services qu'il rendit en sa

qualité de commandant supérieur du grand quartier-général à Madrid et de chef d'une colonne d'attaque à la prise du Trocadéro lui valurent, au retour, la croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur, celle de commandeur de l'ordre de Saint-Louis et le grade de lieutenant général. Enfin, le 30 mai 1825, le roi Charles X attacha le titre de duc à sa pairie. Depuis les événements de 1830, M. le duc d'Escars, resté fidèle à la cause de la famille royale déchuë, n'a pas voulu prêter serment au gouvernement du roi Louis-Philippe et a suivi ses anciens maîtres dans leur exil. D. A. D.

ESCAUT (*Scaldis, Schelde*). Ce fleuve de la Belgique a sa source dans un étang auprès de Bearevoir, département de l'Aisne, en France; il passe à Cambrai, Valenciennes et Condé, où il devient navigable, et entre par Saint-Antrung dans la Belgique. Dans ce royaume, il arrose Tournai et Oudenarde; il s'unit à la Lys à Gand, et communique de là par un canal avec Bruges et la mer. De Gand, il se dirige sur Dendermonde, où il reçoit la rivière de Dender, comme à Aupelmonde il reçoit l'Aupel, formée de la Dyle et des deux Nèthes. En arrivant à Anvers, l'Escaut est déjà un fleuve considérable qui, lors des marées, a 1,600 pieds de large et 45 de profondeur. Il s'élargit et il s'enfonce encore davantage au-dessous d'Anvers, ville qui a un bon port et des bassins. A 8 lieues plus bas, il se partage en deux branches: celle de la droite, ou la branche septentrionale (Escaut oriental), longe le territoire hollandais et se jette dans la mer entre les îles de Schouwen et Beveland. La branche méridionale (Escaut occidental), plus considérable, porte le nom spécial de *Hond* et s'unit à la mer, après maint détour, entre l'île de Walcheren et la côte belge. Ce fleuve, qui baigne trois royaumes, est hérissé de forteresses françaises, belges et hollandaises. Les Hollandais, étant maîtres des îles situées à son embouchure, ont, dans le temps de leur suprématie, élevé une prétention singulière et l'ont maintenue jusqu'à nos temps. Ils soutiennent donc, et surtout ils soutenaient autrefois, que les grands frais qu'ils sont obligés de faire

sur les côtes pour préserver le pays des irruptions de la mer leur donnent le droit de disposer de la navigation de l'Escaut, et de fermer ce fleuve pour empêcher qu'il ne fasse de tort à leur propre navigation, et ne leur ôte ainsi les moyens de pourvoir aux frais des digues et des écluses.

Il fallait que les Provinces-Unies fussent aussi puissantes qu'elles l'étaient au XVII<sup>e</sup> siècle pour qu'une pareille prétention fût accueillie sans une vive opposition, et ne parût pas exorbitante aux autres puissances d'Europe, dont aucune, au reste, n'avait un grand intérêt à protéger la liberté de la navigation de l'Escaut. La Hollande sut faire de l'interdiction de cette navigation un article du traité de Westphalie (1648). On avait tant d'autres articles épineux à débattre qu'on admit sans trop de difficulté cette étrange interdiction fluviale, dont il n'y avait peut-être pas d'exemple dans l'histoire. Pendant plus d'un siècle, l'Autriche, gouvernant les Pays-Bas méridionaux, toléra la stagnation du commerce maritime de ces contrées en faveur de la Hollande; mais à la fin l'esprit de Joseph II se révolta contre l'absurde interdiction du fleuve. Ce monarque réclama énergiquement, en 1784, la liberté de la navigation de l'Escaut, et trouvant les Provinces-Unies récalcitrantes, il fit entrer un navire sous pavillon autrichien dans l'embouchure du fleuve pour faire l'essai du droit qu'il revendiquait en faveur des Pays-Bas méridionaux\*. Mais les Hollandais ne se firent aucun scrupule de tirer à coups de canon sur le navire. L'Empereur, d'abord très irrité, se relâcha dans ses réclamations et accepta quelques millions pour laisser les Hollandais dans la possession de leur prétendu droit. La France avait besoin alors de l'amitié de la Hollande, et la Prusse avait paru opposée aux demandes de l'Autriche. La révolution française fut plus puissante que les gouverneurs des Pays-Bas, et quand Pichegru eut pénétré en Hollande, l'an 1795, il fallut bien que cette puissance consentit à rendre l'Escaut libre pour les bâtiments français. Pendant tout le régime

(\*) Linguet publia en 1787 des *Considérations sur l'ouverture de l'Escaut*, deux parties in-8°.

français en Brabant, il ne fut plus question de la fermeture de l'Escaut; mais après la chute de Napoléon les Hollandais renouvelèrent la même prétention. Le congrès de Vienne se tira d'embarras en leur adjugeant la Belgique, leur livrant ainsi tout le fleuve depuis sa sortie de France jusqu'à la mer; mais lorsqu'en 1830 les Belges eurent brisé le lien par lequel le congrès de Vienne les avait liés à leurs voisins du nord, les Hollandais se hâtèrent de fermer, à l'aide de leurs forts et de leurs flottilles, les embouchures de l'Escaut à ces nouveaux ennemis. Tant qu'ils eurent la citadelle d'Anvers et le fort de Lillo, ils ne voulurent rien rabattre de leurs prétentions, disant que la Hollande, propriétaire des embouchures de l'Escaut, devait avoir et conserver des droits exclusifs sur ce fleuve. A peine daignèrent-ils répondre, lorsqu'aux conférences diplomatiques de Londres le ministre anglais, lord Palmerston, proposa de déclarer la navigation de l'Escaut libre, moyennant une somme annuelle que la Belgique paierait à la Hollande et un droit de tonnage et de pilotage que les Hollandais percevaient sur les navires d'autres nations pour s'indemniser des frais d'écluses et d'autres travaux hydrauliques. Ils furent plus traitables après la reddition de la citadelle d'Anvers: en 1833 ils déclarèrent être prêts, dans un traité de paix futur avec la Belgique, à rendre l'Escaut libre, moyennant un droit de tonnage qu'ils percevaient sur les navires, mais sans les visiter ni molester. Le montant de ce droit fut un sujet de contestation: la Hollande se montra prête à abaisser le droit qui avait été de 3 florins, à 1 florin et demi et même plus bas. C'était toujours plus que ce qu'avait demandé lord Palmerston, qui proposait que dans aucun cas le droit ne surpasserait 1 florin. Comme il n'y a pas eu jusqu'à présent de traité de paix entre la Hollande et la Belgique, la question reste en suspens. Dans le fait, l'Escaut est libre; seulement aux embouchures les Hollandais perçoivent un droit proportionné à la capacité des bâtiments. Il est probable qu'à l'avenir tel sera l'usage, et tout ce qui reste à fixer, c'est la quotité du droit.

Le temps n'est plus où les nations commerçantes souffraient que l'une d'elles s'arrogeât le droit de les exclure de la jouissance de la navigation et se dit propriétaire d'un fleuve qui baigne ou traverse des territoires divers. D.-G.

**ESCHENBACH** (WOLFRAM D'), issu à ce qu'on croit d'une famille noble du Haut-Palatinat, fut l'un des poètes les plus féconds et les plus distingués du temps des Hohenstaufen ou empereurs de la maison de Souabe. Créé chevalier à Henneberg, il passa sa vie dans des expéditions chevaleresques, vivant en grande partie des libéralités des princes qu'il captivait par ses chants. Après s'être illustré dans les joutes poétiques de la Wartbourg, Wolfram se retira dans le manoir de ses pères et y termina ses jours vers l'année 1220. Plein de verve et d'esprit, ce poète, sans être neuf ni élégant, mais maniant sa langue avec beaucoup d'art, se montra versificateur habile et s'éleva souvent à une certaine hauteur épique, empruntant quelquefois le sujet de ses poésies aux meilleures productions des auteurs français et provençaux. Ses principaux ouvrages sont : 1<sup>o</sup> *Le Parcival*, composé en 1205 et imprimé en 1447 : il fut réimprimé d'après le manuscrit de Saint-Gall dans la collection des anciennes poésies allemandes de Müller, t. I<sup>er</sup>; 2<sup>o</sup> *le Titurel* (imprimé en 1447, in-4<sup>o</sup>), poème qui contient l'histoire antérieure de Parcival, mais dont nous ne possédons plus que deux fragments en 170 strophes, et qu'il ne faut pas confondre avec un poème postérieur ayant le même titre de *Titurel*, dont Eschenbach a passé longtemps pour l'auteur ; 3<sup>o</sup> *Guillaume d'Orange*, et, de plus, quelques chansons dans la collection de Manesse. On doit une excellente édition des œuvres d'Eschenbach à M. Lachmann (Berlin, 1833). — Voir sur ce vieux poète teutonique le *Museum für altdeutsche Litteratur und Kunst*, t. I. C. L.

**ESCHENBURG** (JEAN-JOACHIM), littérateur allemand distingué, naquit à Hambourg le 1<sup>er</sup> décembre 1743. Il reçut sa première éducation à l'école de Hambourg, dite *Johanneum*, étudia à Leipzig, et obtint, par l'intervention de l'abbé Jérusalem, une place d'instituteur à Bruns-

wic. Plus tard il accepta une nomination de professeur à l'école *Caroline*, en remplacement du poète Zachariæ. Enfin, le 29 février 1820, époque de sa mort, Eschenburg était conseiller privé de justice et doyen du collège Saint-Cyriaque à Brunswick.

L'Allemagne doit à ce savant la connaissance de plusieurs auteurs anglais, tels que Brown, Webb, Burney, Fuesly et Hurd, dont il a traduit les productions en les accompagnant de remarques judicieuses. Il contribua beaucoup à éveiller parmi ses compatriotes l'amour et l'admiration du génie britannique, en rendant compte, dans plusieurs journaux et revues publiés par lui-même, des publications de quelque importance dans la littérature anglaise. Mais son mérite consiste principalement dans la traduction du théâtre de Shakspeare (1<sup>re</sup> série, 14 vol., Zurich, 1775-87, et 2<sup>e</sup> série, 12 vol., 1798-1806). On ne peut pas dire qu'il fut le premier traducteur allemand du grand poète britannique, car avant lui Wieland avait déjà commencé une entreprise de ce genre, mais sa traduction fut la plus complète ; aujourd'hui même qu'on en a beaucoup d'autres en cette langue, elle est encore fort estimée, bien qu'elle soit privée du charme de la métrique et qu'on ne lui reconnaisse pas non plus la fidélité scrupuleuse à reproduire le texte anglais qui caractérise quelques-unes des dernières. Parmi les ouvrages originaux d'Eschenburg, on doit citer avec éloge l'*Essai d'une théorie et abrégé de bibliographie des belles-lettres* (4<sup>e</sup> édit., 1817), ainsi que la collection d'exemples qu'il publia pour faire suite à cette théorie (*Beispielssammlung zur Theorie, etc.*, 8 vol., Berlin, 1788-95). On lui doit ensuite de très bons manuels, comme le *Manuel encyclopédique* (*Lehrbuch der Wissenschaftskunde*, 3<sup>e</sup> édit., 1809), le *Manuel de la littérature classique* (7<sup>e</sup> édit., corrigée et continuée, Berlin, 1825), les *Monuments de l'ancienne poésie allemande, avec commentaire* (Brême, 1799), et enfin des éditions de différents poètes anciens et modernes. Malgré son penchant à la satire, Eschenburg avait beaucoup d'amis ; il était d'un commerce facile et aimable. C. L.

**ESCHENMAYER** (CHRISTOPHE-

ADOLPHE), l'un des philosophes naturalistes les plus ingénieux des temps modernes, est né le 4 juillet 1770 à Neuenbourg dans le Wurtemberg. Nommé en 1811 professeur extraordinaire de philosophie et de médecine, il est depuis 1818 professeur ordinaire de la philosophie pratique à Tubingue. C'est dans les leçons du conseiller d'état Kielmayer, autrefois professeur à Stuttgart, que M. Eschenmayer puisa la méthode qu'il suivit depuis dans le classement des sciences naturelles; et c'est à ce savant surtout qu'il dut, comme il l'avoue lui-même dans son *Plan de la philosophie naturelle*, publié en 1832, l'idée première de son système sur la proportion sans cesse changeante à laquelle se trouvent les trois principes organiques fondamentaux dans toute la nature animée, depuis la plante jusqu'à l'homme. Cependant il prit pour véritable base de son système la métaphysique de la nature de Kant, et il adopta de bonne heure sa classification régulière et judicieuse de la matière, ainsi que le prouve une dissertation académique, écrite en 1796 : *Principia quædam disciplinæ naturalis, imprimis chemiæ, ex metaphysicâ naturæ substernenda*. Cette dissertation donna lieu à une longue correspondance littéraire entre M. de Schelling et l'auteur, dont elle agrandit le cercle des idées sur les sciences naturelles, sans cependant le convertir au système de l'identité absolue établi par le philosophe célèbre auquel il s'adressait; car M. Eschenmayer tira également un grand parti des recherches ingénieuses de M. Oken, et sa philosophie naturelle a en général plutôt le caractère d'un habile éclectisme que d'un système fondé sur des idées neuves et originales. Mais indépendamment de ses études spéciales sur les sciences naturelles, M. Eschenmayer a publié sur la *Philosophie de la religion* (Tubingue, 1818-1824, 3 vol, in-8°) un travail qui a fixé l'attention. Dans le 1<sup>er</sup> volume il traite du rationalisme, dans le 2<sup>e</sup> du mysticisme, et dans le 3<sup>e</sup> du supernaturalisme ou de la révélation consignée dans l'Ancien et dans le Nouveau-Testament. On lui doit en outre un *Système de la philosophie morale* (Stutt-

gart, 1818), et un ouvrage intitulé *Dogmatique simplifiée et basée sur la raison, sur l'histoire et sur la révélation* (Tubingue, 1826). Ses idées sur la jurisprudence sont consignées dans son *Droit normal* (2 vol., Stuttgart, 1819-1820), et dans les *Éléments de droit canonique général* (Tubingue, 1825). Quant à sa *Psychologie*, divisée en trois parties (Stuttg. 1818, 2<sup>me</sup> éd. 1822), il y a mêlé beaucoup de principes de philosophie naturelle, sans en avoir bien déterminé les rapports avec son sujet principal. M. Eschenmayer se montra aussi grand partisan du magnétisme animal, et, dans les derniers temps surtout, il prit part aux fameuses expériences relatives à la prophétesse de Prévorst, au sujet de laquelle il a publié des observations faites en société avec son ami Justin Kerner, dont on connaît les rêveries visionnaires. Il avait déjà fait connaître avant cette époque (Tubingue, 1816) son opinion sur le magnétisme dans un ouvrage intitulé *Essai fait pour expliquer, au moyen des lois physiologiques et physiques, la magie apparente du magnétisme animal*. Son dernier ouvrage, *Conflit entre le ciel et l'enfer observé sur une jeune fille démoniaque* (1837), nous montre l'auteur de plus en plus livré à des hallucinations mystiques qui paraissent reprendre faveur dans certaines contrées de l'Allemagne. C. L.

ESCHER (JEAN CONRAD), dont le surnom de VON DER LINTH rappelle un grand service rendu à son pays, appartenait à une honorable famille de Zurich et fut un des Suisses qui ont le mieux mérité de leur patrie dans ces derniers temps. Né en 1768, il reçut une excellente éducation et fut appelé de bonne heure aux fonctions publiques par la confiance de ses concitoyens. Membre du conseil de Zurich, il se fit toujours remarquer par la libéralité de ses principes et fut un de ceux qui essayèrent de réformer la constitution trop imparfaite pour les temps actuels. Ami d'Usteri, dont la vie intéressante nous a été récemment retracée par M. C. Ott; son petit-fils, Escher partageait les opinions politiques de cet infatigable patriote. Le service important qu'il rendit

à la Suisse, ainsi que nous l'avons dit, ce fut l'amélioration du cours de la Linth. Il en fit d'abord la proposition à la diète fédérale, qui le chargea, en 1804, de la direction des travaux. Il s'en acquitta avec un désintéressement rare jusqu'en 1822, où cette vaste entreprise fut terminée.

Escher témoigna aussi sa sollicitude pour le perfectionnement moral des habitants de cette contrée, en fondant la colonie de la Linth, où une quarantaine d'enfants pauvres ou abandonnés ne reçoivent pas seulement l'instruction élémentaire, mais sont encore exercés à la culture des champs et des prairies pendant l'été, ainsi qu'à des travaux manuels, à tresser la paille, à tricoter, etc., pendant l'hiver. Cet établissement possède plus de 100,000 toises carrées de terres, dont la majeure partie provient de donations, et cependant il aura besoin qu'on vienne à son aide pour répondre à sa destination. Escher fut aussi chargé, à la fin de 1812, d'améliorer le cours de la Glatt, dont les débordements causent fréquemment de grands dégâts. Cette rivière, qui se jette dans le Rhin, sort du lac de Greifensee et traverse le canton de Zurich dans la direction du nord-ouest. Mais la mort qui surprit Escher le 9 mars 1823 ne lui permit pas de voir achever les travaux qu'il avait fait commencer. Toute la Suisse le regretta. Le grand conseil de Zurich décida à l'unanimité qu'en reconnaissance des services rendus par lui à la patrie, ses descendants prendraient le surnom de *de la Linth*. La diète résolut aussi d'élever un monument à sa mémoire. C. L.

**ESCHINE**, orateur grec, compatriote et rival de Démosthène, naquit à Cothocle, bourg de l'Attique, l'an 393 av. J.-C. Son père, appelé Tromès ou Atrométus, avait, dit-on, été esclave, et Glaucis ou Glaucothée, sa mère, était chargée d'initier les aspirants au culte de Bacchus. Eschine, peu favorisé des biens de la fortune, fut d'abord comédien, profession dans laquelle ses avantages physiques ne le sauvèrent pas d'un désagrément grave qui la lui fit abandonner. Il embrassa la carrière des armes plutôt par obligation que par goût, exerça ensuite les fonctions de greffier, et parut

enfin, à 41 ans, au barreau d'Athènes, sans autre acte préparatoire que quelques leçons de Platon ou d'Alcidamas et quelques études pratiques dans la jurisprudence de cette république. Il ne nous reste aucune notion sur le plus ou moins de succès avec lequel Eschine parcourut cette première phase de sa carrière oratoire, et ce n'est point dans ses plaidoyers, dont on ne possède pas même de trace, qu'il faut chercher ses titres à l'estime de la postérité. Sa vie politique s'ouvrit, en quelque sorte, à l'ambassade que les Athéniens, inquiets des dispositions de Philippe de Macédoine à leur égard, envoyèrent à ce monarque, et dont Eschine faisait partie. Cet orateur s'était fait remarquer jusqu'alors par une antipathie profonde pour Philippe et par son zèle à lui susciter des ennemis sur tous les points de la Grèce. Soit adresse, soit séduction de la part du prince, ces impressions hostiles firent soudain place aux dispositions les plus favorables. Eschine revint à Athènes plein de confiance dans les vues pacifiques du roi de Macédoine, et s'efforça de la faire partager à ses concitoyens. Mais cet optimisme, feint ou sincère, fut bientôt soumis à de dangereuses épreuves. Au mépris d'un décret que Démosthène fit rendre pour obliger les envoyés de la république à presser la conclusion de la paix, Eschine et ses collègues l'attendirent à Pella trois mois entiers. Philippe les admit enfin à son audience; mais il avait employé ce temps à de nouvelles conquêtes dont il eut soin de se prévaloir pour dicter aux Athéniens des conditions plus onéreuses. La paix fut conclue, mais sans mention des Phocéens, dont la destruction complète ne tarda pas à réaliser les pressentiments de Démosthène, et à montrer le degré de foi qu'on devait ajouter aux promesses pacifiques du Macédonien. Cependant les Athéniens, alarmés un moment par ces sanglantes démonstrations, reprirent bientôt leur première sécurité. Le patriotisme soulevé de Démosthène (*voy.*) éclata dans une invective justement célèbre, sous le nom de *Harangue de la fausse ambassade*, où cet orateur établit avec autant d'habileté que de véhémence les

prévarications et les perfidies de son antagoniste, et les déceptions amères dont elles avaient été la source. Mais les esprits étaient mal préparés à accueillir des inculpations que les événements ne paraissaient point avoir encore suffisamment justifiées. Puissamment secondé par les dispositions de la multitude et par les intrigues d'Eubulus, ennemi de Démosthène, Eschine combattit avec succès l'agression formidable à laquelle il était en butte. Il est juste d'ajouter que le talent incontestable dont il fit preuve dans sa défense eut une grande part à ce triomphe. Quelques critiques sont même allés jusqu'à préférer son discours à celui de Démosthène. Mais ils n'ont point tenu assez de compte de la condition désavantageuse d'un accusateur qui s'adressait à des auditeurs prévenus en sens inverse de ses incriminations, et qui ne pouvait les justifier qu'en inculpant des concitoyens qu'il avait intérêt à ménager. Telle était la position délicate de Démosthène chargeant sans preuves bien précises Eschine seul de prévarications qui lui étaient communes avec ses collègues d'ambassade. Eschine apprécia cet avantage et sut en profiter. L'attaque intempestive et passionnée de Démosthène n'eut d'autre résultat que de rendre plus profonde la scission qui s'était établie entre les deux orateurs. Eschine se déclara de plus en plus en faveur du parti macédonien, et fit absoudre par le peuple le traître Antiphon, qui avait promis à Philippe d'incendier la flotte athénienne; mais Démosthène persuada à l'Aréopage de prendre connaissance de cette affaire, et Antiphon, soumis à la question, périt dans les tourments. Cependant le roi, trop faible encore pour réduire Athènes par ses seules ressources, cherchait un prétexte afin d'entraîner les Thébains et les Thesaliens dans une coalition contre cette république. Ce prétexte lui fut offert par le sacrilège des Locriens, qui avaient labouré un champ dépendant du temple d'Apollon. Dans une harangue qui ne nous a point été conservée, Eschine exagéra adroitement l'importance de ce délit, fit exhorter les Amphictyons à le punir avec rigueur, et ces juges suprêmes,

dociles à ses instances, transportèrent à Philippe le commandement de toutes les troupes de la Grèce. La prise d'Élatée, ville qui commandait le chemin de l'Attique, et bientôt la défaite de Chéronée (338 av. J.-C.), l'asservissement d'Athènes, furent les funestes conséquences de cette instigation liberticide.

Là se termine la vie politique d'Eschine, mais non sa carrière oratoire. Il nous reste à mentionner le brillant revers qu'il essuya dans sa dernière lutte avec Démosthène, à l'occasion de la couronne décernée à cet orateur par le sénat d'Athènes, sur la proposition de Ctésiphon, pour prix de ses efforts et de ses sacrifices. Cette mémorable agression d'Eschine, qui ne fut, au dire de Cicéron, qu'une représaille de l'accusation que Démosthène lui avait intentée quelques années auparavant, eut pour témoin, en quelque sorte, la Grèce entière. Remarquons qu'elle ne tirait que trop d'avantage des malheurs de la patrie, de l'issue funeste des conseils belliqueux de Démosthène et de la prépondérance presque souveraine alors du parti macédonien. Ces circonstances, jointes à l'éloquence captieuse et persuasive d'Eschine, ne purent triompher de la faiblesse évidente de sa cause; elles ne servirent qu'à ajouter au succès de son rival. Eschine lui-même semblait pressentir sa défaite lorsqu'en terminant son discours il conjurait en ces termes les Athéniens de le sauver de l'éloquence foudroyante de son antagoniste : « Si Ctésiphon veut faire parler Démosthène en sa faveur, gardez-vous bien de laisser monter à la tribune cet homme artificieux; et si Ctésiphon vous demande la permission de l'appeler, que personne de vous ne se fasse un mérite de s'écrier le premier : *Fais-le parler!* Cependant, si vous jugez à propos de l'entendre, exigez du moins qu'il suive dans sa défense le même ordre que j'ai suivi dans l'accusation... » Précautions inquiètes, propres tout au plus à enhardir un dangereux rival, et dans lesquelles on ne retrouve guère, il faut le dire, l'adresse dont Eschine avait fait preuve lors de son premier débat avec Démosthène. On connaît l'admirable apologie de cet orateur et le

triomphe qu'elle obtint. Eschine ne put réunir la cinquième partie des suffrages et fut condamné, comme calomniateur, à une amende de 1,000 drachmes. Il lui fallut s'expatrier, dans l'impuissance de satisfaire à cette énorme condamnation. Pholius et l'auteur des *Vies des dix orateurs* rapportent qu'à sa sortie d'Athènes Démosthène lui fit accepter un talent d'argent, et que l'illustre proscrit témoigna hautement le regret qu'il éprouvait de quitter une ville où il laissait des ennemis si généreux. Plutarque, au contraire, attribue ce bienfait à un ennemi de Démosthène et l'applique à cet orateur lui-même, fuyant Athènes après sa condamnation dans l'affaire d'Harpalus. Quoi qu'il en soit, Eschine, privé bientôt de tout appui par la mort d'Alexandre-le-Grand, se vit réduit à ouvrir à Rhodes une école d'éloquence qui, pendant plusieurs années, jouit d'une grande renommée. Il ne craignit pas de lire à ses auditeurs les deux harangues auxquelles il devait son bannissement. On admira la sienne, mais celle de Démosthène excita de grands transports. « Eh ! que serait-ce donc, s'écria-t-il, si vous l'eussiez entendu lui-même ! » Eschine termina ses jours à Samos, à l'âge d'environ 75 ans.

L'auteur des *Vies des dix orateurs* attribue à Philippe de Macédoine un mot qui caractérise assez heureusement l'éloquence diverse de Démosthène et d'Eschine. « Les harangues de Démosthène, disait le monarque, sont des *soldats*, et celles d'Eschine, des *escrimeurs*. » Orateur subtil, clair, persuasif, mais rarement chaleureux, Eschine avait reçu de la nature le don de plaire et d'éblouir plutôt que celui d'émouvoir et d'entraîner. Ses discours manquent, en général, de ces traits nerveux, incisifs, de ces grands mouvements oratoires, de ces hautes pensées qu'un patriotisme exalté, guidé par une logique toujours sûre et puissante, inspirait à Démosthène; mais il n'en faut pas moins reconnaître qu'il possédait à un très haut degré toutes les parties de son art, et l'on ne saurait sans injustice lui contester la première place,

(\*) On ne peut rendre en français la qualification expressive employé par Eschine, *θηρσιον*, en latin *bellua*.

après les deux orateurs les plus éminents de l'antiquité. Il ne nous reste de lui que trois harangues, dont deux ont été mentionnées dans le cours de cet article, une autre *contre Timarque*, que la gravité de ses accusations poussa au suicide; et douze lettres qui paraissent lui avoir été mal à propos attribuées. Eschine était distingué comme poète. Les Grecs, sensibles à l'harmonie de son style, avaient qualifié du nom des Grâces ses trois principaux discours. Parmi les nombreuses éditions qui ont été données de ses œuvres oratoires, les meilleures sont celles qui forment les volumes III et IV des *Orateurs grecs* de Reiske, Leipzig, 1771, et le volume III de ceux de Bekker. Bremi en a donné une édition séparée, Zurich, 1823 et années suivantes. Les œuvres oratoires d'Eschine ont été traduites en italien par Cesarotti, et en français par Ricard, Auger, et par M. l'abbé Jager, qui n'a encore publié que sa harangue *de la Couronne*. Cette harangue a été également traduite par l'abbé Millot, et, plus récemment, par M. Plougoulm. A. B-E.

**ESCHYLE**, le père de la tragédie grecque, était Athénien, du bourg d'Éleusis, selon le scoliaste auquel on doit la biographie anonyme placée en tête de ses œuvres. Les marbres de Paros rapportent sa naissance à la quatrième année de la 63<sup>e</sup> olympiade (525 avant J.-C.). Il était d'une famille d'*Eupatrides*, c'est-à-dire de noble naissance. Il eut pour père Euphorion, et pour frères Cynégire et Aminias, qui, ainsi que lui, se distinguèrent par leur valeur. En effet, il fut un vaillant soldat avant d'être un grand poète. Il vivait dans ces temps où deux fois, à dix années de distance, l'invasion des Perses menaçait les petites cités grecques d'une ruine générale. Dans le péril commun tout citoyen était soldat. Eschyle combattit à Marathon avec Cynégire, et avec Aminias à Salamine et à Platée. C'est donc au milieu du bruit des armes et dans les vives émotions du patriotisme qu'il puisa ses premières inspirations. De là ce ton fier, ces mâles accents et cette ardeur guerrière qui animent ses ouvrages; ce qui a fait dire à Aristophane, en parlant de la tragédie

des *Sept chefs devant Thèbes*, que c'était une pièce pleine de l'esprit de Mars.

Après s'être acquis une brillante réputation comme poète tragique, il quitta Athènes dans un âge avancé. Les auteurs anciens ne sont pas d'accord sur l'époque et sur les motifs de sa retraite. L'opinion la plus probable est que la cause de son départ fut le déplaisir qu'il éprouva d'avoir été vaincu par le jeune Sophocle, alors âgé de 28 ans, selon les marbres de Paros et selon Plutarque (*Vie de Cimon*, ch. 8). Suivant le récit de Plutarque, la solennité de la translation des os de Thésée avait été l'occasion de représentations théâtrales et d'une lutte tragique. Cimon, qui présidait à cette fête, nomma les juges et en choisit un dans chaque tribu. C'était la première fois que Sophocle donnait une pièce de théâtre, et il remporta le prix sur son rival. La douleur qu'Eschyle ressentit de cette défaite le porta à quitter Athènes et à se retirer en Sicile auprès du roi Hiéron (troisième année de la 77<sup>e</sup> olympiade). Il aurait eu alors 55 ans. Il paraît d'après un mot d'Aristote (*Ethic. ad Nicom.*, liv. III, ch. 1), qu'Eschyle fut accusé d'avoir révélé aux profanes les rites des mystères, mais sans savoir que cela fût défendu. Élien dans ses *Histoires diverses* (liv. V, ch. 19) parle aussi d'une accusation d'impiété dirigée contre le poète à l'occasion d'une de ses pièces. Clément d'Alexandrie (*Strom.*, liv. II) rapporte qu'Eschyle, ayant exposé sur la scène les cérémonies des mystères de Cérès, fut traduit devant le tribunal de l'Aréopage, et fut absous parce qu'il prouva qu'il n'était pas initié. Des scholies sur le passage d'Aristote cité plus haut ajoutent, d'après Héraclide de Pont, que les motifs qui portèrent l'Aréopage à absoudre Eschyle furent la bravoure éclatante que Cynégire son frère avait montrée dans la bataille de Marathon, et la gloire qu'il y avait acquise lui-même, ayant été rapporté du champ de bataille tout couvert de blessures. Héraclide de Pont prétendait qu'Eschyle dans ses pièces des *Sagittaires*, des *Prêtres*, de *Sisyphe*, d'*Iphigénie* et d'*OEdipe*, avait laissé échapper des traits relatifs aux mystères. Pour

éviter la fureur du peuple, qui était sur le point de l'assommer, il se réfugia au pied de l'autel de Bacchus. On l'en arracha par ordre de l'Aréopage, qui ne l'acquitta qu'en considération des services qu'il avait rendus, ainsi que son frère Aminias, dans les journées de Marathon et de Salamine. Il est à remarquer qu'Eschyle a mis un magnifique éloge de l'Aréopage dans les *Euménides*. Il acheva ses jours en Sicile, auprès du roi Hiéron, en l'honneur duquel il composa les *Etnéennes*, à l'occasion de la ville d'Etna fondée par Hiéron. Il mourut âgé de 69 ans, première année de la 81<sup>e</sup> olympiade, 456 av. J.-C. D'autres, tels que Larcher, le font mourir en 436, à 89 ans. Son épitaphe, composée par lui-même, nous a été conservée par Pausanias (I, 14), par Athénée (liv. XIV), et par le biographe anonyme. Elle est remarquable en ce qu'elle ne parle pas de ses ouvrages dramatiques, mais seulement de ses exploits guerriers. En voici le sens : « Ce tombeau renferme Eschyle, Athénien, fils d'Euphorion, mort dans la fertile Géla. Le bois de Marathon redira sa vaillance; le Mède à l'épaisse chevelure l'a éprouvée. » L'anecdote qui attribue la cause de sa mort à la chute d'une tortue enlevée par un aigle, qui la laissa retomber sur sa tête chauve, a toutes les apparences d'une fable, bien qu'elle soit rapportée par le biographe, par Pline l'ancien (liv. X, ch. 3), par Valère Maxime (liv. IX, ch. 12), et par Suidas.

Pour apprécier les progrès qu'Eschyle fit faire à l'art tragique, il faudrait pouvoir le comparer avec ses prédécesseurs. Par malheur, il ne nous reste aucun de leurs ouvrages. Phrynichus, Choerilus, Thespis, Pratinas, ne rappellent pour nous rien de distinct. La gloire d'Eschyle a absorbé leur souvenir, comme le nom de Corneille a effacé tous ceux de ses devanciers. On conçoit que d'informes essais et de longs tâtonnements durent précéder l'état de perfection auquel Eschyle porta la tragédie. Ce ne fut sans doute pas l'affaire d'un jour de changer le chariot de Thespis en un grand et vaste théâtre, ni de passer des fêtes licencieuses de Bacchus, où l'on

chantait en son honneur des hymnes, entrecoupés de quelques récits, à ces poèmes réguliers, où ce qui n'était qu'accessoire devint le principal. Ni Aristote ni aucun autre auteur n'indique avec précision les divers changements que subit la tragédie en Grèce depuis sa naissance jusqu'aux temps de sa maturité, et la part d'Eschyle dans cette œuvre. Nous sommes réduits là-dessus à quelques passages épars dans Aristote, Horace, Diogène de Laërte, Quintilien, Philostrate. Diogène de Laërte dit : « Anciennement dans la tragédie il n'y avait qu'un chœur, qui jouait tout seul. Thespis vint ensuite et inventa un personnage pour faire reposer le chœur. Eschyle ajouta un second personnage à ce premier. Sophocle en mit un troisième, et ils achevèrent ainsi de donner la forme à la tragédie. » On lit dans la Poétique d'Aristote (ch. 4) : « Eschyle fut le premier qui mit deux acteurs sur la scène ; car il n'y en avait qu'un avant lui. » On connaît les vers d'Horace (Art poétiq., v. 275-280) :

*Ignotum tragicæ genus invenisse Camæna  
Dicitur, et plaustri vixisse poemata Thespis,  
Quæ canerent agerentque peruncti facibus ora.  
Post hunc, personæ pallæque inventor honestæ  
Æschylus, et modicis instravit pulpita tignis,  
Et docuit magnumque loqui nilique cothurno.*

Ainsi, d'après ces témoignages réunis, Eschyle introduisit des améliorations importantes dans le matériel des représentations théâtrales. Il exhaussa la scène ; il donna aux acteurs le masque et le cothurne ; il ajouta à l'appareil des costumes, des décorations et des machines (voir le biographe d'Eschyle, publié par Robortelli). Il fit faire un pas décisif à l'art dramatique, en joignant à l'acteur unique de Thespis un second interlocuteur ; enfin il donna au style tragique plus de noblesse et d'éclat. Le chœur, qui dans l'origine avait été presque tout, devint l'accessoire, à mesure que l'art fit des progrès, et le récit, qui n'était qu'accessoire, prit la place principale. Toutefois, dans Eschyle, le chœur conserve toujours une place importante ; chez lui il fait partie essentielle de l'action, il y est intimement lié. Quelquefois même, comme dans les *Suppliantes* et dans les *Euménides*, il a le principal rôle. Une des

plus belles scènes du théâtre grec est, dans les *Choéphores*, un dialogue entre Électre et le chœur de femmes qui l'accompagne au tombeau d'Agamemnon. Le nombre des personnages qui composaient le chœur s'était élevé jusqu'à 50, au dire de quelques auteurs, contredits par d'autres. Il fut réduit à 15, par ordre des magistrats, après le terrible effet des *Euménides*. Les furies, au nombre de 50, dans un costume effrayant, la tête hérissée de serpents, épouvantèrent les spectateurs, firent avorter des femmes et mourir des enfants de peur (voir le scoliaste d'Aristophane sur les *Chevaliers*, et Jullius Pollux, liv. iv, ch. 15). Philostrate, dans la vie d'Apollonius de Tyane, parle avec éloge de cette réforme d'Eschyle.

Selon le biographe, le nombre des pièces d'Eschyle s'élevait à 70, dont 5 drames satiriques ; il remporta 13 victoires. Suidas dit qu'il fit 90 pièces et remporta 28 fois le prix. Il ne nous reste plus que sept tragédies de notre poète ; mais dans ce nombre se trouvent, au témoignage même des anciens, quelques-uns de ses chefs-d'œuvre. En voici les titres : *Prométhée enchaîné*, les *Sept chefs devant Thèbes*, les *Perses*, *Agamemnon*, les *Choéphores*, les *Euménides*, les *Suppliantes*. On y remarque une trilogie complète : on sait qu'une trilogie est un ensemble de trois pièces qui se rattachent l'une à l'autre par l'unité de la fable qui en forme le sujet. Cette trilogie d'Eschyle est l'*Orestie*, composée d'*Agamemnon*, des *Choéphores* et des *Euménides*. La plus ancienne des tragédies d'Eschyle qui nous sont parvenues est celle des *Perses*, dont le sujet est la victoire des Grecs à Salamine. L'argument qui précède la pièce dit que les *Perses* furent représentés sous l'archontat de Ménon, la quatrième année de la 76<sup>e</sup> olympiade, 473 av. J.-C., et qu'elle faisait partie d'une trilogie, dont la première pièce était *Phinée* et la troisième *Glaucus*. On a dit qu'avant Eschyle Phrynichus avait déjà traité le sujet des *Perses* : c'était, avec la *Prise de Milet* du même Phrynichus, la seule tragédie où l'auteur eût abordé un sujet contemporain. Dans cette pièce, on

reconnait la forme primitive de la tragédie; on y trouve plus de récit que d'action. Toute la première partie est un long monologue que n'interrompt aucun interlocuteur ( nous avons vu qu'Eschyle était l'inventeur du dialogue). L'action est d'une extrême simplicité; il n'y a pas de drame à proprement parler. A peine l'attenté est-elle excitée par le songe d'Atossa, mère de Xerxès, que toute la catastrophe arrive avec le premier messenger, et il n'est plus possible que l'action avance d'un pas. Ce n'est qu'un long récit de la bataille, récit d'ailleurs admirable, vivant, animé, tel que pouvait le faire un poète qui lui-même avait pris part au combat. Aussi toute la pièce est-elle un hymne du patriotisme grec, un trophée élevé à la gloire d'Athènes. Il ne faut pas perdre de vue que cette pièce était représentée sept ans après la bataille de Salamine : les souvenirs des dangers qui avaient menacé la Grèce étaient encore tout récents; les spectateurs avaient tous pris part à cette lutte glorieuse : aussi le récit devait-il exciter au plus haut degré l'enthousiasme populaire.

La verve et l'enthousiasme guerrier qui respirent dans les *Perses* se retrouvent encore dans les *Sept chefs devant Thèbes*, dont le sujet est la mort d'Étéocle et de Polynice, entre-tués l'un par l'autre. Le scoliaste d'Aristophane sur les *Grenouilles* (v. 1048) dit que les *Sept chefs devant Thèbes* furent composés après les *Perses*. Quant à la date précise, il ne l'indique pas. Cette pièce a plutôt un caractère épique que dramatique. On y voit un exemple de l'importance que les anciens attachaient à la sépulture, et du respect religieux qui dans leurs croyances s'attachait aux funérailles. Telle est la raison des combats fréquents qui se livrent dans l'Iliade pour la possession du corps d'un guerrier mort; c'est aussi la raison de la pompe et de l'appareil déployés par Achille dans les funérailles de Patrocle. L'exposition est pleine de mouvement : l'agitation d'une ville en état de siège y est peinte de la manière la plus vive. Étéocle s'adresse au peuple de Thèbes pour l'encourager à la défense de la patrie. Le

lieu de la scène, les personnages, les circonstances principales sont indiqués dès le début et d'une manière très naturelle. Un espion envoyé pour connaître les dispositions des ennemis vient rendre compte au roi de ce qu'il a vu. Il désigne les guerriers chargés d'attaquer les sept portes. A chacun des six premiers chefs ennemis qui investissent la ville, Étéocle oppose un chef thébain; mais aussitôt qu'il apprend que son frère Polynice s'est réservé l'attaque de la septième porte, il veut le combattre lui-même, et, malgré toutes les prières du chœur, saisi par les furies qu'a évoquées la malédiction paternelle, il se sent entraîné vers les lieux funestes où l'attendent le fratricide et la mort. On apporte sur la scène le cadavre des deux frères; le chœur se partage en deux bandes, et les partisans de l'un et de l'autre expriment chacun de leur côté leurs lamentations. Il en résulte une espèce de duo, dans lequel la coupe des vers et le retour alternatif des mêmes formes produisent un effet pathétique et terrible. Les deux sœurs, Antigone et Ismène, exhalent à leur tour leur douleur dans un autre duo du même genre. Enfin une décision des magistrats de Thèbes arrête qu'Étéocle, mort en défendant la ville, sera enseveli avec honneur; quant à Polynice, qui avait armé l'étranger contre sa patrie, son cadavre privé de sépulture doit être la proie des chiens. Antigone déclare qu'elle l'ensevelira seule. Le chœur se divise encore en deux bandes, qui prennent parti pour l'un ou pour l'autre. On attend nécessairement la conclusion de ce débat; on veut savoir ce que deviendra le cadavre de Polynice, et comment sa sœur accomplira sa promesse; le dénouement n'est pas complet. Cette pièce devait donc faire partie d'une trilogie dont les autres éléments sont perdus. Le progrès de l'art dramatique se manifeste dans cet ouvrage : l'action marche d'une manière graduée, progressive; elle excite la curiosité et l'intérêt; on y sent une impression de terreur croissante. Le style est remarquable par la pompe lyrique; une admirable poésie éclate dans les chœurs.

On conjecture que les *Supplianes*

furent représentées la quatrième année de la 79<sup>e</sup> olympiade, 461 ans av. J.-C. Le texte en est très corrompu et offre des lacunes; il a beaucoup excité la sagacité des critiques. Des vaisseaux partis des bords du Nil abordent à Argos, portant Danaüs et ses cinquante filles, qui fuient l'hymen des fils d'Égyptus. Pélagus, roi d'Argos, est incertain s'il leur donnera asile. C'est là le fond de la pièce. Dans la crainte qu'il conçoit de la vengeance d'Égyptus, il consulte le peuple. Le peuple prend les Danaïdes *suppliantes* sous sa protection. On voit arriver un vaisseau égyptien, portant les envoyés d'Égyptus, pour enlever les fugitives. L'action n'est pas finie; que vont devenir les Danaïdes? qui sera vainqueur? Les deux autres membres de la trilogie, qui avaient pour titre les *Égyptiens* et les *Danaïdes*, présentaient sans doute le mariage et la mort des fils d'Égyptus. Le chœur joue ici le rôle principal. C'est un reste de la constitution primitive de la tragédie. On conçoit qu'un drame, dont le principal personnage est un chœur de cinquante personnes, ne soit guère de nature à exciter l'intérêt par la peinture des caractères ou le développement des passions. Généralement dans Eschyle les caractères ont peu d'individualité; celui des Danaïdes n'est esquissé qu'en traits vagues et indécis. La peinture des passions, telle que nous la concevons, ne s'arrange guère de ces masses disciplinées de cinquante personnes, qui pensent et agissent comme une seule. Ici le vide de l'action est remplacé par la pompe du spectacle, et surtout par le caractère religieux de ces cinquante suppliantes, embrassant les autels et tenant en main leurs rameaux sacrés entourés de bandelettes.

Le *Prométhée enchaîné* est un des ouvrages les plus importants d'Eschyle; nous n'avons pour en fixer la date qu'une donnée négative. Au vers 375, Prométhée prédit une éruption de l'Etna, qui fut chantée par Pindare (1<sup>re</sup> *Pythique*): or cette éruption eut lieu la deuxième année de la 75<sup>e</sup> olympiade. La pièce ne fut donc pas composée avant cette époque; mais combien de temps après, c'est ce que nous ignorons. Le *Prométhée enchaîné* se rattachait évidemment à d'au-

tres pièces. Prométhée y est puni d'une faute qui sans doute était représentée dans un drame antérieur. Il ne peut non plus rester toujours enchaîné: sa captivité doit finir dans une pièce suivante; ce qu'indiquent les titres des deux pièces perdues, *Prométhée apportant le feu du ciel*, et *Prométhée délivré*. M. Welcker, professeur à l'université de Bonn, a donné (1824) la reconstruction de cette trilogie dans un ouvrage très remarquable, qui a obtenu le plus grand succès en Allemagne. Du *Prométhée délivré*, qui formait la troisième partie, il nous reste quelques vers épars et un fragment de vingt-huit vers dans la traduction latine d'Attius. L'action extérieure du *Prométhée enchaîné* est à peu près nulle. Le drame se passe tout entier dans l'âme de la victime. Prométhée, enchaîné sur le Caucase par Vulcain, est voué par Jupiter à un éternel supplice, pour avoir fait du bien aux hommes. Il le subit avec une constance inébranlable et une résignation énergique. Tout enchaîné, tout impuissant qu'il est, il menace encore son tyran; il lui prédit la catastrophe qui doit à son tour le renverser du trône. En vain on le presse de faire connaître cette catastrophe et les moyens de la prévenir: il résiste aux menaces comme aux prières, il résiste encore sous les éclats de la foudre qui l'écrase. Le poète a tracé en lui un admirable caractère; c'est l'emblème sublime de la liberté morale, qui survit dans l'homme, même à la puissance d'agir. On peut reconnaître aussi dans cet ouvrage un reflet des révolutions politiques qui agitaient à cette époque les petites peuplades de la Grèce. Encore voisines du jour de leur affranchissement, c'est par des traits semés contre la tyrannie qu'elles se plaisaient à célébrer leur jeune liberté.

La trilogie d'Oreste, c'est-à-dire les trois pièces d'*Agamemnon*, des *Choéphores* et des *Euménides*, sont admirablement enchaînées par le lien puissant de la fatalité qui plane sur la famille d'Agamemnon. Le roi des rois revient vainqueur de Troie après un siège de dix ans. Le jour même qu'il revoit ses foyers, il tombe sous les coups de Clytemnestre et de l'adultère Égisthe. Dès

le dénouement on entrevoit obscurément dans l'avenir la vengeance d'Agamemnon par son fils Oreste, dernier anneau d'une chaîne fatale de crimes, qui remonte jusqu'à Thyeste et à Tantale. L'oracle d'Apollon lui ordonne de venger le meurtre de son père en immolant sa mère. Le parricide à peine consommé, Oreste est poursuivi par les furies; il ne trouve de repos qu'après s'être purifié et avoir accompli l'expiation de son crime, d'abord dans le temple de Delphes, sanctuaire d'Apollon, puis sous l'égide de Minerve, et par le jugement de l'Aréopage. C'est alors qu'il est absous par les dieux.

On a fait le rapprochement très naturel d'Eschyle avec Dante et avec Shakspeare: ce sont en effet des génies de même famille. Tous trois furent doués d'une imagination créatrice, à des époques où les premiers rayons de la civilisation perçaient les nuages de la barbarie. Un autre trait caractéristique qui leur est commun, c'est le mélange inattendu de la grâce et de la tendresse, au milieu des scènes violentes et des émotions les plus terribles. Il y a dans le rôle de la nymphe Io (personnage du Prométhée) un délicieux passage sur les rêves d'une jeune fille. Ce contraste rappelle tout-à-fait les amours de Francesca de Rimini au milieu de l'Enfer du Dante, et les ravissantes figures de femmes crayonnées par Shakspeare dans ses tragédies les plus sombres.

Malgré les limites dans lesquelles nous avons dû nous renfermer, nous croyons en avoir dit assez pour mettre à même d'apprécier ce grand poète, dont le caractère essentiel est d'avoir réuni l'inspiration patriotique à l'inspiration religieuse.

La plupart des pièces d'Eschyle ont été publiées dans des éditions séparées par Brunck, MM. Hermann, Blomfield, Wellauer, Guillaume Dindorf et autres. M. Hermann a promis en outre une édition critique de tout ce qui nous reste du père de la tragédie grecque. Parmi celles qu'on a déjà, les plus importantes ont été données par Stanley (Londres, 1663); par Porson (Glasgow, 1795, et Lond., 1806); par Schütz (Halle,

1782, nouv. édit., 1809 et ann. suiv., 5 vol. in-8<sup>o</sup>), et par M. Wellauer (Leipz., 1825). L'édition très curieuse d'Aug. La Fontaine (v.) ne peut être citée ici que pour mémoire (1822). Quant aux traductions françaises, indépendamment des extraits du père Brumoy, nous avons celle de Lefranc de Pompignan et celle de Laporte du Theil (Paris, an III, imprimerie de la République). Celle-ci est incomparablement meilleure que l'autre. Elle était accompagnée du texte grec. Mais on doit dire que depuis Du Theil, le texte d'Eschyle a été fort amélioré. Il est à regretter que les notes et dissertations qui devaient compléter cette édition n'aient jamais été publiées; elles doivent se trouver en manuscrit à la Bibliothèque royale de Paris. A-D.

**ESCLAVAGE**, condition qui fait de l'homme un objet de possession privée. Son origine remonte aux premiers âges du monde. On le trouve en effet établi chez les plus anciens peuples dont la mémoire soit parvenue jusqu'à nous. Dans le principe, les seuls esclaves furent des ennemis vaincus, des captifs épargnés\*, qu'on pouvait égorger selon le droit des temps barbares et qui se trouvaient trop heureux d'accepter un maître pour échapper à un bourreau. L'esclavage est donc issu de la guerre. Le mal ne peut produire que le mal; un fléau devait en amener un autre.

Toutefois, à mesure que la société prit son développement régulier, cette condition naquit de diverses autres circonstances. Ainsi, dans plusieurs contrées, la législature en fit une peine affectée à certaines catégories de criminels, et certes ce n'était pas sans raison, car l'expérience a montré qu'on ne pouvait guère en imaginer de plus cruelle. Ce fut aussi par une conséquence toute naturelle du

(\*) De là l'explication du mot *servus* par *servatus bello*, dont on parlera plus loin. Mais est-ce bien sérieusement qu'un académicien haut placé, dérivant *servare* de *salvare*, a donné le mot *slava*, qui a fait celui de Slaves, pour étymologie aux deux verbes latins? Ils n'ont assurément rien de commun entre eux, pas plus que le mot *servus* et le nom de Servie. Mais le mot allemand *Sklave*, le mot français *esclave*, viennent sans aucun doute de *Sclavus*, *Sclabenus*, *Slave* (voy. p. 779), et datent peut-être des luttes entre les peuples germaniques et les Slaves Vénètes, leurs voisins. S.

principe même de l'esclavage qu'on posa, dès l'origine, comme règle fondamentale, que des esclaves ne pouvaient procréer que des esclaves. Enfin, avec le progrès du luxe et des habitudes de mollesse, le besoin de ces serviles instruments de la volonté s'étendit, et il y eut des hommes qui devinrent esclaves, moyennant un prix convenu; parfois c'était aux esclaves eux-mêmes qu'était livré ce prix d'une liberté qu'ils enchaînaient volontairement. Cette sorte de suicide moral ne fut pas rare dans l'antiquité, et il fallut à Rome, du temps des empereurs, que la loi vint l'interdire.

Voilà donc quatre origines assez distinctes de l'esclavage: on put se trouver réduit à cette condition par captivité, par condamnation judiciaire, par naissance, par contrat de vente. Il ne faut pourtant pas croire que ces origines diverses aient formé différentes classes d'esclaves: à peu d'exceptions près, l'esclavage fut toujours et partout le même. En principe, l'esclave est chose: *res, non persona*, dit la loi romaine; on peut en user et en abuser, et il n'y a d'autre limite à l'exercice de ce droit que celui des autres citoyens de n'être point troublés dans le leur. Quant à l'esclave, il est inutile d'ajouter qu'il n'y a aucune sorte de droit pour lui. Il faut pourtant reconnaître qu'à diverses époques la voix de l'humanité a prévalu sur cette logique impitoyable: il n'est guère de peuple qui n'ait admis parmi ses lois quelques règles protectrices en faveur des esclaves; mais aucun ne paraît avoir trouvé le secret de les rendre efficaces, d'empêcher les maîtres de les fouler aux pieds quand il leur plaît. Aussi quel déplorable tableau aurait à retracer celui qui écrirait l'histoire de l'esclavage!

Nous devons nous borner à envisager ici cette condition dans ses rapports généraux avec la société civile et politique. En thèse absolue, l'esclavage est évidemment illicite. Comment en effet pourrait-on justifier la possession d'un homme par un homme? comment celui qui crée la propriété deviendrait-il propriété lui-même? Quel est ce droit d'après lequel, de deux êtres égaux, l'un appartiendrait à l'autre? Il serait facile,

on le voit, de montrer l'iniquité de l'esclavage, même envisagé comme atténuation d'un traitement plus barbare encore, au point de vue des principes immuables qui règlent fondamentalement l'existence humaine; mais c'est à ses effets immédiats sur l'association qu'il faut surtout s'attacher.

La liberté, c'est la vie morale. Celui qui l'a perdue est atteint dans la plus essentielle des conditions qui constituent ici-bas l'existence; il se sent ravalé au rang de la bête; il n'existe plus, comme elle, que par des instincts plus ou moins intelligents; son esprit et ses bras perdent en activité et en force; il vaut moins enfin qu'il ne vaudrait, pour lui-même et pour la société, s'il était libre. On sait combien le travail d'un esclave, toutes circonstances étant les mêmes, est inférieur à celui d'un ouvrier libre; les économistes ont démontré le fait de la manière la plus positive. Il est dès lors facile de calculer quel dommage matériel éprouve toute société chez laquelle la classe laborieuse est réduite à la servitude.

Mais c'est peu: comme il s'agit d'un état antinaturel et antisocial, que la force seule peut maintenir, toute sécurité est dès lors ôtée à la communauté, parce qu'elle renferme dans son sein une masse d'individus numériquement plus considérable que l'autre partie de la population, et animée d'une pensée constante de destruction à l'égard d'un ordre de choses dans lequel elle se trouve si mal partagée. Il est en effet de la nature de l'esclavage d'altérer, d'anéantir même tous les sentiments du cœur humain, excepté cet amour inné de l'indépendance où se reconnaît toujours le roi de la création. Toute société qui compte un grand nombre d'esclaves est donc nécessairement en péril; une révolution y est toujours imminente. L'histoire ancienne offre plusieurs exemples de ces terribles rébellions d'esclaves qui menacent les états: Spartacus fit trembler Rome (voy. l'art. suivant), et de nos jours, qui n'a présentes au souvenir ces agitations sanglantes dont le monde colonial a été le théâtre, et parmi lesquelles la France a perdu son plus riche établissement (voy. HAÏTI)!

Enfin la morale ne réproûve pas moins que la politique cette condition anormale de l'humanité, car si elle abrutit l'esclave, elle déprave le maître. Combien en effet se trouvent secondées les inclinations vicieuses qui sont en nous par un état de choses dans lequel nous avons à volonté, en jetant sur la place quelques pièces de monnaie, des hommes pour nos labeurs, des femmes pour nos plaisirs ! Il faut au possesseur d'esclaves une vertu bien solide pour qu'il ne soit pas cruel envers un sexe et débauché avec l'autre. Dans nos colonies, les Européens sont d'abord révoltés des traitements que subissent les esclaves, puis *ils s'y font*, c'est le mot consacré, et finissent par imiter les exemples qu'ils ont sous les yeux. Que veut-on de plus concluant pour prouver la puissance de démoralisation qu'exerce l'esclavage ?

Il y a, comme on voit, bien des raisons qui condamnent l'esclavage ; il n'en est pas une seule qui le justifie. Dans le dernier siècle, la philosophie s'est élevée contre le maintien de ce funeste usage ; elle en a demandé hautement l'abolition. La religion avait depuis longtemps avancé l'œuvre. C'est à tort qu'on a voulu refuser au christianisme la gloire d'avoir amené l'affranchissement des classes laborieuses en Europe. Son divin fondateur n'a pas dit, il est vrai : *Il n'y aura plus d'esclaves*, mais il a dit : *Tous les hommes sont frères*, et cette seule parole brisait les liens de la servitude ; le triomphe de l'Évangile devait nécessairement remplacer l'esclavage ancien par la domesticité (v.) moderne, et c'est en effet ce qui a eu lieu. Pendant tout le moyen-âge, une foule de documents en font foi, affranchir des serfs fut considéré comme un mérite aux yeux de Dieu ; et, de nos jours, n'est-ce pas surtout comme antipathique au principe chrétien que l'esclavage colonial a été combattu en Angleterre ? N'est-ce pas l'esprit religieux qui en a triomphé en amenant une réforme honorable pour l'époque et qui doit insensiblement changer la face du monde colonial ? P. A. D.

L'histoire de l'esclavage traverse toutes les périodes de l'histoire du genre humain, depuis son commencement jus-

qu'à ce jour : elle finira sans doute avant l'autre, mais nous n'en sommes pas encore malheureusement à son dernier chapitre. Cette histoire, peu honorable pour notre espèce, offre cependant le plus grand intérêt, et nous ne pouvons nous dispenser d'en aborder l'étude. Mais l'esclavage ayant présenté à différentes époques un caractère très différent, nous n'embrasserons pas toutes ses phases diverses dans un même et unique article. Nous nous bornerons ici à retracer l'histoire de l'esclavage chez les anciens, surtout chez les Grecs et chez les Romains. Après la migration des peuples, l'esclavage se transforma en servitude de la glèbe, institution moins dégradante, bien que barbare sans doute, et dont nous traiterons en particulier au mot SERVITUDE. Chez les modernes, une institution plus monstrueuse, et qui fait honte à la civilisation, est venue se joindre à celle-là, qui existe elle-même encore dans plusieurs pays peu avancés en culture. Le besoin de repeupler des terres nouvellement découvertes dont le fer des conquérants et les bûchers des convertisseurs avaient décimé les populations primitives, puis les difficultés de l'agriculture coloniale sous un climat meurtrier pour les Européens, donnèrent naissance à la *traite des noirs*, esclavage nouveau qui prit pour prétexte l'infériorité de la race africaine comparativement à la race blanche, mais qui s'étendit bientôt aux hommes de couleur et enveloppa dans la condamnation même ceux chez qui la moindre goutte de sang noir s'était mêlée ou était restée mêlée à un sang d'ailleurs pur et noble, puisque c'est ainsi que les Européens ont qualifié le leur. Il est fâcheux de dire que l'une des nations les plus civilisées et les plus sincèrement religieuses, celle des États-Unis d'Amérique, donne à cet égard le plus déplorable exemple. Chez elle, l'esclavage des noirs et des hommes de couleur\*, qui trouve un puissant appui dans l'intérêt des hommes libres, est encore profondément enraciné dans les préjugés populaires. La traite, proscrite au dehors du pays, a lieu publiquement dans l'intérieur, où deux races ennemies se trou-

(\*) Pour ces derniers, voy. au mot COULEUR.

vent en présence\*. Dans les colonies européennes, ce même abus n'est pas encore extirpé, mais le commerce de *la chair noire* est aujourd'hui honni, les armateurs de navires *négriers* sont mis au ban des peuples civilisés, et ce commerce est d'ailleurs avili matériellement par l'émancipation des esclaves que l'Angleterre a prononcée et que la France prépare pour l'avenir. Cette émancipation préoccupe vivement aujourd'hui les puissances chrétiennes : partout la question est à l'étude, et l'un de nos collaborateurs est dans ce moment sur les lieux pour l'approfondir. Nous nous en occuperons à l'article **TRAITE DES NOIRS**. Quant à la traite des blancs, aujourd'hui que la France a mis fin aux pirateries des forbans barbaresques dont la mer Méditerranée était naguère infestée, elle ne se fait plus que de gré à gré, elle est purement volontaire; car les belles Circassiennes qu'on vend pour les harems de Constantinople consentent le plus souvent elles-mêmes à faire l'essai du pouvoir de leurs charmes sur de riches Othomans, ou au moins est-ce la volonté de leurs parents qu'elles soient vendues. Mais d'ailleurs, même en Turquie, les marchés d'esclaves ne se remplissent plus de pauvres enfants rayahs enlevés à leurs parents et à leur religion comme à la liberté. Ici, nous le répétons, c'est seulement de l'esclavage chez les anciens que nous voulons nous occuper\*\*.

Une matière aussi importante que l'esclavage a dû préoccuper vivement les philanthropes, et, de nos jours surtout, elle a fixé l'attention publique au plus haut degré. On sait que les quakers (voy. ce mot, ainsi que FOX, PENN, etc.) y ont pris le plus grand intérêt, et parmi les autres bienfaiteurs des malheureux Africains, il faut placer au premier rang Grandville

(\*) On a évalué à 2,000,050 le nombre des esclaves appartenant à l'Union, dont les mêmes calculs fixaient la population totale à 12,864,000 âmes. Dans l'Amérique, en général, il existe environ 5,280,000 esclaves.

(\*\*) C'est M. Creuzer qui nous fournit ce travail; nous l'avons fait traduire ou plutôt extraire de l'un des savants mémoires qui composent la nouvelle édition des *OEuvres allemandes* de l'illustre professeur de Heidelberg. Voy. notre article CREUZER.

Sharp, Thomas Clarkson, Wilberforce (voy.), Henri Grégoire (voy.), etc. Des sociétés pour l'abolition de l'esclavage se sont formées en Angleterre, en France et en d'autres pays; des livres nombreux ont été publiés sous toutes les formes, et dans ce nombre *Marie ou l'Esclavage* de M. de Beaumont a surtout été jugé digne de l'intérêt des lecteurs. Sous le rapport de l'érudition, on peut citer l'histoire de la Traite des Noirs de Hüne, ouvrage allemand publié à Gœttingue en 1820. On doit à notre collaborateur, M. Dufau, dont on vient de lire les considérations élevées et généreuses, un mémoire instructif qui traite *De l'abolition graduelle de l'esclavage dans les colonies européennes*; et parmi les autres matériaux bons à consulter nous mentionnerons trois articles du *Globe* de 1828 (n<sup>os</sup> 34, 94 et 101), traitant *de l'influence du christianisme sur l'abolition de l'esclavage*, d'abord dans la société ancienne, puis au temps de la féodalité, et enfin en ce qui concerne la traite des noirs; ensuite, et plus particulièrement, un excellent article du *Westminster and North American Review*, reproduit dans la Revue britannique de décembre 1835, et intitulé: *De l'esclavage, de son origine et de ses résultats chez les peuples anciens et modernes*, p. 193-239. J. H. S.

*De l'esclavage chez les anciens*. Aucune institution de l'antiquité ne mérite de fixer l'attention au même degré que celle de l'esclavage, surtout depuis que les progrès de la civilisation l'ont fait abolir dans presque toutes les colonies de l'Europe, et que la question d'émancipation qui a soulevé les plus violents orages aux États-Unis, préoccupe encore aujourd'hui tous les amis de l'humanité. C'est principalement la ruine de cette institution, où se reflète en général le caractère de l'Orient, qui marque dans l'histoire la régénération chrétienne.

L'origine de l'esclavage se perd dans la nuit des temps. La Bible nous le présente déjà dans l'histoire des patriarches, et beaucoup d'exemples montrent que les Ismaélites et les Phéniciens se livrèrent de très bonne heure au com-

merce d'esclaves. L'enlèvement et la vente des femmes étaient, dans l'antiquité, des choses si communes qu'Hérodote range ces violences parmi les causes originelles de l'inimitié des Perses et des Grecs. Homère cite des prisonniers de guerre conduits comme esclaves au marché de l'île de Lemnos pour y être échangés contre du bétail, du vin, des vases d'argent et autres objets de prix. Les habitants de Chios passent pour le premier peuple grec qui non-seulement importa des esclaves de l'étranger, mais aussi en acheta plus tard pour de l'argent.

L'auteur de l'*Iliade* distingue deux classes d'esclaves : *θητες* et *δμῶες*. Les premiers étaient payés et cultivaient les terres des rois et des nobles, tandis que les derniers étaient de véritables esclaves. Dans la constitution aristocratique de l'ancienne Athènes, les *θητες* figurent encore comme serfs, et ce n'est que lorsque Solon les affranchit qu'on leur accorda quelques droits; mais ils ne furent jamais assimilés aux trois autres classes de citoyens, et restèrent exclus du service militaire et de toutes les fonctions de magistrats. L'esclavage d'une tribu résultait, soit de ce qu'elle s'était soumise volontairement à une autre, ou bien de ce que le sacrifice de sa liberté lui était imposé par la force des armes. C'est ainsi que les Mariandyns se placèrent sous la protection d'Héraclée et s'engagèrent par traité à lui fournir des provisions en nature, ce qui leur valut le nom de *δωροφόροι* (tributaires), expression plus douce que celle d'*οικέται* (esclaves). Les Ilotes (*νογ.*), habitants d'Hélos, au contraire, furent vaincus et réduits pour toujours à l'esclavage par les Spartiates. L'histoire de la guerre du Péloponèse offre plusieurs exemples de ce genre. Chez les Crétois, on distinguait aussi différentes classes d'esclaves et de sujets.

Quant aux habitants de Chios, s'il faut convenir que l'exploitation de leurs mines les forçait à employer des esclaves, il n'en est pas moins vrai qu'ils faisaient de l'homme une marchandise, et que ces malheureux, victimes de la cupidité, devaient alors essuyer les mêmes traitements qu'éprouvent encore aujourd'hui,

à la honte de notre siècle, les esclaves de nos colonies.

Le changement dans les noms d'esclaves sur la scène comique d'Athènes nous montre l'extension que prit ce commerce barbare chez ces anciens peuples. Dans les pièces d'Aristophane, d'Eupolis, et dans toutes celles de l'ancienne comédie, on n'entend citer d'autres noms d'esclaves étrangers que ceux qui rappellent les pays de l'Asie-Mineure, tels que *Καρίων, Λυδός, Φρύξ*. Ce n'est qu'après le temps d'Alexandre-le-Grand que l'on voit paraître dans des comédies postérieures des noms tels que *Δᾶοι, Γέται*, etc. Enfin plus tard, sous les empereurs romains, le temps effaça la différence qui existait entre les noms des hommes libres et ceux des esclaves.

Le commerce d'esclaves donna naissance chez les anciens Grecs à plusieurs lois et précautions judiciaires, comme les Romains eurent dans la suite une garantie et souvent une *redhibitio mancipiorum*.

Dans les premiers temps de Rome, lorsque le père de famille cultivait lui-même son champ avec ses fils, les prisonniers de guerre faits dans de courtes campagnes contre les peuples de l'Italie, ses voisins, lui fournissaient assez de bras pour les arts et les métiers utiles; mais à mesure que la puissance romaine s'accrut et que son territoire s'agrandit par des conquêtes, ces nouvelles richesses leur créèrent de nouveaux besoins et leur inspirèrent le goût du luxe et de l'oisiveté en augmentant naturellement le nombre de leurs esclaves. Grâce à la piraterie et aux guerres continuelles entre les peuples barbares, des marchands avides approvisionnèrent sans cesse d'esclaves les marchés de l'Archipel, d'où des cargaisons partaient régulièrement pour l'orgueilleuse cité que baigne le Tibre. L'incurie des rois de la Syrie et de la Cilicie, nous dit Strabon, fut cause que des écumeurs de mer et des vendeurs de chair humaine purent se livrer impunément à cet odieux trafic. Le même auteur ajoute que les rois d'Égypte et de Chypre, ainsi que les habitants de Rhodes, en partie par haine contre les Syriens, tolérèrent ce com-

merce infâme, et que, depuis la destruction de Carthage et de Corinthe, les Romains, devenus moins scrupuleux sur le mode d'acquisition de leurs esclaves, s'inquiétaient peu de ce qui se passait au-delà du Taurus. On peut dire, sans être taxé d'exagération, qu'à certaines époques de la domination romaine des peuplades entières d'Asie et d'Afrique furent transportées en Italie, soit pour cultiver les vastes domaines des riches patriciens, soit pour satisfaire à tous les caprices de ces maîtres énervés par le luxe et l'opulence. Des myriades de malheureux périrent dans les mines et dans les carrières de marbre, et ce ne fut souvent qu'au prix du sang de plusieurs milliers d'esclaves que s'élevèrent ces constructions gigantesques dont les ruines attestent encore aujourd'hui la grandeur éclipsée de l'ancienne reine du monde. *Voy. ÉRECTION.*

On conçoit combien d'inconvénients et même de dangers devaient résulter de cette foule d'esclaves accumulés à Rome et dans les grandes propriétés (*latifundiis*) des Romains en Italie. Cela nécessita des divisions, des listes de noms et des rapports comme nous en voyons dans nos armées européennes. S'il est vrai qu'un petit état comme l'Attique comptait avant le temps d'Alexandre-le-Grand plus de 400,000 esclaves, on peut se figurer quel en devait être le nombre à Rome et en Italie vers la fin de la république. Il fallut que la politique des Romains songeât aux moyens de cacher, autant que possible, à cette classe d'hommes leur supériorité numérique sur les hommes libres. Aussi évitèrent-ils toute marque extérieure dans les vêtements des hommes libres et des esclaves. Cependant l'affreuse institution des maisons de travail (*ergastula*) dans les *villæ*, et la dureté déployée contre les esclaves dans les diverses possessions des Romains en Italie, exaspérèrent souvent ces malheureux et les poussèrent à se venger de leurs tyrans par de cruelles représailles. Lorsqu'ils se levèrent en masse, les fiers Romains n'en triomphèrent qu'avec peine dans les guerres dites *des esclaves* (*voy. l'art. suivant*). Ces scènes de fureur et de carnage se

sont reproduites de nos jours plus d'une fois aux Indes-Occidentales dans les révoltes des noirs. *Voy. HAÏTI.*

Pendant qu'à Rome les grands se livraient à tous les plaisirs et abandonnaient le soin de la culture des terres à de cupides affranchis, les principes d'une sage économie rurale, suivis par leurs ancêtres, n'étaient pas plus observés que ce que prescrivait l'humanité. En employant des hommes tout-à-fait étrangers à l'agriculture de son sol, l'Italie qui, moyennant une bonne culture, aurait pu nourrir une population bien plus considérable, ne se suffit plus à elle-même, et se vit réduite, vers la fin de la république, à demander du blé à la province d'Afrique et à l'Égypte.

Comme il n'est peut-être pas une seule branche de la vie publique ou privée des anciens peuples qui ne se trouve plus ou moins liée à l'existence de l'esclavage, nous allons essayer d'en montrer l'étendue, en nous attachant de préférence à l'ancienne Rome. Nous examinerons comment on y devenait esclave, et quelle était la condition de l'homme privé de sa liberté.

Plusieurs savants, en s'appuyant sur l'autorité imposante du code Justinien, donnent encore au nom générique des *servi* (esclaves) l'étymologie de *servati bello*, parce que, disent-ils, l'esclavage a pris presque partout son origine dans la malheureuse condition des prisonniers de guerre, et que ces *servati* furent les plus anciens *servi*. Mais cette étymologie est évidemment fautive, et Homère (*Odyssée* VIII, 529) nous indique déjà la véritable. *Servus* vient du mot grec *ἔρω*, *ἔρω*, *sero*, *necto*, je lie. De l'ancien *eritudo* on a fait *servitudo*, et d'*ervos*, *servus* (*voir Scaliger et Dacier, ad Festum, p. 131*). Nous ne pouvons pas non plus admettre l'étymologie proposée par le professeur Dæderlein (*Lateinische Synonymik, I, n° 4, p. 30. Leipzig, 1826*), qui veut faire dériver *servus* de *serere*, semer. On sait d'ailleurs que les anciens jurisconsultes romains ne montraient pas une grande connaissance du grec éolien, principale racine de leur langue.

Nous sommes loin de contester les différences de droit établies par la suite entre

ce qu'on appelait *nexus* et *servitus*, lorsque ces mots consacrés par l'usage servaient à désigner la privation momentanée ou permanente de la liberté. Tout *servus* était *nexus*, mais tout *nexus* n'était pas *servus*. Sur un jugement du préteur, un créancier avait le droit d'emmener avec lui, pour le faire travailler, un débiteur qui au terme fixé n'avait pas payé, à moins qu'il ne présentât un répondant (*vindex*) qui fût accepté comme solvable par le créancier. Le débiteur était appelé *obœratus* (obéré), à cause de la somme qu'il ne pouvait payer; *addictus* (adjudé), parce que le préteur l'avait adjudé à son créancier, et *nexus* (lié), à cause du *nervus* (lien) avec lequel le créancier l'avait fait lier. Toutefois le débiteur obligé de servir (*servire*) n'était pas esclave (*servus*) pour cela; car une fois délivré de cet état il était libre (*ingenuus*) et non pas affranchi (*libertinus*), et il ne perdait aucun des droits d'un citoyen libre.

On a aussi interprété faussement le nom de *mancipium* donné à l'esclave, en disant qu'il était appelé ainsi parce qu'il avait été pris les armes à la main (*quod ab hostibus manu capitur*). Presque tous les antiquaires et les jurisconsultes attachent aujourd'hui à cette dénomination de l'esclave l'idée de possession opposée à celle de l'usufruit (*usus*). Cette dénomination doit son origine aux institutions agricoles des anciens Romains : ici la première idée de la propriété découlait de celle de la possession territoriale et de l'agriculture, ainsi que des objets qui s'y rapportent. Dans ce sens, le mot de *mancipium* désigne l'esclave comme une chose ou un objet de propriété romaine.

Les noms des langues modernes affectés au *servus* romain, tels que le *σκλαβός* des Byzantins, le *sklabu* des Valaques, l'*esclavo* des Espagnols, le *schiauo* des Italiens, l'*esclave* des Français, le *Sklave* des Allemands et le *slave* des Anglais, etc., indiquent clairement que c'est à l'état des prisonniers de guerre que l'esclavage moderne doit son origine. On admet aujourd'hui assez généralement que les tribus désignées à présent sous le nom de *Slaves* étaient autrefois appelées *Esclaves*

(*Σκλαβήνοι, Εσκλαβήνοι*), d'où l'on a déduit que les Germains et autres peuples réduisaient en esclavage leurs prisonniers.

On voit dans le premier livre des *Politiques* d'Aristote que, dans l'antiquité, les législateurs et les philosophes ne s'accordaient guère sur la légalité de l'usage de rendre esclaves les prisonniers. Tout ce que l'on put faire, ce fut de distinguer l'esclave (*ὁ δοῦλος*) de l'homme qui se trouvait accidentellement dans l'esclavage (*ὁ δουλεύων*), et de regarder comme juste l'asservissement de l'homme à qui la nature n'a pas accordé la faculté de jouir de la liberté. Cicéron (*De republica*, III, 25) se range expressément à cette dernière opinion lorsqu'il dit : *Est enim genus injustæ servitutis, cum hi sunt alterius qui sui possunt esse; cum autem hi famulantur qui sibi moderari nequeunt, nulla injuria est.*

Cicéron s'explique aussi comme légiste sur l'esclavage d'après des lois positives. Mais avant d'examiner les idées que les Romains se faisaient de l'esclavage juste et de l'esclavage injuste, voyons d'abord ce qu'ils entendaient par *justum* et par *injustum*. De même que les anciens Athéniens comprenaient tous ceux qui n'étaient pas Grecs sous le nom de *Barbares*, de même les anciens Romains distinguaient dans l'origine tout étranger par le nom de *hostis* (ennemi). Ils n'accordaient aucun droit à tout ce qui était hors de la juridiction romaine, et appelaient *injustum* tout ce qui n'était pas organisé suivant les lois romaines. Ce n'est que peu à peu que l'idée du droit des gens (*jus gentium*) prit naissance chez ce peuple, si longtemps souverain du monde. De même le mot *justum* a souvent chez les Romains une signification tout-à-fait différente de ce que nous appelons *juste* aujourd'hui. C'est ainsi qu'on entend par *servitus justa* un esclavage tolérable. De tous les auteurs romains, c'est encore Cicéron (*in orat. pro Cæciliâ*, cap. 34) qui a le mieux saisi la nuance entre la *justa* et *injusta servitus*. La véritable différence était celle-ci : selon le droit romain on est placé dans la *servitus justa* soit par naissance, soit à la suite d'un châtement pour une action défendue. L'esclave (*servus*) délivré de

cette *servitus* est l'affranchi (*libertinus*). L'homme libre (*homo liber*) tombe dans la *servitus injusta* par d'autres raisons que celle de châtement, comme lorsqu'il est fait prisonnier. Celui qui en est délivré recouvre ses droits d'homme libre, à l'exception du *sacrum* et du *gentilitas*, ainsi que cela semble résulter de quelques passages où il est question des *gentiles* et de l'énumération des causes qui excluent une jeune fille du culte de Vesta (Cic. *Top.* 6; A. Gell., *N. A.*, I, 12).

Les esclaves étaient exclus chez différents peuples anciens de plusieurs cérémonies et fêtes religieuses. Les mauvais traitements qu'ils subissaient chez les Romains ne furent insensiblement adoucis que d'après les écrits de quelques moralistes, tels que Sénèque, Pline et Plutarque, et enfin grâce aux décrets de l'empereur Antonin-le-Pieux.

Outre l'esclavage par naissance, la perte des droits civils chez les Grecs et les Romains privait encore de la liberté personnelle. Les lois de Solon et les orateurs grecs citent plusieurs cas où cela avait lieu en Grèce (*Plutarchi Solon*, p. 91; *Argument. Demosthenis orat. contra Eubulid.*). A Rome, cette peine était souvent infligée à ceux qui s'étaient soustraits au cens (*incensi*), et à ceux qui, lors de la conscription (*delectus*), avaient fraudé l'état de leurs services. L'abandon des drapeaux était puni d'une manière aussi sévère. Il y avait encore une *servitus poenæ*; car celui qui par un jugement criminel était condamné aux mines (*metalla*), au combat avec les animaux (*ad bestias*), ou bien à mort, perdait ses droits civils et personnels (*civitatem et libertatem*). Parmi les causes d'esclavage chez les Romains, il faut encore compter la religion. C'est ainsi que l'empereur Dioclétien ordonna, par des édits, que des chrétiens d'une bonne naissance seraient dépouillés de leurs droits de citoyens et d'hommes libres. Les jeunes filles chrétiennes qui refusaient d'assister aux sacrifices païens étaient réduites au service d'esclaves dans les bains et autres endroits publics.

Il ne nous reste plus qu'à parler des diverses occupations des esclaves chez les anciens. Si les Spartiates dédaignaient

toute espèce de travaux et d'exercices qui n'avaient pas rapport à la guerre, leurs serfs et leurs esclaves suffisaient à remplir le cercle restreint de leurs besoins. Mais traités avec la plus grande dureté, les Ilotes, dans leur dégradation, servaient aussi, par un contraste frappant, à rappeler à leurs maîtres le sentiment de leur propre dignité et l'éclat de leur indépendance. Les Athéniens, en se montrant en général moins sévères envers leurs esclaves, provoquèrent souvent les maux contraires, la présomption et l'impudence de la classe servile. Mais l'intérêt de l'industrie et du commerce mit les Athéniens plus à même d'apprécier le véritable mérite de leurs esclaves. Le riche citoyen d'Athènes ne travaillait pas plus que de nos jours le maître d'une grande fabrique; mais il fallait qu'il eût, comme ce dernier, quelques connaissances de la branche qu'il exploitait; car le produit de ses capitaux et l'accroissement ou la diminution de sa fortune dépendaient également de la quantité et de la qualité des objets confectionnés par ses ouvriers. Le procès de Démosthène contre son tuteur Aphobos nous donne à ce sujet les meilleurs renseignements (*Demosthenes adversus Aphobum*, p. 896, vol. II, p. 816, Reiske; p. 910, Bekker). Les Romains, qu'on peut appeler les Spartiates italiens, n'exclurent pas, pendant l'époque de leur plus grande splendeur, l'agriculture des travaux permis aux citoyens. Mais, comme dans les premiers temps de la république l'état d'artisan et de commerçant fermait à un Romain l'accès aux *tribus*, des étrangers établis à Rome (*inquilini*), réputés mineurs devant la justice, se chargeaient de l'exploitation des arts et métiers ainsi que du commerce. Les Romains plus riches employaient leurs esclaves à ce genre d'occupation. Enfin, tous les objets que les mœurs élégantes des familles romaines pouvaient exiger, les soins que réclamaient les malades, ainsi que les besoins intellectuels et les nobles jouissances que les beaux-arts offraient à l'homme instruit, étaient livrés exclusivement aux talents, à l'habileté et à la science des esclaves des deux sexes. Cela explique l'origine de

ces noms collectifs d'esclaves romains, empruntés à différents arts, sciences et métiers, tels que *servi ordinarii*, *vicarii artifices*, *medici*, *medicæ*, *chirurgi*, *ocularii*, *literati*, *literatorum*, *scribæ*, *librarii*, *libraricæ*, *antiquarii*, *symphoniaci*, etc.

Mais de même que les Grecs et les Orientaux donnaient aux personnes qui les approchaient des noms empruntés aux différents règnes de la nature, de même les Romains se plaisaient à désigner des esclaves et surtout des affranchis par des noms d'herbes, de plantes et de fleurs. Nous voyons aussi figurer sur quelques monuments des noms de pierres précieuses donnés à des esclaves.

On distingue parmi les esclaves, dans les maisons des patriciens romains et à la cour impériale, des *præceptores* (*διδασκάλοι*), *pædagogi* et *nutricii* (*nutritores* et *nutrices*) : les derniers étaient chargés de la première éducation physique, et les *nutrices* (nourrices) allaitaient les enfants. L'appartement dans lequel le pédagogue se tenait avec ses élèves, garçons ou filles, était appelé le *pædagogium*. Les *pædagogi* veillaient sur la conduite morale des enfants. C'était aux *præceptores* qu'était confié le soin de montrer aux élèves les éléments des sciences. On sait, par les plaintes des philosophes romains, surtout du temps des empereurs, combien la coupable insouciance avec laquelle les parents confiaient toute l'éducation de leurs enfants à des esclaves étrangers, influa d'une manière fatale, non-seulement sur la pureté de la langue romaine, mais aussi, ce qui était bien plus à déplorer, sur la pureté des mœurs de ce peuple. C\*.

**ESCLAVES (GUERRES DES).** L'histoire romaine en connaît deux : l'une en Sicile, l'autre en Italie. Après la seconde guerre punique, la Sicile était devenue le grenier de Rome; plus de 200,000 esclaves voués à la culture des terres étaient en proie aux plus durs traitements; des fugitifs se mirent à voler, et bientôt ils formèrent des attroupements considérables. Un esclave de Syrie ap-

pelé Eunus joua l'inspiré et se mit à leur tête : armés de bâtons, de pieux et de pioches, ils entrèrent en bon ordre dans Enna, pillèrent la ville et commirent toutes sortes de cruautés. Eunus prit le sceptre et le diadème et se déclara roi; il défit les troupes romaines à diverses reprises.

Cléon s'était mis à la tête d'une autre bande et ravageait les terres d'Agri-gente; il se rangea avec 5,000 hommes sous les ordres d'Eunus. Florus nomme jusqu'à quatre préteurs qui furent battus par eux. En l'an de Rome 618, il fallut envoyer en Sicile le consul Fulvius, collègue de Scipion l'Africain. L'esprit d'insurrection gagnait l'Italie; il y eut des procédures judiciaires. Q. Métellus et Cn. Servilius Cépion firent périr 4,000 esclaves à Sinuessa; ils en firent pendre 450 à Minturnes. La sédition de Sicile ne put être vaincue qu'en 619, par L. Calpurnius Pison, à la bataille de Messine, et elle ne fut anéantie qu'en 620 par le consul P. Rupilius. Il prit Tauroménium et Enna; dans la première de ces villes la famine devint si horrible que les assiégés mangeaient leurs femmes et leurs enfants. Il périt dans l'une et l'autre place 20,000 esclaves, la plupart mis en croix par les vainqueurs. Ceux qui s'étaient enfuis avec Eunus se tuaient les uns les autres. Un seul essaya d'échapper et périt dans un cachot de la maladie péculeuse. La guerre de Sicile se réveilla dans l'année même où le chevalier romain Vitti-us avait aussi fomenté une révolte d'esclaves en Italie, révolte qui fut comprimée par Lucullus. C'était le temps de la guerre de Marius contre les Cimbres : le sénat avait ordonné de remettre en liberté des hommes appartenant à des nations alliées qui avaient été réduits en servitude contre le droit des gens; mais le préteur romain en Sicile favorisait les maîtres et n'écoutait pas les réclamations des esclaves : plus de 6,000 se révoltèrent tout à coup, et, par délibération, ils élurent pour roi l'un d'entre eux, Salvius, renommé pour son habileté dans la divination. Il eut bientôt une armée de 2,000 chevaux et de 20,000 fantassins. Il alla assiéger Murgantia, l'une des places les plus im-

(\*) L'auteur de cet article, traduit de l'allemand, a été nommé dans la note p. 776.

portantes de l'île, et mit en déroute l'armée du préteur qui voulait dégager la place. Cependant vers Segeste et Lilybée se formait une autre conspiration d'esclaves qui avaient pour chef Athénion : bientôt il eut rassemblé 10,000 hommes des plus robustes; toutes ces bandes obéirent à Salvius, qui prit le nom de Tryphon. En 649 Lucullus fut envoyé en Sicile avec 16,000 hommes. Les esclaves, au nombre de 40,000, marchèrent au-devant d'eux : il y eut une bataille sanglante dans laquelle périrent plus de 20,000 esclaves; Tryphon et les autres se retirèrent dans Triacules, dont C. Lucullus fit en vain le siège. Ils battirent même Servilius son successeur, et Tryphon étant mort, Athénion fut roi à sa place et ravagea toute la Sicile. Enfin le consul Manius Aquilius, collègue de Marius dans son cinquième consulat, remporta une victoire signalée, dans laquelle il tua de sa propre main Athénion. Satyrus, prisonnier avec 1,000 esclaves, fut conduit à Rome, où on voulait les faire combattre contre les bêtes féroces; et ces malheureux, tournant les uns contre les autres les armes qu'on leur avait mises à la main, s'égorgeaient mutuellement. On affirme que le nombre des esclaves qui périrent dans les guerres de Sicile s'élève à un million.

La guerre d'esclaves la plus connue est celle de Spartacus en Italie; elle faillit perdre Rome au temps de sa plus grande puissance (de 679 à 681). Ce héros digne d'un meilleur sort était né en Thrace: fait prisonnier pendant qu'il servait comme auxiliaire des Romains, il fut vendu, et on le destina à être gladiateur (*voy.*). Un certain Lentulus en faisait alors instruire beaucoup à Capoue. Spartacus s'enfuit avec une centaine de ses compagnons d'infortune, qui le firent leur chef avec Crixus et OEnomaus; ils commencèrent par conquérir des armes militaires et devinrent soldats. Claudius Pulcher, envoyé de Rome avec 3,000 hommes, les trouva postés sur le mont Vésuve: il se campa au pied de ces rocs pour les empêcher d'en descendre; mais ils firent des échelles et vinrent attaquer les Romains quand ceux-ci s'y attendaient le moins. Le camp tomba en leur

pouvoir. Alors de toute part les esclaves vinrent se ranger autour de leurs libérateurs. La Campanie fut ravagée; Cora, Nole, Nucérie subirent toute sorte de cruautés. Une armée commandée par Varinius fut vaincue en plusieurs rencontres, et Spartacus fit porter devant lui les faisceaux. Le plan de Spartacus était, dit-on, de passer les Alpes, afin que les Gaulois et les Thraces dont se composait son armée pussent se retirer chez eux et vivre en sécurité; mais les insensés qu'il commandait se trouvant au nombre de 70,000 aimèrent mieux piller l'Italie. Cependant Pompée achevait de réduire Sertorius en Espagne, Lucullus battait Mithridate en Orient; il fallut mettre trois armées en campagne, deux commandées par les consuls, et une troisième sous les ordres du préteur Q. Arrius. Les esclaves gaulois obéissaient à Crixus, leur compatriote; Crixus se sépara de Spartacus et se jeta dans la Pouille, où le consul Gellius et le préteur Arrius le défirent et le tuèrent avec 20,000 des siens, sur 30,000 qu'ils étaient. Ce désastre ne déconcerta point Spartacus qui, suivant toujours son plan, marchait vers l'Apennin. Le consul Lentulus vint à sa rencontre, mais il fut vaincu et mis en déroute. Spartacus ayant ensuite marché contre l'autre consul et contre le préteur, il les défit en bataille rangée. Alors, par une amère dérision, il choisit 300 prisonniers et les fit combattre comme gladiateurs en l'honneur des mânes de Crixus; il fit tuer tout le reste, et, se voyant 120,000 hommes, il voulut s'emparer de Rome. Les consuls allèrent se poster dans le Picenum, mais il battit le proconsul C. Cassius et le préteur Cn. Manlius. En 681, la république eut recours à Crassus (*voy.*): celui-ci fit décimer les soldats d'un de ses lieutenants qui avaient fui devant l'ennemi; puis il tailla en pièces un corps de 10,000 esclaves, et bientôt il força Spartacus lui-même à gagner la Lucanie et à se retirer vers la mer. Là pouvaient arriver des secours si la révolte se rallumait parmi les esclaves de Sicile. Spartacus voulut y jeter 2,000 soldats, mais les pirates avec lesquels il avait fait marché lui manquèrent de parole, et il tenta

vainement de passer sur des radeaux ; il se vit acculé par Crassus dans la péninsule du Bruttium. Le général romain fit fermer l'isthme par un fossé de 15 pieds de profondeur sur autant de largeur, fortifié d'une bonne et haute muraille. Les premières attaques de Spartacus contre ce retranchement furent sans succès ; mais une nuit de tempête et de neige lui permit de combler le fossé avec des fascines, et il fit passer toute son armée. Crassus était consterné ; il proposait de rappeler au secours de Rome Pompée et Lucullus ; puis ayant remarqué que les esclaves gaulois campaient séparément, il fondit sur eux et en tua 35,000 ; cinq aigles romaines furent reprises. Dans sa retraite vers la Pouille, Spartacus battit encore le questeur de Crassus ; par malheur ses soldats en devinrent si fiers qu'ils voulurent absolument marcher contre le général romain. On en vint à une action générale : Spartacus tua son cheval à la tête de son armée, disant que, s'il était vainqueur, il n'en manquerait pas, et que s'il était vaincu il n'en aurait plus besoin. Il combattit en désespéré, cherchant partout Crassus ; enfin il tomba percé de coups, et après sa mort tous les rebelles s'enfuirent. Le carnage fut horrible ; il resta 40,000 esclaves sur la place. Ceux qui purent se rallier furent défaits par Pompée, qui se vanta d'avoir mis fin à cette guerre, tandis que tout l'honneur en revenait à Crassus. Six mille prisonniers furent mis en croix tout le long du chemin de Capoue à Rome. P. G-Y.

**ESCLAVONIE**, *Slavonia*, province de l'empire d'Autriche, ainsi nommée des Slaves qui composaient sa population, s'étend au sud-ouest de la Hongrie, entre la Drave, la Save et le Danube ; et confine, à l'ouest, à la Croatie. On évalue sa surface à 276 milles carrés géogr. C'était autrefois un royaume particulier, dont les limites s'étendaient au-delà de celles de l'Esclavonie actuelle. Par suite de la victoire du prince Eugène sur les Turcs en 1697, l'Esclavonie fut réunie à la Hongrie ; une portion du royaume avait déjà été incorporée à la Croatie. Actuellement l'Esclavonie est administrée par la chambre royale de Presbourg, à l'exception

des bords de la Save, le long de la Bosnie, qui, faisant partie du cordon militaire dépendant de l'administration de la guerre, sont organisés militairement.

L'Esclavonie, traversée de l'est à l'ouest par une chaîne de montagnes couvertes de bois, a un sol généralement fertile ; il l'est surtout dans les belles vallées de ce pays, où les grains et les fruits, moyennant quelque culture, viennent en grande abondance. Les bords peu élevés de la Save et de la Drave, étant sujets aux inondations, ont des marais dont les exhalaisons vicient l'atmosphère. Du reste le climat est doux ; les grêles sont fréquentes. On n'exploite pas les mines de l'Esclavonie, qui paraissent receler de l'argent, du soufre, de la houille. Une grande partie du sol est couverte de forêts de chênes, de pins, de pruniers sauvages, dont les fruits mis en distillation fournissent le *raki*, espèce d'eau-de-vie assez agréable qui est la boisson commune du pays. On fait aussi du vin. Il y a de grandes plantations de mûriers, et l'on récolte beaucoup de soie. On exporte des bestiaux, ainsi que des peaux, du miel, de la cire et de la bonne réglisse. Bien cultivé, ce pays pourrait exporter des denrées recherchées ; mais l'agriculture y est très négligée. On élève des chevaux de petite race, et beaucoup de porcs ; les marécages nourrissent des buffles ; des ours et d'autres bêtes féroces infestent les forêts. Il ne faut pas chercher de grandes fabriques dans ce pays où la civilisation est encore très arriérée. On tire des marchandises de la Turquie, avec laquelle les Esclavons ont de fréquents rapports. Une partie de la population est même d'origine turque, et en conserve les traces dans les coutumes. L'ancienne race slavonne a disparu dans les guerres ; outre les Turcs, il est venu beaucoup d'Illyriens, de Hongrois et d'Allemands former des colonies dans ce pays fertile qui compte à peine un demi-million d'habitants, et qui pourrait en nourrir plus du double\*. Il y a très peu de villes, mais

(\*) D'après un article fort bien fait du *C. L.*, dernière édition, la superficie totale, en y comprenant la frontière militaire esclavonne, serait de 310 m. c. g., ayant une population de 600,000 hab. ; et sur ce nombre 172 m. c. g. avec une

beaucoup de villages. Jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle les habitants vivaient dans des espèces de tanières, tant la barbarie s'était répandue depuis le règne florissant des Romains. L'Esclavon, appelé communément *Slovaque* ou *Slavaque*, s'habille à peu près comme le Hongrois ou comme le Turc, porte des étoffes grossières et une calotte rouge; il se nourrit de viande de porc et de pain de seigle, d'orge ou de millet. Il croise les jambes en s'asseyant et laisse croître sa barbe. Pendant que les femmes cultivent les champs, les hommes fument ou dorment. Ils préfèrent le pillage au travail. L'idiome esclavon est, selon M. Schaffarick, une simple variété du servo-dalmate. Les catholiques ont adopté l'alphabet latin, tandis que les grecs restent fidèles aux caractères cyrilliques. Dans l'imprimerie d'Essek, ainsi qu'à Bude, on imprime des almanachs, catéchismes, livres de prières et d'écoles en esclavon. Relkovich a publié une grammaire (1767) et un dictionnaire (Vienne, 1796) de cette langue. Sous le titre de *Fructus autumnales* (1791), Katancsich a recueilli des idylles et des chants du peuple. M. Schaffarick cite d'autres auteurs, pour la plupart ecclésiastiques, qui ont écrit des livres esclavons. La religion catholique, étant celle des dominateurs de l'Esclavonie, donne des privilèges; les grecs schismatiques, quoique plus nombreux, sont exclus des fonctions publiques et n'ont pas la faculté d'acquérir des terres seigneuriales. Leur archevêque, qui est aussi métropolitain de la Hongrie et de la Croatie, réside à Karlovitz, et ils ont des couvents dans les bois.

La partie de l'Esclavonie administrée civilement se divise en trois comitats dépendant du royaume de Hongrie, à la diète duquel ils sont représentés: ce sont les comitats de Vérotché, de Possega et Sirmie; et le cordon militaire est divisé en trois districts qui fournissent autant de régiments: ce sont ceux de Gradiska, Brod et Petervaradin. Les chefs-lieux des deux

pop. de 350,000 âmes, reviendraient à la province même d'Esclavonie. Dans le même article on cite deux ouvrages allemands bons à consulter: Csaplovics, *l'Esclavonie et une partie de la Croatie*, Pesth, 1819, 2 vol. in-8°, et Spiridion Jowitsch, *Tableau ethnographique de la frontière militaire esclavonne*, Vienne, 1835. J. H. S.

premiers sont situés sur la Save, tandis que Petervaradin, situé entre les montagnes, est la principale forteresse esclavonne sur le Danube, et la clef et le chef-lieu militaire du pays. La ville de ce nom renferme 6,500 âmes; non loin de là est le bourg de Karlovitz. Sirmiche, l'ancienne *Sirmium*, est remarquable par son antiquité. Mais la ville la plus importante de l'Esclavonie est Essek ou Eszek, forteresse sur la Drave, que l'on y traverse sur un beau pont. Elle renferme un gymnase royal et 8,500 habitants. D. G.

**ESCOBAR Y MENDOZA (ANTOINE)**, jésuite, né à Valladolid en 1589, mort le 4 juillet 1669. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages de théologie. Ce qui lui a donné de la célébrité dans le monde, c'est son *Liber theologiæ moralis*, ou théologie morale, compilée de vingt-quatre jésuites; sur quoi, dit Pascal, il fait dans sa préface une plaisante comparaison de ce livre avec celui de l'Apocalypse, qui était scellé de sept sceaux, et il dit que Jésus l'offre ainsi scellé aux quatre animaux, Suarez, Vasquez, Molina, Valentia, en présence des vingt-quatre jésuites qui représentent les vingt-quatre vieillards. On y trouve la doctrine attribuée aux jésuites sur le jeûne, la probabilité, les restrictions mentales. Ce livre avait eu 39 éditions avant les *Lettres provinciales*; après, suivant l'abbé Racine, il en fut donné une quarantième, qu'on rechercha, non pour s'édifier et pour s'instruire, mais uniquement pour satisfaire sa curiosité et pour chercher les passages que Pascal en citait. J. L.

**ESCOBARDERIE**. On appelle ainsi, en l'honneur du P. Escobar, un genre de sophisme ou de dissimulation employé pour tromper les autres et le plus souvent pour échapper soi-même à un mauvais pas, à une mauvaise position qu'on s'est faite, aux attaques qu'on essuie justement. C'est une restriction mentale, une équivoque, un subterfuge, un mensonge adroit, comme on en rencontre beaucoup dans les quarante et quelques volumes qui forment l'ensemble des écrits du fameux casuiste de la société de Jésus dont ce terme flétrit énergiquement la mémoire. *Escobarder*, dit le dictionnaire

de l'Académie, c'est user de réticences, de mots à double entente, dans le dessein de tromper. Croire en la justice de Dieu et cependant enseigner que

Il est avec le ciel des accommodements,

c'est commettre une escobarderie. Parler de sa sainteté, et admettre comme excusables certains vices ou crimes dans certaines circonstances données, c'est mériter la même qualification. L'escobarderie prétexte surtout l'intention; elle prétend n'avoir eu en vue que le bien et avoir pensé autre chose que ce qu'elle a dit ou fait sous l'empire de certaines circonstances. Les livres d'Escobar sont aujourd'hui oubliés et néanmoins son nom est fameux; c'est un avantage qu'il n'aurait sans doute pas voulu acheter au prix qu'il lui coûte. S.

**ESCOIQUIZ** (don JUAN), ministre de Ferdinand VII, roi d'Espagne, était fils d'un général qui pendant quelque temps fut gouverneur d'Oran en Afrique. Ce fils, né dans la Navarre en 1762, fut d'abord page du roi Charles III; puis il fit des études, entra dans la prêtrise, fut nommé chanoine à Saragosse, et appelé par le prince de la Paix à faire l'éducation du prince des Asturies, quoiqu'il n'eût pas des mœurs fort régulières. Godoï espérait probablement de diriger le prince par le précepteur, mais il les eut pour ennemis tous les deux. L'adroit chanoine s'insinua dans l'affection de son élève par ses manières faciles. Bientôt on s'aperçut à la cour qu'il se mêlait beaucoup des affaires de l'état, et on l'éloigna en lui donnant un canonicat à Tolède. Cependant il fut moins aisé qu'on ne le croyait d'empêcher Escoïquiz d'exercer de l'influence sur son élève: il resta en correspondance avec le jeune prince, et lorsque son ancien protecteur Godoï fut revenu à Madrid, le protégé revint aussi et renoua ses intrigues, sans ménager son bienfaiteur. C'est lui qui le premier, à ce qu'il paraît, pensa à mettre l'héritier futur en relation avec Napoléon, pour détruire le crédit du prince de la Paix et mettre fin au scandale que sa faveur donnait au royaume. Mais cette fois le rusé chanoine manqua son but. Charles IV, ayant découvert le complot qui se tra-

maît, envoya le précepteur au couvent du Tardon. Cependant lorsque le roi se vit forcé d'abdiquer, Escoïquiz revint triomphant dans la capitale. Il donna alors à son ancien élève le malheureux conseil de se rendre à Bayonne auprès de Napoléon, et l'accompagna jusqu'à cette ville. Là il sentit la faute qu'il avait faite et vit l'abîme où la dynastie espagnole s'était imprudemment jetée. Escoïquiz et, d'après lui, de Pradt, ont rapporté tout au long la conversation que le premier eut avec Napoléon; mais il est impossible que la mémoire la plus heureuse ait pu retenir un entretien de deux heures; on peut donc croire que le chanoine a arrangé cette conversation à sa guise. Napoléon voyait dans ce prêtre un homme souple et habile dont on pourrait se servir dans les circonstances critiques que son despotisme avait amenées. « Chanoine, lui dit-il à la fin de la conversation, en lui pinçant l'oreille, il paraît que vous en savez long. — Pas si long que Votre Majesté, » répondit Escoïquiz. Napoléon eut beaucoup de peine à le convaincre de la nécessité pour les princes espagnols d'abdiquer la couronne. Il dit ensuite que le chanoine lui avait adressé une harangue de Cicéron dans l'espoir de le dissuader. A la fin pourtant Escoïquiz céda, et ce fut lui qui fit et signa avec Duroc l'acte ou le traité de la résignation.

Toujours fidèle à son élève, il le suivit à Valençay; puis espérant le servir plus utilement à Paris, il se rendit dans la capitale. Les entrevues secrètes qu'il eut avec les ambassadeurs ayant été découvertes par la police impériale, il fut exilé à Bourg.

Là il vécut plus de quatre ans dans une retraite profonde. En 1813, quand Napoléon jugea à propos de renvoyer Ferdinand dans son pays, pour en finir avec l'Espagne dont la soumission lui donnait trop d'embarras, Escoïquiz put revenir à Valençay. Il fut appelé à prendre part aux négociations, et de là il accompagna Ferdinand à Madrid où il fut nommé ministre. On devait croire que désormais il exercerait un pouvoir illimité sur un maître qu'il avait si bien servi. Mais Ferdinand avait l'âme peu reconnaissante et

des principes de gouvernement mal assurés. Dès le mois de novembre 1814 il changea de ministre; Escoïquiz disgracié se rendit à Saragosse. Ferdinand ne le laissa pas même tranquille dans cette retraite. Arrêté par ses ordres, le chanoine ex-ministre fut conduit au château de Murcie. Il n'en sortit, quelque temps après, que pour reprendre le portefeuille ministériel; et quand il fut installé, une nouvelle disgrâce vint le frapper; exilé cette fois en Andalousie, il ne revit plus la cour. Il mourut le 29 novembre 1820 à Ronda, lieu de son exil. Il avait vécu assez pour voir que son élève était devenu un très mauvais roi; mais lui-même n'avait probablement pas été un bon précepteur.

Escoïquiz avait employé ses loisirs à des versions et compositions littéraires en prose et en vers. Il avait publié une défense de l'Inquisition et traduit les *Nuits* d'Young, le *Paradis perdu* de Milton, et même le roman de Pigault-Lebrun *Monsieur Botte*; de plus, il avait choisi la *Conquête du Mexique* pour sujet d'un poème épique qui avait paru à Madrid en 1802. Mais le seul ouvrage par lequel il ait fait quelque sensation dans le monde est son *Idea sencilla*, etc., c'est-à-dire *Exposé des motifs* qui ont engagé en 1808 S. M. Ferdinand VII à se rendre à Bayonne. C'était la première explication en quelque sorte officielle donnée par la cour d'Espagne sur les affaires de 1808. Aussi cet exposé fut-il traduit dans la plupart des langues d'Europe. La traduction française (1826) est accompagnée de notes, par Fr. Bruand, qui s'est caché sous le singulier pseudonyme de *El Cabezudo*. « Escoïquiz, dit le comte de Toreno (*Historia del levantamiento, guerra y revolucion de España*, Madrid, 1835, t. I, p. 96), ne fut pas plus heureux en littérature qu'en politique. Admirateur aveugle de Bonaparte, et ajoutant toujours à son aveuglement, il compromit le prince son élève, et jeta le royaume dans un abîme de malheurs. Présomptueux et plein d'ambition, superficiel en science, sans connaissance pratique du cœur humain, et encore moins de la cour et des gouvernements étrangers, il s'imagina de pouvoir, nouveau Ximènes, diriger de son canoni-

cat de Tolède, toute la monarchie, et soumettre à son esprit étroit le vaste et puissant génie de l'empereur des Français. » D-c.

**ESCOMPTE.** C'est une des principales opérations de la banque, et qui consiste à faire l'avance de la valeur d'un billet qui n'est pas encore arrivé à son échéance, à la condition d'une retenue conventionnelle qui doit couvrir l'intérêt de la somme payée par avance et en outre donner un certain bénéfice au banquier qui a fait l'opération.

Quant au taux de l'intérêt, il est impossible de le déterminer d'une manière précise, parce qu'il varie suivant l'état de prospérité où se trouve le commerce et suivant la garantie que présentent le confectionnaire du billet ou ceux qui l'ont endossé, si déjà il y a des endosseurs. Mais une fois ce taux fixé, l'opération devient très simple, puisqu'on n'a plus qu'à trouver l'intérêt de la somme avancée depuis le jour du paiement du billet jusqu'à son échéance et à retrancher cet intérêt du montant du billet escompté. Ainsi, par exemple, un billet de 1,000 fr. qui a trois mois à courir devra perdre, si on l'escompte et l'intérêt une fois fixé à 6 p.  $\frac{0}{100}$  pour un an, 15 fr., c'est-à-dire le quart de l'intérêt annuel qui serait de 60 fr.

L'escompte des billets de commerce est un puissant moyen de crédit; car si chaque négociant était obligé de restreindre ses spéculations dans la mesure des capitaux qu'il possède, le commerce serait loin d'avoir pris l'immense développement qui se fait remarquer aujourd'hui. La Banque de France nous en offre la preuve: en effet, d'après le compte rendu de ses diverses opérations dans le cours des trois années 1834, 1835 et 1836, on voit que les escomptes des billets de commerce se sont élevés de 486 millions de fr. à 891 millions, c'est-à-dire qu'elles ont presque doublé, ce qui dénote, de la part de cet établissement, une coopération efficace au développement et au succès du commerce.

Quand les affaires commerciales éprouvent l'influence de ces vicissitudes malheureuses que le temps et la marche actuelle des affaires doivent ramener infail-

librement à des époques plus ou moins éloignées, la banque peut, en ne restreignant point les crédits qu'elle accorde à l'escompte, sinon préserver entièrement le commerce de la ruine qui le menace, au moins en atténuer les fâcheux effets.

Mais si, comme on vient de le dire, l'escompte est un puissant moyen de crédit lorsqu'il est pratiqué dans de justes bornes, on n'ignore pas qu'il peut aussi avoir des résultats déplorables quand on s'en sert pour aider à des opérations qui n'ont aucun fondement solide; car alors il met en circulation, sur les diverses places commerciales, des valeurs qui, ne pouvant jamais être réalisées, jettent la perturbation même parmi les spéculations les mieux conçues. J. O.

**ESCOPEPTE**, arme à feu en forme de petite arquebuse, qu'on portait en bandoulière ou qu'on attachait à l'arçon de la selle. Sa longueur était à peu près de trois pieds; elle avait un canon rayé qui portait à une grande distance. La cavalerie française était armée d'escopettes sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII. Cette arme est hors d'usage aujourd'hui, et il n'en est fait mention que dans les écrivains du temps. C. A. P.

**ESCORIAL**, voy. ESCURIAL.

**ESCORTE** (DROIT D'). Plusieurs princes d'Allemagne avaient le droit d'escorter, moyennant une somme d'argent, les marchands qui voyageaient avec leurs marchandises; quelques-uns de ces princes avaient le droit d'escorte même sur les terres des autres princes. Ce droit tirait son origine de ces temps malheureux où l'Allemagne était couverte de petits tyrans et de nobles brigands qui rendaient les routes dangereuses et les hérissaient d'embûches tendues aux riches voyageurs. Celui qui avait le droit d'escorte sur le territoire d'autrui, avait aussi le droit de punir les délits qui se commettaient sur la voie publique; et si, dans ce cas, il jouissait du droit de péage (*vectigal*), il était tenu d'indemniser des pertes qu'on avait souffertes. A. S.-R.

**ESCOUADE**. En donnant la composition d'une compagnie (voy.), nous avons dit que c'était une réunion de 90 à 100 hommes, commandée par trois officiers, six sous-officiers et huit capo-

raux. C'est à la fraction de la compagnie dont chaque caporal (voy.) est le chef immédiat que l'on donne le nom d'*escouade*. Le nombre d'hommes qui forment une compagnie étant moyennement de 96, on voit qu'une escouade, qui en est la huitième partie, quand elle est complète, est d'environ 12 hommes. Deux escouades forment un peloton qui est commandé par un sergent. C.-T.E.

**ESCRIME**. Dans les usages modernes, l'escrime est, positivement parlant, l'apprentissage, l'étude, l'exercice de l'épée, et la répétition ou la représentation d'un duel simulé. Nos ancêtres l'ont nommé *digladiation*; le mot est resté dans l'anglais. Dans les usages anciens, il n'en était pas de même qu'aujourd'hui: l'escrime, ou du moins les termes qui y répondaient (car l'expression escrime est peu ancienne), s'appliquait, non à l'épée, c'est-à-dire au carreau, au fleuret, à la colismarde, mais à toute espèce d'arme à lame, à toute espèce d'arme blanche. Il y a plus, ces termes s'appliquaient aussi bien à un combat réel qu'à un duel à armes innocentes. Cette acception complexe était celle des termes *escarmie*, *escrime*, *estormey*, *estormie*, *estourmie*, *scramasaxe*, *stramasson*; ils voulaient dire: art ou règle des armes, aussi bien que: emploi sanglant des armes. D'après cela, on voit qu'il serait possible que *escarmouche* et *escrime* partissent d'une souche commune. A raison de la forme différente des lames, le vrai sens du mot *escrime* ne pouvait manquer de se modifier. Les lames romaine, gauloise, celtibérienne, l'estramaçon, l'épée des Croisades, la claymore, l'espadaon, quoiqu'on les désignât sous le nom générique d'épée (voy.), n'étaient réellement que de rudes et lourds sabres; il en fut ainsi jusqu'à l'époque où les Allemands inventèrent la coutille ou allumelle, lame longue, mince, pointue, élastique, qui avait pour destination de trouver le défaut de la cuirasse de fer plein, de cette cuirasse qui avait remplacé le haubert, et qui ne devint commune que depuis Philippe de Valois. Le costume de fer plein, qui fut allourdi, épaissi, à mesure que les coups d'armes à feu devinrent plus communs, plus menaçants, finit par être

d'un poids insupportable; le préservatif fut reconnu pire que le mal. On abandonna en partie l'habillement de fer forgé; mais l'allumelle, la coutille, se conservèrent. L'Espagne les avait changées en colismarde légère, en lames longues, à large talon, effilées à peu de distance de la garde, s'aplatissant à trois carres et à trois cannelures. Ce fut là le point de départ de l'escrime ou du moins de notre escrime. Elle naissait sous le règne d'Isabelle; tous les termes qui y sont restés techniques portent témoignage de son origine espagnole. D'Espagne, l'escrime passa en Italie avec les bandes de Charles-Quint; elle s'y raffina, et le grand Tappe de Milan, comme l'appelle Brantôme, en était le professeur illustre, on pourrait presque dire le prince.

Reprenons de haut le sujet pour justifier ce qui vient d'être dit. L'origine de l'escrime se rattache à Rome antique; les professeurs des gladiateurs (*voy.*) requis par le consul Rutilius devinrent les maîtres d'armes des légionnaires; l'art qu'ils enseignaient et qui s'appelait *armatura* était loin des finesses modernes: il consistait dans l'accord du placement des jambes et surtout de la jambe que la grève défendait, dans les mouvements cardinaux du bouclier, dans l'habileté à frapper de l'arme blanche le point visé. Cette dernière partie s'apprenait au poteau ou au pieu, et en avait le nom: c'est ce qu'on appellerait maintenant *tirer au mur*. Mais ce n'était pas avec des lames sans pesanteur ou avec les sabres de bois qu'on nomme *paniers* que les élèves étudiaient: c'était au contraire avec des armes une fois plus lourdes que les véritables. A l'époque de la corruption de la milice, le rôle d'instructeur était celui des armures doubles (*armaturæ duplares*), des campigènes, des rudiaires. Le terrible Marius, le géant Maximien, qui parvint au trône impérial, avaient été maîtres d'armes. L'escrime, ou du moins la démonstration par principes, disparaît quand cette épée-poignard de l'infanterie romaine fait place au sabre plus long, plus taillant, des hommes de cheval, qui constituent, jusqu'au temps de l'insurrection suisse et de la renaissance

de l'infanterie, le fonds des armées; le jeu de pointe, le seul savant à l'époque, faisant nécessairement place au jeu de taille, jeu brutal qu'on a nommé *contre-pointe* et *espadon*. S'il y a eu au moyen-âge une escrime, c'était cette gymnastique de la chevalerie qui consistait à courre le faquin, à enfler les têtes moresques du manège, à combattre à la genette, escrimes qui se composaient plus encore d'équitation que de maniement du glaive. C'est à partir de là qu'il faut chercher dans la langue allemande l'étymologie du latin barbare *scrimia*, *scrama*, transportés dans le substantif italien *schrema*, et dans le verbe *schermire*: tous ces dérivés venaient de l'anglo-saxon *scriman*, et du tudesque *schirmen*, *schermen*, translattés dans le bas latin par *schermire*, *schermare*, et dans le vieux français par *escremir*, dont nous avons fait, il y a deux siècles, *escrimer*. Les premiers maîtres espagnols avaient, comme accompagnement de l'estocade, le secours du manteau, manié du bras gauche en manière de bouclier; il en fut ainsi jusqu'au règne de Philippe II. De faux braves s'étant portés garnis sur le pré, l'usage de jeter bas le pourpoint en résulta: le manteau ne fut plus qu'une parade de rencontre imprévue ou qu'une défense d'un seul contre plusieurs. Les premiers maîtres italiens accompagnèrent l'escrime de la *traîtrise du croc en jambe*: c'était une imitation ou une trace des coutumes des gladiateurs nommés *dimachères*, et de ces anciens duels où la main gauche était armée d'un poignard. L'usage s'en effaça bientôt comme peu loyal; mais plus tard les théoriciens recoururent à la *passe* pour désarmer l'adversaire, le saisir au collet, et se mettre en garde derrière lui. Aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, l'Italie fournissait l'Europe de maîtres d'escrime; mais depuis Henri II, les Français commencèrent à disputer aux Italiens l'art de manier l'épée et y devinrent de la première force. Cette science, qui s'éteignait au-delà des Alpes, devenait sous Louis XIII éminemment française.

Il ne convenait de s'occuper ici d'escrime que sous le point de vue historique, non sous le point de vue technique; assez d'auteurs en ont traité sous ce rapport:

nous en comptons 91, parmi lesquels 26 allemands, 16 italiens ou espagnols, 25 français, 13 anglais, etc., etc. *Voy.* FLEURET, POINTE ET TAILLE, GARDE, PARADE, PASSE, etc. Gal B.

**ESCROQUERIE.** Ce mot, qu'on a voulu dériver du grec *κερδός*, gain, et *αίσχρὸν*, honteux, sert à désigner l'acte de celui qui est dans l'habitude d'attraper de l'argent ou toute autre chose par ruse et par fourberie. « *Escroquerie* est synonyme de *filouterie*, a dit Ménage; c'est un mauvais artifice (*malæ artes*), avec lequel on attrape le bien d'autrui. »

Selon les jurisconsultes, l'escroquerie est un délit qui n'a rien de précis et dont le caractère est dans le vague : « C'est un délit de ruse, de fourberie, disent-ils, dont la moralité est très difficile à apprécier, tant il est subtil. » Aussi ne peut-on guère déterminer l'escroquerie que par sa consommation, et la simple tentative échappe à la vindicte publique. Ainsi, par exemple, un emprunt contracté avec l'intention de faire banqueroute ensuite est, moralement parlant, une véritable escroquerie, et pourtant la loi ne traite pas dans ce cas l'emprunteur comme escroc. De même, si j'emprunte en hypothéquant, pour garantie de l'emprunt, un immeuble que j'affirme franc de toutes charges, bien qu'il soit déjà grevé, c'est aux yeux de la morale une escroquerie; mais la loi, en faisant rentrer ce délit dans les attributions des tribunaux civils, déclare qu'elle n'entend pas lui appliquer une peine trop sévère. De même, si une femme, sous puissance de mari, emprunte comme fille majeure jouissant de ses droits, elle contracte un acte sans valeur aucune, mais elle ne saurait être poursuivie correctionnellement, car la loi veut que le prêteur se soit assuré de la capacité de la personne avec laquelle il voulait contracter. Enfin un mineur ne pourrait non plus être poursuivi comme escroc parce qu'il aurait pris dans un acte la qualité de majeur, etc. Quant à la loi (*voir* Code pénal, liv. III, art. 405), elle ne définit l'escroquerie qu'à l'aide d'une longue énumération; mais quelque étendue que soit cette énumération, elle est encore loin d'embrasser les cas nombreux qui révèlent les caractères de l'es-

croquerie. C'est donc, comme dans beaucoup d'autres circonstances, à la sagacité d'un magistrat habile et éclairé qu'il appartient de savoir reconnaître la véritable escroquerie au milieu de la confusion qui se trouve sur cette matière dans la législation, et c'est aussi à sa sagesse que la loi laisse, pour ainsi dire, l'appréciation de ce délit.

L'escroquerie, définie par l'article cité de la loi française, emporte la peine d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 50 fr. au moins et de 3,000 fr. au plus. « Le coupable (ajoute le même article, 2<sup>e</sup> paragraphe) pourra être en outre, à compter du jour où il aura subi sa peine, interdit pendant cinq ans, dix ans au plus, des droits mentionnés à l'art. 42, etc. » L'art. 423 peut être regardé comme le complément de l'art. 405. Enfin, en vertu de l'art. 575 du Code de commerce, les personnes condamnées pour escroquerie ne peuvent être admises au bénéfice de cession, etc.

L'*escroc* (*subductor, raptor*) est un fripon, un fourbe qui attrape l'argent, les hardes ou autres objets d'une personne par artifice, soit sous prétexte d'emprunt, soit en filoutant au jeu, ou par quelque autre voie de même nature. Selon Ménage, *escroc* vient de l'italien *scroccare*, qui signifie obtenir quelque avantage ou quelque plaisir pour rien : de là cet auteur appelle escrocs les écornifleurs, les parasites, les gens qui vont chercher à dîner chez les autres, etc... Montaigne a dit : *Les courtisans sont de francs escrocs*, et Scarron : *A femme avare, galant escroc*. Les gens d'épée, a écrit quelque part le bon La Fontaine, *sont des escrocs qui ne cherchent qu'à filouter un cœur*. On dit d'un auteur qui, pour se mettre en estime, a recours à la cabale, que *c'est un escroc de réputation*. On dit encore figurément en d'autres matières : *Voleur, escroc de pénitences, Banqueroutier des consciences*, etc. E. P-C-T.

**ESQUALDUNAC** ou **ESKALDOUNAC**, *voy.* BASQUES.

**ESCULAPE**, en grec *Asclépios*, le dieu de la médecine, était, selon les uns, fils d'Apollon et d'Arsinoé, fille de Leucippe; selon les autres, fils d'Apollon et de Co-

ronis. Il y a dans ces fictions beaucoup de vague et de symbolisme, suivant les diverses traditions nationales, et quand on a voulu ramener au raisonnement ce qui était du domaine de la croyance, de l'imagination et de la poésie, on s'est éloigné du véritable sens de la mythologie et de la tradition. Il peut être fort ingénieux de dire que le nom de Coronis, mère d'Esculape, signifie corneille, ce qui est une allusion à la longévité due à la médecine; il peut être très plausible de substituer, quant à la paternité, à Apollon un de ses prêtres, mais ce n'est pas là le génie de l'antiquité. Asclépios, disait-elle, était le principal dieu des Phlégyens : or Phlégyas, comme Pausanias nous l'apprend, était un infatigable guerrier qui attaquait tous les peuples et les pillait après les avoir vaincus. Il voulut aussi se jeter sur le Péloponèse : quand il y fut arrivé, sa fille Coronis, qui le suivait, lui déclara qu'elle était enceinte d'Apollon; elle accoucha dans le pays des Épidauriens et exposa son enfant sur la montagne alors appelée Myrtion et depuis Tittheion; une chèvre, de celles qui paissaient aux environs, l'allaita, et le chien du berger le garda; quand le berger vint à la recherche de son chien et de sa chèvre, l'enfant jeta un rayon de lumière. Une autre version dit que Coronis déjà enceinte se livra à un homme, et que, pour venger Apollon de l'outrage, Diane la tua et fit jeter l'enfant sur un bûcher d'où Mercure le retira. On fait encore descendre Asclépios de Lapithas, fils de Stilbe et d'Apollon. Il est assez clair dans tout ceci que Phlégyas n'est qu'une personification de l'origine des Phlégyens, tant de Béotie que de Thessalie. Il est vraisemblable aussi que l'Asclépios vénéré par les Phlégyens et les Minyens était le même que le Trophonius adoré à Lébadie sous les attributs du dieu phlégyen. L'éducation que lui donna Chiron le rendit si habile dans l'art de guérir qu'il bannissait de ce monde toutes les maladies; il ressuscitait même les morts, entre autres Hippolyte. Pluton, dieu des enfers, fut tellement irrité de voir diminuer la population de son empire qu'il s'en plaignit à Jupiter, et le maître des

dieux foudroya Esculape. Apollon, pour s'en venger, perça de ses traits les Cyclopes qui avaient fabriqué les foudres du dieu suprême. Ami de Jason, Esculape avait, en véritable héros, fait l'expédition des Argonautes. Il existe ici un nuage de symbolisme : le nom de Jason signifie *qui guérit*, du verbe grec *ἴημι*; on donne aussi une fille de ce nom à Esculape, et l'on explique le nom de cette fille et du Jason des Argonautes de la même manière, en ce qu'elle aurait appris de son père la science que Chiron avait aussi enseignée à Jason.

Le culte d'Esculape, à le prendre selon la tradition grecque, est récent, et n'existait pas aux temps d'Homère, qui n'en parle que comme d'un héros; et cependant on fait de lui parfois le huitième des Cabires ou grands dieux conseils de Jupiter. D'un autre côté, il précède dans l'histoire égyptienne, de mille ans, l'époque que l'on assigne à l'Esculape grec. Cet Esculape ou Tosothrus est porté par le Syncelle dans la 3<sup>e</sup> dynastie memphite comme roi, immédiatement après Menès; il y est inventeur de l'écriture, de la médecine, et en général des hautes sciences dont d'autres traditions font honneur à Thot-Hermès. C'est donc comme homme qu'il apparaît dans l'histoire d'Égypte (*voir* Creuzer, t. II, p. 412 et suiv.). A Carthage, Esculape était aussi considéré comme Cabire (*voy.*), force vitale, élémentaire, et ses images en terre cuite ou en poterie accompagnaient dans leurs navigations les Carthaginois, qui le révéraient comme *Esmoun-Esculape*.

Le serpent a toujours joué un grand rôle dans le mythe d'Esculape : quand il ressuscita Hippolyte, ce fut un serpent qui apporta l'herbe salutaire. Esculape était aussi une puissance de la terre, les serpents sous ce rapport le servaient; en général, ces reptiles découvraient les plantes médicinales, et l'on se rappelle qu'Alexandre, veillant près du lit de Ptolémée, rêva qu'un serpent lui fournissait une racine pour sa guérison, et la trouva à l'endroit que lui avait indiqué le songe. Isis, qui, chez les Égyptiens, guérissait les maladies, avait aussi ses serpents, les *agathodémons*, et quand

elle était irritée elle envoyait le serpent Hæmorhoïs qui était venimeux. Il suffisait souvent de dormir dans le temple d'Esculape pour être guéri, parce que les rêves indiquaient les remèdes à employer.

Ce dieu eut deux fils, Podalire et Machaon, qui, héros et médecins, se distinguèrent à la guerre de Troie. En général sa race (voy. ASCLÉPIADES) s'appliqua à l'art de guérir : tels Eumérion et Alexanor ses petits-fils. Hygie ou la bonne santé était fille d'Esculape, et dans l'Achaïe, à Ægium, on voyait sa statue avec celle de son père. Il y avait encore parmi ses filles Panacea (guérison universelle), Jaso et Æglé.

Le plus célèbre temple d'Esculape était à Épidaure, lieu de sa naissance; il en eut bientôt à Mégalopolis, à Cyrène, à Sicyone, à Smyrne, à Cos, à Pergame, à Nicée, etc., etc. Dans celui de Chalcédoine, on suspendait aux murailles des images en bois des membres dont on avait obtenu la guérison, usage qui s'est conservé de nos jours au moyen des *ex-voto* qu'on voit dans certaines chapelles qui sont sous une invocation particulière. A Pergame, Esculape prenait le nom de Téléphore (*qui accomplit, qui mûrit*). Les Romains se montraient toujours avides de superstitions étrangères : l'an de la ville 461, ils envoyèrent demander par une ambassade solennelle le merveilleux serpent d'Épidaure. Le récit du voyage est fort singulier. Le reptile entra d'abord dans le port d'Antium, revint à bord, puis il nage d'Ostie à l'île du Tibre où on lui bâtit un temple. Les Grecs n'eussent point ainsi livré leur dieu, et certes ils ne croyaient pas qu'il fût parti avec le serpent; ils ne donnèrent donc aux Romains qu'une figure, un symbole, et l'on cite d'autres exemples de serpents cherchés à Épidaure : on en conduisit un à Sicyone (Niebuhr, t. VI de la traduction française, p. 124). Le temple de Rome fut établi à la place où l'on voit aujourd'hui l'église de Saint-Barthélemy. Rome voulut avoir aussi des Asclépiades, son école d'Esculape, et les trouva dans la famille des Cæcilius, qui porte sur ses monnaies l'image d'Esculape, ou celle d'Hygie. Partout les Asclé-

piades enseignaient ou guérissaient dans les temples de leur maître. A Épidaure, on tenait un registre des principales maladies et des moyens de guérison qu'on avait employés.

Dans les représentations figurées, Esculape a une longue barbe, porte le caducée ou baguette noueuse enlacée d'un serpent, et a près de lui le vieux coq, symbole de la vigilance, et souvent aussi le chien. Esculape est représenté avec Téléphore; un vase sphérique est à côté de lui.

Dans le traité *De la nature des dieux* (liv. III, chap. 22), Cicéron compte trois Esculapes : le premier, fils d'Apollon, dit-il, est celui qui passe pour avoir inventé la sonde et l'art de bander les plaies; le second, frère du second Mercure, est celui que frappa la foudre et qu'on enterra à Cynosure; le troisième, fils d'Arrippe et d'Arsinoé, est l'inventeur de l'art de purger l'estomac et de celui d'arracher les dents. On montre en Arcadie, près du fleuve Lusius, son tombeau et un bois qui lui est consacré. Nous avons transcrit ce passage pour faire voir combien s'égareraient ceux qui cherchent des faits dans un sujet de mythologie et de pur symbolisme, et nous sommes loin d'avoir rapporté toutes les formes de la tradition sacrée. Nous n'avons pas dit, par exemple, que certaines fables faisaient Esculape fils de Pan et de Minerve, ni qu'il était dieu de la musique; et nous avons omis beaucoup de circonstances secondaires qu'il serait trop long de mentionner dans cet article.

P. G-Y.

ESCURIAL, en espagnol *Escorial*, village de 2,000 âmes, situé à 7 lieues de Madrid, dans une contrée montagneuse et exposée à des vents violents. Ce village assez triste n'a de remarquable que le vaste palais qui en est éloigné d'une demi-lieue, et auquel on donne communément aussi le nom d'Escorial, quoiqu'il s'appelle *San Lorenzo el Real*. On y arrive du village par une belle allée aboutissant à la grande place, qui s'étend devant la façade principale. On sait que l'armée espagnole ayant remporté le 10 août 1557 une victoire sur les troupes françaises auprès de Saint-Quentin, Philippe II fit construire un édifice re-

ligieux destiné à servir de monument à cette victoire, sous l'invocation de Saint-Laurent, dont la fête se célèbre le 10 août; et, par une conception bizarre, mais analogue aux idées du temps, tout l'édifice devait avoir la forme d'un gril, instrument qui, selon la légende, avait servi au martyre du saint. Le couvent devait en même temps renfermer un palais digne d'un roi qui commandait dans deux hémisphères. En conséquence, les travaux furent commencés l'année même de la bataille, et 10 ans après, en 1567, l'édifice colossal était achevé. L'architecte Jean-Baptiste Toledo, qui en avait dressé le plan, étant mort pendant les travaux, avait été remplacé par Jean d'Herrera Bustamente, son élève. Qu'on se figure un carré un peu plus long que large, bâti en pierre de taille grise, dont les principales façades forment les deux côtés les plus longs, se déployant sur un espace de 637 pieds, et aux quatre coins duquel s'élèvent autant de tours carrées. La grande façade est percée de plus de 200 fenêtres. Cependant, malgré ses proportions colossales, l'édifice offre un aspect peu imposant. « Si, dit M. de Custines\*, le dedans est forteresse et palais, le dehors tient de l'hôpital et de la caserne. » L'intérieur est divisé par un grand nombre de cours carrées, dont les lignes régulières devaient rappeler les intervalles entre les barreaux du gril. Une partie du vaste édifice constitue le palais du roi, et le reste, infiniment plus somptueux, était réservé jusqu'à nos jours à une communauté d'environ 120 moines hiéronymites qui faisaient 7 ans de noviciat et étaient tenus, pendant la moitié de l'année, de dire des messes pour le repos de l'âme du fondateur qui, en leur imposant ce devoir, avait voulu calmer les terreurs religieuses de son esprit sombre et tyrannique. Dans le palais, on remarque de vastes galeries ornées de tapisseries et de tableaux de bons maîtres; l'une, appelée la galerie des batailles, est peinte à fresque. Les peintures exécutées par les fils du Bergamasque représentent diverses batailles dont l'issue a été favorable aux Espagnols. C'est dans le couvent,

(\*) *L'Espagne sous Ferdinand VII*, t. I (1837).

maintenant vide en grande partie, qu'on voyait les deux chefs-d'œuvre de Raphaël, la *Vierge au poisson* et la *Vierge à la perle*. On admire l'église, le réfectoire long de plus de 100 pieds, les salles capitulaires, le cloître muni d'un double rang de portiques en granit l'un sur l'autre, et la bibliothèque, riche surtout en manuscrits arabes, sur lesquels Casiri (*voy.*) a publié un ouvrage bien connu des philologues (*voy. BIBLIOTHÈQUES*, T. III, p. 484). On trouve aussi dans cette bibliothèque beaucoup de manuscrits rédigés en d'autres langues, tant orientales qu'occidentales, tant anciennes que modernes.

Au milieu de l'immense carré de l'Escurial s'élève la superbe église, surmontée d'une coupole et de deux tours. On y arrive du côté de la cour intérieure par un escalier et un portique au-dessus duquel sont placées six statues colossales. L'intérieur de l'église, orné de marbres et de peintures à fresque, renferme des mausolées royaux; elle était autrefois riche aussi en tableaux, en vases d'or et d'argent et autres objets précieux, déposés dans une belle sacristie. Le maître-autel, placé sur une estrade élevée où conduit un magnifique escalier, domine par son éclat tout le reste. Du palier de cet escalier on entrait dans la chambre ou tribune de Philippe II. C'est dans cette tribune que le roi voulut mourir pendant qu'on disait des messes pour lui à trois autels. Au-dessous de l'église s'étendent les caveaux qui servent de sépultures royales, et dans lesquelles, comme dans l'église même, le marbre et le bronze sont prodigués. Auprès de l'Escurial on voit des jardins immenses. Les moines possédaient des bergeries considérables. La famille royale peut se rendre par un chemin souterrain et voûté depuis le palais jusqu'au village. D-G.

**ESDRAS** est le nom d'un homme célèbre, dans les annales des Juifs, et comme prêtre et comme scribe ou interprète de la loi (1 Esd. VII, 8-11). Il était d'origine sacerdotale, descendant d'Aaron par la branche d'Éléazar. Son père s'appelait Saraias (1 Esd. VII, 1)\*, et

(\*) Eichhorn ne croit pas que le mot de père doive être pris à la lettre; Saraias ou Seraïa était

ce Saraias pourrait bien être le pontife du même nom que Nabuchodonosor fit égorger à Reblatha après la prise de Jérusalem (4 Rois, xxv, 18 et 21). Emmené captif à Babylone (590 avant J.-C.), le jeune Esdras profita de la liberté religieuse que les rois d'Assyrie laissèrent au peuple vaincu pour s'instruire dans la loi de Moïse et l'enseigner à ses frères exilés. Ses travaux eurent un succès complet : il passait pour un scribe expéditif et bien versé dans la loi de Moïse (1 Esd. vii, 6), sans doute à cause de son habileté tachygraphique; et ses connaissances fondamentales dans l'Écriture le faisaient regarder comme un docteur très habile dans la loi de Dieu, même à la cour des rois de Perse (1 Esd. vii, 11 et 12). La considération générale dont il jouissait lui valut auprès d'Artaxerxès Longuemain les mêmes honneurs que Cyrus avait accordés à Zorobabel. Lorsque Cyrus était monté sur le trône, il avait porté le fameux décret qui rendait aux Juifs, avec leurs vases sacrés, la liberté de retourner dans leur patrie, et avait chargé Zorobabel de l'exécution de ce décret. Artaxerxès en fit de même à l'égard d'Esdras : il le chargea de conduire dans leur pays une seconde colonne d'Israélites, après lui avoir fait de riches présents pour le temple, et lui avoir donné des lettres conciliatrices pour les gouverneurs des provinces voisines de la Judée. Esdras s'acquitta parfaitement de cette mission honorable et importante. Il partit de Babylone à la tête d'un cortège, arriva heureusement à Jérusalem après 5 mois de marche, remit à leur destination les lettres et les présents qu'il avait reçus, et puis il se livra tout entier à ses occupations favorites. A Jérusalem, comme à Babylone, il ne cessa de méditer la loi de ses pères et de la prêcher au peuple, surtout dans les assemblées publiques; et voulant la voir observée dans les points même les plus difficiles, il fit renvoyer toutes les femmes étrangères que les Juifs avaient épousées durant la captivité, sans excepter celles qui

l'aïeul d'Esdras, et plusieurs degrés paraissent manquer dans la généalogie que contient le passage déjà cité, avec lequel on peut comparer *Paralip.* vi, 3.

J. H. S.

étaient devenues mères, sans même excepter les enfants qui étaient nés de ces mariages. Peut-être qu'en donnant ainsi à la loi de Moïse un effet rétroactif que Moïse lui-même ne lui avait pas donné, son zèle le poussa trop loin, et, en l'arrêtant à la lettre, le détourna de l'esprit de la loi. Du reste, ce zèle d'Esdras pour la loi de ses pères doit nous disposer à croire ce que des traditions d'ailleurs dignes de confiance nous racontent de lui; qu'il fixa le canon encore incertain des livres de l'Ancien-Testament, qu'il reforma le Pentateuque samaritain altéré en plusieurs endroits pendant la captivité, qu'il substitua aux caractères hébreux ou samaritains les caractères chaldaïques pour rendre la lecture de la Bible plus facile aux Juifs revenus de la Chaldée, et pour éloigner les enfants de Juda des schismatiques de Samarie auxquels on n'avait pas voulu permettre de coopérer à la reconstruction du temple (1 Esd. iv, 1-2). Il faut rapporter à cette époque de la vie d'Esdras ce qu'il a pu écrire du livre qui porte son nom, et dont nous parlerons tout à l'heure. C'est au milieu de ces occupations sacerdotales et civiles qu'Esdras arriva à une vieillesse d'environ 150 ans, autant qu'on peut en juger par la chronologie de cette époque qui est passablement embrouillée. On ne sait pourtant rien de précis ni sur le temps ni sur le lieu de sa mort. Les uns prétendent qu'il alla finir ses jours à Babylone : Josèphe enseigne au contraire (*Antiq.*, liv. II, ch. 5) qu'il mourut à Jérusalem, et qu'il y fut enterré avec magnificence.

Il y a quatre livres qui portent le nom d'Esdras, mais deux seulement sont reconnus par l'église comme canoniques; les deux derniers sont mis au nombre des apocryphes, et cela avec raison, car la critique ne voit dans le 3<sup>e</sup> livre d'Esdras qu'une traduction grecque, faite avec beaucoup de licence des deux premiers livres canoniques, et le 4<sup>e</sup> appartient si peu à notre auteur que celui qui l'a composé a dû connaître l'Apocalypse, et vivre, par conséquent, dans les premiers siècles du christianisme. Les livres d'Esdras se réduisent donc à deux : le premier est spécialement consacré aux faits

d'Esdras et de Zorobabel, et le second aux actions de Néhémie, quoique Esdras y joue aussi un grand rôle en certaines circonstances. Ce second livre, séparé du premier dans les traductions faites à l'usage des protestants, y porte le nom de Néhémie (*voy.*). Le but général de l'ouvrage est de raconter le retour des Juifs de la terre d'exil, et le rétablissement de leur ville sous la conduite des trois illustres chefs que nous venons de nommer, et qui eurent beaucoup d'obstacles à surmonter. Nous lisons dans ce livre les noms de certains personnages qui ont vécu plus d'un siècle après Esdras : c'est une preuve que le livre n'est pas sorti de sa main tel qu'il est maintenant. Il est vraisemblable que Zorobabel, Esdras et Néhémie ont laissé des mé-

moires sur lesquels un écrivain postérieur aura travaillé. L'ouvrage est écrit partie en hébreu, partie en chaldéen. On désirerait plus d'ordre dans l'exposé des faits, plus de simplicité dans les discours et plus de concision dans les prières dont ce livre est parsemé; mais ces qualités manquent ordinairement aux écrivains sacrés qui ont formé leur style à l'école des Perses et des Chaldéens. Cependant, malgré ces défauts de forme, le livre d'Esdras est un des plus importants de la Bible. Outre l'intérêt qu'inspire le fonds de l'ouvrage par lui-même, une simple lecture suffit pour faire comprendre combien il est nécessaire pour l'intelligence de l'histoire sainte, et combien il peut être utile pour celle de l'histoire profane. A. J. R.

# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME NEUVIÈME.

	Pag.		Pag.		Pag.
E.	1	Privilèges, etc.		Ecoles.	81
Eaque.	2	Echafaud.	33	Ecoles chrétiennes, v.	
Earl.	2	Echalotte.	34	Frères et Écoles (pri-	
Eau.	2	Echanges.	34	maires).	
Eau bénite.	3	Echanson.	35	École royale des Beaux-	
Eaux.	3	Echappement.	36	Arts.	97
Eaux distillées.	7	Echarpe.	37	Economie.	103
Eaux et forêts.	8	Echasses.	38	Economie domestique.	106
Eaux minérales.	10	Echassiers.	38	Economie politique.	110
Eaux thermales, voy.		Echauffants.	39	Economie rurale.	124
Eaux minérales et		Echauffement.	39	Economistes.	128
Thermes.		Echéance.	40	Ecorce.	128
Ebauche.	15	Echec et jeu des Echecs.	41	Ecorché (beaux-arts).	129
Ebel.	16	Echelle.	46	Ecorchement (supplice).	130
Ebénier.	16	Echelle musicale, voy.		Ecorcheurs.	131
Ebéniste, Ebénisterie.	17	Gamme.		Écossaise (philosophie).	132
Eberhard-le-Barbu.	20	Echelles du Levant.	46	Écossaises (langue et litt.)	132
Eberhard (Jean-Aug.).	21	Echelonner.	47	Ecosse.	133
Eberhard (Aug.-Gottlob).	22	Echenillage.	47	Ecosse (Nouvelle-).	138
Ebersdorf, voy. Reuss.		Echevins, Échevinage.	48	Ecosse (fil d'), voy. Fil.	
Ebert.	23	Echidnés.	50	Écouen.	143
Ebionites.	24	Echinades (îles).	51	Écoulement (médecine),	
Ebn, voy. Ibn et Ben.		Echinides.	51	voy. Flux.	
Ebrasement, voy. Fenê-		Echinodermes.	52	Écoulement des liquides.	144
tre.		Echinorynques.	53	Écoute, voy. Voile.	
Ebre.	25	Echiquier.	53	Écoutilles.	145
Ebroin, voy. Maires du		Echiquier (cour de l').	54	Écrevisse.	146
palais, et Mérovin-		Echiquier de Norman-		Écrit (droit).	146
giens.		die et d'Alençon.	54	Écriture.	147
Ebullition.	25	Echo (physique).	56	Écritures saintes.	156
Ecailles.	26	Echo (mythol.).	58	Écrivain, voy. Copistes,	
Ecarlate, voy. Rouge,		Echouage, Échouement.	58	Calligraphie et Écri-	
Cochenille et Laque.		Eckhard (le fidèle).	59	ture.	
Ecarrisseur, voy. Equar-		Eckhel.	59	Écrou.	159
rissage.		Eckmühl (bataille d').	61	Écrouelles, voy. Scrofu-	
Écarté.	27	Eckmühl (prince d'),		les.	
Écartèlement.	28	voy. Davoust.		Écru, voy. Fil et Soie.	
Écbatane.	30	Eckstein (baron d').	63	Ecu (arme).	160
Ecce Homo.	31	Eclair et Eclair de cha-		Ecu (numismatique).	160
Échymose.	32	leur, Eclair de cou-		Écueils, voy. Banc et	
Éclésiaste.	32	pellation.	65	Récifs.	
Éclésiastique.	32	Eclairage.	67	Écume.	162
Éclésiastique (état), v.		Eclaire.	69	Écume de mer.	162
Prêtre, Clergé, etc.		Eclaireur.	70	Écumeurs de mer, voy.	
Éclésiastique (histoire),		Éclectisme.	70	Pirates.	
voy. Église (histoire		Eclipse.	74	Écureuil.	163
de l').		Ecliptique.	76	Écurie et Étable.	163
Éclésiastique (juridic-		Ecluse.	77	Écusson.	164
tion), voy. Conciles,		Écobuage.	80	Écuyer.	164
Décrétales, Officiaux,		Ecoles et Histoire des		Edda.	165

	Pag.		Pag.		Pag.
Edelinck (les).	167	Eglise.	220	Eldon (lord).	312
Eden.	167	Eglise catholique.	221	Eldorado.	313
Edentés.	168	Eglise catholique fran-		Eléatique (école).	313
Edesse (comté d').	168	çaise, voy. Catholi-		Electeur, voy. Elections.	
Edgeworth (Richard-Lo-		que française.		Electeurs d'empire.	318
vell), sa fille Marie, et		Eglise épiscopale.	223	Electif (pouvoir).	316
l'abbé Edgeworth de		Eglise gallicane, voy.		Elections.	316
Firmont.	170	Gallicane.		Election (théologie), voy.	
Edification.	175	Eglise (histoire de l').	226	Grâce.	
Ediles.	176	Eglise (architecture).	244	Electre, voy. Oreste et	
Edimbourg.	178	Eglise (état de l'), voy.		Clytemnestre.	
Edit.	182	Romain (état).		Electricité (physique).	324
Editeur.	184	Eglise (Pères de l'), voy.		Electricité (médecine).	327
Edition.	188	Pères.		Electro-magnétisme.	329
Edmond.	189	Eglogue.	250	Electromètre.	330
Edouard I-VI (rois d'An-		Egmont (comtes d').	251	Electrophore.	330
gleterre), et le prince		Egoïsme et Egoïste.	253	Electroscope.	331
de Galles.	189	Egospotamos, v. Ægos-		Electuaire, voy. Opiat.	
Edouard (Charles-), v.		potamos.		Eléance.	331
Stuart et Calloden.		Egoût (archit.).	254	Elégie.	332
Edredon.	196	Egoût (hygiène).	255	Elément.	334
Edrisi.	196	Egypte (géogr. génér.).	256	Eléonore (les), et surtout	
Edrisides (dynastie des).	198	Egypte (histoire ancien-		Eléonore de Guienne.	336
Education (en général).	200	ne et mœurs, reli-		Eléphant.	337
Education (livres d').	202	gion, etc.).	264	Eléphant (ordre de l').	340
Education physique.	206	Egypte (hist. moderne).	279	Eléphanta.	340
Eduens.	209	Egypte (situation ac-		Eléphantiasis.	341
Effanage, voy. Fanes.		tuelle), v. Mohammed-		Eléphantine (île d').	342
Effectif.	210	Ali.		Eleusis.	343
Effendi.	210	Egypte (expédition fran-		Eleuthéries.	346
Effervescence.	210	çaise en).	288	Elévation (angle d').	347
Effet et Effets de com-		Egyptiens, voy. Bohé-		Elève, Elève de marine.	348
merce.	211	miens.		Elève ou Education des	
Effets publics, v. Dette,		Ehrenberg.	295	bestiaux, voy. Bes-	
Emprunt, Rentes,		Ehrenbreitstein, voy.		tiaux, Bergerie, etc.	
Obligations.		Coblentz.		Elfes.	349
Effigie, voy. Médailles,		Ehrenstrœm.	297	Elgin (lord).	350
Monnaie et Exécu-		Eichhorn (père et fils).	297	Elide.	351
tion.		Eichstædt (H. Ch. Abr.).	299	Elie et Elisée.	351
Efflorescence.	211	Eichstedt (évêché et		Elien.	353
Effluves, voy. Exhalai-		principauté d').	299	Eliézer.	354
son, Emanation.		Eifel.	300	Elimination.	354
Effraction.	212	Einsiedel (famille d').	300	Elio.	355
Effraie, voy. Chouette.		Einsiedeln, voy. Sainte-		Elisabeth (les).	356
Egagropile.	212	Marie-aux-Ermites.		Elisabeth de Hongrie	
Egalité.	212	Elagabale, voy. Hélio-		(sainte).	356
Egbert-le-Grand.	214	gabale.		Elisabeth, reine d'Angle-	
Egée.	215	Elan, Elamites.	302	terre.	357
Egée (mer), voy. Archi-		Elan.	302	Elisabeth Péetrovna.	364
pel, Cyclades, etc.		El-Arich (village, com-		Elisabeth (madame).	369
Egéon, voy. Centimanes.		bat et convention d').	302	Elisabeth (ordre d').	371
Eger ou Egra.	215	Elasticité.	304	Elisabeth-Thérèse (or-	
Egérie.	216	Elatérides.	307	dre d').	371
Egerton, voy. Bridge-		Elatarium.	307	Elisée, voy. Elie.	
water.		Elatéromètre, voy. Tor-		Elisée (le P.).	371
Egide.	216	sion (balance de).		Elision.	371
Eginard ou Eginhard.	216	Elbe (fleuve).	307	Elixir.	372
Egine et Statues éginètes.	218	Elbe (île d').	309	Ellébore.	373
Egire, voy. Hégire.	220	Elberfeld.	310	Ellenborough (lord).	373
Egisthe.	220	Elbeuf.	310	Elleviou.	374
Eglantier.	220	Elchingen (combat d').	311	Elliott (lord).	375

TABLE DES MATIÈRES.

797

	Pag.		Pag.		Pag.
Ellipse (gramm.).	376	Emétiques.	423	Enchantement, v. Magie.	
Ellipse (géom.).	377	Emeute.	424	Enchère.	479
Ellora (pagodes d').	377	Emigration (histoire).	425	Encise ou Encis.	479
Elocution.	378	Emigration (droit adm.).	428	Encke.	479
Eloge.	378	Eminence.	430	Enclaves.	480
Eloi (saint).	380	Emiret Emir-Almoume-		Enclouer.	480
Eloquence.	382	nin.	430	Enclouure.	480
Eloquence sacrée.	385	Emissaire.	431	Enclume.	481
Elphinstone (famille et		Emission.	431	Encollage.	482
amiral).	391	Emma, voy. Eginard.		Encre.	482
Elseneur.	392	Emmanuel (théol., hist.).	431	Encrines.	485
Elssler (Fanny et Thérèse).	392	Emmanuel, roi de Portugal.	431	Encyclique.	486
Elymais, voy. Elam.		Emménagements.	435	Encyclopédie et Encyclopédistes.	486
Elysée, Champs - Elyséens.	394	Emménagogues.	437	Encyclopédiques (recueils).	504
Elytres.	395	Emmery (le comte).	437	Encyprototype.	504
Elzevirs (les).	395	Empaillement, Empailleur.	438	Endécagone, voy. Hendécagone.	
Email.	396	Empalement, voy. Pal.		Endémiques (maladies).	504
Emanation (philos.).	399	Empêchements.	440	Endenture, voy. Charte.	
Emanations (hygiène).	400	Empecinado (Diaz dit l').	441	Endermique (méthode).	505
—		Empédocle.	442	Endive, voy. Chicorée.	
Emancipation.	401	Empereur.	443	Endor (pythonisse d'), v. Pythonisse et Saül.	
Emancipation des catholiques.	402	Emphase.	447	Endos, Endossement.	505
Emancipation intellectuelle, voy. Enseignement universel.		Emphysème.	449	Endosmose.	506
Emanuel, voy. Emmanuel.		Emphythéose.	449	Enduit.	507
Emballeur.	404	Empire.	450	Endymion.	509
Embarcadère et Débarcadère.	404	Empire (Bas-), voy. Byzance.		Enée.	509
Embargo.	405	Empire (Saint-).	450	Energie, voy. Vigueur.	
Embarquement et Débarquement.	406	Empire français.	456	Energumène.	511
Embarras gastrique.	407	Empirique.	458	Enésidème.	511
Embauchage.	408	Empirisme.	458	Enfance (physiol., éduc., etc.).	511
Embaumement.	408	Emplâtre.	459	Enfant (droit).	514
Emblème.	410	Employés, voy. Fonctions et Bureaucratie.		Enfantement, voy. Accouchement.	
Embonpoint.	412	Empois.	461	Enfantin (le père).	516
Embossage.	412	Empoisonnement.	461	Enfants, voy. Enfant et Enfance.	
Embouchure.	413	Empreintes.	462	Enfants de France.	520
Embouchure d'un fleuve.	413	Emprise.	463	Enfants trouvés.	520
Embrasement spontané, v. Combustion spontanée.		Emprisonnement, voy. Prison, Détention, Contrainte par corps, Dette, Erou, etc.		Enfer.	527
Embrasure.	413	Emprunts publics.	463	Enfer (val d'), voy. Fribourg en Brisgau.	
Embryon.	414	Empyème.	465	Enfilade.	528
Embryotomie.	415	Empyrée.	466	Enflure (méd.), voy. Engorgement, Inflammation, Tumeur.	
Embuscade.	415	Empyreume.	466	Enflure (litt.).	528
Emden.	417	Ems (eaux d').	467	Engagement (droit), v. Contrat et Obligation.	
Emeraude.	417	Emulsion.	469	Engagement (art milit.)	529
Emergence.	418	Enallage.	470	Engastrimysme, v. Ventriiloquie.	
Emeri ou Emeril.	418	Encaissement.	470	Engel.	530
Emériau (le comte).	419	Encan.	470	Engelure.	533
Eméritat.	421	Encaqueur.	471	Enghien (eaux d').	533
Emersion.	421	Encaustique.	472	Enghien (comtes et ducs d').	534
Emétine.	422	Encélade, voy. Titans et Géants.			
Emétique.	422	Encens.	473		
		Encensement, Encensoir.	474		
		Encéphale.	475		
		Encéphalite.	478		

	Pag.		Pag.		Pag.
Engin.	537	Entozoaires, <i>voy.</i> Entozoaires.		Ephémères.	619
Engorgement.	537	Entr'acte.	578	Ephémérides.	619
Engouement.	537	Entrailles, <i>voy.</i> Intestins et Viscères.		Ephèse.	620
Engoulement.	538	Entrecasteaux (Bruni d').	579	Ephestion.	621
Engourdissement.	538	Entrechats.	580	Ephialte, <i>voy.</i> Géants.	
Engrais.	539	Entrecolonnement.	580	Ephore.	623
Engraissement des animaux.	540	Entrées (art cul.).	581	Ephores.	623
Engrenage.	541	Entrées (théâtre).	584	Ephraïm, <i>voy.</i> Tribus (les douze).	
Enguerrand, <i>v.</i> Coucy, Marigny et Monstrelet.		Entrées (grandes et petites).	584	Ephrem (saint).	624
Enharmonique.	542	Entremets.	585	Epi.	626
Enhydre.	543	Entrepas.	586	Epicerie, Epicier.	626
Enigme.	543	Entrepoint.	587	Epiceries (iles aux), <i>voy.</i> Moluques.	
Enjambement.	544	Entrepreneur.	591	Epicharme.	627
Enlèvement, <i>voy.</i> Rapt.		Entreprise.	593	Epictète.	628
Enluminure.	545	Envie.	594	Epicure et Epicuriens.	629
Ennius.	545	Envies.	596	Epicycle.	633
Ennui.	547	Envoi en possession, <i>v.</i> Possession.		Epicycloïde.	633
Enoch, <i>voy.</i> Hénoch.		Envoyé.	597	Epidaure.	633
Enotikon, <i>voy.</i> Hénotique.		Eole.	597	Epidémie.	634
Enquête (en général, et administrative).	548	Eolide ou Eolie.	597	Epiderme.	635
Enquête commerciale.	549	Eolienne (harpe), <i>voy.</i> Harpe.		Epigastre, <i>voy.</i> Ventre.	
Enquête parlementaire.	550	Eoliennes (iles), <i>voy.</i> Eole.		Epigones, <i>voy.</i> Adraste et Thèbes.	
Enrayer.	551	Eoliens.	598	Epigramme.	636
Enregistrement.	552	Eolipyle ou Eolipile.	598	Epigraphe.	637
Enrôlement, <i>voy.</i> Engagement, Recrutement, etc.		Eolodicon.	599	Epilepsie.	638
Enrouement.	555	Eon de Beaumont (chev.).	599	Épilogue.	639
Ens, <i>voy.</i> Autriche.		Eons.	601	Epiménide.	640
Enseigne (militaire).	556	Eos, <i>voy.</i> Aurore.		Epiméthée.	640
Enseigne de boutique.	557	Epacte.	602	Epinal, <i>voy.</i> Vosges.	
Enseigne (Porte-) et Enseigne de vaisseau.	557	Epagomènes.	603	Epinard.	640
Enseignement (en général, et dans tous les degrés).	558	Epaminondas.	605	Epinay (M <sup>me</sup> d').	641
Enseignement mutuel.	563	Epanchement.	608	Epines.	641
Enseignement universel.	566	Epaphus, <i>voy.</i> Io.		Epine-vinette, <i>voy.</i> Vigneron.	
Ensuple, <i>voy.</i> Métier.		Epargnes (caisses d').	605	Epinette, <i>voy.</i> Clavecin.	
Entablement.	571	Epaule.	611	Epingle, Epinglier.	642
Ente, <i>voy.</i> Greffe.		Epaulement.	612	Epiphane (saint).	644
Entendement.	572	Epaulettes, <i>voy.</i> Insignes militaires.		Epiphanie.	645
Entérinement.	573	Epaves.	612	Epiphonème.	645
Entérite.	573	Epeautre.	613	Epiphore.	649
Enterrement et Enterré vif.	574	Epée.	613	Epiploon, <i>v.</i> Péritoine.	
Entêtement, <i>voy.</i> Opiniâtreté et Fermeté.		Epée (ordre de l').	614	Epique (poésie), <i>voy.</i> Épopée.	
Enthousiasme.	575	Epée (abbé de l'), <i>voy.</i> L'Épée.		Epire.	648
Enthousiaste.	575	Epellation.	615	Epirréologie, <i>voy.</i> Botanique.	
Enthymème.	576	Eperlan.	615	Episcopat, <i>voy.</i> Evêque, Evêché.	
Entité.	576	Epernay, <i>voy.</i> Champagne.		Episcopaux, <i>voy.</i> Eglise épiscopale.	
Entomologie.	577	Epernon (famille d').	616	Episode.	648
Entomostracés.	577	Eperon.	617	Epistaxis, <i>v.</i> Hémorragie nasale.	
Entomozoaires.	578	Eperon d'or (ordre de l').	618	Epistolaire (genre), <i>Epistolæ obscurorum virorum.</i>	650
Entorse.	578	Eperons (journée des).	618	Epistolaire (style).	651
		Epervier.	618	Epistolographes.	652
		Ephélides.	618		

TABLE DES MATIÈRES.

799

	Pag.		Pag.		Pag.
Epitaphe.	653	Ere.	707	Erwin de Steinbach.	749
Epithalame.	654	Erèbe, <i>voy.</i> Tartare.		Erysipèle.	749
Epithète.	655	Erechthée, <i>voy.</i> Attique		Erythrée (mer), <i>voy.</i>	
Epitomé.	655	et Eleusis.		Rouge.	
Epitre.	656	Erectile (tissu).	715	Erzeroum (pachalik et	
Epitre en vers.	657	Erection.	715	ville).	750
Epizootie.	658	Erfurt.	719	Erzgebirge.	751
Epode.	659	Ergot (zool.).	721	Esau, <i>v.</i> Isaac et Jacob.	
Eponge et Spongille.	660	Ergot (botan.).	721	Escadre, Chef d'escadre,	
Eponine.	661	Ergoterie.	722	Escadrille.	751
Epopée, Poésie épique.	662	Ergotisme, <i>voy.</i> Ergot		Escadron et Chef d'esca-	
Epoptes, <i>voy.</i> Mystères.		(bot.).		dron.	753
Epoque.	666	Eric.	722	Escalade.	754
Epoux, Epousailles, <i>v.</i>		Ericinées ou Ericacées.	722	Escalier.	755
Mariage.		Erichthonius.	723	Escamoteur.	757
Eprémésnil (Duval d').	667	Eridan, <i>voy.</i> Pô.		Escarbot.	759
Epreuve (techn.).	673	Erigène (Scot.).	725	Escarboucle.	759
Epreuves judiciaires.	674	Eriphile, <i>voy.</i> Amphia-		Escargot, <i>voy.</i> Hélice et	
Eprouvette.	676	raüs.		Epuisement.	
Epuisement (arch. hydr.).	677	Eris, <i>voy.</i> Discorde.		Escarmouche.	760
Epuisement (physiol.).	678	Eriwân (province et ville).	724	Escarole ou Scarole, <i>voy.</i>	
Epulie.	679	Erix.	726	Chicoracées.	
Epuration et Elimination.	679	Erlach (famille d').	727	Escarpe.	760
Epure.	680	Erlangen (université d').	727	Escarre, <i>voy.</i> Brûlure,	
Equarrissage.	680	Erlon (Drouet d').	728	Cautérisation, etc.	
Equateur et Equateur		Ermenonville.	730	Escars (famille d').	761
magnétique.	682	Ermite, Ermitage.	731	Escaut.	762
Equateur (républ. de l').	683	Ernest I et II.	732	Eschenbach (Wolfram d').	764
Equation.	683	Ernest-Auguste.	733	Eschenburg.	764
Equerre.	684	Ernesti (famille).	733	Eschenmayer.	764
Eques.	685	Ernestine (ligne).	734	Escher, von der Linth.	765
Equestre (ordre).	685	Eros, <i>v.</i> Cupidon, Amour.		Eschine.	766
Equilibre.	686	Erostrate, <i>voy.</i> Ephèse.		Eschyle.	768
Equilibre politique.	687	Erotique (genre).	734	Esclavage.	773
Equilibriste.	690	Erotomanie, <i>voy.</i> Folie.		Esclaves (guerres des).	781
Equille.	690	Erpétologie.	735	Esclavonie.	783
Equinoxe.	691	Erratiques (blocs).	735	Escobar y Mendoza.	784
Equinoxiales (régions).	691	Erratum, Errata, <i>voy.</i>		Escobarderie.	784
Equipage (marine).	692	Fautes d'impression.		Escoïquiz.	785
Equipages (art milit.).	693	Erreur.	735	Escompte.	786
Equipement.	695	Errhins, <i>voy.</i> Sternuta-		Escopette.	787
Equitation.	695	toire.		Escorial, <i>voy.</i> Escorial.	
Equité, <i>voy.</i> Justice.		Ers.	740	Escorte (droit d').	787
Equivalents chimiques.	699	Ersch.	741	Escouade.	787
Equivoque.	700	Erse (langue).	742	Escrime.	787
Erable.	700	Erskine (lord).	742	Escroquerie.	789
Erard (famille).	702	Erudition.	745	Escualdunac ou Eskal-	
Erasmus.	704	Eruption (géal.), <i>voy.</i>		dunac, <i>voy.</i> Basques.	789
Erato, <i>voy.</i> Muses.		Volcan.		Esculape.	789
Eratosthène.	706	Eruption (médec.), <i>voy.</i>		Escorial.	791
Erbach (comtes d').	707	Fièvres éruptives.		Esdras.	792

## ERRATA ET ADDITIONS

DU TOME IX<sup>o</sup>, PREMIÈRE ET SECONDE PARTIES.

- Pag. 27, col. 2, ligne 1, *au lieu de Écarte, lisez Écarté.*
- p. 70, col. 2, ligne 40, *au lieu de le peu de vérité, lisez la part de vérité.*
- p. 138, col. 2, lignes 53 et 54, *au lieu de il a environ, et il contient, lisez elle a environ, elle contient.*
- p. 139, col. 1, ligne 7, *au lieu de Dumonts, lisez Demonts.*  
— col. 2, ligne 33, *au lieu de un acre, lisez une acre.*
- p. 140, col. 2, ligne 7, *au lieu de et la plupart, lisez qui la plupart.*
- p. 279, col. 2, ligne 37, *au lieu de Saleh-ibn-Aliz, lisez Saleh-ibn-Ali.*
- p. 283, col. 2, ligne 10, *au lieu de son frère Adhed, lisez son frère Adel.*
- p. 313, article ELDON. Ajoutez que lord Eldon est mort depuis l'impression de cet article, en janvier 1838.
- p. 317, col. 2, ligne 35, *au lieu de cette force nouvelle, lisez cette force morale.*
- p. 319, col. 1, ligne 42, *au lieu de question des affaires, lisez gestion des affaires.*
- p. 321, col. 1, ligne 14, *au lieu de âgés de quarante ans, lisez âgés de trente ans.*
- p. 334, col. 1, ligne 11, *au lieu de ses vers sont tendres, lisez ses vers sont tendus.*
- p. 346, col. 1, ligne 52, *au lieu de abolis par Théodore, lisez abolis par Théodose.*
- p. 361, col. 2, ligne 26, *au lieu de (1658), lisez (1558).*

- 
- p. 464, col. 1, ligne 6 au-dessus de la note, *au lieu de 578,426,999, lisez 578,026,999.*
- p. 512, col. 1, ligne 23, *au lieu de vers le septième mois, lisez vers la septième année.*
- p. 523, col. 1, ajoutez à ce qui a été dit sur l'hospice des Enfants-Trouvés à Paris, que les dépenses qui n'étaient d'abord que de 40,000 fr. se sont élevées en 1835 à la somme de 1,533,200 fr. 25 c. L'auteur de l'article n'a pu consulter encore un ouvrage publié depuis et qui a été couronné par trois sociétés savantes ou philanthropique : *Des Hospices d'enfants-trouvés en Europe, etc., depuis leur origine jusqu'à nos jours, avec des documents statistiques officiels*, par M. B. Remacle, Paris, 1838, 1 vol. in-8°, avec un cahier in-4°, chez Treuttel et Würtz.
-